HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE.

VIII.

2

L

238

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE,

DEPUIS LA PRÉDICATION DES APOTRES JUSQU'AU PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XVI.

OUVRAGE RÉDIGÉ

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ,

PROPRE A FACILITER L'ÉTUDE DE LA THÉOLOGIE ET DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE,

ET RENFERMANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE,

L'HISTOIRE DES ÉGLISES D'ORIENT ET D'OCCIDENT, LES SOUVERAINS PONTIFES, LES CONCILES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS, LES SCHISMES ET LES HÉRÉSIES, LES INSTITUTIONS D'ORDRES RELIGIEUX, LES AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES, ETC.

Bibliothèque, Le Séminaire de Québec 2, rue de l'Université Québec 4, QUE.

PUBLICATION

Dont les neuf premiers volumes contiennent le texte rectifié de BÉRAULT-BERCASTEL, et les quatre derniers la continuation, depuis l'an 1719 jusqu'à l'an 1840,

PAR M. LE BARON HENRION,
Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

QUATRIÈME ÉDITION.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. QUEBEC

Tome huitième.

PARIS,
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,
5, RUE DU POT-DE-FER.

1841

DE

de
ne
la
oc
pr
to
de
sai
mi
ge
ter
il
les
po
da
un
fro
six
sai

ce
ris
Pfi
d'a
qu
Al

HISTOIRE GENERALE

DE

L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-SEPTIÈME.

DEPUIS LA CONDAMNATION DE BAÏUS EN 1567, JUSQU'AU MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY EN 1572.

La paix et la guerre se concluaient, avec la même facilité, parmi des sectaires inquiets qui ne faisaient la guerre que parce qu'ils ne pouvaient s'agiter à leur gré durant la paix, et qui n'acceptaient la paix que dans le dessein de recommencer la guerre à la première occasion favorable. Sous prétexte qu'on en voulait à la liberté du prince de Condé et des autres chefs de la secte, ils avaient pris tout-à-coup les armes, et porté l'audace jusqu'à tenter de s'emparer de la personne du roi. La cour, dans une sécurité profonde, passait la belle saison à Monceaux, lorsqu'elle apprit que tous les chemins du voisinage étaient couverts de piétons, de cavaliers, de gentilshommes, qui tous paraissaient avoir un même dessein, et tendaient au même but. Elle se retira précipitamment à Meaux, où il y avait moins de danger que dans une campagne ouverte à tous les audacieux. En quelques jours, il y eut cinquante places emportées par leurs nombreuses factions; et l'on vit tout-à-coup dans la petite ville de Rozai, éloignée de quatre lieues seulement, un gros corps de cavalerie tout composé de gentilshommes. L'effroi saisit alors la cour. Heureusement elle avait levé depuis peu six mille Suisses, qui se trouvaient en marche, et qui arrivèrent sans avoir été attaqués.

Comme on délibérait, avec beaucoup d'incertitude, si à l'aide de ce renfort le roi se retirerait à Paris, ou s'il resterait à Meaux au risque de s'y voir assiégé, les Suisses, commandés par le brave Pfiffer, montrèrent tant de bonne volonté, et promirent avec tant d'assurance de remettre le monarque sain et sauf dans sa capitale, que la reine-mère prit hardiment sa résolution, et leur dit : *Allez, je confie à votre valeur le salut du roi et du royaume.* Ils

forment un bataillon carré, placent le roi dans le centre avec tout son cortége, et partent fièrement, ayant pour tout soutien les chevau-légers de la garde, et un groupe de courtisans, qui n'avaient d'autres armes que leurs épées. Le prince de Condé vint à leur rencontre, la lance en arrêt; d'Andelot et La Rochefoucault s'efforcèrent d'entamer les flancs et l'arrière-garde : mais les Suisses baissant la pique, et avançant avec une gravité fière, montrèrent tant de résolution, qu'ils imposèrent à Condé lui-même; et tous les confédérés craignirent de hasarder une attaque sérieuse [1]. Ainsi la journée se passa en escarmouches peu considérables. Le bataillon, harcelé sans cesse par la cavalerie qui voltigeait sur les ailes, marcha sans interruption jusqu'aux approches de Paris, où le roi, qui prit alors les devans avec la reine et les principaux de la cour, arriva heureusement vers le soir. Un des plus grands embarras des généraux avait été de contenir l'ardeur du jeune monarque, qui, outré d'indignation, alla jusqu'à charger les factieux : tout le sang-froid des vieux courtisans ne l'empêcha qu'à peine d'engager l'action. De là cette haine invincible que Charles IX prit contre les Huguenots, dans lesquels il ne voyait que des sujets rebelles. Après avoir épuisé toutes les voies de la douceur envers les Protestans, il fut irrité contre eux par les excès auxquels ils portaient l'indiscipline. Toutes les fois qu'on intercédait pour eux, il répondait que la sévérité était justice [2].

Le succès du voyage n'éteignit point l'audace des confédérés. Quoique leur nombre n'eût aucune proportion avec leur projet, ils entreprirent de bloquer Paris et de l'affamer, brûlèrent différens moulins, s'emparèrent des ponts pour se rendre maîtres du cours des rivières, et mirent des garnisons dans les châteaux voisins, afin d'intercepter les vivres qui arrivaient par terre. Les Parisiens s'abandonnant aux murmures, moins par ce que le peuple souffrait d'un blocus qui n'embrassait pas à beaucoup près tous les côtés de la ville, que parce que qu'il déplaisait fort aux principaux citoyens, comme le dit La Noue, d'avoir les soldats calvinistes pour concierges dans leurs maisons de campagne, le connétable fut obligé, contre son avis, de sortir de la ville avec un corps d'armée, et de livrer près Saint-Denys la bataille qui en a pris son nom (1567). Il remporta la victoire, en montrant à son ordinaire une bravoure de soldat; mais il fut blessé à mort. C'était le dernier des triumvirs, qui tous trois finirent par une mort violente : hommes utiles, sans lesquels la reine eût laissé dominer l'hérésie révoltée. Anne de Montmorency eut pour l'état et

[1] De Thou, l, 42. — [2] Galerie philosophique, par de Mayer.

pour la religion un attachement qui pouvait être plus éclaire, mais qui fut constamment sincère. Ce fut dans l'intention de défendre l'un et l'autre, qu'il s'unit généreusement avec les rivaux de sa maison; et il sacrifia réellement sa vie à la défense de l'un et de l'autre. L'âpre fermeté de son caractère se montra jusqu'au dernier moment. Comme son confesseur l'exhortait fort au long à bien mourir : *Laissez-moi, mon père*, lui dit-il; *il me serait bien honteux, après quatre-vingts ans de périls, de ne savoir pas soutenir un quart d'heure l'aspect de la mort.*

Après une victoire gagnée au prix du sang français, la cour, affligée de son propre triomphe, demeura quelques jours dans une morne inaction. Les vaincus au contraire vinrent se présenter en bataille devant Paris; mais la bravade ne dura point. Ils se retirèrent peu après jusqu'aux confins de l'Allemagne, où ils reçurent un renfort de Reitres. Alors ils rentrèrent avec confiance dans le royaume, et donnèrent de nouveau l'alarme à la capitale. On les avait méprisés après leur défaite; on les rechercha dès qu'on les vit en force. Après différens pourparlers, on indiqua une conférence en règle à Long-Jumeau. En même temps on sema l'argent parmi leurs troupes, qui assiégeaient la ville de Chartres. L'expédient réussit : la discorde, et bientôt après la désertion, n'eut point de bornes. Des compagnies entières quittaient le siége et s'en retournaient dans leurs provinces. Afin d'augmenter le mécontentement, on ébruita dans leur camp une des conditions accordées par le roi, et rejetées par leurs chefs, savoir, promesse du libre exercice de la réforme, et de payer les troupes allemandes. Les généraux, enfin, dans la crainte de se voir entièrement abandonnés, se déterminèrent à signer la paix, sans y prendre plus de confiance qu'on n'en prenait en eux [1]. C'est ce qu'on nomma la paix fourrée, laquelle fut publiée le 27 de mars 1568. On l'appela aussi paix boiteuse, et paix mal assise, par allusion au maréchal de Biron qui était boiteux, et au seigneur de Malassise, tous deux plénipotentiaires de la cour.

On accorda ainsi aux Calvinistes le libre exercice de leur religion, et l'on renouvela l'édit de janvier 1562, qui leur était des plus favorables. Ils promirent, de leur côté, de rendre toutes les villes qu'ils avaient prises dans le cours de cette guerre. Les deux partis se quittèrent ensuite avec une froideur taciturne qui annonçait leur contrainte réciproque et leur rupture prochaine. La guerre ne fut suspendue que six mois. Plusieurs des villes qui devaient rentrer sous l'obéissance du roi, refusèrent de se soumettre. Le

[1] De Thou, l. 42. Dupleix, Mezerai.

monarque ayant mis garnison dans les autres, les habitans calvinistes prétendirent que ce n'était que pour les opprimer; comme si les hérétiques, en violant le traité, n'avaient pas justifié par anticipation ces mesures de la cour! Ils se plaignirent de ce que les chaires et les écoles retentissaient d'invectives contre les réformés; de ce que le fruit de ces discours était, ou des émeutes publiques ou des meurtres secrets dont on ne pouvait obtenir justice: allégations aussi fausses qu'absurdes. Obstinés dans leur révolte, et trahissant leur patrie, ils construisirent des vaisseaux sans aucune permission du souverain, équipèrent une flotte considérable, députèrent vers la reine d'Angleterre et vers les princes protestans d'Allemagne, afin d'en obtenir des troupes et de l'argent.

La cour se prépara aussi à la guerre; et comme elle avait reconnu que les projets du conseil étaient souvent éventés par des traîtres ou des indiscrets, elle forma un conseil particulier, qu'on prétend avoir donné origine au conseil privé. Le chancelier de l'Hôpital en fut exclu, comme un des plus suspects; il fut même disgracié peu après, réduit à rendre les sceaux, et à se retirer dans ses terres. Différens seigneurs qui inclinaient comme lui pour la tolérance, furent regardés, tout catholiques qu'ils étaient, comme fauteurs des Huguenots. De peur que ce parti, qu'on nomma faction des politiques, ne vînt à s'accroître, la reine-mère fit signer à la cour, et porter dans les provinces, une formule de serment, par lequel on s'obligeait à ne reconnaître que les ordres du roi, à se départir de toute entreprise qui n'aurait pas son aveu formel, et à lui en donner connaissance; en un mot, à s'unir inviolablement de cœur et d'effet avec les catholiques pour la défense de la patrie [1]. Le fameux édit de janvier, à peine confirmé, fut révoqué dans tous ses points. On ôta aux religionnaires tout pouvoir de s'assembler; on défendit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique; il fut enjoint à tous ceux qui professaient la réforme, de se démettre de leurs emplois publics; et le parlement, en vérifiant l'édit, ajouta que personne désormais ne serait admis à la magistrature, qu'il n'eût promis avec serment de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique, romaine.

L'université de Paris, de son côté, à l'occasion de l'apostasie notoire du cardinal de Châtillon réfugié en Angleterre, ordonna que tous les docteurs et bacheliers fissent une profession claire et précise de cette pureté de doctrine qu'elle avait toujours pro-

[1] De Thou, l. 44, Recueil de Le Fèvre, in-4°, p. 22. etc.

fessée [1]; puis elle présenta requête contre ceux qui avaient abandonné le culte de l'Eglise et le service de leur souverain, pour se retirer chez les hérétiques. Le roi y répondit de sa propre main, ordonnant que ceux qui faisaient des leçons publiques ou privées, et tout ensemble ceux qui occupaient des charges dans les colléges et autres communautés, et en quelque art et faculté que ce fût, professassent la religion catholique, apostolique, romaine; qu'ils observassent les statuts et les ordonnances de l'Université dans leur manière de vivre, et même de se vêtir, aussi bien que dans leurs discours et leurs enseignemens; que, si quelques-uns refusaient d'obéir, ils fussent privés irrémissiblement de leurs fonctions et de leur charges. En conséquence, le principal du collége de Beauvais, Nicolas Chartron, et Jean, principal du collége de Saint-Michel, ainsi que Pierre Ramus, principal du collége de Presle, nonobstant les oppositions des facultés de droit et de médecine, furent privés de leurs emplois. On usa de la même sévérité envers le libraire Oudin Petit, leur complice. Le parlement confirma toutes ces conclusions. Il avait déjà porté un arrêt qui défendait d'admettre à aucune charge ceux qui ne feraient pas publiquement profession de la religion catholique; et, par un autre, il avait autorisé l'Université à déposer les suppôts qui refuseraient d'assister aux cérémonies publiques de la religion. L'Université demandant enfin des lettres-patentes du grand sceau sur tous ces arrêts, et le chancelier refusant de les expédier, le recteur s'adressa directement au monarque, qui les accorda sous le titre d'ordonnance du roi Charles IX, contre les suppôts de l'Université déserteurs de la religion catholique. On fit faire sans retard la profession de foi, la main sur l'Evangile et le crucifix, d'abord à tous les docteurs en théologie, puis aux docteurs en droit, et à presque tous les membres de la faculté de médecine; ensuite on parcourut successivement tous les colléges, pour examiner la foi de ceux qui les fréquentaient, et l'on cita ceux qui s'étaient réfugiés parmi les Calvinistes. La cour, pour mettre ses édits à exécution, leva une armée considérable, dont elle donna le commandement au duc d'Anjou, avec le titre de généralissime.

Catherine de Médicis, par son incertitude et ses lenteurs accoutumées, laissa aux rebelles le loisir de revenir de leur première surprise, dans laquelle l'on aurait pu les accabler. Elle tenta sans succès d'enlever le prince de Condé, qui se trouvait dans son château de Noyers en Bourgogne, avec l'amiral de Coligny : ces deux chefs du parti traversèrent le royaume, malgré les corps de

[1] D'Argentré, Collect. Judic. t. XI, p. 39.

garde et les détachemens de cavalerie apostés sur tous les passages, et arrivèrent sains et saufs à La Rochelle, qui était le boulevart de la secte. Il en fut de même des tentatives qui eurent lieu contre ses autres chefs. Il n'est pas étonnant que plusieurs se soient échappés, puisque pour les prendre tous, comme dit Le Laboureur, il aurait fallu tendre un rets aussi grand que la France : mais qu'ils se soient échappés tous, c'est ce qui nous fait toucher au doigt le faible de la politique et du génie de Catherine, vive à concevoir, habile à projeter, et non moins prompte à se déconcerter. Les fugitifs, une fois hors d'atteinte, armèrent de toute part; et de toute part la guerre recommença presque en un moment avec tous les excès que le ressentiment peut ajouter à ceux de la discorde et du faux zèle de religion.

Les armées ennemies, commandées l'une par le duc d'Anjou, frère du roi, l'autre par le prince de Condé, se rencontrèrent enfin près Jarnac en Angoumois, comme une partie des troupes Calvinistes se trouvait écartée [1]. Cette séparation augmentant les forces des royalistes autant qu'elle affaiblissait les rebelles, Tavanes, qui, bien qu'il ne figurât qu'en second sous le duc d'Anjou, commandait réellement en chef, profita des circonstances, et s'empressa d'engager la bataille. Il passa pendant la nuit la Charente, qui séparait les deux camps, et poussa tout-à-coup l'ennemi avec tant d'impétuosité, que le prince de Condé se trouva réduit, ou à fuir avec honte, ou à combattre avec désavantage. Louis de Condé prit sans hésiter ce dernier parti; mais malgré tous ses efforts, qui ne laissèrent pas que de balancer long-temps la victoire, elle se déclara enfin pour la bonne cause. Le prince, abandonné de presque tous les siens, eut son cheval tué sous lui, après que celui de La Rochefoucault eut cassé la jambe à Condé d'un coup de pied; continuant à combattre un genou en terre, il ne se rendit qu'après que son corps épuisé de sang et de forces eut absolument refusé de seconder son courage. Comme on lui promettait un traitement digne de sa valeur et de sa naissance, survint le barbare Montesquiou, qui, se coulant par derrière, lui cassa la tête d'un coup de pistolet. L humanité n'est que trop souvent méconnue dans les guerres civiles : ici l'on avait à cœur de n'épargner aucun des chefs, dont plusieurs en effet furent immolés de sang-froid. Hors même de la bataille, et peu après qu'elle eut été livrée, d'Andelot trouva la fin de ses jours : cependant il mourut de maladie (1569).

Tant de revers, qui semblaient devoir accabler le parti, n'y cau-

[1] De Thou, l. 45. L'Etoile, t. 1, p. 15

sèrent presque aucun changement. Le fanatisme ne se laisse pas aisément abattre, et les échecs, au lieu de le décourager, lui donnent quelquefois un nouvel élan. Trop de passions étaient en jeu, pour que le calme pût renaître sitôt. L'hérésie, qui avait fait couler tant de sang, allait en verser encore; la France, déchirée par des mains parricides, devait recevoir d'autres blessures et gémir sur des ruines nouvelles. Endurci par le fanatisme, le sombre et fier amiral Coligny, sans s'arrêter à répandre des larmes sur le tombeau de son frère, ne songea qu'à prévenir les suites de sa mort. Mais ce fut surtout la mâle fermeté d'une femme, et l'héroïsme prématuré d'un enfant, savoir, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et le grand Henri son fils, prince de Béarn, qui firent le salut des prétendus réformés[1]. N'oublions pas, du reste, que Jeanne et Henri lui-même n'étaient alors que des sectaires et des sujets révoltés. Tout en rendant hommage à leur présence d'esprit et à leur courage, l'historien, ami de la vérité, doit déplorer qu'ils en aient abusé pour travailler au triomphe de l'erreur et pour déchirer le sein de la patrie. Envisagés sous ce point de vue, cette Jeanne, à l'âme virile, ce Henri, à l'héroïsme précoce, sont plus à blâmer, et en tous cas plus à plaindre, qu'à admirer. Ce n'est point d'après les éloges des écrivains favorables à leur parti, mais d'après les idées d'une impartiale raison et le sentiment du devoir, qu'il faut apprécier leur conduite. Nous admirerons Henri IV converti : nous gémissons en voyant Jeanne, après la bataille de Jarnac, courir à Cognac, où les débris de l'armée calviniste s'étaient rassemblés, et présenter à ces rebelles son fils, âgé de seize ans, avec le fils du prince de Condé, plus jeune encore. Henri fut sur-le-champ proclamé généralissime.

Le généralissime, chéri du vieux soldat, et dirigé par Coligny, vit bientôt à sa suite plus de vingt-cinq mille hommes voués à sa gloire. Cependant le duc d'Anjou l'emportait encore par le nombre; mais l'ardeur de combattre était égale dans les deux partis. Ils s'essayèrent près la Roche-Abeille en Limousin. Ce ne fut qu'une escarmouche, mais extraordinairement vive, et remarquable surtout par l'acharnement des sectaires à ne point faire de quartier. Bientôt ils payèrent chèrement cette férocité. Cependant ils entreprirent le siége de Poitiers, quoique l'Amiral eût fait observer que ces grandes villes n'étaient pour l'ordinaire que le tombeau des assiégeans. Son présage tarda peu à se vérifier. Les chaleurs excessives et l'abondance des fruits mirent d'abord la maladie parmi les soldats allemands qui faisaient partie de l'armée calviniste; elle passa

[1] De Thou, l. 45, p. 578.— [2] Dupleix, t. III, p. 478.

dans les troupes françaises, et y fit tant de ravages, que des régimens entiers étaient forcés d'interrompre le service. Il fallut éloigner du camp les princes de Béarn et de Condé, attendu le danger imminent de les perdre; ensuite les personnages de distinction se retirèrent à la file. Enfin Coligny, resté presque seul officier général, attaqué lui-même d'une cruelle dyssenterie, se trouvait, malgré toute la tenacité de son courage, à la veille de se retirer avec honte, quand le duc d'Anjou lui fournit un prétexte honnête de lever le siége. Le duc étant venu attaquer Châtellerault, qui était comme l'infirmerie de l'armée calviniste, l'Amiral abandonna le siége, pour voler au secours de ses malades. Content d'avoir délivré Poitiers, le duc d'Anjou s'éloigna de Châtellerault après un assaut fort sanglant livré sans succès, et l'Amiral, plus fort que lui, se mit à sa poursuite. Le duc, renforcé à son tour, revint sur l'Amiral, qui fut de même contraint de reculer.

Enfin, après bien des marches et des contre-marches, des feintes et des escarmouches, les deux armées, séparées par un défilé peu long, se trouvèrent à la portée du mousquet, et se rangèrent en bataille près Moncontour, petite ville du Poitou [1]. Ni l'un ni l'autre des généraux n'osa se hasarder à franchir le défilé, quelles que fussent de part et d'autre l'ardeur, l'impatience et les plaintes tant du soldat que des gentilshommes. Plusieurs d'entre les Huguenots passant néanmoins, et abandonnant leurs drapeaux pour se rapprocher de leur pays, l'Amiral décampa pour obvier à une plus grande défection; mais les royalistes lui tombèrent si brusquement sur le corps, qu'il se trouva inévitablement engagé dans une action générale. Une demi-heure décida du sort de ses gens: ils ne soutinrent qu'en chancelant la première charge, et s'étant débandés à la seconde, ce ne fut plus une bataille, mais une boucherie. Les catholiques s'excitaient à n'épargner personne, en criant : *La Roche-Abeille!* pour rappeler le souvenir de leurs prisonniers qu'on y avait égorgés d'une manière barbare. Des corps entiers de troupes désarmées furent massacrés de sang-froid. L'Amiral, faisant l'office de capitaine et de soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de feu. Couvert du sang ennemi, suffoqué de son propre sang, et pouvant à peine se faire entendre, il donnait ses ordres, combattait, courait au-devant des fuyards, et fut enfin emporté par le torrent qu'il s'efforçait d'arrêter. Drapeaux, canons, bagages, tout resta aux catholiques, avec le champ de bataille. D'une armée de vingt-cinq mille hommes on n'en revit que cinq à six mille ensemble, qui fuirent avec les princes et l'Amiral jusqu'à Saint-Jean-d'Angély (1569).

[1] De Thou, l. 45.

C'en était fait du calvinisme en France, si l'Amiral, dont aucun revers ne décourageait l'ambition, n'eût, par ses exhortations pressantes, ressuscité en quelque sorte la confiance de ses partisans, tous prêts à se jeter dans le premier vaisseau, pour se sauver au loin dans les pays de leur communion; si plutôt encore l'inquiète politique de Catherine de Médicis, les brouilleries de la cour, la jalousie même du roi contre le duc d'Anjou son frère, n'eussent ménagé aux vaincus une paix et des avantages que la victoire leur eût à peine procurés. Tavanes, dans un conseil que sa présence gênait, soutint généreusement qu'il ne fallait pas donner un moment de relâche aux factieux, jusqu'à ce qu'on les eût forcés, ou d'abandonner le royaume, ou de se renfermer dans quelque mauvaise place qui deviendrait leur tombeau; et comme on ne lui opposa aucune raison qui eût une simple apparence de solidité, il protesta qu'il aimait mieux quitter l'armée que de trahir l'État. C'est ce qu'on désirait d'un guide expérimenté qui entassait les lauriers sur la tête du duc d'Anjou, et le roi lui donna son congé. On leva des troupes nouvelles, on leur nomma de nouveaux chefs, et l'on s'amusa à faire des siéges, pendant lesquels les vaincus rétablirent si bien leurs affaires qu'ils remportèrent des avantages à leur tour, livrèrent au moins des combats indécis, tels que celui d'Arnai-le-Duc, et reportèrent le ravage au centre du royaume. Pour réduire des sectaires déterminés à soutenir leurs autels ou à s'ensevelir sous leurs ruines, il aurait fallu, en les exterminant jusqu'au dernier, noyer la France dans son propre sang. La nécessité fit ce que la prévoyance n'avait pu faire : on conclut la paix, mais une paix si favorable à la secte presque écrasée, que ses plus brillans triomphes ne lui en avaient point encore obtenu de semblable. Ainsi fut terminée la troisième guerre de religion, ou des religionnaires révoltés.

Outre l'amnistie générale, le libre exercice de leur religion, excepté seulement à la cour, la restitution des biens confisqués, l'approbation de tout ce qui s'était passé durant les troubles, ils obtinrent le privilége de récuser six juges dans les parlemens; ce qui donna l'origine aux chambres mi-parties, et quatre villes de sûreté à leur choix, avec pouvoir d'y mettre des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres. Ils choisirent la Rochelle, Montauban, Cognac, et la Charité-sur-Loire, qu'on leur fit jurer de remettre au roi dans deux ans. Après cette paix (1570), Charles IX épousa Elisabeth d'Autriche, seconde fille de l'Empereur, princesse dont la douceur, l'esprit de conciliation, la prudence prématurée devaient procurer des avantages infinis au royaume; mais l'am-

bition tracassière de la reine-mère [1], jointe à la réserve excessive d'Elisabeth, rendit ces qualités nulles pour l'État.

Les conditions accordées aux hérétiques affligèrent le saint pape Pie V, autant que les succès des armes catholiques avaient élevé les espérances de la religion, dont les intérêts occupaient uniquement ce digne chef de l'Eglise [2]. Il étendait sa générosité, aussi bien que sa sollicitude, à tous les pays où la foi se trouvait en péril. Après avoir puissamment assisté de son argent et de ses troupes les catholiques de France et de Flandre, il s'employa efficacement auprès de l'empereur Maximilien II, afin de rétablir quelques évêques, et beaucoup d'autres pasteurs que les hérétiques avaient chassés de leurs Églises. Il obtint encore de ce prince, qu'on ne remettrait en aucune circonstance les affaires de la religion entre les mains des laïques; que la Confession d'Ausgbourg ne serait pas admise en Autriche, et qu'on n'y souffrirait aucun Luthérien, ni aucun autre novateur. Il s'employa aussi pour maintenir la foi romaine en Pologne, et pour en conserver au moins le germe dans les autres états du Nord.

En Suède, le roi Eric ayant été déposé pour avoir épousé sa concubine, et l'avoir fait déclarer reine, Jean son frère, qui fut mis en sa place, forma le dessein de rétablir la religion catholique; et pour en ménager les moyens, il envoya au saint pontife un seigneur de confiance. Les grands du royaume cabalèrent fortement contre cette négociation : mais le pieux négociateur ne laissa pas que d'amener de Rome quelques prêtres zélés, qui se répandirent dans la Suède, en affermirent les catholiques dans la foi, et retirèrent de l'erreur plusieurs personnes; principalement depuis que le roi, continuellement sollicité par la reine Catherine, du sang des Jagellon, eut fait abjuration entre les mains du savant Possevin de la compagnie de Jésus, que le pape lui avait envoyé en qualité de nonce.

Pie V avait tant de dévotion pour S. Thomas d'Aquin, qui avait, comme lui, porté l'habit de S. Dominique, qu'au milieu de toutes ses grandes entreprises, il ordonna que la fête en serait chômée, avec cessation d'œuvres serviles et de plaidoiries, dans toute l'étendue du royaume de Naples, où ce saint homme avait pris naissance [3]; ce qui n'était pas de nature à souffrir beaucoup de difficultés. Il n'en fut pas ainsi de la bulle fameuse qui commence par ces mots, *In cœnâ Domini*, qu'on publiait chaque année à Rome

[1] De Thou, l. 47. Mémoires de l'Etoile, t. I, p. 14. — [2] Gabut. Vit. Pii V, l. 5. Giacon. t. III, p. 997 et seq. — [3] Ibid. l. 3, c. 2.

le jour du jeudi Saint, et dont l'origine est bien antérieure au pontificat de Pie V[1]. Il est des auteurs qui en font remonter les commencemens à Martin V, d'autres à Clément V, et jusqu'à Boniface VIII, comme nous l'avons dit avec quelque détail au règne de ce pontife. Jules II, en 1511, statua que cette bulle aurait partout force de loi; et Paul III, en 1536, se réserva l'absolution des censures qu'elle prononce. Pie V rendit la même ordonnance que Jules II, et se réserva, comme Paul III, tous les cas énoncés dans cette bulle; en sorte que nul prêtre n'en pourrait absoudre, sinon à l'heure de la mort. Ses articles principaux sont l'hérésie et la protection accordée aux hérétiques, la falsification des bulles et des autres lettres émanées du saint Siége, les mauvais traitemens exercés contre les prélats, l'usurpation des biens de l'Église, la piraterie, les entreprises sur la juridiction ecclésiastique, et l'imposition de nouveaux péages. Grégoire XIII y ajouta par la suite les appels au futur concile, contre les ordonnances des papes.

Mais ce qui concerne les bornes délicates de la puissance ecclésiastique et de la puissance civile, et particulièrement l'article qui exempte les ecclésiastiques des charges et des tributs imposés aux autres sujets par leurs souverains, fut ce qui éprouva les plus grandes difficultés. Elles furent insurmontables chez la plupart des nations. Le roi d'Espagne et la république de Venise, ne trouvant pas raisonnable que le clergé eût part aux avantages de l'État, sans en partager les charges, parce qu'ils ne se pénétraient pas du motif de cette exception, ne voulurent jamais souffrir que cette bulle fût publiée dans leurs terres. L'ambassadeur de Philippe II à Rome eut à ce sujet des contestations très-vives avec le saint Père, qui alla jusqu'à menacer d'interdit Madrid et Venise : le pape ne fut arrêté que par le besoin qu'il eut peu après de ces deux puissances, pour la ligue qu'il conclut avec elles contre les Turcs. La bulle fut de même rejetée en France, où, dès l'an 1510, le conciliabule de Tours, réuni par Louis XII contre Jules II, l'avait déclarée inadmissible. Quelques évêques français ayant tenté depuis de la faire recevoir dans leurs diocèses, le parlement prononça qu'ils seraient ajournés, leurs revenus saisis, et que quiconque ne se soumettrait point à cet arrêt, serait traité comme rebelle et criminel de lèse-majesté. En Allemagne, l'empereur Rodolphe II, tout indolent qu'il était, ne s'opposa pas moins fortement à la publication de cette bulle qu'il disait être aussi contraire au véritable esprit de la religion qu'aux droits des souve-

[1] Traité de l'autorité de la bulle *In cœnâ Domini*, imprimé dans les Pays-Bas en 1719.

BIBLIOTHÈQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

rains. Mais l'opposition des princes contre un décret qui doit son origine à des temps où la puissance apostolique était le seul frein des chefs des nations, ne forme pas une preuve contre cette bulle. Expression exacte des besoins ainsi que des maximes de l'époque où elle fut conçue, elle renferme des vues justes qu'on apprécierait mal d'après les principes de notre siècle, et qui toutes ont pour objet le soulagement des peuples et le bonheur des états.

Pie V fut plus heureux dans les mesures qu'il prit pour empêcher l'hérésie de s'établir dans quelques villes d'Italie, où des prédicans audacieux commençaient à ébranler la foi des peuples. Comme le parti se trouvait déjà assez puissant pour lutter contre l'Inquisition, le pape eut recours à S. Charles Borromée, dont la vertu lui parut seule en état de prendre l'ascendant sur la cabale hérétique. Il ne fut pas trompé dans ses espérances. A la première demande du souverain pontife, le saint archevêque se transporta sur les lieux, après avoir imploré le secours du Très-Haut avec son clergé et son peuple, auxquels il recommanda de continuer à lever les bras vers le ciel tandis qu'il en combattrait les ennemis. Ces armes, jointes à l'activité du saint prélat, à sa prudence, à sa modération et aux charmes de sa douceur, furent si efficaces, que les coupables, soumis par la voie seule de la persuasion, firent un humble aveu de leurs égaremens, et abjurèrent sincèrement l'erreur[1]. Il n'y eut qu'un très-petit nombre de réfractaires qui furent punis comme perturbateurs du repos public; après quoi la puissance ecclésiastique rentra sans obstacle dans l'exercice de son autorité légitime.

Le pape avait donné cette mission au saint archevêque de Milan, parce qu'il avait appris les détails admirables de la visite qu'il venait de faire dans la partie de son diocèse qui s'étendait au sein des Alpes, jusque sur les terres de la domination suisse[2]. Charles, autant en ange de paix qu'en prélat revêtu de la force apostolique, avait parcouru tous les défilés des vallées du Levant, de Brogno et de Ripare, qui s'avancent dans les cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald : mais, infiniment attentif à ménager la susceptibilité et à gagner la bienveillance d'une nation très-jalouse de ses droits, avant toute chose il avait écrit avec beaucoup de déférence à ceux qui gouvernaient ces contrées pour les cantons; il les prévenait de la visite épiscopale qu'il avait dessein d'y faire, et les priait, avec de grands témoignages de confiance, de lui envoyer quelques personnes revêtues d'autorité, pour l'accompagner de leur part dans le cours de sa visite. La franchise de ce procédé lui gagna totale-

[1] Giussan. Vit. S Car. l. 2, c. 15 — [2] Ibid. c. 13.

ment les Suisses : ils lui envoyèrent sur-le-champ un député de chacun des trois cantons, avec ordre de le satisfaire en toutes choses. Quand il parut sur leurs terres, ces députés lui rendirent de grands honneurs au nom des louables cantons, et l'accompagnèrent de même durant la visite, redoublant en chaque circonstance les témoignages de leur vénération, sans jamais laisser apercevoir la moindre défiance. C'est à l'égard des Suisses principalement que Charles, comme Paul, signala cette condescendance apostolique qui prend toutes les formes pour gagner les peuples de tout caractère. Malgré la rigueur habituelle de son abstinence, il ne dédaignait pas de traiter à table avec eux, et d'user quelquefois du vin qu'il s'interdisait partout ailleurs, dérogeant à son austérité pour s'en tenir à l'observation des règles indispensables de la tempérance, quand il importait à la cause de Dieu de se prêter aux mœurs de ses voisins. Aussi leur affection pour lui fut-elle inaltérable, au grand profit de la religion.

Dès cette première visite, il renouvela toute la face du christianisme dans ces lieux sauvages et presque abandonnés avant lui. Il alla partout avec des fatigues excessives, à travers les neiges et les torrens, chercher ses brebis perdues dans les rochers et les réduits les plus inaccessibles, prêchant, catéchisant, ranimant les dernières étincelles d'une foi presqu'éteinte dans le cœur des peuples et des ecclésiastiques même, aiguillonnant les pasteurs relâchés, changeant les incorrigibles, et leur donnant des successeurs dont les mœurs pussent désormais servir de modèle aux ouailles. Il fut contraint de faire à pied la plupart de ses courses, souvent avec des crampons de fer à ses souliers, pour gravir les roches escarpées, ou tenir pied sur le penchant des précipices; et dans ces travaux accablans, transi de froid, épuisé par la faim et la soif, il ne trouvait pour nourriture que du pain d'orge, de l'eau de neige, des châtaignes, et quelques autres méchans fruits de ces terres ingrates.

Quand il eut visité tout le pays, il en rassembla le clergé, et en exhorta pathétiquement tous les membres à vivre en prêtres et en pasteurs, à conduire fidèlement leurs troupeaux dans les voies de l'Evangile, et à reprendre l'ancienne discipline dont il ne restait parmi eux aucun vestige. On ne saurait exprimer quel effet ce discours, plein d'une onction divine, produisit parmi les ecclésiastiques, et sur l'esprit même des députés des cantons. Ces magistrats, extrêmement touchés, confessèrent de bonne foi qu'ils avaient dépassé les bornes de leur juridiction, pour s'immiscer dans le gouvernement ecclésiastique; protestant néanmoins qu'ils y avaient été forcés en quelque manière par la vie dissipée du

clergé, et par la négligence des archevêques à réprimer ces désordres : mais ils protestèrent en même temps qu'à l'avenir ils s'en reposeraient uniquement sur la sollicitude d'un pasteur qui se montrait si digne de leur confiance, de leur respect et de leur soumission. Ils promirent même qu'on tiendrait soigneusement la main à l'exécution des décrets de Trente, qui furent alors acceptés solennellement par le clergé du pays, ainsi que les statuts du concile provincial tenu à Milan pour ce sujet. Quand l'archevêque fut de retour chez lui, il envoya aux trois vallées, d'abord quelques prêtres choisis, puis des religieux capucins, qui, par la prédication et la fréquentation des sacremens, produisirent des fruits d'édification d'autant plus sensibles parmi ces peuples, que ces moyens de salut y étaient plus nouveaux.

Si la vigilance de cet infatigable pasteur s'étendait aux campagnes les plus écartées et les plus sauvages, il n'avait garde de négliger les paroisses et les églises de la ville métropolitaine, qui devait servir de règle et d'exemple au reste du diocèse. Il les visita toutes, et partout la visite fut suivie du retranchement des abus, du rétablissement des mœurs, du renouvellement des pieuses observances et de la majesté du culte public. Dans les églises collégiales, et dans la cathédrale principalement, il y avait un grand nombre de chanoines et de chapelains rangés en différentes classes, et destinés à tous les genres de fonctions; mais l'office divin n'en était pas mieux célébré, parce que la plupart des bénéficiers ne résidaient point. Jusque dans la métropole, on ne chantait des heures canoniales que tierce et vêpres, et souvent la messe du chœur avait pour tout célébrant un prêtre gagé. Quelques sujets possédaient deux bénéfices dans la même Église, et leur débordement causait encore plus de scandale que leur négligence.

Charles, peu content de remédier à ces désordres, entreprit de rendre un tel lustre à l'Église de son siége, qu'elle devînt la loi vivante de toutes les autres. Ayant reconnu que la modicité des distributions était cause de l'absence des chanoines, il les augmenta selon le plan du concile de Trente, ordonna que les divins offices, sans exception, seraient célébrés aux heures ordinaires, et outre le surveillant nommé par le chapitre, en établit un second, chargé de noter tant les absences que les fautes contraires à la dignité du saint culte. Il divisa les prébendes en trois classes, les presbytérales, les diaconales, les sous-diaconales, et institua un théologien qui prêchait tant les fêtes que les dimanches, et qui deux jours la semaine faisait des leçons de théologie dans la chapelle de l'archevêché. Il établit encore un grand-pénitencier, et

lui donna, sous le nom de petits-pénitenciers, quatre coadjuteurs, avec obligation de se trouver assidûment à l'église pour entendre les pénitens qui avaient besoin de leur ministère. Ils s'assemblaient une fois la semaine pour décider les cas difficiles qu'ils avaient rencontrés, ou qu'on leur portait de toutes les parties du diocèse. On appela cette assemblée la congrégation de la pénitencerie. Une troisième prébende, qu'on nomma doctorale, fut donnée à un ecclésiastique chargé de lire les canons aux clercs deux fois la semaine. On institua de plus un maître des cérémonies, afin de les faire observer avec la dignité convenable; douze clercs inférieurs, pour remplir jusqu'aux plus bas ministères d'une manière ecclésiastique; un corps fixe et nombreux de musiciens, tous ecclésiastiques et de vie régulière; enfin des sacristains employés à décorer les autels, et à faire célébrer les messes aux heures marquées par le préfet du chœur.

Cet ordre nouveau, l'assiduité, la modestie non moins nouvelle des chanoines et des autres bénéficiers, la magnificence des ornemens, la splendeur des cérémonies, attiraient toute la ville et les étrangers même à la cathédrale, où, fête et dimanche, les plus éloquens prédicateurs de l'Italie montaient en chaire deux fois le jour; et, comme une mélodie ravissante fortifiait l'impression qu'avait commencée la parole du salut, on abandonnait les jeux et les amusemens profanes, pour aller goûter des plaisirs plus purs dans la maison de Dieu. On s'empressait d'y retenir sa place, et l'on y passait les journées entières : mais la plus grande édification des ouailles, était la vue du pasteur, tel que les Ambroise et les Basile lorsque leur contenance majestueuse et les secrètes influences de leur vertu imprimaient un religieux effroi aux maîtres du monde.

Après avoir réglé le spirituel, le saint donna son attention au temporel de son Église, tombé de même dans un état déplorable par la négligence de ses prédécesseurs. Nous ne décrirons pas les ornemens multipliés que sa libéralité magnifique et son goût exquis pour l'architecture procurèrent à la maison de Dieu : ils ont fait du dôme ou cathédrale de Milan, un des plus superbes temples de l'Europe. On en retira d'abord tous les monumens funéraires et les trophées profanes accumulés en si grand nombre dans cette église, qu'elle paraissait moins consacrée au vrai Dieu qu'aux héros du paganisme. Pour donner l'exemple, le saint cardinal commença par déplacer le tombeau de son oncle, le marquis de Mélegnano, frère du pape Pie IV. D'excellens sculpteurs y gravèrent ensuite, avec un art admirable, la vie de S. Ambroise. On entoura le chœur d'une magnifique balustrade, et défense fut faite,

sous peine d'excommunication, à tous laïques, de quelque rang qu'ils fussent, d'y prendre séance : mais craignant de paraître léser la puissance temporelle, même pour relever la majesté du sanctuaire, le sage prélat fit en même temps placer, dans un lieu honorable, des siéges élevés pour le gouverneur et les magistrats. Aux deux côtés de la cathédrale, il y avait deux portes qui répondaient à des places publiques, et qui formaient au travers du lieu saint un passage ordinaire, dont les porte-faix même faisaient usage pour abréger leur chemin. Le saint archevêque, afin d'abolir à jamais cette profanation, fit murer les deux portes, et construire à leur place deux autels environnés de balustres. Il ferma de même les autres chapelles, qui toutes furent ornées de manière à ranimer les sentimens de la religion par la voie des sens. Pour indiquer la révérence due spécialement au sacrement qui nous fait enfans de Dieu et co héritiers de Jésus-Christ, il fit construire un superbe baptistère, dont un rare porphyre formait le bassin, et qui était surmonté d'une vaste coupole portée sur quatre colonnes d'un marbre très-précieux, où le travail surpassait encore la matière. Le vénérable prélat, qui respirait en toutes choses l'esprit de la sainte antiquité, y baptisait lui-même tous les ans la veille de Pâques et la veille de la Pentecôte. Enfin il établit un corps de fabrique en forme de congrégation, afin de soutenir à perpétuité ces institutions édifiantes.

La clôture et la régularité des religieuses, le bon ordre de tous les monastères et de toutes les églises du diocèse, ne l'occupèrent pas moins que la métropole. Il eut besoin de tout son courage pour mettre la réforme la plus indispensable dans la collégiale de la Scala, qui prenait son nom d'une dame qui l'avait fondée, et qui, sans ombre même de raison, se prétendait exempte de la juridiction épiscopale. L'insolence fut poussée par les réfractaires jusqu'à prononcer l'excommunication contre leur archevêque, et la fureur jusqu'à tirer sur la croix archiépiscopale qu'en ce moment il portait lui-même au péril évident de sa vie.

L'emportement fut encore plus furieux de la part des Frères humiliés, institués dans le douzième siècle par quelques gentilshommes milanais, qui, échappés des prisons où ils gémissaient en Allemagne, et puissamment touchés de l'esprit de Dieu, s'étaient entièrement séparés du monde pour vivre en commun [1]. Leur ferveur et leur modestie, long-temps exemplaires, avaient enfin cédé la place à un relâchement qui allait jusqu'au scandale. Les supérieurs en particulier s'étant approprié les revenus de leurs mo-

[1] Giussan. l. 2, c. 23.

nastères, ce qui donnait lieu à tous les désordres, le saint cardinal, de concert avec le souverain pontife, voulut d'abord corriger cet abus. Trois de ces prévôts ou supérieurs conjurèrent la mort du saint, chargèrent de l'exécution un de leurs religieux nommé Farina, et lui donnèrent pour prix du meurtre sacrilége, quarante écus d'or volés par un autre sacrilége dans le trésor d'une église voisine. Le cardinal avait coutume de faire chaque jour avec ses gens, dans la chapelle de l'archevêché, la prière du soir, à laquelle plusieurs personnes du dehors avaient la dévotion d'assister. Le scélérat déguisé se mêla à l'assemblée, se rangea près de la porte, et de quatre pas de distance tira sur le saint un coup d'arquebuse, comme on chantait ces paroles des saints livres : *Que votre cœur ne se trouble point.* Le bruit fit lever tout le monde avec autant d'effroi que de surprise; mais le saint, sans bouger, sans la moindre altération, dit aux assistans de se remettre à genoux, et acheva la prière aussi tranquillement que si rien ne lui était arrivé; ce qui donna au meurtrier la facilité de disparaître. Cependant le prélat avait tellement senti le coup, que, se croyant blessé à mort, il fit sur-le-champ à Dieu le sacrifice de sa vie, en lui rendant grâce de la perdre pour la défense de sa loi. Mais le Ciel avait marqué au plomb fatal le point précis où il devait s'arrêter : la balle, qui aurait dû percer le saint de part en part, n'avait percé que ses vêtemens, d'où elle était tombée à ses pieds. Quand on le visita, on ne trouva qu'une marque noire, avec une légère contusion qui était moins une blessure qu'un monument du miracle par lequel il avait été préservé de la mort.

Aussitôt que le bruit de cet attentat se fut répandu dans la ville, un frémissement d'horreur et d'exécration en agita tous les habitans. Le gouverneur, les magistrats, les parens et les amis du saint archevêque, tous les ordres des citoyens, s'empressèrent à l'envi de former une garde pour la sûreté d'une tête si chère. Il n'y voulut jamais consentir, et dit que les prières de son peuple étaient pour lui une défense plus sûre qu'une armée entière. Sa répugnance parut bien plus grande encore, lorsqu'il vit commencer les poursuites rigoureuses que les deux puissances dirigèrent de concert contre les assassins. Il protesta publiquement, et même par écrit, qu'il leur pardonnait dans toute la sincérité de son cœur; qu'il ne demandait pour eux que le repentir de leur faute, et le loisir de faire pénitence. Farina ayant été pris avec deux prévôts, le saint redoubla ses instances pour leur obtenir grâce : mais l'indignation publique était égale à l'énormité du forfait; tous trois l'expièrent par le dernier supplice (1570). Un de ces prévôts, bien convaincu de la charité sincère du cardinal, lui r -

commanda une nièce qu'il laissait dans l'indigence, et le généreux prélat en prit le même soin que si la recommandation lui avait été faite par un bienfaiteur insigne. Peu content encore de cette exécution, le pape supprima (1571) l'ordre entier. Il était parvenu à un tel point de décadence qu'on ne comptait que cent soixante-quatre religieux en quatre-vingt-quatorze monastères.

L'ordre du Mont-Carmel, sans être tombé dans cet état de dépravation, se trouvait dans un relâchement qu'une prompte réforme pouvait seule empêcher d'arriver aux derniers excès [1]. Ce qu'il avait de meilleurs religieux, en particulier Jean d'Yepez, qui prit, avec la réforme, le nom de Jean de la Croix, et le prieur de Médine, Antoine d'Hérédia, pensaient à le quitter, et à passer chez les Chartreux, lorsque la femme forte que le Ciel avait suscitée pour la gloire de l'un et de l'autre sexe, lorsque Thérèse de Cépède, déjà réformatrice des religieuses du Carmel, rencontra ces deux grands serviteurs de Dieu comme elle revenait de fonder à ses filles une maison nouvelle dans la ville de Médina-del-Campo. Douée d'un génie supérieur, et d'un courage plus extraordinaire encore dans son sexe, Thérèse avait déjà obtenu du souverain pontife et du général de l'ordre la permission d'en réformer les hommes, aussi bien que les filles. Elle fit craindre à Hérédia et à Yepez des illusions trop communes aux zélateurs qui, sous prétexte d'une plus grande perfection, abandonnent leur premier état, et leur persuada qu'en rétablissant l'ancienne règle du Carmel dans sa vigueur primitive, ils pouvaient trouver chez eux ce qu'ils cherchaient ailleurs.

Il ne fut plus question que d'avoir un monastère où l'on pût établir le nouveau régime dont la sainte leur traca le plan. Elle avait néanmoins quelque inquiétude au sujet du père Antoine, qui, de complexion délicate et peu accoutumé aux macérations, tout bon religieux qu'il était, lui paraissait peu propre à jeter les fondemens de sa réforme. Quant au père Jean de la Croix, quoique très-jeune encore, elle en apprit des particularités si admirables, qu'elle pensa n'avoir que des actions de grâces à rendre d'avance au Seigneur. Elle souhaita cependant qu'ils s'exerçassent l'un et l'autre, pendant une année, dans les observances auxquelles ils voulaient s'astreindre.

L'acquisition d'un monastère ne fut pas une difficulté pour des religieux qui ne respiraient que la mortification, et à qui les établissemens dédaignés par les autres paraissaient encore trop commodes. Un hospice champêtre, ou plutôt un abri rustique, situé dans un hameau de vingt feux au pays d'Avila, devint le premier

[1] Œuvres de Ste Thérèse, Fondat. c. 3.

monastère des Carmes réformés. Un porche, un galetas, avec une petite chambre et une méchante cuisine, voilà en quoi consistait tout l'édifice, si dégradé quand la sainte vint le reconnaître, que toutes les personnes qui l'accompagnaient en furent dégoûtées à la première vue. On fit néanmoins une chapelle du porche, et un dortoir du galetas, sur lequel on prit un retranchement pour servir de chœur. Les deux pères, après avoir fait profession de la règle primitive, se rendirent à cet étrange monastère. Mais que les yeux de la foi sont différens de ceux de la chair et du sang! Ils le trouvèrent non-seulement habitable, mais plein d'agrémens, et s'y établirent avec une joie qui se peignit jusque sur leur front.

Sur la fin de l'année 1568, un dimanche d'Avent, on dit la première messe dans la chapelle, qui différait peu de la crèche de Bethléem, et qui inspirait aussi la même dévotion. Les saintes délices que les deux pères goûtaient intérieurement, les rendaient insensibles aux rigueurs de la saison dans un lieu où ils n'étaient pas même à l'abri des injures du temps. Depuis les matines qu'ils récitèrent d'abord, ainsi que le reste de l'office, avec un père de l'observance mitigée qui s'était retiré auprès d'eux, et avec un jeune frère qui n'avait pas encore pris les ordres, ils demeuraient en oraison jusqu'à prime dans de petits ermitages accolés à la chapelle; et quand ils en sortaient, leurs habits étaient souvent tout couverts de neige sans qu'ils s'en fussent aperçus. Après l'heure de prime, ils allaient évangéliser dans les campagnes voisines, qui les révéraient comme les prophètes dont ils retraçaient une image si fidèle. Ils marchaient nu-pieds dans les glaces et dans les neiges, n'ayant point alors l'usage des sandales; et après avoir passé la meilleure partie du jour à prêcher et à confesser, ils s'en retournaient à jeun, sans que ces fatigues leur parussent mériter attention. L'estime et l'affection des peuples les firent bientôt transférer en un lieu plus commode, et leur procurèrent en peu d'années un grand nombre d'établissemens considérables.

La vertu n'éclatait pas moins dans les vierges du Carmel que dans ces nouveaux prophètes. Ici encore la matière est si abondante, qu'il faut nécessairement se borner à quelques traits particuliers. Mais que d'autres racontent les miracles, les révélations, les extases et les ravissemens, les austérités effrayantes, et toutes les voies extraordinaires par lesquelles furent conduites bien des âmes privilégiées entre les élus même du Carmel. Pour nous, à l'exemple de leur sage institutrice, toute comblée qu'elle était de ces hautes faveurs, nous aimons surtout à contempler et à retracer la marche unie d'une vertu pure, simple, peu brillante et par là

d'autant plus héroïque, d'une inviolable fidélité à la vocation d'en-haut, et à la multitude rebutante des observances successives qui font de la vie religieuse, et surtout de la vie des Carmélites, un martyre habituel.

Telle fut parmi tant d'autres, la conduite invariable de la sœur Beatrix d'Ognez, qui excita l'admiration de Thérèse même, d'après qui nous en parlons [1]. La prieure et toutes les religieuses du couvent de Valladolid, où elle commença et finit sa sainte carrière, ont attesté qu'on n'avait jamais pu découvrir en elle la moindre imperfection. Son humeur subsistait toujours égale. Une joie modeste était continuellement peinte sur son front : il n'y avait point d'accident qu'elle ne supportât, sans qu'on vît ses traits s'altérer; en sorte qu'on la comparait à ces pauvres honteux qui se laissent mourir d'inanition plutôt que de faire connaître leur besoin. Son silence même n'était pas sans aménité, et jamais il ne fut à charge à personne. On n'entendit pas sortir de sa bouche une seule parole qui donnât à penser qu'elle eût bonne opinion d'elle-même : son plus grand plaisir était de parler des vertus des autres. Elle ne s'excusait point quand la supérieure, pour l'éprouver, la reprenait de quelque chose qu'elle n'avait pas fait. Elle ne se plaignait d'aucune incommodité, ni d'aucune des sœurs. A quelque office qu'on l'appliquât, elle ne faisait ni ne disait rien qui pût déplaire à aucune personne, rien même à quoi le chapitre, si clairvoyant chez les Carmélites, pût trouver à reprendre. Son extérieur, aussi bien que son intérieur appliqué à Dieu par une oraison continuelle, était si réglé, que nul événement n'était capable de lui causer du trouble. Sa mortification était si rigoureuse, qu'elle s'interdisait les récréations les plus innocentes, la promenade même du jardin, toute espèce de divertissement : elle n'en trouvait point dans les créatures. Toutes les choses d'ici-bas lui étaient si indifférentes, qu'elle semblait ne plus vivre parmi les hommes. Elle couvrait néanmoins cette abnégation avec tant d'adresse, qu'il fallait observer de bien près pour la remarquer. Pour ce qui est de l'obéissance, non-seulement elle n'y manqua jamais; mais ce qui lui était commandé lui devenait si agréable, que l'exécution lui en paraissait sans mérite. Sa charité était si vive, son zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain, si généreux, qu'il n'y avait rien qu'elle ne fût prête à souffrir pour empêcher la perte d'une âme, ou seulement pour lui procurer un partage plus avantageux dans l'héritage de Jésus-Christ son frère : c'est l'expression que lui suggérait la vivacité de sa foi et de son amour.

[1] Hist. des Fondations de Ste Thérèse, c. 11.

Ayant appris qu'on allait brûler deux scélérats qui ne voulaient point entendre parler de confession, elle pria instamment Notre-Seigneur d'user de sa grande miséricorde à leur égard, et d'exercer sur elle-même les droits de sa justice, en lui faisant éprouver tout ce qu'ils avaient mérité de tourmens. La charité qui avait dicté cette prière ne tarda pas à être exaucée : elle tomba la nuit suivante dans une maladie cruelle qui lui dura toute sa vie, et les deux coupables moururent pénitens. Il se forma d'abord un apostème dans ses entrailles, puis un autre à la gorge avec des douleurs excessives qui ne firent qu'accroître son amour pour la croix. Elle ne comprenait pas comment on pouvait souhaiter la fin ou la diminution de ce qu'on souffrait pour Dieu. La prieure la plaignant un jour en présence de quelques sœurs également attendries, elle entreprit elle-même de les consoler, et protesta que ses douleurs n'ôtaient rien à son contentement, qu'elle ne changerait point son état pour la santé la plus parfaite. Ne trouvant de plaisir qu'en Dieu, elle considérait tout le reste comme des croix. Elle ne demandait ni remède, ni aliment, et prenait avec action de grâces tout ce qu'on lui donnait. Durant toute sa maladie, elle ne dit pas un mot désobligeant, et ne causa pas la moindre importunité à personne. Elle obéissait si ponctuellement à l'infirmière, qu'il ne lui arriva pas de boire une goutte d'eau sans sa permission. Devenue enfin l'image vivante de toutes les douleurs, et le modèle parfait de la patience chrétienne, les sœurs l'allaient voir, moins encore pour apprendre à souffrir, que pour adorer la toute-puissance de Dieu dans le courage qu'il communiquait à sa servante : mais une situation si violente ne pouvant durer long-temps, elle reçut enfin les derniers sacremens en présence de toute la communauté; après quoi ses douleurs cessèrent tout-à-coup, son visage reprit ses couleurs, et parut animé d'un feu tout céleste. On lui vit peu après lever les yeux avec empressement, comme pour contempler un objet qui la ravissait hors d'elle-même; elle sourit deux fois, puis expira doucement, laissant tout le monde convaincu que son âme angélique, guidée par un esprit céleste, allait prendre place parmi les chœurs immortels.

Béatrix d'Ognez parvint à cet heureux but par les routes communes de la vie religieuse. Thérèse au contraire, toute portée qu'elle était de son propre mouvement à suivre de même les chemins battus, fut néanmoins conduite toute sa vie par les voies les plus extraordinaires [1]. Dès son enfance, elle prit tant de goût à lire la Vie des saints, qu'elle continuait souvent cette lecture des heures

[1] Vie de Ste Thérèse écrite par elle-même, c. 1.

entières, avec un de ses frères à peu près de même âge qu'elle. L'exemple des martyrs et la crainte d'une éternité malheureuse firent prendre à ces deux enfans la résolution d'assurer leur salut en donnant leur vie pour la foi. « Quoi, disait Thérèse à son frère, toujours brûler avec les démons! toujours être séparé de Dieu! qui peut soutenir cette pensée? » Ils sortirent de la maison paternelle pour aller chez les Maures; et déjà ils perdaient de vue Avila leur patrie, quand ils furent rencontrés par un de leurs parens, qui les contraignit de revenir avec lui. Ne pouvant mourir martyrs, ils résolurent de vivre en ermites, et se firent de petites cellules dans le jardin de leur père, où ils se retiraient souvent pour prier. Thérèse néanmoins, peu après la mort de sa mère qu'elle perdit à l'âge de douze ans, donna dans la dissipation et les vanités mondaines. La Providence la conduisit alors dans un monastère de religieuses Augustines, et lui fournit beaucoup de bons exemples qui ranimèrent sa ferveur.

De là elle passa, d'abord en qualité de pensionnaire, dans le couvent des Carmélites d'Avila; puis elle y prit l'habit en 1536, à l'âge de vingt-et-un ans, malgré la répugnance extrême qu'elle avait jusque là sentie à se faire religieuse[1]. Durant trois mois encore, elle eut à soutenir dans son intérieur les plus violens combats; et quand elle quitta la maison de son père, la vivacité de son imagination, la sensibilité de son âme et la tendresse de son attachement pour ses proches, lui causèrent une révolution, dans laquelle ses os, nous dit-elle, lui semblaient se détacher les uns des autres : mais, éclairée d'une vive lumière qui lui peignait tout ce qui prend fin comme digne de mépris, et les biens permanens comme les seuls véritables, son âme forte ne balança point à faire le premier pas vers l'autel de son sacrifice; ce qui était pour elle presque la même chose que de le consommer. Sa délicatesse sur tout ce qui s'appelait honneur, la rendait comme incapable de manquer à l'apparence même d'un engagement. Dès qu'elle eut pris l'habit, elle goûta les délices pures dont le Seigneur inonde les âmes qui se font violence pour le servir; et durant toute l'année du noviciat, comme elle fut très-affectionnée aux choses de la religion, elle ne trouva rien que d'agréable dans les observances régulières, si ce n'est que sa sensibilité sur le point d'honneur supportait avec peine les réprimandes affectées et les marques simulées de mépris.

Thérèse, avant de se faire religieuse, avait aimé la dissipation, les lectures et les conversations frivoles. Le cloître ne rend pas impeccable, et ne fait éviter le péché qu'autant qu'il en éloigne

[1] Vie de Ste Thérèse écrite par elle-même, c. 3 et suiv.

les occasions. Elle renoua insensiblement ses anciennes liaisons, reprit du goût pour la frivolité et les vanités mondaines, partagea son cœur entre son Dieu et ses faux amis, et fortifiant les habitudes mêmes qu'elle s'était proposé de rompre en quittant le siècle, en vint jusqu'à ne point tenir compte des péchés véniels, à ne pas fuir même les occasions du péché mortel, dont le seul nom cependant lui faisait horreur. Le Ciel avait les yeux sur cette illustre prédestinée : pour la tirer d'un état si dangereux, il lui montra, comme elle était en oraison, la place qui lui était déjà préparée dans les enfers, si elle différait de mettre fin à ses infidélités. Sur un fonds couvert d'une boue infecte, qui exhalait une puanteur insupportable, et fourmillait d'une infinité de reptiles venimeux, elle vit un souterrain fort long et fort étroit, semblable à un cloaque ténébreux, et terminé par un mur, dans l'épaisseur duquel se trouvait une cavité en forme de niche. Tout-à-coup elle se sent traîner dans la fange de cet égout effrayant, et se trouve enfoncée dans la cavité de la muraille, qui se resserre d'elle-même, qui la presse, qui la broie, qui la consume, qui lui fait ressentir jusque dans la moëlle des os les ardeurs d'un feu d'autant plus actif, qu'il était plus concentré, et s'acharnait uniquement à sa proie. Il lui sembla qu'on l'étouffait, qu'on la déchirait, et dans son désespoir, plus cruel que tous les instrumens de son supplice, elle ne tendait qu'à se détruire elle-même, et à se mettre en pièces. Quelles que fussent les douleurs qu'avait éprouvées Thérèse dans une longue suite de maladies, les plus insupportables, au rapport des médecins, qu'on pût endurer, elle proteste que ce n'était rien en comparaison de l'agonie violente où se trouvait son âme dans ce formidable essai de la divine justice.

Des faveurs plus singulières encore que cet heureux effroi, lui furent prodiguées. La vue de la sainte humanité du Sauveur, de la Reine des vierges et de plusieurs saints, le don de la contemplation et des larmes, les extases et les ravissemens, souvent en public, malgré sa répugnance extrême à servir ainsi de spectacle, malgré ses résistances et tous ses efforts, tous ces états surnaturels devinrent si fréquens et si fameux dans le temps même qu'elle tenait encore à ses imperfections et à ses vaines attaches, qu'ils partagèrent les jugemens des docteurs et des directeurs les plus éclairés de l'Espagne. Pendant près de vingt ans, depuis son entrée en religion, son cœur fut partagé entre Dieu et le monde; et pendant ces vingt ans, Dieu ne cessa de la favoriser des dons les plus merveilleux, afin de se l'attacher sans partage. C'est ce qui causa tant d'incertitude à ses confesseurs au sujet de la sublimité de son oraison, qu'ils ne voyaient point établie sur le fondement solide,

c'est-à-dire, sur la mortification chrétienne, sur le renoncement aux créatures et à soi-même. Mais la grâce la plus singulière et la plus précieuse que Dieu fit pour lors à Thérèse, ce fut de lui donner, et de lui conserver durant tous ces temps nébuleux, une horreur sincère du vice, avec les vertus principales du christianisme, et plusieurs à un degré éminent. Son âme fut constamment si pure, qu'à l'âge le plus avancé, quand ses filles lui communiquaient leurs peines de conscience, et lui demandaient conseil sur les importunités qu'une chair de corruption fait éprouver aux âmes les plus ferventes, cette vierge, semblable aux purs esprits, n'entendait pas même ce qui faisait gémir les autres. Sa charité et son humilité étaient égales à la pureté dont elles formaient le soutien. Jamais elle ne donna le moindre signe de haine ou d'envie; jamais elle ne se préféra à la moindre des sœurs : toutes lui paraissaient infiniment meilleures qu'elle; et quand celles-ci n'en jugeaient pas de même, elle se persuadait que Dieu, pour quelque dessein caché, leur fermait les yeux sur le nombre et la grandeur de ses fautes. Ainsi le Seigneur la disposait de longue main à devenir, malgré ses faiblesses, l'instrument des œuvres les plus éclatantes. Quand par la suite elle se vit contrariée, persécutée, vexée à toute outrance dans le cours laborieux de ses fondations, soit par les supérieurs, soit même par des particuliers sans caractère, elle se persuada toujours que ses persécuteurs avaient raison, qu'ils avaient au moins des intentions droites, et que ses revers ne provenaient que de son imprudence, ou de quelqu'une de ses fautes secrètes.

La bienheureuse Catherine de Cardone ne fut pas conduite par des voies moins extraordinaires que Thérèse, avec qui elle eut des rapports intimes, et qui nous a transmis ce que nous en allons raconter[1]. Catherine, issue de l'illustre maison des ducs de Cardone, joignit la pénitence et les plus rigoureuses macérations à une innocence angélique, dès le temps qu'elle vivait dans le monde avec les personnes de son rang; mais désirant s'avancer de plus en plus dans les voies de la perfection évangélique, et se livrer sans obstacle à son goût pour la pénitence, elle conçut le dessein de se retirer en quelque lieu solitaire et ignoré, où elle n'eût que Dieu pour témoin de ses actions. Elle s'en ouvrit à différens directeurs, qui, ne faisant attention qu'aux suites d'une ferveur indiscrète, et jugeant Catherine d'après les règles communes, s'efforcèrent de l'en dissuader. Elle eut enfin pour confesseur un religieux de Saint-François, nommé le père François de Torrez,

[1] Fondat. de Ste Thérèse, c. 27.

homme d'oraison, très-versé dans les choses intérieures, et fort habile en particulier à dicerner les esprits. Il reconnut dans s pénitente une trempe d'âme extraordinairement forte, et ne ba lança point à lui conseiller de répondre à la voix qui l'appelait, en comptant sur les grâces que Dieu prodigue à ceux qui ne savent rien lui refuser.

Un ermite d'Alcala, qu'elle conjura de lui garder un secret inviolable, la conduisit au lieu sauvage où elle fonda depuis pour les Carmes déchaussés le monastère de Notre-Dame du Secours, à trois lieues de Villeneuve de la Caza. Ayant trouvé là une petite caverne où une personne pouvait à peine tenir, la sainte y demeura seule, avec trois pains que l'ermite lui laissa pour toute provision. Elle y passa plus de huit ans, pendant la plus grande partie desquels elle n'eut d'autre nourriture que les herbes et les racines qui croissaient dans ce lieu inculte. Dans la suite, un jeune berger, qui la rencontra, lui apportait quelques morceaux de pain, ou un peu de farine dont elle faisait de petits gâteaux insipides, et elle en mangeait un de trois en trois jours. Cette manière de vivre lui fit perdre tellement le goût, qu'en certaines circonstances où, par suite de sa douceur naturelle, elle se laissait persuader de prendre quelque chose de plus nourrissant, son estomac ne le pouvait soutenir. Pour ce qui est du vin, on ne sache pas qu'elle en ait jamais bu. Quoiqu'on ne connaisse pas toutes ses autres austérités, qui pour la plupart n'eurent que sa grotte et l'œil de Dieu pour témoins; comme, avec le plus grand attrait pour la pénitence, Catherine n'avait personne pour modérer sa ferveur, on ne saurait douter qu'elles n'aient été terribles. Les haires, les disciplines, les chaînes de fer dont elle faisait usage, étaient si cruelles, qu'une pauvre femme logée avec elle dans un pèlerinage, et faisant la nuit semblant de dormir, ne la vit qu'avec effroi nettoyer sa tunique toute ensanglantée. Ses vêtemens, faits du drap grossier que portaient les plus vils paysans, lui auraient seuls tenu lieu d'un rude cilice.

Après quelques années d'une si merveilleuse pénitence, le bruit de sa rare vertu se répandant au loin, les peuples accouraient par troupes nombreuses pour voir de leurs propres yeux ce qu'ils en avaient entendu raconter. Quoique ces distractions lui fussent extrêmement à charge, elle parlait à tous avec beaucoup de douceur, avec une tendre charité, et jamais elle ne laissa échapper le moindre signe d'impatience. Malgré son humilité profonde, elle fut souvent obligée de leur donner sa bénédiction, sans quoi ils ne voulaient point se retirer. Au bout de huit ans, elle fut inspirée de fonder au lieu de sa retraite un monastère

de Carmes déchaussés, dont elle ne pouvait avoir connaissance que par révélation. Elle se rendit pour cela dans la ville de Pastrane, où l'on venait d'en établir un couvent, et qui, appartenant à la princesse d'Eboli son ancienne amie, ne pouvait manquer d'entrer dans ses vues : là, elle prit elle-même l'habit du Carmel, sans toutefois embrasser la vie religieuse, pour laquelle elle n'eut jamais d'inclination. Le Seigneur la conduisait par une autre voie, et ne voulait point qu'une austérité si propre à ranimer l'esprit de pénitence, ou du moins à confondre les pécheurs impénitens, fût gênée par la sujétion du cloître.

Il lui fallut aller à la cour pour lever les obstacles qui s'opposèrent à cette fondation; et ce fut là sans doute la plus pénible de toutes ses démarches, après avoir quitté avec tant d'éclat ce séjour de la vanité et de la fausse prudence du siècle. Ce ne fut pas non plus pour elle une mortification légère, d'avoir à souffrir sur la route les témoignages de la vénération des peuples qui s'empressaient sur ses pas, environnaient le logis où elle descendait, et coupaient des morceaux de ses vêtemens, pour les garder comme des reliques précieuses. Il s'exhalait de sa personne une odeur de sainteté qui frappait jusqu'aux sens extérieurs, et qui se répandait au loin devant elle. La capitale ne fut pas moins dans l'admiration que les provinces: la sainte obtint à la cour, comme partout ailleurs, ce qu'elle demandait pour la fondation de son monastère, qui fut bâti peu après. L'église en fut érigée sur sa caverne; et assez près de là, on lui creusa une autre grotte, où elle vécut encore cinq ans : prodige égal à celui de ses austérités, qui rendaient la prolongation de ses jours naturellement impossible. On mit son corps en dépôt dans une chapelle de la Sainte-Vierge, pour qui elle avait toujours montré une dévotion toute particulière. Les peuples d'alentour ont encore tant de vénération pour cette église, et surtout pour la caverne qui s'y trouve enfermée, que le roc, teint du sang de cette innocente victime de la pénitence, semble avoir conservé de même l'empreinte de sa sainteté.

Dans ces temps malheureux où les sectes multipliées se portaient aux derniers excès de la fureur, et vomissaient les plus outrageantes calomnies contre l'Eglise romaine, il importait à la foi, et il était de la divine sagesse de multiplier les exemples héroïques des vertus, qui, nonobstant toute la fragilité de l'homme, se forment sans cesse, et ne se forment jamais que dans le sein de l'unité catholique. C'est là que la jeunesse ou l'enfance, dans Stanislas Kostka, aussi bien que la fragilité du sexe dans Thérèse de Cépède et Catherine de Cardone, puisa les grâces singulières qui élevèrent Stanislas, âgé de dix-huit ans seulement, à une sainteté digne du

culte public. Ses parens, qui tenaient un rang des plus distingues en Pologne, s'empressèrent de le faire élever d'une manière digne de la grandeur de sa maison. Mais, quelque diligence qu'ils eussent employée, ils avaient été prévenus par le Saint-Esprit, qui voulut être son premier instituteur[1]. Le premier usage qu'il fit de sa raison si heureusement préparée, consista à donner à Dieu son cœur sans partage; et par l'abondance des grâces qu'attira cette fidélité, il s'éleva dès l'enfance à un tel degré de perfection, que son père et sa mère le regardaient comme un ange, et lui en donnaient habituellement le nom.

Il en avait la figure aussi bien que l'innocence, la douceur et l'amabilité : mais sa beauté, comme S. Ambroise le dit de la plus pure des vierges, n'inspirait que le respect et le désir d'être chaste. Sa pudeur était si délicate, qu'il ne fallait qu'une parole tant soit peu libre pour le faire évanouir; en sorte que son père, qui l'aimait tendrement, avait grand soin de détourner en sa présence tous les entretiens peu réservés; quand il ne pouvait faire autrement, il priait sans détour ceux qui les commençaient, d'avoir pitié du petit Stanislas. On l'envoya, sur les traces de tant d'autres nobles polonais, étudier en Allemagne; mais tandis que la plupart y partageaient les nouvelles doctrines et les mœurs dépravées des ennemis de l'Eglise, il faisait chaque jour de nouveaux progrès dans une piété sincère, et dans la pureté de cœur qui en est le fruit. Chacun s'empressait pour le voir quand il assistait aux divins offices, le visage enflammé comme un chérubin, l'esprit abîmé dans la contemplation des bontés du Seigneur, en présence du Sacrement de son amour. Sa vue seule imprimait de la vénération à tout le monde, et donnait de la dévotion aux moins fervens.

Cependant, comme la couronne de l'immortalité ne s'emporte que par la violence, et que tous ceux qui s'engagent à la suite de Jésus-Christ dans la carrière de la piété parfaite, doivent souffrir persécution, Stanislas eut à essuyer de la part d'un frère aîné, et de son précepteur même, toutes sortes de contradictions, et bien souvent de rudes outrages. On s'étudiait à lui causer de la confusion en toute rencontre, et à le tourner en ridicule au sujet de tout ce qu'il faisait. On le traitait d'opiniâtre et de sauvage; on l'accusait de bassesse d'âme, et de sentimens indignes d'un homme de haut rang ou même d'un homme honnête et simplement sociable. Le saint enfant, persuadé que ce qu'on appelle communément esprit de

[1] D'Orléans, Vie de S. Stanislas, l. 1.

société et science du monde, n'est que l'art d'oublier Jésus-Christ et ses maximes, répondait à tous ces reproches qu'il ne se sentait pas né pour le monde, qu'il n'y était pas propre, et que Dieu ne l'avait fait que pour lui. Son frère poussa l'emportement jusqu'à le frapper bien des fois, même avec le bâton. Stanislas souffrait tout avec la constance d'un petit martyr. Pendant deux ans que dura cette persécution, on ne l'entendit jamais murmurer, ni proférer un seul mot de plainte. Il s'étudiait au contraire à rendre tous les services imaginables à ce frère dénaturé; il était à son égard d'une prévenance et d'une complaisance sans bornes en tout ce qui ne blessait pas la conscience; et quoiqu'il n'eût que deux ans de moins que son aîné, il lui obéissait comme il eût obéi à son père.

Une âme si éloignée des maximes du monde n'était pas faite pour y prendre des engagemens. Bientôt il se sentit appelé à la Compagnie de Jésus : après quelque irrésolution, qu'il pleura depuis comme sa plus grande faute, il s'arma de toute la force qu'il avait acquise par l'usage des souffrances, et se mit en devoir de suivre la voix de Dieu, malgré les oppositions et la puissance de ses proches. Il s'échappa de Vienne où il étudiait alors, après en avoir délibéré avec Dieu et de sages directeurs, se dépouilla au sortir de la ville, pour revêtir un pauvre, mit un habit de toile qu'il avait apporté, se ceignit d'une corde, y attacha son chapelet, et partit gaiement le bourdon à la main. En cet état, il se rendit d'abord à Augsbourg, puis à Dilingen, afin de solliciter son entrée chez les Jésuites, auprès de leurs premiers supérieurs d'Allemagne. Ne l'ayant pu obtenir sans le consentement de son père, il s'arma d'un nouveau courage, se remit en route le bâton à la main, et traversant vingt autres provinces, marcha infatigablement jusqu'à Rome.

Il est dans les saints, comme dans tous les hommes de même inclination, un tact particulier pour discerner leurs semblables. S. François de Borgia gouvernait depuis trois ans la société des Jésuites en qualité de général, lorsque S. Stanislas Kostka arriva à Rome muni des lettres dans lesquelles les Jésuites allemands rendaient témoignage à sa constance héroïque, à son éminente piété et à mille qualités admirables qu'ils avaient reconnues en lui. Le saint général accueillit le saint prosélyte avec la plus grande affection, et sans le laisser un seul instant dans l'incertitude, lui dit en l'embrassant : « Je vous reçois avec joie, Stanislas; j'ai trop de preuves que Dieu vous veut dans notre compagnie, pour vous en refuser l'entrée. On craint que vos parens n'excitent un orage dangereux.

S'il en arrive ainsi, le Seigneur aura soin de le calmer. Pour vous, ne vous occupez qu'à lui plaire, et soyez aussi parfait religieux que vous avez été pieux écolier. »

Il est difficile d'exprimer la joie que ressentit Stanislas au moment où il vit tomber les chaînes avec lesquelles il s'était obé à l'esclavage du monde, et surtout quand il se vit peu après sous la livrée de la religion, dans toute la liberté des enfans de Dieu. Il avait l'esprit si plein de son bonheur, qu'il répétait sans fin, avec un visage enflammé, et le plus souvent les larmes aux yeux : « Ici notre sort est semblable à celui des bienheureux dans le ciel; Dieu est tout à nous, comme pour eux, et nous sommes tout à lui. Que s'ils ont l'avantage de jouir sans crainte, nous avons celui d'augmenter sans cesse nos mérites et notre couronne. »

Si le saint novice goûtait le plaisir des anges, dont il avait toute la ferveur, il gardait ses règles avec une exactitude qui servait d'exemple aux plus anciens religieux. Il ne trouvait rien de difficile dans les commandemens de ses supérieurs; n'exécutait rien avec plus de plaisir, que ce qui était humiliant. Loin de s'excuser jamais, il était le premier à s'accuser de ses fautes, usait d'adresse pour les faire remarquer, et les revêtait de couleurs que l'humilité seule pouvait lui présenter comme l'expression du vrai; en sorte que ses compagnons disaient communément, qu'il était un grand calomniateur de lui-même. On ne pouvait lui faire un plus grand déplaisir, que de lui donner des louanges, ou de lui parler de la grandeur de sa maison. Bien différent néanmoins de ces personnes en qui la vertu conserve l'empreinte de leur humeur chagrine, il avait grand soin de ne pas rebuter ou offenser par des brusqueries ceux qui lui disaient des choses obligeantes. Toutes ses vertus avaient, comme lui, ce caractère de douceur et d'aménité qui le rendait aimable à tout le monde. Il ne dédaignait personne; supportait patiemment les défauts même des plus imparfaits; s'entretenait volontiers avec les plus simples; s'accommodait au génie, à l'humeur, aux manières de chacun avec une condescendance si naturelle et si pleine d'attraits, qu'on s'estimait heureux quand on pouvait passer une heure avec lui. En un mot, il avait appris parfaitement à être doux et humble de cœur : précepte capital de l'école de Jésus-Christ, dont la pratique, jointe à l'imitation de Marie dans son inviolable fidélité à la grâce et à la règle ou aux devoirs de son état, fit un saint de Stanislas à l'âge de dix-huit ans.

Ainsi, dans la saison où les fleurs éclosent à peine, il avait déjà atteint à la maturité; et le Seigneur s'empressa de ravir à la terre

une âme dont le ciel désormais était uniquement digne. Il n'y avait pas encore dix mois accomplis qu'il était au noviciat, quand, au commencement du mois d'août, il fut intérieurement averti que la fin de sa vie était proche. Il s'en ouvrit à quelques personnes, qui, trompées par sa jeunesse et le bon état de sa santé, ne purent le croire. Quelques jours après, il fut attaqué d'une fièvre encore peu sérieuse, et en se mettant au lit, il dit d'un ton assuré, qu'il n'en relèverait point. Il avait demandé à la Sainte-Vierge, pour qui il avait la plus tendre dévotion, de mourir avant la fête de son Assomption glorieuse, afin qu'il pût assister dans le ciel au renouvellement qui s'y fait de son triomphe en cette sainte journée. La veille de cette fête, il lui prit une sueur froide et un affaissement si soudain, qu'il fallut se presser de lui administrer les derniers sacremens. Il les reçut avec des sentimens de joie et une ardeur de dévotion, qui parurent l'élever au-dessus de sa faiblesse naturelle. Il dit quelques mots d'édification qui attendrirent les assistans jusqu'aux larmes, fit assez haut quelques actes de contrition et d'amour de Dieu, puis entra dans un profond recueillement, pendant lequel, la Mère de Dieu s'étant présentée à lui, suivie d'une troupe nombreuse de vierges, comme on l'apprit à l'heure même de sa propre bouche, il expira doucement sur les trois heures du matin, le jour de l'Assomption 15 août 1568.

Semblable aux parfums, qui ne se font jamais mieux sentir qu'au moment où ils achèvent de se consumer, l'odeur de la sainteté de Stanislas, aussitôt qu'il eut expiré, se répandit dans toute l'étendue de Rome. De tous les quartiers on accourut en foule à ses funérailles, moins semblables à une cérémonie lugubre qu'à un appareil de triomphe. On s'empressait pour le considérer; on voyait sur son corps moins de vestiges du trépas, que de marques de l'immortalité bienheureuse. Ses traits n'étaient point altérés, la vivacité de son coloris n'était pas éteinte, son visage conservait le même air de douceur et de sérénité qui l'avait fait rechercher pendant sa vie. Aussi, loin d'éprouver à son approche cette horreur secrète et repoussante que cause la vue d'un mort, plus on l'envisageait, plus on se sentait attiré vers lui. On lui baisait les mains et les pieds, on y faisait toucher des livres et des mouchoirs, on recueillait avec respect les fleurs dont on avait parsemé son corps; ce qui fit dire au savant Tolet, depuis cardinal : « Un enfant vient de mourir, et il attire tout le monde. Hélas! nous mourrons peut-être bien vieux; et qui s'occupera de nous? »

Stanislas Kostka a lui seul immortalisé la mémoire de sa maison, encore célèbre dans les fastes de l'Eglise, quoique depuis long-

temps éteinte en Pologne, où elle avait été assez puissante pour disputer la couronne. Quel fut donc l'aveuglement de son père, lorsque, imaginant soutenir l'éclat de son nom, en disposant à son gré de la vocation de son fils, il entreprit de l'arracher du sein de la religion, et fit craindre à ceux qui l'y avaient reçu, des vengeances terribles que la sainte mort de cet enfant put seule détourner? Stanislas, comblé pendant sa vie des faveurs les plus singulières du Ciel, s'est rendu célèbre depuis son trépas par tous les miracles requis pour mettre un enfant au nombre des saints; par des miracles d'une telle importance pour la Pologne en particulier, que tous les ordres du royaume l'ont choisi, avec S. Casimir, pour leur patron et leur protecteur. Un homme de vingt-quatre ans, et un adolescent de dix-huit, devenus comme les anges tutélaires de fiers Sarmates, telles sont les merveilles que la vertu opère en tous les temps dans le sein de cette Eglise à qui la sainteté n'est pas moins propre que la catholicité.

Ce fut en cette même année 1568, qu'après tant d'autres sectes qui divisaient l'Angleterre, parut encore celle des Calvinistes rigoureux, qui se nommaient Puritains, s'estimant d'autant plus purs[1] qu'ils défiguraient davantage l'ancienne religion. Ils commencèrent par rejeter l'autorité des évêques anglicans, et toute la discipline de l'Eglise anglicane. L'usage du surplis et de la soutane, conservé par les épiscopaux, choquait si fort ces nouveaux réformateurs, qu'un de leurs ministres, nommé Samson, aima mieux perdre une riche prébende que de s'y conformer. Ils le trouvaient trop semblable aux observances, trop favorable aux sentimens de l'Eglise romaine, et prétendaient réduire tout ce qui concernait la religion au culte nu et décharné de Genève. Ils rejetèrent enfin toutes les liturgies dans toute leur étendue, sans excepter l'Oraison Dominicale; substituant l'esprit de la Synagogue à celui de l'Eglise chrétienne, ils voulaient qu'on observât le dimanche d'une manière aussi servile que les Juifs gardaient le sabbat. Pour ce qui est des traditions, ils n'en retenaient aucune, en ceci plus conséquens que leurs premiers auteurs, qui en tranchaient la souche, et n'en conservaient par caprice que des branches détachées. Du reste, ces durs sectaires avaient tant d'aversion pour ceux qui n'adhéraient point à leurs sentimens, qu'ils se seraient regardés comme impurs, s'ils avaient seulement prié dans un lieu consacré suivant les formes de quelque liturgie. Ils excitèrent d'horribles et très-longs troubles dans les îles Britanniques, où, malgré la sévérité et toute l'habileté de la reine Elisabeth, ils se firent

[1] Sander. Hæres. p. 224. De Schism. Angl. l. 3.

tant de partisans, surtout en Ecosse, et jusque parmi les épiscopaux, qu'ils en devinrent enfin les émules, assez puissans pour leur disputer l'égalité, et quelquefois la prééminence. L'indigne neveu du cardinal Polus, le comte d'Hutington, fut un de leurs premiers et de leurs principaux soutiens.

Moins grossières que les erreurs des Puritains, et par-là même beaucoup plus dangereuses, ou plus difficiles à extirper, les nouveautés de Baïus, nonobstant l'improbation des plus célèbres universités, les anathèmes du saint Siége, et le désaveu du docteur qui leur avait donné naissance, paraissaient encore lui tenir fortement au cœur, et avaient toujours des sectateurs nombreux, au moins dans les cloîtres. Cette première Église, à qui le dépôt de la foi est principalement confié, et qui, se trouvant sans cesse aux prises avec les hérétiques, connaît toutes leurs manœuvres, leur jargon menteur, et l'insuffisance de leur soumission verbale et vague, enjoignit à son ancien commissaire, le grand-vicaire de Malines, d'accomplir sa mission, et spécialement d'obliger Baïus, tant à donner une abjuration précise et par écrit de toutes les propositions condamnées à son sujet, qu'à se faire absoudre des censures qu'il avait encourues en publiant ses opuscules, malgré la défense qui lui avait été intimée.

Le grand-vicaire Morillon entreprit d'abord de purger l'ordre de Saint-François des nouveautés qui s'étaient glissées parmi les Franciscains des Pays-Bas. Cet institut, attaché de tout temps à la saine doctrine, dévoué tout particulièrement au Siége apostolique, ne se démentit point en cette circonstance. Il n'y eut pas jusqu'à frère Lupi et son professeur, l'un et l'autre fort entêtés auparavant du baïanisme, qui ne se soumissent avec une docilité exemplaire. Cependant parmi les supérieurs mêmes, très-zélés pour la plupart contre la doctrine proscrite, un des principaux, savoir le père Pepin, provincial de Flandre, appuyait encore sous main les partisans de la nouveauté, et s'étudiait à mettre en place les sujets les plus propres à seconder ses vues. Morillon fit déposer ce provincial, à qui l'on substitua le savant père Léodius, défenseur aussi zélé qu'éclairé de la saine doctrine. Dès qu'il fut installé, il convoqua une assemblée composée des supérieurs et de quelques députés de chaque maison de la province. Il leur intima les ordres du saint Siége, et sur-le-champ tous les gardiens et les députés abjurèrent le baïanisme tant en leur nom qu'en celui de leurs communautés. Quant aux autres provinces des Franciscains, comme le mal n'y était pas au même degré que dans celle de Flandre, on n'usa point de remèdes si vifs; mais on prit partout des mesures efficaces, qui, avec le temps et les tempéramens conve-

nables, extirpèrent jusqu'au moindre germe des nouvelles erreurs, parmi tous les Franciscains de la Belgique.

Il en eût vraisemblablement été de même dans l'université de Louvain, si les procédés de Baïus son chef eussent eu la même franchise pour principe; mais de toutes les passions, l'amour de la nouveauté, dans un chef de parti, est la plus difficile à dompter. Morillon, s'étant transporté à Louvain dans la vue d'obtenir de Baïus ce qu'exigeaient les ordres du saint Siége, le trouva si mal disposé dans la première entrevue, qu'il craignit d'aigrir le mal en y appliquant le remède, et crut ne devoir pas même communiquer son dessein pour le moment. Le novateur, idolâtre de ses opinions et de sa renommée, qu'on avait cependant ménagée avec une indulgence en quelque sorte excessive, se trouvait dans un accablement de tristesse qui lui causa une langueur dont il pensa mourir quelque temps après. Tantôt il accusait ses juges de l'avoir condamné sans l'entendre; tantôt il se plaignait de ce que les propositions censurées avaient été mal extraites de ses écrits; tantôt de ce qu'il y en avait plusieurs qui avaient été soutenues de tout temps dans les écoles catholiques, et même enseignées tant par S. Augustin que par S. Prosper [1]. Il ajoutait, au grand scandale des fidèles, qu'on pourrait bien écrire quelque jour contre une décision qui faisait foi qu'à Rome on autorisait le pélagianisme.

Morillon, très-offensé de ces murmures scandaleux, se contint cependant, et, discutant de point en point les griefs de Baïus, lui représenta que ses ouvrages avaient parlé pour lui; qu'il n'avait pas été besoin de l'entendre, puisque ses écrits pourraient manifester sa doctrine, même après sa mort. Quant à la fidélité des extraits, il lui dit que tout le monde pouvait encore s'en convaincre par la confrontation de ses écrits avec la bulle; du reste, qu'il avait grand tort de se plaindre de ce qu'elle contenait des articles qui n'étaient pas de lui, puisque cette circonstance lui était favorable à lui-même, et montrait uniquement que la bulle n'avait pas été portée pour lui seul; qu'il aurait aussi mauvaise grâce à se plaindre du ménagement qu'on avait eu de ne pas l'y nommer. « Pour ce qui est des articles controversés dans l'école, reprit-il, le saint Siége apostolique sait fort bien sans vous ce qui peut se défendre, ou non. Et pouvez-vous nier que votre doctrine ait été censurée par les docteurs de Paris, par toutes les universités d'Espagne, par une foule de savans personnages à Rome; et, ce qui est plus fort, que plusieurs pères du concile de Trente en aient été scandalisés; que sans l'évêque d'Ypres et les raisons pressantes qu'il y

[1] Troisième lettre de Morillon au cardinal de Granvelle.

avait de terminer le concile, elle était en danger d'y être condamnée en votre présence? » A l'égard de la ressemblance prétendue des propositions de Baïus avec les principes de S. Prosper et de S. Augustin, Morillon dit qu'il n'avait pas mission de l'apprécier, encore moins d'entrer dans ces sortes de discussions, très-inutiles pour bien croire et pour bien vivre; puis il demanda en deux mots, au novateur, s'il voulait ou non obéir au saint Père, qu'il avait toujours reconnu pour le vrai juge de la doctrine. L'imposteur effrayé répondit bien vite que, tant qu'il vivrait, il se montrerait enfant d'obéissance. Ce qui avait le plus frappé Morillon dans ce pourparler, c'était l'aigreur qu'exhalait Baïus, et la menace audacieuse, quoique enveloppée, d'écrire contre la bulle. « Sur quoi, lui dit le grand-vicaire, je veux bien vous avertir en ami que, si cela se fait, c'est le moyen sûr de vous perdre : je serai contraint moi-même de renoncer à l'amitié que je vous ai conservée jusqu'à présent; car si Sa Sainteté veut être obéie, vous avez plus à craindre encore de Sa Majesté Catholique, aussi bien informée de tout ce qui se fait ici que si elle était sur les lieux. Et gardez-vous bien de vous jouer de ces deux puissances, les plus absolues du monde. N'allez pas vous y méprendre : encore bien que le nom de l'auteur soit supprimé du libelle, on ne s'en prendra qu'à vous seul. Et qui aurez-vous pour adversaires? Le roi et le duc d'Albe. » Baïus dit aussitôt qu'il n'écrirait jamais ni directement ni indirectement contre la bulle, qu'il ne permettrait pas que d'autres écrivissent; il jura même sur son salut éternel, qu'il ne connaissait homme vivant qui le fît. Dès-lors néanmoins le grand-vicaire avait été averti par le sage et savant docteur Ravestein, qu'il se fabriquait un libelle contre la bulle.

Baïus, quoique attaché cordialement et constamment à la domination d'Espagne, tenait toutefois si fortement à ses opinions, ou au faux honneur de les faire valoir, qu'il ne pliait qu'autant que les rebelles de Flandre avaient le dessous, et recommençait à dogmatiser lorsqu'il les voyait en force. Il avait paru docile à la décision du saint Siége, quand toute la Flandre tremblait sous le glaive du duc d'Albe; et quand les révoltés se montrèrent, avec deux armées nombreuses aux ordres du prince d'Orange, et du comte Louis son frère, il renouvela ses murmures, ses cabales, ses invectives, et enfin ses écrits contre la bulle. Les succès rapides du duc d'Albe ne permirent point à Baïus de tirer grand avantage de la rébellion. Tout ce qu'il put faire pendant les troubles, ce fut de composer contre la bulle une Apologie de sa doctrine; mais il n'eut pas le loisir de la répandre avant que le duc rentrât triomphant dans Bruxelles, et la crainte d'un vain-

queur si formidable l'empêcha de la rendre publique. Il imagina cependant, quelque insolente qu'elle fût, et quoiqu'elle ne respirât tout entière que la contumace, qu'au moyen du langage affecté de la soumission, il pouvait sans risque l'adresser au cardinal Simonette qu'il avait connu au concile de Trente, et même au souverain pontife. Il l'envoya donc à Rome, six mois seulement après avoir reçu la bulle avec respect, et juré sur son salut éternel, qu'il n'écrirait jamais contre, ni directement, ni indirectement.

Or, il y déclarait au chef de l'Eglise, que sa bulle ne contenait pas seulement des calomnies manifestes, mais que le langage et les sentimens des saints Pères y paraissaient flétris; qu'elle était un sujet de scandale pour un grand nombre de docteurs infiniment plus attachés aux expressions des saintes Ecritures et des saints Pères, qu'à celles des scolastiques [1]. Tout le palliatif dont il revêtait son impudence, consistait, après avoir encore protesté de sa soumission pour la nouvelle décision qu'il demandait, à douter s'il devait regarder la première comme suffisamment réfléchie, et obtenue pour de justes raisons, ou comme subreptice, et arrachée par les importunités et les artifices de ceux qui persécutaient les gens de bien. Dans l'Apologie adressée à Simonette : « Je ne m'explique pas, disait l'apologiste, sur la vérité des propositions, et parce que je ne sais pas si cela plairait à Sa Sainteté, et parce que la bulle me paraît condamner les propositions mêmes, qui sont vraies en rigueur et dans le sens propre des paroles : mais si l'on condamne le sens des propositions, et la vérité qu'elles renferment, parce que cette vérité déplaît à certains docteurs qui ont pris d'autres idées, alors il apparaîtra que c'est contre Dieu même qu'on s'élève. » Le cardinal Simonette était mort avant que les Apologies, qui toutes deux lui étaient adressées, fussent arrivées à Rome. Il paraît même que le premier dessein de l'auteur n'était pas d'en adresser aucune au saint Père, à qui il n'y parle qu'à la troisième personne : mais, effrayé des menaces que lui fit Morillon, il saisit apparemment ce biais pour faire passer ses invectives, sans avoir l'air d'écrire contre la bulle, malgré la défense expresse qu'il en avait reçue, et la parole qu'il avait donnée. Le pape, à qui, au défaut de Simonette, parvinrent les deux pièces, ne laissa point que de prononcer que Baïus avait encouru les censures portées contre ceux qui écriraient en faveur des propositions condamnées (1569).

Cependant, comme le saint pontife, nonobstant sa sévérité na-

[1] Baïana, part. 2, p. 79 et seq.

turelle, fut toujours un modèle de la charité et de la douceur évangelique, il eut pitié d'une brebis égarée, qui, malgré son égarement, faisait encore profession de respecter la voix du pasteur; et voulant lui ôter tout sujet de plainte, par un trait fort extraordinaire de condescendance, il ordonna un nouvel examen des propositions d'après les défenses de l'apologiste, et même une révision entière du procès, la plus exacte qu'il fût possible. Tous ces ordres ayant été exécutés, et les propositions trouvées aussi condamnables que la première fois, le pape confirma le jugement porté par la bulle, et notifia cette confirmation à Baïus par le bref suivant : « Quoique notre décret apostolique contre le livre et les propositions déférés à notre tribunal, n'ait pas été rendu sans une mûre delibération, et sans qu'on y eût donné toute l'attention qu'exigeaient l'importance de l'affaire et la qualité des personnes, qui d'ailleurs ont bien mérité du saint Siége : voulant néanmoins vous ôter tout sujet de former des plaintes nouvelles, nous avons ordonné que les livres, les propositions et les écrits que vous nous avez envoyés dernièrement, fussent examinés et pesés de nouveau avec la dernière exactitude; et nous avons jugé que le décret donné sur ces matières, s'il n'était pas encore fait, devrait être le même en tous ses points, et tel que nous le confirmons aujourd'hui. C'est pourquoi nous vous imposons un silence perpétuel, ainsi qu'à tous ceux qui voudraient soutenir les propositions susdites, et nous vous exhortons, comme un enfant soumis au saint Siége à obéir, sans tergiversation à ce que vous prescrit la sainte Eglise votre mère, et la mère de tous les fidèles. » Ce bref est daté du 13 de mai 1569.

Le pape chargea le cardinal de Granvelle de l'envoyer à Morillon pour le remettre à Baïus, et d'écrire au grand-vicaire qu'il fallait absolument obliger ce docteur à faire abjuration des propositions condamnées, et à demander l'absolution des censures qu'il avait encourues. Muni de ces dépêches, Morillon manda Baïus à Bruxelles, et les lui communiqua. Celui-ci en parut plus étonné qu'il n'aurait dû l'être, après les pièces qu'il venait d'envoyer à Rome [1]. Il est vrai qu'il avait usé d'un détour assez adroit pour écrire contre la bulle; mais sa manœuvre n'avait pas fait illusion. On ne l'en regardait pas moins comme venant d'encourir les censures, et on lui ordonnait nettement de s'en faire absoudre. Morillon, de son côté, ne lui parla que d'obéissance et de soumission au saint Siége. Le novateur, à son ordinaire, protesta de

[1] 4e Lettre de Morillon.

son obéissance, demanda l'absolution des censures, qu'on prétendait, disait-il, qu'il avait encourues, et sur-le-champ se mit à genoux pour la recevoir. Le commissaire apostolique répondit qu'il ne la lui donnerait point, qu'il n'eût auparavant abjuré les propositions. Il se releva, et dit qu'il ne pouvait le faire, à moins qu'on ne lui donnât copie de la bulle, afin de distinguer les propositions qu'il avait déjà imaginé pouvoir, en vertu même de la bulle, être soutenues en rigueur, et dans le sens propre des termes. Le grand-vicaire, sans le suivre dans ces subtilités, lui rappela que le pape, en vue de prévenir le scandale dans l'intérêt même des auteurs de la doctrine condamnée, s'était fait un principe de ne donner copie de la bulle ni à eux, ni à leurs adversaires, et qu'il voulait absolument ensevelir cette affaire dans le silence. Baïus répliqua que cela lui semblait très-bien, et pria qu'il fût ordonné qu'on ne disputât plus à Louvain sur ces matières.

Le novateur se prenait de tous côtés dans ses propres lacs. Il offrait d'obéir à la bulle, et non pas d'abjurer ce qu'elle proscrivait [1], introduisant ainsi dans l'Eglise le simulacre de respect, qui devint si fameux par la suite sous le nom de silence respectueux; c'est-à-dire, qu'il promettait de révérer au dehors les décisions qu'il méprisait dans son cœur. Il exigeait encore, avant d'accepter ainsi la bulle, que le pape donnât des explications qui distinguassent le sens et les qualifications de chacune des propositions condamnées. « Il y aurait lieu à l'accommodement, disait-il, si les « censures pontificales étaient jointes à chaque proposition, pour « en donner la distinction et en marquer la différence. » Sans cette condition, dont ses disciples ont encore fait tant d'usage, il ne voyait pas lieu, non-seulement à une acceptation sincère de la bulle, mais à un simple accommodement de politique. Il fallut donc le presser et le menacer. Enfin, après bien des tergiversations, il consentit à une acceptation absolue et sans réserve, en laissa dresser l'acte, puis déclara que son adhésion verbale suffisait, et refusa de signer. Par un excès de ménagement, on passa sur ce qui ne parut alors qu'une formalité; mais on ne tarda point à reconnaître combien il est dangereux de composer avec un novateur qui paraît se soumettre, tant qu'il se refuse à une seule des épreuves auxquelles l'on peut mettre sa sincérité. Bientôt il fallut exiger la signature; mais on ne l'obtint qu'avec des peines et des embarras beaucoup plus grands que ceux qu'on avait prétendu s'épargner.

Tandis qu'on temporisait, et qu'on se flattait en vain que la

[1] Hist du Baïan. l. 2, p. 124.

condescendance amènerait Baïus à la soumission, le docteur Ravestein, par sa mort, priva l'Université de Louvain du défenseur le plus capable et le plus vigilant de l'ancienne doctrine. Baïus devint par là doyen des professeurs en théologie, dont il se trouvait le plus ancien; et sa faction, qui n'était plus contenue par l'autorité du docte Ravestein, prit aussitôt le dessus dans la faculté, comme Morillon l'avait prédit au cardinal de Granvelle. Il n'avait pour collègues que ses disciples, la plupart attachés à sa doctrine, et tous à sa personne. Croyant alors pouvoir impunément rentrer dans le champ de bataille, il oublia ses promesses, ses soumissions tant de fois réitérées, son abjuration, et soutint avec plus d'audace que jamais les propositions condamnées.

Ce procédé, non moins indigne d'un honnête homme que d'un ecclésiastique en réputation de vertu, offensa vivement les orthodoxes; ils portèrent leurs plaintes aux évêques de la province, qui, ne voyant point de moyen plus propre à calmer les esprits et à lever tout soupçon, qu'une condamnation précise et publique de la doctrine des propositions, résolurent d'engager Baïus à s'expliquer une bonne fois sur ce sujet en pleine faculté. Dans cette vue, les évêques de Gand, d'Ypres et de Bois-le-Duc le pressèrent, par lettres, de se justifier d'une manière authentique sur la récidive qu'on lui imputait, et d'exposer en présence des docteurs assemblés, ses vrais sentimens sur les articles proscrits par la bulle.

Baïus feignit de se rendre à l'avis des évêques [1]. On assembla l'Université dans la salle de théologie; il monta en chaire, et après un préambule artistement préparé, rangea les propositions en quatre classes : la première, de celles qui sont fausses et bien condamnées, mais qu'il prétendit n'avoir jamais soutenues; la deuxième, de celles qui sont ambiguës, et qu'on avait mal entendues, dit-il, dans ses livres, dont on n'avait pas saisi le sens; la troisième, de celles qu'il soutient être mal extraites, et condamnables uniquement à raison de ce que les compilateurs y avaient ajouté; la quatrième enfin, de celles qu'il avoua, mais qui ne sont odieuses, ajouta-t-il, que parce qu'elles sont énoncées dans le langage des saints Pères, et non dans celui des scolastiques. « Voilà, conclut-il, « mon apologie, si toutefois j'en ai besoin; ainsi elle doit bien « vous suffire. Je suis prêt à la produire, non-seulement dans toutes « les chaires, mais au tribunal même du souverain Juge. » Quel délire, ou quel endurcissement! Faire gloire devant Dieu et devant les hommes d'un manifeste scandaleux, qui impute au siége

[1] Baïana, p. 141 et seq.

de la religion et de la vérité, la négligence, la précipitation, l'ignorance et l'iniquité dans ses jugemens; qui l'accuse d'avoir prêté son ministère à l'artifice et à la calomnie, en condamnant des propositions mal entendues, infidèlement extraites, forgées à plaisir pour diffamer un docteur catholique; de les avoir prises dans un sens étranger, et de les avoir flétries, quoique vraies en elles-mêmes, et dans le sens naturel que présentent les paroles de l'auteur; d'avoir méconnu les paroles saines que les Pères nous ont transmises, et d'avoir qualifié plus de vingt propositions de scandaleuses, parce qu'elles étaient revêtues du langage consacré par les saints docteurs!

Cet orgueil, voilé d'un air de candeur et de modestie, de faux semblans d'humilité, de charité, d'amour de la paix et de la concorde, éblouit un grand nombre de personnes superficielles, ou qu'animait peu l'intérêt de la religion; mais les catholiques éclairés, et vraiment attachés à leur foi, n'envisagèrent qu'avec horreur un hypocrite qui, après tant de soumissions parjures, tournait contre la puissance pontificale l'indulgence et la longanimité dont elle avait usé à son égard. Ils étaient particulièrement indignés de deux traits par lesquels il avait terminé son discours; savoir, qu'il y avait dans la bulle des propositions censurées, pour lesquelles il faudrait peut-être mourir plutôt que de les condamner, et qu'il ne se soumettait point à la bulle, parce qu'elle n'avait pas été solennellement promulguée, mais simplement notifiée par la lecture qui s'en était faite dans la maison de Ravestein. Rien de plus odieux surtout que ce dernier trait, qui annonce une âme fausse et d'une ingratitude réfléchie, puisque le pape, à la sollicitation du cardinal de Granvelle, n'avait consenti à cette forme de publication que par ménagement pour celui qui lui en faisait un crime. Les orthodoxes, voyant que Baïus ne respectait ni le pape, ni le cardinal, ni le corps épiscopal de la province, prirent le parti de porter leurs plaintes au gouverneur, qui, indépendamment de sa rigidité naturelle, avait ordre du roi son maître de tenir soigneusement la main à cette affaire : ils le prièrent de faire publier la bulle dans les écoles de Louvain, afin que Baïus la souscrivît avec tous les docteurs. Le duc d'Albe, ayant si fort à cœur d'éteindre le feu de la rébellion allumé par les sectes protestantes, n'était pas d'humeur à souffrir qu'il se formât une secte nouvelle, qui, venant à se réunir aux autres, ne pouvait manquer de consommer la ruine de l'Etat. Il accueillit avec honneur les défenseurs de la saine doctrine, et résolut sur-le-champ de faire rendre la soumission convenable aux décisions du saint Siége,

au moyen des évêques nationaux, soutenus de son autorité, sous laquelle tout pliait depuis ses dernières victoires.

Les circonstances ne pouvaient être mieux choisies. D'une part, le calme se trouvait rétabli par la réduction au moins passagère des Protestans révoltés; d'autre part, tous les évêques de la Belgique étaient assemblés à Malines, où ils formaient un concile national, à l'effet de mettre à exécution le concile de Trente. On porta un décret formel pour la réception de ce concile, et pour en adopter la profession de foi, de telle manière que les évêques n'en pussent admettre aucune qui n'y fût conforme. On en reçut aussi la discipline, et avec tant d'uniformité, qu'il fut enjoint aux évêques de visiter toutes les églises de leurs diocèses, même exemptes, et de réformer tous les statuts ou réglemens qu'ils y trouveraient contraires aux décrets de Trente. Afin de les diriger dans ces opérations, on composa un grand nombre de chapitres instructifs et très-circonstanciés sur le baptême, la promotion aux ordres, le mariage et les fiançailles, sur la célébration de l'office divin, l'observation des fêtes et jeûnes, la dispensation des indulgences, le culte des images et les superstitions à éviter; sur les devoirs des évêques et des autres ministres de l'Eglise, de tous les clercs, des religieux même et des religieuses; sur les séminaires, sur les écoles chrétiennes, sur les catéchismes et les instructions qu'on doit faire régulièrement aux fidèles. En un mot, rien ne fut omis de tout ce que le saint concile de Trente avait trouvé de plus propre à faire refleurir la discipline ecclésiastique et les mœurs chrétiennes. Le concile de Malines dura depuis le 11 de juin jusqu'au 14 de juillet 1570, et fut présidé, en l'absence de l'archevêque, par l'évêque d'Ypres.

L'année précédente, S. Charles Borromée avait tenu ponctuellement son deuxième concile, suivant l'ordonnance des pères de Trente, qui enjoignent au métropolitain de célébrer de trois en trois ans le synode de sa province avec les évêques ses suffragans [1]. Ainsi les trois années étant expirées, il avertit les fidèles, selon sa méthode ordinaire, de se réconcilier avec Dieu, de recevoir la communion, et de venir en procession à l'église métropolitaine le dimanche avant la célébration du concile, pour attirer les lumières du Ciel et l'abondance de ses bénédictions sur l'assemblée des pasteurs. Le saint archevêque voulait aussi que tous ses suffragans députassent, chacun de son diocèse, outre les témoins synodaux, deux ecclésiastiques vertueux, habiles, zélés, pour recher-

[1] Giussan. l. 2, c. 18 Conc. tom, xv. p. 338 et seq

cher sur les lieux tous les désordres et tous les abus, afin de lui en faire ensuite le rapport en concile. En cela il ne se proposait pas seulement de ne promulguer que des lois réclamées par les circonstances, point d'économie déjà si important, mais d'appliquer avec justesse la correction à l'abus, et de tenir la loi en vigueur au moyen d'une exécution intelligente. Le deuxième concile de Milan, ainsi que chacun des autres, dura environ trois semaines, pendant lesquelles on n'épargna ni soin, ni travail, afin de ne rien laisser en retard de tout ce qui demandait correction. Quand les actes étaient dressés, un des pères, au nom de tous les autres, portait ces actes à Rome, avec une lettre synodale qui les soumettait au jugement du souverain pontife. Après qu'ils avaient été approuvés, l'archevêque les faisait imprimer, et en adressait des exemplaires à tous ses suffragans, qui les publiaient dans leurs diocèses. Il les publiait aussi, ou les faisait publier à Milan. C'est ainsi qu'en dix-neuf ans de pontificat, il célébra six conciles, dont on voit que la prépondérance sur tant d'autres conciles particuliers ne peut être plus légitimement établie. Aussi toutes les Eglises qui se piquent le plus de régularité ont-elles adopté comme à l'envi la discipline de Milan, image la plus fidèle de celle de Trente, et le plus digne objet de l'émulation universelle. Ce précieux corps de discipline, que nous craindrions de tronquer en tentant de l'abréger, se trouve imprimé sous le titre d'*Actes de l'Eglise de Milan*, en deux volumes *in-folio*, auxquels nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui veulent pleinement se convaincre que l'esprit sanctificateur n'abandonna jamais l'Eglise.

Pour ce qui est des pères de Malines, le duc d'Albe, en leur mandant ce qui se passait à Louvain, les pria d'ordonner la promulgation solennelle de la bulle émanée du saint Siége à l'occasion du docteur Baïus, et d'exiger la souscription de tous les docteurs de cette université sans nulle exception [1]. Les prélats engagèrent leur parole au duc, et arrêtèrent entre eux, que Maximilien Morillon, déjà commis par le Siége apostolique à l'exécution de la bulle, serait aussi chargé d'exécuter le décret de leur concile; qu'auparavant néanmoins Rithovius d'Ypres et Jansénius de Gand, iraient trouver Baïus comme députés du concile, et lui en communiquer les ordres. Les deux évêques remplirent fidèlement cette commission; mais le docteur, rompu depuis dix ans à la dissimulation et à la fourberie, ne leur donna que des paroles éblouissantes : il protesta que personne ne désirait la paix avec plus de passion que lui; qu'il se conformerait avec plaisir aux vues du concile, et qu'il

[1] Baïana, p. 200 et seq.

se soumettrait à ses résolutions, *tant que la vérité*, ajoutait-il, *n'y serait pas blessée*. Les deux prélats, sans faire attention à cette clause insidieuse, s'en tinrent à ses faux semblans, et reportèrent sa réponse au duc d'Albe, qui en parut aussi content qu'eux. Sur le rapport qu'ils adressèrent ensuite aux pères de Malines on fit partir pour Louvain le commissaire Morillon (1570).

La faculté de théologie ayant été convoquée dans les formes d'usage, Morillon parut dans l'assemblée, et, après avoir exposé les ordres dont le concile national de la Belgique, aussi bien que le saint Père, lui avait commis l'exécution, publia solennellement la constitution pontificale qui commence par ces mots, *Ex omnibus afflictionibus*, puis demanda à tous les docteurs s'ils étaient prêts à obéir. Ils répondirent affirmativement d'une voix unanime. Après une acceptation si prompte et si générale, il semblait que la souscription qu'exigeaient encore le concile et le gouverneur, ne devait pas souffrir plus de difficulté : mais c'étaient moins les préventions des docteurs contre la doctrine de la bulle, que leur attachement à la personne de Baïus, qui les empêchait de souscrire, et de laisser par là un monument public de flétrissure contre lui. Dissimulant toutefois ce vrai motif de leurs refus, ils usèrent, à son exemple, d'artifice et de subterfuges, d'inventions calomnieuses, de mensonges palpables, jusqu'à prétexter sans pudeur, contre l'évidence des faits, que ni le pape ni le concile n'exigeaient la signature de la bulle; que Morillon, de son chef, était venu la demander, et couvrait sa témérité du nom des pères de Malines, dont il n'avait point reçu de mission. Il fallut une lettre authentique des évêques d'Ypres et de Gand, députés du concile, et témoins de la mission qu'en avait reçue Morillon, pour faire tomber la calomnie, et mettre au jour l'impudence de ses auteurs.

Il est vraisemblable que, les plus chauds partisans de Baïus ayant été si hautement démasqués, et le concile ainsi que l'inflexible duc d'Albe voulant être obéis, les autres docteurs, qui étaient en bien plus grand nombre, ouvrirent les yeux, et que le corps de la faculté souscrivit dès-lors. Cependant, comme on ne trouve aucun monument de cette souscription, laquelle peut avoir été supprimée fort aisément dans la suite par les disciples de Baïus, demeurés maîtres de l'Université, les fauteurs opiniâtres du novateur ne laissent pas que d'ériger cette preuve négative, ou, pour mieux dire, cette absence de preuve, en une démonstration de la désobéissance des lovanistes. Quoi qu'il en soit de ce raisonnement pitoyable, ce qu'ils prétendent y gagner est plus misérable encore. Toutes les contradictions qu'éprouva la bulle, ne servirent qu'à lui donner plus de relief. Ce n'était plus un simple décret qu'on

pût soupçonner de subreption, depuis qu'il avait été confirmé, après un nouvel et très-mûr examen tant des livres que des apologies du novateur. Le clergé national, le plus intéressé à ce jugement, l'avait reçu en concile, en avait ordonné la souscription et la promulgation. On l'avait publié solennellement, sans opposition, sans réclamation d'aucun évêque, d'aucun docteur, pas même d'un seul prêtre. Le souverain l'avait demandé, l'avait accepté; tous les ordres de l'État avaient concouru à lui imprimer les caractères les plus augustes et les plus authentiques que présente un acte législatif.

Telle était la situation de cette affaire, quand, sur l'avis que Morillon donna sans doute à Rome de ce qui s'était passé au sujet de la souscription, le pape exhorta le duc d'Albe à la finir, en faisant rendre par la faculté de théologie un décret signé de tous ses membres, et portant que toutes les propositions étaient légitimement condamnées, que les écrits où elles se trouvaient seraient retirés des mains des candidats, et que Baïus se soumettrait à ce jugement. Le duc en ayant écrit à la Faculté d'un ton à être obéi, elle tint une grande assemblée, après avoir donné aux docteurs un temps suffisant pour méditer leurs avis : tous s'y trouvèrent, à l'exception de Baïus, personnellement intéressé dans la délibération. Epouvanté du tour sérieux que prenait son affaire, il avait déjà déclaré publiquement, à l'issue d'un exercice théologique, qu'il était résolu de s'en tenir au jugement que la Faculté rendrait sur les articles proposés. Quand on vint aux opinions, ils passèrent tout d'une voix, et l'on prit acte de la déclaration que Baïus avait faite dans l'intervalle, touchant sa disposition à se soumettre, comme il le devait, au jugement de la Faculté, qui laissa enfin dans ses conclusions un monument incontestable de sa pleine obéissance à la constitution de Pie V. Elle la reçut purement et simplement, supprima les livres que cette constitution condamnait, et fit souscrire la même conclusion par tous les docteurs, et par chacun d'eux comme cela y est consigné [1]. Et cette conclusion, comme cela y est encore dit, fut ensuite présentée à maître Michel Baïus, qui déclara lui-même qu'il l'approuvait, qu'il la voulait souscrire, et qui la souscrivit en effet.

Ainsi l'obstination de Baïus plia de la manière la plus humiliante sous le poids de l'autorité réunie du chef de l'Eglise, du clergé national, et surtout du formidable duc d'Albe. Il se serait épargné toutes ces humiliations, en se soumettant au premier jugement du saint Père, qui l'avait traité avec tous les ménagemens

[1] Act. facult. Lovan. ad 29 Aug. 1571.

de la tendresse paternelle. Ses fréquentes récidives, fruits d'une âme plus superbe encore et plus fausse qu'inconstante, le mirent dans la dure nécessité d'épuiser jusqu'à la lie ce calice d'amertume. Sa flétrissure fut à jamais consignée dans les fastes de sa compagnie, chargée de conclure contre sa doctrine et sa personne. Il n'en devint cependant pas plus fidèle à ses promesses et à ses sermens

Pendant que le duc d'Albe partageait son attention entre les novateurs qui mettaient tout en confusion dans les Pays-Bas, le roi Catholique, occupé de son mariage avec Anne d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, et sollicité de secourir la reine Marie d'Ecosse, remit encore ce soin au duc, sans lui envoyer de nouveaux secours. C'était lui demander à peu près l'impossible. Cependant le besoin ne pouvait être plus pressant. Marie se trouvait captive en Angleterre, et la reine Elisabeth la tourmentait indignement pour lui faire signer un traité aussi honteux à l'Ecosse que dommageable à la religion catholique, dont il consommait la ruine dans ce royaume.

Ce n'était pas sans raison [1], ou sans l'un de ces noirs pressentimens qui dominent la raison même, que l'infortunée Marie avait d'abord pris possession de son trône avec autant de répugnance que si elle eût marché au supplice. A peine fut-elle dans ses Etats, qu'elle reçut tant d'insultes de la part de ses sujets hérétiques, et surtout de leurs séditieux pasteurs, que le diadême lui pesa comme un joug qu'elle eût eu peine à supporter, si l'espérance de quelque changement ne l'eût flattée par intervalle. Pour l'exercice de sa religion, on lui permettait tout au plus de faire dire quelque messe basse; et il arriva un jour qu'un sectaire fanatique eut l'insolence de briser les cierges qu'on apportait dans son oratoire pour la célébrer. L'atrocité se joignit au fanatisme, et fut porté jusqu'à poignarder dans le cabinet, et sous les yeux de la reine enceinte, un sujet d'excellent conseil, d'une fidélité à toute épreuve, et d'une habileté qui déconcertait les plus secrètes cabales des perturbateurs de l'Etat. Le but des assassins n'était pas seulement de causer à la reine un effroi et une révolution qui la fissent périr elle et son fruit, mais de la faire soupçonner d'un honteux commerce avec le malheureux qu'ils venaient d'assassiner, par l'époux qu'elle s'était choisi malgré les vues ambitieuses de la reine d'Angleterre. L'objet prétendu de la passion d'une reine n'était qu'un musicien, laid de figure et cassé de vieillesse : cette absurde calomnie fit néanmoins fortune parmi les sectaires et, par leurs instigations, s'enracina dans l'âme du roi jaloux.

[1] De Thou, l. 40.

Le feu de la discorde était principalement soufflé par le comte de Murray, qui, ayant surpris la confiance de l'infortunée reine, dont il était frère naturel, trouva moyen de perdre, l'un par l'autre, la reine et le roi. Il engagea le comte de Bothwel à délivrer la reine d'un époux qu'elle ne pouvait souffrir, disait-il, ajoutant qu'elle s'estimerait heureuse d'épouser son libérateur. Bothwel fit sauter avec un pétard la chambre du roi, après l'avoir étranglé secrètement dans son lit, enleva la reine, et dans un premier saisissement, trop puissant sur un sexe timide, la pressa de tant de manières de lui accorder sa main, qu'elle contracta le mariage fatal qui la précipita du trône dans les fers, et dans ce long enchaînement d'infortunes dont l'échafaud fut le terme.

Aussitôt après ce mariage, elle fut investie, avec son indigne époux, par une armée de rebelles suscités par Murray : on laissa échapper Bothwel, de peur qu'il ne rendît témoignage à l'innocence d'une infortunée qu'on voulait trouver coupable de régicide. Pour elle, on la mit sur une vile monture, avec un habit également propre à lui attirer la risée publique; et à la tête des troupes qui l'avaient arrêtée, on la conduisit, par de longs détours couverts d'une populace insolente, jusqu'à la forteresse ou prison de Loclevin, située au milieu d'un lac. Partout on portait devant elle un drapeau où était peint le cadavre du roi son premier époux, avec le petit prince Jacques son fils, qui tendait ses mains innocentes au ciel, comme pour demander justice contre les assassins de son père. La vue de ce tableau, avec les explications qu'en faisaient les rebelles dans les termes les plus insultans, et les relations calomnieuses qu'ils avaient répandues de tous côtés, attirèrent à la reine tous les outrages imaginables, et formèrent sur son innocence même un nuage que les moyens le plus irréfragables ne purent qu'à peine dissiper avec le temps. Cependant on la força de signer un acte, par lequel elle se démettait de la couronne en faveur de son fils, qui n'avait guère plus d'un an, et qui fut dès-lors proclamé roi. Elle protesta d'abord contre cette violence avec les formalités nécessaires, et quelque temps après, s'échappa de sa prison; mais ce ne fut que pour retomber entre les mains, plus inhumaines encore, de la reine d'Angleterre. Au lieu de l'asile qu'elle avait demandé, elle ne trouva que des fers, dans lesquels Elisabeth la retint plus de dix-huit ans, sans nul égard aux droits sacrés de l'hospitalité, à la proximité du sang, à l'honneur du diadème, à la foi donnée, à l'humanité même.

L'impitoyable Elisabeth ne consulta que son dépit contre une princesse qui usait de la prééminence du sang illustre et pur qui

coulait dans ses veines, de la situation de ses états, des agrémens de son esprit, et de tous les dons de la nature, pour l'empêcher d'exécuter celui de tous ses desseins qu'elle avait le plus à cœur; savoir, de réunir les trois couronnes des îles Britanniques sur la tête d'un monarque protestant, afin de bannir à jamais de ces royaumes la foi romaine, dont le rétablissement en Angleterre pouvait attirer à sa mémoire toute la flétrissure qu'elle méritait. La foi de la reine Marie d'Écosse fut ainsi la première cause de la longue persécution qu'elle eut à soutenir, ce qui fait qu'on peut sans exagération qualifier de martyre la mort violente par laquelle elle finit. Il nous reste un monument des projets sanguinaires de l'hérésie contre le zèle de cette princesse en faveur de la religion de ses pères, dans une lettre où Bèze fait des vœux pour voir bientôt l'Écosse délivrée de ce qu'il appelle une autre Athalie[1].

Toutes les têtes couronnées s'intéressèrent au malheureux sort de la reine prisonnière, et plusieurs demandèrent son élargissement avec de vives instances long-temps réitérées, et toujours inutiles. Il en fut de même des poursuites du parlement d'Écosse, des grands de ce royaume, et du jeune monarque dès qu'il fut en âge de penser et de sentir. Rome éclata aussi contre Elisabeth. Le saint pape Pie V, qui l'avait assez ménagée jusque là, publia contre elle une bulle foudroyante quand elle se fut montrée sourde aux prières et à tous les avertissemens des princes ses voisins. Il y peignait les bannissemens, les chaînes, les tortures, tous les genres de supplices et de vexations exercés contre les évêques, les prêtres, les fidèles de tout état, dont le crime consistait uniquement à ne point prendre part aux attentats de sa tyrannie et de son impiété. L'anathème était ensuite prononcé avec tous les effets qu'on y attachait alors.

Sous un règne tel que celui d'Elisabeth, c'était courir une terrible chance, que de notifier cette bulle en Angleterre; mais le péril même parut enhardir l'Anglais Jean Felton. Il eut l'intrépidité de l'afficher à la porte de l'évêque de Londres, où elle demeura depuis le soir jusqu'à huit heures du matin, sans que Felton voulût profiter de cet intervalle pour s'enfuir; et comme un de ses amis lui mettait sous les yeux tout ce qu'il risquait : *La mort soufferte pour une si belle cause*, répondit-il, *est moins à craindre qu'à desirer*. Felton néanmoins fut simplement soupçonné d'avoir connaissance de cette affaire; mais sitôt qu'on lui eut demandé qui avait affiché la bulle : *Je veux bien vous tirer d'inquiétude à ce sujet*, répondit-il, *et je confesse volontiers que c'est moi*. Il fut

[1] Ep. Theod. de Bez. ad Buchan.

condamné au supplice des criminels de lèse-majesté. Quand on lui dit de demander pardon à la reine, il répondit qu'il n'avait manqué à rien de ce qui lui était dû, se laissa couper la main droite sans changer de couleur, et supporta le reste des tourmens avec la même fermeté (1570).

Pie V eut plus de sujet de s'applaudir des efforts qu'il fit dans le même temps contre les Turcs. Malgré des pertes accablantes essuyées récemment par les Chrétiens, le saint pape, par la grandeur de son courage, par son habileté, par ses dons abondans, et surtout par la vertu de ses prières, leur procura la plus mémorable victoire qu'ils eussent encore remportée sur mer. Sélim II, fils et successeur bien différent de Soliman II, le plus honnête des sultans[1], ne vit pas plus tôt sa domination solidement établie, qu'il rompit la paix jurée aux Vénitiens par son père, et renouvelée par lui-même. Il avait pris la résolution de leur enlever l'île de Chypre : et pour les obliger à faire diversion, il envoya dans l'Albanie le bacha Achmet, avec soixante mille hommes; Hali-Bacha, dans l'île de Chio, avec quarante galères que renforça bientôt le bey de Négrepont; puis le formidable Mustapha en Chypre, avec plus de trois cents voiles, et des troupes de terre à proportion. Dans toute l'étendue de cette île, il n'y avait que deux places de résistance, Nicosie au milieu des terres, et Famagouste, port assez bien fortifié. Les Turcs, ayant débarqué sans obstacle, allèrent assiéger Nicosie, qu'ils prirent d'assaut après six à sept semaines de siége : ils y massacrèrent plus de vingt mille personnes, sans distinction de sexe, et firent quinze mille esclaves, avec un butin inestimable.

Dans la campagne suivante, ils prirent Famagouste par composition, le sort de Nicosie ayant fait peur aux habitans, dont l'indocilité, jointe à l'épuisement des munitions, força le courageux Bragadin leur gouverneur à capituler après une longue et glorieuse défense. Ce que le peuple, aveuglé par l'effroi, avait cru devoir procurer son salut, ne servit qu'à précipiter sa perte, et à combler son infortune. Le barbare Mustapha, après avoir accordé tous les articles de la capitulation, et les avoir confirmés par serment, fit égorger la garnison tout entière, avec la principale noblesse, au moment où elle venait par honneur au-devant de lui. Pour le gouverneur, après lui avoir fait présenter par trois fois sa tête au bourreau, sans pouvoir l'intimider, il lui fit couper le nez et les oreilles, ordonna qu'on le tînt étendu par terre, et lui insultant avec autant d'impiété que de barbarie : « Où est maintenant ton

[1] Chalcond. t. II, l. 15. De Thou, l. 49.

Christ? lui disait-il. Et s'il est tout-puissant, à quoi tient-il qu'il ne t'arrache de mes mains[1]? » Quelques jours après, ses plaies étant encore toutes saignantes, et deux paniers remplis de terre pendus à son cou, il le fit conduire sur les différentes brèches des remparts, et toutes les fois qu'il passait devant le bacha, on le contraignait de baiser la terre; ensuite on l'exposa au haut d'une antenne, pour servir de spectacle aux chrétiens qu'on venait d'arrêter dans leurs vaisseaux, où ils étaient déjà embarqués sur la foi des sermens. Enfin, au bruit des tambours et des trompettes, on le conduisit sur une place publique, où il fut écorché vif. Bragadin montra une constance que la foi seule pouvait inspirer même à un héros. Il ne cessa d'invoquer Jésus-Christ que, lorsqu'écorché jusqu'à la ceinture, et le corps épuisé de sang, il eut rendu son âme à Dieu, avec son dernier souffle. En haine d'une confession si glorieuse, Mustapha lui prodigua encore mille insultes après sa mort; puis il remplit sa peau de paille, la promena dans les ports d'Asie et de Grèce, d'où elle fut portée à Constantinople avec les têtes d'un autre Bragadin, de Querini et de Martiningo, dignes tous trois de ces honorables outrages, et par leur valeur militaire, et par leur magnanimité chrétienne.

Cette haine forcenée du nom chrétien excita dans tout l'Occident une fureur d'indignation dont le saint pape s'efforça de tirer parti pour le solide avantage de la chrétienté; mais les princes, éloignés du midi où grondait l'orage, ayant d'ailleurs pour la plupart assez d'affaires chez eux, ne jugèrent point à propos de se réunir contre l'ennemi commun. L'empereur même, si souvent inquiété par les Ottomans, refusa d'accéder à la ligue, sous prétexte d'une trève conclue peu d'années auparavant avec le grand-seigneur. Il n'y eut que le pape, le roi d'Espagne et la république de Venise, qui résolurent ensemble d'humilier l'orgueil des infidèles, et de porter la guerre au sein de leur empire. Ils prirent si fort à cœur cette généreuse entreprise, animés principalement par les exhortations du saint pape, et par la profusion avec laquelle il fournissait à la dépense, qu'ils mirent en mer plus de deux cents galères, vingt-huit grands navires d'équipage, et six galéasses munies de grosse artillerie. Don Juan d'Autriche, frère naturel du roi d'Espagne, fut nommé généralissime de toute l'armée, quoiqu'il fût âgé tout au plus de vingt-quatre ans; mais on lui avait donné pour conseils André Doria, vieux marin des plus renommés de son siècle, et Louis de Réquesens, à qui sa prudence fit confier ensuite le gouvernement difficile de la Belgique. La flotte

[1] Adrian. de Bell. Cypr. l. 2.

du saint Siége avait pour général Marc-Antoine Colonne, designé pour commander en chef au défaut de don Juan. Le noble vénitien Barbarigo commandait la flotte de sa république. Du reste, la fleur de la noblesse d'Italie et une partie de celle d'Espagne remplirent cette armée, plusieurs d'entre ces guerriers s'étant déjà signalés par des exploits qui excitaient l'émulation de tous les autres. La flotte ottomane, commandée par Ali-Bacha, et plus nombreuse encore que celle des chrétiens, outre deux cents galères, comptait soixante-dix frégates ou brigantins. Ces ignorans et présomptueux barbares avaient si bonne opinion d'eux-mêmes, et si peu d'idée de l'ennemi, qu'ils n'imaginaient pas qu'il osât seulement paraître en leur présence.

Les deux armées, également empressées au combat, ne tardèrent point à se joindre (1571). On se rencontra dans le golfe de Corinthe, qui prend aujourd'hui son nom de Lépante près Actium, lieu déjà si mémorable par la bataille qui avait décidé de l'empire du monde entre Marc-Antoine et Auguste. Comme les deux armées, rangées en bataille, n'étaient plus séparées que par un espace de douze mille, don Juan, avant d'approcher davantage, ordonna d'arborer l'étendard qu'il avait reçu du souverain pontife; et précédé de ce signe sacré, parcourut les rangs dans un brigantin, afin d'exhorter les troupes à combattre jusqu'à la mort, et à mépriser tout péril sous l'étendard de Jésus-Christ [1]. Dès que les soldats chrétiens virent flotter le drapeau où l'image d'un Dieu mort pour les hommes étincelait d'or et de pierreries, cette multitude, qui sous le fer dont elle était hérissée ne respirait que la menace et le carnage, donna un spectacle nouveau, qui put fixer quelque temps les regards du Ciel même. Tous les soldats, à l'exemple des généraux, tombèrent prosternés devant le Dieu sauveur, en jurant de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la gloire de son nom, et en le conjurant de favoriser le courage dont il était le principe et le but.

Ils s'étaient voués en victimes pacifiques; ils se relevèrent en lions altérés de sang, et qui ne connaissent plus d'autre danger que celui de manquer leur proie. Don Juan fit donner le signal du combat par un coup de canon, et les deux armées, comme deux orages contraires, se portèrent l'une sur l'autre avec une violence et un bruit effroyables. Les Turcs avaient l'avantage du vent; mais il tomba au moment où commença l'action. Après quelque temps d'un calme si profond, qu'on se croyait à peine en mer, le vent reprit en faveur des chrétiens, et porta la fumée de

[1] De Thou, l. 50.

leur artillerie sur la flotte ottomane, ce que les guerriers chrétiens regardèrent comme un premier fruit de leur confiance dans le Maître suprême des élémens et de la victoire. Elle fut néanmoins disputée cinq heures entières; au bout de trois heures, elle commença par l'aile gauche des chrétiens, commandée par le noble vénitien Barbarigo, qui fit couler la galère de Siroch, commandant de l'aile opposée des ennemis. Siroch opposa la plus opiniâtre résistance, et soutint le courage des siens, jusqu'à ce qu'il eût été mis en pièces, en se défendant comme une bête féroce. La consternation se répandit alors dans toutes ses galères, et les fit tourner vers la côte avec tant de précipitation, que la plupart s'y brisèrent. Toutefois le brave Babarigo, qui faisait autant l'office de soldat que celui de capitaine, reçut dans l'œil un coup de flèche, dont il mourut le lendemain. Son neveu Contarini qui prit sa place, et le noble Querini, périrent de même au sein de la victoire.

La nouvelle de la défaite de Siroch étant parvenue au centre de l'armée chrétienne, où le généralissime don Juan faisait tête au général turc, et remportait déjà quelque avantage, les Espagnols, jaloux de ce que les Vénitiens avaient déterminé la victoire, oublièrent leur lenteur accoutumée, enchérirent sur la chaleur italienne, firent sur la capitane turque un feu terrible dont Ali fut tué, l'abordèrent, en arrachèrent le croissant; et don Juan faisant alors crier *Victoire*, ce ne fut plus un combat, mais une horrible boucherie, dans laquelle les musulmans stupides se laissaient égorger sans se défendre. Doria, qui commandait l'aile droite, sous prétexte qu'il n'avait pas assez de vaisseaux pour former un front égal à celui d'Ochiali qui commandait la gauche des Turcs, mais dans la vue réelle, dit-on, de conserver les navires qu'il entretenait au service du roi d'Espagne, prit le large avec toutes ses galères. Ochiali se mit à le poursuivre; mais son audace n'étant encouragée que par la crainte qu'il présumait faussement dans son ennemi, et celui-ci ayant fait mine de revenir à la charge avec le marquis de Sainte-Croix, le musulman s'enfuit à toutes voiles, avec trente galères tout au plus. Le reste de ses vaisseaux fut pris ou coulé à fond.

Les Turcs subirent une perte immense dans cette bataille, la plus désastreuse, à tout prendre, qu'ils eussent livrée depuis l'établissement de leur empire. Les vainqueurs leur tuèrent trente-deux mille hommes, firent trois mille cinq cents prisoniers, dont vingt-cinq officiers du premier rang, délivrèrent quinze mille esclaves chrétiens, prirent cent trente à quarante galères, ou autres bâtimens, brûlèrent, coulèrent à fond ou firent briser tout le reste, à l'exception de quarante à cinquante voiles que sauvèrent

Ochiali et le roi d'Alger, qui eut aussi le bonheur de s'échapper à travers l'armée chrétienne. Il est impossible d'apprécier le butin fait sur une flotte innombrable chargée de la dépouille d'une infinité de vaisseaux, des villes mêmes qu'elle venait de piller. Les chrétiens perdirent environ huit mille hommes, la plupart vénitiens, parmi lesquels plusieurs officiers de distinction : mais le sénat, regardant une mort si belle comme un sort plus digne d'envie que de regrets, défendit d'en porter le deuil et d'en témoigner aucune tristesse. La journée de Lépante, 7 octobre 1571, devint pour cette république généreuse un jour de fête et d'allégresse publique, qu'elle ordonna de solenniser à perpétuité. Le saint pape Pie V, aux prières duquel on attribua principalement ce succès, établit pour toute l'Eglise une fête en l'honneur de la Sainte-Vierge, sous le nom de Notre-Dame-de-la-Victoire, et fit ajouter ces mots aux litanies : *Secours des chrétiens, priez pour nous.* Deux ans après, Grégoire XIII établit encore, en mémoire de la victoire de Lépante, ou plutôt rétablit la fête du Rosaire instituée cent ans auparavant, et la fixa au 1er d'octobre. Pie V protestait que cette victoire était due à l'intercession de la mère de Dieu. Les historiens de sa vie assurent que, le jour de la bataille, et la veille précédente, il redoubla la ferveur de ses prières, et ordonna que les supplications redoublassent aussi dans toute la ville; que dans le temps du combat, le consistoire se trouvant assemblé, il quitta brusquement les cardinaux, ouvrit une fenêtre, et y demeura quelque temps, les yeux levés au ciel; qu'ensuite il ferma la fenêtre, et leur dit : *Il ne s'agit plus que de rendre grâce à Dieu pour la victoire qu'il vient d'accorder à son peuple* [1].

Cependant les vainqueurs ne surent pas tirer parti de leur avantage. Au lieu de marcher à Constantinople, qui vraisemblablement eût été prise d'emblée dans le trouble et la consternation où se trouvait toute cette capitale, don Juan d'Autriche alla passer l'hiver à Palerme, et Colonne prit le chemin de Rome. Venieri, qui avait succédé à Barbarigo dans le commandement des Vénitiens, et qui se voyait seul à la tête de l'armée navale, ne laissa pas que de poursuivre les Turcs; il tourna même vers leur capitale; mais sa lenteur et son irrésolution lui ravirent le succès qu'il pouvait encore se promettre de ses seuls efforts. Il n'est pas douteux que, s'il eût seulement poussé jusqu'au sein de l'Archipel, tous les Grecs eussent sur-le-champ secoué le joug des infidèles. Déjà Constantinople était aussi alarmée que si le vainqueur eût été à ses portes. La plupart des Turcs donnaient leurs trésors à garder aux

[1] Gabut. l. 3. Ciacon. p 998.

habitans chrétiens, et les priaient de leur permettre l'exercice du mahométisme, au moyen d'un tribut, lorsqu'ils seraient maîtres de la ville et de l'Empire. Sélim, qui était à Andrinople, revint promptement pour empêcher le désordre; et comme on ne voyait point arriver les vainqueurs, il calma si bien les esprits, qu'un commissaire vénitien étant venu proposer l'échange des prisonniers, le grand-visir lui tint ce langage : « Vous voulez voir sans doute comment nous supportons les coups de la fortune? Eh bien! apprenez ce que nous pensons. En vous enlevant le royaume de Chypre, nous vous avons coupé un bras qui ne reprendra point; et lorsque vous avez défait notre flotte, vous nous avez rasé la barbe, qui bientôt reparaîtra plus forte qu'auparavant. »

Pendant que Sélim, avant ce revers, jetait l'alarme dans toute la chrétienté, les Maures d'Espagne, qu'on a vus presque anéantis sous le règne de Ferdinand le Catholique, osèrent se relever, se révolter, et prolonger la rébellion durant trois années entières, avec un désordre et des excès qui firent comprendre combien il est dangereux, pour les états même les plus florissans, de vivre dans la sécurité avec des sectes séditieuses, quand on n'attend leur fidélité que de leur faiblesse. Ces ennemis irréconciliables de la religion et de la puissance castillane, prétextant la trop grande sévérité de leurs gouverneurs, s'attroupèrent dans les défilés des montagnes au pays de Grenade, et se choisirent pour roi un jeune homme de leur nation, nommé Ferdinand de Valore, le plus distingué d'entre eux par sa bravoure, aussi bien que par ses richesses et sa naissance[1]. Aussitôt après, ils se répandirent en armes dans le plat pays, où ils commirent, comme à l'envi, des impiétés et des cruautés effroyables (1569). Les églises profanées, et les prêtres appliqués à des supplices ordinaires, sont des crimes qui méritent à peine attention dans cet énorme brigandage. Des communautés entières de religieux furent précipitées dans des chaudières d'huile bouillante; quantité de prêtres enterrés vifs jusqu'à la ceinture, puis proposés comme des buts aux arbalétriers, ou abandonnés à une mort d'autant plus cruelle qu'elle était plus lente. Pour ajouter le sacrilége à la barbarie, plusieurs personnes, en dérision du crucifix, furent clouées à des croix. La plupart de ces martyrs souffrirent avec tant de constance, que leurs bourreaux furent enfin réduits à les admirer. Le roi maure eut horreur le premier de ces atrocités, et donna un édit pour y mettre au moins quelques bornes; mais quoiqu'il défendît simplement de tourmenter les femmes et les enfans au-dessous de dix ans, il fut très-mal

[1] De Thou, l. 48, initio.

obéi. Le roi Catholique, de son côté, envoya contre les rebelles ses vieilles troupes et ses meilleurs généraux : on en vint souvent aux mains, on éprouva de grandes pertes de part et d'autre; le gouvernement espagnol fut contraint de faire des recrues forcées. Philippe II, qui se lassa bien des fois de cette guerre, tenta aussi souvent, mais toujours en vain, de conclure la paix. Enfin l'armée castillane, sous le commandement du duc d'Arcos, remporta une victoire complète. Le peu d'infidèles qui échappèrent au carnage, furent réduits à se dissiper sans pouvoir rien entreprendre désormais (1571).

Pie V, après la victoire signalée qu'il avait obtenue du Ciel, redoubla sa ferveur et toutes ses bonnes œuvres. On le voyait souvent visiter les hôpitaux, laver les pieds des pauvres, embrasser affectueusement des malades tout couverts d'ulcères, les consoler, les servir lui-même et fournir avec profusion à tous leurs besoins[1]. Il donna vingt mille écus d'or à l'hôpital du Saint-Esprit, six mille au séminaire dit des Clercs, cinq mille à la confrérie de l'Annonciade, et fonda quantité de dots pour marier de pauvres filles. Dès le jour du triomphe dans lequel Marc-Antoine Colonne, général des troupes romaines à la journée glorieuse de Lépante, fit son entrée publique à Rome, le religieux pontife, au lieu du banquet somptueux qu'on avait coutume de faire en pareille circonstance, en appliqua le prix à doter de jeunes personnes sans fortune, et à distribuer des vivres aux malheureux. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, dans l'espace d'environ six mois, il fonda un collége à Pavie pour former la jeunesse autant à la piété qu'à l'étude des lettres, et un monastère de Dominicains à Bosco dans le Milanais. Il établit et fit établir dans une infinité de diocèses une ou plusieurs confraternités semblables à celle de Rome nommée de la Doctrine chrétienne, pour l'instruction de la jeunesse. Il confirma la congrégation des Frères de la Charité établie trente-deux ans auparavant, l'érigea en ordre religieux sous la règle de Saint-Augustin, et y ajouta un quatrième vœu de se consacrer au service des malades, avec des réglemens ou des constitutions particulières qui lui manquaient encore. Le saint instituteur, Jean de Dieu, ne lui avait point laissé d'autre règle que son exemple.

Protecteur déclaré des savans, et plus encore des hommes vertueux, Pie V n'élevait point de sujets aux dignités ecclésiastiques, qu'il ne les jugeât tels : parmi vingt-un cardinaux qu'il fit en trois promotions, la plupart, sans excepter le cardinal Alexandrin son neveu, se distinguèrent par leur érudition, ou par d'autres talens

[1] Duchesne, Vie des Pap. p. 430 et seq. Ciacon. t. III, p. 104. Gabut. Vit. Pii V.

remarquables. Il y avait tant de noblesse dans sa charité, qu'ayant fait venir tout à la fois à Rome, dans un temps de cherté, du blé de France et de Sicile pour plus de cent mille écus, il le fit revendre à un prix si bas, que les officiers de la police, trouvant cette libéralité abusive, lui proposèrent quelques spéculations économiques, afin de l'arrêter. *Ce genre d'économie*, leur répondit-il en deux mots, *ne sied point à un prince, et moins encore à un pape.* On ne laissa point après sa mort que de trouver dans ses coffres un million d'écus d'or et des titres pour cinq cent mille, exigibles sous trois mois, le tout destiné à pousser la guerre des Chrétiens contre les Turcs, dont il avait résolu d'abattre la puissance. Il avait outre cela cent mille écus entre les mains du trésorier chargé de subvenir aux besoins des pauvres, et treize mille dans sa chambre pour distribuer journellement lui-même. Il est clair par là que ce vertueux pontife ne se laissa jamais dominer par la chair et le sang, ou par l'amour de ses proches.

Mais borné à réprimer les Philistins de la loi nouvelle, sans les écraser, Pie V ne survécut guère au triomphe de Lépante. Peu de temps après, il sentit redoubler les douleurs d'une colique néphrétique dont il était tourmenté depuis long-temps. Les remèdes ordinaires devenant inutiles, il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort, en usant saintement de ce qu'il lui restait à vivre et à souffrir. Il avait continuellement sous les yeux, ou du moins dans l'esprit, l'image d'un Dieu souffrant pour notre salut; ce qui lui faisait supporter les douleurs les plus aiguës avec un courage et une tranquillité qui étonnaient tout le monde. La fête de Pâques étant arrivée, quoiqu'il fût déjà extrêmement affaibli, cet infatigable pasteur, que tant d'occupations de premier ordre n'empêchaient pas d'instruire lui-même son peuple, voulut encore prêcher, après avoir visité, presque toujours à pied, les sept églises principales de Rome. Enfin, consumé de douleur et de faiblesse, il reçut les derniers sacremens de la main du cardinal Alexandrin son neveu, et trois jours après, le 1er de mai 1572, rendit sa sainte âme entre les mains de son Créateur, en proférant ces paroles d'un hymne du temps : *Quæsumus, auctor omnium, etc.* Il était âgé d'environ soixante-huit ans, et avait gouverné l'Eglise six ans trois mois et vingt-quatre jours. Quelque sainte qu'eût été la vie de ce pontife, à qui l'on décerna dans la suite un culte public, le peuple ne laissa pas que de se réjouir à sa mort, à cause de la régularité sévère de ses mœurs. Il est même des censeurs qui l'ont accusé de négligence dans le gouvernement, et d'une molle confiance dans ses ministres. Si leur critique était juste, que répondrions-nous, sinon que la dignité pontificale serait une charge accablante

pour les anges eux-mêmes? Le sultan Sélim, qui regardait ce pontife comme le plus formidable ennemi du Croissant, fit faire, à la nouvelle de sa mort, des réjouissances publiques à Constantinople pendant trois jours. A Rome, après trois jours de conclave qui suivirent immédiatement la mort du saint pontife, le cardinal Hugues Buoncompagno, natif de Bologne, fut élu le 13 de mai pour lui succéder, et prit le nom de Grégoire XIII.

Avant que le cardinal Alexandrin, qui contribua beaucoup à cette élection, eût quitté la France, où il était légat quand il apprit que le pape son oncle se trouvait dangereusement malade, il avait reçu ordre de détourner plus fortement que jamais le roi Charles IX de contracter des liaisons avec les Calvinistes, spécialement de conclure le mariage de Marguerite de Valois sa sœur avec le prince de Béarn. Le légat s'acquitta fidèlement de sa commission; et, suivant quelques historiens, comme il pressait le jeune monarque jusqu'à le réduire à ne savoir que répondre : « Ah! monsieur le cardinal, se serait écrié le roi embarrassé, que ne puis-je tout vous dire! Vous connaîtriez bientôt que rien n'est plus propre que ce mariage à faire triompher la religion en France et à exterminer les ennemis de la foi[1]. Encore un peu de temps, et le saint Père applaudira lui-même à mon zèle. » Ce discours, si Charles IX l'avait tenu véritablement, donnerait à penser, disent certains critiques, que ce prince avait résolu le massacre de la Saint-Barthélemi long-temps avant l'exécution; mais, comme nous le démontrons dans la dissertation qui termine ce volume[2], on doit croire qu'il ne donna son consentement à cette catastrophe, qu'après que la blessure de l'Amiral et le ressentiment de la secte eurent rendu comme inévitables les autres scènes de cette horrible tragédie. Les caresses et les marques de confiance qu'il employa pour attirer à la cour les chefs les plus dangereux du parti, ne tendaient qu'à les mettre sous sa main, afin de prévenir les soulèvemens, ou de les punir dans les formes légales. « C'est à tort, dit Feller, qu'on a supposé que le mariage de sa sœur était un piége tendu pour attirer les Huguenots et les immoler tous : la résolution de massacrer leurs chefs, fut prise subitement et inspirée par la crainte d'une conspiration que l'on prétendait être formée contre le roi. Il crut qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de périr lui-même, ou d'employer la violence pour perdre ses ennemis[3] : triste alternative dont l'humanité ne peut que gémir! »

Malgré les remontrances du souverain pontife, on offrit à la reine de Navarre de marier la princesse Marguerite de France

[1] Préf. du Stratag. — [2] Voyez ci-après, p. 588. — [3] Article CHARLES IX.

avec le prince de Béarn, et à l'Amiral de le mettre à la tête d'une puissante armée, afin d'enlever les Pays-Bas à l'Espagne. Jeanne d'Albret, livrée dans sa jeunesse au luxe, aux plaisirs, à la dissipation des cercles et des sociétés d'amusement, avait entièrement changé d'inclinations ou d'allures, et ne faisait plus guère sa compagnie que des théologiens et des ministres, qui lui inspiraient, avec leur humeur sombre, leurs préventions, leurs soupçons et leur aigreur inquiète. Elle ne se détermina qu'après mille répugnances à venir, sur l'invitation du roi, dans une ville dont les habitans aimaient les Guise et détestaient les Huguenots. L'accueil enchanteur qu'on lui fit à son arrivée, et les complaisances infinies qu'on eut pour elle en traitant du mariage du prince son fils, ne dissipèrent pas toutes ses incertitudes. Il n'en fut pas ainsi de l'Amiral. Infatué de la guerre de Flandre, il ne se préoccupait que de faire rompre la paix avec l'Espagne, comprenant bien qu'aider les protestans des Pays-Bas à secouer le joug c'était augmenter les forces de son parti, et préparer l'asservissement des catholiques de France. Que si cette rupture avec l'Espagne n'avait pas lieu, et si par suite les Pays-Bas n'étaient point envahis, Coligny n'hésitait pas à recommencer les troubles du royaume et à replonger sa malheureuse patrie dans toutes les horreurs de la guerre civile. Voilà les projets avec lesquels il comptait, ou établir son influence sur l'esprit de Charles IX, ou fortifier celle dont il jouissait dans son parti.

La reine de Navarre était arrivée à Paris au milieu du mois de mai, et le 10 de juin elle y mourut, âgée de quarante-quatre ans seulement. Cette mort précipitée passa d'abord pour l'effet du poison, encore bien qu'elle fût arrivée chez Guillart, évêque hérétique de Chartres, que toutes les recherches de la défiance la plus ombrageuse n'eussent abouti à aucune découverte, et que l'autopsie du cadavre eût détruit le soupçon.

La mort de Jeanne d'Albret n'empêcha point de célébrer, après quelque délai néanmoins, le mariage du prince de Béarn, qui prit alors le nom de roi de Navarre. La cérémonie s'en fit même avec éclat. L'Amiral y assista, suivi d'une nombreuse et brillante noblesse. Comme il aperçut aux voûtes de la cathédrale les drapeaux qu'on lui avait enlevés à Jarnac et à Moncontour, monumens de la double victoire remportée par les catholiques sur l'hérésie, il s'écria, l'esprit toujours exalté par ses triomphes imaginaires de Flandre : *Bientôt ces tristes vestiges de la discorde feront place à des trophées plus dignes de fixer les regards des Français.* Le roi continuant à lui témoigner une entière confiance, il en conçut tant d'espoir, qu'il osa tenter de prévenir tout à la fois le monarque

jaloux de son frère, et contre ce frère le duc d'Anjou, et contre la reine sa mère. En réglant avec le roi le plan des opérations de la campagne, il lui fit entendre qu'il importait à sa gloire de ne plus confier ses troupes à un frère qui moissonnait les lauriers pour lui seul; qu'il lui fallait se mettre lui-même à la tête de ses armées, et sortir en même temps de la tutelle qu'éternisait la reine sa mère, pour régner à jamais sous son nom; en un mot, qu'il était temps de secouer le joug, et de montrer à ses peuples qu'il était digne de leur commander.

Catherine de Médicis, qui voulait être maîtresse à tout prix et qui voyait le moment où le roi son fils allait lui échapper, eut d'abord avec le monarque une entrevue accompagnée de caresses et de reproches, de beaucoup de larmes et de marques d'attendrissement; mais ne pouvant encore se promettre que le roi fût bien détaché de l'Amiral, elle forma la résolution de compromettre ce jeune prince avec les religionnaires, de manière à ce qu'il n'y eût plus moyen de pouvoir jamais se rapprocher. En conséquence, on rappela le duc de Guise et les autres princes lorrains, qu'on avait éloignés peu auparavant, comme suspects à la cour. Ils revinrent avec empressement, accompagnés du duc de Montpensier, du duc de Nevers, et d'une suite nombreuse de gentilshommes. Henri de Guise, depuis l'assassinat de François son père, dont jamais l'Amiral ne s'était bien lavé, ne respirait que la vengeance : on crut ne pas lui déplaire en punissant le meurtre par le meurtre, et l'on pensa qu'au besoin il serait facile de rejeter sur lui la responsabilité du crime, en le présentant comme le vengeur de la mort de son père.

Nicolas de Louviers, seigneur de Maurevert en Brie, se posta dans une maison du cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois, par où passait l'Amiral, en revenant du Louvre à la rue de Betizy, où il logeait; et par une fenêtre couverte d'un rideau, lui tira, le 22 d'août, un coup d'arquebuse, dont les balles lui brisèrent un doigt de la main droite, et lui firent une large plaie au bras gauche. Coligny blessé, sans rien perdre de son sang-froid, montra la maison d'où partait le coup, et, soutenu de deux gentilshommes, s'en retourna sanglant chez lui. On courut à la maison, on enfonça les portes, on visita partout : mais déjà l'habile meurtrier s'était échappé par une porte de derrière, et l'on ne trouva que l'arquebuse.

Quand le roi apprit cette nouvelle : « Ne serai-je donc jamais à l'abri des troubles, s'écria-t-il, et verrai-je tous les jours de nouveaux attentats? » Il promit, d'un ton de fureur, d'en tirer une vengeance éclatante. La reine-mère, enchérissant sur l'indignation

du roi, ajouta que ce crime attaquait sa majesté même, et que, s'il demeurait impuni, le trône ne serait bientôt qu'une barrière impuissante. Le roi, suivi de sa mère, du duc d'Anjou et d'un cortége nombreux, alla rendre visite au malade, le nomma son père, lui donna mille témoignages d'intérêt et d'attendrissement, voulut voir la balle qu'on avait retirée de la plaie, s'informa des effets du pansement, et promit encore de punir ce forfait d'une manière à faire comprendre à quel point il en était indigné. Pendant près d'une heure que dura cette visite, la reine-mère, extrêmement inquiète, craignait de perdre une seule des paroles de Coligny. Catherine et son fils bien-aimé le duc d'Anjou, entourés de Calvinistes, frémissaient en pensant qu'il ne fallait qu'un mot pour les perdre; et ce mot, dans la bouche du jeune roi dont le premier mouvement était terrible, à quoi tenait-il, si on faisait entendre au prince que le crime qui l'irritait si fort était leur ouvrage? On se tira sans délai de ce pas dangereux, sous prétexte de ne point fatiguer le malade par de longs entretiens, et l'on donna le change au monarque, en imputant tout au duc de Guise. Cependant la situation où l'on demeurait était trop violente pour durer longtemps, et les éclaircissemens, que chaque instant pouvait amener, étaient trop à craindre, pour ne pas prendre les devans auprès du roi, c'est-à-dire, pour ne point lever à ses yeux, avec les artifices convenables, le voile du mystère. Le maréchal de Retz, qui avait sa confiance et le talent de manier son esprit, alla d'abord le trouver dans son cabinet, et lui insinua que la blessure de l'Amiral n'était pas l'effet de la seule vengeance du duc de Guise; mais que sa propre mère et son frère le duc d'Anjou, dont l'Amiral avait résolu et déjà tramé la perte, avaient été forcés de le prévenir par l'unique moyen qui leur restât de garantir leurs personnes. A l'instant surviennent la reine-mère et le duc d'Anjou, accompagnés du duc de Nevers, du chancelier Birague et du maréchal de Tavannes. Catherine, l'effroi sur le front et les larmes aux yeux, se plaint de ne pouvoir trouver de sûreté pour sa propre personne dans le royaume d'un fils, confirme tout ce qu'a dit le duc de Retz, et ajoute que, depuis ce qu'elle a fait pour se préserver, les Huguenots sont entrés dans une telle fureur, que ce n'est plus seulement à elle qu'ils en veulent, ni au duc de Guise, mais au roi personnellement.

Ces imputations, auxquelles donnaient lieu les discours imprudens de plusieurs Calvinistes, furent confirmées par tous les seigneurs qui étaient présens. On dit au jeune roi qu'ils menaçaient hautement, s'il ne leur faisait justice, de se la faire eux-mêmes; que Pardaillan avait eu l'insolence de tenir ce propos, jusque chez la reine durant son souper. On lui rappela les paroles indiscrètes,

le front sourcilleux, le geste menaçant du seigneur de Piles, qui l'avaient fait frémir lui-même avec tous les catholiques de la cour. On lui affirma que l'Amiral, peu content de ses tentatives récentes sur la ville de Lyon, avait encore, depuis sa blessure, dépêché en Suisse et en Allemagne, afin d'en tirer vingt mille hommes. « Et si de pareilles forces, reprit Catherine, se joignent aux mécontens français dans le dénûment de troupes et de finances où se trouve le royaume, où le roi désormais trouvera-t-il sa sûreté? Du reste, poursuivit-elle en adressant la parole au roi, je suis bien aise de vous avertir qu'à la première apparence de collusion entre vous et les religionnaires, c'est un parti pris parmi les catholiques d'élire un capitaine-général, et de se liguer tous contre les Huguenots; d'où il arrivera inévitablement qu'entre les deux partis, vous vous trouverez sans puissance, et sans nulle autorité dans votre royaume. » Ce langage ne pouvait manquer de faire une profonde et vive impression sur le jeune roi.

Si jusque là Charles IX avait été difficile à persuader[1], on n'eut de peine ensuite que pour le retenir : il se croyait, en effet, menacé et dans l'exercice de son pouvoir, et dans ses jours.

Sur-le-champ, il se lève transporté de colère et de fureur, et dit en profanant le nom de Dieu, selon sa mauvaise habitude : « Vous voulez qu'on tue l'Amiral, et moi je veux qu'avec lui on fasse périr tous les Huguenots de France, et qu'il n'en reste pas un seul pour nous reprocher la mort des autres. Qu'on se dispose en toute diligence à l'exécution. » C'est ainsi qu'il fut amené, par la considération de la légitime défense, à sanctionner une résolution extrême.

Alarmés de quelques mouvemens qu'ils voyaient parmi le peuple, les Calvinistes s'étaient rassemblés autour de l'Amiral, tant pour le défendre au besoin, que pour se mieux soutenir les uns les autres. Coligny ayant encore fait demander une garde au roi, l'on s'était empressé de lui donner pour escorte une compagnie du régiment des gardes qu'on avait fait entrer depuis peu dans Paris, pour prévenir les entreprises respectives des partis. A cette occasion, on avait engagé les religionnaires à se loger auprès de l'Amiral, afin de lui procurer une plus grande sûreté, et l'on avait ordonné aux catholiques du voisinage de leur céder leurs maisons. Toutes ces garanties ne prouvent-elles pas que le massacre des factieux ne fut point prémédité? La résolution en fut prise au château des Tuileries, entre la reine-mère, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le comte d'Angoulême, frère naturel

[1] Mém. de Villeroi.

du roi, le chancelier ou garde des sceaux Birague, le maréchal de Tavannes, et l'on fixa l'exécution au point du jour de Saint-Barthélemi, 24 août de cette année 1572. Le peu de momens qui restaient furent employés à préparer les moyens d'exécuter cette funeste entreprise. Différens auteurs n'ont pas craint d'assurer qu'on eut d'abord l'intention de commettre ensemble tous les Calvinistes et les Catholiques, et, après leur épuisement réciproque, de faire tomber les troupes de la garde du roi sur les uns et les autres indistinctement, afin d'exterminer au moins tous les chefs de parti. Dans le fond, il n'est rien qu'on ne puisse présumer de la perfidie, de la politique et de la passion de Catherine de Médicis pour dominer. Elle s'en justifia néanmoins dans la suite : mais de quelle manière! « Pour moi, disait-elle, je n'ai sur la conscience que la mort de six personnes. » Affreuse conscience! eh que ne put-elle oser, dès qu'elle pouvait porter six assassinats avec ce sang-froid effrayant?

Quoi qu'il en soit des délibérations, le résultat fut que le duc de Guise consommerait la perte de l'Amiral, en feignant de craindre la justice du roi, et de se disposer à sortir du royaume. Cette feinte lui donna la facilité de cacher le but de ses mouvemens sous les préparatifs d'un départ, et de rassembler ses gens sans donner d'ombrage. Tavannes se chargea de disposer au massacre, en présence du roi, le prévôt des marchands et les compagnies bourgeoises, qui frémirent d'horreur à la première idée du ministère auquel on prétendait les appliquer : mais le maréchal et le monarque lui-même ayant insisté sur la nécessité de prévenir par de promptes mesures l'exécution d'un complot calviniste qui ne manquerait pas d'ensevelir le trône sous les débris des autels catholiques, l'indignation passa du roi aux sujets : « Vous le voulez ainsi, répondirent-ils alors, vous, sire, et vous, monsieur le maréchal? Eh bien, nous vous jurons que vous en aurez bon compte. Nous y mettrons si chaudement les mains à tort et à travers, qu'il en sera long-temps fait mention. » On leur indiqua, pour signal de l'exécution, le tocsin qui serait sonné par la cloche de l'horloge du palais, et pour signe de ralliement entre eux, un mouchoir blanc qu'ils porteraient au bras gauche, avec une croix de même couleur au chapeau.

L'ordre ayant été donné pour sonner le tocsin, le roi, saisi d'une secrète horreur, sortit effaré de son appartement, et passa, vers la porte de Louvre, dans un cabinet, d'où il porta ses regards mal assurés sur la ville. Sa mère et son frère le suivirent pour relever son courage : mais un coup de pistolet s'étant fait entendre, ils s'abandonnent tous trois à la terreur et aux remords :

ne voyant plus que l'affreuse image des désordres qui vont se commettre, ils dépêchent un gentilhomme au duc de Guise, avec ordre de surseoir à toute entreprise contre l'Amiral.

Il était trop tard : déjà les portes de l'Amiral étaient ouvertes, et le portier égorgé. Guise, pour veiller à tout, demeurait dans la cour avec la plupart des seigneurs de sa suite. Bême ou Béhem, domestique allemand du duc, accompagné de recors également animés, monte précipitamment l'escalier, s'élance dans la chambre de l'Amiral. *Mort, mort!* s'écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible. Bême aperçoit l'Amiral qui s'était levé de son lit, et se soutenait à peine contre la muraille. *Est-ce toi,* lui dit-il, *qui es Coligny? — C'est moi-même,* répondit l'Amiral avec le sang-froid qu'il avait si souvent porté au milieu des hasards. *Mais toi, jeune homme, ne dois-tu pas respecter mes cheveux blancs, ou du moins mon état d'infirmité? Fais, après tout, ce qu'il te plaira; tu ne peux abréger ma vie de beaucoup.* Bême baisse les yeux, et lui enfonce son épée dans le corps. Mille coups suivent le premier, et l'Amiral tombé nage dans son sang. *Il n'est plus,* s'écria Bême par la fenêtre. *Il faut le voir,* répondit Guise; *monsieur d'Angoulême ne le veut point croire qu'il ne l'ait vu.* On précipita le cadavre : le comte d'Angoulême lui essuya le visage pour le reconnaître, et s'oublia, dit-on, jusqu'à lui donner des coups de pied. On lui prodigua ensuite tous les outrages imaginables, jusqu'à le mutiler de la manière la plus indigne, puis on alla l'accrocher par les cuisses aux fourches patibulaires de Montfaucon. « Telle fut, dit l'abbé Racine, la fin d'un homme qui avait porté dans tout le royaume le trouble et la désolation. » Toutes les personnes qu'on put saisir dans la maison de l'Amiral éprouvèrent le même sort que lui; entre autres, le seigneur de Guerchi, qui, surpris sans avoir eu le temps de s'habiller, prit d'une main son manteau, de l'autre son épée, et se défendit long-temps contre les meurtriers, dont le nombre n'eût peut-être pas encore suffi s'ils n'eussent été cuirassés. C'est presque le seul Calviniste qui se soit défendu. La plupart, saisis, et comme glacés d'étonnement, se laissaient égorger sans résistance. Après le massacre, les soldats pillèrent, brisèrent, enlevèrent tout ce qu'il y avait de précieux dans la maison.

Du reste, ces faits, empreints d'une odieuse exagération dans la plupart des histoires, ne sauraient être acceptés avec tous leurs détails par un lecteur judicieux. Quel fond peut-on faire sur tout ce qui a été écrit sur la Saint-Barthélemi, quand on voit des contradictions manifestes dans les historiens sur les points les plus simples? Ils ne s'accordent ni sur la blessure de l'Amiral, ni sur son attitude au moment où il reçut la mort. Selon d'Aubigné, il était

à genoux appuyé contre son lit, quand les meurtriers entrèrent; selon de Thou, il était debout derrière la porte; l'auteur des Hommes illustres veut qu'il fût assis dans son fauteuil, attendant tranquillement le coup fatal; le P. Daniel le suppose dans un lit. d'où il le fait parler avec beaucoup de douceur à Bême. Des historiens inexacts sur ces détails, et d'ailleurs en contradiction sur les points essentiels du récit, seront-ils crus sans réserve, lorsqu'ils parlent du nombre des victimes? Méritent-ils confiance, surtout lorsqu'ils sont intéressés, comme calvinistes, à grossir le martyrologe de leur secte?

Afin de justifier aux yeux du peuple cette justice irrégulière, exercée au nom du roi sur les sectaires rebelles, le duc de Montpensier, le duc de Nevers et le maréchal de Tavannes, couraient en armes par toutes les rues, publiant à haute voix que l'Amiral et sa secte impie avaient formé une conspiration pour assassiner le roi et toute la famille royale, sans en excepter même le roi de Navarre, ni le prince de Condé; que les catholiques pouvaient sans scrupule exterminer des traîtres dont ils ne prévenaient que de quelques heures le dernier attentat; que la conjuration avait été découverte par une faveur toute particulière de la Providence envers le monarque religieux qui la leur faisait annoncer. « Ne craignez donc autre chose, ajoutaient-ils avec assurance, que d'épargner les ennemis du prince et de la patrie; que de ne pas écraser jusqu'au dernier de ces serpens perfides, qui ne cherchent à se couler dans votre sein que pour y porter le poison et la mort. » Ces paroles ne suffisent-elles pas pour établir que la religion n'était pour rien dans cette terrible exécution, et que les meurtriers croyaient n'obéir qu'à une impérieuse nécessité politique, prévenant par un grand mal un mal plus grand encore?

Le Louvre ne fut pas un asile plus sacré que les maisons particulières; il y périt plusieurs des gentilshommes et des serviteurs du roi de Navarre, tristement punis par cette exécution d'avoir égaré l'esprit de leur maître. On poursuivit les Calvinistes jusque dans les appartemens des princesses. La jeune reine de Navarre était encore couchée, quand elle entendit frapper des pieds et des mains à sa porte, et crier à pleine tête : *Navarre, Navarre.* Une de ses femmes s'empresse d'ouvrir, imaginant que c'était le roi. Un homme entre sanglant, suivi de quatre archers qui lui avaient déjà fait deux larges blessures, se jette sur le lit, et cherche à se couvrir de la princesse. La reine, demi-morte, se précipita dans

la ruelle, et le blessé après la reine, qu'il saisit au travers du corps, tous les deux redoublant leurs cris et témoignant une égale frayeur. Enfin arriva le capitaine des gardes, qui, sur les touchantes prières de la reine revenue à elle-même, accorda la vie à l'infortuné qui l'implorait. Il n'en fut pas ainsi de Brion, gouverneur du prince de Conti, qui, assailli par les meurtiers, prit entre ses bras son auguste élève : l'enfant mettait ses petites mains au devant des coups, mais ils n'en parvinrent pas moins à ce proscrit presque octogénaire. La reine de Navarre fuyant de son appartement dans celui de la duchesse de Lorraine sa sœur, vit à trois pas d'elle percer un gentilhomme d'un coup de hallebarde, comme elle entrait dans l'antichambre. Elle n'était pas revenue de l'évanouissement que lui avait causé ce spectacle, qu'elle entendit les hurlemens confus de ceux qu'on égorgeait au milieu du Louvre. On traînait les rebelles désarmés au milieu de gardes qui, rangés sur deux lignes, les tuaient à coups de hallebardes. Le roi, qu'on avait amené, par le sentiment de sa conservation personnelle, à adopter une mesure préventive aussi terrible, fit néanmoins grâce à Grammont, à Duras, à Gamache et à Bouchavane, qui promirent de lui être fidèles, et tinrent parole. Son cœur prévalut sur ce qu'il regardait comme une nécessité politique. »

Mais Pardaillan, Saint-Martin, gouverneur du roi de Navarre, Brousse, Armand de Clermont, le seigneur de Piles, fameux par la défense de Saint-Jean-d'Angely, furent impitoyablement égorgés dans l'enceinte du Louvre; et au dehors, Téligny, gendre de l'Amiral, qui avait d'abord échappé à plusieurs meurtriers; la Rochefoucault, que le parti calviniste révérait presque à l'égal de Coligny, que Charles IX aimait lui-même, et qu'il tenta de sauver; Soubise, Lavardin, Crussol, Lévi, Berny, Rouvrai, La Châtaigneraie, Pluviaut, et bien d'autres seigneurs, gentilshommes, officiers etc. Caumont, couché sans crainte entre ses deux fils, fut poignardé avec l'un de ses enfans; l'autre, qui fut depuis le maréchal de la Force, dut son salut au sang de son père dont il était inondé, et qu'on prit pour le sien propre. Le nombre total des assassinats, qui durèrent trois jours, et sept suivant le continuateur de Fleury, monta, autant qu'on a pu l'évaluer, à deux mille, dans la France entiere, Paris compris. Il y avait un nombre considérable de Protestans de distinction logés au faubourg Saint-Germain. Le duc de Guise en fit l'observation, et l'on commit cette partie du massacre à milie hommes de troupes bourgeoises que Maugiron devait y conduire : mais à cause de la confusion où tout se trouvait dans la ville, la porte qui conduisait à ce

quartier ne fut point ouverte à temps; l'énorme tumulte qui avait lieu en deçà de la rivière se fit entendre partout, et sans trop croire que le gouvernement eût part à ce qui se passait, les Calvinistes incertains cherchèrent à tout événement leur salut dans la fuite. On nomme Rohan, Montgommery et le vidame de Chartres, comme les principaux qui échappèrent.

« Éloignés de deux siècles de cet affreux événement, dit l'abbé » de Caveirac[1], nos âmes sont assez rassises pour le contempler non » sans horreur, mais sans partialité; et il n'est à craindre, ni que » le nuage des passions vienne obscurcir la lumière, ni que leur » chaleur s'exhale contre l'intention. On peut répandre des clartés » sur les motifs et les effets de cet événement tragique, sans être » l'approbateur tacite des uns, ni le contemplateur insensé des au- » tres; et quand on enlèverait à la journée de la Saint-Barthélemi » les trois quarts des excès qui l'ont accompagnée, elle serait en- » core assez affreuse pour être détestée de ceux en qui tout senti- » ment d'humanité n'est pas entièrement éteint. C'est dans cette » confiance que j'oserai avancer : 1° que la religion n'y eut aucune » part; 2° que ce fut une affaire de proscription; 3° qu'elle ne re- » garda que Paris; 4° qu'il y périt beaucoup moins de monde qu'on » n'a cru. »

Non, il ne faut pas croire que la religion ait eu aucune part à cette exécution toute politique, soit comme motif, soit comme conseil, soit comme agent. Non-seulement bien des catholiques périrent par les suites inévitables de cette confusion; mais c'était courir une chance de mort, que d'avoir un ennemi vindicatif, un héritier avide, un concurrent dans la poursuite d'une charge, une partie adverse en matière de procès, un rival en prétentions, ou simplement dans la carrière des lettres. Pierre Ramus, dont l'esprit dégagé des entraves d'Aristote a donné le premier mouvement aux progrès des sciences, fut compris dans le massacre, moins pour ses relations avec Théodore de Bèze que pour avoir contredit Jacques Charpentier au sujet des œuvres d'Horace. Dans le premier ordre de la nation, Louis de Clermont d'Amboise fit périr de sa propre main Antoine de Clermont, venu à Paris pour un procès que celui-ci avait avec le meurtrier, au sujet du marquisat de Renel. Encore une fois, ce n'est pas la religion qu'on doit voir dans cette catastrophe, provoquée par la révolte. Qu'avait-on besoin d'un mobile religieux, là où l'intérêt de la sûreté du prince et celui du repos commun s'unissaient pour conseiller

[1] Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy, à la fin de l'Apologie de Louis XIV sur la révocation de l'édit de Nantes. Voyez ci-après, p. 581.

la perte des rebelles? là où, à ces graves intérêts, venaient se joindre l'intérêt personnel, la jalousie, la haine et la vengeance?

Entre tant d'horreurs on cite un fait génereux, mais qui présente encore quelque chose d'horrible. Il y avait une inimitié mortelle entre deux gentilshommes du Querci, dont l'un appelé Vézins était catholique, et l'autre nommé Reignier était calviniste. Tous deux se trouvaient à Paris, où Reignier craignait sur toute chose la rencontre de Vezins. Tout-à-coup il entend enfoncer la porte de sa chambre. Vezins, accompagné de deux soldats, entre brusquement; tenant un pistolet d'une main, et de l'autre son épée nue : *Suis-moi*, dit-il d'un ton dur. Reignier demi-mort passe entre les soldats. Vezins le fait monter sur l'un des deux chevaux qu'il avait préparés, sort de la ville avec lui, et sans ajouter un mot, le ramène jusque dans sa province, et le remet dans son château. Rompant alors le silence : « Vous voilà, dit-il, en pleine sûreté. J'aurais pu me venger sans risque, mais entre gens d'honneur on doit partager le péril : c'est pour cela que je vous ai sauvé. Quand il vous plaira, je serai toujours prêt à vider notre querelle comme il convient à des gentilshommes. » Reignier lui répond qu'il l'a mis dans l'impossibilité de se défendre; qu'il ne peut plus faire autre chose, que de consacrer à le servir la vie qu'il lui a donnée, et, les bras ouverts, il courut à lui pour se jeter à son cou. « Je vous laisse une entière liberté de m'aimer ou de me haïr, » lui dit son fier bienfaiteur; et sans attendre de réponse, il pique son cheval, et s'éloigne. »

Charles IX avait retenu dans le Louvre le roi de Navarre et le prince de Condé, pour ne point les exposer à l'emportement du peuple, qui ne connaît plus personne quand une fois on l'abandonne à lui-même. Après le massacre, qu'on sentait devoir paraître exécrable, si les personnes qui approchaient le plus du trône persistaient dans l'hérésie, le roi fit catéchiser les deux princes par le savant jésuite Maldonat, et par Du Rosier, ministre fameux qui avait abjuré, et qui retourna dans la suite à l'hérésie. Comme les princes traînaient en longueur, sous prétexte d'acquérir une instruction plus parfaite, le roi furieux se les fit amener, les traita de rebelles et de fils de rebelles, et finit par leur dire avec un laconisme attérant : *Messe, mort, prison perpétuelle; choisissez dans la minute.* Le roi de Navarre répondit d'une manière qui ne laissait pas sa docilité douteuse. Le prince de Condé montra d'abord plus de résistance, et n'en plia pas moins ensuite. Il y eut plusieurs autres conversions semblables; la plupart aussi ne durèrent qu'autant que l'effroi d'où elles procédaient. Pour le vi-

comte de Turenne, le scandale de la Saint-Bathélemy, comme nous l'apprenons par ses Mémoires, lui fit embrasser le calvinisme[1].

Le roi Charles, incertain, irrésolu, annonçant par les contradictions de sa conduite le trouble qui agitait son âme, après avoir rejeté sans succès tout l'odieux de cette mesure sur les princes lorrains, qui persistèrent à déclarer qu'ils n'avaient rien fait sans ordre, prit enfin toute la responsabilité sur lui-même, d'après les inductions de la reine sa mère. Catherine lui persuada que ces grandes exécutions ne pouvaient s'attribuer à des particuliers, sans exposer le souverain au mépris de ses sujets, et ses états à un bouleversement entier; que d'ailleurs les restes des Calvinistes, qu'on pouvait anéantir aisément, ne manqueraient pas, si on les laissait respirer, de se joindre aux Montmorency, qui avaient promis hautement de venger les Châtillon sur les Guise.

De ce que le massacre de la Saint-Barthélemy n'était point prémédité, il suit que la proscription n'a pu regarder que Paris. Cependant beaucoup de personnes croient, bien à tort, que la veille du massacre, des courriers furent expédiés à tous les gouverneurs des provinces pour leur enjoindre de faire main-basse sur les Huguenots. En vertu de ces ordres, le carnage aurait été horrible à Meaux, à Rouen, à Orléans, à Angers, à Bourges, à Lyon et à Toulouse. Mais il n'y a pas une seule ville où l'action se soit passée le même jour qu'à Paris; et, cette différence dans les époques du massacre ruinant le système d'une préméditation concertée, on ne peut voir, dans l'acharnement des meurtriers, que le seul effet de la licence populaire, au lieu de l'exécution d'un ordre antérieur et général dont on ne trouve aucune preuve. D'Aubigné fait état de soixante-dix mille Français qui auraient été égorgés ainsi par leurs compatriotes: exagération dictée par la haine, car un document, publié en 1582 d'après les états recueillis dans les différentes villes du royaume et envoyé au gouvernement, n'évalue le nombre des individus qui périrent dans cette occasion, qu'à sept cent quatre-vingt-six personnes; et c'est pour être certain d'approcher aussi près que possible de la réalité, qu'à l'exemple du docteur Lingard nous avons doublé ce nombre, en parlant plus haut de deux mille victimes. Il resta dans le royaume beaucoup plus de religionnaires qu'on n'en avait massacré, désespérés d'abord, errant loin de leurs foyers, les uns chez des amis sûrs, d'autres parmi les nations étrangères, le plus grand nombre dans leurs villes de sûreté, jusqu'à ce que la négligence et l'instabilité de la

[1] Mém. de Tur. p. 57.

cour leur eussent fourni l'occasion de se réunir sous ceux de leurs chefs qui avaient échappé comme eux au massacre.

Mille circonstances se réunissent pour prouver que les courriers du roi, loin de porter des ordres aussi atroces, étaient réellement chargés d'instructions contraires : l'abbé de Caveirac, si effrontément accusé par Voltaire d'avoir fait l'apologie de la Saint-Barthélemy (ce que tant d'autres ont répété, la plupart du temps sans l'avoir lu), a répandu tant de lumières sur ce point, qu'il n'est plus permis de se montrer assez ignorant pour répéter un tel mensonge. Les massacres qui eurent lieu en plusieurs endroits, après la nouvelle reçue de Paris, furent des mouvemens populaires : les villes qui en devinrent le théâtre, furent celles qui avaient été le plus maltraitées par les Calvinistes pendant la guerre; et ils n'eurent d'autres causes que la haine violente et les désirs de vengeance dont les catholiques étaient animés contre les Protestans à cause des maux qu'ils avaient soufferts. D'après les historiens même qui affirment que le massacre eut lieu par ordre, Claude de Savoie, comte de Tende, dans son gouvernement de Provence, Simiane de Gorde en Dauphiné, Saint-Hérem en Auvergne, Chabot-Charni en Bourgogne, La Guiche à Mâcon, affectèrent de ne pas croire que ces barbaries eussent été véritablement ordonnées par le roi, et en empêchèrent l'exécution, comme d'ordres émanés des ennemis sourds de la tranquillité publique. Le vicomte d'Orthe, qui commandait à Bayonne, aurait écrit : « Sire, j'ai communiqué les ordres de Votre Majesté à la bourgeoisie et à la garnison; je n'ai trouvé parmi eux que bons citoyens et braves militaires, mais pas un bourreau. Nous vous supplions donc, eux et moi, de nous mettre à des épreuves plus dignes de gens d'honneur; quelque périlleuses qu'elles soient, nous y verserons notre sang jusqu'à la dernière goutte. » La mort du vicomte d'Orthe, qui suivit de près cette réponse, et la mort précipitée du comte de Tende, firent croire, ajoutent les historiens qui rapportent ces deux traits controuvés, que le poison avait été la récompense de leur vertu.

Quelque horreur que le clergé eût de l'hérésie, il n'en eut guère moins des cruautés exercées contre les hérétiques; et sans plus se souvenir des injures qu'il en avait reçues, il les fit épargner partout où il lui fut possible. L'évêque de Lisieux, Jean Hennuyer, de l'ordre de Saint-Dominique, fut assez heureux pour sauver tous ceux de son diocèse. Le lieutenant du roi lui ayant communiqué l'ordre supposé du massacre, il s'opposa de tout son pouvoir à l'exécution. « Non, dit-il, je n'y consentirai jamais; je suis le pasteur de cette Eglise, et ceux qu'on veut égorger sont mes ouailles; il est vrai qu'elles sont égarées, mais elles peuvent rentrer dans le

bercail. Dans tous les cas, je ne dois point souffrir qu'on répande leur sang; l'Evangile m'apprend au contraire à verser pour elles jusqu'à la dernière goutte du mien. » L'officier, arrêté par cette opposition, lui demanda par écrit un acte de refus qui pût au moins lui servir de décharge auprès du roi. Le généreux prélat le lui donna sans balancer. « Je compte, ajouta-t-il, que le prince dont on a surpris la religion, approuvera mon refus : mais, quoi qu'il puisse arriver, je prends sur moi tous les risques. » L'opposition de l'évêque ayant été renvoyée au roi, il en fut édifié, et se félicita de ce que l'ordre qu'on lui attribuait n'avait pas reçu d'exécution. Les religionnaires du canton en furent si édifiés eux-mêmes, qu'ils vinrent presque tous abjurer entre les mains de ce charitable prélat, qu'ils n'appelaient plus que leur sauveur. Quant aux autres diocèses, les évêques ne trouvèrent pas la même facilité pour prévenir la funeste réaction du peuple; mais en bien des endroits ils firent tous leurs efforts pour donner du moins refuge aux proscrits. A Lyon même, tandis que le carnage était le plus échauffé, on réfugia dans le palais archiépiscopal jusqu'à trois cents de ces Calvinistes, et l'on soutint une espèce d'assaut contre les assassins, qui ne purent immoler leurs victimes qu'après avoir forcé les portes.

Quand le bruit de toutes ces effroyables exécutions parvint dans les pays étrangers, il y excita une horreur générale, que la politique seule put empêcher de témoigner librement. Au premier récit qui s'en fit en Espagne, le jeune duc de l'Infantado ayant demandé ingénûment si les Français étaient chrétiens, pour s'entretuer comme les bêtes : *Tout beau, monsieur le duc,* reprit l'amiral de Castille, *vous ne savez donc pas que le bouleversement de la France fait le repos de l'Espagne*[1] ? Si Grégoire XIII, à peine monté sur le trône pontifical, fit allumer des feux dans tous les quartiers de Rome, tirer le canon, et célébrer avec beaucoup d'éclat une messe solennelle en actions de grâces de ce qu'on lui représentait comme le salut du roi et du royaume très-chrétien; c'est qu'on lui avait donné pour indubitable la conjuration de l'Amiral et de sa secte, à l'effet d'exterminer jusqu'au dernier rejeton de l'auguste sang de S. Louis, et d'établir en France une république semblable à celle de Genève. Le premier de nos parlemens avait constaté, par un arrêt en bonne forme, toutes les imputations faites à ce sujet aux Huguenots, que le pontife savait d'ailleurs avoir sans cesse les armes à la main contre leur patrie. L'effigie de l'Amiral avait encore été condamnée au gibet, avec Briquemont et Cavagne exécutés en personne comme les principaux complices et l'on avait accumulé

[1] Brantom. t. VIII, p. 184.

dans la sentence tout ce qu'il est possible d'imaginer pour flétrir la mémoire d'un scélérat. La pitié ne laissa point que de réclamer vivement dans le cœur du pape, tant à cause de la rigueur de la proscription prise en elle-même, qu'à cause des désordres qu'il sentait avoir été inévitables dans l'exécution [1]. Des larmes amères coulèrent de ses yeux, et il dit en soupirant : « Que d'innocens auront été confondus avec les coupables! mais cette innocence aura-t-elle trouvé grâce aux yeux du juste Juge? » Doux par caractère et ayant horreur de l'effusion du sang, Grégoire XIII déplora le mal commis, mais apprécia en pape le but de cet immense événement, précurseur de la Ligue [2].

Tirons enfin le rideau sur ces objets affligeans. Nous les avons exposés avec une juste étendue, avec impartialité, sans fournir au lecteur d'autre fil que l'exposition et l'enchaînement des faits, pour en découvrir les ressorts et le mobile, pour convaincre toute âme droite, qu'une fausse politique, et non pas la religion, fut le principe de cette mesure. La vérité seule fera toujours la défense d'une Eglise qui n'a d'autres traits à repousser que ceux du mensonge ou de l'ignorance. « Du reste, fait observer Feller, ce massacre d'environ quinze cents sujets inquiets, dangereux et redoutés, quoique très-condamnable sans doute en lui-même, est bien pardonnable en comparaison des longues et sanglantes exécutions décernées de sang-froid contre les catholiques par la reine Elisabeth, par Edouard VI, par Jacques Ier et une multitude de Protestans fanatiques, contre lesquels personne ne s'élève, et dont on affecte par là même de faire de grands hommes. Le faux zèle des philosophes, de ces apôtres hypocrites de la tolérance, ne se tourne que contre les catholiques : les imposteurs s'excusent et se supportent les uns les autres; mais si les amis de la vérité ont commis quelque faute, c'est une atrocité que rien ne peut expier. [3] »

[1] Brant. t. VIII, p. 150. — [2] Hist. de la Papauté, 2e édit. t. II, p. 233. — [3] Article CHARLES IX.

LIVRE SOIXANTE-HUITIÈME.

DEPUIS LE MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY EN 1572, JUSQU'AU PONTIFICAT DE SIXTE V EN 1585.

Tandis que la politique et la vengeance immolaient des compatriotes et des frères abusés par leurs prédicans séditieux, des victimes bien différentes, et vraiment précieuses aux yeux du Seigneur, allèrent recevoir les couronnes immortelles qui sont réservées, tant au lent martyre de la pénitence et de la perfection évangélique, qu'au brillant sacrifice qu'on fait en un moment de sa vie à sa foi. S. François de Borgia, autrefois duc de Gandie, et depuis l'an 1565 général de la Compagnie de Jésus, après sept années d'un gouvernement laborieux et non moins glorieux pour son ordre, mourut la nuit du 30 septembre au 1er octobre, à l'âge de soixante-deux ans, beaucoup moins épuisé par la vieillesse et par ses immenses travaux eux-mêmes, que par l'austérité de sa vie et ses macérations effrayantes [1]. Depuis son entrée en religion, il ne se souvenait du rang qu'il avait occupé dans le monde, que pour s'exercer à des privations plus pénibles, à une abnégation presque sans exemple, à un mépris si absolu de lui-même, qu'il ne voyait rien de plus vil dans la nature. Nous serait-il permis d'en citer un trait en passant? La délicatesse du siècle y répugne; mais l'édification ne doit-elle pas l'emporter? François se trouvant en mission, couché dans un méchant lit de paysan avec un de ses confrères avancé en âge et tourmenté d'un asthme, l'infirme ne cessa de cracher toute la nuit, et souvent sur le saint, qui ne lui dit pas un seul mot pour l'en avertir. S. François de Borgia mit la dernière main aux sages réglemens dressés par S. Ignace pour la discipline tant scolastique que régulière de sa Compagnie, et spécialement pour y maintenir cette pauvreté rigoureuse qu'avait tant recommandée le saint fondateur. C'est ce qui a fait dire que la société des Jésuites lui devait sa forme et sa perfection; qu'Ignace avait dressé le plan et jeté les fondemens de l'édifice, mais que François l'avait élevé, et en avait posé le comble.

S. François de Borgia, un peu avant sa mort, eut la consolation d'apprendre que quarante de ses frères, pénétrés des grands prin-

[1] Ribadeneira, et P. Verjus, Vie de S. François de Borg.

cipes de religion qu'il entretenait de toute part dans sa nombreuse et fervente Compagnie, avaient généreusement donné leur vie pour la foi, sans qu'un seul eût terni par la moindre faiblesse l'éclat d'un si glorieux triomphe. Depuis environ vingt ans[1], le père Nobrega et cinq autres jésuites avaient les premiers porté l'Evangile dans ces vastes contrées de l'Amérique méridionale, qu'on nomme Brésil. Ils n'y trouvèrent que des hommes dépourvus de presque tous les sentimens de l'humanité, errant nus dans les forêts, à peu près comme les bêtes sauvages avec lesquelles ils les partageaient, livrés à toutes sortes de vices, sans aucune notion de l'équité ni des mœurs, sans autre loi que la brutalité de leur instinct. Comme tout leur commerce était concentré dans l'enceinte de leur famille, il y avait parmi eux autant de différens idiomes qu'il y avait de familles différentes. Farouches anthropophages cependant, ils poursuivaient à mort tous ceux dont ils n'entendaient pas le langage. Ils allaient à la chasse les uns des autres, se tendaient réciproquement des piéges, et faisaient consister leur gloire dans le nombre de ceux qu'ils avaient mangés; après quoi ils en étalaient les chevelures et les ossemens, comme autant de trophées. Quand ces proies leur manquaient, ils faisaient leur régal de leurs pères devenus vieux, et quelquefois de leurs enfans.

Les missionnaires, avec une sainte intrépidité, s'enfoncèrent dans ces profondes et formidables forêts : ils abordaient avec un visage plein de douceur ces hommes féroces, et leur indiquaient par signes qu'ils ne cherchaient qu'à leur faire du bien; puis ils leur distribuaient de petits présens pour gagner leur affection et leur confiance. Insensiblement ils les apprivoisèrent, leur persuadèrent de se réunir dans des habitations communes, les accoutumèrent à se vêtir, à écouter les enseignemens de la foi chrétienne, et réussirent enfin à les baptiser en assez grand nombre. Il en coûta sans doute à ces hommes apostoliques. Ils eurent à essuyer toutes sortes de périls, toutes sortes de fatigues, et la plus rebutante peut-être fut la multiplicité des jargons barbares qu'il leur fallut apprendre. Il fallait aussi que la semence évangélique, si féconde par la suite dans ces contrées, fût arrosée du sang de ceux qui la répandaient. Aussi des cinq fondateurs de l'Eglise du Brésil, deux endurèrent le martyre, savoir, le père Pierre Correa, et le père Jean de Soza. Quatre ans après ces heureuses prémices, Pierre Fernandez, premier évêque d'une Eglise déjà établie sur ces fondemens, tomba dans une embuscade tendue par ceux de ces peuples qui étaient encore idolâtres, et quoiqu'accompagné de cent per-

[1] Vie du P. Azev. l. 2 et 3.

sonnes, fut massacré avec toute sa suite. Cette nouvelle effusion de sang chrétien devint un nouveau germe de fécondité. Peu après on comptait plus de seize mille Brésiliens baptisés, et autant de catéchumènes répartis en seize peuplades, dont chacune était administrée pour le spirituel par deux ou trois Jésuites.

Outre ces résidences, il y avait dès-lors plusieurs colléges et plusieurs séminaires : mais quels en étaient les édifices? La soif dévorante du salut des âmes et l'amour de la croix et de l'abnégation pouvait seul les représenter comme habitables à ceux même des Européens qui avaient pris naissance dans nos plus misérables chaumières. Voici ce qu'écrivait en Europe le père Joseph Anchieta, le plus célèbre missionnaire, ou, pour mieux dire, l'apôtre et le thaumaturge du Brésil : « Nous nous sommes quelquefois trouvés plus de vingt-six personnes dans cette maison, composée d'un assemblage de longues perches, qui, au moyen d'une terre détrempée dans les mauvais temps, forme nos gros murs et toutes nos cloisons. Des faisceaux de chaume, ou d'herbages desséchés, nous tiennent lieu de toit. La plus belle pièce, qui a quatorze pieds de longueur sur dix de largeur, nous sert de classe, de réfectoire et de dortoir : mais tous nos frères en sont très-contens. Ils ne changeraient pas cette cabane pour le palais le plus magnifique et le plus commode. Ils ont toujours présent que le Fils de Dieu naquit dans une crèche plus incommode que l'endroit où nous habitons, et qu'il expira pour nous sur une croix, moins supportable encore. Voilà ce qui fait disparaître toutes les incommodités de la demeure où les intérêts de sa gloire nous rassemblent. »

Le père Ignace Azévédo, issu de l'une des maisons les plus anciennes et les plus illustrées du Portugal, avait reconnu de ses propres yeux, en qualité de visiteur, cet état des missions du Brésil, lorsqu'il résolut non-seulement d'y consacrer le reste de ses jours, mais de s'associer une multitude d'ouvriers animés du même courage. C'était se vouer au martyre, que d'aller évangéliser des anthropophages du Brésil : cependant Azévédo, retourné en Europe, où il sollicita d'abord l'aveu de son général, eut à peine commencé sa recrue évangélique, qu'il vit à sa suite trente-neuf compagnons, espagnols ou portugais, qui tous n'aspiraient qu'au moment de partir; et si les besoins de son ordre n'eussent en quelque sorte égalé ceux de l'Eglise universelle, qui l'employait dans les quatre parties du monde, il s'en fût associé un nombre infiniment plus considérable. La perspective de la mort, qui semblait devoir éteindre leur ardeur, était ce qui l'enflammait davantage. Tous ne soupiraient qu'après le martyre, comme après la plus précieuse des faveurs, et la plupart en avaient un pressentiment qui rem-

plissait leur âme d'une douce consolation, et leur causait des transports de joie qu'ils pouvaient à peine contenir. Ils ne s'abusaient pas quant aux palmes mêmes qui faisaient l'objet de leurs vœux et de leur espoir; ils n'erraient que sur les circonstances des temps ou des lieux : le champ fortuné où ils devaient les recueillir, était beaucoup plus proche que leur ferveur même ne se le figurait.

Embarqués tous ensemble sur un vaisseau marchand, ils furent rencontrés près l'île de Palme, l'une des Canaries, par Jacques Souri, calviniste furieux, natif de Dieppe, et pirate fameux, décoré du titre de vice-amiral de Navarre. S'il était ennemi des Portugais, qui n'avaient pas voulu souffrir au Brésil les émissaires de Calvin, conduits autrefois par le chevalier de Villegagnon, il était infiniment plus animé contre les Jésuites, à qui les hérétiques attribuaient déjà tous leurs revers, et à qui ils ne pardonnaient pas davantage les progrès que faisait la foi romaine, par le ministère de la Société, sur les bords mêmes d'où leur hérésie avait été repoussée si honteusement. Sous ce point de vue, le navire portugais, chargé de missionnaires, fut pour le pirate la proie la plus attrayante. Il se précipita sur eux avec le plus léger de ses cinq vaisseaux, beaucoup plus fort néanmoins que le portugais, qui n'avait qu'une cinquantain de soldats assez mal équipés. Cependant le capitaine, épris de l'enthousiasme qui dans ce siècle porta si haut le courage de sa nation, se prépara, sans hésiter, à la plus vigoureuse résistance. Il proposa au père Azévédo de faire prendre les armes à ceux de ses compagnons qui n'étaient pas encore dans les ordres sacrés, et qui formaient le plus grand nombre. Le père n'y voulut jamais consentir : mais il se dévoua lui-même, avec onze des plus expérimentés, au soulagement des blessés, à l'administration des mourans, à tous les ministères même temporels qui convenaient à leur état. Ils n'étaient pas moins exposés que s'ils eussent pris les armes : mais tous les périls qu'ils pouvaient courir dans l'exercice des fonctions sacrées ne leur inspiraient que de la joie. Quant aux autres missionnaires, qui étaient plus jeunes, leur supérieur leur commanda de se tenir au fond du vaisseau, et d'y attendre en prieres ce que le Ciel ordonnerait de leur sort (1570).

Malgré le refus d'Azévédo, qu'il ne put que respecter, le capitaine ne répondit à la sommation qu'on lui fit de se rendre, que par une bordée de canons, qui enleva au corsaire une assez grande partie de son équipage. L'abordage, que l'hérétique furieux tenta aussitôt après, et auquel il revint par trois fois, lui réussit encore plus mal. Ainsi, malgré tout son emportement, il lui fallut recourir à ses autres vaisseaux, dont les Portugais en assez peu de temps se virent investis. Ils se défendaient encore, avec espoir de vaincre,

et contre le corsaire qui avait enfin réussi à les aborder, et contre les quatre navires qui les entouraient, quand l'intrépide capitaine tomba mort sous les coups de la multitude. Ses gens ne virent qu'alors la grandeur de leur perte : réduits à une poignée de combattans, blessés pour la plupart, épuisés tous de fatigue, ils mirent bas les armes, et se rendirent à discrétion. Souri défendit de tuer personne, jusqu'à ce qu'il eût pris une connaissance exacte de tous ceux qui restaient vivans. Alors il fit grâce aux soldats, qui n'étaient plus que quinze, ainsi qu'aux matelots, et aux passagers ordinaires.

« Pour ce qui est des Jésuites, cria-t-il à ses gens qui n'attendaient qu'en frémissant de rage, tuez, massacrez ces abominables papistes, qui ne vont au Brésil qu'afin d'y établir le règne de l'antechrist. » A l'instant, ils coururent au père Azévédo, entouré des neuf missionnaires qui s'étaient employés avec lui au soulagement de l'équipage : les deux autres avaient été blessés dangereusement, et transportés parmi les plus jeunes. Azévédo avait reçu lui-même quelques blessures, mais légères, ou jugées telles par cet apôtre magnanime. A la vue des furieux qui couraient à lui : « Courage, mes frères, dit-il en se tournant vers ses compagnons, donnons généreusement notre vie pour un Dieu qui le premier a donné la sienne pour nous. » Ensuite il se présenta, plein d'assurance, à ses bourreaux. Ils le reconnurent pour le chef de la troupe, et le choisirent pour la première victime de leur impiété. L'un d'eux s'approcha, lui déchargea sur la tête un coup de sabre qui lui partagea le crâne, et l'étendit à leurs pieds. Un fleuve de sang coule, et fait horreur à l'assassin, qui s'éloigne; mais quatre forcenés se rapprochent, et criblent le corps à coups de lances. Le martyr respirait encore; et recueillant le peu de forces qui lui restait, il s'écria : « J'atteste les anges et les hommes, que je meurs dans la foi de l'Eglise catholique, apostolique, romaine, et je meurs avec joie pour une si belle cause. » Tournant ensuite ses yeux presque éteints vers ses compagnons saisis de douleur : « Réjouissez-vous au contraire, mes chers enfans, leur dit-il d'une voix mourante, réjouissez-vous avec moi de ce qui fait tout mon bonheur. Espérez une faveur semblable; je ne vous précède que de quelques momens : aujourd'hui, comme je l'attends de la divine bonté, nous serons tous ensemble dans le ciel. » Les Calvinistes, étonnés d'abord, et quelque temps interdits à la vue d'une si merveilleuse constance, reprirent ensuite leur férocité; se jetant sur le moribond, ils entreprirent de lui arracher une image de la Sainte-Vierge, copiée à Rome sur l'original de Sainte-Marie-Majeure, pour laquelle il avait une vénération particulière. On assure que tous leurs

efforts n'y purent réussir, et qu'effrayés un moment, puis poussés de cette rage qui succède aux remords étouffés, ils le précipitèrent, encore vivant, dans les flots, avec l'image qu'il tenait dans ses mains.

Au premier coup porté sur le père Azévédo, le père Andrade était accouru pour lui donner une dernière absolution. Les hérétiques, furieux qu'on osât exercer ce ministère catholique à leur vue, percèrent Andrade de vingt coups de poignard, et le jetèrent à la mer. A quelques pas de là, Benoît de Castro, le crucifix à la main, faisait à voix haute sa profession de foi. On lui tira trois coups de fusil, qui le firent tomber sur la place; et comme il faisait quelques efforts pour se relever, en s'écriant, *Oui, je suis catholique*, il fut percé de plusieurs coups d'épée, et jeté à la mer. En un mot, tous ceux qui étaient restés pour administrer les secours spirituels furent immolés en quelques momens, l'un d'un premier coup de sabre qui lui partagea la tête en deux; l'autre d'un coup de pique qui le perça de part en part; un autre encore d'une manière plus brutale, à coups redoublés de crosses de fusil; le plus grand nombre, traînés outrageusement par leurs bourreaux las du carnage, furent, pleins de vie, précipités dans les flots.

Ce n'étaient là néanmoins que les prémices de la barbarie. Trente autres missionnaires, y compris les deux qui avaient été blessés dangereusement dans les fonctions du saint ministère, se tenaient au fond du navire, où le sort de leurs confrères n'était même encore pour eux qu'un sujet de conjectures: presque tous se trouvaient à la fleur de l'âge, la candeur de l'innocence empreinte sur le front; à aucun on ne pouvait reprocher la mort de leurs ennemis, comme on le pouvait faire aux soldats portugais, à qui néanmoins on accordait la vie. Mais en qualité de missionnaires ou d'élèves destinés à la propagation de la foi catholique, ils étaient chargés du crime le plus impardonnable, au jugement de leurs vainqueurs hérétiques. On les tira du navire, et on les fit monter sur le tillac, comme pour seconder plus à l'aise les jeux exécrables auxquels on les destinait. Notre plume n'en retracera point les honteuses atrocités, qui ne pourraient que blesser des regards vertueux, et dont parurent se dégoûter les exécuteurs eux-mêmes. Ils traînèrent ensuite leurs victimes par les pieds au bord du vaisseau, deux à deux, ou trois à trois, et là ils leur plongeaient le poignard ou l'épée dans le sein, puis les jetaient à la mer. Et mettant le comble à l'inhumanité par l'impiété et la dérision : « Allez, allez, disaient-ils à ceux qu'un âge plus avancé leur faisait réputer prêtres, allez confesser les muets habitans de l'abîme, et célébrer pour eux à la papiste. » Il y en eut un, des plus ardens sans doute à confesser la vraie foi, qu'ils attachèrent à la bouche d'un canon, auquel

ils mirent aussitôt le feu : supplice le plus doux en soi, mais qui peint d'autant mieux le délire aveugle de la cruauté, qu'il en remplissait moins les vues.

Il y avait dans la troupe sainte un jeune homme de dix-huit ans, nommé Simon Acosta. Son port, sa démarche, ses manières, tout son air de noblesse le signalait comme le rejeton d'une famille illustre. Le corsaire, dans l'espoir d'une riche rançon, lui demanda d'un air affable qui il était. Le jeune confesseur, prenant toute l'assurance et le langage des anciens martyrs, ne daigna jamais répondre que par ces paroles : « Je suis catholique, je suis religieux de la Compagnie de Jésus. » La douceur étudiée du corsaire fit bientôt place à sa férocité naturelle. Il fait un geste de fureur : on égorge Acosta, et on le jette à la mer. Tous ses confrères avaient confessé la foi avec un courage à peu près semblable, sans qu'on eût vu couler une seule larme, sans qu'on eût ouï une parole de plainte, ni remarqué le premier mouvement de frayeur.

Jusque là l'on ne comptait que trente-neuf Jésuites mis à mort ; le quarantième, qui n'était qu'un frère cuisinier, quoiqu'aussi ferme dans la foi que les autres, avait trouvé grâce en faveur de sa profession, qu'on lui fit exercer sur le vaisseau corsaire. La Providence en disposait ainsi pour la gloire des martyrs, à qui, outre le témoignage des Portugais prisonniers, il fallait celui d'un homme qui eût tout vu de plus près, ou d'un œil au moins plus attentif et plus intéressé à la publication de ce triomphe. Cependant le nombre de quarante, comme autrefois pour les martyrs de Sébaste, était arrêté dans les décrets éternels sur les missionnaires du Brésil. Celui qui venait de manquer la couronne, quoique sans avoir rien à se reprocher, fut remplacé par un neveu du capitaine portugais, qui, frappé des vertus de ses religieux compagnons de voyage, avait demandé avec tant d'instance à être admis au nombre des novices, qu'on le lui avait enfin accordé. Comme il ne portait pas l'habit religieux, parce qu'il ne s'en était point trouvé de reste sur le navire, en vain se présenta-t-il d'abord aux meurtriers de ses frères avec l'intrépidité des plus fervens. On l'écarta en disant qu'il n'était pas du nombre de ces propagateurs du papisme qu'on avait condamnés. « Vous vous trompez, leur dit-il avec courage, je suis reçu dans la Compagnie de Jésus, et je vais aussi prêcher au Brésil les saints dogmes de la religion catholique. » Les Calvinistes feignant de ne l'avoir point entendu, il courut à l'endroit où plusieurs des martyrs étaient déjà dépouillés, se revêtit d'un de leurs habits, et revint vers les meurtriers, qui le massacrèrent enfin avec un dépit furieux, et le précipitèrent

dans le sein des flots. Voilà comment, par un décret adorable de la divine Providence, le nombre de quarante fut rempli sans exception par ces vrais martyrs immolés sans nulle autre cause, et même sans nul autre prétexte, que leur attachement à la vraie foi. Ainsi en usaient ces meurtriers hérétiques dans toutes les circonstances où ils avaient le pouvoir en main, eux qui hors de là n'avaient à la bouche que les noms de tolérance et de douceur évangélique.

Ces dangereux sectaires, après le désastre de la Saint-Barthélemy, avaient regardé leur ruine entière comme inévitable, et ne restaient dans les villes qu'ils occupaient en France (1573), qu'en attendant qu'ils se fussent ménagé hors du royaume des asiles plus assurés. Les lenteurs et les inconséquences de la cour, qui, au lieu de les accabler dans leur premier étonnement, employa auprès d'eux les sollicitations et les promesses, qui les prit tous sous sa protection, et ordonna même de leur rendre leurs biens, firent succéder à l'abattement l'espérance, l'intrigue, et bientôt l'audace et les hostilités. On résolut cependant de leur enlever La Rochelle, qui était la meilleure de leurs places, et qui devait entraîner les autres dans sa chute; avec l'intention néanmoins de les amener à composition au moyen du siége et des dangers auxquels il exposerait tout le parti [1].

Rien ne nous peint mieux la marche bizarre de Catherine de Médicis, que ce qui fut concerté à ce sujet. François de La Noue, issu d'une ancienne maison de Bretagne, très-distingué personnellement par ses faits d'armes, et plus encore par sa probité à toute épreuve, s'était laissé malheureusement engager dans les nouvelles doctrines par des apparences de vertu [2]. Pendant le massacre de la Saint-Barthélemy, il se trouvait dans les Pays-Bas, où il était aller commencer la guerre dont on leurrait Coligny. La Noue aimait véritablement sa patrie; avait toujours désiré sincèrement la paix; faisait la guerre sans ambition, uniquement par le devoir que lui prescrivait une conscience abusée. Dans ces dispositions, et dans l'embarras où était La Noue de trouver un asile convenable, il se laissa persuader d'offrir ses services à la cour. On l'y reçut à bras ouverts, on le combla de marques d'estime et de bienveillance, on lui remit les biens qui avaient été confisqués sur Téligny son beau-frère, puis on lui proposa d'aller inspirer des sentimens de soumission aux Rochelois (1573). La Noue partit pour remplir cette épineuse commission, après s'en être long-temps excusé, et à la condition expresse qu'on ne se servirait pas de lui comme d'un instrument pour tromper. Les sectaires,

[1] De Thou, l. 56. Davil. l. 5. — [2] Amir. Vie de La Noue. Mém. de Mornay, p. 4.

et surtout les ministres, sans soupçonner sa probité généralement reconnue, lui firent d'ailleurs un accueil des plus mortifians. « Nous avons à conférer avec le vertueux La Noue, lui disaient-ils; mais où est La Noue? Nous ne le reconnaissons point au rôle que vous remplissez. » En résultat, on lui dit d'opter entre ces trois partis, ou de s'éloigner de la ville, ou d'y rester simple particulier, ou d'en prendre le commandement contre les troupes du roi; et ce qui est encore moins concevable, c'est que La Noue adopta ce troisième parti avec l'agrément de la cour. On vit donc l'homme du roi obtenir toute la confiance de ses sujets révoltés, et ce même homme mis à la tête des rebelles de l'aveu du roi, et sans perdre sa confiance. Sous un pareil gouvernement, que pouvait devenir l'Etat? Mais que fût surtout devenue la religion, si le sceptre seul l'eût soutenue?

La Noue conserva la confiance des deux partis, par une intégrité aussi extraordinaire que l'épreuve à laquelle tous les deux la mettaient. Vainqueur dans une sortie, il revenait conjurer les citoyens de se rendre aux offres avantageuses que leur faisait la cour. Guerrier terrible dans l'action, ange de paix dans le conseil, des rôles si contraires lui attirèrent bien des reproches sensibles: mais sa probité fut constamment à l'abri des soupçons. Toutefois, il ne put jamais inspirer des sentimens pacifiques à ses stériles appréciateurs. D'un autre côté, le duc d'Anjou, avec une armée formidable, ne put ni les engager, ni les forcer à la soumission. A mesure que ce prince approchait du trône, les qualités qui avaient autrefois paru l'en rendre digne, décroissaient sensiblement. et tendaient davantage à leur entier déclin. Il n'y avait ni subordination, ni discipline parmi ses troupes; nul concert, nul secret dans ses conseils: tout son esprit, tous ses sentimens se trouvant comme absorbés par ses vues sur la couronne de Pologne qu'on travaillait à lui procurer, il montrait une indifférence absolue pour tout ce qui avait trait à la France, et à sa propre gloire dans ce royaume. Il fut enfin réduit à traiter avec les rebelles à des conditions honteuses, telles à peu près qu'il leur plut de les exiger. On leur accorda le libre exercice de leur religion, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour les habitans de Nîmes et de Montauban leurs principaux complices, et pour les seigneurs hauts-justiciers qui n'auraient point abjuré. On promit de plus, que personne ne serait inquiété au sujet de la religion, ni même des promesses d'abjuration; que tous ceux qui avaient pris les armes pour cette cause, et nommément les citoyens des trois villes qu'on vient d'indiquer, seraient rétablis dans tous leurs biens, et reconnus fidèles sujets du roi. Telle fut l'issue d'un siége qui, avec celui de San-

cerre, poussé en même temps, coûta quarante mille hommes, et un argent si prodigieux, que le royaume se trouva plus épuisé par cette guerre de huit mois seulement, qu'il ne l'avait été par toutes les précédentes.

On s'en vengea sur la malheureuse ville de Sancerre, qui, n'ayant été comprise dans le traité que pour la liberté de conscience, prétendit à l'exercice public du calvinisme. Elle souffrit, durant deux mois entiers, moins toutefois du fer ou du feu que de la famine, tout ce qu'on peut imaginer de plus affreux. La chair des animaux qui font horreur, n'était le partage que de citoyens opulens. La multitude n'avait que leurs peaux ou de vieux parchemins ramollis dans l'eau, avec un mélange de paille hachée et de suif, ou de graisse corrompue. On n'eut pas même horreur de la chair humaine; un père et une mère déterrèrent leur fille qui venait de mourir, et la mangèrent. Ce crime fut néanmoins puni de mort. La ville, réduite enfin à se rendre, fut condamnée à une très-forte rançon, privée de tous les honneurs municipaux, et démantelée. On fit grâce au peuple (1573).

La cour s'empressa de conclure, afin de ne pas dévoiler la honte et le malheur de la France aux yeux des ambassadeurs de Pologne, qui venaient enfin chercher le duc d'Anjou leur nouveau roi. C'était l'évêque hérétique de Valence, l'intrigant Montluc, qui avait ménagé cette élection, qui appelait un prince de la royale maison de France à ceindre une noble couronne. L'élection avait coûté beaucoup de peines au négociateur. Mais la reine-mère, encouragée, dit-on, par un astrologue qui lui avait prédit que tous ses fils seraient rois, aplanit les difficultés à force d'argent. Cependant, Charles IX ayant été attaqué d'une maladie qui faisait craindre pour ses jours, la reine ne vit qu'avec une répugnance extrême le départ de son fils le duc d'Anjou, pour qui elle avait une prédilection sans réserve. Elle imagina toutes sortes de prétextes afin de le retenir en France le plus long-temps qu'il serait possible, et quand il fallut partir, elle l'accompagna jusqu'en Lorraine avec un nombreux cortége, qui remarqua tout ce qu'il lui en coûtait pour se séparer d'un fils si cher. Elle le serrait entre ses bras, et ne pouvait le quitter; ou quand elle l'avait lâché, elle le reprenait avec plus de tendresse encore, et l'inondait de ses larmes. Enfin quelques courtisans des plus proches entendirent qu'elle lui disait pour dernier adieu : *Partez, mon fils, vous n'y serez pas long-temps.* Ce qui donna lieu par la suite à bien des réflexions, hasardées sans doute, mais qui montrent au moins de quelles noirceurs on jugeait cette reine capable.

Quant au roi, frappé de la maladie dont il mourut en effet, on ne peut guère imaginer un sort plus triste que celui de ce jeune

prince. Au lieu des consolations ordinaires dans les conditions les plus communes, il n'éprouva qu'indifférence de la part de ses proches, aversion de la part de ses peuples, ne vit que fermentations et agitations alarmantes autour du trône. Roi véritablement à plaindre, et pour lequel cependant l'histoire semble n'avoir trouvé que des paroles de blâme, comme si ce jeune cœur, dominé par les artifices d'une mère impérieuse, s'était ouvert de lui-même à la pensée de la catastrophe qui a marqué son règne d'une manière si funeste; comme s'il était équitable et loyal de rendre Charles IX personnellement responsable d'une mesure qu'il n'envisageait, après tout, que comme un moyen, terrible sans doute, mais nécessaire, de prévenir des calamités bien autrement générales dans leur objet et fatales dans leurs conséquences! Cette mesure, il l'a subie pour éviter, à ce qu'il croyait, la chute de son autorité et la perte même de sa vie, menacée par la rébellion des Calvinistes: mais on ne lui tient pas compte des circonstances où il se trouva, des obsessions dont il fut l'objet, et l'on ne réserve la pitié que pour ceux dont les crimes provoquèrent sa rigueur. Plus juste, nous avons compassion de ce jeune prince, plus malheureux que coupable, et qui, accablé prématurément par la maladie, ne put tenir d'une main ferme les rênes de l'État. La division se trouvant dans la famille royale entre la mère et les enfans, les grands ne mettant plus de bornes à l'esprit de faction, ni les peuples aux murmures et aux émeutes, on vit par tout le royaume le commerce interrompu, la police bannie des villes, et au lieu de la sûreté des chemins un brigandage public et tous les désordres de l'anarchie. Enfin, Charles IX nomma sa mère régente le 30 mai 1574, et mourut le même jour, n'ayant pas encore atteint sa 24e année.

Le roi de Pologne, treize mois après son élection, et après quatre mois seulement de séjour dans ce royaume, repartit pour celui qu'il héritait de son frère, non pas à beaucoup près en souverain de deux états puissans, mais plutôt en fugitif, et comme un prisonnier qui s'échappe de ses fers. Il disparut pendant la nuit, et en moins de deux jours gagna les terres d'Allemagne, laissant exposés au ressentiment des Polonais ceux des Français qui n'avaient pu faire la même diligence. Pour justifier cette précipitation, il allégua la nécessité de prévenir les troubles de son nouveau royaume : mais quand on lui eut vu consumer trois mois dans les différens endroits de sa route qui lui présentaient des plaisirs, on ne s'y trompa plus, et l'on augura quel serait sur le trône le héros prématuré de Moncontour. Il ne parut en effet digne de l'empire, que tant qu'il ne régna point : caractère incompréhensible, au-dessus de la royauté en certaines choses, et en d'autres au-dessous du rang le plus commun.

Henri III, frère et successeur de Charles IX, eut un genre d'esprit qui rendit sa conduite incertaine et qui éloigna la confiance de la nation [1]. Au rapport même de l'un de ses ministres les plus dévoués, ce prince avait l'intelligence et le sentiment vifs, le jugement faux; par conséquent, une ardeur extrême à saisir un projet, et nulle habileté à choisir les moyens d'exécution. Il eut encore une grande opinion de sa capacité, et un mépris absolu pour les conseils de tous ceux qui ne jouissaient pas de sa faveur; car lorsqu'il aimait quelqu'un, il n'avait plus de pensées ni de sentimens à lui-même, et ne semblait qu'un automate mu au gré du favori. Il tenait du sang maternel le goût du raffinement, qui dans les affaires lui faisait toujours choisir les expédiens les plus compliqués, souvent les plus obliques et les plus propres à inspirer la défiance. Il avait certainement du courage, mais au moment précis de l'action; hors de là, une lâche paresse le rendait incapable, et de faire face aux obstacles, et de supporter les travaux. Toute son activité était pour les plaisirs, pour la parure efféminée de sa personne et de ses favoris, pour la représentation et la pompe dans les cérémonies, pour les intrigues et les aventures indignes, nous ne dirons pas d'un souverain, mais de tout homme bien né.

Malheureusement la situation de la cour était parfaitement assortie aux dispositions du monarque. Le Louvre était alors comme une école ouverte à toute la jeune noblesse du royaume. Elle s'y exerçait les journées entières à tirer des armes, à la lutte, à la course, à franchir d'un saut une barrière, ou quelque profondeur périlleuse, à donner lestement un coup de pistolet ou d'épée [2]. Au milieu de ces violens exercices, qui pouvaient avoir leur utilité, on ne parlait que de duels et de galanterie, de faits d'armes hasardeux, d'entreprises téméraires et folles, de murs escaladés, de fosses franchies, d'asiles forcés, de meurtre et d'incendie. On s'engageait par serment à ne jamais s'abandonner les uns les autres, à courir la même fortune, à avoir biens et maux communs; et le roi, le premier, réputait à honneur de compter un plus grand nombre de champions qui lui fussent dévoués. Comme on manquait des premières idées de la décence, ou qu'au moins elles différaient étrangement des nôtres, il était ordinaire de voir le roi et ses jeunes courtisans aller à la noce ou à la fête d'une bourgeoise, courir les foires et les marchés, danser follement dans les rues et les places publiques, insulter les passans et les spectateurs, et bien souvent essuyer eux-mêmes les insultes ou les huées

[1] Mém. de Nevers, t. I. Chiv. p. 212. l. 7, p. 418. — [2] Mém. de Marguer. de Bouillon, de Montluc, de Brant. etc.

de la populace. On imagine aisément les désordres qui ne manquaient pas de se commettre dans ces orgies de cour et de carrefour; ils fournissaient ensuite la matière aux conversations les plus intéressantes du Louvre.

A ces débauches bruyantes succédaient des actes non moins éclatans de religion, des messes chantées et servies par ces jeunes fous, qui reprenaient tout l'extérieur de la piété, de longues et pompeuses processions, de fréquens pélerinages, car le cri de la conscience ne laissait pas que de réclamer contre leur extravagante dissipation. On croyait la satisfaire par des témoignages de pénitence, tout en continuant de se livrer à de vains plaisirs : alternatives de désordres et de repentir qui prouvent que du moins la foi survivait dans les cœurs, quel que fût l'effort des passions. Les astrologues et les devins, attirés d'au-delà des monts par Catherine de Médicis, corrompaient les mœurs légères de la cour en y mêlant leurs superstitions. Mais les maléfices, les filtres et les talismans, que la crédulité demandait à ces charlatans avides, n'étaient que l'arme des faibles. Pour assouvir leurs passions irritées, les âmes réputées généreuses employaient la violence ouverte et l'assassinat, sans nul égard aux lieux ni au rang de leurs victimes. Le duc de Guise, l'épée à la main, poursuivit un gentilhomme jusque dans l'antichambre du roi. Le favori Villequier poignarda par jalousie au milieu du Louvre sa femme grosse de deux enfans [1]. Les femmes, dédaignant les lois de l'ancienne galanterie, et même de l'héroïsme romanesque, voulaient des preuves d'un dévouement qui allât jusqu'à la frénésie. Il était honorable, il était indispensable, au premier signal d'une idole impérieuse, d'affronter un taureau mugissant ou un lion déchaîné, de se précipiter dans une rivière sans savoir nager, de faire couler sous le poignard une partie de son sang, pour montrer sa disposition à le verser pour elle jusqu'à la dernière goutte. On conçoit quel était, au préjudice de la pudeur et des nœuds les plus sacrés, le prix de ces sacrifices : de là, les jalousies, l'espionnage, les confidences et les délations, la discorde et les troubles, qui déshonoraient jusqu'à la famille royale. Telles étaient les dispositions de la cour et du prince à l'avénement de Henri III au trône. On n'en pouvait rien augurer que de funeste pour l'État, aussi bien que pour la religion. Quand il n'y a plus d'exemples de vertu, d'honnêteté, pas même de bienséance de la part des chefs de la nation, le premier choc entraîne inévitablement la catastrophe. Les événemens qui suivent ne rendront que trop sensible cette vérité d'expérience.

L'Empire, en des temps si critiques pour la religion, n'était guère mieux gouverné que la France. Rodolphe II, qui succéda

[1] Brant. tome VII.

en 1576 à Maximilien II, son père, était d'une indolence dont les intérêts mêmes de sa maison se ressentaient autant que les affaires de l'État; aussi le vit-on souffrir que son frère Mathias se mît à la tête des Flamands révoltés contre le roi d'Espagne son oncle. Cet empereur fut d'une nullité absolue pour le bien de l'État et de la religion: durant son long règne de trente-six ans, on ne le voit paraître de loin en loin sur la scène, que pour essuyer froidement des affronts, et se laisser arracher successivement ses diverses couronnes.

Cependant la mort enleva, dès le commencement du règne de Henri III, le célèbre cardinal Charles de Lorraine, prélat illustre dont des historiens peu favorables à la maison de Lorraine ont dit néanmoins qu'il rendit de grands services à la France et à l'Église; prélat surtout animé d'un saint et admirable zèle pour la conservation de la foi orthodoxe, et dont la mort par conséquent réjouit les calvinistes autant qu'elle affligea les catholiques. Comment les fauteurs de l'insurrection contre l'autorité du souverain pontife et du roi, comment les ennemis de la religion et de la patrie n'auraient-ils pas accueilli avec transport la nouvelle du trépas de ce grand homme, dont le regard perçant avait pénétré leurs projets et dont le génie avait trouvé le remède aux maux dont ils menaçaient l'Église de France? En effet, Charles de Lorraine avait proposé, dès 1560, d'établir l'inquisition en France, en montrant que ce moyen avait constamment préservé le Portugal, l'Espagne et l'Italie du malheur des guerres civiles où l'hérésie avait plongé le reste de l'Europe. A Trente, où il parut ensuite avec éclat dans les assemblées du concile, toujours guidé par la pensée que toute trève était inutile avec des fanatiques révoltés, il avait conçu le plan de la Ligue pour défendre la foi catholique, et l'événement a prouvé qu'il était beaucoup meilleur politique que le chancelier de l'Hôpital. Sa maxime était celle de Platon et des plus fameux philosophes anciens et modernes : qu'il ne doit y avoir dans un état qu'un seul culte, et que ce culte doit être vrai; que c'est là une loi fondamentale et constitutionnelle; que la religion cesse d'être efficace, quand les citoyens sont persuadés que toute religion est bonne : qu'on ne peut être attaché qu'à une religion exclusive. Il aimait incontestablement les sciences, et tous ceux qui s'y distinguaient; ce qu'il témoigna jusqu'à la fin de sa carrière, en établissant, une année avant sa mort, l'université de Lorraine, qu'il mit entre les mains des Jésuites. Il avait déjà fondé celle de Reims. Il fut attaqué de la maladie dont il ne releva point (1574), comme il assistait à une procession des pénitens que le roi avait établis en France sur le modèle de ceux qu'il avait vus en passant par Avignon à

son retour de Pologne. La singularité de leur extérieur était analogue au goût de ce prince. Ils portaient, sur leur habit ordinaire, une espèce de sac ceint d'une corde où pendaient un gros chapelet, des têtes de mort et une discipline; et sur la tête ils avaient un capuchon qui leur couvrait tout le visage excepté les yeux, à l'endroit desquels on avait pratique des trous pour laisser la vue libre. Il y avait des pénitens blancs, il y en avait de noirs, il y en avait de bleus et de verts, ainsi nommés de la couleur de leur sac. Le roi était le chef des blancs, et le cardinal de Lorraine celui des bleus. Tous les grands, jusqu'au roi de Navarre, s'empressaient de prendre part à ces dévotions pour plaire au monarque.

Tandis que les catholiques français déshonoraient leur foi par des désordres, les sectaires qui en triomphaient reçurent à leur tour une humiliation sensible de la part des Grecs qu'ils tentaient d'entraîner dans l'hérésie à la faveur du schisme et des vieilles préventions contre l'Eglise latine. Ils envoyèrent à Jérémie, patriarche de Constantinople (1575), la Confession d'Augsbourg, accompagnée d'une préface, dans laquelle ils s'efforçaient de prouver qu'ils professaient la foi des sept premiers siècles. Jérémie, qui avait le sens droit et de l'érudition, leur répondit qu'ils n'honoraient que de parole les docteurs de la primitive Eglise; qu'au fond ils leur étaient diamétralement opposés; que souvent même ils n'avaient pu couvrir du silence le mépris qu'ils faisaient des Pères les plus vénérables; en un mot, qu'ils n'étaient que des novateurs présomptueux, qui se flattaient d'en savoir plus que l'ancienne et la nouvelle Rome . Et comme, après un refus si propre à les déconcerter, ils revenaient encore à la charge, il publia, sous le titre de Censure de l'Eglise orientale, un ouvrage très-concluant contre la plupart des articles de la Confession d'Augsbourg. Voici comment il le termine, par une récapitulation qui en rappelle toute la substance. « Puisque vous ne recevez, leur dit-il, que les sacremens qu'il vous plaît, avec les erreurs qu'il vous plaît encore d'y mêler, et en méprisant tant la chaîne de la tradition que le dépôt sacré des Ecritures canoniques que vous ne craignez pas de tronquer et de violer; puisque vous osez dire que le divin Chrysostôme, en approuvant le saint chrême, s'est laisse entraîner au torrent de l'ignorance; puisque vous soutenez, sur la garantie des Juifs et des Iconoclastes, que l'invocation des saints, le culte de leurs reliques et de leurs images sont des idolâtries ou des sottises; puisque vous anéantissez la vie monastique qui est une imitation de celle des anges, et la confession des péches que nous faisons de tout temps les uns aux autres, nous vous déclarons que nous ne voulons pas tenir, de théologiens tels que vous,

l'interprétation des saints textes qui contiennent ces vérités : nous déclarons qu'un fol orgueil vous aveugle et vous en fait préférer les productions aux plus vives lumières de la sainte antiquité. Cessez donc de vous fatiguer à nous composer des lettres, et à nous faire parvenir vos écrits : vous ne réussirez jamais à nous communiquer le mépris que vous faites des Pères en feignant de les honorer, ni à rendre inutiles entre nos mains les précieux fruits de leurs travaux, qui mettent vos erreurs en poudre. »

On n'offense pas impunément la superbe et vindicative hérésie. Il ne servit de rien contre ses manœuvres, que Jérémie habitât à l'autre bout de l'Europe, parmi des peuples aussi indifférens que les Turcs aux querelles des chrétiens concernant la religion. La secte intrigua si bien, qu'elle s'ouvrit les barrières du sérail, en fit parler les muets, les eunuques, tous les calomniateurs ténébreux, qui procurèrent la déposition du patriarche. Rétabli dans la suite, il fut déposé de nouveau, et envoyé en exil, d'où le pape Grégoire XIII, dont il avait adopté le calendrier, eut dessein de l'attirer à Rome, pour le faire cardinal. Il avait paru, en plusieurs circonstances, favorable à la réunion de son Eglise avec l'Eglise latine.

Les apôtres de l'hérésie réussirent beaucoup mieux dans l'électorat de Cologne. Salentin d'Issembourg, chanoine de cette métropole, en ayant été élu archevêque, devint passionnément amoureux d'une fille du prince de Ligne [1]. Il quitta ce siége et celui de Paderborn qu'il possédait de même sans être prêtre, pour satisfaire son inclination, et en épouser l'objet. Il n'y avait en cela qu'un ridicule assez commun dans le clergé d'Allemagne, où il était ordinaire qu'on fût revêtu des titres d'évêque et d'archevêque, sans être engagé dans les ordres sacrés. C'était trop peu pour la malheureuse Eglise de Cologne, qui avait déjà vu l'archevêque Herman entraîné dans l'hérésie par l'ignorance, et par l'hérésie dans le concubinage.

Gebhar Truchsès, de l'illustre maison de Walbourg en Suabe, ayant succédé à Salentin, fut à peine sur ce siége, qu'il se prit d'une extravagante passion pour Agnès de Mansfeld, religieuse au monastère de Gérisheim [2]. Sans considérer ce qu'il devait à la religion, à son état, à son honneur personnel, il fit sa femme de cette épouse adultère de Jésus-Christ, et professa la doctrine qui légitimait son sacrilége. Un crime de cette nature marche rarement seul. Pour donner de la stabilité à son mariage infâme, et lui procurer l'approbation publique, il voulut changer les idées de son peuple, en lui faisant recevoir la Confession d'Augsbourg. Les catholiques s'y opposèrent de toutes leurs forces, et furent appuyés pa

[1] De Thou, l. 65. — [2] Id. l. 78.

le sénat, qui contraignit même une foule d'hérétiques étrangers, établis depuis peu à Cologne, et favorables aux vues de l'archevêque, d'en sortir sous trois mois. Truchsès ayant encore fait quelques tentatives inutiles du côté de l'Empereur et de la diète de l'Empire, prit le parti de la violence ouverte, leva des milices, surprit quelques places, ravagea les campagnes, pilla les monastères, forma des magasins considérables, et fit venir des troupes de quelques états protestans du voisinage. L'électorat arma aussi contre l'électeur, afin de repousser la force par la force. En peu de temps, ce malheureux diocèse éprouva tous les désordres et tous les excès qu'un faux zèle de religion peut ajouter aux horreurs des guerres intestines. Les fameuses abbayes de Tuitz et d'Aldemberg, entre autres désastres, furent brûlées et ruinées de fond en comble.

Cependant le chapitre indiqua une assemblée générale des états du pays, afin de remédier sans délai à un mal si pressant. Les députés des villes, et un grand nombre de comtes, de barons et de seigneurs s'y trouvèrent, avec les ambassadeurs de l'Empereur, du roi d'Espagne, et de plusieurs princes de l'Empire. L'archevêque apostat, séducteur, perturbateur public, fut déclaré déchu de tout droit à l'obéissance de ses peuples, et à la fidélité qu'ils lui avaient promise. On était fondé sur un article de la pacification d'Augsbourg, portant qu'un évêque, un prélat, et tout ecclésiastique revêtu des ordres sacrés, s'il abandonnait l'ancienne religion, perdrait tout droit à sa dignité, et qu'on pourrait en élire un autre en sa place. Le souverain pontife, après avoir inutilement tenté par ses légats d'amener au repentir l'apostat impudique, prononça sa déposition en plein consistoire (1583). L'Empereur, malgré toutes les sollicitations et les menaces ouvertes des princes protestans, tint la main à l'exécution. On élut à la place de Truchsès, le prince Ernest de Bavière, déjà évêque de Liége, de Frisingue, d'Hildesheim, et qui avait encore l'avantage d'être issu, par sa mère, de la maison d'Autriche. Ses richesses et sa puissance le firent regarder, dans les conjonctures, comme celui des aspirans qui était le plus propre à remplir ce siége orageux. Il s'y maintint en effet; et l'archevêque marié fut réduit à se réfugier avec sa femme dans une campagne écartée, où sans cesse tête à tête avec l'objet de sa passion et de son opprobre, il eut tout le temps, avant son trépas, de voir succéder les remords et le dégoût à sa première ivresse.

Quoique les états généraux de la Belgique se ressentissent, autant qu'aucune autre contrée, des troubles et des ravages que l'hérésie traînait partout à sa suite; attentifs à l'instruction, ou plutôt à la perversion de la jeunesse, ils établirent alors une université à Leyde, la dotèrent richement de biens enlevés à l'Église, et règle

rent qu'on n'y admettrait que des maîtres protestans [1]. Rivaux de leur propre souverain, ces novateurs séditieux avaient principalement en vue d'opposer cette université à celle de Douai, fondée douze ans auparavant par Philippe II.

Le jubilé universel de cette année 1575, attira aux tombeaux des saints Apôtres une affluence de peuple, qui prouva que tous les scandales de ces malheureux temps n'avaient point affaibli dans le cœur des vrais fidèles les sentimens de respect pour le saint Siége apostolique. On vit arriver une foule de personnages du plus haut rang, entr'autres le grand-duc de Toscane, le prince de Parme; et de l'Allemagne même, le prin[illegible] de Clèves, qui mourut au but de son pieux voyage, âgé seulem[illegible]gt ans. Quant aux pèlerins vulgaires, la multitude en fut [illegible] que le seul hôpital de la Trinité en reçut sept à huit [illegible] jour. Le pape et les cardinaux se signalèrent, comme à [illegible] l'abondance de leurs aumônes. On vit aussi à ce jubilé le [illegible]chevêque de Milan, que le pape avait invité à faire la cérémonie de l'ouverture, afin d'animer la piété générale, plus encore par l'étude d'un si beau modèle, que par l'onction de son éloquence.

Charles, avançant de jour en jour à plus grands pas dans la carrière des vertus, et n'oubliant aucune des charges immenses de la dignité pastorale, venait de fonder à Milan le collége des nobles, afin de procurer à ce premier ordre de citoyens une éducation qui accréditât la vertu parmi tous les autres [2]. Il avait cet établissement si à cœur, que, bien qu'il n'en eût confié la direction qu'à des personnes du mérite le plus éprouvé, il visitait très-souvent cette nombreuse jeunesse, la fleur de vingt nations, et voulait s'assurer par ses propres yeux des progrès qu'elle faisait dans la piété et dans les sciences. On voyait cet illustre cardinal, avec tout l'intérêt et l'application qu'il apportait autrefois à régir le concile œcuménique, instruire un enfant à tourner vers l'auteur de son être les premières affections de son cœur, à prier avec fruit, à faire l'examen de sa conscience, à remplir avec une intention pure tous ses exercices journaliers. Il fit revivre encore la discipline que l'Eglise primitive observait dans le saint temps de l'Avent, qui commençait autrefois dès la Saint-Martin, et avait donné occasion aux réjouissances profanes de cette fête. Peu content d'abolir les festins et les jeux indignes d'un temps si saint, il réussit à faire observer, non-seulement par ses domestiques, mais par le plus grand nombre de ses diocésains, l'abstinence entière de la viande, et trois jours de jeûne chaque semaine. Une preuve plus étonnante encore du crédit

[1] De Thou, l. 60. Spond. ad an. 1575. — [2] Giussan. l. 3 et 4.

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

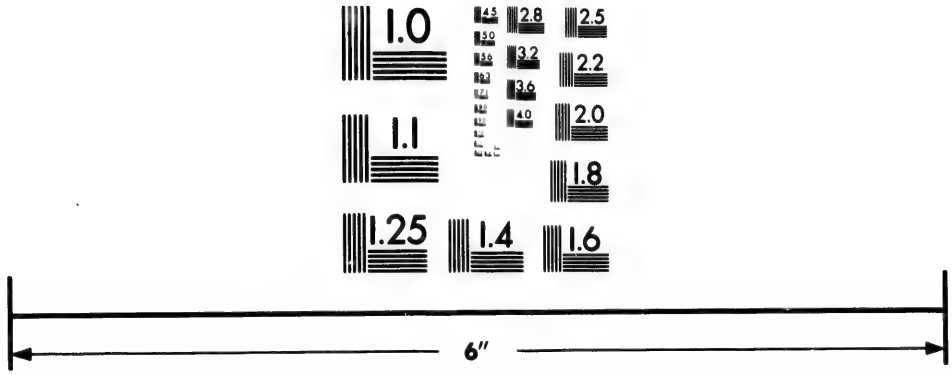

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

que la sainteté peut donner au zèle, c'est l'usage que le saint archevêque fit reprendre aux femmes, suivant l'ordre ancien de S. Paul, de ne paraître à l'église que voilées. Les mœurs locales, qui rendaient apparemment cette réforme plus nécessaire qu'ailleurs, en rendirent aussi l'exécution plus facile.

S. Charles éprouva néanmoins les contradictions les plus affligeantes, et même une vraie persécution, au sujet d'un point de réforme dont la nécessité était infiniment plus sensible que celle du voile. L'usage était à Milan, comme il est encore, selon le rit ambrosien, de ne commencer le carême qu'au premier dimanche. Peu satisfaits de cette indulgence, les Milanais, par un abus inexcusable d'après leurs propres principes, passaient ce dimanche en spectacles, en toutes sortes de débauches, et ne commençaient réellement le carême qu'au premier lundi. L'archevêque proscrivit et fit proscrire légalement cet abus; ensuite il publia une exhortation pastorale, puis une ordonnance en forme, et sous peine de censure, contre les spectacles qui se préparaient déjà pour le premier jour du carême prochain. La multitude obéit à son saint prélat, et presque personne ne se rendit au lieu du spectacle; mais le gouverneur, furieux de ce qu'il prenait pour un affront, et d'ailleurs irrité de longue main par la fermeté de l'archevêque à maintenir la juridiction ecclésiastique, lui suscita jusqu'en Espagne, et à la cour même du pape, les embarras peut-être les plus fâcheux qu'il ait jamais essuyés. Le Seigneur avait ses vues pour la perfection et la gloire de son serviteur. Sa vertu sortit plus pure et plus éclatante du nuage dont on avait prétendu la couvrir, et désormais, également recommandable aux yeux des deux puissances, elle jouit de toute l'autorité qu'elle ne défendait que pour faire triompher celle de Jésus-Christ.

Avant cet orage, le gouverneur de Milan n'avait pu s'empêcher d'admirer dans l'archevêque un héroïsme, dont lui-même, chef d'armées, ne s'était pas senti capable. Le concours des pèlerins que le jubilé avait attirés à Rome de toutes les parties du monde, y ayant occasionné une peste cruelle qui se répandit en peu de temps dans toute l'Italie, et qui ne fit nulle part plus de ravage qu'à Milan, le gouverneur et les principaux seigneurs abandonnèrent cette ville désolée, tandis que le saint cardinal, qui était allé secourir à la mort l'évêque de Lodi, revolait, à la première nouvelle de ce fléau, au secours de son peuple (1576). Il se vit aussitôt environné d'une foule innombrable qui criait miséricorde, et lui demandait son assistance, comme des enfans à leur père. Les officiers de sa maison, ses amis, une foule de savans et vertueux personnages, vinrent aussitôt le trouver, surtout quand ils

le surent résolu à servir lui-même les pestiferés : ils lui conseillèrent de se retirer en quelque lieu saint, d'où il pourrait donner ses ordres pour l'assistance des malades. Ils ne manquèrent pas de lui représenter qu'il se devait à tout son diocèse, dont la ville de Milan ne formait qu'une partie; qu'il se devait même à toute l'Eglise, beaucoup plus que bien d'autres prélats par qui Dieu n'avait pas témoigné vouloir faire de si grandes choses. Charles, que sa tendresse pour ses ouailles empêchait de goûter ces maximes, objecta l'exemple des saints évêques de tous les siècles, qui en pareille circonstance n'avaient pas balancé à mettre leur vie en péril pour leur troupeau; et comme on lui répondit que c'était là une œuvre de perfection, et non pas d'obligation : « C'est une œuvre de perfection? reprit-il. C'est donc une œuvre d'obligation pour moi, puisque l'épiscopat est un état parfait, et que je suis évêque. »

Dès-lors il fit son testament, laissant à ses héritiers ce que leur attribuaient les lois, assigna différens legs tant à ses domestiques qu'à plusieurs églises, et constitua pour son légataire universel le grand hôpital de la ville. Il redoubla ses austérités et ses macérations, quelqu'étonnantes qu'elles fussent déjà, prolongea ses prières et ses veilles, jeûna rigoureurement tous les jours, et ne coucha plus que sur des planches, sans avoir autre chose sur lui qu'un méchant drap. Il se regardait comme une victime chargée de toutes les iniquités de son peuple, et obligée de s'immoler pour lui, à l'exemple du Sauveur des hommes. Tout ce qu'il avait d'argenterie fut envoyé à la monnaie pour être converti en espèces, qu'on distribua aux malheureux. Tous ses meubles furent vendus, ou appliqués à l'usage des malades. Les tapisseries, bonnes ou mauvaises, les tapis, les portières, les tours-de-lit, le linge, ses propres vêtemens, il fit tout mettre en pièces pour habiller les pauvres et les infirmes. Une charité si merveilleuse, et néanmoins fort insuffisante, attendu le grand nombre des misérables, fut d'ailleurs si efficace par l'émulation qu'elle excita jusque dans les provinces et les états étrangers, qu'on pourvut aux besoins pécuniaires avec abondance. Les femmes envoyaient jusqu'à leurs diamans et tous leurs bijoux, pour être convertis en aumônes.

Il n'en fut pas ainsi des services personnels. L'épidémie était si cruelle, et la terreur si grande, que le saint prélat fut quelque temps sans trouver des personnes qui eussent le courage de servir les pestiférés, ni des prêtres pour leur administrer les sacremens. Les curés mêmes, oubliant qu'ils y étaient obligés par état, s'enfuyaient, inaccessibles à tout autre sentiment que celui de la peur. Mais bientôt l'exemple de l'intrépide pasteur opéra pour le ser-

vice des âmes et des corps, ce qu'il avait déjà opéré pour procurer des ressources à l'indigence. Charles visita les malades dans leurs maisons, et jusque dans la maladrerie appelée de Saint-Grégoire, ou ces malheureux étaient renfermés, et conjuraient par les fenêtres, en des termes qui déchiraient les entrailles, de les assister au moins pour les besoins de leurs âmes. De généreux ecclésiastiques, accourus principalement des vallées suisses du diocèse, sans autre obligation que celle de la charité qui les animait, et des religieux fervens de tous les ordres, vinrent se remettre entre les mains du saint archevêque, pour être appliqués à tous les ministères et exposés à tous les périls qu'il jugerait à propos. Le zèle alla si loin parmi ces derniers, que leurs supérieurs crurent devoir y mettre des bornes : mais l'archevêque se fit autoriser contre cette prudence hors de saison, par le souverain pontife. Honteux enfin de leur fuite, les curés se remontrèrent aussi courageux qu'ils avaient été lâches.

Les gens du saint prélat, d'abord si tremblans pour leur vie, ou pour celle de leur maître, qu'ils avaient conspiré ensemble de ne point le suivre, au moins afin de le réduire à ne point exposer sa propre personne; ces âmes communes prirent à leur tour des sentimens généreux, et briguèrent, comme une faveur, la permission de partager avec lui les plus grands périls. Par ce moyen, et par le concours de plusieurs laïques qui vinrent aussi offrir leurs services, les corps ne tardèrent point à recevoir les secours les plus pressans : et quand une infinité de domestiques, abandonnés par les citoyens fugitifs, furent demeurés sans retraite et sans subsistance, on eut à choisir, dans cette m[illegible]ude au désespoir, des hommes d'élite, non-seulement pour l[illegible]de et le service des malades, mais pour se débarrasser des morts entassés dans quelques rues par trentaines et par cinquantaines, pour purifier les maisons, pour travailler au rétablissement de la propreté et de la salubrité dans la ville. Le nombre de ces mercenaires était si considérable, qu'après en avoir appliqué à tant d'offices divers, il en restait encore trois à quatre cents, que le saint plaça dans une maison à quelque distance de Milan, et que sa charité inépuisable trouva moyen d'y nourrir. Qu'on juge par là de quelle nécessité est la présence ou le gouvernement immédiat du premier pasteur. L'archevêque retiré à l'écart, comme ses timides moralistes lui conseillaient de s'y mettre, eût-il fait, par ses ordres les mieux conçus et les mieux rendus, l'ombre du bien que firent sa vigilance et son activité personnelle, sa charité sans cesse animée par la vue du besoin? Que ne produisit pas son exemple, cette éloquence de l'exemple à laquelle tout cède, et que rien ne supplée!

Le cours de la maladie continuant encore, et redoublant même jusqu'à ce que le nombre des victimes se trouvât en balance avec les iniquités qui provoquaient le courroux du Seigneur, ou jusqu'à ce que la charité de son ministre eût paru dans tout son jour, le saint fut inspiré de le désarmer par un acte si touchant de pénitence, que le souvenir en est encore tout frais à Milan. Il ordonna des processions générales, dans lesquelles, suivi de tous les citoyens, couvert d'une chape de couleur lugubre, le capuchon rabattu sur ses yeux, une grosse corde au cou, et tenant à la main un grand crucifix qu'il arrosait de ses larmes, il parcourut nu-pieds presque toute la ville à travers les glaces et les neiges dont les rues étaient remplies; il donna même sur un clou, qui lui entra si avant dans l'orteil, que l'ongle s'enleva, et le fit presque tomber de douleur, sans qu'il voulût s'arrêter, ni souffrir, avant la fin de toutes les cérémonies, qu'on pansât sa blessure. Il s'était dévoué, comme une victime publique, pour tous les pécheurs, dont il s'estimait le plus grand; il se réjouit de ce que l'effusion de son sang donnait de la réalité à son sacrifice, et demanda avec ardeur que la divine justice, en se contentant de la vie du pasteur, daignât faire grâce au troupeau. Cependant la multitude fondait en larmes, criait miséricorde, et prenait tous les sentimens de componction qu'un pareil spectacle était capable d'inspirer.

La colère du Tout-Puissant ne put tenir contre une humiliation si touchante. Après qu'on eut encore fait un vœu public à S. Sébastien, invoqué de tout temps avec fruit contre les maladies pestilentielles, la contagion se ralentit peu à peu, puis finit entièrement après quinze à dix-huit mois de ravages. On constata qu'il était mort dix-huit mille personnes dans la ville, huit mille dans le reste du diocèse, et l'on compta cent trente-quatre martyrs de la charité, savoir, deux jésuites, deux barnabites, dix capucins, et cent-vingt prêtres séculiers.

Le saint archevêque, fixé dans la ville tandis que la contagion y faisait le plus de ravages, ne négligea pas les campagnes, et y porta son assistance personnelle aussitôt que le danger y fut le plus grand. Il voulut ainsi montrer qu'un évêque se doit à tout son diocèse, et de telle manière, qu'il ne règle ses démarches que d'après les besoins plus ou moins pressans qui requièrent son assistance. Afin d'intéresser et d'encourager les ministres des choses saintes, il avait promis formellement d'assister lui-même à la mort ceux d'entre eux qui seraient attaqués de la contagion. Comme il visitait les pestiférés épars dans les campagnes, il apprit que le curé de Saint-Raphaël était frappé de la peste, et sans délibérer, se mit en devoir de lui porter les derniers sacremens. On lui re-

montra, plus fortement que jamais, qu'il se devait à tout son troupeau, et que la justice même voulait qu'il en préférât le soin à celui d'un simple particulier. On lui présentait en même temps un prêtre tout prêt à remplir ce ministère. Le cardinal, qui tenait déjà le saint viatique, entendit tout ce qu'on voulut lui dire, remercia ceux qui l'entouraient des témoignages d'affection qu'ils lui donnaient : « Mais il est du devoir strict d'un évêque, reprit-il d'un air décidé, de faire au moins pour l'exemple ce que l'amitié vous fait envisager sous une autre face. Si le premier pasteur montre de l'effroi, les subalternes feront-ils autre chose que trembler et fuir lâchement? » Il administra les sacremens au malade, et demeura auprès de lui jusqu'à ce qu'il eût rendu l'âme, quoiqu'il sentît si mauvais dans la chambre, que ceux même qui n'avaient aucune crainte n'en pouvaient approcher.

Il rendit le même office à deux autres curés de campagne, et généralement à tous les prêtres qui se trouvèrent en péril. Il baptisa plusieurs enfans qu'il trouva nouvellement nés dans ces chaumières infectes. Quant au sacrement de confirmation, la contagion, qui semblait une raison de dispense, fut pour lui un motif plus pressant de le conférer, comme établi pour affermir les chrétiens dans la foi, et les prémunir contre les dangers du salut. Il l'administra de porte en porte, dans la ville et les villages, sans faire aucune distinction des maisons saines ou infectées. Il arriva même dans un château, qu'une personne à peine confirmée tomba morte à ses pieds, sans qu'il montrât la moindre émotion, ni qu'il discontinuât de donner aux autres l'onction de sa main. Dans une autre circonstance, il prit lui-même un enfant attaché au sein de sa mère tombée morte, afin de sauver la vie, s'il était possible, à cet innocent abandonné. Sa charité néanmoins, toute magnanime qu'elle était, ne parut jamais téméraire. Quand il avait communiqué à ce point avec les pestiférés, il s'interdisait ensuite, pendant quelques jours, toute communication avec les personnes saines. Il allait jusqu'à se servir lui-même, de peur de transmettre le mal à ses gens. Durant tout le cours de cette calamité, on n'eut à lui reprocher aucune de ces indiscrétions qui n'échappent que trop aux ardeurs de la piété : on n'eut pas plus à préconiser sa charité que sa prudence : en sorte qu'on mit en problème, si c'était ou à sa prudence ou à sa charité que la ville et le diocèse de Milan devaient leur délivrance.

L'état de la France fixait toujours les regards de la politique et de la religion. Henri III, au lieu d'entretenir la paix dans son royaume, suivant les conseils qu'il avait reçus des princes les plus sages en revenant de Pologne, brusqua tous les partis qui le divi-

saient, on les mit en défiance par ses démarches inexplicables, par les procédés suspects de l'inconséquence, de la chicane, de la mauvaise foi, et replongea enfin ses peuples dans les horreurs de la guerre civile. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ce monarque, renommé pour sa valeur dès l'âge de vingt ans, ne daigna pas même paraître à la tête de ses armées : il avait brillé au second rang, il s'éclipsa au premier. Au lieu de prendre au sérieux les devoirs de la royauté, de se considérer comme responsable du bonheur de son peuple, de s'attacher à répartir sur la France la plus grande somme possible de bien-être matériel et moral, on le voyait, misérablement préoccupé de jouissances égoïstes, négliger les intérêts de la nation pour ne songer qu'à ses vains et coupables plaisirs, oublier la grande famille dont il était le père pour se concentrer dans le cercle de ses avides et licencieux favoris, détourner les yeux de l'avenir réservé à son royaume pour se perdre dans les futilités d'une vie dissipée en passe-temps ridicules, alors qu'elle n'était point marquée par d'affligeantes infractions à la règle des mœurs. Triste résultat de l'ambition de Catherine de Médicis! Dévorée de la soif du pouvoir, elle empêchait son fils de régner, afin d'exercer elle-même la puissance. Loin de stimuler Henri III, elle en faisait un roi inutile, vaine personnification d'une autorité qu'elle prétendait conserver dans sa main. Mère barbare, elle livrait ce malheureux prince au mépris de ses contemporains et aux flétrissures de l'histoire, alors qu'elle aurait dû lui proposer sans cesse pour modèle le saint roi Louis IX dont il était le successeur et dont la Providence l'obligeait à imiter la conduite. Que si l'instinct de la foi et les élans de la piété se faisaient parfois jour au milieu de ces écarts, c'est que Dieu visitait Henri III dans sa miséricorde, et que, prenant pitié de ce prince bien plus faible que coupable, il le ramenait de temps en temps à lui par des intervalles de dévotion, jusqu'à ce que le moment fût venu pour Henri d'expier les inégalités de sa vie par une mort funeste, mais accompagnée de tous les signes d'une sincère conversion.

Le mépris et l'insolence n'avaient point de bornes parmi les chefs de parti qui avaient les armes à la main. Montbrun, l'auteur des premières hostilités qui avaient eu lieu en faveur du calvinisme, ayant été sommé, au nom du roi, de rendre quelques prisonniers, répondit en ces termes : « Quoi! le roi m'écrit en maître! Qu'il apprenne que cela pourrait se faire en temps de paix; mais quand on a le fer au poing et le pistolet à l'arçon, tout le monde est égal. »

1 Journal de Henri III.

Montbrun fut pris, et sa mort expia son insolence, mais sans la reparer. Les atteintes portées à la majesté du diadême, quand elles sont montées à cet excès par la faute même de celui qui en est ceint, ne sont plus réparables.

Henri ne vit de ressources, comme sa mère, que dans les négociations, les pourparlers, les traités captieux de paix ou de trève, tant avec les religionnaires qu'avec un tiers-parti qui se forma vers le même temps sous la conduite des Montmorency, et qu'on appela, tantôt les Mécontens, tantôt les Politiques. Il fut enfin arrêté, pour concilier tant de prétentions inconciliables, qu'on assemblerait les états-généraux à Blois, après qu'on eut conclu préalablement, avec les religionnaires, un traité de paix qui leur accordait lui seul plus qu'ils n'avaient obtenu de tous ceux qui avaient été faits jusque là. C'est l'objet du cinquième édit de pacification donné au mois de mai de l'an 1576, en faveur de ces novateurs séditieux. De soixante-deux articles qu'il contient, un seul pouvait leur deplaire : il ordonnait que le calvinisme serait nommé dans les actes publics, religion prétendue réformée. Du reste, on leur permettait d'élever des temples dans tout le royaume, à l'exception seulement de Paris et de deux lieues aux environs; comme aussi, de tenir leurs synodes, pourvu qu'il s'y trouvât quelqu'un des officiers royaux. On leur rendait la jouissance de leurs biens et de leurs dignités; on rétablissait la memoire, tant de l'amiral Coligny, que de leurs autres chefs principaux; et le roi déclarait qu'il n'avait point eu de part aux cruautés de la Saint-Barthélemy. Il était défendu d'inquiéter les prêtres et les religieux qui s'étaient mariés; on reconnaissait leurs enfans pour legitimes, et habiles à succéder aux biens meubles, aux acquêts; pour les autres biens, ils en pouvaient hériter pareillement, en prenant des lettres de légitimation, qu'on ne leur refusait pas, comme on le voit par le grand nombre qui leur en fut expédié. Enfin, par cet édit remarquable, on leur accorda dans chaque parlement des chambres mi-parties, c'est-à-dire, composées par moitié de juges catholiques et de juges calvinistes, afin que leurs causes fussent instruites et jugées par des gens de leur religion.

Ce fut cet édit fatal qui donna l'origine, ou plutôt l'essor à la Ligue conçue depuis long-temps. On avait déjà vu dans les provinces, et même à la cour, des Ligues particulières entre quelques catholiques qui, alarmés des grâces que les Calvinistes réunis arrachaient au gouvernement, s'unissaient de leur côté pour former une espèce de contre-poids, et prémunir leur religion contre les suites d'une condescendance excessive. Mais ces confédérations, outre qu'elles étaient peu considérables en elles-mêmes, n'avaient

ni centre de réunion, ni marche arrêtée. Il fallait un chef qui fût l'âme unique d'un corps aussi étendu que le royaume, qui du moins y imprimât le mouvement à tous les catholiques. Le duc de Guise, fils de celui qui avait été assassiné au siége d'Orléans, se repaissait de ce projet hardi conçu par le cardinal de Lorraine son oncle, quand la mort de ce prélat en suspendit l'exécution, sans le faire abandonner à son neveu. Il épiait le moment d'éclater avec succès, en liant le sort de sa maison à celui des catholiques, et crut enfin l'avoir trouvé quand le dernier édit suscita un mécontentement général.

Des bourgeois de la capitale, hommes de robe, de négoce ou de métier, ne se bornant plus à échanger dans leurs réunions privées de pénibles réflexions sur les affaires de l'État et de la religion, en vinrent jusqu'à tenir des assemblées clandestines, où ils traitaient la matière en règle. Les Calvinistes leur ayant donné l'exemple de s'engager par des sermens et des souscriptions à la cause commune, ils crurent n'avoir pas moins de droit pour le maintien de l'ancienne religion du royaume. De la capitale, cette organisation se propagea dans les provinces[1]. Il ne nous en reste aucun acte plus ancien que celui de Picardie, signé à Péronne le 15 février 1577, le seul d'ailleurs qui se soit intégralement conservé. D'Humières, qui commandait en Picardie, était mal avec le prince de Condé, qui, par une clause expresse de la dernière paix, devait être mis en possession de ce gouvernement. Le meilleur moyen qu'il imaginât pour lui en fermer la porte, ce fut d'en lier inséparablement la noblesse à son propre sort, sous prétexte de ne rien souffrir qui pût préjudicier à la foi. Il dressa donc une formule de serment, et la présenta aux gentilshommes, qui, presque tous bons catholiques, et fort attachés à leur commandant, signèrent sans difficulté. Ainsi commença la Sainte-Union, c'est-à-dire, la Ligue, qui en premier lieu, suivant les monumens les plus sûrs, entraîna la Picardie entière, villes et campagnes, et qui en peu de temps produisit les mêmes effets dans les autres provinces (1577).

Cet engagement mémorable était conçu en ces termes[2] : « Au nom de la Sainte-Trinité et de la communication du précieux corps de Jésus-Christ, avons promis et juré sur les saints Evangiles et sur nos vies, honneurs et biens, de suivre et de garder inviolablement les choses ici accordées et par nous soussignées, sur peine d'être à jamais déclarés parjures, infâmes et tenus pour gens indignes de toute noblesse et honneur.

[1] De Thou, l. 63; d'Avil. l. 8. — [2] Daniel Hist. de France, in-4°, t. VI, p. 571.

» Un chacun connaissant les grandes pratiques et conjurations faites contre l'honneur de Dieu, la sainte Eglise catholique, et contre l'état et monarchie de ce royaume de France, tant par ses sujets que par les étrangers; et que les longues et continuelles guerres et divisions civiles ont si fort affaibli nos rois et réduit à une telle nécessité, qu'il n'est plus possible que d'eux-mêmes ils soutiennent la dépense convenable pour la conservation de notre religion, ni qu'ils puissent ci-après nous maintenir sous leur protection, en sûreté de nos personnes, familles et biens, dans lesquels nous avons ci-devant reçu tant de pertes et dommages : c'est pourquoi nous avons jugé très-nécessaire et à propos de rendre premièrement l'honneur que nous devons à la manutention de notre religion catholique, et même nous montrer plus affectionnés à la conservation d'icelle, que les dévoués de la religion ne sont à l'avancement de leurs nouvelles et fausses opinions.

» A cet effet, nous jurons et promettons de nous employer de tout notre pouvoir à remettre et maintenir l'exercice de notre dite religion catholique, apostolique, romaine, dans laquelle nous et nos prédécesseurs avons été nourris, et voulons vivre et mourir.

» Nous jurons et promettons aussi toute obéissance, honneur et très-humble service au roi Henri à présent régnant, que Dieu nous a donné pour notre souverain roi et seigneur, légitimement appelé par la loi du royaume à la couronne.

» Et sur l'obéissance que nous sommes obligés par toute sorte de droits de rendre audit roi Henri, promettons encore d'employer vies et moyens pour la conservation de son autorité, et exécution des commandemens qui nous seront faits par lui et ses lieutenans-généraux, ou autres ayant de lui pouvoir, tant pour maintenir le seul exercice de la religion catholique, apostolique, romaine en France, que pour ranger à la raison et soumettre à son obéissance ses sujets rebelles, sans reconnaître autre que lui ou ceux qui nous commanderont par ses ordres; et d'autant que, par la bonté et prudence de notre dit roi et souverain seigneur, il lui a plu faire tant de bien à tous les sujets de son royaume, que de les convoquer à une assemblée générale de tous les ordres et etats d'icelui pour entendre les plaintes de sesdits sujets et faire une bonne et sainte réformation des abus et désordres qui continuent depuis si long-temps dans ce royaume, espérant que Dieu nous fera prendre quelque bonne résolution dans une si nombreuse assemblée : promettons et jurons d'employer nos moyens et nos vies pour l'entière exécution de la résolution prise par

lesdits états, en ce qui dépendra notamment de la manutention de la religion catholique, apostolique, romaine, conservation de la grandeur et autorité du roi, bien et repos de notre patrie; le tout néanmoins sans préjudice de nos libertés et franchises anciennes, dans lesquelles nous entendons toujours être pleinement maintenus.

» Et à l'effet encore que dessus, nous tous soussignés promettons de nous tenir prêts, bien armés et accompagnés selon nos qualités, pour, aussitôt que nous serons avertis, exécuter ce qui nous sera commandé par le roi notredit souverain seigneur, par ses lieutenans-généraux ou autres ayant de lui pouvoir et autorité, tant pour la conservation de notre province, que pour aller ailleurs s'il est nécessaire, pour la conservation de notredite religion et service de Sa Majesté, sans qu'il soit loisible ni permis aux gentilshommes de prendre parti ni charge sous d'autres enseignes que celles du chef, ou des bailliages dans lesquels ils résideront, si ce n'est avec permission et congé du roi ou de son lieutenant, ou du chef de ladite association qui est le seigneur d'Humières, auquel nous promettons rendre tout honneur et obéissance, au conseil duquel seront appelés et employés six des principaux gentilshommes de la province et autres de qualité et fidélité requise, afin de pourvoir selon leur avis à l'exécution desdites choses, à la dépense, entretien et autres frais nécessaires à cet effet, selon les facultés du pays : et pour ce, nous offrons jusqu'au nombre de quatre cornettes, gens de cheval armés et bien montés, et onze enseignes de gens de pied, tant pour la conservation de ladite province, que pour être employés ailleurs, s'il est besoin, sans y comprendre en aucune manière ceux des ordonnances, attendu qu'ils sont obligés de servir ailleurs; et pour chaque compagnie, soit de gens de cheval ou gens de pied, seront nommés trois gentilshommes du pays, gens de courage et d'expérience, au lieutenant du roi, ou à celui qui aura le pouvoir de Sa Majesté pour faire choix et élection d'iceux.

» Et parce que telles levées ne se peuvent faire sans beaucoup de frais et de dépenses, et qu'il est très-juste dans une pareille nécessité d'employer tous les moyens que chacun peut avoir, il sera levé et pris sur le pays les sommes de deniers à ce convenables et nécessaires, par l'avis du lieutenant du roi ou autres ayant pouvoir de Sa Majesté, qui sera suppliée de les vouloir autoriser et valider, attendu que c'est pour une occasion si sainte et si expresse que le service même de Dieu et de Sadite Majesté; dans laquelle levée de deniers ne sera aucunement comprise la noblesse, attendu le service personnel qu'elle fera, en soldats, chevaux et

armes qu'elle fournira, selon qu'il lui sera ordonné par le chef de la Ligue ou autres par lui députés. Et pour rendre l'exécution desdits frais plus facile, il y aura dans chaque bailliage ou sénéchaussée dudit pays, un ou deux gentilshommes députés ou autres de capacité et fidélité requise, pour informer des moyens et aviser particulièrement sur les lieux ce qui sera besoin, pour ensuite les rapporter et en instruire ceux qui en seront chargés par le gouverneur ou lieutenant pour le roi audit pays, ou autre ayant de lui pouvoir.

» Et si quelques-uns desdits catholiques de la province, après avoir été requis d'entrer dans ladite association, faisaient difficulté et usaient de longueur; attendu que ce n'est que pour l'honneur de Dieu, le service du roi, le bien et le repos de la patrie, ces catholiques seront regardés dans tout le pays comme ennemis de Dieu, déserteurs de sa religion, rebelles à leur roi et traîtres à leur patrie; et, d'un commun accord et consentement de tous les gens de bien, abandonnés de tous, et exposés à toutes les injures et oppressions qui pourront leur arriver; sans qu'ils puissent jamais être reçus en compagnie, amitié et alliance des susdits associés et confédérés, qui tous ont promis amitié et intelligence entre eux pour maintenir la religion et conserver leur patrie, leurs personnes, leurs biens et leurs familles.

» Promettons de plus, nous conserver les uns les autres sous l'obéissance et autorité de Sa Majesté en toute sûreté et repos, et nous préserver et défendre de toute oppression d'autrui; et s'il survient quelque différend ou querelle entre nous, il sera terminé par le lieutenant-général du roi et ceux qui par lui seront appelés, qui fera exécuter, sous le bon plaisir et autorité de Sa Majesté, ce qui sera avisé de juste et de raisonnable pour notre réconciliation. Et si, pour le service du roi, bien et repos de la patrie, pour parvenir à l'effet de nos intentions, il est besoin d'établir correspondance avec les provinces voisines, nous promettons de les secourir et aider de tout notre pouvoir, ainsi qu'il sera ordonné par ledit lieutenant du roi, ou autre ayant pouvoir de Sa Majesté.

» Promettons aussi de nous employer de tous nos pouvoirs et moyens, pour conserver et garantir l'état ecclésiastique de toute oppression et injure: et si, par la voie de fait ou autrement, quelqu'un entreprend de porter dommage au clergé, soit en ses biens, soit en leurs personnes, promettons nous y opposer et les défendre, comme étant unis et associés avec eux pour la défense et conservation de l'honneur de Dieu et de notre religion. Aussi, parce que ce n'est pas notre intention de vexer en quelque manière ceux de la nouvelle opinion, qui voudront se contenir, sans faire

aucune entreprise contre l'honneur de Dieu, le service du roi, le bien et le repos de ses sujets, promettons de les conserver sans qu'ils soient aucunement recherchés en leurs consciences, ni molestés en leurs personnes, biens, honneurs et familles, pourvu qu'ils ne contreviennent en aucune manière à ce qui sera ordonné par Sa Majesté à la conclusion des états généraux, ni à chose quelconque de ladite religion catholique.

» Et d'autant que cette cause doit être commune indifféremment à toutes personnes qui font profession de vivre en la religion catholique, nous soussignés admettons et recevons en la présente union toutes personnes appelées en autorité et état de judicature et de justice, corps de villes et communauté d'icelles, et généralement tous autres du tiers-état vivans catholiquement, comme il a été dit, promettant par semblable maintenir, conserver et garder de toute violence et oppression, soit en leurs personnes ou en leurs biens, chacun en son état et vacation. Nous avons promis et juré le tenir les articles susdits et les observer de point en point, sans jamais y contrevenir, et sans avoir égard à aucune amitié, parenté et alliance que nous pourrons avoir avec quelqu'un, de quelque qualité et religion qu'il soit, qui voudrait contrevenir aux commandemens et ordonnances du roi, au bien et repos de ce royaume, et pareillement de tenir secrète la présente association, sans la communiquer en aucune manière ni faire entendre à qui que ce soit, sinon à ceux qui seront de la présente association. Ce que nous jurerons et affirmerons encore sur nos consciences et honneurs, et sur les peines ci-dessus mentionnées; le tout sous l'autorité du roi, renonçant à toutes autres associations qui pourraient avoir été faites ci-devant. »

Le texte de l'acte que nous venons de transcrire, détermine clairement l'esprit et le but de la Ligue : partant de ce principe, que la profession de la religion de l'Etat était une condition nécessaire de la royauté, les ligueurs de la France voulaient un roi catholique, tandis que les Calvinistes auraient désiré que l'hérésie pût s'asseoir sur le trône. Mais les ligueurs de la cour ne se contentaient pas d'exiger que le roi fût catholique. Des vues humaines et de politique se mêlant aux grandes vues de religion, ils voulurent de plus un roi lorrain ou espagnol.

Il courut, en Italie et à la cour d'Espagne, des écrits où l'on proposait le duc de Guise pour chef de la Ligue, avec obligation aux catholiques de le reconnaître par serment en cette qualité. On ne le représentait pas seulement comme le sujet qui en était le plus digne par son génie, par sa valeur, par son attachement à la foi héréditaire de sa maison; comme le seul général habile qui

n'eût jamais eu de liaisons avec les Calvinistes; mais on le disait issu de Charlemagne, et l'on qualifiait les Capétiens d'usurpateurs, frappés visiblement de la malédiction divine, dont les uns avaient été privés de sens et de sentiment, d'autres avaient subi une captivité infamante, la plupart, énervés et réduits à une langueur honteuse, étaient morts à la fleur de leur âge, sans laisser de successeurs. « Et sous ces règnes malheureux, poursuivait-on avec malignité, le royaume est devenu la proie des Manichéens, des Albigeois, des Pauvres de Lyon, des impies et des sacriléges de toute espèce. Aujourd'hui enfin, la paix et la faveur qu'on vient de prostituer aux Huguenots, ne peuvent que mettre le comble a la calamité, si l'on ne saisit cette occasion-là même pour restituer le sceptre à la postérité de Charlemagne. »

Les ligueurs arrêtèrent qu'en toute rencontre, en chaire même et au confessionnal, ceux du clergé s'élèveraient contre les priviléges accordés aux sectaires, et induiraient le peuple à empêcher ceux-ci d'en jouir; que les ecclésiastiques prendraient langue des prélats, qui recevraient eux-mêmes les instructions du duc de Guise, lequel dévouerait sa personne à la haine des religionnaires, afin de la rendre d'autant plus chère aux catholiques. Ils convinrent aussi de faire assembler les états à Blois, ville ouverte et sans défense; de ne choisir dans les provinces que des députés dévoués au pape, ainsi qu'à la foi catholique; d'y lever des troupes, parmi lesquelles il y aurait un nombre de soldats déterminés qui s'engageraient par serment à exécuter en temps et lieu tout ce qu'on leur commanderait, et de les faire paraître à point nommé autour de Blois avec celles qu'on lèverait dans les pays étrangers, afin de donner à la requête tout le poids convenable. Si quelqu'un s'opposait aux résolutions des états, en cas que ce fût un prince du sang, on devait le déclarer inhabile au trône, et tout autre seigneur devait être puni de mort. Il fut même arrêté qu'on enlèverait l'héritier présomptif de la couronne, le dernier des fils de Catherine, et qu'on lui ferait son procès comme à un criminel de lèse-majesté divine et humaine, pour avoir extorqué du roi son frère des conditions favorables aux hérétiques : après quoi le duc de Guise, que les états auraient mis seul à la tête des armées et des affaires, ferait condamner juridiquement tous les complices de Monsieur; puis, de l'aveu du pape comme autrefois Pepin à l'égard de Childéric, renfermerait le roi dans un monastère pour le reste de ses jours.

Ce fut la légèreté de Henri III qui porta le duc de Guise à ces extrémités. Il l'avait aimé autrefois, jusqu'à lui dire un jour, en l'embrassant avec tendresse, et en faisant allusion au ma-

riage que ce prince s'était flatté de contracter avec Marguerite de Valois : *Plût à Dieu que vous fussiez mon frère!* Mais au retour de Pologne, ce léger monarque ne lui montra plus que de l'indifférence. Guise trouva la même froideur dans le frère du roi, et dans le roi de Navarre dont il rechercha alors les bonnes grâces. Voyant donc qu'il n'avait rien à espérer du côté de la cour, où l'on affectait même de lui susciter des désagrémens, il recourut à la faveur populaire qu'il était si propre à captiver. Héros qui ne connaissait ni difficultés, ni périls, le plus versé du royaume dans la connaissance de l'art militaire à l'âge de trente ans, et déjà signalé par des prodiges de valeur et de génie, tant dans la défense des places que dans les batailles rangées, il attirait sur lui les regards de toute la France, et avait comme enchanté les peuples, qui appréciaient tout son mérite. Son aspect seul, sa taille et son port, la beauté de son visage, bien moins altérée qu'ennoblie par la blessure qu'il avait reçue au sein de la victoire, et qui lui fit donner le surnom de *Balafré*, son air fier et toutefois plein de douceur et d'affabilité, inspiraient tout ensemble l'amour et la crainte, la confiance et la réserve, une sorte de vénération religieuse.

Depuis long-temps les Français ne séparaient pas les intérêts de sa maison, de ceux de la religion catholique. Il les avait d'autant mieux confirmés dans cette prévention, que toutes ses vertus étaient éclatantes, et que la franchise et l'ingénuité semblaient former le fond de son caractère. Civil, prévenant, populaire, toujours prêt à obliger ceux qui s'adressaient à lui; partageant les incommodités de la guerre avec le dernier des soldats; libéral jusqu'à ne rien avoir qui ne fût également à ses amis et à ses créatures; incapable de nuire, même à ses plus grands ennemis, autrement que par les voies de l'honneur; toujours impénétrable, jusque dans son faible pour les femmes, qu'il tournait habilement vers son but, il était aimé et chéri de la multitude, et faisait au moins l'admiration de ceux qui ne l'aimaient pas : adversaire d'autant plus terrible pour Henri III, que le monarque était surtout dépourvu des qualités qui brillaient dans son sujet et son rival; actif, inébranlable et déterminé; moins dangereux encore par ses attaques régulières, qu'en cas de revers par sa témérité et sa présomption.

Tout alla au gré du duc dans l'assemblée des Etats, ou du moins dans les résolutions qui furent prises en conséquence. L'assemblée, dont les membres étaient catholiques, révoqua les priviléges des Huguenots, décida qu'on leur ferait la guerre, autorisa la Ligue et

obligea le roi à la signer. Ce prince fit plus, il se déclara chef de cette association : politique sage, quoique blâmée par quelques écrivains, et que l'événement aurait justifiée, si ce prince avait montré dans sa conduite autant de fermeté qu'il avait fait paraître de valeur à la tête des armées sous le dernier règne [1]. Cependant les sectaires, furieux du résultat d'une assemblée qu'ils avaient demandée les premiers, reprirent les armes, et replongèrent le roi dans des embarras qui lui devenaient de jour en jour plus insupportables. Agissant toujours au hasard, et d'après le besoin du moment, il publia au mois de septembre un nouvel édit de pacification, daté de Poitiers, et accompagné d'articles secrets passés à Bergerac, en tout peu différent de l'édit de mai, qui avait donné lieu à la Ligue : nouveaux murmures dès alors parmi les ligueurs.

Le moyen qu'avait choisi le roi pour calmer les troubles, ne servit pas seulement à les augmenter, mais rendit les Huguenots beaucoup plus redoutables qu'auparavant. La Ligue les unit plus étroitement que jamais entre eux et avec tous les Protestans étrangers, qui formèrent une contre-ligue pour les secourir. Elle divisa les catholiques, dont les uns s'armèrent pour assurer leur religion, les autres pour défendre l'autorité royale et la loi fondamentale de la succession qu'on voulait renverser. Enfin, le roi se vit réduit à de telles extrémités, qu'afin de faire rentrer les catholiques rebelles dans le devoir, il réunit ses forces à celles des hérétiques. L'horrible parricide qui se commit à cette occasion sur sa personne (1589), loin d'écraser les religionnaires, unis alors comme nécessairement aux catholiques demeurés fidèles à Henri, leur acquit une existence plus assurée et plus avantageuse qu'ils ne l'avaient jamais eue.

Auparavant, le roi Henri III, afin d'attacher à la cour les grands du royaume, établit un ordre composé de cent personnes de la première noblesse, dont neuf prélats, quatre-vingt-sept chevaliers, et quatre grands-officiers, qui tous devaient être catholiques, et s'engager par serment à exposer leurs biens et leur vie pour la défense de leur religion [2]. Cette institution dut plaire aux ligueurs, puisqu'il fallait être catholique pour en faire partie, et elle pouvait ramener les principaux sectaires en les séduisant par l'appât d'une faveur insigne. Le roi lui donna le nom du Saint-Esprit, et en fixa la fête à la Pentecôte, jour auquel il était né, avait été élu roi de Pologne, et avait hérité de la couronne de France. Cette idée lui était venue à son retour de Pologne, en passant par Venise, où le sénat lui fit présent, comme au chef de la maison de

[1] Art de Vérifier les Dates. — [2] Journal de Henri III.

France, d'une constitution originale, par laquelle Louis d'Anjou, prince de la même maison et roi de Sicile, avait institué en 1352 un ordre militaire du Saint-Esprit, dont tous les autres monumens avaient été éteints par les révolutions survenues après la mort de ce prince. Ce ne fut néanmoins que plus de quatre ans après son avénement à la couronne, que Henri III l'établit dans ce royaume en 1579. On nomma ces chevaliers commandeurs, parce que le roi avait eu dessein d'attribuer des commanderies à chacun d'eux, comme en Espagne; ce qu'empêcha le Saint-Siége, sollicité par le clergé de France.

Grégoire XIII entreprit dans le même temps de rétablir en Occident l'ordre de S. Basile, qui avait compté jusqu'à cinq cents monastères dans le seul royaume de Naples, et que le défaut de subordination avait entraîné dans un relâchement qui l'avait presque anéanti. Il ordonna que tous les Hiéronymites qui restaient en Occident, ne formeraient plus à l'avenir qu'une même congrégation, et seraient soumis à un même abbé; puis il leur accorda beaucoup de priviléges, en leur laissant encore suivre le rit grec. Entre les établissemens avantageux à la religion que ce pape fonda avec une sainte profusion, on compte dans cette seule année vingt colléges ou séminaires fondés sous tous les climats et pour toute les nations: à Rome, pour les Anglais, les Allemands, les Grecs et les Maronites, les Juifs, les athées repentans, et à Lorette pour les Sclavons; puis dans l'Allemagne même, dans la Bohême, dans la Moravie, la Lithuanie, la Transilvanie, et jusqu'au Japon.

Deux années auparavant, Jean de la Barrière, abbé de Feuillans au diocèse de Rieux, dirigé par Arnaud d'Ossat, alors secrétaire de l'archevêque de Toulouse, et depuis cardinal, établit la réforme de l'ordre de S. Bernard, à laquelle il donna le nom de son abbaye; néanmoins tous ses anciens religieux refusèrent de l'embrasser. Il fut même quatre ans sans trouver aucun disciple qui voulût imiter ses austérités rigoureuses, en sorte qu'il songeait à aller se confiner seul dans le fond de quelque forêt, quand d'Ossat releva son courage, et lui persuada d'attendre en paix le moment du Seigneur, qui répandit enfin sur la persévérance du pieux abbé l'abondance des bénédictions célestes.

Grégoire XIII, qui soutenait sur le saint Siége les vertus éminentes qu'il y avait portées, ne pouvait manquer de tenir la main à l'exécution des sages décrets de son saint prédécesseur. Le calme, rétabli dans l'université de Louvain par les dernières conclusions qu'elle avait prises en faveur de la bulle de Pie V, y avait subsisté, tant que le duc d'Albe, vainqueur et vengeur terrible, avait tenu dans l'effroi et la soumission les novateurs de toute espèce

qui s'élevaient ou s'introduisaient dans les Pays-Bas. Mais, malgré la rigueur, et peut-être en conséquence de la rigueur excessive avec laquelle il traitait les hérétiques et les rebelles les plus notables, les sectes de Luther, de Calvin, des Anabaptistes mêmes, divisées de sentiment, mais très-unies d'intérêt contre l'Église et l'État, prirent enfin le joug en horreur, rompirent tous les freins, et contraignirent le duc d'abandonner les rênes du gouvernement.

Les Gueux de mer, ainsi appelés par analogie avec la première confédération des Gueux, c'est-à-dire, les pirates flamands enrichis sous le pavillon de la reine d'Angleterre, s'emparèrent du port de La Brille, et de toute l'île qui porte ce nom, à l'embouchure de la Meuse, sans qu'il fût désormais possible au duc d'Albe de les en déloger. Tel fut le vrai berceau de la république de Hollande, flottant à sa naissance dans le sang des catholiques du pays, qui furent tous égorgés. La Brille s'unit d'abord, par une ligue offensive et défensive, avec la ville de Flessingue en Zélande; après quoi les Gueux de mer, secourus puissamment par les hérétiques d'Angleterre, de France et d'Allemagne, se joignirent aux Gueux du continent; dès-lors ils entraînèrent toute la Zélande, où le prince d'Orange se cantonna avec une autorité de souverain, et abolit la religion catholique. Enfin, après bien des actes étonnans d'une valeur et d'une fureur égales dans les deux partis, la flotte espagnole ayant été battue et presque détruite, le duc d'Albe sollicita et obtint son rappel.

Louis de Requesens, grand-commandeur de Castille, qui lui succéda (1574), ne put compenser par son humanité et sa prudence l'infériorité de ses talens militaires comparés à ceux de son prédécesseur, encore bien qu'il se fût couvert de gloire à la bataille de Lépante. Comme il mourut dans ces conjonctures difficiles, sans qu'on lui eût donné un successeur, le conseil d'état saisit par provision les rênes du gouvernement, et quand elles eurent été commises à don Juan d'Autriche, les Belges indociles avaient déjà pris tant de goût à l'administration républicaine introduite par le conseil, qu'on ne put jamais les obliger entièrement à s'en départir. Ils avaient levé des troupes nationales, pour chasser du pays celles d'Espagne; et dans une assemblée générale de toutes les provinces, à la seule réserve du Luxembourg, on avait traité avec le prince d'Orange pour la même fin, sous prétexte de maintenir les libertés de la Belgique. Dès-lors on vit trois partis déchirer la Flandre: l'un, composé des rebelles démasqués, sous la conduite du prince d'Orange, maître absolu dans la Hollande et la Zélande; l'autre, des Etats, qui avaient armé pour maintenir leur nouveau système de gouvernement contre les troupes espagnoles; le troisième, de

ces troupes qui, sans solde et sans asile, exerçaient tous les brigandages auxquels peuvent porter la vengeance et le défaut de ressources.

Bientôt ces funestes partis se multiplièrent jusqu'au nombre de cinq. Jean d'Autriche, le héros de Lépante, bien moins accessible à l'effroi qu'impatient de la contradiction, ne se contenta pas longtemps du rôle d'un gouverneur à qui on n'en laissait que le titre, accompagné de quelques honneurs frivoles. Persuadé qu'on ne soumettrait que par la force des sujets qui s'érigeaient en maîtres, il rassembla les troupes espagnoles, marcha contre l'armée des Etats, la mit en déroute, et s'empara de plusieurs villes (1578). Les Etats, craignant tout de ce foudre de guerre, offrirent la souveraineté de leurs provinces au frère du roi de France, qui leur amena dix mille hommes, la plupart calvinistes. Ils reçurent en même temps l'archiduc Mathias, frère de l'Empereur, pour gouverner jusqu'à ce qu'on eût entièrement secoué le joug espagnol. Les Etats prirent encore à leur solde vingt-quatre mille Allemands, commandés par le prince luthérien Jean-Casimir, de la maison Palatine; et à cette occasion, la liberté de religion fut accordée dans toutes les provinces par les intrigues du prince d'Orange, qui, plus propre au conseil qu'à la guerre, fondait principalement son espoir sur la ruine de la foi catholique. Il n'y eut que l'Artois, la Flandre wallone et le Hainaut, qui s'opposèrent à cette clause avec si peu d'effet, que le reste de la Flandre proprement dite arma contre eux sous le nom de Gantois, et, pour les rendre odieux, leur donna le nom de Brouillons ou de Mécontens. Ainsi la malheureuse Belgique se trouva enfin divisée en cinq partis, celui des provinces révoltées ouvertement sous le prince d'Orange, celui des Etats généraux, celui des mécontens, celui des Gantois, et celui de Jean d'Autriche, qui occupait le Luxembourg avec le comté de Namur, et qui, en butte à tous les autres, se retrancha vers cette dernière place, en attendant des renforts : mais une mort prématurée l'enleva avant qu'il en eût reçu. Il s'était donné pour successeur son neveu le duc de Parme, fils de la duchesse, qui avait gouverné avec beaucoup de prudence avant le duc d'Albe. D'après ce aperçu, et sans que nous tentions de débrouiller le chaos qu'enfanta cette lutte interminable, durant laquelle les villes et les provinces passaient tour à tour sous la domination de tant de partis acharnés à se détruire, on se figurera aisément tout ce que l'ordre public et la religion eurent à souffrir. Louvain, pris et repris comme bien d'autres villes, changea souvent de maître et de tyran, et fut long-temps un séjour de désolation et de la plus énorme confusion.

Baïus, demeurant inviolablement attaché à son souverain légi-

time, eut le courage de s'opposer hautement, et même par écrit, aux sermens de fidélité qu'exigeaient les factieux. Plût à Dieu que nous pussions attester pareillement sa fidélité à l'égard de l'Eglise! Mais la guerre et les factions qui faisaient languir toutes les autres affaires, la vigilance des évêques occupée tout entière à garantir leurs peuples des erreurs de France et d'Allemagne, et surtout la retraite du terrible duc d'Albe, laissaient un champ libre à sa passion pour les nouveautés, qu'il n'avait désavouées que de bouche.

Il scandalisa d'abord tous les catholiques, en se prêtant aux recherches de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde. Marnix, confident du prince d'Orange, et savant calviniste, ne voyant plus qu'une courte distance entre Baïus et Calvin, entreprit de la lui faire franchir, et de réunir ce demi-calvinisme au calvinisme rigoureux [1]. Sur la première invitation, le docteur de Louvain accorda que l'unique règle, l'unique pierre de touche, l'unique juge de toute les traditions ecclésiastiques, était l'Ecriture sainte; qu'il fallait peu s'embarrasser de la tradition, de tout ce que dit, soit Augustin, soit Donat, mais s'attacher uniquement à la parole de Dieu, tant pour discerner la véritable Eglise, que pour juger de ses dogmes et de ses sacremens. Baïus donna les mêmes espérances sur ce qui restait à concilier dans les deux sectes, et mollit même sur des textes qui concernaient la présence réelle: il s'approcha lui-même des hérétiques, sous prétexte de les rapprocher de l'Eglise. Le tourbillon où la guerre replongea bientôt Saint-Aldegonde, surintendant des finances de sa faction, épargna au monde chrétien la consommation de ce scandale. Cependant Baïus croyait parer à tout par ses Apologies; il lui en fallut une pour répondre au père Horace, savant franciscain, qui lui reprochait d'avoir trahi la cause des catholiques; il en fit une autre pour donner quelques couleurs plausibles à ses relations équivoques avec Sainte-Aldegonde. C'est la sixième Apologie de sa doctrine, sans compter celles qu'il a composées par la suite. Jamais auteur ne se justifia davantage, et ne fut moins justifié.

Quand il vit le tumulte des armes s'éloigner de Louvain, et le reste de la Flandre en proie à la division, il tourna directement ses batteries contre la bulle qui avait condamné ses fameuses propositions, et ameuta contre elle tous ses sectateurs, devenus plus fiers et plus nombreux que jamais depuis qu'il se trouvait au comble des honneurs académiques : il avait été institué coup sur coup chancelier et conservateur des priviléges de l'Université. Là, on criait que la bulle était supposée; ici, qu'elle avait été obtenue

[1] Baïan. p. 200. Epist. Marn. Baïo, 5 nov. 1577.

du feu pape par obreption, et qu'elle serait bientôt révoquée par Grégoire XIII, dont on exaltait les lumières avec affectation; partout on la représentait comme une condamnation de la doctrine la plus pure, et comme un monument indigne du siége apostolique. Les progrès de la séduction furent d'autant plus rapides, que la confusion universelle mettait la puissance ecclésiastique et la séculière également hors d'état de s'y opposer. Les orthodoxes ne purent qu'implorer le secours du roi d'Espagne et du souverain pontife, qu'ils informèrent des prétextes artificieux dont les nouveaux ennemis de l'Eglise couvraient leur révolte contre ses décisions. Ils représentèrent que le meilleur moyen de les réprimer, ou de les déconcerter, c'était de leur ôter toute espérance de voir révoquer la bulle de Pie V, en la déclarant vraiment émanée de ce pontife, et en la faisant publier de nouveau à Louvain, après qu'elle aurait été confirmée par son successeur. En conséquence, l'ambassadeur d'Espagne à Rome reçut ordre de son maître d'appuyer fortement cette demande auprès du saint Père.

Grégoire n'apprit qu'avec indignation les protestations des baïanistes opiniâtres contre la bulle de son saint prédécesseur. Dès le 29 janvier 1579, il publia une constitution confirmative de la bulle *Ex omnibus afflictionibus,* qu'il y inséra tout entière. Ne voulant pas que, par un ménagement reconnu dangereux, sa constitution éprouvât le même sort que la bulle de Pie V, qui avait épargné la honte de sa promulgation à Baïus et à Jean de Louvain, il résolut de la faire publier solennellement et d'obtenir encore de Baïus une rétractation formelle et par écrit. Il commit cet office au père Tolet, jésuite espagnol, son prédicateur ordinaire, et l'un des plus profonds théologiens de son temps. Tolet avait au même degré le talent des affaires, de la conciliation, et tant de qualités éminentes pour le conseil, qu'on l'obligea, longtemps avant qu'il fût élevé au cardinalat, de prendre un appartement au palais pontifical, où le retinrent six papes consécutifs pour être plus à portée de le consulter. Il jouissait d'une si haute réputation d'habile théologien et de médiateur persuasif, que le roi son souverain le demanda au pape pour l'affaire du baïanisme, comme le plus propre à terminer ces longs troubles.

Baïus n'eût fait que de vains et dangereux efforts contre un ministre si bien autorisé, doux et modeste à la vérité, mais d'une fermeté et d'une exactitude à ne se départir en rien de ses instructions, très-pénétrant, et parfaitement instruit de la question, pour avoir suivi, en qualité de consulteur, l'examen fait à Rome des propositions condamnées sous Pie V. L'accusé prit sans balancer

le parti de la soumission, de la déférence même, et d'une confiance, au moins affectée, dans les lumières et la droiture du commissaire apostolique. Il lui dit néanmoins qu'entre les propositions condamnées, il y en avait quelques-unes qui ne lui paraissaient pas dignes de censure, et témoigna craindre que ces questions n'eussent pas été discutées avec toute la maturité convenable : mais le commissaire lui exposa avec un tel détail toutes les procédures faites à ce sujet, et auxquelles il avait assisté, que Baïus fut convaincu, ainsi qu'il le certifie lui-même, de la régularité de cet examen. Il alla plus loin : il reconnut que les propositions qu'il prétendait susceptibles d'un bon sens, méritaient, dans le sens où il les avait enseignées, et qu'il avouait encore, quelqu'une des qualifications énoncées dans la bulle, et qu'elles étaient fort éloignées du sens de S. Augustin, ainsi que des autres Pères. En un mot, Baïus atteste lui-même, qu'il demeura convaincu que ses propositions étaient véritablement condamnées dans le sens naturel de ses écrits ; et il convint tellement de l'équité de la censure, qu'il souscrivit à tout ce que Tolet exigea pour la publication et l'acceptation de la bulle.

Ces préliminaires se passèrent entre le commissaire et l'accusé (1580), afin d'épargner à celui-ci tout ce qu'il était possible d'une publicité humiliante. Ensuite on assembla la faculté de théologie avec les licenciés, les bacheliers et les autres étudians. Après qu'on eut lu les lettres de créance du commissaire apostolique, et la nouvelle bulle, Tolet, adressant d'abord la parole à Baïus, chancelier de l'Université, lui demanda s'il ne reconnaissait point que ses écrits continssent des propositions énoncées dans la bulle, et les continssent dans le sens condamné. Baïus ayant répondu qu'il le reconnaissait, Tolet lui demanda s'il condamnait ces propositions, et toutes les autres qu'on venait de lire. *Je les condamne selon l'intention de la bulle,* répondit Baïus, *et de la même manière qu'elle les condamne.* Le commissaire, content du chancelier, adressa la parole à toute l'assemblée, et demanda si tous ceux qui étaient présens recevaient la bulle avec respect, et condamnaient tous les articles qui s'y trouvaient condamnés. Les docteurs répondirent d'une voix unanime, qu'ils condamnaient purement et simplement ces articles ; qu'ils recevaient la bulle, et l'observeraient religieusement. Apres quoi les licenciés et les autres assistans s'écrièrent : *Nous condamnons les propositions, nous recevons la bulle avec soumission, et nous promettons de lui obéir* [1]. La salle retentit d'acclamations long-temps réitérées, qui annoncèrent au-

[1] Act. facult. Lov ad an. 1580.

tant la sincérité de la soumission, que la joie qu'on avait de voir l'ancienne doctrine triompher de la nouveauté.

Il n'était plus question que d'obtenir une rétractation signée de la main du chancelier : mais Baïus n'aimait pas les souscriptions, et s'il avait promis jusque là tout ce qu'on avait voulu, il n'avait encore rien voulu signer de ce qu'il avait promis. Soit crainte ou repentir de son côté, soit ascendant et dextérité de la part du commissaire, Baïus se montra enfin tout différent de lui-même, et donna un désaveu signé qui surpassa toutes les espérances. Il était conçu en ces termes : « Je reconnais et déclare qu'au moyen des communications que j'ai eues avec le révérend père François Tolet, touchant plusieurs opinions et propositions autrefois proscrites par notre saint Père le pape Pie V d'heureuse mémoire, et depuis condamnées tout de nouveau par le pape Grégoire XIII, j'ai été touché jusqu'à me persuader intimement, que cette condamnation est très-juste et très-légitime; qu'elle n'a été faite qu'après une mûre délibération et un examen très-exact. Je confesse aussi, que, dans quelques-uns des livres que j'ai composés autrefois et publiés avant que ces condamnations fussent émanées du saint Siége, plusieurs de ces propositions sont contenues et enseignées même dans le sens dans lequel elles ont été condamnées. Enfin je déclare qu'à présent je renonce à toutes ces opinions, que j'acquiesce à la condamnation que le saint Siége a portée et que je suis dans la résolution sincère de ne plus les enseigner, ni avancer, ni défendre [1]. »

Après une rétractation si précise, il semblait qu'il se fût ôté, avec tous les subterfuges, toute tentation de revenir jamais sur ses pas : mais soit inconstance et mauvais conseil, soit opiniâtreté et mauvaise foi, l'année ne se passa point sans qu'il ne débitât de nouveau, dans des thèses publiques, que, l'homme ayant été créé pour faire le bien, comme les oiseaux pour voler, il lui était aussi impossible de bien faire depuis la ruine de ses forces, qu'à l'oiseau de voler sans ailes. Ses partisans secrets, décriant la bulle de tous côtés dans leurs libelles anonymes, répandirent que les foudres de Rome ne tombaient que sur des fantômes, et ne pouvaient imprimer de flétrissure à des propositions qui n'exprimaient que la doctrine de S. Augustin. Ils voulaient qu'on donnât à chacune sa qualification propre, et qu'on rejetât ces censures vagues et générales, incapables, disaient-ils, de diriger la foi chrétienne. Ils prétendaient que la bulle méritait tout au plus ce silence respectueux, qui n'oblige qu'à une réserve de bienséance, sans lier

[1] Baïus p. 152, ap. n. 10.

le jugement, ni commander l'adhésion intérieure. Ainsi fut ébauché le labyrinthe de chicanes, où le semi-calvinisme, sous d'autres noms, se retrancha si bien contre les foudres du Vatican, qu'il en évita au moins les atteintes les plus infamantes, et, malgré l'Eglise, parut toujours faire partie de l'Eglise.

L'hérésie, plus effrontée en Angleterre, où elle siégeait sur le trône, y exerçait ses fureurs à face découverte, et n'observait plus aucun ménagement. Assez long-temps Elisabeth s'était bornée à rendre des édits contre les catholiques de ses états, sans leur donner d'autre sanction réelle que les amendes et la confiscation des biens, ou du moins sans se teindre de sang, sauf les occasions peu fréquentes dans lesquelles sa politique ombrageuse armait sa religion. Elle avait même souffert que les catholiques fissent célébrer les saints mystères dans leurs maisons : mais cette même politique lui ayant persuadé, depuis, que les princes lorrains, tout-puissans parmi les catholiques de France, formaient le complot de lui enlever sa prisonnière, la reine Marie d'Ecosse, et de la marier à don Juan d'Autriche, elle eut peur qu'ils ne fussent secondés par les catholiques d'Angleterre, et prit le parti de faire exécuter à la rigueur les lois rendues contre eux. Ces lois déclaraient criminels de lèse-majesté tous les prêtres catholiques et nommément les Jésuites, particulièrement en butte à cette ennemie de l'Eglise; puis en général quiconque engagerait les Anglais à quitter la réforme, et tous ceux même de cette nation qui recevraient les prédicateurs de l'ancienne doctrine[1].

La première victime de cette sévérité fut un prêtre nommé Cuthbert Mayne, qui fut condamné dans les formes, et martyrisé dans le bourg de Saint-Etienne en Cornouailles[2]. Un gentilhomme nommé Trugion, chez qui logeait ce saint prêtre, fut dépouillé de tous ses biens, et condamné à une prison perpétuelle. Cherchant jusque dans les états étrangers à multiplier ses victimes, Elisabeth envoya lâchement en France et en Italie des traîtres gagés qui feignaient de fuir l'Angleterre pour cause de religion, et qui, se liant avec leurs compatriotes réfugiés pour la même cause, leur arrachaient leurs secrets, puis en informaient la reine, dont les soupçons allaient souvent encore plus loin que les délations de l'espionage[3]. Tous les catholiques, que ces vils délateurs lui indiquaient dans son royaume, étaient incontinent arrêtés. Et qui pourrait compter le nombre des martyrs que fit immoler cette basse manœuvre?

[1] Cambd. Annal. Elis. ad an. 1571. Sander. de Vis. Monarch. in fin.— [2] Sander. ad an. 1577. — [3] De Thou. l. 74.

On lui apprit qu'entre autres, Edmond Campien, Radulfe Skervin et Alexandre Briant, prêchaient en secret la foi romaine en Angleterre[1]. Tous trois étaient jésuites : la rigueur des recherches fut proportionnée à l'importance des victimes, et accompagnée du succès. Un traître, nommé George Eliot, révéla que Campien logeait dans la maison d'un seigneur catholique; ses deux compagnons furent découverts par des moyens semblables, et tous trois étroitement renfermés chacun dans son cachot particulier. Afin de les rendre plus odieux qu'ils ne l'eussent paru à bien des Anglais, sous le seul titre de papistes ou de catholiques, on les accusa de conspiration contre la reine, et les juges se transportèrent à la tour de Londres, où l'on gardait Campien pour l'interroger en particulier. Le confesseur, sans plus s'étonner de leurs menaces que de leurs interrogations captieuses, montra, avec toute la sécurité de l'innocence, et par la suite uniforme de ses réponses, que les faux crimes qu'on lui imputait n'existaient pas même dans la conviction de ses accusateurs, mais que son crime réel était sa religion. *Toujours*, leur dit-il, *j'ai prié avec toute l'ardeur dont je suis capable, pour le salut de la reine, pour la prospérité de son règne, et je ne cesserai de le faire tant qu'il me restera un souffle de vie.* Et comme on lui demanda de quelle reine il voulait parler : *C'est d'Elisabeth, votre reine et la mienne*, répliqua-t-il avec une promptitude et un air de candeur qui les confondirent. Il n'en fut pas moins condamné, et ne cessa, jusqu'au dernier moment de l'exécution, d'exhorter les assistans à rentrer dans le sein de l'Eglise. On l'étrangla, puis on lui coupa la tête, et l'on partagea son corps en quartiers. Ses deux compagnons subirent le même supplice (1581).

Quelque temps après, la persécution devint encore plus violente à l'occasion d'une conspiration véritable tramée contre Elisabeth par Guillaume Parr, gentilhomme catholique du pays de Galles. Cet esprit exalté par l'effervescence d'un faux zèle, avait consulté, etant à Paris, le père Wiat, jésuite, sur le projet qu'il avait conçu d'exciter des soulèvemens en Angleterre, afin de ramener ce royaume à l'obéissance de l'Eglise[2]. Le Jésuite, homme d'un sens droit et très-ferme dans les bons principes, tâcha de lui faire sentir l'inutilité de son projet, les périls qui y étaient attachés, la grandeur du crime que l'on commet toujours en troublant la tranquillité publique, et en attaquant l'autorité legitime, quand il s'agirait même du bien de la religion. Parr, à demi convaincu, ren-

[1] Sacchim. Hist. Soc. Jes. part. 5, l. 1. — [2] Cambd. Annal. Reg. Elis. ad an. 1584. De Thou, l. 79.

contra malheureusement, dans quelques-uns de ses compatriotes, des imaginations aussi creuses et aussi noires que la sienne. Il méprisa ce que lui avait dit le Jésuite, suivit son premier dessein, retourna dans son pays pour s'y faire des complices, fut découvert, condamné et mis à mort comme coupable de haute trahison. Cet évènement fit renchérir sur tout ce qu'on avait encore exercé de rigueur dans les persécutions anglicanes. Le parlement ordonna, par un statut authentique, à tous les prêtres, de sortir du royaume dans quatre jours, sous peine d'être traités, après ce délai, comme coupables de haute trahison. Ceux qui les recevraient, ou les récéleraient, étaient condamnés comme coupables de félonie. On statuait encore, que ceux qui se trouvaient dans les séminaires étrangers, s'ils ne revenaient dans six mois, et ne faisaient leur soumission devant un évêque anglican, ou un juge de paix, seraient aussi regardés comme coupables de haute trahison; que ceux qui directement ou indirectement enverraient de l'argent à ces séminaristes, seraient dépouillés de tous leurs biens, et bannis à perpétuité; enfin, que tous ceux qui auraient connaissance de quelque prêtre papiste, et nommément de quelque jésuite caché dans le royaume, s'ils ne le dénonçaient sous quatre jours, seraient condamnés à une amende, et mis en prison. On peut se figurer, sans que nous en retracions l'horrible tableau, quels flots de sang fit couler cette injustice, revêtue des formes et de tout l'appareil de la justice.

Les affaires de la religion prenaient dans les Pays-Bas, ou du moins dans les provinces les plus reculées vers la mer, un cours presque aussi fâcheux que dans les îles Britanniques [1]. Les sectaires pleins d'audace, jusque dans la ville d'Anvers, entreprirent d'arrêter à main armée une procession du saint Sacrement, à laquelle assistait l'archiduc Mathias avec tous les catholiques. Ceux qui escortaient les bannières voulant forcer le passage, les hérétiques tirèrent sur eux, renversèrent deux hommes, mirent les autres en fuite, et bientôt toute la procession fut dissipée. Un grand nombre de personnes notables, et l'archiduc lui-même, furent poussés dans l'église, d'où on ne laissa sortir le prince qu'après un assez long temps, et comme par grâce. Quant aux autres, les séditieux déclarèrent qu'ils ne les mettraient point en liberté, que le magistrat n'eût banni deux cents chanoines, prêtres et religieux, qu'ils désignèrent. Sur le refus qu'on en fit, ils saisirent d'eux-mêmes les deux cents proscrits, et les traînèrent hors de la ville. Tout ce que l'archiduc put obtenir ensuite, par ses plaintes et par ses menaces,

[1] Strada, de Bell Belg. l. 1, déc. 2. De Thou, l. 68.

fut qu'on aurait liberté de conscience dans la ville, et qu'on laisserait quelques églises aux catholiques, à l'exception des chapitres et des monastères. L'année suivante, 1580, cette faction, plus audacieuse et hautement révoltée, tint dans la même ville une assemblée nombreuse, où il fut conclu qu'il fallait renoncer entièrement à l'obéissance du roi d'Espagne.

La révolte et le fanatisme avançaient d'un pas égal dans toutes les contrées de la malheureuse Belgique [1]. Dans la Gueldre, un misérable, à qui l'on ne connaît point d'autre surnom que celui du lieu de sa naissance, Jean-Guillaume de Ruremonde, osa publier qu'il était suscité de Dieu pour relever la foi impure des Anabaptistes, et rétablir le royaume de Munster. Il fit un livre afin d'autoriser la pluralité des femmes parmi ses sectateurs, qu'il ne laissait pas que de qualifier citoyens de la nouvelle Jérusalem, éclairés seuls des lumières de la divinité, et destinés à l'empire de l'univers, comme autrefois les Israélites à la conquête de la Terre Promise. Il disait publiquement que Dieu lui avait remis l'épée de Gédéon, afin de faire à ses disciples un partage égal des biens du monde, qui n'appartenaient qu'à Jésus-Christ et aux vrais fidèles. Sous ce prétexte, il permettait le larcin, toutes sortes de pillage et de brigandage. Il y eut quantité de personnes, surtout parmi la noblesse, qui furent non-seulement dépouillées de leurs biens, mais outragées et massacrées avec une cruauté barbare. Ces désordres duraient depuis plus de cinq ans, lorsque le duc de Clèves réussit à faire arrêter le perturbateur fanatique, qui fut brûlé à petit feu, sans donner le moindre signe de repentir (1580).

La majesté du diadème était violée avec impudence par toutes ces réformes hypocrites, qui au fond n'avaient rien de sacré. Cependant Philippe II ajoutait à sa puissance, déjà si formidable, tous les anciens domaines et toutes les riches conquêtes des rois de Portugal. Le jeune roi Sébastien, l'esprit encore tout plein des idées de chevalerie qu'il avait puisées dans les principes d'éducation de son temps, avait porté ses armes en Afrique, sans faire attention à la disproportion infinie de ses forces avec celles des Infidèles, qui, après quelques légers avantages de sa part, enveloppèrent sa petite armée, et le confondirent, ainsi que toute la fleur de sa noblesse, dans l'horrible carnage qu'ils en firent sans nulle distinction. Le cardinal don Henri, son grand-oncle, qui lui succéda étant prêtre, âgé de soixante-sept ans, et très-infirme, laissa le trône vacant de nouveau après dix-huit mois de règne. De tous les prétendans qui ne manquèrent pas de se présenter pour ce

[1] De Thou, l. 71, ad an. 1580.

grand héritage, celui qui avait le meilleur droit, et dont la postérité recouvra le trône par la suite, c'est-à-dire le duc de Bragance, marié à Catherine, fille de l'infant Edouard, fils du roi Emmanuel, et issu lui-même, quoiqu'en ligne moins directe, des rois de Portugal, fut celui qui apporta le moins d'obstacle aux prétentions du roi d'Espagne, issu à la vérité de la fille aînée de l'infant Edouard, mais rejeté par les lois fondamentales du royaume, qui excluent de la couronne tous les princes étrangers. Ces lois conservèrent toute leur force contre le reste des concurrens; mais les armées de Philippe les rendirent nulles pour lui. Le grand-prieur de Crato, fils naturel de Louis, deuxième fils du roi Emmanuel, se fit proclamer roi par la populace, et, avec quelques troupes levées à la hâte, osa tenir la campagne devant les vieilles bandes de Castille, commandées par le fameux duc d'Albe, qui eut bientôt dissipé cette faction méprisable. Ainsi Philippe, en 1580, fut généralement reconnu pour souverain des états de Portugal, tant en Europe que dans les Indes.

Ce surcroît de puissance imposa si peu aux Flamands, que le 26 juillet de l'année suivante, il fut résolu dans les états assemblés à La Haye, de publier les résolutions prises dans la dernière assemblée d'Anvers[1]. En conséquence un diplôme parut en flamand, en français et en latin, pour déclarer qu'on renonçait à l'obéissance du roi Philippe; qu'il était déchu de la souveraineté de la Flandre, et que les peuples y étaient libres du serment de fidélité, par suite de la cruauté des Espagnols, et de leur infraction à la foi donnée à la nation flamande; qu'afin de ne pas laisser cependant les provinces sans souverain, on avait élu le duc d'Anjou : mais qu'en Hollande et en Zélande, les actes publics se feraient au nom du prince d'Orange; que partout les magistrats, aussi-bien que les gouverneurs, prêteraient un nouveau serment devant les députés des états. Ce manifeste est le titre fondamental de la république de Hollande (1581).

A peine la publication en eut-elle été faite, qu'on renversa les statues du roi d'Espagne; on brisa ses armoiries, on effaça son nom dans tous les monumens, et l'on défendit de le mettre désormais à la tête d'aucun acte; on enjoignit aux gens de la monnaie de ne plus employer son coin; on ordonna aux gouverneurs, aux magistrats, à tous les officiers, de renoncer à son service, à tous ceux qui tenaient de lui des charges judiciaires ou municipales, d'apporter leurs lettres de provision pour être lacérées, et d'en demander de nouvelles aux états. Cette révolte ne porta pas de moin-

[1] De Thou, l. 74.

dres coups à la religion qu'à la royauté. Il se commit des désordres dans les églises même des meilleures villes, et jusque dans Bruxelles siége du gouvernement. On y brisa les saintes images, excepté les chefs-d'œuvre qui s'y trouvaient en grand nombre, et qu'on fit servir à l'ornement des maisons particulières. On ferma les monastères et les églises, on défendit aux prêtres de célébrer les saints mystères, et on les chassa tous successivement des villes où le parti de l'hérésie et de la rébellion parvenait à se rendre le plus fort; car il eut à lutter long-temps contre l'Espagne, et contre une partie même de la Belgique, avec des dommages et des calamités incalculables, jusqu'à ce qu'on eût donné la forme et quelque stabilité au gouvernement des sept provinces unies : mais dès ce premier éclat, les Pays-Bas changèrent entièrement de face; les saintes observances de l'Eglise et le culte ancien furent abolis ou troublés dans les dix-sept provinces; la liberté de conscience fut ôtée aux catholiques, ou tyranniquement gênée.

Les âmes pieuses dans toutes les régions, et particulièrement dans les contrées attachées invariablement à la domination des rois catholiques, gémissaient sans cesse devant le Seigneur d'y voir établir l'hérésie, et lui demandaient avec amertume s'il avait abandonné son plus précieux héritage. Thérèse de Cépède, du fond de la Castille et du cloître austère où elle fixait les regards de celui qui fait servir les révolutions même des empires à la sanctification de ses élus, élevait au ciel des vœux enflammés pour la conversion des sectaires, pour ces Huguenots sacriléges qu'elle ne pouvait nommer sans effroi, pour le triomphe et la consolation de l'Eglise. Par les saintes cruautés de la pénitence, elle s'immolait comme une hostie vivante ou continuellement mourante pour le salut de tant d'âmes en péril, et s'efforçait en même temps de former à l'Eglise des enfans parfaits, dont les hautes vertus pussent compenser en quelque sorte le nombre de ceux qui lui déchiraient le sein. Elle avait enfin introduit, avec la réforme, tout l'esprit dont elle était animée, dans seize monastères de religieuses, et dans quatorze de religieux. L'œuvre du Ciel avait pris son cours, malgré toutes les contradictions et les persécutions dont la patience invincible de la sainte institutrice et son admirable confiance en Dieu avaient pu seules triompher. Comme, suivant sa devise *souffrir ou mourir*, elle ne pouvait qu'en souffrant pour son Dieu supporter la prolongation de l'exil qui la tenait éloignée de son Dieu, lorsqu'elle n'eut plus à souffrir, sa consolation fut uniquement de mourir, et celui pour qui elle soupirait ne la lui refusa point.

En faisant la visite de quelques maisons de son ordre, la du-

chesse d'Albe l'engagea, par le moyen des supérieurs réguliers, à se rendre à Albe auprès d'elle [1]. La sainte arriva malade, et après quelques entretiens avec la duchesse, se retira au monastère que les Carmélites avaient dans cette ville. Le lendemain elle communia, et n'ayant fait que languir pendant les huit jours qui s'écoulèrent depuis lors jusqu'à la Saint-Michel, 29 septembre, elle fut attaquée ce jour-là d'une dyssenterie qui ne lui permit plus de révoquer en doute la proximité de sa fin. Réduite à se mettre au lit, elle demanda aussitôt les derniers sacremens. Avant de recevoir le corps de Jésus-Christ : « Mes chères filles, dit-elle aux religieuses éplorées qui l'environnaient, je vous conjure, par l'amour de Notre-Seigneur, d'observer inviolablement vos constitutions, sans vous arrêter aux exemples de cette pécheresse qui va paraître devant Dieu, et qui vous demande le pardon de ses fautes, avec le secours de vos prières. » Elle reçut ensuite le saint viatique avec les plus vives ardeurs du saint amour, mêlées d'une componction qui confondit toute l'assemblée. Le lendemain, 4 d'octobre (1582), elle expira, sur les neuf heures du soir, après une agonie et un ravissement de quatorze heures entières. Elle était âgée de soixante-sept ans et demi, dont vingt-sept passés parmi les Carmélites anciennes, et vingt dans la réforme de son institution. Son tombeau ayant été ouvert au bout de neuf mois, on trouva son corps aussi entier et aussi frais qu'en l'y mettant.

Comme le jour où mourut Ste Thérèse était précisément celui où l'on fit usage du calendrier grégorien, qui retranchait dix jours de l'ancien mois d'octobre, le quatrième de ce mois fut compté pour le quatorzième, et la fête de la sainte fut fixée par la suite au jour de sa sépulture, qui était le quinzième dans ce nouveau style. Par suite d'un mauvais calcul, suite inévitable dans le long cours des siècles, il s'était glissé des erreurs si considérables dans le calendrier, qu'au lieu de célébrer les fêtes dans leur temps, celle de Pâques se trouvait quelquefois dans le second mois lunaire, et serait tombée plus tard au solstice d'été, et jusqu'en hiver. Depuis long-temps on sentait la nécessité de corriger ce calcul, et plusieurs papes l'avaient résolu, mais toujours sans effet. Grégoire XIII l'entreprit enfin, et l'exécuta, d'après les remarques des savans de toutes les nations, et principalement sur les mémoires posthumes du médecin Louis Lilio, romain de naissance, et par le moyen du jésuite allemand Christophe Clavius, profond mathématicien. Quelque utile que fût cette correction, il suffisait qu'elle vînt de Rome, pour déplaire aux savans de secte et de faction. Le temps

[1] Ribera, Vie de Ste Thérèse, l. 3, c. 15.

seul put affaiblir leurs préventions haineuses. On vit même les schismatiques de Grèce céder avant les protestans, dont plusieurs s'obstinent encore à retenir le calcul ancien, malgré ses défauts palpables, malgré toute la confusion qu'il répand dans le commerce et les relations sociales de l'Europe.

Entre les vertus de Ste Thérèse, outre le zèle, qui fut dans cette religieuse modeste et si retirée, tel ou même plus grand que dans les premiers pasteurs de son siècle, on admire une humilité à peine concevable, qui lui faisait regarder toutes ses sœurs, les religieuses même les plus communes, comme infiniment meilleures qu'elle : hommage qui ne consistait pas dans une vaine formule, mais qui était le résultat d'une intime persuasion, laquelle, en toute rencontre, se manifestait par les œuvres. Thérèse regardait véritablement toutes ses sœurs et ses filles même, comme ses supérieures; en recevait avec douceur, avec soumission, des avis, des réprimandes, des reproches quelquefois amers; leur prêtait au moins des intentions droites; et quoique ses œuvres fussent évidemment bonnes en elles-mêmes, souvent indispensables et commandées par l'esprit de Dieu dont elle fut si particulièrement l'organe, cette sainte craignait au moins d'avoir franchi les bornes de la prudence. Quant aux vrais supérieurs de l'ordre, lors même qu'il fut question d'en distraire la partie qui avait embrassé la réforme, et qu'elle eut à souffrir de vraies persécutions, jamais elle ne s'en plaignit; toujours elle s'efforça d'arrêter les murmures des autres : sans penser qu'elle était l'objet de la persécution, elle se rendait l'apologiste des persécuteurs; elle soumettait toutes ses inspirations et ses révélations les moins équivoques à l'obéissance ordinaire. De deux ordres qui lui étaient donnés, comme il arrivait quelquefois, l'un par Jésus-Christ immédiatement, et l'autre par le canal de son supérieur ou de son confesseur, elle ne balançait point à suivre celui-ci de préférence; elle s'en fit même une maxime fondamentale de conduite, que le divin instituteur du régime hiérarchique daigna ratifier dans plusieurs apparitions.

Ainsi, quelque extraordinaire qu'ait été la conduite de l'esprit de Dieu sur une sainte si humble, si cordialement soumise au joug de l'obéissance et de la foi; il n'y a que la vaine sagesse du siècle, ou l'impiété bouffonne et libertine, qui en puisse faire l'objet de ses censures. Cette femme vraiment forte, et douée d'un esprit supérieur, avait si peu de pente à la crédulité, et naturellement si peu d'attrait pour les voies extraordinaires, que l'esprit de Dieu fut réduit, pour ainsi dire, à l'y faire entrer par contrainte, et qu'en toute rencontre elle en détournait ses filles. Il nous reste de cette sainte quantité d'ouvrages de spiritualité, qui ne font p

moins connaître son intelligence dans les choses de Dieu, spécialement dans le don d'oraison, que l'étendue et la beauté de son esprit, l'éloquence même et les grâces nobles de son style, la pureté de sa diction; qualités qui ont élevé ses ouvrages au rang des livres classiques dans leur langue. Il n'en est point où son caractère plein de sentiment et d'aménité se retrace mieux que dans l'Histoire de sa propre vie, composée pour obéir à ses confesseurs, si ce n'est l'Histoire plus attachante encore de ses fondations.

Depuis long-temps les évêques de France demandaient à la cour la publication du concile de Trente. Aux derniers états de Blois, ils lui avaient manifesté, avec de nouvelles et très-vives instances, les vœux unanimes du clergé à ce sujet : mais la crainte d'effaroucher les sectaires, et quelques autres considérations politiques, avaient encore fait éluder cette demande. Trois ans après néanmoins (1579) parut une ordonnance donnée à Paris, mais nommée ordonnance de Blois, comme rendue en conséquence des mémoires présentés par les derniers états tenus dans cette ville, et contenant soixante-quatre articles de discipline ecclésiastique, presque tous puisés dans celle de Trente. Ainsi les décrets de discipline même, sans avoir été publiés en forme dans le royaume, y acquirent, au moins en grande partie, force de loi et de règlement politique; aussi les vit-on depuis passer pour la plupart, et sous le nom du concile qu'on n'avait pas cru devoir publier autrement, dans ces Instructions canoniques que l'Eglise de France récite chaque jour avec la première heure de l'office divin.

Nos évêques, adoptant cette voie indirecte, mais efficace, pour établir chez eux la discipline de Trente, tinrent en quatre ans cinq conciles provinciaux, afin non de promulguer avec appareil, mais de faire observer avec exactitude, ce que des peuples voisins faisaient moins gloire d'observer que de publier [1]. Le concile de Rouen, assemblé en 1581 par le fameux cardinal de Bourbon, archevêque de cette ville, ceux de Reims, de Bordeaux et de Tours, tenus en 1583, et celui qui se tint en 1584 à Bourges, ne respirent visiblement que l'esprit du concile de Trente, comme on peut s'en convaincre par le moyen d'une confrontation : ils n'eurent rien plus à cœur que de le réduire en pratique, tant pour le dogme que pour les mœurs et la discipline.

Les fruits de cet admirable concile passèrent, avec le zèle pour la discipline et la réformation des mœurs, au-delà du vaste Océan, jusqu'aux extrémités de l'autre hémisphère [2]. A Lima, capitale du Pérou, à peine éclairé des lumières de la foi lorsqu'on la confir-

[1] Labbe, Conc. tom. xv, p. 822, 848, 945, 1002, 1068. — [2] Acosta, l. 2, c. 2.

mait à Trente, on tint un concile national, où l'on retrouve non-seulement les mêmes dogmes, mais les mêmes règles de conduite et de perfection que dans les plus anciennes Eglises. Toutefois l'ivraie poussait déjà dans un champ défriché avec tant de sueurs. Un théologien, séduit par une femme, et regardé par les gens du pays comme un oracle, se vantait de converser familièrement avec Dieu, et de connaître par ce moyen les choses les plus cachées. Il annonçait qu'il serait bientôt pape et roi, et qu'il transférerait le saint Siége au Pérou; que l'état de l'Eglise devait entièrement changer, pour ne plus croire que des vérités sans ombre, et n'être gouvernée que par des lois faciles, qui supprimeraient la confession, le célibat des clercs et accorderaient la pluralité des femmes. La morale de ce sectaire était moins affreuse encore que ses impiétés spéculatives, qu'il est plus qu'inutile de rapporter. Le fanatique expia par le feu son obstination invincible. Grégoire XIII réussit même à faire célébrer un concile dans la ville du Caire, l'ancienne Memphis en Egypte (1582), pour la réunion des Cophtes ou Eutychiens, qui reconnurent les deux natures de Jésus-Christ, et abjurèrent unanimement leurs vieilles erreurs [1]. Il y avait environ cinquante mille Cophtes dans cette ville. Enfin S. Charles Borromée tint son sixième et dernier concile, qui, joint à ses onze synodes diocésains, ne laisse rien à désirer pour le gouvernement parfait d'un diocèse.

Il avait mis la dernière main à cette grande œuvre, pour laquelle il paraît avoir été particulièrement suscité de Dieu, et sa mission étant remplie, au moment où il commençait à peine sa quarante-septième année, il eut des pressentimens de sa fin prochaine. Accoutumé à faire tous les ans dans la solitude une revue sévère de sa conduite, il se retira sur le mont Varal, lieu de dévotion dans le diocèse de Novare, pour se préparer avec un soin tout nouveau à paraître devant celui qui juge les justices mêmes. Il fit venir le père Adorne, de la Compagnie de Jésus, qui était alors son confesseur, et à qui l'humble prélat, si grand directeur lui-même, se soumit avec la simplicité d'un enfant. Il redoubla ses pénitences et ses macérations, toutes rigoureuses qu'elles étaient habituellement. Il ne mangeait qu'un peu de pain bis, et ne buvait que de l'eau; ne dormait que trois à quatre heures sur des planches, où il n'avait qu'une méchante couverture; et souvent ensanglantait sa chair innocente par de cruelles disciplines. Il priait presque tout le jour, et durant une bonne partie de la nuit. Pendant celle qui précéda la confession générale qu'il fit alors de

[1] Labbe, Conc. t. XV, p. 882

toute sa vie, il demeura huit heures en oraison les yeux baignés de larmes, et le cœur serré d'une douleur aussi vive que s'il eût eu les plus grands crimes à se reprocher.

Ayant eu quelques accès de fièvre, et son confesseur lui ordonnant d'adoucir sa pénitence, il usa, pour tout adoucissement, d'un pain moins grossier, souffrit qu'on mît un peu de paille sur les planches qui lui servaient de lit, et abrégea son oraison de quelques momens. Le redoublement de la fièvre le fit enfin ramener à Milan, ou il assista encore à l'office le jour de la Toussaint; mais le lendemain il fut obligé de se mettre au lit, pour n'en plus relever. Après quelques alternatives d'alarme et d'espérance, le mal empira tout-à-coup, et les médecins déclarèrent que le malade était dans un danger prochain. Le père Adorne s'approcha de son lit, et lui dit, les larmes aux yeux, que l'heure était venue où il allait paraître devant Dieu. Il répondit, avec un saint transport, que ce ne serait jamais assez tôt, et demanda les derniers sacremens, qu'on s'empressa de lui apporter avec la plus auguste solennité, et qu'il reçut, comme les saints déjà dans le ciel se nourrissent du pain des anges. Quelques-uns de ses proches et tous ses domestiques fondant en larmes aux pieds de son lit, il les consola, et voulut leur donner sa bénédiction; mais il fallut lui soutenir la main, tant cette âme céleste tenait peu dès-lors à sa dépouille mortelle. Il entra aussitôt après dans une douce agonie, qui dura trois heures; et comme il avait souvent témoigné qu'il souhaitait mourir sous la cendre et le cilice, on prit l'un des siens que l'on couvrit de cendres, et on l'en revêtit. Il rendit alors paisiblement son âme au Seigneur le 3 de novembre 1584, entre neuf et dix heures du soir.

Aussitôt que le bruit des cloches eut annoncé cette nouvelle au peuple de Milan, la ville se troubla; tous sortirent de leurs maisons, quoiqu'au milieu de la nuit; tous coururent par les rues en se lamentant, et en augmentant leur désolation les uns les autres. La consternation était aussi grande que si la ville eût été prise d'assaut. Chacun redemandait au Ciel son défenseur et son père. On appréhendait quelque effroyable calamité pour la patrie, à qui le Ciel enlevait un si saint pasteur au milieu de ses plus belles années. On chercha quelque consolation dans la pompe avec laquelle on célébra ses funérailles, malgré toute la prévoyance de sa modestie à cet égard. Ce fut le cardinal Sfondrate, évêque de Crémone, et depuis pape sous le nom de Grégoire XIV, qui fit la cérémonie, à laquelle assistèrent le gouverneur, le sénat, les magistrats, le corps de la noblesse, l'université, tous les corps et presque tous les particuliers de la ville; en sorte qu'il fallut des

gardes pour contenir la foule. Bientôt on fut tout autrement consolé par une infinité de miracles qui convertirent le deuil en triomphe, en actions de grâces, en culte religieux. Le portrait du prélat, qu'il n'avait jamais souffert qu'on reproduisît de son vivant, et qui fut reproduit aussitôt après sa mort, se répandit de tous côtés, et les rois mêmes l'exposèrent dans leur cabinet. Il fut impossible d'obtenir des peuples qu'ils suspendissent leur culte jusqu'à ce que l'Eglise l'eût autorisé, quoiqu'elle n'ait différé que vingt-six ans à mettre Charles Borromée au nombre des saints. Le pape, informé long-temps auparavant du concours prodigieux des personnes de tout état à son tombeau, fit dire au chapitre de la métropole de ne plus s'y opposer.

Le saint cardinal, par son testament fait dès le temps de la peste, instituait les pauvres du grand hôpital ses légataires universels, à l'exception de ce qui lui restait de son patrimoine, lequel retournait de droit à ses parens. Il était peu considérable depuis tous les démembremens que sa charité lui avait fait subir. Il vendit dans un temps de calamité une terre de quarante mille écus d'or, qu'il distribua sur-le-champ aux malheureux. Dans une autre circonstance, il fit le même usage de vingt-mille écus qu'on lui avait légués; encore établit-il sur les débris de son patrimoine quelques pensions qu'il faisait par son testament à ses domestiques. Il légua au chapitre toute sa bibliothèque, qui était considérable, cet esprit juste et saint n'ayant jamais imaginé que l'épargne chez un évêque dût s'étendre à l'aliment de la science; mais le legs incomparablement le plus précieux fut celui de ses pieux et judicieux écrits donnés à l'évêque de Verceil, des mains de qui ils ont passé entre celles de tous les pasteurs, et ont renouvelé la face de toutes les Eglises. Saint Charles doit être regardé particulièrement comme le restaurateur du régime ecclésiastique, et de l'art divin de la direction des âmes. Il reste à Milan, dans la bibliothèque du Saint-Sépulcre, trente-un volumes de ses lettres, avec un nombre proportionné de traités instructifs sur toutes les matières pratiques et les plus essentielles de la religion.

Le pape Grégoire XIII ne survécut pas six mois au saint cardinal Borromée, qu'il avait constamment honoré des témoignages les moins équivoques de sa vénération et de son amitié; mais dans cet intervalle, il goûta une consolation si douce pour un digne chef de l'Eglise universelle, que sa carrière lui parut dès-lors heureusement remplie, et qu'à l'exemple du saint veillard Siméon, il envisagea la mort comme le terme désiré de son repos. Il reçut les nouvelles et tout à la fois les preuves les plus authentiques des progrès merveilleux du christianisme aux extrémités de l'Asie, par

une ambassade solennelle des princes chrétiens du Japon. Depuis que l'apôtre des Indes avait porté l'Évangile dans cette sage et magnanime nation, où il ne l'avait pas moins honoré par l'héroïsme de ses vertus que par l'éclat de ses miracles, l'œuvre, commencée sous de si bons auspices, et continuée par des ouvriers formés de sa main, avait tellement prospéré malgré tous les efforts de l'enfer, que la religion chrétienne y dominait presque, au moins parmi les peuples. Déjà même entre les souverains nombreux qui formaient cet empire, on en comptait douze à quinze, ainsi qu'une foule de princes de leur sang qui faisaient beaucoup plus d'estime de la croix que du diadème; la plupart de ceux que leurs passions retenaient dans le paganisme, avec un sens exquis et beaucoup de pénétration naturelle, avaient assez de droiture pour révérer au moins ce qu'ils n'avaient pas le courage de pratiquer. Si la jalousie intéressée des bonzes, et la politique timide ou les préjugés de quelques princes suscitaient des persécutions, grâce à ces secousses et à ces orages, la foi plantée dans un si bon fonds étendait mieux ses racines, et prenait plus de consistance.

Dans la ville de Vosuqui, au royaume de Bongo, avant la conversion du roi, qui d'ailleurs était absent, les infidèles, soulevés par un prince ennemi du christianisme, ayant investi l'église et la maison des missionnaires, le supérieur voulut envoyer dans une ville voisine les vases et les ornemens sacrés, pour les soustraire à la profanation : il ne trouva personne qui voulût s'en charger, dans la crainte de perdre en s'éloignant la couronne du martyre[1]. Une dame de la ville chez qui on les porta, répondit qu'elle était résolue d'aller à l'église, pour y être immolée avec les autres fidèles. Elle remit néanmoins ce dépôt à ses femmes, et leur recommanda d'en prendre soin; mais toutes protestèrent qu'elles suivraient leur maîtresse. On vit peu après une troupe de dames du premier rang, oublier la fierté et en quelque sorte la sévérité des mœurs du Japon, où elles ne paraissent jamais dans les rues qu'entourées d'un nombreux cortége; on les vit accourir à l'église avec leurs filles et les femmes de leur suite, qui toutes s'empressaient à l'envi, et venaient, disaient-elles, mourir pour leur religion. Les femmes chrétiennes furent bientôt suivies de tous les fidèles, non-seulement de Vosuqui, mais des contrées voisines : et quand on leur demandait quel était leur dessein, ils répondaient de même, qu'ils venaient mourir pour la foi. Cependant le retour du roi dissipa l'émeute : mais jusque là les fidèles n'avaient pu se résoudre à s'éloigner de l'église ni le jour ni la nuit. Les dames à qui la bien-

[1] Hist. ecclés. du Japon, l. 5.

séance ne permettait pas la même assiduité, se retiraient dans le voisinage, chez l'une des plus distinguées et des plus courageuses d'entre elles, sans cesse attentives au péril, pour y voler de nouveau dès qu'on verrait couler les premières gouttes de sang.

C'est ainsi que les femmes soutenaient au Japon l'honneur d'y avoir remporté la première couronne du martyre [1]. Pour confondre tout à la fois la force de l'homme et la grandeur du monde, le Seigneur avait fait tomber son choix sur ce qu'il y avait en apparence de plus vil. Les fidèles persécutés à Firando, n'ayant point d'église, allaient faire leurs prières en commun au pied d'une croix qu'ils avaient dressée hors de la ville. Une femme chrétienne, esclave d'un païen, eut défense de s'y rendre de la part de ce maître cruel, qui l'avertit expressément que la mort serait le prix de sa désobéissance. L'esclave répondit tranquillement, que la mort ne causait point de peur aux chrétiens; et dès le lendemain elle se rendit à la croix avec les autres fidèles. L'idolâtre, en ayant été informé, sortit en fureur pour l'aller chercher; l'ayant aperçue de loin, comme déjà elle revenait, il courut à elle le sabre à la main. La généreuse esclave se mit à genoux sans s'émouvoir, et le barbare lui trancha la tête.

Toutes les vertus florissaient également parmi les fidèles du Japon [2]. Leur ferveur était admirable, et néanmoins, toujours mécontens d'eux-mêmes, ils s'accusaient sans cesse de lâcheté et se croyaient à peine dignes du nom de chrétiens. Leur délicatesse de conscience était si grande, qu'il n'était presque pas possible de les rassurer après les fautes les plus ordinaires. L'esprit de pénitence les dominait à un tel point, qu'il fallait toute l'autorité des missionnaires pour empêcher les excès qui ruinaient leur santé. Un Portugais, qui avait tout observé sur les lieux, et en particulier la chrétienté de Firando, écrivait en Europe, que dans toute l'Eglise il n'y avait point de religieux qu'elle ne surpassât dans la pratique des jeûnes et des austérités de toute espèce; qu'à voir ces néophytes en oraison, on les prendrait tous pour des contemplatifs consommés; en un mot, qu'il lui semblait, depuis ce spectacle, qu'il n'était plus chrétien lui-même [3]. Tous les Européens qui avaient été au Japon tenaient le même langage, et ne pouvaient plus parler d'autre chose dans tous les endroits où ils passaient ensuite. On admira surtout, au centre de la corruption idolâtrique, c'est-à-dire dans la ville de Sacai, la plus forte, la plus riche, la plus agréable et la plus débordée du Japon; on admira, dans ce centre de la volupté et de la corruption, un enfant de quatorze ans, qui semblait

[1] Hist. du Japon, l. 2. — [2] Ibid. l. 2, 3 et 4. — [3] Ibid. l. 4, p. 277

moins un mortel qu'un séraphin embrasé des plus vives ardeurs du divin amour [1]. Il avait une sœur, laquelle donna dans le Japon, à l'un et à l'autre sexe, le premier exemple qui porta tant d'autres jeunes personnes à se consacrer au Seigneur par le vœu de chasteté perpétuelle.

Une mission si florissante, répandue dans toutes les provinces d'un empire d'environ trois cents lieues de longueur, sur une largeur de soixante, n'avait pour tous ministres sacrés que cinquante Jésuites tant japonais qu'européens, avec un nombre plus grand, il est vrai, de catéchistes nationaux. Quantité de néophytes qui n'avaient pas vu un prêtre depuis plusieurs années, bien loin de profaner leur baptême, croissaient de jour en jour en foi et en ferveur. Ainsi l'Eglise japonaise tirait sa source principale de son propre fonds, des laïques zélés de toutes conditions, et souvent des princes qui devenaient les apôtres de leurs sujets, et qui ne croyaient jamais remplir plus dignement la charge de pères des peuples, qu'en les conduisant par les routes de la vertu et de la félicité suprême. Cependant les ouvriers évangéliques ne suffisaient point à l'instruction des idolâtres, dont la multitude ne mourait dans l'infidélité que faute de rencontrer une main charitable qui les en retirât. Pour tourner sur eux les regards compatissans du vicaire de Jésus-Christ, et pour agréger d'une manière éclatante au corps de l'Eglise catholique la belle portion que formaient déjà tant de Japonais convertis, les missionnaires convinrent, avec le roi de Bongo, le roi d'Arima et le prince d'Omura, d'envoyer une ambassade à Rome, à l'effet de rendre, au nom de ces princes et de tous les fidèles de l'empire, leurs hommages et leur obéissance au souverain pontife.

Le roi qui régnait dans le Bongo était encore Civandono, qui avait reçu autrefois S. François-Xavier, prince dès-lors vanté pour sa sagesse, qui s'accrut toujours depuis, et qui était enfin parvenu à un tel point de célébrité, que l'on croyait ne pouvoir errer dans les autres cours du Japon, quand on s'y conformait aux exemples ou aux conseils de Civandono. Sa valeur et son habileté égalaient si bien sa prudence, qu'au moment où son frère détrôné semblait devoir l'entraîner dans sa chute, il enleva aux usurpateurs quatre royaumes qu'il réunit à ses propres états; ce qui le rendit un des plus puissans souverains du Japon, où le Bongo seul lui avait fourni une armée de soixante mille hommes. Ce prince, après avoir balancé long-temps, avait enfin rempli l'espoir et tous les vœux de S. François-Xavier, en s'arrachant aux voluptés qui le

[1] Hist. du Japon, l. 4, p. 187 et 188.

retenaient dans le paganisme, et en rachetant par l'éminence de ses vertus le temps perdu dans le crime. Il était si ferme dans la foi, qu'il jura publiquement que, quand tous les missionnaires, tous les chrétiens de l'Europe, le pape lui-même, viendraient à y renoncer, il n'en serait pas moins disposé à verser son sang pour en défendre jusqu'au dernier article. Il bâtit une ville toute peuplée de chrétiens, pour s'y retirer après avoir mis son fils sur son trône, afin de ne plus vaquer qu'à Dieu, et de s'épargner la vue des idolâtres, dont la rencontre lui tirait des larmes des yeux. Quant à l'observation des lois évangéliques, il promit d'abord à Dieu de mourir plutôt que de transgresser aucun précepte; puis il fit un vœu formel de suivre tous les avis que lui donneraient ses confesseurs, non-seulement pour les choses de devoir, mais pour son avancement dans la perfection. Le jeune roi d'Arima, et le prince d'Omura son oncle, étaient à peu près dans les mêmes dispositions que le roi de Bongo.

On choisit pour ambassadeurs un neveu du roi de Bongo, un cousin germain du roi d'Arima, et deux Japonais alliés à ce dernier monarque, tous quatre aussi propres par leur mérite que par leur naissance à soutenir en Europe la gloire du Japon, tous quatre encore d'une jeunesse et d'un courage à braver toutes les fatigues et tous les périls de ce voyage effrayant. On leur donna pour guides et pour interprètes, quelques missionnaires, qui, à travers des orages et des dangers dont la grandeur de leur foi put seule ne pas se rebuter, les conduisirent d'abord à Macao, ville chinoise la plus à portée des colonies portugaises. La mer et les vents ne leur furent guère plus favorables jusqu'à Goa, et tant qu'ils se trouvèrent sur les plages fréquentées par leurs compatriotes; mais ensuite ils naviguèrent heureusement, et arrivèrent en assez peu de temps à Lisbonne. Dans cette ville soumise, comme tout le Portugal, au roi d'Espagne, dans toutes les places du domaine de ce prince où ils passèrent, et surtout à la cour de Madrid, les grands seigneurs se disputèrent à qui les comblerait de plus d'honneurs et de caresses. Le roi Philippe les reçut debout, les embrassa, leur témoigna la plus haute considération pour leur personne et pour les souverains qu'ils représentaient, les visita lui-même ensuite, et quand ils partirent pour l'Italie, ordonna que, dans toutes les villes de sa dépendance où ils passeraient, on leur rendît les mêmes honneurs qu'à sa propre personne.

Mais ce fut à Rome, où ils arrivèrent le 20 de mars 1585, que le pape Grégoire XIII, pénétré d'une joie égale à son zèle [1], ne

[1] Contin. Ciacon. t. IV, p. 11. Mocant. t. XI Viator.

mit aucunes bornes à l'accueil qu'ils reçurent. L'audience qui leur fut accordée en plein consistoire, et dans la salle qu'on nomme royale; leur marche au milieu des chevau-légers du pontife et des Suisses de sa garde; les carrosses des ambassadeurs de France, d'Espagne, de Venise et des autres états catholiques; la noblesse romaine à cheval, les cardinaux et tous les officiers du palais, en robes rouges, avec les salves redoublées du canon, le son des cloches et d'une infinité d'instrumens de musique, tout fut mis en œuvre pour rendre cette cérémonie aussi pompeuse et aussi touchante qu'il était possible. Quand le saint Père fut monté sur son trône, les ambassadeurs se présentèrent, leurs lettres de créance à la main, se prosternèrent aux pieds de Sa Sainteté, puis déclarèrent d'une voix haute et distincte qu'ils venaient du fond de l'Orient reconnaître le vicaire du Sauveur de tous les hommes, et lui rendre leurs hommages au nom de leurs souverains et de tous les fidèles du Japon. Le pieux pontife, que la seule vue de ces fervens Orientaux avait extrêmement attendri, versa un torrent de larmes quand il les eut entendus. Il les releva, les embrassa tendrement à plusieurs reprises, et les combla de caresses dont le souvenir ne les abandonna qu'avec la vie. On lut ensuite le contenu des lettres, où les princes qui les envoyaient se plaignaient avec amertume des embarras du trône qui les empêchaient d'aller se mettre eux-mêmes sous les pieds du très-saint Père de la chrétienté, puis avec tout l'enthousiasme de la sensibilité orientale, bénissaient mille fois les miséricordes du Seigneur, et la charité de son lieutenant en terre, d'avoir fait luire sur eux les lumières qui les avaient tirés des ombres de la mort. Aucun des cardinaux, à cette lecture, ne put retenir ses pleurs; le pape, plus attendri que personne, dit plusieurs fois, en embrassant de nouveau les ambassadeurs: *C'est à présent, ô mon Dieu, c'est après cet heureux jour que votre serviteur va mourir en paix.*

Cette espèce de présage ne tarda point à se vérifier [1]. Au bout de quinze jours, pendant lesquels le pape vit bien des fois en particulier les ambassadeurs qu'il ne se lassait point d'entretenir, il convoqua pour le lendemain un nouveau consistoire, où il avait encore résolu de se trouver; mais il lui prit tout-à-coup une si grande faiblesse, qu'il fut obligé de le contre-mander. Le jour suivant, 10 d'avril, il se trouva beaucoup mieux en apparence, et fut le premier à rassurer ses neveux, qui, après s'être promenés quelque temps avec lui dans sa chambre, se retirèrent fort tranquilles; mais quelques heures après, une pâleur mortelle lui prit subite-

[1] Cont. Ciacon. t. IV, p. 5 et seq.

ment : il fit appeler les médecins, qui lui déclarèrent qu'il ne pouvait pas compter sur deux heures de vie. *Qu'on me donne mon crucifix*, reprit le pieux pontife, *et qu'on aille chercher le saint viatique.* Il fit plusieurs signes de croix, recommanda son âme à Dieu, et pria quelques momens avec beaucoup de ferveur; après quoi le mal empira tellement, qu'on ne put lui administrer que l'extrême-onction. A peine l'eut-il reçue, qu'il rendit le dernier soupir dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge, et la treizième presque accomplie de son pontificat. Grégoire XIII, pieux et savant, surtout dans la jurisprudence, où il passa pour le plus habile homme de son temps, sage et modéré, frugal et sévère dans ses mœurs, généreux et bienfaisant, porta ces vertus sur le saint Siége, et ne cessa de les y accroître. Il ne parut dans cette grande place, que pour marquer ses œuvres au coin de la grandeur. La plupart des jours de son pontificat furent des jours illustres; et l'on présume avec raison qu'on lui eût donné le surnom de Grand, si le pape S. Grégoire ne l'eût obtenu avant lui. Le 24 d'avril, il eut pour successeur le fameux Sixte V, plus grand prince encore et non moins grand pape.

LIVRE SOIXANTE-NEUVIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT DE SIXTE V EN 1585, JUSQU'A LA RÉCONCILIATION DU ROI HENRI IV AVEC L'ÉGLISE ROMAINE EN 1595.

Sixte-Quint, auparavant cardinal de Montalte, évêque de la petite ville de Sainte-Agathe au royaume de Naples, général de l'ordre de Saint-François, où il s'était estimé heureux d'entrer, et en rétrogradant jusqu'à son origine, Félix Peretti, jeune berger au village de Montalte dans la Marche d'Ancone, franchit, moins encore par l'essor du génie, que par une élévation et une force d'âme rares même dans les rangs augustes, l'énorme intervalle et tous les degrés divers qui se trouvaient entre la cabane de son père et le trône du Vatican[1]. Le pâtre de Montalte passa même, au jugement de bien des observateurs, pour le souverain de son temps le plus digne de régner.

Quand les ennemis de la religion n'ont pas d'autre moyen d'en décréditer les ministres, pour faire rejaillir sur elle ce discrédit qu'ils leur impriment, ils ne manquent pas de recourir aux imputations d'ambition et d'orgueil. Sixte-Quint était trop élevé pour qu'ils ne cherchassent pas à le rabaisser. Plus ce pape fut grand, plus la haine des incrédules s'attacha à l'avilir, et de là tant d'anecdotes controuvées pour déprécier l'un des plus grands génies qui aient étonné le monde[2].

Nous dédaignons de répondre aux accusations de ruse et d'ambition qui ont eu pour objet de faire attribuer des motifs humains et intéressés à la conduite de ce pontife, qui ne désira point la redoutable charge d'âmes attachée au titre de souverain pasteur, et qui n'accepta la papauté, dans ces temps difficiles, que pour en maintenir l'éclat et le salutaire ascendant.

Il se fit nommer Sixte, en mémoire du quatrième pape de ce nom, franciscain comme lui, et comme lui génie supérieur tiré de la poussière.

Jamais Sixte V ne rougit de la bassesse de son origine, dont il

[1] Ciacon. ad an. 1585. De Thou, liv. 42. Greg. lett. 6. — [2] Hist. de la papauté, 2e édit. t. II, p. 235, 238.

s'entretenait au contraire en toute occasion, prenant plaisir à considérer et à faire remarquer les bizarreries de la fortune, ou plutôt les vues et la conduite de la Providence à son égard. Une fois en place, il ne montra plus qu'une gravité, une force et une grandeur parfaitement assorties à la dignité suprême dont il était revêtu. On le vit constamment ennemi du vice et protecteur de la vertu, pénétrant et juste, vigilant, sévère observateur de l'ordre, magnifique en tout ce qui regardait la splendeur de l'État et la gloire de la religion, ami des lettres et de tous les arts, très-appliqué lui-même à l'étude, à laquelle il consacrait une partie de la nuit, après avoir donné le jour aux affaires. Enfin, qu'on le considère soit dans l'intérieur de son palais, soit dans l'administration publique et les démêlés qu'il eut avec différens princes, on ne peut disconvenir qu'il n'ait été l'un de ces hommes rares qui font honneur à l'humanité.

Avant de se faire couronner, il manda le gouverneur et les juges de Rome, pour les exhorter à rendre exactement la justice; mais avec une force qui avait moins l'air de l'exhortation, qu'elle ne paraissait les menacer de les faire servir eux-mêmes de victimes aux lois, s'ils n'en étaient les vengeurs. Il reçut avec bonté les complimens des seigneurs romains et des ministres étrangers, sans attacher grande importance, ni donner beaucoup de temps à ces cérémonies de simple appareil, dans les premiers jours d'un pontificat dont il avait à remplir tout autrement les momens précieux. Il fit néanmoins une sage exception en faveur des Japonais, dont l'ambassade était si honorable à la foi romaine, et devait produire les plus heureux effets pour sa propagation.

Le pape les traita partout comme les ministres des premiers souverains, les fit passer pour le baiser des pieds avant trois cardinaux qui demandaient audience, les embrassa avec une tendre affection, voulut qu'ils remplissent les fonctions d'honneur à son couronnement, où ils portèrent le poêle, lui donnèrent à laver, et lui tinrent l'étrier pour la cavalcade [1]. Il les institua chevaliers de l'éperon d'or, et leur présenta lui-même l'épée et la ceinture; les fit créer patrices romains par le peuple et le sénat, leur dit la messe en particulier, les communia de sa main, et leur donna un splendide banquet. Ils partirent enfin chargés des réponses les plus honorables pour leurs souverains, et comblés de toutes sortes de présens, sans compter l'argent que le généreux pontife leur fit remettre pour la dépense du voyage jusqu'à Lisbonne. Dans toutes les bonnes villes d'Italie où ils passèrent au sortir

[1] Greg. Lett. t. 1, l. 5. Sacchin. part. 5, l. 1, p. 223 et seq.

de l'Etat ecclésiastique, principalement à Ferrare, à Venise, à Milan et à Gênes, ce fut à qui l'emporterait, en leur prodiguant les marques d'honneur, d'affection, de libéralité; et partout ils laissèrent les princes et les peuples charmés de leur modestie, de leur bonne grâce, de leurs manières aisées dans une situation si nouvelle pour eux, de leur esprit et de leur capacité, mais surtout de leur piété, qui soutint parfaitement l'opinion qu'on avait de la haute vertu des chrétiens du Japon. Le roi d'Espagne, qui pour la seconde fois voulut les fêter dans son royaume d'Aragon, où il enchérit sur tout ce qu'il avait fait à Madrid, ordonna ensuite de leur équiper à Lisbonne le meilleur vaisseau qui se trouverait dans le port, leur envoya des présens magnifiques, fournit à tous les frais du voyage, ajouta une grosse somme d'argent, et manda au vice-roi des Indes de veiller à ce qu'ils fussent toujours pourvus de tout en abondance jusqu'à leur débarquement au Japon. Ils n'y arrivèrent qu'après des périls sans nombre, et une absence de huit ans.

Le nouveau pape, peu après son exaltation, travailla efficacement à rétablir les mœurs, et à bannir les désordres introduits depuis long-temps par la douceur mal entendue du gouvernement ecclésiastique[1]. Il commença par publier un édit très-sévère contre les bandits, les assassins, les voleurs et les recéleurs; puis distribua dans ses provinces cinq cardinaux, hommes de tête, afin de tenir la main à l'exécution. Il fut si bien obéi, qu'au lieu des brigandages qui s'exerçaient impunément jusque dans les meilleures villes, en quelques mois la sûreté publique fut rétablie en tout lieu; on bannit l'ombre même de la licence. Si l'on tolérait dans certaines villes les divertissemens du carnaval, c'était en dressant des gibets pour montrer aux licencieux la peine inévitable du premier écart. Tirer simplement l'épée, ou opposer la moindre résistance aux officiers de la justice, c'était un crime capital dont personne ne pouvait espérer le pardon. Le comte de Pépoli, l'un des plus grands seigneurs du Bolonais, où il avait protégé et réfugié des brigands, eut la tête tranchée au milieu de Bologne, quelque sollicitation qu'on pût faire en sa faveur.

Sixte publia, dès la première année de son pontificat, une bulle foudroyante contre le roi de Navarre et le prince de Condé, chefs du calvinisme en France. Les ligueurs avaient long-temps sollicité Grégoire XIII d'approuver leur union, sans pouvoir rien obtenir de ce pontife. A la mort du pape ils redoublèrent leurs instances auprès de son successeur, avec d'autant plus d'empressement qu'il

[1] De Thou, l. 82.

n'aimait pas les Espagnols, soutiens de la Ligue. Déjà il avait fait entendre au vice-roi de Sicile, en recevant son hommage, qu'il n'était pas d'humeur à troquer, comme ses prédécesseurs faciles, le tribut d'un royaume contre un cheval. Toutefois le pontife, comprenant que, dans un royaume catholique, comme la France l'était alors, royaume où l'on ne pouvait exercer le souverain pouvoir qu'autant qu'on professait la religion de l'Etat, les héritiers éventuels du trône ne conservaient leur droit d'hérédité qu'en se maintenant dans la religion catholique ou en y rentrant s'ils l'avaient abandonnée, crut devoir se prêter, non aux sollicitations de l'intrigue qu'il déjoua par ses refus, mais au bien de la société chrétienne et de la France en particulier. Il usa donc contre les deux princes du droit qu'avaient exercé ses prédécesseurs [1].

Après avoir élevé dans sa bulle la puissance pontificale infiniment au-dessus de toutes les puissances de l'univers, qu'elle peut renverser de leurs trônes, dit-il expressément, et terrasser comme des ministres de Satan lorsqu'ils manquent à leur devoir, Sixte, considérant que des peines spéciales étaient prononcées contre les relaps, et que depuis leur abjuration en 1572 le roi de Navarre et le prince de Condé étaient retombés dans l'hérésie, déclare ces premiers princes du sang de France frappés d'anathème, privés de tous leurs domaines, incapables, eux et leurs descendans à perpétuité, de succéder à quelque état et souveraineté que ce soit, nommément à la couronne de France. Il absout encore du serment de fidélité tous leurs sujets et tous leurs vassaux, et fait défense très-étroite à ceux-ci de leur obéir.

Cet acte solennel de la puissance pontificale fut accueilli, dans l'empire français, par les réclamations de tous les ordres de l'Etat, et de tous les citoyens qui n'étaient pas affiliés à la Ligue. Le monarque néanmoins ne permit jamais qu'on procédât contre cette bulle, et ne demanda point au pape de la révoquer. Tout ce qu'on put obtenir du prince, fut qu'elle ne serait pas publiée en forme légale. Les ligueurs ne s'en prévalurent pas moins, pour obliger Henri à rompre la paix avec le roi de Navarre, comme avec un excommunié et un ennemi déclaré de l'Eglise. Le monarque, différant autant qu'il pouvait d'en venir à cette extrémité avec un prince qui lui avait encore offert depuis peu ses troupes et son bras contre la Ligue, envoya vers lui des médiateurs et des théologiens pour lui persuader de rentrer dans la communion catholique, ou de suspendre au moins quelque temps l'exercice du calvinisme.

Henri ne répondit autre chose, sinon qu'il était disposé, comme

[1] Journ. de Henri III, t. II, p. 78. Mém. de la Ligue, t. I, p. 343 et suiv.

il l'avait été en toute rencontre, à se laisser instruire, quand on y procéderait de la manière convenable, et non pas en lui tenant, comme autrefois, le poignard sur la gorge. C'était pourtant le moment d'exiger de lui une conversion immédiate.

Bien plus fier encore avec la cour romaine, il fit paraître, en son nom et en celui du prince de Condé, une protestation des plus fortes contre le décret du pape, et la fit afficher jusqu'aux portes du Vatican [1]. Il y appelait de la sentence pontificale à la cour des pairs de France, seuls juges compétens par rapport aux lois temporelles et fondamentales de ce royaume; et à raison de cet abus, ou de cette usurpation d'autorité, citait le pontife à un concile général légitimement assemblé; ajoutant que, si le pape ne s'y soumettait pas, il le tiendrait non-seulement pour *hérétique*, mais pour un oppresseur de l'Eglise chrétienne, et un *véritable antechrist*. L'envisageant déjà sous ce point de vue, il lui déclara une guerre irréconciliable, promit de venger l'injure faite à sa personne et à toute la maison de France, réclamant à cet effet le secours de tous les rois, princes, républiques et communautés vraiment chrétiennes, non moins intéressées que lui-même à punir un attentat qui, disait-il, troublait le repos général de la chrétienté. Le manifeste causa la plus grande surprise à Rome. Sixte V, tout en maintenant sa bulle, ne put s'empêcher de dire à l'ambassadeur de France, qu'il serait à souhaiter que le roi son maître eût autant de courage contre ses vrais ennemis, que le roi de Navarre en montrait contre l'ennemi, non pas de sa personne, mais uniquement de ses erreurs.

Jamais la vigueur et l'activité n'avaient été plus nécessaires au roi de Navarre, que dans la situation où se trouvait la maison royale depuis que la mort récente du frère de Henri III rendait le chef de la maison de Bourbon héritier présomptif de la couronne. Ce dernier rameau des Valois, duc d'Alençon d'abord, puis d'Anjou, et sous tous les titres, jeune homme frivole ou plutôt enfant mutin et brouillon, après bien des mutineries et des cabales inutiles pour acquérir du crédit dans le royaume, avait obtenu la souveraineté illusoire des Pays-Bas, où bientôt il eut beaucoup plus à se plaindre qu'en France du peu d'égards qu'on avait pour son rang. Il y essuya des revers, et y conçut un chagrin qui lui causa la mort à la fleur de son âge. D'un autre côté, en dix ans de mariage, le roi n'avait point eu d'enfans. Il était encore à la fleur de son âge, aussi bien que la reine sa femme; mais on ne ménageait rien avec un prince qu'on narguait sans risque. On assura qu'il n'aurait jamais de postérité; on fit courir des écrits qui le taxaient

[1] Mém. de la Ligue, t. I, p. 388. De Thou, l. 82.

d'impuissance absolue; on alarma toute la nation sur la succession à la couronne, comme si elle eût été au moment de vaquer.

On ne doutait point qu'elle ne regardât le roi de Navarre comme héritier en ligne directe; mais les ligueurs lui donnèrent l'exclusion, comme à un hérétique, et proposèrent le vieux cardinal de Bourbon son oncle. Pour gagner en même temps la reine-mère, le duc de Guise lui persuada qu'on n'éloignait du trône le chef des Bourbons, que pour y placer ses petits-fils, enfans du duc de Lorraine et de Claude de France sa fille. Aux yeux de la noblesse, il faisait luire l'espoir de partager les grâces que le roi prodiguait exclusivement à ses mignons; il promettait au clergé l'extirpation de toutes les erreurs, et à l'ordre populaire la suppression des impôts. Toutes ces promesses lui avaient gagné une infinité de partisans, sans qu'il voulût encore prendre les armes contre son souverain. A mesure qu'il approchait du moment décisif, il paraissait plus effrayé, et ne commettait ses destins à la faveur populaire qu'avec un pressentiment qui le faisait frémir. Mais on assure que le roi d'Espagne, informé que les Flamands offraient de se soumettre à la France, força le duc à éclater, en le menaçant de remettre à Henri III les originaux de ses traités avec l'Espagne.

On prit donc le fantôme qu'on voulait mettre à la tête de la Ligue, c'est-à-dire, le cardinal de Bourbon, et on le conduisit en Picardie, comme dans le plus sûr asile de l'association. Guise et ses frères rassemblèrent autour d'eux la noblesse de Champagne et de Bourgogne. Des Allemands et des Suisses, soudoyés par l'Espagne, avancent en même temps sur les frontières. Lyon ouvre ses portes aux secours que les ligueurs avaient obtenus de la Savoie; Toul et Verdun, à ceux de Lorraine. Quantité de villes, les unes de gré, les autres de force, se soulevèrent en faveur de l'union. Au cœur même du royaume, les ligueurs s'emparèrent d'Orléans, de Bourges et d'Angers. La Ligue enfin s'établit si bien à Paris, que cette ville ne cessa plus d'en être le foyer, jusqu'à ce qu'elle en devînt le tombeau. Les assemblées clandestines où l'on censurait depuis long-temps la conduite du roi et de ses ministres, avaient dégénéré en cette faction, qu'on nomma peu après *les Seize;* dès-lors elle leva de l'argent et des armes, dépêcha ses émissaires aux villes principales, avec lesquels elle établit une correspondance réglée. Parut enfin, sous le nom seul du cardinal de Bourbon, un manifeste [1], où l'on faisait ressortir le danger que courait la foi, si la branche hérétique des Bourbon montait sur le trône (1585).

Henri III, après bien des protestations, des apologies, des

[1] Mém. de la Ligue, t. I, p. 56.

complaintes, après tous les témoignages possibles de faiblesse et d'irrésolution, prit enfin le parti de traiter avec les ligueurs, en chargeant de cette négociation la reine sa mère, qui, outre son inclination pour le fils du duc de Lorraine, voyait avec plaisir le duc de Guise chagriner le roi de Navarre qu'elle ne pouvait souffrir. Cathérine termina ou assoupit le différend par le traité de Nemours, qui obligeait le roi à défendre sous peine de mort, dans toute l'étendue de son royaume, l'exercice de toute autre religion que la romaine; à bannir dans un mois les ministres de la Réforme, et dans six mois tous les autres Calvinistes qui n'auraient point abjuré; à les déclarer inhabiles à posséder aucun emploi public, et à casser leurs chambres mi-parties; à retirer de leurs mains, par la voie même des armes, les places de sûreté, et à en donner au contraire jusqu'à douze à la Ligue, dans les provinces de Picardie, de Champagne, de Bourgogne, de Bretagne, et dans l'enclave de la Lorraine, avec des garnisons payées par le roi. Ce fut à la nouvelle de ce traité que les cruelles agitations d'esprit qui bouleversèrent tous les sens du roi de Navarre, lui blanchirent en quelques momens une moitié de la barbe.

Bientôt remis de cette surprise, il pourvoit de son mieux à sa défense. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, très-bon catholique et aussi bon citoyen, flottait entre le parti des religionnaires et celui des ligueurs, sans connaître encore quel était le plus avantageux pour l'État. Bourbon le gagna, et conclut avec lui une alliance offensive et défensive. Il tira d'Allemagne plusieurs détachemens, peu considérables d'abord, mais formidables et nombreux dès que l'enthousiasme allumé par les ministres eut animé cette nation. Le Navarrois enfin, au lieu d'abandonner la partie, comme on s'était flatté de l'y réduire, parut le premier en campagne, et ce fut d'abord un tourbillon qui renversa tout ce qui se rencontrait sur sa route. En moins de deux mois, il soumit la Guienne, le Dauphiné, la Saintonge, le Poitou. Condé, d'une autre part, pénétra dans l'Anjou, quoiqu'avec moins de succès pour avoir eu moins de prudence. Henri III, toujours pauvre, tandis que ses mignons nageaient dans l'opulence, réussit enfin à équiper bien ou mal ses troupes : mais il mit encore à leur tête ces favoris méprisables; ce qui fit monter à son comble l'indignation générale. Ainsi commença la neuvième guerre, causée ou occasionée par le calvinisme (1586). On la nomma la guerre des trois Henri, savoir, Henri III avec les royalistes, Henri de Guise à la tête des ligueurs, et Henri de Navarre, chef des Calvinistes.

Dans cette année de tumulte et de confusion, on ne laissa pas que de tenir à Aix en Provence un concile, auquel se trouvèrent,

avec le métropolitain, les évêques d'Apt, de Gap, de Riez, de Sisteron, et le vicaire général de Fréjus [1]. On y prescrivit en premier lieu une formule de foi, puis on y dressa des réglemens très-utiles pour le rétablissement de la discipline et des mœurs, toujours sur le modèle des règles de Trente. Ce fut sur le même fonds que le concile célébré la même année 1585, dans l'autre hémisphère, à Mexico, capitale de la nouvelle Espagne, établit ses réglemens pour soumettre à une conduite uniforme les Eglises nombreuses qui commençaient à fleurir au milieu de ces régions barbares [2]. On y vit, outre l'archevêque Pierre de Moya, six évêques très-versés dans les sciences ecclésiastiques, et spécialement dans le droit canon, comme leurs décrets en font foi. Ces deux conciles furent également approuvés par le pasteur chargé de confirmer la foi de ses frères.

Sixte V, dont le génie puissant écartait de l'Italie les mouvemens qui agitaient le reste de l'Europe, se livrait dans ce glorieux loisir à la passion des hommes dignes de l'immortalité; de toute part il érigeait des monumens, qui ont en effet éternisé son nom [3]. Le superbe obélisque autrefois consacré au soleil par un roi d'Egypte, et depuis transporté à Rome, où Néron en avait fait l'ornement principal de son cirque, dépérissait enterré derrière la sacristie de l'église Saint-Pierre. Paul III, et avant lui Jules II, avaient eu dessein de le relever; mais la perspective des difficultés et de la dépense leur avait fait peur. Rien n'effraya Sixte; et comme le génie dans les princes rencontre presque toujours des artistes propres à le seconder, Dominique Fontana, célèbre architecte de Côme, vint se présenter avec des moyens dont la simplicité fut l'objet principal de l'admiration publique. Cette masse énorme, de cent sept pieds de hauteur, pesait neuf cent cinquante-six mille cent quarante-huit livres. Huit cents hommes et cent quarante chevaux servirent de moteurs aux machines qui la mirent en place. Le travail commença le dernier jour d'avril 1586, et le 10 de septembre l'obélisque parut sur son piédestal. Le vendredi suivant, le saint Père en fit la bénédiction avec des solennités proportionnées à la grandeur de l'entreprise, et dédia ces dépouilles du paganisme à celui qui de sa croix en a renversé l'empire. Sixte, après ce grand ouvrage, fit encore déterrer trois autres obélisques, dont le premier, qui avait servi d'ornement au mausolée d'Auguste, fut érigé devant l'église de Sainte-Marie-Majeure; le second, dans la place de Saint-Jean-de-Latran, et le dernier, dans celle de Sainte-Marie-du-Peuple.

[1] Conc. t. XV, p. 111 et seq. an. 1585.— [2] Ibid. p. 15, an. 1164 et seq.— [3] Ciacon. Vit. Sixti V, t. IV, p. 116 et seq.

Ce pontife, naturellement enclin à l'économie, mais beaucoup plus à la gloire et à la célébrité, disposa encore dans l'église de Sainte-Marie-Majeure une chapelle superbe en l'honneur de la crèche du Verbe incarné; puis il y établit un prévôt et des chapelains en titre, avec de riches prébendes et beaucoup de priviléges. Il fonda un évêché et bâtit une église magnifique à Lorette, dont la collégiale fut érigée en cathédrale, avec la dignité et les revenus convenables. Au bourg de Montalte, dont il avait porté le nom avant d'être pape, et le plus près qu'il lui fut possible de l'humble grotte où il était né, il fit travailler avec tant d'ardeur à la construction d'une ville nouvelle, qu'on y employait chaque jour plus de cinq cents ouvriers, sans compter les habitans du lieu. La ville étant bâtie, il y érigea un évêché, auquel il assigna les biens d'une abbaye et d'autres terres, tant pour le chapitre que pour l'évêque. Il érigea aussi en évêché les villes de Tolentino et de San-Severino, dans la Marche d'Ancône. Il acheva la nef de Saint-Pierre et la bibliothèque du Vatican, bâtit au même lieu cet immense et superbe palais où tous les cardinaux peuvent loger avec le pontife, établit à Rome un hôpital pour les pauvres mendians, et une communauté tant de veuves édifiantes que de filles sans ressource, pour y être élevées dans la piété et dans la pratique des bonnes œuvres; et son économie pourvoyant encore à l'avenir, après tant de dépenses, il mit en réserve dans le château Saint-Ange un million d'écus d'or, auquel on ne pourrait toucher qu'en certains cas extraordinaires, qu'il spécifia dans une bulle expresse signée par trente-quatre cardinaux, avec promesse sous serment de s'y conformer.

Cependant Sixte V n'était pas tellement occupé de ces ouvrages extérieurs, qu'aucun autre objet échappât à ce génie aussi vaste que ses devoirs, et même qu'il ne s'appliquât principalement à relever dans l'épouse de Jésus-Christ ces grâces du dedans dont le Dieu des cœurs est le plus jaloux. On compte jusqu'à soixante-douze bulles données par cet infatigable pontife en moins de deux ans, soutenues dans l'exécution d'une vigilance et d'une vigueur égales, tendant presque toutes, soit à effacer quelque tache, soit à rehausser quelque trait de la beauté de l'Eglise. Plein de zèle pour les mœurs, et particulièrement pour la pureté des unions chrétiennes, il ordonna que les adultères fussent condamnés à mort; il soumit ensuite à la même peine les incestueux et les corrupteurs de la jeunesse [1]. Il prescrivit des châtimens contre les avortemens volontaires, et condamna les mariages contractés par les eunuques. A l'égard des adultères, dont nous venons de parler, il ôta aux tri-

[1] Léti, t. I, l. 6.

bunaux le pouvoir de leur faire jamais grâce, et les fit rechercher avec la plus grande rigueur. On poursuivit jusqu'à leurs complices dans les conditions même les plus abandonnées : des troupes de courtisanes, convaincues d'un commerce criminel avec des gens mariés, furent toutes fouettées cruellement en un même jour; ce qui imprima tant de terreur, qu'on n'entendit presque plus parler de ces désordres. Sixte eût bien voulu bannir de Rome toutes les femmes publiques; le gouverneur lui ayant montré l'impossibilité de le faire, il chassa au moins les plus scandaleuses, aimant à croire qu'après en avoir diminué le nombre, il parviendrait à l'entière exécution de son dessein, qu'il ne perdit jamais de vue.

L'astrologie judiciaire et toutes les extravagances impies qu'elle entraîne, étaient alors fort en vogue. Le pape défendit de lire et de garder chez soi aucun des livres qui en traitaient, et d'une manière si absolue, que des particuliers de bonne famille, protégés même par des cardinaux, furent irrémissiblement condamnés aux galères pour avoir enfreint ces défenses [1]. La bulle *Detestabilis*, qui proscrit l'usure, est une des plus mémorables de ce pontife, parce qu'elle sert encore de règle aux canonistes dans la matière des contrats [2]. Elle condamne les conditions illicites qu'on ajoute aux contrats de société, et prescrit des règles sûres pour les passer légitimement. La bulle par laquelle il statue sur le nombre et la qualité des cardinaux, n'est plus guere observée qu'en ce qui touche le nombre, qui est celui des soixante-dix juges choisis par Moïse pour le gouvernement d'Israël [3]. Ce nombre devait être partagé en quatorze diacres, cinquante prêtres, six évêques, et aucun ne pouvait être nommé qu'il n'eût vingt ans, afin de pouvoir prendre au moins le diaconat dans l'année. De plus, on n'en pouvait nommer aucun qui eût jamais été noté d'infamie; à qui on eût refusé les ordres pour quelque empêchement; qui, revêtu des moindres ordres, fût demeuré un an sans porter l'habit ecclésiastique; qui fût tant soit peu soupçonné d'être illégitime, eût-il été légitimé par le mariage subséquent de ses père et mère, ou par une dispense même du saint Siége. Il voulut aussi qu'on n'admît point en même temps dans le sacré collége l'oncle et le neveu, les deux frères, ou les deux cousins-germains.

Sixte, pourvoyant aussi à l'honneur de l'état religieux, défendit de recevoir en quelque ordre que ce fût, les bâtards, les personnes notées d'infamie, aucun sujet dont la vie déréglée eût donné du scandale. Il étendit sa sollicitude et ses faveurs jusqu'aux confréries du Rosaire chez les Dominicains, ainsi qu'aux congrégations

[1] Bullar. t. I, Constitut. 17. — [2] Ibid. Constit. 45. — [3] Ibid. Constit. 50 Pii V.

que les Jésuites avaient instituées pour leurs écoliers. Il donna une bulle expresse pour exciter les fidèles à secourir les jeunes catholiques d'Angleterre qui étudiaient en grand nombre au collége de Reims; il exhortait en même temps l'Empereur, les rois et tous les princes chrétiens, à protéger et à défendre ceux de cette nation qui étaient persécutés pour la foi. Il pressa vivement le roi d'Espagne de déclarer la guerre à la reine Elisabeth, et pour l'y mieux engager, donna le chapeau de cardinal à Guillaume Alain, que protégeait ce prince [1]. Cet humble et pieux savant ayant déjà refusé la pourpre que Grégoire XIII lui avait offerte, Sixte le contraignit de l'accepter, et le fit encore légat apostolique en Angleterre, comme l'avait été le cardinal Polus; il ne voulut point que, entre deux personnages si semblables pour le mérite, il y eût de la différence sous le rapport des dignités dont ils auraient été revêtus. C'est ce cardinal Alain qu'on appela depuis le cardinal d'Angleterre.

La reine Elisabeth avait depuis peu mis le comble à l'indignation du pape, de toutes les têtes couronnées, de tous les cœurs sensibles aux impressions de la vertu, et même de la seule humanité, en immolant à sa haine forcenée pour la religion catholique la reine Marie d'Ecosse, qu'elle fit périr sur l'échafaud, au mépris de toutes les lois, du droit le plus sacré des nations, du sceau divin de l'indépendance empreint sur les fronts ceints du diadème. Après dix-huit ans d'une outrageante prison, Elisabeth n'eut point horreur de consommer sur l'infortunée Marie l'attentat qu'elle regardait comme le moyen le plus propre à exécuter le grand dessein qu'elle avait conçu d'unir les trois couronnes britanniques sur la tête d'un monarque protestant. Ainsi, quelque innocente que fût Marie des crimes qu'on lui imputait, elle ne pouvait qu'être coupable, dès que sa religion était un crime : mais comme il était malséant de la condamner pour celui-ci, on se fonda sur les autres, quoique si peu vraisemblables qu'ils ne firent prendre le change à personne. Durant la longue captivité de la reine d'Ecosse, on avait conjuré plusieurs fois contre celle d'Angleterre, afin de remettre l'auguste captive sur son trône, et d'affranchir ses sujets catholiques de la cruelle oppression qu'ils souffraient en son absence. Une nouvelle conspiration, formée et découverte après tant d'autres, fit enfin juger que la réforme ne serait jamais assurée dans les deux royaumes, à moins de sacrifier la reine, qui soutenait l'espoir de l'ancienne religion.

On lui nomma des juges, qui lui notifièrent leur commission, et la citèrent à comparaître [2]. Elle répondit d'abord, qu'elle n'é-

[1] D'Attichy, Hist. Card. t. III, p. 557. — [2] De Thou, l. 86.

tait pas sujette de la reine d'Angleterre; qu'elle-même était reine, et ne devait compte de ses actions qu'à Dieu. Pour mettre néanmoins sa réputation à couvert, elle comparut : mais après avoir protesté, comme elle en prit acte, qu'elle n'entendait rien faire qui portât préjudice à la majesté royale, à sa propre dignité, ni au roi son fils. Alors elle parut sur un siége, élevé par distinction pour son rang. Les commisaires ne lui dissimulèrent point que le but d'Elisabeth était d'assurer, avec la tranquillité publique, le pur Evangile, qu'elle ne pouvait négliger sans crime; puis ils la prièrent de répondre à l'accusation formée contre elle, d'avoir machiné la ruine de la religion protestante, avec celle du royaume et de la reine d'Angleterre. Marie se leva, et prit Dieu à témoin qu'elle n'avait jamais rien tramé contre la vie de la reine d'Angleterre, et qu'étant prisonnière, elle n'était pas responsable des complots d'autrui; qu'au reste, elle ne pouvait être convaincue que par sa propre signature, et non par celle de ses secrétaires, qui ne manqueraient pas de la décharger s'ils étaient présens. Elle confessa qu'elle avait cherché à intéresser à sa cause les princes étrangers; qu'elle avait fait beaucoup de tentatives pour rompre ses fers, et surtout pour délivrer les catholiques de l'oppression sous laquelle ils gémissaient; qu'elle s'en occupait encore, et qu'elle répandrait volontiers son sang pour y parvenir.

Le parlement s'étant assemblé sur le rapport des commissaires, les seigneurs et les communes qui le composaient, au nombre de quatre cents, déclarèrent la reine d'Ecosse criminelle de lèse-majesté, sans toutefois prononcer sur le genre de peine, laissant à la reine d'Angleterre le soin de le déterminer (1586). La fourbe Elisabeth se fit long-temps prier, avant même de permettre la publication de cette sentence, qu'elle feignait de ne vouloir ni signer, ni confirmer. Elle prétendait tout faire imputer au parlement, et persuader au peuple qu'elle avait souffert une sorte de violence. Quand elle crut y avoir réussi, elle souscrivit enfin la sentence de mort, et en remit l'acte au secrétaire d'état Davisson, avec ordre néanmoins de le garder, sans le communiquer à personne. Quelque accoutumée que dût être Elisabeth à l'effusion du sang catholique, après les torrens qu'elle en avait répandus, il paraît que celui d'une tête couronnée lui fit peine. Dès la nuit qui suivit la signature du régicide, elle fut, dit-on, bourrelée de remords si cruels, qu'elle envoya pour la révoquer; mais Davisson avait déjà communiqué ces actes à un membre du conseil privé, celui-ci à tous les autres, et ils avaient unanimement résolu de procéder à l'exécution sans rien dire à la reine, peu inquiets de trouver grâce pour une pareille faute. Le secrétaire fut néanmoins condamné par la suite à

une amende et à la prison, mais pour la forme seulement. La chose au fond parut avoir si peu offensé Elisabeth, que tous les complices de Davisson, plus coupables que lui, obtinrent sans peine leur pardon. Quoi qu'il en soit, dès qu'ils furent munis de l'acte signé par Elisabeth, ils se transportèrent en diligence à Fortheringay, dernière prison de Marie, et se firent accompagner de deux bourreaux (1587).

Dès le lendemain de leur arrivée, ils signifièrent à Marie de se préparer à la mort. Elle répondit sans s'étonner, qu'elle s'y préparait depuis sa détention en Angleterre, et fit paraître beaucoup de joie de se voir au moment de changer toutes ses infortunes en une félicité sans bornes et sans vicissitude. Elle demanda simplement quelque délai pour mettre ordre à ses affaires, puisque cela dépendait de ses juges. En effet, le jour de l'exécution n'était pas marqué dans l'acte livré par Davisson. Le comte de Shrewsbury répondit néanmoins avec dureté : *Non madame, on ne vous en accordera point; vous êtes à la veille de votre mort; tenez-vous prête pour demain entre sept et huit heures du matin, on n'y ajoutera pas une heure.* Un autre, moins barbare, entreprit de lui suggérer quelques motifs de consolation. Comme elle dédaignait tout ce qui pouvait sortir de ces bouches hérétiques, elle l'interrompit, et lui dit que le meilleur office qu'il pût lui rendre, c'était de lui faire venir son confesseur : mais on le lui refusa impitoyablement, quelque instance qu'elle pût faire à ce sujet jusqu'à son dernier soupir. On lui envoya au contraire le doyen de Petersborough, qu'elle ne voulut jamais écouter. Elle écrivit à son confesseur, pour lui demander le secours de ses prières, et tous les moyens possibles de contribuer à son salut; puis au roi de France et à la reine-mère, au duc et à la duchesse de Guise, pour leur recommander les gens de sa maison. Elle les assurait tous qu'elle mourait contente, après une si longue suite de tribulations qui aboutissaient enfin au port du salut.

Ayant ensuite rassemblé ses domestiques, elle leur distribua le peu d'argent qui lui restait, partagea ses habits et ses joyaux entre ses femmes, et dit à tous que c'était avec une peine sensible qu'elle ne leur donnait pas davantage, mais qu'elle était assurée que le roi son fils y suppléerait. Elle chargea son maître d'hôtel de les recommander de nouveau, et de porter sa bénédiction, à ce prince, qu'elle conjurait de ne point venger sa mort. Tout le monde fondant en larmes, elle consolait elle-même ses serviteurs sans en verser une seule, et les exhortait à ne point s'affliger à l'approche du bonheur ineffable qui allait succéder à tous ses malheurs. Elle les fit enfin sortir de sa chambre, à la réserve de

ses femmes ordinaires; et comme il était déjà nuit, elle se retira dans son oratoire, où elle pria prosternée pendant plus de deux heures; après quoi elle rejoignit ses femmes, prit quelque nourriture, et se coucha, moins pour dormir que pour continuer sa prière, qui dura presque toute la nuit. Elle se leva deux heures avant le jour, s'habilla magnifiquement pour un jour que sa foi lui faisait regarder comme le plus beau de sa vie, rentra dans son oratoire, et prit une hostie consacrée, que le pape, dit-on, lui avait permis de tenir en réserve pour l'extrémité où elle se trouvait.

A l'heure marquée, ses commissaires la vinrent tirer de son appartement, pour la conduire au lieu du supplice. C'était une vaste salle, au milieu de laquelle on avait dressé un échafaud de douze pieds en carré, couvert d'un drap noir. La reine entra tenant un crucifix entre les mains; et quand elle fut auprès de l'échafaud, elle appella un de ses officiers, et lui dit : *Aidez-moi à monter; c'est le dernier service que vous me rendrez.* Elle était vêtue d'une longue robe de velours noir, ornée d'agrafes et de lames d'or, avec beaucoup de perles et de pierres précieuses, et de sa tête pendait jusqu'à terre une coiffe blanche d'une finesse transparente. A l'âge de quarante-quatre ans, dont la moitié passée dans un abîme d'infortunes, la beauté sans égale de Marie-Stuart, moins flétrie qu'animée par les impressions de la douleur et les sentimens de l'héroïsme, avait contracté quelque chose de si majestueux, qu'elle excita une sorte de vénération religieuse. Dès qu'elle fut montée sur l'échafaud, elle s'assit sur un siége qu'on lui avait préparé; puis on lui lut sa sentence, qui fut écoutée avec un silence d'horreur, et suivie du frémissement de toute l'assemblée. Peu attentive à ce qui se passait sur la terre, et l'âme déjà tout entière dans le ciel, la reine, toujours le crucifix à la main, protesta de nouveau qu'elle n'avait attenté ni à la vie ni à la couronne d'Elisabeth; mais que, la cause de sa mort étant sa religion, elle l'acceptait comme la plus grande faveur que le Ciel pût lui faire. Elle recommanda au Seigneur l'Eglise catholique, le roi Jacques son fils, Elisabeth elle-même et son royaume, et protesta qu'elle mourait dans la communion de l'Eglise catholique, apostolique, romaine.

Quand elle eut achevé sa prière, le bourreau se mit à genoux devant elle, la priant de lui pardonner sa mort. « Je vous la pardonne, lui dit-elle, aussi sincèrement que je prie le Seigneur de me pardonner mes péchés, et je pardonne de la même manière à tous ceux qui ont conspiré contre mes jours. » Elle se mit à genoux, récita à voix haute le psaume qui commence par ces mots :

Seigneur, j'ai espéré en vous, et répéta plusieurs fois ces mots : *Seigneur, je recommande mon âme entre vos mains.* Se levant ensuite, elle défit, aidée de ses femmes, ceux de ses vêtemens qui pouvaient gêner l'exécuteur ; et, dans cet état, embrassa ses femmes demi-mortes de douleur, leur donna sa bénédiction, puis leur ordonna de se retirer paisiblement, de prier Dieu pour elle, et de répandre partout qu'elle mourait dans l'ancienne et véritable religion. Aussitôt après, elle présenta sa tête ; et tandis qu'elle prononçait de nouveau ces paroles, *In manus tuas*, le bourreau en deux coups la lui abattit, le 18 février 1587. Les hérétiques brûlèrent tout ce qui avait été teint de son sang, ses vêtemens, la tenture de l'échafaud, et les planches même, de peur, à ce qu'ils publièrent, qu'on n'en fît des reliques.

Au bruit de cette mort, l'Europe entière frémit d'horreur et d'indignation, à la réserve de l'Angleterre, ou de sa fanatique capitale, qui alluma des feux de joie : mais Elisabeth les désavoua hautement, prit le deuil, et montra beaucoup de douleur. Il est vrai qu'on eut peine à la croire sincère, et il est très-vraisemblable que ceux qui l'accusèrent d'avoir joué le public durant tout le cours de cette cruelle tragédie, ne se trompèrent pas dans leur jugement. Le roi de France en témoigna beaucoup de ressentiment, et celui d'Ecosse encore davantage. Elisabeth s'en excusa auprès de l'un et de l'autre, sur la précipitation de son secrétaire ; ce qui suffit pour calmer ou pour couvrir le mécontentement de Henri III, à qui l'indolence de son naturel et le désordre de ses affaires ne permettaient rien de plus. Pour Jacques, roi d'Ecosse, le motif qui lui avait fait souffrir si long-temps la captivité de sa mère, l'empêcha d'autant mieux d'éclater à sa mort, qu'Elisabeth le fit assurer, comme elle avait eu soin qu'on l'insérât dans la sentence même de Marie, que le sort de la mère ne préjudicierait en rien au droit du fils sur la couronne d'Angleterre.

Bien different de ces deux princes, le magnanime Sixte V, sans se répandre contre Elisabeth en stériles invectives, qu'il défendit même à Rome sous peine de galère, par suite de cette maxime qu'indépendamment de la religion d'Elisabeth, on devait du respect à sa dignité et des égards à son mérite ; Sixte V, disons-nous, se tourna du côté de l'Espagne. En appelant tant au titre de roi Catholique que portait Philippe II, qu'à l'affection qu'il devait conserver pour l'Angleterre où il avait regné, le pape lui persuada qu'il était de son devoir de venger les outrages que souffraient les Anglais catholiques, et leurs protecteurs même couronnés. Il lui donna le royaume d'Angleterre à charge de foi et hommage en-

vers le saint Siége, et publia une bulle d'interdit avec les clauses menaçantes qui accompagnaient les actes de cette nature. Philippe attaqua l'Angleterre dès l'année suivante; mais sa flotte, la plus formidable qui eût jusque là couvert l'Océan, ne parut avoir été nommée l'invincible, que pour voir contraster la honte de sa défaite avec cette qualification prématurée. Quand Philippe II apprit que cet armement avait été principalement le jouet des vents et des flots : *J'avais envoyé ma flotte,* dit-il chrétiennement, *pour combattre les Anglais, mais non les élémens; la volonté de Dieu soit faite!*

Dans l'année où la reine d'Ecosse fut traînée à l'échafaud par l'implacable hérésie, Félix de Cantalice, frère convers de l'ordre des Capucins, finit par une mort plus paisible, mais non moins précieuse aux yeux du Seigneur [1]. La lecture de la vie merveilleuse des anciens solitaires lui avait inspiré le dessein de se retirer, comme eux, dans quelque désert, où, séparé des hommes, il pût vivre de racines, de fruits sauvages, et s'occuper uniquement des vérités éternelles. Comme il ne trouvait ni guide ni modèle pour ces voies extraordinaires, il s'adressa aux Capucins, dont la vie régulière et pénitente réalisait au moins une partie de son idée. Il prit l'habit au couvent de Citta-ducale en Ombrie, et y fut admis à la profession. Il acquit la perfection de son état dans un office qui en fait perdre l'esprit à beaucoup d'autres. Chargé de la quête, il ne signala pas seulement son humilité, sa patience, sa douceur et sa charité envers tout le monde; mais il fit admirer un détachement et une dépendance absolue, une régularité parfaite, un recueillement continuel, et un amour de Dieu, dont les saintes ardeurs enflammaient jusqu'à son visage. Toutes ces vertus ne cessèrent de s'accroître en lui jusqu'au moment où il expira, préconisé universellement comme un saint. L'Eglise a confirmé ce témoignage, en lui déférant un culte public.

Durant cette même année 1587, la paix, que nous avons vue si peu d'années auparavant rétablie à Louvain, fit place à une dissension et à des disputes plus aigres qu'elles n'avaient encore été. En effet, l'esprit inquiet des novateurs ne s'accommode pas long-temps du calme. Il saisit toutes les occasions pour éclater; et lorsque, réduits par la crainte à un silence qui leur pèse, à une apparente soumission qui humilie leur orgueil, ces novateurs incorrigibles entrevoient le moyen de reproduire leurs opinions, ils n'ont garde de reculer devant la lutte, au risque de se cou-

[1] Bollandi. et Baill. ad 18 maii.

vrir d'une confusion plus entière. Un grand nombre de membres de la faculté de Louvain, malgré leur soumission aux bulles de deux papes, conservant toujours un secret penchant pour les opinions flétries de leur chancelier, Baïus reprit un feu tout nouveau quand il vit ses principes en butte à la société des Jésuites. Jusque là ces religieux étaient demeurés fort tranquilles à ce sujet, c'est-à-dire, jusqu'à ce que l'Eglise eût prononcé, et que, la nouvelle secte témoignant fort peu de cas de la décision, ils crussent devoir prémunir leurs disciples contre ce scandale. Dès-lors, Baïus leur voua une haine qu'il emporta peu après au tombeau, mais dont ses disciples ne laissèrent pas que d'hériter, et qu'ils se léguèrent successivement, avec le mépris des décrets apostoliques

Le savant Lessius, et Hamélius son confrère, ayant fait soutenir des thèses publiques contre les points de doctrine condamnés par les papes Pie V et Grégoire XIII, Baïus agit sourdement dans la faculté de Louvain, et réussit à y faire censurer trente-quatre propositions bien ou mal extraites de ces thèses. Un intérêt pour le moins aussi vif que celui de la doctrine, animait cette université contre les Jésuites, qui avaient obtenu du saint Siége le privilége de conférer les grades à leurs écoliers, pour le cas où elle refuserait de les y admettre gratuitement [1]; ce qui la plaçait dans la nécessité, ou de renoncer d'elle-même à ce trafic de la doctrine, ou de voir passer une bonne partie de ses candidats sous des maîtres plus désintéressés. L'université de Douai, fille de celle de Louvain, fit cause commune avec sa mère, et publia contre Lessius une censure en termes plus durs encore que n'était celle des Lovanistes. On tenta de même la faculté de théologie de Paris, qu'on savait en procès avec les Jésuites, qui s'efforçaient d'y agréger leur collége; mais cette école respectable, faisant céder aux intérêts de la saine doctrine une rivalité purement littéraire, refusa généreusement de se prêter à cette vile manœuvre. Les universités de Trèves, de Mayence et d'Ingolstad se déclarèrent formellement pour la doctrine des Jésuites.

Cependant Baïus et sa cabale excitaient de toute part les clameurs publiques contre Lessius et sa société. Ils n'ignoraient pas que c'est gagner beaucoup, que de faire naître le préjugé, qui s'enracine bientôt chez le vulgaire, sans que les meilleures apologies puissent ensuite lui arracher un désaveu. Les imputations familières à Wiclef, à Jean Hus, à Luther, à Calvin, à tous les ennemis du libre arbitre, passèrent dans la bouche injurieuse des partisans de Baïus, qui accusaient les Jesuites de ressusciter le

[1] Fast. Acad. Lov. p. 372.

massilianisme, le semipélagianisme, le pélagianisme enfin; et qui employèrent avec la même droiture les grands noms de S. Augustin, de S. Prosper, de S. Fulgence. Les censeurs, dans leur préface, imputèrent à leurs antagonistes de ne tendre qu'à diffamer le Docteur de la grâce; de lui susciter, et en même temps à l'Eglise universelle, une guerre épouvantable, en le mettant en opposition avec l'Eglise d'Orient; de ne pas lui attribuer simplement une ignorance et une stupidité qui ne lui avaient pas permis de voir qu'il détruisait le libre arbitre, mais de le rendre suspect d'une impiété aussi réfléchie que celle de Luther et de Calvin.

Des accusations si grossières ne pouvaient faire long-temps illusion; mais leur premier effet n'en fut pas moins terrible. Elles surprirent, outre le peuple, toujours précipité dans ses jugemens, la plupart des évêques du pays, et particulièrement les deux métropolitains de Malines et de Cambrai, qui signèrent et firent signer la censure par une foule d'ecclésiastiques empressés à leur plaire. Les évêques de Middelbourg, d'Anvers et de Tournai ne furent pas du nombre des complaisans. Le premier fit même revenir bientôt l'évêque de Ruremonde; et l'écrit dont il s'était servi pour cela, étant parvenu entre les mains de l'archevêque de Malines, ouvrit encore les yeux à ce prélat [1]. L'évêque d'Ypres à son tour fut si pleinement détrompé, que, d'approbateur de la censure, il devint l'apologiste de la doctrine censurée. Le bandeau de la prévention fut enfin rompu de tous côtés, et par l'Apologie que fit paraître le docteur Jacques Tzantel, qui, non moins estimé pour sa probité que pour ses lumières, témoigna que la censure ne tendait qu'à mettre en vogue les nouveautés qu'il avait vues naître à Louvain [2], et par celle de Thomas Stapleton, docteur de Douai, si célèbre par ses controverses contre les Protestans, qu'on le nommait la plume et l'oracle des catholiques : la cabale, comme il s'en plaignit, l'avait néanmoins fait passer pour un des principaux approbateurs de la censure [3]. Enfin les restes de la préoccupation furent entièrement dissipés par l'apologie que donna Lessius lui-même : chef-d'œuvre, en ce genre, plein de force, de dignité et de précision, sans invectives, sans récrimination, sans une seule goutte du fiel qui coulait à grands flots de la censure; pièce en un mot digne de la haute réputation de capacité dont jouissait l'auteur, et de l'odeur de sainteté où il vivait. Par l'exposition nette et précise de sa doctrine, qu'il réduisait à quatre chefs, toutes les personnes équitables, et tant soit peu éclairées, recon-

[1] Epist. 3. Jean Stryen, ad Lindan. — [2] Epist. J. Tzant. ad episc. Mid. 28 apr. 1588. — [3] T. Stapl. ad episc. Mid. 11 Mail 1588.

nurent avec évidence qu'elle était conforme aux principes constans des écoles catholiques, et même à ce que professait généralement l'école de Louvain avant qu'Hessels et Baïus y eussent introduit leurs nouveautés.

Les prélats de la Belgique, plus sensibles à l'amour de la vérité et de l'équité, qu'à la gloire que mettent les génies médiocres à soutenir une fausse démarche, ne rougirent point de retourner sur leurs pas, et ne songèrent plus qu'à dissiper l'orage qu'ils avaient eux-mêmes grossi. L'archevêque de Malines et celui de Cambrai se concertèrent pour assembler un concile aux Pays-Bas : seul moyen qui leur parût efficace pour éteindre le feu de la dispute et de la dissension. Ils étaient sur le point de convoquer leurs suffragans, lorsque le souverain pontife, informé des nouveaux troubles de la Flandre, leur fit déclarer par son nonce Octavio Frangipani, résidant à Cologne, qu'il avait évoqué cette affaire à son tribunal, et qu'il s'en réservait la connaissance (1588). Les Jésuites, à la vue du premier soulèvement de la Flandre contre eux, avaient pris le parti d'appeler au saint Siége; et leur général avait remis au saint Père tant la censure que la réplique de Lessius, avec un mémoire dressé par Bellarmin, théologien profond, et d'ailleurs très-instruit des affaires de Louvain où il avait enseigné : mais Sixte V lui-même, autrefois Montalte, général des franciscains, si fort impliqués dans ces affaires, et qui avait engagé ses prédécesseurs Pie V et Grégoire XIII à prononcer, avait à ce sujet les notions que l'expérience peut ajouter à celles d'un excellent théologien.

Il assembla néanmoins un consistoire nombreux, et sans se déclarer, y fit lire les assertions de Lessius et les censures des deux facultés flamandes. Le sacré Collége fut bien étonné de voir taxer de pélagianisme une doctrine qui portait que le libre arbitre peut sans la grâce faire quelque œuvre moralement et naturellement bonne; qu'il est des grâces suffisantes auxquelles la volonté de l'homme peut résister, et ne résiste que trop souvent; que ces secours, suffisans pour accomplir les préceptes et se sauver, sont donnés à tous les adultes, qu'il est même des moyens de salut pour les enfans qui meurent sans baptême, et qu'enfin Jésus-Christ est mort pour le salut éternel de tous les hommes; que Dieu veut les sauver, et qu'il ne leur commande rien d'impossible : car c'est à cela précisément que se réduisaient toutes les propositions censurées, concernant les dogmes de la grâce. La cinquième porte, en termes exprès, qu'après le péché originel, Dieu, ayant voulu donner à notre premier père et à toute sa postérité des remèdes contre le péché, et des grâces pour obtenir la vie éternelle, leur four-

nit des secours suffisans pour retourner à lui; et l'auteur ajoute, dans la proposition vingt-deuxième, que c'est un dogme insensé parmi les hérétiques, de soutenir que l'homme a perdu, par le péché originel, le libre arbitre pour le bien. Toute l'Ecriture sainte, porte la sixième proposition, est remplie d'exhortations et de commandemens adressés au pécheur pour qu'il retourne à Dieu. Or, Dieu ne commande rien d'impossible; donc il donne au pécheur un secours suffisant pour se convertir. De ce qu'il est commandé à tous les hommes de recevoir le baptême, la huitième proposition conclut, dans le même sens que la sixième, que Dieu, autant qu'il est en lui, veut accorder à tous les hommes la grâce de ce sacrement. Il est dit, dans la dixième proposition, que, Jésus-Christ étant le sauveur de tous les hommes, Dieu leur a préparé des moyens suffisans pour le salut, en vue des mérites de Jésus-Christ, parce qu'il ne serait pas véritablement le sauveur de tous, si ces grâces suffisantes ne leur étaient pas accordées.

La censure des Lovanistes, et surtout ce qui en résultait contre le dogme de la grâce suffisante, avait déjà fait les plus fortes impressions sur l'esprit du pape. Cependant, tout habile théologien qu'il était, et quoique les propositions censurées ne lui parussent contenir que ce qu'il croyait lui-même, il demanda aux cardinaux ce qu'ils en jugeaient. Ils répondirent d'une voix unanime, qu'elles contenaient une doctrine saine[1]. Le pape se déclara pour lors, et dit, en termes formels, qu'il pensait la même chose. Après quoi il fit expédier au nonce Frangipani un bref, où il était répété que les propositions contenaient une saine doctrine, et il enjoignit au nonce de se transporter à Louvain pour y défendre, sous peine d'excommunication, de les condamner, ou de les noter d'aucune censure. C'était là tout ce que demandait la partie lésée, qui avai déclaré, en quelque sorte juridiquement, par le mémoire de Bellarmin, qu'elle ne prétendait point qu'on décidât lequel des deux sentimens était le vrai, ce qui entraînerait trop d'embarras et trop de longueurs, mais lequel des deux était le plus sûr, ou le plus commun dans l'Eglise; du moins si la doctrine censurée en Flandre n'était ni erronée ni téméraire[2]. « Ce qui suffit, ajoutait-on, pour effacer les notes infamantes imprimées à cette doctrine par une censure qui cause autant de scandale aux orthodoxes que de joie aux novateurs. »

Le système des Lovanistes ne fut donc point alors condamné formellement, puisqu'on ne leur défendit pas de continuer à l'en-

[1] Hist. controv. de Auxil. l. 1, c, 1, p. 48.— [2] Defens. Lessii, deposita in colleg. Lov. Societ. Jes. excus. in Hist. controv. de Auxil. Append. n. 4, p. 785.

seigner; mais le sentiment contraire étant reconnu pour une doctrine sûre et par conséquent pour la doctrine la plus conforme à l'enseignement commun de l'Eglise, il en résultait un préjugé bien défavorable à ces opinions singulières, qui sous le voile de la dissimulation allèrent toujours en renchérissant, et qui s'attirèrent enfin les anathèmes les plus formels et les plus flétrissans de l'Eglise. Quant aux ordres de Sixte V, le nonce de Cologne les remplit ponctuellement : il se rendit en diligence à Louvain, et, après quelques tentatives de la Faculté pour traîner en longueur, prononça par un jugement provisionnel, suivant sa commission, que les propositions censurées, qu'il qualifie encore de doctrine saine, pouvaient s'enseigner sans danger, jusqu'à ce qu'il plût au saint Siége d'en porter un jugement absolu et définitif. Il est clair que Sixte V en voulait venir là, puisqu'il fit transporter de Flandre à Rome toutes les pièces nécessaires pour juger au fond. Il n'en fut vraisemblablement empêché que par les affaires et les soucis plus grands que lui causa dans ces conjonctures le paroxisme de la crise où se trouvait la France. Pour rétablir la tranquillité et la concorde dans les Pays-Bas, le nonce défendit aux deux partis, sous peine d'excommunication réservée au souverain pontife, de qualifier leurs sentimens réciproques d'hérétiques ou de scandaleux, et de se traduire mutuellement comme notés ou suspects d'hérésie.

Ce décret fut reçu avec respect, et avec une soumission sincère, non-seulement par les évêques, mais par le très-grand nombre des docteurs de Louvain. Il fallut plus de temps pour soumettre ceux de Douai, dont la bonne foi et la persévérance compensèrent ensuite la première résistance. Aussitôt après la publication du jugement, tous les actes d'hostilité cessèrent à Louvain dans les deux partis, et assez long-temps même la réconciliation parut de jour en jour s'affermir davantage. La mort de Baïus, qui arriva l'année suivante, contribua beaucoup apparemment à la conservation de la paix. Le seizième jour de septembre de l'année 1589, la soixante-dix-septième de son âge, et la quarantième de sa carrière académique, il alla rendre compte au souverain Juge d'un temps si long employé à introduire des nouveautés suspectes dans l'une des écoles chrétiennes les plus pures et les plus florissantes; des notes d'hérésie et de toutes les flétrissures les plus injurieuses, imprimées, autant qu'il était en lui, aux docteurs et aux points de doctrine les plus conformes à l'enseignement public de l'Eglise; des injures vomies dans ses Apologies perfides contre un saint pontife qui réprouvait sa doctrine; de son obstination à fatiguer quatre papes de suite par ses innovations effrayantes et ses Apologies injurieuses; enfin, de sept ou huit protestations, où il signait et jurait tout sans

rien tenir, où il se disait éternellement soumis à la bulle de Pie V, qu'il ne cessa jamais de blasphémer. La sincérité de Baïus à son dernier moment, dont il n'appartient qu'à Dieu de juger, reste donc pour les hommes dans les termes du problème. Ajoutons cependant qu'avec le vice des anges superbes, Baïus avait plusieurs vertus humaines, la sobriété, la chasteté, assez de douceur, et beaucoup d'application aux devoirs de son état. Il avait encore des talens et du génie, quoique beaucoup moins qu'il ne pensait. On dit qu'il avait lu neuf fois tout S. Augustin [1]. Il eût mérité plus d'éloges, si, moins surchargé de cette nourriture forte, il l'eût mieux digérée.

Sixte V, attentif à tout ce qui pouvait honorer son règne et son pontificat, établit différentes congrégations ou conseils de cardinaux : savoir, pour l'exécution et l'interprétation des décrets du concile de Trente; pour l'exécution des défenses portées contre les mauvais livres ; pour l'impression correcte de la Bible, des conciles, des saints docteurs et des bulles pontificales; pour l'ordre des cérémonies dans le service divin et dans l'administration des sacremens [2]. D'autres avaient pour objet l'abondance des vivres, le soin des chemins, des ponts et des eaux dans l'Etat ecclésiastique. Afin de rendre le blé plus abondant à Rome en particulier, il établit un fonds permanent de cent mille écus. Il ne laissa pas que de bâtir, peu de temps après, la fameuse bibliothèque du Vatican. Pour faire cesser les reproches tant de fois répétés contre les abus de la cour pontificale, il déclara vacans les bénéfices de ceux qui seraient promus au cardinalat, et obligea d'y résider ceux à qui le saint Siége pourrait les laisser par dispense. A l'exemple de Pie V, qui, tiré de l'ordre de Saint-Dominique, avait mis au nombre des docteurs de l'Eglise S. Thomas-d'Aquin, Sixte donna le même titre à S. Bonaventure, religieux de Saint-François (1588). Ces deux saints, quoique simplement qualifiés jusque là de docteurs de l'école, y avaient toujours été dans une vénération particulière. Dans la même année, il approuva une congrégation nouvelle instituée par Jean-Augustin Adorne et François-Augustin Caraccioli, des illustres maisons qui portent ces noms à Gênes et à Naples. C'était la septième congrégation de clercs réguliers qu'on établissait dans ce siècle, et Sixte V, comme ayant été franciscain, la nomma congrégation des clercs Réguliers-Mineurs. La réforme des ermites de Saint-Augustin, qu'on appelait en France Petits-Pères, fut instituée l'année suivante au chapitre général tenu à Madrid.

Pendant que ce pape assurait ainsi le bonheur, le repos et la

[1] F. Swerts, in Athen. Belg. — [2] Magn. Bullar. t. XI, const. 81 et seq. Sixti V

gloire de l'Italie, Paris était devenu le centre fixe de la Ligue, qui y avait enfin son conseil réglé, formé presque au hasard, il est vrai, de personnes de tout état, la plupart dépourvues de lumières et sans la première teinture de politique ou d'administration publique, mais asservies à la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, qui leur soufflait contre Henri III un ressentiment dont nous ne pourrions peut-être trouver le motif qu'en scrutant sa conduite privée. Outre le conseil général de la Ligue, il s'était encore formé, dans seize quartiers de Paris, comme on l'a vu, autant de petits conseils qui d'abord délibéraient à part, puis se concertaient entre eux et avec le conseil général. En retraçant ainsi l'organisation de la Ligue, et surtout celle des ligueurs zélés de Paris, qui formaient comme une association particulière dans l'association générale pour le maintien de la religion de l'Etat, nous devons faire observer que les Calvinistes avaient donné l'exemple de cette organisation aux catholiques, lesquels se bornaient à adopter pour se défendre le système que les hérétiques employaient pour l'attaque. Mais du moins les ligueurs reconnaissaient au-dessus de leur association un pouvoir dirigeant qui était l'Eglise, tandis que les confédérés calvinistes, déjà organisés en république au sein du royaume, n'abaissaient devant personne le principe absolu de leur indépendance.

Quand on fut en état d'éclater, le duc de Guise, qui commandait une armée sur la frontière d'Allemagne, alla tenir conseil à Nancy avec les princes de sa maison et les personnages principaux de la Ligue[1]. Il fut conclu qu'on demanderait au roi une déclaration plus authentique en faveur de la sainte Union; la publication du concile de Trente, l'établissement de l'Inquisition, l'éloignement des courtisans et de tous les hommes en place qu'on lui nommerait comme suspects d'hérésie; la guerre contre les hérétiques, qui ne cessaient de déchirer le sein de la patrie, à moins que ces sectaires n'abjurassent et ne consacrassent à jamais leurs biens et leur vie à la défense de la sainte Union; enfin, des places de sûreté, avec des troupes entretenues par l'État, tant sur les frontières que dans l'intérieur du royaume. Henri balança entre la concession et le refus; et si les ligueurs ardens de Paris, trop fidèles à se conformer à une décision de la Sorbonne, qui avait arrêté l'année précédente (1587) qu'on peut ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouve pas tels qu'il faut, comme l'administration au tuteur que l'on a pour suspect, n'eussent alors conspiré pour faire main-basse sur la garde du roi et se saisir de sa

[1] Mém. de la Ligue, t. II, p. 295 et suiv.

personne, la plupart des articles de Nancy eussent vraisemblablement été accordés : mais la conjuration ayant été découverte, et les Seize, qui étaient chargés de l'exécution, ne voyant plus dans leur désespoir que des gibets préparés à leur attentat, envoyèrent au duc de Guise lettres sur lettres, députés sur députés, pour lui déclarer qu'ils abandonneraient tout s'il ne volait à leur secours. Le roi, qui avait un intérêt égal à le tenir éloigné, lui envoya défense de venir à Paris.

Le duc arriva cependant, accompagné seulement de sept personnes, tant maîtres que domestiques : mais il n'était pas au milieu de la ville, qu'il y en avait plus de trente mille autour de lui [1]. Le peuple, ivre de joie criait *Vive Guise!* avec une effusion de sentiment qu'il n'avait jamais témoignée à son souverain. Les uns le comblaient de bénédictions, et le nommèrent cent fois le sauveur des Français; d'autres fléchissaient le genou, baisaient le bas de ses vêtemens, et quelques-uns, selon d'Aubigné, lui firent toucher leurs chapelets; ceux qui ne pouvaient parvenir à ses pieds, lui tendaient des mains suppliantes, comme à une divinité. De toutes les fenêtres, les dames semaient sur lui la verdure et les fleurs, en redoublant les acclamations. Le duc, avec l'air de grandeur et d'affabilité qu'il réunissait à un degré admirable, avançait au petit pas et tête nue, disant des choses gracieuses aux plus proches, saluant d'un sourire ceux et celles qui étaient aux fenêtres, répondant de l'œil ou de la main à l'accueil de tout le monde. Au milieu de ce triomphe comme inattendu, et par là d'autant plus flatteur, il alla descendre à l'hôtel de Soissons près Saint-Eustache, où logeait la reine-mère. Elle pâlit en le voyant, et s'offrit néanmoins à le conduire au roi.

Ils se mirent aussitôt en chemin, la reine dans sa chaise, le duc à pied, et l'entretenant avec un sang-froid et une sérénité qui ne se démentirent pas même à la rencontre des gardes, auxquels il témoigna la même affabilité qu'au peuple. A ce moment néanmoins, on délibérait de sa vie ou de sa mort dans le palais où il mettait le pied. Après quelques faibles reproches de la part du monarque, et quelques justifications de la part du sujet, ils se quittèrent. Henri, qu'intimidait l'escorte de trente mille hommes que la faveur populaire avait formée autour du duc, n'avait garde de tenter de rétablir son autorité par une mesure décisive. Le duc, que les sympathies du peuple soutenaient contre la défiance de son souverain, devait s'applaudir de sortir ainsi du plus mauvais pas où puisse engager l'audace. Chacun d'eux fit ses réflexions

[1] Mém. d'Aubigné, t. III. l. 7. Journ. de Loisel.

après coup, et prit ses mesures pour réparer sa faiblesse ou son imprudence.

Le roi rassembla sa noblesse, fit prendre les armes aux meilleurs bourgeois, ennemis du trouble, où ils n'avaient qu'à perdre, et attira de Lagny quatre mille Suisses qu'on y tenait en garnison, et qui se postèrent en différens endroits de la ville. Les Parisiens, tremblant pour le duc beaucoup plus que lui-même, coururent aussitôt aux armes, tendirent les chaînes, formèrent des barricades avec des planches et des solives, qu'ils soutenaient au moyen de tonneaux remplis de terre et de fumier, de coffres, d'armoires, de tout ce qui se trouvait chez eux. Ils dépavèrent les rues, et garnirent leurs fenêtres de ces pavés. On sonne le tocsin, les barricades se prolongent; les troupes languissantes du monarque irrésolu, qui leur avait défendu la violence, se laissent investir; en moins de quatre heures, toutes les communications de cette grande ville se trouvent coupées, et les ligueurs établissent leur dernière barricade à cinquante pas du Louvre.

Les troupes du roi, prises ainsi en différens filets, pour ainsi dire, sans pouvoir ni se rassembler, ni avancer, ni reculer, se collaient aux murs afin d'éviter les pierres qui pleuvaient des fenêtres et des toits, avec les coups d'arquebuses. Des soldats montraient leurs chapelets, et criaient de toutes leurs forces, qu'ils étaient bons catholiques. Cependant il y en eut une soixantaine de tués ou de blessés avant que le duc de Guise, qui était resté paisible dans son hôtel, se montrât chef de l'entreprise. Il parut alors en triomphateur et en maître absolu au milieu de cet effroyable tumulte. Il n'avait qu'une canne à la main, et toute la fureur est suspendue, toutes les barricades s'ouvrent devant lui. Il félicite le peuple d'avoir assuré sa liberté et sa vie; traite avec une familiarité noble ces obscurs vainqueurs, et les loue d'avoir bravé la mort et tous les hasards pour la défense de la religion. Il s'approche des troupes du roi, leur parle avec égards et avec intérêt, leur fait rendre leurs armes, ouvrir le chemin du Louvre, et charge le comte de Saint-Pol de les accompagner jusqu'à ce qu'elles soient hors le péril. On établit ensuite des gardes régulières pour la nuit: mais le prévôt des marchands voulant à l'ordinaire donner le mot du guet de la part du roi, le peuple refusa de le recevoir, et le demanda au duc. Ici se place naturellement la réflexion de Feller [1]: « Si Guise avait entrepris, le jour des barricades, sur la liberté ou la vie du roi, il aurait été le maître de la France; mais il eut horreur

[1] Article HENRI III.

de cet attentat : et ce trait, comme beaucoup d'autres, contraste honorablement pour lui avec les calomnies que les écrivains huguenots et les philosophes modernes ont rassemblées contre ce prince. »

La reine-mère ne laissa point que de recourir encore à ses petits moyens de pourparlers et de négociations. Elle conférait encore, lorsque Henri, pensant qu'une lutte pareille entre le prince et le sujet ne pouvait finir que par la perte absolue de l'un ou de l'autre, s'échappa par les derrières du Louvre qui n'était pas encore investi du côté de la campagne, traversa le jardin des Tuileries, et se jeta dans le monastère qu'il avait fait bâtir au nouvel institut des Feuillans, et qui pour lors n'était pas enfermé dans la ville : là, il monte à cheval, et s'enfuit à toute bride, accompagné tout au plus de trente personnes, le reste de la cour suivant à la file dans le plus grand désordre. Des corps-de-garde déjà portés en avant tirèrent sur lui, et la populace, au défaut d'armes, l'accabla d'injures. Ses troupes le rejoignirent sur la route de Chartres, où ils arrivèrent tous ensemble le lendemain.

Guise, voyant le roi abandonner sa capitale, ne laissa point échapper sa conquête, mais alla trouver le premier président Achille de Harlai, pour prendre des mesures propres à s'y maintenir. Il n'en tira que ces mots pour toute réponse : *Quand la majesté du prince est violée, le magistrat ne peut rien.* Tout lui céda. On lui remit la Bastille, Vincennes, le Temple, les deux Châtelets, et partout il établit pour gouverneurs ses créatures les plus dévouées. Bussi-le-Clerc, Bussi, maître en fait d'armes, eut le gouvernement de la Bastille. Cependant, le lendemain du départ du roi, tout fut aussi tranquille à Paris que s'il n'y avait point eu d'emeute.

Revenus de leur emportement, les Parisiens pensèrent à rappeler le roi au milieu d'eux, et allèrent communiquer leur dessein au frère Ange de Joyeuse, qui l'approuva, et offrit de se mettre à leur tête. Frère Ange était le jeune comte du Bouchage, qui, touché de la mort prématurée de sa femme, arrivée l'année précédente, avait pris tout-à-coup la résolution de se faire capucin, tandis que le duc de Joyeuse son frère se trouvait à un tel degré de faveur qu'il osa demander et eut le malheur d'obtenir le commandement d'une armée brillante qu'on envoyait contre le roi de Navarre : présomption qu'il expia dans les champs de Coutras, où, ne sachant plus qu'opposer aux coups de Henri, il sut au moins s'exposer lui-même, et mourut au lit d'honneur avec le comte de Saint-Sauveur, l'un de ses frères.

On n'imagina rien de plus propre à toucher la piété singulière de Henri III, que de le faire supplier par frère Ange, sous la fi-

ure du Sauveur montant au Calvaire. On lui mit sur les épaules une croix en carton peint, qu'il paraissait traîner avec peine, et une couronne d'épines sur la tête, d'où semblaient couler sur son visage des gouttes de sang qu'on y avait pareillement peintes. A ses côtés marchaient deux jeunes Capucins revêtus d'aubes et représentant l'un la Vierge, l'autre la Madeleine; suivait une troupe nombreuse de pénitens, dont les plus pieux représentaient les personnages divers de la passion. On combina la marche pour arriver à la cathédrale pendant que le roi y assistait à vêpres. En entrant, on entonna le *Miserere* d'un ton fort lugubre, et deux Capucins, à grands coups de discipline, frappaient sur le dos nu du frère Ange, qui vint se jeter aux pieds du roi avec les autres pénitens, en criant tous miséricorde [1]. Nous omettons, comme un objet peu digne de la gravité de cette *Histoire*, de décrire l'armure dégoûtante et burlesque des trois rodomonts qui ouvraient la marche, et dont la mascarade à peine vraisemblable peut se voir dans l'historien Auguste de Thou, témoin oculaire [2]. Le maréchal de Biron conseilla au monarque de faire arrêter tous ces pénitens, dont plusieurs en effet ne venaient que pour jeter à Chartres les semences de la désaffection, qui contraignirent bientôt Henri III de se retirer à Rouen : mais ce prince inconcevable les reçut avec bonté, et promit d'accorder le pardon aux Parisiens, pourvu qu'ils rentrassent dans le devoir.

Après la députation processionnelle, il en vint une autre du parlement de Paris, puis une troisième des officiers municipaux, qui toutes furent reçues avec le sang-froid étonnant de Henri III, et donnèrent ouverture à des propositions d'accommodement. La reine-mère, demeurée à Paris dans la vue de se rendre nécessaire, ne manqua point de les saisir avec sa chaleur accoutumée. Pendant plus d'un mois les routes furent couvertes de courriers et de ministres, qui allaient perpétuellement de Rouen à Paris, et de Paris à Rouen. Enfin parut le fameux édit d'union, dont les articles avaient été arrêtés le 21 juillet de cette année 1588, entre la reine, le cardinal de Bourbon et le duc de Guise; édit qui fut reconnu et juré loi fondamentale de l'État, le 18 octobre suivant, aux états de Blois. La sainte Union ou la Ligue était érigée en loi capitale de l'État, à laquelle on ne pouvait désobéir, ni même être indifférent, sans encourir le crime de sacrilége et de félonie. On déclarait aux hérétiques une guerre à outrance, et l'on promettait de ne la point interrompre qu'ils ne fussent réduits à l'impuissance de nuire. Le roi de Navarre était implicitement exclu du

[1] Cayet D'Aubigny De Thou l. 90 sub fin. — [2] De Thou, *ibid.*

trône de France, par l'art. 3. Le duc de Guise devenait généralissime, avec une autorité sans bornes sur les armées. On abandonnait aux ligueurs les places de sûreté, où ils établiraient des garnisons de leur choix; on retirait les gouverneurs de plusieurs autres villes, et de provinces entières, pour y substituer ceux que désignait la sainte Union; on chassait les favoris et les ministres; et tant pour confirmer ces dispositions, que pour le soulagement des peuples et la réforme du gouvernement, on indiquait l'assemblée des états généraux de Blois pour les premiers jours d'octobre.

C'était là que Guise devait paraître au point suprême de l'élévation, mais pour donner un exemple plus effrayant en tombant de plus haut. Parvenu à ce terme fatal où il n'y avait plus de milieu entre gouverner ou périr, Guise n'épargna rien pour faire la loi à son maître, dont les irrésolutions, si elles n'étaient comprimées avec énergie, pouvaient compromettre le sort de la religion en France. Il s'agissait uniquement pour cela, au moins dans les formes accoutumées, de dominer les suffrages, en faisant composer les états de députés qui ne fussent que ses organes; ce qui ne lui fut pas difficile avec le pouvoir qu'il exerçait principalement dans les provinces qui environnent la capitale, et avec l'ascendant général qu'il avait sur les trois ordres de l'État. Cependant Guise, par ses hauteurs et quelques menaces indiscrètes, et plus encore sa sœur la duchesse de Montpensier, par le délire de sa fureur, précipitèrent ce moment: la duchesse portait à son côté des ciseaux d'or qu'elle affectait de montrer, et qu'elle s'était vantée de tenir tout prêts à faire au roi la tonsure monacale. Tant d'audace, et la patience inexplicable du roi, faisaient trembler bien des amis du duc. Plusieurs le conjurèrent de ne point abuser de la fortune, sans pouvoir lui persuader que Valois fût jamais capable d'un coup de vigueur. On mit sous son couvert un billet anonyme, qui lui donnait avis de l'horrible dessein qu'avait le roi de le faire poignarder; il le lut froidement, écrivit au bas : *Il n'oserait*, et le jeta sous la table. Mais l'excès de la mollesse avait enfin fait place dans Henri à l'excès contraire. Le 23 de décembre, durant les états, comme le duc était des premiers au conseil, on l'avertit que le roi avait quelque chose de particulier à lui communiquer. Il sort de la salle, entre dans l'antichambre du roi, et comme il était embarrassé à lever la portière, un assassin lui saisit son épée, et de l'autre main lui plonge un poignard dans la poitrine; d'autres, au nombre de huit, le criblent de coups. Quarante-cinq bourreaux avaient été choisis parmi les gardes pour assurer la mort de la victime. Guise pousse un grand soupir, se débarrasse encore de

leurs mains, mais pour aller tomber à l'autre bout de la chambre, où il expire en disant : *Mon Dieu, ayez pitié de moi!* Le cardinal de Guise son frère fut arrêté au même instant, et massacré le lendemain (1588). Mais comme on ne fit point arrêter à Lyon le duc de Mayenne, frère du duc Henri, et comme le roi ne vint point à Paris renvoyer les chefs de la Ligue, ce meurtre fut un crime inutile. « Loin de servir le roi, l'assassinat d'un héros, dit Feller, et d'un prêtre rendirent Henri III exécrable aux yeux de tous les catholiques, sans le rendre plus redoutable. Les hommes qu'il venait de faire mourir étaient adorés, le duc surtout. Auprès de lui tous les autres princes paraissaient peuple. On vantait non-seulement la noblesse de sa figure, mais encore la générosité de son cœur, et surtout son grand attachement à la religion catholique, qui était alors dans le plus grand danger, et que le gros de la nation réclamait comme sa plus précieuse propriété. »

Ainsi mourut à l'âge de quarante-deux ans, le duc de Guise, dit le Balafré, qu'on peint tout entier en disant qu'il surpassa jusqu'à son père en qualités brillantes. Il aurait été le plus grand roi non pas seulement de son siècle, mais de la plupart des siècles et des nations, si la Providence l'avait placé sur le trône, où il ne tenta point de monter durant la vie de Henri III, mais où il aspira peut-être à lui succéder en cas de mort. Dès qu'il eut expiré, Valois alla trouver sa mère, et lui dit d'un ton triomphant : *Le roi de Paris n'est plus, madame, et je règne désormais sur tout le royaume.* Catherine, attaquée de la maladie dont elle mourut peu de temps après, répondit languissamment : *Fasse le Ciel, ô mon fils, que cette mort au contraire n'anéantisse pas entièrement votre royauté! Ce n'est pas tout que de tailler, il faut savoir coudre, et avoir pris les mesures.* Au bout de quinze jours, elle finit, pour ainsi dire, sans qu'on y songeât, après avoir tout fait sous les règnes déplorables de ses trois fils, dont les révolutions la font mieux connaître que tous les portraits qu'on pourrait tracer d'elle.

Henri, qui venait de frapper un coup si hardi, ne fut roi qu'un moment : épuisé par ce coupable effort, il retomba aussitôt après dans son affaissement habituel. Tout était à Paris dans l'incertitude et la consternation. S'il se fût aussitôt montré à cette capitale, suivi de quelques troupes qu'eussent appuyées les serviteurs qu'il conservait dans la magistrature et parmi les meilleurs bourgeois, il eût réduit les chefs de la Ligue à se bannir eux-mêmes, et le peuple sans guides à fléchir sous l'autorité. Il se contenta d'envoyer un negociateur; et les ligueurs, jugant par là qu'on les craignait, ne craignirent plus eux-mêmes. En quelques momens, l'excès de la terreur se convertit en une fureur dont les excès plus grands en-

core remplissent toutes nos Histoires. On sait que le président Harlai et plusieurs magistrats avec lui furent traînés à la Bastille; que la Sorbonne, au nombre de soixante-dix docteurs, prononça que les Français, déliés du serment de fidélité qu'ils avaient prêté au roi, maintenant assassin et parjure, devaient prendre les armes contre lui pour la défense de la religion catholique; que les prêtres et les religieux, soufflant en chaire et dans les confessionnaux le feu de la guerre, ne le nommaient plus que Henri de Valois; qu'on abattit ses armes et ses statues; qu'en foulant ses images aux pieds, on adressait au Ciel des vœux pour qu'on pût faire le même traitement à sa personne; que le duc de Mayenne, accouru de Lyon où il avait été manqué d'une heure par un gros de royalistes, fut institué lieutenant-général du royaume, avec la même puissance que s'il n'y avait plus eu de roi (1589).

La défection ayant bientôt gagné les provinces, de telle sorte qu'il n'y avait presque plus de places qui ne fussent au pouvoir des ligueurs ou des Calvinistes, et le roi se voyant près d'être investi par les ligueurs dans la ville de Tours, ce prince, réduit aux dernières extrémités, prit le parti d'aller se jeter entre les bras du roi de Navarre, demeuré seul chef des Calvinistes depuis la mort du prince de Condé, arrivée l'année précédente. Après autant de triomphes remportés par les deux rois, que d'obstacles opposés à leur marche depuis Tours jusqu'à Paris, ils vinrent se présenter devant cette capitale avec une armée florissante de quarante mille hommes. La ville, avec un nombre de troupes infiniment disproportionnées à sa vaste enceinte, mal disciplinées, enrégimentées confusément, et sachant à peine faire usage de leurs armes; Paris, avec de pareils défenseurs, ne pouvait échapper à tant de bataillons aguerris, que par un miracle ou par un forfait.

Dans le grand nombre des enthousiastes séculiers et réguliers qui l'habitaient, il se trouvait un dominicain de vingt-deux ans, homme sombre et atrabilaire, d'une audace à tout oser sous l'air du sang-froid et de la réserve, plein d'ambition, passionné pour la considération et la familiarité des grands. Quelques propos couverts, sortis de sa bouche, parvinrent à l'effrénée Montpensier. Elle le fit venir chez elle, l'entretint souvent et long-temps en particulier. Sous ces horribles auspices, il sort de Paris muni de quelques lettres surprises à des citoyens connus pour leur attachement au roi, et se fait présenter à Henri dans son quartier de Saint-Cloud, sous prétexte d'affaires importantes qu'il ne peut communiquer qu'à Sa Majesté seule. Le roi s'avance au-devant de lui, prend les lettres, et dans le moment qu'il lisait avec attention, le scélérat tire de sa manche un poignard empoisonné et le lui en-

fonce dans le ventre. L'assassin fut sur-le-champ mis en pièces par un zèle imprudent qui ne servit qu'à protéger l'impunité de ses complices. Le roi, qui avait versé le sang de Guise, subissant ainsi la terrible peine du talion, mourut dès le lendemain 2 août de l'année 1589, la trente-huitième de son âge, et de son règne la quinzième. Nous consignerons ici, bien qu'avec l'expression du doute, l'opinion des dominicains Steill et Dolmans, dont les savantes dissertations ont pour but de prouver que le meurtrier ne fut pas Jacques Clément, mais un Huguenot qui s'était revêtu de ses habits après l'avoir tué.

Quoi qu'il en soit, aussitôt que la blessure du roi eut été jugée mortelle, il se confessa, demanda l'absolution des censures prononcées contre lui pour le meurtre du cardinal de Guise, puis reçut la communion avec des dispositions qui touchèrent tous les assistans. Il dit qu'il avait appris de Jésus-Christ à pardonner, et qu'il pardonnait de bon cœur à tous les auteurs de sa mort; que sa seule peine, en mourant, était de laisser en butte à tant de calamités les Français qu'il avait toujours aimés avec une tendresse de père. Ensuite il déclara que le roi de Navarre seul avait droit au trône; qu'on devait d'autant moins s'arrêter à la différence de religion, qu'une âme si droite et si franche ne pouvait manquer tôt ou tard de rentrer dans le sein de l'Eglise. Puis le faisant approcher, il l'embrassa tendrement, et le tenant serré sur son sein, lui dit, les yeux levés au ciel, et d'un ton comme inspiré : *Tenez pour certain, mon cher beau-frère, qu'à moins de vous faire catholique, vous ne serez point roi de France.* A ce spectacle attendrissant, tout le monde éclata en sanglots; on ne vit plus que les qualités aimables du dernier des Valois, bon ami, excellent maître pour ses serviteurs, chéri de ceux qui entraient dans son commerce, bienfaisant envers tout le monde, magnifique dans ses libéralités, et donnant avec des grâces qui surpassaient encore ses dons; en un mot, doué de toutes les qualités qui font des particuliers aimables, mais qui, seules ou accompagnées de nonchalance et de frivolité, ne font jamais que des souverains méprisables : prince néanmoins véritablement à plaindre, par ce qu'il eut à vivre dans les circonstances les plus malheureuses.

Le roi de Navarre, aussitôt après la mort de Henri III, prit à l'âge de trente-six ans le titre de roi de France, et se fit nommer Henri IV : nom si justement cher aux Français, que les meilleurs rois depuis n'ont aspiré qu'à lui ressembler. Cependant la cour et l'armée catholique parurent fort incertaines sur le parti qu'elles prendraient à son égard. On convenait du droit incontestable qu'il avait à la couronne. et de toutes ses grandes qualités, si pro-

pres à réparer les malheurs du royaume : mais il était calviniste; et nos vieux Français, jusque dans le métier licencieux des armes, avaient pour leur religion un attachement à peine croyable de nos jours. Ils se rappelaient que, dans toutes les assemblées générales sous les deux premières dynasties, la catholicité était la loi première et la plus inviolable; que sous la troisième race, malgré les règles du gouvernement féodal, cette grande loi restait entière; que c'était l'unique loi, depuis l'existence de la monarchie, qui n'eût jamais éprouvé de variation ni d'altération. On a dérogé plusieurs fois à la loi de succession dans son objet le plus important, jamais à la loi nationale de la catholicité [1].

Néanmoins, emporté par son attrait sympathique pour Henri IV, le brave Givri, sans délibérer, vint lui jurer une fidélité inviolable, en lui disant : *Vous êtes le roi des braves, vous ne serez abandonné que des lâches.* Quant aux soldats, incapables de ménagement même en présence du monarque, ils enfonçaient fièrement leurs chapeaux, ou, les jetant par terre avec emportement, se disaient les uns aux autres, en se frappant dans la main : *Plutôt mourir que d'avoir un roi huguenot!* Les grands, avec plus de réserve et un morne silence, donnaient beaucoup plus à craindre. Il fut résolu pourtant qu'on reconnaîtrait Henri de Bourbon pour roi de France, s'il voulait promettre de quitter l'hérésie, et de rentrer dans le sein de l'Église, selon les vues du roi défunt, qui avant d'expirer l'avait déclaré son successeur, en ajoutant qu'il ne pouvait s'assurer la couronne qu'en se faisant catholique.

Henri IV, avec un fond de religion dont il donna cent fois des marques frappantes, malgré le déréglement de ses mœurs, incapable par son seul caractère de jamais faire un jeu des choses saintes, ne tenait pas bien fortement au calvinisme, puisqu'en assez peu de temps il l'avait quitté par crainte, sous le règne du roi Charles IX, et ne l'avait repris que par un respect humain, appuyé de la politique; mais il ne voulait point que, dans un âge fait, et sur le trône qu'il tenait de sa naissance, son changement parût une seconde fois, ou arraché par la force, ou dirigé par l'intérêt. C'est ce qu'il répondit aux propositions que le duc de Luxembourg alla lui porter dans son camp de Meudon de la part des autres seigneurs catholiques. Dès-lors néanmoins il s'engagea, foi et parole de roi, à se faire instruire, sous six mois, par des personnages éclairés, et, s'il était nécessaire, dans un concile national, auquel il se soumettait sincèrement. En attendant, il promettait de conserver en France la religion catholique dans toute son

[1] L'abbé Fauchet, Discours sur la Religion nationale, 1789.

intégrité, tant pour le dogme que pour la discipline, les observances communes et le régime hiérarchique. Ce traité fut passé en règle le 4 d'août, puis juré et signé par le roi d'une part, et de l'autre par les seigneurs et les officiers, à l'exception de quelques zélateurs, qui regardèrent le traité comme une demi-mesure dont leur consience ne pouvait être satisfaite, ou qui supposèrent la conduite de Henri entachée d'une dissimulation intéressée. Quoique l'armée royale se trouvât diminuée par cette défection, au point d'être obligée à lever le siége de Paris, le généreux monarque dit qu'il aimait mieux cent bons sujets que deux cents qui seraient équivoques, et permit publiquement aux défectionnaires de se retirer.

La Ligue, de son côté, proclama roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui avait été arrêté aux états de Blois avec les parens et les amis du duc de Guise, et qui était prisonnier à Fontenay-le-Comte en Poitou. On ne prononçait qu'avec exécration dans Paris le nom de Henri IV, ou plutôt on ne le nommait pas autrement que le Navarrois ou le Béarnais. La duchesse de Montpensier, peu contente de la mort du meurtrier de son frère, n'aspirait qu'à étendre le parricide à celui qui l'avait remplacé. Mayenne, tout modéré qu'il était par tempérament, se prêtait par séduction à la frénésie de sa sœur. Les docteurs renouvelèrent et aggravèrent contre Henri de Bourbon, comme apostat et relaps, la décision qu'ils avaient rendue contre Henri de Valois, déclarant qu'on ne pouvait le reconnaître pour roi de France, quand même il se ferait catholique, à cause du danger évident de dissimulation et de perfidie (1590). Le personnage couronné et nommé Charles X étant descendu, après cinq à six mois, de son trône au tombeau, la discorde et la confusion n'en devinrent que plus grandes. Mayenne porté par les Seize, et dépositaire de l'autorité suprême; le jeune duc de Guise, fils aîné du défunt; le duc de Lorraine, chef de cette maison, et d'autant plus offensé de l'ambition d'une branche cadette, qu'il avait pour femme une sœur du feu roi; le roi d'Espagne surtout, qui faisait couler les doublons dans les mains des factieux, et qui promettait jusqu'à deux millions d'or pour pousser la guerre contre les Huguenots, outre qu'il avait épousé, comme le duc de Lorraine, une sœur de Henri III : c'étaient là autant de concurrens au trône, non moins contraires les uns aux autres qu'ils l'étaient à Henri IV. Enfin les Seize mirent le comble à la confusion et au désordre, par la mort des trois magistrats qui ne leur permettaient pas d'élever assez rapidement l'Espagne sur les ruines de leur patrie : Brisson, qu'ils avaient créé premier président, et qui répondit mal à leurs vues; Larcher, conseiller

au parlement, et Tardif, conseiller au Châtelet, passèrent indignement, sans preuves ni formes juridiques, par la main du bourreau. Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, pour les mêmes raisons ou par la crainte d'un même traitement, fut réduit à se retirer sourdement, et à se bannir de son Eglise. Les Seize, en un mot, se portèrent à de tels excès, que Mayenne lui-même en fit pendre quatre des plus furieux.

Avant ce coup de vigueur, qui mit fin à leur tyrannie et rendit la paix beaucoup moins difficile, Henri IV, reconnu pour roi de France par une grande partie du royaume, avait bien autrement avancé ses affaires par la continuité de ses grands exploits. Le combat d'Arques, où il passa sur le ventre à des troupes trois fois plus nombreuses que les siennes; la marche triomphante pendant laquelle il enleva toutes les places depuis le fond de la Normandie jusqu'à Tours, et de Tours jusqu'aux approches de Paris; la bataille d'Ivri (1590), où, sans compter les bataillons, et ne donnant que son panache pour signal de ralliement au milieu de la mêlée, il mit tellement en déroute, et les troupes de la Ligue, et les secours d'Espagne, qu'il leur enleva tous leurs étendards : tant de faits étonnans portèrent l'alarme à Paris, qui en effet se vit bientôt assiégé par le roi; il l'eût emporté sur-le-champ, si la seule image de sa capitale prise d'assaut ne lui eût fait horreur. « Je suis, disait-il, le vrai père de mon peuple, je ressemble à cette mère de Salomon reconnue pour la véritable; j'aimerais quasi mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné et rempli du sang de mes sujets. » C'est ce qui donna le loisir au duc de Parme d'y amener un nouveau secours d'Espagnols. Mais avant cette délivrance, par quel affreux châtiment la faim, plus cruelle que le fer et feu, ne fit-elle pas expier à cette ville les excès qui y avaient déshonoré la cause de la Ligue! On fit, à l'instigation de la duchesse de Montpensier, avec des os de morts réduits en farine, un pain dont moururent tous ceux qui en mangèrent[1]. On alla par les rues à la chasse des enfans, qui devinrent en grand nombre la proie des faméliques, et l'on vit des mères dévorer leurs propres fils.

Sixte V cependant, persuadé par des ambassadeurs de la Ligue que les affaires du roi de Navarre étaient absolument désespérées, envoya le cardinal Gaétan en France, avec le titre de légat, et trois cent mille écus pour se faire mieux écouter. Le légat n'était pas encore parti, que le pape apprit l'état véritable des choses par le duc de Piney, François de Luxembourg, ambassadeur des catholiques royalistes, lequel, se voyant devancé par ceux de la Ligue,

[1] De Thou, l. 93. Davila, l. 11. Mem. de la Ligue, t. IV, p. 272.

écrivit au pontife pour le tenir en garde contre leurs impostures. Changeant toutes les instructions qu'il avait données en premier lieu à son légat, il ne lui prescrivit plus que de s'employer pour les intérêts de la religion, de ne pas se déclarer ennemi du roi de Navarre, de rester neutre dans les prétentions temporelles des princes, et de consentir à tout, pourvu que le roi qu'on choisirait fût français, agréable à la nation, et soumis à l'Eglise. Ce n'était donc pas un lâche respect humain qui faisait prononcer à Rome, ou des absolutions, ou des anathèmes; mais la crainte de renouveler les troubles de l'Etat, en relevant un parti censé abattu sans ressource, et en humiliant celui que l'on croyait devoir faire triompher avec lui la religion. Par son infidélité à ses instructions, le légat ne fut, dit-on, qu'un flambeau de discorde, et ne servit qu'à irriter l'incendie que le souverain pontife lui avait, au contraire, donné mission d'éteindre.

On a même accusé Gaétan ou Cajétan[1] d'avoir figuré dans la scène fameuse qu'on nomma procession de la Ligue : mais cette procession n'est qu'une fiction de Jacques Gillot, doyen des conseillers-clercs du parlement et l'un des auteurs de la Satire Ménippée. Aussi nous garderons-nous de décrire ici une bizarre cérémonie, que la malignité a supposée pour tourner en ridicule la cause des ligueurs, au risque d'ébranler dans les esprits le respect dû à la religion dont la Ligue avait embrassé la défense. La polémique des partis politiques a recours à toute espèce d'armes; mais l'impartiale histoire, qui plane au-dessus des passions, ne doit point épouser les préoccupations haineuses, et présenter comme des faits réels les inventions d'une moqueuse critique. Elle doit bien plutôt déplorer qu'une légèreté coupable ou un esprit de haine contre la religion ait accrédité ces fables scandaleuses, au point qu'elle se trouve obligée de les démentir.

Sixte V n'eut pas le temps de redresser les écarts de son ministre; il mourut le 27 d'août de cette année 1590, âgé d'environ soixante-neuf ans, après un pontificat qui n'avait duré que cinq ans quatre mois et trois jours, et qui est néanmoins l'un des plus justement mémorables. Au nom seul de Sixte V est tellement attachée l'idée d'un grand pape et d'un grand prince, qu'on ne peut rien ajouter aux impressions qu'il réveille dans tous les esprits. Selon la maxime de Vespasien, qu'un prince doit mourir debout, malgré les douleurs vives de sa dernière maladie, il mourut en travaillant sans relâche pour le bien de l'Etat et de la religion,

[1] De Thou, l. 98. Dav. 11. L'Etoile, t. XI, p. [illegible]

après avoir néanmoins satisfait, avec beaucoup de piété, à tous les devoirs du chrétien. Ce pontife, si redouté pendant sa vie, n'eut pas plus tôt les yeux fermés, que les Romains, se plaignant des tributs dont ils se disaient accablés, coururent au Capitole briser la statue qu'ils lui avaient érigée quelque temps auparavant. C'est ce qui donna lieu au sage décret par lequel le sénat défendit d'ériger désormais aucune statue à un pape vivant. Sans prétendre favoriser les vaines observances, plusieurs historiens ont fait remarquer que le mercredi était le jour heureux de Sixte V, qui prit naissance, qui reçut l'habit de Saint-François, le généralat de l'ordre, le cardinalat, la papauté, et qui fut même couronné ce jour-là.

Le cardinal Castagna, noble génois, que Sixte avait regarde comme le plus digne membre du sacré Collége, et comme son successeur prochain, fut en effet élu pape, sous le nom d'Urbain VII, dès le 15 de septembre : mais il mourut au bout de treize jours, tout le monde fondant en larmes, excepté lui-même, qui au contraire bénit le Seigneur de lui épargner le compte formidable qu'il aurait eu à lui rendre d'un ministère dans lequel on est exposé à démentir les plus heureuses espérances.

On élut le 5 décembre de cette même année 1590, le cardinal Sfondrate [1], noble crémonais, qui prit le nom de Grégoire XIV. C'est dans le conclave où il fut élu que furent composées les prophéties sur les papes, suivant ceux qui ne les attribuent pas à S. Malachie. Les partisans du cardinal Sfondrate auraient eu les honneurs de cette invention, et l'on s'efforce de l'établir en disant qu'à dater de ce pontificat les prophéties ne se trouvent plus si justes; or jamais elles n'ont été aussi frappantes de vérité qu'elles le paraissent à l'égard de plusieurs pontifes, tels qu'Alexandre VII, Pie VI, Pie VII [2]. Quoi qu'il en soit, le nouveau pape, doué d'une piété éminente, d'une chasteté angélique, d'une sobriété qui ne lui permit l'usage d'un peu de vin que dans la langueur de la vieillesse, était animé d'un zèle qui lui fit renouveler les excommunications contre Henri IV, le déclarer déchu de la couronne, et absoudre ses sujets du serment de fidélité. Il promit encore aux ligueurs un subside de quinze mille écus par mois, avec un secours de huit mille hommes, qu'il leur envoya sous le commandement du duc de Montemarciano son neveu.

Le parlement, qui avait été érigé ou transféré à Tours dès le temps de Henri III, et la chambre de Châlons qui en faisait partie, condamnèrent au feu les lettres de ce pontife qui avaient été pu-

[1] Ciacon. in Vit. Pontif. Card. t. IV, p. 224, etc. — [2] Hist. de la Papauté, 2e éd. t. II, p. 244.

bliées à Paris, et décrétèrent de prise de corps le nouveau nonce qui en avait été porteur. Des évêques, assemblés à Nantes (1591), sans pousser la chaleur aussi loin que ces corporations imprégnées de l'esprit huguenot, osèrent déclarer que les décrets du saint Siége étaient contraires aux canons et aux conciles, à l'esprit de l'Eglise universelle, aussi bien qu'aux usages constans de l'Eglise gallicane, comme si le premier de ces usages ne consistait pas à ne reconnaître qu'un roi catholique, en un mot, qu'ils étaient abusifs dans le fond et dans la forme. Au milieu de ces troubles, le cardinal de Joyeuse ne laissa pas que de célébrer, dans son archevêché de Toulouse, un concile provincial dont les sages et nombreux règlemens, toujours conformes à ceux de Trente, annonçaient l'esprit de foi et d'unité qui continuait d'animer le clergé du royaume. Le roi lui-même, déterminé sans doute à cette manifestation par les démarches du pape et du légat, qui stimulaient sa négligence et fixaient heureusement ses incertitudes, renouvela dans un édit la promesse de se faire instruire qu'il avait jurée solennellement en montant sur le trône.

Dans la tranquille Italie, et surtout à Rome, où le génie de Sixte V semblait encore présider à l'ordre public, on avait des spectacles bien différens, et véritablement dignes de fixer les regards chrétiens. Tels furent par excellence les derniers momens de la vie angélique de S. Louis de Gonzague, entré depuis cinq à six ans dans la Compagnie de Jésus. Ce prince, aîné de sa branche, avait porté en religion toutes les vertus que présupposent et le sacrifice d'une souveraineté et l'innocence conservée sans tache au sein de la grandeur [1] : âme pure, et déjà si dégagée de la rouille qui effleure les vertus des saints même, que souvent il passait l'intervalle pendant lequel le juste tombe sept fois, sans trouver la moindre faute à se reprocher, quoique personne ne demandât jamais un compte plus sévère de ses œuvres à sa conscience. Le grand sujet d'un repentir qui dura toute sa vie, ce fut d'avoir proféré quelques juremens au milieu des troupes de son père, avant l'âge de sept ans, qu'il appelait lui-même le temps de sa conversion, et auquel le cardinal Bellarmin son directeur témoigna qu'il avait commencé à mener une vie parfaite. Une faveur non moins extraordinaire que cette âme privilégiée reçut du ciel, fut un don d'oraison si éminent, qu'en six mois il n'éprouva pas deux minutes de ces distractions importunes qui font si souvent gémir les âmes les plus unies à Dieu. Il était si versé dans l'art divin de méditer les choses éternelles, que Bellarmin se glorifiait

[1] D'Orléans, Vie de S. Louis de Gonzague.

d'en tenir bien des règles de son saint élève. Sa pénitence, malgré son innocence, était telle à l'âge de douze ans, que dès-lors il prit la coutume de jeûner trois fois la semaine, souvent au pain et à l'eau, et de ne se nourrir en tout temps que des mets qu'il trouvait les moins délicats. Il ne se chauffait point, quelque froid qu'il pût faire. Il couchait souvent sur la dure, s'appliquait sur la chair des ceintures faites de molettes d'éperon, et suppléait aux instrumens ordinaires de pénitence, par bien d'autres tortures qui le mirent quelquefois tout en sang. Aussi la vie religieuse fut-elle moins pour lui une peine qu'un adoucissement, en le plaçant dans la dépendance de guides sages, qui se virent bien plus obligés de retenir que d'exciter sa ferveur. Quant à lui, prévenu par son père qu'en quelque état qu'on pût s'engager, il fallait tâcher de s'y rendre parfait, et d'autant plus frappé de cette maxime que son état était plus saint, il ne mit jamais d'autres bornes à ses efforts, que l'impossibilité de faire davantage.

Fournissant ainsi en peu d'années une longue carrière, il fut trouvé mûr pour le ciel, dans sa vingt-quatrième année. Après environ trois mois d'une maladie épidémique, fruit de sa charité à servir les malades dans un hôpital, les médecins l'avertirent qu'il ne pouvait plus guère compter que sur huit jours de vie. Il en eut tant de joie, qu'un de ses jeunes confrères étant alors entré dans sa chambre : *Savez-vous*, lui dit-il, *la bonne nouvelle qu'on vient de m'apprendre? Je n'ai plus que huit jours à vivre; disons-je vous prie, le* Te Deum, *pour remercier Dieu d'un si grand bienfait.* Un autre Jésuite étant survenu : *Mon père*, s'écria-t-il avec la même effusion de joie, *nous nous en allons enfin, prenez part à mon bonheur.* Il écrivit dans les mêmes sentimens à la princesse sa mère, femme assez forte et assez chrétienne pour les partager, après avoir applaudi à sa retraite et à tous ses religieux sacrifices. « Si la charité, lui disait-il, pleure avec ceux qui pleurent, et se réjouit avec ceux qui se réjouissent, vous apprendrez avec joie celle que j'ai moi-même de toucher au terme où l'on ne craint plus de perdre Dieu. Pour moi, je regarde mon départ comme la plus grande faveur du Ciel, et je vous conjure de ne pas manquer de reconnaissance envers cette infinie bonté; ce que vous feriez assurément, si vous pleuriez, comme mort, celui qui va vous attendre dans le vrai séjour des vivans, où bientôt, réunis l'un et l'autre à l'auteur de notre salut, nous goûterons un plaisir sans fin à célébrer ses miséricordes. »

Ses confrères et ses amis, qui avaient plusieurs fois éprouvé les effets miraculeux de ses prières, le pressèrent avec les plus tendres instances de demander à Dieu le recouvrement de sa santé. Il leur

répondit constamment par ces paroles de S. Paul : *Il est plus souhaitable de mourir.* Souvent il s'écriait de lui-même, pressé par les vives ardeurs du divin amour : *Je désire d'être délié, et d'être avec Jésus-Christ.*

Les cardinaux de Gonzague et de La Rovère, ses parens, venaient souvent le visiter, et s'informaient de son état avec le plus vif intérêt. Le recteur, pour leur épargner ces démarches, s'offrit à leur envoyer un journal exact de tout ce qui arriverait au malade. Ils répondirent que ces visites non-seulement leur faisaient plaisir, mais profitaient beaucoup à leurs âmes. Comme le cardinal de Gonzague était tourmenté de la goutte, il se faisait porter au chevet du malade, et ne le quittait jamais qu'avec une peine sensible. C'était lui qui l'avait aidé à surmonter les obstacles qu'on avait long-temps opposés à sa vocation. Un jour le jeune saint lui dit avec un transport de reconnaissance : « Que je vous regarde justement comme mon père ! c'est à vous que je suis redevable de tous les biens dont Dieu me comble. — Ah ! mon cher fils, répondit le cardinal attendri jusqu'aux larmes, je vous dois beaucoup plus que vous ne me devez ; à l'âge près, vous êtes mon père et mon maître dans les choses de Dieu. » Il dit ensuite : « Oui, de tous les princes de ma maison, voilà le plus heureux. »

Peu après, le malade demanda au savant Bellarmin s'il y avait des âmes qui ne passassent point par le purgatoire. « Je ne suis pas seulement persuadé qu'il y en a, répondit ce grand docteur ; mais j'espère bien, mon enfant, que vous serez de ce nombre. » Cette réponse le combla d'une si grande consolation, qu'il parut tout-à-coup abîmé en Dieu, et passa presque toute la nuit dans un état de ravissement. Revenu à lui, il dit d'un ton gai et le plus affirmatif, qu'il mourrait le jour de l'octave du Saint-Sacrement. Ce jour étant arrivé, sans qu'on le trouvât plus mal : « Je mourrai cette nuit, répéta-t-il avec un nouveau transport de joie, je mourrai cette nuit. » Cette ferme persuasion lui fit demander le saint viatique avec des instances auxquelles on ne put se refuser. Déjà le pape lui avait envoyé la bénédiction apostolique, avec l'indulgence plénière des mourans ; ce qui lui causa une joie mêlée de quelque chagrin parce que le saint Père, en le prévenant ainsi, paraissait honorer sa naissance. Entre toutes ses vertus, son humilité était si parfaite, qu'il avait un vrai déplaisir d'être né grand. Tant qu'il put parler, il proféra de temps en temps des passages de l'Ecriture conformes à l'état où il se trouvait ; puis il demeura dans un grand calme, et s'efforçant encore de prononcer le nom de Jésus, il expira doucement la nuit de l'octave de la Fête-Dieu, 21 de juin 1591, âgé de vingt-trois ans trois mois et onze jours.

Dès qu'il eut rendu l'esprit, tout le monde se sentit pénétré de ce saisissement religieux qu'excite la mort des justes parfaits destinés pour patrons aux autres fidèles. On entendait de toute part répéter ces paroles : *C'était un vrai saint.* On implorait son secours, on lui baisait les pieds et les mains; on recherchait avec empressement les moindres choses qui lui avaient appartenu, ou dont il avait fait usage. Bellarmin proteste qu'il sentit une répugnance invincible à offrir pour lui le saint sacrifice, dans la crainte de faire injure à celui qui ne veut qu'être honoré dans ses saints. Ce furent les mêmes témoignages de vénération dans toute l'étendue de Rome, où, malgré son penchant et son application à se faire ignorer, il était connu d'une infinité de personnes qui avaient été frapppées à sa rencontre de l'air de sainteté répandu dans tout son extérieur. Ste Madeleine de Pazzi, célèbre alors par les dons extraordinaires dont le Seigneur la favorisait, vit en esprit la gloire dont il jouissait dans le ciel; et ne pouvant renfermer son admiration en elle même : *Je voudrais*, s'écriait-elle, *pouvoir parcourir l'univers entier, pour dire en tout lieu que Louis, fils d'Ignace, est un grand saint.* Bientôt les miracles de toute espèce rendirent la vénération universelle. Treize ans seulement après sa mort, sa pieuse mère eut la consolation de voir exposer canoniquement son portrait dans sa chapelle domestique : juste et douce récompense du soin qu'avait pris cette princesse, vraiment chrétienne, de faire germer dans le cœur de son fils les vertus que l'Eglise commençait à couronner, et qu'elle proposa dans la suite au culte public de tous les fidèles.

L'Espagne tranquille, au moins du côté de l'hérésie qu'on y avait étouffée au berceau, donna aussi un nouveau citoyen à la Jérusalem céleste dans le cours de l'année 1591, le 14 de décembre, jour où mourut S. Jean d'Yepez, plus connu sous le nom de S. Jean de la Croix, digne coopérateur de Ste Thérèse dans la florissante réforme du Carmel. Comme il pensait à quitter sans éclat un ordre où il cherchait en vain ce qu'il avait cru trouver parmi les enfans des Prophètes, et à se retirer dans la chartreuse de Ségovie, Thérèse l'engagea dans son dessein de réforme, sans que la perspective de ce que peut le ressentiment ou l'esprit de corps étonnât son courage. Il eut en effet toutes sortes de persecutions à souffrir de la part de ses confrères, et entre autres il fut enfermé neuf mois dans un cachot; ce qui ne l'empêcha ni de poursuivre, ni de consommer sa pieuse entreprise, et ne servit qu'à épurer entièrement sa vertu. Enfin, mûr pour l'éternité, à l'âge de quarante-neuf ans, il mourut au monastère d'Ubeda en Andalousie, dans cette haute vénération et avec ce concours ex-

traordinaire de circonstances qui ne se rencontrent qu'à la mort des saints.

La reine Elisabeth, en Angleterre, contribuait aussi, mais avec une méthode et des vues bien différentes, à faire des saints. La mort du chancelier Christophe Hatton, qui avait été fort affectionné aux catholiques, fut suivie d'un édit sanguinaire qui procura la couronne du martyre à un grand nombre d'entre eux. Sous le faux prétexte des conspirations que le roi d'Espagne, à ce qu'on publiait, ne cessait de machiner dans les îles Britanniques, il fut enjoint à toutes personnes, de quelque rang qu'elles fussent, de dénoncer tous ceux qui s'étaient fixés à Londres depuis quatorze mois, de déclarer encore le pays qu'ils avaient habité un an auparavant, ainsi que leur état, leur profession, leurs occupations, et s'ils assistaient au service divin selon les lois. Tous furent interrogés, et ceux qui paraissaient chanceler dans leurs réponses étaient mis sur-le-champ entre les mains de commissaires qui les faisaient inexorablement punir. Le grand trésorier Burgley, ennemi juré des catholiques, tenait la main à l'exécution ponctuelle de l'édit, qui était principalement son ouvrage. Il en coûta la vie à tous les prêtres qu'on put surprendre, et même à beaucoup de laïques.

A Cracovie, capitale de la Pologne, il y eut une vive émeute au sujet de la religion que cette nation, foncièrement catholique, ne pouvait s'accoutumer à voir dépérir par l'effet des tristes cabales des novateurs [1]. Le jour de l'Ascension, comme les prétendus évangéliques étaient assemblés pour le prêche, avec beaucoup d'appareil, les écoliers de l'université, animés d'un zèle excessif, vinrent attaquer le temple en si grand nombre et avec tant de résolution, que les gardes accourus de toutes parts ne purent arrêter leur fougue. Quantité de sectaires furent massacrés, ou dangereusement blessés. Le peuple se joignit aux écoliers, et le temple fut réduit en flammes. Tous les protestans du pays se rassemblèrent à Czermielsko, et députèrent vers le roi pour lui demander justice, mais avec leur insolence accoutumée. En lui déclarant qu'ils avaient résolu de s'assembler en plus grand nombre à Radum, et que la noblesse de Lithuanie devait se joindre à eux, ils le priaient d'assembler au plus tôt les états de la nation, et lui demandaient en attendant un lieu dans Cracovie où ils pussent exercer leur religion en pleine liberté. C'était Sigismond III qui régnait alors en Pologne. Ce prince généreux, de la maison royale de Suède, et catholique assez ferme pour n'avoir pas réglé sa foi sur la lâche politique du

[1] De Thou, l. 100.

roi son père, rejeta la demande de ces sectaires audacieux, et se montra vivement offensé de ce qu'ils s'étaient assemblés sans son ordre. Tout ce qu'il leur accorda, par un ménagement nécessaire dans les circonstances, fut de leur laisser à chacun l'exercice de leur religion, tel qu'ils l'avaient avant lui, et de leur permettre de rétablir, comme ils pourraient, les édifices qu'on leur avait abattus ou brûlés.

Étant parvenu deux ans après au trône de Suède, vacant par la mort du roi son père, il tenta, mais sans fruit, d'y rétablir l'ancienne religion [1]. Abraham Dandré, déterminé luthérien, qui avait toujours fait avorter les velléités de conversion et de rétablissement du feu roi, avait acquis, avec le titre d'archevêque d'Upsal, un pouvoir beaucoup plus grand encore pour contrarier le nouveau monarque dans ses bons desseins. Ce prince n'eut pas même assez d'autorité pour se faire couronner par le nonce du pape, qu'il avait amené à cet effet de Pologne. Après bien des contestations entre le roi et les états, il fut obligé, de l'avis du nonce même, de céder à la nécessité, et, pour comble de désagrément, de recevoir la couronne des mains de l'archevêque d'Upsal, l'âme de cette manœuvre. Les états exigèrent de plus qu'avant la cérémonie, le roi jurât solennellement qu'il n'y aurait point d'autre religion en Suède, que celle de la confession d'Augsbourg. Voilà où la majesté du diadème en est tôt ou tard réduite par les nouveautés, par les réformes les plus spécieuses en matière de religion.

Ces sectes mutines ne s'accordaient pas mieux entre elles qu'avec les catholiques. A Torgaw en Saxe, dans une assembl[illegible] Etats, les Luthériens demandèrent qu'on fît une exacte r[illegible]here[illegible] des Calvinistes; qu'on leur ôtât le gouvernement des Eg[illegible] l'éducation de la jeunesse; qu'on les exclût même de [illegible] affaires publiques. On leur reprochait de contrevenir à [illegible] de concordat qu'ils avaient signée, et d'inonder le public de [illegible] injurieux composés contre ceux qui avaient daigné leur accorder le titre de frères, si peu mérité de leur part. Les demandes furent accueillies, et les Calvinistes proscrits par un décret en bonne forme (1592). Mais les souscriptions et les abjurations contradictoires inquiétaient peu ces rigoristes; tous ceux qui étaient suspects furent obligés de rétracter leurs sentimens par écrit, et d'abjurer les points de doctrine sur lesquels les sacramentaires différaient de la confession d'Augsbourg. Ils prirent aussitôt leur revanche dans le Palatinat, où ils dominaient depuis que le prince Casimir y avait introduit la réforme de Suisse et de France, à la faveur de

[1] Russend. Hist. des princip. États de l'Eur. Introd. t. XI.

la régence dont il était chargé pendant la minorité de l'électeur Frédéric IV son neveu. Après la mort de Casimir, les Luthériens tentèrent inutilement d'y rétablir l'exercice de leur religion : elle éprouva de la part des états une résistance invincible, et les recommandations qu'elle mendia auprès de l'Empereur ne lui attirèrent qu'une exclusion plus honteuse. C'est ainsi que tous les accords passés entre ces inconciliables sectes furent aussi souvent rompus que jurés.

Avant que la malheureuse Germanie eût ajouté cette scène nouvelle au spectacle déplorable qu'elle ne cessait de donner depuis que tant d'Eglises, autrefois si florissantes sous l'obéissance du Siége apostolique, lui étaient devenues comme étrangères, le souverain pontife Grégoire XIV était mort, après dix mois et dix jours de pontificat, le 15 d'octobre 1591. Le vingt-neuvième jour du même mois, on lui donna pour successeur Jean-Antoine Facchinetti, bolonais, qui prit le nom d'Innocent IX. Dès son entrée au pontificat, il se conduisit avec tant de sagesse, et annonça de si bonnes vues, qu'il se rendit également recommandable au clergé, à la noblesse, au peuple et aux ministres étrangers : mais ce fut encore un de ces pontifes qui font concevoir de grandes espérances, sans pouvoir ni les remplir ni les démentir; il mourut au bout de deux mois seulement, le 30 de décembre. La mort précipitée de trois papes engagea les cardinaux à élire, le 30 janvier de l'année suivante 1592, le cardinal Hippolyte Aldobrandin, qui n'avait que cinquante-six ans [1], et qui était généralement estimé du sacré Collége. On ne pensait point du tout à lui quand le cardinal Peretti en fit la proposition, qui fut en un moment suivie de presque tous les suffrages. Lorsqu'il s'entendit proclamer, il se prosterna, et conjura le Seigneur de lui ôter la vie, si son élection ne devait pas être avantageuse à l'Eglise. En se relevant, il prit le nom de Clément VIII. Il était né à Fano, sur les côtes de la mer Adriatique, d'une famille noble, originaire de Florence. Pendant plus de treize ans qu'il occupa le saint Siége, sa conduite y fut telle qu'on devait l'attendre des dispositions avec lesquelles il y était monté.

Persuadé que la religion s'anéantissait dans le plus chrétien des royaumes, et que le nouveau roi faisait le malheur même temporel de ses sujets, le pontife adressa un bref en forme de bulle au cardinal-évêque de Plaisance, qui remplissait en France les fonctions de légat depuis la retraite de Gaétan, afin d'ordonner à tous les Français catholiques de se choisir un roi qui professât leur

[1] Ciacon. Vit. Pont. t. IV, ad an. 1592. De Thou, l. 103.

croyance. Cette bulle ne manqua point d'être enregistrée au parlement de Paris; mais la chambre de Châlons rendit aussitôt un décret d'ajournement personnel contre le légat, et un arrêt contre l'enregistrement du bref. Survint un arrêt nouveau du parlement de Paris, qui condamna au feu l'arrêt de Châlons, après que l'avocat général, pensionnaire des Espagnols, se fut emporté en invectives contres les magistrats de Châlons et la personne même de Henri IV.

Ce prince, sentant que les arrêts de Châlons n'avanceraient pas ses affaires, mais n'étant pas encore déterminé à se légitimer par sa conversion, résolut, après une suite nouvelle de conquêtes, de réduire sous son obéissance la ville de Rouen, non moins importante par sa situation que par son opulence et sa grandeur. Par les mêmes raisons, les Parisiens et le duc de Mayenne réclamèrent le secours que leur avait promis le duc de Parme à sa première expédition, et le pressèrent de venir mettre le comble à sa gloire et à leur bonheur, en sauvant Rouen, comme il avait sauvé Paris. Cet homme sage, tout en n'approuvant pas que Philippe II, qui disait déjà *ma ville de Paris, mon royaume de France*, se laissât détourner par les sentimens d'une ambition personnelle du grand but qu'il s'était proposé, et qui consistait à procurer le triomphe de la religion catholique en France, ramena une armée nouvelle dans le royaume : mais content d'avoir fait lever le siége de Rouen, et de s'être emparé de la petite ville de Caudebec où il fut blessé, il reprit aussitôt la route des Pays-Bas, où il mourut l'année suivante. Henri IV, après avoir inutilement poursuivi le duc de Parme, qui justifia dans ses marches la réputation qu'il avait de l'un des plus grands capitaines de son siècle, vint boucher les avenues de Paris, en prenant les villes circonvoisines, et en établissant des gardes sur les grands chemins et sur les rivières.

Dans les provinces méridionales, le duc d'Epernon conserva au roi la ville de Montauban, qui formait le boulevart principal de son parti dans ces contrées, et que le duc Scipion de Joyeuse avait dessein de soumettre à la Ligue. Joyeuse, pour se frayer la route à cette conquête importante, était venu mettre le siége devant Villemur, petite ville du voisinage. D'Epernon ne délibéra point, l'attaqua dans son camp, le força malgré sa vigoureuse défense, et, pour comble de malheur, Joyeuse, digne, au moins pour sa valeur, d'une fin plus brillante, fut emporté par son cheval dans la rivière, où il se noya.

Des deux frères qui lui restaient seuls du nombre de sept, dont deux déjà moissonnés dans les champs de Coutras, l'un était François, cardinal-archevêque de Toulouse, et l'autre Henri au

trefois comte du Bouchage, et pour lors frère Ange, capucin[1]. Les Toulousains ayant choisi l'archevêque pour succéder à Scipion dans le gouvernement de leur ville, le prélat refusa cette place comme peu convenable à son caractère, parce qu'elle imposait le devoir de commander des armées. Le nom de Joyeuse apparemment était singulièrement cher aux Toulousains : il leur vint en fantaisie de s'adresser à frère Ange, qui rejeta d'abord cette proposition, en alléguant qu'il ne lui était pas permis de quitter l'état saint dans lequel il avait fait profession. On loua sa piété : mais quantité de théologiens et quelques évêques décidèrent qu'il pouvait en conscience quitter le cloître, après qu'on lui aurait obtenu la dispense de ses vœux, et même qu'il y était obligé, sous peine de péché mortel, parce qu'il s'agissait du salut de la religion. Quand, sur la demande du cardinal de Joyeuse, le saint Siége eut accordé la dispense, on courut au couvent des Capucins; on en tira frère Ange, on l'amena au palais archiépiscopal, et là, aux acclamations de la foule, cet homme à métamorphoses reprit par dévotion la cuirasse que la dévotion lui avait déjà fait changer en froc, pour faire encore succéder par la suite le froc à la cuirasse. Il se borna d'abord à la partie militaire du gouvernement, dont le cardinal son frère se réserva la partie civile; dans la suite il gouverna seul cette province, et s'y montra constamment un des plus fermes piliers de la Ligue.

Le 17 mai de cette année 1592, mourut à Villaréal, au royaume de Valence en Espagne, S. Pascal Baylon, religieux de l'ordre de Saint-François[2]. Il était né sous le chaume dans une campagne du diocèse de Siguença, et l'on y occupa sa jeunesse à garder les troupeaux jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, où Dieu lui inspira un saint attrait pour un autre genre de solitude. Il se retira dans un monastère de franciscains déchaussés et y servit dans les plus bas offices pendant quatre ans, au bout desquels on lui donna l'habit de frère lai. C'est dans cet état, si vil aux yeux du siècle, que, par un genre d'héroïsme d'autant plus admirable qu'il excite moins l'admiration vulgaire, c'est-à-dire par une persévérance paisible et invariable, durant vingt-huit ans qu'il vécut encore, dans la pratique de la pauvreté, de la patience, des austérités les plus rigoureuses, et d'une humilité qui faisait disparaître à ses propres yeux toutes ses vertus, il parvint à une sainteté que le Ciel fit éclater à son tombeau par une multitude de miracles. La bulle donnée par la suite pour sa canonisation, porte que c'est en toute assurance qu'on le place au nombre des saints.

[1] De Thou, l. 103. Descall. Vie du P. Ange. — [2] Papebr. et Baill. ad 17 mali.

L'année suivante donna naissance à la congrégation de la Doctrine chrétienne, dont l'instituteur fut César de Bus, né à Cavaillon d'une famille noble originaire du Milanais. Après quelques écarts de jeunesse, César prit une conduite édifiante et très-réglée, se démit de plusieurs bénéfices simples qu'il possédait, et ne s'engagea dans la vie canoniale, sur la nomination de son évêque, que pour la convertir en une vie austère et pénitente. Quand il eut reçu l'ordre de la prêtrise, il montra un goût particulier pour catéchiser les fidèles, et principalement les pauvres. Sa manière judicieuse et méthodique s'accrédita, son zèle exemplaire lui attira des imitateurs, et bientôt il se vit à la tête d'un bon nombre d'ecclésiastiques laborieux. Il écrivit alors au pape pour faire approuver cette association, et Clément VIII renvoya l'affaire à Taurusio, archevêque d'Avignon. Ce prélat, plein d'estime pour la vertu de César, et pour une institution dont les fruits étaient déjà célèbres dans toutes ces contrées, ne se borna point à l'approuver; il lui donna dans sa ville archiépiscopale l'église de Sainte-Praxède, d'où elle fut transférée par la suite dans celle de Saint-Jean-le-Vieux. Taurusio, ayant été créé cardinal, fit confirmer, cinq ans après, par le saint Siége, cette nouvelle congrégation. Le pieux fondateur, sans rien relâcher de son application à instruire, perdit la vue treize à quatorze ans avant sa mort, qui arriva le jour de Pâques, 15 d'avril 1607. Il a laissé des instructions familières, qui sont encore recherchées. Cette congrégation fut unie par Paul V à la congrégation italienne des Somasques, puis rétablie par Innocent X en un institut particulier, sous un général français. Elle se divisait en trois provinces, sous la dénomination d'Avignon, de Paris et de Toulouse.

Henri IV, nonobstant la dureté apparente de Clément VIII, avait député à Rome, sous le nom des catholiques, le cardinal de Gondi, et lui avait adjoint Jean de Vivonne, marquis de Pisani, avec pouvoir de traiter en son nom. L'arrêt prononcé contre le bref du pape, et l'ajournement de son légat, n'étaient que pour le peuple; le roi était si éloigné de rompre avec le pape, qu'il refusa d'établir un patriarche en France, comme le lui avaient proposé plusieurs évêques, qui, au point où l'on était avec le saint Siége, se trouvaient fort embarrassés dans le régime ecclésiastique, et très-divisés de prétentions, surtout par rapport à la collation des bénéfices.

Pendant ces négociations, que le pape n'avouait pas publiquement, bien qu'il les suivît sous main, le duc de Mayenne, en qualité de lieutenant-général du royaume, fut pressé vivement et comme forcé par les Espagnols, de concert avec le légat peu fidèle aux instructions modérées du pontife, d'assembler les états géné-

raux, afin d'élire un roi catholique. Ils s'assemblèrent en effet le 26 de janvier 1593 : mais ce qui semblait retarder au moins le triomphe du roi, ne servit qu'à l'accélérer. Les Espagnols, sans se contraindre davantage, proposèrent de déférer la couronne à l'infante Isabelle, fille du roi catholique, avec autant de hauteur que si le royaume eût déjà été une de leurs provinces. Ils eurent même l'imprudence de faire connaître que le dessein de Philippe était de marier l'infante à l'archiduc Ernest, fils de l'Empereur, et par conséquent de mettre la France sous le joug de la maison d'Autriche. Mayenne indigné leur répondit qu'ils comptaient apparemment conduire les Français comme les peuples stupides de l'Inde; mais qu'il n'était pas encore temps de leur faire la loi; que quant à lui, du moins, cette découverte était une trop bonne leçon, pour qu'il se mît jamais dans le cas de devenir leur sujet. Après un pareil accueil fait à leurs prétentions, il fallut bien les adoucir. Ils proposèrent de marier et de faire régner l'infante avec le jeune duc de Guise. Mais, outre que Mayenne n'avait jamais prétendu travailler pour un autre, même de ses proches, et qu'il sentait enfin l'impossibilité de retenir pour lui-même la souveraine puissance, il songeait sérieusement à tirer parti de sa position, afin de conclure un accommodement avantageux avec Henri IV. D'un autre côté les sentimens français, au moment de passer sous une domination étrangère, se réveillèrent dans le cœur de la noblesse. Il n'y eut pas jusqu'à l'évêque de Senlis, qu'on a fait figurer à la tête de la procession de la Ligue, qui n'ouvrît aussitôt les yeux, et ne s'écriât avec transport : « Non, je ne puis plus révoquer en doute ce que j'avais regardé jusqu'à présent comme une imputation calomnieuse des hérétiques; non, les Espagnols, sous prétexte de religion, ne cherchent qu'à satisfaire leur ambition perfide. Eh quoi ! la loi de succession, depuis douze cents ans, souffre-t-elle d'autres maîtres en France que des enfans mâles de la maison régnante ? Si les Espagnols s'obstinent dans leurs desseins orgueilleux, ils auront pour ennemis, et moi-même, et tous les catholiques de bonne foi. » Le parlement séant à Paris, et jusqu'alors si timide, reprit tout son ancien courage, rendit un arrêt pour empêcher d'élever sur le trône aucun étranger, et pour annuler tout ce qui se ferait à cette fin, comme contraire à la loi de succession et aux autres lois fondamentales du royaume.

Enfin l'assemblée, dont les Espagnols attendaient l'empire de la France, ne produisit que la conférence tenue à Surenne entre les catholiques des deux partis, et la Satire Ménippée, qui par le ridicule, si puissant sur l'esprit du Français, porta peut être un coup plus funeste à la Ligue que la valeur même de Henri IV. Deux pré-

lats, distingués par leur dextérité et leur éloquence, furent chargés de porter la parole à Surenne, savoir Renauld de Baulne, archevêque de Bourges, pour les royalistes, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, pour les ligueurs. L'archevêque de Bourges commença par un tableau frappant des maux dont gémissait le royaume divisé, et conclut par la nécessité de sacrifier les haines, les préventions, tous les intérêts particuliers, et de se réunir sous l'autorité d'un même roi. L'archevêque de Lyon, d'un style non moins pathétique, exalta tous les avantages de l'union, mais ajouta qu'elle ne devait être qu'entre les catholiques, et qu'elle ne pouvait subsister sous un roi hérétique, sans ruiner la religion. Là-dessus l'archevêque de Bourges ne manqua point de faire valoir les espérances que le roi donnait de se convertir; l'archevêque de Lyon répondit que depuis trop long-temps il amusait les peuples par ces vaines espérances, pour qu'on pût s'y fier davantage. Ainsi la difficulté se réduisait au seul objet de la conversion du roi. Les seigneurs qui lui étaient le plus affectionnés, lui représentèrent aussitôt, que jusqu'alors en effet il n'avait donné que des paroles vagues; mais qu'au moment critique de voir créer un second roi dans son royaume, il fallait enfin quelque chose de plus précis et de plus satisfaisant. Toute sa cour lui fit les plus vives instances. Les seigneurs catholiques priaient les calvinistes de ne point s'opposer au bien commun; et plusieurs de ceux-ci, loin de les contrarier, les appuyèrent de leurs propres sollicitations.

Davy du Perron, savant aimable, en grande estime auprès du roi, et qui avait été lui-même calviniste, commença dès-lors l'instruction du prince, par de simples conversations, il est vrai, mais qu'il amena insensiblement à des conférences régulières, auxquelles on appela les évêques et les docteurs réputés les plus habiles, tant parmi les ligueurs que parmi les royalistes. Le légat et les Espagnols firent en vain les plus grands efforts pour empêcher au moins ceux-là de s'y trouver. La crainte de voir périr la religion, était la seule chose qui eût assoupi dans le cœur des Français leur amour pour le roi : il reprit une activité qui n'écouta plus rien dès les premiers pas qu'ils lui virent faire pour rentrer dans le sein de l'Eglise. La trève qu'il accorda en même temps aux Parisiens, dans l'excès des maux qu'ils souffraient, réveilla tout leur attachement pour l'auguste maison qui leur donnait moins des maîtres que des pères. Henri, libre de préventions, doué d'un esprit excellent et d'une franchise à jamais renommée, connut et confessa la vérité aussitôt qu'il l'eut considérée avec attention. Après les réponses données aux objections qu'il n'avait pas laissé que de faire, il remercia ingénûment les évêques de lui avoir appris ce qu'il avait

ignoré jusque là. « Mais quelle que soit la conviction de l'esprit, ajouta-t-il, ce n'est qu'à la bonté et à la puissance infinie de Dieu que je dois le changement de mon cœur. » Dans le cours des conférences auxquelles assistaient plusieurs docteurs ou ministres calvinistes, Du Perron ayant fait convenir Mornai, Roltam et Salettes, qu'on pouvait se sauver dans l'Eglise romaine : « Quoi! vous tombez d'accord, leur dit le roi, qu'on peut faire son salut dans la religion des catholiques! Pour eux, au contraire, ils tiennent qu'on ne peut que se damner dans la vôtre. Certes, la matière est d'assez grande importance pour s'attacher au parti le plus sûr; je ne vois pas même que la prudence permette d'en délibérer davantage[1]. » L'abjuration fut aussitôt résolue et fixée au dimanche 25 juillet, dans l'église de Saint-Denis.

Au jour marqué, le roi se rendit le matin à la porte de l'église de l'abbaye, suivi des princes, des officiers de la couronne, des seigneurs catholiques, et d'une foule de peuple accourue de Paris, malgré les défenses et les censures du légat[2]. L'archevêque de Bourges, grand-aumônier de France, en habits pontificaux, attendait à l'entrée, accompagné de tous les religieux de l'abbaye, d'un grand nombre de prélats, et même du jeune cardinal de Bourbon, désabusé des prétentions qu'il avait eues à la couronne. L'archevêque demanda au roi, suivant le cérémonial, qui il était, et ce qu'il souhaitait. « Je suis, répondit-il, Henri, roi de France et de Navarre, qui désire être reçu dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique, romaine. — Le voulez-vous sincèrement? reprit le prélat. — Je le veux et le souhaite de tout mon cœur, répondit le prince. » Et sur-le-champ, s'étant mis à genoux, il fit en ces termes sa profession de foi : « Je promets et jure, à la face du Dieu tout-puissant, de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique, romaine, de la protéger et de la défendre au péril de ma vie, et je renonce à toutes les hérésies contraires à sa doctrine. » Le roi remit cette formule par écrit entre les mains de l'archevêque, qui, à voix haute, lui donna l'absolution des censures encourues pour l'hérésie qu'il avait jusque là professée. A l'instant, toute l'assemblée se mit à bénir Dieu, et à crier *Vive le roi !* avec des transports et une ivresse de joie que l'adulation ne saurait contrefaire. Il fut conduit de là au grand autel, où, après l'avoir baisé, et fait le signe de la croix, il réitéra son serment sur les saints Evangiles; puis, sous un pavillon dressé derrière l'autel, il fit sa confession secrète à l'archevêque, tandis qu'on chantait le *Te Deum*. Après s'être confessé, il entendit la grand'messe avec une

[1] Mém. d'Aubigné. — [2] Mém. de la Ligue, t. V, p. 403

modestie et une piété exemplaires, qui parut encore redoubler à l'élevation de la sainte hostie. Il assista aussi pieusement à tous les autres offices; et alla le même jour à Montmartre rendre grâces à Dieu de sa conversion, sur les tombeaux des saints martyrs dont la France tenait la foi qu'il avait le bonheur de recouvrer.

Afin de justifier leur résistance, les derniers chefs et les arc-boutans de la Ligue dégénérée avaient protesté qu'ils ne combattaient que pour la religion, et ne demandaient un roi catholique que pour la mettre en sûreté. Le prince qu'ils rejetaient avait enfin repris la religion de ses pères, dans le temps que ses armes, prospérant de tous côtés, ne permettaient pas d'attribuer sa démarche à la crainte, encore moins à l'hypocrisie, d'ailleurs si opposée à la franchise généralement connue de son caractère. Cependant il n'y eut point d'imputations dont quelques-uns des ligueurs ne s'efforçassent de le noircir, jusque dans les chaires des meilleures églises de Paris. Jean Boucher, entre autres, ne trouvant point que sa paroisse de Saint-Benoît fût un champ assez vaste, prononça dans l'église de Saint-Merry, pendant neuf jours consécutifs, des déclamations que nous avons encore, et qui affirmaient que la conversion du Béarnais n'était que le jeu d'une hypocrisie infernale; mais ce genre de calomnie n'ayant pas réussi, il fallut recourir à d'autres manœuvres. De l'avis du légat, ou plutôt des Espagnols qui le régissaient à leur gré, on répandit parmi le peuple, que la conversion du Navarrois, hérétique endurci, fauteur, défenseur et chef déclaré des hérétiques, mais surtout hérétique relaps; que cette conversion, quelle qu'elle fût, le rendait radicalement et irrémédiablement incapable de porter la couronne; qu'il ne pouvait même être absous en aucune manière, sinon par le souverain pontife; que l'absolution des évêques était de toute nullité, et que ceux qui s'attachaient à ce roi prétendu, demeuraient tous sous l'anathème de l'Eglise.

Dans l'absolution donnée au roi, l'archevêque de Bourges, de concert avec les autres prélats, avait mis cette clause, *sauf l'autorité du saint Siége apostolique*, pour donner à entendre qu'une pressante nécessité avait mis dans le cas de ne pas suivre les règles ordinaires, et qu'on avait agi en vertu d'une permission présumée qu'on se proposait de faire énoncer. Le roi avait promis en même temps d'envoyer une ambassade d'obédience à Rome. Dès qu'il eut abjuré, il choisit le duc de Nevers pour son ambassadeur : mais comme il n'ignorait pas toutes les manœuvres pratiquées à Rome par les restes dégénérés de la Ligue, par les Espagnols, par des Calvinistes même, afin de fermer à son ambassadeur l'accès de la chaire pontificale, il le fit précéder par un agent moins

remarquable, qu'il chargea d'une lettre remplie de tous les sentimens de foi et d'obéissance que pouvait désirer le vicaire de Jésus-Christ. Les prélats et les docteurs royalistes y joignirent des lettres également satisfaisantes de leur part, afin de ne laisser aucun ombrage sur leur foi, ni sur la régularité de leur conduite, aussi régulière en effet que la nécessité l'avait permis. Cette négociation causa autant de soucis à Henri IV, et l'occupa presque aussi long-temps que la réduction de son royaume.

Du moins la Provence d'un côté, et de l'autre presque toute la Picardie, les villes de Meaux, d'Orléans, de Bourges, de Lyon, un grand nombre de seigneurs, et Paris même, se soumirent beaucoup plus tôt à sa puissance : mais avant la soumission de la capitale, Henri imprima un nouveau degré de respect à ce peuple religieux, en se faisant imprimer à lui-même le caractère sacré de l'oint du Seigneur. Comme la ville de Reims, dévouée depuis long-temps aux princes lorrains, était encore sous la puissance des ligueurs, il se fit sacrer dans la ville de Chartres, et, au lieu de la sainte ampoule qui se conserve à Reims, on se servit de celle de Tours ou de Marmoutier, qu'on disait également avoir été apportée du ciel du temps de S. Martin, qu'elle guérit d'une blessure dangereuse.

Le duc de Mayenne, ayant ôté le gouvernement de Paris au comte de Belin, devenu suspect, l'avait donné au comte de Brissac, qui avait été jusque là un des plus déterminés ligueurs; mais Brissac, voyant Henri catholique et sacré, ne songea plus qu'à tirer parti de sa place, en s'accommodant avec un roi qui réalisait tout ce qu'on avait désiré. Tandis que Mayenne, sous prétexte de recevoir sur la frontière de Lorraine un nouveau secours d'Espagnols, allait prendre sa résolution dernière avec les princes de sa maison, le nouveau gouverneur fit ses conditions avec le roi, prit ses mesures avec les capitaines de quartiers choisis depuis le châtiment des Seize entre les bourgeois les plus estimés, fit sortir une partie de la garnison, sous prétexte d'aller enlever un convoi parti de Palaiseau, et le 22 mars 1594, à quatre heures du matin, introduisit dans la ville les troupes du roi. Elles entrent en silence, parcourent les rues en ordre de bataille, s'emparent sans obstacle des places, des carrefours, de la tête des ponts et des deux châtelets. Un seul corps-de-garde espagnol fit mine de résister, et fut haché sur-le-champ; les autres se dissipèrent. Pour le roi, il se regarda aussitôt et se comporta comme un père au milieu de ses enfans. Ce jour-là même les boutiques furent ouvertes; on travailla, ou l'on se réjouit; et Paris fut aussi tranquille que si jamais il n'y eût été question d'hostilités.

Le roi, à son entrée dans la ville avait invité le légat du pape à

le venir voir : sur le refus de ce prélat, il le fit reconduire en sûreté et avec honneur. Les troupes espagnoles, avec l'ambassadeur de cette nation, sortirent aussi le même jour avec les honneurs de la guerre, que le comte de Brissac avait stipulés pour elle. Le roi les alla voir passer, et comme elles défilaient devant lui, ce prince, à qui tout le sérieux des affaires n'ôtait rien de sa liberté d'esprit, ni de la gaîté de son humeur, leur dit en riant : *Messieurs, saluez de ma part le roi votre maître; mais dites-lui bien de n'y plus revenir.* En quelques jours, les plus hardis ligueurs réalisèrent leur soumission. La faculté de théologie donna l'exemple, en rétractant les décrets que les circonstances lui avaient dictés. Toutefois Charles de Pellevé, créature de la maison de Lorraine, qui l'avait poussé jusqu'au cardinalat, se trouvant malade à Paris lorsqu'on vint lui dire que le roi était maître de la ville, entra dans une agitation si violente, qu'il en perdit la raison sur-le-champ, et la vie peu de jours après [1]. Le jeune cardinal de Bourbon, fils de Louis, prince de Condé, ayant eu le même sort presque dans le même temps, on ne manqua pas de dire qu'il était mort aussi de chagrin, parce que la conversion de Henri IV lui ôtait toute espérance de monter sur le trône, comme il s'en était véritablement flatté. Cependant les gouverneurs de la Bastille et du château de Vincennes remirent ces places. Villars-Brancas, gouverneur de Rouen, ne tarda point à les imiter. Laon plia sous les armes de Henri. En quelques mois, presque toutes les bonnes villes, les provinces entières jusqu'aux extrémités du royaume, et les seigneurs les plus jaloux de la souveraineté, sans en excepter le duc de Guise, reconnurent leur maître : conquête d'autant plus glorieuse pour Henri, aussi bien que le titre de Grand qu'il reçut alors, que sa bonté y eut encore plus de part que sa valeur. Non-seulement il accorda un pardon général pour tout le passé, mais il prodigua les charges lucratives et les rangs d'honneur à ses anciens ennemis, au point d'exciter les murmures de ses amis constans. Jamais il n'exerça tant la bienfaisance, qu'au moment où sa vengeance ne rencontrait plus d'obstacles.

Il se trouva néanmoins un monstre qui pensa replonger la France dans l'abîme de calamités dont ce bon prince la faisait à peine sortir. Le roi, arrivé depuis peu de Picardie, fut blessé d'un coup de couteau par Jean Châtel, fils d'un marchand drapier de Paris. Heureusement Henri, toujours humain, se baissait dans ce moment pour relever deux officiers qui s'étaient jetés à ses genoux.

[1] Mém. de l'Etoile, t. II, p. 204. Cucon. t. III, p. 104

Le coup, dirigé à la gorge, porta sur la bouche, et cassa une dent, qui prévint une blessure plus dangereuse. Déjà Pierre Barrière, sans autre motif connu que l'exaltation de son esprit, avait résolu le même parricide; mais, dénoncé par un dominicain, il avait été puni avant de procéder à la consommation de son crime. On interrogea plus rigoureusement Châtel; il fut appliqué à d'affreuses tortures, et dit simplement qu'il avait étudié trois ans chez les Jésuites, et en dernier lieu, aux écoles de droit de l'Université; mais que c'était de lui-même qu'il avait pensé qu'en tuant le roi il expierait ses péchés : il persista jusqu'à la mort et au milieu des tourmens à protester qu'aucun Jésuite n'avait aucune part à son crime [1].

« Les Jésuites, dit Dupleix [2], étaient haïs d'aucuns des juges mêmes; mais ni preuve ni présomption ne pouvant être arrachée de la bouche de l'assassin par la violence de la torture, pour rendre les Jésuites complices de son forfait, des commissaires furent députés pour aller fouiller tous les livres et écrits de cette Compagnie. » On trouva dans la chambre du père Guignard, bibliothécaire de leur collége, des écrits injurieux au roi, et surtout à la mémoire de son prédécesseur. Le bibliothécaire, mis entre les mains de la justice, représenta inutilement qu'il y avait une amnistie générale : on s'obstina à le déclarer coupable d'avoir conservé des écrits qu'on eût trouvés partout. Châtel fut écartelé, et Guignard pendu, quoiqu'il soutînt, dit le chancelier de Chiverni [3], « qu'il avait toujours été tenu de prier Dieu pour Sa Majesté. Il ne voulut jamais crier merci au roi, disant que, depuis qu'il s'était converti, il ne l'avait jamais oublié au *Memento* de la messe. Etant venu au lieu du supplice, il protesta de son innocence, et néanmoins ne cessa d'exhorter le peuple à l'obéissance au roi et révérence au magistrat; même fit une prière tout haut pour sa Majesté, à ce qu'il plût à Dieu lui donner son Saint-Esprit...., puis pria le peuple de prier Dieu pour les Jésuites, et n'ajouter foi légèrement aux faux rapports qu'on faisait courir d'eux; qu'ils n'étaient point assassins des rois, comme on voulait le faire entendre, ni fauteurs de telles gens qu'ils détestaient, et que jamais les Jésuites n'avaient procuré ni approuvé la mort d'un roi quelconque. » Cependant ces religieux, à l'égard desquels on n'avait pas observé les règles ordinaires de la justice, et qu'on n'avait pas même voulu entendre, furent chassés du royaume, à l'exception du ressort de quelques parlemens mieux disposés à leur égard et dont les membres n'étaient pas, comme la plupart des

[1] Contin. de Fleury, l. 181, n. 5. — [2] Hist. de Henri le Grand, p. 163. — [3] Mém. d'Estat. Hist. des Ord. relig. 2e édit. t. II, p. 98.

magistrats de Paris, infectés de l'esprit huguenot. Le pape se montra extrêmement sensible au désastre des Jésuites, et dit à Arnauld d'Ossat, agent de la reine douairière auprès du saint Siége et depuis cardinal, que s'il y avait quelques coupables parmi eux, il était juste de les punir; mais qu'il était contraire à l'équité et à toute raison de faire retomber la faute de quelques particuliers sur toute une Compagnie qui méritait bien de l'Église, et qui alors même s'employait vivement pour la réconciliation du roi Henri avec le saint Siége [1].

Et comme on voulait encore chasser les Capucins, les Minimes et les Chartreux, qui, aussi [illegible] que les Jésuites, avaient demandé, avant de reconnaître le ro[illegible] son absolution eût été ratifiée à Rome, le pontife ajouta [illegible] trant ainsi tout ce que les Huguenots pouvaient en [illegible] n s'y prenait mal pour obtenir cette absolution. Peut-être [illegible] uites, uniquement attentifs au danger imminent d'un schisme, se préoccupèrent-ils de trop d'objets par suite de leur attachement pour la chaire qui est le centre de l'unité. Mais il ne faut pas ajouter légèrement foi aux imputations d'écrivains prévenus, ni tenir compte des reproches immérités dont l'esprit de parti ne s'est pas montré avare à l'égard d'un ordre qu'on n'a si violemment attaqué que parce qu'on voyait en lui le plus redoutable ennemi de l'hérésie. S'il avait été moins à craindre pour eux, les hérétiques et les incrédules se seraient moins attachés à le décréditer, et s'ils se sont acharnés à poursuivre ces *Grenadiers de la foi*, comme on nomma les Jésuites, c'est que la fermeté de ces religieux déjouait leurs manœuvres. Du reste, quel fut entre les compagnies même les plus honorées, quel fut au moins le corps nombreux à qui l'on n'eut jamais à reprocher les torts de quelques individus, torts souvent contestables en ce qui regarde les Jésuites, torts largement compensés en tout cas par la multitude des membres de cet ordre qui sont demeurés irréprochables? De même, si l'on vit dans l'ordre de Saint-Dominique un Jacques Clément, et un Edmond Bourgoin, prieur et instigateur de Clément, on y trouva aussi dans le père Séraphin Bianchi, un homme plein de sens et de vertu, qui déroba le roi à la main parricide de Barrière.

La reine d'Angleterre, Elisabeth, amie zélée de Henri, n'apprit pas sans beaucoup de chagrin qu'il était rentré dans le sein de l'Eglise [2]. « Quelle cuisante douleur, écrivit-elle, quel accablement de tristesse n'ai-je pas ressenti à cette nouvelle! Bon Dieu! quelle

[1] Quinzième Lettre du cardinal d'Ossat à Villeroy, t. I, p. 372. — [2] Cambd. Annal. regn. Elis. ad an. 1593.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

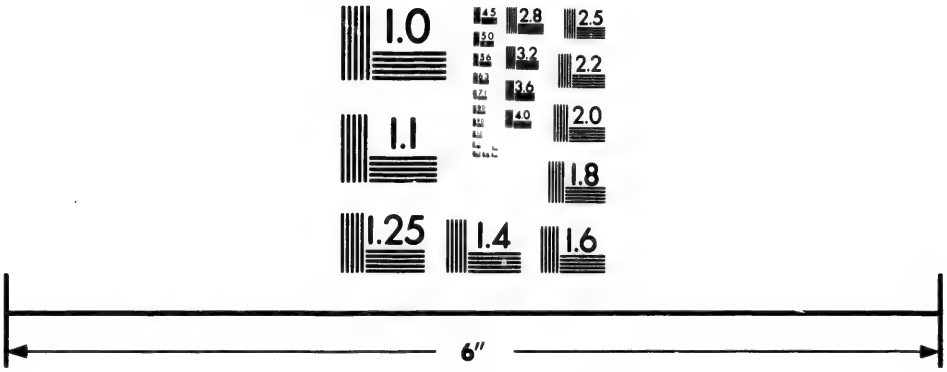

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.1
1.0

foi peut-on faire aujourd'hui sur les hommes? et dans quel siècle étonnant vivons-nous? Mais pouvez-vous attendre une bonne issue d'une pareille démarche? Ne craignez-vous pas d'être abandonné de celui qui nous a soutenu si visiblement jusqu'ici par sa toute-puissance? J'espère qu'un meilleur esprit vous inspirera une résolution meilleure. Quant à l'amitié que vous m'offrez comme à votre bonne sœur, je sais de mon propre cœur que je l'ai méritée, et je ne m'en repens pas : mais je ne puis plus être votre sœur de père, depuis que vous en avez adopté un qui ne m'ôtera jamais rien de mes sentimens pour celui que Dieu me connaît. » La lettre était signée en ces termes : *Votre bonne sœur à la vieille mode, et nullement à la nouvelle, Elisabeth.* Henri ne fut pas étonné d'une saillie d'humeur à laquelle il s'était attendu. L'étrange zélatrice, de son côté, ne laissa pas que de conclure avec lui, assez peu de temps après, une alliance offensive et défensive.

Séduit, dit-on, par le fantôme de la monarchie universelle qu'il regardait comme le sûr et unique moyen d'assurer partout le triomphe de la religion catholique, Philippe II, en s'ingérant dans les affaires de la France, cherchait encore à introduire ses armées en Ecosse pour envahir d'abord ce royaume, et de là revenir sur celui d'Angleterre. L'on échauffa les têtes de ces remuans insulaires, par l'espoir de voir bientôt sur leurs côtes une flotte redoutable. Des catholiques égarés répandirent dans le public un ouvrage qui attaquait les droits du roi d'Ecosse à la couronne d'Angleterre, et qui excitait à élire un roi, ou plutôt une reine catholique, puisqu'on y proposait nommément l'infante Isabelle qu'on avait déjà prétendu faire reine de France, et qu'ici l'on faisait descendre du fameux Guillaume le Bâtard, conquérant de l'Angleterre [1]. Des prêtres furent accusés de conspirer avec une partie de la noblesse d'Ecosse, pour la défense de la religion. Les historiens anglicans assurent même que le projet fut formé d'empoisonner Elisabeth, et qu'à cette fin l'on proposa cinquante mille écus à son médecin le juif Lopez : imputation fort suspecte sans doute sous le règne d'une persécutrice à qui la fiction coûtait encore moins que le sang; mais l'attentat réitéré du turbulent comte de Bothuel contre la vie du roi d'Ecosse, et ses complots avec les comtes de Hunthlei, d'Argus et d'Evrol pour perdre les Ecossais le plus attachés à leur souverain, furent du moins assez vraisemblables pour le faire déclarer par les états, traître à la patrie. Tout l'effet de ces cabales, vraies ou controuvées, fut d'attirer un redoublement de persécution aux catholiques d'Angleterre, et de

[1] Cambd. Annal. regn. Elis. ad an. 1594.

porter, à la sollicitation impérieuse d'Élisabeth, des lois très-sévères contre ceux d'Écosse.

Pendant que la ruine de l'Église britannique se consommait ainsi, mourut à Rome le cardinal Guillaume Alain, l'un de ses derniers ornemens et de ses plus zélés défenseurs. Il était né à Lancastre, d'une famille illustre et opulente; mais il aima mieux, comme il le disait lui-même, vivre dans l'indigence hors de sa patrie, que d'y jouir d'une abondance qu'il eût acquise au prix de sa religion. Appliqué à maintenir ses compatriotes dans la foi de leurs pères, à Louvain, à Reims, à Rome, qu'il habita successivement, il fit bâtir et gouverna des séminaires nombreux, où il n'omit rien pour établir solidement dans la foi et la piété les jeunes Anglais qui, à son exemple, préféraient la religion à la fortune. Ce furent là, pour ainsi dire, autant de pepinières d'apôtres, de confesseurs, de martyrs intrépides, que ni les prisons, ni les tortures, ni la peine de mort n'empêchèrent jamais de cultiver les derniers germes de la foi dans leur nation, qui fut redevable à leurs soins du peu qu'elle en conserva. Alain, dont la doctrine égalait la vertu, fut aussi employé, avec le savant Bellarmin et le cardinal Colonne, à la révision de la Bible selon la Vulgate, imprimée par ordre de Sixte V, et revue par les soins de Clément VIII.

Le jour de la Fête-Dieu de l'année suivante 1595, mourut aussi à Rome S. Philippe Néri[1], fondateur de la congrégation italienne de l'Oratoire. Au premier chapitre tenu huit ans auparavant, on l'avait élu supérieur général et perpétuel, en arrêtant néanmoins qu'après lui les généraux seraient renouvelés tous les trois ans; mais quatre-vingts années d'âge et des infirmités considérables l'avaient engagé à se démettre en 1592, malgré les efforts que fit unanimement la Congrégation pour l'en détourner. Il fit mettre en sa place le savant Baronius, qu'il avait déjà engagé à composer les Annales de l'Église, et qui ne quitta cette dignité, au terme des statuts, que pour être honoré de celle de cardinal, avec Taurusius, autre père de l'Oratoire.

Assez long-temps cette institution édifiante n'avait eu aucun règlement par écrit, bornée qu'elle était à la pratique des vertus de l'Évangile, et principalement de la charité, que le saint instituteur disait tenir lieu de toutes les règles. Cependant le nombre des pères augmentant chaque jour, à leur prière, et pour maintenir l'uniformité, le saint dressa des statuts et des constitutions, que le pape Grégoire XIII confirma[2] : mais il posa pour fondement, qu'on ne

[1] Gall. Vit. S. Phil. Ner. Baill. ad 26 mai. — [2] Inst. Congr. Orat. c. 1, n. 4, etc.

ferait jamais de vœux dans sa congrégation, quand même ceux qui pourraient par la suite proposer d'en faire, surpasseraient les autres en nombre. Un autre statut également opposé à l'esprit de la plupart des congrégations qui ne pensent qu'à s'étendre, c'est qu'il n'y aura qu'une seule maison de l'Oratoire à Rome, et qu'elle ne se chargera du gouvernenement d'aucune autre. On veut que celles qui se formeront dans les lieux divers, se règlent sur celle-ci; mais qu'elles se gouvernent chacune séparément, en sorte qu'elles forment autant de corps indépendans les uns des autres. Il y eut néanmoins par la suite une exception pour le chef-lieu; c'est-à-dire pour la maison de Rome, qui a trois maisons unies, celles de Naples, de Lanciono et de San-Sévérino. Son gouvernement est composé d'un supérieur général qu'on nomme père, et de quatre prêtres assistans. Le supérieur doit avoir au moins quarante ans, et quinze ans de congrégation. Il est élu à la pluralité des voix par les prêtres de la maison qui y ont demeuré dix ans. A l'égard des sujets, on n'y en admet point avant l'âge de vingt-deux ans, ni après celui de quarante-cinq. Quand ils y en ont passé trois, ils sont réputés membres de la congrégation. Alors on ne peut les renvoyer que pour des fautes graves jugées telles par les deux tiers des prêtres qui ont dix ans de congrégation. Leurs fonctions consistent dans l'assiduité à la prière, dans l'étude et la méditation des saintes Lettres, et dans l'instruction des peuples, qu'ils rassemblent chaque jour pour cela dans leurs oratoires ou églises. Le pieux instituteur avait tant d'attrait pour la contemplation des choses éternelles, qu'il y consacrait des journées entières, et quelquefois, à ce que racontent les histor[illegible] de sa vie, quarante heures de suite. Il n'interrompait ses communications intimes avec Dieu, que pour travailler au bien de son ordre, ou au salut des peuples. Il fut néanmoins accusé de tenir des assemblées suspectes, et de semer des nouveautés pernicieuses: tant il est nécessaire que les plus pures vertus soient toujours épurées. On lui défendit de prêcher, on lui interdit le ministère de la confession, et il se soumit avec une humilité qui ne fut pas la moindre preuve de son innocence. Il était généralement regardé comme un saint quand il mourut, et les miracles éclatans qui s'opérèrent aussitôt après, changèrent la présomption en certitude et en vénération publique. On commença, sous le pontificat même de Clément VIII, à procéder à sa canonisation, qui fut terminée sous Grégoire XV.

Après deux ans de catholicité et de négociations de la part du roi Henri IV, Clément VIII ne doutait plus enfin que ce prince ne fût véritablement converti. Ce pontife avait refusé l'ambassade de

Henri, comme celle d'un souverain qu'il ne reconnaissait pas, et avait toujours traité le duc de Nevers, en tant qu'ambassadeur, avec une dureté apparente, quoiqu'il l'accueillît avec bonté, et l'eût même entendu bien des fois sur l'objet de sa mission, mais comme simple particulier. Il ne prétendait que l'éprouver, et gagner du temps pour déconcerter la cabale espagnole, qui formait le plus grand obstacle à la réconciliation du roi. On connaissait cette disposition du pape par le cardinal Tolet, le premier des Jésuites qui eût été élevé au cardinalat, et qui avait la confiance de Clément dont il tenait cette dignité. Quoique espagnol de naissance, ce prélat, aussi renommé pour sa droiture et sa probité que pour ses lumières, se montra fort zélé en faveur du roi Henri dans tout le cours de cette affaire. « Après Dieu et Clément, dit d'Ossat dans une de ses lettres à Villeroi, le roi doit son absolution au cardinal Tolet. » Ce prince en fut si persuadé et si reconnaissant, que dans la suite, aussitôt qu'il eut appris la mort de Tolet, il fit célébrer pour lui un service solennel dans la cathédrale de Paris. Clément VIII lui-même laissait percer en mille rencontres son penchant pour le roi. Quand on lui demandait, comme il arrivait journellement, quelque marque nouvelle de sévérité contre la France : « Le feu, répondait-il, est assez grand dans ce malheureux royaume, sans l'allumer davantage; que le roi Catholique ne fait-il un si bon usage de ses armes, que celles de l'Eglise ne lui soient pas nécessaires? » Le duc de Nevers sortit cependant de Rome sans avoir été reconnu pour ambassadeur; et son amour-propre piqué lui fit dire au roi, en style tout militaire, que le vrai moyen d'obtenir son absolution était de prendre des villes et de gagner des batailles.

Cependant, quand la conversion de Henri IV lui eut ouvert les portes de sa capitale, presque tous les obstacles parurent levés. Jusque là d'Ossat, peu célèbre encore, et agent secret seulement, avait entretenu la négociation, tantôt avec le cardinal Tolet, tantôt avec le saint Père dans des audiences privées. Il détruisait les calomnies et les nouvelles avantageuses des fauteurs dégénérés de la Ligue, et répandait à propos les véritables. Pour tout dire en deux mots, ce pauvre orphelin de Gascogne, laissé à l'âge de neuf ans sans père, sans mère, sans bien, commença dès cette première entreprise à mériter la réputation d'un négociateur qui ne fit jamais une fausse démarche, et qui sut allier dans un degré éminent la probité à la politique, dont ses lettres sont un chef-d'œuvre. L'affaire n'avançant point à son gré, il s'entendit avec l'auditeur de Rote, Séraphin Olivier, dévoué à la France. Olivier était un de

ces hommes à bons mots, à qui l'on permet de tout dire, et qui s'était rendu singulièrement agréable au pape. Clément, qui le traitait avec beaucoup de familiarité, lui demanda un jour ce qu'on disait à Rome des troubles de France. « On dit, répliqua librement Olivier, en faisant allusion à un fait dont nous avons montré le peu de fondement, que Clément VII a perdu l'Angleterre par sa précipitation, et que Clément VIII, par ses lenteurs, perdra la France. » Cette parole, adressée à un pape qui aimait véritablement la religion, produisit sur lui le plus grand effet.

Henri IV savait tout ce qui se faisait et se disait à Rome; il y fit renouveler ses protestations d'attachement à la religion catholique, et parler avec détail des peines qu'il se donnait pour la rétablir dans tous ses droits et dans une pleine sécurité. Ce qui plut sur toute chose au saint Père, c'est que le roi, à la persuasion du cardinal de Gondi, très-bien initié dans les affaires de Rome, avait retiré des mains des Huguenots le jeune prince de Condé, regardé comme l'héritier de la couronne, parce que le roi n'avait point encore d'enfant. Le pape, enchanté de ces nouvelles, prit sans plus délibérer la résolution de conclure, et chargea d'Ossat de mander à son maître qu'il pouvait envoyer à Rome ses représentans. Le roi fit partir Du Perron avec ordre de se joindre à d'Ossat, et de traiter en commun tout ce qui regardait cette affaire (1595).

Cependant le pape craignait encore d'offenser Philippe II, dont la plupart des cardinaux étaient créatures; leur opposition, soutenue par un prince tout-puissant en Italie, et presque en Europe, pouvant lui susciter à lui-même les plus graves embarras. Pour qu'au moins Philippe n'eût pas à se plaindre qu'on eût méprisé ses raisons sans les avoir entendues, Clément lui dépêcha un cardinal, et le fit prier de ne point s'opposer à la réconciliation du roi avec le saint Siége, en cas que le consistoire, au jugement duquel il était résolu de soumettre absolument cette affaire, y donnât son approbation à la pluralité des voix. Le roi d'Espagne, assuré par son ambassadeur à Rome que la très-grande partie des cardinaux opineraient indubitablement selon ses vues, ne s'y refusa point; mais il n'y consentit pas non plus d'une manière formelle. Le pontife attend le temps nécessaire pour la réponse, et ne recevant rien, convoque le consistoire; mais il déclare en même temps que l'importance de cette matière exige plus d'attention qu'aucune autre, et qu'il veut par ce motif écouter chaque cardinal en particulier. Il se rendait ainsi maître des suffrages, sentant fort bien que peu d'opinans, tête à tête avec lui, oseraient le contredire. Ayant trouvé dans les cardinaux la docilité qu'il avait pre-

vue, il tint aussitôt le consistoire, où néanmoins le cardinal Colonne osa réclamer : mais le pontife, par quelques paroles fort sèches, lui ferma la bouche, et conclut incontinent à donner l'absolution.

Il ne s'agissait plus que des conditions sous lesquelles on la donnerait : le pape les régla aussi en particulier avec Du Perron et d'Ossat, nommés à cet effet ambassadeurs de Henri. La plus grande difficulté qu'ils éprouvèrent consista à ménager la susceptibilité française, si vive par rapport à l'indépendance de la monarchie, sans blesser néanmoins les droits du souverain pontificat tels qu'on les reconnaissait dans la société constituée sur une base catholique. Quelques ministres du pape proposèrent des clauses d'où il résultait que Henri ne régnait qu'en vertu de son absolution; mais les ambassadeurs se refusant à leur insertion, on n'insista pas davantage. On exigea aussi la publication pure et simple du concile de Trente : ils ne s'engagèrent qu'à la publication de ce qui s'accordait avec les maximes dont on se prévalait en France. Du reste, ils promirent que le roi protégerait l'Eglise et le clergé; qu'il ne nommerait aux bénéfices que des personnes d'une foi non suspecte; qu'il révoquerait les libéralités faites aux dépens de l'Eglise; qu'il ratifierait tous ces engagemens entre les mains d'un légat qui serait envoyé dans le royaume; qu'il notifierait publiquement à tous les princes catholiques la résolution où il était de vivre et mourir dans leur religion : et pour œuvres satisfactoires, que tous les jours il entendrait la messe, et réciterait plusieurs prières qu'on spécifia; qu'il s'approcherait au moins quatre fois l'an des sacremens de pénitence et d'eucharistie, et qu'il bâtirait des monastères en différentes provinces du royaume. On dit que, par un article secret, on lui fit promettre encore de rappeler les Jésuites.

Tout étant convenu, la cérémonie de l'absolution eut lieu avec un appareil extraordinaire le 17 de septembre de l'année 1595. Devant l'église de Saint-Pierre, dont les portes étaient fermées, on avait dressé une estrade spacieuse, et au milieu de l'estrade un trône où se plaça le souverain pontife, environné de tout ce qu'il y avait de cardinaux à Rome, excepté Marc-Antoine Colonne et deux autres : mais leur absence était compensée par la multitude des évêques, des prélats et officiers de la cour pontificale, des pénitenciers, des maîtres de cérémonies, et d'une infinité d'autres personnes de tous les états. Tous les prélats étant assis, Du Perron et d'Ossat se présentèrent debout, puis se prosternant baisèrent les pieds du souverain pontife, et lurent la supplique présentée au nom du roi. Ils exhibèrent incontinent l'acte de leur procuration, abjurèrent pour le prince toutes les hérésies, et promirent, sur

les Evangiles, qu'il garderait inviolablement la foi, se soumettrait aux commandemens de l'Eglise, et rendrait à son chef l'obéissance que lui avaient rendue tous ses prédécesseurs les rois très-chrétiens. On leur lut ensuite les conditions que le pape imposait au roi pour pénitence. Ils les acceptèrent, avec promesse qu'elles seraient accomplies; puis ils se prosternèrent une seconde fois, et le pontife, selon le rit formel du Pontifical, imité de la manière ancienne d'affranchir de l'esclavage, les frappa légèrement en signe de la liberté chrétienne dans laquelle il rétablissait le prince qu'ils représentaient. Pendant ce temps-là, on chantait le *Miserere;* et quand il fut fini, le pontife se leva, récita les prières indiquées de même dans le Pontifical, puis remontant sur son trône éleva la voix, et dit : « Par l'autorité de Dieu tout-puissant, des bienheureux apôtres S. Pierre et S. Paul et par la mienne, je donne à Henri de Bourbon, roi de France, l'absolution des censures encourues pour cause d'hérésie. » A ce dernier mot, les portes de l'église s'ouvrirent et le pape dit aux deux procureurs : « A présent que j'ai ouvert l'Eglise militante au roi votre maître, faites-le souvenir que c'est à lui de mériter, par la foi soutenue des œuvres, d'entrer un jour dans l'Eglise triomphante. »

Aussitôt que l'absolution fut prononcée, le son des trompettes et de mille instrumens retentit par toute la ville, et le canon tira long-temps au château Saint-Ange. On n'entendit que cris de joie parmi le peuple; les armes de France furent élevées sur les portes de plusieurs maisons : il n'y eut pas jusqu'à la populace qui ne changeât en bénédictions les injures qu'elle avait si long-temps prodiguées à un prince qu'enfin l'on connaissait mieux. Clément fit frapper des médailles avec son portrait d'un côté, et de l'autre celui de Henri. Ce fut à cette occasion que le roi donna le titre de *cousin* aux cardinaux, qui n'avaient auparavant que celui de *cher ami*.

Cette révolution porta le dernier coup à la Ligue, qui, dans le fait, eût été désormais sans objet. Le duc de Mayenne fit sa paix, dès l'année suivante, à des conditions qu'on ne pouvait attendre que d'un prince qui aimait surtout à vaincre ses ennemis par les bienfaits. Tous les chefs, gagnés et confondus par cette générosité, se soumirent presque en même temps : le plus opiniâtre d'entre eux, le duc de Mercœur, qui s'était flatté de se rendre souverain en Bretagne, plia enfin, après environ deux ans, au seul aspect des armes triomphantes du grand Henri, qui ne le réduisit encore à trembler, que pour ajouter à la gloire de sa valeur la gloire d'une bienfaisance qui surpassa même tout ce qu'on en attendait.

Qui pourrait méconnaître ici le bras adorable de la Providence? Si le protestantisme était monté sur le trône avec Henri IV, la France serait aujourd'hui ce que sont devenus l'Angleterre, la Suède, le Danemarck, etc. La Ligue, que ses aveugles ennemis nomment l'ouvrage de l'ambition, de l'hypocrisie, du fanatisme, a donc contribué à maintenir en France la foi catholique; elle a conservé à la couronne, ou du moins au siége de l'empire français, le plus ancien de la chrétienté, la gloire particulière à lui seul de n'avoir jamais été occupé par aucun prince hérétique; et malgré les excès des factions qui se formèrent dans son sein, elle a abouti à rendre toute sa pureté au sang chrétien de S. Louis et à porter ainsi sur le trône la plus digne branche de la plus auguste dynastie du monde.

LIVRE SOIXANTE-DIXIÈME.

DEPUIS LA RÉCONCILIATION DU ROI HENRI IV AVEC L'ÉGLISE ROMAINE EN 1595, JUSQU'A LA MORT DE CLÉMENT VIII EN 1605.

La guerre de Bannez et de Molina, dont on peut fixer le commencement à l'époque où nous sommes parvenus, fit presque autant de bruit que celles des Huguenots, auxquelles on la vit succéder. C'est là l'unique raison qui nous engage à parler, une fois seulement, des fameuses congrégations *de Auxiliis*, dont le signal, si l'on peut s'exprimer ainsi, fut donné le 10 janvier 1595, par le bref que Clément VIII adressa à l'inquisition de Castille, pour évoquer à Rome les questions agitées en Espagne touchant l'accord de la grâce avec la liberté. Comme nous n'y attachons pas, à beaucoup près, la même importance que l'esprit de secte, nous exposerons d'une manière succincte ces longues altercations de plus de dix ans, et nous anticiperons même sur le cours des années, afin de ne pas revenir davantage sur ce sujet.

Tout ce qui put intéresser à cet égard la sagesse du souverain pontife, ce fut de maintenir la concorde entre les écoles catholiques, et de réprimer la témérité des docteurs, qui voulaient dévoiler des mystères sur lesquels l'Apôtre élevé jusqu'au troisième ciel ne savait que s'écrier : *O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu!* Il est de foi que l'homme fait le bien librement, et que la grâce lui est absolument nécessaire pour les œuvres de salut; que la grâce ne nuit point au libre arbitre, et que le libre arbitre n'ôte rien au pouvoir de la grâce : voilà deux vérités qu'il faut croire simplement, et qui font également la matière de notre foi. Mais on ne s'en est pas tenu à la substance du mystère; on a voulu, pour ainsi dire, en faire l'analyse et en connaître le mode, ou la manière d'être. On a demandé comment (terme qui en nos mystères annonce presque toujours la témérité), on a demandé comment la grâce s'accordait avec le libre arbitre, comment le libre arbitre agissait sous la main de la grâce, et comment la grâce disposait de l'activité du libre arbitre; quelle part ils avaient encore chacun à l'accomplissement des préceptes, et au mérite des bonnes œuvres : objets sagement voilés à nos yeux, afin que nous attendissions tout du Ciel, et qu'en même temps nous fissions tout ce qui est en notre pouvoir afin que notre salut s'opérât avec crainte et trem-

blement, et tout à la fois avec d'autant plus d'assurance, que nous mettrions moins de confiance dans nos faibles efforts.

De tout temps l'envie de rapprocher nos dogmes des nouveautés introduites par les sectaires dont on voulait faciliter le retour, n'ont servi qu'à augmenter dans l'Eglise les troubles et les scandales. L'exemple du dominicain Pierre Soto, dont l'audacieux Baïus avait transformé les questions en assertions publiques, n'était pas oublié en Espagne, quand le Jésuite Monte-major, théologien de Salamanque, crut en reconnaître une partie dans les décrets prédéterminans de Dominique Bannez, confrère de Soto. La prémotion physique, au moins telle que Bannez l'avait conçue, et qu'elle fut ensuite adoptée par les nouveaux Thomistes, ne passait point encore parmi les Dominicains pour un enfant dont S. Thomas fût le père, et pour qui l'ordre entier dût avoir des entrailles paternelles. La chose est claire, par la réponse que firent ses défenseurs dans l'assemblée qui se tint, le 22 février 1599, chez le cardinal Madruce, président des congrégations. Pressés d'exposer le système de leurs décrets prédéterminans, ils répondirent qu'ils n'en pouvaient parler comme d'une doctrine commune à leur ordre, avant d'avoir pris l'avis de toutes leurs provinces. L'approbation donnée au livre de Molina par leur père Barthélemi Ferreira, inquisiteur en Portugal, ne prouve pas moins clairement que tous les Dominicains distingués ne professaient point alors la prédétermination. Mais tout change avec le temps, et l'esprit de corps surtout a bientôt pris un air de première antiquité.

Quoi qu'il en soit, Monte-major crut voir dans la prémotion bannézienne une nouveauté dangereuse, favorable même aux hérésies proscrites par le concile de Trente, et il la combattit fortement dès l'année 1581, dans une thèse qu'il faisait soutenir. Bannez, qui se trouvait dans cette assemblée, s'anima au point de se faire connaître pour le vrai père de la prédétermination. Il fit grand bruit à l'heure même, rassembla ses amis ensuite, dénonça de concert avec eux, à l'inquisition de Valladolid, seize propositions qu'il prétendait avoir été soutenues dans la thèse, et qui, à la vérification, se trouvèrent toutes différentes.

Des critiques ont regretté que Monte-major et ses confrères ne se soient pas contentés de leur premier triomphe, et l'on eût voulu qu'appliqués à combattre le nouveau système qui leur paraissait dangereux, ils n'eussent point entrepris d'y en substituer un autre. La prédétermination, examinée alors en elle-même, et sans établir de comparaison avec la science moyenne, ou prescience des futurs conditionnels, eût tenu difficilement, dit-on, contre des antagonistes occupés de l'attaque, sans être distraits par le soin de leur

propre défense, mais surtout sans se faire soupçonner d'intérêt propre, et les décrets prédéterminans une fois arrêtés, on n'eût pas vu paraître à leur faveur, et comme sous leur attache, les décrets nécessitans, avec tous les troubles et tous les scandales qu'ils ont causés dans l'Eglise. Mais se réduire à contredire la prémotion physique n'eût certainement pas prévenu la guerre.

Louis Molina, autre jésuite espagnol, et tout autrement célèbre que Monte-major, avait épousé si bien la querelle de son confrère, que bientôt il eut à la soutenir en propre nom. Son livre de la Concorde n'était pas encore mis au jour, que Bannez le déféra au grand-inquisiteur, le cardinal Albert d'Autriche. Le délateur n'avait pas vu l'ouvrage; mais dès là qu'il combattait sa prémotion, comme on le lui avait dit, il ne pouvait manquer, à son sens, d'être pélagien. Bannez, rapporte à ce sujet un Feuillant nommé Pierre de Saint-Joseph, habile théologien de ce temps-là [1], Bannez émit sa plainte, persuadé que c'en était fait de sa prédétermination, et qu'il courait danger d'être calviniste, si Molina n'était pas pélagien. Le livre de la Concorde parut néanmoins, et revêtu d'une ample approbation du père Ferreira, dominicain, qui avait été chargé de l'examiner en sa qualité d'inquisiteur de Portugal, où Molina professait la théologie, et avait fait imprimer son livre. L'ouvrage se débita avec toute la rapidité que procure la contradiction. La science moyenne fit la même fortune, d'abord chez les franciscains et les Augustins, qui la défendirent aussitôt dans les thèses publiques, puis dans plusieurs universités, à Sarragosse, à Tolède, à Séville, à Grenade, et dans beaucoup d'autres villes d'Espagne. Elle parvint rapidement en France, en Lorraine, et jusqu'au fond de l'Allemagne. Il est vrai qu'une société savante et nombreuse avait des facilités particulières pour accréditer ses productions : mais le premier aspect de la prédétermination physique, qui paraît ne pouvoir se concilier avec la raison qu'aux dépens de la foi, et avec la foi qu'au préjudice plus visible de la raison, suffisait seule pour la décrier.

Bannez et ses consorts, désespérés de voir ruiner tout-à-coup le chef-d'œuvre de leur génie, présentèrent requête sur requête au nonce du pape; mais elles n'aboutirent qu'à leur faire défendre de traiter d'hérétique Molina ou sa doctrine. L'animosité était déjà si grande, que différens prédicateurs dominicains et principalement le père Avendano, transformaient la chaire de vérité en un théâtre d'invectives où les Jésuites étaient traduits en hérétiques, en séducteurs, en magiciens, et en instrumens du démon. Avendano

[1] Pet. à S. Josnph. c. 5, p. 1.

se croyait suscité de Dieu pour renverser la société, et disait fort pieusement, qu'il ne participait jamais aux saints mysteres, sans se sentir pressé d'une ardeur nouvelle pour cette bonne œuvre. Voilà sans doute un fruit bien singulier des sacremens. Les Jésuites, en s'abstenant de ces invectives grossières, n'en imprimaient pas moins la note d'hérésie aux prédéterminans, qu'ils qualifiaient de luthériens et de calvinistes mitigés. Le pape, informé de cette animosité réciproque par différens évêques d'Espagne, défendit d'abord aux deux partis d'agiter davantage ces questions. Bannez, qui ne voyait pas triompher la prémotion dans sa patrie, ayant encore fait solliciter un jugement à Rome par le père Alvarez, qui fit l voyage exprès, le pontife évoqua cette cause à son tribunal (1596).

Clément VIII nomma huit consulteurs, qui lui furent proposés par le cardinal Alexandrin, protecteur de l'ordre de Saint-Dominique d'où il avait été tiré, et par le cadinal d'Accoli, qui avait aussi été dominicain. Evidemment prévenus, sauf les pères Plumbino et Bovio, celui-ci carme et l'autre augustin, qui furent constamment pour Molina, ils censurèrent, en janvier et février de l'année 1598, soixante-et-une propositions du livre de la Concorde. Ce travail parut précipité au pape, qui leur ordonna de le recommencer. On les soupçonnait d'avoir porté leur jugement sur des extraits fournis par les dénonciateurs, et de n'avoir pas même pris la peine de les confronter avec l'original. En effet, ils avaient déclaré que Molina donnait à Dieu, pour motif de la prédestination, la prévision du bon usage que l'homme ferait de son libre arbitre, et dans les endroits même du livre où ils prétendaient que ce principe demi-pélagien était établi, savoir, à la question vingt-troisième, articles 4 et 5, il est expressément et fortement réfuté, et la prédestination n'y est attribuée qu'à la volonté de Dieu, qui distribue librement ses dons quand et à qui il lui plaît.

Les consulteurs assemblés de nouveau persévérèrent dans leurs premiers sentimens; et la mort du cardinal Madruce, qui les présidait, les ayant laissés maîtres absolus de la résolution, ils ne pensèrent qu'à dresser leur censure. Cependant, l'élévation du jésuite Bellarmin au cardinalat fournissant un nouvel appui à la société, le père Aquaviva, qui en était général, fut admis à traiter avec les consulteurs : il leur montra clairement, et qu'ils attribuaient a Molina des propositions qu'il n'avait jamais enseignées, et qu'ils censuraient des propositions catholiques, ou reçues communément dans les écoles catholiques. Il fallait que l'avertissement fût bien fondé en raison, puisqu'après avoir condamné soixante-et-une propositions en premier lieu, ils en restreignirent

le nombre d'abord à quarante-neuf, ensuite à quarante-une, puis à vingt seulement. Ces variations formèrent un préjugé qui n'était ni favorable à la censure, ni fort honorable aux censeurs, et le pape leur en parla d'une manière mortifiante. Ils entendirent de sa propre bouche, que la cause n'était pas en état d'être jugée, qu'on n'avait pas fait assez d'attention aux défenses de la partie accusée, et qu'il voulait assister en personne à l'examen qui se continuerait.

Il se tint encore plus de soixante congrégations sur ce pied-là depuis le 20 mars 1601 jusqu'au 22 janvier 1605, sans qu'on pût cependant parvenir à une décision. Valentia, champion des Jésuites, succomba dès la première année à l'excès de la fatigue; il tomba évanoui au milieu de la dispute, et mourut peu de temps après. Arrubal, qui prit sa place, se trouvait déjà épuisé au mois de novembre de l'année suivante, et ce fut La Bastide qui alors entra dans la lice. Le héros des déterminans, Lémos, avec sa santé d'athlète et ses poumons d'airain, qui ne le servirent pas moins que son érudition, fut obligé lui-même de désemparer pour un temps, et de céder *par interim* la place à Alvarez. Le pape enfin, qui dans un âge avancé ne manquait aucune des congrégations, mourut, à ce qu'on prétendit, des soins et des fatigues qu'il prenait pour terminer cette affaire.

La persuasion commune est qu'il penchait du côté des prédéterminans, prévenu par le cardinal Alexandrin, qui avait commencé la fortune de ce pontife, en le menant avec lui dans ses légations, et à qui Clément avait d'ailleurs des obligations essentielles. François Pegna, qui, avec la simple qualité d'auditeur de Rote, avait eu l'art de se rendre fort important à la cour de Clément VIII, pressait encore la condamnation des Jésuites avec tout le ressentiment d'une première amitié convertie en haine. Après les avoir aimés jusqu'à publier un ouvrage contre le parlement de Paris à l'occasion de leur exil, il les haïssait tellement, qu'il mit tout en usage pour empêcher la béatification de leur fondateur, et qu'il exclut leurs écoliers des aumônes considérables qu'il avait léguées aux pauvres étudians : clause qui parut si odieuse, qu'on n'y eut aucun égard. D'un côté, le marquis de Villena, ambassadeur d'Espagne, avait ordre de presser la condamnation de Molina, et les Espagnols en général étaient ouvertement déclarés contre les Jésuites, en conséquence de l'absolution de Henri IV que ces pères avaient sollicitée. C'est ce qu'on voit dans les lettres du cardinal Du Perron, qui, durant ces disputes, écrivit au roi que les dominicains étaient soutenus par ceux qui ne trouvaient pas bon

que le général des Jésuites, et presque tous ceux de son ordre lui fussent si affectionnés [1].

Ce n'est pas que tous ces mobiles terrestres et fautifs eussent autorisé le défaut de soumission à la décision du saint Siége, si elle eût été rendue : dès là que l'Eglise prononce, dès que la voix de l'autorité s'est fait entendre, on ne doit que se soumettre à cette règle fixe de la foi, indépendamment des vues ou des vices vrais ou prétendus, et de ceux qui la préparent, et de ceux qui l'appliquent. Mais la mort, ou la Providence, ne permit point que Clément VIII prononçât; eût-il survécu, il est fort douteux, malgré son penchant, qu'il eût prononcé un jugement définitif. C'est ce que pensa du moins, au sujet de Paul V, le luthérien Mosheim, qui, dans le style de sa secte, dit que, si le pape eût été en parfaite liberté, il eût prononcé une de ces sentences ambiguës qui sont familières à l'oracle de Rome, et qui n'offensent personne [2]. Il est certain que Du Perron donna un jour fortement à penser à Clément VIII, en lui disant que, si l'on dressait un décret en faveur de la prédétermination physique, il se faisait fort d'y faire souscrire tous les protestans de l'Europe [3].

Ne passons pas cependant sous silence l'anecdote assez méprisable qui se trouve consignée dans les actes de Lémos, mais dont l'omission pourrait être attribuée à la partialité, plutôt qu'à un discernement judicieux. Selon ce prédéterminant formidable, Valentia son antagoniste se trouva mal à son aspect, parce qu'il le convainquit d'avoir honteusement falsifié un passage de S. Augustin; et le reproche terrible que lui adressa le souverain pontife, fut un coup de foudre qui le fit tomber sur le champ de bataille, sans pouls et sans haleine. Il faut des yeux bien prédéterminés à leur objet, pour voir de la sorte. Il faut avoir les yeux du dominicain Chouquet, qui dans ses rapsodies, aussitôt condamnées qu'imprimées, représente Lémos, à l'ouverture des congrégations, environné de rayons si étincelans, que les yeux des cardinaux en étaient éblouis [4]. Ou la citation de Valentia était une falsification réfléchie, ou ce n'était qu'une simple méprise. Or, qu'avait-il à gagner en falsifiant un texte que ses adversaires ne devaient pas manquer de vérifier? Et devait-il mourir de honte pour une faute de mémoire échappée dans la chaleur de la dispute, tandis que les ouvrages composés à loisir ne sont pas à l'abri de ces inadvertances? Tout ce qu'on pourrait conclure, s'il y avait du vrai dans cette

[1] Lettres du 7 février 1605 et du 23 janvier 1606. — [2] Hist. eccl. siècle XVII, sect. 2, part. 1, chap. 1, n. 39. — [3] Gall. Purp. p. 673. — [4] Livre des Entrailles maternelles de la Ste Vierge, pour l'ordre des F.-P., p. 326, édit. de 1634.

anecdote, c'est que Valentia était un homme médiocre. Malheureusement pour le faiseur d'anecdotes, ni Pegna, ennemi des Jésuites, ni les deux secrétaires si empressés de recueillir tout ce qui était favorable aux prédéterminans, ne disent pas le premier mot, soit de la corruption du passage, soit des reproches du pape, soit du vertige de Valentia, toutes circonstances néanmoins qui secondaient assez leurs vues, pour qu'ils ne les omissent pas.

Mais que ne controuve pas la manie de système! Eût-on sans cela imaginé ce qu'assure le père Jacques de Saint-Dominique dans son livre curieux *de la Nouvelle étoile de Cassiopée,* que les anges sont devenus démons, pour avoir rejeté le dogme de la prédétermination physique qui leur avait été proposé pour épreuve [1]? A l'exemple de Lucifer, Simon le Magicien, ajoute un autre écrivain de même genre, combattit la même doctrine ; et tel fut le sujet de ses disputes funestes avec le prince des Apôtres. Mais arrêtons-nous, et craignons sur toutes choses de prendre un air partial. Oui, la prémotion physique et la science moyenne nous sont parfaitement égales, ou, pour mieux dire, parfaitement indifférentes, si ce n'est que la prémotion révolte le bon sens, au moins pour ce qui regarde la foi, à laquelle elle sert aussi peu que la science moyenne. Et qui ne s'étonnerait que des docteurs vraiment respectables aient pu se passionner d'une manière si étrange pour des hypothèses et des présomptions qui peuvent n'être qu'imaginaires? Encore si elles n'avaient pas servi d'enveloppe à des nouveautés plus dangereuses, avec tant de scandale pour les simples, et tant de troubles pour l'Eglise!

Les disputes ne finirent point avec la vie de Clément VIII. Les cardinaux, dans le conclave qui suivit sa mort, avaient promis que celui d'entre eux qui lui succéderait les terminerait par un jugement définitif. Paul V, successeur, quoique non immédiat, de Clément, crut devoir remplir cette promesse, et tint encore à ce sujet dix-sept congrégations : mais il voulut consulter auparavant d'autres docteurs que ceux qui avaient la tête échauffée par ces disputes, ou qui étaient soupçonnés de quelque intérêt propre. S. François de Sales, aussi renommé pour sa doctrine que pour ses vertus, fut un des premiers consultés : son avis, comme celui de tous les autres, a toujours été tenu fort secret; mais on peut juger de sa réponse, suivant la remarque très-sensée de l'historien de sa vie, par la doctrine qui est répandue dans ses œuvres, où personne jusqu'ici ne s'est encore imaginé voir la prédétermination. Les Molinistes, sous Clément VIII, avaient toujours été

[1] Lib. de Nov. Cassiop. c. 1 et 2.

sur la défensive : on leur avait constamment interdit toute attaque, sous prétexte que des accusés ne devaient pas faire le personnage d'accusateurs. Le nouveau pape ne crut pas que les formes dussent l'emporter sur le fond, qui n'était autre que le sacré dépôt, lequel courait risque de s'altérer à la faveur d'un silence qu'on ne manquerait pas de prendre pour une approbation. Il fallut donc que les Thomistes, quelque effort qu'ils fissent pour parer ce coup, se missent à leur tour sur la défensive.

La Bastide établit que la prédétermination physique détruisait le libre arbitre et la grâce suffisante; qu'elle faisait Dieu auteur du péché; qu'elle avait déjà été condamnée, avec le calvinisme, par le concile de Trente; et, venant au détail, il fit un parallèle de vingt articles entre la doctrine de Bannez et celle de Calvin. La comparaison, qui fut bien suivie et bien soutenue, était embarrassante; mais Lémos n'était pas un homme à être embarrassé : il répliqua que la prédétermination était la pure doctrine de S. Augustin; que les Pélagiens n'étaient hérétiques que parce qu'ils n'admettaient pas la prédétermination; que tous ceux qui ne l'admettaient pas étaient pélagiens; que les Jésuites n'étaient que des pélagiens ou des fauteurs du pélagianisme. En un mot, tout ce qu'on put saisir de sa première défense, après le nom de S. Augustin, ce ne furent que les noms de pélagianisme, de pélagiens et de semi-pélagiens, qui se reproduisaient dans toutes ses déclamations.

Il sentit cependant que ces généralités et ces injures pourraient ne pas satisfaire ses juges. Venant donc au fait, il avoua que Calvin avait tenu, comme Bannez, la grâce efficace par elle-même, et indépendamment de la volonté : mais il ajouta qu'il n'y avait rien que de vrai dans ce principe; que toute l'erreur consistait à conclure de là, comme faisait Calvin, que le consentement de la volonté était nécessaire d'une nécessité de conséquent, au lieu que Bannez ne le disait nécessaire que d'une nécessité de conséquence. On pourrait soupçonner, d'après de pareilles défaites, que nous les prêtons gratuitement à Lémos : mais que l'on consulte son propre récit, et l'on sera beaucoup plus surpris encore d'y voir sa vertu soutenir à peine la gloire d'une si heureuse invention, et se prémunir contre la vanité, en s'écriant avec l'Apôtre : *C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis* [1]. Il ne s'applaudit pas moins de la découverte du *sens composé et divisé*, qui en effet ne lui fut pas d'un moindre usage que la distinction des nécessités de conséquent et de conséquence. Ces termes énigmatiques ne satisfaisant point encore à beaucoup près ses juges, il lui fallut enfin

[1] Acta P. Thom. Lemos.

réduire la prédétermination à un secours prévenant, que la volonte peut refuser quand il lui est offert, et ne pas mettre en usage quand elle l'a; de telle manière que, si elle ne fait pas ce qui lui est commandé, il ne tient pas à Dieu, mais à elle. C'est ainsi que le thomisme et le molinisme, malgré leur antipathie réciproque, se rapprochaient tellement, qu'il devenait impossible de préciser la différence. Et dans la réalité, si la prémotion modifiée de la sorte n'est pas le concours simultané, c'est un assemblage de termes pris à contre-sens; ce n'est plus qu'une chimère.

La cause étant suffisamment instruite, le pape ordonna aux consulteurs de lui donner leurs opinions par écrit, et d'indiquer sur quoi ils les fondaient. Ils n'étaient pas devenus plus favorables aux Jésuites; mais les motifs qu'on leur demandait les embarrassèrent. Après quatre mois de travaux particuliers, et bien des conférences qu'on leur permit ensuite d'avoir entre eux, le pape, outre les incertitudes et les variations de leurs écrits, trouva qu'ils n'avaient pas même touché au point qui devait trancher la question; savoir, en quoi les catholiques différaient des hérétiques sur la matière de la grâce et du libre arbitre. Il résolut donc de prendre pour base de sa décision, celles du concile de Trente contre les Luthériens et les Calvinistes, et fit remettre à cet effet tous les actes manuscrits de ce concile au cardinal Du Perron, qu'il regardait avec justice comme un des plus grands théologiens de son siècle.

Cette confiance en Du Perron, qui trouvait la prédétermination si favorable aux Calvinistes, n'annonçait pas une issue bien heureuse pour les prédéterminans. On n'a pas laissé que de répandre dans le public la copie d'une bulle qu'on prétend avoir été dressée par Paul V contre le molinisme, et à laquelle il n'a manqué, selon ceux qui la colportaient, que la formalité de la promulgation : mais le temps où elle parut et la flétrissure des personnes qui la faisaient valoir, suffiraient pour la faire tomber, quand elle ne serait pas remplie comme elle l'est de contradictions, d'anachronismes, de principes schismatiques, de tous les indices de supposition et de supercherie. Contradictions: entre les copies diverses de cette bulle clandestine, les unes condamnent cinquante propositions, et les autres quarante-deux. Anachronismes: le nom des censeurs par qui on la suppose signée, prouve qu'elle a été faite cinq ans avant le pontificat de Paul V, à qui on l'attribue. Principes schismatiques : elle condamne des propositions, entre autres la seconde et la quatrième, qui sont les contradictoires des propositions déjà condamnées dans Baïus. Que le saint Siége désavoue et réprouve cette bulle, c'est ce qui est de toute notoriété par le décret où le pape

Innocent X a déclaré en termes formels qu'on n'y devait ajouter aucune foi.

Tout ce que prononça incontestablement Paul V sur cette question, ce fut de déclarer quelques jours après, le 28 d'août 1607, où il en conféra pour la dernière fois avec le sacré Collége, qu'il publierait sa décision quand il le jugerait à propos, et que cependant il défendait sévèrement aux parties de se censurer mutuellement sur ces matières. Ainsi, cette dispute qui fixait depuis si longtemps les regards de toute l'Europe, qui avait absorbé les plus précieux momens de deux grands papes, du sacré Collége, d'une infinité de prélats et de docteurs célèbres, finit, comme toutes les affaires de ce genre, sans avoir rien éclairci. Celui de tous les partis qui eut le moins de respect pour les décisions du saint Siége, ces faux thomistes qui se couvraient du nom d'une école respectable, parce que le leur n'exprimait plus que le schisme et la secte, se plaignaient de ce qu'à la faveur du silence de Rome sur le fond de la question, et au moyen de la liberté laissée aux deux parties d'enseigner leurs opinions respectives, le pélagianisme allait tête levée dans l'Eglise. Comme ce reproche ne diffère pas de celui des Calvinistes, nous en renvoyons les auteurs à la réponse que le grand évêque de Meaux fit en pareille circonstance au ministre Jurieu [1]. « Quant à ce qu'on nous objecte, lui disait-il, que nos Molinistes sont semi-pélagiens, et que l'Eglise romaine tolère le pélagianisme, si l'on avait seulement ouvert les livres des Molinistes, on aurait appris qu'ils reconnaissent pour tous les élus une préférence gratuite de la divine miséricorde, une grâce toujours prévenante, toujours nécessaire pour toutes les œuvres de piété, une conduite spéciale qui les y conduit. Mais les faux thomistes, ou les semi-calvinistes, ainsi que les Calvinistes rigoureux, veulent quelque chose de plus : toute grâce qui n'ôtera pas le libre exercice de la volonté sera toujours pour eux la grâce pélagienne. »

Pendant que les plus habiles jésuites d'Espagne et d'Italie consacraient en Europe leur temps et leurs talens à la controverse dont nous venons d'indiquer l'objet et le résultat, d'autres enfans d'Ignace, ne respirant, à l'exemple de leur père, que la plus grande gloire de Dieu, et brûlant de faire partout connaître Jésus crucifié, ne songeaient qu'à étendre l'empire de l'Eglise sur les traces de l'Apôtre des Indes et du Japon. Depuis le départ (1582) des ambassadeurs de cette nation pour la capitale du monde chrétien, l'Evangile y avait répandu des torrens de lumière qui faisaient rougir les peuples de leurs dogmes fabuleux, et qui terras-

1 Boss. 1er Avert.

saient l'orgueil le plus entêté de son savoir. Au milieu de la ville impériale, un savant, nommé Dosam, qui avait parcouru toutes les académies de la Chine et du Japon, où il n'avait trouvé que des admirateurs, conféra par occasion avec un missionnaire sur la nature de nos âmes qu'il croyait matérielles [1]. L'Européen le convainquit si bien du contraire, ainsi que des conséquences qui dérivent de ce premier principe, que Dosam fut confus de son ignorance et non moins effrayé des périls qu'elle lui faisait courir. Il aimait sincèrement la vérité, confessa ce qu'il découvrait, s'humilia devant le maître des cœurs; et Dieu le fortifia tellement que, foulant aux pieds tout respect humain, il se fit instruire à fond de nos mystères, et reçut le baptême. On ne saurait exprimer l'étonnement où cette nouvelle jeta toute la ville. Sept à huit cents personnes, qui tous les jours régulièrement allaient entendre Dosam comme un oracle, suivirent toutes son exemple. Elles furent imitées par tant d'autres, que les églises ordinaires ne suffisaient plus pour les recevoir. Le sage, disait-on de tous côtés, s'est fait chrétien; Dosam, qui sait tout, n'a point trouvé de religion meilleure que le christianisme. Pendant plusieurs jours, l'empereur lui-même et toute sa cour ne s'entretinrent de rien autre chose.

Le bruit de la persécution, qui se répandit quelque temps après, n'arrêta point ces progrès de l'Evangile. Jamais au contraire on ne vit plus de conversions qu'alors, jusque dans les lieux où l'empereur faisait son séjour, jusque parmi les femmes, qui parurent ne rien conserver de la faiblesse de leur sexe. Le roi de Tango, craignant que la rare beauté de la reine son épouse, encore très-jeune, n'attirât les regards de l'empereur, la tenait continuellement renfermée dans un palais, où elle vivait dans une grande innocence. Quoiqu'il fût idolâtre, il lui avait souvent parlé avec estime de la religion chrétienne, qui excitait au moins l'admiration de ceux qui ne l'embrassaient pas. Cette princesse, qui avait l'esprit excellent, retint tout ce qu'on lui avait dit, et ses mœurs ne mettant point d'obstacle aux impressions de la grâce, elle se sentit fortement inclinée vers une religion si conforme à ses heureux penchans. Comme elle n'espérait point obtenir le consentement du roi son époux, il lui fallut conduire l'affaire de sa conversion dans le plus profond secret, et dérober ses démarches à une infinité de surveillans continuellement attentifs à l'observer.

Heureusement on élevait auprès d'elle une princesse de la maison royale, avec qui la conformité d'inclinations vertueuses la liait encore plus étroitement que l'affinité, et qui n'avait rien de secret

[1] Hist. du Japon, l. 6.

pour elle. La reine ouvrit son âme à cette amie sûre, qui n'était gênée par aucune surveillance, et l'envoya communiquer ses vœux et ses embarras à un missionnaire. La médiatrice, qui n'avait pas moins d'ardeur que la reine pour embrasser le christianisme, se fit baptiser elle-même, et reçut le nom de Marie. La grâce du baptême la transforma aussitôt en apôtre. Toutes les dames du palais à qui elle fit part de son bonheur allèrent successivement trouver le missionnaire, et revinrent chrétiennes. Un Japonais de distinction qui les suivit revint changé comme elles. Cependant la reine gémissait avec d'autant plus d'amertume, qu'elle se voyait esclave de l'enfer, au milieu d'une cour à qui elle avait procuré la liberté des enfans de Dieu. La princesse Marie va de nouveau trouver le missionnaire; elle se fait parfaitement instruire de la manière de conférer le baptême, revient baptiser la reine, et lui fait prendre le nom de Grâce, qui ne fut jamais porté à plus juste titre. La néophyte fut sans intervalle une chrétienne parfaite, et douée du don de force à un point que l'Esprit saint ne communique qu'aux âmes qu'il remplit tout entières. Pour Marie, l'exercice d'un ministère divin éleva tellement son âme, que dès-lors elle regarda sa personne comme consacrée à Dieu. Sitôt qu'elle eut baptisé la reine, elle retourna vers le missionnaire, se prosterna en sa présence au pied de l'autel, et fit vœu de virginité, quoiqu'elle fût un parti des plus riches et des plus recherchés de tout l'empire. Le même jour, elle parut en public avec les marques qu'elle jugea les plus propres à témoigner qu'elle s'interdisait tout commerce avec le siècle.

Tout ceci s'était passé en l'absence du roi. A son retour, il en parut extrêmement irrité, et déclara impérieusement à la reine, ainsi qu'à toute sa cour, qu'il fallait au plus tôt abjurer une religion odieuse à l'empereur, et capable de le perdre lui-même. Les menaces et toutes les représentations étant inutiles, il n'y eut point de mauvais traitemens qu'il ne mît en usage. La reine fut encore moins épargnée que les autres, le ressentiment du roi se mesurant sur l'amour passionné qu'il lui portait. A tous les excès du dépit et de la fureur, elle n'opposa qu'une patience et une douceur inaltérables : mais sa constance parut à jamais invincible. Sur ces entrefaites, un des enfans du roi étant tombé dangereusement malade, elle engagea la princesse Marie à le baptiser. Le petit moribond reçut le baptême, et fut à l'instant en parfaite santé. Les armes tombèrent alors des mains du roi : il prit le parti de dissimuler, et ne chagrina plus des personnes qu'il ne pouvait se défendre d'aimer et de révérer.

On ne peut entendre qu'avec intérêt la suite de la vie, et surtout

la mort touchante de cette reine, la plus belle personne, la princesse la plus spirituelle, et la chrétienne la plus fervente peut-être de toute l'Eglise du Japon, c'est-à-dire du sanctuaire même de la ferveur. Loin d'idolâtrer sa figure, il semblait qu'elle eût pris à tâche d'en ternir l'éclat par toutes les austérités de la pénitence. Elle apprit très-bien le latin et le portugais, moins pour orner son esprit, que pour fournir plus d'aliment à sa piété. Après la lecture et ses autres exercices de dévotion, son plus grand soin était de recueillir les orphelins et les enfans des pauvres, de les vêtir et les soigner elle-même, de les instruire des élemens de notre religion, et de les rendre solidement chrétiens. Après douze ans d'une vie si sainte, elle fut la victime de la jalousie du roi son époux, non pas qu'il eût conçu le moindre soupçon sur sa fidélité, mais parce qu'il eut peur qu'elle ne devînt l'objet d'un autre amour que le sien.

Dans l'une de ces révolutions soudaines qui sont si fréquentes au Japon, il l'avait laissée dans la ville très-forte d'Osaca; ce qui ne le rassurait néanmoins qu'imparfaitement. C'est pourquoi il avait commandé à l'intendant de sa maison, que, si la place venait à être forcée, il tranchât sur-le-champ la tête de la reine, et mît le feu au palais. Osaca fut pris en effet, et l'intendant sommé de remettre la reine entre les mains du vainqueur. Cet officier, rempli de vénération pour sa maîtresse, chercha tous les moyens possibles de la sauver, sans en trouver aucun; il va donc la joindre, le désespoir peint sur le front, se jetant à ses pieds qu'il inonde de ses larmes, et lui déclare l'ordre barbare qu'il avait reçu. « Nous périrons aussitôt nous-mêmes, ajouta-t-il, et c'est toute ma consolation de ne pas survivre à une princesse dont la mort me ferait de ma propre vie le plus insupportable des tourmens. » La reine entendit ce discours comme s'il ne l'eût pas regardée. « Vous savez dit-elle, que je suis chrétienne, et que la mort n'a rien d'effrayant pour les chrétiens : quant à vous, songez bien à ce que vous allez devenir pour toute une éternité. » Après ce peu de mots, elle entra dans son oratoire, et, prosternée devant l'image d'un Dieu mort pour nous, elle lui fit le sacrifice de sa vie. Elle rassembla, aussitôt après, les dames de sa suite, qui toutes étaient chrétiennes, les embrassa tendrement, et leur représenta que, n'étant pas condamnées elles-mêmes à mourir, la loi de Dieu les obligeait à se retirer avant qu'on mît le feu au palais. Tout retentissait de sanglots et de cris lamentables : elle seule, aussi tranquille que s'il eût été question d'une affaire indifférente, rentra dans l'oratoire, appela l'intendant, et lui dit qu'il pouvait remplir sa commission. Il se jeta de nouveau à ses pieds, et la pria de lui pardonner sa mort. Aussitôt la reine se mit à genoux, rabattit elle-même

le collet de sa robe, et reçut, en prononçant les noms de Jésus et de Marie, le coup qui lui trancha la tête. Telle était la force chrétienne dans les âmes japonaises, indépendantes en quelque sorte des entraves de la matière et de la fragilité du sexe, ainsi que de toutes les faiblesses de la nature!

Le trait suivant achèvera de faire connaître toute l'énergie du caractère de cette nation, jusque dans les conditions les moins façonnées à l'héroïsme. Le roi de Saxûma s'étant emparé du Bongo, d'où la foi s'était répandue dans les autres royaumes, les bonzes, qui l'avaient puissamment secondé dans son invasion, exercèrent leur vengeance avec une fureur toute particulière sur cette chrétienté florissante, et s'attachèrent principalement à brûler les églises et tous les monumens du christianisme. A la vue de Vosuqui déjà tombé sous leur puissance, il y avait un fort séparé de cette ville par un petit bras de mer; et quelques centaines de sujets fidèles, tant hommes que femmes, y tenaient encore pour leur souverain légitime. L'une de ces héroïnes ne put voir sans indignation, au milieu des églises réduites en cendres, un temple d'idoles et une superbe maison de bonzes, qui ne semblaient conservés que pour insulter à la vraie religion. *Quoi donc*, s'écria-t-elle, *serons-nous les spectateurs oisifs du triomphe de l'impiété?* Elle prend sur-le-champ sa résolution, attend la nuit avec impatience, se jette alors à la nage, franchit le bras de mer, va mettre le feu au temple et au monastère des bonzes; après quoi elle repasse la mer, rentre glorieuse dans la forteresse, et convie tout le monde à goûter avec elle le plaisir de voir les flammes dévorer ces trophées orgueilleux de l'idolâtrie.

Le dernier empereur, nommé Nobunanga, sans professer le christianisme, l'avait tellement protégé, qu'il était devenu la religion dominante jusque dans la capitale de l'empire : mais ce prince, abandonné à ses passions honteuses, s'aveugla toujours au centre de la lumière, malgré les exhortations continuelles des hommes apostoliques avec lesquels il ne se lassait point de converser. A la fin, il s'égara si déplorablement dans les vertiges d'un orgueil insensé, qu'il se fit bâtir un temple, et ordonna, par un édit qui suspendait tout autre culte, d'y venir de toutes les contrées de l'empire sacrifier à l'empereur. Les chrétiens méprisèrent l'édit, et Nobunanga feignit de ne point s'en apercevoir : mais Dieu ne tira pas une vengeance moins exemplaire d'une impiété si criante. Dans une émeute excitée par un homme de néant, par un aventurier qui avait pour tout mérite le talent de dessiner, ce prince rebelle à la grâce périt au point le plus brillant de sa carrière (1582). Il avait conçu le grand dessein de réduire tous les petits rois du Japon au

rang de simples vassaux, suivant la constitution primitive de cet empire, et avait déjà conquis plus de trente rovaumes, qui lui avaient procuré des richesses immenses

La ville, et surtout le palais d'Anzuquiama qu'on appelait au Japon le paradis de Nobunanga, et qu'on pouvait regarder comme une des rares merveilles du monde, suffisent pour donner une idée de la puissance et de l'opulence de cet empereur, qui les avait fait bâtir en quelques mois. A trente milles de Méaco, vers le midi, s'ouvre une plaine délicieuse et fort étendue, sillonnée d'une infinité de ruisseaux, tapissée d'une verdure sans cesse renaissante, et ombragée d'arbres qui portent des fruits et des fleurs dans presque toutes les saisons. Au milieu de la plaine s'élève une montagne escarpée, qui se partage en trois crêtes, assez semblable à la figure d'une fleur de lis. Au pied de la montagne est un lac spacieux semé d'îles qui forment comme autant de bouquets, et du lac sort une rivière qui serpente lentement, et fait mille circuits dans toute la largeur du vallon : ce qui a fait dire aux poètes japonais, qu'elle s'éloignait à regret de ces lieux enchantés. A l'endroit où le lac se réduit en rivière, on avait bâti la ville d'Anzuquiama, et le palais qui en formait comme la citadelle, avait été construit sur le sommet le plus élevé de la triple montagne; sur les deux crêtes latérales, les chefs et les rois vassaux de l'empire avaient construit pour eux des palais avec une magnificence proportionnée. On montait à celui de l'Empereur par un superbe escalier taillé dans le roc, d'où l'on sortait sur une vaste plateforme qui, avec le château, occupait toute la cîme du mont, qu'on avait aplani avec un travail à peine concevable. Cette vaste place était ceinte d'un rempart tout en pierres polies, et de cinquante coudées de hauteur.

L'intérieur du palais, les appartemens, les galeries, les jardins, les terrasses, tout était marqué au coin de la grandeur et du merveilleux : mais ce qu'on voyait avec le plus d'étonnement, c'était une tour élevée en pyramide au centre du palais, dont elle formait le couronnement. Elle était à sept étages; chacun avait son toit à la manière japonaise, et ces toits, ainsi que les corniches, étaient peints de diverses couleurs, dont l'éclat était relevé par ce brillant vernis du Japon qui fait presque l'effet de nos glaces, et qui résiste à toutes les injures de l'air. Le tout était terminé par un petit dôme à jour, enrichi au dedans et au dehors d'azur, de peintures, de mille ornemens de bon goût, et surmonté d'une large couronne d'or massif. Ce dôme surtout où l'on avait prodigué tout ce qu'il y a de plus précieux vernis, jetait un éclat si merveilleux, qu'on avait également peine et à y fixer la vue et à l'en détourner. Toutes

ces merveilles furent réduites en cendres, après qu'on eut pillé les trésors de Nobunanga qui étaient déposés en ce lieu, et qu'on eut peine à transporter en trois jours.

Pour comble de revers, par suite de ce changement de dynastie dans l'empire temporel du Japon, le trône fut ravi à la postérité de Nobunanga et rempli par un homme d'une naissance aussi vile que celle de l'assassin de ce prince. Il avait été valet d'un personnage de sa cour ; ensuite il s'était fait soldat, et était parvenu par tous les degrés de la milice au commandement des armées. Tel était le fameux Taïcosama, nommé auparavant Faxiba, qui se porta d'abord pour vengeur de Nobunanga et pour tuteur de son petit-fils, afin de se frayer la route au trône, où il ne tarda point à s'asseoir. Les commencemens de son règne furent assez paisibles, et même favorables aux chrétiens, trop nombreux pour qu'on les irritât dans les commencemens d'une puissance usurpée et mal affermie.

Il voyait presque tous les grands officiers de l'empire, ou chrétiens déclarés, ou protecteurs des chrétiens [1]. Osaca et Sacaï, les deux villes dont la conservation lui importait davantage, avaient l'une un gouverneur chrétien, et l'autre un infidèle dont le nouvel empereur lui-même fut obligé de se défaire, et qu'il crut ne pouvoir mieux remplacer que par le chrétien Joachim Riusa, d'une valeur à toute épreuve. L'homme de l'empire qui importait le plus à la sûreté de sa personne, Ucondono, premier capitaine des gardes, le colonel général de la cavalerie, le grand-amiral, le premier secrétaire d'état, le grand-trésorier, l'intrépide vice-roi de Boari, et quantité d'autres Japonais également distingués par leur mérite et par leurs emplois, étaient tous adorateurs sincères du vrai Dieu, et plusieurs méritaient mieux le nom d'apôtres que celui de simples fidèles. Ils jouissaient d'ailleurs d'une si haute considération dans l'empire, qu'on pouvait mettre en doute s'ils avaient plus d'obligation au nouvel empereur de ce qu'il les avait confirmés dans leurs emplois, qu'il ne leur en avait lui-même de ce qu'ils les avaient acceptés. Il paraît néanmoins que Taïcosama, ombrageux comme tous les tyrans, surtout à l'égard des chrétiens, rigides observateurs du droit de majesté et de tous les principes de l'équité, ne prit jamais en eux une entière confiance, d'autant mieux que le premier capitaine des gardes, généralissime des armées, et le plus accrédité des Japonais chrétiens, s'était d'abord déclaré pour un fils de l'empereur défunt, et l'avait soutenu jusqu'à ce que ce jeune prince eût lui-même ruiné ses affaires.

Un autre germe de l'antipathie de Taïcosama pour les chastes

[1] Hist. du Japon, l. 7

adorateurs du Dieu fils d'une vierge, c'étaient les mœurs de ce prince, le plus incontinent des idolâtres mêmes. En suivant le plan de son prédécesseur, qui s'était proposé de subjuguer tous les rois du Japon, il ne se bornait point à conquérir des royaumes, mais il faisait enlever sur son passage tout ce qui se rencontrait de filles et de femmes les plus avantagées des grâces de la nature. Un de ses favoris, nommé Tocun, qui de bonze était devenu recruteur du sérail, s'acquittait si bien de ce ministère infâme, qu'il s'était rendu la terreur de toutes les Japonaises à qui l'honneur était cher. Comme il accompagnait l'empereur sur la frontière du royaume d'Arima, vanté pour la beauté du sang, il ne laissa point échapper une occasion si avantageuse de faire sa cour : mais tout le pays était chrétien, et la jeunesse encore plus chaste que brillante. Le ravisseur impur y fut si mal reçu, qu'il s'estima heureux de s'en tirer la vie sauve. Furieux de ce traitement, il arriva fort tard auprès de Taïcosama, qui était en débauche, et qui, la tête échauffée par le vin, jura de faire décapiter toutes les femmes d'Arima.

Ses compagnons de débauche, idolâtres vicieux qui ne pouvaient souffrir une religion si contraire à leurs penchans, profitèrent de l'occasion pour exciter le prince à se déclarer une bonne fois contre les chrétiens, qui résistaient ainsi à ses volontés, et qui, pour peu qu'il différât, ajoutèrent-ils, ne lui laisseraient par leur multiplication rapide aucune autorité dans l'empire. Tocun l'anima particulièrement contre le généralissime Ucondono, qui formait le principal appui de la foi, et ne manqua pas de rendre sa fidélité suspecte. Il vint à bout de faire adopter à l'empereur une résolution extrême, contre toutes les règles même de la prudence. Ucondono fut exilé, et peu après tous les missionnaires eurent ordre de sortir du Japon. Le généralissime était campé à quelque distance de la cour, avec l'armée impériale dont il possédait l'estime et l'affection, quand on vint lui déclarer de la part de l'empereur, qu'il choisît, ou d'abjurer le christianisme sur-le-champ, ou de partir pour l'exil. La mort, pour les Japonais en général, est un moindre mal que le déshonneur; et le brave Ucondono avait montré cent fois, au fort de la mêlée, combien il préférait la gloire à la vie : mais Ucondono savait vaincre, et non pas se révolter. Il s'interdit jusqu'à l'examen des droits plus qu'équivoques de Taïcosama au trône, et partant du grand principe de la tranquilité publique, sacrifia tous ses intérêts au repos de l'état. Il répondit qu'il ne balançait point à choisir l'exil; qu'il choisirait de même la mort la plus cruelle, plutôt que de manquer à la fidélité qu'il devait à son Dieu. Il partit aussitôt après pour l'exil, qui porte un caractère tout particulier au Japon, où cette flétrissure abhorrée dévoue en

quelque sorte à la malédiction publique, au point que l'exilé, mort civilement et banni de toute société, est réduit à chercher sa retraite dans les déserts et dans les forêts. Mais l'exil d'Ucondono ne lui attira que de la vénération, et un redoublement de tendresse, non-seulement de la part de sa religieuse famille, charmée d'acquérir un confesseur de Jésus-Christ, mais de tous les vassaux de cette illustre maison, et d'une multitude d'officiers qui avaient servi sous lui et sous son père. Tous aimèrent mieux abandonner leurs biens et leurs emplois, que de manquer à ce qu'ils jugèrent que l'honneur et la religion exigeaient d'eux. L'injustice de Taïcosama révolta jusqu'aux infidèles : le propre frère de ce prince, et quantité d'autres chefs idolâtres, comblèrent d'éloges le courage du confesseur, et lui firent mille offres de services.

L'empereur parut se repentir lui-même de son premier emportement, et généralement de tout ce qu'il avait ordonné contre les chrétiens. Un jour même qu'il s'entretenait sur la religion avec une dame de la cour qu'il savait chrétienne, il lui échappa de dire qu'il avait été un peu vite à ce sujet. Un malheureux pilote espagnol ruina tout-à-coup, par l'imprudence de ses rodomontades, les espérances que ce changement de dispositions faisait renaître. Cet homme obscur, dont on ignore le nom, étant accusé de piraterie, et son navire au moment d'être confisqué, crut intimider les Japonais par un vain étalage de la puissance du roi catholique. Il leur dit que le soleil ne se couchait jamais sur les états du roi son maître, étendu dans les quatre parties du monde; que ce monarque possédait lui seul la meilleure partie des deux hémisphères; et apercevant une mappe-monde dans la salle où sa vanité s'exaltait, il promena les yeux de ceux qui étaient présens sur le continent immense des grandes Indes, sur les îles sans nombre qui les bordent depuis l'Afrique jusqu'aux Philippines, sur quantité de places dans l'Afrique même, sur les deux tiers de l'Amérique, et généralement sur tout ce qui appartenait au roi d'Espagne dans les quatre parties du monde. Les Japonais, vraiment étonnés à la vue d'une pareille monarchie, demandèrent par quels moyens on avait pu réussir à la former. Le Castillan voulant leur faire entendre qu'ils n'étaient point à l'abri des entreprises, ou du ressentiment du roi son maître : « Il n'est rien de plus simple, répliqua-t-il; pour conquérir un pays, il nous suffit que nos prêtres y aient une fois mis le pied. Ils instruisent les peuples dans notre religion, et quand ils en ont gagné un certain nombre, on envoie des troupes, qui, soutenues de ces nouveaux chrétiens, réduisent aisément le reste. »

Ces propos rapportés à Taïcosama, et rapprochés des invasions

journalières tant des Portugais que des Espagnols, en particulier des préparatifs qu'ils faisaient alors contre la grande île de Mindanao, très-connue des Japonais, toutes ces appréhensions, jointes à la terreur générale que les grands vaisseaux d'Europe répandaient sur toutes les mers de l'Orient, décidèrent sur-le-champ un prince aussi violent qu'ombrageux. Il confisqua le navire, fit chasser du Japon le pilote et tout l'équipage, et ordonna d'arrêter les missionnaires, d'abord à Méaco et à Osaca, les deux villes principales de l'empire (1596). Il ne s'en trouva que neuf dans ces deux villes, trois jésuites et six franciscains. Les autres, au premier éclat de l'Empereur contre le christianisme, s'étaient retirés dans les états des princes chrétiens, d'où ils portaient secrètement les secours de leur ministère aux fidèles des autres royaumes, dans l'espérance que l'empereur, satisfait de cette discrétion, reviendrait bientôt de son emportement. Quant aux princes qui leur fournirent un asile, le roi d'Arima sourtout, et à son exemple ceux de Fingo et de Bungo, se déclarèrent en leur faveur d'une manière si éclatante, qu'on ne peut attribuer qu'à une conduite particulière de la Providence la tranquillité dont le fier Taïcosama les laissa jouir.

Ce fut dans ces conjonctures que le roi d'Arima entreprit de faire embrasser le christianisme à tous ceux de ses sujets qui étaient encore idolâtres; et il eut un succès que l'attente même de la persécution parut accélérer. Le roi de Fingo recueillit le généralissime disgracié et toute sa suite, dans l'île de Junomiga, qui devint bientôt célèbre par le concours de tous les chrétiens les plus distingués : ils venaient par troupes honorer cet illustre confesseur, et lui rendaient déjà une espèce de culte. Plusieurs furent si charmés de la joie toute céleste que goûtait avec lui son illustre famille dépouillée de tout, que, se défaisant eux-mêmes de leurs emplois et de leurs dignités, ils s'établirent dans cet asile de l'innocence et de la véritable paix. Le vieux roi de Bungo, qui l'eût disputé en zèle à tous les autres, était mort en odeur de sainteté. Le roi Jostimon, fils indigne d'un père qui fut autant l'apôtre que le souverain de ses peuples, devint après sa mort, au moins pour un temps, apostat et persécuteur. Il fit même plusieurs martyrs, les premiers que la persécution déclarée ait donnés à l'Eglise du Japon, qui reçut ainsi d'un prince chrétien ses premières plaies ; mais la reine douairière, deux princesses sœurs du roi, et tout ce qu'il y avait de plus distingué à sa cour, persévérèrent dans la foi avec un courage que les menaces et les violences ne rendirent que plus inébranlable.

Cependant les confesseurs et tous les fidèles du Japon reçurent

une consolation bien douce, tandis que ceux qui la leur donnaient éprouvaient eux-mêmes les plus cruelles amertumes. Ce fut alors que rentrèrent au Japon les ambassadeurs qui en étaient partis pour Rome sept à huit ans auparavant. Les témoignages de la tendresse paternelle du souverain pontife qu'ils rapportaient à leurs compatriotes chrétiens, suspendirent toutes leurs douleurs : mais les ambassadeurs, qui n'apprenaient que des nouvelles accablantes, savoir, la fin tragique de Nobunanga, l'élévation de Faxiba sur le trône impérial, la proscription du christianisme dans l'empire, la mort du roi de Bongo et du prince d'Omura, autrefois les plus fermes appuis de l'Eglise du Japon, l'apostasie du jeune roi de Bongo, éprouvèrent tout ce que la surprise peut ajouter à la douleur causée par des revers aussi funestes qu'imprévus. Leur foi néanmoins, bien loin d'être ébranlée, prit un nouveau degré d'héroïsme; peu contens d'y persévérer eux-mêmes, il se dévouèrent à l'apostolat, et renonçant à toutes les grandeurs du siècle, entrèrent au noviciat des Jésuites, afin de multiplier les ouvriers évangéliques devenus plus nécessaires que jamais.

Ceux qui avaient été arrêtés à Osaca et à Méaco, et dont on avait envoyé les noms à l'empereur, étaient déjà au moment de recevoir la couronne du martyre [1]. Ce prince avait commandé qu'on dressât aussi une liste de tous les chrétiens qui fréquentaient les églises de ces deux villes; le bruit se répandit même dans les provinces, qu'on allait faire mourir tous ceux qui refuseraient d'adorer les dieux de l'empire. Cette nouvelle, qui ne semblait devoir exciter que la terreur, alluma une telle ardeur pour le martyre, que les idolâtres en furent dans l'admiration. Le généralissime Ucondono, donnant toujours l'exemple, vint aussitôt se ranger parmi les missionnaires, dans la pensée qu'on ne manquerait pas de le saisir, et qu'il partagerait leurs chaînes et leurs supplices. Il fut imité par deux fils du grand-maître de la maison de l'empereur, dont l'aîné, déjà revêtu en survivance des charges de son père, accourut de deux cents lieues à Méaco, et s'habilla comme les missionnaires, afin d'être plus tôt arrêté. Tous ses serviteurs, qu'il voulut congédier, protestèrent qu'ils mourraient avec lui. Son jeune frère, qui se trouvait dans le sein de sa famille, eut à combattre toute la tendresse de ses proches, et les menaces même de son père qui était païen, quoique très-affectionné aux chrétiens : mais il montra un courage qu'ils désespérèrent bientôt d'ébranler. Un de ses cousins, animé du même esprit, vit tomber

[1] Hist. du Japon, l. 8.

évanouie à ses pieds, sans rien perdre de sa fermeté, sa tante, femme du grand-maître, accablée de la seule image des périls où se plongeaient ses fils et son neveu. Il lui dit au contraire, sur une si belle mort, des choses si grandes et si touchantes, que tous les assistans ébranlés lui applaudirent au moins par leurs larmes. Un prince, parent de l'empereur, et possesseur de trois royaumes, alla se renfermer chez les Jésuites, afin de mourir avec eux. Un autre prince, à peine baptisé, fit publier, dans ses terres, qu'il punirait sévèrement tous ceux qui, interrogés si leur prince était chrétien, dissimuleraient la vérité. Un Japonais des plus puissans et des plus renommés pour sa bravoure, craignant qu'on n'osât le venir prendre chez lui, alla se présenter avec sa femme à l'un des ministres de la persécution, sans autre suite qu'un fils de dix ans qu'il conduisait par la main, et une fille trop jeune encore pour marcher, que portait sa mère. Les personnes même des conditions les plus communes paraissaient avec intrépidité devant les officiers de la justice. En un mot, tous ne se montraient attentifs qu'à ne point laisser échapper l'occasion de signer de leur sang la confession de leur foi.

Les femmes de haut rang travaillaient en hâte, avec leurs suivantes, à se faire des habits magnifiques, afin d'honorer le jour de leur mort, qu'elles n'appelaient pas autrement que le jour de leur triomphe. Elles se rassemblaient dans les maisons où elles espéraient être plus facilement reconnues. Parmi celles de Méaco, il y en eut une qui pria les autres de la traîner au supplice, si elles la voyaient reculer ou trembler. On vit une jeune Japonaise, avec un admirable sang-froid, préparer son sacrifice jusque dans les moindres détails, et ajuster sa robe de manière à paraître dans toutes les règles d'une scrupuleuse décence, sur la croix, où le bruit courait qu'on allait faire mourir tous les chrétiens. Les domestiques, occupés aussi de leur propre sort, s'empressaient de préparer, l'un son reliquaire, l'autre son chapelet ou son crucifix, et tout cela d'un air si calme et si paisible, que quelques guerriers, encore prévenus des préjugés de leur pays, où c'est une infamie que de souffrir la violence, jetèrent à ce spectacle leurs poignards et leurs cimeterres, pour prendre avec les femmes quelque instrument de piété, et se laisser égorger comme elles.

Le sexe pieux eut cependant la gloire de verser le premier son sang, non pas toutefois par ordre de l'empereur. Un idolâtre avait une femme chrétienne qu'il aimait éperdument. Dans le péril prochain auquel cette religion exposait une épouse si chère, il entreprit de la lui faire abjurer. Après avoir tout tenté sans succès, il la mena dans le fond obscur d'une forêt écartée, avec une

esclave également ferme dans la foi; là, il tire son sabre et le fait étinceler à leurs yeux, sans qu'elles paraissent étonnées. Il appesantit son bras comme pour fendre la tête à son épouse, et, d'un coup de revers, abat celle de l'esclave. Sa femme aussitôt se jette a genoux, et attend la mort. Ses vœux néanmoins ne furent pas satisfaits. Le mari releva son épouse, pénétré d'une vénération qu'égalait à peine sa tendresse, entièrement renouvelée par le spectacle de cet héroïsme chrétien.

Pendant les troubles du royaume de Bongo, une fille de haut rang, faite esclave, était tombée entre les mains d'un idolâtre, dont sa chasteté n'eut pas moins à craindre que sa religion. Pour attirer sur elle une plus grande abondance de grâces, elle fit vœu de virginité, et opposa aux importunités de son tyran la sainte fierté d'une épouse de Jésus-Christ. Le séducteur au désespoir la livra à des débauchés : animée d'un courage tout divin, elle les fit pâlir d'effroi, et les mit en fuite. Il la menaça de l'exposer, comme chrétienne, à toute la rigueur des lois : elle rit d'une erreur qui lui présentait comme le mal suprême ce qu'elle regardait comme le souverain bonheur. Il lui fit déchirer tout le corps à coups de fouet : à la vue de son sang, elle éclata en chants de triomphe et en actions de grâces. Le dépit se tournant alors en rage, ce forcené la traîna au lieu des exécutions criminelles, la poignarda de ses propres mains, et jeta son corps dans un cloaque.

Au milieu de tant de grands exemples, ce qui donna aux infidèles la plus haute estime du christianisme, et déconcerta toutes leurs idées, ce fut l'ardeur des plus jeunes enfans à se faire inscrire dans les dénombremens qu'on faisait des fidèles, et la vive appréhension qu'ils témoignaient d'échapper à la mort. Bientôt néanmoins tous ces mouvemens se calmèrent. La nouvelle arriva qu'on ne ferait mourir que les missionnaires arrêtés à Osaca et à Méaco, avec le peu de chrétiens qui s'étaient alors trouvés chez eux. L'empereur n'avait même proscrit que les religieux venus des Philippines, comme du lieu où il imaginait que les Espagnols méditaient la conquête du Japon, et d'où ils les croyait envoyés pour ménager le soulèvement des Japonais convertis. Cependant, comme il avait déjà vu la liste sur laquelle les trois Jésuites étaient inscrits avec les six religieux de Saint-François, et que les gouverneurs, bien que favorablement disposés, n'osèrent prendre sur eux d'y rien changer, tous les neuf restèrent sous le coup de la proscription. Il est vrai qu'on ne les gardait pas fort étroitement : au moyen de la liberté qu'on leur laissait de vaquer à leurs affaires, ils pouvaient aisément disparaître. Mais si les simples fidèles avaient tant d'ardeur

pour le martyre, leurs pères et leurs maîtres n'avaient garde de l'envisager comme un sort à éviter.

Sur le dernier rapport qu'on fit à l'empereur le 30 décembre 1596, il ordonna de promener ignominieusement ces prisonniers sur des charrettes dans les villes de Méaco, d'Osaca et de Sacaï, de leur couper le nez et les oreilles, et de les crucifier ensuite à Nangazaqui. La sentence portait expressément, qu'ils étaient condamnés pour être venus des Philippines au Japon, pour avoir longtemps séjourné dans cet empire sans la permission de l'empereur, et pour y avoir prêché, contre sa défense, la loi des chrétiens. Les prisonniers étaient vingt-quatre en tout : trois Jésuites japonais, dont un prêtre nommé Paul Miki, et deux novices, Jean Soan, appelé communément Jean de Gotto, du nom de son pays, et Jacques Kisaï; six religieux Franciscains, Pierre Baptiste, supérieur de tous, Martin d'Aguirre ou de l'Ascension, et François Blanco, prêtres, avec trois frères nommés Philippe de Las Casas ou de Jésus, François de Parilha ou de Saint-Michel, et Gonzalve Garcia; les autres étaient des domestiques, ou des catéchistes attachés aux religieux de Saint-François, et surpris avec eux quand on avait mis des gardes à leurs maisons.

Un de ceux-ci, qui était le pourvoyeur du couvent, s'appelait Mathias. Quand il fut question de rassembler la troupe, un officier de la justice en fit l'appel pour voir si le nombre était complet. Comme ils n'étaient pas rigoureusement gardés, Mathias ne se trouvant point, et l'officier cependant criant de toute sa force : *Mathias! où est Mathias?* un chrétien logé près le monastère accourut, et lui dit : *Voici Mathias : qu'importe la personne que vous cherchez? J'ai le même nom et la même religion. — Cela suffit*, répondit l'officier, *demeurez avec les autres.* Le généreux chrétien se joignit à la troupe des confesseurs, se félicitant de ce qu'à la faveur du nom de Mathias, il se procurait un sort semblable à celui de ce saint Apôtre. Un enfant de douze ans, nommé Louis, avait été pris avec deux autres un peu plus âgés, qui servaient à l'autel chez les religieux de Saint-François. On eut pitié de sa grande jeunesse, et l'on refusa quelque temps de le mettre sur la liste des fidèles destinés à la mort; mais il témoigna tant de chagrin, et fit tellement éclater ses plaintes, qu'on fut obligé de l'inscrire avec les autres. Quelques jours après, un Japonais païen qui se rencontrait au couvent, voulut encore le délivrer. « Réservez votre compassion pour vous-même, lui dit l'enfant, et ne pensez qu'à vous procurer la grâce du baptême, sans quoi vous ne pouvez échapper à une éternité de malheurs. »

Les vingt-quatre prisonniers étant rassemblés, on les conduisit à pied sur une place de Méaco, afin de procéder à l'exécution de leur sentence. Elle portait qu'on leur couperait d'abord le nez et les oreilles : mais le gouverneur ne put se résoudre à les défigurer d'une manière si barbare : on se contenta de leur couper à chacun un bout de l'oreille gauche; ensuite on les promena dans les charrettes, suivant l'ordre précis de l'empereur, et la coutume du pays, où l'on prétend par là donner plus d'horreur du crime Communément elle y rejaillit sur les criminels, que la populace accable d'injures et d'opprobre. Ici, au contraire, on vit un peuple innombrable dans un morne silence, qui n'était interrompu que par des soupirs et des gémissemens. Les trois enfans surtout, par leur tranquillité, leur douceur angélique et le sang qui coulait sur leurs joues, excitaient l'indignation des idolâtres mêmes, qu'on entendait crier de temps en temps : *O l'injustice, ô l'indignité, ô l'abominable cruauté!* Quelques fidèles couraient après les gardes, et leur demandaient en grâce de les faire monter eux-mêmes sur les charrettes. Chrétiens et païens, tous, sans excepter les gardes, au moins dans les commencemens, s'étudiaient à procurer aux confesseurs tous les soulagemens possibles : mais enfin les gardes prirent de l'humeur contre deux fidèles qui montraient une ardeur extraordinaire dans ce ministère de charité, et leur demandèrent s'ils adoraient aussi le Dieu des chrétiens. *Oui sans doute,* s'empressèrent-ils de répondre, *et nous abhorrons vos idoles.* Les gardes les joignirent, de leur propre autorité, aux vingt-quatre confesseurs. Quand Taïcosama dans la suite apprit cette particularité : *Il faut avouer,* s'écria-t-il, *qu'il y a quelque chose de bien extraordinaire dans la constance et la charité des chrétiens.*

Le voyage des martyrs fut moins une humiliation pour eux qu'un triomphe pour l'Évangile, et une longue mission accompagnée partout de conversions sans nombre. Ils ne cessaient de prêcher Jésus-Christ dans tous les lieux où ils passaient. Le père de l'Ascension et le père Miki, entre autres, parlaient avec tant d'onction, que les ministres mêmes de la tyrannie avouaient qu'il était impossible de les entendre sans avoir quelque envie d'embrasser leur loi. Les bonzes, de leur côté, disaient, en murmurant, que l'empereur prenait pour abolir le christianisme des moyens qui n'étaient propres qu'à l'étendre; qu'il faudrait peu d'exécutions semblables pour ruiner la religion de l'empire.

Aux approches de Nangazaqui, le grand-officier qui devait présider à l'exécution vint reconnaître les prisonniers : en apercevant le petit Louis, il se sentit ému d'une vive compassion, et lui offrit de le délivrer, s'il voulait renoncer à Jésus-Christ. Louis ne répon-

dit que par des signes d'indignation. Cet officier crut mieux réussir auprès d'un autre de ces enfans, nommé Antoine, parce qu'il le voyait environné de ses parens, qui, tout chrétiens qu'ils étaient, se montraient inconsolables de sa perte. Il lui représenta qu'il se devait à eux, qu'il leur était nécessaire, et lui promit, au nom de l'empereur, de lui procurer des moyens assurés de leur être utile. Le courageux enfant ne fit que rire de ces promesses. « Non, dit-il, l'amour de la fortune ne me touche pas plus que la crainte des supplices, et je regarde comme le plus grand bonheur qui puisse m'arriver, de mourir en croix pour un Dieu qui le premier y est mort pour moi. »Il prit ensuite sa mère à part, et lui représenta qu'il était peu édifiant qu'une mère chrétienne pleurât la mort d'un fils martyr, comme si elle ne connaissait pas le prix d'un tel sacrifice. Sur ce point il lui dit des choses d'un si grand sens et d'une telle élévation, qu'on ne pourrait les croire sorties de la bouche d'un enfant de cet âge, si l'on ne se rappelait que parmi ces insulaires la raison n'attend pas les années, et que la grandeur d'âme y prévient encore la raison. Ce qu'on raconte d'un enfant plus jeune encore, d'un enfant de cinq ans, ne pourrait se prendre que pour une fable, s'il était question de tout autre climat. Interrogé sur ce qu'il répondrait en cas qu'on vînt à lui demander s'il était chrétien : *Je dirais hardiment que je le suis*, répliqua-t-il, *et je courrais au-devant du bourreau.* En proférant ces paroles, qui furent suivies de bien d'autres également touchantes, son visage s'enflammait, son cœur agité s'élançait vers le ciel, et ses yeux inondés de larmes de joie annonçaient des sentimens bien supérieurs à ce que sa faible bouche pouvait exprimer.

Les missionnaires de la Compagnie de Jésus, et ceux des autres ordres arrivés les derniers au Japon, avec de bonnes intentions de part et d'autre, n'avaient pas suivi la même méthode dans leurs travaux évangéliques, et n'avaient pas toujours été entre eux d'une intelligence parfaite ; ce qui avait nui considérablement au progrès de l'Evangile, et plus encore à la tranquillité de l'Eglise du Japon. La veille de leur sacrifice, le père supérieur des Franciscains, envisageant les objets tout autrement qu'il n'avait fait jusque là, dit à deux Jésuites, envoyés par leur provincial pour assister les confesseurs à la mort, qu'il reconnaissait enfin qu'on l'avait prévenu mal à propos, et leur demanda humblement pardon en son nom et en celui de tous ses religieux. Les Jésuites de leur côté le conjurèrent, au nom de leur Compagnie, d'oublier les chagrins qu'il pouvait en avoir reçus. Tous les prisonniers ensuite, religieux et séculiers, se confessèrent avec toute la componction et toute la piété que pouvait inspirer la situation où ils se trouvaient. Ils au-

raient bien voulu recevoir de même le sacrement de l'Eucharistie; mais le président vit tant d'agitation parmi les habitans de Nangazaqui, qu'il craignit d'occasioner une sédition en tenant plus long-temps sous leurs yeux les objets qui les révoltaient, et crut ne pouvoir trop se presser de faire l'exécution. C'est pour la même raison qu'elle eut lieu hors de la ville.

On choisit, à peu de distance de Nangazaqui, une colline qui dans la suite fut nommée bien justement *la montagne Sainte, et la montagne des Martyrs.* Jamais lieu dans l'univers ne fut si abondamment arrosé du plus pur sang des chrétiens. On y conduisit les confesseurs le 5 de février, qui cette année (1597) tombait un vendredi; ce qui leur donna un surcroît de consolation, par le nouveau trait de ressemblance que prenait leur sacrifice avec celui du Fils de Dieu immolé à pareil jour. Ils marchaient si vite, qu'on pouvait à peine les suivre. Du plus loin qu'ils aperçurent leurs croix, chacun d'eux courut embrasser la sienne avec des transports qui mirent le comble à l'étonnement des infidèles. Ils se regardaient déjà comme au terme de leurs souffrances, et oubliaient le moment de douleur qui les séparait du lieu de leur triomphe. Le supplice de la croix au Japon n'a rien de plus terrible que les supplices communs. On attache le patient avec des bandes, par les bras, par les cuisses et par le milieu du corps; ses pieds portent sur une traverse qui est au bas de la croix, et l'on met au milieu un petit billot sur lequel il est assis. Quand on a dressé la croix, un bourreau perce le crucifié d'une lance, qui lui entre par le flanc et lui sort sous l'épaule; quelquefois deux bourreaux ensemble le percent transversalement, et s'il respire encore on redouble avec célérité pour ne pas le faire languir.

Dès qu'on eut commencé à élever les croix, le père Baptiste, qui était placé au milieu de la troupe, entonna le cantique de Zacharie, que les autres continuèrent. Paul Miki, qui était éloquent, fit une exhortation qui attendrit les idolâtres autant que les fidèles, et la finit par une prière plus touchante encore pour ses bourreaux. Les enfans, qui ne le cédaient à leurs maîtres ni en fermeté, ni en piété, chantèrent le psaume *Laudate pueri;* et comme ils étaient près de finir, le petit Antoine reçut le coup de la mort, sans avoir paru seulement le sentir. En peu de momens, tous les autres, dégagés pareillement des liens de la chair, allèrent se réunir aux chœurs des esprits célestes. Le père Baptiste, en sa qualité de supérieur, fut mis à mort le dernier. Tout le monde était si touché, qu'on n'entendit de toute part que des gémissemens et des sanglots. On dit que l'officier qui présidait à l'exécution, ne put la soutenir jusqu'à la fin, et qu'aussitôt qu'il

vit couler le sang des martyrs, il se retira les larmes aux yeux. Un apostat, qui avait contribué à leur mort, fut si pénétré de repentir, qu'apercevant un Portugais au milieu de l'assemblée, il courut à lui, détesta hautement son crime en pleurant avec amertume, et prit avec lui des mesures pour rentrer dans la voie du salut.

Quand les martyrs eurent expiré, il fut absolument impossible aux gardes d'écarter la foule. Après quelques violences, dont ils sentirent l'inutilité et le danger même, ils laissèrent à chacun la liberté de recueillir le sang qui avait ruisselé des croix, d'enlever la terre qui en était imbibée, et de contenter sa dévotion en toute manière. On coupa un doigt du pied au père Baptiste, et l'on assure qu'il en sortit un sang vif, quoiqu'il fût mort depuis trois jours. On rapporte beaucoup d'autres signes et d'autres prodiges par lesquels il plut au Ciel de manifester qu'il avait agréé le sacrifice de ses victimes; plusieurs de ces miracles furent si bien constatés, qu'Urbain VIII, trente ans après, leur décerna les honneurs des saints martyrs.

Taïcosama, le premier des Empereurs du Japon qui ait persécuté les chrétiens, n'en fit toutefois mourir que le petit nombre qu'on vient de rapporter, et encore leur sang ne servit qu'à féconder pour le ciel la terre qu'il arrosait : mais il donna l'exemple à ses successeurs, et par un scandale infiniment plus nuisible, leur transmit ces préventions politiques, qui, érigées par la suite en maximes d'état, exterminèrent, avec tous les chrétiens, le christianisme du Japon. Il ne laissa pas que de publier, depuis l'exécution de Nangazaqui, un édit nouveau contre la religion, portant que tous les missionnaires évacueraient l'empire : mais la maladie dont il fut attaqué peu de temps après, et qui lui causa la mort, occupa le gouvernement d'un tout autre souci (1598). Il ne laissait qu'un fils en bas âge, sous la tutelle d'un régent, et d'un conseil de régence que la mésintelligence et la jalousie ne tardèrent point à troubler. Le régent prévalut enfin, et soit reconnaissance envers les princes et les Japonais chrétiens qui l'avaient servi essentiellement, soit estime pour leur religion, soit ménagement politique, il permit aux missionnaires de rentrer dans leurs anciens établissemens. Les fidèles respirèrent au moins pour un temps, et le nombre s'en augmenta prodigieusement durant ce calme passager

Ils ne furent guère tourmentés alors que dans le royaume de Fingo, qui des mains de l'un des rois les plus chrétiens du Japon, enveloppé dans la disgrâce des conseillers de la régence, était passé à l'un des généraux du régent ou tuteur. Ce nouveau roi, idolâtre et zélateur de secte, sans faire attention qu'il y avait dans

son petit état cent mille chrétiens bien instruits, entreprit de faire embrasser le culte extravagant des fatoques aux principaux de Jatuxito, l'une de ses meilleures villes. Ebloui de sa nouvelle grandeur, il s'était flatté qu'il ne trouverait point de résistance. Voyant néanmoins qu'on ne faisait que rire de son édit, et ne jugeant pas à propos de trop compromettre son autorité, il restreignit son ordonnance à deux hommes de haut rang, soit pour n'en avoir pas tout-à-fait le démenti, soit parce que leur exemple contribuait principalement à la fermeté des autres. Il n'est rien que les amis idolâtres de Jean Minami et de Simon Taquenda (ce sont les noms à jamais mémorables de ces deux chrétiens) ne missent en œuvre et à pure perte, pour les engager à donner quelque signe équivoque seulement de leur soumission à l'ordre du roi. Sitôt que Minami apprit qu'il était condamné, il se rendit chez le gouverneur qui était chargé de l'exécution, et qui fit encore pour l'ébranler toutes les instances que put lui suggérer l'amitié dont il était lié avec le confesseur. Le trouvant toujours également ferme, il ne laissa pas que de l'inviter à dîner. Durant tout le repas, Minami parut aussi calme que s'il eût été question d'une entrevue ordinaire. Au sortir de table, le gouverneur lui montra son arrêt de mort, signé de la main du roi. Minami répondit qu'il ne souhaitait rien tant que de rendre vie pour vie à son Dieu; aussitôt on le fit passer dans une chambre, où il fut décapité dans la trente-cinquième année de son âge.

Le gouverneur, lié d'une amitié beaucoup plus étroite encore avec Taquenda, se transporta lui-même dans la maison de son ami, dans le dessein de joindre ses efforts à ceux de sa mère et de sa femme, afin d'attendrir un homme qu'il n'espérait pas effrayer. Dès qu'il l'aperçut il fondit en larmes, et Taquenda ne put retenir les siennes. Ils demeurèrent quelques momens sans pouvoir se dire un mot. La mère de Taquenda étant survenue, « Secondez, lui dit le gouverneur, secondez un ami désespéré de voir son ami courir aveuglément à sa perte. Les momens sont précieux; je dois sur-le-champ aller rendre compte au roi des dernières dispositions d'un fils qui vous est cher. Je me promets de votre tendresse pour lui, et de la sagesse qui vous rend si recommandable, que vous lui donnerez des conseils efficaces. — Je n'ai autre chose à dire à mon fils, reprit la généreuse mère, sinon qu'il ne saurait acheter trop cher une couronne éternelle. — Mais s'il n'obéit au roi, repartit le gouverneur, vous aurez la douleur de lui voir trancher la tête. — Plaise au Ciel, répliqua l'héroïne chrétienne, que je mêle mon sang avec le sien! Ah! si vous pouvez me procurer ce bonheur, c'est alors que je confesserai vous devoir le plus grand

bienfait qu'on puisse tenir de l'amitié. » Le gouverneur prit son ami en particulier, et le conduisit chez un autre ami païen, où on livra tous les assauts imaginables à sa constance, mais sans plus de résultat. Enfin, comme les ordres pressaient, il renvoya Taquenda chez lui, et le fit suivre par un homme chargé de l'arrêt et de l'exécution.

Le confesseur se retira quelques momens pour remercier Dieu et se fortifier par la prière; après quoi il passa dans l'appartement de sa mère, et dans celui de sa femme, pour leur faire part de son bonheur. Ces deux héroïnes, sans changer de couleur, sans marquer d'étonnement, sans rien avoir de cet air d'empressement et d'incertitude qui annonce l'émotion même qu'on veut déguiser, se levèrent tranquillement, et se mirent à préparer ce qui était nécessaire pour l'exécution. Tout étant prêt, la femme de Taquenda s'approcha respectueusement de son mari, qu'elle regardait déjà comme un saint martyr, se prosterna religieusement à ses pieds, et le pria de lui couper les cheveux, parce qu'elle était, lui dit-elle, dans la résolution de consacrer au moins sa vie et sa personne au Seigneur, si elle n'avait pas le bonheur de mourir pour lui. Taquenda fut ému sans doute, ou du moins surpris d'une proposition si imprévue. Comme il faisait quelque difficulté, ou délibérait avec quelque lenteur, sa courageuse mère lui fit un signe, et sur-le-champ il satisfit son épouse. Peu après cette scène attendrissante, arriva un Japonais qui avait eu la faiblesse de renoncer à Jésus-Christ. Il voit un oratoire orné, des femmes en prières, des domestiques éplorés, et Taquenda l'œil sec, la sérénité sur le front, se disposer à la mort comme à un triomphe. Il courut embrasser le confesseur, applaudit à son courage, se reprocha sa lâcheté, et promit de la réparer sans délai. Taquenda, comblé d'une si douce consolation que Dieu lui donnait avant la mort, embrassa pour la dernière fois sa mère et son épouse, fit retirer ses domestiques, offrit à Dieu son sacrifice prosterné devant un crucifix, et présenta sa tête à l'exécuteur, qui l'abattit du premier coup. Les deux dames, spectatrices tranquilles de cette catastrophe effrayante, eurent encore la force de relever la tête du martyr, et de la baiser respectueusement; la tenant tournée vers le ciel, elles le conjurèrent, par le sang pur qui en sortait, d'y mêler leur propre sang. Elles se retirèrent ensuite dans un cabinet écarté, où elles continuèrent le reste du jour à demander à Dieu la grâce du martyre.

Leur prière n'était pas achevée, que l'épouse du premier des deux martyrs, Madeleine, veuve de Minami, vint avec un neveu de sept à huit ans, qu'elle et son mari avaient adopté, leur porter la nouvelle que les femmes avaient été condamnées en haine de

leurs maris, et qu'elles devaient être crucifiées toutes les trois cette nuit-là même. C'était la première fois qu'on ordonnait le supplice de la croix contre des personnes de ce rang. On attendit, pour les y conduire, que le jour fût tombé, et on les mit dans des palanquins : mais ces dignes servantes de Jésus-Christ se plaignirent de ce qu'on les ménageait trop. La mère de Taquenda pria les bourreaux de la clouer à sa croix; ce qu'elle ne put jamais obtenir, quelque instance qu'elle leur adressât. Ils étaient si touchés, et se prêtaient avec tant de peine à cette exécution, que leur office paraissait leur être étranger. Le premier coup, porté d'une main tremblante, n'épargna la martyre que pour doubler ses souffrances; il fallut la percer de nouveau, afin de lui ôter la vie. La constance de l'enfant, fils adoptif de Minami, fut mise à la même épreuve. Le fer de la lance ne fit que glisser sur son flanc, en traçant néanmoins un affreux sillon sur cette tendre victime. Il était en croix en face de sa tante, attachée aussi à la sienne. Cette mère adoptive, mais remplie de sentimens supérieurs à ceux même de la nature, frémit à la vue du danger que courait la foi d'un enfant si faible, et lui cria d'invoquer Jésus et Marie. L'enfant, aussi tranquille que si on ne l'eût pas touché, fit cependant ce que sa mère lui suggérait, et reçut aussitôt un second coup, dont il expira sur-le-champ. Le bourreau n'eut pas plus tôt retiré le fer de la plaie du fils, qu'il le replongea tout fumant dans le sein de la mère.

Il ne restait plus que la femme de Taquenda. Sa jeunesse, son air de douceur, sa candeur et sa vertu qui tirait un éclat nouveau de sa rare beauté, attendrirent tellement les exécuteurs, que chacun d'eux refusa de porter les mains sur elle. Il fallut qu'elle s'attachât elle-même à la croix autant qu'elle le put faire, jusqu'à ce que l'appât d'un vil salaire poussât quelques misérables à lui servir de bourreaux; et comme ils n'en avaient pas même l'infâme talent, ils lui portèrent quantité de coups avant qu'aucun fût mortel. Elle souffrit tout avec une tranquillité qui put seule rassurer l'impéritie de ses meurtriers; elle ne cessa de prononcer les noms de Jésus et de Marie, qu'en cessant de vivre.

Si le roi s'était flatté de soumettre les chrétiens à ses ordres impies par la terreur de ces exécutions, il ne fut pas long-temps à se détromper. L'exemple de ces héroïnes surtout excita une noble jalousie entre les deux sexes, et jusque dans les conditions les moins susceptibles de sentimens relevés. L'exécuteur, qui avait décapité Taquenda, prit avec exécration le sabre avec lequel il lui avait tranché la tête, vint le jeter aux pieds de l'évêque du Japon, et, les larmes aux yeux, lui demanda le baptême. Ainsi on vit dans le dernier âge, et dans une nation qui connaissait à peine Jésus-Christ,

ce qui avait fait le plus grand sujet d'admiration dans les jours les plus brillans de l'Eglise. C'est que le même Esprit souffle sur elle dans tous les temps et dans tous les climats.

Ce qu'on admirait dans le premier essor de la ferveur japonaise, se reproduisait, avec quelque proportion, jusque sous l'atmosphère impur que Genève infectait des vapeurs de l'impiété et de la corruption. Un seul homme, et le moins impérieux de tous les hommes, suffit entre les mains de Dieu pour y faire éclater la force de sa droite. François de Sales, suscité pour conserver le Chablais et le pays de Gex, avait à la vérité tiré de la nature et de l'éducation tous les avantages qui peuvent disposer aux grandes choses; mais il comprit, dès sa tendre jeunesse, que la noblesse du sang, la fortune, la science même et tous les talens naturels, n'ont quelque valeur qu'autant qu'ils servent d'instrument à la vertu pour produire des fruits aussi incorruptibles qu'elle.

Il fit dans ces vues ses premières études en Savoie où il était né, apprit ensuite les langues à Paris sous le célèbre Génébrard, la philosophie et la théologie au collége des Jésuites sous Maldonat[1], et enfin le droit à Padoue sous Pancirole. Dans cette dernière ville, il connut le père Possevin, Jésuite recommandable par son savoir, par son habileté dans le maniement des affaires et des esprits, par son éminente piété, et lui fit confidence du goût particulier qu'il se sentait pour les études ecclésiastiques. Possevin, reconnaissant les grands desseins du Seigneur sur ce sujet extraordinaire, l'engagea fort à cultiver des sciences qui lui étaient si nécessaires pour remplir sa destination, ajoutant, en termes précis, que Dieu le destinait à porter sa parole à des peuples errans, spécialement à devenir dans sa patrie le soutien de la foi et de la religion. Peu content de lui donner des conseils, il se fit le directeur de ses études, aussi bien que de sa conscience. Tous les jours il lui sacrifiait deux heures de son temps, qui, tout précieux qu'il était à l'Eglise, ne lui parut jamais mieux employé. Il le forma particulièrement à la science des controverses et au grand art de l'éloquence, dans lequel il excellait encore lui-même : mais le plus digne soin du pieux maître, fut de développer les germes de vertu qu'il trouva dans cette âme pure, et de la porter à une perfection aussi élevée que les desseins de Dieu sur elle. On conserve encore des règles admirables de conduite qu'on présume lui avoir été prescrites par cet habile et vertueux directeur.

L'innocence de François eut cependant de grands dangers à courir. Il avait la figure et la physionomie du monde les plus inté-

[1] Mars. Vie de S. François de Sales, l. 1.

ressantes, un air de candeur et d'affabilité, un douceur engageante qui ne permettait pas de le voir sans l'aimer, avec cette modestie et cette pudeur ingénue qui inspirent le respect aux âmes honnêtes, mais qui ne servent que d'aiguillon aux passions désordonnées. Il n'eut pas seulement à combattre des femmes perdues dont l'impudence révolte les vertus communes, mais des femmes de haut rang et artificieuses qui revêtaient l'infamie de tous les dehors de l'honneur, et qui ne lui donnèrent à choisir qu'entre la fortune attachée à la complaisance, et la mort qui devait suivre le refus. Déjà le saint jeune homme avait renoncé pour toujours au mariage par le vœu de virginité, et s'était mis sous la protection particulière de la Reine des vierges, afin d'en obtenir les grâces sans lesquelles il savait qu'on ne peut être continent. Cette science salutaire, qui dans lui, comme dans le sage, était déjà une grâce précieuse, il s'efforça toujours de la faire fructifier; mais il ne fut jamais plus fidèle que depuis ces derniers périls, à tous les exercices qui pouvaient attirer sur lui l'abondance des bénédictions d'en haut. Il redoubla ses prières, ses pieuses lectures et ses austérités. Il recourut avec une assuidité, ou une ferveur plus grande, à ce pain des forts qu'il avait l'habitude de recevoir tous les huit jours. Il garda une retraite plus sévère, évita jusqu'à l'ombre des occasions dangereuses; et l'humble conviction de sa faiblesse lui inspirant encore une sainte frayeur qu'augmentait chaque jour le récit des chutes honteuses de ses compagnons, il mit toute sa confiance dans celui qui seul pouvait être sa force. Instruit encore qu'il compterait en vain sur ses grandes miséricordes, s'il ne les fixait en y répondant avec générosité, afin de s'attacher son Dieu, il lui attacha son cœur sans réserve.

Une vertu de cet ordre n'était pas faite pour le siècle. Cependant les parens du jeune comte de Sales, qui était d'ailleurs leur fils aîné, avaient fondé sur ses rares dispositions tout l'espoir de leur famille. Pour débuter dans le monde, ils lui avaient destiné le rang de sénateur au sénat de Chambéry, et ménagé l'alliance du baron de Vegy, conseiller d'état, dont il devait épouser la fille unique, jeune et très-belle personne, de naissance illustre, riche héritière, et encore plus digne d'être recherchée à raison du crédit dont son père jouissait à la cour de Savoie. Le comte et la comtesse de Sales avaient beaucoup de religion, et même une piété peu commune : cent fois la comtesse, à l'exemple et avec le succès de la reine Blanche, avait répété à son fils, durant son enfance, que quoiqu'elle eût toute la tendresse qu'une mère puisse avoir pour un fils, elle aimerait beaucoup mieux néanmoins le voir expirer à ses yeux, que d'apprendre qu'il eût commis un seul péché mortel. Mais la résolu-

tion du jeune comte était trop éloignée de la pensée de ces tendres parens, pour que la première annonce ne leur causât pas au moins une cruelle surprise. Ce fut donc une épreuve terrible pour la vertu de François, de se voir obligé à porter l'amertume dans le sein d'un père et d'une mère auxquels il n'avait jamais donné le moindre déplaisir, et qui de leur côté avaient toujours été au-devant de tout ce qui pouvait contribuer à son bonheur. Il fut fidèle au Seigneur; fit, à la vérité, porter ses propositions à ses parens par Louis de Sales son cousin, ecclésiastique pieux et prudent qui s'était assuré de sa vocation; mais les soutint ensuite lui-même avec une fermeté qui seule fit comprendre à son père que telle était la volonté de Dieu, et qu'on ne tenterait que des efforts inutiles pour s'y opposer.

En même temps il refusa la dignité de sénateur que le duc de Savoie, informé de son mérite, lui donnait gratuitement. En vain on lui représenta qu'elle n'était pas incompatible avec l'état qu'il voulait embrasser, qu'elle venait de même d'être possédée par un digne ecclésiastique : il se jeta de nouveau aux pieds de son père, le conjurant de ne point mettre de bornes à sa condescendance, et de trouver bon qu'il se consacrât tout entier aux seules fonctions d'un ministère auquel toutes les facultés de l'homme ont peine à suffire. Il prétendit encore renoncer à son droit d'aînesse; mais le comte et la comtesse voulurent absolument qu'il le conservât. On eut mille peines à lui faire accepter seulement la prévôté du chapitre de Genève, que son vertueux parent Louis de Sales lui avait de son propre mouvement obtenue de la cour romaine; il voulait, sans bénéfice, vivre de son patrimoine, et n'occuper que le dernier rang dans la maison du Seigneur. Tout en louant sa ferveur, on l'obligea d'accepter une place qui lui venait uniquement de la Providence, et qu'il n'avait pas songé à se procurer.

Quelque temps après, on lui conféra les saints ordres, sans même observer, quoiqu'il le désirât fort, tous les interstices accoutumés : mais le pieux évêque de Genève, Claude Granier, qui connaissait la vertu et la capacité de l'ordinand, et qui parut dès-lors assuré qu'il l'aurait un jour pour successeur, crut ne pouvoir trop tôt appliquer à l'édification publique un ministre dont les fonctions semblaient si utiles à l'Eglise. François, revêtu des ordres sacrés, et de cet esprit principal du sacerdoce qui porte le prêtre à répandre la doctrine dont ses lèvres sont dépositaires, parcourut d'abord, au voisinage d'Annecy, les hameaux et les campagnes, afin d'instruire une infinité de gens grossiers qui professaient la foi catholique, sans connaître presque le christianisme. Tout le pays changea de mœurs en fort peu de temps : on vit refleurir la

piété jusque dans les lieux où le mélange des hérétiques avait presque entièrement établi l'irreligion : mais ce n'étaient là que les préludes, pour ainsi dire, des travaux fructueux dans lesquels il allait s'engager.

Pendant la guerre de François Ier avec le duc de Savoie, les Suisses du canton hérétique de Berne et la république de Genève avaient envahi sur ce prince le duché de Chablais, ainsi que les bailliages de Gex, de Terny et de Gaillard. Ils furent contraints, à la paix, d'en faire la restitution, mais sous la clause expresse que la religion catholique qu'ils y avaient détruite n'y serait pas rétablie. Ces petits états néanmoins, qui tenaient comme assiégée la ville de Genève, et qui mettaient continuellement en risque l'indépendance qu'elle s'était arrogée, lui causaient de cruelles inquiétudes. A la mort du duc Emmanuel-Philibert, elle engagea les Suisses à rompre le traité qu'ils avaient conclu avec ce prince, et, de concert avec eux, elle s'empara une seconde fois de ces contrées. Cette nouvelle usurpation ne servit qu'à couvrir d'opprobre les usurpateurs, et à rendre leur sort plus mauvais. Charles-Emmanuel, fils et successeur de Philibert, arma si vite et si puissamment, qu'ils lui cédèrent sans résistance. Il rentra dans tout ce qu'on lui avait enlevé, mit partout de bonnes garnisons, et, affranchi des clauses du premier traité, tant par le parjure des infracteurs que par son nouveau droit de conquête, ne pensa plus qu'à rétablir solidement la religion catholique dans les domaines qu'il venait de recouvrer.

Dans cette vue, il écrivit à l'évêque de Genève de choisir des ecclésiastiques propres à une si bonne œuvre, et promit de les soutenir de toute son autorité. L'évêque assembla aussitôt le clergé de la ville et de la campagne, fit envisager à ces prêtres la riche moisson qui s'ouvrait à leur zèle, se montra tout prêt à marcher à leur tête, sans que son âge ni ses infirmités y missent obstacle, et les exhorta d'une manière pathétique à le seconder. Ce discours n'excita que l'étonnement et l'effroi. Chacun ne considérait que les peines et les périls auxquels il était question de se dévouer. Tous, à l'exception du prevôt, gardaient un morne silence, et tenaient les yeux baissés dans la crainte de rencontrer ceux du prélat, et d'être réduits à l'aveu formel de leur pusillanimité.

Pour François, il ne s'offrit pas seulement à le suivre, mais à lui épargner des fatigues que son âge ne pouvait plus soutenir; à être le chef de la mission, s'il l'en trouvait capable. Il ajouta que le premier pasteur, indépendamment de la force ou de la faiblesse du corps, se devait à tout le diocèse, et plus encore à la partie fidèle du troupeau, qu'à la partie rebelle; qu'il convenait d'ail-

leurs d'aller d'abord sonder les dispositions de ces brebis égarées; qu'il suffisait pour cela du petit nombre d'ouvriers qui voudraient s'associer à lui, et que, selon le succès, un plus grand nombre, et l'évêque même, pourraient venir par la suite. Tout le monde se réunit pour retenir l'évêque, à la charité duquel on fit une sorte de violence; mais personne ne s'offrit à suivre le généreux prevôt, excepté le seul Louis de Sales, ce vertueux parent qui l'avait déjà si bien secondé au sujet de sa vocation. L'évêque de Genève, tous les amis et les parens de François et de Louis, leur témoignèrent en vain les plus vives alarmes en les voyant décidés à partir seuls, et surtout quand ils les virent marcher en effet, comme deux brebis innocentes, vers les réduits sauvages de ces montagnards non moins redoutés que les loups dévorans. François se mit en devoir de modérer au moins la frayeur de ses proches; mais sentant bientôt l'impuissance absolue de l'éloquence sur la sourde peur, et prenant Louis par la main : « Allons, dit-il, où Dieu nous appelle. Il est plus d'un combat où l'on ne vainc que par la fuite. Un retard plus long ne peut que nous amollir, et transporter à des ministres plus fidèles le prix qui nous attend. » Ses parens étonnés n'eurent pas la force de le retenir. Le comte son père le suivit de loin, et, l'ayant bientôt perdu de vue, revint pour consoler la comtesse (1592).

Quand les deux missionnaires se virent à l'abri des poursuites, et près de mettre le pied dans le champ que s'ouvrait leur courage, François se tourna vers son cousin, et l'embrassant avec tendresse : « Il me vient, lui dit-il, une pensée; nous allons remplir les fonctions des Apôtres, nous ne saurions les imiter trop ponctuellement. Renvoyons nos chevaux, faisons nos courses à pied, et contentons-nous du pur nécessaire. » Louis de Sales y ayant consenti, ils marchèrent, accompagnés d'un seul domestique, au fort des Allinges, bâti sur la cime d'une montagne isolée, et muni d'une bonne garnison, afin de tenir le pays en respect. C'était là pour eux le seul lieu de sûreté, où ils furent long-temps obligés de revenir toutes les nuits, tant pour trouver un abri qu'on leur eût refusé partout ailleurs, que pour dire la messe, qu'il n'eût pas été prudent de célébrer parmi de farouches sacramentaires. Il y avait néanmoins deux grandes lieues des Allinges à Thonon, capitale du Chablais, où les missionnaires exerçaient principalement leur zèle; en sorte qu'ils étaient obligés de faire chaque jour quatre lieues par un pays affreux, par des froids cruels, à travers les neiges, les glaces, ou les eaux glacées, et mille contre-temps qui les forcaient quelquefois d'errer bien avant dans la nuit; ce qui pourtant n'ébranla jamais la résolution, au moins de François. Plutôt

que de manquer seulement à célébrer les saints mystères, il traversa long-temps un torrent profond sur une poutre glacée, contraint de ramper avec les mains et les genoux, dans un danger continuel de se précipiter au fond du gouffre.

Quelque obstacle qu'opposassent les élémens et la nature du pays, on peut dire encore que c'était peu de chose en comparaison de la dureté des habitans. Quand François parut à Thonon sous les auspices du souverain, les magistrats reçurent ses lettres d'aveu avec une grande apparence de respect; mais ils firent sous main des défenses rigoureuses d'aller l'entendre, et d'avoir le moindre commerce avec lui. Le peuple n'eut aucun ménagement. On disait hautement dans la ville, et avec plus d'audace encore dans les environs, que c'était un envoyé de l'antechrist des Romains, et qu'il fallait le traiter de manière à lui faire perdre l'envie de jamais revenir. A Genève, qui n'est qu'à quatre ou cinq lieues de Thonon, on opinait à reprendre les armes, à implorer de nouveau le secours des Suisses, et en attendant à éloigner sans délai, de quelque manière que ce pût être, ce téméraire papiste. On décida même qu'il était permis de le tuer, si l'on ne pouvait arrêter autrement son entreprise. On réussit au moins à le faire éviter si généralement, qu'il se voyait aussi solitaire au milieu de Thonon, que s'il eût été au sein du désert le plus inhabité de tout le pays.

Il s'y rendait néanmoins tous les jours avec autant d'assiduité que s'il eût été recueillir les fruits les plus abondans, souvent par des temps si rudes, que les plus durs paysans n'osaient mettre le pied hors de leurs cabanes. La nuit même n'était pas capable de lui faire peur. Un jour qu'il était sorti de Thonon plus tard que de coutume, il s'égara dans les ténèbres, et, après avoir erré long-temps au hasard, arriva au milieu de la nuit dans un village dont toutes les maisons étaient fermées. La terre était couverte de neige, le vent terrible, et le froid si aigu, que pendant le jour même les paysans étaient contraints de se tenir renfermés avec leurs troupeaux. Il frappa à toutes les portes, en conjurant chacun, par tout ce qu'il imagina de plus propre à les toucher, de ne pas le laisser mourir de froid: mais ils étaient tous calvinistes, et par malheur son domestique le nomma, croyant qu'on aurait au moins quelque considération pour sa naissance. Ils ne pouvaient manquer de périr, si la Providence ne leur eût fait rencontrer le four du village, qui était encore chaud. Ils s'y arrangèrent comme ils purent, jusqu'à ce que le jour leur permît de rechercher leur route.

Un autre jour qu'il avait été retardé par un bon paysan, qui, édifié de sa patience, voulut sur-le-champ se faire instruire dans la

foi catholique, il fut surpris dans une forêt par une nuit si obscure, qu'on ne voyait pas où mettre la pied. Bientôt les loups, les ours et les autres bêtes sauvages, descendues des montagnes, firent entendre de tous côtés leurs hurlemens divers d'une manière si épouvantable, qu'il était difficile à l'âme la plus ferme de n'être pas ébranlée. Le domestique mourait de peur; Louis de Sales, qui avait conseillé de remettre l'instruction au lendemain, accusait d'inconsidération le zèle de son parent : François seul, avec sa douceur et sa sérénité ordinaires, les consolait, les encourageait, leur assurait que Dieu ne permettrait pas qu'ils périssent, pour n'avoir point hasardé le salut d'une âme, en le différant à un avenir qu'on ne peut jamais se promettre. La lune se leva enfin, et leur fit apercevoir un bâtiment ruiné, où ils allèrent passer le reste de la nuit sous quelque partie de voûte qui les mit à couvert des plus grosses injures du temps. Louis de Sales et le domestique ne laissèrent pas que de dormir, dans l'accablement où les avait mis la fatigue. Pour François, qui reconnut dans ces ruines les restes d'une église détruite par les hérétiques, il lui fut impossible de fermer l'œil. Il ne put s'occuper que des pieux solitaires qui faisaient autrefois retentir ce désert des louanges du Seigneur; des vierges sacrées qui suivaient courageusement l'Agneau sans tache jusque dans ces forêts effrayantes; des pasteurs vertueux qui, avec la vraie foi, y faisaient régner la piété et l'innocence des mœurs; en un mot, d'une longue suite de comparaisons également affligeantes entre le lustre ancien de la religion dans ces vallées, et l'état déplorable où elle s'y trouvait réduite.

Le Ciel ne put tenir enfin contre tant de foi et de persévérance, et le jour marqué pour la conversion du Chablais arriva si pleinement, qu'il dédommagea l'apôtre de toutes les épreuves auxquelles sa longanimité avait été mise. Les conversions commencèrent par les serviteurs de la foi, dont les exemples, bons ou mauvais, font toujours la principale impression sur ses ennemis. La garnison des Allinges, chargée de protéger la religion dans son voisinage, ne s'abstenait pas à beaucoup près de tous les vices qui la déshonorent. François entreprit de persuader aux soldats que, plus la profession des armes dont ils autorisaient leur licence les obligeait à exposer leur vie, plus ils devaient se mettre en état de ne pas craindre les suites de la mort. Le succès fut grand, puisqu'il passa ses espérances. Bientôt les soldats et les officiers parurent plutôt des religieux que des gens de guerre; et le saint directeur, qui savait mieux que personne régler chacun selon sa condition, ne fut plus occupé qu'à leur prescrire en détail ce qui convenait à la leur. Quand ils reparurent à Thonon, où

ils allaient souvent, au lieu de l'intempérance et du libertinage dont ils faisaient gloire peu auparavant, au lieu de ces emportemens et de ces blasphèmes qui causaient tant d'horreur, on les voyait doux, équitables, modestes, si réglés dans leurs discours, qu'on avait peine à croire que ce fussent les mêmes hommes.

L'admiration qu'excita cette métamorphose, ne manqua point de rejaillir sur l'instrument dont le Ciel s'était servi pour la produire. Les calomnies dont les ministres le chargeaient ne tinrent pas contre une réfutation aussi persuasive que celle des œuvres. On se souvint des bons exemples qu'il donnait en toute rencontre depuis si long-temps; de sa charité, de sa patience, de sa douceur angélique, des peines incroyables qu'il se donnait pour le salut d'un peuple qui ne le payait que par des mépris et des outrages. On compara sa modestie et sa modération à l'aigreur impérieuse, à la dureté grossière des ministres, qui ne lui répondaient que par des injures, et l'on pensa que, l'emportement étant le recours ordinaire de la partie qui n'a pas pour soi la raison, la vérité devait être du côté de la douceur et de la modestie. Il n'était plus question que de dépouiller quelques restes de préjugés, et pour cela d'entendre le missionnaire, sans trop choquer d'abord les ministres, dont la domination tyrannique avait encore pour appui la crainte et le respect humain; un incident, ménagé par la Providence, fut l'occasion de ces instructions.

On vint dire à François, que deux gentilshommes étaient sortis de la ville pour se battre en duel. Il courut au champ de bataille; et comme ils se portaient déjà des coups terribles, il se jeta au milieu d'eux, au risque de se faire percer le premier, et leur peignit si vivement l'abîme éternel où ils ne tendaient qu'à se précipiter, qu'il leur fit tomber les armes des mains, les obligea de s'embrasser, et les réconcilia parfaitement. Ils lui firent ensuite une confession générale de toute leur vie, et devinrent des hommes tout nouveaux. L'un des deux surtout fut si touché de la grâce, qu'il rompit avec le monde, pour ne plus s'occuper que des choses éternelles, et se retira dans une maison de campagne qu'il avait près Thonon. Comme il avait servi long-temps dans les armées avec beaucoup d'honneur, la noblesse du voisinage et les notables de la ville lui rendaient des visites fréquentes; et François le visitant souvent lui-même afin de soutenir sa vertu naissante, cette maison devint d'abord le rendez-vous de tous ceux qui voulaient s'instruire, puis un lieu de conférences régulières.

Les ministres ne fomentaient l'hérésie et l'aversion des peuples pour l'Eglise romaine, qu'en défigurant sa doctrine, en l'accusant d'idolâtrer, de faire une divinité de Marie, d'adorer de même les

saints, avec leurs reliques et leurs images, de leur faire partager avec Jésus-Christ l'office de médiateur entre Dieu et les hommes, de blasphémer la rédemption, et d'anéantir la satisfaction du Rédempteur, par ce qui nous est enseigné touchant la nécessité des bonnes œuvres. François montra si clairement la fausseté de ces imputations, qu'on répandit dans le Chablais, et jusqu'à Genève, que la vanité de faire des conversions l'avait induit à se rapprocher de la doctrine calviniste; qu'il avait déguisé les vrais sentimens de son Eglise, et qu'il en serait désavoué, si ce qu'il avait avancé devenait public. C'est à ce nouveau trait d'imposture, pauvreté méprisable en soi, mais capable dans les circonstances de faire impression sur l'esprit des faibles, que nous devons l'écrit qu'il publia sur ce qui s'était passé dans ces premières assemblées du Chablais. C'est une explication nette et très-bien raisonnée de la doctrine catholique, concernant les articles qui faisaient le plus de peine aux peuples abusés par les prédicans. L'auteur y offrait de justifier l'Eglise romaine avec la même évidence sur tous les points contestés, ou par écrit, ou en conférence, au choix des ministres. Ils ne jugèrent à propos ni de répondre à l'écrit, ni d'accepter les conférences. Cet aveu tacite de leur insuffisance porta dans tout le canton une atteinte mortelle à l'autorité de ces faux docteurs.

On ne se cacha presque plus pour venir entendre François : les amis amenèrent leurs amis, les pères ou les mères leurs enfans, les maîtres leurs domestiques, et les gens de la campagne accouraient par troupes à la ville pour assister à ses instructions devenues enfin publiques. Il se faisait tous les jours des conversions nouvelles, et les nouveaux convertis prenaient, pour leur père dans la foi, une affection qu'ils communiquaient à ceux qui tenaient encore à l'erreur. Ce fut par ce moyen qu'il découvrit bien des conspirations formées par de sanguinaires zélateurs, qui entreprirent de l'immoler à la sûreté de leur secte. Leur trame fut quelquefois si bien conduite, et François leur échappa d'une manière si peu attendue, qu'ils le firent passer pour un magicien parmi leurs grossiers adhérens. Cependant le bruit de ces scélératesses ne servit qu'à décrier la religion qui les inspirait. On disait hautement que les ministres n'employaient les violences qu'au défaut des raisons; que leurs procédés prouvaient évidemment la faiblesse de leur cause; que si François enseignait l'erreur, il fallait le confondre, et non pas l'assassiner; qu'il était étrange qu'aux portes de Genève, boulevart du calvinisme, il en bravât tous les défenseurs, sans qu'un seul osât paraître devant lui; mais qu'ils s'abusaient étrangement, s'ils

prétendaient qu'on les crût sur leur parole, tandis que toutes leurs œuvres la démentaient.

Un ministre qui avait plus de probité que les autres vint conférer avec le missionnaire. Il cherchait la vérité, la reconnut, et la confessa généreusement. Ses collègues mirent tout en œuvre pour le faire rentrer dans la communion à laquelle son changement portait un coup terrible. Sa constance demeurant inébranlable, on le mit en prison, on lui imputa des crimes, on lui suscita de faux témoins, et l'on poussa l'iniquité jusqu'à le faire mourir; ce qui ne causa guère moins d'horreur aux calvinistes qu'aux catholiques. Un Avocat célèbre dans tout le canton, nommé Poncet, crut que ce qu'on s'efforçait de maintenir par des voies si indignes pourrait bien avoir été établi de la même manière. Il vint trouver François, dont la charité, la patience, la piété sincère, et toute la vie, si différente de celle des ministres, le frappaient depuis long-temps. Il eut néanmoins de longues disputes avec lui, et ne se rendit enfin qu'après avoir senti la faiblesse de tous ses argumens.

Il fut imité par le baron d'Awlly, homme d'un esprit peu commun, très-instruit de sa religion qu'il professait de bonne foi, et dont il était comme le patron dans toute la province. Il se défendit long-temps, et cette conversion coûta peut-être au saint missionnaire plus que toutes les autres ensemble. Après qu'on eut discuté au long et par écrit chaque point de controverse, d'Awlly voulut encore qu'ils fussent portés à Genève et à Berne, pour voir si les solutions des plus fameux docteurs de sa communion, qui résidaient dans ces deux villes, ne le satisferaient pas mieux que les siennes : mais aussi dédommagea-t-il avantageusement François des peines qu'il lui avait données. Il annonça de toute part, et à Genève même, le jour de son abjuration. Il s'efforça de rendre l'assemblée aussi nombreuse qu'il était possible. On y vit en effet, avec tout le peuple de Thonon et du voisinage, quantité de Calvinistes accourus de Genève pour être les témoins d'une chose qu'ils n'auraient pu croire sans cela. D'Awlly abjura d'un ton ferme les erreurs de Calvin, confessa de même la foi catholique, puis exhorta tout le monde en termes fort touchans à suivre son exemple.

Avant cette célèbre conversion, la douce éloquence de François avait gagné à l'Eglise un grand nombre de sectaires : un jour entre autres, selon différens historiens de sa vie, il convertit six cents personnes. Ils ajoutent qu'il parla de la présence réelle avec tant d'énergie, tant de dignité et tant d'onction, qu'il s'éleva tout-à-coup parmi les auditeurs mille cris d'étonnement de se sentir comme arrachés à eux-mêmes et entraînés irrésistiblement par la

force de la vérité [1]. Depuis l'abjuration du baron d'Awlly, les fruits de salut devinrent si abondans, que François, tout infatigable qu'il était, ne suffit plus à les recueillir. Il fallut nécessairement lui envoyer du secours. Nous ne finirions pas, si nous entreprenions ici d'entrer dans le détail, puisque la plupart de ses historiens assurent qu'il retira de l'erreur soixante-douze mille personnes. Depuis quelque temps, il résidait nuit et jour à Thonon, peu touché du danger réel qu'y courait continuellement sa vie, et des alarmes beaucoup plus importunes de ses proches, à qui cette résolution le faisait déjà regarder comme un homme mort. Mais à l'arrivée de ses coopérateurs, la scène était bien changée : il y avait alors une église catholique à Thonon, et une église comparable à celle des temps primitifs : c'était le même attachement à la foi; la même pureté dans les mœurs, sans lesquelles François de Sales compta toujours la profession extérieure pour peu de chose; le même esprit de concorde; une charité si tendre pour les pauvres et les malades, qu'elle faisait l'admiration des hérétiques les plus obstinés. Tous les missionnaires s'établirent, avec leur chef, à Thonon, où, malgré les cabales des ministres et quelques mouvemens séditieux de la populace, on vit bientôt refleurir le culte catholique, aussi bien que dans tout le Chablais.

A la nouvelle de tant de succès inattendus, le pape, ne croyant rien au dessus des forces de François, lui donna commission d'aller conférer à Genève avec Théodore de Bèze, presque aussi renommé que Calvin, et de ne rien épargner pour l'engager à rentrer dans le sein de l'Eglise où il était né. L'exécution n'était ni sûre, ni facile : mais ces considérations ne furent jamais rien pour François de Sales, quand il s'agissait de la gloire de Dieu. Plein de foi et de courage, il partit pour Genève le plus tôt qu'il lui fut possible. Il arriva heureusement chez Bèze, comme ce ministre était seul. L'heureuse physionomie du saint, son air de candeur et de droiture, et ses premières paroles, qui annoncèrent de même la franchise et l'ouverture du cœur, firent une impression extraordinaire sur Bèze, qui le voyait pour la première fois. Ce ministre, qui, l'esprit de secte à part, ne manquait pas lui-même de franchise, sentit pour François ce penchant de sympathie qu'on a naturellement pour ses semblables, et ne put se défendre d'une certaine confiance. On conféra long-temps, et toujours avec beaucoup d'égards. Bèze, malgré tous les reproches de corruption et d'idolâtrie dont il chargea l'Eglise romaine, alla néanmoins jusqu'à reconnaître qu'on pouvait s'y sauver. Il donna lieu de penser, par bien d'autres

[1] Annon. Vie de S. Franç. de Sal. l. 1.

endroits, qu'il était peu éloigné des sentimens catholiques : mais surtout il ne put cacher les agitations de son cœur, et les combats que lui livrait sa conscience. Après cette première entrevue, dont François espéra bien, Bèze le pria instamment de revenir. Il revint en effet, jusqu'à trois fois; mais sans avoir beaucoup plus que la première, au moins pour le salut de ce malheureux apostat. Pour ce qui est de la vraie foi, son triomphe ne fut jamais plus sensible qu'à la quatrième de ses visites, dans laquelle Bèze, les yeux tristement baissés, le cœur bourrelé de remords, et gardant un morne silence sur tout ce qu'on lui disait de plus pressant, annonça tout à la fois, et qu'il reconnaissait la vérité, et qu'il tenait à l'erreur par des liens qu'on n'eût jamais soupçonnés à ce vieillard presque octogénaire.

On rapporte que Des-Haies, gouverneur de Montargis, se trouvant à Genève pour les affaires du roi, contracta une étroite familiarité avec ce ministre par suite de la conformité de leur caractère, également enjoué[1]. Dans l'une de ces conversations badines où l'on peut tout hasarder, Des-Haies lui demanda ce qui pouvait attacher un homme tel que lui à la triste réforme de Calvin. Bèze ne répondit rien; il se leva, et faisant venir d'un appartement voisin une jeune fille fort belle : *Voilà*, dit-il, *ce qui me convainc de la bonté de ma religion*. Quelque temps après, ce malheureux fut attaqué de la maladie qui mit fin à ses jours. Se sentant proche de la mort, il voulut encore parler à S. François de Sales; mais la mesure des divines miséricordes parut comblée pour lui. Les Genevois, à qui toutes ces visites avaient donné de terribles ombrages, observèrent de si près Bèze et François, qu'il ne leur fut plus possible de se joindre. On assure néanmoins que Bèze, avant d'expirer, se repentit de son apostasie, et rétracta ses erreurs : mais comme il mourut au pouvoir des Calvinistes, on ne voit pas comment il a été possible d'acquérir des renseignemens capables d'établir ce qui demanderait les plus fortes preuves.

Le nombre des catholiques étant enfin devenu à Thonon plus grand que celui des Calvinistes, le premier syndic, converti lui-même, écrivit de la part du corps de la ville au père commun des fidèles, pour lui rendre hommage en cette qualité, et le prier de regarder ses concitoyens comme les enfans les plus respectueux de l'Eglise. L'évêque de Genève se rendit à la mission, accompagné d'un bon nombre de Jésuites, de Capucins, et d'ecclésiastiques destinés au gouvernement des paroisses qu'il était temps de rétablir. Ce n'étaient plus quelques particuliers qui rentraient les uns

[1] Anonym. IV, 1.

après les autres dans le sein de l'unité; les villages et les bourgs venaient abjurer en corps de tous les cantons du Chablais et des trois bailliages. Le duc de Savoie, qui voulut assister en personne à une cérémonie si touchante, eut la consolation de voir le concours des paroisses de Bellevaux et de Saint-Sergue, chacune au nombre de trois cents personnes, et d'un nombre beaucoup plus considérable d'habitans de plusieurs bourgs du Faucigny. Le pieux évêque, qui voulait faire toute les réconciliations, se vit bientôt dans l'impossibilité d'y suffire. Il fut obligé de nommer pour cette fonction un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux. Pour qu'il ne manquât rien à la pompe d'un spectacle si saint, la Providence y conduisit encore un légat du Siége apostolique; ce qui contribua beaucoup, non-seulement à la célébrité, mais à la solidité de la conversion de ces contrées. Le cardinal de Médicis, en revenant de sa légation de France, prit sa route par Thonon, où il trouva le duc de Savoie, et le prémunit si bien contre les demandes que Genève et les Suisses protestans étaient sur le point de lui adresser au sujet de ces affaires de religion, que le prince n'eut égard à aucune des considérations politiques qui ne s'accordaient point avec les intérêts de la foi.

Il porta un édit, par lequel il était ordonné qu'aussitôt après sa publication, on ne souffrirait point d'autre exercice public de religion dans le Chablais et les bailliages, que celui de la religion catholique, romaine; que tous les ministres en seraient chassés sans retour; que les habitans qui persisteraient dans le calvinisme, seraient exclus des charges publiques; qu'on ferait une exacte recherche des revenus de tous les bénéfices usurpés, afin de les employer tant à la réparation ou à la reconstruction des églises, qu'à la subsistance des curés et des missionnaires, et qu'incessamment on fonderait à Thonon un collége de Jésuites.

Avant l'exécution de cet édit, le prince voulut encore tenter un moyen puissant pour en restreindre la sévérité au plus petit nombre de ses sujets qu'il serait possible. Il donna ordre à tous les Protestans de se rendre à l'hôtel-de-ville, où il se transporta lui-même au milieu d'une double haie de ses troupes, qui se saisirent en même temps des portes et des places de la ville. Après avoir représenté à ces endurcis tout ce qu'on avait fait pour leur salut, il leur dit qu'ils avaient eu tout le loisir de prendre une résolution sage; qu'il s'agissait enfin de se déclarer; que ceux donc qui voulaient embrasser la religion de leur prince, se rangeassent à sa droite, et que les autres se missent à sa gauche. A la droite se trouva encore le plus grand nombre, quoiqu'il restât des personnes assez notables à la gauche. Le duc, se tournant vers les pre-

miers, leur dit qu'il les regarderait à l'avenir comme ses dignes sujets, et qu'il n'y avait point de faveurs qu'ils ne dussent attendre de sa bienveillance; puis jetant à gauche un regard d'indignation : « C'est donc vous, malheureux, leur dit-il, qui osez à ma face vous déclarer les ennemis de votre Dieu et de votre prince! Allez, fuyez d'ici, je vous dépouille de tous vos offices, et vous bannis à perpétuité de mes états. J'aime mieux n'avoir point de sujets que d'en avoir qui vous ressemblent (1598). » François, qui était présent, les suivit, et tenta un dernier effort pour vaincre une obstination qui allait causer leur malheur dans ce monde et dans l'autre. Il leur parla d'une manière si engageante, leur montra tant d'intérêt, usa si bien des charmes de son éloquence, de sa douceur, de sa sensibilité compatissante, qu'avant la fin du jour il eut persuadé la plupart de se conformer aux intentions du duc. Un fort petit nombre, moins capable de constance que d'un entêtement de boutade, cherchèrent une asile au-delà du lac, où on ne leur dissimula pas long-temps qu'ils étaient à charge. L'épreuve était trop forte pour une vertu qui ne reposait point sur la vraie base de la foi. Avant que le duc de Savoie eût quitté le Chablais, ils firent prier S. François de ménager leur rétablissement aux conditions qu'on leur avait imposées d'abord; ce que le prince, qui n'usait de sévérité qu'à regret, accorda volontiers. Ainsi furent converties ces provinces, depuis l'an 1594 que le duc de Savoie en écrivit pour la première fois à l'évêque de Genève, jusqu'à l'an 1598 qu'elles furent entièrement réunies à l'Eglise, c'est-à-dire, en moins de quatre années, dont la première, encore bien ingrate en apparence, ne fut pour François qu'un exercice d'humilité et de patience, qui attira enfin sur les autres la plus brillante fécondité; en sorte qu'à l'âge de trente ans, il avait recueilli les fruits de salut que fournit bien rarement la carrière la plus avancée.

Clément VIII, d'un autre côté, réunit au patrimoine de S. Pierre le duché de Ferrare, que le dernier duc Alphonse II avait néanmoins légué, avec le reste de son héritage, à César d'Est, son cousin-germain. Mais, outre que César n'était pas héritier en ligne directe, il avait pour aïeule une personne de basse naissance, dont le mariage avec le duc Alphonse était fort suspect, pour ne rien dire de plus. Alphonse lui-même, qui avait contracté ces nœuds sur la fin de ses jours, les regardait comme si peu valides, au moins quant aux effets civils, qu'il avait fait légitimer par l'Empereur les enfans qui en étaient provenus. Le pape, en qualité de suzerain, ne crut pas devoir s'en tenir à des arrangemens auxquels il n'avait pas consenti; et César s'étant mis en possession de Ferrare, le pontife, usant de tout ce qu'il avait d'influence et de force, de crédit et d'au-

torité, comme l'eût fait un autre souverain, employa aussitôt contre lui les armes tant spirituelles que temporelles de l'Eglise. La distinction du temporel et du spirituel importe ici très-peu à la question : nous ferons remarquer pourtant que, de la part d'un suzerain en état de se faire justice par le genre de contrainte qui est la raison dernière des princes, il y avait indulgence paternelle à ne se servir d'abord que des censures. César, peu touché de cette conduite du pontife, ne s'inquiéta que lorsque le pape eut fait marcher à Ferrare une armée nombreuse. Il avait compté sur les secours des princes italiens, et des étrangers qui possédaient des états en Italie, la plupart très-opposés à l'agrandissement de l'Etat ecclésiastique : mais le seul nom de Henri IV les tint tous en respect. Ce prince, ardent à saisir les occasions de signaler son attachement à l'Eglise romaine, ainsi qu'à se montrer le digne successeur de Pepin et de Charlemagne, qui avaient donné au saint Siége l'exarcat de Ravenne, dont le Ferrarois fait partie, avait assuré le pape, par une ambassade solennelle, qu'il le soutiendrait de tout son pouvoir dans le recouvrement de ce bel apanage [1]. César d'Est fut donc réduit à ses propres forces, et par conséquent à recourir bientôt à la négociation. On lui laissa les duchés de Modène et de Reggio; mais on demeura inexorable au sujet de Ferrare, dont Clément en personne prit possession en 1598. Il y fit ériger sa statue, et construire une excellente citadelle, où l'on prétend qu'il déposa deux millions d'or.

Le fils aîné de l'Eglise, en donnant à son chef ce témoignage fructueux de son affection, n'obligea point un ingrat [2]. Ce fut principalement par la médiation de ce pontife, et par le choix qu'il sut faire de son représentant, que se conclut la paix de Vervins, où Henri, décidé, il est vrai, à soutenir une guerre éternelle, plutôt que de rien laisser démembrer de ses états, recouvra sur les Espagnols tout ce qu'ils lui avaient enlevé. Il avait déclaré la guerre à Philippe, aimant mieux avoir affaire à un ennemi démasqué, et dès-lors en butte à tous les Français, que de lutter sans cesse contre les sourdes tentatives d'un prince qui, révoquant peut-être en doute la sincérité de sa conversion, pouvait, armé du grand motif de la religion, susciter une partie de la France contre l'autre. Il réussit à réunir ses sujets, catholiques et religionnaires, sous les mêmes étendards : mais dans l'état déplorable où se trouvaient les affaires du royaume, et surtout les finances, il lui fut impossible de mettre sur pied des armées assez nombreuses, ou du moins de les payer, de les nourrir et de les fixer au service. Il avait compté

[1] Ossat, epist. 14. — [2] Vie de Thou, t. XI, p. 489.

sur les Anglais et les Hollandais : ils mirent en mer une flotte qui inquiéta les Espagnols, et qui ne fit rien de plus. Ainsi tout le faix de la guerre retombait sur Henri, qui ne la soutint que par sa valeur, et ne put empêcher l'ennemi de prendre Calais, de faire des progrès alarmans dans la Picardie, et d'en soumettre la capitale. Amiens fut repris cependant; mais les religionnaires, qui n'obtenaient pas à beaucoup près tout ce qu'ils prétendaient d'un roi élevé dans leur communion, et qui commençaient à se mutiner, firent diversion à ses poursuites contre les ennemis du dehors, et le mirent dans la nécessité de conclure la paix. Tandis qu'il était dans la plus cruelle détresse, et sous l'épée des Espagnols, pour ainsi dire, ces inquiets sectaires demandèrent la confirmation et l'augmentation de leurs priviléges avec tant de chaleur, que le roi ne crut pouvoir mieux faire que de nommer sans délai des commissaires pour en traiter.

Le légat, que le pape avait envoyé en France pour faire ratifier au roi les clauses de son absolution, voyait de ses propres yeux le besoin pressant que ce royaume avait de la paix. Ce digne représentant du chef de l'Eglise était le cardinal Alexandre de Médicis, archevêque de Florence : prélat plein de sagesse et de modération, d'une douceur et d'une affabilité qui lui gagnaient tous les cœurs, conciliateur habile et toujours renfermé dans les bornes du vrai zèle. Un négociateur de ce caractère gagna sans peine la confiance de Henri, et n'en usa que pour le bien de la France. C'est à sa prudence et à sa dextérité que l'on attribue principalement la solution des difficultés sans nombre qui se rencontraient dans les prétentions si prodigieusement opposées des partis qu'il s'agissait de concilier. Après que les Espagnols eurent long-temps contesté pour retenir quelque chose de leurs conquêtes sur les Français, il fut enfin conclu qu'on se rendrait mutuellement tout ce qu'on s'était pris, et qu'on se remettrait absolument dans l'état où l'on était avant la rupture. Henri fut même le maître de dicter ses conditions au duc de Savoie, qui avait voulu profiter de cette guerre pour s'agrandir aux dépens de la France; mais par reconnaissance pour le pape, il lui en laissa l'arbitrage. Par égard encore pour Rome, et personnellement pour le légat, dont les bons offices méritaient ce ménagement, Henri fit différer jusqu'après son départ la publication de l'édit qu'on avait déjà dressé en faveur des religionnaires. C'est le fameux édit de Nantes, ainsi appelé de la ville de ce nom, où le roi s'était rendu pour pacifier la Bretagne en 1598[1]. Il accorde aux hérétiques presque tous les priviléges qu'ils avaient

[1] De Thou, CXXII. Davil. l. 15.

extorqués des rois précédens, et même quelques nouveaux articles relatifs aux circonstances où l'on se trouvait. Mais il faut rappeler la détresse du monarque, à qui les sectaires tenaient, pour ainsi dire, le poignard sur la gorge, et le danger prochain de replonger le royaume, par plus de fermeté, dans les troubles et les calamités dont il gémissait encore. Déjà les chefs du parti, Rohan, Bouillon, La Trémouille, par une défection qu'on pouvait regarder comme une sourde révolte, avaient abandonné l'armée royale; retirés dans leurs gouvernemens, ils ressuscitaient les préventions des Huguenots et les emportemens des ministres. L'édit de Nantes, à l'examiner d'après les premiers principes du droit de majesté et de législation, était donc radicalement nul, comme arraché de force au prince, qui faisait moins la loi à des sujets qu'il ne la recevait d'eux. Dès là même, il ne pouvait lier les successeurs de Henri IV, que pour le temps où ils jugeraient que son observation importait à la tranquillité publique et au bien général du royaume.

Il contient quatre-vingt-onze articles publics, et cinquante-six secrets, lesquels n'ont jamais été enregistrés. Toute la préférence qu'il accorde aux catholiques, c'est qu'ils pourront exercer leur religion dans tous les lieux où l'on permet l'exercice du calvinisme, et que cet avantage n'est pas réciproque pour les Calvinistes, qu'on borne à certains lieux. Ceux-ci sont encore obligés de se conformer à la police extérieure de l'Eglise romaine, comme de ne point travailler les jours de fêtes, de payer les dîmes, de supporter les autres charges de paroissiens, et de s'abstenir de toute irrévérence de fait ou de parole contre les cérémonies ecclésiastiques. Du reste, il est ordonné qu'ils jouiront de tous les droits civils des catholiques; qu'ils seront admis à toutes les charges et à tous les emplois; que pour leur rendre justice, il y aura dans chaque parlement une chambre composée par moitié de juges catholiques et de juges calvinistes. On accorde encore à leurs ministres des priviléges d'état, et on leur assigne des appointemens; on laisse au parti la liberté de tenir des assemblées générales, toutefois en temps et lieux indiqués par le prince, et sous les yeux de ses commissaires, ainsi que de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes pour leurs besoins communs. Ce qu'il y a de plus fort, et ce qui ne fut relaté ni dans les articles généraux, ni dans les articles particuliers, c'est qu'on leur donne ou qu'on leur laisse pour huit ans des places de sûreté, avec pouvoir d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs, et engagement de la part du roi de leur compter annuellement quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons. Le clergé forma opposition à l'enregistrement de cet édit;

et le parlement l'improuva si fort, qu'après bien des jussions inutiles, il ne put être vérifié que l'année suivante en vertu du commandement le plus absolu du monarque.

Le clergé à son tour demanda la publication du concile de Trente, le rétablissement des élections ecclésiastiques, la suppression des pensions laïques sur les bénéfices, et de plusieurs autres emplois profanes des biens d'Eglise, particulièrement de ceux des monastères. Henri, éludant la question, fit une réponse qui fermait la bouche à tous les orateurs : « Mes prédécesseurs, leur dit-il, vous ont donné des paroles; pour moi, avec ma casaque poudreuse, je vous donnerai des effets; je suis tout gris au dehors; mais comptez que je suis tout or au dedans. » On ne le poussa pas plus loin.

Environ quatre mois après le traité de Vervins, qui fut conclu le 2 de mai 1598, le roi d'Espagne Philippe II mourut le 13 de septembre de la même année, qui était la quarante-troisième de son règne, et de son âge la soixante-douxième « : prince qui sut, dit Feller, faire respecter la majesté royale dans le temps où elle recevait ailleurs les plus sanglans outrages; il fit rendre aux lois et à la religion le respect qui leur est dû. Du fond de son cabinet, il ébranla l'univers. Il fut pendant tout son règne, sinon le plus grand homme, du moins le principal personnage de l'Europe; et sans ses trésors et ses travaux, la religion catholique aurait été détruite, si elle avait pu l'être. » D'autres auteurs[1] en ont porté ce jugement : « Il n'y a point d'éloges que les écrivains espagnols, du » moins pour la plupart, ne donnent à Philippe; il n'y a point » d'horreurs dont les protestans et des catholiques français ne » chargent sa mémoire. On exagère de part et d'autre : Philippe » réunissait de grandes qualités et de grands vices; il protégea le » génie, comme Auguste; sa politique eut quelque chose de celle » de Tibère; il ressembla, par l'amour du travail, à Vespasien; » son ambition fut celle de Charles son père (ils aspiraient tous » deux à la monarchie universelle); mais personne ne l'égala pour » le flegme et la tranquillité de l'âme, qui ne l'abandonnèrent pas » dans ses derniers momens. Loin d'être effrayé de la sévérité des » jugemens de Dieu qu'il avait tant de sujets de redouter, il crut » voir, deux jours a ant sa mort, le ciel ouvert, et mourut aussi » paisiblement qu'un juste qui va recevoir le prix de ses vertus. » Ce qu'il eut à souffrir avant d'expirer, fait en effet frémir. La goutte aux pieds et aux mains, la dyssenterie et des coliques dévorantes, l'hydropisie, une horrible maladie pédiculaire, qui de sa poitrine

[1] Art de Vérifier les Dates.

entr'ouverte faisait une espèce de fourmilière si abondante, que deux hommes, en se succédant jour et nuit, ne pouvaient réussir à l'épuiser; tant de douleurs et d'humiliations furent acceptées avec une résignation chrétienne, et Philippe donna toutes les autres marques de religion que l'on pouvait désirer. Ce prince eut pour successeur Philipppe III son fils.

Henri IV eût dans le même temps une maladie qu'on ne crut pas moins dangereuse d'abord que celle de Philippe (1599). Durant deux jours on le regarda comme déja mort. Tout le monde s'abandonnait à une inconsolable douleur, quand le rétablissement presque subit de sa santé fit succéder à la désolation publique une joie non moins expressive : mais la vive image de l'état affreux où la France avait été si près de retomber, le roi n'ayant point d'enfans, et les autres princes ou leurs factions n'étant propres qu'à la déchirer, demeurait profondément imprimée dans tous les esprits. Le roi, uni par les liens du mariage avec Marguerite de Valois, était comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité; ce qui ne contribuait pas peu à fomenter l'esprit de faction parmi les grands. Ceux qui étaient véritablement citoyens, et Sully principalement, le pressèrent de rompre une union qui, n'en ayant que les apparences, ôtait aux Français la consolation d'avoir après lui un de ses fils pour maître. Il ne s'agissait que de prononcer la nullité du mariage, mesure à laquelle avait préludé la séparation de fait depuis long-temps établie entre les deux époux, qui, liés forcément l'un à l'autre au milieu des horreurs de la Saint-Barthélémy, s'étaient livrés ensuite, chacun de son côté, aux excès honteux qu'on devait attendre d'une alliance contractée sous de si funestes auspices. Marguerite, peu sensible à l'honneur de la royauté, après avoir trahi celui de son sexe, ne fit pas difficulté de reconnaître la nullité, et les parties étant d'accord, la conclusion ne fut plus qu'une affaire de forme (1599). On partit, pour le fond, du défaut de consentement libre à leur union réciproque, et de leur parenté au troisième degré, dont la dispense fut réputée nulle, comme n'ayant pas été demandée par les deux époux. Dégagé de ces nœuds, le roi épousa Marie de Médicis, princesse de Toscane, qui, déjà parvenue à l'âge de vingt-six ans, faisait espérer une prompte fécondité, et qui en effet, après neuf mois de mariage, mit au monde le successeur d'Henri-le-Grand.

Tandis que ces nouveaux engagemens se négociaient, Henri de Joyeuse, ce fameux comte du Bouchage, qui de courtisan voluptueux était devenu capucin, et de capucin maréchal de France, au moyen de son accommodement avec le roi; Joyeuse rompit de nouveau les liens brillans qui l'attachaient au siècle, et alla s'en-

terrer à jamais dans le cloître [1]. Il avait une fille, qu'il maria en 1599 à Henri de Bourbon, duc de Montpensier; après quoi, touché par les remontrances de sa mère, dame très-pieuse, pressé par sa propre conscience, et non moins piqué, à ce que l'on prétend, par quelques plaisanteries du monarque, il rentra chez les Capucins à Paris. Le roi, s'étant trouvé avec lui à un balcon au-dessous duquel beaucoup de peuple regardait, lui aurait dit : *Mon cousin, ces gens me paraissent fort aises de voir ensemble un renégat et un apostat.* Très-peu de temps après, on revit le père Ange, dans les chaires de la capitale, prêcher avec une éloquence qui fit le sujet de l'étonnement universel, et qui lui acquit encore plus de célébrité que toutes ses métamorphoses. On ne pouvait se persuader qu'on entendît ce même homme qui avait passé presque tous ses jours dans le tourbillon des partis et des plaisirs, et qui n'avait d'autre connaissance des lettres que la faible teinture qu'il en avait prise au collége pendant son enfance. Il soutint infatigablement ce ministère d'édification, et le rendit surtout fructueux par l'exemple des vertus qu'il pratiqua constamment jusqu'à la mort. Son zèle s'étendit même au-delà du royaume : il mourut, âgé de quarante-un ans, à Rivoli près Turin, où il n'édifia pas moins qu'en France.

Peu après sa conversion, Antoinette d'Orléans, fille de Louis duc de Longueville, jeune veuve de Charles de Gondi marquis de Belle-Isle, également distinguée par sa beauté et par son esprit, alla prendre le voile, à l'insu de tous ses proches, dans le monastère des Feuillantines établies depuis peu à Toulouse. Elle résista courageusement à toutes les sollicitations et à tous les efforts que l'on fit ensuite pour l'en tirer; il n'y eut même, sept ans après, qu'un ordre absolu du souverain pontife qui pût la faire passer au gouvernement de la brillante abbaye de Fontevrault : mais les humiliations et les austérites de la pénitence ayant toujours pour elle les mêmes attraits, elle devint par la suite institutrice des religieuses bénédictines de la règle primitive, c'est-à-dire, de la congrégation de Sainte-Marie et Sainte-Scholastique du Calvaire. La fondation commença par le monastère de Poitiers, où la fondatrice mourut six mois après en grande réputation de sainteté.

L'esprit de réforme, ou, pour parler plus proprement, l'esprit de zèle et de ferveur qu'avait ressuscité le saint concile de Trente, se répandant de tous côtés, on vit les religieux trinitaires en Espagne, sous la conduite du père Jean-Baptiste de la Conception, reprendre, avec les travaux attachés à la rédemption des captifs, toutes les austérités de leur ancienne règle, et y joindre les hum-

[1] Cailler. Vie du P. Ange.

bles observances des ordres mendians [1]. Cette congrégation de Trinitaires déchaussés (c'est le nom qu'elle a retenu) eut d'abord deux provinces, gouvernées ensemble par un vicaire général. Ayant formé dans la suite jusqu'à six provinces, trois dans le seul royaume d'Espagne, et trois autres tant en Italie qu'en Allemagne et en Pologne, le souverain pontife lui permit de se choisir un général particulier. Il y avait aussi des Trinitaires déchaussés en France : mais cet seconde réforme, commencée à Rome dans le couvent de Saint-Denis par le père Jérôme du Saint-Sacrement, puis introduite en Provence, était demeurée soumise au général de Paris.

Ce fut vers le même temps que commença l'institut religieux du tiers ordre de Saint-François, différent de l'ancienne confraternité de même nom, composée de laïques des deux sexes, qui s'assemblaient pour prier avec plus de ferveur, et se porter mutuellement à l'accomplissement plus exact des devoirs du christianisme [2]. Ce nouvel ordre se répandit rapidement en Italie, et y devint si nombreux, qu'il fut divisé en seize provinces, sans compter celle de Flandre qui leur était agrégée; ce qui leur a fait donner un général particulier qui fait sa résidence à Rome. Celles d'Espagne, de Portugal et de France, furent soumises au général de tout l'ordre de Saint-François. En France, où ces religieux comptaient soixante-trois maisons, et se disaient de l'étroite observance, ils eurent pour réformateur le père Vincent Mussart, parisien, qui établit son premier monastère au village de Franconville, à quelques lieues de Paris. Le couvent de Picpus au faubourg de Saint-Antoine, bâti en 1601, fut néanmoins regardé comme le chef-lieu. De là vint le nom qu'on leur donna communément dans le royaume, quoique leur vrai nom fût celui de pénitens, ou de religieux du tiers-ordre de Saint-François. Picpus est mémorable par les institutions diverses auxquelles il a servi de berceau. Les Capucins et les Jésuites de la maison de Saint-Louis y avaient fait quelque séjour avant les pénitens.

Le jubilé séculaire, célébré avec la solennité la plus appante en l'année 1600, fit bien voir que les nations chrétiennes n'avaient pas encore perdu les sentimens de respect qui sont dus au saint Siége apostolique, et que le saint Siége apostolique faisait toujours fleurir des vertus capables d'exciter la vénération des nations chrétiennes, d'exciter même une émulation salutaire jusque dans les infidèles. Le concours des pélerins fut si prodigieux, qu'à l'hô-

[1] Hél. Hist. des Ord. rel. l. 3, c. 45. — [2] Herm. Hist. des Ord. rel. Mar. Véronn. Annal. tert. ord. Saint-Franç.

pital de la Trinité, dont les officiers étaient spécialement chargés de les recevoir, la liste en monta au nombre de cinq cent mille, sans compter ceux qui logeaient dans les hospices des nations diverses, dans les différens monastères, et dans les maisons des particuliers. On estime qu'en tout il y en eut trois millions dans le cours de l'année. Le seul jour de Pâques, on en compta deux cent mille. Ceux d'Italie, comme les plus voisins, furent aussi les plus nombreux; ensuite les Français, qui montèrent à trois cent mille : ce qui causa autant de joie au pape, que de confusion aux ennemis de la France, qui représentaient cette nation comme toute hérétique. Il vint aussi des personnages de la plus haute distinction, entre autres le duc de Bavière déguisé en pélerin vulgaire, le duc de Bar et le duc de Parme. Parmi les prélats du premier ordre, on admira surtout le cardinal André d'Autriche, qui fit les stations inconnu et confondu dans la foule obscure des étrangers : mais le pape, en ayant été instruit, le fit rechercher et conduire honorablement au palais pontifical, où ce pieux cardinal trouva peu apres le terme de sa vie, et la récompense de son humble piété. Le souverain pontife voulut l'assister lui-même à la mort, et, pour plus grande consolation, célébra la messe dans sa chambre avant de lui administrer le saint viatique.

La curiosité attira quelques Turcs, et beaucoup d'hérétiques, du nombre desquels fut, dit-on, le duc Frédéric de Wittemberg. Si l'envie de trouver à critiquer la prélature romaine en l'observant de plus près, avait influé, comme il est à croire, sur la démarche de plusieurs, ils prirent bientôt des dispositions toutes différentes On voyait non-seulement les cardinaux les plus distingués, mais le pape lui-même, et avec plus d'ardeur que personne, malgré son grand âge et ses infirmités, laver les pieds des pélerins les plus pauvres, les baiser avec un respect religieux, comme les membres de Jésus-Christ, subvenir avec une libéralité, avec une magnificence inépuisable, aux indigens sans nombre, les servir à table, adresser à chacun d'eux des paroles de bienveillance et de consolation, veiller avec une tendresse de père au soulagement de leurs incommodités, à leur délassement même; et pour les évêques et les prêtres étrangers, pourvoir à l'ameublement et à l'approvisionnement d'une vaste maison, où ils étaient logés, nourris et fournis de tout ce qu'ils auraient pu trouver chez eux. L'infatigable pontife, après le soin des corps, porta le zèle des âmes jusqu'à entendre assidûment les confessions, comme aurait pu faire un simple prêtre de paroisse. Malgré tant d'occupations différentes, il ne laissa pas que de faire soixante fois les stations dans le cours de l'année, quoiqu'il n'y en eût que trente de prescrites pour les Ro-

mains, et quinze seulement pour les étrangers. Les cardinaux et les autres prélats romains, sur l'invitation et surtout d'après l'exemple du pontife, ne parurent plus avoir d'autre ambition que de se surpasser les uns les autres en tout genre de bonnes œuvres.

A ce spectacle, qui ne se démentit point tant que dura le jubilé, la curiosité des infidèles et la malignité des hérétiques se convertirent en admiration. Plusieurs Turcs demandèrent et reçurent le baptême. Quantité de protestans, indignés des qualifications d'antechrist et de Babylone que leurs predicans outrageux donnaient sans cesse au pontife et au saint Siége romain, déplorèrent leur aveuglement passé, abjurèrent avec exécration l'hérésie qui inspirait une pareille fureur, et ne s'étudièrent plus qu'à se signaler entre les enfans les plus dociles et les plus vertueux de l'Eglise romaine. De ce nombre fut Etienne Calvin, parent de l'hérésiarque. Clément VIII lui administra lui-même le sacrement de confirmation, le traita de toute manière comme son fils, et pourvut largement à sa subsistance habituelle. Etienne entra par la suite dans l'ordre des Carmes déchaussés, où il montra toujours une foi et une piété sincères, signala sa prudence dans les emplois qui lui furent confiés, et mourut saintement.

Cette même année fournit un spectacle tout différent, mais qui tourna de même au décri du mensonge et au triomphe de la religion. Duplessis-Mornai, le sage du huguenotisme, et huguenot si rigide qu'aussitôt après la conversion de son roi auquel il s'était rendu cher et souvent utile, il avait quitté brusquement la cour; Mornai, aspirant depuis à un autre genre de célébrité, voulut figurer entre les docteurs. Il fit imprimer, touchant la messe et l'eucharistie, un livre écrit avec élégance, mais rempli de passages des SS. Pères altérés, tronqués, cités à contre-sens, falsifiés et corrompus de toutes les manières. Mornai, trop honnête homme pour faire de propos délibéré le personnage de faussaire, n'avait été ni assez délicat ni assez prudent pour vérifier les extraits de ses ministres imposteurs, et les avait insérés dans son ouvrage sans aucun examen. Ce livre ne fut pas plus tôt mis au jour, que tous les docteurs orthodoxes crièrent à l'imposture et à l'impudence. Le savant évêque d'Evreux entre autres, Du Perron, si versé dans la lecture des Pères et des anciens docteurs, se fit fort de démontrer qu'il s'y trouvait plus de cinq cents textes falsifiés de la sorte. Mornai cependant, payant d'assurance, porta le défi à ses contradicteurs, et présenta requête au roi, à l'effet qu'ils parussent avec lui en présence de Sa Majesté et d'arbitres capables, choisis dans les deux partis, afin d'examiner et de prononcer si les citations étaient vraies ou fausses. Cette bravade ne se soutint pas long-temps. Henri,

naturellement gai, et curieux surtout de voir le grave Mornai sur ce nouveau champ de bataille, appela aussitôt les champions à Fontainebleau, où il faisait quelque diversion aux soucis sérieux du gouvernement. Mornai, si confiant d'abord, ne se vit pas au moment d'en venir aux mains, qu'il éleva mille difficultés sur la forme de la conférence, sur le choix des matières qu'on y discuterait; qu'il parut, en un mot, ne chercher que des faux-fuyans pour éviter le combat. Peu s'en fallut, tant il fut déconcerté, qu'il ne disparût sans prendre congé du roi. Toutes les instances de ses instigateurs, désespérés à l'idée seule d'une fuite si honteuse, purent à peine l'engager à descendre dans l'arène.

Tout étant préparé, et les deux champions en présence dans une assemblée d'environ deux cents curieux, le roi commença par déclarer qu'il n'avait aucun doute sur la vérité de sa foi et la sainteté de sa religion; qu'il n'entendait point qu'on mît en question aucun des dogmes catholiques, mais qu'on examinât uniquement l'authenticité des passages cités par Mornai. Du Perron loua la sagesse religieuse du monarque, qui, à l'exemple de Constantin et de Théodose, craignait de porter la main à l'encensoir; puis déclara que de son côté il n'aspirait point à un vain triomphe sur un antagoniste respectable, et qu'il respectait sincèrement, mais qu'il se proposait uniquement de lui faire connaître l'imposture de ceux qu'il avait crus sur leur parole. Là-dessus, les ouvrages des Pères et des anciens docteurs ayant été produits, on se mit à confronter les passages qui avaient été insérés dans le livre de Mornai. Touchant les deux premiers textes, cités de Scot et de Durand sur l'eucharistie, le chancelier, d'après le jugement des arbitres, prononça que Mornai avait pris les objections pour les solutions. On jugea que le troisième et le quatrième, cités de S. Chrysostôme, et le cinquième de S. Jérôme, sur l'invocation des saints, avaient été tronqués; qu'un sixième texte sur l'adoration de la croix, attribue à S. Cyrille, ne se trouvait nulle part dans les ouvrages de ce Père; que deux autres de S. Bernard, concernant la Sainte-Vierge, avaient été fondus en un seul d'une manière qui en changeait tout le sens; enfin, pour abréger, qu'un endroit de Théodoret, allégué comme contraire au culte des images, avait été employé par ce Père, non pas contre les images des chrétiens, mais contre les simulacres du paganisme.

Cette première discussion dura près de six heures; après quoi le roi en remit la continuation au lendemain : mais le courage de Mornai, si chancelant avant cet échec, était absolument abattu. La honte et le chagrin, qui succédaient à une application et à des veilles forcées, lui causèrent, avec des vomissemens continuels et

une agitation convulsive dans tous les membres, une maladie aiguë qui mit fin aux conférences; il se fit transporter à Paris, sous prétexte d'y mieux rétablir sa santé, et avec promesse de reprendre les conférences : mais à peine la cour qui le suivit de près y fut-elle arrivée, que, sans mot dire, il se retira dans son gouvernement de Saumur. Néanmoins il publia un écrit, soit qu'il en fût auteur, soit que quelque sectaire plus effronté se fût couvert de son nom, ou l'on ne rougissait point de nier en partie, et de défigurer entièrement ce qui s'était passé dans une assemblée si nombreuse et si imposante : mais on publia, sous le bon plaisir et avec l'approbation du roi, les actes de la conférence, et le chancelier en certifia la vérité de la manière la plus authentique. Ceux pour qui des preuves de cet ordre seraient suspectes, déposeront au moins leur scepticisme, s'ils veulent consulter le récit ironique que Sully, bon calviniste, fait dans ses Mémoires de la manière dont Mornai défendit sa cause[1].

L'hérésie fut si bien confondue, que l'un de ses plus renommés défenseurs, Philippe du Frêne, président de la chambre mi-partie de Castres, et choisi par les Calvinistes pour l'un de leurs arbitres dans la conférence, ne put résister à la force de la vérité, et abjura une religion qui ne se soutenait que par l'imposture. Si le second arbitre des Calvinistes, Isaac Casaubon, qui fut également convaincu, n'eut pas la même force, on ne doit l'attribuer qu'à la légèreté de son caractère, qui flotta éternellement entre les deux partis; mais en voulant plaire à l'un et à l'autre, il se fit également mépriser de tous les deux. Plus fidèle à la grâce, son fils embrassa quelque temps après la religion catholique, et entra même dans l'ordre austère des Capucins.

Cette victoire fit un honneur infini à Du Perron, à qui le chef de l'Église écrivit aussitôt dans les termes les plus honorables, et, peu d'années après, il le promut au cardinalat. Tout le monde s'empressa de combler d'éloges ce savant prélat, qui, modeste au sein de la gloire, et relevant les autres pour se faire oublier lui-même, rendit à ce sujet un témoignage éclatant à la sainteté de François de Sales. « C'est peu de chose que de convaincre, disait-il; la vraie foi m'est si bien connue, qu'il n'est point d'hérétique que je ne puisse confondre; mais c'est à François de Sales qu'il appartient de les convertir. » Telle est l'idée qu'on donna bientôt de François jusque dans la cour romaine, où on le préconisait comme une lumière également ardente et brillante qu'il ne fallait plus différer d'élever sur le chandelier.

[1] Mémoires de Sully, an 1600.

La vie tout apostolique de cet illustre missionnaire du Chablais avait inspiré à son évêque le dessein et la détermination fixe d'en faire son successeur, et déjà il s'était assuré du consentement du duc de Savoie. François étant venu à Annecy pour rendre compte à l'évêque de l'état de la mission, le prélat lui dit qu'il voyait avec douleur le dépérissement de ses propres forces et de sa santé, dans un temps où son diocèse, accru d'une province entière, lui rendait le travail plus nécessaire que jamais; qu'il ne pouvait plus se passer de secours, sans négliger une infinité d'âmes rachetées du sang de Jésus-Christ, et qu'il avait jeté les yeux sur lui pour le faire son coadjuteur[1]. La disposition des saints, indépendamment de la diversité des temps et des mœurs, fut toujours la même par rapport aux dignités ecclésiastiques. Le propos de l'évêque mit François dans l'état le plus violent où il se fût trouvé de sa vie. Son étonnement, son effroi lui ôta quelque temps la parole. Revenu à lui-même, il remercia l'évêque avec la sensibilité qui lui était naturelle; mais protesta qu'il ne consentirait jamais à laisser charger un faible roseau comme lui d'un fardeau redoutable aux anges mêmes. L'évêque ne put rien gagner ce jour-là; sans le presser davantage, il le pria seulement, avant de le quitter, d'y penser mûrement et de recommander l'affaire à Dieu.

Durant l'intervalle, il lui fit parler, mais en vain, par tous ceux qu'il savait avoir quelque ascendant sur son esprit. Il employa plus vainement encore le comte et la comtesse de Sales, non qu'un cœur si bien fait manquât du respect et de la tendresse dus à des parens si justement chers; mais il se tenait d'autant plus en garde contre les inductions de la chair et du sang. Il montra bien que la douceur, qu'on admirait particulièrement entre toutes ses vertus, ne lui ôtait rien de sa fermeté, et qu'elle n'était que le fruit de bien des victoires remportées sur lui-même. Il était né violent, et si porté à la colère, qu'il ne put la dompter que par des efforts qui lui amortirent la bile, à ce qu'on assure, au point de lui pétrifier presque entièrement le fiel. Enfin l'évêque de Genève, ayant épuisé tous les moyens de la persuasion, pria le souverain d'envoyer le brevet de la coadjutorerie pour François : il le lui fit aussitôt porter, en y joignant un commandement formel de l'accepter, sous peine de désobéissance grave. Le saint ne laissa pas que de tenter encore de fléchir le prélat : il va le retrouver; il se plaint amèrement de ce qu'encore bien qu'il l'ait toujours chéri et révéré comme un père, l'évêque l'accable impitoyablement du poids de son autorité. François ajoute qu'il lui fait plus de mal lui seul que tous ses enne-

[1] Anonym. l. 1. Aug. de Sal. l. 4.

mis ensemble; que s'il ne compatit point à l'excès de sa peine, il doit craindre au moins le compte terrible qu'il aura lui-même à rendre au souverain Juge sur un si mauvais choix. L'évêque, persuadé que c'était ici la meilleure œuvre qu'il eût jamais faite, ne lui répondit qu'en l'embrassant avec tendresse, et en l'exhortant à mettre sa confiance en Dieu. François, ne pouvant plus douter qu'il ne résistât à l'ordre de la Providence en s'obstinant davantage, se soumit avec une résignation modeste, mais si pénible, qu'il en eut une fièvre violente qui pendant quelques jours fit craindre pour sa vie (1600).

Voilà jusqu'où fut poussée l'humble répugnance d'un saint par rapport à la dignité d'évêque, et d'évêque de Genève, c'est-à-dire par rapport à un titre dépouillé de presque tous ses revenus, d'un titre qui n'était qu'un engagement à des travaux excessifs, à de fréquens périls, à des contradictions, à des insultes, à des avanies perpétuelles. De quel œil eût-il envisagé un siége opulent? Il le fit voir dans la suite lorsqu'on lui offrit celui de la capitale de la France, et qu'on ne put jamais obtenir le consentement qu'on lui avait au moins arraché pour la pauvre Eglise de Genève. Devenu, au bout de deux ans, évêque titulaire, il conserva toute sa simplicité apostolique, sans affectation cependant, et n'ayant pas moins d'égard à la décence et à la propreté qu'à la modestie, soit pour sa personne, soit sur sa table, et dans toute sa maison. Jamais on ne lui vit d'ameublement tant soit peu recherché, ni même d'équipage; en un mot, rien de cet éclat extérieur que plusieurs prélats de son temps même imaginaient pouvoir suppléer dans l'Eglise à ce qui doit uniquement concilier le respect à ses ministres. Néanmoins il ne gouverna pas seulement son vaste et difficile diocèse avec une autorité qui n'eut jamais d'autres bornes que celle de sa propre retenue; mais il se rendit également vénérable au peuple et au clergé, à la noblesse et à la cour, ou, pour mieux dire à toutes les cours et à toutes les nations, spécialement à la nation française, qui s'est toujours fait gloire de le regarder comme un de ses membres.

Dès qu'il eut consenti à devenir coadjuteur, l'évêque le fit partir pour Rome, afin de consommer au plus tôt une affaire qu'il avait si fort à cœur. Francois se mit volontiers en route, dans l'espérance de faire sentir au pape l'incapacité où il se croyait toujours de remplir les devoirs de l'épiscopat. Mais l'évêque avait prévu ce danger, et, pour le prévenir, il le fit accompagner par son neveu, chanoine et vicaire général de Genève, homme de rare mérite lui-même, et très-propre à gérer en chef le gouvernement d'un diocèse qu'il partageait depuis long-temps avec son oncle à la satisfaction de tout le monde; en sorte que, s'il eût été proposé pour coadju-

teur, le pape et le prince n'eussent fait aucune difficulté d'y consentir : mais son oncle, tout en rendant justice à son mérite, lui en trouvait moins qu'à François. Et qu'elle est héroïque la délicatesse qui s'élève à ce point au-dessus de la chair et du sang! Les siècles même les plus florissans de l'Eglise fournissent peu d'exemples d'un pareil désintéressement. On ne sait ici qui admirer davantage, ou l'oncle qui forma ce dessein, ou le neveu qui en procura l'exécution, c'est-à-dire, qui sollicita vivement en faveur d'un autre contre son propre intérêt.

François arrivé à Rome ne manqua point de s'accuser d'incapacité auprès du saint Père, et le supplia de le relever d'un engagement auquel il avait été comme forcé. Clément VIII, qui le connaissait parfaitement de réputation, et qui lui avait déjà écrit plusieurs brefs, lui dit en deux mots qu'il n'y avait plus à revenir sur une affaire toute réglée, le combla d'éloges, et lui fit en toute manière un accueil des plus distingués. Il voulut l'examiner lui-même, non que les évêques de Savoie, non plus que ceux de France, fussent sujets à l'examen, mais pour se donner la satisfaction, comme il s'en expliqua, d'être témoin de ce que tant d'autres publiaient de sa capacité. François remplit si bien l'attente du pontife et de tous les assistans, que le saint Père, transporté d'admiration, se leva de son siége, l'embrassa tendrement, et le nomma sur-le-champ évêque de Nicopolis, coadjuteur et successeur de l'évêque de Genève. Le saint, avant l'examen, avait demandé à Dieu, avec beaucoup de ferveur, de l'y couvrir de confusion s'il ne l'appelait point à l'épiscopat, et il en sortit avec l'admiration de celle des cours dont l'estime la plus éclairée est aussi la plus flatteuse : tant le Ciel, fidèle à sa parole, se plaît à exalter celui qui s'humilie.

Un évènement singulier attira dans le même temps les regards de la cour romaine et des plus grands princes de l'Europe. Abas, roi de Perse, surnommé le Grand, poussait vivement les Turcs dans les provinces de l'Euphrate, tandis que l'empereur Rodolphe II s'efforçait de recouvrer sur eux la Hongrie. Antoine Sirley, anglais de nation, qui se trouvait en Perse, et qui voulait repasser avec distinction en Europe, persuada au Persan, non-seulement d'envoyer une ambassade aux princes chrétiens, afin de se liguer avec eux contre leur ennemi commun, mais de lui commettre le soin de cette négociation, conjointement néanmoins avec un de ses sujets naturels. L'Empereur, qu'ils virent en premier lieu, les reçut parfaitement, accepta tout ce qu'ils lui proposèrent, et les renvoya comblés de présens, vers les autres princes de la chrétienté. Ils passèrent d'Allemagne à Rome (1602), où l'on fut d'a-

bord ébloui par l'espoir de combattre avec avantage l'ennemi du nom chrétien; et le pape, emporté par son zèle, leur fit donner beaucoup d'argent : mais ils ne tardèrent point à se décrier eux-mêmes. Ils eurent d'abord entre eux des différends si vifs, qu'on fut obligé d'assigner à chacun son logement à part. L'Anglais se saisit ensuite de la plupart des présens que le roi de Perse envoyait aux princes chrétiens, disparut avec des sommes considérables empruntées à ses compatriotes, et se cacha si bien qu'on ne put découvrir ce qu'il était devenu. L'ambassadeur persan partit comme pour aller en France, tourna vers l'Espagne, puis reprit le chemin de l'Orient. Tout le fruit d'un projet dont on avait attendu de si grandes choses, fut la conversion de trois de ces étrangers, qui demeurèrent à Rome pour se faire instruire, et que le pape baptisa lui-même.

Attentif aux objets sans nombre de la sollicitude pontificale, Clément VIII condamna peu après, au sujet de la confession, une méthode qui ne pouvait être mieux imaginée pour la commodité des pénitens, ou plutôt des pécheurs peu disposés à la pénitence. Quoique le concile de Trente eût défini que ceux qui ont péché depuis leur baptême doivent se présenter au tribunal de la pénitence, pour être absous par la sentence du ministre, des scholastiques fertiles en subtilités et en distinctions ne laissèrent pas que de rajeunir les fictions surannées qui enseignaient tout au contraire qu'on pouvait, quoique absent, se confesser et recevoir l'absolution par lettres, ou par le moyen d'un tiers. L'invention était sans doute merveilleuse pour alléger, avec le sacrement de pénitence, ce qu'il y a de plus pesant dans le joug de Jésus-Christ. Il n'est guère moins commode de confier l'histoire de nos désordres au papier qui ne nous fait pas rougir, que de nous confesser, comme les sacramentaires, au Père éternel. C'est donc ôter à la confession ce qu'elle a de plus pénible, que de dispenser les pécheurs d'entrer de vive voix dans le détail de leurs iniquités; mais c'est aussi lui ôter ce qu'elle a de plus salutaire, ce qui constitue une grande partie de la pénitence pour le passé, et l'un des préservatifs les plus efficaces contre la rechute. Le repentir est bien suspect, quand le front qui a secoué toute pudeur en péchant ne sait pas vaincre, au moment de s'accuser, la crainte de rougir. Tels sont les motifs qui engagèrent le pape à donner une déclaration en date du 20 juillet 1602, par laquelle il condamnait l'opinion dont il s'agit, comme fausse, téméraire, erronée, et défendait de la soutenir en public ou en particulier, même comme simplement probable, sous peine d'excommunication réservée au souverain pontife. Ce sage décret fit aussitôt rentrer l'opinion proscrite dans la

poussière de l'école où elle avait été conçue, et d'où elle n'est plus sortie.

Le 3 d'avril de l'année suivante, l'ennemie la plus mortelle de l'Eglise romaine, la fameuse Elisabeth, reine d'Angleterre, mourut âgée d'environ soixante-dix ans. Pendant le long cours de son règne, qui en avait duré quarante-cinq, employés presque sans relâche à opprimer les catholiques, la ruine de l'Eglise britannique s'était consommée sans ressource. C'est là principalement ce qui lui a valu, de la part des écrivains de secte, tant d'éloges hyperboliques. Elle en mérite une partie par sa ressemblance avec Julien l'Apostat, dont elle eut peut-être les qualités comme elle en eut tous les défauts, à la réserve des singularités puériles et des folles boutades dont elle eut la gloire de se préserver, quoiqu'elles eussent été plus excusables dans son sexe que dans cet étrange héros : mais elle a flétri tout l'éclat de son génie peu ordinaire et de tant d'autres dons rares qu'elle avait reçus de la nature, par sa manie sanguinaire pour l'établissement du schisme et de l'hérésie, dont elle se souciait peu ; par une cruauté barbare qui a teint les échafauds du sang des têtes couronnées et de ses propres amans ; par une passion de dominer, et une politique affreuse qui ne connaissait ni droit des gens, ni droit de nature, ni droit divin, quand ils gênaient sa marche ; par une duplicité jusque là sans exemple, et sans laquelle l'Europe ignorerait peut-être encore l'art d'acquérir par la fourberie la réputation d'habileté. La dissimulation d'Elisabeth fut si impénétrable, qu'une grande partie de ses actions et de ses démarches sont des énigmes qu'on n'a pas encore expliquées. Cette femme, si souvent érigée en grand homme, eut toutefois un faible qui trahissait bien sensiblement son sexe. Il est incroyable à quel point elle fit cas de la beauté, jusque dans l'âge où la coquetterie n'est plus qu'un ridicule. Quelques mois avant sa mort, elle tomba dans une mélancolie si profonde, qu'elle ne voulait parler à personne. Elle avait toujours devant les yeux le célèbre comte d'Essex, à qui elle avait fait trancher la tête, quoiqu'elle l'aimât éperdûment. Lorsqu'elle tomba malade, elle dit qu'elle voulait mourir, refusa tous les remèdes, et mourut sans aucun symptôme de maladie mortelle.

Jacques VI, roi d'Ecosse, et le premier du nom en Angleterre, hérita d'Elisabeth à la faveur de l'hérésie qu'il professait, et de la honteuse apathie avec laquelle il avait laissé la reine Marie d'Ecosse sa mère languir dix-huit ans dans la captivité, et périr enfin sur un échafaud. C'est le premier prince qui ait réuni sous son obéissance les royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, et le premier qui de là ait pris le titre de roi de la Grande-Bretagne. Il

montra des inclinations si pacifiques, qu'on l'accusa de lâcheté; on osa même afficher deux vers latins qui, le mettant en contraste avec Elisabeth, portaient que la nature s'était trompée doublement en donnant à celle-ci le sexe féminin, et le sexe viril à son successeur. Il tenta néanmoins d'établir l'épiscopat anglican dans toute l'étendue de ses états, au préjudice de la secte des presbytériens dans laquelle il avait été élevé; et n'ayant pu consommer cette entreprise, il en recommanda l'exécution au prince son fils et son successeur : malheureux zèle de secte, qui, joint à la mollesse avec laquelle celui-ci tint le timon de l'état, fut la première cause du bouleversement affreux qui fit dans la suite conduire ce fils au supplice par ses propres sujets, et qui ravit enfin la couronne à toute sa race.

En France, sous un roi beaucoup plus ferme, et malgré ses défenses formelles, les Huguenots indociles admirent à leur conventicule de Gap (1603), avec les députés de toutes les provinces du royaume, les Calvinistes étrangers, et même des Luthériens du fond de l'Allemagne. Cette association ne servit qu'à faire mieux sentir que leurs doctrines étaient à jamais inconciliables. Les Luthériens ne purent s'accorder avec les sacramentaires sur aucun des points contestés entre eux. En revanche, ils décidèrent unanimement, comme article de foi, que le pape était réellement et proprement l'antechrist, le fils de perdition, la bête vêtue d'écarlate, que le Seigneur exterminerait du souffle de ses lèvres, comme il l'avait promis, et comme il commençait à le faire. Luther, dans ses saillies frénétiques, et Calvin après lui, avaient déjà donné ces qualifications au pape, mais comme en passant, ou du moins sans jamais prétendre en faire un article de foi. Toute absurdité fait fortune dans les sectes, et va toujours en empirant. On verra dans la suite le ministre Jurieu, l'oracle de son parti, fixer l'époque précise de l'anéantissement de la papauté, et pour sa honte survivre, aussi bien qu'elle, au terme de sa prophétie. Le synode prononça, contre la croyance et la pratique de tous les siècles, la nullité du baptême conféré par toute autre personne qu'un ministre. Nous faisons grâce au lecteur de toutes les rêveries qu'on y débita touchant la prédestination, la justification, les satisfactions du Christ, et des ennuyeuses poursuites dirigées contre les subtilités du luthérien Jean Piscator, que ni ses juges ni lui-même n'entendaient. Il ne faut pas laisser ignorer que Henri IV et Sully, quoique calviniste, furent indignés de l'injurieuse décision prise contre le pape. Le roi en ordonna la suppression.

En Pologne, ce n'était pas seulement l'hérésie turbulente, mais les impiétés affreuses qu'elle avait enfantées, qui renversaient tout

ordre public, et tenaient continuellement l'état en alarmes. La mort qui, l'an 1604, ravit à ces impies Fauste Socin, leur chef le plus accrédité, n'arrêta point leurs progrès. Il laissa un grand nombre de disciples, qui, pour se tenir mieux unis, prirent le nom de Frères-Polonais et renchérirent sur tous leurs excès passés, jusqu'à ce que, devenus absolument insupportables, la diète générale du royaume rendît contre eux un décret foudroyant, qui obligea la plus grande partie de ces sectaires à se réfugier en Prusse, en Transylvanie et en Hollande. Mais durant tout le règne de Sigismond III, ils causèrent à ce prince des embarras et des inquiétudes qui ne contribuèrent pas médiocrement à lui faire perdre la couronne qu'il avait héritée de ses pères. Sigismond, roi de Suède ainsi que de Pologne, et catholique sincère, n'avait rien de plus à cœur que de rétablir sa religion dans ce premier royaume. Le duc Charles son oncle, luthérien zélé, ou du moins habile à le paraître, usa de ce prétexte et du pouvoir de régent, que lui avait conféré son neveu, pour lui enlever le cœur de ses peuples, et les soulever contre lui. Il réussit enfin à corrompre si généralement les différens ordres du royaume, qu'il fit assembler les états-généraux à Nicoping, et prononcer unanimement la déposition du roi son neveu. Le duc hérétique et perfide fut ensuite élevé sur le trône par les complices hérétiques de sa perfidie et de sa rébellion. Sigismond, pendant vingt-huit ans qu'il vécut encore, eut trop d'embarras en Pologne pour se faire justice en Suède.

Henri IV, peu content de réprimer les emportemens des Huguenots contre le chef de l'Eglise, prit enfin une résolution désormais inébranlable, qui ne les chagrina pas moins qu'elle ne flatta le pontife. Depuis l'expulsion des Jésuites, le pape n'avait cessé de représenter au roi que cette rigueur, exercée contre une société qui avait si bien mérité de l'Eglise, ne pouvait réjouir que les ennemis de la religion, ou quelques catholiques prévenus. Dans toutes les audiences qu'il donnait au cardinal d'Ossat, chargé à Rome des affaires de France, il lui faisait sentir son chagrin à ce sujet, et le cardinal désirait impatiemment ce rappel. Le roi lui-même était si favorablement disposé, qu'il avait déjà formé le dessein de fonder un collége à La Flèche où il avait été conçu, et de le mettre entre les mains des Jésuites, comme les estimant (ce sont ses propres expressions) plus capables que personne de bien instruire la jeunesse; mais il avait des ménagemens à garder, parce que ces Pères avaient des ennemis puissans, entr'autres le premier président, Achille de Harlay, l'un des plus grands magistrats pourtant qu'ait eus la France, et l'avocat-général Servin. Enfin, le roi prit son parti dans un voyage qu'il fit à Metz, où quelques Jésuites de Lor-

raine, introduits par le duc d'Epernon, haranguèrent Sa Majesté d'une manière qui parut l'attendrir [1].

Il fit peu après assembler son conseil, dont presque tous les membres étaient favorables à la Société. Cependant Sully voulut faire ombrage au roi en lui parlant de l'attachement des Jésuites pour l'Espagne. « Je sais, répondit Henri avec sa présence d'esprit accoutumée, qu'ils se sont beaucoup plus intéressés à la grandeur de la maison d'Autriche qu'à celle de Bourbon; mais la raison n'en est pas difficile à trouver. On les comble de biens et d'honneurs en Espagne, et en France ils n'ont eu que des affronts et des contradictions à essuyer. Du reste, si le roi d'Espagne les a gagnés par des bienfaits, c'est qu'ils sont capables de reconnaissance, et cette voie m'est également ouverte pour me les attacher. Que s'ils sont aussi méchans qu'on les fait, il vaut encore mieux les adoucir par des grâces, que de les pousser au désespoir par une rigueur implacable. » A cette réplique, on conçut aisément que le roi ne voulait plus être contredit. On s'assembla une seconde fois; l'affaire passa d'une voix unanime, et l'édit de rappel fut expédié sur-le-champ.

La vérification n'en fut pas si facile. Bien des ordres réitérés du monarque ne produisirent dans le parlement que des remontrances, qui plusieurs fois impatientèrent le prince, jusqu'à lui faire dire des choses fort dures, surtout à l'avocat-géneral Servin, qui ne mettait point de bornes à ses invectives contre la Société. Le premier président, à la tête d'une députation nombreuse, fit encore une dernière tentative : mais sa harangue, au rapport de l'historien Dupleix, fut moins une remontrance, qu'une philippique remplie de toutes les injures et de tous les outrages dont les plaidoyers de Pasquier, d'Arnaud, et bien des libelles semblables, avaient couvert cette religieuse société [2]. D'autres auteurs, en particulier le père d'Orléans, jésuite, en ont jugé tout différemment [3]. Quoi qu'il en soit, elle ne changea rien aux idées du roi, qui dans cette rencontre surpassa tout ce qu'on attendait de sa vivacité d'esprit, quelque habitué qu'on fût à l'admirer dans ces occasions imprévues. A un discours préparé de longue main, et rempli d'inculpations aussi graves qu'elles étaient compliquées et nombreuses, il répondit sur-le-champ, et sur tous les articles, avec autant de force que de justesse et de précision. En voici quelques traits recueillis par celui de nos écrivains ecclésiastiques à qui les mœurs de la cour sont le moins étrangères.

[1] Lettre de Henri IV au cardinal d'Ossat, du 10 janv. 1601. — [2] Mém. d'état, t. IV. De Thou, Hist. l. 131. Hist. de France, an 1604. — [3] Vie du P. Coton.

« Je vous sais bon gré, messieurs, dit ce prince, du soin que vous avez de ma personne [1]. Je n'ignore rien de toutes vos conceptions; mais vous ne savez pas les miennes. J'avais déjà pensé et considéré tout ce que vous venez de me dire sur tant de choses passées, dont l'on doit sans doute tirer les résolutions pour l'avenir, mais dont j'ai aussi plus de connaissance que tout autre, quel qu'il soit. Dès que j'ai commencé à parler du rétablissement des Jésuites, j'ai observé que deux sortes de personnes s'y opposaient, ceux de la réforme prétendue, et les ecclésiastiques peu édifians. On leur reproche qu'ils attirent à eux des gens d'esprit : c'est de quoi je les estime. Quand je lève des troupes, je veux qu'on choisisse les meilleurs soldats; et je souhaiterais de tout mon cœur que vous n'admissiez dans vos compagnies aucun sujet qui n'en fût bien digne. Ils entrent, dit-on, comme ils peuvent dans les villes : eh! ne suis-je pas moi-même entré comme j'ai pu dans mon royaume? On les implique dans le crime de Châtel : jamais Châtel ne les a chargés; et quand même un Jésuite aurait fait ce coup, dont je ne me veux souvenir que pour bénir Dieu de m'avoir humilié et sauvé, faudrait-il que tous les Jésuites en souffrissent? que tous les Apôtres fussent chassés pour un Judas? Il ne faut pas davantage leur reprocher la Ligue : c'était la contagion du temps; ils croyaient bien faire, et bien d'autres ont été trompés comme eux. On dit que le roi d'Espagne s'en sert; et moi je dis que je veux m'en servir : la France n'est pas de pire condition que l'Espagne. Puisque tout le monde les juge utiles, je les veux dans mes états, et s'ils y ont été par tolérance, qu'ils y soient à l'avenir par arrêt. Laissez-moi conduire cette affaire, j'en ai manié de plus difficiles; ainsi ne pensez qu'à faire ce que je vous ordonne. »

L'édit fut vérifié sans réplique (1604). Les Huguenots en témoignèrent de la fureur; et le père Coton, cher au roi, fut attaqué vers le soir par un inconnu : mais sa blessure ne fut pas mortelle. C'était le duc de Lesdiguières qui avait fait connaître au roi ce prédicateur vertueux et plein d'onction, que Lesdiguières, encore huguenot, ne se lassait pas d'entendre. L'édit de rétablissement portant que les Jésuites tiendraient un des leurs à la suite de la cour, pour répondre de tous les autres, Henri IV choisit Coton, qu'il fit son confesseur, et en quelque sorte son ami, tant la faveur dont il l'honora surpassa les bontés ordinaires des souverains à l'égard de leurs sujets. C'est ainsi qu'une condition peu flatteuse pour les Jésuites, comme le fait observer Mézerai, leur procura le plus grand avantage qu'ils pussent désirer.

[1] Choisy, Hist. ecclés. t. x, l. 31, c. 4, p. 195.

Clément VIII, qui s'était intéressé à leur rétablissement avec tant de vivacité et de persévérance, eut la consolation de voir l'affaire entièrement finie avant sa mort, qui n'arriva que le 3 ou le 5 mars de l'année suivante 1605, après treize ans et un mois de pontificat. Il eut presque toutes les qualités qui font les grands princes et les saints papes. Mais s'il fut sévère comme Sixte V, comme Sixte aussi il ne laissa pas que de donner quelque chose à la chair et au sang : observation émise toutefois par des critiques fâcheux; car les neveux d'un pape, par cela même qu'ils appartiennent au vicaire de Jésus-Christ, ne doivent pas, ce semble, être nécessairement exclus du cardinalat. Entre les autres cardinaux créés par Clément VIII, d'Ossat, Du Perron, Baronius, Bellarmin, Tolet, et Marzat, le premier des Capucins qui ait reçu le chapeau, lui feront un honneur immortel.

Zélé pour la propagation de l'Evangile, pour l'extirpation des hérésies qui ravageaient l'Europe, pour la conversion des schismatiques de l'Orient, pour le rétablissement des mœurs et de la discipline, Clément était si infatigablement appliqué à tous ses devoirs, que les années et les infirmités ne lui firent jamais rien relâcher de son travail. Il aimait les sciences, était fort savant lui-même, libéral, extrêmement charitable, sobre et frugal, ou plutôt austère; jeûnant fréquemment, et ajoutant à ses longues oraisons des pratiques de pénitence qui auraient édifié dans un simple religieux. Il se confessait tous les soirs au pieux cardinal Baronius, et tous les jours, sans y manquer, disait la messe avec une dévotion qui lui faisait bien souvent répandre des larmes. Humble de cœur et d'effet, nonobstant un certain air d'empire et un ton absolu, on le vit plus d'une fois au tribunal de la pénitence, recevoir, comme eût fait un bon curé, tous ceux qui se présentaient. Jaloux encore de conserver les droits de son siége, il ne les outra jamais. Tel fut le pape que d'effrontés sectaires, par un article formel de leur foi, tinrent pour l'antechrist.

LIVRE SOIXANTE-ONZIÈME.

DEPUIS LA MORT DE CLÉMENT VIII EN 1605, JUSQU'A CELLE DE PAUL V EN 1621.

Le cardinal Alexandre Octavien de Médicis, le même qui s'était fait tant d'honneur dans sa légation de France, spécialement par le traité de Vervins, fut élu pape le 1er d'avril 1605, et prit le nom de Léon XI. Il ne pouvait manquer de sortir un bon pape du nombreux conclave, composé en cette occasion de soixante-un cardinaux. Le savant et vertueux Baronius avait eu d'abord trente-sept voix, et il y avait toute apparence que, dans un autre scrutin, il obtiendrait les cinq qu'il fallait encore pour parvenir aux deux tiers : mais les Espagnols s'opposèrent à son élection, de peur qu'étant pape, il ne mît en pratique les principes qu'il avait exposés dans le onzième tome de ses Annales, sous le titre de monarchie de Sicile, c'est-à-dire de peur qu'il ne restreignît les droits que le roi d'Espagne exerçait dans ce royaume, et que le cardinal jugeait contraires à l'autorité ecclésiastique. Léon avait de quoi dédommager l'Eglise de l'exclusion de Baronius. Le cardinal Bentivoglio fait en peu de mots un éloge complet de ce nouveau pape. « Il avait toujours été, dit-il, fort régulier dans sa manière de vivre; il était plein de zèle pour la vraie gloire de l'Eglise; toutes ses actions portaient l'empreinte de la noblesse et de l'élévation de ses sentimens. » Mais Léon ne fit que paraître sur le siége apostolique; il mourut regretté de tout le monde chrétien, le vingt-septième jour du mois même où il avait été élu. Il avait déjà soixante-dix ans; ce qui fit penser à lui donner un successeur moins âgé.

On élut après lui, le 15 mai de la même année, le cardinal Camille Borghèse, romain d'origine siennoise. Il n'avait que cinquante-trois ans, et prit le nom de Paul V. Il était habile dans les matières de droit, et dans le maniement des affaires, où il avait acquis beaucoup d'expérience en passant par toutes les charges. A des mœurs incorruptibles, il joignit une grande douceur, et beaucoup d'affabilité; ce qui n'ôta rien à son zèle pour la défense de la religion, et des libertés mêmes de l'Eglise. Il eut bientôt lieu de le déployer tout entier.

Dès la première année du nouveau pontificat, le sénat de Venise,

contrairement aux règles et aux usages reçus alors dans tous les Etats catholiques, rendit un décret qui défendait l'aliénation des biens laïques en faveur des ecclésiastiques. Il fit de plus arrêter l'abbé de Nervèze, et un chanoine de Vicence, coupables l'un et l'autre de crimes énormes, et attribua la connaissance de ces causes à la justice séculière. Déjà la république avait défendu, sous le pontificat précédent, de bâtir, sans sa permission, des églises, des monastères, des hôpitaux, et de lever sur les biens possédés par les séculiers, sous la directe des Eglises, certains droits que le clergé était en possession de percevoir. Clément VIII, quoique rigide observateur des droits et des usages, avait jugé à propos de dissimuler. Paul V, à peine établi sur le saint Siége, mais qui avait déjà fait plier les Génois dans un différend de même nature, imagina qu'il soumettrait de même les Vénitiens. Il leur écrivit de révoquer leurs décrets, et de remettre les deux ecclésiastiques prisonniers entre les mains de son nonce, avec menace de fulminer les censures en cas de refus. Ils répondirent d'abord, qu'ils ne tenaient que de Dieu le pouvoir de la législation, ainsi que le droit de souveraineté : ce que le pontife ne contestait pas; car il se bornait à soutenir qu'il fallait distinguer la matière ou l'objet de lois, pour se conformer aux règles et aux usages suivis, au lieu de les violer, comme le faisaient les Vénitiens sous l'influence de Paul Sarpi, plus connu sous le nom de Fra-Paolo, théologien du sénat, et moine apostat qui cachait sous le froc d'un servite l'esprit de Luther et de Calvin. Les remontrances que les Vénitiens firent ensuite par un ambassadeur extraordinaire, furent également inutiles. Paul assembla son consistoire, et sur quarante-un cardinaux, tous, à l'exception d'un seul qui était né sujet de la république, furent d'avis qu'on ne pouvait user de ménagement, sans trahir les intérêts de l'Eglise. En conséquence, on déclara le doge et le sénat excommuniés, et tout l'Etat interdit, si dans vingt-quatre jours depuis la publication de ce monitoire, ils n'avaient pas obéi (1606).

Dès que le sénat en eut la nouvelle, il protesta contre cette bulle, et défendit sévèrement de la publier. Un grand-vicaire de Padoue à qui le podestat intimait cette défense, ayant dit qu'il ferait là-dessus ce qui lui serait inspiré par le Saint-Esprit : *Et moi je vous apprends*, répartit le magistrat, *que le Saint-Esprit a déjà inspiré au conseil des dix de faire pendre tous ceux qui n'obéissent pas.* Tout le clergé séculier et régulier brava l'interdit excepté les Capucins, les Théatins et les Jésuites. Les Capucins et les Théatins en furent quittes pour abandonner, pendant cet orage, les terres

de la république : mais le ressentiment du sénat contre les Jésuites en particulier, se mesura sur les efforts qu'il avait faits pour les gagner, comme ceux des réguliers dont l'exemple avait le plus d'influence sur les démarches des autres. On rendit contre eux un arrêt de bannissement perpétuel, et l'on eut bien lieu de croire que leur retour était en effet à jamais impossible. Cet arrêt portait qu'on ne pourrait les rappeler, à moins que, la chose ayant été délibérée en plein sénat, ils n'eussent pour eux cinq parts des voix.

Il se trouva deux religieux bien autrement disposés que les Jésuites. Paul Sarpi dont nous avons parlé, et Fra-Fulgentio son digne confrère, se signalèrent en cette rencontre par leurs invectives contre la cour pontificale. Sarpi fut frappé de l'anathème auquel il s'était bien attendu, et qu'il semblait même avoir eu dessein de s'attirer. Théologien du sénat, il lui servait de conseil dans les affaires de religion, et se faisait un mérite auprès de lui des flétrissures qu'il recevait de Rome, en l'animant à la vengeance et en perpétuant la discorde.

Ce blasphémateur facétieux des divins oracles de Trente, et Fra-Fulgentio son émule, avaient d'ailleurs des principes qui leur faisaient peu redouter les foudres du Vatican. Henri IV, qui fut dans la suite médiateur entre le pape et les Vénitiens, intercepta une lettre qu'un ministre de Genève écrivait à un Calviniste distingué de Paris, et qui lui annonçait que dans peu d'années on recueillerait le fruit des peines que lui et Fra-Fulgentio prenaient pour établir la réforme à Venise, où le doge et plusieurs sénateurs avaient déjà ouvert les yeux à la vérité; qu'il ne restait qu'à prier Dieu que le pape s'obstinât contre les Vénitiens, afin d'introduire la réformation dans toutes les terres de la république. Champigny, ambassadeur de France à Venise, communiqua la copie de cette lettre d'abord à quelques-uns des principaux sénateurs dont il connaissait l'attachement à la religion de leurs pères, et ensuite au sénat assemblé, après en avoir retranché, par ménagement, le nom de ce doge, qui était Martin Grimani, sous lequel le différend avait commencé. Le cardinal Ubaldin raconte que cette lecture fit pâlir un des sénateurs; un autre avança que la lettre avait été fabriquée par les Jésuites; mais le sénat, méprisant cette imputation, remercia le roi de l'avis important qu'il avait bien voulu lui donner. Fra-Fulgentio eut défense de prêcher davantage; Fra-Paolo, pour le moins aussi coupable, mais beaucoup plus rusé, en fut quitte pour l'injonction de mieux s'observer à l'avenir : ce qu'il n'exécuta qu'en intriguant avec plus d'adresse.

Avant cette découverte, le pape se trouva fort embarrassé. Si

Paul V eût d'abord armé puissamment, comme autrefois Jules II dans une occasion pareille, il eût vraisemblablement trouvé de même les Vénitiens dociles : il recourut aux armes temporelles, quand il vit les spirituelles insuffisantes ; mais, les Vénitiens ayant eu le temps de se prémunir, il n'était plus assez fort pour les réduire à la soumission. Déjà les ducs d'Urbin et de Modène faisaient connaître qu'ils penchaient de leur côté, et le duc de Savoie leur offrait sous main ses services. La cour de Madrid, s'interposant auprès d'eux, promettait d'ailleurs au pape de les forcer à lui demander miséricorde.

Henri IV, toujours semblable à lui-même, c'est-à-dire, toujours plein de droiture et de probité, toujours prêt à signaler son attachement pour le Siége apostolique, offrit sa médiation au saint Père, qui fut charmé de trouver une si belle issue au mauvais pas où il se trouvait. Les ministres de Henri, à Rome et à Venise, menèrent si bien cette négociation délicate, que tout fut terminé à la satisfaction des deux parties (1607). Le pape révoqua les censures; le sénat supprima les manifestes qu'il avait publiés contre elles, et rétablit les religieux qui étaient sortis de Venise à l'occasion de l'interdit, excepté néanmoins les Jésuites. Quelques instances que pussent faire les agens de France et le monarque lui-même, le sénat demeura inflexible. Ce ne fut que bien des années après, qu'Alexandre VII obtint enfin leur rappel.

Les écrivains divers ne s'accordent point entre eux sur les circonstances de cette réconciliation. On lit dans la plupart de nos historiens [1], que le cardinal de Joyeuse, au nom du pape, donna l'absolution des censures au doge et au sénat; Mézerai ajoute qu'on en dressa un acte authentique. Le père d'Avrigny prétend au contraire [2], que le sénat ne voulut pas même recevoir la bénédiction du cardinal, pour ne pas donner lieu de penser que ce fût une absolution, et que ceux qui ont écrit autrement n'ont pas lu les auteurs contemporains; ce qui n'est pas exact, au moins dans sa généralité. Sponde, auteur grave et contemporain, dit formellement [3], que le cardinal de Joyeuse, accompagné de l'ambassadeur de France à Venise, en présence du doge et des vingt-cinq principaux sénateurs, donna, portes closes, l'absolution au sénat, et à tous les ordres et sujets de la république qui avaient encouru les censures. « Ce qui se fit, ajoute-t-il, en présence de témoins; et le cardinal en dressa un acte, qu'il envoya incontinent au pape. »

Le pontife n'était pas sorti de cette affaire, qu'il fit un nouvel

[1] Péréf. Vie de Henri IV. Matthieu et de Serre, Hist. de Fr. Mézer. Abr. chron. — [2] Mém. chron. t. I, an 1605. — [3] Annal. eccl. an. 1607.

acte d'autorité, qu'on prendrait pour une fausse démarche, si l'on en jugeait au premier coup-d'œil. Sous le nouveau règne du roi de la Grande-Bretagne, né de parens catholiques, et que les hérétiques soupçonnaient toujours de quelque secret penchant pour la foi de ses pères, on prenait à tâche de noircir en toute rencontre ceux qui la professaient, et de rendre leur fidélité suspecte à ce faible monarque. Dans ces dispositions, on ne manqua point de leur imputer exclusivement, et principalement à leurs prêtres, la fameuse conspiration des poudres, qui fut éventée sur ces entrefaites. Sous la grande salle du palais où le parlement tenait ses assemblées, et où le roi devait se trouver le lendemain avec sa famille, ses ministres, les pairs et les communes, on trouva, dans une cave qui communiquait à une maison voisine, trente-six barils de poudre, et beaucoup d'autres matières inflammables, avec un homme qui avait des mèches préparées et un cheval tout prêt pour s'enfuir (1605).

Les chefs de la conjuration étaient Percy et Catesby, tous deux catholiques de naissance illustre, mais tous deux poussés par des motifs qui leur étaient personnels. Parmi les autres conjurés, dont on ne découvrit pas plus d'une douzaine, quelle que fût la rigueur des perquisitions, il ne laissa pas que de se trouver aussi quelques hérétiques. Les protestans osèrent répandre que tous les catholiques, lesquels formaient encore un cinquième au moins de la nation, avaient trempé dans cet affreux complot, et qu'il avait été tramé par les missionnaires; mais le roi lui-même, dans ses discours au parlement, n'attribua cette scélératesse qu'à la fureur de huit ou neuf désespérés : ce sont ses propres termes. Quant aux missionnaires, la plupart jésuites, la justification qu'en a faite le fameux docteur Antoine Arnaud, n'en demande pas une autre. Ce qu'on imputa de plus fort à ces prétendus complices, fut d'avoir eu connaissance d'un complot par la confession, et de ne l'avoir pas révélé. On ne laissa pas que de faire subir à deux d'entre eux le supplice des plus grands coupables. Tous les religieux avaient déjà été chassés de l'Angleterre, avec défense d'y revenir sous peine de la vie : on les poursuivit à toute outrance depuis la conspiration, et l'on compte plus de trente prêtres, religieux ou séculiers, anglais ou étrangers, qui expirèrent à ce sujet dans les tourmens. Ainsi les protestans eurent tout lieu de s'applaudir des manœuvres qu'ils employaient pour rendre les catholiques odieux au roi. Bien des indices ont fait soupçonner que cette conjuration avait été conduite sous main par un ministre et quelques courtisans de ce prince, afin de l'animer contre ceux

de la communion romaine qu'il ne poursuivait pas avec tout l'acharnement qu'ils désiraient.

Suivant ce plan perfide, comme l'on avait pour fin de diffamer les catholiques, de les faire passer pour des scélérats, traîtres au roi et au royaume, on dressa le fameux serment d'*allégeance*, qui, pris à la lettre, paraissait n'obliger qu'à l'obéissance politique et civile, sans toucher ni à la foi ni au culte. Il portait, en substance, qu'on reconnaissait Jacques pour roi légitime d'Angleterre; que le pontife romain n'avait aucun droit de le déposer, ni d'absoudre ses sujets du serment de fidélité, et qu'on lui obéirait, nonobstant toute sentence d'excommunication et de déposition. Les catholiques anglais, qu'on voulait forcer à prêter ce serment, se trouvèrent partagés d'opinions, les uns n'y voyant rien que les devoirs indispensables d'un sujet à l'égard de son souverain, les autres soupçonnant au moins quelque piége caché, sous une pratique inconnue à tous les princes qui reconnaissaient le pontife romain pour chef de l'Eglise. Paul V, informé du peu d'accord qui régnait entre eux, leur adressa deux brefs en moins d'une année, pour leur défendre étroitement de prêter le serment qu'on exigeait d'eux (1607). Il ne doutait point que ce ne fût là une manœuvre détournée pour leur faire reconnaître la suprématie anglicane, sous prétexte de s'assurer de leur fidélité. La conduite de l'archiprêtre Blakwel, que Clément VIII leur avait donné pour chef avec des pouvoirs très-étendus, servit encore à le confirmer dans cette persuasion. Ce vieillard qui touchait au tombeau, après s'être déclaré pour le serment, était tombé dans une apostasie qui ne lui permettait plus de rendre en public aucun honneur aux saintes images, ni de pratiquer aucun autre exercice propre à la religion catholique.

Ceux qui refusèrent de prêter le serment, furent traités avec d'autant plus de rigueur, que la diversité de sentiment et de conduite dans leur propre communion, donnait à penser que la religion n'était pas le seul motif de leur refus. Leurs ennemis, qui aigrissaient sans cesse l'esprit du roi, purent s'applaudir de leurs succès. Jacques montra dans cette rencontre une dureté qu'on n'attendait pas d'un prince naturellement doux, et plutôt mou que violent. L'effusion du sang catholique, sous son règne, fut donc proprement l'ouvrage de son conseil et de ses ministres. Pour lui personnellement, il fit aux fidèles un autre genre de guerre plus analogue à la petitesse de son âme: jaloux de la palme littéraire, il prit la plume pour justifier la rigueur de ses ministres et de son parlement. Le littérateur couronné rencontra des antago-

nistes que le diadème n'éblouit pas, et qui, se mesurant corps à corps avec lui, osèrent espérer que la trempe seule de leurs armes leur assurerait la victoire. Jacques traita injurieusement les catholiques en général, et plus encore le pontife et le siége romain, tombant dans des ridicules et des excès qui divertirent, qui choquèrent, qui scandalisèrent une bonne partie de l'Europe.

L'approbation que Paul V donna peu après à la congrégation de Notre-Dame, fut généralement applaudie. Rien de plus utile, en effet, dans ces circonstances, qu'un institut consacré à l'éducation des personnes du sexe, tel qu'il venait d'être conçu par madame de l'Estonnac, veuve du marquis de Mont-Ferrand. Cette sainte femme, depuis long-temps prévenue des bénédictions d'en-haut, ne s'était pas plus tôt vue en possession de sa liberté par la mort de son mari, qu'elle était allée se jeter dans le couvent des Feuillantines établies à Toulouse peu d'années auparavant. Tout au sortir du monde, ses vertus servirent de modèle aux religieuses les plus parfaites : mais les forces du corps ne répondant point à la vigueur de l'esprit, au bout de six mois il fallut quitter un institut dont elle ne pouvait plus pratiquer les austérités sans tenter le Seigneur. Elle se retira dans la ville de Bordeaux sa patrie, où sa famille occupait un rang distingué. Entre les maux que l'hérésie avait faits dans ces provinces, un des plus funestes était le dépérissement de l'éducation, surtout de ce sexe fragile que les parens n'éloignent jamais d'eux sans inquiétude. La marquise de Mont-Ferrand, ou, pour employer le nom que sa modestie lui fit reprendre dès quelle fut veuve, madame de l'Estonnac, ne voyait qu'avec douleur cette jeunesse innocente et facile confiée à des maîtresses calvinistes, qui, dans le pays, tenaient presque partout les écoles. Elle conçut le dessein de fonder une congrégation de religieuses qui, alliant les fonctions du zèle au soin de leur propre perfection, s'emploieraient, sous la protection de la Reine des vierges, à former ces plantes flexibles et si susceptibles d'impressions bonnes ou mauvaises.

Elle attendait, sans s'ouvrir à personne, le moment marqué par la Providence pour l'exécution, lorsque les pères de Bordes et Raymond, Jésuites renommés pour leur zèle et leurs triomphes sur le calvinisme, arrivèrent à Bordeaux, où bientôt ils sentirent eux-mêmes la nécessité de pourvoir à l'éducation chrétienne des personnes du sexe. En sondant là-dessus les dames qui jouissaient d'une réputation de piété, ils reconnurent sans peine que la marquise de Mont-Ferrand était l'héroïne destinée à réparer la gloire des filles d'Israël, et à former des mères de famille qui fissent refleurir, avec la génération suivante, les mœurs publiques. Elle avait tout

ce qui était nécessaire pour cette entreprise, un nom respecté, des biens suffisans dont elle n'était comptable à personne, et, avec une vertu éprouvée, l'esprit et tous les talens du gouvernement. Il restait un seul obstacle, à raison de la disposition où l'on était à Rome, aussi bien qu'en France, de diminuer plutôt que d'augmenter le nombre des institutions religieuses : mais le cardinal de Sourdis, qui occupait le siége métropolitain de la Guienne, aplanit cette difficulté. C'était un de ces pasteurs que Dieu donne à son peuple dans les jours de sa miséricorde, un prélat comparable aux Charles Borromée et aux François de Sales en piété, en charité pastorale, et spécialement en zèle pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et religieuse. Il voulut d'abord engager la marquise à rétablir une autre communauté qui dépérissait à Bordeaux, et qui lui semblait pouvoir opérer le même bien que l'institution qu'elle méditait : mais, soit qu'il eût réfléchi ensuite que tout ce que pouvait faire un couvent isolé n'entrait point en comparaison avec ce qu'on devait attendre d'un ordre entier et animé de sa première ferveur, soit qu'il eût été extraordinairement inspiré d'en haut, comme son changement soudain le fit croire, et comme il en fut persuadé lui-même, il revint tout-à-coup sur ses pas, et souscrivit à toutes les demandes de la fondatrice. Il ne s'agit plus ensuite que d'exécuter la bulle d'approbation qu'il avait déjà obtenue (1607), mais qu'il avait pensé depuis à faire révoquer.

Déjà le voile avait été donné à la fondatrice, et à quelques-unes des élèves qu'elle avait formées, au nombre de neuf, au milieu même des embarras du siècle. L'archevêque les admit à la profession solennelle; et dès-lors, c'est-à-dire, en 1610, cet ordre commença tellement à fleurir, que toute la Guienne et les meilleures villes des provinces voisines demandèrent à l'envi de ces religieuses. Elles se répandirent peu après, et avec la même célérité, dans les provinces en deçà de la Loire; puis au-delà des Pyrénées, en Catalogne, et jusqu'en Castille. La mère de l'Estonnac, constamment révérée de ses filles spirituelles et des personnes séculières, mourut dans une heureuse vieillesse, avec la consolation de voir son esprit régner dans toutes ses maisons.

Ces religieuses, les premières qui se soient engagées par vœu à l'instruction chrétienne, furent instituées sur le modèle de la Compagnie de Jésus. C'est ce que la fondatrice avait exprimé dans sa requête au souverain pontife, en lui demandant la permission de suivre un institut déjà approuvé; et Paul V, à cette occasion, dit au général des Jésuites qu'il venait de leur donner des sœurs destinées dans l'Eglise à rendre aux personnes de leur sexe les services qu'eux-mêmes rendaient à toute la chrétienté. Ce sont les mêmes

règles dans les deux ordres, autant que la différence du sexe le permet. Dans la congrégation de Notre-Dame, il y a deux ans d'épreuve avant la profession; après quoi l'on parvient par degrés successifs, pendant dix ans, à la qualité de mère. Les supérieures y sont électives et triennales. La rénovation des vœux, les retraites annuelles et la fréquentation des sacremens, y sont régulièrement pratiquées. L'office de la Vierge, récité avec le rosaire, deux heures de méditation et autant de lecture de piété, partagent le jour avec le travail des classes et les emplois domestiques.

Quelque temps après, le père Pierre Fourier, chanoine régulier et curé de Mattaincourt en Lorraine, établit dans cette province une congrégation de religieuses semblable à celle dont la France venait de s'enrichir. Il réforma aussi la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Sauveur dont il était membre, dirigé principalement par les conseils du père Fourier, jésuite, son oncle. C'est pourquoi la manière de vivre de ces religieux et celle des Jésuites, étaient aussi ressemblantes que la diversité de leurs fonctions pouvait le permettre. Le pieux instituteur, dans le gouvernement de sa paroisse de Mattaincourt, retraça le modèle d'un pasteur accompli. L'éclat de ses vertus et de ses miracles l'a fait mettre au nombre des bienheureux.

La congrégation de la Doctrine-Chrétienne perdit, en cette même année 1607, son pieux fondateur César de Bus, dont les rares vertus étaient enfin mûres pour le ciel. Il mourut dans la maison d'Avignon, avec ces grands sentimens de piété qui l'avaient distingué si particulièrement depuis qu'il s'était donné à Dieu sans réserve. Différens prodiges opérés peu après par son intercession, joints à la longue persuasion où l'on était de sa sainteté, firent tant d'impression sur l'esprit des peuples, que, sans attendre le jugement du saint Siége, ils lui donnèrent hautement le titre de bienheureux. On a travaillé depuis à lui décerner cet honneur dans les formes canoniques.

Dans la même année mourut aussi Ste Madeleine, de l'illustre maison de Pazzi, âgée de quarante-un ans, et, depuis vingt-cinq ans, victime innocente de la pénitence dans l'ordre austère des Carmélites. Son sacrifice fut récompensé dès ce monde par une sublimité d'oraison qui lui faisait goûter dans cette vallée de larmes les délices de la vie céleste, et par toutes les faveurs les plus extraordinaires du divin Époux; mais, craignant à son tour de se laisser vaincre en générosité, elle fit toujours ses plus chères délices des abjections et des souffrances. La croix lui parut plus chère que la couronne même de l'immortalité : au lieu que d'autres saints désiraient de mourir pour se réunir à leur Dieu, Madeleine, afin de

souffrir pour lui, demandait la prolongation de son exil. Quantité de miracles annoncèrent sa sainteté, de son vivant même. Elle a été béatifiée vingt ans après sa mort, et canonisée en 1669.

Ce n'était pas là le spectacle que donnaient l'Allemagne et les autres régions du Nord vouées à l'hérésie. En vain les religieux princes de la maison de Battori avaient tenté de rétablir la religion catholique en Transylvanie, ou du moins d'y mettre quelques bornes au progrès du luthéranisme et de l'arianisme; en vain ils y avaient établi des missionnaires de la Compagnie de Jésus, comme une digue contre laquelle ils se promettaient que ce débordement viendrait se briser. Cette principauté, ayant passé par la cession de Sigismond Battori, entre les mains de l'indolent empereur Rodolphe II, Etienne Botskai, noble hongrois, s'en rendit maître, et força l'empereur à conclure un traité qui la lui cédait pour lui et pour sa postérité masculine. Le sort des Jésuites dans ces terres hérétiques était attaché à celui de la religion. En vingt-cinq ans, ils furent chassés trois ou quatre fois, et autant de fois rétablis, selon que les princes professaient la foi ou l'erreur. En 1603, leur maison de Clausembourg avait été renversée par les Ariens. Deux à trois ans après, Botskai, protestant, les chassa de toute la principauté. Après la mort de cet usurpateur qui ne laissait point d'enfans, le faible Rodolphe ayant encore souffert qu'on lui substituât Sigismond Ragotski, les états assemblés confirmèrent contre les Jésuites tout ce qu'avait fait Botskai. Ragotski, calviniste, mais équitable et modéré, fit dresser en leur faveur un acte authentique, portant qu'ils avaient été renvoyés uniquement parce que ceux qui suivaient une religion contraire l'avaient souhaité. Gabriel Battori, indigne du nom qu'il portait, acheva de ruiner dans cette malheureuse province la religion romaine, qui n'y fut rétablie que par l'empereur Léopold.

C'était peu de chose que ces succès, pour le génie altier et turbulent de l'hérésie. Depuis le fatal traité de Passaw, le premier qui, en mettant l'équilibre entre le parti protestant et le parti catholique, donna une existence légale et solide au luthéranisme en Allemagne, on y avait éprouvé ce qui arrive toujours de ces pactes et de ces compositions en matière de foi : c'est-à-dire, que chaque parti mécontent s'était efforcé, au moyen du trouble et des ruses, de restreindre les droits du parti contraire et d'étendre les siens propres. Ferdinand Ier ayant succédé à Charles V, auteur de cet arrangement bizarre, n'eut rien de mieux à faire que de gouverner, comme il le fit constamment, avec autant de modération que d'équité. Maximilien II, son fils et son successeur, s'appliqua de même à prévenir les troubles qui pouvaient s'élever

dans l'Empire. Sous Rodolphe, fils de Maximilien, sous l'insouciant Rodolphe, qui vivait moins en empereur qu'en bourgeois désœuvré, tout le jour entouré de chimistes, de peintres et de tourneurs, les princes de l'Empire, dont les querelles lui paraissaient étrangères, et dont il n'était pas plus craint qu'estimé, se flattèrent de parvenir à une indépendance absolue.

La mort du duc Jean-Guillaume de Clèves fournit à ceux de ces princes qui étaient protestans l'occasion de former une faction nouvelle, et plus désastreuse que toutes les précédentes. Durant trente ans, l'Allemagne fut le théâtre d'une guerre affreuse qui embrasa insensiblement toute l'Europe, et qu'une négociation de dix ans put à peine terminer par le fameux traité de Westphalie. Aux premiers mouvemens qu'excita la succession vacante du duc de Clèves, l'électeur Palatin ranima parmi les Protestans les haines que le temps avait assoupies, et réussit à former une ligue formidable. Bloqué, pour ainsi dire, au milieu de ses états par les princes catholiques qui les environnaient de toutes parts, il avait plus à craindre qu'un autre. D'ailleurs, s'étant fait calviniste après avoir été luthérien, il redoutait perpétuellement de se voir disputer les priviléges qu'on n'avait accordés dans l'Empire qu'à ceux qui professaient la Confession d'Augsbourg. Il fit passer aisément ses défiances dans des esprits aigris de longue main, et engagea quantité de princes et d'états protestans à s'unir avec lui pour leur défense commune. C'est ainsi que se forma la confédération protestante, qu'on nomma *union évangélique* (1609). La plupart des villes impériales y entrèrent avec un grand nombre de princes; les plus considérables étaient le landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Wittemberg, le marquis de Bade-Dourlach et le prince d'Anhalt. L'électeur palatin, Frédéric IV, dont elle était l'ouvrage, en fut déclaré le chef. Il mourut peu après, mais transmit ce titre à Frédéric V son fils : héritage fatal qui entraîna la perte de tous les autres, et le dépouilla du titre même d'électeur.

Alarmés cependant de cette union séditieuse, les états de la communion romaine formèrent à leur tour une confédération, qui fut nommée *ligue catholique*. On y vit d'abord entrer Maximilien duc de Bavière, qui en fut déclaré chef sous l'autorité de l'Empereur, les trois électeurs ecclésiastiques, l'archevêque de Saltzbourg, les évêques de Bamberg, de Wurtzbourg, et d'Eichstedt, les archiducs d'Autriche, et plusieurs autres princes de l'Empire. Le pape ensuite, le roi d'Espagne et différens princes étrangers y voulurent être admis. Bien plus, elle acquit encore l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse-Darmstadt, quoique protestans, le premier, jaloux de l'électeur Palatin, élu chef de l'union évangéli-

que; le second, intéressé à se rendre l'Empereur favorable au sujet de la seigneurie de Marpourg qu'il disputait au landgrave de Hesse-Cassel. Tel était dans la Réforme le zèle de la religion, toujours subordonné aux passions et aux vues humaines. Pour ce qui est de l'électeur de Brandebourg, cantonné loin de la fermentation et du péril, aux extrémités de l'Allemagne, il prit, du moins pour un temps, le parti de la neutralité. Les catholiques se trouvaient ainsi de beaucoup les plus forts; et si l'Empereur eût su profiter de son avantage, il eût d'abord accablé la confédération protestante : mais il fallait des motifs plus pressans pour tirer Rodolphe de sa léthargie.

Cependant l'électeur de Brandebourg, sans accéder à l'union, poursuivait les droits qu'il croyait avoir sur le duché de Clèves; et comme il avait mis dans ses intérêts les provinces unies des Pays-Bas, le duc de Neubourg, son principal compétiteur, cherchant aussi à s'étayer de quelque alliance puissante, épousa la princesse Madeleine, sœur du duc de Bavière et de l'électeur de Cologne. Quelques mois après, ce duc abjura le luthéranisme, et parut embrasser sincèrement la communion romaine. Par là il s'assurait le secours de la confédération catholique, la protection de l'Empereur; et, ce qui lui importait infiniment davantage, il se ménageait l'appui des Espagnols, qui le servirent avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils regardaient comme enlevé aux Provinces-Unies, limitrophes de Clèves et de Juliers, ce qu'ils lui faisaient acquérir. La trève de douze ans, conclue quelque temps auparavant entre l'Espagne et la Hollande, n'empêcha point que les généraux de ces deux états, comme auxiliaires, l'un de l'électeur de Brandebourg et l'autre du duc de Neubourg, ne prissent plusieurs places dans les domaines de la succession que se disputaient ces deux compétiteurs.

C'est cette fameuse trève, conclue en 1609, qui mit la république de Hollande au nombre des états souverains de l'Europe. Après une guerre de plus de quarante ans, faite avec la violence accoutumée entre un souverain et d'anciens sujets, les Espagnols et les Hollandais, épuisés d'hommes et d'argent, en étaient venus à la négociation, qui s'ouvrit à La Haye. Les plus grands princes de l'Europe, où cette révolution produisait un changement si considérable, y envoyèrent leurs ministres. On ne put amener la hauteur castillane à renoncer pour toujours à la souveraineté des Provinces-Unies; mais on conclut une trève plus sûre que n'eût été une paix sans terme, et à peu près aussi avantageuse à la nouvelle république. Par le premier article, elle était reconnue indépendante et souveraine. Chacun demeurait en possession des villes

qu'il occupait; et, ce qui ne fut pas le plus facile à régler, il était libre aux Hollandais de faire le commerce des Indes, où leur habileté supérieure excitait la plus vive jalousie. Vers le même temps, l'Espagne, de son plein gré, se fit à elle-même une saignée bien critique pour un corps déjà si épuisé par les émigrations d'outre-mer. Philippe III chassa de son royaume tous les sujets de race moresque, au nombre d'environ neuf cent mille hommes. Tout son conseil, à beaucoup près, n'avait pas été de cet avis : mais, pour sauver le corps que la contagion pouvait gagner et perdre, ce prince n'hésita point à faire le sacrifice d'un bras gangrené.

Les Hollandais avaient les plus grandes obligations à la France, sans laquelle ils auraient infailliblement succombé sous le poids énorme de la puissance autrichienne. C'est ce qu'ils reconnurent, en écrivant au roi Henri IV, après la signature de la trève, qu'après Dieu, ils tenaient des mains de ce prince la conservation de leur état, et qu'il avait acquis toutes sortes de titres à la reconnaissance et aux humbles services de leur postérité la plus reculée. Cependant Henri IV ne put même obtenir des Hollandais, pour leurs sujets catholiques, le libre exercice de l'ancienne religion; il tira seulement parole, sans qu'on en fît mention dans le traité, que ceux-ci ne seraient plus recherchés ni inquiétés, pourvu que tout se passât dans leurs maisons, et se bornât aux personnes de leurs familles.

Pour en revenir aux troubles de l'Empire, ils s'étendirent, par la nonchalance de son chef et la mauvaise conduite de ses troupes, d'abord de Clèves à Passaw, puis à Prague, qui fut le foyer d'où l'incendie se porta dans toute l'Allemagne. Rodolphe, que son avidité tira pour un moment de l'indolence, avait mis une armée sur pied, afin de se saisir de la succession du duc de Clèves, dont il avait ordonné le séquestre, bien résolu, disait-on, à se l'approprier insensiblement par cette voie détournée. Il éprouva la plus forte opposition de la part de presque tous les princes nationaux et étrangers. L'archiduc Léopold, qui commandait l'armée autrichienne destinée à se saisir du séquestre, fut obligé d'abandonner l'entreprise, et de Passaw où elle avait été assemblée, son armée se replia sur la Bohême, pillant les villes, ravageant les campagnes, et suppléant par toutes sortes de brigandages à la paie qu'elle ne recevait point. L'archiduc tolérait tout, au moins dans la Bohême, où l'on prétend que Rodolphe lui-même, trop inhabile pour se faire obéir, voulait au moins se venger : mais ce procédé, plus semblable à une tyrannie qu'à un châtiment, ne servit qu'à rendre ses peuples plus furieux, et sa personne plus méprisable. Les hé-

retiques tournèrent d'abord leur fureur contre les églises et les monastères, assommèrent impitoyablement les religieux, pillèrent les vases sacrés, foulèrent aux pieds, traînèrent dans la boue les reliques et les saintes images; et, si l'archiduc Mathias n'était accouru avec une armée nouvelle, il y a toute apparence qu'on eût appelé dès-lors à la couronne de Bohême un prince protestant.

Mathias apaisa les troubles, obligea l'Empereur son frère à congédier les troupes de Léopold, et, peu content de la couronne de Hongrie qu'il avait déjà contraint l'Empereur de lui céder, se fit encore donner celle de Bohême (1611) : mais la révolution qu'il pensait avoir prévenue à jamais n'était que différée. Après avoir ménagé les sectaires pour devenir leur maître, il voulut leur faire sentir qu'il l'était, surtout depuis que la mort de Rodolphe, arrivée sur ces entrefaites le 20 janvier 1612, l'eut encore fait parvenir à la couronne impériale. La sévérité dans le nouvel Empereur succédant tout-à-coup à une molle indulgence, et le peu de vigueur pour défendre ses états à l'activité qui les lui avait acquis, les peuples se mutinèrent, les grands se mirent à leur tête, tous ensemble implorèrent le secours des princes protestans, s'emparèrent des principales églises, emprisonnèrent une partie des catholiques, confisquèrent les biens d'une infinité d'autres, et les excluront tous des charges publiques. Alors commença la guerre effroyable qui étendit à toute l'Europe la désolation de l'Allemagne.

La France n'avait pas attendu jusque là pour prendre part aux alarmes du corps germanique. Henri IV, après cette longue suite de malheurs dont elle semblait ne devoir jamais se relever, lui en avait presque fait perdre le souvenir par la sage douceur de son gouvernement paternel. Après avoir rétabli la tranquillité au dedans du royaume, il voulut, dit-on, lui rendre au dehors le degré de considération dont les troubles passés l'avaient fait déchoir. Dès qu'il eut appris les desseins de Rodolphe sur les états de Clèves et de Juliers, il prit des mesures efficaces pour empêcher ce nouvel agrandissement de la maison d'Autriche, qu'il regardait comme trop formidable à ses voisins. Peu content d'animer par ses ambassadeurs les princes et les villes républicaines d'Allemagne à défendre leurs libertés, à soutenir leurs prétentions, il leur promit un secours de dix mille hommes, et se disposa à marcher lui-même avec des forces beaucoup plus considérables.

L'état où se trouvait le royaume était un prodige inconcevable. On y voyait sous les armes quarante mille Français naturels, et six mille Suisses, tous bien entretenus et bien payés, sans compter quatre mille gentilshommes prêts à marcher au premier ordre.

Sully, grand-maître de l'artillerie, avait monté cinquante pièces de gros canon, avec un bien plus grand nombre d'autres; et Sully, encore surintendant des finances, répondait que ce nerf de la guerre ne manquerait point.

On a attribué à Henri IV un projet tout autre que celui d'accommoder le petit différend de Clèves et de Juliers : mais ses vues étaient chimériques, s'il se proposait, comme on l'a dit, de resserrer la maison d'Autriche, boulevard de la vraie religion, dans son royaume d'Espagne et dans ses provinces héréditaires d'Allemagne; de former ensuite un équilibre fixe entre tous les états de l'Europe, en assignant à chacun des bornes immuables; et par là d'établir solidement la tranquillité universelle du monde chrétien. Ce put être, du reste, le rêve d'un roi de France, conquérant de son royaume, chéri de ses sujets, qui était son général et son ministre; qui, à sa qualité du plus grand capitaine de son siècle, unissait une bravoure de grenadier, et à la plus adroite politique, une probité, une franchise qui n'inspiraient pas moins de respect à ses ennemis que de confiance à ses alliés. Quelques écrivains lui ont néanmoins prêté, pour cette entreprise, des motifs tirés du faible qu'il avait pour les femmes. Cette passion n'eut, hélas! que trop d'empire sur ce grand roi : mais il faut convenir aussi que, mise en opposition avec l'amour de la gloire, ou mieux encore avec l'amour de son peuple, elle ne l'a jamais emporté.

Le roi était prêt à partir; la reine avait été chargée du gouvernement, l'expédition devant être de longue durée; et pour concilier plus de respect à la gouvernante, elle avait été couronnée solennellement. Pendant la cérémonie qui s'en fit à Saint-Denis, il échappa au monarque une réflexion qui donna beaucoup à penser, au moins par la suite. Comme il considérait le nombreux concours des personnes de tout état et de toute condition : *Ce spectacle*, dit-il, *me fait souvenir du jugement dernier : qu'on serait étonné, si tout-à-coup le Juge se présentait!* Il fut néanmoins fort gai, jusqu'à ce qu'il rentrât le soir à Paris; mais aussitôt après, on le vit comme en proie à un chagrin dévorant, à une mélancolie profonde qui fournit une ample matière aux observateurs des pressentimens et des présages. Il lui prenait des élans de tristesse qui lui arrachaient malgré lui des soupirs et des gémissemens. Le lendemain, jour à jamais funeste, ce tourment inexplicable parut s'augmenter de moment en moment. En vain les courtisans tentaient de rendre à cette âme abattue son énergie naturelle. *Mes amis*, leur répondait-il, *je mourrai l'un de ces jours. Oui, je mourrai, et quand je ne serai plus, on verra peut-être ce que je vaux.* Ils lui remirent sous les yeux, pour chasser ses idées sombres,

la bonne santé dont il jouissait, l'état florissant de son royaume, ses sujets qui l'aimaient comme leur père, une épouse douée de tous les avantages de la nature, des enfans qui donnaient les plus belles espérances. *Que faut-il de plus pour être heureux?* ajoutaient-ils; *que vous reste-t-il à désirer? Ah! mes amis*, répliqua-t-il en soupirant, *il faut quitter tout cela.*

Pendant le dîner de ce malheureux jour, 14 de mai 1610, le roi, qui ne respira jusqu'à son dernier moment que le bonheur de ses sujets, s'entretint encore, malgré ses ennuis cruels, de projets utiles à son royaume, de la satisfaction qu'il avait de ce que la guerre prochaine ne coûterait rien à son peuple, et consommerait tout au plus ses épargnes. Au sortir de table, il se promena d'un pas précipité, d'un air inquiet et comme égaré; puis ordonna brusquement qu'on lui amenât son carrosse, y monta, et y fit monter le duc d'Epernon, avec quelques autres seigneurs. Quand on lui demanda où il voulait aller: *Qu'on me tire d'ici*, répondit-il d'un ton sec. Il dit ensuite qu'il voulait aller à l'arsenal raisonner avec Sully. Au coin de la rue de la Ferronnerie, qui était alors fort étroite, quantité de voitures embarrassées séparèrent les gardes, et firent arrêter le carrosse du roi. A ce moment, un scélérat d'Angoulême, nommé Ravaillac, monta sur la petite roue, et porta au monarque deux coups de couteau, dont le dernier lui perça le cœur; après quoi le parricide, comme épouvanté de son propre forfait, demeura immobile auprès du carrosse, le couteau sanglant à la main. Deux valets de pied le saisirent, les gardes accoururent l'épée haute; le duc d'Epernon les contint, et fit mettre le scélérat en lieu sûr. On retourna tristement vers le Louvre avec le corps du bon roi qui nageait dans son sang [1].

Quand cette nouvelle désespérante eut été répandue avec la célérité que lui donna la sensibilité des peuples, la France entière parut dans la même consternation que si chaque famille eût perdu son père. Le commerce fut suspendu, les travaux de tout genre cessèrent, les gens de la campagne surtout couraient par troupes sur les routes pour interroger les passans, et quand ils ne purent plus se flatter d'aucune espérance, ils crièrent en se lamentant : *Notre malheur est certain, nous avons perdu notre père.* En effet, cette portion précieuse de ses sujets avait toujours été particulièrement chère à ce bon prince. On le vit bien des fois s'entretenir familièrement avec eux, s'informer de la qualité de leurs récoltes, du prix de leurs denrées, de leurs pertes et de leurs ressources :

[1] Pasq. vol. 2, p. 1055. Matth. p. 300. Mém. de Cond. t. VII, p. 19. Gram. p. 8. L'Étoile, etc.

«Bien des rois, disait-il, tiennent à déshonneur de connaître la valeur des petites monnaies, et moi je ne veux pas seulement savoir ce qu'elles valent, mais combien les pauvres gens ont de peine à les gagner, afin qu'on ne les grève qu'en proportion de leurs faibles moyens.» Sentimens dignes de la divinité même, si l'on peut s'exprimer ainsi; sentimens du Père adorable de tous les hommes, dont aucun roi ne fut une plus vive image que ce prince, et qu'il aima toujours mieux représenter par la bonté que par la grandeur; sentimens aussi qui ont en quelque sorte consacré le nom de Henri IV, qu'on ne prononce qu'avec une vénération comme religieuse, et qui leur doit principalement son immortalité. Quelles qu'aient été ses qualités héroïques, c'est pour la bonté de son cœur qu'il vit toujours dans celui de son peuple, et que dans l'idiome français Henri IV et bon roi signifient encore la même chose.

Quand Paul V apprit le coup fatal qui ravissait à la France le meilleur des rois, il versa des larmes sincères, et dit au cardinal d'Ossat : *Vous avez perdu un bon maître, et moi j'ai perdu mon bras droit.* Tous les souverains parurent presque également affligés. Les confédérés d'Allemagne en furent consternés. On leur envoya cependant le secours qu'il leur avait promis pour cette guerre.

Henri IV était trop grand homme pour qu'on ne supposât pas quelque mystère dans l'attentat qui lui avait ravi le jour. L'opinion presque générale fut qu'il y avait une conspiration, dans laquelle on impliquait les têtes les plus respectables et des agens de tout état. Les partis contraires se chargeant les uns les autres au gré de leurs imaginations et de leurs antipathies, les imputations se détruisaient réciproquement, sans ramener personne de sa prévention. Les aveux du parricide ne servirent pas mieux à percer les voiles du mystère. Le coupable, au moment où il fut arrêté, dans tous ses interrogatoires, à la torture, durant les préparatifs et l'exécution de son affreux supplice, soutint, sans jamais varier, qu'il n'avait aucun complice, et n'avait jamais parlé de son dessein à personne; qu'il s'était déterminé seul, persuadé que le roi était hérétique dans l'âme, fauteur de l'hérésie, odieux aux bons Français; et qu'en lui ôtant la vie on servirait également la France et la religion. Au reste, ce n'est pas le seul fanatique qui, sans avoir été corrompu par argent, ou par des promesses de fortune, n'ait pris conseil que de son tempérament atrabilaire, échauffé par la licence des plaintes et des murmures, pour se porter à des attentats monstrueux.

La reine Marie de Médicis eut la tutelle du jeune roi Louis XIII,

qui était dans sa neuvième année, et fut déclarée régente par arrêt du parlement, le jour même de la mort du roi son époux. Elle trouva un royaume florissant, un conseil bien composé, des finances en bon ordre, quinze millions d'épargne, de solides alliances, des armées et des places abondamment pourvues, avec une multitude d'officiers pleins de valeur et d'expérience : mais le génie de Henri le Grand manquait pour tout animer, et l'on ne sentit que trop alors, comme il l'avait prédit, tout ce qu'il valait.

Le parlement de Paris, qui avait naguère proscrit Henri III, affecta alors un grand zèle pour la sûreté des rois. L'assassinat de Henri IV rappelait l'attention sur l'abus qu'il était possible de faire de la doctrine du tyrannicide [1], quoiqu'il fut bien avéré que ce n'était pas dans les in-folio des casuistes et des canonistes que Ravaillac avait cherché des encouragemens à son attentat. La

[1] Il y a quelque chose, dans la doctrine du tyrannicide, qu'on n'a pas bien compris. La voici en substance :

Pour peu qu'on soit versé dans la lecture des livres de droit et de théologie, on sait que les auteurs distinguent deux sortes de tyran, l'un d'*usurpation*, l'autre d'*administration*.

Il y a tyrannie d'*usurpation*, lorsqu'il existe dans l'Etat et sous une forme quelconque, une autorité légitime, de laquelle un seul homme, soit étranger, soit citoyen, prétend s'approprier violemment les droits, pour les exercer ensuite violemment.

Il y a tyrannie d'*administration*, lorsque le prince légitime abuse tyranniquement de son pouvoir.

Cette différence essentielle, dans la nature de la tyrannie, en met une très-grande dans le droit que les auteurs, théologiens ou jurisconsultes, accordent aux peuples sur ces deux espèces de tyrans.

A l'égard de l'usurpateur, ils autorisent la république à lui faire la guerre tout le temps que dure son usurpation. C'est un ennemi public contre lequel l'Etat ou le prince peut ordonner ou permettre à chaque citoyen de défendre son pays; et en vertu de cette permission ou de cet ordre (dans un tel cas et *pour le moins* toujours présumé), chaque particulier a droit de chasser l'usurpateur et d'en délivrer l'Etat, même en le *tuant*, s'il n'y a pas d'autre moyen : *Si tyrannus aliter tolli non possit*. Les auteurs ne reconnaissent en cela ni crime de lèse-majesté, ni régicide, parce que le tyran dont il s'agit n'a aucun droit de supériorité et d'autorité sur ceux qu'il veut opprimer.

A l'égard du prince, tyran de ses propres sujets, l'école est unanime sur les points suivans : « Qu'à quelque excès qu'il porte la tyrannie, aucun particulier, quel qu'il soit, et sous quelque prétexte que ce soit, ne peut, de son *autorité privée*, rien entreprendre contre lui, encore moins user d'aucune violence contre sa personne; que si cette tyrannie devient intolérable, c'est à l'Etat ou à la République qu'il appartient de prendre *légalement* des mesures pour s'en garantir, ce qui ne peut être fait que dans une assemblée générale, et ne s'étend qu'aux moyens absolument nécessaires pour faire cesser la tyrannie, c'est-à-dire qu'il n'est pas même permis de déposer le tyran lorsqu'on peut mettre un frein à sa tyrannie sans aller jusqu'à la déposition; que si cette déposition devient indispensable, et qu'elle suffise pour arrêter le mal, on ne doit point aller au-delà; que si la violence du tyran continue, même après qu'il a été déposé, l'Etat ou la République peuvent porter contre lui, dans les formes consacrées par la loi, une sentence de mort, laquelle ne peut être exécutée que par ceux qui en ont reçu légalement la commission. »

Il n'y a point d'exemple qu'à l'égard des personnes royales on en soit jamais venu à de telles extrémités parmi les nations catholiques, chez qui, dans l'ordre civil et dans l'ordre politique, rien n'était qu'imparfaitement constitué, mais qui avaient le bon sens de chercher, dans le pouvoir régulateur du pape, une sauve-garde contre la tyrannie des princes, tout comme les princes trouvaient dans ce pouvoir une sauve-garde contre la révolte des peuples. Ce sont les protestans, en Angleterre, et les philosophes, en France, ce sont ces hommes, dont

Sorbonne renouvela son ancien décret contre Jean Petit[1], et le parlement commença à prendre connaissance d'un traité du jésuite espagnol Mariana, intitulé *de Rege et Regis institutione*. Dans cet écrit, devenu malheureusement fameux, Mariana, sans faire des applications aussi atroces de la doctrine du tyrannicide que les écrivains de l'université et les parlemens, avançait cependant l'opinion : qu'*en certains cas il est permis à un particulier de tuer un tyran d'administration*; proposition sinon absolument semblable à celle de Jean Petit, du moins de nature à pouvoir être interprétée dans le même sens[2]. Mais les jésuites de France, ne voulant pas laisser à leurs ennemis le moindre prétexte de les calomnier, avaient, dès 1599, porté plainte à leur général Aquaviva, qui ne manqua point d'ordonner que l'ouvrage fût corrigé. « Nous en joignons, dit ce général, dans un décret du 6 juillet » 1610, sous peine d'excommunication et inhabileté à tous offices, » et de suspension *a divinis* et autres peines arbitraires à nous ré- » servées, qu'aucun religieux de notre Compagnie, soit en public » ou en particulier, lisant ou donnant avis, et beaucoup plus » mettant quelqu'œuvre en lumière, n'entreprenne de soutenir » qu'il soit loisible à *qui que ce soit* et sous quelconque prétexte » de tyrannie, de tuer les rois ou les princes, ou d'attenter sur » leurs personnes (Trad. du P. Coton) » Ce décret fut si bien observé, qu'on a vainement cherché, dans les quatre parties du monde, un jésuite qui, depuis, ait enseigné la doctrine du tyrannicide.

Non-seulement on condamna en France le livre du jésuite Mariana : on s'attaqua à un prince de l'Église, en condamnant le Traité que le cardinal Bellarmin, à l'occasion du serment d'allégeance exigé dans la Grande-Bretagne, avait composé touchant la puissance du souverain pontife dans les choses temporelles. La doctrine de cet

la prétention est d'avoir éclairé et civilisé le monde, qui, les premiers, lui ont donné l'effroyable spectacle du meurtre des rois.

[1] Jean Petit soutenait que le *premier venu*, vassal ou sujet, pouvait, *de sa propre autorité* tuer un tyran et par toutes sortes de moyens. Gerson dénonça cette proposition, qui fut déclarée par le concile de Constance fausse, séditieuse, détestable, hérétique. Mais le même Gerson soutenait que les lois ecclésiastiques et civiles autorisaient à s'opposer, par des moyens *convenables*, et tels qu'il ne s'en suivit pas un plus grand mal, à la tyrannie du prince légitime; et cette proposition paraissait si conforme aux doctrines généralement reçues, qu'on n'eut pas même la pensée de l'opposer au dénonciateur et de s'en servir pour infirmer sa dénonciation.

[2] Le fait est que Mariana n'a pas dit autre chose, dans son livre, que ce que Gerson n'avait pas craint de prêcher devant le roi Charles VI, plus d'un siècle avant que ce jésuite vint au monde. Cependant, c'est l'*exécrable* Mariana, et Gerson est toujours l'*illustre* chancelier de l'université de Paris. (De St.-Victor, *Documens conc. la Comp. de Jésus.*, n. 16).

ouvrage est la même que celle du traité intitulé simplement *du Pontife romain*, composé par le même auteur dès le pontificat de Sixte V. Ce pape avait néanmoins trouvé qu'on y assignait des bornes trop étroites à la puissance pontificale, et avait mis l'ouvrage à l'*index*, d'où il ne fut tiré qu'après sa mort. Bellarmin, dans ses deux ouvrages, enseigne que la puissance du vicaire de Jésus-Christ sur le temporel des états qui lui sont attachés, comme au centre de l'unité chrétienne, n'est qu'indirecte, ou relative au spirituel, mais qu'elle est très-étendue, puisque, suivant ses principes, le pape peut disposer du bien temporel pour procurer le spirituel, casser les lois qu'il croit préjudiciables au salut, et même déposer les souverains, s'il le juge nécessaire pour le bien des âmes. Bellarmin fait observer cependant que, dans toutes les circonstances, le meurtre des rois est également contraire à la loi de Dieu et à celle de l'Église; qu'il est encore inouï, depuis la première origine du christianisme, qu'aucun pape ait ordonné ou approuvé le meurtre d'un souverain, même hérétique, ou idolâtre ou persécuteur. Le parlement de Paris, qui condamna l'ouvrage où Bellarmin flétrit ainsi le régicide, ne le livra pas cependant au bourreau pour être lacéré et brûlé; il se contenta de le supprimer, par égard pour l'auteur, ou pour l'Église romaine. Le nonce ne laissa pas que d'être fort mécontent, et agit si efficacement à la cour, que la régente fit rendre par le conseil d'état un arrêt qui surséyait à la publication et à l'exécution de celui du parlement jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par Sa Majesté.

Dans cette même année 1610, commença le pieux institut des religieuses de la Visitation, que S. François de Sales appelait sa joie et sa couronne. Les travaux dont ce saint évêque était accablé depuis huit ans que la mort de son prédécesseur lui avait laissé toute la charge du vaste et infortuné diocèse de Genève, ne suffisaient point encore à l'immensité de son zèle. François était un de ces hommes de la droite du Très-Haut, qui sont suscités pour le bien général de l'Église, et ses vues répondaient à toute l'étendue de sa destination. Dès qu'il se vit évêque en titre, toujours agité des saintes frayeurs que lui avait causées l'épiscopat, et s'en estimant d'autant plus indigne qu'il y était plus indissolublement attaché, il se traça dans sa nouvelle carrière, sous la direction du pieux et savant père Fourrier, de la compagnie de Jésus, une marche aussi éloignée qu'il était possible des écueils que l'éminence de son caractère ne servait qu'à grossir à ses yeux.

Il se fit une loi de ne jamais parler sans témoins aux personnes du sexe, de ne jamais porter d'habits de soie, ni même d'étoffes

trop lustrées, de ne paraître jamais à l'église, ni en public, sans le rochet et le camail, et d'en user de même autant qu'il se pourrait, dans son logis[1]. Sa maison devait être propre, mais très-simple, sans peintures, ni tableaux, si ce n'est de dévotion, et encore d'une valeur médiocre. Il en bannit absolument tous meubles de prix, et souffrit à peine qu'il y eût deux chambres tendues des tapisseries les plus communes, l'une pour l'hospitalité, et l'autre pour recevoir les visites. Quant à sa personne, tout son appartement consistait en un seul cabinet, si petit et si bas, qu'il avait moins l'air d'une chambre que d'un tombeau. Il réduisit ses officiers à deux ecclésiastiques, dont l'un, qui était son aumônier, l'accompagnait partout, et l'autre, avec l'[illegible] du temporel, avait encore la surveillance des gens de [illegible] domestique consistait en deux valets-de-chambre; ayant en [illegible] plus en vue le service des étrangers que le sien propre, en un seul laquais, et deux valets de cuisine. Ils devaient être d'une conduite irréprochable, d'un extérieur modeste, sans penchans pour le jeu, fréquenter souvent les sacremens, ne point porter l'épée, ni d'habits d'autre couleur que d'un gris obscur. Sur toute chose, il exigeait d'eux beaucoup de respect envers les ecclésiastiques, et ne réprimait rien avec plus de sévérité que l'insolence, trop ordinaire dans ce genre de valets à l'égard des prêtres. Du reste, il vivait avec eux comme un père avec ses enfans; et tout en les surveillant lui-même, quoiqu'il eût établi un prêtre pour cela, il s'étudiait à les consoler, par des manières douces, de l'état d'humiliation où la Providence les avait placés, et où elle aurait pu, disait-il souvent, me réduire moi-même. Les dimanches et fêtes ordinaires, il se trouvait avec eux à la grand'messe et à vêpres, et les fêtes solennelles, il assistait de même avec eux à tous les offices de la cathédrale.

Quant au règlement de sa table, il pratiqua scrupuleusement ce que les conciles ordonnent touchant la frugalité et la tempérance ecclésiastique. On n'y servait que des viandes communes, à moins qu'il ne s'y trouvât quelque personne de distinction; car il s'était fait une loi d'éviter la singularité, qui ne donne que trop souvent à la piété l'air du ridicule: mais alors même il avait grand soin que sa table parût toujours celle d'un évêque. Les ecclésiastiques y occupaient les places de distinction, ou y recevaient au moins des marques d'attention particulière; et jamais on ne les vit rejetés ou dédaignés par ce faux esprit de grandeur, qui, pour

[1] Aug. de Sales, l. 5.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

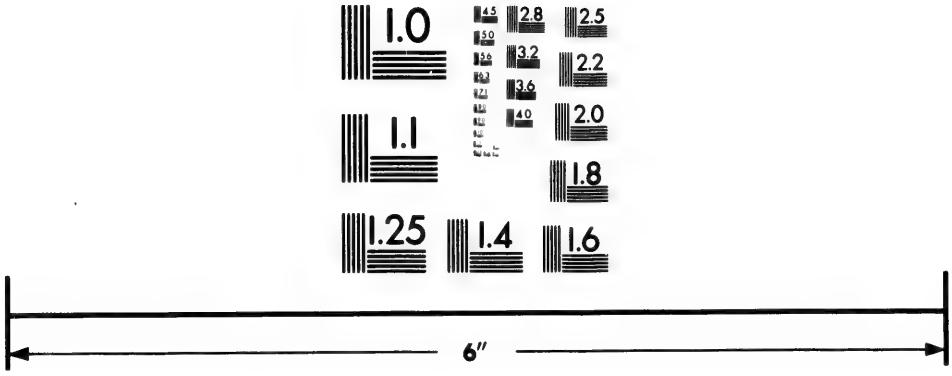

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.0

donner du relief à la prélature, prend l'appareil d'un cortége de prince, ou d'une suite de général d'armée. La table et la maison de l'évêque de Genève étaient celles de tous les prêtres qui n'en avaient point dans la ville; en sorte qu'il leur était défendu de loger ailleurs qu'à l'évêché. A table, on lisait habituellement quelque bon livre jusqu'à la moitié du repas; après quoi on s'entretenait familièrement de choses utiles.

Pour ce qui est de l'ordre journalier que se prescrivit personnellement le saint évêque, il devait se lever tous les jours à quatre heures du matin, faire une heure de méditation, réciter la partie convenable du bréviaire, faire la prière à ses domestiques, et lire l'Ecriture sainte jusqu'à sept heures. Il étudiait ensuite jusqu'à neuf, puis disait la messe, qu'il se fit une loi de n'omettre aucun jour. Après la messe, il vaquait aux affaires du diocèse jusqu'au dîner. Au sortir de table, il donnait une heure à la conversation, puis reprenait les affaires du diocèse jusqu'au soir; s'il n'y en avait point assez pour occuper le reste du jour, il le partageait après l'office du soir, entre l'étude et la prière. Après souper, on lisait pendant une heure un livre de dévotion, puis on faisait la prière en commun; et, quand tout le monde était retiré, le prélat disait matines pour le lendemain.

Persuadé que la prédication, comme l'enseigne le concile de Trente, est la fonction principale des évêques, envoyés, selon S. Paul, non pour baptiser, mais pour prêcher, c'est-à-dire chargés du ministère de la parole, préférablement à tout autre, il se fit une obligation stricte et constante de prêcher lui-même le plus souvent qu'il pouvait[1]. L'instruction familière des pauvres et des enfans, le catéchisme, lui parut une fonction digne de l'épiscopat, et il le faisait très-souvent. Il observait la résidence, ce point si essentiel, avec d'autant plus d'exactitude, que la négligence était plus commune. L'usage en ce genre ne lui tint jamais lieu de règle, et les offices de cour, que plusieurs ne briguent souvent que pour s'éloigner sans gêne de leur église, lui déplaisaient au contraire, parce qu'ils le mettaient en danger de quitter la sienne. Christine de France, devenue princesse de Piémont, l'ayant choisi malgré lui pour son premier aumônier, tandis que bien des prélats faisaient tous leurs efforts pour obtenir cette faveur, il ne l'accepta qu'en mettant pour condition qu'elle ne le dispenserait point de la résidence; on ne trouve pas que le saint, dans ses réglemens de conduite, se soit prescrit des austérités ou des péni-

[1] Conc. Trid. sess. 5, c. 2. I Cor. c. 1, v. 1.

tences extraordinaires; on sait néanmoins qu'il jeûnait tous les vendredis et les samedis, qu'il portait habituellement la haire, et y ajoutait d'autres macérations : mais il était d'autant plus éloigné de l'ostentation en ce genre, qu'un extérieur rigide ne lui semblait pas convenir au caractère tout paternel de l'épiscopat. Au reste, une vie réglée et laborieuse, toujours occupée de ses devoirs, toujours attentive au service de Dieu et du prochain, cette constance uniforme et sans éclat doit passer pour la plus héroïque des mortifications : c'est le vrai tombeau de l'amour-propre.

Nous ne parlons point de ses aumônes, qui furent prodigieuses, qui sont véritablement incompréhensibles, attendu le produit de son pauvre évêché, qui n'allait guère qu'à mille écus. Il est vrai que ses biens patrimoniaux, auxquels son père n'avait jamais voulu souffrir qu'il renonçât, étaient beaucoup plus considérables, et que la haute estime qu'on avait pour sa vertu lui faisait envoyer de toutes parts des aumônes très-abondantes, sans compter que le pays de Genève était peut-être celui de tout le monde où l'on vivait à meilleur marché : mais la règle qu'il s'était prescrite de ne refuser aucun pauvre, de rechercher encore tous ceux qui se tenaient cachés, de les visiter lui-même en santé comme en maladie, et toujours la bourse à la main, de ne s'en rapporter pour leur soulagement qu'à la tendresse de ses entrailles plus que paternelles, véritablement maternelles, forme toujours une énigme qu'on ne peut expliquer qu'au moyen de cette espèce de toute-puissance que les saints se procurent par la privation de tout ce qui excède leurs besoins les plus étroits, et par les ressources infinies d'une charité toujours industrieuse quand elle est vraiment généreuse. Dans les cas imprévus, il n'épargnait ni ses meubles, ni ses habits, pas même sa chapelle. Pour soulager un passant qui se trouvait dans le dernier besoin, il livra des burettes d'argent. Il fit vendre une autre fois deux chandeliers aussi d'argent, afin de procurer des ornemens à une paroisse indigente. Son indulgence à l'égard de ses fermiers, et généralement dans la perception de tous ses droits, à l'égard même de quelques chicaneurs auxquels il remit des dépens considérables, auxquels ses gens d'affaires les avaient fait condamner en son absence, cette noblesse de désintéressement fut aussi grande, et sans doute plus merveilleuse encore que sa charité envers les pauvres.

Il entreprit la réforme entière de son diocèse; il en visita jusqu'aux réduits les plus écartés et les plus sauvages, marchant à pied et sans provision par le pays le plus rude et le plus pauvre de l'Europe, ne se nourrissant d'ordinaire que de pain ou de

légumes grossiers, et ne s'abreuvant que d'eau de neige. Partout il fit refleurir la foi, la vertu et la piété. Il rétablit la régularité dans les monastères, remit en vigueur la discipline ecclésiastique, et institua des conférences régulières pour la maintenir; établit de nouvelles maisons religieuses, fonda une congrégation d'ermites dans cette nouvelle Thébaïde, remit l'ordre et l'édification dans les abbayes de Six, du Pui-d'Orbe, de Sainte-Catherine, de Talloires; porta même le pain de la parole dans plusieurs Eglises de France, où il fit des conversions éclatantes. Enfin, peu content des avantages procurés à tant d'Eglises particulières, il exécuta le chef-d'œuvre dont l'Eglise universelle devait retirer des fruits si abondans.

Depuis long-temps, il considérait avec douleur que bien des femmes propres à la vie religieuse en étaient cependant exclues, parce que leur âge avancé, leurs infirmités, ou la délicatesse de leur complexion, ne leur permettaient pas de supporter les jeûnes et les macérations d'usage dans les cloîtres, et qu'elles étaient réduites à demeurer au milieu des embarras du siècle, au péril de leur salut, ou du moins au préjudice de la perfection à laquelle elles pouvaient atteindre. Comme il était à Dijon, où les vives instances du parlement de Bourgogne l'avaient engagé à venir prêcher le carême, il y eut connaissance de la tendre piété et des autres vertus éminentes de Jeanne-Françoise Frémiot, veuve du baron de Chantal, chef de la maison de Rabutin[1]. C'était la coopératrice que le Ciel lui avait préparée pour la grande œuvre qu'il méditait. Après avoir été l'exemple, d'abord des jeunes personnes de son sexe, par sa piété, par sa modestie, par l'innocence et la douceur de ses mœurs; puis des femmes mariées, par la régularité de sa conduite, par le sage gouvernement de sa maison, par toutes les qualités qui rendent une femme également chère et respectable à son époux, Françoise retraçait à Dijon une image fidèle de cette veuve mémorable autrefois canonisée de son vivant à Béthulie par la voix publique. Les desseins du Seigneur sur elle se manifestèrent par la méprise fatale qui fit tomber son époux, comme il était à la chasse, sous le plomb meurtrier qu'un de ses parens pensait décocher sur une bête fauve. La magnanimité chrétienne avec laquelle elle soutint cette épreuve, et consomma tous les autres sacrifices, dont elle lui fournissait la matière, la fit atteindre à ce haut point de dégagement où Dieu veut les cœurs auxquels il se communique sans réserve. *Dieu me l'avait donné,*

[1] Marsol. l. 7.

s'écria-t-elle au plus fort de son affliction, *Dieu m'avait donné cet époux chéri, Dieu me l'a ôté; que son nom soit en tout également béni, et que lui-même aussi daigne m'en tenir lieu!* Elle prit à l'instant la résolution de ne plus s'attacher à rien de mortel, fit vœu de ne point se remarier; et dès-lors on ne vit plus rien en elle qui ne fût au-dessus de l'humanité. Peu de temps après, pour ne jamais perdre de vue sa consécration au divin Epoux, elle eut le courage d'imprimer sur son sein, avec un fer chaud, le nom de Jésus. Elle fit encore vœu de ne jamais porter que des habits de laine, et distribua toutes ses parures en aumônes. Elle congédia une partie de ses domestiques, après les avoir récompensés, et n'en retint que ce qui était absolument nécessaire pour elle, et pour quatre enfans qui lui restaient de son mariage; ensuite elle s'adonna tout entière à l'éducation de ses enfans, vivant presque toujours renfermée, et partageant les jours entre l'instruction, la prière et le travail des mains.

Elle en était là, et ne cherchait rien avec plus d'intérêt qu'un guide propre à la diriger dans les voies où il plairait au Ciel de la faire marcher, lorsque le saint évêque de Genève parut à Dijon. Dès la première fois qu'elle l'aperçut en chaire, un mouvement secret l'avertit que c'était le directeur qu'elle demandait au Ciel. Le prédicateur, qui le remarqua de même, fut prévenu fortement que c'était la coopératrice destinée à fonder avec lui un nouvel ordre. Il eut ensuite occasion de l'entretenir chez le président Frémiot, père de cette pieuse veuve, et de se lier plus particulièrement avec elle, par le moyen de l'archevêque de Bourges, son frère, et intime ami du saint. Il lui reconnut d'abord une âme forte, toujours prête à faire sans balancer les plus grands sacrifices, remplie d'une vivacité pour le bien, qui allait jusqu'à l'empressement, ce que le saint n'approuvait pas: mais cette ardeur était accompagnée d'une docilité et d'une simplicité admirables. Dans l'un de leurs premiers entretiens, le prélat, qui voulait l'éprouver, lui demanda si elle ne serait pas assez propre sans dentelles à sa coiffe, et sans glands à son fichu. Sur-le-champ elle tire ses ciseaux, abat les glands, et le soir fait découdre la dentelle. Après quelque temps de direction, comme elle avançait à pas de géant dans la carrière des vertus, et qu'elle avait déjà demandé avec instance de quitter entièrement le monde pour embrasser l'état religieux, il lui proposa de se faire religieuse de Sainte-Claire, puis sœur hospitalière de Beaune, et enfin carmélite. A chaque proposition, la généreuse veuve consentit avec autant de soumission que si elle n'avait eu ni volonté, ni goût propre. La

sagesse du siècle n'applaudira sans doute ni à cette docilité de la pénitente, ni à l'ascendant de son directeur; et, dans le fond, cette marche aurait ses dangers à l'égard de bien des têtes exaltées par une effervescence de dévotion : mais sans insister sur la sagesse du saint, le plus versé de son temps dans la conduite des âmes, ni sur le grand sens et l'esprit supérieur de celle qu'il avait à conduire, l'abondance des bénédictions d'en haut répandue sur leur entreprise, et la gloire de leurs noms inscrits l'un et l'autre dans les fastes des saints, suffisent pour les mettre à l'abri de tout soupçon d'imprudence ou de petitesse.

Enfin quand le saint prélat vit cette femme forte prête à tout ce que réclamerait la gloire de Dieu, il s'expliqua nettement sur le vrai projet qu'il avait conçu. Elle fut transportée de joie à cette première ouverture, et sentit un attrait si puissant pour le nouvel ordre dont on lui présentait l'ébauche, qu'elle ne douta point que ce ne fût là ce que le Maître des cœurs voulait d'elle. Mais un fils très-jeune, espoir d'une illustre maison; trois filles aussi en bas-âge, à qui elle n'était pas moins nécessaire; son père et son beau-père, viellards infirmes que la bienséance, que la nature même ne lui permettaient pas d'abandonner, c'était là autant d'obstacles insurmontables au jugement d'une sagesse vulgaire, et plus encore à celui de la chair et du sang.

Sitôt qu'elle eut mis ordre aux affaires de sa famille, elle s'arma de tout son courage, alla trouver le président son père, lui déclara que depuis la mort de son mari, elle se sentait continuellement pressée de quiter le monde, afin de ne plus vivre que pour Dieu; qu'elle craignait de se rendre coupable en résistant plus long-temps à la voix du Ciel; que sa fille aînée était mariée, et les deux autres dans une maison religieuse qui était une école de vertu; que son fils, dont il avait bien voulu se charger, ne pouvait être en de meilleures mains; qu'ainsi son obéissance à la voix divine ne dépendait plus que de son consentement, et qu'elle le conjurait de le lui accorder. A cette proposition, le bon viellard, saisi d'étonnement, et pénétré de douleur, versa des larmes abondantes; puis la serrant entre ses bras: « Eh quoi, ma chère fille, lui dit-il, comptez vous donc pour rien un malheureux père qui vous a toujours aimée avec tant de tendresse? Ah! laissez-moi mourir; vous n'attendrez pas long-temps, et vous ferez alors tout ce qu'il vous plaira. » La violence de sa douleur l'empêcha d'en dire davantage, et il demeura dans un accablement qui ne demandait pas toute la sensibilité de madame de Chantal pour exciter sa pitié. Toute préparée qu'elle était, l'assaut fut plus violent qu'elle ne se l'était re-

présenté. Elle fut extrêmement attendrie, mais demeura ferme dans son dessein. Cependant, pour ne point accabler un père si cher et si respectable, elle lui dit que de tout ce qu'elle venait de proposer, il n'y avait encore rien de fait, et qu'elle n'en viendrait jamais à l'exécution sans son agrément. Elle l'obtint enfin, après bien des délais, au moyen d'un dernier pourparler qu'eurent ensemble le président son père, son frère l'archevêque de Bourges, et son saint directeur l'évêque de Genève, dans la droiture et les lumières duquel toute la famille avait une entière confiance. Le président, convaincu qu'il ne pouvait plus refuser, sans résister à Dieu même: « Je vois bien, dit-il, avec un grand soupir, qu'il faut faire ce cruel sacrifice; il m'en coutera la vie, mais que suis-je, ô mon Dieu! pour mettre aucune opposition à votre volonté? »

Malgré des dispositions si chrétiennes, quand on fut au moment de la séparation, le nouvel assaut qu'il fallut soutenir parut encore l'emporter sur les précédens. Le premier objet qui s'offrit à madame de Chantal en entrant chez son père, ce fut son fils unique, âgé de quatorze à quinze ans, bien né, bien fait, et que ses vertus naissantes rendaient encore plus aimable. Il vint tout en larmes se jeter à son cou, la tint long-temps embrassée, et dit en cet état tout ce que le sang et un excellent naturel peuvent suggérer de plus tendre. Elle reçut ses caresses avec sa tendresse ordinaire, s'efforça de le consoler, essuya ses larmes, prête à laisser échapper les siennes : mais quoiqu'en proie à la douleur, elle eut la force de passer outre, pour aller prendre congé de son père. L'enfant fit les derniers efforts pour la retenir, et, ne pouvant y réussir, se coucha sur le seuil de la porte où elle allait passer. « Puisqu'il m'est impossible de vous arrêter, lui dit-il, au moins passerez-vous sur le corps de votre fils unique, avant de l'abandonner. » Ce coup inattendu l'arrêta quelques momens; ses larmes, jusque là retenues, ruisselèrent en abondance. La grâce l'emporta cependant sur la nature: elle passa, et fut se jeter aux pieds de son père, en lui demandant sa bénédiction, lui recommandant de nouveau un fils si digne de sa tendresse. Le viellard, quoique préparé de longue main, reçut sa fille avec un tel serrement de cœur, qu'il faillit expirer sur-le-champ. Adorant néanmoins, avec une pleine soumission, les conseils de l'Éternel, il embrassa cette fille chérie, et levant au ciel des yeux inondés de larmes : « O mon Dieu, s'écria-t-il, quel sacrifice vous me demandez! Mais vous le voulez, je vous l'offre dans cette chère victime; recevez la fille, et soyez la consolation du père. « Il la releva, l'embrassa pour la dernière fois, mais n'eut pas la force de faire un pas avec elle.

En le quittant, elle trouva une compagnie nombreuse qui l'attendait, et qui mit sa constance à une épreuve qui renouvelait toutes les autres. Parens, amis, domestiques, tous l'environnèrent fondant en larmes, et lui remettant sous les yeux tout ce que son père et son fils lui avaient représenté de plus touchant. Elle pleurait elle-même, et n'était pas encore remise de la vive émotion qu'elle venait de ressentir. Ce fut là ce qui l'affecta davantage. Elle eut peur qu'on n'attribuât ses larmes à quelque repentir, et s'efforçant de montrer un visage serein: « Il faut me pardonner ma faiblesse, dit-elle d'une voix ferme: je m'éloigne, à la vérité, d'un père et d'un fils; mais eux et moi nous trouverons Dieu partout. » Et, tranchant court, elle s'empressa de sortir, puis de partir pour Annecy, où elle devait consommer son sacrifice. Elle y était attendue, et les citoyens les plus considérables, le saint évêque à leur tête, vinrent la recevoir à deux lieues de la ville.

Enfin, le jour de la Sainte-Trinité, 6 de juin de cette année 1610, cette héroïne chrétienne, avec les demoiselles Faure et Bréchar, qui était venues la joindre, mit la main, sous la conduite de S. François de Sales, à l'établissement du pieux institut de la Visitation: faibles commencemens pour un ordre qu'on vit fleurir avec tant de rapidité; mais il n'en porte que plus visiblement la marque du doigt de Dieu. Aussi le saint fondateur ne prétendit jamais que ce fût l'ouvrage de la sagesse humaine. Il avait engagé la sainte veuve, qui avait des biens considérables, à s'en dépouiller en faveur de ses enfans, sans en excepter son douaire, n'approuvant point un établissement de piété qui se serait formé aux dépens des familles, et qui aurait peut-être scandalisé plus qu'il n'aurait édifié. Le succès justifia cette conduite. Dieu montra qu'il prend soin de ceux qui s'abandonnent à sa providence; qu'il sait même leur faire trouver le centuple dès ce monde.

Le saint, après avoir établi ses trois filles dans une maison où l'on avait pratiqué à la hâte une chapelle et les lieux réguliers essentiels à une communauté, leur donna des règles remplies de toute sa douceur, et en même temps de la plus haute sagesse. Comme on devait recevoir les personnes infirmes et de complexion délicate, il ne les obligea qu'à peu de pénitences corporelles; mais reprenant sur l'esprit ce qu'il accordait au corps, il leur prescrivit une manière de vivre si intérieure et si dégagée des sens, une discipline si exacte, si soutenue, si uniforme, que toutes les observances des religions les plus austères n'ont peut-être rien d'aussi pénible, et rien certainement de plus salutaire. Dans l'intention où il était alors qu'elles sortissent pour servir les malades, il ne les

astreignit point à la clôture, excepté pour l'année du noviciat. Il ne changea pas non plus la forme de l'habit qu'elles portaient dans le monde; se contentant d'ordonner qu'il serait noir, et qu'on y observerait les règles de la plus sévère modestie. Bientôt leur régularité presque sans exemple, la douceur de leurs manières, leur simplicité tout évangélique, et l'union parfaite qui régnait parmi elles, leur attirèrent un grand nombre de compagnes. La mère de Chantal, que le saint prélat avait établie supérieure, en reçut dix dans l'année de son noviciat. Peu de temps après, leur nombre augmenta au point qu'il fallut changer de maison, la première ne suffisant plus pour les loger.

Les villes s'offraient de tous côtés à leur en bâtir, et demandaient à l'envie des religieuses qui ne pouvaient qu'attirer les bénédictions du Ciel sur les lieux qu'elles habitaient. L'empressement fut tel, que le saint instituteur craignit de ruiner le corps de l'ordre en lui laissant prendre un accroissement trop rapide, et, comme il s'exprimait, de tarir la source, en la partageant en tant de ruisseaux, avant qu'elle eût le temps de se bien fournir. Il ne put cependant refuser le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, prélat d'un rare mérite, et son ami sincère[1]. La mère Faure fut la première supérieure et la principale colonne de ce monastère important, où l'ordre acquit sa perfection, et prit la dernière forme qu'il a toujours conservée depuis. Jusque là ce n'était pas un ordre de religion à la rigueur, mais une simple congrégation : on faisait des vœux, mais séculiers; on ne sortait que pour exercer la charité, mais enfin l'on ne gardait pas la clôture. Ainsi l'esprit de religion qui animait la mère de Chantal et ses élèves, était presque la seule chose qui les distinguât des femmes du monde. Le cardinal de Marquemont appréhenda qu'après la mort de ces règles vivantes, le relâchement et le désordre peut-être ne vinssent à s'introduire, si l'on ne prenait soin de leur imposer la clôture pour barrière, et si l'on ne fixait l'instabilité de l'esprit humain par des vœux solennels. Il en écrivit à l'évêque de Genève, alla même le trouver à Annecy pour en conférer ensemble, et le fit enfin consentir à ériger le nouvel établissement en titre de religion.

Le saint prélat choisit d'abord la règle de Saint-Augustin, comme la plus convenable à un ordre dans lequel il voulait que les infirmités ne fussent point un titre d'exclusion[2]. Pour dresser ensuite les constitutions, il parcourut celles des ordres divers, et se régla particulièrement sur les constitutions de la Compagnie de Jésus,

[1] Maupas, part. 2. — [2] Aug. de Sales, l. 8.

dans lesquelles il admirait (a dit l'un de ses proches) la sagesse, l'exactitude, et cette prévoyance admirable qui n'a rien omis de tout ce qui peut contribuer à maintenir la piété dans un ordre occupé du salut du prochain en tant de fonctions différentes. Le saint instituteur rappelle d'abord l'objet de son institution, qui est de procurer la sanctification de toutes les personnes du sexe qu'on ne recevait point dans les autres ordres, veuves, infirmes, avancées en âge; en observant néanmoins que leurs incommodités ne soient point contagieuses; qu'elles ne les rendent pas absolument incapables de tout exercice régulier; et qu'on puisse recevoir avec elles assez de personnes jeunes et robustes pour les servir, afin que les unes aient le mérite de la charité, pendant que les autres auront celui de la patience. L'ordre étant ainsi composé, il crut devoir le dispenser du grand office, et ne l'obligea qu'au petit office de la Vierge. Tant pour fournir au soulagement des infirmes, que pour écarter les distractions qui accompagnent l'indigence, et qui ne préjudicient que trop souvent à la vie intérieure, il veut que ses filles soient rentées; mais en même temps, que chacune en particulier n'ait rien du tout en propre, même quand à l'usage. C'est pourquoi il ordonne que tous les ans elles changeront de chambre, de lits, de livres, de croix, de chapelets, généralement de tout ce qui sert à leurs usages. Elles ne peuvent disposer de quoi que ce soit, pas même de leur temps, ou du travail de leurs mains. A peine sont-elles maîtresses de leurs pensées qu'elles doivent découvrir à leur supérieure avec une ingénuité qui lui livre, pour ainsi dire, la clef de leur cœur. Simplicité, désappropriation, douceur et charité, assujettissement entier du cœur et de l'esprit, voilà ce qui caractérise essentiellement les vraies filles de Saint-François de Sales, celui de tous les hommes peut-être qui sut le mieux l'art délicat de conduire les personnes du sexe, et qui les élevait à une vertu d'autant plus éminente, qu'il les conduisait par les voies les moins dures en apparence.

Il sollicita si bien à Rome la confirmation de cet établissement, dont la constitution peu ordinaire souffrait de grandes difficultés; et il fut si fortement appuyé, tant par l'ambassadeur de France que par la duchesse de Mantoue, que Paul V, en 1618, érigea la congrégation en ordre religieux. Le nouvel ordre s'accrut tellement depuis, que la mère de Chantal eut avant sa mort la consolation de voir quatre-vingt-sept maisons fondées en France et en Savoie. Il a pénétré depuis en Italie, en Allemagne; et l'on y comptait en 1789 plus de six mille six cents religieuses dans environ cent cinquante monastères, qui n'avaient rien perdu de la ferveur

primitive, et rien même de cette heureuse simplicité que goûtent peu les sages du siècle, mais que le saint fondateur de l'ordre, directeur le plus expérimenté dans la conduite des filles, en regardait comme la vraie sauve-garde.

Ce fut vers le même temps que s'établit l'ordre des Annonciades célestes, ainsi appelées à raison de la couleur d'une partie de leur vêtement, et plus justement encore d'une vie angélique, dont toute la conversation est dans le ciel [1]. Dignes émules des filles de Saint-François de Sales, dont nous les rapprochons à dessein, et marchant d'un pas égal à la même perfection, chacune par la voie qui lui est particulièrement assignée; pour elles la solitude, peu différente chez les Annonciades de celle du tombeau, est la vraie sauve-garde de la régularité et de la ferveur. Mortes plus que civilement, et déjà comme enterrées pour toutes les personnes du siècle, à la seule réserve de ceux qui leur ont donné le jour, ou qui l'ont reçu avec elles, à qui même elles ne parlent que six fois l'année, et ne sont visibles que trois fois, elles n'ont de commerce sur la terre qu'avec leurs sœurs en Jésus-Christ, sans pouvoir encore, sous ombre de zèle, étendre cette pieuse affinité en élevant des pensionnaires : statut d'une sagesse exquise, statut marqué visiblement au coin de cette sagesse incréée, qui, simple dans ses vues, et diversifiée à l'infini dans ses voies, a voulu préparer des moyens extérieurs de salut assortis à toutes les dispositions, et montrer par les effets celui qui peut tenir lieu de presque tous les autres à l'égard des personnes du sexe. La solitude ou la fuite du parloir, le rempart de la solitude, a fait parmi les Annonciades astreintes à peu d'austérités extraordinaires, ce que les jeûnes et les veilles, le cilice et la haire, la longueur et la solennité des offices ont produit dans beaucoup d'ordres anciens, et l'effet en a été plus durable. La retraite, et la régularité sa compagne, sont encore aussi exactes parmi ces vierges invisibles, qu'elles l'étaient dans la première ferveur de leur institution : mais aussi n'y connaît-on pas les gloses, les interprétations, les observations spécieuses sur l'esprit de la règle, trop souvent imaginées ailleurs pour en éluder la lettre.

Cette heureuse congrégation fut instituée dans les premières années du dix-septième siècle par une sainte veuve de Gênes, nommée Marie-Victoire Fornari, sous la direction du père Bernardin Zanoni de la Compagnie de Jésus [2]. Elle fut approuvée par

[1] Hist. de l'Ord. della SS. Annunt. dal P. Salvatierra. — [2] Vita della vener. Vitt. Fornari dal P. Spinola.

le pape Clément VIII en 1601, confirmée neuf ans après par Paul V, et dans la suite encore par Urbain VIII. On l'a reçue avec empressement en Italie, en France, et, dès l'an 1622, à Paris; en Allemagne, et jusqu'en Danemarck, où le maréchal de Rantzau eut la dévotion d'en aller faire lui-même un établissement. La profonde retraite et la modestie non moins sévère parmi ces ferventes religieuses, font qu'on sait peu de chose des merveilles de la grâce recélées dans leurs impénétrables asiles : mais il s'en exhale une odeur de sainteté qui seule porte l'édification dans l'âme de tous ceux qui en approchent.

L'esprit de zèle et de rétablissement faisait chaque jour de nouveaux progrès dans les deux sexes, et tout annonçait que les temps étaient arrivés, où, suivant les divins oracles, l'Esprit saint, répandu sur toute chair, devait indistinctement faire prophétiser les fils et les filles d'Israël[1]. Tandis que l'ordre de la Visitation reposait encore, pour ainsi dire, dans son berceau d'Annecy, à Paris une femme comparable à madame de Chantal, à madame de l'Estonnac, à madame Acarie, qui dans le même temps introduisit la réforme de Sainte-Thérèse en France, et en fut un des plus beaux ornemens; une femme révérée à la ville, et honorée à la cour, Madeleine l'Huillier, dame de Sainte-Beuve, qui avait déjà fondé la maison des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, entreprit de faire ériger en ordre religieux cette congrégation originairement italienne. C'est la bienheureuse Angèle, née dans l'état de Venise, qui rassembla la première à Bresse en 1537, et mit sous la protection de Ste Ursule, des filles et des femmes vertueuses, dont la charité s'occupait à instruire les jeunes personnes de leur sexe, à visiter les malades, à porter des secours dans les hôpitaux et dans les prisons. Paul III approuva simplement leur institution, et Grégoire XIII y établit la clôture. Elles étaient déjà si multipliées et si édifiantes du temps de S. Charles Borromée, qu'il en recueillit quatre cents dans son diocèse, et les honora d'une protection toute particulière.

En 1587, elles furent introduites en Provence, d'où elles se répandirent en plusieurs autres de nos provinces, et enfin dans la capitale : mais l'expérience ayant appris que le plus sûr moyen de perpétuer une institution, et surtout d'y maintenir la règle et la discipline, était de l'ériger en ordre religieux, de Gondi, évêque de Paris, à la prière de madame de Sainte-Beuve, interposa son crédit avec succès en leur faveur. Le roi leur permit de s'établir

[1] Joël, II, 28.

dans tout le royaume, et Paul V en conséquence accorda la bulle d'érection (1611). Le caractère de cet institut, assez semblable à celui de la congrégation de Notre-Dame, et, comme la Visitation, accommodé avec un sage tempérament aux fortes et aux faibles, n'a pas contribué médiocrement à la multiplier : et quel avantage pour le public! quelle gloire même pour l'Eglise!

Phénomène qu'on n'avait point encore vu! l'esprit de l'apostolat descendit sur le sexe fragile, et donna des ailes aux filles de Sainte-Ursule pour franchir l'Océan, et porter aux sauvages du Canada les secours d'une charité sans bornes, et d'un zéle à toute épreuve. Cette terre, altérée du sang de ceux qui la cultivaient, n'était pas à beaucoup près défrichée ; on en avait tout au plus arraché les premières épines, quand madame de la Peltrie, saisie d'un saint transport au récit des travaux qu'y soutenaient ses premiers apôtres, partit avec trois Ursulines, pour aller établir à Québec une pépinière d'évangélistes de son sexe. C'est ce qu'on a vu se renouveler dans la suite, sans presque y faire attention, tant les admirateurs du siècle sont indifférens pour les merveilles de la religion. De Paris, et de ce monastère où florissaient toujours la foi et la ferveur de la mère de Sainte-Beuve, une colonie, comparable à celle de Sainte-Ursule elle-même, se transporta dans la capitale de la schismatique Angleterre, où elle ne craignit pas de déployer la sainte majesté du culte catholique, l'appareil même des observances régulières, et malgré tout l'emportement du fanatisme, elle y captiva l'estime publique, et affaiblit, au moins dans les jeunes âmes dont on lui confiait l'instruction, les préjugés que l'erreur y éternisait sans obstacle.

Les premiers apôtres du Canada avaient commencé leurs travaux (1610) une année seulement avant qu'on donnât la dernière forme à l'institut de leurs futures coopératrices. Ce climat dur, et qui n'engendre pas l'or, avait été jusque là un objet de dédain pour les Européens. Quoiqu'ils y eussent été bien des fois à la découverte, ils n'y avaient encore aucune habitation stable. Enfin sur le rapport d'un gentilhomme de Saintonge, nommé Samuel de Champlain, qui parcourut le grand fleuve Saint-Laurent, et remarqua l'assiette où se trouve aujourd'hui Québec, Henri IV encouragea les colons, et les assura d'une protection solide. En cela ce prince fut pour le moins aussi attentif aux intérêts de la religion qu'à ceux du commerce ; aussi demanda-t-il sur-le-champ des missionnaires pour ce pays. Le père Coton, à qui il s'adressa, choisit dans sa Compagnie deux ouvriers habiles pour donner la première culture à un champ si hérissé d'épines. Ils se disposèrent aussitôt

à partir, et tout ce qu'il y avait de personnes distinguées à la cour autant par leur vertu que par leur crédit et leur rang, s'empressèrent à l'envi de partager avec l'Etat les frais de cette expédition apostolique. La reine leur donna de l'argent, la marquise de Verneuil se chargea de faire leur chapelle, madame de Sourdis les fournit de linge, et la marquise de Guercheville, qui prenait sur elle en quelque sorte la charge de toutes les autres, suppléa avec tous les soins d'une mère à ce qu'elle imagina manquer. Le roi étant mort sur ces entrefaites, des Huguenots, qui étaient en société de commerce avec le conducteur des missionnaires, protestèrent qu'ils ne souffriraient point que des Jésuites s'embarquassent avec eux; et la reine, ayant tout à ménager dans les commencemens d'une régence, n'osa les contraindre. Il fallut que madame de Guercheville, dont le zèle et la libéralité paraient à tous les contretemps, rompît l'association, en dédommageant les associés calvinistes.

Les deux missionnaires partirent aussitôt après, débarquèrent sur les bords du fleuve Saint-Laurent, et trouvèrent bientôt ce qu'ils étaient venus chercher, c'est-à-dire des travaux et des périls sans nombre, des hommes qui n'en avaient que la figure, des sauvages errans avec les bêtes féroces dans des forêts couvertes de neiges éternelles, et si féroces eux-mêmes, qu'ils tardèrent peu à faire nommer cette mission le champ du martyre. On ne laissa pas que de faire quelques catéchumènes, et de baptiser un assez grand nombre d'enfans. La moisson devenant plus abondante, on y envoya deux nouveaux Jésuites; et cette chrétienneté naissante commençait à prendre sa forme, quand les Anglais, qui venaient d'envahir la Virginie, tombèrent à l'improviste sur les Français, qu'ils ne voulaient point avoir si près d'eux, et les forcèrent tous à se rembarquer pour l'Europe. Quelques années après, le duc de Ventadour, pressé par un secret mouvement qu'il crut venir du ciel, entreprit de réparer une perte si préjudiciable à la foi. Il demanda de nouveaux missionnaires au père Coton, qui lui en donna trois, entre autres le père de Brébeuf. Alors fut proprement fondée l'Eglise du Canada, Eglise d'autant plus solidement établie, que cet homme, comparable aux Apôtres et aux premiers martyrs, après bien des années de travaux à peine croyables, et des succès proportionnés, eut enfin le bonheur, si long-temps recherché, de la cimenter de son sang. Il ne manquait, pour perpétuer son ouvrage, qu'un collége, ou, pour mieux dire, un séminaire d'apôtres: le marquis de Gamaches fonda cet établissement à Québec, que les Français venaient de bâtir pour en faire la capitale de la Nouvelle

France, et donna un de ses fils à la Société pour augmenter le nombre de ces hommes apostoliques.

L'esprit du concile de Trente se communiquant de toute part, et s'étendant à tous les objets, la célébration des conciles provinciaux reprit dans toutes les Eglises depuis le centre de l'Europe jusqu'aux extrémités du Levant. Nous en trouvons trois dans la seule année 1612, dont l'un célébré par-delà l'Euphrate, en Mésopotamie, et les deux autres dans nos métropoles d'Aix et de Sens. Malgré le schisme général de l'Orient, et les grandes hérésies de Nestorius et d'Eutychès à jamais enracinées dans ce champ d'anathême, il s'y trouvait néanmoins des évêques qui persévéraient dans la communion de l'Eglise romaine, ou qui, par leur défection et leur réunion alternatives, empêchaient au moins que l'erreur n'y prescrivît sans retour. Tels furent le but et le succès du concile que tint Elie, patriarche de Babylone, et qui reçut avec respect la profession de foi de Paul V[1]. Ce pontife, par un bref du mois de novembre de la même année, donna aussi la bénédiction apostolique à Pierre, patriarche des Maronites d'Antioche, et dans la personne de ce métropolitain, aux évêques, au clergé et aux peuples de son obédience, soumis comme lui au siége de Rome.

Au concile de Sens, appelé aussi concile de Paris, du lieu de l'assemblée où tous les évêques de la province se trouvèrent avec le métropolitain, on condamna d'une voix unanime le Traité de la puissance ecclésiastique et politique qu'avait mis au jour le docteur Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie de Paris. On prononça qu'il contenait plusieurs propositions et allégations fausses, erronées, scandaleuses, et comme elles sonnent, schismatiques et hérétiques, sans toucher néanmoins, ajoutait le concile, ni aux droits de la couronne, ni aux libertés de l'Eglise gallicane. L'évêque de Paris publia de plus un mandement, par lequel il ordonnait que cette sentence serait lue aux prônes de toutes les paroisses. Paul Hurault de l'Hôpital, archevêque d'Aix, avec ses suffragans, condamna de même ce Traité en concile, et Rome ensuite crut aussi devoir le proscrire.

Il aurait encore été condamné par la Sorbonne, si elle n'avait eu les mains liées par le parlement, ou plutôt par le premier président Nicolas de Verdun, qui avait engagé Richer à écrire : mais on ne put épargner à ce docteur l'humiliation d'être privé du syndicat. Richer fut déposé dans une assemblée de docteurs autorisés par le roi à élire un nouveau syndic. A cette occasion, il fut

[1] Langlet, Tabl. chron. de l'Hist. univ. an 1612.

réglé que le syndicat, qui était auparavant à vie, ne serait à l'avenir que de deux ans; de plus, qu'il y aurait quatre docteurs préposés pour rédiger les conclusions de la faculté, que le syndic seul avait dressées jusqu'alors. Quant à la censure, les évêques, voyant la gêne de la faculté, et n'imaginant pas qu'en leur qualité de dépositaires de la doctrine, aucune puissance pût leur fermer la bouche, et les empêcher de défendre la foi quand elle se trouvait en péril, conférèrent entre eux, et convinrent de prononcer ainsi qu'on le fit aux conciles de Sens et d'Aix, qui doivent par conséquent passer en ceci pour les représentans de toute l'Eglise de France.

L'écrit du syndic trouva néanmoins des apologistes très-ardens: jamais ouvrage si peu considérable (il n'avait pas trente pages) ne fit tant de bruit, et n'en fit si long-temps. Du Pin lui a prodigué des louanges sans aucune retenue. Le dur abbé de Saint-Cyran traite à peu près d'insensés ceux qui en réprouvaient la doctrine. Bien d'autres après lui l'ont défendu avec toute la chaleur de ces hommes de parti qui bravent la puissance pontificale, abhorrent l'autorité monarchique, et ne peuvent souffrir aucun maître. Que l'ouvrage de Richer renverse l'ordre de la puissance ecclésiastique, et touche à l'essence même de la primauté apostolique, c'est ce qu'ont fait connaître deux conciles, et mieux encore l'indignation générale de l'Eglise de France, dont il feignait toutefois de vouloir uniquement soutenir les maximes; c'est ce que prouvèrent ses partisans eux-mêmes, par leur zèle intéressé pour un système qui mettait à couvert leurs autres erreurs.

Que du même coup il sape par les fondemens l'autorité monarchique, c'est encore ce que la première inspection de ce système met en évidence. Selon Richer, chaque communauté a un droit inaliénable de se gouverner par elle-même; c'est à elle, et non à aucun particulier, qu'appartiennent la puissance et la juridiction. « Par le droit divin et naturel, dit-il clairement, quoique dans un style et un latin fort mauvais, il appartient plutôt, plus immédiatement, plus essentiellement, à toute communauté parfaite et à la société civile, de se gouverner elle-même, qu'à aucun homme particulier de régir la communauté et la société [1] : » droit qu'il établit, comme on le voit, sur la loi divine et naturelle, et dès-lors droit imprescriptible [2]. Cette conséquence effraie si peu l'auteur du principe, qu'il la tire lui-même, et dit en termes exprès, que ni le cours des temps, ni les priviléges des lieux, ni la dignité des personnes, ne sauraient prescrire en cette matière. Que suit-il de là? Le plus

[1] De Pot. Eccl. c. 1. — [2] Ibid. c. 3.

forcené cromwéliste, le régicide le plus féroce, est le plus digne d'éloges pour les partisans de cette doctrine, s'ils sont conséquens. Aussi le docteur Richer, à ce qu'écrivait le cardinal Du Perron plusieurs années auparavant[1]; Richer qui, selon cette anecdote, péchait par le fond de la doctrine, et non pas seulement par des expressions peu mesurées, soutint publiquement en Sorbonne, que les états du royaume étaient indubitablement au-dessus du roi; que Henri III, violateur de la foi donnée à la face des états, avait été tué justement, et que ceux qui lui ressemblaient devaient être non-seulement poursuivis par la vindicte publique, mais en butte aux embûches des particuliers; enfin, que Jacques Clément, animé du seul amour des lois, de la patrie et de la liberté publique, en avait été le glorieux vengeur. Le cardinal, qui écrivit ces particularités à Casaubon, ajouta qu'il avait l'original des thèses dans lesquelles Richer les avait consignées mot pour mot.

Il faut croire que ce docteur, entraîné avec tant d'autres par la frénésie du temps, revint ensuite de ces écarts : mais son Traité des deux puissances contenait encore assez de maximes pernicieuses, pour faire dire au pieux et savant évêque de Pamiers, dans ses Annales, qu'il donnait tout lieu de craindre un schisme[2]. Le cardinal de Richelieu, dont le tact sûr ne se méprenait pas sur ce qui pouvait intéresser la tranquillité publique, n'oublia rien, quand il fut en place, pour faire rentrer Richer dans les bons principes. Le docteur se soumit enfin, ou du moins déclara par écrit qu'il soumettait son livre au jugement de l'Eglise catholique, romaine, et au saint Siége apostolique, reconnaissant en termes exprès cette Eglise pour mère et maîtresse de toutes les autres, et pour juge infaillible de la vérité. Ses partisans prétendent qu'en même temps il protesta, par un testament, qu'il demeurerait inviolablement attaché aux sentimens qu'exprimait son Traité. Ils prouvent par cette allégation qu'ils ont plus d'égard aux intérêts de leur parti qu'à l'honneur de leur maître.

La Sorbonne eut toute liberté de censurer le livre extravagant que Duplessis-Mornai mit vers le même temps au jour, sous le titre du Mystère d'iniquité. Par là il entendait la papauté, et s'attachait principalement à prouver que Paul V était l'antechrist. Cet homme de naissance distinguée, bon officier, bon politique, d'une prudence admirable dans le conseil, naturellement modéré, n'était plus qu'un huguenot de bas étage dès qu'il s'agissait des intérêts de sa secte. Déjà il avait oublié l'humiliation qu'il avait essuyée à la conférence de Fontainebleau, où son érudition assez mince,

[1] Ambass. et négoc. du card. Du Perron, p. 694. — [2] Tom. III, ad an. 1602.

mais qu'on lui disait prodigieuse, avait osé se mesurer avec le premier des docteurs catholiques. Comme il écrivait passablement, il se laissa persuader encore que sa plume était sublime, et voulut ajouter à l'éclat de ses autres titres la gloire d'être auteur. Il excita la pitié dès la première page; la seconde excéderait d'ennui le lecteur le moins impatient. Au frontispice, où l'auteur avait épuisé toutes les richesses de son imagination, on voyait la tour de Babel, emblême du Vatican; elle reposait sur une espèce de pilotis auquel l'on mettait le feu, et à côté paraissait un Jésuite, bien vieux sans doute et bien ridé, qui annonçait par son air de désespoir la chute prochaine de l'édifice. Du reste, les qualifications que les censures donnent au livre en font connaître suffisamment le contenu. Il est condamné comme hérétique très-furieux, très-séditieux, contraire aux lois divines, naturelles et canoniques, aux écrits des saints Pères, aux observances de l'Eglise catholique, aux cérémonies reçues et usitées de toute antiquité, enfin comme rempli de mensonges et de calomnies de la dernière impudence.

L'an 1613, le pape Paul V approuva la congrégation de l'Oratoire de France, qui avait obtenu l'année précédente des lettres-patentes du roi Louis XIII pour son établissement légal dans le royaume. S. Philippe Néri, comme on l'a vu, avait déjà fondé en Italie un institut de même nom, destiné à fournir au clergé séculier des modèles de la perfection sacerdotale. Les fruits, répondant aux vues du saint instituteur, excitèrent une pieuse émulation parmi les Français qui avaient le zèle de la maison de Dieu. La mère Marie de l'Incarnation, ci-devant madame Acarie, avait d'abord projeté cet établissement avec son directeur, et bientôt après elle avait eu connaissance de l'homme extraordinaire que le Ciel avait choisi pour l'exécution de cette entreprise.

Il y avait alors à Paris, entre autres pieux ecclésiastiques, un prêtre d'éminente vertu, fils de Claude de Bérulle, conseiller au parlement, et de Louise Séguier, tante du chancelier de ce nom. A sa haute piété il joignait beaucoup de capacité et d'érudition, surtout en matière ecclésiastique, la plus assortie à son goût, de l'habileté pour les affaires, un esprit de conciliation, le talent même de la négociation, qu'il a signalé en plusieurs circonstances délicates. Le confesseur du roi, qui l'était en même temps de madame Acarie, dit un jour à sa pénitente, qu'il avait conseillé au monarque de faire l'abbé de Bérulle précepteur du Dauphin. Elle connaissait parfaitement cet excellent prêtre, qui l'avait beaucoup aidée à établir les Carmélites en France, dont il avait été fait supérieur, comme un des ecclésiastiques les plus propres à conduire

les filles de Ste Thérèse dans les voies sublimes où elles doivent marcher. Il devint ensuite leur visiteur général, non sans une opposition très-vive de la part des Carmes leurs frères, qui ne voyaient qu'avec chagrin la direction de leurs sœurs de France sortir, pour ainsi dire, de la famille. Quant aux vues du confesseur du roi sur l'abbé de Bérulle, madame Acarie lui dit en termes formels : « Dieu destine ce saint prêtre à tout autre chose; c'est lui qui fondera une société de pieux et savans ecclésiastiques, dans laquelle le clergé séculier doit trouver des modèles de la vie sacerdotale, et le peuple chrétien de dignes pasteurs. »

Les pères de l'Oratoire ne furent pas plus tôt établis, qu'ils remplirent ces deux fins d'une manière brillante. Ils embrassèrent avec succès la prédication, les instructions de toute espèce, la direction des consciences, le gouvernement des séminaires et des colléges, tout ce qui avait rapport au service de l'Église et à l'édification du prochain. Ils montraient en même temps une tendre et solide piété, honorant d'un culte particulier, à l'exemple de leur pieux instituteur, les mystères du Fils de Dieu incarné, sa naissance, ses travaux, tous les états de sa vie publique et cachée. Quant aux sciences, ils prirent leur essor d'une manière qui causa l'étonnement de tout le monde. On n'avait point encore vu de société bornée à une nation, à la France et à quelques maisons dans les Pays-Bas, où les productions du génie fussent écloses d'une manière si prompte. Théologie, connaissance de l'Écriture et des Pères, philosophie, éloquence de la chaire, littérature, science et style de l'histoire, critique, étude des langues savantes, cette congrégation laborieuse a laissé sur tous ces points des ouvrages qui servent encore de modèles. Ses talens furent aiguillonnés par une société plus nombreuse, qui avait aplani la carrière qu'elles parcouraient toutes les deux. Plût à Dieu que l'émulation de l'Oratoire n'eût pas dégénéré en rivalité, et que, devenus jansénistes parantagonisme, un grand nombre de ses membres n'eussent point, par l'exemple de cette première déviation, amené plusieurs de leurs successeurs à tomber dans les tristes écarts de la révolution!

Les pères de l'Oratoire, unis entre eux en France, comme en Italie, par les liens seuls de la charité, étaient parfaitement libres durant tout le cours de leur vie. Non-seulement ils ne faisaient aucuns vœux ni simples, ni solennels, mais on ne pouvait jamais leur imposer l'obligation d'en faire. C'est ce qui fut statué de la manière la plus absolue dans une assemblée des députés de toutes leurs maisons, tenue sous le père de Condren, successeur immédiat de Bérulle dans la charge de supérieur général. En un mot,

cette congrégation, suivant les vues de son pieux fondateur, ne voulut point d'autre esprit, comme s'exprime Bossuet, que l'esprit même de l'Eglise, d'autres règles que les saints canons, d'autres vœux que ceux du baptême et du sacerdoce, d'autres liens que ceux de la charité. Quoique les Oratoriens eussent des supérieurs, ils n'en dépendaient qu'autant qu'ils voulaient, et simplement pour la police : ce qui a fait dire avec raison que l'Oratoire était un corps où tous obéissaient, et aucun n'était maître. Si ce régime affaiblit d'un côté la congrégation, il la soutint de l'autre, en la fournissant de sujets qui, sans vouloir s'astreindre à une dépendance toujours effrayante, embrassaient volontiers un état paisible où la vertu est à l'abri des dangers du siècle. Cette congrégation servit beaucoup à réparer en France les brèches que le calvinisme y avait faites à la piété chrétienne, et à ranimer cet esprit principal du sacerdoce qui forme l'exemple et la règle des peuples.

D'un bout du monde à l'autre, la religion recueillait les fruits de l'heureuse révolution qu'elle venait d'opérer dans les mœurs de ses ministres. Arrachés non-seulement aux séductions du vice, mais aux douceurs innocentes de la vie sociale, et même religieuse, ils se transportaient par troupes chez les nations infidèles pour les gagner à Jésus-Christ, et de préférence dans les terres ingrates où il n'y avait que des croix à recueillir. De nouveaux détachemens de la Compagnie de Jésus abordant coup sur coup au Japon, et ces courageux missionnaires s'y trouvant enfin au nombre d'environ cent trente, ce ne fut qu'un motif d'encouragement pour les ordres de Saint-Augustin, de Saint-Dominique, de Saint-François, et pour plusieurs prêtres séculiers. Paul V avait révoqué les défenses de ses prédécesseurs, qui avaient craint, non pas sans raison, que la dissension ne vînt à se glisser parmi des ouvriers de différens états occupés de la même œuvre; et la renommée de la florissante Eglise du Japon avait aussitôt attiré tout ce que les autres missions, au moins dans les Indes-Orientales, avaient de plus célèbres missionnaires. Cependant tout s'y disposait à une persécution générale, et elle avait déjà commencé dans quelques provinces (1613).

Deux nobles Japonais de Fingo, qui, au défaut des missionnaires bannis de ce royaume, en maintenaient tous les chrétiens dans la foi et la piété, avaient été arrêtés des premiers[1]. Après avoir langui pendant quatre ans dans une prison si dure, qu'un troisième confesseur y avait péri de misère, ils en furent tirés la

[1] Hist. du Japon, I 19.

corde au cou, et conduits hors de la ville. Chacun d'eux avait un fils, dont l'un, nommé Thomas, comptait environ douze ans, et l'autre, appelé Pierre, n'en avait que six. Deux soldats furent détachés pour aller chercher ces deux enfans dans la maison paternelle, où leurs proches les laissaient sans précaution, comme sans crainte. Les entretiens les plus ordinaires dans ces familles, uniquement attachées à leur religion, roulaient sur le bonheur d'être chrétien, et, depuis le commencement des persécutions, sur le bonheur de mourir martyr. Ces discours, répétés sans cesse aux oreilles de Thomas à peine sorti du sein de sa mère, avaient fait une telle impression sur ses tendres organes, que lorsqu'il pleurait, il ne fallait, pour l'apaiser, que le menacer qu'il ne serait point martyr. Au premier bruit de sa condamnation, sans attendre qu'on vînt le saisir, il se fit mettre ses plus beaux habits, et courut au-devant de ceux qui le cherchaient. Il les suivit gaiement, trouva les deux premiers confesseurs à la porte de la ville, embrassa son père avec un transport inexprimable, et, après qu'on eut attendu quelque temps l'autre enfant sans qu'on le vît paraître, on décapita celui-ci, avec les deux confesseurs, à l'endroit même où ils s'étaient rencontrés.

Pierre était chez son aïeul, où il s'était endormi. On l'éveilla; on lui dit qu'on venait le chercher pour mourir avec son père, à qui on allait couper la tête. *Oh! qu'on me fait de plaisir!* dit l'enfant d'un air qui seul annonçait la vivacité de ses désirs. Il attend avec impatience qu'on l'ait revêtu de ses plus beaux habits, prend le soldat par la main, et marche avec empressement au lieu où il doit être immolé. Le peuple suivait en foule, et la plupart ne pouvaient retenir leurs larmes. Il arrive : le premier objet qui se présente à ses yeux, est le corps de son père qui déjà nageait dans son sang. Il s'approche sans s'étonner, se met à genoux auprès du corps, abaisse lui-même le collet de sa robe, joint ses mains innocentes, et attend tranquillement le coup de la mort. A ce spectacle, il s'éleva dans toute l'assemblée un bruit confus de gémissemens et de sanglots. Le bourreau saisi jeta son sabre par terre, et se retira en versant des larmes. Deux autres qui s'approchèrent successivement pour prendre sa place, furent également attendris. Il fallut avoir recours à un esclave, qui d'une main tremblante et mal habile déchargea quantité de coups sur la tête et sur les épaules de cette tendre victime, sans qu'elle jetât un seul cri, et la hacha en pièces, au lieu de lui trancher la tête.

On avait sauvé la fille de l'un de ces martyrs; mais elle donna occasion à un trait d'héroïsme peut-être encore plus noble que

le martyre même. On la fit secrètement passer dans le royaume d'Arima, où elle se trouva sans bien, sans appui, sans connaissance. Elle ne fut pas long-temps dans ce triste abandon : un Japonais qui se disposait à marier son fils, et qui par son rang et sa fortune avait à choisir entre les meilleurs partis du royaume, leur préféra cette orpheline abandonnée, cette proscrite étrangère, et cela précisément parce qu'elle était fille d'un martyr.

A Osaca, sous les yeux de la cour impériale, et dans l'attente d'une persécution universelle, deux enfans au-dessous de douze ans entrèrent dans l'église des chrétiens, et demandèrent le baptême à un missionnaire, avec les plus vives instances. Le père leur demanda s'ils étaient instruits de nos mystères : ils répondirent qu'ils croyaient l'être suffisamment. Il les interrogea, et trouva qu'ils disaient vrai. Comme il ne se rendait point encore à leurs désirs, ils se jetèrent à genoux, et protestèrent, les larmes aux yeux, qu'ils ne sortiraient point sans être baptisés. Le père attendri, et convaincu que l'Esprit saint agissait d'une façon particulière dans ces âmes innocentes, leur administra enfin le baptême. Quelques jours après, le plus jeune de ces deux néophytes se procura une image de dévotion, afin de faire ses prières devant elle, et l'exposa dans la chambre où il couchait. Son père, qui était un idolâtre forcené, ne l'eut pas plus tôt aperçu, qu'il lui demanda, fort surpris et déjà bouillant de colère, s'il était chrétien. L'enfant confessa, sans hésiter, qu'il l'était. « Quoi, malheureux, reprit le père, tu abandonnes ainsi nos dieux! Si tout-à-l'heure tu ne les adores, je vais te fendre la tête. — Mon père, repartit l'enfant avec une assurance tranquille, vous ferez de moi tout ce qu'il vous plaira; mais je suis chrétien, et je le serai jusqu'au dernier soupir. » Le père, ne se possédant plus, prend ce saint enfant, lui arrache ses habits par lambeaux, et l'ayant suspendu tout nu par les bras, le met tout en sang à coups de fouet, en lui disant de temps en temps : « Veux-tu encore adorer le Dieu des chrétiens? » Le petit confesseur ne répondait autre chose que ces paroles : « Je suis chrétien, je veux vivre et mourir chrétien. » Enfin, ce corps délicat n'étant plus qu'une plaie, le père eut lui-même horreur de sa brutalité; il cessa de frapper, et détacha son fils, mais ne lui laissa prendre qu'une chemise pour tout habillement par un froid excessif, et le tint exposé en cet état aux insultes de tous ses proches, et des domestiques même. Le petit martyr n'opposait qu'une douceur angélique à tant d'indignités. Pour y mettre fin, il fallut en instruire le gouverneur de la ville, qui, extrêmement attendri, tout païen qu'il était, fit venir le père

de l'enfant, et après lui avoir reproché sa barbarie avec tous les signes de l'indignation, lui déclara que dès ce moment son fils était sous la protection de l'empereur.

Ce n'étaient là que les préludes de cette fatale persécution qui devait durer presque sans relâche jusqu'à ce que le christianisme, avec tous les chrétiens, fût exterminé du Japon. C'est encore à la malheureuse réforme de Luther ou de Calvin, que la religion doit une plaie qui saigne depuis si long-temps, et qui saignera peut-être à jamais : tant l'esprit de l'apostolat, propre à la seule Eglise romaine, et les plus grands intérêts de l'Evangile sont indifférens à ces faux évangéliques. Les Hollandais, jaloux du riche commerce que les sujets de la couronne d'Espagne faisaient au Japon, cherchaient depuis long-temps l'occasion de les supplanter, quand un vaisseau de cette république, commandé par un Anglais, aperçut des navigateurs espagnols qui sondaient la côte orientale du Japon. Ils n'avaient d'autre intention que de reconnaître les bons mouillages, et d'éviter à l'avenir les écueils contre lesquels s'étaient brisés un grand nombre de leurs navires : mais la malignité de leurs rivaux fit entendre aux Japonais, jusque là sans ombrage au sujet de cette manœuvre, qu'en Europe on la regardait comme un acte d'hostilité, et que les Espagnols pourraient bien avoir quelque dessein sur le Japon; que c'était une nation ambitieuse qui voulait tout envahir; que ses prêtres, envoyés de toute part, sous prétexte d'étendre leur religion, ne lui servaient qu'à soustraire les peuples à leurs souverains naturels, et que, par cette raison, les rois d'Angleterre, de Danemarck, de Suède, la république de Hollande et la plupart des princes d'Allemagne, avaient chassé de leurs états ces dangereux émissaires.

Ce discours réveilla toutes les anciennes appréhensions qui s'étaient presque effacées. Il produisit d'autant plus d'impression sur l'esprit du cubosama, c'est-à-dire du prince régent et tuteur du jeune empereur, qu'il avait déjà formé le dessein de ravir le trône à son pupille, et qu'il craignait un soulèvement général des chrétiens en faveur de ce maître légitime retenu dans l'obscurité et dans une espèce d'esclavage, quoique parvenu depuis assez long-temps à l'âge de majorité. Le tuteur prit secrètement ses mesures, épia les occasions favorables; et les revers du roi d'Arima, survenus sur ces entrefaites, ayant laissé les fidèles presque sans chef, il éclata contre eux, et fit publier, en 1613, un édit qui proscrivait pour toujours le christianisme dans toute l'étendue de l'Empire. Il fit néanmoins répandre assez peu de sang, et se contenta même d'abord d'exiler quelques-uns des principaux seigneurs de la cour : mais dans la foule des rois qui relevaient de l'empire,

au nombre de soixante-douze, il ne trouva que trop de vils flatteurs qui s'empressèrent de lui faire la cour aux dépens du sang chrétien.

La scène, comme cela devait être dans cette barbare et sacrilége tragédie, fut ouverte par un prince adultère, apostat et parricide. Suchendono, fils aîné du roi chrétien d'Arima, et long-temps chrétien lui-même, s'était ensuite oublié jusqu'à rejeter sa vertueuse épouse, la reine Julie dont il avait des enfans, pour épouser une furie qui porta la discorde, avec tous ses forfaits, dans cette cour religieuse. Elle commença par éteindre la foi chrétienne dans le cœur de son époux; après quoi elle le porta sans peine au désir parricide d'occuper le trône paternel, à conspirer en effet contre le meilleur des pères, à l'accuser calomnieusement auprès de l'empereur, qui l'exila d'abord, et qui, sur des calomnies réitérées, lui fit trancher la tête. Le nouveau roi d'Arima ne fut pas plus tôt sur le trône, encore dégouttant du sang de son père, qu'on vit dans tous ses états des gibets et des bûchers dressés contre les chrétiens. Le prince renégat était d'ailleurs idolâtre de sa nouvelle épouse, qui avait pour le christianisme toute la haine dont une femme de ce caractère est capable: d'après cela l'on peut imaginer à quel excès il porta la rigueur de la persécution.

Dans un royaume où la piété des deux rois précédens n'avait pas laissé un idolâtre connu, il fut enjoint, sous les menaces les plus terribles, de prêter serment de fidélité au nouveau roi, en invoquant les dieux tutélaires de l'empire. On sévit ensuite contre quelques-uns des chrétiens les plus considérables, afin d'intimider la multitude. La reine légitime fut attaquée des premières. Sa jeunesse et sa beauté, son esprit et sa vertu, tout reprochait au roi son infidélité, et causait à la reine adultère autant d'alarmes que de jalouses fureurs. Elle fut condamnée, en qualité de chrétienne, au bannissement tel qu'on a vu qu'il était au Japon, c'est-à-dire à un abandonnement plus triste que la mort. Elle passa le reste de ses jours sous une hutte de paille, où elle manquait de tout, et goûtait cependant une satisfaction qu'elle protesta n'avoir point éprouvée dans sa plus florissante fortune.

On persécuta ensuite une famille entière, illustre également par son rang et par sa religion. Thomas Onda, qui en était le chef, se trouvant à la cour: « Je sais, lui dit le roi, que vous êtes chrétien; mais je prétends que vous et tous les vôtres changiez incessamment de religion. — Seigneur, répliqua-t-il, un bon soldat ne quitte point l'étendard de son capitaine, et fallût-il endurer la mort, je n'abandonnerai point celui de Jésus-Christ. Ce serait inuti-

lement que vous me feriez de nouvelles instances. » Après ce peu de mots, il se retira, et ne pensa qu'à se disposer au martyre par la prière et par l'exercice des vertus les plus parfaites. Cependant un de ses amis vint lui conseiller de disparaître pour un temps, ou du moins de mettre ses enfans en lieu de sûreté. « Je m'en garderai bien, repartit le généreux confesseur. Nous ne serons mieux nulle part, moi et mes enfans, que sous le fer qui procure la couronne de l'immortalité. Voilà toute la fortune que j'ambitionne désormais pour moi et pour ma famille. » Le lendemain, le gouverneur l'envoya prier de venir pour quelque affaire qu'il avait à traiter avec lui. Onda comprit à merveille ce qu'on lui voulait. Il va trouver sa mère, qui avait reçu le nom de Marthe au baptême, et qu'on peut ranger parmi les Perpétue et les Félicité dans les fastes des héroïnes chrétiennes. Il se jette à ses genoux, lui demande sa bénédiction; appelle ensuite deux enfans qu'il avait, les bénit à son tour, les embrasse avec tendresse; et après avoir prédit à son frère, nommé Mathias, qu'on ne tarderait point à le mander aussi, se transporte gaiement chez le gouverneur. Celui-ci, pour soutenir sa feinte, lui parla d'abord de quelques affaires; puis le retint à dîner. Tandis qu'on dressait le couvert, il se fit apporter un sabre, le tira du fourreau, et, le présentant à Onda, lui demanda ce qu'il en pensait. Onda le prend, le baise avec respect, et en le rendant au gouverneur : « Voilà, dit-il, une excellante arme pour trancher la tête à un convive qui sait fort bien que c'est tout ce que vous lui préparez. » Le gouverneur, sans rien répliquer, lève le bras, et décharge un si grand coup sur le martyr, qu'il l'étend mort sur la place.

Mathias ne fut pas long-temps sans vérifier la prophétie de son saint frère, et son sort, dans toutes ses circonstances, fut le même que celui de ce premier martyr. On vint ensuite annoncer à Marthe, leur mère, qu'elle était condamnée pour le même sujet avec les enfans de Thomas. Son premier mouvement fut un transport de joie, qui témoigna de la manière la plus persuasive qu'elle était au comble de ses vœux. Après avoir rendu ses actions de grâces au Seigneur, elle fit venir ses deux petits-fils, dont l'un était dans sa douzième année, et l'autre dans la dixième. *Mourrons-nous aussi*, demandèrent-ils avec empressement? *Oui, mes chers enfans*, répondit leur vertueuse aïeule. *Oh! quelle joie*, s'écrièrent-ils, *de mourir martyrs!* On ne vit de tristesse que chez Juste leur mère, qui n'était pas comprise dans la proscription, et qui pleurait inconsolablement de ce que la sentence, qu'il fallut lui montrer, ne faisait pas mention d'elle. Elle put à peine retenir un moment ses larmes pour exhorter ses enfans, qui, revêtus de robes

blanches, vinrent lui demander sa bénédiction. « Allez, leur dit-elle, précieux dépôts que le Ciel m'avait confiés, allez immoler à Dieu les membres qu'il vous a formés lui-même dans mon sein. Gardez-vous bien de laisser paraître la moindre frayeur à la vue d'un supplice qui n'est qu'un passage au bonheur suprême et sans fin. Allez rejoindre votre père dans la cour céleste; et, quand vous y serez, n'oubliez pas une mère qui ne cessera point de pleurer, qu'elle ne soit réunie avec vous. » Elle les embrassa en proférant ces dernières paroles, et se retira pour ne plus s'occuper que du regret de leur survivre.

Aussitôt les deux enfans furent mis dans une litière avec leur aïeule, et conduits au lieu de l'exécution, suivis d'un peuple innombrable qui couvrait les rues et les places. Au sortir de la litière, les enfans aperçurent un soldat qui tirait son cimeterre : ils coururent se mettre à genoux devant lui, puis joignant leurs mains, et prononçant à voix haute les noms de Jésus et de Marie, attendirent paisiblement le coup de la mort. L'exécuteur commença par l'aîné, dont la tête, après plusieurs bonds, alla s'arrêter auprès du plus jeune. Ce héros prématuré, bien loin de s'effrayer, montra un redoublement extraordinaire d'allégresse, et se mit à prier avec une ferveur tout angélique. L'exécuteur, qui se sentait attendri, craignit qu'en différant il ne fût plus maître de lui-même, et se hâta d'immoler cette seconde victime. On en vint enfin à Marthe, la mère et l'exemple de toute cette sainte famille : elle présenta sa tête avec une fermeté digne de couronner une vie de soixante ans, passée dans l'exercice des plus sublimes vertus, et mourut en témoignant plus de joie de voir sa maison éteinte sur la terre, que si elle l'y avait vue élevée sur le trône.

Cette exécution n'excita point du tout les sentimens d'effroi qu'on s'était proposé d'imprimer aux fidèles[1]. On attribua son insuffisance à la qualité du supplice, qui ne parut point assez rigoureux, et peu après on condamna trois japonais chrétiens à être brûlés vifs avec toutes leurs familles. A ce coup, il est vrai, on vit quelques apostats; mais ils se convertirent presque aussitôt d'une manière si héroïque et si solide, que leur pénitence et leur persévérance réparèrent avec avantage le scandale d'un moment de faiblesse. Parmi la multitude, l'effroi eut si peu d'accès, qu'à la nouvelle de l'exécution, on vit accourir à Arima quinze à vingt mille chrétiens de la campagne, attirés par l'espérance du martyre. Le gouvernement eut d'abord quelque alarme à la vue d'un attroupement si nombreux; mais ayant reconnu qu'il n'y avait

[1] Hist. du Japon, I. 10.

pas une arme parmi eux tous, et qu'ils ne demandaient qu'à mourir, on prit le parti de les laisser en repos. Le jour de l'exécution, ils se réunirent aux chrétiens de la ville, qui étaient pour le moins en aussi grand nombre qu'eux; et tous ornés de guirlandes, ceux de la campagne tenant de plus un chapelet à la main, et ceux de la ville un cierge, accompagnèrent les martyrs, en ordre de procession, jusqu'au lieu de leur sacrifice.

Ceux-ci étaient au nombre de huit, Adrien Mondo, avec Jeanne sa femme, une fille de vingt ans, nommée Madeleine, et un fils nommé Jacques, âgé de douze ans; Léon Lugiémon avec sa femme, qui s'appelait Marthe, et Léon Caniémon, avec un fils de vingt-sept ans, qui se nommait Paul. Les chrétiens qui se trouvaient plus près des prisonniers, les félicitaient de leur bonheur; d'autres priaient, en aspirant au même sort; le plus grand nombre chantait les louanges du Seigneur, et tout le voisinage retentissait de pieux accords, qui, à la confusion de l'enfer, transformèrent ses efforts en un triomphe éclatant pour la religion. Quand on fut arrivé au lieu du supplice, chacun des pieux assistans prit paisiblement sa place, et les martyrs coururent embrasser les poteaux, auxquels on ne tarda point à les attacher. Comme ces poteaux étaient à trois pieds de distance du bois qui les environnait, les martyrs furent rôtis plutôt que brûlés, et souffrirent un temps infini, témoignant tous, jusqu'au dernier souffle, une constance qui parut bien manifestement supérieure aux forces de la nature.

La plupart étant morts ou mourans, et les liens du jeune Mondo étant rompus par le feu, on vit cet enfant courir à travers les flammes. Les fidèles eurent peur qu'il ne cherchât à s'échapper, et ne se rassurèrent qu'au moment où ils le virent arriver à sa mère, et, la tenant étroitement embrassée, lui donner les témoignages les plus consolans de sa persévérance. Mais quel objet pour les yeux d'une mère, que l'état ou elle revoyait cet enfant! Elle oublia ses propres douleurs, pour s'occuper uniquement, non pas encore de celles de son fils, mais du soin de le fortifier dans la consommation de son sacrifice. Il ne tarda point à tomber à ses pieds; l'instant d'après elle tomba sur lui, et tous deux confondirent ensemble leur dernier soupir.

Fille et sœur de ces martyrs, Madeleine Mondo fournit de son côté un spectacle pour le moins aussi merveilleux. Elle restait seule debout, et quoique tout embrasée, paraissait encore pleine de vie, et comme inaccessible à la douleur. Depuis long-temps immobile, et les yeux fixés au ciel, on la vit tout-à-coup se baisser, ramasser des charbons ardens, et s'en faire une couronne. Ainsi parée pour re-

cevoir l'Epoux céleste, elle se mit à en célébrer les louanges, et ne cessa de chanter qu'au moment où, se laissant couler plutôt que tomber, et se couchant sur les brasiers qui l'environnaient, elle exhala doucement son âme pure. Les chrétiens enlevèrent, comme des reliques précieuses, les corps de ces martyrs, que les gardes ne se hasardèrent point à leur disputer. On assure qu'ils se trouvèrent non-seulement entiers, mais avec aussi peu d'odeur que s'ils n'eussent point passé par le feu.

Tant d'exemples particuliers, dont nous ne rapportons que la moindre partie, ne servant à rien moins qu'à imprimer la terreur, le roi d'Arima n'écouta plus qu'une aveugle rage, et parut aimer mieux n'avoir point de sujets, que d'en avoir qui fussent chrétiens. Il était alors animé par un traître nommé Fascengava, qui, parvenu de la condition la plus abjecte au gouvernement de Nangazaqui, ne cherchait qu'à s'élever sur les ruines du prince qu'il feignait de servir. Dix mille hommes bien armés parcoururent le royaume, divisés en trois corps, dont il commandait le principal; dès qu'ils arrivaient dans une ville, des commissaires royaux faisaient dresser sur les places publiques leurs tribunaux, où l'on citait les chrétiens. On les appelait par leurs noms, et, à mesure qu'ils se présentaient, on les prenait avec des pinces de fer par le nez ou par les oreilles, on les traînait par les cheveux, on les renversait brutalement, et on les foulait aux pieds; on déchargeait sur eux de si cruelles bastonnades, que plusieurs demeurèrent sur la place comme déjà morts. Cependant aucun d'eux ne perdit rien de sa constance. Ils paraissaient au contraire entièrement insensibles à ce qu'on leur faisait souffrir, et ceux qui n'attendaient que le moment d'être appelés à un traitement pareil, faisaient retentir l'auditoire de leurs chants d'allégresse, et des louanges du vrai Dieu. Cette fermeté inspira aux juges un dépit si furieux, qu'ils inventèrent les tortures les plus inouïes, pour ébranler au moins quelques-uns de la multitude qu'ils n'espéraient plus réduire. Ce qui leur parut le plus propre à leurs fins, fut de leur faire broyer les jambes entre deux poutres hérissées de pointes de fer. Comme ils n'en demeurèrent pas moins constans, et qu'on sentait l'impossibilité de les faire tous mourir, on choisit quelques-uns des principaux, dont les corps furent taillés en pièces d'une manière barbare, pour l'exemple ou plutôt pour consoler les tyrans de leur humiliation.

Au port de Cochinotzu, où l'impitoyable Fascengava commandait les bataillons de bourreaux, soixante chrétiens, sans être cités, se rendirent sur la place des exécutions. Ils avaient tant d'appréhension de manquer le martyre, qu'ils avaient fait provision de cordes, dans la crainte que les exécuteurs n'en eussent pas assez.

Dans un autre endroit où les fidèles devaient être brulés à petit feu, on en vit une infinité, comme affamés du martyre, se présenter avec des cordes et des poteaux qu'ils s'étaient procurés à prix d'argent, et faire beaucoup valoir cette considération, afin d'obtenir la préférence. Voici comment on procéda contre les martyrs, singulièrement remarquables, de Cochinotzu : on les faisait comparaître cinq à cinq, on leur liait les bras derrière le dos ; puis on les jetait si rudement à la renverse, que plusieurs eurent des membres cassés, et quelques-uns furent blessés mortellement ; à la plupart, le sang coulait par les yeux, par le nez et par les oreilles. Après leur avoir laissé quelques momens pour reprendre leurs esprits, on les dépouillait, on leur liait les mains, les bras et le cou, on les piquait avec des aiguillons dans les endroits les plus sensibles du corps, on les jetait de nouveau par terre et on leur foulait aux pieds le visage. Cependant on n'entendit pas un mot de plainte sortir de leurs bouches ; on leur voyait baiser affectueusement les pieds de ceux qui outrageaient si indignement l'humanité dans leurs personnes.

Quand on les vit réduits au point extrême de la faiblesse, et à une espèce d'anéantissement, on les sollicita d'abandonner un Dieu qui les avait, disait-on, abandonnés le premier. Les forces du corps étaient en effet anéanties ; mais les signes d'exécration qu'ils donnèrent, à ces blasphèmes, firent bien connaître que leur âme et leur courage n'avaient rien perdu de leur vigueur. Alors on les étendit sur le ventre, on leur mit sur les reins des pierres que trois ou quatre hommes avaient peine à lever ; puis, au moyen d'une poulie, on les éleva par des cordes qui, leur prenant les pieds et les mains, les repliaient en arrière, et leur fracassaient tout le corps en un moment. Quand on les eut détachés, on leur brisa les jambes, comme on avait déjà fait ailleurs, entre des poutres hérissées de pointes, qui leur moulaient les os aussi bien que les chairs ; on leur coupa les doigts des pieds les uns après les autres, et enfin on leur imprima le signe de la croix sur le front avec un fer rouge. A mesure qu'on les marquait, on leur demandait s'ils persévéraient dans la foi. Ils n'avaient pas plus tôt répondu affirmativement, comme ils le firent d'une voix gaie et unanime, que les bourreaux enragés de dépit, ou leur faisaient sauter les dents de la bouche à grands coups de cailloux, ou avec de longs aiguillons leur crevaient les yeux. Vingt-deux moururent sur la place ; les autres, qu'on prétendait priver du martyre, comme du plus doux objet de leurs vœux, furent remis dans leurs maisons, où il y a toute apparence qu'ils ne vécurent pas long-temps.

En d'autres endroits, car les barbaries de Cochinotzu s'exer-

çaient également à Arima, à Obama, à Ximbara, et partout où passaient les dix mille guerriers ou bourreaux; en quelques-uns de ces lieux, on coupait aux martyrs les jarrets et les doigts des pieds, puis on leur faisait monter des escaliers raboteux préparés exprès; et comme ils tombaient à chaque pas, on les faisait relever à grands coups de bâton, jusqu'à ce qu'ils expirassent sous les coups. Nonobstant des rigueurs si capables d'effrayer, un jeune homme de distinction vint de son plein gré pour rendre compte de sa foi, et, malgré les soldats qui le repoussèrent à plusieurs reprises, se rangea parmi les fidèles qu'on tourmentait le plus cruellement. Uu autre, avant d'entrer dans la lice, pria les bourreaux de lui faire souffrir tous les tourmens qu'ils pourraient imaginer. Dans le seul royaume d'Arima, comme il est aisé d'en juger, le nombre des martyrs fut prodigieux. Qu'on imagine donc ce qu'il put être en tant d'autres royaumes, dont les souverains dissolus avaient pour le christianisme une haine égale à la corruption de leurs mœurs : mais que fut-ce dans tout l'empire, après que le régent eut consommé son usurpation, dont les embarras suspendirent quelque temps l'exécution de son édit, et surtout quand il eut laissé l'empire tranquille à son fils Xogun-Sama, moins circonspect et plus méchant que son père?

Nous n'insisterons pas sur le courage, sur l'ardeur incroyable que témoignèrent les fidèles du sexe même et de l'âge les plus faibles, quand ils virent que tout se disposait à un massacre général. Nous ne dirons plus que les femmes de la première distinction affectaient de paraître en public avec toutes les marques extérieures de la vraie religion, et se rassemblaient par troupes dans les maisons les plus fréquentées; que les filles faisaient vœu de virginité, afin d'obtenir de l'agneau sans tache la faveur d'être ses martyres aussi bien que ses épouses; que les enfans couraient au-devant des gardes, après avoir mis des chapelets ou de saintes images à leur cou; que de petites filles de sept à huit ans, voyant dans un père ou dans une mère quelque inquiétude à leur sujet, promettaient d'engager les bourreaux à les faire mourir les premières; que les enfans encore, pour rassurer leurs parens, se mettaient en devoir de prendre à la main des fers rouges, en témoignage de leur résolution à se laisser brûler vifs. Nous renvoyons les lecteurs à l'histoire particulière de ces héros de la religion, où ces traits extraordinaires de courage sont si multipliés, que les Hollandais ont prétendu en conclure qu'il n'y avait point à s'en étonner, et qu'on ne devait l'attribuer qu'à cette fermeté d'âme qui forme le caractère naturel du Japonais : défaite insensée de sectaires jaloux des triomphes de la communion catholique; comme si les Japonais n'étaient

pas des hommes, ou qu'ils eussent pu s'élever au-dessus de la nature humaine, sans les secours surnaturels qu'ils n'avaient puisés que dans le sein de l'Eglise catholique.

Nous ne saurions toutefois nous dispenser d'insérer encore ici, au moins en substance, la lettre de l'un de ces confesseurs où l'on voit trop de ressemblance avec les monumens de la plus sainte antiquité, pour ne pas reconnaître que l'esprit de la véritable Eglise est le même dans tous les âges et dans tous les climats. Cubosama, voulant d'abord enlever à l'Eglise du Japon ses plus puissans appuis, fit transporter, du centre de l'empire dans les montagnes sauvages du nord, soixante-treize familles des plus illustres, hommes, femmes et enfans, et en même temps bannit de tout le Japon les princes et tous les chefs qui jouissaient de la plus haute réputation d'habileté et de bravoure. On laissa aux femmes la liberté de demeurer chez elles : mais il n'y en eut pas une qui en voulût profiter; toutes partirent avec leurs maris, ou avec leurs pères. Du nombre de ces bannis, étaient entre autres l'ancien généralissime Ucondono, dont on a déjà parlé comme de la meilleure tête de l'empire et de la plus ferme colonne de la religion; le roi de Tomba, et le prince Thomas son fils, âgé d'environ trente ans. C'est ce jeune prince, d'une valeur et d'un mérite à prétendre à tout ce qu'il y avait de plus élevé, qui, non moins apôtre que héros, et enfin confesseur, écrivit aux fidèles de Cumamoto dans le style des Polycarpe et des Ignace martyrs.

« J'ai appris avec bien de la douleur, mes très-chers frères, leur disait-il, que la persécution a fait quelques apostats; mais le nombre infiniment plus grand de ceux qui sont demeurés inébranlables, forme ma consolation. Oh! que j'aurais de joie de me trouver auprès de ces glorieux prisonniers, s'ils ont le bonheur de mourir martyrs! Je baiserais le sang qu'ils verseraient pour Jésus-Christ, et je les conjurerais de demander pour moi la même grâce à ce divin Sauveur. C'est la prière que je vous adresse à tous, mes très-chers frères; et je félicite ces généreux confesseurs d'avoir tout abandonné pour conserver leur foi. Ils font mon admiration, mais ils n'excitent pas ma surprise. Comment se peut-il trouver des hommes assez insensés pour ne pas préférer l'or à la boue, pour mettre les richesses misérables de la terre en comparaison avec les biens éternels? Oh! qu'on nous rend un grand service, en nous dépouillant des choses viles qu'il nous faudra de toute nécessité quitter un jour, et qui cependant mettent le plus grand obstacle à notre éternelle félicité! Ce n'est point à moi, qui suis plus lâche que personne, à vous donner des avis; mais je vous conjure, comme mes très-chers frères dans la foi, de mettre sous les pieds tout ce

qui est périssable. Songez que nous voici au temps de l'épreuve. C'est à coups de ciseau que d'une pierre brute on fait la base et le couronnement d'une colonne; c'est par le moyen du feu et du marteau qu'on donne au fer la forme qui convient au dessein de l'architecte; c'est de même par le feu des tribulations que Jésus-Christ épure et sanctifie ceux qu'il veut faire entrer dans la construction spirituelle de son Eglise. Montrons-nous dignes, mes chers frères, d'être de ce nombre. Le Seigneur n'aurait pas permis qu'on nous attaquât, s'il n'avait dessein de nous couronner. On ne peut guère avoir plus d'assauts à essuyer, que je n'en ai eu moi-même jusqu'à ce jour, et le Ciel a soutenu si puissamment ma faiblesse, que l'on commence à me laisser en repos, dans le désespoir où l'on est de me vaincre. Mais ce n'est point assez d'être sorti victorieux d'un grand nombre de combats; la récompense n'est donnée qu'à celui qui persévère jusqu'à la fin. Ne vous lassez donc pas de demander, pour vous et pour moi, cette inestimable persévérance. »

Cubosama ne fut en pleine liberté d'exercer par lui-même sa fureur contre les chrétiens, que pendant l'espace de neuf mois, c'est-à-dire, depuis l'horrible bataille où périrent, dit-on, cent mille hommes, et qui abattit sans ressource le parti de l'empereur légitime [1]. Après cette courte durée de son usurpation parricide, il mourut en 1616; et alors Xogun-Sama son fils monta sur le trône impérial. Ce nouvel empereur, sans rien avoir de l'habileté de son père, était abondamment pourvu des qualités qui font les tyrans et les persécuteurs. Il se conserva la couronne, et la transmit à sa postérité, uniquement parce que toute la race impériale se trouvait éteinte, et qu'il ne rencontra aucun autre compétiteur. Par le concours seul des circonstances, il fut d'abord aussi assuré sur le trône que s'il lui avait été transmis par une longue suite d'ancêtres. Prince de caractère féroce, d'un génie borné, et encore rétréci par l'éducation bizarre qu'on lui avait donnée dans un monastère de bonzes, il n'en rapporta qu'un attachement opiniâtre à toutes les extravagances de la superstition et du fanatisme. On prétend que ce qui lui donna lieu d'éclater contre le christianisme fut le zèle précipité de quelques missionnaires, qui sortirent tout-à-coup de leurs retraites, et se montrèrent en public avec l'habit religieux : mais il ne faut pas chercher, ailleurs que dans le caractère du tyran, la cause de cette effroyable persécution.

Il ordonna d'abord d'arrêter tous les prêtres et les religieux qui se trouvaient au Japon, et cela sous des peines si terribles, que ceux

[1] Hist. du Japon, l. II.

des grands et des princes idolâtres qui révéraient encore en assez bon nombre la religion chrétienne, et chérissaient les chrétiens, obéirent tous, avec ménagement néanmoins, de peur de se perdre eux-mêmes. Les autres arrêtèrent indistinctement tout ce qu'ils purent découvrir de fidèles, prêtres et laïques. On prit sans peine des religieux qui ne se cachaient point, et qui au contraire n'aspiraient qu'au martyre. Le père Navarret, dominicain, et le père de Saint-Joseph, furent saisis comme ils parcouraient, en prêchant, le pays d'Omura, et attiraient à leur suite une foule de chrétiens. On les mena de nuit dans une île, où ils eurent la tête tranchée. Un autre religieux de Saint-Dominique, et le supérieur des pères de Saint-François, souffrirent le même genre de mort dans la ville d'Arima, où ils ne s'étaient rendus que pour y trouver plus facilement le martyre. Ils eurent pour compagnons de leur triomphe, quinze ou seize chrétiens de Nangazaqui, qui s'étaient vantés hautement d'avoir logé des missionnaires. Le père Machade, jésuite, et le père de l'Ascension, franciscain, furent traînés aux prisons d'Omura, et quelques jours après décapités sur la place publique. Ce n'étaient là que les essais de la tyrannie de Xogun-Sama, que de faux frères, si ce nom même n'est pas trop honorable pour des chrétiens tels que les disciples de Luther et de Calvin, parurent ne pas trouver assez altéré du sang des catholiques, et surtout des prêtres romains.

Un armateur hollandais, d'autres disent anglais, mais toujours hérétique, s'empara sur les côtes de Firando du navire d'un chrétien japonais où se trouvaient deux religieux espagnols, savoir, un père augustin, nommé Pierre de Zugnica, et un père dominicain, appelé Louis Florès. Que ne peut sur de sordides marchands l'esprit de secte, joint à l'amour du lucre et à la rivalité du commerce! Ces jaloux sectaires, pour gagner les bonnes grâces de Xogun-Sama, et supplanter les négocians espagnols, dénoncèrent les deux religieux castillans comme venant prêcher au Japon et cabaler contre l'empereur. Tout l'équipage fut arrêté sur-le-champ; et après qu'on eut constaté l'état de ces religieux, ils furent brûlés vifs, avec le capitaine qui les avait amenés; le reste de l'équipage, au nombre de douze personnes, eut la tête tranchée.

Cet événement redonna un degré terrible d'activité à la persécution, et occasiona des exécutions sans nombre. Quelques fidèles, par le conseil du père Collado, dominicain, avaient tenté de faire évader le père Florès son confrère, qui faisait cause commune avec le père de Zugnica : or, l'on avait persuadé à l'empereur que ce père de Zugnica, fils d'un ancien vice-roi du Mexique, était fils naturel du roi d'Espagne, et qu'il venait se mettre à la tête des chrétiens du

Japon, pour s'emparer de cet empire. Xogun-Sama, furieux, adresse des reproches sanglans à ses ministres sur leur négligence, fait partir les gouverneurs pour leurs départemens, et commande en particulier de faire mourir incessamment les confesseurs dont regorgeaient les prisons d'Omura, de Firando et de Nangazaqui.

C'était bien à tort que le tyran se plaignait de la clémence de ses esclaves couronnés. Toutes les parties de l'empire, jusque dans le Ximo, la plus écartée vers le nord, et la plus impraticable, fumaient du feu de la persécution. On ne voyait que des troupes de vingt et trente fidèles traînés aux bûchers et aux échafauds. C'était à qui des rois et des gouverneurs ferait mieux sa cour, par les raffinemens de cruauté qu'ils inventaient à l'envi : mais on admirait parmi les chrétiens une émulation pour le moins égale à rechercher la couronne du martyre, et à la procurer aux personnes qu'ils chérissaient davantage. Nulle part la différence de l'âge ni du sexe ne mettait de différence dans le courage. Tous s'empressaient vers les bourreaux avec autant d'attrait qu'on en a communément horreur. On vit une petite fille de huit ans courir avec une plume au-devant d'un émissaire de la tyrannie qui prenait le nom des fidèles, et le prier instamment de l'inscrire la première. Sa mère, qui l'entendit, vint de même se faire inscrire; et comme le satellite sortait précipitamment, elle courut après lui et présentant son fils qu'elle portait entre ses bras : *J'oubliais cet enfant*, dit-elle, *faites-moi le plaisir de le mettre aussi sur votre liste.* Les missionnaires, sans chercher la mort avec une ardeur qui ne doit venir que d'une inspiration toute particulière, bravaient cependant les dangers qui étaient inséparables de leur ministère, surtout en des conjonctures où le secours des pasteurs était si nécessaire au troupeau; et comme on les cherchait avec une rigueur à peine imaginable, il se passait peu de semaines qu'on n'en prît et qu'on n'en exécutât quelqu'un. Cependant, du sein de ces travaux excessifs, leur zèle, comme n'ayant pas encore assez d'aliment, se porta au-delà des mers septentrionales du Japon, dans la terre d'Yesso. Ce fut alors que la lumière du salut luisit pour la première fois dans cette immense contrée, étendue, dit-on, du levant au couchant de cinq mois de chemin, et habitée par des peuples naturellement enclins à la vertu, et qui goûtèrent sans peine les vérités de l'Evangile. Les pères des Anges et de Carvalho, jésuites, furent les principaux apôtres de cette nation.

A Méaco, l'empereur lui-même fit brûler vives cinquante personnes, sans distinction d'état, ni d'âge, ni de sexe, ni de rang. Ses ordres furent si rigoureux, que le gouverneur, naturellement très-humain, n'osa différer l'exécution d'une dame de premier rang

qui était près d'accoucher. Son mari Jean Faximoto, l'un des plus riches japonais de la cour, et cinq enfans, trois garçons de onze, de huit et de six ans, deux filles de douze et de trois, furent tous brûlés avec elle, et pour ainsi dire en un même faisceau. Après leur mort, on retrouva la fille de trois ans tellement collée sur le sein de sa mère, que les deux corps semblaient n'en faire qu'un : mais l'unique regret qu'avaient eu ces généreux parens, fut qu'on avait sauvé malgré eux l'aîné de leurs fils, et qu'on avait ainsi empêché quelque portion de leur famille de se présenter avec eux devant le trône de l'Agneau. On vit encore, ce qui excita la plus vive émotion et l'indignation même des idolâtres, on vit au milieu du bûcher des mères, qui portaient de petits enfans, les serrer contre leur sein, et sans faire attention à leurs propres douleurs, les couvrir de leurs bras, pour leur en faire un rempart contre les flammes. Ici toute une famille était attachée à un même poteau; là, le frère se trouvait en face de sa sœur; les plus forts s'oubliaient eux-mêmes, pour ne s'occuper qu'à exciter les faibles; tous s'encourageaient mutuellement, et bénissaient le Seigneur.

Telles étaient les barbaries qui s'exerçaient quand le féroce empereur, se plaignant encore de la mollesse de ses ministres, pressa le supplice des prêtres et des troupes de fidèles qui se trouvaient emprisonnés, principalement à Omura et à Nangazaqui : prisons les plus exécrables qu'on puisse imaginer, et qui étaient la partie la plus dure peut-être de leurs tourmens. Qu'on en juge par un de ces réduits infernaux où on les tint long-temps entassés; c'était un carré formé par quatre murs fort épais, sans toit et sans nul abri contre les injures de l'air, si étroit, qu'ils n'avaient pas assez d'espace pour se coucher, et d'où cependant on ne les laissait pas sortir pour les besoins les plus indispensables de la nature. La nourriture répondait au séjour. Il est vrai que leurs gardes, touchés de leurs souffrances, et plus encore de leur admirable patience, devenaient bientôt plus traitables : mais dès qu'on s'en était aperçu, on les changeait sur-le-champ; ce qui n'empêcha point que plusieurs de ces ministres de la persécution ne se rendissent chrétiens, et ne devinssent confesseurs à leur tour. Ces prisons se convertissaient en maisons de prières, qui retentissaient nuit et jour des louanges du vrai Dieu, et lui procuraient sans cesse de nouveaux adorateurs. Léonard Quimura, jésuite japonais, emprisonné dans le même lieu que les prisonniers idolâtres, en instruisit et baptisa jusqu'à quatre-vingt-six.

La grande troupe des prisonniers chrétiens fut toute conduite à Nangazaqui, lieu désigné pour cette exécution, qui, à raison du

nombre et de la qualité des victimes, fut nommée le grand martyre : mais autant elle l'emporta sur celles qu'on a déjà vues abreuver si largement cette terre insatiable du sang des saints, autant elle parut médiocre, quand par la suite ces monts funestes, voués à la ruine du nom chrétien, disparurent dans toute leur étendue sous les croix et les gibets de toute espèce. On compta dans le grand massacre vingt-quatre missionnaires, quoiqu'on en eût arrêté un plus grand nombre, dont plusieurs apparemment avaient péri de misère, ou avaient été mis à mort secrètement. Avec les pasteurs, il y avait trente-deux simples fidèles, dont la plupart étaient des femmes, veuves de martyrs, et leurs jeunes enfans depuis l'âge de trois ans jusqu'à douze. Tous ceux-ci eurent la tête tranchée, à l'exception de trois hommes, et d'une femme nommée Lucie Fraïtez, qui, pour quelques œuvres de zèle plus éclatantes, furent condamnés à être brûlés à petit feu, ainsi que leurs pasteurs. Il y avait neuf missionnaires ou catéchistes jésuites, à la tête desquels se trouvait le père Charles Spinola, fils unique du comte Octave de Tassarole, grand-écuyer de l'empereur Rodolphe. La splendeur de son nom, porté par tant de héros, se trouvait encore effacée par celle de ses vertus; et sa consécration à l'état religieux et au martyre, malgré la tendresse d'un père dont il faisait tout l'espoir, ne formait que la moindre partie de son mérite. Nous nommerons encore, parmi ces confesseurs de la foi, le jésuite Sébastien Quimura, japonais de naissance, qui comptait déjà deux de ses proches entre les martyrs. Le père François Moralès était à la tête des Dominicains, dont cinq prêtres, lui compris, et trois frères. Les Franciscains étaient au nombre de quatre, deux prêtres et deux frères. Il y avait encore trois religieux dont leur infamie, toute personnelle qu'elle doit être, doit nous dispenser de nommer l'ordre.

Ces trois apostats causèrent dans les flammes l'unique affliction des saints, qui moissonnèrent les palmes de l'immortalité, là où ces misérables trouvèrent un destin qui fait frémir d'horreur. Durant leur prison, ils s'étaient obstinés sur une chose peu importante en soi, mais contraire à l'obéissance due à leur supérieur; ce qui fit trembler pour leur persévérance quelques-uns des confesseurs les plus expérimentés dans les voies de Dieu. Lorsque dans le bûcher ils commencèrent à sentir un peu vivement l'impression du feu, ils poussèrent des gémissemens et des plaintes, firent mille contorsions, s'abandonnèrent à l'impatience, à l'emportement, au désespoir, et rompirent enfin leurs cordes; ce qu'on avait rendu facile à tous les martyrs, dans le dessein de les faire apostasier. Ils coururent de toutes leurs forces vers l'officier

qui présidait à l'exécution, lui demandèrent la vie au nom des faux dieux, qu'ils invoquaient le plus haut qu'il leur était possible. L'un des trois cependant ne porta point le scandale à cet excès, et réparant même sa première lâcheté, retou. . de son plein gré à son poteau, où il consomma volontairement son sacrifice. Les deux autres moururent aussi : mais quelle affreuse différence! le président, contre la parole qu'il avait donnée, les fit rejeter dans le feu, d'où, comme d'un enfer anticipé, ils firent en vain retentir leurs reproches, leurs imprécations, leurs hurlemens effroyables, sinistres accens d'un désespoir sans retour, autant qu'on en peut juger.

Les autres religieux souffrirent avec une constance qui sembla les rendre insensibles pendant toute la longue durée de leurs tourmens. On avait allumé le feu à vingt-cinq pieds des poteaux auxquels ils étaient attachés; et les matières plus ou moins combustibles se trouvaient tellement disposées, qu'il ne gagnait que fort lentement; encore avait-on soin de l'éteindre pour peu qu'il parût approcher trop vite. Il y eut tel martyr qui fut une heure et demie, et l'on assure même que le jésuite japonais Quimura fut plus de trois heures, avant d'en ressentir les impressions qui ôtent la vie ou le sentiment. Cependant ces vivans holocaustes, à qui le sang bouillait dans les veines, et la moëlle jusque dans les os, tenaient les yeux doucement élevés au ciel; et l'esprit comme abîmé en Dieu, ils semblaient ne pas éprouver le premier sentiment de la douleur. C'est ce qu'attestèrent les personnes les plus dignes de foi, entre vingt-cinq à trente mille fidèles qu'ils eurent, dit-on, pour spectateurs de leurs souffrances : la durée en fut mesurée scrupuleusement avec des sabliers. On assure aussi que le Ciel opéra une foule de prodiges, afin de relever la gloire tant de ces martyrs que de la religion pour laquelle ils s'immolaient. Il n'est rien de si merveilleux que ces deux fins ne rendent au moins vraisemblable, ici comme aux temps primitifs de l'Eglise.

Voici encore une circonstance qu'on ne doit pas omettre au sujet d'une action que le Prophète semble avoir particulièrement désignée, en disant que le Seigneur tirerait sa gloire de la bouche des plus jeunes enfans. Avant l'exécution, comme les confesseurs, partagés en deux troupes, dont l'une devait passer par le fer, et l'autre par le feu, se trouvaient dans la lice, les uns en face des autres, le père Spinola reconnut Isabelle Fernandès dont il avait baptisé depuis quatre ans un fils, à qui l'on avait donné le nom d'Ignace. L'enfant était derrière sa mère, et le père ne le voyant

pas eut quelque inquiétude. *Où est donc mon petit Ignace*, cria-t-il à la mère? *qu'en avez-vous fait? Le voilà*, répondit-elle en l'élevant dans ses bras; *je n'ai eu garde de le priver du plus grand bonheur que je pusse lui procurer.* Puis elle dit à l'enfant : *Mon fils, voilà le père de votre âme; c'est lui qui vous a fait chrétien; demandez-lui sa bénédiction.* A ces mots l'enfant se mit à genoux, et joignit ses petites mains en inclinant la tête. L'attitude et l'air de ce petit innocent, sa docilité, sa sécurité au moment du supplice, jointe à sa beauté naturelle, excitèrent parmi les nombreux spectateurs un mouvement dont on appréhenda les suites, et qui fit commencer promptement l'exécution. On vit à l'instant voler deux ou trois têtes, qui vinrent tomber aux pieds de cet enfant, et ne le firent pas même changer de couleur. On frappa sa mère : il en vit rouler la tête, sans paraître plus étonné. Enfin, il reçut lui-même le coup de la mort avec une intrépidité qui mit le comble à l'admiration de tout le monde.

Son père, dans une première exécution, avait subi le supplice du feu; et l'on rapporte de ce merveilleux enfant, qui ne faisait alors que bégayer, qu'il s'était mis à dire, comme il pouvait, qu'il serait aussi martyr; puis se tournant vers sa mère : *Oui*, poursuivit-il, *oui, je serai martyr, et vous aussi ma mère, mais non pas ma sœur.* L'événement vérifia cette prédiction dans tous ses points. Depuis ce temps-là, il n'avait cessé de parler à tout propos du martyre; et quand il donnait quelque bagatelle à d'autres enfans : *Gardez bien cela*, leur disait-il, *car je serai martyr, ce sera une relique.* On ajoute qu'il ne voyait pas un cimeterre sans tressaillir de joie, dans la pensée que cet instrument serait celui de la mort qu'il désirait.

Vers le même temps, les pères Constanzo et Navarro, jésuites italiens, furent encore brûlés vifs pour leur persévérance à évangéliser. Trois Japonais chrétiens, arrêtés avec le père Constanzo, eurent la tête tranchée. Le père Navarro avait aussi trois compagnons, dont deux jésuites japonais de nation, et le troisième catéchiste. Ils furent brûlés tous les trois, ainsi que leur chef. En un mot, la fureur était si grande, contre les missionnaires principalement, qu'il y en eut douze de la Compagnie de Jésus brûlés vifs en moins de trois mois. Le changement qui eut lieu ensuite dans le gouvernement, ou, pour mieux dire, la multiplicité des soucis et des embarras qu'entraînent toujours ces révolutions, procura quelque tranquillité, ou plutôt quelque peu de relâche aux ouvriers de l'Evangile; car Xogun-Sama, deuxième du nom, entre les mains de qui l'empereur son père se démit en 1622 du

gouvernement de l'empire, ne tarda point à montrer aux chrétiens une haine, sinon plus violente, au moins plus suivie et bien plus destructive que celle de son père.

Les Hollandais, témoins de la moindre partie seulement de ces cruautés, dans l'un de ces transports d'admiration et de sensibilité qui sont plus forts que toutes les préventions de parti, n'ont pu s'empêcher de dire, que, depuis la naisance du christianisme, on n'avait jamais vu de persécution plus opiniâtre et plus continue, ni des atrocités plus grandes, ni un plus grand nombre de martyrs, que dans les Eglises du Japon. Le bruit de ces horreurs se répandit non-seulement dans toutes les Indes, mais jusqu'aux extrémités de l'Occident, à la cour d'Espagne, à la cour romaine, où il reste quantité de monumens qui les constatent à jamais. Les souverains pontifes adressèrent différens brefs de consolation à plusieurs de ces chrétientés désolées; ils ordonnèrent pour elles des prières publiques. Paul V crut même devoir en leur faveur avancer de trois ans le grand jubilé, afin de leur procurer des armes spirituelles proportionnées à la fureur des ennemis de leur salut.

De l'Orient les regards du chef de l'Eglise se reportèrent peu après jusqu'aux extrémités de l'Occident. Depuis la célébration du concile de Trente, les évêques de France en avaient sollicité la publication avec un zèle que tous les refus n'avaient qu'animé. Les états généraux se trouvant assemblés à Paris en 1614, à l'occasion de la majorité de Louis XIII, la chambre ecclésiastique composée de cent trente-deux députés, les cardinaux et tous les illustres prélats du royaume, demandèrent de nouveau cette promulgation tant désirée. Le tiers-état, cependant, et surtout l'avocat général Servin, s'y opposèrent avec force. Et même, les principes de la réforme continuant de fermenter dans les têtes, quelques esprits séditieux pensèrent qu'ils ne pouvaient trouver une occasion plus favorable pour propager le venin de leurs doctrines, que celle où la jeunesse et l'inexpérience du prince semblaient laisser libre carrière à l'exécution de leurs criminels projets. Alors, sous le spécieux prétexte d'aviser à la sûreté des rois et à l'indépendance de leurs couronnes, ils osèrent entreprendre de jeter des semences de division et d'opérer un schisme entre l'Eglise de France et le saint Siége. Ce fut sous l'influence des auteurs de ce complot, et, afin de rendre le clergé odieux, qu'on proposa de faire jurer d'abord, non-seulement comme loi fondamentale du royaume, mais comme une loi sainte et conforme aux divines Ecritures, que, le roi ne tenant sa couronne que de Dieu, il n'est aucune puissance en terre qui, pour quelque cause que ce soit, puisse l'en dépouiller, ni affranchir ses sujets de la fidélité et de l'obéissance qu'ils lui doivent.

On répandit encore, à dessein d'effrayer les simples, que le dessein du clergé était d'introduire l'Inquisition en France : imputation assez bien marquée au coin des Huguenots, qui avaient beaucoup de crédit dans le tiers-état, pour croire qu'elle venait d'eux, comme le cardinal Du Perron l'assura. La chambre du clergé, instruite que l'article du serment avait été inséré dans les cahiers du tiers, et ne pouvant supporter que des séculiers se mêlassent de décider de pareilles questions, demanda communication de l'article : le tiers se refusa d'abord à cette demande, prétendant que l'article inséré ne touchait en rien aux matières de foi; mais enfin, sur une seconde instance, la communication fut accordée. Ce fut à cette occasion que le cardinal Du Perron fut député de la chambre ecclésiastique vers celles de la noblesse et du tiers, pour y exposer les motifs de la réclamation du clergé. La noblesse répliqua, qu'éclairée comme elle l'avait été par le discours du cardinal elle s'en remettait entièrement à la décision du clergé sur cette matière, comme sur toutes les matières de foi. Mais il n'en fut pas de même de la part du tiers, qui se refusa opiniâtrément à toute espèce de concession.

En conséquence de la résolution du tiers-état, le parlement, à la réquisition de Servin, rendit un arrêt (2 janvier 1615), portant que le roi n'a point d'autre supérieur que Dieu pour le temporel de son royaume, et que nulle puissance n'a pouvoir de dispenser ses sujets du serment de fidélité, bien moins encore d'attenter à sa personne par autorité, soit privée, soit publique : mais cette compagnie, se bornant à un règlement de police, n'osa décider qu'il reposait sur les divines Ecritures, ou sur la parole de Dieu, et n'exigea pas le serment de la loi fondamentale, lequel n'aurait pu se prendre que pour une conséquence tirée d'une décision de foi.

Cependant le clergé en corps alla dès le lendemain au Louvre se plaindre de l'arrêt, et protesta que, si l'on ne cassait promptement cet acte téméraire, il allait se retirer des états, après avoir excommunié tous ceux qui entreprenaient sur les droits sacrés du corps épiscopal. Dans l'ordre de la noblesse, qui s'était laissé gagner d'abord par le tiers-état, mais qui, instruit ensuite par les remontrances des prélats, était revenu de sa prévention, il n'y eut pas jusqu'au prince de Condé qui ne se déclarât pour la chambre ecclésiastique, avec un certain ménagement néanmoins. Il avait avec les Huguenots des liaisons qui ne tardèrent point à éclater, mais par des vues tout-à-fait étrangères à leur religion qu'il détestait, et précisément comme avec des factieux toujours prêts à s'agiter. Ce prince eut la générosité de sacrifier à sa conscience au moins une partie de sa coupable politique; après un long

discours, dans lequel il s'engagea pour motiver son opinion, et qui ne contenta ni l'un ni l'autre parti, il conclut, comme les ecclésiastiques, à défendre au parlement de signer et de publier son arrêt.

Le roi ne manqua point de déférer aux instances réunies du clergé et de la noblesse; mais déjà l'arrêt avait été imprimé, et publié sous le titre de loi fondamentale : l'imprimeur fut emprisonné, et douze députés du tiers-état furent mandés au Louvre, avec injonction de rapporter l'arrêt, qu'ils eurent ordre absolu de retrancher de leurs cahiers. Leur chambre se plaignit, et murmura beaucoup; mais tous les mécontentemens s'exhalèrent en vaines clameurs : quand on en vint aux opinions, la pluralité fut pour une prompte obéissance. Paul V, à qui cet orage avait causé beaucoup d'inquiétudes, ne le sut pas plus tôt dissipé, qu'il adressa trois brefs, l'un à la chambre ecclésiastique, l'autre au cardinal de Joyeuse, et le troisième à la noblesse, pour les remercier du service important qu'ils avaient rendu à l'Eglise. Il y parle de l'entreprise qu'on avait enfin déconcertée, comme d'un attentat provenant du même esprit de schisme et d'irréligion que celui qui régnait en Angleterre. Les prélats, en lui répondant, témoignèrent qu'ils n'avaient pas été moins effrayés que le saint Père de l'audace de l'hérésie, mais qu'ils avaient eu la consolation de voir les catholiques, qui s'étaient d'abord laissé surprendre, reconnaître bientôt après qu'il n'appartient qu'aux pasteurs de prononcer sur tout ce qui touche à la foi.

Cependant, pour ce qui est de la publication du concile, les prélats s'aperçurent qu'il n'y avait rien à espérer de la cour. Ils s'assemblèrent entre eux, s'engagèrent par serment à garder les ordonnances de Trente, et réglèrent qu'afin d'en rendre l'acceptation solennelle, on tiendrait dans six mois des conciles provinciaux, et ensuite les synodes diocésains. Cette résolution fut signée par les cardinaux de La Rochefoucault, de Gondi et du Perron, par sept archevêques, par quarante-cinq évêques, dont l'un des plus ardens fut celui de Luçon, depuis cardinal de Richelieu, et par trente autres ecclésiastiques de première distinction. Ce trait de vigueur fit grand bruit. Le Châtelet de Paris rendit une sentence, qui défendait à tous les ecclésiastiques du ressort, tant de publier le concile de Trente, que d'innover aucune chose dans la police ecclésiastique, sans la permission du roi, sous peine de saisie de leur temporel. « Cette sentence, comme tout le reste, dit d'Avrigny, prouve excellemment que ce ne sont pas les libertés de l'Eglise gallicane qu'on considère dans la réception du concile; mais les droits du roi qu'on juge incompatibles, quoique

les prélats aient déclaré en toute occasion qu'ils ne prétendaient point toucher aux droits de Sa Majesté, qui seraient inviolablement conservés. » Les Huguenots firent bien plus de fracas encore. Le prince de Condé s'étant alors ligué avec ces perturbateurs éternels, afin d'obtenir satisfaction des sujets de mécontentement qu'il prétendait avoir reçus de la cour, le premier article de son traité, conclu avec eux au camp de Sanzai en Poitou, fut que la publication du concile serait empêchée. Dès l'année suivante, la cour fit sa paix avec lui, et l'on convint que, sans égard aux demandes ni aux démarches du clergé, les choses seraient remises dans leur ancien état par rapport au concile de Trente.

Il n'était plus guère possible de tenir les conciles provinciaux qu'on avait indiqués, sans donner aux hérétiques et aux autres mécontens un prétexte de reprendre les armes. Cette considération suspendit assez long-temps l'exécution de ce qui avait été résolu par le clergé, et le fit enfin oublier à la plupart des prélats. Pour les cardinaux de Sourdis et de La Rochefoucault, les Borromée de la France, voyant qu'on ne se pressait pas de tenir les conciles de provinces, ils assemblèrent leurs synodes particuliers de Bordeaux et de Senlis, où il fut déclaré qu'on recevrait le saint concile de Trente, et que désormais on était obligé en conscience de l'observer en tout, à la réserve de ce qui touchait aux droits et aux usages légitimes du royaume. Plusieurs prélats tinrent des synodes semblables. Différens évêques venus ensuite n'ont pas fait moins valoir les ordonnances de Trente, particulièrement en ce qui regarde la pénitence, les mariages, l'ordre, la résidence des bénéficiers, l'entrée en religion, la subordination des ecclésiastiques séculiers et réguliers, et bien des observances importantes pour la conservation de la foi et des mœurs. Ainsi la plupart des décrets qui concernent la discipline de Trente, sont reçus en France, non pas en vertu de ce concile même, qui n'y est reconnu que pour le dogme, mais en conséquence des édits du prince, ou des règlemens faits par les prélats, et autorisés par les parlemens eux-mêmes.

En dépit de ses ennemis, non-seulement la religion se maintenait dans ses anciens apanages, mais elle faisait de jour en jour des progrès plus grands dans les terres infidèles; les manœuvres mêmes qui semblaient devoir les arrêter, ne servaient bien souvent qu'à les étendre davantage. C'est ce qui arriva dans les missions de Turquie, fondées et constamment protégées par les monarques, à qui leur zèle pour la propagation de l'Evangile pourrait seul assurer le titre glorieux de rois très-chrétiens. Elles commencèrent proprement sous le règne de Henri III. Le vertueux baron de Germini,

ambassadeur a Constantinople, ne put voir sans douleur la désolation de la chrétienté de Péra, qui est un grand faubourg, ou plutôt comme une seconde ville à la porte de Constantinople. Quoique, long-temps après l'invasion des Musulmans, les catholiques y eussent encore formé cinq ou six grandes paroisses, ils s'y trouvaient réduits à dix-sept familles. L'ambassadeur, appuyé par le roi son maître, fit venir cinq Jésuites, qui travaillèrent avec succès à rétablir cette Eglise désolée. Henri IV soutint cette bonne œuvre, et, ayant obtenu l'agrément par écrit du grand-seigneur, fit encore partir le père de Canillac, avec quatre autres Jésuites, pour travailler à la conversion des schismatiques, qui restaient en très-grand nombre dans l'empire ottoman.

Le baile, ou ambassadeur de Venise, ne ressemblait point à beaucoup près à celui de France. Les Jésuites avaient encouru l'anathème du sénat, pour avoir craint celui du pape : le baile parut dans cette affaire n'avoir point d'autre Dieu que les dominateurs de la mer Adriatique, en qui même il supposa faussement une âme aussi vile que la sienne, et il employa la calomnie, au défaut de la raison, pour faire porter aux missionnaires français la peine de torts vrais ou prétendus de leurs confrères vénitiens. Pour perdre ou éloigner ces ouvriers évangéliques, il alla jusqu'à faire entendre au visir que c'étaient des espions envoyés par le pape, afin de reconnaître le pays, et de lui en rapporter un état exact. Cette manœuvre ayant été déconcertée par l'ambassadeur de France, le vénitien ourdit une trame nouvelle, et n'hésita point à y envelopper, avec les Jésuites, le père de Saint-Gal, franciscain, vénitien et vicaire apostolique, soit qu'il se promît de le tirer d'affaire par son crédit, soit qu'au pis aller, il ne craignît point de le perdre, pourvu qu'il perdît en même temps les vrais objets de sa haine (1616).

C'est un crime irrémissible chez les Turcs, que de rendre un mahométan chrétien : cette entreprise est si dangereuse, que les papes ont défendu aux missionnaires de la tenter, dans la sage crainte de sacrifier une moisson d'ailleurs très-abondante dans une terre qui fourmille de schismatiques, à l'espérance très-incertaine de convertir une poignée d'infidèles. Il est permis cependant de recevoir ceux qui se présentent d'eux-mêmes, surtout les renégats qui viennent à résipiscence, et de leur faciliter au moins la sortie d'un empire où ils ne peuvent plus s'attendre qu'au dernier supplice. Le vicaire apostolique, qu'on avait dénoncé avec les Jésuites, afin de mieux couvrir cette manœuvre honteuse, fut saisi avec des passeports signés de sa main pour des apostats convertis; et les Jésuites, qu'on avait seuls en vue, avec des écrits seulement

sur leur religion. Heureusement encore pour ceux-ci, le magistrat turc avait pour interprète un Juif qui leur était affectionné, comme ayant autrefois étudié à Paris sous le père Maldonat, célèbre par la connaissance des langues savantes. L'interprète donna une explication si favorable aux papiers saisis, que les porteurs en furent déclarés innocens. Pour le vicaire apostolique, ses passeports n'étant susceptibles d'aucune interprétation qui pût le sauver, il fut étranglé dans sa prison. Il était plus heureux sans doute que ceux qui échappèrent : mais cette mort si précieuse pour lui porta un contre-coup désespérant au baile, qu'elle couvrit à jamais d'opprobre. Après cette infamie, il secoua toute pudeur, alla sans plus garder de mesures retrouver le caïmacan ou magistrat, et en obtint, à force de sollicitations et d'argent, que les missionnaires jésuites fussent remis aux fers, et leur procès instruit de nouveau. Cette conduite odieuse ayant frappé d'horreur de Bancy ambassadeur de France, ce digne successeur de Germini et de Salignac épousa la querelle des prisonniers, comme celle de l'Eglise et de la nation. Il sollicita leur élargissement avec la plus grande chaleur; le Vénitien continua ses poursuites avec la dernière impudence, et, pour conclusion, il fut réglé que de six missionnaires qui étaient détenus, quatre seraient renvoyés de Turquie, et deux pourraient demeurer auprès de l'ambassadeur de leur nation.

La Providence vint alors manifestement au secours d'une mission dont les fruits ne s'étendaient pas seulement aux simples schismatiques, mais à leurs prêtres, à leurs évêques, à leurs métropolitains, au patriarche même de Constantinople, qui parut disposé à se réunir au saint Siége. Sur ces entrefaites, l'empereur Mathias, ayant remporté quelques avantages sur les Turcs, conclut une trève avec eux en 1616, et fit stipuler en termes exprès, que les Jésuites pourraient exercer librement leurs fonctions dans toute l'étendue de l'empire ottoman. On vit en conséquence plusieurs de ces religieux passer continuellement à Constantinople, se répandre de là dans le reste de la Grèce, et dans les autres provinces ottomanes. Ils furent suivis par un grand nombre de Capucins, et d'autres missionnaires de différens ordres, appliqués très-heureusement depuis, en Syrie comme en Grèce, en Arménie et jusqu'en Perse, à la conservation de la foi romaine, et à la conversion de ses déserteurs schismatiques, qui ont beaucoup plus de préventions que d'habileté, et qui n'ont bien souvent besoin que d'instruction.

Dès l'année 1615, deux Jésuites commencèrent la mission de l'ancienne Colchide, aujourd'hui la Mingrélie, où la religion, assez semblable pour le fond à celle des Grecs, était mêlée de superstitions pitoyables. Malgré la barbarie de ces peuples à demi sauvages,

l'œuvre du Ciel eut beaucoup de succès. Dans la même année, le métropolitain de Gangres en Paphlagonie écrivit au pape pour lui rendre obéissance comme au successeur de Pierre, vicaire de Jésus-Christ et chef de l'Eglise universelle. Dans le même temps, les Nestoriens de Chaldée se réunirent à l'Eglise romaine d'une manière assez solide pour publier à Rome, avec beaucoup d'éclat, les actes de cette réunion.

Par une bulle du 31 d'août 1617, Paul V renouvela les constitutions de Pie V et de Sixte IV touchant la conception immaculée de la mère de Dieu, pour terminer une dispute qui s'était élevée de nouveau sur ce sujet entre les Dominicains et les franciscains d'Espagne. Tout ce royaume était en feu à cette occasion : tant les fidèles étaient scandalisés de voir parmi les catholiques quelques docteurs singuliers disputer à la Mère de Dieu un honneur qui lui était déféré par le consentement de toutes les Églises, et avec l'applaudissement de tous les peuples chrétiens. Que penser donc de cette singularité, par rapport à ceux qui frondent autant les décisions que les dévotions de l'Eglise, sinon que les ennemis des observances reçues ne le sont que trop souvent de la croyance commune? Grégoire XV donna par la suite une extension nouvelle à la bulle de Paul V; il défendit non-seulement de prêcher ou d'enseigner publiquement que Marie eût contracté le péché d'origine, mais encore de soutenir cette opinion dans les conversations privées. On a dit que ce pontife avait permis ensuite aux Dominicains d'en traiter entre eux, mais non pas en public, ni avec les personnes du dehors. Cette exception, dont on ne trouve pas un mot dans le bullaire des papes, devrait sans doute reposer sur quelque chose de plus qu'une assertion si dénuée de preuves : mais si cette prérogative n'est pas imaginaire, elle a été anéantie par le décret péremptoire qu'Alexandre VII publia depuis à la prière du roi d'Espagne et de presque tous les évêques de ses états.

La faculté de théologie de Paris condamna de son côté différentes propositions tirées d'un ouvrage que Marc-Antoine de Dominis venait de publier sous le titre de *République ecclésiastique*. Dominis, homme de naissance, homme de génie, mais de ces génies sans consistance qui ne se fixent ni au vrai ni au faux, ni au vice ni à la vertu, passa vingt ans chez les Jésuites, où il se fit honneur dans tous ses emplois, puis fut tenté de porter la mitre. Il obtint l'évêché de Segni dès qu'il eut quitté l'habit de la Société; et quand il fut évêque, il voulut être archevêque, et parvint au siége de Spalatro, métropole de la Dalmatie. Son inquiétude, jointe à sa vanité, l'engagea dans l'affaire de l'interdit de Venise, qui lui parut propre à signaler avantageusement son érudition en flattant le

sénat. Ses écrits furent condamnés à Rome. Quoiqu'il eût bien dû s'y attendre, cette flétrissure lui troubla le sens et lui fit quitter son siége. Il passa en Angleterre, théâtre fort critique pour une tête aussi exaltée. Il prit en effet le ton du pays, pour plaire aux sectes dont il fourmille, et donna son livre de la *République ecclésiastique*, où, peu content de combattre la primauté du pape, il nie encore la nécessité d'un chef visible dans l'Eglise. C'est là-dessus que tombe principalement la censure qu'en firent les docteurs de Paris, à la réquisition du savant Ysambert, syndic de la faculté (1617). Richer ne voulut ni paraître à l'assemblée, ni signer la censure d'un ouvrage qui ne manquait pas d'analogie avec son traité de la Puissance ecclésiastique et politique : les notes qu'il fit sur la censure, quand elle eut été publiée, fournissent quelque chose de plus que des conjectures sur les motifs de son refus.

Cependant, Dominis qui ne tenait guère plus au mal qu'au bien, et dont la conscience démentait souvent la plume tandis même qu'il écrivait, ne fut pas long-temps sans éprouver d'étranges remords. Encouragé par le pape, qui lui fit dire qu'il pouvait en toute sûreté revenir en Italie, il rétracta publiquement à Londres tout ce qu'il avait dit ou écrit contre l'Eglise et son chef, puis sortit d'Angleterre, et se rendit à Rome : là, il donna un ample désaveu des erreurs et des impiétés dont il reconnaissait que ses ouvrages étaient remplis; mais, dès l'année suivante, cet homme sans caractère et sans consistance écrivit en Angleterre des lettres qu'on intercepta, et qui firent juger qu'il se repentait déjà de s'être repenti. On le renferma dans le château Saint-Ange, où il fut presque aussitôt attaqué de la maladie dont il mourut, après s'être repenti encore une fois, et avec des marques de sincérité assez persuasives pour qu'on lui administrât tous les sacremens de l'Eglise. Cependant, pour l'exemple, on le traita comme relaps : dès qu'il eut expiré, on brûla son corps, avec ses ouvrages, dans le champ de Flore.

Paul V approuva, sous le nom de congrégation Pauline, les clercs réguliers des écoles pieuses, fondés en Italie par le père Joseph Casalini. La bulle est du 6 mars 1617. Ils faisaient alors les vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; ils s'engageaient de plus à tenir les petites écoles pour l'instruction des enfans, et surtout des pauvres. Quelques années après, Grégoire XV mit cette institution au rang des ordres religieux. Alexandre VII la remit par la suite dans l'état séculier, et Clément IX enfin lui a rendu le titre de religion.

L'esprit du concile de Trente prévalant jusque sur le relâchement et les désordres qui s'étaient introduits dans les asiles de

la religion, on vit, dans le même temps et dans une même nation, trois ordres nombreux reprendre la marche de leurs saints instituteurs. On rapporte le commencement de la savante congrégation de Saint-Maur, à l'année 1618, où le roi Louis XIII donna des lettres-patentes pour son établissement. C'est une réforme de l'ordre de Saint-Benoît, faite à l'imitation de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, établie quelques années auparavant en Lorraine par les soins de dom Didier, prieur de Saint-Vanne de Verdun. Il y avait eu peu auparavant parmi les Dominicains en France une réforme dont on fut redevable au père Sébastien Michaëlis, dominicain provençal, qui jeta les premiers fondemens du monastère de la rue Saint-Honoré. Cette réforme, érigée en congrégation, formait deux provinces, celle de Saint-Louis et celle de Toulouse. Deux ans après, la réforme s'établit aussi dans l'ordre de Prémontré par les soins du père Picard et du père de Cervels. Ce ne furent là, si l'on veut, que des ébauches; mais l'esprit qui les avait inspirées continuant d'agir, on les vit bientôt parvenir à un rétablissement, sinon parfait, au moins suffisant pour empêcher les progrès du désordre, jusqu'à ce que l'on pût faire refleurir les vertus.

L'hérésie, folle émule de l'Eglise, tentait de son côté des rétablissemens et des réformes. Jacques Ier, roi d'Angleterre, prince à petites idées, et qui croyait s'agrandir en sortant de sa sphère, rendit une ordonnance pour autoriser les danses et les jeux qui servaient de délassement au peuple les jours de fêtes. Il fut rigoureusement enjoint aux évêques et aux magistrats de tenir la main à l'exécution, comme à une chose de haute importance. Aussi le roi alléguait-il deux raisons de premier ordre; savoir, *la crainte de rendre les protestans stupides, et l'espérance d'attirer à eux les papistes :* vues merveilleuses pour les progrès du pur Evangile! Quoi de plus beau que d'y attirer les hommes, en les faisant danser sous l'abri des lois et sous l'attache de la religion! Le roi zélateur découvrit avec la même sagacité, que le plus grand obstacle à ces conversions provenait des pratiques bizarres et de l'austérité farouche des Puritains : bigots superstitieux, ajoutait-il, qui n'avaient pas respecté la louable coutume de danser et de se divertir innocemment après les offices des jours des fêtes.

Il se rendit à Perth en Ecosse, où les Presbytériens dominaient, et y convoqua une assemblée moitié synode, moitié parlement, afin d'introduire dans sa patrie quelques observances au moins du rit anglican. C'est là que furent dressés les cinq articles si fameux par la suite. Le premier obligeait à recevoir à genoux l'Eucharistie; le second, à la donner en particulier dans certains cas; le troi-

sième, à administrer le baptême dans les maisons particulières; le quatrième, à conférer la confirmation aux enfans; le cinquième, à observer certaines fêtes chaque année. Ces articles passèrent, non sans exciter de terribles agitations.

Dans cette même année 1618, les sectaires de Hollande tinrent le synode pareillement fameux de Dordrecht. Deux professeurs de Leyde, François Gomar et Jacques Arminius, partageaient en deux factions tous les sujets hérétiques des Etats-Unis, sans que l'esprit particulier que leurs premiers instituteurs leur avaient donné pour règle de la doctrine pût les concilier depuis quinze ans qu'on le faisait valoir de part et d'autre. Gomar était opiniâtrément attaché aux enseignemens de Calvin pris à la lettre. Arminius pensait que la doctrine de ce réformateur touchant la prédestination, les effets de la rédemption, la dépravation de l'homme, sa conversion et sa persévérance, était contraire à la bonté, à la sagesse, à la justice de Dieu; qu'elle ne pouvait subsister ni avec l'usage de la prédication et des sacremens, ni avec les obligations du chrétien. De la poussière des écoles, les disputes, et bientôt les libelles et les satires les plus sanglantes se répandirent dans tous les ordres de la république. Les ministres se déchiraient réciproquement dans les prêches; et les peuples épousant la querelle des pasteurs dans les places publiques, dans le sein des familles, dans les repas, chez le bourgmestre, chez le marchand, chez l'artisan, et jusque dans les navires parmi les matelots, on n'entendait parler que de la grâce et de la prédestination.

Un premier synode, tenu à Rotterdam en 1605, ordonna inutilement aux Arminiens de s'en tenir à la confession de foi reçue dans la réforme de la Belgique. La mort même d'Arminius, qui arriva quatre ans après, ne rendit pas ses partisans plus dociles. Soutenus par l'avocat général Barneveldt, qui disposait à son gré de la plupart des magistrats, ils leur présentèrent une requête en forme de remontrance, où ils exposaient leur doctrine, et demandaient qu'il leur fût libre de la conserver; ce qui leur fit donner le nom de Remontrans. Les Gomaristes firent aussitôt des remontrances contre la requête : d'où on les appela contre-remontrans : mais les remontrans, l'emportant alors sur les contre-remontrans, obtinrent des états un décret qui n'ordonnait pas seulement la tolérance qu'ils avaient demandée par leur première requête, mais qui enjoignait aux ministres d'enseigner que Dieu n'a créé personne pour le damner, qu'il a la volonté de sauver tous les fidèles, et qu'il n'impose à qui que ce soit la nécessité de pécher.

Barneveldt était pour les Arminiens; mais le comte Maurice de Nassau, devenu prince d'Orange dans ces conjonctures par la mort

de Philippe-Guillaume son frère, était pour les Gomaristes, ou plutôt contre l'avocat général, qui seul balançait dans la république le pouvoir du prince. Barneveldt, par son habileté, régissait les bourgmestres, ainsi que la plupart des magistrats; et Maurice, par ses dignités, sa naissance, ses services et ceux de ses ancêtres, tenait dans sa main la noblesse et la milice. Ceux qui cherchaient à s'avancer par les armes étaient dévoués au prince; ceux qui aimaient l'ordre et la tranquillité que maintiennent les lois, étaient attachés à l'avocat général. Les deux partis formaient une espèce d'équilibre, qui subsista jusqu'à ce que, des disputes et des injures, la multitude en vint aux coups, aux émeutes, aux armes, à tout ce qui présage la guerre civile. Le prince leva alors des troupes, parcourut à leur tête la plupart des villes, destitua les magistrats qui favorisaient l'arminianisme, et dissipa les citoyens qui avaient pris les armes sans son ordre. Tout pliant devant lui, il obtint des états généraux un ordre pour arrêter Barneveldt; ce qui s'exécuta au sortir de l'assemblée, aussi tranquillement que s'il eût été question du dernier des bourgeois. On se saisit en même temps du célèbre Grotius, qui était son ami particulier, et qu'une étude suivie des Pères avait éclairé sur la plupart des erreurs de Calvin, quoiqu'il n'y ait jamais entièrement renoncé.

On tint ensuite le synode de Dordrecht (1618), qui fut déclaré national, et qu'on s'efforça même de rendre en quelque sorte œcuménique. Outre quarante-deux théologiens choisis en nombre égal dans chacune des provinces-unies, il en vint d'Angleterre, du Palatinat, du Brandebourg, de la Hesse, et de plusieurs autres petits états d'Allemagne, des cantons suisses de Berne, de Bâle, de Zurich, de Schaffhouse, et de la république de Genève. On invita aussi les réformés français; mais leur religieux souverain ne voulut jamais permettre qu'ils s'y rendissent : il fallut se contenter de l'avis par écrit qu'envoyèrent les principaux ministres de ce royaume. Les Arminiens protestèrent contre le synode, qui ne pouvait, disaient-ils, passer pour légitime, puisqu'ils n'y avaient pas voix délibérative, et que les Gomaristes leurs parties se trouvaient en même temps leurs juges. L'argument était sans réplique pour des réfractaires qui, après la même protestation précisément, avaient récusé le jugement des pères assemblés à Trente. Ou ils ne devaient point autrefois faire leur scission, ou ils devaient soutenir invariablement depuis, qu'il n'y a point de puissance ici-bas qui ait droit de juger souverainement de la doctrine, et de terminer les différends de religion.

Ici l'iniquité ne se démentit pas seulement par les œuvres et l'incohérence des procédés : mais, prenant le langage aussi bien

que la marche de Trente, le synode rejeta la protestation, et la déclara contraire à la pratique des premiers conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Calcédoine, où, comme le firent observer les théologiens anglais, les évêques qui s'étaient opposés les premiers aux erreurs d'Arius, de Macédonius, de Nestorius, d'Eutychès, n'en avaient pas moins été leurs juges. Les Hessois dirent de plus, que, si l'on avait égard à de pareilles défaites, on ne pourrait jamais assembler de conciles légitimes, parce que les pasteurs et les docteurs sont toujours les premiers à s'opposer aux hérésies naissantes. On ajouta que si, dans les contestations qui s'élèvent sur la doctrine, il fallait demeurer neutre pour ne pas perdre le droit d'en juger, il n'y aurait point d'hérésie qui ne s'établît sans obstacle; qu'on ne pouvait pas dire qu'en condamnant l'erreur on fût juge dans sa propre cause, parce qu'en définissant quelle est la doctrine orthodoxe, il ne s'agit pas de la cause de chaque particulier, mais bien de celle de Dieu et de son Eglise.

Le jugement de Dordrecht fut dans le même sens que les préambules. « Le synode, y prononça-t-on, persuadé de son autorité par la parole de Dieu même, et suivant les traces des synodes légitimes, tant anciens que nouveaux, déclare et juge que ceux qui se sont faits chefs de parti dans l'Eglise, et maîtres de l'erreur, ont corrompu la religion, déchiré l'unité chrétienne, et sont des objets de scandale. C'est pourquoi le synode les déclare incapables de tout office ecclésiastique, de toutes fonctions même académiques, et les prive de leurs emplois. » Ainsi les protestans s'attribuaient, par une grossière inconséquence, les prérogatives qu'ils osaient refuser à l'Eglise catholique, et allaient jusqu'à décréter des peines dont la nature supposait qu'ils avaient sur des choses purement temporelles des droits positifs qu'ils ne voulaient pas reconnaître à la véritable Eglise.

On exécuta ce jugement avec une sévérité qui n'avait point encore d'exemple dans la république. Barneveldt, première victime de l'arminianisme, ou de l'envie du prince d'Orange, avait déjà été sacrifié, sans que l'intercession du roi de France, la considération dont il jouissait dans toutes les cours étrangères, son zèle héroïque pour la patrie, ses services inestimables, sa vieillesse enfin et ses cheveux blancs, eussent pu lui sauver un reste de vie. Grotius aurait eu vraisemblablement le même sort, s'il n'avait été assez heureux pour s'échapper au moyen d'un coffre dans lequel sa femme l'enferma. Le reste des Arminiens ne fut guère plus ménagé : on déposséda les uns de leurs emplois, on bannit les autres, plusieurs demeurèrent long-temps emprisonnés. Ce fut un

crime irrémissible de ne pas adhérer à un conciliabule tenu par des chrétiens révoltés contre le concile de l'Eglise universelle, et l'on exerça plus de rigueurs contre les sectateurs d'un calvinisme mitigé, que n'en ont exercé contre les sectaires les plus impies ceux des princes catholiques à qui les protestans donnent avec plus d'effronterie le nom de persécuteurs.

Au sujet de l'arminianisme, on tint également à Delpht un synode particulier qui posa les mêmes principes que le synode national, touchant le régime de l'Eglise et l'infaillibilité de ses décisions. On y déclara que, comme Jésus-Christ a promis son esprit à ses apôtres pour leur enseigner toute vérité, il a promis à son Eglise qu'il serait avec elle jusqu'à la consommation des siècles; que, les pasteurs s'assemblant des différentes contrées du monde chrétien pour juger de la doctrine, il faut croire fermement que Jésus-Christ, selon ses promesses, éclaire cette assemblée par son Esprit saint, et la conduit tellement, qu'on n'y décide rien au préjudice de la vérité; qu'il n'y aurait ni ordre ni paix dans l'Eglise de Dieu, si chacun avait la liberté d'enseigner, sans soumettre sa doctrine au jugement du synode. Il faut que ces principes soient bien évidens, pour arracher de pareils témoignages : mais quel bandeau faut-il avoir sur les yeux, pour ne pas s'en faire une application qui est de la même évidence que les principes!

Le seizième siècle avait été trop fécond en productions monstrueuses, pour qu'elles ne se propageassent point dans le siècle suivant. Au commencement du dix-septième, un malheureux prêtre, nommé Vanini, osa prêcher le pur athéisme dans quelques-unes des meilleures villes de France, et jusque dans la capitale de ce royaume. Il fut pris à Toulouse, et condamné au feu en 1619, après avoir eu la langue coupée. Quand on lui ordonna de faire amende honorable, et de demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, il répondit qu'il ne connaissait point de Dieu, qu'il n'avait point offensé le roi; et, tout en reniant Dieu, reconnaissant des diables, il dit qu'il leur donnait la justice [1]. Ce monstre avait pris naissance dans les rochers de la Pouille. On lui avait imposé au baptême le nom de Lucile, qu'il abjura pour prendre celui de Jules-César, comme ayant plus d'attrait pour son cœur païen. Il voyagea, et fit différens séjours en Allemagne, en Angleterre, à Genève, où ce reptile impur recueillit les poisons qu'il s'empressa d'exhaler de toute part dans le court espace de sa carrière, qui ne fut que de trente ans. Il confessa qu'il était

[1] Mém. de Trev. mars 1711.

sorti de Naples avec onze compagnons, afin de se partager entre les diverses contrées de l'Europe, et de répandre partout leur doctrine : complot qui passerait pour une chimère, si le scandale d'un pareil apostolat ne s'était renouvelé au 18e siècle. Vanini fit imprimer à Paris, en 1616, un livre intitulé *Des secrets admirables de la nature et de la divinité des mortels :* c'est un trait plus particulier encore de ressemblance entre l'émissaire des athées du dix-septième siècle, et tant d'organes effrontés des matérialistes du dix-huitième.

La mort de l'empereur Mathias, arrivée le 20 mars de la même année 1619, acheva de plonger l'Allemagne et ses sectes diverses dans cet abîme de troubles, de dissensions et de calamités, d'où elle ne sortit que vingt-neuf ans après. Le mal tirait sa source de plus loin. Rodolphe II, dépouillé de la Hongrie par son frère Mathias, et craignant de perdre encore la Bohême, avait accordé beaucoup de priviléges aux protestans de ce royaume, afin de les mettre dans ses intérêts; ce qui n'empêcha point qu'il ne fût contraint, de son vivant, de le céder encore à Mathias, aussi bien que la Hongrie. Mathias, devenu peu après empereur, voulut mettre des bornes à ces priviléges, au moins en les interprétant : il prétendit, entre autres articles, que la permission de bâtir des temples ne s'étendait pas aux terres qui étaient du domaine de l'Eglise. Les sectaires n'eurent que du mépris pour ses ordres, s'assemblèrent en forme d'états dans la capitale de la Bohême, et, à la sollicitation de leurs séditieux ministres, reconnurent pour leur chef le comte de Thurne ou de La Tour, l'un des plus puissans seigneurs du pays, et qui à beaucoup d'ambition joignait toute la valeur et l'habileté nécessaires pour la soutenir. Le premier soin du chef de la rébellion, qui connaissait le génie changeant de ces peuples, fut de les engager d'une manière à ne pouvoir plus revenir sur leurs pas. Il se transporta, suivi de rebelles bien armés, à la salle du conseil d'état qui se trouvait assemblé; éleva des plaintes, au nom des protestans, avec une hauteur qui ne tendait qu'à amener une collision; et, comme on le menaçait de la colère de l'Empereur, fit jeter par les fenêtres le président et le secrétaire du conseil, avec le comte Martinitz, l'un des conseillers. Ensuite il s'assura du château, obligea tous les habitans de la ville à prêter serment de fidélité aux états, fit créer trente directeurs pour administrer souverainement les affaires du royaume, et ne pensa plus qu'à lever une armée, afin de s'opposer, disait-il, aux ennemis de Dieu et de la religion.

Si l'empereur Mathias avait eu autant d'activité pour conserver ses vastes domaines, qu'il en avait montré pour les acquérir, il

aurait sans doute étouffé la rébellion à sa naissance; mais, au lieu de tomber d'abord sur les rebelles avec toutes ses forces, il se contenta de leur adresser des lettres, des défenses, des menaces, et leur donna le temps de former de bonnes troupes, d'en recevoir encore des princes étrangers, d'occuper les places de défense, de fermer les passages, d'établir des magasins et de lever un argent considérable. Il fallut enfin que Mathias attaquât ses propres sujets comme des ennemis étrangers; et le sort des armes lui fut si peu favorable, que le comte de La Tour, après avoir soumis la Bohême aux états, porta la guerre en Autriche, jusqu'à neuf milles de Vienne. Cependant les rebelles, après avoir publié qu'ils ne prétendaient que rendre leur condition égale à celle des catholiques, exerçaient contre ceux-ci toutes les rigueurs dont les sectaires ne manquent jamais d'user quand ils deviennent les plus forts. Ils les exclurent de toutes les charges, emprisonnèrent les uns, confisquèrent le bien des autres, et s'emparèrent des principales églises. Dans cette confusion, qui dura long-temps, mourut Mathias, laissant pour héritiers de tous ses états, du consentement des archiducs Albert et Maximilien ses frères, qui n'avaient point d'enfans, son cousin Ferdinand déjà couronné roi de Bohême et de Hongrie. Cinq mois après, Ferdinand fut encore élu empereur le 28 d'août de la même année 1619, malgré toutes les cabales et l'opposition du parti des rebelles : mais ce n'étaient là que des titres accumulés sans puissance sur la tête de ce prince.

Vraiment zélé pour la foi, il était souverainement odieux aux sectaires. Ceux de Bohême prétendirent d'abord que c'était aux états du pays qu'il appartenait de se donner un roi, et puis formèrent une confédération avec ceux de Silésie, de Moravie et de Lusace, pour leur défense commune, c'est-à-dire pour secouer toute dépendance. Bethlem-Gabor, ou Gabriel Bethlem, gentilhomme calviniste, qui avait usurpé la principauté de Transylvanie sur les Battori ses bienfaiteurs, s'unit aux Bohémiens dans le déssein de s'emparer encore de la Hongrie. Il entra dans ce royaume à la tête d'une grande armée de Transylvains, et y exerça contre les catholiques les vexations dont les sectes victorieuses ne se font jamais faute. Les plus heureux furent ceux qui s'exilèrent eux-mêmes, en laissant tout ce qu'ils possédaient en proie à l'ennemi. L'esprit de révolte, comme un mal épidémique, gagnant de proche en proche, se répandit dans tous les pays héréditaires de Ferdinand, et jusque dans l'Autriche proprement dite, dont les états refusèrent de lui prêter le serment ordinaire de fidélité.

Cependant, comme il y avait à craindre que ce vertige ne durât pas long-temps, et que les forces de la maison d'Autriche, venant

à se réunir, n'accablassent enfin le reste des révoltés, ceux de Bohême prirent le parti de se lier d'intérêt avec un prince capable de contre-balancer la puissance de cette maison. Frédéric V, électeur palatin, et possesseur d'autres domaines considérables en Allemagne, gendre du roi d'Angleterre et neveu du prince d'Orange, dont il était naturel qu'il attendît de grands secours, plus puissant encore par sa qualité de chef de l'union protestante, fut le souverain auquel ils s'adressèrent; et Frédéric, ébloui par l'éclat du trône, sans considérer les précipices qui environnaient celui de Bohême, accepta l'offre qu'ils lui en firent, persuadé, par une ambition travestie en zèle, que Dieu même l'y appelait : il s'empressa de se rendre à Prague, où il fut aussitôt couronné solennellement avec une joie extraordinaire de la part des peuples. Il fallut bientôt surseoir aux réjouissances, et penser aux armes. L'Empereur, avec les secours et les services personnels du duc de Bavière, avait déjà soumis les états d'Autriche. Les Espagnols, entrés dans le Palatinat, formaient une puissante diversion. La ligue catholique, et tous les alliés de Ferdinand lui prêtaient la main, chacun selon sa position et ses facultés. Il obtint du pape des sommes considérables; et quelques princes d'Italie lui envoyèrent des troupes. L'électeur même de Saxe, protestant, mais rival secret du Palatin, et animé par l'espoir d'acquérir la Lusace, servit l'Empereur avec tant de zèle, qu'il fut chargé de l'exécution du ban impérial fulminé contre les rebelles.

Frédéric, de son côté, reçut des troupes de l'union protestante, du prince de Transylvanie, et quelque argent d'Angleterre; mais le roi Jacques était trop indolent pour se charger de tout le faix d'une guerre aussi inquiétante que dispendieuse, dans laquelle d'ailleurs son gendre s'était engagé malgré tous ses conseils. Ainsi le nouveau roi de Bohême fut réduit à faire les frais de la guerre presque uniquement avec ses sujets, qui murmurèrent bientôt sous le poids des impôts, et ne révérèrent plus que faiblement la royauté qui leur coûtait si cher. Comme ce prince avait de l'habileté et de la valeur, et qu'il était secondé par de bons généraux, réduit d'ailleurs à la nécessité de régner, ou de devenir la fable de l'Europe, il lutta une année entière contre sa destinée, et remporta même différens avantages. Enfin, le 8 novembre 1620, on donna la bataille décisive de Prague, où la victoire, dix fois balancée dans l'espace d'une heure, se déclara ensuite si pleinement en faveur des impériaux, que les rebelles s'enfuirent à la débandade, laissant sur le champ de bataille leur canon, leurs drapeaux, et cinq mille morts, sans compter ceux qui se noyerent en voulant traverser la rivière de Moldaw. Prague et toute la Bohême

d'abord, puis la Silésie et la Moravie, se soumirent. L'électeur de Saxe, de son côté, réduisit la Lusace. On accorda des conditions avantageuses au prince de Transylvanie, afin de mieux pousser la guerre en Allemagne. L'infortuné Palatin, de roi redevenu électeur, pour perdre encore bientôt cet héritage de ses pères, s'évada presque seul sans avoir pu rallier aucune partie de son armée, et alla faire dans les pays étrangers le triste personnage d'un souverain sans états. Il fut dépouillé absolument de tous ses domaines, ainsi que du titre d'électeur, qui passa au duc de Bavière, pour ne rentrer dans la maison palatine qu'à la paix de Westphalie, six ans après la mort du malheureux Frédéric.

Le roi très-chrétien soumit dans le même temps les Cantabres ou Béarnais, non moins impatiens alors du joug de la religion, qu'ils l'avaient été autrefois du joug des Romains. Depuis soixante ans que Jeanne d'Albret reine de Navarre, avait fait du Béarn un asile inviolable pour les Huguenots, et surtout pour leurs ministres les plus emportés, la messe et tous les exercices du culte ancien y avaient été abolis, les prêtres et les religieux chassés de leurs églises, dépouillés de leurs biens, et le peuple catholique privé de tous les secours nécessaires pour se soutenir dans l'oppression et dans la pratique de la religion. C'est ce que le clergé avait représenté au roi dans la dernière assemblée des états généraux, en s'efforçant de lui faire sentir combien il importait à sa gloire qu'il ne fût pas dit que, sous l'empire du fils aîné de l'Eglise, tant d'autres de ses enfans étaient plus maltraités que dans la capitale même de la Turquie, où les catholiques avaient leurs pasteurs, leurs églises, leurs prédications, l'usage des sacremens, et généralement tous les moyens de faire leur salut. Le pieux monarque, vivement touché, en avait aussitôt délibéré avec les ministres et les seigneurs qui partageaient sa confiance, et qui pour la plupart se montrèrent aussi bien disposés que le prince à l'égard de la religion. Malgré tous les mouvemens et toutes les intrigues des religionnaires, il intervint un édit qui ordonnait que l'exercice de la religion catholique, apostolique, romaine, serait rétabli dans le Béarn, et que les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, y rentreraient dans la possession de leurs biens et de tous leurs priviléges, de quelque nature qu'ils fussent.

Mais depuis ce temps-là l'exécution avait toujours été différée, d'abord par les chicanes des Calvinistes, qui demandèrent qu'au moins le clergé produisît auparavant ses titres et ses raisons, ensuite par les brouilleries domestiques de la cour, et l'évasion de la reine-mère, dont le mécontentement faisait craindre une guerre civile; ce qui ne manqua point d'augmenter la résistance et l'au-

dace d'une secte toujours prête à se révolter quand elle se promettait quelques succès. Les troubles étant pacifiés, Louis n'eut rien plus à cœur que l'exécution de son édit, dont il ne se rapporta qu'à lui-même. La longueur du voyage, la difficulté des chemins, la rigueur de la saison, et mille représentations spécieuses ne furent point capables de l'arrêter; il partit sans rien entendre; et comme il marchait en force, il eut bientôt sujet de s'applaudir de son entreprise. A peine avait-il passé Toulouse, qu'on lui annonça que le parlement de Pau avait enregistré l'édit et toutes les ordonnances confirmatives. Cette nouvelle ne l'empêcha point d'avancer, quelques protestations d'obéissance que lui pût faire La Force, gouverneur calviniste du Béarn, et jusque là un des plus contraires à l'édit. A cinq lieues de la capitale de cette province, on vint demander au roi quel ordre il voulait qu'on observât à son entrée. « Je descendrai à l'église, répondit-il, s'il y en a une; s'il n'y en a point, j'entrerai sans cérémonie : il ne me siérait pas de recevoir des honneurs dans un lieu où Dieu n'est pas glorifié. » Il fit d'abord célébrer en sa présence une messe solennelle à Navarreins; ensuite il remit les catholiques en possession de la grande église de Pau, où l'évêque célébra devant le monarque avec une pompe qui pût servir de réparation pour le long avilissement dans lequel ce boulevart de l'hérésie avait tenu nos adorables mystères. Le roi, avant de repartir, fit tous les reglemens, et prit les mesures les plus efficaces pour le rétablissement parfait de la religion. Au mois d'octobre de la même année 1620, le sénat de Piémont donna un édit qui chassa de tous les états du duc de Savoie ceux qui professaient la religion prétendue réformée, et le duc le fit exécuter avec une vigueur qui montrait bien qu'on avait rempli ses vues.

Tant de brèches réparées en moins d'un an dans la maison de Dieu, ne furent pas une petite consolation pour le pieux et zélé pontife Paul V avant la fin de sa carrière, qui se termina le 8 janvier de l'année suivante. Il avait eu les yeux incessamment ouverts sur les maux et les besoins de l'Eglise; et l'on peut dire qu'il n'eut point de passion plus vive, que d'en procurer la gloire et l'agrandissement. La haute idée qu'il avait de l'autorité pontificale l'engagea peut-être dans quelque démarche hasardée; mais les critiques qui prétendent que son zèle l'emporta, conviennent que, toujours droit dans ses vues, et généreux contre lui-même, il donna l'exemple d'un grand cœur, et d'un grand pape qui sait se condamner quand il a tort, et réparer une fausse démarche. Il eut aussi la gloire particulière de témoigner plus d'intérêt qu'on ne faisait depuis long-temps pour la conversion des Indes, et de tant

de terres idolâtres qui sont comprises sous ce nom, et qu'il remplit d'ouvriers évangéliques. On fait observer encore qu'il établit plus d'ordres religieux et de congrégations ecclésiastiques, que n'avait fait aucun pape avant lui. Il était persuadé que, Dieu n'appelant pas tous les hommes à la piété par la même voie, on ne saurait trop en multiplier les asiles. Un indice bien sensible encore de sa piété personnelle, c'est que, malgré ses infirmités et l'embarras des affaires les plus épineuses, il n'a pas manqué un seul jour de son pontificat à dire la messe, sans excepter celui où il fut frappé de la maladie qui l'emporta. Il avait soixante-neuf ans, et son pontificat en avait duré près de seize. C'est un trait remarquable de la providence de Dieu sur son Eglise, que les pontificats les plus longs ont presque tous été remplis par les plus dignes pontifes.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÈME.

DEPUIS LA MORT DE PAUL V EN 1621, JUSQU'A LA NAISSANCE DU JANSÉNISME EN 1630.

Le cardinal Alexandre Ludovisio, soutenu par la France contre la faction espagnole et les Bentivoglio déclarés pour Campora, qui leur avait déjà promis de les remettre en possession de Bologne, fut élu pape, sous le nom de Grégoire XV, le jour même que les cardinaux entrèrent au conclave, 9 de février 1621. Le 21 du mois suivant, il approuva la congrégation de Notre-Dame du Calvaire, fondée par Antoinette d'Orléans-Longueville, sous la direction du père Joseph du Tremblay, capucin : religieux personnellement si célèbre, que, sorti d'une famille féconde en grands magistrats, il lui a néanmoins donné, sous l'humble habit de Saint-François, beaucoup plus de lustre qu'il n'en a reçu d'elle. Il travailla toujours pour l'Eglise, long-temps pour l'Etat : religieux fervent dans le cloître, fin politique à la cour, guide assez souvent nécessaire à Richelieu lui-même; partout et dans toutes les situations, jusqu'au comble de la faveur, homme d'une vertu assez forte pour avoir constamment préféré le capuce à la mitre. Toutefois la satire ne l'a point épargné, et au défaut des œuvres (inattaquables en ce sage), elle a exercé toute sa malignité sur ses intentions : mais, ami d'un ministre tout-puissant, et haï d'une secte naissante que tous les voiles de l'hypocrisie ne dérobaient point à la pénétration de ses regards, pouvait-il manquer de crimes?

Pour madame de Longueville, dégagée de toutes les affaires et de toutes les intrigues de la cour, cette sainte veuve, comme une autre Judith, jouissait d'une réputation hors de toute atteinte. Ce fut à Fontevrault, dont on voulait la faire abbesse, et dont elle était déjà coadjutrice malgré elle, qu'elle lia connaissance avec le père Joseph, qui eut bientôt sa confiance. Il ne put néanmoins lui persuader de rester à la tête de cet ordre distingué, où elle ne laissa point en passant, pour ainsi dire, que de faire refleurir, sous la direction de ce prudent confesseur, la discipline régulière. Elle se retira au monastère de Lencloître, qui en dépendait, et, sur le bruit qu'elle y méditait une réforme parfaite, on y vit accourir, de toutes les maisons de l'ordre, des religieuses pleines de courage, qui ne demandaient qu'à observer la règle de Saint-

Benoît dans toute sa rigueur. Pour le faire avec plus de liberté, on prit à Poitiers une maison indépendante de Fontevrault. Ce fut là proprement le berceau de la nouvelle congrégation. La maison que la reine-mère lui ménagea dans la suite à Paris, après lui en avoir fondé une elle-même à Angers, en devint le chef-lieu et fut la résidence de la directrice, c'est-à-dire, de la supérieure générale. Cette congrégation prit le nom de Notre-Dame du Calvaire, parce qu'on s'y faisait un devoir particulier d'honorer la Sainte-Vierge pleurant son fils au pied de la croix.

Le nouveau pape, dans l'année de son exaltation, publia aussi des réglemens pleins de sagesse, touchant l'élection des souverains pontifes. Différens papes avaient déjà pris en considération un objet de si grande importance pour l'édification de la chrétienté; mais aucun d'eux n'était entré dans un détail aussi particulier, et n'avait adopté des mesures mieux combinées que Grégoire XV. Ce qu'il paraît avoir eu le plus à cœur, c'est que l'élection se fasse rigoureusement par la voie du scrutin, c'est-à-dire que les suffrages se donnent avec un secret impénétrable. On sent assez l'avantage de cette méthode : en opinant ainsi, chacun des cardinaux suit en liberté ses lumières et le mouvement de sa conscience; au lieu qu'étant connus, il est fort à craindre qu'ils ne se laissent entraîner par les chefs de factions. Urbain VIII, successeur de Grégoire XV, trouva cette bulle si sage, qu'il en fit jurer l'observation à trente-sept cardinaux qui se trouvaient à Rome.

Par une bulle publiée l'année suivante, Grégoire défendit à tous les ecclésiastiques et à tous les religieux, exempts ou non exempts, de confesser et de prêcher sans la permission et l'approbation de l'ordinaire. Il y eut de grandes disputes sur ce point de discipline, par rapport aux religieux. Pie V, le 6 d'août 1571, avait statué qu'une approbation, une fois donnée par un évêque, pouvait bien être révoquée par son successeur, mais non par lui-même. Cependant, l'usage contraire régnait au moins dans l'Eglise de France. Dans le fait, comme les évêques communiquent leurs pouvoirs à qui bon leur semble, il est naturel qu'ils les retirent quand ils le jugent à propos. Malheur à celui d'entre eux qui se conduirait par haine ou par caprice dans la dispensation des choses sacrées! mais plus grand malheur encore pour le troupeau de Jésus-Christ, si l'on n'était pas libre de chasser les loups du bercail dès qu'une fois ils y seraient entrés! Ils peuvent surprendre la vigilance la plus attentive, en se revêtant de la peau de brebis; le ministre qui était d'abord tout ce qu'il paraissait, peut se démentir par la suite, et devenir une pierre d'achoppement; il est donc raisonnable et de toute nécessité que le premier pasteur,

dans son administration, conserve une liberté, sans laquelle il ne peut répondre qu'en partie du troupeau dont il a toute la charge (1622).

Grégoire XV érigea aussi, à la demande du roi très-chrétien, l'évêché de Paris en métropole, le 20 octobre 1622. On lui donna pour suffragans les évêchés d'Orléans, de Meaux et de Chartres, auxquels on ajouta celui de Blois quand il eut été créé sous Louis XIV. Comme tous ces retranchemens se faisaient aux dépens de l'Eglise de Sens, et nuisaient considérablement à cette ville, le chapitre s'y opposa avec force : mais on crut devoir passer outre en faveur de la capitale d'un grand royaume, à qui il est même étonnant qu'on n'ait pas accordé plus tôt un degré de splendeur si convenable. C'est dans le même but que le nouvel archevêché fut érigé, sous le règne de Louis le Grand, en duché-pairie. On avait choisi pour ces opérations le temps de la vacance des deux siéges. Jean Davy Du Perron, archevêque de Sens, était mort l'année précédente, trois ans après le célèbre cardinal son frère. Le cardinal Henri de Gondi fut le dernier évêque de Paris, et Jean-François de Gondi son frère en fut le premier archevêque. Grégoire XV établit à Rome dans le même temps une congrégation pour la propagation de la foi.

Ce pape, n'étant que cardinal, avait été chargé de ménager un traité entre la France et la Savoie, et avait eu des liaisons à Turin avec le duc de Lesdiguières : avant de repartir pour Rome, il alla lui faire ses adieux. Comme ils se séparaient : « Je ne suis pas assez ennemi de l'Eglise, lui dit Lesdiguières, pour ne pas lui souhaiter un pape de votre mérite. — Et moi, répondit le cardinal, je suis assez de vos amis pour souhaiter de vous voir bon catholique. — A cela ne tînt que vous fussiez pape, répliqua Lesdiguières, vous ne tarderiez point à l'être. — N'allons pas si vite, reprit le cardinal : promettez-moi seulement de vous faire catholique, si je suis pape. » Il le promit ; et ces paroles, soit que la plaisanterie, soit que la politesse les eût dictées, se réalisèrent. Nous les rapportons, non pas comme dignes d'attention par elles-mêmes, mais uniquement pour confondre les vindicatifs et satiriques sectaires au rapport desquels la conversion du duc de Lesdiguières ne fut que le fruit précipité de l'offre qu'on lui fit de la dignité de connétable. On a vu qu'il avait depuis long-temps un attrait marqué pour les sermons des prédicateurs catholiques, et du père Coton en particulier. Il n'entendit ni avec moins de plaisir, ni avec moins de fruit, ceux de S. François de Sales durant deux carêmes que ce saint évêque prêcha depuis à Grenoble. Les entretiens particuliers, et les charmes de la conversation d'un prélat dont il était si mal-

aisé de se défendre, achevèrent à peu près ce que la chaire avait ébauché; et, s'il ne se fût agi que de conviction, la conversion du duc eût été bientôt résolue; mais ce grand homme avait un faible étonnant pour une fille de basse naissance, la fameuse Marie Vignon, qu'il prit enfin pour épouse après la mort de la duchesse. Cependant le saint prélat, qui comptait pour peu de chose la profession de la vraie foi, si les mœurs ne répondaient point à sa pureté, pressa par la ferveur de ses prières le moment de la grâce, qui se manifesta enfin à Grenoble, où Lesdiguières abjura publiquement entre les mains de l'archevêque, le 24 juillet 1622.

Les Calvinistes conçurent sans doute un violent dépit de cette conversion; mais précisément parce qu'elle les couvrait de confusion, et non pas [1], comme le dit un de nos historiens, parce qu'ils perdaient un de leurs plus fermes appuis. Lesdiguières avait toujours été trop bon sujet pour être bon huguenot. Il ne paraissait guère à leurs assemblées que pour porter les sectaires à la paix, et pour croiser les résolutions qui tendaient à la révolte, ou qui étaient simplement contraires aux intentions de la cour. On ne vit point de religionnaires remuer en Dauphiné tout le temps qu'il en fut gouverneur. Il suivit les armes du roi contre eux, dans les expéditions les plus importantes, et opina partout dans les conseils à traiter les opiniâtres en mutins et en séditieux, sans nul égard à leur religion. On peut consulter à ce sujet les Mémoires du duc de Rohan.

Ce ne fut pas un médiocre plaisir pour le saint évêque de Genève, d'apprendre le triomphe que la foi catholique avait enfin remporté par la conversion parfaite d'un personnage aussi considérable que le duc de Lesdiguières; mais le zélé prélat n'y survécut que cinq mois [2]. Assez peu avancé en âge, et déjà épuisé par les travaux de l'épiscopat, ou plutôt d'un apostolat véritable et sans interruption, il sentait depuis quelques années ses forces défaillir de jour en jour; et les humbles sentimens qu'il avait de lui-même lui faisant toujours craindre que l'œuvre de Dieu ne souffrît de son incapacité, il avait pris son frère pour coadjuteur. Son choix ne pouvait tomber sur un ecclésiastique plus vertueux, ni plus capable à tous égards de soutenir ce qu'il avait entrepris pour le rétablissement parfait de l'infortuné diocèse de Genève. Prévenu cependant que la vertu même est souvent la dupe du naturel, et craignant de rien donner au sang et aux sentimens humains; avant de rien faire, il avait consulté les plus saints prélats, et particulièrement le cardinal Frédéric Borromée, cousin-germain du

[1] Dupin, Hist. de Louis XIII, an 1622. — [2] Vie de S. François de Sales. L. 6.

saint archevêque de Milan, dont il retraçait toutes les vertus dans sa propre personne.

Il voulut que le coadjuteur fût sacré aussitôt, quoiqu'il eût refusé constamment de l'être lui-même du vivant de son prédécesseur, et n'admit pour lui aucun des autres ménagemens qu'il avait si scrupuleusement observés. Il s'empressa de lui faire part de son autorité; lui fit rendre, autant qu'il le put, tous les honneurs, et ne se réserva de sa dignité que les peines et les fatigues. Vivement frappé de l'idée qu'il avait toujours eue de la charge terrible de l'épiscopat, il se renfermait souvent pour aviser aux moyens de réparer ce qu'il imaginait avoir négligé, et pour achever ce qu'il ne croyait qu'ébauché. L'assiduité et l'application du saint à ce travail furent si grandes qu'elles firent craindre pour sa santé. Après ces examens particuliers, il conférait de leur objet avec l'évêque de Calcédoine, c'est-à-dire, avec son coadjuteur, ordonné sous ce titre : ils examinaient ensemble les mémoires et les états du diocèse, les notes et les renseignemens précis que le saint avait dressés touchant le génie, la capacité, les mœurs des pasteurs et des peuples, touchant les moyens les plus propres à bannir les désordres, à établir le bien ou à l'affermir. Uniquement attentifs à la gloire de Dieu et au bien de l'Eglise, les deux frères ne tendaient qu'à une même fin.

Cependant chacun avait sa méthode et son humeur particulière. L'ancien évêque, naturellement gai, était d'un accès facile, d'une bonté d'âme et d'une douceur que rien n'altérait, d'une charité affectueuse, compatissante, toujours prête à pardonner, et même à excuser les fautes d'autrui. Le coadjuteur au contraire était sérieux, enclin à la sévérité, inflexible à l'égard des ecclésiastiques vicieux, au moins dans les cas de rechute. Comme ils faisaient de compagnie la visite générale du diocèse, afin de travailler ensuite à une réformation parfaite, le coadjuteur, à qui le titulaire communiquait son autorité sans réserve, fit des perquisitions rigoureuses contre l'inconduite des prêtres. La visite était à peine finie, qu'on vit un assez grand nombre de ces ecclésiastiques dans les prisons de l'officialité. Le saint évêque ne désapprouva point la sévérité de son frère; mais son âme tendre et sensible eut bien des épreuves pénibles à soutenir.

La porte des prisons donnait sur un endroit où il passait tous les jours pour aller dire la messe. Les prisonniers épiaient ce moment, et ne manquaient pas de lui demander grâce, en l'assurant d'un repentir sincère. Son cœur était aussitôt attendri, et bien souvent il ne pouvait retenir ses larmes. Il se représentait la clémence infinie de Dieu, qui ne se lasse jamais de pardonner aux pécheurs,

dont la colère ne tient pas contre leurs gémissemens; et dans ces pensées, « peut-on faillir, disait-il, en suivant un si beau modèle? Dieu s'est laissé toucher si souvent par mes larmes, dois-je être insensible à celles de mes frères? Il exauce les prières des pécheurs; et moi, qui suis le plus misérable de tous, je m'y rendrais sourd! » Au sortir de la messe, il voulait qu'on lui ouvrît les portes des prisons, adressait aux prisonniers une réprimande charitable, leur faisait bien promettre de mieux vivre à l'avenir, puis les mettait en liberté. Le coadjuteur ne pouvait s'empêcher d'admirer cette bonté de cœur, mais ne laissait pas que de l'en blâmer, et de lui en représenter, quelquefois d'un ton chagrin, les conséquences dangereuses. Le saint prélat s'humiliait alors jusqu'à faire des excuses, et promettait d'être plus ferme à l'avenir; mais dès le lendemain sa sensibilité lui faisait oublier ses résolutions, et il se laissait entraîner comme auparavant. La chose alla si loin, que le coadjuteur feignit de vouloir se retirer, afin de l'amener à son but, et il y réussit. L'évêque lui remit les clefs des prisons, et le pria même de les lui refuser, s'il arrivait qu'il les lui demandât; *car ces pauvres gens*, ajouta-t-il, *me font trop de pitié, et je sens bien que je ne pourrais répondre de moi-même.* L'évêque étant père et juge tout ensemble, il n'est pas douteux qu'il doive avoir tout à la fois de la douceur et de la sévérité; mais si l'une de ces deux qualités doit l'emporter sur l'autre, la douceur ne doit-elle pas surpasser la sévérité?

Le saint évêque, touchant presque au terme de sa carrière, et ayant déjà quelque chose de plus qu'un pressentiment de sa mort peu éloignée, reçut une lettre de son souverain, qui lui mandait de se rendre à Avignon, où il se proposait d'aller lui-même pour féliciter le roi Louis XIII[1]. Le mauvais état de sa santé, joint à quelques paroles couvertes qu'on avait prises avec raison pour une prédiction de sa mort prochaine, engagea son frère à le détourner de ce voyage; mais il ne put jamais l'en dissuader, parce que le saint prélat, voué tout entier au bien de la religion, regardait l'entrevue des cours de France et de Savoie comme une occasion précieuse que lui offrait la Providence pour ménager les intérêts de la foi catholique dans la partie de son diocèse qui dépendait de la France. N'ayant que peu de jours pour se préparer, il se pressa de faire son testament, et disposa de toutes choses comme s'il eût dû mourir le lendemain; ce qu'il ne put réaliser si secrètement que le bruit ne s'en répandît, et ne causât une conster-

Marsol. l. 7. Anonym. l. 11.

nation générale. Il ne paraissait plus qu'il ne se vît environné d'une foule de peuple : tout le monde sortait des maisons, les ouvriers mêmes quittaient leur travail pour venir lui demander sa bénédiction. Ce pasteur sensible, ce tendre père ne se contentait pas de la leur donner; il s'arrêtait à chaque pas, disait à l'un quelque mot de consolation, suggérait à l'autre quelque moyen de se sanctifier par les peines de son état, faisait l'aumône à tous ceux qu'il jugeait dans le besoin. Il s'arrêtait pour un enfant, comme il eût fait pour un personnage notable. Il leur imprimait le signe de la croix sur le front et sur la poitrine, qu'il vénérait comme les membres innocens de Jésus-Christ; et comme les personnes de sa suite s'impatientaient de le voir s'arrêter sans fin pour tous ces petits innocens que toutes les mères s'empressaient de lui présenter : « C'est le Fils de Dieu lui-même, leur disait-il, qui nous sert en ceci de modèle; peut-il y avoir de la petitesse à l'imiter? »

A son départ, l'évêque de Calcédoine, tous les principaux du clergé et de la ville, le conduisirent jusqu'à Seissel, à six lieues d'Annecy, c'est-à-dire, à l'endroit où le Rhône, après avoir coulé quelque temps sous terre, redevient navigable. Ce fut là qu'avant de s'embarquer, il leur fit ses remercîmens avec une humble et vive sensibilité : puis se mettant à genoux, les mains et les yeux levés au ciel, il pria le Seigneur à voix haute de prendre soin du peuple qu'il lui avait confié, de s'en rendre le propre pasteur, et de réparer, par l'abondance de ses grâces, les fautes qu'il avait commises par sa négligence ou par son incapacité. Il se relève ensuite, tous les assistans fondant en larmes, leur donne sa bénédiction, ou plutôt prie l'éternel Pasteur de les bénir lui-même, les embrasse tendrement et se recommande à leurs prières. Il les quitte aussitôt, monte sur le fleuve, et s'éloigne des bords, qui ne retentissaient que de soupirs et de sanglots.

On était à la mi-novembre, et le saint fut fort incommodé pendant sa route. Arrivé à Avignon, il lui fallut revenir presque aussitôt à Lyon. La saison se trouvant trop avancée, et le duc de Savoie trop âgé pour passer les monts par un temps rigoureux, à sa place arriva le cardinal Maurice son fils, qui accompagna le roi jusqu'à Lyon, où le prince et la princesse de Piémont se rendirent encore. Quoique la présence des cours de France et de Savoie dans cette ville y mît tout le monde fort à l'étroit, la vénération qu'on y portait au saint évêque ne lui en eût pas moins procuré un logement convenable à son état, si sa mortification ingénieuse ne se fût prévalue de la circonstance même pour en venir à ses fins. Comme plusieurs personnes de distinction, et l'intendant de la province entre autres, lui offraient des appartemens, il leur ré-

pondit qu'ayant prévu la difficulté qu'on trouverait à se loger, il y avait pourvu d'avance, et qu'il était assuré d'une demeure commode. On sut ensuite que c'était la chambre du jardinier de la Visitation, d'où l'on ne put jamais le tirer, quelque instance qu'on lui adressât. Il était habile à satisfaire sa mortification par ces petits artifices : dans tous ses voyages, il était communément le plus mal logé de sa maison; et quand ses gens, honteux de ce partage, lui en témoignaient leur peine, il avait toujours mille raisons apparentes pour justifier son choix.

Mais plus il s'efforçait de s'abaisser lui-même, plus on s'empressait à l'honorer. Les deux cours rendaient, comme à l'envi, témoignage à l'éminente sainteté qui éclatait malgré lui dans toutes ses actions. Il obtint sans peine la protection du roi pour ceux de ses diocésains catholiques qui étaient sous la domination de la France. Louis le Juste avait hérité de l'estime et de l'affection que Henri le Grand avait eues pour un si digne évêque. Quant aux reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche, leurs sentimens à son égard allaient jusqu'à la vénération. Le prince et la princesse de Piémont, qui le connaissaient particulièrement, le regardaient comme l'ami de Dieu, comme un saint qui attirait les bénédictions du Ciel sur leur maison, à laquelle ils s'applaudissaient chaque jour de l'avoir attaché. Tous les courtisans, entraînés par l'exemple des maîtres et par la connaissance personnelle que plusieurs d'entre eux avaient de ses rares vertus, se tenaient honorés d'avoir des rapports avec lui; et quand il fut tombé malade, l'humble demeure d'un jardinier, devenue la sienne, ne désemplissait pas de ce que les deux cours avaient de personnages plus considérables.

Laborieux jusqu'au dernier moment, et animé d'un zèle qui l'élevait au-dessus de la nature, malgré l'affaiblissement où il se trouvait, il prêcha avec beaucoup de feu chez les Jésuites, qu'il avait toujours honorés de son amitié et de son estime. La veille de Noël, il fit encore la bénédiction d'une croix que la reine-mère faisait ériger chez les Récollets, et prêcha de nouveau avec son zèle accoutumé. Le lendemain, il confessa le prince et la princesse de Piémont, leur dit la messe, les communia, puis donna l'habit à deux novices de la Visitation, et prêcha sur le mystère du jour. Dans tous ces exercices, malgré la connaissance que Dieu lui avait donnée de sa mort prochaine, il conserva la plus parfaite liberté d'esprit, et une douce confiance en la divine miséricorde, sans trouble, sans inquiétude, sans aucun changement dans ses actions ou dans ses manières. Il avait toujours vécu comme si chaque jour avait dû être le dernier de sa vie, et la proximité de la mort ne lui

ôta rien de sa tranquillité; la gaîté même de son humeur n'en parut point altérée. Ayant fait dans ces circonstances une large aumône à un gentilhomme ruiné, qui, ne sachant comment lui exprimer sa reconnaissance, lui répétait sans fin qu'il prierait si bien le Seigneur, que dès ce monde il le récompenserait au centuple : « Dépêchez-vous donc, lui dit-il, de me procurer cette fortune, car dans peu ni vous ni moi ne serons dans ce monde. » La mort du gentilhomme suivit de près celle du saint.

La seconde fête de Noël, François sentit une affaissement extraordinaire, et s'aperçut que sa vue baissait. Il ne laissa point que de dire la messe; après laquelle il rencontra le duc de Bellegarde et le marquis d'Alincourt, avec lesquels il s'entretint long-temps à l'air, qui était fort dur. Il fut de là chez le duc de Nemours, pour remettre dans les bonnes grâces de ce prince deux de ses officiers qui n'avaient encouru son indignation que par leurs emportemens contre le saint. Comme il se proposait de partir ce jour-là, il alla encore chez le prince et la princesse de Piémont pour prendre congé d'eux, et terminer quelques affaires concernant le bien de son Eglise. Il arriva enfin chez lui excédé de fatigue. On vint lui présenter ses bottes, qu'il refusa d'abord; mais son valet de chambre les ayant rapportées un moment après : *Il faut les prendre*, lui dit-il, *puisque vous le voulez; mais nous n'irons pas loin.* Après avoir encore écrit quelques lettres de recommandation, et reçu plusieurs personnes qui venaient lui dire adieu, il se trouva si abattu, qu'il fallut le mettre au lit; et l'apoplexie dont il mourut le surlendemain ne tarda point à se déclarer : mais cette maladie, si effrovable de sa nature, fut douce et paisible pour le saint, dont elle prit en quelque sorte le caractère.

Dès qu'on sut dans la ville qu'il était dangereusement malade, les seigneurs, les prélats, les ecclésiastiques et les religieux, tout le monde accourut pour le voir. Le duc de Nemours, tourmenté par la goutte, se fit lever et porter chez lui. Il l'avait autrefois persécuté de plus d'une manière; mais, dominé enfin par des vertus qu'il avait mises lui-même aux plus rudes épreuves, de son ennemi il était devenu l'un de ses plus grands admirateurs Il se jeta à ses pieds, prit et baisa ses mains en les arrosant de ses larmes, lui demanda sa bénédiction pour lui, et pour le prince de Genevois, son fils aîné. Madame Olivier, femme de l'intendant, vint aussi accompagnée de ses deux filles, et lui demanda sa bénédiction pour elle et pour tous ses enfans. Le vicaire général de Lyon, après lui avoir donné les témoignages du plus vif intérêt au nom de tout le diocèse, fit exposer le saint Sacrement dans toutes les églises, pour demander à Dieu le recouvrement de sa santé. Entre les prélats, il

était ami particulier de l'évêque de Damas, qui le méritait par sa piété. Cet évêque lui dit en l'abordant : *Mon cher frère, je viens pour vous rendre tous les offices d'une tendresse fraternelle. Vous savez qu'il est écrit que* le frère aidé par le frère, est comme une cité bien munie. — *Et il est encore écrit*, répliqua le malade en lui tendant la main, *que le Seigneur sauvera l'un par l'autre.—Mettez votre confiance au Seigneur*, ajouta l'évêque de Damas, en usant toujours des termes de l'Ecriture.—*Et il nous nourrira*, poursuivit de même le fervent malade. Puis, ne contenant plus les transports du divin amour qui l'embrasait : *Mon cœur et ma chair*, s'écria-t-il, *se sont réjouis dans le Dieu vivant. A jamais je chanterai les miséricordes du Seigneur. Mais quand paraîtrai-je devant sa face? Montrez-moi, ô le bien-aimé de mon cœur, montrez-moi le lieu où vous reposez!*

Le père Ferrier, jésuite, qui ne le quittait point, lui proposa de faire cette prière de S. Martin : *Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse point le travail.* La profonde humilité du saint parut blessée d'une comparaison dont il n'y avait que lui seul qui méconnût la justesse. Bien loin de faire la prière qu'on lui suggérait : « Je ne suis, répéta-t-il plusieurs fois, je ne suis qu'un serviteur inutile dont Dieu ni son peuple n'ont aucun besoin. » Un autre Jésuite lui ayant suggéré ces paroles de l'Ecriture, *Saint, saint, saint est le Seigneur, toute la terre est remplie de sa gloire*, il les répéta long-temps, et l'idée de la grandeur, de la sainteté, de la majesté suprême le pénétra si fortement, qu'il en parut ravi hors de lui-même; il perdit la parole, et l'on ne s'aperçut plus qu'il vivait, qu'au mouvement de ses lèvres et de ses yeux qu'il levait de temps en temps au ciel. Déjà il avait reçu les derniers sacremens de l'Eglise, à la réserve du saint viatique qu'on n'avait pas osé lui donner à cause de ses fréquens vomissemens; mais il avait encore dit la messe ce jour-là. Tous les actes de résignation, d'une pleine soumission aux ordres du Seigneur, d'une ferme confiance en sa miséricorde, du sacrifice de toutes les créatures et de son propre corps, il les forma avec d'autant plus de joie, qu'il n'avait jamais tenu à aucun objet que dans l'ordre de Dieu. Pour sa profession de foi, ce fut une des premières choses qu'il demanda lui-même à faire; et il la fit de la manière la plus précise et la plus éclatante, prenant à témoin tous ceux qui étaient présens. Sur le point capital de la catholicité, sans laquelle toute piété n'en est que le simulacre, il était d'une sensibilité qui le tirait en quelque sorte de son caractère. Comme on usait de mille expédiens, dans sa maladie, pour le tenir éveillé et prévenir la léthargie, un ecclésiastique s'avisa de lui demander s'il n'avait pas quelque attaché au calvi-

nisme, lui qui avait eu tant de commerce avec les Huguenots. Tiré à l'instant même de son affaissement : « Dieu m'en garde! s'écria-t-il avec feu. La trahison serait trop grande : ô mon Dieu, vous connaissez mon cœur! » Enfin le jour des Saints-Innocens de l'année 1622, et comme on prononçait ces paroles des litanies dans la recommandation de l'âme, *Saints Innocens, priez pour lui*, le saint évêque rendit à Dieu son âme pure, non moins innocente à l'âge de cinquante-six ans, que celles des tendres victimes dont on célébrait la fête.

Il est inutile d'exprimer les regrets qu'excita le premier bruit de cette mort; on les présume assez d'après le caractère d'un saint qui fut particulièrement suscité de Dieu pour rendre la vertu aussi aimable que respectable. Ils se changèrent bientôt en admiration et en actions de grâces, par la multitude et l'éclat des miracles qui s'opérèrent au lieu de sa mort, dans son église d'Annecy où son corps fut reporté, et partout où l'on implora son intercession. Alexandre VII, avant de parvenir au pontificat, fut guéri d'une maladie fort dangereuse étant à Munster en qualité de médiateur pour la paix générale de l'Europe, et demeura si convaincu qu'il devait le recouvrement subit de sa santé aux prières du saint évêque de Genève, qu'il envoya une somme considérable à Annecy pour contribuer à réparer l'église où ses reliques reposaient. Sans attendre les cinquante ans qu'on laisse écouler d'ordinaire entre la mort et la béatification d'un saint, ce pape mit celui-ci neuf ans plus tôt au nombre des bienheureux.

La canonisation eut lieu quatre ans après (1665), sur les instances de la plupart des princes chrétiens, et surtout du roi Louis XIII, des reines sa mère et son épouse, de la reine d'Angleterre sa sœur, du roi et de la reine de Pologne, de la duchesse de Savoie, du duc et de la duchesse de Bavière, à qui se joignirent l'assemblée du clergé de France, ainsi que les ordres religieux, les parlemens et les gouverneurs de nos provinces. Le roi envoya exprès à Rome les évêques de Soissons et d'Evreux, pour solliciter cette affaire conjointement avec le duc de Créqui son ambassadeur. La France avait comme adopté cet étranger à jamais illustre, qui de son côté avait toujours eu pour la France les mêmes sentimens que pour sa patrie. La bulle de canonisation, entre bien d'autres miracles, en relève particulièrement sept des plus éclatans et des plus authentiques : savoir, la résurrection de deux morts, la guérison d'un aveugle-né, d'un paralytique et de trois personnes percluses de tous leurs membres. Mais de tous les prodiges, le plus admirable et le plus salutaire est sans doute la conversion de soixante-douze mille hérétiques, également attribuée, par cette bulle, au saint évêque de

Genève, après les discussions rigoureuses qu'on sait être d'usage à Rome en pareille matière.

Nous avons de S. François de Sales différens ouvrages de piété; le Traité de l'amour de Dieu et l'Introduction à la vie dévote sont les plus connus[1]. On les examina tous avant d'en canoniser l'auteur, et on les trouva si remplis de l'esprit de Dieu, si propres à opérer des fruits de salut dans le cœur des fidèles, qu'on en déclara la lecture aussi salutaire que celle des Pères de l'Eglise. L'Introduction à la vie dévote en particulier a produit un bien infini dans tous les états; elle a véritablement introduit dans les voies de la piété, dans les voies de la perfection évangélique, les conditions mêmes qui se croyaient dispensées d'être chrétiennes. Peu importe que la doctrine ou la manière de notre saint ait déplu à ces sombres moralistes qui ne reconnaissaient pour vertu que ce qui présente leurs traits sauvages et repoussans : tel était le caractère des Pharisiens, qui ne pouvaient souffrir la douceur et la divine condescendance de celui qui est venu pour sauver les pécheurs et les publicains. François, au contraire, s'est fait tout à tous comme Paul, afin de gagner tout le monde à Jesus-Christ. Il a invité à la vertu d'une manière douce et insinuante, afin d'y attirer les cœurs, et de les y accoutumer insensiblement : du reste, exact observateur des règles évangéliques, il les a toujours enseignées dans toute leur étendue; et si, comme l'Apôtre encore, il a donné le lait aux faibles, il a donné aussi la nourriture solide aux parfaits, et maintenu partout les lois immuables des mœurs dans leur intégrité et leur pureté.

Cependant il s'éleva en Espagne des directeurs et des rigoristes tels que les censeurs du saint évêque de Genève paraissaient les demander, c'est-à-dire, des hommes austères en apparence, faisant profession d'un genre de spiritualité inconnu dans l'Eglise, singuliers dans la manière d'expliquer les divines Ecritures, indociles à la voix de l'autorité, et tenant expressément des maximes pernicieuses, non-seulement sur l'obéissance, mais sur l'usage du mariage, et sur les principes fondamentaux des mœurs. C'étaient quelques restes ou rejetons d'une secte de fanatiques qui, sur la fin du siècle précédent, avaient déjà paru dans le même royaume, où ils se nommèrent eux-mêmes religieux Illuminés. Ils répandirent principalement leurs erreurs dans l'Andalousie. L'inquisiteur général les condamna, en promettant néanmoins de ne point user de rigueur envers ceux qui s'étaient laissé séduire, s'ils se reconnaissaient coupables, et dénonçaient leurs séducteurs sous trente

[1] Anonym. I. 11.

jours. L'ordonnance eut son effet; sept à huit mille personnes vinrent faire leur déclaration, et l'on n'entendit plus parler de cette secte en Espagne.

Mais des extrémités méridionales de ce royaume où l'Inquisition lui faisait peur, elle pénétra bien loin au-delà des Pyrénées, aux extrémités opposées de la France, au pays de Chartres d'abord, puis et plus effrontément dans la Picardie. Elle fit ses premiers prosélytes dans un ordre très-réformé, et son premier fruit fut l'apostasie de deux moines, qui, après avoir dogmatisé quelque temps en secret, répandirent dans le public leurs erreurs et leurs extravagances[1]. Comme ce sont les hommes qui font les hérésies, et les femmes qui les accréditent, les moines attachèrent à celle-ci quantité de personnes du sexe, en leur donnant droit de prêcher. Ils les distribuaient ensuite en différens lieux, où elles établissaient des communautés de filles dévotes; ce qui ne pouvait manquer de rendre leurs dogmes immortels, pour peu qu'on eût différé d'en intercepter le cours: mais le prince, averti de bonne heure, commit les juges de Roye et de Mont-Didier, où l'erreur se montrait avec le plus d'audace, pour informer en toute rigueur contre les coupables, qui furent emprisonnés en grand nombre. Les chefs s'éclipsèrent, et le pays, purgé ou effrayé, demeura tranquille (1623).

En Hollande, où l'on professait telle religion qu'on jugeait à propos, et où l'on n'en professait aucune si l'on voulait, on rendit cependant une ordonnance qui chassait les Jésuites du pays, avec défense d'y rentrer, sous peine d'être arrêtés comme ennemis, et obligés à payer rançon (1622.) C'était le sort de ces religieux, sous tous les gouvernemens hérétiques, de porter personnellement le poids de la haine et des préventions qu'on avait contre l'Eglise romaine. La partialité fut poussée en Hollande jusqu'à défendre à tous les sujets de la république d'envoyer leurs enfans étudier dans les colléges étrangers des Jésuites, tandis qu'on se contentait, dans cette espèce de persécution, tempérée à l'ordinaire par l'esprit d'intérêt, d'enjoindre à tous les autres catholiques, prêtres et religieux, de donner par écrit aux magistrats des lieux leurs noms et leurs demeures.

Par le motif opposé, l'empereur Ferdinand II, qui cherchait les moyens les plus efficaces d'extirper l'hérésie de ses états, après en avoir défendu l'exercice à Prague, en chassa les ministres, et donna l'université aux Jésuites. Ce fut le premier fruit important que la religion catholique retira de la bataille de Prague. Ces ré-

[1] Vittor. Siri, Memor. vol. 8.

solutions déplurent fort à l'électeur de Saxe qui avait secondé et secondait encore les armes de Ferdinand; mais quelque nécessaire qu'il fût à l'Empereur pour le moment même, ce prince religieux et catholique zélé ne laissa pas que de chasser encore les ministres du reste de la Bohême, de la Moravie, et d'une partie de la Silésie. Il fit beaucoup plus, comme on le verra, quand les succès de Tilly et de Valstein, ses généraux l'eurent mis en état d'agir absolument en maître.

L'Eglise de France, continuant à s'approprier la discipline qu'elle n'avait pas reçue dans les formes, entreprit de l'établir jusque parmi les réguliers, qui se prévalaient davantage de leurs exemptions et de leurs privilégés. Des monastères célèbres, autrefois l'édification des peuples et des grands, dont la pieuse magnificence les avait enrichis, étaient devenus des palais, ou des campagnes délicieuses, habités trop souvent par l'ignorance et la paresse. On avait à ce sujet porté bien des plaintes à Louis XIII, lorsqu'entendant un jour la messe à la fameuse abbaye de Marmoutier, il fut scandalisé personnellement de la contenance des moines, trop accoutumés à l'indécence pour être contenus par la présence même de la cour. On lui dit qu'il voyait peu de chose; qu'il y avait plusieurs maisons d'où l'ivrognerie et l'incontinence n'avaient pas seulement banni toute régularité, mais les exercices les plus indipensables des vertus chrétiennes. Le monarque demanda et obtint un bref du pape pour réformer ces désordres, et mit le cardinal de La Rochefoucault, son grand aumônier, à la tête de cette commission. Ce vertueux et sage prélat se forma un conseil composé d'un Bénédictin, d'un Chartreux, d'un Dominicain, d'un Minime, d'un Jésuite, d'un Feuillant, et de quelques autres personnes d'une vertu éclairée.

Après avoir conféré mûrement, et à bien des reprises, avec eux, il commença la réformation de Sainte-Geneviève de Paris, dont il était abbé, et qu'il établit chef de quarante maisons, dont la congrégation des chanoines réguliers de France fut d'abord formée. Comme plusieurs religieux de cette abbaye s'opposaient à la réforme, on en tira douze de Saint-Vincent de Senlis, où depuis quelques années on vivait au moins d'une manière édifiante : c'était à peu près tout ce que portaient les constitutions nouvelles, qui, sans prescrire des austérités et des pénitences extraordinaires, se bornaient à exiger l'obéissance, l'esprit de retraite et de recueillement, l'éloignement de la mondanité, ou la simplicité convenable à l'état religieux. Le généreux cardinal, par sa démission volontaire, remit l'abbaye dans l'ancien droit d'élire son abbé, à condition que le gouvernement n'y serait plus que triennal. La ré-

forme ne tarda point à passer du chef-lieu dans la plupart des maisons de sa dépendance. Elle s'établit en même temps chez les religieuses de l'Assomption de la rue Saint-Honoré, nommées alors Haudriettes, du nom d'Etienne Haudry, conseiller d'état, qui les avait fondées du temps de S. Louis, en les soumettant à la juridiction du grand-aumônier de France. A ce titre, elles dépendaient absolument du cardinal de La Rochefoucault, qui leur donna des règles toutes nouvelles. Cet institut, fondé pour des veuves qui ne faisaient pas vœu de pauvreté, fut par la réforme érigé en titre ordinaire de religion avec l'approbation du saint Siége.

Déjà les abbayes d'Ardeine, de Silly et de Belle-Etoile s'étaient associées pour rappeler l'esprit de S. Norbert dans l'ordre de Prémontré dont elles faisaient partie; mais elles avaient à essuyer la plus violente opposition. Il fallut encore charger le grand-aumônier de consolider cette réforme, qui eut besoin de toute sa prudence et de toute sa fermeté, mais qui prospéra enfin, et s'établit insensiblement dans plusieurs autres maisons. Quelques Trinitaires, qui avaient à cœur la vraie gloire de leur ordre, prièrent encore ce vertueux cardinal d'y mettre la réforme, et de leur propre mouvement lui obtinrent de Rome les pouvoirs nécessaires. Il est inconcevable à quel point la longue habitude du relâchement renverse les premières idées. Le général et les anciens appelèrent comme d'abus de ce qui tendait à corriger de tous les abus le plus inique et le plus criant. La règle de ces religieux les obligeait à réserver le tiers de leur revenu pour la rédemption des captifs; et la maison de Paris, qui avait dix mille livres de rente sans compter le casuel, n'était taxée qu'à dix-huit livres; ainsi des autres, dans la même proportion. Cette odieuse prévarication engagea le roi à accorder toute liberté au commissaire de la réforme. Le cardinal y apporta le remède convenable, et corrigea en même temps tous les autres désordres, auxquels celui-ci fournissait leur aliment. On eut beau réclamer contre des règles qui n'étaient point en vigueur quand on avait fait profession, et auxquelles on n'avait jamais prétendu s'astreindre: le cardinal tint ferme, persuadé avec raison que rien ne dispense des devoirs de la charité, bien moins encore d'un devoir strict de justice, et qu'en professant la vie religieuse, on avait ou l'on devait avoir la volonté de s'obliger à ce qui est de l'essence de sa profession, et à plus forte raison à ce que commandent le christianisme et la probité. Pour s'assurer de l'exécution, il ordonna que le général aurait deux assistans choisis dans tel ordre qu'il plairait au commissaire; et, pour rétablir la régularité, il mit deux pères feuillans dans le couvent de Paris, et deux Jésuites à Cerfroi.

L'ordre de Saint-Benoît et de Saint-Bernard, qui avait retracé en Occident les prodiges de vertu admirés autrefois à Scété, à Nitrie et dans la Thébaïde, était si fort dégénéré, que les bois habités par ces solitaires alarmaient quelquefois la pudeur. Il fallut des soins, de la circonspection, de la dextérité, un temps fort long et une patience infinie, pour appliquer des remèdes convenables à la profondeur des plaies et au caractère des sujets. Les plus intéressés à la prolongation du désordre, n'étaient pas du moindre rang. Enfin la persévérance et la prudence, de concert, gagnèrent assez, sinon pour faire refleurir la régularité dans toutes les maisons, au moins pour en bannir la licence et le scandale. Les ordres qui mirent des adoucissemens à la règle primitive, ne furent pas indignes à beaucoup près de toute estime. Il n'en était point même où un grand nombre de particuliers ne donnassent des exemples capables d'édifier, capables de confondre non seulement le commun des chrétiens, mais beaucoup d'ecclésiastiques et de fidèles qui vivaient dans les embarras du monde.

Le pape qui avait secondé la réformation de tout son pouvoir, n'en vit pourtant pas la fin, et laissa beaucoup à faire encore à son successeur. Grégoire XV mourut, âgé de soixante-dix ans, le 8 de juillet 1623. Etant cardinal-archevêque de Bologne, il avait résidé assidûment dans ce siége, excepté le temps de ses légations, jusqu'au conclave où il fut élu pape. Pendant son pontificat, il donna des secours considérables à l'Empereur et au roi de Pologne, qui soutenaient une rude guerre, le premier contre les hérétiques, et l'autre contre les Turcs. Il a canonisé quatre saints fort célèbres, S. Ignace de Loyola, S. François Xavier, S. Philippe Néri et Ste Thérése. La bulle qu'il publia pour élire les papes par la voie du scrutin, s'est toujours observée depuis. Moins d'un mois après sa mort, le cardinal Barberin, d'une ancienne famille de Florence, lui succéda à l'âge de cinquante-cinq ans, sous le nom d'Urbain VIII : pontife recommandable par son affection et son talent pour les lettres, par sa douceur, par sa modestie, et par une piété peu commune.

Dès son entrée au pontificat, le nouveau pape défendit aux Récollets, de l'avis des cardinaux, et sous peine d'excommunication, de prendre la sandale et le capuchon pointu à la façon des Capucins (1624). Il ne s'agissait pas seulement de prévenir les méprises des fidèles trompés dans la distribution de leurs aumônes par la ressemblance des habits; mais bien plus encore d'empêcher les religieux d'en venir pas à pas, par le moyen des changemens d'habits, au goût des modes et des mœurs séculières, comme cela était arrivé dans les anciens ordres. En effet, l'habit monastique n'est-il

pas un frein à la licence, pour peu qu'on ait de pudeur ou de bon sens? et y a-t-il rien de plus ridicule qu'un air mondain sous un froc? Il fut aussi défendu aux Carmes anciens de prendre l'habit et le nom de Carmes réformés. Rien de plus juste; outre qu'il est de droit commun de ne pas s'enter sur une famille, à moins qu'elle ne juge elle-même que cette incorporation lui fait honneur. Peu d'années après, Urbain VIII donna une bulle nouvelle, pour assurer aux Capucins le titre de vrais enfans de S. François, qui leur était disputé par les franciscains. Paul V avait déjà prononcé que les Capucins étaient véritablement frères-mineurs, quoiqu'ils n'eussent point été établis, ajoutait ce pape, du vivant de S. François. Mais de ces dernières paroles, les rivaux des Capucins concluaient qu'ils ne venaient point en droite ligne de ce saint fondateur; et à ce sujet le pape Urbain déclare, que le commencement de leur institution doit se prendre de celui de la règle séraphique observée sans aucune discontinuation par eux ou leurs pères depuis son origine. Enfin Urbain VIII ordonna aux Prémontrés d'Espagne de reprendre l'ancien habit qu'ils avaient quitté depuis peu, et le nom de frère, qui leur déplaisait encore davantage. C'est à ces minuties apparentes que tient essentiellement l'esprit de l'état régulier : car les religieux ne quittent pas communément leur premier habit, pour en prendre un plus modeste.

Les changemens mêmes qui ont lieu sous prétexte du bien, ne sont pas sans danger dans l'état religieux; c'est pourquoi la congrégation chargée d'expliquer et de maintenir les décrets du concile de Trente, défendit aux supérieurs réguliers de permettre à aucun de leurs inférieurs de passer à un institut plus austère, à moins d'être bien assurés qu'il s'y rendrait sans aucun retard, et qu'il y serait reçu aussitôt. L'expérience n'avait que trop appris que le zèle apparent d'une plus grande perfection conduit assez souvent à l'apostasie. Quantité de ces zélateurs, après avoir respiré quelque temps l'air du siècle, ne perdaient pas seulement leurs idées de réforme, mais ne pouvaient plus supporter le joug même qui leur avait paru trop léger, et menaient loin du cloître une vie errante, et le plus souvent scandaleuse.

Urbain VIII défendit encore d'exposer à la vénération publique les portraits des personnes mortes en odeur de sainteté, d'allumer des cierges sur leurs tombeaux, et d'en publier les miracles, sans l'approbation de l'ordinaire. A l'égard de cette constitution, il est peu de personnes qui n'en sentent toute la sagesse; aussi fut-elle confirmée et maintenue soigneusement les années suivantes. Si elle eût toujours été observée, on ne verrait pas des légendes remplies de miracles apocryphes, et quelquefois si bizarres, qu'ils ne

sont propres qu'à autoriser les censures des hérétiques et les dérisions des impies. D'ailleurs, il n'appartient qu'à l'Eglise de canoniser la vertu, puisqu'elle est seule dirigée par le Saint-Esprit pour régler notre culte.

Dans le cours de l'année 1625, le pape Urbain canonisa Ste Elisabeth, reine de Portugal, et certifia qu'elle avait été du tiers-ordre de Saint-François; il béatifia Félix de Cantalice, parvenu à une éminente sainteté dans le rang obscur de frère capucin, et André d'Avellino, prêtre de la congrégation des Théatins. Celui-ci avait d'abord suivi le barreau, en se bornant toutefois aux causes ecclésiastiques, et même avec une intégrité et un désintéressement qui honoraient le sacerdoce dont il était revêtu : mais un mensonge, quoiqu'assez léger, lui ayant un jour échappé dans la chaleur du discours, et ce passage de l'Ecriture, *La bouche qui profère le mensonge donne la mort à l'âme*, lui étant presque aussitôt tombé sous les yeux, il fut pénétré d'un repentir si vif, qu'il abandonna sur-le-champ les fonctions du barreau. Il entra chez les Théatins, où, durant toute sa vie, après avoir satisfait aux devoirs de sa règle, il consacra le reste de son temps à l'oraison et au salut des âmes, principalement des pauvres gens de la campagne. On peut juger de l'éminence de sa vertu, d'après les deux vœux qu'il fit et observa inviolablement : savoir, de contrarier en toute chose sa volonté propre, et d'avancer sans nul relâche dans la carrière de la perfection. Urbain VIII, attentif en même temps au bien temporel et spirituel de l'Eglise, réunit au domaine du saint Siége le duché d'Urbin, par la donation que lui en fit entre-vifs le duc François-Marie de La Rovère, dernier de cette maison.

En ce temps là, et dans le sein de l'Eglise de France, à peine échappée aux attentats du calvinisme, et déjà menacée d'une hérésie nouvelle, ou d'une reproduction déguisée des mêmes erreurs, il s'élevait un de ces hommes de la droite du Très-Haut, puissant en œuvres et en paroles, ange de conseil pour les rois mêmes, mobile de toutes les grandes œuvres de piété qui s'accomplissent dans un empire, d'autant plus révéré que son humilité profonde n'aspirait qu'à l'obscurité et à l'oubli des hommes, et pour le caractériser enfin d'un seul trait, suscité du Ciel pour démasquer l'hérésie dans les apologistes affectés du pouvoir de la grâce et de la pureté de la morale. Vincent de Paul naquit en 1576 au village de Poui près Acqs, de parens pauvres, mais craignant Dieu, qui lui inspirèrent de bonne heure de grands sentimens de religion. Il fit ses études à Acqs et à Toulouse; après quoi, s'étant embarqué à Marseille, où il était allé pour quelques affaires, il fut pris par les pirates, et mené en esclavage dans la Barbarie. Pour prémices de son zèle

vraiment apostolique, il convertit le renégat qui était devenu son maître, et revint avec lui en Europe. Arrivé à Paris, il demeura deux ans chez les pères de l'Oratoire, qui lui procurèrent la cure de Clichy, préférable, selon cet humble serviteur de Dieu, à l'abbaye de Saint-Léonard de Chame qu'on lui avait déjà fait offrir, et à la charge d'aumônier de la reine Marguerite. Il s'attacha depuis à la maison de Gondi, où la piété était en honneur, et, portant partout l'esprit de l'apostolat, essaya son talent pour les missions dans la terre de Gannes en Picardie. Ses premiers succès lui en firent tenter d'autres, qui furent accompagnés de tant de bénédictions, que tous les gens de bien le pressèrent d'instituer une congrégation, afin de perpétuer ces fruits de salut.

De Gondi, général des galères, et sa pieuse épouse, l'aidèrent de tout leur pouvoir. Une foule d'ecclésiastiques, également laborieux et désintéressés, se rangèrent parmi ses disciples. L'archevêque de Paris, qui était encore de la vertueuse maison de Gondi, approuva le 24 avril 1626 ce nouvel institut, dont le saint instituteur fut établi supérieur général. Le roi, par ses lettres-patentes du mois de mai 1627, en permit l'établissement dans toutes les villes du royaume, et le souverain pontife l'érigea cinq ans après en congrégation, sous le nom de prêtres de la Mission. On les nomme assez communément Lazaristes, à cause du prieuré de Saint-Lazare, qui leur fut donné pour première maison. Le contrat de cette fondation, dicté par la modestie du fondateur, porte que ces missionnaires s'obligeront à ne jamais prêcher ni administrer les sacremens dans les villes où il y aura archevêché, évêché, ou seulement présidial. Ils avaient en 1789 plus de quatre-vingts maisons divisées en neuf provinces, où ils s'occupaient principalement de la conduite des séminaires, si importante pour l'Eglise. Nous verrons dans la suite leur saint instituteur, nonobstant toutes les liaisons et tout respect humain, rendre à cette Eglise des services plus essentiels encore, ou du moins d'un rapport plus direct à la conservation de la foi son dépôt capital.

Un religieux, simple particulier, étranger à la France, y occasiona vers le même temps, contre les Jésuites ses confrères, un des plus violens orages qu'ils y eussent encore essuyés. Santarelli, jésuite italien, avait publié à Rome un livre muni des approbations du vice-gérent du pape, et du maître du sacré palais, où il était dit que le souverain pontife peut punir les rois de peines temporelles, et dispenser leurs sujets, pour justes causes, du serment de fidélité, comme cela s'était toujours pratiqué dans l'Eglise. Quelques Jésuites, ayant parcouru ce livre chez un libraire de Paris qui en avait reçu six exemplaires de Rome, communiquè-

rent leurs inquiétudes au père Coton leur provincial, qui fit enlever tous ces exemplaires : mais un docteur, aussi curieux et plus alerte que les Jésuites, avait déjà vu cet ouvrage, et en rédigea des extraits qui coururent tout Paris. Il fallait avoir le livre pour les vérifier : un magistrat du parlement dépêcha un exprès à Lyon, d'où en huit jours on lui en apporta un exemplaire. Il fut déféré tout à la fois au parlement et à la Sorbonne, et l'affaire fut poussée à ces deux tribunaux avec une égale chaleur.

Sans compter les écrits de Mariana et de Bellarmin dont nous avons parlé, celui de Santarelli était le troisième entre les ouvrages d'une certaine célébrité, qui eussent été composés en assez peu de temps par des Jésuites sur ces matières délicates. Bécan, professeur de théologie à Mayence, s'était servi, à l'égard de la puissance pontificale, d'expressions si peu mesurées, qu'il avait été condamné par le saint Père lui-même. Quant à Suarez, le troisième de ces auteurs, il n'avait écrit qu'à la sollicitation du pape, qui fut si content de son ouvrage, qu'il l'en remercia par un bref rempli d'éloges. Ce docteur attribuait néanmoins au souverain pontife sur le temporel des rois, une puissance très-contraire aux maximes gallicanes. D'ailleurs, on se souvenait encore en France que Rome avait mis l'ouvrage de Bellarmin à l'*index*, parce qu'il n'accordait au pontife qu'un pouvoir indirect sur le temporel, quoique les conséquences qui en résultaient ne différassent guère de celles qui découlaient de la puissance directe et absolue.

Les Jésuites français ne manquèrent point de représenter aux magistrats, que tous ces écrits avaient été mis au jour par des Jésuites étrangers, sans même que les auteurs eussent jamais été inquiétés par leurs souverains naturels. L'équité demandait qu'on eût égard à ces remontrances, dont Matthieu Molé, alors procureur-général, et qui fut depuis premier président et garde des sceaux, appréciait la justesse. Lui-même dit au roi qu'il n'était nullement équitable que les Jésuites français fussent maltraités à l'occasion d'un Italien qui avait écrit suivant la jurisprudence de delà les monts. On ne tint pas compte de ces considérations : l'ouvrage de Santarelli fut condamné et brûlé dans la place de Grève (1626); et si quelques magistrats en avaient été crus, l'exécution se serait faite dans la cour de la principale maison des Jésuites, tous les religieux appelés et présens. Du reste, ils essuyèrent tout l'opprobre imaginable dans la personne des trois supérieurs de leurs maisons de Paris, qui furent mandés au parlement. On leur proposa de signer une déclaration de doctrine. Le père Coton répondit qu'ils la signeraient, si la Sorbonne et le clergé de France la souscrivaient avant eux : réponse qui, impliquant que le parle-

ment n'était point juge de la doctrine, ne fit que l'irriter encore, et il fut sur le point de les faire jeter en prison. Enfin le roi vint au secours de ces religieux, et le premier ministre, qui par des vues particulières avait jusque là contraint la bonté du prince, exigea simplement qu'ils promissent de souscrire à la censure que la Sorbonne et le clergé feraient de la doctrine de Santarelli. De son côté, le parlement, qui procédait nonobstant la défense du roi de passer outre, n'exigea plus d'eux qu'une simple déclaration touchant l'indépendance des rois pour le temporel. Le 1er août, le livre de Santarelli fut censuré par la Sorbonne; mais une grande dissidence régnait parmi les docteurs. Le 2 janvier suivant, l'affaire étant mise encore en délibération, la majorité des docteurs désapprouva la Sorbonne. Mais le 4, le parlement ordonna que la censure serait enregistrée à son greffe, et chargea le procureur-général de l'exécution, toutes les affaires cessant. Le 13, une déclaration du roi défendit de délivrer copie de cette censure, sous peine d'encourir son indignation. Cependant le 25 un arrêt du parlement intima que, nonobstant la défense du roi, son arrêt du 4 serait exécuté. Louis enfin, fatigué de voir qu'on prétendait défendre son indépendance en résistant à ses ordres, interdit le 29 expressément à la cour de connaître de cette affaire, et nomma une commission de cardinaux et de prélats pour l'examiner. C'était finir par où il eût fallu commencer.

Pendant que les Jésuites français essuyaient de si rudes orages, leurs confrères, cultivant sans relâche les vastes missions de Turquie, y préparèrent une moisson si abondante, qu'ils ne suffirent plus à la recueillir. Comme elles étaient sous la protection de la France, le pape en nomma supérieur le célèbre père Joseph, qui fit passer à Constantinople un grand nombre d'ouvriers évangéliques du même ordre que lui. Ce fut par les secours de ces dignes enfans de S. François, unis de pensée et d'affection avec ceux d'Ignace, que les chrétientés du Levant, défigurées durant tant de siècles, parvinrent au moins à retracer quelque image de ce qu'elles avaient été anciennement.

Dans les missions de l'Amérique, au contraire, il se commit de la part des Européens un excès capable de scandaliser les idolâtres mêmes. Un chevalier de Saint-Jacques, qui avait encouru l'animadversion de la justice, se réfugia chez les Dominicains de la capitale du Mexique. Aussitôt le vice-roi fit investir le couvent, pour que le criminel ne pût s'évader. L'archevêque voulut faire retirer les gardes, et sur leur refus, les excommunia. Le vice-roi, outré de colère, fit arrêter l'archevêque, et ordonna de le conduire au port le plus voisin, pour être de là transporté en Espagne. Il

avait même enjoint de le mettre aux fers en arrivant au port. Le prélat, l'ayant appris, se retira dans une église, se revêtit des habits pontificaux, prit le saint Sacrement et l'emporta, ordonnant aux ecclésiastiques de faire partout la même chose, et de ne plus célébrer le service divin. Cette résolution anima tellement le peuple, qu'il courut en fureur chez le vice-roi, et l'aurait brûlé dans son palais, s'il ne s'était promptement réfugié chez les Franciscains. Le prélat partit ensuite de son plein gré pour l'Espagne, et porta ses plaintes contre le vice-roi, qui fut rappelé sur-le-champ.

Ce scandale, promptement réparé, ne ralentit ni l'ardeur ni les succès des ouvriers évangéliques dans ces missions, déjà si bien établies qu'elles prêtaient la main aux autres nations pour sortir à leur tour des ombres de la mort, ou pour résister aux puissances qui s'efforçaient de les y replonger. Du Mexique et des Philippines, ainsi que du continent, et de toutes les îles chrétiennes de l'Inde, d'intrépides missionnaires paraissaient sans cesse au Japon, où la perspective de la mort la plus cruelle n'était pour eux qu'un attrait plus puissant. En effet, on n'y vit jamais un plus grand nombre d'ouvriers apostoliques de tous les ordres, que sous l'empire de Xogun-Sama II, et de son fils To-Xogun-Sama, le monstre exterminateur de la foi japonaise.

Il paraîtrait qu'on ne peut rien ajouter à ce que nous avons rapporté jusqu'ici de l'atroce cruauté des persécuteurs, et de la constance à peine croyable des fidèles de cette nation. On n'a cependant qu'effleuré la matière, et l'on ne finirait pas, si l'on prétendait l'épuiser. Nous ne pouvons présenter que les traits qui vont directement à notre but, en les choisissant néanmoins de manière à ce qu'ils donnent une idée satisfaisante de l'ensemble. Telle est en premier lieu l'histoire du jeune Coréen nommé Caïe, dans laquelle il a plu au Ciel de nous dévoiler les voies de la Providence, ou du moins quelques-unes de ses ressources infinies dans la vocation des infidèles qui avec les secours communs de la grâce s'efforcent d'observer la loi de nature [1]. Caïe, dès la première enfance, sentit un désir passionné du vrai bonheur et d'un bonheur qui n'eût jamais de fin. Dès qu'il atteignit l'âge de raison, il pensa fortement aux moyens de se procurer la possession de ce qu'il désirait; à cet effet, il se retira dans une solitude, où il demeura long-temps sans autre habitation qu'une caverne. Là, il menait une vie très-innocente, et même très-austère, s'abstenant de tout ce qui n'était pas de nécessité absolue, et s'occupant sans cesse des moyens de parvenir au vrai bonheur. Une nuit qu'il était endormi plein de son objet, un

[1] Hist. du Japon, l. 22.

homme dont l'aspect avait quelque chose de divin lui apparut, l'encouragea, et lui promit que l'année suivante il arriverait au but de ses vœux. L'année n'était pas révolue, que les Japonais entrèrent en armes dans la Corée, et le firent esclave. Le vaisseau qui le transportait au Japon ayant fait naufrage, il fut jeté sur la côte sans son maître, qui périt vraisemblablement; du moins le captif recouvra sa liberté. Dès qu'il se vit libre, il prit le chemin de Méaco, et se [illegible] dans un monastère de bonzes fort renommés, parmi lesquels il se promettait de trouver ce qu'il cherchait depuis si long-temps. Il n'y fit pas un long séjour sans s'apercevoir de son erreur; ce qui lui causa tant de chagrin, qu'il en tomba malade. Il n'était pas guéri, qu'il abandonna cette maison; et le jour même qu'il en sortit, il rencontra un chrétien auquel il fit le récit de ses peines et de ses aventures. Celui-ci le mena sur-le-champ aux Jésuites, qui lui donnèrent connaissance de nos saints mystères. Comme il cherchait sincèrement la vérité, il la goûta dès qu'on la lui eut fait connaître, et demanda le baptême. Pendant qu'on l'instruisait, un des missionnaires lui ayant montré un tableau de Notre-Seigneur: *O mon père*, s'écria-t-il, *voilà celui que j'ai vu dans ma caverne, et qui m'a promis l'heureux sort auquel je touche enfin!* Il n'est point de vertus dont cette âme, marquée de signes si frappans de prédestination, n'ait donné des exemples admirables. Caïe s'attacha aux missionnaires qui l'avaient instruit; les accompagna comme catéchiste, dans les courses leurs plus pénibles et les plus périlleuses; fut enfin arrêté, et brûlé à petit feu pour son attachement à la foi.

Ce fut une des premières victimes immolées, après le peu de relâche que l'empereur avait laissé aux fidèles, pour s'appliquer tout entier à subjuguer les rois du Japon. Quand il eut réduit ces princes sur le pied de simples vassaux, ou plutôt de lâches esclaves, tous ces souverains dégradés s'empressèrent de lui faire la cour, en maltraitant à l'envi les chrétiens, en se disputant la gloire d'inventer les plus cruels supplices, comme les moyens les plus sûrs d'obtenir la faveur du tyran commun. Alors la peine même du feu parut un traitement plein de douceur. Tous les raffinemens de cruauté dont les hommes les plus barbares sont capables, qui semblent même passer la portée de la malice humaine, furent mis en usage. Des Hollandais, témoins de ces inhumanités, n'en parlent qu'avec horreur. Aux uns, disent-ils, on arrachait les ongles; on perçait aux autres les bras et les jambes avec des villebrequins; on enfonçait à la plupart des alènes sous les ongles, et l'on recommençait plusieurs jours de suite. On les jetait dans des fosses pleines de vipères. On attachait à leur nez des tuyaux remplis de

soufre et d'autres matières plus infectes; on y mettait le feu, et on y soufflait avec force afin qu'ils en avalassent toute la fumée: ce qui leur causait des étouffemens, des convulsions et des douleurs inexprimables. On leur enfonçait par tout le corps des roseaux pointus; on appliquait des torches ardentes aux endroits les plus sensibles; on les fouettait en l'air jusqu'à ce que leurs os fussent entièrement décharnés; on les attachait en croix à des poutres qu'on les contraignait de traîner jusqu'à ce qu'ils tombassent évanouis. Pour déchirer tout à la fois le cœur et le corps des mères, les bourreaux les frappaient avec la tête de leurs enfans qu'ils tenaient par les pieds, et redoublaient leurs brutalités à mesure que ces innocentes victimes poussaient des cris plus aigus.

Une femme du premier rang, nommée Suzanne au baptême, fut mise toute nue, outrage mille fois plus insupportable aux Japonaises que tous les supplices, et, dans cet état, suspendue par les cheveux à un arbre pendant un froid très-piquant. Elle avait une petite fille à la mamelle : on dépouilla de même cet enfant, et on l'attacha aux pieds de sa mère. Au bout de trois heures, on détacha Suzanne, et on lui rendit ses habits. Elle voulut alors allaiter son enfant; mais ses membres étaient si raides qu'il ne lui fut pas même possible d'étendre le bras. Pour l'enfant, il était suffoqué par l'abondance de sang sorti des vaisseaux qui s'étaient rompus à force de crier. La mère, dans cet anéantissement de ses forces, et presque des facultés de son âme, fut tentée par les promesses les plus éblouissantes de la part du président de l'exécution : elle ne répondit que par un sourire méprisant. Furieux, il la menace de la mettre dans un mauvais lieu, et de l'abandonner à l'insolence de ses valets : elle répond par un redoublement de mépris. Le tyran, déconcerté, et désespérant de la vaincre de front, essaya de l'affaiblir peu à peu, en la faisant long-temps languir. On lui mit un collier de fer au cou, on la conduisit dans une étable, et on l'attacha parmi les bêtes avec une grosse chaîne. Elle y demeura jusqu'au soir, louant Dieu sans cesse; après quoi on la mena dans une cuisine, où elle demeura six mois enchaînée à un pilier, et servant de jouet aux plus vils domestiques. Toujours également ferme après tant d'épreuves, elle fut transportée à Nangazaqui, où elle consomma son martyre avec son époux et un grand nombre d'autres fidèles des deux sexes. Comme ils montraient tous la même constance, et qu'on ne pouvait plus les attaquer sans se couvrir d'une honte nouvelle, on s'empressa de les mettre à mort, en décapitant les femmes et en brûlant les hommes.

A Midrusava, un troupe de soixante confesseurs, qui avaient à leur tête le père Carvalho, jésuite, furent dépouillés tout nus,

au fort de l'hiver, et menés sur le bord d'un fleuve où l'on avait creusé des fosses qu'on remplit d'eau à la hauteur de deux pieds. On les y fit asseoir, et quand on les vit transis de froid, on leur offrit de les délivrer s'ils voulaient renoncer à Jésus-Christ; en les menaçant au contraire de faire succéder le supplice du feu aux rigueurs du froid, s'ils persévéraient. Tous, hommes et femmes, s'écrièrent qu'on ne pouvait leur faire un plus grand plaisir, que d'ajouter à leur couronne par tous les genres de tourmens. On les laissa trois heures dans ces eaux glacées; après quoi on les retira tellement transis, qu'ils tombèrent tous sur le sable, et deux d'entre eux expirèrent à l'instant. Quelques jours après, le 22 de février, on les remit dans l'eau, où on les fit tenir d'abord debout, puis sur leur séant; et on les y laissa depuis midi jusqu'au soir. Alors ils expirèrent tous en fort peu de temps, excepté le missionnaire, qui survécut à tous les autres jusque vers minuit, quoique sa complexion fût l'une des plus faibles. Le Seigneur le réserva afin de soutenir la constance de ses enfans en Jésus-Christ, qu'il eut la consolation de voir tous remporter la couronne, sans qu'un seul eût donné le premier signe de faiblesse.

Le prince de Ximabara surprit une autre troupe de cinquante chrétiens, qu'il fit d'abord promener par toute la ville dans un état à faire souffrir leur pudeur, d'une manière que l'enfer seul pouvait suggérer; il les fit traîner ensuite au lieu du supplice, dont les approches parurent mettre le comble à leur allégresse. Il y avait six hommes et une femme qui témoignaient une plus grande ardeur. Le tyran usa contre eux d'une barbarie qui n'avait point encore d'exemple. Il fit creuser sept fosses, et l'on y planta des croix auxquelles on attacha les martyrs; ensuite on leur enferma la tête dans des planches percées; puis, avec des cannes tranchantes, on leur scia les chairs en différens endroits, et de temps en temps on jetait du sel dans les plaies. Cet horrible supplice dura cinq jours de suite sans interruption. Les bourreaux se relevaient les uns les autres; et, par un usage abominable de l'art destiné à la conservation des hommes, des médecins faisaient prendre des cordiaux aux martyrs, afin de prolonger leurs souffrances.

Dans le voisinage de Nangazaqui, il y a une montagne affreuse, nommée le mont Ungen, dont la cime fort élevée se partage en trois crêtes, et les intervalles sont des abîmes d'où l'on voit s'élancer par torrens des tourbillons de flammes, des eaux et des boues brûlantes, avec des exhalaisons si infectes, que ces gouffres passent dans le pays pour les égoûts de l'enfer. Tous les animaux les évitent avec horreur, et les oiseaux mêmes ne volent pas impunément par-dessus, à quelque hauteur qu'ils s'élèvent. Bungondono,

prince de Ximabara, fut le premier qui s'avisa de précipiter les chrétiens dans ces effroyables gouffres; mais comme la boue aurait étouffé d'abord ceux qu'on y aurait jetés, il les y faisait plonger légèrement, puis on les retirait pour voir s'ils n'apostasieraient point. On réitérait cette manœuvre jusqu'à ce qu'on eût triomphé de leur constance, ou perdu l'espoir d'en triompher. Ce supplice, le mieux asssorti au goût du tyran, fit périr un nombre prodigieux de fidèles. Quelquefois on se contentait de les étendre nus sur le bord de ces abîmes; ensuite on les arrosait de cette eau ensoufrée, et, chaque goutte formant une pustule, ils étaient bientôt dans un état à faire horreur. Ils ne laissaient pas que de vivre dix, douze et quinze jours; mais lorsque le corps du martyr n'était plus qu'une plaie, on l'abandonnait comme un cadavre jeté à la voirie. On vit alors, tant ces jeux terribles de la nature étonnent les plus fermes courages, on vit un assez grand nombre d'apostats parmi des gens invincibles à toute autre attaque : mais l'horreur de l'infamie causa encore plus d'impression.

En effet, ce qui occasiona le plus de chutes, fut la malice infernale qui attaqua les femmes du côté de la pudeur, et les maris surtout par la prostitution de leurs femmes. Comme les Japonais sont d'une délicatesse à peine imaginable sur cet article, on vit malheureusement tomber plusieurs de ceux qui s'étaient montrés supérieurs à toutes les autres épreuves. Cependant le nombre des confesseurs inébranlables fut beaucoup plus grand encore que celui des inconstans; quelques-uns même de ceux-ci ne tombèrent que pour se relever avec plus de gloire. Jean Naysen, et Monique sa femme, avaient été pris avec plusieurs autres fidèles. Naysen, homme de haut rang, était doué de mille qualités aimables et estimables qui lui avaient fait une infinité d'amis. Comme on voulait absolument le sauver, tout fut mis en usage pour le pervertir : mais il était si attaché à la foi, qu'il avait signé de son sang qu'il endurerait plutôt mille morts que de l'abandonner; et déjà il lui avait sacrifié la faveur de son prince. Ainsi toutes les promesses et toutes les menaces furent inutiles, jusqu'à ce qu'amenant sa femme en sa présence, on fit semblant de l'abandonner à deux jeunes débauchés. Toutes ses pensées se bouleversant alors : *Perfides*, s'écria-t-il, *n'outragez point ma femme, je ferai tout ce qu'on voudra.* Aussitôt on les renvoya tous deux libres : mais un chagrin mortel s'empara sur-le-champ de son âme, et la vue continuelle de sa femme, que rien n'avait pu ébranler, fit tellement empirer sa douleur, que, ne pouvant plus la supporter, il alla désavouer cet acte de faiblesse devant le gouverneur. Il fut repris, aussi bien que sa magnanime épouse, et tous deux consommèrent

heureusement leur martyre. Monique fut décapitée, et Naysen brûlé vif.

Ce déchaînement de l'enfer était trop violent, pour que le Ciel ne se signalât point par quelque coup capable au moins d'imprimer un effroi passager. Le prince de Ximabara surtout méritait un châtiment exemplaire. Au lieu que les autres tyrans n'ôtaient des chrétiens à l'Eglise du Japon qu'en lui donnant des martyrs, les inventions diaboliques de Bungondono firent de son vivant un grand nombre d'apostats; continuées après sa mort, elles entraînèrent enfin l'entière désolation de cette incomparable chrétienté. Au sortir d'une conférence dans laquelle il avait pris des mesures avec les princes de Ximo pour y exterminer le christianisme, il fut atteint, comme autrefois l'impie Antiochus, d'une fièvre brûlante qui lui consumait les entrailles, et qui se convertit bientôt en une sorte de rage. C'était quelque chose d'effroyable que les convulsions qui l'agitaient, l'écume qui lui sortait de la bouche, ses cris, ses hurlemens, et les instances qu'il faisait pour qu'on éloignât un chrétien, qui, disait-il, était armé d'une faux dont il le menaçait sans cesse. Il fit publier dans toute sa capitale, que ceux qui auraient de bons remèdes contre la fièvre, eussent à les lui apporter. On lui en remit plus de vingt, qu'il mêla tous ensemble, et il les avala dans sa frénésie. A peine eut-il pris ce monstrueux mélange, que toutes les dents lui tombèrent : il s'alluma un si grand feu dans son corps, que son sang paraissait bouillonner dans ses veines, et la moëlle dans ses os. On le conduisit aux eaux d'Obama, qui sont au pied du mont Ungen, et qu'on employait communément dans les maladies désespérées. C'était là que la divine justice attendait sa victime, pour tourner contre le tyran les instrumens de sa tyrannie. La veine d'eau qui forme le bain d'Obama, sans être tout-à-fait bouillante, n'est toutefois supportable qu'autant qu'on l'a tempérée. Bungondono, qui trouvait le bain froid en comparaison des feux internes qui le dévoraient, ne voulut pas qu'on y mêlât de l'eau froide; mais à peine y fut-il, que tout son corps parut comme une chair bouillie, et s'en alla par lambeaux. Les convulsions et les hurlemens recommencèrent plus affreux que jamais, et peu après il expira, laissant tout le monde pénétré d'horreur.

La mort de Xogun-Sama suivit de près celle de Bungondono; et alors régna, sous le nom superbe de To-Xogun-Sama, qui veut dire souverain des souverains, le monstre d'orgueil, d'impudicité et de cruauté, qui extermina le christianisme de tout le Japon, qui du moins laissa peu de chose à faire à ses successeurs pour anéantir cette Eglise. Il régna depuis l'an 1630 jusqu'en 1650,

et fit périr dans ces vingt années plus de chrétiens qu'on n'en avait mis à mort depuis le commencement des persécutions. L'histoire de tant d'atrocités ne pourrait à la fin que peiner le lecteur. Pour en donner une idée générale, on peut dire que tout ce qu'on a vu jusqu'ici, tant pour le nombre que pour la barbarie des exécutions, n'en est qu'une légère esquisse.

Au supplice du mont Ungen, qu'il ne manqua pas de maintenir, le nouveau tyran ajouta la torture de l'eau et le tourment de la fosse. Cette affreuse torture se donnait en deux manières, et souvent des deux façons à la même personne. On commençait par l'élever fort haut avec une corde torse, en lui tenant les jambes écartées; puis on la laissait tomber, la tête la première, dans une cuve pleine d'eau; ce qu'on réitérait plusieurs fois de suite. Ces chutes précipitées ôtaient la respiration, et l'on rejetait avec des douleurs inconcevables toute l'eau qu'on avait bue. En second lieu, on serrait tout le corps du confesseur avec des bandes; on lui mettait un entonnoir dans la bouche, et on lui versait de l'eau, sans lui laisser un instant pour respirer. Quand il en était rempli et tout gonflé, on lui mettait une planche sur le ventre, et à force de marcher dessus, on lui faisait rendre, avec des flots de sang, toute l'eau qu'il avait avalée.

Voici en quoi consistait le tourment de la fosse : on attachait le martyre par les pieds à une poutre de traverse, après lui avoir lié les mains derrière le dos, et lui avoir aussi serré le corps avec des bandes, de peur qu'il ne fût suffoqué tout d'un coup. On le descendait ensuite, la tête la première, dans une fosse remplie des immondices les plus infectes, et deux ais échancrés, qui l'embrassaient vers l'estomac, lui ôtaient le jour, et ne laissaient rien évaporer de la puanteur qui se portait tout entière à son odorat. Il n'était pas besoin de ce raffinement de méchanceté, pour rendre ce tourment le plus insupportable de tous; on y souffrait un étouffement continuel, on se sentait tirailler les nerfs et comme arracher les muscles avec des douleurs inexprimables; le sang sortait par tous les conduits de la tête en si grande quantité, que si l'on n'avait pas été saigné, on serait mort en quelques momens : mais au moyen de ces soulagemens détestables, on y vivait neuf et dix jours. Cependant le confesseur avait une main libre, et à son côté pendait un cordon qui répondait à une sonnette, afin de pouvoir avertir s'il renonçait au christianisme. C'est par ces manœuvres infernales qu'on réussit, après bien des années cependant, à ruiner enfin sans retour l'Eglise du Japon.

Tous les missionnaires devinrent successivement les victimes de ces atroces cruautés. Elles firent plus de cent cinquante martyrs

dans la Compagnie de Jésus, et autant à proportion parmi les religieux de Saint-Augustin, de Saint-Dominique et de Saint-François, qui n'étaient pas venus au Japon en si grand nombre. Les simples fidèles, qui montaient à deux millions, montrèrent une constance semblable à celle de leurs instituteurs : mais, les pasteurs et les ouailles de la première génération une fois exterminés, la dispersion se mit dans le reste du troupeau, et bientôt la défection devint générale. Le gouvernement avait aboli jusqu'aux moindres vestiges du christianisme : chaque Japonais était obligé de porter sur lui, à decouvert, quelque figure idolâtrique, en témoignage de la religion qu'il professait; ceux qui avaient eu des parens chrétiens quoiqu'ils fussent eux-mêmes idolâtres, furent contraints d'abandonner le pays, et de se réfugier où ils pouvaient chez les étrangers. L'entrée du Japon fut interdite à tous les Européens, excepté les seuls Hollandais, qui furent encore obligés de n'y laisser paraître aucune marque de christianisme : police barbare, et si rigoureusement observée, que des ambassadeurs, venus de Macao au nom du roi Catholique, furent arrêtés contre le droit des gens, et mis à mort avec soixante personnes de leur suite, pour avoir refusé de renoncer Jésus-Christ. Après leur mort, on éleva au lieu de leur supplice une colonne qui portait cette inscription : *Tant que le soleil éclairera le monde, que nul étranger n'ait l'audace d'entrer au Japon, même en qualité d'ambassadeur, sinon ceux à qui le commerce sera permis par les lois.*

Et ces négocians-là même ne peuvent aborder qu'au seul port de Nangazaqui, d'où, sitôt qu'on découvre leur navire, un vaisseau bien armé va le reconnaître en pleine mer, et le visite avec la plus grande rigueur. Le moindre signe de christianisme suffit pour lui fermer le port, et la découverte d'un prêtre, pour le confisquer. Quand le bâtiment est entré, on fait une seconde visite; puis on étend sur le tillac une plaque de cuivre où l'image de Jésus-Christ est gravée, et l'on oblige tout l'équipage à la fouler aux pieds. On n'assure pas que les protestans en particulier soient obligés de marcher sur le crucifix; mais il y a peu d'apparence qu'on les en ait exemptés, au moins dans les commencemens; ni même qu'ils aient eu fort à cœur de se soustraire à une loi qui n'avait été portée que par leur conseil. Comme hérétiques iconoclastes, ils ne feront que rire de la délicatesse des catholiques : mais l'iconoclaste diffère-t-il ici de l'apostat? son mépris pour la croix, en pareilles conjonctures, est-il autre chose qu'une lâche abjuration de tout christianisme?

Depuis l'établissement de cette abominable pratique, les malheureux Japonais sont plongés dans un aveuglement dont il n'est

plus humainement possible de les tirer; mais cette terre, cultivée avec tant de soin, si riche en vertus éminentes, arrosée de la sueur de tant d'apôtres et du sang de tant de martyrs, serait-elle frappée d'un anathème éternel? Le sang des martyrs, qui dans toutes les autres Eglises a été le germe le plus fécond du christianisme, n'aurait-il servi au Japon qu'à le ruiner sans ressource? Cette chrétienté, si brillante dès sa naissance, ayant donné à la Jérusalem céleste, en moins de cent ans, plus de citoyens que la plupart des autres Eglises durant une longue suite de siècles, présumerons-nous que le nombre des élus, compté pour elle comme pour chacune des autres, fut rempli dès-lors? A Dieu ne plaise que nous mettions des bornes à ses miséricordes, ou que nous entreprenions de sonder les voies de sa justice! O profondeur des conseils et des jugemens du Très-Haut, nous écrierons-nous, en voyant que la nation la plus propre en apparence au royaume de Dieu, en paraît exclue sans retour! Le Japon, que l'ardeur de sa foi naissante faisait croire destiné à remplir dans l'Eglise, au moins en partie, le vide qu'y laissait la défection de tant de nations européennes, retomba dans des ténèbres plus difficiles à dissiper que jamais; et celle de ces nations, au sein de laquelle l'hérésie se flattait le plus de consommer son triomphe, rendit, contre toutes les apparences, à la foi de ses pères son légitime ascendant sur l'erreur.

Depuis que les Huguenots avaient levé en France l'étendard de la rébellion, leur puissance, établie et consolidée sous les faibles règnes des trois fils de Catherine de Médicis, ménagée forcément ensuite par Henri le Grand lui-même, jouissait encore de ses usurpations dans presque toute leur étendue, quand Armand du Plessis-Richelieu, évêque de Luçon, parvint au ministère (1624). Alors on voyait toujours dans le sein de la monarchie une espèce de république, qui n'avait pas seulement sa religion particulière et très-opposée à celle du monarque, mais ses chefs politiques et militaires, ses contributions et son trésor, ses conseils, ses assemblées, ses places d'armes et ses garnisons indépendantes du roi. Le premier des monarques chrétiens n'avait plus à l'égard de ces étranges sujets qu'un vain titre de roi; et ils avaient déjà partagé la France en huit cercles ou cantons républicains, dont ils destinaient les gouvernemens à autant de seigneurs de la secte. Quand ils virent Louis XIII se mettre en devoir de les réduire à une soumission réelle, ils distribuèrent leurs chefs dans toutes les provinces du royaume, afin de lui faire face en tout lieu. Le duc de Bouillon, signalé par de grands services, et non moins recherché pour sa principauté et sa forteresse de Sedan, était alors regardé comme le premier du parti. Cependant l'expérience du passé le fit demeu-

rer tranquille. A son défaut, le duc de Rohan, qui était d'ailleurs un des premiers hommes de son siècle, fut chargé en chef du faix de cette guerre, qu'il soutint avec la triste gloire qu'on peut recueillir en combattant contre son souverain. Il est vrai, comme on le voit par ses Mémoires, qu'il ne fut pas à beaucoup près le seul maître des résolutions. Les clameurs des ministres, gens aussi audacieux dans le conseil que lâches dans l'action, le forcèrent de poursuivre par les armes ce qu'il pensait obtenir, et aurait vraisemblablement obtenu, par des remontrances.

Il se chargea de tenter en personne différentes entreprises en Languedoc et en Dauphiné. Ces projets furent découverts et déconcertés. Le maréchal de Thémines, qui commandait les troupes du roi en Languedoc, ayant forcé le château de Bonnac, usa d'une sévérité qui fit sentir aux rebelles que la révolte était enfin regardée comme un crime (1625). Le château fut brûlé, et de tous les religionnaires qu'on y prit, un seul eut la vie sauve, à condition qu'il pendrait tous les autres, au nombre desquels, dit-on, se trouva son père. D'un autre côté, Soubise, frère du duc de Rohan, surprit le port Louis en Bretagne, y enleva sept vaisseaux, défit ensuite la flotte du roi, se rendit maître de la mer, s'empara des îles de Rhé et d'Oléron : mais peu de mois après le comte de La Rochefoucault, au moyen des navires que Richelieu avait rassemblés de toutes parts, fit une descente dans l'île de Rhé, d'où Soubise, triomphant jusqu'alors, se vit contraint, après une légère résistance, de se sauver avec ses troupes dans le fort Saint-Martin. Une flotte partie de La Rochelle vint aussitôt attaquer celle du roi, qui était commandée par le duc de Montmorency, amiral de France, et qui, après un combat très-vif, remporta une victoire complète. Dès le lendemain, le fort Saint-Martin se rendit, après que Soubise se fut évadé pour se retirer dans l'île d'Oléron. La flotte victorieuse ayant pris la même route, le seul bruit de sa marche le fit fuir jusqu'en Angleterre; et l'on recouvra l'île d'Oléron aussi aisément que celle de Rhé. Il n'en coûta que de réduire un fort où les Huguenots avaient une garnison de sept cents hommes. L'année suivante 1627, un secours, qui ne comprenait pas moins de cent cinquante voiles et qui avait été ménagé en Angleterre par Soubise, fit une descente nouvelle dans l'île de Rhé, sous la conduite du duc de Buckingham : mais, courtisan plus délié qu'habile général, Buckingham, avec son armement formidable, fut chassé en quelques mois de toute l'île par le maréchal de Schomberg. Alors les rebelles demandèrent humblement la paix, et la firent solliciter par les protestans d'Allemagne, alliés de la France. On avait déjà conclu trois paix avec eux depuis l'année 1612, et même à des conditions

qui ne leur étaient rien moins que désavantageuses. On ne laissa pas que de les recevoir encore à composition, le gouvernement se montrant surtout facile quand il lui survenait d'autres embarras, comme il arrivait souvent sous un règne encore mal affermi : mais on sentait enfin la nécessité d'abattre une secte qui ne prenait le parti de la soumission qu'autant qu'elle se trouvait hors d'état de continuer la révolte.

La Rochelle, capitale de la république que les Huguenots prétendaient établir en France, était l'atelier principal de la rébellion, le repaire de tous les rebelles déterminés; là se prenaient les conseils les plus violens, de là partaient la plupart des attentats dirigés contre le trône, et de là était sortie en dernier lieu la flotte qui avait osé se mesurer avec celle du roi. Les sectaires avaient tellement à cœur l'indépendance de cette ville, qu'une de leurs guerres avait eu pour motif la construction du Fort-Louis établi dans son voisinage par l'ordre exprès du monarque. La Rochelle, en un mot, était la tête d'un monstre qui vivait dans le sein de la monarchie, qui se nourrissait de sa plus pure substance, qui ne pouvait croître que par son dépérissement; et, pour trancher court, il était digne de Richelieu de la faire tomber. Il en conçut le projet, le médita, l'adopta d'une manière fixe; et comme les esprits, doués d'assez d'étendue et d'élévation pour enfanter ces grands desseins, ont communément aussi la justesse et l'énergie nécessaires pour l'exécution, dès qu'on le lui eut vu entreprendre, on ne douta plus du succès, que la grandeur des obstacles ne servit en effet qu'à rendre plus éclatant : acte le plus utile, aussi bien que le plus glorieux de ce génie transcendant, et qui se réalisa, comme il le disait lui-même, en dépit de trois rois, sans en excepter le sien propre; en dépit même de la nature, pouvons-nous ajouter, puisqu'il fallut qu'il la domptât dans le plus fougueux de ses élémens.

La place du côté de la terre était fortifiée de six grands bastions munis de cent pièces d'artillerie, et d'ailleurs presque inaccessible à cause des marais qui l'environnaient. Du côté de la mer, l'entrée en était ouverte à tous les ennemis du royaume et particulièrement facile aux Anglais, qui y portaient chaque jour des secours nouveaux et des rafraîchissemens. Les bourgeois, que le fanatisme égalait en bravoure aux vieux soldats qui leur étaient joints, étaient résolus à périr avec leurs femmes et leurs enfans, plutôt que de se rendre. Richelieu, comprenant qu'il ne les réduirait qu'au moyen du temps et de la disette, forma une circonvallation de trois lieues d'étendue; fit construire plus près des remparts treize grandes redoutes; et pour couper les secours qui arrivaient par mer, fit élever dans la rade cette digue prodigieuse de cent quarante-sept

toises de longueur, au milieu de laquelle on n'avait laissé qu'une ouverture où deux vaisseaux ne pouvaient passer de front : encore avait-on construit de part et d'autre deux forts munis de gros canon, afin de défendre cet étroit passage. Cette entreprise, comme tous les chefs-d'œuvre, réussit par les voies les plus simples. Pompée Targone, fameux ingénieur italien, forma d'abord, avec des tonneaux remplis de bois, différentes estacades que les vents et les vagues ruinaient presque aussitôt. Enfin Clément, né à Dreux, et depuis architecte des bâtimens du roi, et Jean Tiriau, maître maçon de Paris, firent conduire en place quantité de barques, qu'on rangeait sur la direction de la digue projetée, et qu'on surchargeait de pierres, jusqu'à ce qu'elles coulassent à fond. Les agitations de la mer, survenant ensuite, ne servaient qu'à rassembler à l'entour le sable et le gravier, qui de ces masses confondues formèrent en peu de temps un massif unique et non moins immuable que les bornes posées par la nature.

Les assiégés se moquèrent d'abord de l'entreprise, l'attribuant à l'orgueil du ministre, qui avait, disaient-ils, conçu la prétention chimérique de maîtriser jusqu'à l'Océan; mais quand ils eurent vu les efforts successifs de deux flottes anglaises échouer contre la digue (1628), ils l'envisagèrent d'un œil bien différent. Leur opiniâtreté, fortifiée par tant d'autres passions, n'en fut pas moins intraitable. Guiton, maire de la ville, qui avait le commandement, fit mettre un poignard sur la table du conseil, pour égorger le premier qui parlerait de se rendre. Aussi souffrit-on toutes les extrémités de la faim; on mangea tous les animaux domestiques, les chiens, les chats, et tous les rats qu'on put prendre. La famine devint si grande, pendant plus d'un an que dura le siége, qu'elle emporta douze mille personnes. Le ministre, instruit de ces extrémités, et prévoyant que la place ne pouvait plus tenir, voulut donner au roi le plaisir de la victoire. Louis, naturellement brave, avait assisté au commencement du siége où il allait à la tranchée, se montrait même à découvert pour tout reconnaître, faisait trembler les plus intrépides pour sa personne, suivant les Mémoires de Bassompierre, et ne quittait presque point les batteries, où plus de trois cents boulets passèrent par-dessus sa tête : mais la faiblesse de sa santé, jointe aux rigueurs de l'hiver, l'avait obligé de se retirer, et de confier à Richelieu le commandement et toute la conduite du siége. Revenu sur l'avis du ministre, on le vit à peine, que la place aux abois se rendit à discrétion. On employa deux jours à nettoyer la ville, dont les rues étaient jonchées de morts et de mourans; après quoi le roi y fit son entrée le 1er de novembre 1628. Il accorda la vie aux habitans, rétablit la religion catho-

lique, abolit l'échevinage, fit raser les fortifications du côté de la terre, et donna le gouvernement à Thoiras, à qui l'on devait principalement la conservation du fort Saint-Martin dans l'île de Rhé.

Cependant la fermeté de Louis XIII contre les Rochelois révoltés excita une persécution contre les catholiques de la Grande-Bretagne, où Charles Ier avait hérité de la couronne et de l'hérésie de Jacques Ier son père. Le jeune roi, par un depit plus puéril que tyrannique, parut vouloir se venger sur ses sujets catholiques qui lui demeuraient soumis, de ce que le roi très-chrétien réduisait à la soumission des sujets hérétiques qui avaient les armes à la main contre lui. Il renouvela tous les anciens édits contre ceux qui professaient la foi romaine, et ordonna d'arrêter tous les prêtres et les religieux qui se trouveraient dans ses états. Mais Charles n'était pas plus d'humeur à faire des martyrs, que n'avait été le roi son père; cette ordonnance n'aboutit guère qu'à quelques emprisonnemens.

La chute de La Rochelle fut en France le coup de la mort pour le calvinisme. Il y eut encore, à la vérité, quelque résistance dans les provinces du midi. Privas en Vivarais, place la plus forte qui restât aux rebelles, osa soutenir un siége contre le monarque en personne. Elle fut livrée au pillage; cent des principaux habitans furent pendus, et cent condamnés aux galères. Cet exemple de sévérité, donné à propos, fut efficace. La plupart des villes rebelles de ces contrées, jusque dans les défilés des montagnes, se soumirent avant d'être attaquées. Les autres ouvrirent leurs portes au seul bruit de la foudre, ou du moins aux approches de l'orage; presque tout plia, ou se dissipa; très-peu d'endroits osèrent courir le risque d'être foudroyés et saccagés. Les asiles furent détruits, les places démantelées, et la révolte frémit en vain sous la chaîne des lois. Cependant la ville d'Alais soutint encore un siége, mais plutôt pour avoir lieu de composer, que pour continuer la rébellion. A peine eut-elle capitulé, que le duc de Rohan tint à Anduze une assemblée générale de rebelles tremblans, et députa respectueusement au monarque pour implorer sa clémence. Le 27 juin 1629, la paix se conclut à Alais, et, comme le demandait la majesté du trône, Louis en dicta toutes les conditions. Le roi, s'étant ensuite rendu à Nîmes, donna un édit de pacification, avec abolition de tout le passé. Ainsi finit, par une vigueur enfin digne du trône, la dernière guerre de religion qu'on ait vue en France.

Depuis le traité d'Alais, le parti, demeuré sans places de défense, sans assemblées politiques, sans trésor commun, et presque sans chefs, alla toujours en déclinant. On a vu que le duc de Lesdiguières lui avait déjà ôté, en abjurant, l'avantage mensonger de

se prévaloir de son nom. Le duc de La Trémouille s'était fait catholique à son tour pendant le siége même de La Rochelle. La pénétration et la fermeté du ministre avaient prodigieusement refroidi le zèle des autres seigneurs pour une religion qui ne favorisait plus à beaucoup près leurs vues ambitieuses. Le coryphée du parti, le duc de Rohan lui-même, retiré d'abord à Venise, ne tint ses rares talens inutiles à son roi, que jusqu'à ce qu'il eût entrevu le moyen de faire pour sa patrie un usage utile de l'épée qu'il avait si long-temps portée contre elle. A l'exemple des grands, la noblesse ordinaire et les autres citoyens se détachèrent insensiblement de cette faction désastreuse; en sorte que, sous le règne suivant, il ne resta plus qu'à renverser les temples, pour accomplir la ruine entière du calvinisme. Ainsi Richelieu en peu d'années, et lorsque cette secte partageait en quelque sorte la souveraineté sous la garantie des traités et des lois, fit contre elle plus qu'on n'avait osé faire sous trois ou quatre règnes, lorsque faible encore, elle ne se soutenait qu'à l'abri des cabales et de l'incurie du gouvernement. Or, que de sang et de calamités n'aurait-on pas épargnés à la France, si la main qui portait ou qui dirigeait le sceptre, avait d'abord usé de la vigueur à laquelle on fut si tristement contraint de recourir par la suite!

Le Seigneur commençait aussi à fixer les regards de sa miséricorde sur l'Eglise d'Allemagne. Ferdinand II, mis à de si terribles épreuves lors de son avénement à l'Empire, avait eu depuis ce temps-là une suite de succès presque sans interruption. Le baron de Valstein, passé tout-à-coup du rang de simple colonel à celui de général en chef, montra aussitôt que cette élévation rapide était l'effet moins de la faveur que d'un discernement habile. Entre autres exploits également honorables et avantageux, il battit à plate couture, à la journée de Desseau sur l'Elbe, le comte de Mansfeld, l'un des plus formidables défenseurs du parti protestant. Un régiment en corps mit bas les armes, pour recevoir les lois du vainqueur. Six mille ennemis furent tués sur le champ de bataille, ou dans la fuite. Quinze cents prisonniers, les enseignes, le canon et tout le bagage, demeurèrent au pouvoir des impériaux, qui dans la chaleur de la poursuite emportèrent encore la ville de Zerbst, et passèrent toute la garnison au fil de l'épée. Dans la même année 1626, le comte de Tilly emporta d'emblée, sur le landgrave de Hesse, la ville de Munden, où près de trois mille hommes, tant soldats que bourgeois, passèrent par les armes. Après deux ou trois jours de marche, il attaqua près le château de Lutter le roi de Danemarck uni au landgrave : tous deux furent vaincus, et presque toute l'infanterie hessoise fut taillée en pièces à la vue de son prince,

La prise de l'artillerie et de tout le bagage fut la moindre perte des vaincus : le fils aîné du landgrave resta parmi les morts avec plusieurs officiers du premier ordre, et un plus grand nombre demeurèrent prisonniers.

Valstein ayant ensuite joint Tilly, rien ne tint plus contre les efforts réunis de ces généraux, dont les conquêtes furent aussi rapides que leur marche. Enfin le roi de Danemarck, à qui il ne restait plus dans tout le continent que la seule ville de Gluckstadt, fut réduit à demander la paix, et le traité en fut conclu à Lubeck, beaucoup plus favorable qu'il n'avait lieu de s'en flatter : politique adroite que les ministres impérieux, on ne sait par quel caprice, n'étendirent point au roi de Suède. Mais de quels repentirs cuisans cette partialité ne fut-elle pas la source! Ils refusèrent opiniâtrément d'admettre et même d'entendre les ambassadeurs de ce prince, le fameux Gustave qui désirait fortement avoir part au traité. C'était le moment decisif pour la prospérité de l'Empereur, pour le salut de l'Empire, pour le repos de l'Europe entière. Rien n'était plus facile que d'étouffer la querelle naissante, et depuis si terrible, de Gustave-Adolphe et de Ferdinand II. Mais, qu'au sein de la victoire et de la fortune, la prévoyance humaine est bornée! L'Empereur méprisa un ennemi trop faible à son jugement, ou trop éloigné pour lui faire peur, et il en coûta un déluge de sang à l'Empire pour expier ce mépris. Ferdinand commit une autre faute capitale, en mêlant son intérêt domestique à l'intérêt commun de l'état et de la religion. Quoique les Luthériens eussent déjà mis le duc Auguste, fils de l'électeur de Saxe, en possession de l'archevêché de Magdebourg, l'Empereur en sollicita auprès du pape, et en obtint les bulles pour son fils l'archiduc Léopold; ce qui lui fit perdre l'alliance de cet électeur, qui se retourna du côté des protestans. Le Saxon, piqué au vif, convoqua sans délai une assemblée du parti à Leipsick, où les princes, mécontens du fameux édit de restitution que l'Empereur publia dans ces conjonctures (1629), conclurent la ligue que le terrible Gustave, ce fier lion du Nord, rendit surtout formidable.

L'édit ordonnait à tous les protestans qui s'étaient emparés de quelques biens ecclésiastiques depuis le fameux traité de Passaw (1555) fait avec Charles V, de les restituer aux anciens possesseurs, sous peine d'être poursuivis par toutes les voies de rigueur, et condamnés ensuite à restituer, outre les fonds usurpés, tous les fruits qu'ils en avaient perçus. Cet édit reposait néanmoins sur le traité de Passaw, dans lequel il avait été réglé que, si quelque bénéficier quittait l'ancienne religion pour embrasser la nouvelle, il serait obligé de renoncer à tout ce qu'il possédait de biens

et de revenus ecclésiastiques. Or, depuis ce temps-là, non-seulement les bénéficiers, en apostasiant, avaient conservé les biens d'Eglise; mais on comptait deux archevêchés et douze évêchés, avec une infinité d'abbayes, de monastères, de bénéfices de toute espece, enlevés aux catholiques, et devenus la proie même de simples laïques. On n'entendit cependant de toute part que plaintes et murmures formés par les usurpateurs. L'Empereur, alors triomphant, s'en inquiéta peu, ainsi que des mouvemens de leurs princes. La plupart de ceux-ci, affaiblis par les guerres passées, n'étaient plus en état de se faire craindre. Toute l'Allemagne, à l'exception des électeurs de Saxe et de Brandebourg, se soumit à l'édit, dont Valstein, à la tête d'une armée, soutenait l'exécution. Le duc de Vittemberg, et plusieurs autres princes, restituèrent en effet tout ce qu'ils avaient usurpé. Les villes impériales furent encore plus dociles ou plus timides, et celle d'Augsbourg, d'où la foi luthérienne tirait son nom, fut la moins ménagée.

C'en était fait du colosse protestant, et peut-être de toute la religion protestante en Allemagne, si Valstein, qui ne connaissait plus de lois quand il était à la tête d'une armée, n'eût procédé avec une rigueur qui révolta plus que l'édit même. Ferdinand aggrava le mal, en mêlant encore ses intérêts à ceux de la religion, et en cherchant à faire prévaloir, peut-être trop durement, son autorité. Son fils, qui lui succéda, adoptant la même politique que le religieux empereur, les puissances voisines s'en alarmèrent : de là cette guerre funeste qui plongea l'Empire dans des troubles interminables, durant lesquels la secte recouvra tous les biens dont on l'avait dépossédée, et de plus s'arrogea des droits exorbitans dont elle n'avait jamais joui; ce qu'elle regarda comme sa conquête et son patrimoine inaliénable. Si dans le moment présenté par la Providence, les empereurs eussent tenu contre l'hérésie la marche du roi très-chrétien, il en eût été vraisemblablement du luthéranisme en Allemagne, comme du calvinisme en France.

Mais le jour marqué pour la pleine effusion des miséricordes du Seigneur sur son Eglise n'était pas arrivé; la foi du vrai fidèle devait même être mise à des épreuves toutes nouvelles. L'une des deux énormes branches de l'impiété travestie en réforme, le huguenotisme, était à peine abattu, que, de sa souche si malheureusement féconde, il sortit un rejeton nouveau, faible et rampant d'abord dans la poussière des écoles et des cloîtres, évitant le grand jour, et rougissant lui-même de son origine : mais en vain s'efforça-t-il d'étendre les ombres du mystère jusque sur son nom;

au premier trait de son tableau, il n'est personne qui ne le reconnaisse pour un rejeton du calvinisme, calvinisme mitigé, ou plutôt mutilé, et simplement dégagé de l'impiété sacramentaire. Du reste, il est à peine un point de doctrine sur lequel son patriarche diffère de celui des Calvinistes, si ce n'est que l'oracle de Genève ôte au concile même l'autorité que le réformateur ou les réformés d'Utrecht refusent aux pasteurs qui le composent. Chacun peut nommer à présent la secte, qui, se donnant pour un fantôme, prit son nom pour une injure.

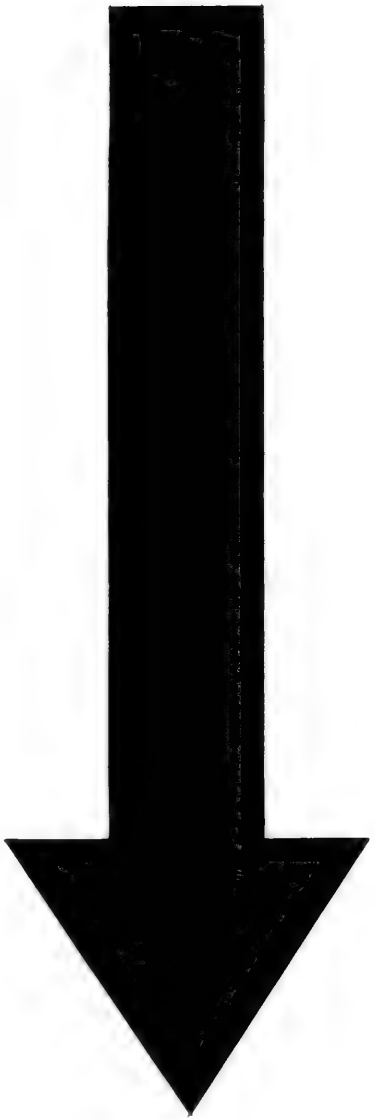

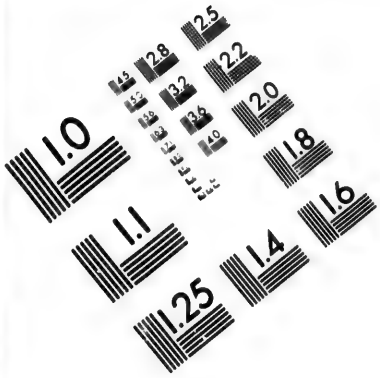

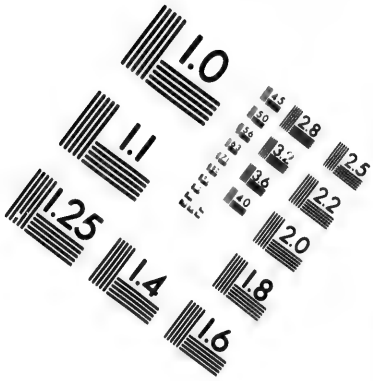

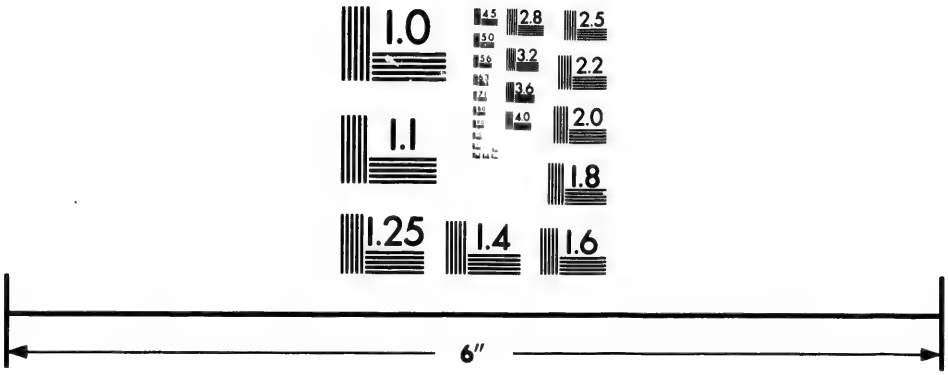

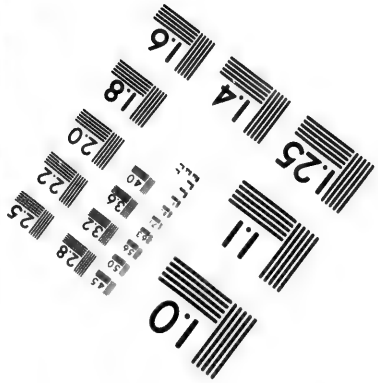

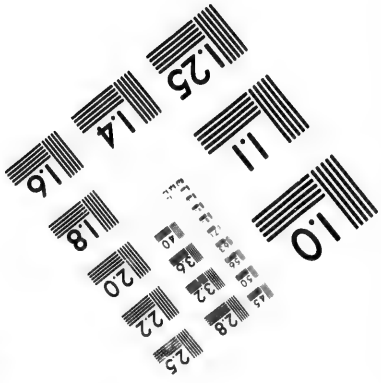

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

DISCOURS

SUR

LE QUATRIÈME AGE DE L'ÉGLISE.

Le relâchement dans les institutions humaines conduit à la décadence, et bientôt après à une entière subversion; pour l'Eglise, au contraire, comme elle n'est pas moins assurée de sa conservation que de la véracité et de la toute-puissance divines, plus le dépérissement est déplorable, plus la réforme et le rétablissement sont prochains. En effet, après les débordemens de la barbarie et de l'ignorance; après la fâcheuse issue des expéditions du Levant; après que plusieurs évêques, livrés aux occupations séculières, eurent porté atteinte à la loi sacrée de la résidence; quand on vit, en un mot, dans l'Eglise le relâchement le plus long et le plus déplorable dont jamais elle ait gémi, les prélats et les princes, tous les ordres des fidèles, cherchèrent avec empressement le remède à ce mal extrême : mais parce que l'esprit de l'homme, jusque dans la recherche du bien, use rarement de la sobriété que recommande l'Apôtre et sans laquelle il se convertit en mal, on vit alors beaucoup de témérité, beaucoup d'emportemens, et de vrais attentats dans une foule de réformateurs sans titre et sans mission. C'est que la réparation de l'édifice tout divin de l'Eglise, ne devait et ne pouvait être l'ouvrage de l'esprit humain, dont l'activité présomptueuse ne servit en effet qu'à la reculer, au lieu de l'avancer; et ce fut par là que le bras du Seigneur se rendit le plus sensible dans la conduite de cette grande œuvre, comme nous allons nous en convaincre par la simple inspection des faits rassemblés sous deux points de vue faciles à suivre. Nous ferons observer, en premier lieu, comment le Seigneur a soutenu son Eglise contre la témérité et les attentats des faux réformateurs; en second lieu, comment il a fait servir ces attentats mêmes à la conservation et au rétablissement de l'Eglise.

Réformateurs, ou détracteurs téméraires et vains ; réformateurs guidés par l'esprit de schisme et de nouveauté; réformateurs enfin, ou plutôt destructeurs, animés de toute la fureur de l'hérésie, qui frémissait à la vue de sa propre turpitude, et s'en prenait à la main qui la dévoilait : tels sont les zélateurs pernicieux contre qui le Seigneur eut à soutenir son Eglise dans ce quatrième âge.

Depuis les préliminaires du concile de Pise, jusqu'à la conclusion de celui de Florence (1409-1443), on l'a vue continuellement en butte aux censures et aux invectives d'une foule de docteurs obscurs et de simples clercs, d'autant plus audacieux qu'ils marquaient moins dans la hiérarchie, et qu'ils avaient moins à perdre dans la réforme. Il y eut sans doute aussi des docteurs recommandables par leurs lumières et par leurs vertus, qui, avec autant de sagesse que de justice, rappelèrent à la perfection de la discipline. Mais combien plus souvent ne fut-on pas étourdi, scandalisé, justement indigné par des clameurs séditieuses sur le dépérissement de l'esprit de l'Eglise dans son chef et dans ses membres! Et bientôt, que de sujets n'eut-on pas de gémir sur la révolution qu'elles opérèrent dans les esprits, au préjudice du respect dû à l'épiscopat, aux plus augustes conciles et au souverain pontificat.

Le premier pas qui se fit avec sagesse vers la réformation désirée, ce fut la célébration du concile de Pise. En voyant Grégoire XII et l'anti-pape Benoit XIII,

s'obstiner réciproquement à conserver leur pontificat mutilé, les cardinaux des deux obédiences, à la demande de tous les princes et de tous les peuples chrétiens, comme nous l'avons exposé, convoquèrent ce concile, qui, dans la triste situation où se trouvait l'Eglise, ne devait plus se différer, et ne pouvait se convoquer d'une autre manière. Rome surtout, à la veille de retomber dans la funeste anarchie d'où elle sortait à peine, et la France toujours accablée par les exactions ruineuses des anti papes d'Avignon, pressèrent l'entreprise avec un concert et une ardeur qui furent enfin suivis de l'effet : mais le concile de Pise, dont on avait tant espéré, ne put que remédier encore très-imparfaitement au scandale que donnait le partage de la chaire apostolique.

A Constance (1414), on réforma d'une manière efficace et durable ce monstrueux régime, et l'on pressa vivement le reste de la réformation ; mais les sujets les moins qualifiés dans la hiérarchie, comme les moins exposés aux coups de la réforme, furent encore ceux qui montrèrent le plus de vivacité et parurent ignorer jusqu'aux lois de la décence. On entendit un moine effronté, Bernard Baptisé, bénédictin français, reprocher hautement aux premiers prélats la paresse, la vanité, l'avarice, la mollesse et la dissolution des mœurs. Il porta son insolence grossière jusqu'à les qualifier de suppôts de Satan, qui n'avaient d'autres lois que leur cupidité ou des passions encore plus honteuses. Un autre réformateur de la prélature, docteur atrabilaire et pédant discoureur, dit avec emphase qu'ils prenaient le faste et l'air impérieux des commandans militaires sans en partager les travaux, et la mondanité des femmes sans en retenir la pudeur ; qu'ils tiraient tout le suc de la terre sans rien cultiver, et ne cherchaient qu'un lucre sordide dans l'administration des choses saintes ; qu'ils engraissaient les musiciens, les farceurs, les femmes perdues, les chevaux et les chiens, tandis qu'ils laissaient périr de misère les pauvres de Jésus-Christ.

Plus attentifs à l'édification ainsi qu'à la bienséance, les prélats, et le cardinal Pierre d'Ailly entre autres, au lieu de ces déclamations insultantes, ouvrirent des avis lumineux, précis, pratiques, et montrèrent que l'art de régir la maison de Dieu n'est pas moins attaché que l'autorité au premier ordre du sacerdoce. Le cardinal s'éleva même avec force contre ces réformateurs subalternes, qui méconnaissaient autant la dignité que la conduite des premiers pasteurs, et les avertit d'écarter la poutre qui offusquait leurs yeux, avant de rechercher la paille qui gênait l'œil de leurs frères ou plutôt de leur pères et de leurs maîtres. Il protesta que le sacré collége aspirait plus que personne à la réforme, et que l'Eglise romaine se prêterait à tous les règlemens que l'Esprit de sagesse et de vérité suggérerait au concile. Mais avec quel courage et quel discernement ne proposa-t-il point aussi les points essentiels d'une réformation solide, la fréquente célébration des conciles, la diminution des charges et des subsides que le malheur des temps avait fait imposer par la cour pontificale, la suppression des réserves sans nombre sur les bénéfices, et de ces exemptions nécessitées sans doute par les circonstances, mais dont le maintien, dans des conjonctures devenues meilleures, eût anéanti insensiblement le pouvoir des ordinaires? Avec quelle vigueur ne veut-il pas qu'on procède à faire régner le désintéressement parmi les évêques, surtout dans la collation des ordres et des bénéfices, à les empêcher d'aller à la guerre, à les obliger de résider assidûment dans leurs Eglises? Pour ce qui est des prêtres adonnés aux vices grossiers, tels que la simonie et le concubinage ; indiquant les voies efficaces qu'employa depuis le saint concile de Trente : *Les censures,* dit-il, *sont des armes trop faibles ; c'est par la privation des bénéfices et la note d'infamie qu'il faut procéder contre ces fronts d'airain.* Pour les religieux et les religieuses, il propose l'esprit de retraite et de recueillement, qu'il pousse jusqu'à ne point permettre que les moines aillent étudier hors de leurs monastères, ni qu'ils s'appliquent à des études qui ne tendent pas directement à la fin de leur vocation. Enfin, il n'oublie pas la réformation des simples fidèles ; mais le moyen qu'il trouve seul efficace pour la leur faire embrasser, c'est la voie de l'exhortation, soutenue du bon exemple des ecclésiastiques.

Si tous les promoteurs de la réforme avaient procédé avec ce tempérament de vigueur, de prudence et de modération, il est à présumer que les vœux de la chrétienté à ce sujet auraient été remplis à Constance ; mais les nations d'Alle-

magne et d'Angleterre voulurent qu'on la fît avant l'élection d'un pape agréable à toutes les obédiences, c'est-à-dire avant le rétablissement de l'unité parfaite, qui était l'objet principal du concile. Elles la pressèrent avec une hauteur qui aliéna les cardinaux, toute la nation d'Italie, et, ce qui est plus étonnant, les Français eux-mêmes, qui en avaient été jusque là les plus ardens promoteurs. Ce dernier parti prévalut, comme on sait : le concile se contenta de statuer que le pape futur ferait la réformation, de concert avec les pères, avant la séparation de l'assemblée, et l'on spécifia les articles principaux qu'il y faudrait traiter.

Mais quand le nouveau pape, Martin V, fut élu, il ne se crut point soumis à des règlemens qui ne pouvaient acquérir force de loi qu'après qu'il les aurait confirmés, lui qui était le chef de l'Eglise et du concile même. Au respect qu'imprima aussitôt l'appareil seul de la majesté pontificale, on peut voir, en passant combien la Providence a de ressources pour maintenir la dignité du siége de Pierre. On ne parlait avant l'élection du pontife, que des cas où il pouvait être corrigé et déposé : il ne fut pas monté dans la chaire apostolique, qu'on s'en rapporta uniquement à lui pour la matière et le mode de la réformation. Bien éloigné toutefois d'abuser de ce divin ascendant, Martin publia dès-lors différens points de réforme : il condamna sévèrement la simonie, réprima l'inconduite et le faste séculier des ecclésiastiques, révoqua un grand nombre d'exemptions, de dispenses, d'unions de bénéfices, de subsides ordonnés en faveur de la chambre apostolique, et défendit généralement de lever aucune imposition sur une Eglise, sans le consentement des prélats du pays. Les pères, dirigés enfin par un chef incontestablement légitime, conçurent qu'il n'y avait rien de plus à craindre que la précipitation dans une matière si délicate; et que, dans le faible calme qui succédait à peine à un schisme de quarante ans, c'était beaucoup d'avoir ébauché ce grand ouvrage. On pensait d'ailleurs que les conciles, déjà indiqués pour la suite, le conduiraient bientôt à sa perfection.

Celui de Bâle, qui se tint treize ans après (1431), poursuivit en effet cette entreprise avec beaucoup de chaleur, et fit plusieurs réglemens de discipline, auxquels on ne peut sans doute qu'applaudir. Telles furent, entre autres, les peines portées avec précision contre les ecclésiastiques incontinens, privés d'abord des revenus de leurs bénéfices pendant trois mois, et, si à cette époque ils n'avaient pas éloigné leurs concubines, déchus des bénéfices qu'ils possédaient, et de tout espoir d'en obtenir de nouveaux : telles furent encore les règles prescrites pour la dignité et l'édification dans la célébration des sa[illegible] offices, pour l'abolition des interdits et de toutes les censures portées légère[illegible] à cet égard il fut sagement déclaré, pour le repos des consciences réduites [illegible] gêne et à des inquiétudes perpétuelles, qu'on ne serait plus obligé de fuir que les excommuniés, ou dénoncés nommément, ou tellement notoires qu'il ne leur restât aucun moyen de tergiversation. Ce fut de même pour la tranquillité publique, qu'on statua aussi en faveur de la possession triennale des bénéfices.

Ainsi procéda ce concile au grand avantage de la chrétienté, tant qu'il se tint uni à son chef, ou du moins tant qu'ils en furent l'un avec l'autre au terme du simple mécontentement et des plaintes modérées. Mais qui perdra jamais le souvenir de l'issue funeste à laquelle aboutit ce différend! Et quand cette fatale rupture fut décidée, quand le chef de l'Eglise eut prononcé la dissolution du concile, et que l'assemblée fut composée, non plus de successeurs vivans des Apôtres par la bouche desquels l'Esprit saint, selon sa promesse, pût proférer ses oracles, mais de leurs froides et muettes reliques rangées par l'esprit de schisme et de fanatisme sur les siéges des pères, et d'un amas tumultueux de docteurs précaires, de simples prêtres, de curés et de vicaires savoisiens ou suisses; alors, au lieu d'édification et de réformation, on donna dans tous les excès de la révolte et du scandale. Toutefois, à raison du zèle que cette inconcevable assemblée ne cessait d'affecter pour le rétablissement de la discipline, elle fut encore long-temps protégée, ou du moins très-fort ménagée par différentes nations, en particulier par la France, toute scandalisée qu'elle était de ses écarts effrayans. De là vint que les réglemens de discipline faits à Bâle, passèrent en grande partie dans la pragmatique-sanction. L'Eglise, malgré les manœuvres de l'enfer, avançait toujours vers la réformation. D'un autre côté, celui qui fait jouer à son gré les ressorts même

de la politique, fit servir au maintien de l'autorité pontificale les ménagemens qu'observait la cour de France, et plus encore la réunion des Grecs au pape Eugène et au concile de Florence.

Cependant le scandale était donné; le respect dû au successeur de Pierre, aux successeurs de tous les Apôtres et aux sacrés conciles, était prodigieusement affaibli par la continuité des murmures et des clameurs contre le relâchement du chef et des membres de l'Église. Du fond sauvage de la Bohême, il s'éleva un homme vain, présomptueux, ami de la nouveauté, non moins hardi à s'avancer qu'incapable de revenir sur ses pas, cabaleur ténébreux, hypocrite habile, et d'une malignité profonde; en un mot, Jean Hus, doué au point suprême des malheureux talens qui font les hérésiarques. Dès le siècle précédent, Wiclef en Angleterre avait répandu une doctrine qui, sous prétexte de réforme, anéantissait toute puissance légitime, soit politique, soit ecclésiastique, qui renversait, avec le libre arbitre, tous les principes des mœurs, et s'attaquait même à nos plus sacrés mystères : il mit ce royaume tout en feu, et souvent à deux doigts de sa ruine entière. Semblable à ces odieux reptiles qui recueillent dans tous les lieux infects les poisons qui font leurs affreuses délices, Jean Hus, au sein de la Bohême, avait trouvé moyen de s'abreuver à longs traits de ces sucs impurs, se les était appropriés, incorporés, pour ainsi dire, et avait rencontré différens Bohémiens de mêmes dispositions que lui, spécialement Jérôme de Prague, avec le secours duquel il infecta, en assez peu de temps, une bonne partie de cette ville et de son université, qui, alors dans son enfance, était peu capable de se tenir en garde.

Il anima d'abord les peuples contre les prêtres et les moines, qu'il accusait généralement d'ignorance et de dissolution; puis contre tout l'ordre hiérarchique, sans épargner les premiers prélats, ni le souverain pontife. On n'a pas oublié qu'il soutenait en termes exprès, que, si le pape, ou un évêque, ou tout autre prélat, était en péché mortel, il n'était plus ni pape, ni évêque, ni prélat. Il ne suffisait pas même, selon lui, d'être en état de grâce pour avoir part à la juridiction ecclésiastique : mais il fallait être prédestiné, puisqu'il compose l'Église des prédestinés seuls; et que, pour avoir un caractère d'autorité dans l'ordre ecclésiastique, il faut au moins être membre de l'Eglise. Qu'on se rappelle aussi les images et les expressions injurieuses dont il revêtait ses dogmes séditieux, quand il enseignait que le pape en état de péché, qu'un pape qui n'est pas prédestiné doit, comme Judas, être nommé larron, fils de perdition, suppôt de Satan, et nullement chef de la sainte Eglise militante. Au sujet de l'interdit et des autres censures, il publiait que le clergé les avait introduites pour asservir les peuples, ou pour épouvanter ceux qui s'opposaient à sa dépravation, et qu'elles ne provenaient que de l'antechrist. On a vu les fermentations et les animosités que ce genre d'enseignement causa parmi d'ignorantes et farouches peuplades. Jean Hus et Jérôme de Prague les expièrent enfin par un cruel supplice, mais sans ouvrir les yeux à leurs compatriotes fascinés.

La secte fit des saints de ces deux renégats : pour les venger, elle excita aussitôt une violente sédition, qui de Prague se répandit par toute la Bohême; et l'anarchie devint pour une longue suite de règnes l'état permanent de cette malheureuse nation. Le chambellan Trocznou, si fameux depuis sous le nom de Ziska, se mit à la tête d'un vil amas de paysans et de vagabonds, dont il fit bientôt les plus vaillans, mais aussi les plus atroces guerriers du Nord. Le pillage, l'incendie, les cruautés ordinaires ne causant plus un plaisir assez vif à des monstres assouvis de carnage, il fallut à leur goût émoussé des prêtres brûlés à petit feu, ou appliqués nus sur des étangs glacés; des seigneurs de premier rang étendus par terre, pieds et mains coupés, et, comme le blé en gerbe, battus à coups de fléaux; des habitans de villes entières, prêtres et laïques, femmes et enfans, brûlés tous ensemble dans les églises, avec les ornemens sacrés. L'aspect seul de ces monstres sauvages, leurs regards sinistres, leur démarche farouche, la longueur hideuse de leur barbe hérissée, leur chevelure horriblement négligée, leurs corps demi-nus et tout noircis par le soleil, leur peau tellement durcie par les vents et les frimas, qu'elle semblait une écaille à l'épreuve du fer;

tout en eux imprimait la terreur : tout annonçait la scélératesse, et le long usage de l'atrocité.

Tels furent néanmoins, à ce qu'ils affirmaient avec arrogance, les hommes suscités pour rétablir dans l'Eglise la pureté de l'Evangile et de la discipline primitive. Ils bâtirent une ville qu'ils nommèrent Thabor, comme destinée à la manifestation des vérités les plus sublimes de la religion. Emules des Thaborites, les Horébites, ainsi appelés d'une montagne qu'ils assimilèrent à celle où le Seigneur avait donné à Moïse les tables de la Loi, ne s'arrogèrent pas moins d'autorité que n'en avait eu ce premier législateur du peuple de Dieu. D'autres encore s'établirent dans un repaire semblable pratiqué au sommet de la montagne qu'ils nommèrent Sion, comme un lieu chéri du Ciel, d'où la vertu et la vérité devaient se répandre par tout l'univers. Il n'y eut pas jusqu'aux sales Adamites qui ne donnassent pour la réforme de l'Eglise, et pour le renouvellement de l'innocence originelle, l'usage infâme où ils étaient d'aller entièrement nus par troupes nombreuses d'hommes et de femmes confondus ensemble; ce qui les plongea dans une corruption si affreuse, qu'elle excita l'horreur même des autres sectaires, que l'intérêt qu'ont toutes les sectes à se tenir unies contre l'Eglise, empêcha à peine de venger la nature si indignement outragée.

Quelles furent donc les ressources de l'Eglise dans des conjonctures si difficiles? Les armes peut-être des princes chrétiens, dont les droits n'étaient pas moins violés que ceux de la religion? Sigismond, empereur et roi de Bohême, fit à la vérité tous ses efforts pour réduire ces rebelles impies : cinq fois il marcha contre eux avec de fortes armées; mais cinq fois il tourna le dos sans avoir presque envisagé l'ennemi. La peau de Ziska, convertie après sa mort en tambour, suffit encore pour mettre en fuite cet empereur, très-hardi contre les prêtres et dans les conciles, mais très-mal partagé en savoir militaire, et pas mieux en valeur. La politique fut-elle plus utile à l'Eglise, que le glaive impérial? L'Empereur, plus habile en effet à négocier qu'à vaincre, réussit, à force d'argent et de sacrifices de toute espèce, à gagner Ziska, mais seulement à la veille du trépas de cet ennemi terrible, et sans aucun avantage réel. Les députés que l'assemblée de Bâle envoya ensuite pour traiter à Prague, avancèrent davantage. De vingt-deux articles de réformation ou de subversion que demandaient les sectaires, on a vu qu'ils se réduisirent à quatre; et moyennant la concession du premier, qui pouvait se tolérer, savoir, la communion sous les deux espèces, les moins emportés d'entre eux agréèrent encore les modifications qu'on mit aux trois autres. Mais, au fond, la condescendance ne devait guère plus contribuer que la force extérieure à la réduction de l'hérésie : heureusement, une moitié des sectaires, qui joignait aux préventions communes les impiétés particulières de Wiclef, fit horreur à l'autre. Les Calixtins, c'est-à-dire, la noblesse et la meilleure bourgeoisie, contens de la communion du calice, rougirent d'être unis plus long-temps, soit avec les brigands du Thabor, soit avec ceux qui avaient pris le nom d'Orphelins à la mort de Ziska; ils aimèrent mieux rentrer avec honneur sous l'obéissance d'un maître auguste, que de rester sous le joug honteux d'un prêtre apostat, du vil et superbe Procope, qui les traitait en esclaves. Les Calixtins s'étant ainsi réunis aux catholiques, tous les bandits décorés du nom de réformateurs furent exterminés, ou du moins dissipés.

Il est vrai que la secte se releva dans la suite à l'aide d'un mauvais prêtre à qui toute religion était bonne, pourvu qu'elle le conduisît à la fortune. Roquesane, pour parvenir au siége archiépiscopal de Prague, flatta l'ambition du regent Pogebrac, qui de son côté aspirait au trône de Bohême; et comme leurs desseins ne pouvaient réussir qu'à la faveur des divisions et des troubles, tous deux appuyèrent, chacun à sa façon, de turbulens sectaires si favorables à leurs vues. Pogebrac, aussi bien que Roquesane, parvint au but de ses vœux. Mais ce qu'on avait cru devoir consommer la perte de la religion dans la Bohême, en procura le salut. Pogebrac, une fois sur le trône, vit le schisme et les factions d'un tout autre œil que lorsqu'il avait été question d'y parvenir. Il s'était servi d'une secte séditieuse, afin d'établir sa puissance : pour assurer cette même puissance, avec la tranquillité publique, il résolut d'exterminer au moins les plus

séditieux des sectaires : et Roquesane, toujours moins attaché à l'hérésie qu'à la fortune, employa jusqu'à la fourberie contre les hérétiques, pour seconder le projet du nouveau roi. L'Eglise compta peu sans doute sur un tel prince, et sur un tel archevêque, qui, après leur réunion au centre visible de l'unité, retournèrent en effet au schisme quand ils le crurent de nouveau favorable à leur intérêt : mais la secte, minée peu à peu par leurs variations, se trouva enfin presque anéantie. Quand ces deux apostats, à quinze jours de distance l'un de l'autre, furent frappés de mort, elle était réduite à un tel point d'avilissement, que le vil artisan Pierre Relesiski, sous la conduite de qui elle se rangea, lui parut un chef distingué. Voilà néanmoins l'origine de ces frères de Bohême que Luther s'attacha dans la suite comme un précieux renfort. Mais est-il rien de si étrange qui puisse faire un sujet d'étonnement par rapport à Luther et à sa réforme?

Pour procéder avec ordre à nous en former quelque idée, apprécions-en les auteurs, l'objet, les moyens, si toutefois il est possible de concevoir ce que nos yeux, témoins de la réalité, ont encore peine à ne point regarder comme une chimère. Les auteurs de la réforme qui entraîna dans l'apostasie le tiers de l'Europe, furent Luther et Calvin par excellence : Luther secondé par Mélanchton, et Calvin par Théodose de Bèze ; Zuingle, d'un autre côté, aidé par Œcolampade ; puis la troupe des séducteurs en sous-ordre, Carlostad, Bucer, l'impie Osiandre l'atroce Jean de Leyde, les deux Socin , et tant d'autres blasphémateurs, soit de la divinité de Jésus-Christ, soit des autres points capitaux de la foi chrétienne.

Et quelles étaient les vertus, ou le caractère d'autorité de ces hommes prétendus suscités de Dieu, de ces restaurateurs de l'Eglise, de ces nouveaux prophètes? Luther, moine apostat, et corrupteur d'une religieuse apostate, ami de la table et de la taverne, insipide et grossier plaisant, ou plutôt impie et sale bouffon, qui n'épargna ni pape ni monarque, d'un emportement d'énergumère contre tous ceux qui osaient le contredire, muni, pour tout avantage, d'une érudition et d'une littérature qui pouvaient imposer à son siècle ou à sa nation, d'une voix foudroyante, d'un air altier et tranchant ; tel fut le nouvel évangéliste, ou, comme il se nommait, le nouvel ecclésiaste qui mit le premier l'Eglise en feu, sous prétexte de la réformer ; et pour preuve de son étrange mission, qui demandait certainement des miracles de premier ordre, il allégua les miracles dont se prévaut l'Alcoran, c'est-à-dire, les succès du cimeterre et le progrès des armes, les excès de la discorde, de la révolte, de la cruauté, du sacrilége et du brigandage.

Calvin, moins voluptueux, comme on l'a fait remarquer, ou, comme on doit le faire observer encore, plus gêné par la faiblesse de sa complexion, puisqu'il ne laissa point que de s'attacher à l'anabaptiste Idelette ; moins emporté aussi, moins arrogant, moins sujet à la jactance que Luther, était d'autant plus orgueilleux, qu'il se piquait davantage d'être modeste, et que sa modestie même faisait la matière de son ostentation ; infiniment plus artificieux, d'une malignité et d'une amertume tranquilles mille fois plus odieuses que tous les emportemens de son précurseur : orgueil qui perçait tous les voiles dont il s'étudiait à l'envelopper ; qui, malgré la bassesse de sa figure et de sa physionomie, se retraçait sur son front sourcilleux, dans ses regards altiers et la rudesse de ses manières, dans tout son commerce et sa familiarité même, puisque, abandonné à son humeur chagrine et hargneuse, il traitait les ministres ses collègues avec toute la dureté d'un despote entouré de ses esclaves. Mais sur quoi se fondait ce réformateur, pour s'arroger cette mission ? Sur le dépit conçu de ce qu'on avait conféré au neveu des connétables de France, le bénéfice que l'orgueil extravagant de ce petit-fils de batelier briguait pour lui-même. On peut se souvenir qu'avant ce refus, il avait déclaré que, s'il l'essuyait, il en tirerait une vengeance dont il serait parlé dans l'Eglise pendant plus de cinq cents ans. Aussitôt qu'il l'eut essuyé, il mit la main à l'établissement de sa réforme.

Le plus recommandable, et tout à la fois le plus aveugle partisan de Luther, Mélanchton, bel-esprit, littérateur élégant, et amateur laborieux des langues savantes, n'eut point d'autre titre que ces talens pour s'immiscer dans le régime de l'Eglise, et creuser dans les profondeurs terribles de la religion ; encore sa conscience réclama-t-elle sans cesse contre sa témérité et contre les écarts ef-

frayans dans lesquels le précipitait son guide. En un mot, on ne peut voir dans Mélanchton qu'un homme faible, entraîné par un furieux qui le fait frémir, et qu'il ne peut abandonner. Bèze, coopérateur agréable du sombre Calvin, montra lui-même le titre de sa mission écrit dans les yeux de la jeune débauchée qui le retint dans ses lacs jusqu'à l'âge de la décrépitude.

Que nous ont offert de plus évangélique, et le crapuleux Carlostad, et le frauduleux Bucer, et l'impudent Hosen ou Osiandre? Carlostad, uniquement propre à faire tête à Luther dans une hôtellerie, à lui riposter verre pour verre et injure pour injure, à répondre au souhait de la roue par celui de la corde ou du bûcher; Bucer, apostat de l'ordre de Saint-Dominique et de la réforme de Luther, aujourd'hui luthérien, et demain sacramentaire, tantôt luthérien et zuinglien tout ensemble, tantôt d'un raffinement de croyance qui faisait passer sa foi pour un problème dans tous les partis; toujours complaisant néanmoins, pourvu que son amour infâme pour une vierge consacrée à Dieu fût transformé en amour conjugal, et que les saints vœux qu'il n'avait pas le courage d'observer fussent mis au nombre des abus. Pour ce qui est d'Osiandre, effréné libertin, blasphémateur insensé, il avait si peu de titres à l'apostolat, qu'on a vu Calvin lui-même le renvoyer à la classe des athées.

Zuingle, passé tout-à-coup du métier des armes à l'état ecclésiastique, où il ne tarda point à s'ennuyer du célibat, n'eut point de meilleur motif que cette instabilité libertine, pour lever l'étendard de l'impiété sacramentaire, et point d'autre droit à l'enseignement, qu'une présomption fondée sur le don d'éloquence ou de verbiage dont il avait été abondamment pourvu par la nature : ignorant si bouche, qu'il unissait le luthéranisme au pélagianisme; restaurateur si extravagant de la pureté de l'Evangile, qu'il plaçait dans le ciel, à côté de Jésus-Christ et de la Reine des vierges, Hercule, fils d'Alcmène adultère; Numa, père de l'idolâtrie romaine; Scipion, disciple d'Epicure; Caton, suicide, avec une foule de pareils adorateurs et imitateurs de leurs vicieuses divinités. Il eut un coopérateur de tout autre poids, d'un talent vraiment propre à faire la fortune d'une secte. Œcolampade avait un tour d'esprit si insinuant, un raisonnement si spécieux, une éloquence si douce, tant de politesse et d'aménité dans la diction, que ses écrits, au rapport d'Erasme, eussent séduit les élus mêmes, s'il eût été possible : mais Œcolampade, religieux d'une insigne piété avant son apostasie, Œcolampade qui n'interrompait qu'à regret ses douces communications avec son Dieu, et qui parlait ensuite avec tant d'onction, qu'on ne pouvait l'entendre sans être pénétré des mêmes sentimens, ne fut plus qu'un moine libertin aussitôt que son imprudente et présomptueuse curiosité eut ouvert l'oreille aux nouveautés de la réforme; il franchit les barrières du cloître, céda aux attraits d'une jeune effrontée, et, le premier même des réformateurs apostats, revêtit son sacrilége des formes du mariage.

Nous ne pousserons pas plus loin un dénombrement dont chacun peut aisément suivre le fil. Tous les Anabaptistes en général, aussi bien que leurs chefs, Storck, Munzer, Jean de Leyde, et tous les impies revêtus du nom de Sociniens, d'Unitaires, d'Antitrinitaires, se sont peints eux-mêmes de leurs vraies couleurs dans l'horrible doctrine qui renverse tous les principes des mœurs, aussi bien que les dogmes fondamentaux du christianisme. Leurs œuvres, encore mieux que leurs dogmes, ont fait apprécier leur mission. Finissons donc touchant les auteurs de la réforme; il est temps d'en considérer l'objet. Semblable à ces reptiles venimeux, qui, écrasés sur la plaie imbibée de leur venin, en sont le plus sûr remède, l'ouvrage de la séduction, découvert aux yeux du fidèle séduit, lui fournira le meilleur antidote. Dans l'ordre de la grâce, comme dans celui de la nature, l'Auteur de toute bonté se plaît à tirer le bien du mal même.

Qu'est-ce donc que Luther entreprit de réformer, de supprimer, de détruire; ou, pour parler plus exactement, que n'entreprit-il pas de détruire, sous prétexte de réformer? Le croirait-on, si on ne l'avait vu dans ses écrits, dans sa conduite, dans les révolutions trop malheureusement fameuses qu'attestent encore tous les monumens les plus dignes de foi? Ajouterait-on même foi à tant de témoignages irréfragables, si tant de royaumes et de républiques ou confédérations n'offraient toujours ce renversement à nos yeux? Qui croirait, juste ciel! qu'on eût

donné et reçu pour réforme, pour le rétablissement et la perfection du vrai christianisme, pour le plus pur évangile, la prostitution de cette Eglise vierge, dont la vie angélique fixait depuis quinze cents ans le cœur du divin Epoux? la profanation du célibat ecclésiastique, et des vœux sacrés de religion? le mépris des Pères, des saints docteurs, des plus célèbres conciles, de toute tradition et de tout enseignement public? l'abolition de presque tous les sacremens, c'est-à-dire des canaux salutaires d'où les grâces découlent du ciel sur nous? le mépris des images et des reliques des saints, du culte du Saint des saints, du sacrifice adorable de nos autels, de l'ordre sacré du sacerdoce et de tout ordre ecclésiastique? la dégradation du mariage chrétien, ravalée à cette bassesse charnelle d'où l'avait tiré le Dieu qui n'habite qu'avec l'homme élevé au-dessus de la chair? la suppression de la pénitence sacramentelle, de toutes les œuvres de satisfaction, et généralement de toute bonne œuvre commandée, auxquelles l'on ne substituait qu'une foi morte et stérile, ou plutôt chimérique; une foi bizarrement assurée, qui, au moyen de cette assurance imaginaire, communiquait une justice tellement inamissible, qu'elle pouvait subsister avec tous les crimes? En un mot, saper du même coup la foi et les mœurs, voilà ce qu'on appelait *réforme*.

Zuingle et Calvin, allant encore plus loin que Luther, anéantirent tous les sacremens sans exception : Zuingle lui seul, en rendant le baptême inutile par ses dogmes pélagiens touchant le péché originel; Zuingle et Calvin, tous les deux ensemble, en réduisant la présence corporelle du Sauveur dans l'eucharistie, à la simple figure, ou à une simple perception de la foi. Quelle idée même de sacrement pouvaient conserver, soit Calvin, soit les brigands sacriléges formés à son école, quand ils embrasaient nos temples et brisaient nos tabernacles, foulaient aux pieds nos redoutables mystères, employaient nos vases sacrés aux plus vils, aux plus sales usages? Se fussent-ils portés à ces horreurs, leur eussent-elles attiré les applaudissemens de leurs ministres, si la secte eût véritablement regardé l'eucharistie comme un sacrement, comme un signe institué par Jésus-Christ pour la sanctification de nos âmes, ou seulement comme une figure, toujours respectable, de son corps et de son sang? Nous ne parlerons point des impiétés plus énormes encore des Anabaptistes et des Sociniens, désavoués, quoiqu'à tort, par les protestans, puiqu'il est de toute notoriété que ces profanateurs divers sont tous sortis de la même souche. La réforme de Luther a incontestablement enfanté tous ces monstres de réforme.

Pour établir une pareille religion, il fallait certes des moyens bien extraordinaires. L'enfer en procura d'assortis au goût dépravé et à la situation critique de chaque nation; ce qui fut particulièrement sensible en Allemagne, en Angleterre et en France. L'intérêt en Allemagne, le libertinage en Angleterre, la légèreté ou l'amour de la liberté en France, telles furent les armes de l'hérétique réforme. On commença par abandonner aux princes allemands les biens d'Eglise, très-considérables dans leurs états, les beaux domaines, les châteaux et les forteresses, les villes et les souverainetés qu'y possédaient les évêques et un grand nombre d'abbés. Ceux des prélats qui, avec une femme, épousaient le nouvel évangile, demeuraient propriétaires de leurs bénéfices, et en transmettaient les titres d'honneur, aussi bien que les fonds, à leur postérité. Outre les évêchés sans nombre qui devinrent ainsi des héritages profanes, on vit Albert de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, s'approprier la Prusse, qui appartenait à ces chevaliers, et frayer aux princes de sa maison la route à la royauté. Les villes impériales furent affranchies de la dépendance du chef de l'Empire, et les vassaux ordinaires soustraits à l'autorité de leurs seigneurs. A ceux des prêtres, des moines et des religieuses qui s'ennuyaient de la règle et du célibat (et à combien d'entre eux la licence des prêches n'inspira-t-elle point cet ennui honteux!) on ouvrit les portes des cloîtres, on offrit des femmes ou des maris; le concubinage sacrilége, l'inceste et l'adultère spirituels furent qualifiés de mariages, et le libertinage, de liberté évangélique. Pour le commun des fidèles, on les déchargeait de ce que la pénitence a de plus pénible, en ne les obligeant plus à se confesser qu'à Dieu seul, ainsi que de l'observation des fêtes, du carême, de tous les jeûnes, et de toutes les abstinences de précepte; en un mot, de toute observance onéreuse.

Avec les princes qui avaient les passions vives, et qu'on avait un certain intérêt

à ménager, la complaisance ne connut aucune borne; les points les plus clairs et les plus incontestables du droit divin ne furent qu'une barrière impuissante. J'en atteste cette consultation à jamais fameuse, à jamais infâme, dans laquelle Luther, Bucer, Mélanchton, et les autres coryphées de la réforme, permirent la polygamie formelle au landgrave de Hesse. Et quel motif allégua-t-on pour accorder cette monstrueuse dispense, dont il n'y avait pas un seul exemple parmi les chrétiens depuis l'origine du christianisme? Point d'autre que le tempérament du prince, échauffé par le vin et la bonne chère dans les banquets auxquels la bienséance ne permettait point à la princesse sa femme de se trouver. Et dans le fond, que pouvait exiger Luther en matière de mœurs et de pudeur, lui qui établit généralement ce canon infâme dans son Eglise de Wittemberg : *Si l'épouse est revêche, que le mari fasse approcher la servante; si Vasthi résiste, qu'on lui substitue Esther?* C'était là foncièrement toute la délicatesse de ce nouveau moraliste concernant le mariage, qu'il avait déjà traité dans le même sens avec le roi d'Angleterre. Qu'on se rappelle l'anecdote révélée par le landgrave lui-même en sollicitant sa dispense; savoir, que Luther et Mélanchton avaient conseillé au roi Henri VIII de ne pas insister sur la prétendue nullité de son mariage avec la reine sa femme, mais d'en épouser une autre avec elle.

Il y eut sans doute des princes et des grands que le Ciel préserva de cette séduction grossière. On employa contre ceux-ci la cabale et la violence, les troubles ménagés et fomentés avec artifice, les factions, les séditions, la révolte ouverte, tous les fléaux de la guerre civile prolongée durant deux siècles, et revêtue d'un caractère d'atrocité inconnu jusque là. C'était par principe de religion que l'on poursuivait le souverain légitime, et que l'on déchirait la patrie. Contrairement à la doctrine et à la pratique des premiers fidèles, qui ne savaient que souffrir et mourir sous les Néron même et les Domitien, il était de maxime dans la réforme, qu'on pouvait, qu'on devait se révoiter, dès que le prince entreprenait ou était soupçonné d'entreprendre sur les consciences. Et quels furent les fruits de cet enseignement désastreux, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Pologne, en Hongrie, en Transilvanie! Qu'on se retrace les règnes déplorables des trois fils de Catherine de Médicis, l'insolence effrénée de Montbrun, les énormes cruautés du baron des Adrets, le sang-froid barbare d'Acier-Crussol, souriant à la soldatesque huguenote ornée de colliers faits d'oreilles de prêtres, les fureurs de Knox en Ecosse, et du monstre qu'on nomma comte de Murray, la guerre inhumaine des paysans d'Allemagne, et le royaume infernal de Munster, la moitié des Belges et des Suisses égorgée par l'autre, le crime et le désastre portés à un tel excès par les sectaires voisins des Turcs, que le Sultan Soliman II écrivit indigné à la reine Elisabeth de Hongrie, que, si elle continuait à souffrir cette secte abominable, et ne rétablissait pas la religion de ses pères dans tous ses droits, elle ne s'attendit plus à trouver en lui qu'un ennemi déclaré, au lieu d'un constant protecteur.

Le pape, au centre de la catholicité, dans le sein de Rome, ne fut point à couvert des attentats des sectaires. On sait tout ce qu'eut à souffrir Clément VII dans le saccagement de cette capitale prise par une armée espagnole, où il se trouvait quinze à dix-huit mille sacriléges animés par le comte luthérien de Fronsberg : nom tristement remarquable dans la liste même de ces hommes funestes que Dieu choisit pour instrumens de sa colère (1527). Fronsberg fut frappé de mort avant d'avoir pu décharger sa rage sur la personne du pontife : mais d'autant plus furieux, ses nombreux suppôts, par le pillage, par le massacre et tous les raffinemens de la cruauté, par l'incendie, le viol et des profanations d'une énormité à peine imaginable, firent éprouver à la malheureuse Rome plus de calamités qu'elle n'en avait jamais souffert de la part des Goths, des Vandales, de tous les barbares ensemble.

Non moins audacieux que les sectaires armés, Luther fit à sa façon la guerre au chef de l'Eglise et à toute la hiérarchie. Son libelle contre l'état ecclésiastique fut comme le tocsin qu'il sonna d'abord contre les évêques, en ordonnant de les exterminer tous sans rémission. Il y prononce doctoralement, que les fidèles qui font usage de leurs forces et de leurs fortunes pour ravager les évêchés, les abbayes, les monastères, et pour anéantir le ministère épiscopal, sont les véritables

enfans de Dieu; que ceux au contraire qui les défendent sont les ministres de Satan. Le chef de l'épiscopat, ainsi que de toute l'Église, était encore plus outragé. Le nom d'antechrist, passé de la bouche de l'hérésiarque dans celles de tous les hérétiques, ne servant plus qu'imparfaitement sa bile contre le pontife romain, aux termes *cœlestissimus* et *sanctissimus*, qui sont de style pour énoncer l'élévation de la dignité pontificale, il substitua ceux de *scelestissimus* et de *satanissimus*, très-scélérat, très-diabolique. Les noms de diable, d'âne, de pourceau, répétés sans fin, étaient les figures dont étincelaient les philippiques de ce nouveau Démosthène, ou plutôt les parades cyniques de ce bateleur de carrefour enchanté du suffrage et des rires désordonnés de la populace.

Quelle fut au contraire la conduite de l'Eglise si cruellement outragée? Non, rien ne fait mieux connaître la main qui la soutient et la régit, que sa marche égale, toujours noble et majestueuse, au milieu de tant d'injures capables de lui faire oublier sa propre dignité. Elle cita froidement l'hérésiarque à son tribunal: il répondit qu'il n'y paraîtrait qu'avec vingt-cinq mille hommes armés pour sa défense. Elle lui fit paisiblement les monitions canoniques, les multiplia, en prolongea le terme, poussa la douceur et la longanimité aussi loin que la prudence le pouvait permettre, porta enfin son jugement et en borna la rigueur à retrancher ce membre gangrené du corps mystique de Jésus-Christ (1521). A la fureur séditieuse, à la frénésie, à toute la rage du séducteur anathématisé, aux progrès de la séduction qu'il propage avec des efforts et des succès tout nouveaux, elle continue à n'opposer que le glaive de la parole. Le successeur de Pierre s'attache principalement à confirmer dans la foi ses frères et ses coopérateurs de tout ordre; redouble sa vigilance et sa sollicitude sur toute l'étendue de la maison de Dieu; ranime l'esprit de foi et de zèle dans le sanctuaire, dans les monastères, dans toutes les écoles chrétiennes. Les universités, à l'exemple des évêques, souscrivent au jugement apostolique, et statuent qu'on n'y pourra contrevenir sans se bannir de leur sein. De zélés docteurs, de savans missionnaires se répandent partout, jusque dans les terres où l'erreur siége sur le trône; ils confondent les prédicans, en convertissent quelques-uns, retiennent ou remettent dans le sein de l'unité les peuples chancelans; et quand le discernement eut été fait, on retrancha irrémissiblement de la société des fidèles tous les opiniâtres et les incorrigibles.

Quelques prélats des plus élevés tels que les comtes de Weiden et de Truchsès, archevêques électeurs de Cologne; les Eglises entières de la plupart des villes impériales, les électorats de Saxe, de Brandebourg, du Palatinat, et bien d'autres souverainetés d'Allemagne; la moitié de la Suisse, et les états généraux de Hollande; les royaumes d'Angleterre, de Suède et de Danemarck, tout fut retranché de l'Eglise, sans nul égard au dommage que causait cet immense retranchement. C'est au Pasteur éternel à marquer les ouailles qu'il a recueillies; il n'appartient à son vicaire que de les paître et de les régir, après qu'elles ont été incorporées au troupeau. L'Eglise gardienne, et non pas arbitre du sacré dépôt, ne souscrivit à aucune altération, à aucune modification, à aucune composition; il fallut le recevoir tout entier, ou se voir absolument exclu du bercail. Sur les points même qui ne sont que de droit ecclésiastique, dès que la condescendance lui parut favorable à la licence, elle se montra inflexible. Ainsi nous lui avons vu refuser invinciblement le mariage des prêtres, malgré les demandes si long-temps importunes des princes et des empereurs; ainsi, après tous les attentats du luthéranisme et de toutes les hérésies qui en sont issues, nous avons retrouvé et nous retrouvons encore aujourd'hui dans la communion catholique non pas seulement la foi qui n'y changea jamais, mais toutes les observances antiques et universelles. Tels sont, après comme avant Luther, l'eau bénite et toutes nos bénédictions accoutumées, le signe de la croix, l'usage des cierges et de l'encens, les vases et les ornemens sacrés, l'ordre des saints offices, la majesté de nos cérémonies, et généralement tous les rites essentiels de nos liturgies anciennes. C'est donc dans son sein, ou dans le sein de Dieu, que l'Eglise puisa les ressources puissantes qui l'ont soutenue contre les attaques de tant de suppôts de l'enfer déchaînés tous à la fois contre elle dans les derniers siècles.

Cependant les princes portèrent la main à l'arche chancelante, et parurent la

soutenir ; mais comme ils passaient les bornes dans lesquelles doivent se contenir les puissances terrestres, ils ne pouvaient que la précipiter. Qui ne se souvient des obstacles causés par Charles-Quint, si catholique pourtant, contre l'ouverture et les opérations du concile de Trente, qu'il avait pressé avec tant de chaleur? des entraves suscitées aux pères et légats apostoliques? de l'influence qu'il tenta d'exercer jusque sur les décisions de foi, ou du moins sur le choix des matières qu'il convenait de discuter et de décider? de sa tiédeur à l'égard de Clément VII, abandonné au fanatisme d'un Fronsberg, puis retenu prisonnier à Rome, pendant que Charles, déplorant à Madrid les excès des sectaires impériaux, se bornait à prier pour la délivrance de leur captif? On n'a pas oublié non plus toutes ces diètes dans lesquelles il ordonnait presque souverainement des affaires de la religion : fléchissant avec trop de faiblesse sous l'empire de circonstances bien impérieuses, il est vrai, Charles accordait tout aux princes luthériens, pourvu qu'ils lui fournissent des troupes et de l'argent, et signait sans lire, quand il était sûr qu'on avait souscrit à ses demandes. La diète et l'*Interim* d'Ausbourg en particulier seront long-temps fameux, parce qu'ils rappellent le projet insensé d'amalgamer ensemble la foi et l'hérésie : on se souvient de l'ambiguité perfide avec laquelle on proposait la foi, et l'on ôtait à l'hérésie ce qui en éloignait davantage le peuple chrétien.

Il en fut de même en France, au moins sous la déplorable administration de la mère des trois Valois. Qu'on se rappelle un instant le fond du système politique de l'ambitieuse Médicis : elle voulait régner sous le nom des faibles rois ses fils ; voilà tout ce qu'elle eut de fixe et de sacré. Huguenots ou catholiques, la messe ou le prêche ; peu lui importait, à ce qu'on a prétendu tenir de sa propre bouche, lequel des partis prévalût, pourvu qu'on ne lui ravît point la domination, son unique idole. On sait encore que, pour ne pas la subordonner à leurs caprices, elle empêcha de tout son pouvoir qu'un parti prît jamais l'ascendant sur l'autre, et qu'elle s'étudia constamment à les tenir tous les deux en équilibre. Dès-lors, tantôt déclarée pour les Guise ou les catholiques, tantôt pour les Coligny ou les religionnaires, elle ne souffrit jamais qu'on profitât de l'occasion décisive qu'on eut plusieurs fois d'exterminer l'erreur. Il y eut enfin un moment où, voyant que le second des rois ses fils allait lui échapper et transporter sa confiance au chef des Calvinistes qui avaient pourtant juré l'extermination de sa personne et de son trône, elle se crut autorisée à prévenir leur régicide d'une manière sanglante, et réalisa cette exécution qui ne fut peut-être pas moins dommageable à la religion qu'à la France, par la haine désormais insurmontable qu'elle inspira pour l'une et pour l'autre aux religionnaires échappés au massacre. Rappellerons-nous encore la lettre vraiment impie que Catherine, sous la dictée de Montluc, évêque calviniste de Valence, écrivit au pape, pour faire ôter les saintes images des églises, abolir la fête du Saint-Sacrement, et administrer l'eucharistie, comme à Genève, après la confession des péchés en général? Mais qui n'est pas convaincu, sans cela, que la cour sous ces tristes règnes, loin d'étayer l'Eglise, n'a servi qu'à lui faire éprouver des secousses plus violentes?

C'était le Maître suprême, jaloux de ce tribut de gloire qu'il ne souffre pas qu'on partage avec lui, qui devait opérer d'une manière inattendue le glorieux chef-d'œuvre du rétablissement de l'Eglise. Au moment arrêté dans ses conseils éternels, il répandit son esprit sur toute chair ; fit prophétiser les fils et les filles d'Israël ; suscita une foule de pasteurs, tels que les Thomas de Villeneuve, les Barthélemi des Martyrs, les Charles Borromée, les François de Sales, et sur le trône apostolique les Pie V, c'est-à-dire, tels qu'il les donne à son peuple quand il veut répandre sur lui la plénitude de ses miséricordes. Il suscita des patriarches et des apôtres dans les deux sexes, les Ignace de Loyola, les Gaétan de Thienne, les Philippe Néri, les Vincent de Paul, les Pierre d'Alcantara, les Jean de la Croix, les Thérèse de Cépède, les Angèle de Bresse, les Françoise de Chantal, et tant d'autres hommes ou femmes de courage également viril, dont les travaux, les exemples, et les disciples qu'une sainte émulation attirait par troupes sur leurs traces, firent en peu d'années refleurir les mœurs et la ferveur dans tous les états.

Mais après qu'on eut réparé les brèches de l'Eglise, ou de sa discipline, les dé-

sertions ou les pertes locales, qu'elle avait souffertes, laissaient encore dans son sein, ou dans ses anciennes possessions, des vides immenses. Depuis son origine, jamais hérésie, sans excepter l'énorme arianisme, ne lui avait ravi tant de sujets, ni soustrait tant de provinces; depuis son origine aussi, jamais le Ciel ne lui fraya la route à tant de conquêtes et à tant de triomphes. Les temps marqués dans les prophéties étaient arrivés; temps où des hommes qui n'en avaient que la figure, et que les prophètes confondaient avec les ours et les léopards, devaient se ranger sous la houlette avec la docilité des agneaux. Dieu ébranla le ciel et la terre, pour rapprocher les contrées les plus étrangères l'une à l'autre. Il inspira une activité nouvelle à l'esprit de l'homme, et une nouvelle énergie à son courage. Alors précisément, comme nous l'avons fait remarquer, l'immortel Colomb conçut que le soleil, durant la moitié de son cours, devait éclairer de plus dignes êtres que les monstres de l'Océan, et le cœur remparé d'un triple airain, vogua, pour les découvrir, à travers des mers sans terme et sans nom (1491). Le chaos se débrouille pour la seconde fois, et un nouvel ordre de créatures paraît sur la scène du monde. Une émulation générale fait braver tous les orages et tous les écueils; le cap formidable des Tourmentes, heureusement doublé, prend le doux nom d'Espérance, et les deux Indes deviennent aussi familières aux Européens que leurs terres natales (1497). Guidés par l'esprit de conquête et de cupidité, ils y commirent sans doute bien des excès et des forfaits: la terre de l'or, pour un temps, dut plutôt être nommée la terre du sang et des larmes. C'est que le Ciel met à haut prix ses grâces insignes, afin d'inspirer pour elles une estime qui en fasse recueillir tout le fruit.

Non, sans doute, ce ne fut point pour gorger d'or et d'argent une avarice famélique, qu'il conduisit sur les bords où dorment ces métaux, des hommes plus vicieux, ou du moins plus coupables que ceux qui en ignoraient la valeur; mais bien pour faire part à ceux-ci des trésors que ne ronge pas la rouille, et du solide bonheur qui ne connaît ni mesure ni fin. Bientôt sa clémence fit succéder la faveur à l'épreuve, et la liberté des enfans de Dieu aux fers de la tyrannie. Des conquérans d'un ordre nouveau, avides uniquement du salut des âmes, franchirent à leur tour l'immensité de l'Océan, pénétrèrent dans les terres brûlantes du Brésil, dans les forêts glacées du Canada, au sein de l'Afrique réputée si longtemps inhabitable, et bien au-delà, dans les continens, les presqu'îles et les îles innombrables comprises sous le nom d'Inde, jusqu'aux rives presque fabuleuses où l'aurore prend naissance; et la rapidité de leurs conquêtes égala celle de leurs courses. Cinquante royaumes ou principautés, gagnés en dix ans à Jésus-Christ par l'apôtre des Indes et du Japon, n'en font qu'une partie. Et quelles conquêtes encore! Quel surcroît de gloire pour l'Eglise, que le caractère des conversions et des vertus des sujets nouveaux qui se rangeaient sous ses lois! C'est ce qu'on a vu, avec admiration, dans la constance presque incroyable de douze cent mille néophytes japonais durant la persécution la plus cruelle, la plus insidieuse, la plus longue et la plus continue dont on ait connaissance, sans en excepter celles des premiers siècles. Tandis que les saints disciples d'Ignace étendaient ainsi l'empire de l'Eglise en Orient, S. Louis-Bertrand, sous la livrée de Dominique, l'avançait avec tant de célérité dans la Nouvelle-Grenade, dans la Terre-ferme et l'immense continent de l'Amérique méridionale, qu'il baptisait en un seul jour mille, douze cents, et jusqu'à quinze cents idolâtres. A l'exemple de ces véritables apôtres, une infinité de missionnaires, soutenant et avançant l'œuvre si heureusement commencée, laissèrent enfin peu de contrées où la croix ne fût élevée en triomphe sur les ruines de l'idolâtrie, où elle ne pût au moins servir de signe et de phare aux peuples idolâtres.

Que n'aurions-nous point à dire encore des missions de Turquie, c'est-à-dire, de la Grèce, de la Syrie, de l'Arménie, de l'Egypte, de tous les royaumes et empires compris sous le nom d'empire ottoman! L'esprit de zèle et de rétablissement avait été communiqué à l'Eglise avec une abondance égale à ses pertes et à ses revers. Ce qu'elle n'avait pas tenté dans les temps les plus calmes, elle l'entreprit avec succès au milieu des plus violens orages. Tandis que son plus bel apanage courait le risque prochain d'une ruine entière, sous le règne infortuné du dernier des Valois en France, on vit des troupes d'apôtres sortis de ce royaume,

commencer et faire fleurir ces vastes missions du Levant, qui, sous la protection à peine imaginable d'un empereur mahométan, ou du moins de son aveu, ont plus servi à la réunion sincère des schismatiques de la Grèce, que tout le zèle apparent ou véritable des empereurs grecs d'origine. A ce trait seul, et combien n'en a-t-on pas vu d'aussi frappans! il est aisé de reconnaître les soins d'une Providence attentive, non-seulement à soutenir l'Eglise, mais à réparer ses pertes avec avantage.

Ce n'était point encore assez pour la gloire de son instituteur adorable : à celui qui a tiré l'être du néant, il appartenait surtout de tirer le bien du mal, et d'exprimer l'antidote du poison même. Ainsi, à la faveur, ou du moins à l'occasion des derniers excès du schisme et de l'hérésie, on vit l'épouse du Roi immortel des siècles, dont elle partage l'immutabilité, reprendre presque subitement une vigueur, et même une splendeur peu différentes peut-être des grâces de son premier âge.

Des essaims de novateurs et de censeurs injurieux criant sans cesse à la réforme, et soulevant les fidèles contre leur propre mère, qu'ils disaient entièrement corrompue dans son chef et dans ses membres; cet énorme scandale ranima le zèle dans le cœur des évêques et des souverains pontifes, qui s'appliquèrent sérieusement à exécuter, ou du moins à disposer le grand ouvrage de la réformation. On convoqua des conciles provinciaux d'abord; on examina les abus locaux, on en chercha les remèdes, on essaya les moyens, et par de sages réglemens on traça la route au rétablissement de la règle parfaite. Dès-lors, et à mille indices divers, on put entrevoir toute l'étendue des vues miséricordieuses du Seigneur sur son Eglise.

Qui put les méconnaître en Allemagne, où le mal était le plus grand, dans les procédés du concile tenu à Cologne par l'archevêque Herman de Weiden, organe d'autant plus sensible de l'Esprit saint, que ce nouveau Balaam se démentit par la suite avec plus de scandale? Dans ces nombreux et très-sages décrets, on voit, pour ainsi dire, toute l'ébauche de la divine réformation de Trente. Rien n'y fut oublié de tout ce qui pouvait conduire à un renouvellement parfait. On n'y proscrivit pas simplement l'incontinence des clercs; mais on leur interdit tout ce qui pouvait ternir la pureté la plus délicate, ou seulement cette intégrité de réputation qui sied si bien à un ministère angélique: On ne veut pas qu'ils soient en société de demeure avec d'autres femmes que leur mère, leur aïeule, leurs sœurs et leurs tantes. Ils doivent s'abstenir de la bonne chère de tout banquet, et ne pas même assister aux noces. Ils ne doivent se mêler d'aucun trafic, de la gestion d'aucune affaire séculière. Le faste, le luxe, tout ce qui ressent la mondanité, est défendu aux prélats, comme aux simples prêtres. On va jusqu'à leur prescrire des règles précises de modestie pour leurs vêtemens, où la soie ne doit point entrer, même pour les évêques. L'avarice, abominable dans un prêtre, la simonie, grossière ou palliée, toute espèce de vénalité, toute vue d'intérêt, est traitée comme une prévarication sacrilége. Les fondations intéressées de pratiques singulières de dévotion, de messes composées selon la fantaisie de ceux qui les payaient, n'échappèrent point à la vigilance du concile. Préludant même au rétablissement de la saine critique, il défendit de rien insérer d'une manière arbitraire, soit dans les bréviaires, soit dans les missels, dont il ordonne la correction canonique. Au sujet des prédications, il défend d'y mêler des plaisanteries, des récits apocryphes, de vagues déclamations, et cette fausse éloquence qui ne consiste que dans le brillant des paroles. Pour faire fleurir les sciences ecclésiastiques, on accorde aux jeunes chanoines qui les étudient, le gros de leurs prébendes, malgré leur absence; mais pour les autres qui ne se trouvent point à la messe au plus tard après l'épître, et à chaque heure canoniale aussitôt après le premier psaume, on les prive de la rétribution qui y est attachée. On accorda aussi à quelques religieux, désignés par leurs supérieurs, la liberté d'aller étudier la théologie dans des universités, à condition néanmoins qu'ils logeraient dans les monastères. Il fut encore ordonné d'assigner une prébende dans chaque cathédrale et chaque collégiale, pour l'entretien d'un maître habile qui enseignerait les clercs.

On sait qu'il se tint dans les mêmes conjonctures, et pour les mêmes fins, des

conciles à Augsbourg, à Mayence et à Trèves. A mesure que les abus se multipliaient, la vigueur et la vigilance augmentaient dans les prélats. Ils désiraient la correction avec tant de sincérité, qu'ils commettaient des ecclésiastiques, même du second ordre, distingués par leurs vertus et leurs lumières, pour faire la recherche exacte de tout ce qu'il y avait à corriger jusque dans la personne des évêques, et dans l'administration de leurs officiers. Le suffragant de l'archevêque de Trèves, qui tenait la place de ce prélat absent, pria les pères du plein concile, de l'avertir des fautes qu'il pourrait avoir commises dans l'exercice de ses fonctions : humilité si peu contrefaite, qu'ayant été repris en effet de quelques manquemens, sa modestie à toute épreuve ne lui inspira qu'un vif empressement à se corriger.

En France, le concile de Sens (1528), animé du même esprit que ceux d'Allemagne, statua que les lois anciennes portées contre les clercs incontinens, s'observeraient en toute rigueur; que l'on ne conférerait les ordres sacrés qu'après un très-mur examen des mœurs et de la capacité des ordinands; et pour ne pas les exposer à vivre avec indécence, qu'ils seraient préalablement pourvus d'un patrimoine honnête; que les décimateurs fourniraient aux curés la subsistance suffisante, ou portion congrue; qu'on ferait justice à ceux qui auraient à se plaindre des évêques, ou des visiteurs envoyés de leur part; qu'on enverrait quelques sujets de chaque chapitre étudier dans les universités; que les clercs porteraient la tonsure et l'habit clérical, en y évitant tout ce qui peut ressentir la vanité mondaine; que les évêques mêmes ne porteraient point d'habits de soie, et ne paraîtraient dans leur église qu'en soutane et en rochet. Dès le temps du schisme de Bâle, les prélats français, rassemblés pour travailler à son extinction, avaient dressé des décrets contre les abus glissés dans la dispensation des indulgences, contre les prédications et les confessions faites sans l'approbation des ordinaires, contre l'infraction de la clôture religieuse et les mariages clandestins : articles qui entrèrent tous par la suite dans la discipline de Trente.

A l'Eglise d'Angleterre enfin, comme à la plus enfoncée dans les ombres de la mort, le Ciel départit la plus grande abondance de lumières par le moyen du cardinal Polus, qui parut avoir tout particulièrement le don de régir la maison de Dieu dans les temps mauvais. On a pu s'en convaincre à la seule inspection des décrets également sages et simples qu'il fit dresser, au nombre de douze seulement, dans le concile de Lambeth (1556), et qu'il réduisit même à un seul point capital, savoir, la vie exemplaire du clergé. Qui put, sans être édifié de sa candeur généreuse, lui entendre poser pour principe, qu'avec un peuple entraîné par ses préventions, la violence n'était propre qu'à aigrir le mal; que les pasteurs devaient traiter leurs ouailles comme leurs enfans, et ne pas risquer de leur donner la mort, en pansant leurs plaies d'une main dure ou malsaine? Puis ajoutant la lumière à l'onction : *Le peuple en matière de religion,* poursuivait-il, *ne peut guère opiner que d'après les préjugés généraux; et comme les apparences de la vertu forment le plus fort de ses préjugés, c'est presque toujours la vie scandaleuse des docteurs orthodoxes qui fait préférer à leur enseignement celui des réformateurs hérétiques.*

Suivant cette grande maxime, tout tend à la réforme des ecclésiastiques dans les décrets de Lambeth. Et qu'on se souvienne des mesures précises, pleines de vigueur et d'activité que prit le concile à ce sujet. La pluralité des bénéfices à charge d'âmes y fut réprouvée d'une manière si efficace, que ceux qui en possédaient plusieurs se virent obligés de se réduire à un seul dans l'espace de deux mois, sous peine de les perdre tous. La résidence fut rétablie avec la même célérité, et non pas une résidence oisive; mais il fallut que les évêques repussent en effet leurs troupeaux, et de la parole du salut, et du bon exemple. Il leur est enjoint formellement de prêcher eux-mêmes tous les dimanches et toutes les fêtes; ils ne peuvent se faire suppléer que dans le cas d'un empêchement absolu. C'est la même sollicitude pour le bon exemple qu'on exige d'eux, surtout pour le renoncement au faste et au luxe du siècle. On spécifie jusqu'à l'étoffe qui peut entrer dans leur vêtement, et à celles qui en doivent être bannies; jusqu'au nombre et à la qualité des mets, que la simplicité de leur table ne doit point excéder. La visite épiscopale, réglée dans le même détail, doit se faire tous les trois ans dans

toutes les paroisses du diocèse. Quant à la collation des ordres, et surtout des bénéfices qui ont charge d'âmes, l'évêque en personne doit examiner chaque sujet avec toute l'attention dont il est capable, se faire aider encore par des personnes de capacité reconnue, ne se décharger jamais de ce soin sur les coopérateurs même les plus dignes de sa confiance. On a dû aussi admirer dans le concile de Lambeth, un plan très-bien digéré du chef-d'œuvre de Trente en matière de discipline, c'est-à-dire, de l'institution des séminaires; ce qui montre que Polus avait été véritablement choisi de Dieu pour contribuer spécialement au succès de ce divin concile, où il parut en effet si dignement en qualité de légat. Ainsi, en proportion du don que chaque prélat avait reçu d'en haut, et de l'office qu'il avait à remplir dans la hiérarchie, les Eglises diverses contribuaient, si l'on peut s'exprimer ainsi, à remplir le dépôt commun où l'Église en corps devait puiser les lois dignes de recevoir leur sanction de l'Esprit saint.

Les papes, tout en pressant les évêques de travailler à la réformation, ou du moins de la préparer, s'en occupaient directement et très-fortement eux-mêmes. Léon X, dès le concile de Latran (1512), avait porté un décret qui remédiait à différens abus concernant les commendes, et qui établissait des règles, à l'effet de ne point conférer tant les évêchés que les abbayes à des sujets incapables, au moins à raison de leur trop grande jeunesse. Ce concile fit encore de sages réglemens sur la déposition des prélats, sur la translation des bénéficiers, et l'union des bénéfices. Quant à la pluralité, on arrêta seulement qu'il ne serait plus accordé de dispense pour posséder plus de deux bénéfices incompatibles : discipline qui tendait et frayait la route à celle de Trente.

On a vu ensuite Paul III charger quatre cardinaux et cinq autres prélats des mieux intentionnés, de dresser un mémoire des principaux articles qu'ils trouveraient à réformer dans sa propre cour. Le mémoire fut dressé, et les abus relevés, sans respect humain, au nombre de vingt-huit : mais les murmures que cette entreprise occasiona furent si vifs, qu'il y eut à craindre que tout le poids de la puissance pontificale, avant que le concile œcuménique eût prononcé, ne fût une digue trop faible contre le torrent de l'habitude. Cependant les renseignemens que Paul III acquit par là, lui servirent à corriger insensiblement une partie des abus, dont il se déclarait l'ennemi en toute rencontre. Lorsque la seconde assemblée du saint concile eut été rompue, sans consommer encore la réformation, on vit Jules III entreprendre à son tour d'exécuter, par une congrégation créée dans ce dessein, ce qui n'avait pu être jusqu'alors réalisé à Trente : mais c'était à ce lieu marqué par le Ciel qu'était réservée la pleine effusion de l'Esprit sanctificateur. Quoique la congrégation du pape Jules fût composée des prélats les plus recommandables par leur vertu et par leur doctrine, il y eut une si grande diversité d'avis, qu'on ne put jamais parvenir à une conclusion pratique.

Qu'ils étaient donc étranges les obstacles que souffrait la réformation! C'est qu'il n'y avait rien de plus propre que leur aplanissement à signaler le bras du Seigneur, qui s'en était réservé la gloire. Outre l'hérésie et la fausse politique, on avait à surmonter les préventions, les appréhensions vagues, les répugnances aveugles ou lâches, les alarmes quelquefois plausibles, les idées et les vues particulières, l'intérêt privé de bien des ecclésiastiques, et de plusieurs même des premiers prélats : mais, de quelque nature que fussent tous ces obstacles, de quelques puissances et de quelques passions qu'ils provinssent, ils avançaient l'œuvre de Dieu, ou du moins la disposaient à sa maturité et à sa perfection, au lieu de la faire avorter. Comme cette réformation désirée si long-temps par tous les ordres des fidèles, attendue avec tant d'empressement du concile de Pise, renvoyée au concile de Constance, et ajournée en partie par le pape qu'on y avait élu, paraissait courir encore les mêmes risques au concile de Bâle, on perdit patience; tous les ménagemens furent oubliés, et l'éclat fut porté jusqu'au schisme, qui consommait en apparence le renversement. Tout semblait perdu, mais par là même, tout s'acheminait au retablissement désiré. Sans le schisme de Bâle, peut-être se serait-il encore écoulé des siècles avant qu'une réforme radicale ne s'accomplît : mais à la vue du précipice auquel tant de détours avaient abouti, en présence des murmures des peuples et de princes même religieux, qui, en abhor-

rant le schisme, louaient le zèle affecté de ses auteurs pour la discipline, adoptaient les décrets de leur assemblée, et leur imprimaient le caractère de lois nationales, le pape et les prélats de tout pays sentirent le danger d'un retard plus long. Le saint concile de Trente fut donc convoqué autant pour la réformation des mœurs que pour la conservation de la foi; aussi dès ses premières séances (1545), à la seule proposition que firent les légats de commencer, comme dans les anciens conciles, par les matières dogmatiques, trouvèrent-ils une opposition si vive dans le torrent des pères, qu'ils désespérèrent absolument, et ne tentèrent plus de la surmonter. On sait avec quelle liberté ils écrivirent en conséquence au pape, que tous les prélats accusaient ses prédécesseurs de n'avoir tant retardé le concile, que parce qu'ils appréhendaient la réformation; qu'ils disaient hautement que Paul III ne jouerait point le concile de Trente, comme Alexandre V avait joué le concile de Pise, et Martin V celui de Constance : sur quoi Paul consentit à ce que la réformation ne fût point séparée du dogme. On vit en effet ces deux choses marcher d'un pas égal dans toutes les sessions de Trente.

Tout pliait sous le souffle qui courbe le cèdre comme le roseau, parce qu'on touchait au terme où il était arrêté que l'Eglise reprendrait une assiette d'autant plus ferme, et un degré d'autant plus vif de splendeur, qu'elle semblait pencher davantage vers sa ruine. Sous ce dernier point de vue, c'est-à-dire, par rapport au rétablissement de la discipline ecclésiastique et des mœurs chrétiennes, le concile de Trente a des caractères frappans qui le distinguent de la plupart de ces augustes assemblées. Dans bien d'autres conciles sans doute, on avait proscrit des abus, prescrit de bonnes règles, et porté des lois contre les transgressions : mais soit que le débordement fût alors moins impétueux, ou la dépravation moins invétérée, soit que le relâchement provînt des premières saillies de passions effrénées, et non pas encore de ce comble de dépravation qui érige le cri du vice en maxime, et l'abus en loi, les Pères se contentaient le plus souvent de reprendre et d'exhorter, de rappeler aux règles anciennes, de réitérer les défenses et les anathèmes. Dans le concile de Trente, au contraire, on sentit que les temps et les mœurs demandaient quelque chose de moins vague, ou de moins général, peut-être aussi de moins relevé, mais en même temps de plus pratique et de plus efficace.

On posa donc des règles simples, nettes et précises, à l'abri des fausses applications et de toute ambiguité; on décerna des peines fixes tout à la fois et très-diversifiées, selon l'espèce des fautes et le degré plus ou moins grand de leur grièveté; on établit, pour la poursuite, des formes légales et stables, beaucoup moins compliquées et plus expéditives qu'auparavant. Ainsi il fut réglé à Trente, pour la déposition canonique par exemple, qu'on ne requerrait plus ce grand nombre de témoins, ni tous ces juges de caractère éminent qui la rendaient comme impossible. Ainsi on abolit ces tribunaux et ces appels multipliés à un tel excès, que bien souvent les accusés et les accusateurs atteignaient la fin de leur vie avant qu'on eût fait justice. Ce divin concile ne montra pas moins de sagesse dans la modération de son zèle, dans sa longanimité et sa condescendance. Dépositaire de toute la puissance de l'Eglise, aussi bien que les premiers conciles, il ne crut pas devoir en renouveler tous les canons, ou du moins en faire des lois rigoureuses. Inexorable à l'égard des abus, il n'astreignit point à la perfection, et se contenta du devoir, sans prétendre à un mieux, qui trop souvent fait manquer le bien.

Mais sa marche sage et majestueuse paraît tout particulièrement dans son attachement à la vérité seule, dans son aversion pour la seule erreur, dans son impartialité parfaite et son indifférence même entre les écoles diverses, dont il se fit constamment une maxime de n'épouser ni de réprouver les systèmes ou les opinions, controversés parmi les orthodoxes. La foi, avec la conservation des mœurs, intéressa toujours uniquement ces dignes organes de l'Esprit saint. On n'aura pas vu sans admiration, ou du moins sans surprise, leur délicatesse à ce sujet poussée jusqu'à une sorte de scrupule dans leur décret touchant l'attrition. Qu'on se souvienne qu'ils rejetèrent la formule dressée en premier lieu sur ce point de controverse, parce qu'elle portait, contre le sentiment de différens théologiens, que cette contrition imparfaite suffisait

pour le sacrement de pénitence ; ils décidèrent simplement, contre Luther, qui la disait mauvaise, qu'elle disposait à ce sacrement.

Libres de partialité et de préventions, ils ne parurent pas moins affranchis de crainte et de respect humain. Nous avons déjà rappelé le souvenir de la liberté et de la noble franchise avec laquelle ils adressèrent des remontrances au souverain pontife, sur la simple appréhension qu'on n'entreprit de gêner leurs suffrages. Les papes, de leur côté, usèrent de la plus grande réserve, lors même qu'en leur qualité de chefs du concile, ils en dirigeaient les opérations, et qu'ils maintenaient l'harmonie qui doit régner entre le chef et les membres. Qu'il nous souvienne encore de la lettre touchante que le saint cardinal Borromée écrivit là-dessus aux pères, de la part de Pie IV. Il leur mandait, que le saint Père voulait qu'en toutes choses le concile fût parfaitement libre ; qu'il n'avait jamais défendu et ne défendait point encore qu'on y décidât rien sans l'avoir consulté ; que si dans certaines questions difficiles on avait recouru à la chaire de Pierre selon l'usage de tous les siècles et de tous les conciles, elle s'était bornée à éclaircir les doutes, sans obliger à suivre ses avis ; que s'il arrivait encore quelque chose de semblable, le pontife continuerait à procéder de la même manière ; mais que, dans l'intervalle, les pères pourraient agir, avancer, conclure comme s'ils n'attendaient point de réponse, assurés qu'il aurait pour agréable tout ce qu'ils auraient décidé ; en un mot, que toute l'attention du pape était que les décisions se fissent, en bonne règle, à la pluralité des suffrages.

Dans le fait, la liberté du concile était si inviolablement observée, que bien des prélats en usèrent avec une aisance vraiment importune. Les légats avaient la complaisance d'écouter chaque évêque, même en particulier, sur la plupart des questions qui s'agitaient, et quelquefois sur des choses minutieuses ; ils indiquaient de même des congrégations particulières à la première réquisition, pour peu qu'elle fût plausible ; on entendait les ambassadeurs des princes avant de rien proposer, et souvent encore pour réformer ou rédiger les définitions. S'il y en eut quelques-unes de gênées, ce fut par l'inquiétude de ces ministres, sans en excepter la matière de la résidence, celle de toutes qui donna lieu aux débats les plus vifs. Tandis que les évêques d'Espagne demandaient, avec la chaleur qu'on a vue, que la résidence épiscopale fût déclarée de droit divin, l'ambassadeur de Philippe II s'opposait formellement à ce qu'elle fût déclarée telle. Le pape, à la vérité, désirait aussi que cette décision ne se fît pas ; qu'on l'empêchât au moins tant qu'elle se poursuivrait avec une hauteur injurieuse à la chaire pontificale. Au reste, il n'excédait point ses droits ; comme chef et modérateur du concile, il voulait le borner à l'objet pour lequel il avait été convoqué, c'est-à-dire, à la condamnation des hérésies qui avaient cours et à la réformation des mœurs. Or, jamais les Protestans n'avaient touché au genre d'obligation dont la résidence pouvait être : quant à la réformation, s'il importait infiniment de bien établir ce point essentiel, il était assez indifférent, par rapport à la pratique, de spécifier le genre de droit, soit divin, soit ecclésiastique, sur lequel il reposait. En ceci, le pape avait pour modèles tous les anciens conciles, uniquement appliqués à représenter le devoir de la résidence comme un des plus importans en général, et à prendre des mesures efficaces pour le faire observer ; ce qui n'empêcha point Pie IV d'abandonner enfin cette question à la prudence du concile. Si la résidence finalement ne fut pas décidée de droit divin, c'est que les pères, comme l'atteste formellement l'ambassadeur de Venise, ne purent jamais s'accorder entre eux sur cet article.

Outre ce débat violent, le long cours du concile de Trente fournit quelques autres scènes également propres à faire sentir que les organes du Saint-Esprit ne cessaient pas d'être des hommes. On vit un évêque, dans le feu de la dispute, s'oublier jusqu'à frapper un autre évêque : vérification bien triste de l'oracle prononcé touchant la nécessité du scandale. Mais l'infaillibilité de l'Eglise reposant sur les promesses du Seigneur, et non pas sur les vertus de l'homme, plus ses ministres sont faibles, ou même vicieux, plus la merveille de sa conservation sous leur gouvernement est manifestement divine.

Et qui pourrait la méconnaître cette direction céleste, dans un rétablissement si inespéré de la discipline et des mœurs ? Il faudrait exposer de nouveau et ap-

profondir tous les décrets de Trente, pour faire pleinement connaître l'étendue des avantages que ce concile a procurés au monde chrétien. Dans les bornes étroites d'un discours, nous ne pouvons qu'en reproduire quelques points capitaux, et mettre généralement en parallèle la face de l'Eglise telle qu'elle fut peu après ce saint concile, la décence du clergé, la vigueur des lois qui la maintiennent, et la flétrissure imprimée aux vices contraires, avec ces temps malheureux où le concubinage des clercs, par exemple, n'étant plus noté, à beaucoup près, de toute l'infamie qu'il mérite, ne les privait pas du ministère honorable des autels, ni de la libre jouissance de leurs revenus. A ce trait seul, qui ne reconnaîtrait que Jésus-Christ n'abandonne point son épouse en l'éprouvant; que si, par l'instabilité de la nature humaine, le temps peut altérer les mœurs du prêtre, et ternir la splendeur de quelque portion du clergé, au moins il ne flétrit pas la beauté de l'Eglise même; qu'il n'imprime ni rides ni taches sur son front, et que la sainteté est un de ses attributs aussi durable que la vérité?

La simonie, autre monstre comparable, pour ses ravages, à l'incontinence, fut pareillement étouffée à Trente, ou du moins réduite à s'envelopper de palliatifs qui gênèrent prodigieusement ses manœuvres, et qui lui en firent abandonner sans retour un grand nombre. Ses pactes sordides sont absolument inconnus aujourd'hui dans la collation des ordres sacrés. Si la cupidité, plus vivement amorcée par les bénéfices, n'en abandonna pas de même le sacrilége trafic, il fut marqué d'une flétrissure si infamante, qu'il n'y eut plus que des fronts incapables de rougir, que des âmes radicalement avilies, qui pussent s'exposer à l'encourir. A la rigueur des peines, on égala celle des formes et des procédures. Telle fut la voie du dévolu ouverte à quiconque et en tout temps contre le simoniaque, nonobstant la plus tranquille possession; telle fut encore la poursuite sur un simple commencement de preuve par écrit, au lieu de ces preuves complètes et presque impossibles que l'on requérait autrefois. Non-seulement toute paction simoniaque, mais toute exaction intéressée, toute rétribution qui ne serait pas purement volontaire, fut interdite pour l'administration des sacremens, qui est devenue parfaitement gratuite. On peut se souvenir avec quelle rigueur furent encore proscrits, et la dispensation des indulgences commises à des quêteurs qui s'en rendaient comme les fermiers, et l'office même de ces quêteurs mercenaires.

Quant aux bénéfices, d'où l'on bannit la faveur aussi bien que la vénalité, il n'y eut plus que le mérite personnel, la vertu et la capacité, qui pussent y prétendre, après de fréquens et rigoureux examens. Il ne suffit plus même, pour les obtenir, d'en être simplement digne; on fit une loi formelle de ne les conférer qu'au plus digne des concurrens; et l'exercice de cette concurrence, autrement dit concours, devint un point de droit commun pour la plupart des nations chrétiennes, dans le régime ecclésiastique. La pluralité des bénéfices incompatibles, des évêchés en particulier, qu'on avait vus entassés auparavant jusqu'au nombre de dix sur une même tête, fut mise, au moins sous la plupart des dominations, au nombre de ces abus criens que les deux puissances devaient poursuivre avec une égale sévérité. Pour les commendes, qui échappèrent aux coups de la réforme, nonobstant des réclamations très-vives, et pour tous les bénéfices simples sans nulle exception, la pluralité en fut condamnée nettement pour tous les cas où un seul suffirait à l'entretien modeste et sévèrement clérical de son possesseur. L'usage de tous les biens de l'Eglise en général fut si clairement décidé, que la fausse conscience, tout ingénieuse que la rend la cupidité, put à peine se faire illusion désormais.

La résidence, si long-temps et si vainement recommandée, fut alors commandée en rigueur, et sous les peines les plus graves : hors les cas nettement énoncés d'une dispense légitime, il fallut, ou se fixer dans son Eglise, ou s'en bannir sans retour. On alla jusqu'à tracer la marche de la procedure qui se ferait contre les réfractaires; marche facile, dégagée des formes sans nombre, et de toutes les entraves du vieux style. Il ne fallut plus que rappeler à la porte de son Eglise le titulaire errant; après quoi, et après quelque délai spécifié au juste, nonobstant qu'il prétextât cause d'ignorance, son bénéfice devenait de plein droit vacant et impétrable. Les deux puissances se prêtant encore la main sur ce point, tous les

évêchés, toutes les cures, tous les bénéfices à charge d'âmes, furent soigneusement remplis. Non-seulement on ne vit plus, comme auparavant, les Eglises de premier ordre abandonnées et ruinées durant des épiscopats entiers d'absence et de brigandages; mais on prit la méthode de pourvoir les évêchés de nouveaux pasteurs aussitôt qu'ils venaient à vaquer. Nos religieux monarques en particulier, loin de prolonger la vacance dont un droit ancien leur attribuait les fruits, prirent au contraire la généreuse coutume de reverser dans l'Eglise les fruits de la vacance, quelle qu'elle eût été. Et qui pourrait dire en combien d'autres manières ils signalèrent la générosité de leur zèle, en combien de rencontres ils se montrèrent les protecteurs du clergé?

Bientôt dans tout le monde chrétien, on ne retrouva presque plus de vestiges des conflits qui avaient régné si long-temps entre l'empire et le sacerdoce. Les circonstances, désormais différentes, ne demandant plus que les papes se servissent comme naguère de leur double glaive, dont quelques formules de style annonçaient seulement la destination, leurs ennemis même les plus acharnés cessèrent de les accuser d'entreprendre sur les droits temporels des princes. Les princes à leur tour rendirent de sincères hommages à l'autorité spirituelle des papes, et montrèrent un intérêt tout nouveau à leur assurer même le patrimoine temporel de l'Eglise. Qu'on y fasse attention : c'est depuis le concile de Trente que la bonne harmonie s'est rétablie solidement, et d'une manière à peu près inaltérable, entre les papes et les rois. Si, dans les troubles de la Ligue, quelques faits ont semblé protester contre cet accord, on a dû voir aussi qu'ils étaient moins l'ouvrage des papes, et du fameux Sixte V en particulier, que de quelques légats peu fidèles à leurs instructions. On a dû remarquer encore, que Rome, au commencement du règne de Henri IV, croyant le parti de ce prince ruiné sans ressource, ne faisait qu'abandonner le sort de la France aux Français, trop agités d'ailleurs pour recevoir d'autres impressions.

La bonne intelligence, la confiance réciproque fut de même rétablie à Trente entre le successeur de Pierre et ceux des autres Apôtres. On avait dit les évêques dégoûtés de la résidence et des fonctions épiscopales par des atteintes portées à leur autorité, par les exemptions sans nombre, par les expectatives qui ne leur laissaient la disposition d'aucun bénéfice tant soit peu considérable, par l'abus des appellations, aliment des désordres aussi bien que de l'audace et de l'impunité, par la témérité des réguliers mêmes, qui prétendaient diriger les ouailles sans l'aveu du pasteur : un grand nombre d'entre eux reprirent du goût pour leur ministère, et les autres rougirent de ne pas les imiter, quand ils virent réprimer efficacement ces abus ; quand ils virent en particulier le pape Pie IV remettre sous la juridiction et la pleine dépendance de l'ordinaire, quantité d'institutions vraiment indépendantes à titre d'exemption, et procéder encore à la réforme de la daterie, de la chancellerie, de la chambre apostolique, de la pénitencerie même, de tous les tribunaux de la cour pontificale. La voix de l'évêque se fit entendre aux habitans de la cité, transportés de joie ainsi que d'admiration. De l'Eglise mère, la parole du salut, au moyen de l'exemple et de l'émulation, se répandit dans toutes les paroisses, jusque dans les habitations champêtres les plus écartées. Les sermons dans les villes, les prônes dans les campagnes, partout les catéchismes et les instructions convenables, devinrent des exercices habituels, au moins pour les jours de fêtes.

Une œuvre peut-être encore plus importante, une œuvre qui fit répandre aux pères de Trente des larmes de joie, et qui leur parut elle seule un ample dédommagement de tous les travaux du concile, ce fut l'institution des séminaires, seule capable en effet de réparer par les fondemens l'ordre hiérarchique, et, par une suite nécessaire, tous les ordres des fidèles. C'est par ce moyen qu'on vit renaître, qu'on vit refleurir de toute part l'esprit principal du sacerdoce, cette solide piété qui est utile à tout, ou dont procède toute utilité, cette vertu enracinée à loisir dans une terre de bénédiction, mûrie lentement à l'ombre du sanctuaire, éclairée par des maîtres habiles et expérimentés, également éloignée de la puérilité superstitieuse, de la ferveur indiscrète, et d'une lâche pusillanimité. C'est là qu'au moyen des exercices assidus, la jeunesse acquit en peu de temps l'expérience des anciens ; qu'un zèle naissant se forma aux saintes industries et

à tous les procédés savans de l'art divin de conduire les âmes : écoles angéliques, où tout prêche, aux yeux mêmes, la piété, la pureté, la décence ecclésiastique. Sous la couronne et l'habit clérical, on apprit à jamais qu'on avait choisi le Seigneur pour unique héritage ; qu'on ne pouvait, sans ridicule ainsi que sans crime, retourner aux parures et aux manières mondaines, paraître aux lieux de licence ou de tumulte, aux théâtres, aux tavernes, au milieu des cercles et des plaisirs contagieux du siècle. Que dirai-je du renouvellement, de la continuité, de la perfection des études ecclésiastiques cultivées avec des succès tout nouveaux dans le calme solitaire de ces pieux asiles ? Théologie profonde, théologie morale et pratique, règles pour la conduite des âmes, pour l'observance des rites et des cérémonies sacrées, pour tout ce qui peut conserver à nos mystères adorables l'air de majesté qui leur convient : ce sont là autant de matières dont la simple indication doit nous inspirer une reconnaissance éternelle pour les instituteurs visiblement inspirés des lieux de bénédiction où elles se cultivent.

Que n'aurions-nous point à dire encore sur tant de désordres arrêtés dans tous les états, la clandestinité du mariage, par exemple, toujours défendue et toujours usitée, jusqu'à ce que l'esprit de ressource et de sage gouvernement en eût fait à Trente un empêchement dirimant ? Que dire encore sur toutes ces institutions charitables, multipliées et diversifiées à l'égal des misères et des besoins de l'homme ? Maisons d'éducation pour les deux sexes et pour toutes les conditions, écoles militaires, écoles pour les filles nobles et peu fortunées, écoles gratuites pour les sciences et les arts, pour les professions même de dernier ordre ; pensions religieuses accommodées à tous les goûts, assorties à toutes les fortunes ; maisons de retraite, séminaires de missions, lieux de repos pour les prêtres hors de service ; asiles pour les orphelins et les enfans trouvés ; refuges pour les pécheresses repentantes, hospices pour les soldats invalides, traitemens gratuits pour les pauvres malades, sans compter les hôpitaux ordinaires, aussi nombreux, pour ainsi dire, que les maladies, et dont l'accès n'est pas moins facile que celui de la maison de Dieu dont ils portent le nom ; enfin, subsides toujours prêts pour le commerce dans les monts-de-piété, défectueux peut-être à leur origine, mais susceptibles au moins du genre de perfection que donne l'expérience : voilà une partie seulement des avantages, car qui pourrait les compter tous ? voilà quelques-uns des avantages innombrables qu'a procurés à l'Eglise et à la société cet esprit réparateur qui a préparé, dirigé et suivi l'heureuse réforme de Trente.

Pour l'administration de la plupart de ces établissemens, on vit de toute part s'élever avec eux une multitude presque égale de compagnies, de congrégations, d'associations religieuses animées de toute la ferveur que respirent les institutions récentes. Les pères de la Mission en France, les Oratoriens en France et en Italie, les Jésuites par toute l'Europe, dans les quatre parties du monde, les Théatins, les Barnabites, les Somasques, les pères de la Doctrine chrétienne, les Clercs réguliers du Bon Jésus, de la Mère de Dieu, de la Bonne Mort, les Frères des Ecoles-Pieuses, les Frères de la Charité ; et, pour l'autre sexe, les Ursulines, la Visitation, la Congrégation de Notre-Dame, les Sœurs-Grises, et tant d'autres hospitalières ; en un mot, les institutrices de toutes les sortes, car l'énumération même serait interminable ; tant de fils et de filles de la nouvelle Sion, saisis tout-à-coup de l'esprit prophétique ou apostolique, et remplissant avec une émulation générale leurs fonctions respectives, reproduisirent, sous tous les climats, la charité, le zèle et les mœurs, la piété sincère, l'art d'adorer en esprit et en vérité, la méditation des vérités éternelles, la fréquentation des sacremens, l'usage des pieuses lectures et de l'examen habituel de la conscience. On vit moins d'austérités extraordinaires, moins de génuflexions et de prosternemens ; on récita moins souvent le psautier ; les offices furent moins multipliés ou moins alongés que dans les ordres établis lorsque les barbares, passés nouvellement au christianisme, et conservant encore, sinon la dépravation du cœur, au moins la pesanteur d'esprit qui les rendait peu capables des fonctions intellectuelles, n'avaient guère d'aptitude ou d'attrait que pour les observances extérieures : mais on s'appliqua sur toute chose au recueillement de l'esprit, à la mortification du cœur ; et si jusque là on avait dompté les passions de l'âme par les travaux du corps, on ne dompta pas moins efficacement désormais la chair par l'esprit.

Cependant cette riche variété qui fait l'un des plus beaux ornemens de la fille de Sion, l'éclat que donnait anciennement à l'Eglise la ferveur si diversement nuancée dans les ordres divers, bien loin de s'éteindre, reprit encore une vivacité nouvelle. Avant la convocation du concile de Trente, l'esprit d'édification ou de restauration, prêt à se déborder sur le corps de la prélature, portait déjà ses influences sur différens prélats et en différentes Eglises. La régularité, l'austérité primitive de l'ordre de Saint-François fut d'abord renouvelée en Espagne par le cardinal Ximénès, puis confirmée par S. Pierre d'Alcantara; en France, par le cardinal d'Amboise, qui remit de même en vigueur la règle de Saint-Dominique. On vit encore dans l'ordre de Saint-François se former en moins d'un siècle jusqu'à trois associations nouvelles, sous le nom de Récollets, de Capucins et de Pénitens du Tiers-Ordre : rameaux heureusement entés, qui, pleins de suc et de vigueur, s'étendirent dans tous les états chrétiens, où l'on recueillit, avec admiration et avec une abondance toute nouvelle, les fruits du salut sur le tronc qu'ils avaient rajeuni. Le Carmel refleurit à son tour : les fils et les filles des Prophètes antiques, également dociles à la Débora de Castille, reprirent l'esprit de leurs pères, et, aux macérations du corps, ajoutèrent la mortification du cœur, ainsi que la méditation assidue des vérités éternelles. On vit enfin cinq ou six grands ordres dans la seule Eglise de France, les Dominicains, les Trinitaires, les Prémontrés, les Chanoines réguliers, revenir tous ensemble, et comme à l'envi, sinon à la sévérité de la règle primitive, au moins à une observance dans laquelle le religieux pût encore se distinguer avantageusement du pieux laïque. Les solitaires, comparables autrefois aux anges terrestres de Tabène et de Scété, mais dégénérés depuis de la sainteté de leurs pères, bannirent le scandale de leurs retraites, et reprirent une manière de vivre dans laquelle on put désirer qu'ils persévérassent pour l'édification commune.

Telle fut l'influence de la discipline de Trente jusque sur les nations qui ne s'y étaient pas soumises, ou qui du moins ne l'avaient pas admise d'une manière légale. Mais quelle heureuse révolution n'opéra-t-elle point au centre de l'unité catholique, dans l'Eglise romaine, dans la cour pontificale, qui reprit à cette époque un désintéressement, des procédés, des mœurs, une décence et une dignité tels que la censure hérétique et la malignité séculière ne trouvèrent plus à critiquer que les artifices prétendus de sa politique, c'est-à-dire les intentions qui sont connues de Dieu seul, et quelques défauts inséparables de l'humanité? Quelle révolution n'a-t-elle pas opérée dans le reste de l'Italie, qui ne ressemble plus à elle-même depuis cette régénération, qui au moins ne présente plus aucun trait des affreux tableaux que nous en ont transmis les premiers protestans? Quel changement à Milan en particulier, par les soins du grand Borromée son plus fidèle interprète, par le moyen de ses admirables conciles, dont les décrets, précieusement recueillis par toutes les Eglises tant soit peu jalouses de leur vraie gloire, y ont acquis une autorité équivalente à celle des lois nationales? en Portugal, par l'éclatante protection du pieux roi Sébastien, le plus empressé de tous les souverains à faire hommage au saint concile? en Espagne et jusqu'aux extrémités de l'autre hémisphère, par l'adhésion sincère et pratique des conciles provinciaux de Tolède, de Sarragosse, de Valence, de Salamanque, de Malines pour les Pays-Bas, du Mexique et de Lima pour les deux moitiés du Nouveau-Monde? en Pologne, dans l'Allemagne, foyer de l'hérésie, ou du moins dans une grande partie de l'Allemagne, au moyen des conciles de Mayence, de Trèves, de Cologne et d'Augsbourg?

Enfin, quels fruits de bénédiction la réforme de Trente ne produisit-elle pas jusqu'en France, où, sans avoir été reçue juridiquement, elle se trouva aussi bien observée peut-être que chez les nations qui se prévalent de l'avoir plus solennellement acceptée? Il ne faut que parcourir les conciles qui se tinrent à ce sujet à Reims, à Bordeaux, à Toulouse, à Aix, à Bourges et à Tours, pour se convaincre du zèle des prélats français à mettre en vigueur au moins tous les points importans de la discipline de Trente. Quelles vives instances ne firent-ils pas encore auprès de la cour, et à vingt reprises différentes, afin de tirer l'Eglise gallicane d'une exception qui leur parut toujours imprimer quelque espèce de tache à sa renommée? On a vu que, n'en pouvant rien obtenir, ils s'assemblèrent au

nombre de quarante-cinq évêques, sept archevêques et trois cardinaux, et s'obligèrent, par serment, à garder et à faire garder toutes les ordonnances de Trente qui n'étaient pas contraires aux usages dans lesquels persistait le royaume. Les archevêques de Reims et de Bordeaux en particulier, c'est-à-dire, les cardinaux de la Rochefoucault et de Sourdis, surnommés les Borromée de la France, sans craindre la saisie de leur temporel, rassemblèrent chacun le clergé de leur diocèse, et firent prononcer que désormais on serait obligé en conscience d'observer en tout le saint concile de Trente, à la réserve ordinaire des usages du royaume; clause qui n'avait rien de menaçant pour le saint Siége dans la bouche de ces grands prélats.

Mais la cour elle-même, en soutenant son refus, d'abord par la crainte d'animer davantage les rebelles hérétiques, et depuis par la difficulté qu'on trouve toujours à revenir sur ses pas, fit recevoir en France là plupart des décrets importans de la discipline de Trente, non pas en vertu des décisions de ce concile, qui n'y furent reconnues que pour le dogme, mais en conséquence des édits du prince, à compter de la célèbre ordonnance de Blois, jusqu'à l'ordonnance plus essentielle encore de 1695; en conséquence aussi de bien des réglemens faits par les évêques, et autorisés par les parlemens. L'autorité du concile de Trente, en matière même de discipline, offensait si peu la politique française, que tous les ordres de l'Etat applaudirent aux nouveaux bréviaires, où la première heure du jour était souvent terminée par un canon de discipline tiré du concile de Trente, et revêtu de son nom.

Qui pourrait donc méconnaître encore l'abondance des bénédictions que le Seigneur dans le quatrième âge, d'abord si déplorable, a répandues enfin sur son Eglise, malgré tant d'obstacles naturellement insurmontables, et par la voie même de ces obstacles, qui se changeaient sous sa main en expédiens et en ressources? Qui pourrait méconnaître l'ouvrage du Ciel dans le concile de Trente, œuvre la plus visiblement divine, comme la plus contredite et la plus féconde en fruits de salut? Pour porter là-dessus la conviction à son comble, il ne faut plus que rapprocher les deux états où s'est trouvée l'Eglise, avant et après ce concile. Restreignons même, car il est temps de finir, restreignons ce contraste au point capital de l'administration ecclésiastique. Avant la réformation de Trente, et jusqu'à ce qu'elle eût été mise à exécution, dans l'Eglise de France en particulier, sous le règne du dernier des Valois, les Eglises particulières, comme il est dit dans les remontrances faites à ce prince par le clergé, les Eglises étaient sans pasteurs, les monastères sans religieux, les prêtres et les moines sans discipline. Les abbayes, les collégiales, les évêchés étaient entre les mains d'officiers militaires, qui disaient *mon évêché, mon abbaye, mes prêtres et mes moines*, comme ils auraient pu dire, *mes chevaux et mes valets :* renversement si éloigné de ce que nous voyons dans l'état présent de l'Eglise, si éloigné même de nos idées, qu'il passerait pour une hyperbole de déclamateur, si nous n'ajoutions un point de fait exact et précis. Mais il est notoire, par tous les monumens, qu'en près de huit cents abbayes auxquelles le roi nommait alors, il n'y avait pas cent abbés, tant commendataires que réguliers; encore la plupart d'entre eux ne faisaient-ils que prêter leur nom à des seigneurs laïques, qui jouissaient en effet des revenus.

Or, pour peu qu'on fasse attention à cet énorme contraste, c'est-à-dire, à l'état de l'Eglise du quatrième âge avant et après le concile de Trente, ne sera-t-on pas forcé de souscrire à ce que nous avons avancé, que, dans l'Eglise, bien différente des institutions humaines, plus le dépérissement paraît extrême, plus le rétablissement est prochain? Tant le Ciel, fidèle à ses promesses, veut encore signaler son bras dans leur exécution. Rétablissement égal au dépérissement; en sorte que, depuis la réforme de Trente, l'état de l'Eglise, à bien des égards, pourrait entrer en parallèle avec l'état florissant de son premier âge, ou du moins avec une bonne partie de ce premier âge. Que de pasteurs illustres et dignes des temps apostoliques n'a-t-on pas comptés jusque dans le XIXe siècle; que de fidèles d'une haute vertu, d'une piété sincère, parfaits adorateurs en esprit et en vérité, rigides observateurs de tous les devoirs, passionnés pour tout bien, inébranlables malgré le torrent de la perversion, et qui par l'exemple sur-

tout fournissaient des préservatifs contre tous les scandales? Sans contredit, on les eût rangés au nombre des saints dans les temps où la voix des peuples se prenait pour la voix de Dieu : vertus plus admirables, à certains égards, que celles des premiers siècles, fussent-elles moins éclatantes, parce qu'elles sont mises à des épreuves bien plus délicates. Telle est, pour me borner à la plus sensible, la licence de l'impiété, très-contrainte sous les empereurs et les premiers rois chrétiens, déchaînée sans conséquence sous les princes idolâtres, mais d'une conséquence fatale sous les gouvernemens chrétiens d'aujourd'hui. Or, cette impiété, sous la main qui tire le bien des plus grands maux, l'impiété, chamarrée de philosophie et de quelques restes de christianisme, a contribué elle-même à ébaucher, pour ainsi dire, le rétablissement, en adoucissant les mœurs, en exaltant sans cesse l'humanité, la générosité, l'intègre probité auxquelles elle n'atteignait qu'en parole, en mettant la charité en recommandation, sous le nom de sensibilité et de bienfaisance.

Cependant le mal continue à prévaloir sur le bien, et le vice sur la vertu : mais en fut-il autrement dans l'âge le plus vanté, à la seule exception peut-être des temps apostoliques? Aussitôt après la mort des premiers disciples qui avaient conversé avec le Verbe fait chair, et dont l'autorité servait de frein à l'indocilité de l'esprit et des passions humaines, il s'éleva des essaims d'hérétiques ou de corrupteurs, Nicolaïtes, Ébionites, Marcionites, Cérinthiens, Valentiniens, et, pour les nommer tous ensemble Gnostiques, abominables aux yeux des païens mêmes, dans l'esprit desquels ils ont fait naître des préventions si funestes aux vrais enfans de l'Eglise avec qui on les confondait. Dans les plus beaux jours des martyrs, on voit, par les exhortations et les reproches de S. Cyprien à son peuple, que le danger prochain d'être traîné à l'échafaud ne préservait pas à beaucoup près les fidèles de toutes les faiblesses ni de tous les excès. Dans les temps lumineux des Ambroise, des Jérôme, des Augustin, des Chrysostôme, que de cabales, que de violences, que de manœuvres ténébreuses exercées en particulier contre le plus éloquent de ces Pères, par Théophile d'Alexandrie, et par un concile entier qu'il fit servir d'instrument à son jaloux orgueil! Dans les solitudes de la Syrie, comparables à celles de la Thébaïde, où la préoccupation générale ne voit germer que la vertu, on vit ces anges terrestres, dont peu auparavant le monde n'était pas digne, transformés tout-à-coup en guerriers ou en meurtriers, et la laure du grand S. Sabas changée en une place d'armes, que ses disciples, assiégeans et assiégés, teignirent réciproquement de leur sang. Mais dès l'origine de l'Eglise, n'a-t-on pas entendu l'Apôtre des nations reprocher aux chrétiens de Corinthe des crimes inouïs parmi les infidèles, et s'élever en mille rencontres contre de faux-frères qui ne goûtaient que les choses terrestres, qui n'avaient d'autre dieu que leur ventre, ennemis déclarés de la croix de Jésus-Christ, et vrais apôtres de Satan? Plaintes si justes, qu'au rapport de S. Clément pape, ce furent ces frères perfides qui causèrent la mort tant du prince des Apôtres que de l'Apôtre des nations.

Ce n'est pas que nous prétendions assimiler les derniers temps aux temps apostoliques, ni même faire une comparaison rigoureuse entre ce quatrième âge et aucun des précédens; rien de plus difficile et de plus hasardé, que ces appréciations comparatives tant du fond que des nuances infinies des mœurs générales et des temps divers. Tout notre but est de tenir les simples en garde contre les déclamateurs de secte, qui, en exaltant avec affectation la pureté des temps primitifs et en la faisant décroître ensuite jusqu'à nos jours par des gradations aussi malignes qu'imaginaires, veulent donner à entendre, comme quelques-uns d'eux l'ont dit crument, que l'Eglise catholique, ce fleuve autrefois si majestueux et si pur, au lieu de ses ondes salutaires, ne roule plus qu'une fange infecte.

Détestons à jamais ces principes de subversion, et tous les voiles perfides à la faveur desquels on s'efforce de les insinuer. Ne perdons pas un moment de vue les maximes fondamentales, les principes immuables de la foi chrétienne. Tous les hommes étaient morts en Adam, et les inclinations de l'homme, dès son enfance, se précipitaient au mal : donc il a fallu dans tous les temps se faire violence pour emporter le royaume de Dieu; et celui qui est venu chercher, non pas les justes, mais les pécheurs, nous enseigne en vingt manières cette vérité. Outre les perse-

cutions et les violences, il a fallu que les fidèles soutinssent l'épreuve plus terrible encore des leçons et des exemples de séduction. En un mot, la vie du chrétien sur la terre est tellement une guerre sans relâche, que l'Eglise dont il est membre ne s'y qualifie pas autrement que de militante.

Durant le long cours des siècles que nous venons de parcourir, c'est-à-dire, pendant plus de seize cents ans, on ne lui a vu que livrer ou soutenir des combats, faire les plus pénibles efforts, ou essuyer les plus terribles assauts, pour s'établir, pour s'étendre, pour se soutenir, pour réparer ses dommages. Durant trois siècles consécutifs, elle fut en butte à la puissance et à la violence des Romains, à l'orgueil insultant des faux sages de la Grèce, à l'antipathie cruelle des Perses impurs, à la barbarie cruelle des états informes, à qui l'ordre public n'était pas moins étranger que les mœurs. On fit couler de son sein des fleuves de sang, on immola ses enfans au nombre de douze millions, on diffama ses mystères, on traita de chimère et d'extravagance la pureté sublime de sa morale; mais sa morale et ses mystères furent embrassés enfin par ces nations frémissantes, et encore étonnées de leur propre changement. Les sages de la Grèce et de l'Aréopage se turent devant le corroyeur de Tarse, devant les pêcheurs de Tibériade; les Césars courbèrent leur front sous la croix qui avait excité toute leur horreur, et le germe le plus fécond du christianisme fut le sang des martyrs, dans lequel il devait être étouffé.

Pendant cinq à six siècles ensuite, l'Eglise eut à lutter contre des nuées de Barbares vomis des extrémités du Nord et du Midi jusqu'au sein de ses apanages, et contre l'ignorance, suite inévitable du tumulte et des troubles qu'ils portèrent partout, des alarmes qui se renouvelaient chaque jour, d'une vie perpétuellement errante et fugitive, de l'anéantissement des lois, de l'infraction de tous les liens de la société : mais elle triompha des Barbares qui avaient triomphé des maîtres du monde, et en fit ses plus zélés défenseurs; mais elle trouva des armes puissantes contre l'ignorance, dans le trésor de la tradition, où, comme dans un arsenal muni pour les jours de péril, si l'on peut s'exprimer ainsi, on avait mis en réserve la surabondance des productions lumineuses de tant d'illustres docteurs qui avaient écrit durant le quatrième et le cinquième siècles, c'est-à-dire, immédiatement avant le danger qui se présentait. Quant à ses nouveaux enfans, ou aux barbares régénérés, elle trouva des leçons assorties à leur faible capacité, dans les exemples d'une multitude extraordinaire de saints de tout état, qui leur parlaient par les yeux, et qu'une providence visible suscita principalement durant les ténèbres du dixième siècle; et dans les bornes même du génie de ces néophytes, elle trouva un préservatif si puissant contre l'hérésie, qu'il ne s'en éleva pas une seule pendant tout le cours de ce siècle, de tous le plus décrié, et le seul qui n'en ait point enfanté. Par un trait de providence également signalé, plusieurs indignes pontifes qui dans le même temps remplirent la chaire de S. Pierre, ne lui firent rien perdre de son autorité.

Dans les trois siècles qui suivirent l'âge de la barbarie, un relâchement léthargique, provenu de l'affaissement causé par tant de violentes secousses, et une dépravation presque insensible dans ses progrès successifs, mais beaucoup plus dangereuse que les saillies soudaines des passions effrénées, jointe à l'instabilité si naturelle à l'homme, répandirent le dégoût sur les pratiques les plus salutaires, et jusque sur les devoirs d'Etat les plus graves et les plus sacrés. De là, les murmures et l'indocilité des peuples, les emportemens et les invectives contre les pasteurs, les clameurs de la réforme contre la dépravation du chef et des membres de l'Eglise, les schismes enfin et les hérésies, et des hérésies d'un caractère de malignité tel qu'on n'en avait point encore vu depuis la naissance du christianisme; en un mot, ce péril extrême, dans lequel les portes de l'enfer ne pouvaient manquer de prévaloir, si l'extrémité du péril en ce genre, comme on l'a vu par toute la suite de cette *Histoire*, n'annonçait la proximité du rétablissement.

La meilleure apologie de la religion ne consiste pas dans les ouvrages polémiques et contentieux, qui bien souvent ne produisent que l'aigreur et l'opiniâtre dépit, mais dans la simple exposition des œuvres et des maximes, qui appartien-

nent véritablement à l'Eglise. L'Eglise toute seule, bien connue et bien présentée, fera toujours elle-même sa meilleure défense. Puissions-nous l'avoir peinte ainsi de ses couleurs naturelles, comme nous continuerons de le faire durant tout le cours laborieux de cet ouvrage! Puisse aussi un spectacle si frappant produire sur chacun de nos lecteurs cette heureuse impression, qui laisse à peine le mérite de la foi à la claire persuasion où nous sommes, qu'une institution si sublime, et annoncée par des hommes si abjects, si contredite, et si généralement embrassée, si violemment ébranlée, mise à deux doigts de sa ruine, et tout-à-coup rappelée à sa première splendeur, ne peut être que l'œuvre de Dieu!

LIVRE SOIXANTE-TREIZIÈME.

DEPUIS LA NAISSANCE DU JANSÉNISME EN 1630, JUSQU'A LA MORT DE JANSÉNIUS EN 1638.

Si, à cause de l'insuffisance présomptueuse de l'esprit humain, il est nécessaire qu'il s'élève des hérésies, il ne peut se faire, pour la même raison, qu'elles tombent tout-à-coup, et meurent, pour ainsi dire, tout entières. L'hérésie, comme l'hydre que ranimaient ses propres blessures, n'expire et ne prend pas naissance à une époque précise : et si nous rapportons celle du jansénisme à l'année 1630, c'est qu'il prit sa forme dans le livre fatal que Jansénius avait alors considérablement avancé; mais il existait déjà au sein même de la France, dans les restes du calvinisme, qui, tout abattu qu'il était dans ce royaume, y avait laissé des germes de contagion qu'on ne pouvait extirper qu'avec beaucoup de temps et de travaux[1]. Tel est le sort des terres malheureuses où l'hérésie a mis le pied, au moins quand ses ravages y ont été considérables. Ainsi nous voyons, dès le premier âge de l'Eglise, que l'arianisme, par exemple, et le pélagianisme, dont le premier sapait le christianisme par les fondemens, et l'autre anéantissait la grâce qui en est l'âme, enfantèrent le semi-arianisme ou macédonianisme, et le semi-pélagianisme ou massilianisme. Il était donc naturel que l'hérésie de Luther et de Calvin, plus énorme encore que celle d'Arius, poussât des rejetons qui conservassent du moins en partie la malignité de la sève qui les avait reproduits. Mais, à l'exemple des Semi-Ariens et, des Semi-Pélagiens, qui avaient pris le nom de Macédoniens et de Massiliens, les Semi-Calvinistes, rougissant de leur origine, et rejetant le nom de leur auteur immédiat, prirent tantôt celui d'Augustiniens, tantôt celui de Thomistes; enfin, par un raffinement inconnu aux sectaires même les plus artificieux de l'antiquité, ils se mirent au rang des êtres fantastiques et purement imaginaires. On verra, par leurs œuvres, s'ils ne sont en effet que des fantômes.

Ce fut après le fameux siége de La Rochelle, lors de la réduction du calvinisme en France, que le semi-calvinisme ourdit principalement ses trames, afin de se répandre dans cette florissante nation.

[1] Hist. du Baïan. p. 321.

Corneille Jansen, son auteur apparent, mieux connu sous le nom latinisé de Jansenius, naquit en 1585, d'une famille commune, au village d'Ackoi dans le comté de Léerdam en Hollande. Il apprit les élémens de la grammaire à Léerdam, commença ses humanités à Utrecht, puis alla faire sa rhétorique à Louvain, dans le collége des Jésuites. Selon l'abbé de Mourgues, dont nous aurons encore occasion de parler, il demanda à être admis dans leur société, ne l'obtint pas, et n'oublia jamais ce refus, qu'il prit pour un affront. Il abandonna leur collége pour un autre de la même ville, où il fit son cours de philosophie. Il fit ensuite sa théologie sous Jacques de Baie ou Baïus, neveu du fameux Michel, et sous Jacques Janson, tous deux zélés propagateurs du baïanisme. C'est ainsi que ces erreurs, non-seulement se perpétuèrent, mais acquirent un développement qui remplit toutes les vues de leur premier auteur. Janson en particulier, trouvant dans Jansénius les talens propres à lui faire remplir un jour dans le parti le rôle principal qu'il y remplissait lui-même depuis la mort du fameux Baïus, n'omit rien pour les cultiver.

Jansénius eut pour compagnon d'étude, et bientôt pour ami de cœur, Jean du Verger de Haurane, qui était venu de Bayonne, lieu de sa naissance, faire sa théologie à Louvain, où il avait d'abord fréquenté le collége des Jésuites, et avait passé, comme son ami, sous la discipline de Janson. Sur la parole de leur maître commun, tous deux se passionnèrent pour les nouveautés de Baïus, qu'on leur vantait comme la pure doctrine de S. Augustin. Cependant Jansénius, à qui Du Verger avait procuré une place de précepteur à Paris, y fit connaissance avec le père Gibieuf, et se fortifia dans les nouvelles opinions sur la grâce et le libre arbitre, par la lecture d'un Traité de cet Oratorien touchant la liberté de Dieu et de la créature. Isaac Habert, docteur de Sorbonne, puis évêque de Vabres, avait donné son approbation à cet ouvrage, étant encore jeune docteur; mais ayant reconnu dans la suite que la doctrine en était hérétique, il révoqua son approbation [1]. Après quelques années de séjour à Paris, Jansénius suivit Du Verger à Bayonne, dont l'évêque fit le premier principal du collége, et l'autre chanoine de la cathédrale. Ils y passèrent ensemble cinq à six ans, fort appliqués à la lecture des Pères, et principalement de S. Augustin, s'attachant beaucoup moins à l'interprétation commune et au sens de l'Eglise, qu'aux sentimens singuliers dont Janson les avait prévenus. Comme l'évêque de Bayonne, Bertrand d'Eschaux, fut ensuite transféré à l'archevêché de Tours, il donna Du Ver-

[1] Hab. Theol. PP. Græc. p. 148.

ger à l'évêque de Poitiers, Henri de La Roche-Posai, qui le nomma son grand-vicaire, chanoine de sa cathédrale, puis abbé de Saint-Cyran, en se démettant de cette abbaye en sa faveur. Bientôt, ennuyé de l'absence de son ami, Jansénius quitta lui-même Bayonne pour retourner à Louvain, et Janson, qui avait toujours sur lui de grandes vues, lui procura la principalité du collége de Sainte-Pulchérie, fondé nouvellement dans cette ville. C'est proprement à cette époque que s'ourdit la trame du semi-calvinisme.

Jansénius, placé à Louvain, renouvela ses protestations d'amitié à Du Verger. Leur correspondance annonce que le premier s'énonce raisonnablement en latin, et ne manque pas de finesse dans la pensée. On ne trouve, au contraire, dans les écrits de l'abbé de Saint-Cyran, qu'un galimatias bizarre. Il est vrai qu'alors le goût n'était pas encore bien épuré; mais la netteté des idées, la propriété des expressions, ou du moins le bon sens, est de tous les siècles. Pour ce qui est du goût même, combien de chefs-d'œuvre n'en trouve-t-on pas dans les productions de Pascal, de Nicole, de Saci, des Arnaud, et de tant d'autres écrivains du même parti, qui faisaient néanmoins hommage à l'abbé de Saint-Cyran : tant il importe à une secte d'attribuer à son patron tous les genres de mérite! La correspondance de Jansénius avec Du Verger, appréciée sous un autre point de vue, prouverait d'ailleurs assez peu en faveur de la délicatesse de leurs actions, puisque Jansénius y proteste [1] qu'il ne se fait pas faute de disposer au préjudice de Barcas et d'Arguibal, neveux de Saint-Cyran, des fonds du collége dont il était le dispensateur comptable : si cette conduite ne constitue pas un vol, attendu que Jansénius se bornait à des avances qu'il aurait remboursées, elle trahit du moins une absence complète de scrupule. D'un autre côté, l'ami qui participait à des avances illicites, devait être d'une probité facile. Remarque importante, en ce qu'elle révèle la moralité de deux hommes que des rigoristes ont élevés infiniment au-dessus de S. Vincent de Paul, qu'ils ont inscrits dans leurs calendriers schismatiques, et à qui des dupes ont rendu un culte superstitieux.

Cette moralité ressortira mieux encore d'un autre trait. Saint-Cyran, qui se flattait que le cardinal de Richelieu, instrument très-propre à faire de grandes choses, disait-il [2], ne nuirait pas à l'affaire de l'*Augustinus*, dont Jansénius s'occupait alors, s'appliquait à gagner les bonnes grâces de ce ministre tout-puissant; et pour y parvenir, il engagea Jansénius à le louer dans ses écrits. Ces louanges firent apparemment peu d'impression sur l'esprit de Richelieu

[1] Lettr. de Jans. à Saint-Cyr. 1, 4, 10, 11, 14 — [2] Jansen. Lettr. 42, 45, 100.

En tout cas, le panegyriste n'en conçut pas plus d'affection pour l'objet de ses éloges. La reine, mère de Louis XIII, qui s'était retirée en Flandre, fort irritée contre le cardinal-ministre à qui elle attribuait sa disgrâce, communiqua son animosité aux Flamands, déjà très-mal disposés à l'égard de ce ministre. Selon le témoignage du premier aumônier de cette princesse, l'abbé de Mourgues[1], qui l'avait accompagnée dans son évasion, un certain Alfeston, qui expia par la suite son attentat sur la roue, dans la ville de Metz, le 24 septembre 1633, entreprit, de l'avis et avec la permission de Jansénius, de massacrer le cardinal de Richelieu. Il n'en put trouver l'occasion; mais tournant sa fureur contre Puy-Laurens, envoyé à Bruxelles pour réconcilier la reine avec le roi son fils et avec son premier ministre, il porta l'audace jusqu'à tirer sur lui. Quelque positive que soit la manière dont l'abbé de Mourgues affirme que Jansénius, sans être l'auteur direct de l'attentat, y disposa le meurtrier en détruisant ses scrupules, il nous suffit que ce témoignage nous apparaisse isolé, pour que nous n'en tirions, comme conséquence, qu'un soupçon fâcheux pour la mémoire d'un homme que des sectaires ont canonisé.

Après avoir fait connaître le père du jansénisme, il s'agit d'examiner la naissance de sa secte. On ne peut mieux la fixer qu'à l'époque où finit le premier tome de l'*Augustinus*, qui tend à prouver que l'enseignement commun de l'Eglise, touchant la grâce, n'est que le pélagianisme, ou du moins le semi-pélagianisme, et qui prouve beaucoup mieux que le nouvel Augustin est un semi-calviniste, et à bien des égards un calviniste rigoureux. Mais à la faveur du grand nom d'Augustin, on se promettait de faire tout passer. On savait que le titre d'un livre en fait la fortune chez bien des Mécène, et ce fut un coup long-temps médité que l'adoption de ce titre imposant. Il ne s'était pas présenté au premier essor du génie; on prétend que l'auteur avait d'abord intitulé son ouvrage : *Apologie de Baïus;* mais qu'ayant ensuite pressenti l'effet dangereux qu'un pareil titre produirait à Rome, il l'avait rejeté, toutefois sans abandonner son dessein. Par un manuscrit de Jansénius même, conservé à Louvain et cité dans le procès du père Quesnel, on voit que le but de son Augustin était de justifier les propositions de Baïus. Il commence par ces mots : *Ad excusandas apophases magistri nostri Michaëlis* (pour excuser les opinions particulières de notre maître Michel). Mais il n'y a que les lettres initiales des trois derniers mots : encore sont-elles en ca-

[1] Lettre de L. de Mourgues à M. de Chanmontel, imprimée et réimprimée plusieurs fois.

ractères hébraïques, parce qu'on sentait que l'entreprise demandait du mystère. Les bulles de Pie V et de Grégoire XIII, contre les propositions qu'on entreprenait de défendre, donnaient de l'inquiétude; aussi le manuscrit mystérieux les attribue-t-il à Satan, par les artifices duquel, porte-t-il, « cet obstacle de la condamna-» tion de Michel Baïus semble avoir été procuré, afin que celui qui » voudrait détruire la nouvelle doctrine de la grâce, pour rétablir » l'ancienne, parût combattre les décisions apostoliques. » Voilà le respect que Jansénius portait aux souverains pontifes, sans épargner le saint pape Pie V. Ministres des artifices de Satan, ou antéchrists, comme disaient Luther et Calvin : y a-t-il quelque différence entre ces deux qualifications, sinon dans les termes?

Ottius, ministre zuinglien de Zurich, prétend que Jansénius a puisé son système dogmatique dans les actes du synode protestant de Dordrecht, parce qu'il remarquait entre eux une parfaite conformité de sentimens sur la prédestination et sur les opérations de la grâce[1], ainsi qu'une même méthode, les mêmes preuves et les mêmes raisonnemens. La conjecture est d'autant plus fondée que Jansénius, muni des actes de ce concile hérétique, et pressé par les catholiques d'y faire des apostilles, s'y refusa, dans la crainte de se compromettre[2]. Il dit d'ailleurs, dans une lettre à son fidèle Du Verger[3], que « ces actes suivaient presque entièrement la doc-» trine des catholiques sur la prédestination et la réprobation; » qu'ils avaient retranché tout ce qu'il y avait d'aigre dans l'opi-» nion de Calvin, à l'exception de la certitude de la prédestination, » de l'inamissibilité de la grâce, et de quelques autres fautes. » Avec cette façon de penser, il n'est pas étonnant qu'il ne goûtât point l'enseignement commun des écoles catholiques. Aussi le docteur Du Pin, tout en mitigeant les choses, ne laisse pas que de convenir que Jansénius entreprit son ouvrage, non-seulement pour défendre la doctrine des censures fameuses de Douai et de Louvain, mais encore *dans le dessein de combattre les sentimens des scholastiques, qu'il croyait opposés à ceux de S. Augustin sur la grâce et la prédestination*[4].

C'était encore le chancelier Janson, son maître et son oracle, qui lui avait communiqué cette prévention particulière, que lui-même tenait de Baïus, premier auteur de cette découverte merveilleuse faite dans les œuvres de S. Augustin[5]. Jansénius écrivit peu après à Du Verger[6], qu'il avait à lui faire part d'un secret d'une grande importance, touchant la doctrine dont ils faisaient

[1] Orat. de Caus. Jans. édit. an. 1653. — [2] Jans. Lettr. 101. — [3] Ibid. Lettr. 12. — [4] Hist. eccl. du XVIIe siècle, part. 2 p. 6. — [5] Jans. Lett. 101. — [6] Ibid. L. 13.

profession l'un et l'autre, particulièrement à l'égard de S. Augustin, « qu'il me semble, ajoutait-il, avoir lu jusque là sans yeux, et » ouï sans entendre. Que si les principes qu'on m'en a découverts » sont véritables, comme je les juge être jusqu'à cette heure que » j'en ai relu une bonne partie, ce sera pour étonner tout le » monde avec le temps. » Pouvait-on mieux annoncer la nouveauté, et par conséquent le danger de la doctrine que l'on établissait? Quoi de plus effrayant dans l'Eglise, que des dogmes qui doivent étonner tout le monde! La vraie foi, la doctrine de Jésus-Christ enseignée par les Apôtres et leurs successeurs, en tout temps et en tout lieu, l'enseignement commun de l'Eglise, en un mot, a-t il de quoi surprendre le monde catholique?

Une autre lettre de Jansénius, toujours à Saint-Cyran, fera sentir parfaitement ce qu'ils pensaient l'un et l'autre de la perpétuité de la foi dans l'Eglise, malgré tout l'étalage de leur parti au sujet de cette vérité fondamentale. « Je ne saurais dire comme je suis » changé d'opinion et de jugement au sujet de S. Augustin, et je » m'étonne que sa doctrine soit si peu connue parmi les savans, » non de ce siècle seulement, mais de plusieurs siècles passés. Car, » à vous parler naïvement, je tiens fermement, qu'après les héré» tiques, il n'y a gens au monde qui aient plus corrompu la théo» logie, que ces clabaudeurs de l'école que vous connaissez. Que » si elle devait se redresser au style ancien, qui est celui de la vé» rité, la théologie de ce temps n'aurait plus aucun visage de théo» logie pour une grande partie.... Je voudrais pouvoir vous en par» ler à fond; mais nous aurions besoin de plusieurs semaines et de » plusieurs mois. J'ose dire avoir assez découvert, par des princi» pes immobiles, que, quand toutes les deux écoles, tant des Jé» suites que des Jacobins, disputeraient jusqu'au jour du jugement, » en suivant les traces qu'ils ont commencées, ils ne feraient autre » chose que de s'égarer davantage, l'une et l'autre étant à cent pas » de la vérité. Je n'ose dire à personne du monde ce que je pense, » selon les principes de S. Augustin, d'une grande partie des opi» nions de ce temps, et particulièrement de celles de la grâce et » de la prédestination, de peur qu'on ne me fasse à Rome le même » tour qu'on a fait à d'autres, devant que toute chose soit mûre et » à son temps..... Cette étude m'a fait perdre entièrement l'ambi» tion que j'eusse pu avoir d'une chaire en l'université, voyant » assez qu'il m'y faudrait ou taire, ou mettre au hasard en par» lant..... Je suis un peu dégoûté de S. Thomas, après avoir sucé » S. Augustin [1]. »

[1] Jans. Lettr. 16.

Impatient d'être entièrement initié à de si précieuses découvertes, l'abbé de Saint-Cyran fit le voyage de Louvain. On convint des mesures les plus propres à mettre en crédit l'ouvrage qui contiendrait le nouveau système. On arrêta qu'on s'appliquerait à décrier les scolastiques, et principalement les Jésuites, trop attachés à l'enseignement commun pour qu'on espérât de les en détacher, et trop accrédités pour qu'on ne craignît pas de leur part un obstacle insurmontable à la nouvelle doctrine, à moins de les faire tomber dans le dernier mépris; qu'on montrerait beaucoup de chaleur pour les intérêts des évêques, afin de gagner ceux qu'on pourrait, et de les engager tous à humilier les réguliers; que pour les nouvelles communautés de prêtres, on se déclarerait en leur faveur, et qu'on ne négligerait rien afin de se les concilier. Nous renvoyons, pour la preuve, à la collection des lettres écrites par Jansénius depuis l'an 1621, où s'organisa ce complot. A cette même époque, les deux chefs de la secte se firent un langage de convention pour ne rendre leur secret intelligible qu'à leurs adeptes. Dans ce vocabulaire burlesque, Jansénius était nommé Sulpice, Boëce, Cudaro, Quinquarbre. Saint-Cyran était Solion, Célias, Durillon, Rongeart. On nommait l'*Augustinus* la grande affaire, le procès, et plus énigmatiquement, Comir ou Comar. S. Augustin s'appelait le Maître, Séraphi, Aëlius, Gormos. Pour les Jésuites, c'étaient les fins, la partie, les gorphorostes, Cyprin et Chimer : ainsi des autres.

La tristesse que les deux amis ressentirent après leur séparation est exprimée dans un style qui n'est pas moins singulier. On se consola par l'heureux pli que la grande affaire prenait en France. Elle n'avançait pas moins en Flandre. Le chancelier Janson avait enfin réussi à séduire l'université de Louvain; et voici comment il revint sur la virgule fameuse qui manquait dans la copie manuscrite de la bulle de Pie V, envoyée en premier lieu à Louvain : chicane misérable, car cette copie, suivant l'usage romain, n'était ponctuée en aucun endroit, et la virgule en question se trouvait bien marquée, tant sur l'original du Vatican, que dans l'imprimé de Grégoire XIII, qui avait été apporté en second lieu à Louvain par le père Tolet. La clause que regardait cette virgule, et d'où le chancelier concluait que le saint Siége avait permis, sur les remontrances de Baïus, de soutenir quelques-unes des propositions de ce dogmatiseur dans le sens propre des paroles, était alléguée avec une mauvaise foi insigne; puisque ces remontrances, qu'il disait concerner le danger de censurer différentes propositions des saints Pères, ce qui n'était autre chose que l'Apologie de Baïus, sont postérieures à la bulle où se trouve la clause. Baïus y déclare même, non-seulement qu'il n'a pas été entendu avant la bulle,

mais qu'il n'a rien su de ce qui se passait à Rome tandis qu'on la dressait. Mais les batteries de Janson étaient bien dressées et il fut conclu par la faculté[1], que dans ses statuts on effacerait partout, et spécialement dans la formule qu'on faisait prononcer à ceux qui étaient promus aux grades, la promesse de n'enseigner et de ne soutenir jamais les propositions censurées par les souverains pontifes Pie V et Grégoire XIII. Cette promesse avait lieu néanmoins avec serment; mais tout ce qui profitait à la secte devenait légitime, et la conclusion fut exécutée.

Cependant Jansénius n'était point à l'abri du trouble et de l'agitation d'esprit[2]. Ce n'était pas que l'autorité du Siége apostolique lui imposât. Déjà il avait désespéré que la grande affaire réussît jamais du côté de Rome, ce qui l'inquiétait peu; *car le pouvoir tramontain,* mandait-il à son ami, *est ce que j'estime la moindre chose.* Mais la cause de ses frayeurs était la proximité des orages dont ses jours étaient menacés, la multitude des voix qui tonneraient contre son système, la nouveauté même de ses opinions, dans lesquelles il voyait bien des choses dont il confesse *qu'il n'avait jamais ouï parler dans le monde*, enfin l'obscurité de la matière, dont il ne savait *comment débrouiller tous les nuages,* et qui formait *la plus prégnante cause de sa pusillanimité,* nonobstant sa résolution à braver pour ces vérités inouïes, dit-il en style romain, tout ce que les hommes ont le pouvoir de faire. On peut observer d'avance que, si la soumission finale de Jansénius au jugement du Siége apostolique fut bien sincère, les approches de la mort avaient prodigieusement changé celui qui en pleine santé réputait *le pouvoir tramontain pour la moindre chose.*

Comme Du Verger avait fait le voyage de Flandre pour nouer le complot, Jansénius, pour le cimenter, fit à son tour, et même plusieurs fois le voyage de France. Il se rendit jusqu'en Espagne, tant pour l'intérêt de son université, que pour ceux de sa grande affaire. Moïse Du Bourg dit à ce sujet[3], que Jansénius s'enfuit d'Espagne, au moment où il allait être arrêté par l'Inquisition, pour avoir débité sa nouvelle doctrine. Dans l'une de ces courses, Jansénius, Saint-Cyran et les autres arcs-boutans de la nouvelle Eglise, retirés au nombre de sept dans les forêts du Valois, tinrent, dit-on, à la chartreuse de Bourg-Fontaines (1621), afin de régler le plan de la nouvelle doctrine, une conférence devenue fameuse. Ceux qui l'ont publiée dans le dix-septième siècle, prétendent qu'il y fut question, non pas seulement de braver tous les scolastiques, l'école de S. Thomas comprise aussi bien que celle des Jésuites, de

[1] Fac Theol. Lov. l. 3, ad an. 1608. — [2] Lettr. 23, 24, 25, 28. — [3] Hist de Jans. 27. Jans. Lettr. 56, 68, 69.

fronder, en un mot, l'enseignement de l'Eglise; mais de saper les premiers principes du christianisme, et d'anéantir les sacremens. Voici le rapport dans toute sa simplicité. Sur la déposition de l'un des sept assistans, qui protestait avoir abandonné avec horreur cette faction, avec laquelle il s'était lié malheureusement sans la bien connaître, Filleau, avocat du roi au présidial de Poitiers, qui, à raison de ses qualités personnelles, jouissait d'une considération fort supérieure à son rang tant à la cour de France qu'à celle de Rome, publia, dans une Relation juridique, où les consulteurs de Bourg-Fontaines sont désignés simplement par les lettres initiales de leurs noms, que J. D. V. D. H. avait proposé d'abolir, comme illusoires, l'usage des sacremens et la croyance du mystère même de l'Incarnation; que C. J. avait paru goûter ce projet; mais que l'avis des autres, auquel revinrent les deux premiers, avait été de procéder par des voies qui effarouchassent moins les esprits; qu'en conséquence, la résolution fut qu'ils s'appliqueraient tous à établir par leurs écrits quatre points particuliers, tant de conduite que de doctrine.

Le premier consistait à rendre la pratique des sacremens de pénitence et d'eucharistie si pénible et si effrayante, qu'ils devinssent absolument inaccessibles; le second, à exalter la grâce de telle manière, qu'il s'ensuivît qu'elle seule opérait tout en nous et qu'elle faisait nécessairement plier sous sa puissance notre franc arbitre; qu'on ne reconnût point de grâce à laquelle on pût résister, c'est-à-dire, point de grâce suffisante; qu'on tînt que Jésus-Christ par sa mort n'avait pas acquis à tous les hommes, ni même à tous les justes, les grâces nécessaires pour observer les préceptes, et pour se sauver. Le troisième point consistait à décrier ceux des directeurs de conscience qu'on prévoyait devoir s'opposer le plus efficacement à la révolution, et prémunir les faibles; le quatrième, enfin, à s'attaquer au chef même de l'Eglise, et à l'Eglise ensuite, à restreindre son infaillibilité à ses assemblées œcuméniques, afin d'être toujours à même d'appeler au futur concile, quand le premier pasteur aurait lancé quelque anathème sur la nouvelle doctrine. Pour la défense de tous ces articles, on convint encore, suivant la Relation juridique, de se couvrir de l'autorité de S. Augustin, tant à raison de sa prééminence entre les saints docteurs, que parce qu'ayant combattu des hérésies diamétralement opposées, et qu'étant entendu dans les sens que lui avaient déjà donnés tant de subtils novateurs, on pourrait tourner à la ruine du libre arbitre ce qu'il avait écrit de plus fort contre les ennemis de la grâce.

Si les injures tenaient lieu de réfutation, le rapport de Filleau serait parfaitement réfuté. Ce que les partisans du jansénisme ont

trouvé de mieux à dire, après les injures, c'est que le docteur Antoine Arnaud qu'ils supposaient désigné dans la Relation par A. A. n'avait que neuf ans lors de la conférence de Bourg-Fontaines; comme si d'autres personnages ne pouvaient pas avoir les mêmes lettres pour initiales de leurs noms. En effet, on leur en a cité un autre d'un âge qui lui eût permis de figurer dans cette lice, et dont les deux noms, celui de famille et celui d'une terre, commençaient l'un et l'autre par un A. D'un autre côté, des personnes augustes, qui n'avaient en ceci d'autre intérêt que celui de la religion, ont attaché de l'importance à la Relation. C'est par l'ordre de la reine, mère de Louis le Grand, que Filleau la fit imprimer; et l'impression finie, la reine, par une lettre du 19 mai 1654, lui en marqua sa satisfaction en ces termes : *J'ai voulu vous faire la présente, pour vous témoigner que je vous sais gré du zèle que vous avez fait paraître en cette occasion.* Or cet aveu de la cour, toujours portée à ménager la délicatesse des familles, fut peut-être cause que les noms des novateurs consultans n'étaient désignés que par des caractères vagues. Outre ce témoignage de la cour sur le fond de la chose, on trouve, dans les lettres des consulteurs les plus suspects, bien des indices qui la rendent vraisemblable. Cependant, malgré ces vraisemblances, nous ne saurions nous persuader que six personnes élevées dans le sein de la vraie religion, aient formé unanimement le projet, aussi absurde qu'affreux, de la renverser de fond en comble. Mais aussi nous ne devons pas laisser traduire en faussaires deux catholiques zélés [1], dont l'honneur ne doit pas sans doute nous intéresser moins que celui des novateurs. Et comment accuser raisonnablement de faux, soit l'éditeur de la Relation, qui ne produisit que ce qu'on lui avait attesté, soit le déposant même, encore tout plein de l'horreur qui l'avait tiré du complot dans lequel il s'était inconsidérément engagé? Il a pu se faire seulement que cet unique témoin, quoique d'une foi pure et d'une piété sincère, se soit alarmé à l'excès à raison même de sa foi et de sa piété, et qu'il ait vu le scandale plus grand qu'il n'était en soi, ou à cause du nombre de ceux qui y connivaient. Que les deux pivots du jansénisme aient penché à établir cette secte sur la ruine même de nos sacremens et de nos mystères, l'un persuadé, comme on le verra bientôt, que depuis cinq cents ans il n'y avait plus d'Eglise, l'autre parce qu'il ne pensait que d'après celui-ci, et qu'il était d'ailleurs aveuglé par sa passion pour son système, qu'il imaginait devoir éterniser son nom; il n'est rien en cela qui soit hors du cours des mœurs, ou des iniquités humaines. Pour ce qui est des

[1] Voy. Feller, art. FILLEAU et VILLIERS.

quatre autres, quoiqu'ils aient paru applaudir lâchement au dessein des deux premiers, la charité doit croire qu'ils n'avaient foncièrement en vue que d'établir le jansénisme par les quatre moyens proposés en conférence.

Or, que ces quatre expédiens aient été véritablement mis en œuvre, c'est un point de fait, pour la preuve duquel il suffit de rapprocher de l'exécution chacun des articles du projet. Afin de rendre d'abord la sainte table inaccessible, pouvait-on mieux faire que de mettre entre les mains des fidèles, sous le titre *de la Fréquente communion*, un livre qui serait beaucoup mieux intitulé, *de la Communion rare et impraticable*, livre dont tous les écrivains du parti se sont transmis successivement les maximes antieucharistiques? Sur le second article, les cinq fameuses propositions de Jansénius, ou, pour mieux dire, tout son vaste livre (qui pressuré et mis à l'alambic, si l'on peut user de cette expression après l'un de nos plus grands prélats, ne distillerait que le venin de ces erreurs), montre la fidélité avec laquelle, comme patron du parti, il a rempli la tâche principale, en canonisant le baïanisme, ou le semi-calvinisme, par la prostitution du nom de S. Augustin. L'obstination de ses sectateurs à qualifier son hérésie de fantôme, ne fait que mieux connaître combien ils avaient à cœur de la préserver de la foudre, et combien ils persévéraient à la soutenir. Pour ce qui est du décri des directeurs de conscience, sans parler de ces chefs-d'œuvre épistolaires, qui n'immortalisent pas moins la malignité que la capacité de Pascal; sans parler non plus de ses grossiers émules, l'évêque romancier que ses productions bouffones, obscènes et mordantes ont fait surnommer le Lucien de l'épiscopat, qui accouplait le texte des Livres saints à ceux de l'Amadis et de l'Art d'aimer d'Ovide, ce diffamateur des ministres de la pénitence et principalement des réguliers distingués par leur attachement au saint Siége, suffit pour faire sentir quelle ardeur la faction mettait à exécuter son projet en ce point. Quant au dernier chef, savoir le dessein de rabaisser la puissance pontificale et l'autorité même de l'Eglise; de restreindre son infaillibilité aux conciles œcuméniques, et d'échapper à l'activité de ses poursuites par les appels au futur concile; les clameurs de cette foule d'ignorans, qui n'ont pour confession de foi que ce cri du schisme et de la révolte, forment à cet égard une preuve irréfragable. Il est donc hors de doute, qu'au moins les quatre expédiens dénoncés comme ayant été choisis pour établir la nouvelle doctrine, ont été mis à exécution. Le dénonciateur fut donc, ou un témoin vrai ou un vrai prophète; ou il rapporta sincèrement ce qu'il avait entendu, ou il lut prophétiquement dans l'avenir.

En présence des moyens employés pour faire prévaloir la nouveauté sur l'enseignement commun, ne peut-on pas demander: Est-ce ainsi que l'Eglise fut établie par les Apôtres? est-ce ainsi qu'elle doit se soutenir? Hélas! il ne s'agissait pas dans cette cabale, au moins de la part de celui qui en était l'âme, de soutenir l'Eglise. Il y avait long-temps, selon lui, qu'elle était renversée. Le saint instituteur des pères de la Mission, qui, en qualité de compatriote, eut des rapports assez intimes avec l'abbé de Saint-Cyran avant qu'il le connût bien, l'étant allé voir un matin, l'abbé lui parla des lumières prétendues qu'il venait de puiser dans l'oraison. « Oui, je vous le confesse, lui dit-il, Dieu m'a donné et me » donne de grandes lumières. Il m'a fait connaître qu'il n'y a plus » d'Eglise. » Et comme à ce propos le saint témoignait la plus étrange surprise: « Non, répliqua l'illuminé, il n'y a plus d'Eglise: » Dieu m'a fait connaître que depuis cinq ou six cents ans il n'y » avait plus d'Eglise. Avant cela, l'Eglise était comme un grand » fleuve, qui avait ses eaux claires: mais à présent ce qui nous » semble l'Eglise n'est plus que de la bourbe. Le lit de cette belle » rivière est encore le même; mais ce ne sont plus les mêmes eaux.— » Eh quoi! lui dit le saint, voulez-vous plutôt croire vos sentimens » particuliers, que la parole de Notre-Seigneur, qui a dit qu'il édi- » fierait son Eglise, et que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas » contre elle? L'Eglise est son épouse: il ne l'abandonnera jamais. » L'abbé répondit: « Il est vrai que Jésus-Christ a édifié son Eglise » sur la pierre: mais il y a temps d'édifier, et temps de détruire. » Elle était son épouse; mais c'est maintenant une adultère et une » prostituée: c'est pourquoi il l'a répudiée, et il veut qu'on lui en » substitue une autre, qui lui sera fidèle[1]. »

L'artificieux prédicant n'en était pas venu tout d'un coup à cette horrible confidence. Dans plusieurs autres entrevues, il avait travaillé à y préparer insensiblement son pieux ami. Un jour qu'il fut trouvé ayant l'Ecriture sainte entre les mains, il s'étendit sur les lumières spéciales que Dieu lui donnait pour l'intelligence des Livres saints, et alla jusqu'à dire qu'ils étaient plus lumineux dans son esprit, qu'ils ne l'étaient en eux-mêmes. Si ce discours n'exprime pas le dogme calvinien du sens particulier, il couvre quelque chose d'aussi dangereux, et de plus superbe. Dans une autre occasion, où ils discouraient ensemble sur quelque article de la doctrine de Calvin, l'abbé prit le parti de l'hérésiarque, et soutint formellement quelques erreurs. Le saint lui représenta que cette doctrine était condamnée de l'Eglise. *Calvin*, repartit l'abbé,

[1] Vie de S. Vincent de Paul, par Abelly, l. 21, ch. 22.

n'avait pas si mauvaise cause; mais il l'a mal défendue : il a mal parlé; mais il pensait bien. Une autre fois qu'il soutenait des points condamnés par le concile de Trente : « Vous allez trop avant, lui dit S. Vincent. Prétendez-vous donc que je m'en rapporte à un docteur particulier, sujet à faillir, plutôt qu'à l'Eglise entière, qui est la colonne de la vérité? Elle m'enseigne une chose, et vous voulez m'en persuader une autre qui lui est diamétralement opposée. Ah! comment osez-vous préférer votre jugement aux meilleures têtes du monde, et à tant de saints prélats qui ont décidé cet article au concile de Trente? — Ne me parlez point de ce concile, répliqua l'abbé; c'était un concile du pape et des scolastiques, où il n'y avait que brigue et cabale. »

Tous ces entretiens ont été rapportés, par S. Vincent lui-même, à quelques membres de sa congrégation, et à plusieurs personnes, afin de les prémunir contre les surprises des nouveaux dogmatiseurs. L'historien qui nous les a transmis, sur la foi de tant de témoins, Louis Abelly, évêque de Rodez, prélat judicieux et très-vertueux, put s'en instruire à fond, dans la maison de Saint-Lazare, où il établit sa retraite, après avoir quitté son évêché. Aussi toute la cabale a-t-elle pris à tâche de dénigrer ce prélat, ou de le couvrir au moins de ridicule. Changeant tout-à-coup de manœuvre, elle voulut faire de S. Vincent de Paul un ami à toute épreuve, un défenseur et presque un fauteur de Saint-Cyran. Mais peut-on se jouer ainsi de la foi publique? Sans parler de l'éclat notoire avec lequel le fondateur si orthodoxe de la Mission se crut obligé de rompre des liaisons perfides, au moyen desquelles on se proposait de l'engager avec sa congrégation dans les nouvelles erreurs; la haine éternelle du parti contre le saint, et son aveugle empressement à déprimer jusqu'au mérite supérieur qu'attestent les monumens immortels dont le génie élevé de Vincent, autant que la grandeur de sa charité, a rempli le royaume; l'appel interjeté contre la bulle qui l'a mis au nombre des saints, et une schismatique persévérance à lui refuser les religieux hommages qui lui sont déférés par l'Eglise universelle : ces faits précis et publics indiquent les secrètes dispositions des Jansénistes, beaucoup mieux que ne le font leurs feintes mensongères. En se dédisant avec un front ainsi incapable de rougir, les disciples de Saint-Cyran avaient sans doute adopté l'expédient de leur maître, pour se tirer d'embarras au besoin. Voici quelle était sa ressource: quand il avait fait quelqu'une de ces confidences, ou de ces tentatives qui pouvaient lui causer des affaires fâcheuses, il recommandait fortement le secret, et avertissait honnêtement que, si

l'on venait à révéler ce qu'il avait dit, il nierait avec assurance que rien de pareil fût jamais sorti de sa bouche.

D'après ces principes, il n'est rien qui puisse étonner dans ses opinions. On crut en reconnaître quelques-unes dans la traduction française du traité de la Virginité, de S. Augustin, qui fut mis au jour (1638) sous le nom du père Séguenot de l'Oratoire, et condamné par la faculté de théologie de Paris. L'auteur de cette traduction y égale, y préfère même, l'état du mariage à la virginité, déprime également la pratique religieuse de la pauvreté évangélique, sape, en un mot, par les fondemens la vie régulière, et en ruine tout le mérite. Il enseigne encore que la contrition parfaite est nécessaire pour le sacrement de pénitence; et comme cette contrition réconcilie le pécheur avec Dieu avant la réception du sacrement, il prononce, par une suite naturelle, que l'absolution ne remet pas les péchés, mais qu'elle déclare simplement qu'ils ont été remis. Tous les orthodoxes du temps furent persuadés que ces erreurs avaient été transcrites des ouvrages de Saint-Cyran, et insérées furtivement dans celui du père Séguenot. On se fonde sur le témoignage du pieux père de Condren au cardinal de Richelieu, qui, selon Du Pin, fit condamner ce qui regardait la contrition. Les Jansénistes ne laissèrent pas que de nier fortement que Saint-Cyran eût eu part à cet ouvrage: mais la persuasion commune touchant son véritable auteur, supposait au moins de la conformité entre la doctrine du livre et celle du personnage à qui on l'attribuait.

Il s'était déjà signalé, et par la *Question royale* (1609), et par l'écrit bizarre que Bayle nomme l'alcoran de l'évêque de Poitiers, c'est-à-dire, par l'*Apologie* (1615), où, en reconnaissance de l'abbaye qu'il tenait de ce prélat, il le justifiait d'avoir pris les armes contre des magistrats qui lui étaient contraires. Il est difficile d'entasser dans un *in-douze* de soixante pages, plus d'inepties qu'il ne s'en rencontre dans l'opuscule de la *Question royale*, fait pour enseigner à se tuer soi-même sans crime, et *sans beaucoup de douleur, comme par rétention d'haleine, ou par l'ouverture des veines.* Le principe fondamental dont s'étaie l'auteur, contre la maxime générale que l'homme ne doit jamais se tuer lui-même, est que *cette action n'a pas une mauvaiseté morale, aussi intrinsèque et naturelle, comme la bonté est naturelle et inséparable de ce qui a l'être.* De plus, « si Dieu, dit-il, nous a faits naturellement tels que nous » ne vivions qu'en la ruine de nous-mêmes, et que le tout de » l'homme ne subsiste que cependant que les parties principales » s'altèrent, se minent et s'entreminent; serait-ce merveille, s'il

» commandait à l'une des parties par un commandement nouveau » de défaire violemment son tout, vu qu'il ne subsiste que par sa » défaite, et que ce commandement a déjà été donné aux parties » de chaque individu à l'encontre de leur tout? Que si Dieu a ce » pouvoir sur la créature raisonnable, se tuer soi-même n'est pas » une action d'un genre de malice si enracinée, que nulle bonne » intention ne la puisse arracher. Ce qui ne sera pas trouvé si » étrange, si l'on s'avise qu'il y a d'autres actions crues mauvaises » universellement de tout le monde, qui n'ont pas néanmoins » cette difformité. Au rang de celles-là je mets la polygamie de » plusieurs hommes. » Quel genre de moralité pour un rigoriste! Mais c'est peu de chose, en comparaison de ce qu'il dit de l'androgyne : l'obscénité y est si nue, que la pudeur nous empêche d'ajouter un mot.

Le prédicateur du suicide veut cependant qu'on ne se tue pas de sa propre autorité. Mais quelle autre autorité requiert-il pour cela? Le voici : « Puisque cela doit se faire honnêtement, dit-il, » avec une action de vertu; ce sera par l'aveu, et comme par l'en- » térinement de notre raison. Et tout ainsi que la chose publique » tient la place de Dieu, quand elle dispose de notre vie; la raison » de l'homme en cet endroit tiendra le lieu de la raison de Dieu : » et comme l'homme n'a l'être qu'en vertu de l'être de Dieu, elle » aura le pouvoir de ce faire, pour ce que Dieu le lui aura donné : » et Dieu le lui aura donné, pour ce qu'il lui a déjà donné un » rayon de la lumière éternelle, afin de juger de l'état de ses » actions, qui étant comme une parcelle d'un tout uniforme, opère » par la même forme que son tout, et ne peut nullement juger » des choses conformément à son idée, qu'elles n'aient autant ou » plus de conformité à la première idée d'où elles sont émanées. » Ainsi jugeons-nous de nos objets, conclut l'auteur, par un sens » clair et net. »

Passant aux raisons qu'on peut avoir de se tuer, il pose en premier lieu le cas imaginaire où le roi, emporté sur la mer par un ouragan, et jeté sur quelque plage déserte, se verrait au moment de mourir de faim. Dans cette supposition, ou ce rêve de fièvre chaude, le grave moraliste prononce qu'un sujet qui accompagnerait le prince, serait obligé de devenir son propre assassin, ou plutôt son boucher, afin de fournir de sa chair la table de son souverain, et d'en être mangé. Du devoir des sujets, il passe à celui des esclaves, et décide formellement que ceux-ci, « par l'or- » donnance de cette raison qui tient la place de la raison de Dieu, » peuvent se trouver obligés d'éteindre leur vie par le poison, afin » de la conserver à leur maître. L'homme, ajoute-t-il en preuve,

» est-il moins maître de sa liberté que de sa vie? Dieu lui a-t-il » moins donné l'une que l'autre? Mais ne lui a-t-il pas donné l'une » pour l'autre, puisqu'il ne l'a pu faire vivre qu'afin qu'il vécût » librement? » Il va jusqu'à trouver contre la raison, que la vie demeure à cet esclave, tandis qu'on le prive de sa liberté qui est la fin de sa vie. Il veut encore que les enfans puissent se tuer pour leur père, et le père pour ses enfans. *Je crois,* dit-il, *que sous les empereurs Tibère et Neron, les pères étaient obligés de se tuer pour leurs familles et pour leurs enfans.* En un mot, son principe est général, savoir que la partie peut être obligée de se détruire pour son tout; et c'est à la raison de la partie de décider quand elle y est obligée. Mais cette raison ne décidera-t-elle pas souvent qu'on est obligé de tuer un autre homme plutôt que soi-même? L'esclave surtout, *que Dieu ne peut faire vivre qu'afin qu'il vive librement,* et qu'il n'est pas moins inhumain de priver de la liberté que de la vie, se croira-t-il obligé de ménager la vie de celui qui le prive de la liberté?

L'éloge de Socrate, *de l'homme meurtrier de sa propre vie,* comme s'exprime son panégyriste, est le morceau le plus curieux, ou, pour mieux dire, le plus scandaleux de l'ouvrage. Il n'est personne qui ne reconnaisse ici la religion de Zuingle, qui, outre Socrate, canonisait Caton le suicide, Scipion l'épicurien, Hercule, Thésée et tant d'autres héros du paganisme. « Voyez, dit Saint-» Cyran, l'homme de bien meurtrier de sa vie, en celui où la rai-» son semblait habiter, comme en un temple matériel, où plutôt » elle s'était comme incorporée, pour rendre le corps aussi raison-» nable que la raison. Voici comme il le méprise, comme il l'ex-» pose à la mort, comme il croit y être obligé pour le bien du » commun. Il était assisté en ses actions par un génie qui se plai-» sait à sa conversation, et qui se mêlait tellement à son entende-» ment, que leurs communes actions, comme si elles eussent » procédé d'une même forme, semblaient être de tous les deux, » comme d'une même personne; puisqu'il était sur la terre, comme » une des intelligences qui ne sauraient se repentir de leurs ac-» tions. Et qui sait s'il ne s'était point obligé à Dieu, lequel il » connaissait, ou sombrement, ou clairement, comme par le vœu » d'une naturelle et infuse religion, ou à tout le moins à son gé-» nie, c'est-à-dire à sa religion fortifiée des illuminations et des » enseignemens célestes, d'être le restaurateur de la raison rui-» née? Quelle merveille! s'écrie-t-il enfin sur la mort même que se » donne Socrate, Ce sont les merveilles que Dieu fait voir en la » raison qui est son image, à ceux qui se rendent capables, par la » purification de leurs sens, d'en voir l'exemplaire quelque jour,

» et qui, bien qu'éloignés de leur origine durant le cours et les pélerinages de ce monde, approchent néanmoins le plus près de leur pays. » Il va jusqu'à faire un prophète de Socrate idolâtre, et dit expressément qu'il a prédit sa mort par un esprit de prophétie.

Le chef-d'œuvre de l'abbé de Saint-Cyran est le livre qu'il donna sous le nom mystérieux de *Petrus Aurelius* (1631) : mais tout le monde était au fait du mystère, que révélait la jactance de l'auteur. Aussi disait-il avec modestie, que c'était le meilleur ouvrage qui eût paru depuis six cents ans. Dans le fond, le propos était modeste pour un auteur ecclésiastique qui croyait l'Eglise anéantie dès le commencement de ces six siècles. Il avait néanmoins parmi les évêques des partisans qui le servirent si bien, que son livre fut imprimé et réimprimé aux dépens du clergé de France. La cour au contraire fit arrêter l'imprimeur, et saisir tout ce qu'on put surprendre des exemplaires, parce que l'auteur s'y déchaînait en énergumène, non-seulement contre des religieux qui servaient utilement l'Eglise, mais contre les prélats les plus respectables, et particulièrement contre le cardinal de La Rochefoucault, moins illustre encore par sa naissance et sa dignité, que par ses lumières et ses vertus éminentes. Avec le temps, les évêques, prévenus d'abord, ouvrirent les yeux, et lurent avec étonnement, dans le livre si prématurément autorisé, qu'un péché d'impureté détruit l'épiscopat et le sacerdoce; qu'un évêque, après s'être démis, est, au jugement des saints Pères, et selon l'usage primitif, comme s'il n'avait jamais été évêque : ils y virent un renversement entier de l'ordre hiérarchique; les curés égalés aux évêques, et les évêques égalés au souverain pontife; tous les religieux traités avec un souverain mépris, qui tombe sur leur état même, et qui montre clairement dans *Pierre Aurèle* les principes dont l'ouvrage du père Séguenot donne les développemens. Avec les dogmes désespérans de Jansénius concernant la volonté de Dieu à l'égard du salut des hommes, et l'impossibilité d'observer les commandemens dans l'ancienne loi, on y trouve encore, au rang des articles de foi généralement reçus, qu'un hérétique qui fait l'aumône, n'a pas plus de grâce, ni de charité que les démons qui guérissent quelquefois des malades. En un mot, cet ouvrage, si prôné d'abord, révolta si fort dans la suite, que Du Pin lui-même fit l'effort de convenir que l'auteur y traite rarement à fond les matières, et qu'il n'est pas toujours exact dans ses décisions. Pour le clergé, après avoir reconnu enfin ce que c'était que cet ouvrage, il fit retrancher de *la Gaule chrétienne* l'éloge qu'on y avait inséré.

Saint-Cyran, dans cette production, se proposait de soutenir

les prêtres séculiers d'Angleterre, contre les réguliers employés aux missions de ce royaume. Urbain VIII y avait envoyé Richard Smith, revêtu du caractère épiscopal et du titre d'évêque de Calcédoine, mais non pas de la qualité d'ordinaire, comme ce pontife le déclara depuis d'une manière authentique, assurant qu'il ne l'avait que délégué, avec un pouvoir qu'il pourrait révoquer quand il le jugerait à propos. Mais avant cette déclaration, qui porta Smith fort chagrin à quitter l'Angleterre, où Urbain l'empêcha de retourner ensuite, ce prélat voulut empêcher les réguliers, en vertu d'un ancien bref de Pie V, d'entendre les confessions sans l'approbation épiscopale : ce qui excita des disputes si vives entre le clergé séculier et le clergé régulier, que les malheureux catholiques d'Angleterre virent le moment où le schisme et la discorde allaient leur causer de plus grands maux que l'oppression dans laquelle ils gémissaient sous le joug des hérétiques. On écrivit de part et d'autre. Ces écrits passèrent d'abord en France; et la Sorbonne, puis l'assemblée générale du clergé, condamna plusieurs propositions avancées par les réguliers. Ceux-ci, loin de se soumettre à des juges qu'ils ne reconnaissaient point, attaquèrent les censures, et soutinrent que celle de la Sorbonne contenait des erreurs formelles. Les docteurs français prirent alors la plume : le docteur Hallier publia son traité *de la Hiérarchie*, et l'abbé de Saint-Cyran, donnant un libre cours à sa bile contre les Jésuites, qui faisaient partie des réguliers d'Angleterre, mit au jour, sous le titre original de *Pierre Aurèle*, un énorme *in-folio*, dans lequel comme le dit un observateur de bon sens, il resterait peu de chose, si l'on en retirait les injures qu'il vomit contre la Société. Pour étouffer cette division scandaleuse, le père commun des fidèles supprima ce qu'on avait écrit de part et d'autre touchant cette controverse, défendit, sous peine d'excommunication, de rien publier désormais sur la même matière, et déclara que le Siége apostolique s'en réservait le jugement.

Ce que Saint-Cyran prétendait obtenir en Angleterre, en y étendant le pouvoir du vicaire apostolique au-delà des bornes qu'avait posées le Siége apostolique lui-même, Jansénius, de son côté, le tentait dans la mission d'Irlande, s'efforçant d'attirer dans son parti le collége que les Irlandais avaient à Louvain, et qui servait de séminaire pour cette mission. Il trouva beaucoup de facilités de la part du père Florent Conrius, religieux de l'étroite observance de Saint-François, devenu archevêque de Tuam, dans l'Irlande sa patrie. Ce prélat étant venu à Louvain, d'où son Eglise tirait de grands secours, et logeant au collége des Irlandais, voisin de celui dont Jansénius était principal, le voisinage, et plus

encore la conformité de goût, ou de doctrine, les unirent bientôt d'une étroite amitié. Conrius se déclara nettement pour la doctrine de Baïus, et se mit en devoir de la faire goûter à ses compatriotes. Sa première levée de bouclier fut la production de son *Traité sur la peine des enfans morts sans baptême* (1624). Il y soutient, comme un point de foi sans la croyance duquel on est formellement pélagien, que ces malheureux enfans souffrent dans l'enfer la peine du feu, et que Dieu les y condamne en vertu du seul péché originel, avant même la prévision absolue de leur persévérance finale dans le péché. Il fit encore à Louvain un second traité, qu'il intitula *le Pélerin de Jéricho :* tout y a tellement la teinte des opinions de Baïus et de Jansénius, qu'on peut le regarder comme la copie du premier, ou considérer celui-ci comme le modèle du second.

Conrius aspirait autant que Jansénius à la gloire de l'invention; et comme la modestie n'est pas la vertu des fondateurs de sectes, la concurrence et la jalousie mirent de la mésintelligence entre les deux concurrens [1], sans qu'ils cessassent toutefois de s'entendre pour l'établissement des nouvelles opinions. Le progrès fut même tel, que le prélat crut pouvoir hasarder la lecture de son *Traité sur la peine des enfans* en présence de toute la communauté des franciscains irlandais de Louvain. Il est vrai, si l'on peut s'en rapporter à Jansénius [2], que tous les pères graves en furent choqués; mais les jeunes religieux, au rapport du même témoin, prirent le parti contraire, et se montrèrent tout prêts à fouler aux pieds la doctrine ancienne. Cette semence ne manqua point de germer : quelques années après, les élèves du pere Barneval soutinrent dans les thèses publiques la doctrine du *Pélerin de Jéricho.*

Jansénius, continuant à glaner parmi les restes malheureux de catholicité échappés à la faulx de Luther et de Calvin, entreprit de suborner encore le clergé séculier de Hollande. Il appela, comme au-delà des mers, la discorde à son aide, et aigrit contre les missionnaires réguliers, principalement contre ceux de la Compagnie de Jésus, le vicaire apostolique Rovenius, archevêque titulaire de Philippes. Le vicaire suborné, après avoir porté le scandale jusqu'à prendre de son chef, et malgré le saint Siége, la qualité d'archevêque d'Utrecht, ne laissa pas que de faire son accord avec les réguliers. Mais le suborneur se consola [3] parce qu'à la faveur du schisme et de la zizanie, il s'attacha insensiblement le clergé de Hollande par des nœuds si étroits, qu'il n'eut jamais de

[1] Jans. Lettr. 17, 19, 20, 36. — [2] Ibid. Lettr. 35, 36, 38. — [3] Ibid. Lettr. 37.

plus déterminés sectateurs. On verra ce clergé schismatique se créer un métropolitain réprouvé de l'Eglise universelle, et ouvrir un refuge à ces lâches cénobites, qui, sous le masque d'un zèle de secte, cachaient leur dégoût du cloître avec les malheureux penchans qui conduisent à l'apostasie.

Mais c'était peu que de s'attacher quelques moines déserteurs; il fallait gagner des ordres et des congrégations en corps, afin d'opposer à Rome un parti nombreux et formidable [1] : c'était là le moyen sans lequel on avait reconnu qu'on ne pourrait réussir. Encore si la cabale n'avait pas pris à tâche de séduire les communautés les plus régulières, ou les plus réformées! mais le masque de la vertu était nécessaire à ses fins. Il ne lui importait pas moins de rechercher les talens et la capacité. Sous ce double rapport, la Compagnie de Jésus et la congrégation de l'Oratoire se distinguaient alors en France parmi tous les instituts. Le parti n'eut pas même la pensée de gagner les Jésuites, soit parce qu'ils étaient particulièrement dévoués au saint Siége; soit parce qu'exercés depuis leur origine à combattre en tous lieux le luthéranisme et le calvinisme, ils connaissaient trop bien ces erreurs, pour qu'elles pussent échapper à leurs regards, de quelques voiles et de quelques noms qu'elles se couvrissent; soit enfin, parce que le système de leur école n'était pas moins incompatible que la croyance commune avec les nouvelles opinions. La secte se retourna donc du côté de l'Oratoire. L'abbé de Saint-Cyran, procédant avec le pieux instituteur de cette congrégation, comme autrefois Pélage avec S. Augustin, surprit son estime et sa confiance, à la faveur des dehors du zèle et de la vertu. On lui montrait d'ailleurs un vif intérêt pour la propagation de son institut. Jansénius, qui fit d'abord établir dix de ces pères à Louvain, travaillait de tout son pouvoir à leur procurer des établissemens dans les autres bonnes villes de Flandre, et les assurait qu'avec le temps il ferait tomber entre leurs mains toute l'éducation ecclésiastique des Pays-Bas [2]. Cependant il ne s'expliquait pas trop encore sur ses vues, si ce n'est avec ses amis dévoués; mais bientôt on les pénétra sans peine.

Il prétendait opposer partout les Oratoriens aux Jésuites, et leur faire adopter ce qu'il appelait l'esprit hiérarchique, c'est-à-dire une antipathie mortelle pour les réguliers, avec un dévouement aveugle aux ecclésiastiques de son parti. Mais le vertueux général de l'Oratoire était aussi éloigné de cette basse jalousie, que sincèrement attaché à la chaire de S. Pierre et à la croyance commune de l'Eglise. C'est pourquoi on forma le projet de rendre les Oratoriens

[1] Lettr. 23 et 53. - [2] Lettr. 63.

de Flandre indépendans de ceux de France, et de les instituer à Louvain sur le modèle de la maison de Sorbonne. A cette fin, Jansénius pria Saint-Cyran de lui envoyer les statuts de cette maison, pour en prendre, ajoutait-il, ce qui sera convenable[1]. Cette restriction ne devait pas plaire au cardinal de Bérulle; et dans le fond la manœuvre était odieuse, puisqu'elle tendait à introduire une espèce de schisme dans la congrégation. Mais le père Bourgoin pensait là-dessus tout autrement que son général : déjà supérieur des pères de Louvain, il n'aurait pas été fâché de s'y rendre indépendant. Aussi se donna-t-il bien des mouvemens pour cela, mais sans aucun succès, quoiqu'il eût mis et trouvé quelques-uns de ses confrères dans ses dispositions. Jaloux au contraire de conserver l'unité ainsi que l'union dans sa compagnie, le cardinal, sans choquer par un refus ouvert ceux qui lui ménageaient des établissemens, prit le parti de traîner en longueur. Il mourut sans avoir rien accordé de favorable au démembrement. Le père de Condren, qui lui succéda, ne s'y prêta pas davantage.

Les monastères de religieuses, aux yeux des plus rusés novateurs, n'étaient pas des conquêtes moins précieuses que les congrégations chargées du gouvernement des séminaires. Jansénius n'en conçut pas d'abord l'importance, et voulut détourner son ami Saint-Cyran de la direction de ces filles, comme d'un emploi assez inutile à la fin qu'ils se proposaient. Mais Saint-Cyran savait que la grille n'est pas moins propre que les cercles à répandre les nouvelles, et surtout les nouveautés en fait de doctrine. Il connaissait parfaitement les femmes cloîtrées, faciles à prévenir, difficiles à dissuader, aussi adroites qu'ardentes à grossir le parti du père en Dieu qui s'est une fois emparé de leur âme. Un autre avantage avec elles, et qu'on n'a point avec les religieux revêtus du sacerdoce et théologiens par état, c'est que, l'erreur ayant pris chez elles, et les pasteurs en exigeant le désaveu, on donne aisément, et d'une manière en quelque sorte plausible, un air d'inquisition et de tyrannie à tout ce qu'ils peuvent faire pour ramener les rebelles au degré indispensable de soumission que demande la foi. Elles sont théologiennes, et assez savantes pour apprécier et préférer à l'enseignement commun les opinions les plus nouvelles touchant les matieres abstruses de la grâce et de la prédestination; ce ne sont plus que des filles ignorantes et simples, quand il s'agit d'obéir à la voix du vicaire de Jésus-Christ et de tous les successeurs des Apôtres. On verra par la suite de quel avantage furent en effet au parti les monastères de filles, et spécialement celui de Port-Royal, qui en de-

[1] Lettre 69.

vint, pour ainsi dire, la place d'armes et l'arsenal, d'où sortirent, comme des nuées de traits, ces volumes sans nombre dans lesquels le poison de l'erreur était assaisonné de tous les charmes de la diction, afin d'infecter les lecteurs sans presque se faire sentir.

Tandis que le calvinisme, abattu en France, cherchait ainsi à sauver quelque partie de lui-même, au moyen de l'astuce et de la souplesse, le luthéranisme, violent par essence, se releva de sa chute en Allemagne, et s'élança, plus furieux qu'auparavant, contre le prince qui l'avait terrassé. Mais Ferdinand II, outrant peut-être la sévérité, et confondant quelquefois l'intérêt propre avec le zèle de la foi et du bien public, avait aliéné les puissances dont le concours lui était nécessaire pour éterniser son triomphe. Ceux des princes protestans qui avaient prêté la main à cet empereur contre les protestans mêmes, l'accusant de travailler plus pour sa maison que pour l'Empire et la patrie, conclurent avec les autres un traité de confédération, qui les engageait tous à se soutenir et à se défendre réciproquement[1]. Ferdinand, loin de s'en alarmer, regarda ces mouvemens comme une occasion précieuse pour cimenter le pouvoir qu'il exerçait sur le corps germanique. La plupart des mécontens, réduits à une faiblesse extrême par les guerres passées, ne paraissaient plus en état de se faire jamais craindre. Ils semblaient d'ailleurs trop jaloux de leur indépendance respective, pour se ranger sous l'un d'entre eux, avec la subordination qui seule fait la force d'un parti. En effet, ce n'était là qu'un vain amas de nuages : l'orage qui portait la foudre venait de plus loin.

Le refus méprisant qu'avait essuyé Gustave-Adolphe, roi de Suède, au sujet du dernier traité dans lequel les ministres impériaux n'avaient pas voulu le comprendre, lui avait inspiré un res sentiment égal à la fierté de son courage. L'idée d'être l'arbitre de l'Allemagne ne flattait pas moins ce prince, animé par les conquêtes qu'il venait de faire en Pologne. Quand il vit moyen de venger, avec son affront personnel, l'injure de ses premiers alliés, il ne délibéra plus : dans la formidable puissance qu'il allait braver, dans la maison d'Autriche qui faisait trembler toute l'Europe, et qui était surtout la terreur des protestans, il n'aperçut qu'une moisson plus ample de gloire. Le fanatisme du sectaire ajoutait en lui à l'audace du guerrier. Il avait, d'ailleurs, les qualités du corps et de l'esprit qui font les grands capitaines, et sentait ses forces. Né avec un tempérament robuste, que l'usage des armes avait affermi jusqu'à l'âge de trente-six ans auquel il était parvenu, il était à l'épreuve des plus rudes travaux, intrépide au sein des

[1] Hist. du Traité de Westph. t. 1, l. 3.

hasards, téméraire peut-être, attendu l'élévation de son rang : mais son habileté, égale à sa valeur, tirait souvent avantage de sa témérité même. Il entendait parfaitement l'art et toutes les ruses de la guerre, faisait observer la plus exacte discipline, tant à ses officiers qu'à ses soldats, et les traitait si bien d'ailleurs, qu'il était toujours sûr d'être obéi avec affection. Concevant néanmoins la difficulté de son entreprise, il mit en œuvre tous les moyens propres à la faire réussir. Après avoir donné la paix à la Pologne, il augmenta ses troupes de celles qu'on avait licenciées dans ce royaume, en fit lever d'autres en différentes contrées de l'Empire, dans la Hollande, jusqu'en Angleterre, et demanda des secours aux souverains divers de l'Europe. La nouvelle de ces préparatifs ranima la fierté des princes allemands : retenus jusque là par leurs anciennes terreurs, ils s'étaient contentés de former des vœux pour la prospérité des armes suédoises, sans oser se déclarer ouvertement. Pour la Hollande, qui combattait depuis quarante ans contre la maison d'Autriche, elle avait ouvert ses trésors à Gustave, au premier bruit de l'expédition qu'il méditait.

La France, qui avait déjà porté ses vues sur les puissances du Nord pour contre-balancer la puissance autrichienne, ne vit pas plus tôt le roi de Suède engagé dans la guerre d'Allemagne, qu'elle conclut avec lui un traité en règle (1631). Le Suédois s'obligeait à pénétrer en Allemagne avec une armée de trente-six mille hommes, tant pour la défense des princes de l'Empire, que pour la tranquillité des royaumes voisins; et le roi de France s'engageait à lui payer, dans chacune des cinq années suivantes, la somme de douze cent mille livres. On fut étonné de voir conclure cet accord, contraire aux intérêts de l'Eglise d'Allemagne, par un monarque aussi religieux que Louis XIII; mais le cardinal de Richelieu, misérablement préoccupé par des vues de politique humaine, alors qu'il aurait dû raisonner en prince de l'Eglise, fit retomber la responsabilité des risques que courait la religion sur l'ambition d'un souverain qui, disait-il, en réduisait tant d'autres, ou déjà opprimés, ou en péril de l'être, à lui opposer la seule digue qui pût mettre un terme à l'oppression. La France, colorant ainsi son alliance coupable avec une puissance protestante, voulut ne paraître négliger aucune précaution pour mettre à couvert la foi catholique. Il fut expressément stipulé que les princes allemands de la communion romaine pourraient demeurer neutres, que les Suédois ne changeraient rien à la religion dans les villes dont ils se rendraient maîtres, et qu'ils laisseraient partout aux catholiques le libre exercice de leur religion.

L'alliance des Français donna un grand relief aux armes suédoises. Il est vrai que Gustave s'était déjà emparé des îles de Rugen et de Wellin; et, sur le continent où il était entré par l'embouchure de l'Oder, il avait déjà emporté la ville de Cumin, forcé le duc de Poméranie à recevoir garnison dans Stetin sa capitale, et dans toutes les bonnes places de son duché. Il avait obligé les administrateurs de Magdebourg à s'engager dans son parti; et malgré les rigueurs de l'hiver, il pressait vivement la forte ville de Colberg, propre à devenir pour lui une excellente place d'armes. Les troupes impériales, autrefois si aguerries et si bien disciplinées, mais amollies par leurs succès mêmes, par le peu de résistance qu'elles rencontraient depuis leurs premières victoires, n'avaient plus d'ardeur que pour le pillage; et leur lâche valeur ne tombant plus que sur des paysans désarmés, ou sur des villes confiées à leur défense, elles s'étaient rendues infiniment plus odieuses que redoutables. Cependant l'Empereur se rassurait, dans l'espérance que le défaut d'argent obligerait bientôt les Suédois à repasser la Baltique; mais quand il eut appris la conclusion de leur traité avec la France, dont le bruit leur attirait des nuées de soldats, sûrs d'être bien payés, il jugea que cette guerre pourrait bien être plus sérieuse que toutes celles qu'il avait encore soutenues. Colberg ayant capitulé dans ces conjonctures, et Cumin, place également forte, ayant été réduite avec plusieurs autres de moindre importance, Ferdinand soupçonna d'incapacité les généraux qu'il avait dans ces quartiers, et y envoya le comte de Tilly. Les drapeaux de ce fameux capitaine avaient toujours été suivis de la victoire, et son nom seul faisait la terreur des armées protestantes. Mais Gustave, loin de s'étonner, ne parut sensible qu'à la joie d'avoir enfin rencontré un rival digne de lui.

Cependant Tilly emporta d'assaut la ville de Nieubrandebourg, où deux mille Suédois furent passés au fil de l'épée. Gustave, de son côté, assaillit si brusquement Francfort sur l'Oder, que cette grande ville ne parut en un moment qu'un amas de ruines et de cadavres. Tilly mit le siége devant Magdebourg, dans l'espérance que le sort d'une place de cette importance engagerait les Suédois à une bataille rangée. Gustave, dont la prudence égalait le courage, ne se voyant point encore assez de forces pour hasarder la bataille, pressa l'électeur de Saxe, et plus vivement celui de Brandebourg qui était plus exposé, de se déclarer enfin, s'ils ne voulaient qu'il abandonnât la cause commune, et qu'il s'accommodât avec l'Empereur irrité contre eux. Pendant cette négociation, Magdebourg fut encore emporté d'assaut, et trente mille habitans de de tout sexe et de tout âge y perdirent la vie. Le eaux et les flam-

mes firent périr ceux qui avaient échappé au fer, et l'incendie, poussé par un vent terrible, dévora en quelques heures l'une des plus grandes et des plus florissantes cités de la Germanie. Le sort affreux de cette ville protestante émut fortement les catholiques eux-mêmes, et les protestans conçurent une haine implacable contre les impériaux. Les nœuds de leur confédération se resserrèrent : l'électeur de Saxe, aussi bien que celui de Brandebourg, le duc de Poméranie, les ducs de Mecklembourg et le landgrave de Hesse, sans rien ménager désormais, joignirent leurs forces à celles de la Suède. Gustave, donnant alors un libre essor au feu de son courage, ne consulta plus que cette audace heureuse qui guide et signale les fléaux de Dieu.

Le comte de Tilly ayant pénétré en Saxe pour regagner ou écraser l'électeur, Gustave, impatient de se mesurer avec ce capitaine renommé, marcha nuit et jour pour le joindre, le trouva déjà maître de Leipsick, et campé avantageusement sous les murs de cette ville. Comme le désir de combattre était égal de part et d'autre, on ne différa pas un moment d'en venir aux mains. Les impériaux, croyant toujours avoir affaire à ces amas de protestans mal aguerris qu'ils avaient si souvent dissipés, sortirent de leur camp avec assurance, et s'avancèrent jusqu'à un mille de la place. Toutefois, quand Tilly eut remarqué le bon ordre et la contenance fière des troupes suédoises, on crut apercevoir de l'altération sur son visage, et ces signes d'inquiétude qui, dans un général expérimenté, annoncent au moins la difficulté du succès. Gustave, au contraire, marchait à la tête de son armée avec cette fermeté confiante qui présage la victoire. Les deux armées étaient à peu près égales, d'environ quarante mille hommes chacune, tous bien aguerris, à l'exception des troupes saxonnes, levées nouvellement. Celles-ci formaient l'aile gauche, qui était commandée par l'électeur, et qui ne fit presque point de résistance. Aussitôt rompues qu'attaquées, elles prirent la fuite avec tant de précipitation, que le général Horn, qui commandait le corps de bataille, ne put arriver à temps pour les soutenir. Mais la cavalerie impériale s'étant débandée, en partie pour les poursuivre, en partie pour le pillage, Gustave qui, à l'aile droite, avait renversé tout ce qui s'était présenté devant lui, accourut avec ses troupes victorieuses; et, se joignant au corps de bataille, chargea les vainqueurs prématurés des Saxons avec tant de furie, qu'il changea leur victoire en déroute. Cependant l'infanterie impériale soutint encore plusieurs charges, sans même s'ébranler. On ne put l'enfoncer, après cinq heures de combat, qu'en la battant avec le gros canon, comme les remparts d'une citadelle. La cavalerie suédoise poursuivit ensuite les fuyards

jusqu'à la nuit serrée. Les impériaux eurent huit mille hommes tués, tant sur le champ de bataille que dans la fuite; le nombre des prisonniers ne fut guère moindre, et on leur prit toute leur artillerie, sans compter le reste du bagage. Le comte de Tilly blessé, et presqu'arrêté, ne fut dégagé qu'à peine par le duc de Lawembourg. Parmi les vainqueurs, l'électeur de Saxe perdit trois mille hommes, et les suédois deux mille (1631).

Après cette bataille, la guerre ne fut pour Gustave qu'un enchaînement de victoires et de triomphes. Comme un torrent resserré dans son lit; et gonflé par les digues mêmes qu'on lui aurait opposées, surmonte et renverse tout ce qui gêne son cours; ou tel que la foudre échappée de la nue, le bouillant Gustave, après avoir forcé les obstacles qui enchaînaient sa valeur, parcourut, précédé de la terreur et de la déroute, toute l'étendue de la Germanie, depuis les bords de l'Elbe jusqu'au-delà du Rhin, où il fit élever une pyramide, pour apprendre à la postérité ce qu'elle n'aurait pu croire sans cela. Les villes s'ouvraient ou tombaient devant lui; les bataillons se dissipaient ou couraient au-devant de ses chaînes; tout pliait sous le joug ou s'empressait à sa rencontre, et sollicitait comme une faveur le titre de sujet. Ce foudre de guerre figura ainsi, surtout dans la Franconie et le Palatinat, sur un espace d'environ cent lieues. Peu satisfait encore, il revint sur la Bavière, qui n'avait pas voulu recevoir la neutralité offerte aux princes catholiques. On était au cœur de l'hiver; mais toutes les saisons étaient égales au bouillant Suédois. Il alla se présenter devant la ville de Donnawert, que l'électeur tenait depuis long-temps asservie. La garnison, après une faible résistance, abandonna la place, qui fut remise en liberté. Maître des deux rives du Danube, il se disposa au passage du Lech. Ce fleuve, large et profond était défendu par une armée retranchée sur le rivage, sous le commandement du célèbre Tilly, qui prétendait bien effacer la honte de la journée de Leipsick. Mais les beaux jours de Tilly étaient passés sans retour. Sous le feu de soixante-douze pièces de canon, Gustave jette un pont sur la rivière, et la passe à la tête de son infanterie, tandis que sa cavalerie passée un peu plus bas, au gué ou à la nage, se montre sur la rive défendue. Tilly, craignant d'être enveloppé, se retira pendant la nuit jusqu'à Ingolstad, quoiqu'en assez bon ordre (1632); mais il fut blessé grièvement dans sa retraite, et mourut peu de jours après. Il vécut trop d'un an; il eût emporté, l'année précédente, la renommée du plus grand homme de guerre de son temps.

Les Suédois, se répandant, sans désormais rien craindre, dans la malheureuse Bavière, portèrent partout la terreur et la désolation.

On ne vit nulle part plus de ravages, plus de barbaries et plus de sacriléges que dans ces domaines du chef de la confédération catholique. Par représailles, les paysans, réduits au désespoir, assommaient les soldats qui s'écartaient pour piller. Gustave, après s'être emparé de toutes les places de défense, marcha droit à Munich, d'où l'électeur s'était refugié à Ratisbonne. Il s'en rendit maître sans coup férir, tira des sommes immenses de cette riche capitale, enleva les munitions et tous les instrumens de guerre, sans qu'on pût dérober à ses recherches cent quarante pièces de canons tout neufs que l'électeur avait fait enterrer, ni trente mille écus d'or qu'il avait cachés dans une de ces pièces. Tous les autres princes catholiques de l'Empire furent traités à peu près comme l'électeur de Bavière, à l'exception de celui de Trèves, qui embrassa la neutralité proposée par la France, et se mit sous la protection de cette couronne. Bannier et quelques autres généraux de Gustave réduisirent tous les environs de l'Elbe et les côtes de la mer Baltique. L'électeur de Saxe, d'un autre côté, conquit la Lusace; et, pénétrant jusqu'au sein de la Bohême, en subjugua la capitale. En un mot, la fortune changea complètement, et toutes les puissances protestantes de l'Empire, sans la moindre exception, se soulevèrent hautement contre l'Empereur.

Dans ce revers accablant, Ferdinand, qui combattait pour la cause catholique, fit voir toute l'élévation de son génie. Toujours grand, toujours fécond en ressources, il se montra supérieur aux événemens, et trouva, dans ses pertes même, les moyens de parvenir à ses fins. Il faisait la guerre de son cabinet, mais en habile politique. Forcé de rechercher Valstein, qui avait encouru sa disgrâce, Ferdinand offrit à ce général superbe et vindicatif de reprendre le commandement des troupes impériales, et le laissa maître des conditions auxquelles il voudrait bien sacrifier son ressentiment. Elles furent humiliantes pour le prince, et n'étouffèrent point dans le sujet le désir de la vengeance. Valstein reconquit d'abord la Bohême avec autant de facilité qu'elle avait été conquise; ensuite il marcha contre Gustave. Après bien des marches et bien des succès alternatifs de part et d'autre, ils se joignirent en Misnie, dans les plaines de Lutzen, à cinq lieues de Leipsick, premier théâtre de la gloire de Gustave. Ce prince y moissonna de nouveaux lauriers, mais des lauriers funestes, que la Providence convertit sur-le-champ en cyprès. Comme sa cavalerie était arrêtée par un fossé couvert d'une artillerie foudroyante, impatient que la victoire ne se déclarât pas assez vite, il se met à la tête d'un régiment déterminé, exhorte tous les autres à le suivre, franchit le passage avec quelques cavaliers des mieux

montés, et sans faire attention à l'embarras qui retarde les autres, il donne tête baissée sur une troupe de cuirassiers impériaux. Accablé par le nombre, avant que sa cavalerie se fût dégagée du passage, il reçut d'abord une blessure au bras. Méprisant la douleur qu'il ressentait, il fit, avec une poignée de braves, des prodiges de valeur : mais toute la force de son courage ne pouvant suppléer à celles de la nature, ses gens, qui le voyaient épuisé par la quantité de sang qu'il perdait, furent obligés de faire volte-face, afin de le tirer de la mêlée. A ce mouvement, un cavalier ennemi lui déchargea son mousquet dans le dos. Le roi fut désarçonné du coup; et l'un de ses pieds demeurant engagé dans l'étrier, il fut traîné quelques pas par son cheval. Dans cet état, il reçut un nouveau coup de mousquet qui lui cassa la tête (1632). Ainsi périt, à la fleur de son âge, un prince qui en deux ans s'était montré supérieur aux deux capitaines jusque là les plus célèbres de leur temps. Naturellement doux, affable, bienfaisant et généreux, il avait fait autant les délices de ses sujets, que la terreur de ses ennemis et l'admiration de l'Europe, si l'admiration peut toutefois s'attacher au caractère et aux actes d'un homme qui n'usa des dons que lui avait départis la Providence que pour combattre la véritable religion, et pour faire des plaies sanglantes à l'humanité

Valstein ne fut pas tiré d'affaire par la mort de son forminable rival. Si la perte de Gustave plongea d'abord l'armée suédoise dans la plus morne douleur, ce ne fut que pour lui inspirer, le moment d'après, toute l'énergie de la fureur et du désespoir. Les Suédois se battirent comme des gens qui n'avaient plus rien à perdre, et qui ne voulaient pas survivre à ce qu'ils avaient perdu. Le duc de Saxe-Weimar, si célèbre lui-même dans toute la suite de ces guerres, dirigea, ou plutôt seconda cette animosité; et par un acharnement opiniâtre qui fit durer cette bataille deux jours consécutifs, arracha enfin la victoire des mains de l'ennemi. La perte fut énorme de part et d'autre, et à peu près égale; mais au moins les Suédois eurent l'honneur de passer la nuit sur le champ de bataille.

Quelque lugubre que fût la destinée de Gustave, elle eut néanmoins été à désirer pour le capitaine qui avait eu la gloire d'arrêter ce foudre de guerre au milieu de sa course : mais cet honneur, ou ce bonheur, acheva de tourner la tête à Valstein. Informé qu'on s'efforçait d'aigrir de nouveau contre lui l'esprit de Ferdinand, et de rendre sa fidélité suspecte, sur des indices au reste qui n'étaient que trop plausibles, il se résolut à prévenir une seconde disgrâce par une trahison, en passant avec ses troupes du côté de l'ennemi. On ajoute qu'il porta ses vues jusque sur

la couronne de Bohême, qu'il prétendait ravir à son prince. L'Empereur le déposa du commandement pour la seconde fois, et donna des ordres pour qu'on s'assurât de sa personne. Mais le rebelle s'était déjà retiré dans la forte ville d'Egra, en attendant les ennemis qui s'approchaient pour lui donner la main. Cependant trois officiers qui avaient part à sa confiance, prévenant sa trahison en le trahissant lui-même, marchèrent suivis de soldats gagés à la maison où il logeait, enfoncèrent la porte de sa chambre, et le massacrèrent comme il se disposait à sauter par la fenêtre. Telle fut, à l'âge de cinquante ans, la triste fin du capitaine qui seul avait pu faire chanceler la fortune de Gustave.

Le sort des Suédois, quoique restés vainqueurs, était beaucoup plus fâcheux que si toute leur armée avait été défaite. Le roi en mourant ne laissait d'autre héritier pour les gouverner que la princesse Christine, âgée de six ans. Le roi de Pologne avait des prétentions sur la couronne de Suède, et de secrets partisans dans ce royaume. Les alliés étaient déconcertés par la mort de Gustave : et plusieurs d'entre eux, jaloux de l'ascendant qu'il avait pris en Allemagne, n'étaient plus d'humeur à ne figurer qu'en second dans le parti protestant. Les Suédois, sans autre ressource que leur courage, se raidirent contre tous ces obstacles. Ils établirent des régens pour gouverner le royaume pendant la minorité. Ils chargèrent le chancelier Oxenstiern de leurs intérêts en Allemagne, avec un pouvoir presque absolu; par sa fermeté et son habileté, ils y conservèrent presque autant d'autorité qu'ils en avaient eu du vivant de leur roi. Bientôt ils se virent de nouveau en état de pousser la guerre, et le firent d'une manière si heureuse d'abord, qu'à la bataille d'Ondeldorp sur le Weser, ils demeurèrent vainqueurs sans perdre plus de trois cents hommes, tandis que les impériaux en perdirent plus de six mille, tant morts que prisonniers.

Toutefois, l'année suivante 1634, les Suédois furent battus à Nordlingue. Cette bataille leur coûta plus de seize mille hommes, quatre-vingts pièces de canon et tout leur bagage. La plupart de leurs alliés les abandonnèrent pour accéder au fameux traité de Prague, et passer dans le parti de l'Empereur. Cependant Ferdinand, cherchant à étouffer par sa sévérité les germes d'une révolte nouvelle, se créait un pouvoir qui le faisait prévaloir non-seulement sur les princes de l'Empire, mais sur les couronnes étrangères. Sans considérer que ce pouvoir était la sauve-garde de la foi catholique contre l'invasion armée de l'hérésie, la France déclara la guerre à l'Empereur, et agit ouvertement pour les Suédois. Alors le duc de Saxe-Weimar, Horn, Bannier et tant d'autres élèves de Gustave figurèrent à leur tour en maîtres, et ne combat-

firent qu'avec trop d'avantage, puisque le parti protestant obtint par là, dans le traité de Westphalie, cette constitution solide et cet état fixe d'équilibre qui semblèrent éterniser l'hérésie dans l'Empire.

Mais à l'autre extrémité de l'hémisphère, la foi prenait pied dans le florissant empire de la Chine, aussi considérable lui seul que l'Europe entière, et l'Église romaine avait déjà recouvré en partie, sur ce peuple-roi de l'Orient, ce qu'on lui avait ravi de l'empire romain. L'apôtre des Indes et du Japon, expirant à la vue de la Chine (1552) vers laquelle tendait son insatiable zèle, avait formé des vœux efficaces pour le salut d'une nation si renommée, et si long-temps exclue du royaume de Dieu. Trois hommes remplis de son esprit, ainsi que des vertus puisées dans le même état, les pères Ricci, Roger et Passio, tous trois italiens, résolurent de braver toutes les fatigues, et, s'il était nécessaire, de donner tout leur sang pour la tirer des ombres de la mort où elle était ensevelie depuis si long-temps. Le nom de Jésus-Christ, au moins depuis neuf à dix siècles, n'avait pas même été prononcé à la Chine, quoiqu'il y ait tout lieu de présumer que l'Apôtre S. Thomas, à qui le salut des Indes et des autres nations voisines avait été commis, n'en aura pas oublié l'empire le plus florissant, alors aussi distingué en Asie que celui de Rome pouvait l'être en Europe. Cette conjecture est convertie en certitude par l'histoire ancienne de la Chine, où il est dit qu'un étranger, admirable par ses vertus et par ses miracles, y a prêché une doctrine céleste. Un ancien Bréviaire chaldaïque de l'Église de Malabar porte en termes exprès, que le royaume des cieux, par la prédication de S. Thomas, a pénétré en Chine, aussi bien qu'en Perse et dans les Indes.

Long-temps après, dans le cours du septième siècle, des missionnaires y prêchèrent encore l'Évangile avec succès durant quarante ans. C'est ce qu'on reconnut en 1625, par un monument très-ancien qui fut déterré en fouillant dans les ruines d'un édifice public, près Signafou, capitale de la province de Chensi. Sur une longue table de marbre, au haut de laquelle il y avait une croix bien formée, on trouva les principes fondamentaux de la loi chrétienne, gravés en caractères chinois mêlés de quelques lettres syriaques. En voici la substance : « Il est un premier principe qui de rien a formé toutes choses, et qui est un être en trois personnes. En créant l'homme, il lui donna la justice originelle, l'empire sur ses passions, et le fit roi de l'univers : mais l'esprit malin le fit succomber à la tentation et corrompit son cœur. De là, tous les maux qui accablent le genre humain, et les fausses doctrines

qui l'égarent. Nous n'eussions jamais retrouvé la vérité, si l'une des personnes divines n'eût caché sa divinité sous la figure d'un homme. C'est cet homme que nous appelons Messie. Un ange annonça sa venue, et quelque temps après il naquit d'une Vierge en Judée. Cette naissance miraculeuse fut marquée par une étoile nouvelle; quelques rois la reconnurent, et vinrent offrir leurs dons à ce divin Enfant. Il établit une loi pure et très-simple, inspira le mépris des choses terrestres, et l'amour des biens éternels, ouvrit le ciel aux hommes par la vertu de la croix, et y monta lui-même en plein jour, après avoir institué le baptême pour la rémission des péchés. Ses ministres prient sept fois le jour pour les vivans et les morts, et ils offrent le sacrifice toutes les semaines. » Ce monument fait encore mention de différens empereurs qui accueillirent favorablement les nouveaux prédicateurs, dont deux sont nommés, savoir Olopuën, venu de Judée à la Chine en 636, et Ki-ho, quelques années plus tard. L'empereur Taï-tcoum, qui les reçut le premier, bâtit une église au vrai Dieu, et son fils Kao lui en fit bâtir dans toutes les provinces.

Ces vestiges de christianisme étaient bien effacés à la Chine, quand les trois missionnaires italiens y arrivèrent en 1583, sous le règne de Van-ly[1]. Le peuple était plongé dans les plus épaisses ténèbres de l'idolâtrie; la présomption des grands et des lettrés, qui avaient des connaissances assez distinctes de l'Etre suprême, les éloignait encore davantage du royaume de Dieu; et l'orgueil national qui inspirait généralement à tous les Chinois un souverain mépris pour les étrangers, une espèce d'horreur qui interdisait à ceux-ci l'entrée même de l'Empire, le rendaient comme inaccessible aux vérités du salut.

Toutes ces difficultés, tous ces périls ne purent effrayer les trois missionnaires. Ils se coulèrent l'un après l'autre dans le pays, et d'abord dans les provinces méridionales, où ils avaient débarqué. La nouveauté de leur doctrine leur attira des auditeurs; sa beauté sa sublimité, jointe à la sainteté de leur vie, excita l'admiration et la confiance. Le père Ricci en particulier, instruit parfaitement de la langue, des lois et des coutumes de cette nation, qu'il avait long-temps étudiées; très-versé d'ailleurs dans les sciences exactes; ce père, que son esprit méthodique, sa facilité pour la parole, son affabilité même et son naturel aimable faisaient goûter de tout le monde, acquit en peu de temps la réputation d'un homme extraordinaire. Il éprouva néanmoins des contradictions pour l'œuvre de Dieu pendant plusieurs années; mais, par une constance égale à ses au-

[1] Mém. de la Chine, t. II p. 172, etc.

tres qualités, il triompha de tous les obstacles. Il fit des conversions éclatantes dans les provinces. Les mandarins ouvrirent les yeux à la vérité. La foi et la renommée de celui qui la prêchait parvinrent à la cour. Annoncé avec honneur, il s'y présenta enfin, et fut reçu par l'Empereur avec beaucoup de marques de bienveillance. Quelques tableaux du Sauveur et de la Sainte-Vierge, qu'entr'autres curiosités de l'Europe il offrit au prince, furent placés dans un lieu élevé du palais, pour y être honorés. L'accueil du souverain décida celui des grands de la cour. Le missionnaire acquit une maison dans la capitale, et y commença un établissement, qui, au moyen des sciences européennes, et spécialement des mathématiques, très-prisées à la Chine, fut dans la suite un soutien puissant pour toutes les missions de cet empire. C'est par ce moyen, jusqu'ici le seul efficace en Chine, que la foi chrétienne y fut introduite, et prêchée depuis avec succès par les différens missionnaires, qui tous se firent long-temps un devoir de suivre fidèlement les traces de son premier Apôtre. Après avoir évangélisé une multitude de peuple et de grands, le père Ricci mourut saintement (1610) au milieu d'une abondante moisson dans une Eglise déjà florissante.

Ces nouveaux chrétiens montraient une foi et une ferveur que les persécutions, qui ne manquèrent pas de s'élever contre l'œuvre du Ciel, ne firent qu'augmenter. D'abord une cabale de bonzes, appuyée de plusieurs mandarins, l'attaqua de manière à la ruiner de fond en comble en quelques momens. On fit courir le bruit que les missionnaires et les Chinois convertis conspiraient ensemble, afin de livrer l'empire aux Européens; imputation dénuée de toute vraisemblance, mais qui ne laissa pas que de faire impression chez une nation soupçonneuse au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. En effet, la persécution devint cruelle dans les provinces du midi, les plus accessibles aux Européens. Le père Martinez y fut arrêté, chargé de chaînes, bâtonné, et mourut enfin dans les tourmens. Cet orage fut toutefois calmé par un mandarin, ami constant du père Ricci; mais un autre mandarin, l'un des principaux de la ville de Nankin, comparable à la capitale, en excita un autre qui fut encore plus violent. On attaqua surtout les pasteurs, afin de dissiper le troupeau. Les uns furent cruellement battus, les autres exilés, presque tous emprisonnés ensuite, et reconduits honteusement à Macao, comme indignes d'habiter l'empire. La calamité dura près de six ans; mais enfin le persécuteur fut recherché lui-même pour ses crimes, privé de ses charges, puis condamné au dernier supplice.

Les missionnaires reprirent alors leurs fonctions en toute li-

berté, et l'on n'eut à désirer qu'un plus grand nombre d'ouvriers, pour suffire à l'abondance de la récolte qui s'offrait de toute part. A leur défaut, des néophytes de tout état annonçaient eux-mêmes l'Evangile à leurs compatriotes. On vit parmi eux des mandarins parcourir leurs départemens en prêchant la foi, et il y en eut qui, par leur savoir aussi bien que par leur zèle, n'avancèrent pas moins les affaires de la religion que les meilleurs missionnaires. Enfin le père de famille envoya à sa vigne de nouveaux ouvriers, non pas sans doute égaux en nombre à son étendue, mais choisis entre les fervens religieux des ordres divers, dans lesquels une sainte émulation multipliait de jour en jour les apôtres. L'an 1631, les missionnaires de l'ordre de Saint-Dominique se joignirent en Chine à ceux de la Compagnie de Jésus, et travaillèrent long-temps de la même manière. Plusieurs autres, réguliers et séculiers, vinrent les seconder avec empressement. Depuis cette époque, jusqu'à la révolution qui en 1644 mit l'empire de la Chine sous la puissance des Tartares, la semence évangélique fut répandue dans la plupart des provinces, et poussa dans plusieurs de profondes racines.

Durant ces heureux progrès de l'Evangile aux extrémités de l'Orient, S. Vincent de Paul, occupé des serviteurs de la foi, travaillait infatigablement à faire refleurir les vertus et spécialement la charité chrétienne dans le sein de sa patrie. Vincent était le mobile de toutes les bonnes œuvres d'éclat qui se faisaient dans la capitale et dans les provinces. Quoique son humilité profonde lui fît toujours souhaiter que Dieu se servît de tout autre que lui, et qu'il ne s'estimât capable de rien, il semblait au contraire que le Seigneur se plût à l'employer malgré lui, pour commencer, pour suivre et pour conduire à une heureuse issue tout ce qui importait à sa gloire. Déjà Vincent avait établi, dans la capitale et dans plusieurs provinces du royaume, ces associations de dames pieuses, qui s'emploient avec tant d'édification à la visite et au soulagement des pauvres malades. Une œuvre de bénédiction en amène une autre. Ces associations donnèrent l'origine à l'institution des sœurs de la Charité, nommées communément Sœurs-Grises. On ne se proposait d'abord que de soutenir les premières confréries, en fournissant aux dames qui les composaient des filles instruites à servir les malades, à les gouverner, à leur administrer les médicamens, à régler leur nourriture, et à remplir assidûment bien d'autres fonctions qu'on ne pouvait attendre de femmes engagées dans le monde. Il fallait pour cela trouver un grand nombre de filles charitables, et les rassembler en communauté, pour les dresser au service, leur apprendre à saigner, à préparer les remèdes, et

plus encore les former aux exercices de la vie spirituelle, à une vertu solide qui leur fît surmonter les répugnances de la nature, et qui les prémunît tout à la fois contre les dangers d'une vie passée parmi les gens du siècle.

Louise de Marillac, veuve de Le Gras secrétaire de la reine mère de Louis XIII, fut l'instrument qu'employa la Providence pour l'exécution immédiate du dessein conçu par son saint directeur. N[illegible] avec un esprit solide, un jugement sûr et une âme virile, elle n'avait pas été prévenue moins avantageusement des bénédictions de la grâce. Mais entre toutes ses vertus éclataient une charité qui lui faisait rechercher, avec une ardeur et une constance égales, toutes les occasions de secourir le prochain, [illegible] un goût particulier pour les pauvres malades. Son zèle infatigable, malgré la faiblesse de sa complexion, et beaucoup d'infirmités, lui fit long-temps parcourir à grands frais les villes et les campagnes où s'établissaient les confréries de charité. Elle encourageait les personnes qui les composaient, leur en associait de nouvelles, corrigeait ou prévenait les moindres abus d'après les instructions du saint, qu'elle portait toujours avec elle, suggérait mille expédiens nouveaux pour faire le bien, et répandait partout des aumônes abondantes, en drogues pour les remèdes, en draps, en couvertures, en linge et en vêtemens de toute espèce. Elle faisait quelque séjour dans les principales paroisses, et là, sous le bon plaisir du curé, assemblait les jeunes filles dans une maison, pour les instruire des devoirs de la vie chrétienne. S'il y avait une maîtresse d'école, elle lui enseignait à faire son office avec fruit. S'il n'y en avait point, elle tâchait d'y en établir une, et pour la former faisait elle-même quelque temps l'école en sa présence. Elle employa plusieurs années à ces exercices, toujours accompagnée d'une ancienne domestique et de quelques demoiselles vertueuses. Après ces voyages, elle revenait passer les hivers à Paris, où elle continuait à servir les pauvres. Peu contente de ses propres œuvres, elle faisait passer dans le cœur d'autres dames pieuses les ardeurs de la charité que le sien ne pouvait contenir.

Plusieurs jeunes personnes s'étant présentées, sur le bruit de l'institution projetée par S. Vincent, il en choisit trois ou quatre des plus propres à ses vues, et les mit entre les mains de madame Le Gras, qui les reçut avec une affection maternelle, les logea dans sa propre maison, les entretint comme ses enfans, et les prépara soigneusement à remplir les devoirs de leur vocation. Ce premier établissement eut lieu en 1633, sur la paroisse de Saint-Nicolas du

[1] Vie de S. Vinc. l. 1, c. 22 et 23

Chardonnet, et par manière d'essai seulement : mais Dieu y répandit ses bénédictions en telle abondance, et cette petite communauté s'accrut si rapidement, que le saint instituteur et sa digne coopératrice eurent, pendant leur vie, la consolation de la voir répandue dans tout Paris, dans plus de trente autres villes du royaume, et jusqu'en Pologne. Devenue trop nombreuse pour la maison d'une particulière, elle fut transférée au village de La Chapelle, et solidement établie enfin au faubourg Saint-Denis, près Saint-Lazare : filles vraiment précieuses, et recherchées de toute part avec un empressement qui d'abord permit à peine de les former. Mais par une providence signalée, ces jeunes plantes arrachées de leur séminaire sans avoir eu le loisir de prendre un certain accroissement, loin de se démentir jamais, ont fait en tout lieu l'admiration publique, par leur réserve et leur modestie, par leur simplicité dans le vivre et le vêtement, par leur douceur, leur patience, leur assiduité au travail, par toutes les vertus de leur état.

Quand cette grande communauté fut solidement établie, le saint fondateur lui donna des règles et des constitutions, remplies visiblement de la sagesse évangélique. Nous n'en présenterons que ce qui est nécessaire pour faire connaître dans quel esprit il élevait et à quelle perfection il portait ces bonnes filles, nées pour la plupart dans les conditions les plus communes. « Quoiqu'elles ne soient pas religieuses, disait le saint, parce que cet état n'est pas compatible avec leurs fonctions, quoiqu'elles n'aient pour monastère que les maisons des malades, pour cellule que le coin d'une chambre, bien souvent de louage, l'église paroissiale pour chapelle, les rues de la ville pour cloître, la crainte de Dieu pour grille, et la modestie pour voile; dès là même exposées à plus de périls que les religieuses cloîtrées, elles doivent avoir aussi plus de vertu. Qu'elles s'appliquent donc à se comporter en tout lieu, au moins avec autant de retenue, de recueillement et d'édification, que les vraies religieuses dans leurs monastères. Qu'elles s'étudient sans relâche à l'acquisition de toutes les vertus de leur état, particulièrement d'une humilité profonde, d'une parfaite obéissance, d'un grand détachement des créatures, et surtout qu'elles usent de toutes les précautions possibles, pour conserver sans la moindre tache la pureté du corps et du cœur. » Il leur prescrit ensuite des exercices journaliers de piété, et la fréquentation des sacremens chaque semaine. Dans leurs courses et leurs voyages, elles doivent se montrer cordialement unies entr'elles, prévenantes et bienfaisantes à l'égard de tout le monde, exemplaires en tout lieu. « Qu'elles fassent, ajoute le saint, leurs petits exercices le matin avant le départ, ou du moins sur la route : qu'elles récitent le cha-

pelet, et lisent quelques bons livres qu'elles auront soin de porter avec elles : qu'elles contribuent aux entretiens édifians des compagnies où elles se trouvent; mais point du tout aux propos qui ressentent la vanité du siècle, et moins encore à ceux qui en ressentiraient la licence : qu'elles soient des rochers contre les familiarités qu'on voudrait prendre avec elles. » Il leur prescrivit aussi de ne point rendre, sans une vraie nécessité, de visites aux riches, de quelque condition qu'ils pussent être; de ne jamais former de liaisons chez eux; de ne point se charger, en cas de maladie, du traitement de leur personne, de leurs enfans, ni de leurs domestiques. « Tout cela, dit-il, n'est point de votre institut, qui vous consacre uniquement au service des pauvres. » Il leur recommande la même réserve à l'égard des ecclésiastiques, qu'elles doivent honorer du plus grand respect, mais ne visiter jamais sans compagne, ni recevoir chez elles dans leur chambre particulière. Il veut même qu'elles ne leur parlent, autant qu'il se peut, que dans le confessionnal.

Par la fidèle observation de ces règles, ces filles, inaccessibles à la corruption qui les environnait, donnèrent et donnent encore journellement des secours infinis aux soldats dans les hôpitaux militaires, aux galériens dans les prisons où on les dépose en route, aux fous dans les maisons d'aliénés; et souvent elles ont inspiré le repentir, et procuré l'avantage d'une mort chrétienne aux malades les plus mal disposés d'abord. Aussi, en soulageant les corps, ont-elles principalement en vue le salut des âmes. Mais le saint fondateur établit pour cette unique fin, pour l'institution chrétienne de la jeunesse et la sanctification des personnes avancées en âge, les filles de la Providence. La congrégation de la Croix, si particulièrement et si utilement consacrée à l'éducation, à former des institutrices vertueuses pour les bourgs et les campagnes très-négligés alors, fut encore, sinon fondée, au moins relevée et mise en état de se soutenir par le secours de S. Vincent.

C'est encore à lui qu'on a l'obligation de l'une des plus grandes et des plus belles entreprises qui se soient faites pour le bien de l'humanité et de la religion, savoir, l'Hôpital-Général de Paris. Il établit d'abord une maison pour servir de retraite à quarante pauvres artisans, hommes et femmes, qui, pour cause de vieillesse ou d'infirmité, ne pouvaient plus gagner leur vie, et se trouvaient réduits à cette mendicité abrutissante dans laquelle l'homme ne se souvient plus qu'il a une âme à sauver. Cette idée, grande autant que salutaire, intéressa tous les gens fortunés tant soit peu vertueux, la cour même, qui donna le château de Bicêtre et la Salpêtrière, où fut désormais reléguée la mendicité paresseuse, et avec

elle les vices les plus onéreux à la société. On remit la direction de ce grand établissement au saint général de la Mission : mais, content de faire le bien sans en avoir le mérite aux yeux des hommes, il crut, très-sagement d'ailleurs, devoir y renoncer.

A cet établissement, on ne peut comparer que celui des Enfans trouvés, qui vaut annuellement des milliers de citoyens à l'état, et des milliers de membres au corps mystique de Jésus-Christ. Ces malheureux, auparavant exposés, avec autant d'impiété que de barbarie, dans les rues et les carrefours, sans avoir même été baptisés, y perdaient presque tous la vie du corps et de l'âme tout ensemble. La moindre partie, recueillie languissante, et commise à quelques femmes qu'on n'intéressait que par un salaire disproportionné à la charge qu'elles acceptaient, ne prolongeait sa malheureuse existence que pour souffrir davantage. Vincent, pénétré jusqu'au fond du cœur, lorsqu'il en eut connaissance, convia quelques dames de charité à visiter ce triste dépôt. Ce qu'il avait prévu arriva. Non moins sensibles que lui, elles enlevèrent tout ce qu'elles purent de ces innocens infortunés, pour leur tenir lieu de mères. Leur charité s'enflammant de jour en jour, de jour en jour aussi elles se chargeaient d'un plus grand nombre, sans trop consulter leurs moyens ni leurs ressources. Enfin la charge devint si pesante, qu'il parut absolument impossible de la soutenir. Dans le fond, on n'en pouvait juger autrement, selon les règles ordinaires de la prudence. La cour, il est vrai, avait assigné pour cette bonne œuvre une pension de douze mille francs; mais déjà la dépense annuelle, pour une simple ébauche, montait à quarante mille. On fit donc une assemblée générale des dames de charité, pour délibérer si l'on continuerait, ou si l'on abandonnerait cette entreprise.

Vincent, en exposant les raisons pour et contre, ne manqua point de représenter à ces dames, qu'elles avaient jusque là fait vivre et élever chrétiennement cinq à six cents enfans qui seraient morts infailliblement sans leur assistance. Puis, à la vue de ceux qui restaient dans l'attente d'un pareil bonheur, ou d'un malheur sans espoir : « Voilà, mesdames, poursuivit-il, les voilà ces innocentes et malheureuses créatures, que la compassion et la religion vous ont fait adopter pour vos enfans. Vous êtes devenues leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés : voyez à présent si vous voulez les abandonner à votre tour. Il est temps de prononcer leur arrêt : je vais prendre les voix. Ils vivront, si vous leur continuez vos soins charitables; ils périront si vous les leur refusez : l'expérience ne vous permet pas d'en avoir le moindre doute. » On ne répondit

que par des larmes et des sanglots; toutes les impossibilités disparurent; la charité devint toute-puissante; chacune des dames commença par livrer tout ce qu'elle portait d'or et d'argent, les aumônes se multiplièrent; les ressources devinrent intarissables, s'accrurent avec le temps et les besoins, et portèrent enfin cet établissement au point de grandeur et de perfection où nous le voyons aujourd'hui, toujours entre les mains des Filles de Saint-Vincent.

Les règles et les constitutions qui les rendaient propres à tant d'offices inestimables, furent approuvées, sitôt qu'elles parurent, par l'archevêque de Paris, et leur communauté fut érigée en congrégation, sous le titre des Filles de la Charité, servantes des pauvres. Le roi, de son côté, l'autorisa par des lettres-patentes vérifiées en parlement.

Sans rien ôter à la gloire de S. Vincent de Paul, on peut dire que le père Bernard, autrement dit le Pauvre-Prêtre, fut la première cause de l'établissement des Sœurs de la Charité[1]. Elles tirent leur origine de l'association des dames pieuses qui s'employaient au soulagement des pauvres malades; et c'est à ce charitable prêtre qu'on doit l'érection des assemblées de charité dans les paroisses de Paris, et même la séparation de ces paroisses, qui étaient confondues les unes dans les autres[2]. C'est encore sa charité envers les pauvres, que la vieillesse et les infirmités mettaient hors d'état de gagner leur vie, qui donna occasion à l'établissement de l'Hôpital-Général de Paris. Mais cette même charité, trop intéressante pour que nous n'en relevions pas quelques traits caractéristiques, n'était satisfaite qu'autant qu'elle demeurait obscure, ou qu'elle était accompagnée d'humiliation. Le père Bernard se promenait dans les rues par les temps les plus mauvais, lorsque les frimas, les neiges ou les pluies les rendaient désertes, afin d'assister les malheureux qui alors ne rencontraient personne qui leur donnât quelque chose. Souvent, après leur avoir distribué tout ce qu'il avait d'argent, il se dépouillait en leur faveur, tantôt de sa camisole, tantôt de sa chemise, et changeait avec eux de chapeau, de bas et de souliers. Les gens du siècle qui le rencontraient en cet état, le regardaient comme un insensé, et quelquefois des troupes d'enfans faisaient de grandes huées après lui, et le poursuivaient en lui jetant des pierres. Il était alors au comble de sa joie, et plus glorieux de sa sainte folie de la croix, que de toute la sagesse du siècle.

Bernard avait néanmoins reçu de la nature tous les avantages

[1] Vie du P. Bernard, p. 182, édit. de Paris, 1708. — [2] Ibid. p. 148.

qui pouvaient le faire briller dans le monde : il était né en Bourgogne d'une famille noble et pourvue convenablement des biens de la fortune, bien fait, d'une taille avantageuse, d'une force et d'une adresse étonnantes, avec une certaine grâce qui se repandait dans toutes ses actions, et prévenait tout le monde en sa faveur. Il avait l'esprit pénétrant, facile et bien cultivé, l'humeur douce et gaie, l'imagination extrêmement vive et naturellement plaisante. Ses vertueux parens lui avaient donné une éducation fort chrétienne; mais il plut au monde et aux grands, et oublia bientôt dans leur commerce ses premiers principes. L'évêque de Belley, Jean-Pierre Camus, différent sans doute de ce qu'il avait paru autrefois, tenta de le rappeler à la piété, et lui conseilla d'embrasser l'état ecclésiastique. Bernard prit en effet le parti de l'Eglise, mais par un motif encore bien éloigné d'une conversion parfaite. Ayant obtenu d'abord une abbaye, il crut pouvoir aspirer à un évêché, et alla pour le solliciter à Compiègne, où était la cour. Mais il n'y fut pas arrivé, qu'il fit un retour sérieux sur lui-même; et ne parut avoir entrepris ce voyage que pour donner l'exemple singulier d'un homme qui vient renoncer aux bénéfices, dans le lieu où les autres n'accouraient que pour en solliciter. Dès le lendemain de son arrivée, il ne songea qu'à retourner à Paris pour exécuter ce que Dieu lui inspirait.

Il eut bien des combats à livrer avant de prendre une résolution fixe : mais quand une fois il se fut décidément consacré à Dieu sous les auspices de la Sainte-Vierge, en qui il avait dès-lors la confiance qui lui obtint depuis tant de faveurs signalées, il ne chancela plus, reçut l'ordre de prêtrise, après s'y être préparé en saint, fit vœu de dire la messe tous les jours, se voua à jamais au service des pauvres et des malheureux de toute espèce, vendit ses biens pour leur en distribuer le prix, et ne se réserva pour sa subsistance, ou plutôt pour ses aumônes journalières, qu'une pension modique sur son abbaye, dont il se démit. Un dévouement si généreux fut récompensé d'une manière non moins extraordinaire. Au lieu que l'Esprit saint ne distribue ordinairement ses dons qu'avec poids et mesure, Bernard à peine converti en fut comme inondé, et reçut tout d'un coup le centuple promis au plein détachement des choses terrestres. Il fut dès-lors élevé au degré le plus sublime d'oraison et de contemplation. Une parole de l'Ecriture, la vue d'une image, le nom seul de Dieu ou de Jésus-Christ le ravissait hors de lui-même, et suffisait pour l'entretenir dans la componction une journée entière. Ce qu'il y a de plus merveilleux pour un homme aussi vif et aussi occupé qu'il l'était, c'est qu'il ne perdait jamais la présence de Dieu.

Ce qui était pour les autres un sujet de distraction, lui rappelait continuellement le souvenir de son bon maître. C'est ainsi qu'il appelait Dieu, avec toute la tendresse d'un enfant pour sa mère. Toutefois cette union continuelle avec le Seigneur n'empêchait pas qu'il ne donnât aux affaires toute l'attention qu'elles méritaient, que sa conversation même ne fût singulièrement intéressante et très-gaie. Il était grand parleur, contre l'ordinaire des saints; mais ses paroles tendaient toujours au salut de ceux qu'il entretenait, et ses saillies lui ménageaient l'entrée des âmes qu'il voulait gagner.

On ne parle point des voies extraordinaires par lesquelles il fut conduit, de ses extases et de ses ravissemens, comparables à ceux de sainte Thérèse. Il y résistait, comme cette sainte, autant qu'il était en lui, et ils le couvraient de confusion, bien loin de l'énorgueillir. Au reste, c'est par les actes de vertu, et non par ces sortes de faveurs, qu'il faut juger des saints. Les œuvres de zèle, de charité et d'humilité, firent le mérite et le caractère particulier du père Bernard. L'Hôtel-Dieu de Paris, l'hôpital de la Charité, les prisons et les cachots, furent les principaux théâtres de son humble charité; et dans ces lieux, les malades les plus dégoûtans, les plus vils prisonniers, les criminels les plus abhorrés étaient ceux qui obtenaient sa prédilection. Il les embrassait avec tendresse, leur baisait les pieds à tous les uns après les autres, pansait leurs plaies, leur rendait les services les plus abjects. Il ne servait pas seulement les malades, mais ceux qui étaient établis pour les servir, balayait les salles, lavait la vaisselle à la cuisine, portait le bois et l'eau dans les offices divers, se faisait en un mot le valet des valets mêmes. Admirable et touchante abnégation, qui contraste, d'une manière bien instructive, avec la délicatesse égoïste de notre siècle! Il faut être sincèrement humble, charitable et saint, pour braver ainsi les préjugés du monde, et mépriser les discours des hommes.

En effet, on parla d'abord avec mépris du père Bernard. On disait que l'esprit lui avait tourné. La populace l'entourait dans les rues, en l'appelant le fou du bon Dieu. Il attirait les regards par ses méchans habits, remarquables entre ceux des plus pauvres prêtres; car il ne portait que les restes des autres, et n'achetait jamais rien de neuf. C'est ainsi qu'il passa plus de quinze ans dans l'humiliation, c'est-à-dire, depuis sa conversion, jusqu'à ce qu'il fût bien connu à la cour. Ses proches mêmes, humiliés de sa manière de vivre, le méconnaissaient en quelque sorte : ils n'eurent guère de commerce avec lui que quand ils imaginèrent qu'il pourrait leur être bon à quelque chose. D'un autre côté, il éprouva

des répugnances extrêmes, et la nature se révolta long-temps en lui contre les impressions de la grâce et la ferveur de la charité. Son courage surmontait ses répugnances, et néanmoins ses répugnances renaissaient toujours malgré son courage. Irrité enfin contre un ennemi qu'il terrassait tous les jours, et qui tous les jours se relevait, il s'approche d'un malade qu'on aurait pris pour un cadavre tombé en pourriture, s'il n'avait eu encore un peu de respiration; il l'embrasse avec tendresse, applique ses lèvres sur le plus dégoûtant de ses ulcères, et en exprime le pus. Mais, ô merveille de la grâce! l'action dont le seul récit fait horreur, rendit à jamais Bernard triomphant de ses dégoûts à l'égard des malades. Il en fut de même pour les prisonniers. Un soulèvement de cœur, avec danger de s'évanouir, l'ayant un jour obligé de sortir du cachot, dès qu'il fut dehors, il se reprocha sa sortie comme une lâcheté. Il rentre à l'instant, court à un prisonnier que tout le monde évitait comme un pestiféré, tant il exhalait une odeur infecte, l'embrasse plus de vingt fois, remue la paille ou plutôt le fumier qui lui tenait lieu de lit, et ne le quitte point qu'il n'ait surmonté son dégoût de manière à n'en plus craindre le retour. Il s'aperçut un autre jour qu'un prisonnier n'avait plus qu'un reste de chemise à demi-pourrie, il la lui demanda, se retira dans un coin pour ôter la sienne, la lui donna, et revêtit l'autre en sa place.

Quand il entrait dans les prisons, il commençait par baiser les pieds aux prisonniers. Il s'en rencontrait souvent qui s'excusaient de les lui présenter, parce que leurs souliers étaient sales. *Viens, mon enfant*, leur disait-il, *il n'y a rien de trop mauvais pour moi.* Il se rencontra aussi des scélérats, dont l'un porta la brutalité jusqu'a lui donner un grand coup de pied dans le visage, comme il s'inclinait pour les lui baiser. Il les lui baisa, comme si rien n'était arrivé; et le visage encore plein de sang, alla solliciter sa grâce avec le plus vif intérêt. Un autre mit de l'ordure sur ses souliers, comme le saint prêtre se disposait à les lui baiser. Non-seulement il les baisa à plusieurs reprises; mais au lieu qu'il ne donnait qu'un sou d'aumône à chacun des autres, il donna cinq sous à celui-ci. Quand les enfans l'insultaient dans les rues, il buvait d'abord cette confusion à longs traits; mais comme il n'avait pas moins de zèle que d'humilité, et que son zèle était fort industrieux, il les attirait ensuite en leur montrant de l'argent, ou des images, les reprenait de manquer à la religion dans ses ministres, les exhortait à mieux vivre, et en gagnait toujours quelques-uns à Dieu. Le Seigneur permit que des personnes même d'un rang distingué dans la religion, s'oubliassent étrangement à son égard.

Il exhortait un évêque à concourir, ou du moins à ne point s'opposer à une bonne œuvre. Le prélat s'obstinant dans son refus, Bernard se jette à ses pieds, et lui représente qu'il repondra devant Dieu des suites malheureuses que ce refus ne manquera point d'occasionner. L'évêque, irrité de ses instances, et ne pouvant les faire cesser, lui donna un soufflet. *Monseigneur*, lui dit le saint homme, *donnez-m'en encore un, et accordez-moi ce que je vous demande.* Ce n'est pas le rang qui lui inspirait cette modération : il fit la même réponse à un charretier, qui, le trouvant sur son passage, lui donna un grand soufflet en jurant le nom de Dieu. *Mon ami, lui dit-il, donne-m'en un second, et ne jure plus.* Il avait tant d'horreur de la profanation du nom de Dieu, et se donna tant de mouvemens afin de la réprimer, que ce fut sur ses instances qu'on renouvela l'ordonnance portée anciennement contre les blasphémateurs.

Le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes le conduisait partout, et il ne rencontrait point de pécheurs si déterminés, qu'il ne se mît en devoir de les ramener à Dieu. Il ne désespérait jamais de leur salut, et ne s'embarrassait point des obstacles qu'il pourrait trouver. Un jour qu'il parcourait les environs de Paris, qu'il savait le plus fréquentés par les personnes de mauvaise vie, il aperçut deux soldats qui entraînaient une de ces créatures dans une carrière. Il les suit, les prêche, les conjure, use de toute son éloquence pour les détourner de leur mauvais dessein. Fatigué enfin de ses cris, l'un des deux courut sur lui avec un bâton, et l'en frappa si long-temps et si rudement, qu'il tomba sous les coups. Mais son zèle lui rendant des forces, il se leva sur ses genoux, et pria pour la conversion de ces malheureux en termes si touchans, qu'ils en furent pénétrés, et vinrent se remettre entre ses mains pour faire pénitence. Une femme publique le vint trouver, sous prétexte de se convertir, et le pria de venir chez elle, où elle disait qu'il y en avait d'autres dans les mêmes dispositions.

Le bon prêtre y trouva au contraire une troupe de mauvais sujets, qui se proposaient de le tourner en dérision : mais il leur parla des jugemens de Dieu et des fins de l'homme en termes si terribles, que la créature même qui s'était prêtée à leurs jeux, vint se jeter à ses pieds, lui demanda le secours de ses prières, promit de mieux vivre, fit trois jours après une confession générale, et vécut en effet depuis d'une manière très-chrétienne. Un autre jour qu'il allait dire la messe, il rencontra un homme dont il avait fait enlever la concubine, et qui vomit contre lui toutes sortes d'injures. Le charitable prêtre offrit le saint sacrifice pour cet aveugle pécheur, qui aussitôt fut entièrement changé. La

messe était à peine finie, qu'il vint lui demander pardon, et le prier de continuer à s'intéresser pour lui auprès du Seigneur. Il se convertit parfaitement, et mena toujours depuis une vie exemplaire.

Mais c'est dans les prisons et les cachots, à l'égard des âmes atroces qui d'ordinaire y sont renfermées, que le père Bernard opéra les plus grandes merveilles du ministère sacré de la pénitence. Comme ce ministère n'est nulle part plus pénible, c'était là aussi qu'il l'exerçait avec le plus de complaisance. Le bruit que son zèle et toutes ses vertus faisaient à Paris, étant enfin parvenu à la cour, et le cardinal de Richelieu ayant voulu voir Bernard, et lui faire quelque grâce signalée qu'il laissait à son choix; le Pauvre-Prêtre, que ce ministre tout-puissant avait laissé dans son cabinet pour y penser, demanda uniquement la permission d'assister à la mort les criminels qui auraient confiance en lui. Menacé par la suite de ne plus remettre le pied dans les prisons : *Le bannissement du royaume et de toute la terre habitée,* dit-il à ses chers prisonniers, *me sera plus supportable que la douleur de ne plus vous voir.* Dire après cela le nombre des malfaiteurs endurcis auxquels il fit faire une bonne mort, c'est ce qui serait d'autant plus long, qu'on plaçait entre ses mains tous ceux dont l'obstination, le désespoir et la rage avaient mis en défaut l'habileté et tous les moyens des autres confesseurs. Il les entreprenait ensuite; et c'etait un spectacle attrayant pour les gens de bien même, que Bernard aux prises, sur l'échafaud, avec un criminel endurci. Il l'embrassait, le conjurait, se mettait à ses genoux, faisait tonner sur sa tête la colère de Dieu, lui montrait l'enfer ouvert sous ses pieds. Si tout cela était inutile : « Peuple chrétien, s'écriait-il, cessez de prier pour un impie qui abandonne Dieu, et que Dieu abandonne. Les démons vont entraîner son âme en enfer : fuyez, dérobez-vous à cet horrible spectacle. » Il se mettait lui-même en devoir de fuir, et cette feinte ne manquait pas d'avoir son effet. Le patient rappelait le confesseur, et mourait contrit. C'est un fait avéré, qu'aucun d'eux n'est mort impénitent entre ses mains.

Nous ne rapporterons qu'un ou deux exemples, mais choisis entre les âmes les plus difficiles à convertir, et qui dès-lors peuvent tenir lieu d'une infinité d'autres. Tous les docteurs avaient abandonné un scélérat qui ajoutait les plus effroyables blasphèmes aux crimes pour lesquels on le traînait au gibet. Bernard accourt, monte avec le patient sur l'échelle, lui parle avec tendresse, veut l'embrasser, et en reçoit un coup de pied qui le précipite au bas de l'échelle. Tout le peuple jette un cri d'effroi. Bernard seul n'est point effrayé, et, quoique blessé grièvement, fait effort

pour se relever, se met à genoux, et invoque à haute voix la Vierge qui est le refuge des pécheurs, avec toute la ferveur que donne une confiance qui n'a jamais été trompée. Il n'eut pas fini sa prière, que tous les spectateurs virent l'impénitent fondre en larmes, et donner tous les signes d'une pénitence sincère [1].

Un autre criminel, condamné à être rompu vif, ne voulait point entendre parler de confession. On porta cette nouvelle au père Bernard, qui sur-le-champ accourut aux prisons. Il se fait conduire au cachot, salue le prisonnier, l'embrasse, l'exhorte, lui suggère des sentimens de confiance, le menace de la colère de Dieu; mais rien ne fait impression. Le criminel ne daignait pas seulement le regarder, et paraissait sourd à tout ce qu'on lui disait. Le confesseur le prie de vouloir au moins réciter avec lui une prière fort courte à la Sainte-Vierge. C'était la célèbre oraison, *Memorare, ô piissima virgo Maria*, que Bernard tenait de son père, et qu'il protestait n'avoir jamais récitée sans obtenir ce qu'il demandait. Le prisonnier, par un geste de mépris, refuse de la dire. Bernard ne laisse pas que de la réciter d'un bout à l'autre; mais voyant que le pécheur obstiné n'avait pas voulu seulement desserrer les lèvres, sa charité l'emporte, son zèle l'inspire, et portant à la bouche de l'endurci un exemplaire de cette oraison, qu'il avait toujours avec lui, il s'efforce de l'y faire entrer, en s'écriant : *Puisque tu ne veux pas la dire, tu la mangeras.* Le criminel, gêné par ses fers, et ne pouvant guère se défendre de cette sorte d'importunité, promit, au moins pour s'en délivrer, de réciter la prière. Bernard se met à genoux avec lui, recommence l'oraison, et le prisonnier en eut à peine prononcé les premières paroles, qu'il se sentit entièrement changé. Un torrent de larmes jaillissait de ses yeux, et il poussait des gémissemens de componction qui fendaient les cœurs. Le saint, pénétré de joie, s'écrie en l'embrassant : « C'est à la Sainte-Vierge, mon frère, que vous devez votre salut.— Je le sens aujourd'hui, mon père, répondit le prisonnier, et plût à Dieu que ces paroles eussent fait plus d'impression sur moi la première fois que vous me les avez dites! — Vous ai-je donc jamais vu, reprit le père, qui ne savait rien des aventures de ce prisonnier? » C'était un moine apostat, que les suites de son apostasie avaient conduit à l'échafaud. Tandis qu'il avait encore l'habit religieux, il rencontra le père Bernard, qui tout-à-coup, saisi d'un transport dont il n'avait plus le moindre souvenir, courut à lui, et lui dit en l'embrassant : « Réjouissez-vous, mon frère; vous obtiendrez la grâce du salut, par l'intercession de la Sainte-

[1] Vie du P. Bernard, p. 128.

Vierge. » La manière dont il mourut vérifia bien la prédiction. Comme il se rappelait les égaremens de sa vie dans l'amertume de son cœur, pour se disposer à la confession, il fut si touché de la vue de ses crimes et de la grandeur des divines miséricordes, qu'à l'heure même il expira de douleur [1].

Le nom du Pauvre-Prêtre acquérant de jour en jour plus de célébrité, le cardinal de Richelieu crut qu'il était de son équité, et de son honneur même, de lui donner quelque récompense d'éclat. Il le manda une seconde fois à la cour, et, après l'avoir comblé de marques d'estime et de vénération, lui dit que pour le coup il eût à lui déclarer sérieusement ce qu'on pourrait faire pour lui. Le saint, après y voir en effet pensé, répondit à Son Éminence, qu'il la suppliait de faire affermir le fond de la voiture où il montait avec le criminel que l'on conduisait au supplice, parce que le risque de tomber à tout moment les empêchait l'un et l'autre de s'occuper uniquement de leurs devoirs. A cette supplique, le cardinal recule d'étonnement; puis sortant de son cabinet : « Savez-vous, messieurs, dit-il à tous ceux qui attendaient l'audience, à quoi peut être bon le pouvoir du cardinal de Richelieu pour le père Bernard? A faire raccommoder le tombereau qui porte les criminels au lieu du supplice. Mais n'est-il pas plus heureux de n'avoir pas besoin de nos bienfaits, que nous le sommes d'être en état de lui faire du bien? »

Le cardinal, confus de céder au désintéressement du Pauvre-Prêtre, le fit venir une troisième fois; et, après une conversation de plus de deux heures, qui seule pouvait passer pour une faveur insigne, il le présenta à la reine qui le révérait comme un saint, et qui se fit un plaisir de lui apprendre que le roi l'avait nommé à une abbaye. La reine alla au-devant de toutes les difficultés qu'il aurait pu faire; toute la cour appuya les raisons de Sa Majesté, et le Pauvre-Prêtre pris au dépourvu ne trouva pas un mot pour se défendre. Mais quand il fut de retour à Paris, et qu'il eut considéré la chose aux pieds du Sauveur dénué de tout sur la croix, il écrivit alarmé au cardinal ministre, donna sa démission, et l'accompagna de motifs si touchans, qu'il intéressa le ministre même à la faire accepter.

Il s'en fallait bien cependant que ce fût par la flatterie qu'il se conciliât la bienveillance des hommes en place. Naturellement ingénu, et plus docile encore aux inspirations d'en-haut, quand l'esprit de Dieu lui découvrait certaines vérités, il n'était pas maître de les retenir dans le silence. Il s'exprimait librement sur

[1] Vie du P. Bern. p. 192 et suiv.

la résidence épiscopale, et sur tous les devoirs de l'épiscopat, en présence des prélats même les plus assidus à la cour. Se trouvant un jour entre les cardinaux de Richelieu et de La Valette, qui s'égayaient un peu aux dépens du Pauvre-Prêtre : « Vous avez votre compte ici-bas, messeigneurs, leur dit-il ; mais vous pourriez bien envier l'état du Pauvre-Prêtre au sortir de cette vie. » C'était la même simplicité avec les personnes qu'on y accoutume le moins. En conversant avec les dames du rang le plus élevé, ainsi qu'avec les femmes du commun, il ne les appelait pas autrement que ma bonne sœur, sans en excepter la reine, qui, loin de s'en offenser, prenait plaisir à s'entretenir familièrement avec lui.

Elle applaudissait à tous ses projets de bonnes œuvres, et l'aidait souvent pour l'exécution. Quand il eut entrepris de fonder le collége des Trente-trois, elle fut une des premières à soutenir cet établissement. C'était un séminaire destiné à recueillir trente-trois pauvres écoliers, en mémoire des trente-trois années que le Fils de Dieu, fait pauvre pour nous, a, selon la chronologie vulgaire, passées parmi les hommes. Après les indigens de tant d'espèces qu'avait soulagés le père Bernard, il ne lui restait plus qu'à pourvoir au besoin des pauvres écoliers qui sont appelés à l'état ecclésiastique, et qui ne peuvent suivre leur vocation sans la charité libérale des fidèles. Quoiqu'il n'eût point d'autres fonds pour cet établissement que sa foi dans la Providence, il ne laissa pas que de rassembler de pauvres étudians, jusqu'au nombre qu'il s'était proposé. La reine leur fit d'abord fournir le pain de chaque jour. Différentes personnes de haut rang venant peu après à leur secours, et se succédant les unes aux autres, après la mort même du fondateur, n'empêchèrent pas seulement cette fondation de tomber, mais l'amenèrent à la perfection qu'il n'avait pu lui donner lui-même. C'est une merveille attribuée justement au pouvoir de ce saint Prêtre dans le ciel, qu'en des temps aussi difficiles que la fin du règne de Louis XIII et les commencemens de Louis XIV, alors que les plus anciennes et les plus riches fondations tombaient en ruine, ou du moins dans le relâchement, celle-ci se soutînt toujours, et se distinguât par le goût et l'esprit de piété qui la caractérisèrent jusqu'à son extinction.

Le temps de la mort approchait pour le père Bernard ; il en était convaincu, et jouissait néanmoins de la meilleure santé. Quelques jours avant l'exécution du dernier criminel qu'il accompagna au lieu du supplice, il fit ses adieux aux prisonniers. Comme il paraissait en parfaite santé, et que d'ailleurs il n'avait pas cinquante-trois ans, ils ne le crurent point, et le lui dirent sans façon. *Il en est pourtant ainsi*, reprit-il, *vous ne me verrez plus, et je vous*

dis le dernier adieu. Peu de jours après, il fut appelé pour un criminel dont l'endurcissement avait mis à bout tous les docteurs et les confesseurs. Bernard se jette dans le tombereau avec cet impie, et le prend si bien, qu'il lui fait non-seulement accepter avec résignation le supplice de la roue sur laquelle il devait expirer, mais désirer et demander de plus cruels tourmens, afin de mieux expier ses crimes.

L'homme de Dieu n'en était pas venu là sans une fatigue excessive. Cependant, au lieu d'aller prendre le repos dont il avait un extrême besoin, il s'empressa de porter aux prisons la nouvelle d'une mort si propre à les édifier. Passant ensuite près l'Hôtel-Dieu, il voulut encore donner quelque consolation aux malades, et acheva de s'exténuer en leur parlant avec sa chaleur accoutumée. Au sortir de là il sentit un grand mal de côté qui l'obligea de se coucher en arrivant chez lui. Il éprouva pendant la nuit des douleurs si aiguës, qu'il ne douta point que Dieu n'eût accepté le sacrifice par la générosité duquel il avait obtenu la conversion du criminel qu'il venait d'assister à la mort : il s'était offert à souffrir pour cela, non-seulement la mort, mais tous les tourmens qu'on éprouve sur la roue. Toute l'habileté des médecins que lui envoyèrent ses amis, et tous les remèdes imaginables ne firent qu'augmenter son mal, qui était une fluxion de poitrine, et une pleurésie formée. Il n'y eut que la prière et les sacremens, qu'il reçut avec la ferveur d'un chérubin, qui purent tempérer ou suspendre ses douleurs : mais sa patience et sa résignation égalèrent toujours ses souffrances. Quand elles étaient plus violentes : « Il est juste, ô mon Dieu, s'écriait-il, que je satisfasse à votre justice : vengez-vous en ce monde, et faites-moi miséricorde dans l'autre. » Ses pieux amis, afin de faire diversion à la douleur, réveillant en lui les sentimens de l'amour divin : « J'aurais voulu, dit-il, mourir par la violence de mon amour pour Dieu ; mais les pécheurs tels que moi n'en sont pas dignes ; je mourrai à force de souffrir, avec cette consolation néanmoins que je fais la volonté de Dieu. » Quand on le félicitait de ses bonnes dispositions : « C'est Dieu, disait-il, qui met tous ces bons sentimens dans mon cœur ; et ne suis-je pas trop payé par là du peu que j'ai fait pour lui ? »

Après tant d'agitations, sa fin fut extrêmement tranquille. Il avait eu pendant la vie beaucoup d'appréhensions de la mort, mais quand il la vit de près : « J'ai fort appréhendé, dit-il lui-même, la rage des démons ; mais à l'heure qu'il est, Dieu m'a ôté ces craintes. » Puis haussant la voix : « Je vois, s'écria-t-il avec transport, la sainte cité de Sion ; oui, mes enfans, je commence à goûter les douceurs du paradis. » Après avoir reçu l'extrême-onction, il

demeura quelque temps dans un profond silence, puis s'écria tout-à-coup : « Si les gens du monde savaient combien il est doux de vous servir, ô mon Dieu, ils ne s'arrêteraient point aux vains objets qui les abusent. Mon Dieu, que vous êtes fidèle dans vos promesses, et magnifique dans vos miséricordes! Grâces éternelles vous soient rendues d'avoir admis à votre service un misérable comme moi! » Après ces paroles, sa voix baissa si fort, qu'on n'entendit plus rien, mais on vit que son cœur ne cessait point de parler à Dieu jusqu'au moment où il expira vers les deux heures du matin, le samedi 23 de mars 1641.

Il avait ordonné par son testament d'inhumer son corps, parmi les pauvres, dans le cimetière de l'hôpital de la Charité. Par le même acte, il fit aux malheureux des legs si nombreux, et si considérables à raison de sa pauvreté, que le notaire lui demanda sur sur quoi donc il voulait qu'on les prît? « Ecrivez toujours, répliqua-t-il : on trouvera de quoi payer, et au-delà. Ainsi ajoutez encore que les legs seront augmentés en proportion de cet excédant. » En effet, la vénération qu'on avait pour lui fit acheter ses pauvres meubles si cher, que, tous les legs acquittés surabondamment, il se trouva un surplus assez considérable pour assister encore une quantité de pauvres honteux. Il fut enterré, selon ses ordres, dans le cimetière des pauvres : mais avec les pauvres, une foule prodigieuse de bons bourgeois et de citoyens distingués, les magistrats, les prélats, les seigneurs et les princes, la cour et la ville, s'empressaient pour avoir place à ses obsèques. On le contemplait avec une admiration religieuse, on crayonnait son image, on lui prenait quelques cheveux, on coupait des parcelles de ses habits, on lui faisait au moins toucher les livres de prières et les chapelets. Bientôt ces reliques diverses opérèrent une infinité de merveilles, parmi lesquelles il en est plusieurs que ceux-là seuls peuvent révoquer en doute, qui sont déterminés à n'en croire aucune. Et quoi de moins incroyable, sinon que Dieu, se complaisant à glorifier ceux qui s'humilient, ait apposé à la sainteté la plus humble le sceau glorieux du miracle?

Après toutes les œuvres admirables de la charité du père Bernard, on peut encore admirer l'institution religieuse de Notre-Dame du Refuge, ainsi nommée de sa destination à servir d'asile à la fragilité du sexe, sous la protection spéciale de Marie, refuge des pécheurs[1]. Elle fut établie comme pour épancher à la fois toutes les miséricordes du Seigneur sur son peuple, lorsque le Pauvre-Prêtre, au plus beau point de sa carrière, remplissait tous

[1] Mém. manuscrits du Refuge de Nancy.

les autres ministères de la charité; et peu après elle prit sa consistance par l'approbation que lui donna le pape Urbain VIII, le 20 de mars 1634. Dans l'immense variété des ordres et des congrégations établis pour assortir les moyens de salut à tous les caractères et à toutes les dispositions, on avait oublié jusque là, comme perdues sans ressource, les femmes coupables qui avaient trahi l'honneur le plus irréparable de leur sexe : mais le bon pasteur, proportionnant enfin ses recherches à la dépravation des temps, voulut signaler toute la force de sa grâce, et la fit surabonder où abondait l'iniquité. Il suscita une Judith nouvelle, non pas seulement pour mettre à couvert, mais pour réparer la gloire flétrie des filles d'Israël. Elisabeth de Rauffaing, veuve d'un gouverneur d'Arches nommé Du Bois, retirée avec ses trois filles en Lorraine où elle était née, y faisait l'objet de l'édification publique. Il n'y avait pas une seule personne dans toute la province, à qui il échappât une parole désavantageuse sur cette vertueuse famille, qui au contraire n'en admirât la modestie et la piété, la douceur, la sainte concorde, et surtout la charité généreuse, dont les hôpitaux, les prisons et les malheureux de toute espèce recueillaient journellement les fruits.

Attentive à tous les genres de misère, cette charitable veuve se sentit un jour émue de la plus tendre compassion pour les personnes de son sexe qui avaient eu le malheur d'oublier ce qui en fait le plus précieux ornement. Elle ne balança point. Ni les difficultés d'une entreprise jusque là désespérée, ni la crainte d'infecter sa propre maison du souffle impur que respiraient ces malheureuses, ni la crainte souvent plus active du ridicule, rien ne put amortir la vivacité de sa foi. Assurée que le sang de Jésus-Christ peut purifier le rebut même de ce qu'il a racheté, et que, semblable aux pures ardeurs du soleil, la charité ne touche à la fange que pour en dissiper l'infection, Elisabeth recueillit aussitôt chez elle jusqu'à vingt de ces créatures, qu'elle nourissait, qu'elle fournissait de tout, qu'elle traitait en mère, instruisait en apôtre et habituait insensiblement à une forme de vie semblable à celle des communautés régulières.

Cette entreprise étonnante attira les regards, et bientôt la vénération de tout le monde. Elle inspira un vif intérêt à un grand nombre de personnes du premier rang. Jean de Porcelet, évêque de Toul, Eric de Lorraine, évêque de Verdun, le cardinal de Bérulle, et à leur exemple quantité d'ecclésiastiques et de laïques distingués, s'employèrent vivement pour consommer et cimenter cet établissement. Dès l'année 1627, le duc de Lorraine, Charles IV, donna ses lettres-patentes pour le Refuge de Nancy. Deux ans

après, le cardinal Nicolas-François de Lorraine, alors évêque de Toul, dont Nancy dépendait, établit cette maison en forme de monastère, lui donna la règle de S. Augustin, et fit dresser les constitutions, qui, approuvées d'abord par Urbain VIII, furent confirmées dans la suite par Alexandre VII. Madame de Rauffing et ses trois filles y consacrèrent à Dieu leurs propres personnes. Ainsi, après avoir posé les fondemens de la congrégation, elles en furent encore les colonnes principales. La fondatrice, moins à ce titre qu'à raison de sa haute vertu et de son talent pour gouverner, fut élue première supérieure. Elle remplit si parfaitement ce qu'on attendait de sa prudence, qu'en peu de temps les villes de Dijon, d'Avignon, d'Arles, du Puy, de Toulouse et de Rouen la mandèrent pour y établir des maisons de son institut. De retour enfin à sa chère maison de Nancy, et consumée d'austérités plus encore que de travaux, elle y mourut en odeur de sainteté. Son tombeau, vénéré comme ceux des saints, et le souvenir toujours présent de ses éminentes vertus, entretenaient parmi ses filles toute la ferveur de l'institution primitive.

La fin de cette congrégation était de travailler non-seulement à la conversion, mais à la perfection des filles et des femmes, qui emportées par la passion, ou surprises par l'occasion, avaient donné dans les écueils de la volupté même la plus honteuse. Toutes y étaient reçues, soit qu'elles y vinssent de leur propre mouvement, soit qu'elles y fussent mises par autorité, à la réserve néanmoins de celles qui avaient été flétries par sentence. On les tenait dans un quartier séparé des religieuses, mais où tout était réglé comme dans le cloître; la prière, la messe, le travail, les heures du lever et du coucher, les repas et les récréations convenables. Instructions et catéchismes, prédications, exhortations touchantes, récollections et retraites, en un mot tous les secours spirituels leur étaient administrés en abondance, toutefois avec une sage discrétion, et non pas avec une continuité qui en eût inspiré le dégoût. Et quelle abondance de bénédictions le Ciel ne répandait-il pas sur cette administration toute maternelle! Dans cet amas de personnes, d'habitudes, de dispositions, d'inclinations différentes, et toutes plus ou moins dépravées, on était étonné jusqu'à l'admiration, de voir l'ordre et l'exactitude, la paix, la réserve, le silence qui s'observaient, et plus encore les changemens miraculeux qu'opérait la grâce. Elles ne sortaient pour la plupart qu'en regrettant l'heureux abri où la Providence les avait portées après le naufrage. Plusieurs, effrayées du danger par l'image du précipice où elles s'étaient engagées, demandaient à être admises au nombre des religieuses : on les recevait, quand il n'y avait point

d'autres obstacles que leurs premières fautes. C'était un statut de la congrégation, dont l'expérience justifia la sagesse. Bien souvent ces pénitentes le disputèrent à l'innocence en ferveur aussi bien qu'en humilité et en toutes sortes de vertus. Cependant on ne leur confiait ni le régime, ni les offices divers de la maison. Ils étaient réservés, par la bulle d'Alexandre VII, à celles qui avaient toujours été irréprochables dans leurs mœurs et dans leur conduite.

Vers le temps où cet institut fut approuvé par Urbain VIII, le Saint-Office, au nom de ce pape, rendit un jugement, sur lequel toute la diffusion d'une foule d'historiens ou de déclamateurs n'a répandu que des ombres plus épaisses. Depuis qu'au sujet du célèbre Galilée, on crie à la barbarie et à l'ignorance contre l'Inquisition, on a presque anéanti la mémoire de ce qui s'est véritablement passé dans le cours de cette affaire. Il ne sera donc pas inutile de l'exposer : le voici. Copernic avait soutenu le premier, mais d'une manière purement physique, que la terre tourne autour du soleil, et jamais aucun tribunal ne s'était avisé de réprouver son système. Galilée ne se contenta point de l'adopter, et de le publier de toutes parts; mais il entreprit de l'établir sur la base des Livres saints, convertit un point de spéculation naturelle en controverse dogmatique, et osa tenter de réduire l'Inquisition à se déclarer pour lui. Etant venu à Rome sous le pontificat de Paul V, et s'étant attiré, par ses découvertes, les applaudissemens, les acclamations, les hommages de tout ce qu'il y avait de plus distingué, il s'enivra de sa gloire, et *demanda*, dit Guichardin, alors envoyé de Toscane à Rome [1], *que le Pape et le Saint-Office déclarassent le système de Copernic fondé sur la Bible.* Il répandit mémoire sur mémoire, assiégea les antichambres de la cour et les palais des cardinaux, les persécuta, les lassa tous à la réserve du cardinal Orsini, qui, sans trop de prudence, pressa extraordinairement le saint Père de se prêter aux désirs du philosophe. Le pape fatigué, ajoute Guichardin, rompit la conversation; puis arrêta, avec le cardinal Bellarmin, que la controverse de Galilee serait jugée dans une congrégation. Galilée, dit encore l'historien toscan, mit en tout cela un emportement extrême, qu'il n'eut ni la force ni la sagesse de surmonter.

Le jugement intervint, et Galilée lui-même, par ses lettres au secrétaire du grand-duc de Toscane, nous en a fait connaître le résultat. « Les Dominicains, dit-il, ont eu beau prêcher que le système de Copernic était hérétique et contraire à la foi; le jugement de l'Eglise n'a pas répondu à leurs espérances. La congréga-

[1] Dépêches du 6 mars.

tion a décidé simplement, que l'opinion du mouvement de la terre ne s'accordait point avec la Bible, et l'on a défendu les ouvrages qu soutiennent cette conformité. Je ne suis point intéressé personnellement dans ce décret. » En effet, Galilée fut si peu persécuté en cette rencontre (1611), qu'avant son départ de Rome, il eut une audience de faveur du saint Père. Cependant Bellarmin lui fit, au nom du pape, une injonction qui fut ensuite insérée dans les registres du Saint-Office, et dont les termes méritent une attention particulière : « c'était, de ne plus parler de ces accords scholastiques entre les Livres saints et Copernic. »

Il ne s'y soumit point. La manie du temps ou du pays qu'il habitait, était de faire un assortiment bizarre des moyens philosophiques et théologiques dans les matières qui en étaient le moins susceptibles. Quelques années après, il publia ses maximes du système du monde, qui eurent un cours prodigieux, et furent en peu de temps traduites dans toutes les langues. Il fit encore imprimer un Discours adressé à Christine de Lorraine, dans lequel les argumens théologiques venaient à l'appui des expériences. Ce procédé, qui lui avait été si expressément défendu, ne lui tenait pas moins au cœur que l'hypothèse même de Copernic. Rome, en un mot, fut inondée d'écrits, dans lesquels l'astronome toscan s'efforçait d'ériger son système en dogme.

Il fut dénoncé, cité à Rome, où, après bien des sollicitations et des excuses inutiles, il se crut obligé de se rendre. Urbain VIII, qui occupait alors le saint Siége, et qui lui avait fait parvenir en confidence les accusations de ses rivaux, tandis qu'ils s'efforçaient de l'aigrir contre lui; Urbain, au lieu du Saint-Office toujours formidable à un réfractaire, chargea une congrégation particulière de ce nouvel examen. Arrivé à Rome, Galilée, en faveur de ses talens, fut traité avec les égards qu'on n'y avait point eus pour des personnes de la plus haute naissance. Il ne fut pas logé à la Minerve, qui est le domicile du Saint-Office, mais au palais de l'envoyé de Toscane, c'est-à-dire, parmi ses plus ardens protecteurs. Aussi le pape dit-il à ce ministre, qu'il avait bien privilégié le docte Florentin, puisqu'en pareil cas le fils du duc de Mantoue avait été renfermé au château Saint-Ange. Un mois après, par le conseil de ses mis, Galilée se rendit au Saint-Office; et, par une suite de ménagemens inusités à l'égard de ces sortes de coupables, il fut logé dans l'appartement de l'un des grands officiers de l'Inquisition. On lui laissa son domestique de confiance, avec la liberté de se promener lui-même, d'envoyer son domestique au dehors, de recevoir les gens du ministre de Toscane, et de maintenir librement tous ses rapports avec lui. Au bout de huit jours, on le renvoya au

palais toscan, quoique son examen ne fût pas fini : le cardinal-neveu et le président de la congrégation prirent sur eux cet élargissement, sans consulter les autres juges (1633).

On sait qu'il eut toute liberté de se défendre; et il se défendit en effet, selon sa méthode ou sa manie accoutumée, non pas en démontrant à ses juges la réalité du mouvement de la terre, mais en argumentant contre eux sur les livres de Job et de Josué : il se noya dans une mer d'argumens théologiques qu'on aurait peine à croire, si son apologie manuscrite n'en faisait foi. Néanmoins, en le condamnant pour cause de récidive, et en exigeant de lui une rétractation, on n'usa de quelque apparence de rigueur, que pour la forme ou l'exemple. Sa prison fut commuée en l'hôtel de Toscane, et ne dura que douze jours, au bout desquels il devint maître de retourner dans sa patrie. Il faut l'entendre lui-même, pour se former une idée juste de la prétendue persécution dont on a fait tant de bruit. Voici comment il en parle au père Receneri son disciple, dans la lettre justificative et manuscrite dont nous avons déjà parlé. « Le pape, dit-il, me traita comme un homme digne de son estime. J'eus pour arrêts le palais délicieux de la Trinité du Mont. Quand j'arrivai au Saint-Office, le père commissaire me présenta poliment à l'assesseur Vittrici. Deux pères dominicains m'intimèrent avec égards de produire mes raisons : elles firent hausser les épaules à mes juges; ce qui est le recours des esprits préoccupés. J'ai été obligé de rétracter mon opinion : pour me punir, on m'a défendu les dialogues, et l'on m'a congédié après cinq mois de séjour à Rome. Comme la peste régnait à Florence, on m'a désigné pour demeure le palais de mon meilleur ami, l'archevêque de Sienne, et j'y ai joui de la plus douce tranquillité. Aujourd'hui je suis à ma campagne d'Arcetre, où je respire un air pur dans le sein de ma chère patrie. » Voilà le vrai de l'histoire, si étrangement défigurée, à l'égard de Galilée et de ses juges. Nous en devons la découverte à la saine critique, et à l'équité d'un citoyen de Genève, garant non suspect en pareille matière[1].

L'affaire de Grandier n'eut guère moins d'éclat que l'aventure du célèbre Galilée[2]. Ce mauvais prêtre, curé de Loudun en Poitou, mit tout en combustion dans une communauté jusque là aussi paisible qu'édifiante. Les Ursulines de cette ville, si fameuses par les possessions qu'elles subirent, se plaignirent tout-à-coup d'être tourmentées par des spectres et des fantômes de toute espèce. Grandier, disaient-elles, leur apparaissait dans l'intérieur

[1] Mallet du Pan, Merc. de Fr. du 17 juillet 1784. — [2] Mém. chron. et dogm. an 1634.

de leur maison, sous des figures horribles, qui ne leur laissaient de repos ni la nuit, ni le jour, et qui leur causaient de violentes convulsions. Telle fut la déclaration des pieuses Ursulines de Loudun. Ce qui n'est nullement contesté, c'est que ce pasteur, indigne de son caractère, vivait avec une créature qu'il avait débauchée, et qu'il composa un traité exprès contre le célibat des prêtres. On trouva cet ouvrage écrit de sa main parmi ses autres papiers, en sorte qu'il fut réduit à s'en confesser l'auteur. C'est pourquoi il fut condamné par l'évêque de Poitiers, ordinaire du lieu, à jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis pendant trois ans; il fut interdit pour cinq ans dans le diocèse, et pour toujours dans la ville de Loudun. Ayant été depuis accusé de sortiléges, toutes ses défenses, quoique pleines de feu et d'esprit, dont il était beaucoup mieux pourvu que de religion, produisirent peu d'effet : il n'était rien dont on ne crût capable un prêtre sans mœurs.

Il appela cependant à l'archevêque de Bordeaux de tout ce qui s'était fait à l'officialité de Poitiers; et l'affaire commençait à tomber, ou du moins, à languir, quand on l'accusa d'être l'auteur d'un libelle très-injurieux qui paraissait contre le cardinal de Richelieu, sous le titre de *la Cordonnière de Loudun*. Ce ministre commit un conseiller d'état avec des pouvoirs très-amples, afin d'examiner et de juger, non pas l'affaire du libelle, mais celle des possessions et de leurs dépendances. Alors Grandier fut arrêté et entendu fort au long, ainsi que les témoins, sans excepter Astarte, Béhémot, Asmodée, Léviathan, Zabulon, et bien d'autres démons d'un ordre inférieur, qu'on disait loger par légions dans le couvent de Loudun, et qui bien des fois parurent se repentir d'être venus faire le personnage pénible de religieuses. Grandier subit une question si violente, qu'il en eut les jambes fracassées, au point que la moelle lui sortait des os. Enfin il fut condamné à être brûlé vif; ce qui s'exécuta sans nul adoucissement (1634).

On a donné là-dessus quantité de relations entièrement opposées les unes aux autres. Parmi les auteurs qui représentent la chose comme une trame d'iniquité, celui qui l'attribue au favori du cardinal de Richelieu, dans l'ouvrage intitulé, *le Véritable père Josephe*, et le calviniste Aubin, réfugié en Hollande, dans son *Histoire des Diables de Loudun*, paraissent avoir fixé le jugement des écrivains postérieurs. Quant à celui-ci, d'abord est-il bien sage de s'en rapporter à un transfuge, sur ce qui intéresse le gouvernement d'un royaume, où il n'avait pu professer l'hérésie en paix? C'est à quoi cette foule d'historiens qui se sont copiés les uns les autres, n'ont pas daigné faire attention. Pour ce qui est de l'auteur du *Véritable père Josephe*, il se montre, ou bien mal in-

struit, ou bien mal intentionné, ou bien dépourvu de mémoire, lorsque, impliquant Gaston de France dans cette manœuvre prétendue, il fait contribuer ce prince à la condamnation de Grandier, par un certificat donné sur les lieux. Selon cet auteur même, le prince ne vint à Loudun qu'au mois de mars 1635, et Grandier avait été brûlé le dix-huit août de l'année précédente.

Nous croyons devoir dire, à l'occasion des possessions de Loudun, qu'il ne faut point se ranger parmi les critiques outrés dont les argumens ou les ironies vont à établir l'impossibilité de toute possession. Après les exemples qu'on en trouve dans l'Évangile et dans les monumens sûrs des premiers siècles, il est clair qu'il peut s'en rencontrer encore; et l'Église en juge ainsi, puisqu'elle a établi pour cela des exorcismes. Qu'on ne fasse pas fond, à la bonne heure, sur la magie imputée à Grandier; mais s'il n'était pas coupable de ce crime, il ne méritait que par trop d'autres le sort qu'il a subi. Du reste, dit le P. d'Avrigny[1], « il se passa bien des choses, dans cette affaire, qu'on a assez de peine à expliquer. Par exemple, les diables, en sortant du corps de la prieure, écrivirent sur sa main, à différentes fois, les noms de Jésus, de Marie, de Joseph, de François de Sales, en caractères si bien gravés, qu'une infinité de personnes de la cour, de Paris et des provinces les virent. Ces noms changèrent même de place pour laisser celui de Jésus au lieu le plus éminent. Le fait est si avéré que personne ne l'a nié; on s'attache seulement à montrer qu'en cela il peut y avoir eu de l'artifice. S'il y en eut, il faut dire qu'il fut bien caché, puisque qui que ce soit ne l'aperçut; qu'il dura long-temps, puisque la sœur Jeanne des Anges porta ces caractères le reste de ses jours. Il faut dire encore que cette fille, et les autres qu'on exorcisa, n'eurent ni conscience ni religion jusqu'au dernier soupir; car il ne paraît pas qu'aucune ait jamais fait réparation au malheureux Grandier, brûlé vif sur leur déposition. »

En Angleterre, il se formait sourdement un orage qui ne menaçait pas moins la monarchie, que l'ombre de hiérarchie qu'elle s'obstinait à favoriser uniquement. Entre les petitesses du roi Jacques Ier, la plus déplorable avait été l'amour exclusif dont il s'était épris pour l'une des sectes qui partageaient son royaume en autant de religions, pour ainsi dire, qu'il comptait de sujets. Il y en avait deux néanmoins qui, bien que subdivisées à l'infini, formaient deux corps apparens, les Episcopaux, et les Presbytériens ou Puritains, animés réciproquement d'une antipathie qui

[1] Mém. chron. etc. an 1634.

les rendait incapables d'une réunion même apparente. Jacques avait entrepris d'abattre les Puritains, et n'ayant pu y réussir, il avait légué son aversion contre eux à Charles Ier, son fils et son successeur. Le nouveau roi, qui avait eu un frère aîné, et qu'on avait d'abord appliqué aux sciences ecclésiastiques, dans la vue de le faire archevêque de Cantorbéry, conservait du penchant pour les discussions de la controverse : goût toujours déplacé sur le trône, et souvent bien dangereux. Poussé de plus par l'archevêque de Cantorbéry, Guillaume Lawd, recommandable par son esprit, son savoir et ses mœurs, il résolut de faire dresser une liturgie nouvelle, et chargea l'archevêque de ce travail. Ce prélat, qui dans l'hérésie n'avait pas perdu le goût de l'antiquité, voulut s'en rapprocher autant qu'il était possible. Il fit pour cela des changemens si considérables dans les rites observés en Angleterre depuis la reine Elisabeth, que les Puritains l'accusèrent de vouloir rétablir la religion catholique. Le roi fit d'abord enregistrer cette liturgie, avec les lettres-patentes qui l'autorisaient, au conseil d'Ecosse, parce qu'il espérait trouver plus de docilité dans cet héritage de ses pères. Après l'enregistrement, on remit à l'année suivante la lecture ou publication formelle des nouveaux rites, afin de disposer les esprits, durant cet intervalle, à les recevoir. Mais il arriva tout le contraire de ce qu'on s'était promis. Quand cette lecture eut lieu, selon l'usage, dans la cathédrale d'Edimbourg (1637), tout le peuple, comme de concert, se mit à faire un bruit épouvantable. Le doyen commençant ensuite le service suivant ces rites, on cria de tous côtés : *Au papiste, à l'idolâtre, il faut le lapider*. L'évêque voulut monter en chaire pour calmer les esprits : on lui jeta un banc à la tête, et peu s'en fallut qu'il ne fût assommé; il aurait été mis en pièces, si un prompt secours ne lui avait facilité la retraite dans une maison voisine. Il ne courut guère moins de risque ensuite, quoiqu'il eût été recueilli dans le carrosse du garde des sceaux, et qu'on eût disposé des troupes afin d'arrêter le désordre. Mais quelles que fussent les dispositions apparentes des officiers et des magistrats, il y en avait un grand nombre qui étaient secrètement d'intelligence avec les séditieux; et plusieurs se déclarèrent peu après, parmi ceux mêmes qui avaient opiné à l'enregistrement. Enfin ils adressèrent au roi un acte formel d'opposition en forme de requête. Charles, trop avancé pour reculer sans honte, donna un édit de jussion rigoureuse. Il ne servit qu'à augmenter la rébellion, qui éclata presque en un moment dans toutes les parties de l'Ecosse.

Après que les chefs de la cabale eurent affiché une protestation qui était le signal de la révolte, les factieux s'assemblèrent de toute

part dans la capitale, et formèrent la funeste confédération qu'ils nommèrent *Convenant*. Ils s'y engageaient en commun à renouveler l'ancien serment de défendre ce qu'ils appelaient la pureté de l'Evangile et la dignité du roi contre les usurpations de Rome; à faire exécuter tous les arrêts donnés en Ecosse pour la conservation de la réforme; à rejeter toute innovation et nommément les cérémonies nouvellement introduites, ainsi que le régime épiscopal, jusqu'à la décision d'un synode libre et des états légitimement assemblés; enfin, par un trait de rébellion manifeste jusque dans les termes, à ne soutenir l'autorité du roi qu'autant qu'il soutiendrait lui-même la religion, et à se soutenir mutuellement les uns les autres, contre toute personne quelle qu'elle pût être.

Le roi se montra extraordinairement offensé de ces conventions séditieuses, et les condamna dans les termes les plus propres à faire sentir son indignation. L'acceptation du *Convenant* n'en fut ni moins prompte, ni moins générale. En quelques semaines, il fut signé de tous ceux qui se piquaient d'être bons protestans. Il n'y eut, outre les catholiques, qu'une partie du clergé anglican et des magistrats qui refusèrent de le souscrire. Le prince sentit alors le danger de pousser plus loin la bizarrerie de son zèle. Le feu de la rébellion se répandant avec rapidité dans toutes les provinces du royaume, il crut le couper en recourant aux voies de la douceur. Le duc d'Hamilton fut envoyé à cet effet, avec la qualité de haut-commissaire; mais il traita inutilement avec les confédérés. Il fallut que le roi consentît, tant à la suppression des édits rendus en faveur de sa liturgie, qu'à la convocation demandée d'un synode et des états. Cette condescendance ne servit qu'à augmenter l'audace. Le synode ne fut pas plus tôt ouvert à Glascou, que le commissaire crut devoir le rompre, à la demande des évêques; ce qui n'empêcha pas les députés des autres ordres de continuer leurs séances, où ils dégradèrent ces prélats, sans en excepter un seul, et la plupart avec une sévérité qui renchérissait sur toute celle des canons. Les archevêques de Saint-André et de Glascou, les évêques d'Edimbourg, de Galloway, de Rosse, d'Alberden et de Dumblen, furent non-seulement déposés, mais déclarés incapables d'exercer aucune fonction du saint ministère, puis anathématisés et livrés à Satan, comme étant pires que les païens et les publicains. La conclusion finale et capitale fut l'abolition de l'épiscopat.

Quelque outrageant que fût pour le roi ce procédé du conventicule, les députés eurent encore l'insolence d'en demander la confirmation à ce prince, qui, poussé à bout, ne vit plus d'autre parti à prendre que de les déclarer rebelles, et d'armer pour les réduire (1640). Si l'Angleterre avait été fidèle, l'Ecosse aurait été bientôt

soumise; mais dans toutes les provinces britanniques, à Londres, à la cour même, il y avait quantité de Puritains qui remplissaient le royaume de leurs clameurs séditieuses, et qui se soulevèrent presque tous ensemble. Ainsi, le démon de la révolte agitant tous les esprits, on vit bientôt les révoltés en état de faire face à leur souverain, et enfin lui imposer la loi.

Cependant le monarque très-chrétien, paisible au sein de ses états, depuis qu'il avait étouffé l'esprit de faction avec l'hérésie, et plein de reconnaissance envers la Vierge, appelée si justement *le Secours des chrétiens*, crut devoir mettre son royaume sous la protection de cette patronne incomparable, afin d'y attirer à jamais l'abondance des bénédictions d'en haut. A cette fin, il donna un édit du 10 février 1638; monument d'autant plus mémorable de la foi de Louis le Juste, que de là date la prééminence réelle du diadème français entre les états divers de l'Europe. Le pieux monarque s'y exprimait en ces termes : « Nous vouons et consacrons d'une manière toute particulière notre personne, notre sceptre, notre diadème et tous nos sujets à la bienheureuse et à jamais glorieuse Vierge mère de Dieu, que nous prenons aujourd'hui pour la patronne spéciale de notre royaume. Et afin que la mémoire ne s'en efface jamais parmi nos descendans les plus reculés, nous ordonnons que tous les ans, le jour de l'Assomption, à l'issue des vêpres, il se fera une procession avec la plus grande solennité qu'il sera possible, dans toutes les églises, soit cathédrales, soit paroissiales, soit conventuelles de chaque ville, bourg et village de notre domination; ordonnons de plus aux premiers corps de justice, et aux principaux des lieux, de n'y pas manquer. Que les évêques aient encore soin de porter nos peuples à honorer la bienheureuse Vierge avec une piété toute particulière, et à l'implorer avec toute la ferveur dont ils sont capables, afin que nos états, protégés par une patronne si puissante, soient à couvert de tous les piéges de nos ennemis, qu'ils jouissent d'une paix inaltérable, et que le Tout-Puissant y soit si bien servi que nous et tous nos sujets tendions invariablement et parvenions sûrement à la fin bienheureuse pour laquelle nous avons été créés. »

Le calvinisme, flétri en France, s'y efforçait toutefois de couvrir sa honte à la faveur d'une forme nouvelle et d'un nouveau nom, imposait aux simples, et s'introduisait sourdement jusque dans les asiles solitaires de la pudeur et de la piété. Que l'esprit d'erreur est tout à la fois habile et singulier dans ses inventions! Eût-on jamais imaginé, avant l'événement, qu'un monastère de filles pût devenir l'atelier principal et le plus ferme boulevart d'une secte? Saint-Cyran, qui blâmait dans Calvin, non pas la manière de penser, mais

uniquement celle de s'énoncer, surprit la religion de l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, qui l'introduisit dans l'abbaye de Port-Royal, et dans le couvent du Saint-Sacrement, agrégé à cette abbaye (1635). Le novateur y occupa bientôt le premier rang. L'évêque n'y fut plus que supporté; et après quelques froideurs, dont il ne pénétra pas d'abord la cause, les deux supérieures le prièrent de n'y plus revenir, parce que sa conduite trop douce, lui dirent-elles, entretenait les âmes dans leurs mauvaises habitudes[1]. C'était la mère Agnès Arnaud qui gouvernait l'abbaye de Port-Royal; et la mère Angélique, sa sœur, se trouvait alors à la tête de la communauté du Saint-Sacrement, qui fut supprimée peu de temps après. Port-Royal au contraire, par le crédit des Arnaud et de leurs alliés, devint une espèce de Fontevrault, ou d'agrégation des deux sexes sous une abbesse, et quelque chose de bien plus singulier. Les fanatiques du parti y accoururent de toute part. Ils travaillaient au profit du monastère, se bâtissaient eux-mêmes des cellules, cultivaient les terres, faisaient de petits paniers en chantant des psaumes. Et plût à Dieu que ces travaux de la Thébaïde eussent toujours formé leur seule occupation! Mais, avec le temps, ces reclus aspirèrent à un autre genre de célébrité : on quitta la truelle et la bêche, pour prendre la plume en faveur de la nouvelle doctrine.

Dans l'intérieur de la communauté, l'obéissance au directeur était si particulière, qu'on s'y rendait sourd à la voix du premier pasteur. On n'y consultait plus que cet oracle, et l'on tint pour assuré que Dieu parlait par sa bouche. En peu de temps, les génuflexions, les prosternemens, les bras étendus en croix et les coups sur la poitrine, y furent aussi communs que les communions y étaient rares. La mère Angélique, par esprit de pénitence, passa de suite cinq mois entiers sans approcher des sacremens, pas même à la fête de Paques. En revanche elle ne parlait que de la primitive Eglise, des anciens canons, des conciles œcuméniques, de S. Paul et de S. Augustin. La mère Agnès n'était ni moins savante, ni moins éloquente, comme on le voit par *le Chapelet du saint Sacrement*, publié sous son nom. Il est vrai qu'il fut censuré par huit docteurs de la faculté de Paris (1633), puis par le saint Siége, et que tous les gens de bon sens le trouvèrent plein d'extravagances; mais Jansénius, qui lui donna une approbation pompeuse, et Saint-Cyran, qui en fit une apologie dans un style aussi original et aussi intelligible que celui du *Chapelet*, y admiraient le langage du parfait amour.

[1] Mém. chron. an. 1633.

Ces progrès du nouvel évangile parmi les vierges de Port-Royal, encouragèrent ses predicateurs à multiplier des conquêtes si avantageuses au parti. Maubuisson, au moyen de la confraternité, devint bientôt un second Port-Royal. Bien plus loin de Paris, et dans un institut bien différent, la sœur de Puy-Laurens, supérieure de la Visitation de Poitiers, accepta les maximes jansénistes; mais les filles de Saint-François de Sales conservaient trop bien l'horreur que leur avait léguée leur père contre tout esprit de nouveauté, pour que la supérieure réussît à la faire prévaloir dans sa communauté.

Cependant la secte acquit un autre avantage par l'élévation de son auteur à l'épiscopat (1636). Depuis long-temps on avait sollicité l'évêché de Bruges pour Jansénius : mais tout le crédit de l'archevêque de Malines, et de plusieurs conseillers d'état, n'avait pu ébranler la cour de Bruxelles, qui paraissait l'avoir exclu à jamais de cette dignité sainte, pour deux raisons qu'il nous apprend lui-même dans ses lettres[1] : la première, c'est qu'il avait été mis, comme on l'a vu, à l'inquisition d'Espagne; la seconde, c'est qu'il avait trop de relations en France. On le soupçonnait même, et non pas sans raison, d'entretenir avec les ennemis de l'état un commerce dans lequel il s'agissait de toute autre chose que de religion. Dans un moment de crise, où tous les Pays-Bas couraient risque d'être envahis par les Hollandais unis aux Français, les principales forces de l'Espagne se trouvant occupées ailleurs, les états s'étaient assemblés à Bruxelles, pour aviser aux moyens de se garantir du revers qui menaçait le gouvernement. Dans ces conjonctures embarrassantes, le duc d'Archot et l'archevêque de Malines consultèrent Jansénius; et, selon différens auteurs, il leur conseilla de secouer le joug de l'Espagne, pour constituer des cantons à la façon des Suisses. On ajoute qu'il dressa des mémoires afin d'unir les Flamands catholiques avec les Hollandais protestans sur le modèle du corps helvétique[2]. Les novateurs sont presque tous ennemis de l'état aussi bien que de l'Eglise, parce que tous se persuadent que le changement de domination facilitera l'établissement de leurs nouveautés. Jansénius savait parfaitement que l'entreprise de Baïus avait échoué par le zèle et l'autorité des rois catholiques; et, en demeurant sous la même domination, il ne pouvait guère se promettre un meilleur succès.

Pour expier le grief de sa consultation et de ses mémoires séditieux qui commençaient à faire du bruit, le président Rose, l'un

[1] Jans. Lett. 125, 129. — [2] Lett. de l'ab. de Mourg. à M. de Chaumontel. Leycker, Vit. Jans. l. 2, c. 4.

de ses plus ardens protecteurs, ne trouva rien de mieux que de lui faire témoigner, d'une manière éclatante, qu'il n'avait aucun attachement pour la France. Jansénius remplit cet objet par la publication de son livre intitulé : *Mars Gallicus*, le Mars Français, ou *de la Justice des armes et des traités des rois de France.* Le président lui donna le titre et le canevas de l'ouvrage; et l'écrivain ne demeura point en défaut. Les quatre-vingt-huit chapitres qui font la matière du livre sont autant de satires sanglantes contre la mémoire de nos rois, depuis Clovis jusqu'à Louis XIII, sans épargner les plus vertueux et les plus généralement estimés. « On y crie, dit Bayle[1], de la manière la plus maligne et la plus odieuse contre les rois de France. » On en fait autant de princes machiavélistes qui, dans leurs guerres, leurs traités et leurs alliances, ont sacrifié à leur ambition tous les droits humains et divins; qui portent le nom de très-chrétiens sans l'être en effet, et qui se glorifiaient de ce titre pendant même qu'ils travaillaient à ruiner la religion de Jésus-Christ dans les principales contrées de l'Europe. Ce livre de parti valut à son rédacteur ce que le meilleur ouvrage ne lui aurait pas obtenu. Le président Rose, qui avait partagé le travail avec Jansénius, et qui pouvait tout sur l'esprit du cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas, le fit nommer peu après à l'évêché d'Ypres, dont il ne jouit pas long-temps

Dans la troisième année de son épiscopat, il fut frappé de la peste, et mourut le 6 de mai 1538, âgé de cinquante-trois ans. Il avait soumis son *Augustinus* au jugement de l'Eglise et du saint Siége : en premier lieu, par une déclaration insérée dans le livre même; et, peu avant de mourir, par une lettre adressée au pape, ainsi que par son testament. C'est au scrutateur seul des cœurs qu'il appartient de prononcer si cette soumission fut sincère. Cependant, comme il importe à la foi, et que la simplicité des fidèles ne serve point de jouet à l'hypocrisie des chefs de secte, et qu'on ôte aux sectaires l'espoir de mettre leur mémoire à couvert par un désaveu simulé; en même temps que la charité nous fait suspendre notre jugement, voyons si la prudence nous oblige à ne point suspecter au moins ceux des actes de soumission que donna Jansénius avant qu'il vît de si près le tombeau.

Rien de plus imposant que le style dans lequel ils sont conçus. « Je suis résolu, portent-ils[2], de suivre jusqu'à la mort, comme j'ai fait depuis mon enfance, et de prendre pour règle de mes sentimens, l'Eglise romaine et le successeur de Pierre. Je sais que l'Eglise est bâtie sur cette pierre; que quiconque ne bâtit

[1] Dictionnaire, au mot JANSÉNIUS. — [2] Aug. lib. Præm. c. 23

point avec Pierre est un destructeur, et qu'il est le dépositaire fidèle de la foi des Pères. Je veux donc vivre et mourir dans la foi et la communion de cette chaire, de ce successeur du prince des Apôtres, de ce vicaire de Jésus-Christ, de ce chef des pasteurs, de ce pontife de l'Eglise universelle. J'embrasse tout ce qu'il prescrit; je rejette, je condamne, j'anathématise tout ce qu'il rejette, condamne et anathématise. Je ne me flatte pas d'avoir bien pris partout le sens de S. Augustin. Je suis homme, sujet à me tromper comme les autres, et je soumets mon ouvrage au jugement du saint Siége et de l'Eglise romaine ma mère. Dès ce moment, je reçois, je rétracte, je condamne et j'anathématise tout ce qu'elle décidera que je dois recevoir, rétracter, condamner, anathématiser[1]. »

Voilà sans doute le langage d'un docteur catholique; mais il est entièrement détruit par un témoignage contraire du même docteur. Jansénius soumet son livre au jugement du saint Siége : et tandis qu'il faisait cette soumission, uni de sentiment avec son ami Du Verger, il tenait que l'Eglise romaine, que l'Eglise universelle, depuis cinq cents ans, n'était rien moins qu'infaillible; qu'elle croupissait dans l'erreur, ou du moins dans une profonde ignorance des vrais dogmes de la grâce. Car si toutes les écoles de ces derniers siècles ont enseigné, sur cette matière, comme il le répète sans fin dans son livre, les erreurs réprouvées par S. Augustin, il est évident que l'enseignement commun y était corrompu, que les pasteurs formés dans ces écoles n'avaient pu transmettre que l'erreur à leurs peuples, et que toute l'Eglise en a été infectée. En vain Jansénius répondrait-il que les scholastiques ne donnent ces erreurs que pour des opinions, et qu'ils sont disposés à les abandonner quand l'Eglise les réprouvera; puisqu'il dit ailleurs que les théologiens des derniers temps, ainsi que plusieurs des anciens, ont pris les dogmes des Semi-Pélagiens pour la saine doctrine[2]. Il ne lui sert pas davantage d'accorder à l'Eglise la croyance pure de ces mystères, puisqu'en même temps il lui en refuse l'intelligence; d'où il est arrivé, suivant lui[3], que, tout en professant la foi pure dans ses canons et dans ses prières, ses docteurs, n'y faisant pas attention, ou ne les comprenant pas, se sont partagés en diverses opinions, par lesquelles on détruit, sans y prendre garde, la foi qu'on professe. Que signifie donc la soumission de Jansénius à une Eglise qui, par ses docteurs, enseigne le semi-pélagianisme, et qui détruit la foi, faute d'entendre ses propres canons ou décisions, et ses prières même?

[1] Epilog. in t. III, 445, edit. Rot. — [2] Lib. de Hær. Semip. c. 233. — [3] Tom. II, lib. Præm. c. 30.

Il se soumet au pape comme au dépositaire fidèle de la foi des Pères : et il soutenait que S. Augustin était le premier des Pères qui eût saisi la vraie doctrine de la grâce, qui est l'âme de la religion de Jésus-Christ; qu'avant ce Père, elle était enveloppée de ténèbres si épaisses, qu'à lui seul nous devons la découverte de cet arbre de vie, et tout le secret de gagner la vie éternelle[1]. Ainsi Jansénius ravit tout d'un coup à l'Eglise même des quatre premiers siècles la connaissance de l'un de nos dogmes les plus essentiels et les plus nécessaires pour le salut. Aggravant encore cette témérité : « Les Pères, ajoute-t-il, qui ont vécu entre Origène et S. Augustin, et surtout les Grecs, ont été, pour la plupart, infectés du semi-pélagianisme, qu'ils avaient puisé dans Origène. » Voilà clairement deux cents ans du premier âge de l'Eglise, pendant lesquels, selon Jansénius, elle a été presque tout entière dans l'erreur; pendant lesquels, par conséquent, le canal de la tradition, qui consiste dans l'enseignement unanime au moins du plus grand nombre des Pères, a été infecté. Depuis cette époque, l'Eglise a-t-elle au moins conservé la lumière qu'y avait ressuscitée S. Augustin? Toute la grâce que lui fait à ce sujet Jansénius, c'est de passer, à l'Eglise latine seulement, les siècles qui ont suivi de plus près la mort de ce Père. Pour ce qui est des Grecs, il ne fait quelque sorte de grâce qu'à S. Jean-Chrysostôme, et à ceux qui, peu de temps après lui, ont mérité quelque estime en tirant de cette source tout ce qu'ils enseignaient de bon sur l'Ecriture sainte. « Mais la plupart de leurs disciples, poursuit-il, ont été si malheureux, qu'il en a coûté bien des peines à certains auteurs pour les justifier sur les erreurs où ils sont tombés, du moins quant au langage; et dans le fond, ce qu'ils ont d'estimable est très-peu de chose. L'Eglise d'Occident même, dit-il encore, après un temps un peu plus long, a perdu l'intelligence du mystère de la grâce, et s'est replongée dans les ténèbres d'où S. Augustin l'avait tirée[3]. » A quel point Jansénius fait-il parvenir cet obscurcissement de la vérité? « Les théologiens, dit-il généralement[4], ne connaissent plus la foi chrétienne : ils ne connaissent ni l'espérance ni la cupidité, ni la grâce ni la nature, ni le vice ni la vertu, ni les bonnes œuvres ni le péché tant actuel qu'originel, ni le mérite ni le châtiment des actions humaines, ni la misère ni la béatitude, ni la crainte ni l'amour de Dieu, ni sa justice ni sa miséricorde, ni l'Ancien ni le Nouveau Testament. » Telle est l'ignorance que Jansénius attribue sans exception aux ministres de l'enseignement commun, durant les cinq

[1] Lib. Præm. c. 13. — [2] Tom. I, édit. Lov. column. 438. — [3] Lib. Præm. c. 5. — [4] Ibid. c. 28.

siècles qui l'avaient immédiatement précédé : pourrait on peindre avec de plus fortes couleurs celle des Mahométans et des idolâtres?

Jansénius parle dans les termes les plus pompeux du Siége apostolique et du souverain pontife, successeur du prince des Apôtres, vicaire de Jésus-Christ, chef et pasteur de l'Eglise universelle : mais il écrit confidemment à ses amis, que *le pouvoir ultramontain était ce qu'il estimait la moindre chose.* Il déclare qu'il veut s'en tenir au jugement du pape : et il écrit que, *ne pouvant espérer d'approbation pour son livre du côté des Alpes, il fallait pour réussir, former un fort parti.* Il prend Rome pour la règle de sa foi : et il témoignait, dans ses lettres, craindre fort *qu'on ne lui fît à Rome le même tour qu'on y avait fait à tant d'autres*, tels sans doute que Baïus, Calvin et Luther, *si l'on éclatait avant que toute chose fût mûre et dans son temps.* Voilà deux langages inconciliables, dont l'un est nécessairement faux. Reste à savoir lequel des deux on peut raisonnablement réputer sincère, ou celui qui s'adressait hautement au public, ou celui qu'on tenait en secret avec des confidens. Une observation plus concluante encore contre la sincérité des premiers actes de Jansénius, c'est qu'en protestant à la tête de son ouvrage de rejeter, condamner et anathématiser tout ce que le saint Siége rejette, condamne et anathématise, il combattait les bulles émanées du saint Siége contre Baïus. C'était visiblement dans ce dessein qu'il avait entrepris son ouvrage, s'il est vrai, comme on l'assure[1], qu'il l'intitula d'abord, *Apologie de Baïus*, et qu'il ne lui donna par la suite le titre d'*Augustinus*, qu'afin d'en couvrir les erreurs d'un nom respectable à toute l'Eglise. Mais en changeant le titre de son livre, il n'en changea point la doctrine, qui n'est autre que celle de Baïus, pour ne rien dire de plus. Ici du moins le soupçon n'est pas téméraire ; car les partisans les plus zélés de Jansénius l'ont cent fois comblé d'éloges, tant pour son attachement au baïanisme, que pour avoir méprisé les bulles fulminées contre ses erreurs. Il sentait si bien lui-même cette identité de doctrine qu'*il fit en sorte*, comme il l'avait résolu mûrement, *que son livre ne parût point de son vivant, afin de ne pas s'exposer à passer le reste de sa vie dans le trouble*[2].

Peu de temps avant son trépas, il entreprit encore de gagner à son parti le célèbre Sylvius, persuadé que l'autorité de ce docteur entraînerait toute l'université de Douai, dont il était la plus brillante lumière. Mais le docte et pieux Sylvius, inviolablement attaché à la sainte Eglise romaine, soumis de cœur et d'esprit aux bulles de Pie V et de Grégoire XIII, n'avait rien de plus à cœur

[1] Tournel. de Grat. t. I, p. 325. — [2] Jans. Lettr 15, 16, 21, 35, 53, 131.

que de préserver sa Compagnie des erreurs qu'elle avait proscrites. Ce docteur zélé entreprit au contraire d'ouvrir les yeux à Jansénius; et il commençait à bien espérer, quand le prélat fut surpris par la mort[1]. C'est pourquoi l'on doit réputer sincère la lettre que Jansénius écrivit alors au pape, en ces termes édifians[2] : « Quelle chaire consulterons-nous, sinon celle où la perfidie n'a point d'accès? à quel juge nous en rapporterons-nous, sinon au lieutenant de celui qui est la voie, la vérité et la vie? Partout, sous sa conduite, on est à couvert de l'erreur; et Dieu ne permettra jamais qu'on s'égare en suivant les pas de son vicaire. Ainsi, tout ce que j'ai pensé, dit ou écrit dans ce labyrinthe hérissé de disputes, pour découvrir les véritables sentimens d'un maître aussi profond qu'Augustin, je le porte aux pieds de votre Sainteté, approuvant, improuvant, avançant, rétractant, selon qu'il me sera prescrit par cette voix de tonnerre, qui sort de la nue lumineuse du Siége apostolique. »

Jansénius, dans l'article de son testament qui concerne l'impression de l'*Augustinus*, ajouta : « Mon sentiment est que difficilement on y peut trouver quelque chose à changer. Si cependant le saint Siége veut y faire quelque changement, je suis enfant d'obéissance, et enfant obéissant à l'Eglise romaine, dans laquelle j'ai vécu jusqu'à la mort : c est ma derniere volonté. » Rien de plus satisfaisant encore que cet acte de soumission, pris uniquement en soi, bien que la prévention où paraît l'auteur qu'on pouvait difficilement trouver à changer dans un livre fait à dessein de justifier les nouveautés proscrites dans Baïus, annonce de sa part un étrange aveuglement. Agitée par les terreurs du jugement suprême, par la perspective formidable de l'éternité, l'âme, qui se voit tout-à-coup aux prises avec la mort et avec sa conscience, abjure l'idole à laquelle elle a sacrifié toute sa vie, mais non pas sans regret. Toutefois, les dernières expressions ne laissant rien à désirer, les préventions anciennes pouvaient ne plus résider que dans l'esprit. Nous ne cherchons pas, à Dieu ne plaise! à charger les personnes dont nous détestons les erreurs, et nous concluons qu'on doit bien espérer du salut de Jansénius.

Ce prélat fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, et ses disciples ornèrent son tombeau d'une épitaphe pompeuse, dans laquelle, sans attendre le jugement apostolique auquel l'auteur s'était soumis, son livre était vanté comme un trésor inestimable dont il avait enrichi l'Eglise. Mais l'Eglise elle-même en ayant jugé

[1] Veritas et Æquit. Bull. Urb. VIII. — [2] Pièce retrouvée par le prince de Condé, après la prise d'Ypres, en 1648.

autrement, et tout ce qu'il y avait de gens vertueux dans les Pays-Bas regardant ce tombeau comme une pierre d'achoppement pour les fidèles, il fut détruit, et l'épitaphe enlevée, à la réquisition du pape Alexandre VII, par les ordres du gouverneur de Flandre, et par les soins de François de Robles, successeur de Jansénius d'Ypres. Depuis ce temps-là, Ypres, berceau du jansenisme, ne cessa de se distinguer, entre les diocèses même de Flandre, par son horreur pour cette hérésie.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIÈME.

DEPUIS LA MORT DE JANSÉNIUS EN 1638, JUSQU'A LA BULLE DONNÉE PAR URBAIN VIII EN 1642.

L'année 1638 fut malheureuse pour les deux coryphées de la nouvelle doctrine. L'un, frappé de peste, fut enlevé de ce monde à l'âge de cinquante-deux ans; et l'autre, trop connu enfin pour dogmatiser en paix, se vit arrêté par ordre du roi, et emprisonné au château de Vincennes. Les partisans de l'abbé de Saint-Cyran n'ont pas manqué de crier à l'iniquité et à la tyrannie contre le cardinal de Richelieu, qu'ils accusent sans réflexion de n'avoir fait emprisonner leur chef, que parce qu'il avait opiné en faveur du mariage de Gaston de France avec Marguerite de Lorraine. Mais il y avait plus de trois ans que le clergé de France avait prononcé, au mois de juillet 1635, sur la nullité de ce mariage, quand l'abbé de Saint-Cyran fut arrêté; et il y avait deux ans que Louis XIII avait promis d'agréer ce qu'avait fait le prince son frère, pourvu qu'il persévérât dans la volonté de s'unir à la princesse de Lorraine. Les esprits étaient donc bien calmés au sujet de cette affaire. Et par quelle étrange raison le cardinal de Richelieu, si jaloux de son autorité, si impatient de la contradiction, si prompt dans sa vengeance, aurait-il tardé si long-temps à la faire éclater? Le roi, dans la commission qu'il donna pour informer, parle du coupable, à peu près comme d'un hérétique notoire : la seule manière dont l'on procéda contre lui annonçait le même crime. La duchesse d'Aiguillon ayant sollicité la délivrance du prisonnier, le cardinal-ministre lui répondit que l'Allemagne et la France seraient encore toutes catholiques, si l'on avait mis de bonne heure Luther et Calvin en lieu sûr, comme il le faisait à l'égard de Du Verger. « Il est basque, ajouta-t-il au père Joseph; il a les entrailles ardentes, et, des vapeurs qu'elles portent à sa tête, il se forme des imaginations extravagantes, qu'il érige en dogmes et en oracles. » Enfin le prisonnier lui-même a démenti ses apologistes sur la cause de sa prison, en écrivant qu'il n'était emprisonné que pour avoir suivi exactement la théologie de Sainte-Thérèse [1]; ce qui signifie assez

[1] Lettr. Spirit. 23.

clairement que c'était pour cause de religion, et pour un fanatisme qu'il tâchait de faire retomber sur cette sainte.

Laubardemont, conseiller d'état, chargé de faire les informations, entendit un grand nombre de témoins, la plupart aussi distingués par leur rang que par leurs qualités personnelles. Nous avons encore les dépositions de mademoiselle Aquaviva, fille du duc d'Atry; de Vitton, aumônier du roi; de Port-Moran, abbé de Pleneselve; de Vigier, supérieur de la doctrine chrétienne; de l'abbé régulier de Prières; de l'abbé Caulet, bien différent alors de ce qu'il fut sur le siége de Pamiers; de l'avocat Tardif, intime ami de l'accusé, et de beaucoup d'autres : il faut y ajouter les déclarations de S. Vincent de Paul, du pieux père de Condren, de l'évêque de Langres et de l'archevêque de Sens, de Bellegarde, qui refusèrent de comparaître devant un juge laïque, mais qui donnèrent leurs dépositions par écrit au cardinal-ministre. En général, ce qui résulte de ces déclarations, c'est que l'abbé de Saint-Cyran était un homme rempli de lui-même, d'un orgueil et d'une présomption insupportables; qu'il préférait ses conceptions particulières à l'enseignement de tous les docteurs et de tous les pasteurs, dont il ne parlait qu'avec aigreur et mépris; qu'il touchait audacieusement aux points de croyance et d'observance le plus universellement révérés; qu'il était plus prévenu en faveur des sentimens de Calvin, que pour les jugemens de l'Eglise, qu'il qualifiait, en termes formels, d'adultère prostituée à l'erreur.

De Lescot, chanoine de l'Eglise de Paris, et depuis évêque de Chartres, ayant été commis par son archevêque pour interroger l'accusé sur les informations, celui-ci se défendit d'une manière si odieuse, et en particulier avec tant de mauvaise foi, que le commissaire, qui avait eu assez bonne opinion de lui jusque là, ne le croyant coupable que de quelque indiscrétion, pensa depuis tout différemment. Il lui entendit nier hardiment les choses les mieux attestées et les plus évidentes, accumuler mensonges sur mensonges, et cela sous serment, dans un interrogatoire juridique : Saint-Cyran suivant à la lettre ce qu'il avait tant de fois répété à ses amis, qu'il nierait tout, si l'on venait à révéler ce qu'il avait dit. Il possédait parfaitement les deux langages du parti, parlant à cœur ouvert avec ses adeptes, et ne proférant que des énigmes, ou des équivoques, en présence de ses juges, qu'il comparait aux Juifs, par l'abus de ces paroles de l'Ecriture : *Occulte propter metum Judæorum.* S. Vincent de Paul atteste en termes exprès avoir ouï dire lui-même à l'abbé de Saint-Cyran, « que, s'il avait dit des vérités dans une chambre à des personnes qui en seraient

» capables, passant dans une autre où il en trouverait d'autres qui » ne le seraient pas, il leur dirait le contraire; que Notre-Seigneur » en usait de la sorte, et recommandait qu'on fît de même [1]. »

On en vint à ses propres lettres qui étaient des témoins irrécusables. Interrogé pourquoi il avait représenté, comme abusif, à la sœur de Puy-Laurens, certain point de doctrine qui concernait la confession, et qui s'enseignait dans toutes les écoles catholiques, il commença par nier le fait. Réduit à reconnaître la vérité, qu'on lui montra claire comme le jour, il répliqua qu'on soutenait bien des choses dans la théorie tandis qu'on pratiquait le contraire : qu'il désirait par une [illegible] intention le rétablissement de la pénitence ancienne, [illegible] n'en départît par une seconde intention, et par un accom[illegible] à la disposition des hommes; en sorte que, selon le premier [illegible] qui est le meilleur, ce rétablissement est un abus, et suiv[illegible] second, c'est un bon usage de la charité, et une excellente condescendance. Comme il avait répondu que sa pensée avait été mal saisie par la sœur de Puy-Laurens, on lui représenta qu'il avait dû la redresser : sur quoi il répliqua qu'il faisait profession de tolérer beaucoup de choses, contre l'opinion qu'on avait qu'il était trop sévère. Quand on lui reprocha les erreurs manifestes qu'il avait avancées, et la manière indigne dont il avait parlé du concile de Trente, il répondit, tantôt qu'il avait usé d'un excès de paroles, tantôt qu'il avait parlé par catachrèse : et pour le coup disant vrai, il ajouta que cette figure de catachrèse, qui est un abus de paroles, lui était familière, sans qu'il eût par là aucun dessein de blesser la vérité; qu'au reste, s'il lui était échappé quelque chose de trop fort, on devait l'attribuer à sa complexion, et pardonner à un homme qui avait un peu de chaleur [2]. Enfin, comme il avait écrit à S. Vincent, on ne sait trop à quel propos, qu'il lui avait rendu service dans un procès contre le jugement de sa conscience, le grand-vicaire qui l'interrogeait lui demanda comment il avait pu tenir une pareille conduite, puisqu'il n'est jamais permis de solliciter, ni de soutenir une mauvaise affaire. Il répondit qu'il l'avait fait par dispense, *dispensatorie*, comme s'exprime S. Bernard pour un cas semblable. Chacun peut, sans le secours des commentaires, apprécier de pareilles défenses.

Les apologistes de Saint-Cyran n'ont pas laissé que de crier à l'abus d'autorité, à l'iniquité, à l'omission des formes accoutumées dans sa procédure, parce qu'à la sollicitation de ses protecteurs,

[1] Déposition de l'abbé de Prières, publiée en 1655 par Prévil. Let. de M. Vincent à M. d'Origny, du 10 sept. 1648. — [2] Mém. chron. et dogm. an 1638.

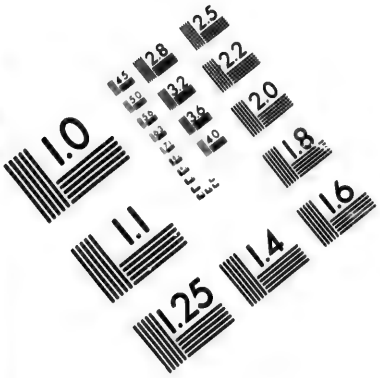

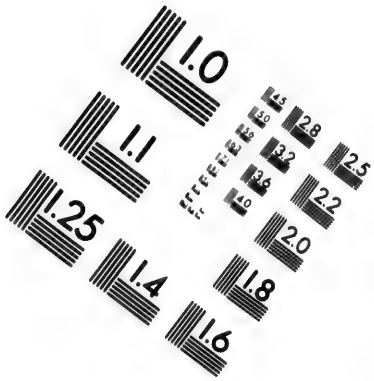

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

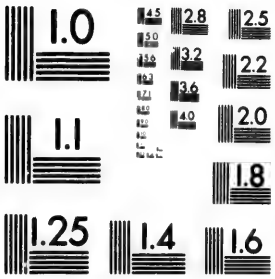

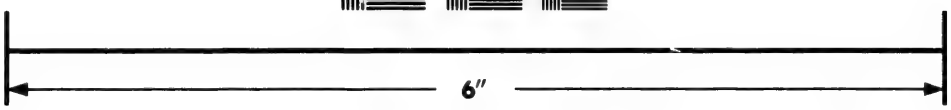

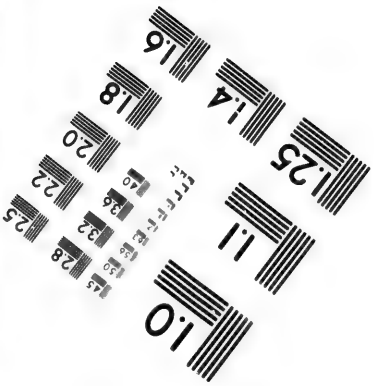

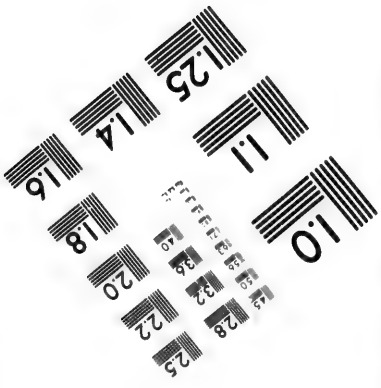

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.1
1.0

on lui avait épargné la honte de la confrontation et d'un jugement définitif; c'est-à-dire qu'on a fait un crime au gouvernement de sa propre indulgence. Mais d'après ce qu'on a vu des charges et des défenses, qui ne comprend quel aurait été le jugement? A la mort du cardinal de Richelieu (1642), Chavigny, secrétaire d'état, et Molé, premier président, obtinrent la liberté du prisonnier, à condition qu'on n'entendrait plus parler de lui. Trop heureux de se tirer après cinq ans du donjon funeste, il ne demanda point de réparation, quoiqu'il eût l'exemple de bien d'autres, qui exigèrent qu'on rendît justice à leur innocence opprimée par un ministre tout-puissant. Il mourut dans l'année de sa délivrance, et fut érigé en saint par le parti.

Ce n'est pas au même titre que le fondateur de la Mission, après avoir rompu hautement avec ce dangereux ami, méritait d'être inscrit au nombre des saints par la véritable Eglise de Jésus-Christ. La charité, reine des vertus, le fit canoniser de son vivant, par la voix de trois grandes provinces, dont il fut le sauveur. Prodige à peine croyable, dont toutes les histoires anciennes ne fournissent pas un exemple, et qui passerait pour fabuleux, si nous ne touchions au temps où il s'est opéré, et si le souvenir n'en était encore tout frais dans ces provinces! Un seul homme, un prêtre pauvre, sans naissance et sans puissance, aussi bien que sans fortune, a fait ce qui passait les forces des plus puissans princes. Parmi les terreurs et les horreurs d'une guerre barbare, au sein de la violence et du brigandage, toutes les œuvres de la miséricorde, tant spirituelles que corporelles, se sont exercées avec ordre, avec intelligence, avec courage, et même avec sûreté, non pas seulement envers quelques personnes particulières, mais à l'égard de peuples entiers; non pas en quelque circonstance passagère, mais durant une longue suite d'années; et pendant tout ce temps-là, on vit triompher la charité dans les lieux même où la justice n'avait plus de pouvoir, où l'autorité légitime était méconnue, et toutes les lois foulées aux pieds.

Ce fut dans le cours de l'année 1639, que Vincent eut le premier avis de l'état déplorable où se trouvait la Lorraine[1]. Ayant aussitôt recueilli quelques aumônes, auxquelles il joignit tout ce qui n'était pas rigoureusement nécessaire à sa communauté, il les envoya distribuer par ses missionnaires. Bientôt après cette première aumône, qui fut aussitôt épuisée qu'envoyée, quelques-uns de ceux qui l'avaient portée vinrent lui faire le tableau de la misère affreuse qu'ils avaient vue de leurs propres yeux. Dans les

[1] Abel. Vie de S. Vincent, l. 1, c. 35; l. 2, c. 11.

meilleures villes, aussi bien que dans les campagnes, il y avait des personnes de toutes conditions réduites à la dernière indigence, au point qu'il se trouva des mères poussées par une faim dégénérée en rage à manger leurs propres enfans. Quantité de jeunes personnes, même d'un rang distingué, épiaient l'occasion de racheter leur vie, ou plutôt de différer leur mort, en s'abandonnant au dernier déshonneur. Les religieuses les plus réformées rompaient les clôtures, pour aller chercher du pain, au péril de leur vertu. Un grand nombre de curés, après s'être épuisés en soulageant leurs paroissiens, n'avaient plus un morceau de pain pour eux-mêmes. L'on en vit un, à une demi-lieue de la ville de Saint-Mihiel, réduit à tirer la charrue, attelé avec ses paroissiens, à la place des animaux de labourage. Ceux des ecclésiastiques, des nobles et des bons bourgeois qui avaient plus de ressource, abandonnaient le pays pour aller prolonger ailleurs leur malheureuse existence, qu'ils ne pouvaient plus soutenir dans leurs propres foyers. Toutes les maisons riches étaient désertes, et les autres si délabrées, que les loups, très-multipliés dans cette province couverte de forêts, entraient de nuit dans les villes et dans les habitations, et y enlevèrent des enfans et des femmes. Ils dévoraient même en plein jour, et à la vue du monde, ceux qu'ils trouvaient tant soit peu écartés. Le fléau de la famine s'était étendu aux bêtes sauvages, privées par les hommes de leur pâture naturelle : il ne mourait pas un cheval, de quelque maladie que ce pût être, que ceux-ci ne missent incontinent par morceaux pour le dévorer. Les bêtes venimeuses ne faisaient pas horreur. Une femme, restée veuve avec trois enfans, prit sans hésiter une grande couleuvre, et la mit rôtir à la hâte sur quelques charbons, pour satisfaire à l'empressement de ses petits affamés.

Un des pères de la Mission, envoyé par son supérieur, lui manda, aussitôt après son arrivée dans le premier endroit, les détails suivans[1] : « Je trouve une si grande quantité de pauvres, qu'il m'est impossible de donner à tous. Il y en a plus de trois cents dans un grand besoin, et plus de cent autres au dernier point de la misère. Je vous le dis avec la plus exacte vérité : il y en a plus de cent qui semblent des squelettes couverts de peau, et si affreux, que, si Notre-Seigneur ne me fortifiait, je n'oserais les regarder. Ils ont la peau comme un marbre brut, et tellement retirée, que les dents leur paraissent toutes sèches et découvertes jusqu'à la racine : ils ont les yeux et le visage horriblement refrognés. C'est la chose la plus hideuse qu'on puisse jamais voir. Ils cherchent dans les champs

[1] Vie de S. Vincent, l. 2, c. 11.

des racines qu'ils font cuire à demi, et qu'ils s'empressent d'avaler. Il y a plusieurs demoiselles qui périssent de faim, et il y en a de jeunes pour qui je tremble que le désespoir ne les précipite dans un malheur encore tout autrement à craindre. A la dernière distribution de pain que nous avons faite, il s'est trouvé onze cent trente-deux pauvres, sans les malades qui sont en grand nombre, et à qui nous fournissons, avec les remèdes, la nourriture qui leur convient. Outre les pauvres mendians, la plus grande partie des bourgeois, et plus encore de la noblesse, souffre de la faim ce qu'on ne peut exprimer, pas même imaginer; ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'ils n'osent demander. Il en est qui mourraient plutôt. J'ai parlé moi-même à quelques-uns, qui ne font que pleurer inconsolablement. » Dans les meilleures villes, à Metz en particulier, où les malheureux accouraient de toutes parts, la misère était à son comble. Le nombre des indigens qui n'avaient ni feu ni lieu, était si grand au dedans et au dehors de la cité, qu'il s'en rencontrait quelquefois aux portes jusqu'à quatre et cinq mille, de tout âge et de tout sexe; et le matin, on y en trouvait ordinairement dix ou douze de morts. Mais quel danger pour les jeunes personnes, dont la vertu, dans cette affreuse position, avait à se défendre contre tant d'ennemis à la fois!

Cette perspective enflammant la charité de Vincent, il en fit passer les ardeurs dans l'âme de plusieurs personnes de condition de l'un et de l'autre sexe; et la résolution fut prise de soulager ce malheureux peuple, à quelque prix que ce pût-être. Ces généreux fidèles fournirent d'abord des sommes considérables, que le saint transmit pour être distribuées, selon que les besoins seraient plus pressans. Mais elles furent aussitôt consommées, et ces largesses, réitérées à bien des reprises, loin de mettre fin à la misère, ne parurent se faire qu'à pure perte. Une charité moindre que celle de Vincent eût perdu courage, et regardé son entreprise comme impossible. Mais que ne peut un cœur enflammé du divin amour! La difficulté ne fit que redoubler son courage; sa magnanimité le rendit comme tout-puissant; et le Ciel donna tant de vertu à ses exhortations enflammées, lui attribua un tel ascendant sur les cœurs tant soit peu disposés à la miséricorde, qu'il procura près de seize cent mille livres d'aumônes à la seule province de Lorraine, durant le cours de cette calamité.

Un frère de la Mission a fait lui seul cinquante-trois voyages dans cette province, pour y porter en or, tantôt vingt mille, tantôt vingt-cinq et trente mille livres. Et ce qui est vraiment prodigieux, ce qu'on doit regarder comme un miracle, au moins de providence et de protection sur cette bonne œuvre, c'est que le

porteur, ayant fait plusieurs de ses voyages au travers des armées, et des soldats débandés qui couraient tout le pays, au milieu des troupes de voleurs qu'il rencontra souvent, ne fut jamais ni volé, ni arrêté, et arriva toujours heureusement à son but. Traversant assez souvent des forêts remplies de ces brigands, sitôt qu'il les apercevait, ou les entendait, il jetait dans la boue, ou dans quelque hallier, l'argent qu'il portait dans une besace rapiécée, puis s'en allait droit à eux, avec un air d'assurance. Ils le fouillaient quelquefois; mais, ne lui trouvant rien, le laissaient aller; et quand ils étaient écartés, il retournait prendre sa besace. Il découvrit un jour des Croates dans une grande campagne; il n'eut que le temps de mettre sa besace dans quelques touffes d'herbes, et eut encore le bonheur de la sauver. Il est arrivé plusieurs fois, que, s'étant joint à des convois escortés, les escortes furent battues, les convois enlevés, et le frère trouva toujours moyen de s'échapper avec son argent. D'autres fois encore, faisant voyage avec plusieurs particuliers, et s'en séparant tout-à-coup comme par inspiration, la compagnie tombait entre les mains des brigands qui la dépouillaient, et le frère ne faisait aucune mauvaise rencontre. Enfin les aventures de cet heureux porteur devinrent si fameuses, que la reine mère voulut les entendre de sa bouche; elle prit plusieurs fois plaisir à lui faire répéter les ruses innocentes dont il se servait; mais il protesta toujours que sa bonne fortune était le fruit des prières et des vertus de son supérieur.

Qui pourrait dire toutes les œuvres de miséricorde que le saint exerçait par les mains de tant d'autres missionnaires animés de son esprit! Tous les jours, et dans tous les lieux où régnait la misère, on distribuait du pain et du potage à chacun des pauvres, en prenant un soin tout particulier des malades. On retira ceux-ci des rues où ils languissaient, étendus par terre en grand nombre, et on les répartit en différentes maisons, où on leur administrait les remèdes et les alimens convenables. Les missionnaires, déjà établis à Toul, en logèrent jusqu'à soixante dans leur propre habitation; ils recueillirent encore plusieurs soldats blessés ou malades qui revenaient de l'armée [1]. A Verdun, ils avaient à soulager habituellement cinq à six cents personnes, et pour le moins quatre cents, auxquelles ils fournissaient le pain chaque jour. Ils donnaient du potage et de la viande à cinquante ou soixante malades, et à quelques-uns de l'argent pour des besoins particuliers. Ils soutenaient environ trente pauvres honteux; faisaient l'aumône en argent à quantité de pauvres gens de la campagne, et à d'autres

[1] Certific. du chap. 11 de Toul. Vie de S. Vinc. l. 2, p. 375.

passans à qui l'on donnait du pain à toute heure. Ils en habillaient plusieurs qui étaient réduits à une honteuse nudité, et fournissaient des chaussures à ceux qui en avaient le plus besoin. C'était la même chose à peu près dans toutes les villes, dont les meilleures ne différaient des autres que par un plus grand nombre de pauvres honteux. Il s'en trouvait jusque parmi les personnes les plus distinguées, ecclésiastiques et séculières. A ceux-ci l'on donnait par mois, outre la nourriture, un secours pécuniaire proportionné à la condition de chacun. Il fallut encore prendre un soin particulier d'une quantité de nourrices, à qui l'on remettait de la farine et quelque argent. Les malades et les blessés, dont on payait les chirurgiens et les remèdes, étaient une source nouvelle de dépense en argent, quoique les missionnaires en pansassent eux-mêmes un grand nombre. L'article du linge coûtait encore davantage. Il fut tel jour où l'on fournit sept douzaines de chemises aux seuls pauvres de la ville de Nancy, en reprenant les haillons qui leur en tenaient lieu, afin de les blanchir et de les raccommoder pour d'autres, ou de les employer au pansement des blessures. On distribuait aux maisons religieuses des pièces entières d'étoffes, dont elles faisaient elles-mêmes leurs habits; on fournissait à quelques-uns jusqu'à des souliers, tant leur misère était extrême. Ainsi on fit subsister toutes les communautés régulières, tant d'hommes que de filles, auxquelles on donnait encore en argent, à l'une trois et quatre cents livres par trimestre, et à certaines jusqu'à six cents. Et ces distributions en vivres, en argent, en habits, eurent lieu pendant neuf à dix années, non-seulement en Lorraine, mais dans les villes d'Artois, nouvellement conquises et toutes ruinées. Les missionnaires parcouraient le pays, accompagnés des curés, qui connaissaient mieux l'état des familles; et à chaque voyage, on revêtait ordinairement une centaine de personnes de tout sexe et de toute condition. Il y eut quatorze mille aunes d'étoffes de toute espèce employées à cet usage. La reine, mère de Louis XIV, fut si touchée de ce qu'on lui rapporta de la nudité de ces pauvres peuples, qu'outre ses immenses largesses pécuniaires, elle leur envoya toutes ses tapisseries et ses tentures de deuil, après la mort du roi son époux. Elle fut imitée par la duchesse d'Aiguillon.

Jusqu'ici S. Vincent, fixé à Paris pour multiplier les secours à leur source, et les faire couler plus abondamment à leur destination, n'avait rempli que les fonctions de la tête, ou du cœur, qui donnent le mouvement à tous les membres. Mais la continuité de la guerre et de la misère, dans des provinces ruinées sans ressource, ayant enfin réduit une grande partie des habitans à les

abandonner, et à venir se jeter entre ses bras à Paris, il les reçut avec une affection paternelle, sans jamais rebuter personne; procurant une édification toute nouvelle, il fit immédiatement par lui-même ce qu'il faisait depuis si long-temps par ses disciples. Il leur fournit le logement, la nourriture et les habits, pendant huit ans que durèrent les émigrations. Il faisait avoir des outils et du travail, ou des places de domestiques, aux gens du commun. Il se réservait de pourvoir à la sûreté des jeunes personnes du sexe, dont la vertu se trouvait exposée, chargeant expressément les missionnaires de lui amener toutes celles qui voudraient venir et qui ne pourraient autrement préserver leur pudeur. Ils en amenèrent en effet, et à plusieurs reprises, des troupes de cent cinquante et soixante, qu'ils défrayaient pendant tout le chemin, sans compter un grand nombre de petits orphelins qui accompagnaient leurs sœurs. Les garçons étaient reçus à Saint-Lazare, jusqu'à ce qu'on pût les mettre en condition : madame Le Gras logeait les filles dans sa maison, où toutes les familles de Paris, averties par les dames de Charité, venaient choisir des femmes-de-chambre et des servantes.

Ce qu'il y avait de plus embarrassant, c'étaient les personnes de haut rang, et des familles entières qui n'étaient point accoutumées à gagner leur vie, moins encore à mendier. Rien ne fit obstacle à la charité du saint. Il entreprit de les entretenir, non au moyen des aumônes recueillies pour la province, et qui allèrent toujours exactement à leur destination; mais au moyen d'une association de plusieurs personnes de distinction, à qui le vertueux baron de Renti servit principalement de modèle : tous les premiers dimanches du mois, elles s'assemblaient à Saint-Lazare, ou se cotisaient, à l'exemple du saint, pour former ensemble une somme qui suffît à l'entretien de cette pauvre noblesse, à qui l'on en faisait la distribution dans le cours du mois, selon le nombre des personnes et le rang des familles. Outre cela, ces pieux associés les allaient visiter les unes après les autres, pour en tirer tout le secret de leur misère, les rassurer, les consoler; et ils leur donnaient toujours de nouveaux témoignages d'estime et de considération, ainsi que de leur persévérance à les obliger. Quantité de gentilshommes et de seigneurs anglais, expatriés pour la foi catholique, s'étaient encore réfugiés à Paris dans ces conjonctures : l'immense charité de Vincent les joignit aux Lorrains, et fit agréer sa résolution au reste des associés; ce qui prolongea cette association, et la plupart des bonnes œuvres, pendant vingt ans, c'est-à-dire, jusqu'au terme à peu près de la vie du saint.

Animé par les obstacles, bien loin d'en être découragé, il se

fit encore amener, de la Lorraine à Paris, une communauté de quatorze religieuses bénédictines, qui, au moment de mourir de faim dans leur monastère de Rambervillers, étaient allées en vain chercher leur subsistance à Saint-Mihiel. Il les soutint pour un temps, avec l'assistance des dames de la charité; après quoi, la Providence venant avec éclat au secours de ces dignes filles de Saint-Benoît, elles firent un établissement avantageux dans le faubourg Saint-Germain, où, sous le titre de religieuses du Saint-Sacrement, elles en instituèrent l'adoration perpétuelle, et formèrent une congrégation fervente, qui de la misère publique fit le sujet d'un nouveau triomphe pour la religion.

Cependant le Seigneur ne manqua pas d'éprouver la foi de son serviteur. Assez souvent les fonds des pieux associés se trouvaient insuffisans pour tant d'œuvres dispendieuses; et Vincent était réduit à y suppléer au moyen des fonds de sa maison, quelquefois au-delà de son pouvoir. Un jour entre autres, après la cotisation de tous les associés, il manquait deux cents livres pour que la somme nécessaire à l'instant fût complète. Le saint appela le procureur de sa maison; et le prenant à l'écart, lui demanda combien il avait d'argent. Il répondit qu'il n'avait que cinquante écus pour pourvoir à la subsistance de la communauté, qui était pour lors extraordinairement nombreuse. « Eh quoi! n'y a-t-il que cela d'argent dans toute la maison? reprend le supérieur. — Non, répond le procureur, il n'y a que cinquante écus en tout. — N'importe, lui dit le saint, je vous prie de me les apporter; » et les ayant reçus, il les donna pour remplir à peu près ce qui manquait à la somme incomplète; aimant mieux emprunter, ou souffrir avec les siens, que de laisser languir la pauvre noblesse. Mais l'un des associés, qui avait prêté l'oreille à cet entretien, et qui en fut pénétré jusqu'au fond du cœur, fit parvenir le lendemain un sac de mille livres à la maison de Saint-Lazare. Une autre fois qu'il s'en fallait d'une somme de trois cents livres, le saint la fournit sur-le-champ des deniers qu'on lui avait donnés à lui-même pour changer son cheval qui était ruiné et qui s'abattait journellement sous lui, au risque de le faire périr.

La Lorraine ne fut pas le seul théâtre, ou, pour mieux dire, le seul champ de triomphe de la charité merveilleuse de Vincent. La guerre et la misère s'étendant en Champagne et en Picardie, ces deux grandes provinces tombèrent dans un état qui exciterait une horreur encore toute nouvelle, si nous ne craignions de multiplier ces lugubres tableaux. Qui soutiendrait, par exemple, la peinture circonstanciée de soldats laissés en arrière dans les marches, languissant de faim et de maladie, faisant effort pour se traîner, tom-

bant dans les boues et les fossés, où ils expiraient privés de tous soulagemens? d'une troupe de quatre cents pauvres malades arrivés à Saint-Quentin, et dont la moitié fut exclue de la ville, où il y avait déjà sept ou huit mille faméliques, et qui périrent successivement dans ce cruel abandon? de six cents personnes, qui près Guise se jetèrent sur les cadavres des chevaux et des chiens, après que les loups en avaient fait leur curée? de troupes sans nombre d'hommes, de femmes et d'enfans, errans comme des bêtes fauves dans les prés et les bois, broutant l'herbe, rongeant l'écorce des arbres, avalant la terre et les haillons même qui les couvraient? Quelques-uns enfin se mangèrent les bras, puis moururent dans la rage et le désespoir. Passons vite aux prodiges de charité qui mirent fin à ces infortunes.

Ces malheureux furent nourris, et même si largement d'abord, que plusieurs en furent étouffés. Ceux qui restaient nus dans les caves ou les fumiers, d'où la honte les empêchait de sortir, reçurent des vêtemens; tous les malades, après quelque temps d'expérience, recouvrèrent la santé, à l'exception d'un assez petit nombre, qui avait déjà la mort dans le sein quand on les découvrit. On répara et on reconstruisit les maisons : on donna des outils aux ouvriers, des rouets et du chanvre aux femmes; aux cultivateurs, des instrumens de labourage et des grains pour ensemencer leurs terres. Les paroisses abandonnées, dont les curés étaient morts ou moribonds, et dans le diocèse de Laon il y en avait une centaine où il ne se faisait plus aucun exercice de religion, toutes ces églises renversées et dépouillées, furent rétablies et pourvues de ce qui était nécessaire pour le service divin. On mit des desservans dans les lieux destitués de pasteurs, et l'on fournit régulièrement à leur subsistance. Ces distributions absorbèrent assez long-temps dix, douze, et jusqu'à seize mille livres par mois, sans que la source en tarît un moment. La charité ne cessa qu'avec la calamité; et le saint instituteur de la Mission fut, aussi réellement qu'autrefois Joseph, le sauveur des peuples et des provinces. Parmi tout ce qu'on appelle héros ou grands hommes, en est-il un seul qui ait mieux mérité du genre humain, que ce pauvre prêtre? Mais ce sont les héros qui font le malheur des peuples; et les hommes tels que ce pauvre vertueux en sont les libérateurs. A qui donc élèvera-t-on plus justement des statues? Et si celle de Vincent de Paul, aussi grand homme que grand saint, n'était pas érigée sur nos autels, y aurait-il parmi nos monumens nationaux un lieu assez éminent pour la placer comme elle le mérite?

Si l'homme de Dieu était si sensible aux calamités temporelles, il ressentait encore plus vivement le mauvais état des âmes aban-

données de leurs pasteurs, et privées de presque tous les secours de la religion. Il recommandait sur toutes choses de réconcilier ces malheureux avec Dieu, de les faire approcher des sacremens, de leur apprendre à chercher leur consolation dans leur foi. Pour ce qui est des infortunés qui se réfugiaient à Paris, il prenait connaissance par lui-même de l'état de leur conscience, et les disposait à une bonne confession. Il leur fit faire des missions en règle, dans l'église du village de La Chapelle, pour le temps de Pâques. Aussi les ramenait-il à Dieu par les voies usitées de tout temps dans l'Eglise. Tandis que les novateurs, dont il s'était séparé avec éclat, raisonnaient à perte d'haleine sur la grâce et la charité, faisaient des théologiennes dans les cloîtres et les hôpitaux, il réduisait en pratique leurs spéculations oiseuses, pour ne rien dire de plus, et ne s'occupait des personnes du sexe que pour mettre leur vertu à couvert.

Extraordinairement ému des crimes causés par la guerre, des vols et des assassinats, des blasphèmes et des sacriléges, de la profanation des choses les plus saintes, ajoutée à la ruine des familles et à la désolation des provinces, il prit une résolution qui causa l'admiration et en même temps l'effroi de toute la cour. Mais ce qui aurait perdu le plus privilégié des favoris, réussit au saint. Le cardinal de Richelieu lui témoignant de la bienveillance, il voulut en tirer parti contre la calamité publique. Sans daigner faire attention à ce qu'il risquait pour lui-même, il l'alla trouver, lui exposa les malheurs du pauvre peuple, et tous les désordres causés par la guerre; puis se jetant à ses pieds : « Monseigneur, lui dit-il les larmes aux yeux, donnez-nous la paix; ayez pitié de nous et de nos malheureux concitoyens; donnez la paix à la France et à ses provinces désespérées. » Ce fier ministre, loin de prendre l'avis en mauvaise part, parut attendri, et répondit qu'il s'emploierait de son mieux à procurer la paix; s'excusant, en quelque sorte, au sujet des lenteurs, par le motif que la chose ne dépendait pas de lui seul.

Au milieu de tant de services rendus à la patrie et à l'humanité combien l'immense charité de Vincent n'en rendait-elle pas en même temps et immédiatement à la religion, par les exercices divers qui formaient le but de son institut? Avant qu'il eût institué sa congrégation, il avait déjà passé huit ans à faire des missions en différens diocèses. Depuis cette institution, jusqu'à l'an 1632, que Saint-Lazare en devint le chef-lieu, il fit par lui, ou par les siens, cent quarante missions; et de là jusqu'à sa mort, la seule maison de Saint-Lazare en a fait près de sept cents, qu'il a toutes dirigées, et dans plusieurs desquelles il a travaillé en personne. Si l'on y

ajoute toutes celles qui ont été faites par les autres maisons établies en plus de vingt-cinq diocèses, tant en France que dans les autres états, qui pourra dire tous les fruits de salut que cet homme apostolique a produits dans tout le monde chrétien, et jusque dans les terres infidèles? Combien de personnes tirées de l'ignorance damnable où elles étaient des premières vérités du christianisme! Combien d'autres arrachées au crime, où elles croupissaient depuis quinze et vingt ans! Combien de sacriléges en matière de sacrement, réparés par de bonnes confessions générales! Que d'usures abolies, que de restitutions faites, que d'inimitiés déracinées, que de concubinages rompus, que de scandales réparés, que de vertus mises en usage, ou du moins que d'énormes offenses envers Dieu arrêtées pour un temps! Or en cela seul, le vrai zèle, tout zèle qui ne tient pas à l'orgueil pharisaïque, trouve un ample dédommagement de ses travaux.

Quels furent néanmoins ces travaux, et quel fut le courage communiqué par Vincent à ses disciples pour les supporter, dans la campagne de Rome, par exemple, où les pâtres, qui l'habitaient seuls avec leurs troupeaux, passaient cinq et six mois de suite sans entendre parler de sacremens, et sans assister presque jamais à la messe? Il y avait parmi eux une ignorance si profonde, que la plupart ne savaient pas le Symbole des Apôtres. Cependant il était impossible de les rassembler dans aucune église. Il n'est point d'obstacles que la charité ne surmonte. Les missionnaires se répandaient dans ces campagnes désertes, se rendaient sur la fin du jour dans chacune des cabanes où les pâtres venaient passer la nuit, la passaient avec eux sur quelques toisons, et souvent sur la terre nue, leur faisaient réciter la prière du soir, les instruisaient des vérités de la foi, les préparaient à faire une bonne confession; puis les rassemblaient tous un jour de fête dans quelque chapelle du voisinage, où l'on célébrait la messe, on faisait une exhortation touchante, et on leur donnait la communion. Ils se transportèrent, pour les mêmes exercices, jusque dans les défilés les plus sauvages de l'Appennin. Les diocèses de Viterbe, de Palestrine, et tous les lieux voisins, l'état de Gênes, le Piémont, l'île presque barbare de Corse, où la vengeance homicide, si commune en Italie, semblait avoir établi le siége de son empire, recueillirent avec une égale abondance les fruits d'une même charité, tout le temps que vécut le saint instituteur de la Mission.

Mais tandis que la Providence fournissait tant de secours à l'Eglise, pour ranimer la foi et faire refleurir les mœurs dans ses anciennes possessions, l'enfer de son côté s'efforçait de s'attacher par des nœuds toujours plus étroits ce qu'il avait autrefois envahi.

Docile à ses suggestions, Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, peu satisfait du schisme et de la servitude où gémissait la Grèce sa patrie, sous le joug des infidèles, tenta de l'engager encore dans les erreurs et les impiétés des sectaires du Nord.

Cet homme versatile, qui paraît n'avoir tenu à aucun principe de foi, prit naissance dans l'île de Candie, d'où il alla faire ses études à Venise et à Padoue. Il voyagea peu après en Allemagne, et contracta des liaisons étroites avec les protestans, qui saisirent avidement cette occasion pour introduire leur doctrine en Grèce. Il reçut toutes les impressions qu'on voulut lui donner, promettant d'en faire bon usage, et de dissimuler, jusqu'à ce qu'il pût se déclarer avec avantage. Il n'y avait rien dans ses promesses, qui fût au-dessus de la capacité de ce Grec, l'un des plus consommés dans l'art de la fourbe et de l'intrigue. De retour en Orient, il fut fait prêtre et archimandrite, par le crédit de l'un de ses parens qui était protosyncelle d'Alexandrie, et qui en devint patriarche. Il voyagea depuis en Lithuanie, où, continuant ses liaisons avec ces hérétiques, et inquiété à ce sujet, il donna sans difficulté une confession de foi conforme à la doctrine de l'Eglise romaine, sur les points controversés entre les protestans et les catholiques. Parvenu dans la suite au patriarcat de Constantinople, après avoir été quelque temps patriarche d'Alexandrie, il se crut suffisamment accrédité pour enseigner la doctrine protestante à ses ouailles. Cependant les évêques et les prêtres grecs réclamèrent unanimement et firent tant de bruit, qu'il fut exilé à Rhodes. L'évêque d'Andrinople fut même nommé patriarche à sa place. Il parut alors que l'intérêt de Lucar, aussi bien que son entreprise, était également celui des puissances protestantes. L'ambassadeur d'Angleterre sollicita son rétablissement avec tant de chaleur, qu'il l'obtint. Fier de cet appui, quand il se vit de nouveau sur son siége, Lucar publia un catéchisme infecté des erreurs de Calvin; il osa même donner dans le même sens une confession de foi que l'ambassadeur de Hollande fit imprimer à Genève. Cette nouvelle incartade lui attira un nouvel exil. Rappelé au bout de trois mois, il crut encore pouvoir, au moyen de ses puissans protecteurs, s'agiter impunément : mais la Porte, fatiguée enfin d'une obstination aussi contraire à sa tranquillité qu'offensante pour sa hauteur, le fit transporter sur la mer Noire, dans un château-fort, où il fut étranglé (1638).

Cyrille de Bérée, qui lui succéda sur le siége de Constantinople, n'y fut pas plus tôt placé, qu'il tint un concile, où il fit anathématiser Lucar. Quatre ans après, c'est-à-dire, en 1642, Parthénius, qui remplaça Cyrille de Bérée, crut devoir encore assem-

bler un nouveau concile, et anathématiser la confession calviniste donnée par cet apostat. Ce décret fut reçu en Moldavie aussi bien qu'en Grèce, et confirmé dans le synode de Jassi. Tous les Orientaux en général ont adhéré à ses décisions; et ceux qui ont écrit depuis en ont parlé avec éloge. Ainsi les manœuvres de l'impiété sacramentaire ne servirent qu'à combler son opprobre, en donnant le dernier degré d'authenticité à l'unanimité de la foi parmi toutes les Eglises anciennes, même schismatiques, touchant le s crement de l'eucharistie en particulier.

Au sein de la France, de tout temps si attachée à la chaire de Pierre, il s'éleva coup sur coup différentes discussions, qui donnèrent lieu à la décision de ces questions délicates qu'on agite rarement avec vivacité, sans quelque péril pour l'unité sainte. Le cardinal François Barberin, neveu d'Urbain VIII, ayant accepté la protection de l'Eglise d'Espagne, et laissant percer sa prédilection pour cette couronne, l'ambassadeur de France à Rome demanda que le cardinal Antoine Barberin, autre neveu du pape, se chargeât de la protection des Eglises de ce royaume. Le saint Père prit le parti de défendre également à ses neveux de se mêler des affaires des couronnes; mais, par point d'honneur, Louis, ou Richelieu, exigea que le cardinal Antoine exerçât la protection de la France, au moins pendant une année, comme le cardinal François avait exercé celle d'Espagne, et le pape n'y voulut jamais consentir. La Lorraine ayant été conquise sur ces entrefaites par les armées françaises, le roi voulut nommer aux bénéfices consistoriaux de cette province, et même à ceux des Trois-Evêchés, Metz, Toul et Verdun, quoiqu'ils ne fussent pas compris dans le concordat : nouveau refus de la part du pape. De plus, la cour était mécontente de ce qu'on n'envoyait pas le chapeau au fameux père Joseph, pour qui elle le sollicitait depuis long-temps. Mais ce mécontentement était particulier à Louis XIII : car Richelieu, à ce qu'on prétend, suscitait lui-même l'opposition de Rome; aimant beaucoup mieux avoir un homme de génie supérieur, pour coopérateur utile, ou plutôt pour agent voué à la gloire de son maître, que pour collègue dans la pourpre, et concurrent peut-être dans le ministère. Un domestique du maréchal d'Estrées fut encore assassiné à Rome dans ces conjonctures, et justice n'en put être faite. Enfin, le cardinal de La Valette étant venu à mourir en Piémont, où il commandait les armées françaises, le pape ne voulut point que les services, d'usage à Rome pour les cardinaux défunts, se fissent pour un prélat décédé dans un genre de vie qui s'accordait si mal avec son caractère. Voilà les griefs qu'on articulait en public, et sur lesquels on insistait avec bruit;

mais il y avait d'autres raisons, et l'on n'accréditait celles-là qu'afin de dissimuler celles-ci.

Le cardinal de Richelieu, jaloux de tout genre de grandeur et d'autorité, avait demandé la légation de France, telle que le cardinal d'Amboise l'avait eue autrefois : mais les papes connaissaient trop son humeur impérieuse, pour le revêtir d'une dignité qui lui aurait aplani la route à un pouvoir sans bornes dans la hiérarchie. Ils la lui offrirent pour trois ans ; il n'en voulut point de la sorte. Il se rabattit ensuite sur la légation d'Avignon, qui lui fut pareillement refusée. Ne pouvant parvenir à une domination absolue sur le clergé, il entreprit de subjuguer au moins l'état monastique. Déjà il était abbé de Cluny ; il se fit encore élire abbé chef d'ordre de Cîteaux et de Prémontré : mais les abbés étrangers, auxquels il n'imposait pas, ne voulurent point le reconnaître, et le pape lui refusa des bulles. Il en conçut tout le dépit qu'en devait naturellement ressentir un homme aussi peu façonné aux refus, et ne s'appliqua plus qu'à chagriner le pape à son tour. Il commença par un arrêt du conseil, qui défendait de prendre des expéditions à Rome, et d'y envoyer de l'argent. Il mit ensuite quelques prélats en œuvre, pour demander la révocation ou du moins la modération des annates, puis la tenue d'un concile qui réprimât les entreprises de la cour romaine : mais s'il y eut de lâches complaisans parmi les évêques, le cardinal de La Rochefoucault, et un grand nombre de prélats éclairés et vertueux, éventèrent le piége, et l'affaire ne passa point à l'assemblée du clergé [1].

Ces contradictions ne servirent qu'à inspirer à Richelieu un dessein plus haut et plus hardi ; il ne se proposa rien moins que de se faire patriarche en France. On devait d'abord faire céder au roi, par toutes les cathédrales du royaume, le pouvoir qu'elles avaient eu d'élire leurs évêques avant le concordat, comme abusif ; et à cet effet, assembler un concile national : mais sous des prétextes détournés, sous des couleurs trompeuses et pleines d'attraits pour la prélature, qu'on ne parlait que de faire rentrer dans ses droits naturels sur les chapitres et les réguliers. Afin de faire plus aisément illusion, on désignait hautement pour modérateurs de ce concile, les prélats les plus attachés au saint Siége ; sauf à prendre sous main les mesures convenables pour croiser leurs desseins à tout événement : le ministre, avec le poids de sa puissance, n'était pas inquiet d'obtenir la pluralité des suffrages dans l'assemblée. Cependant il faisait un bruit horrible sur les moindres sujets de plainte que donnait la cour romaine ; accoutumant ainsi

[1] Mém. d'Avrigny, an 1639 et 1640.

les peuples aux cris du schisme, affaiblissant au moins l'attachement de la nation pour le Siége apostolique. Différens prélats, soit par adulation, soit par simplicité et par des vues trop courtes, étaient les échos et les machines du cardinal. Le roi, bien loin de pénétrer l'ambition profonde de Richelieu, la secondait avec d'autant plus d'ardeur, qu'il la connaissait moins. Il croyait n'agir que pour la dignité de sa couronne, et faisait tout pour l'asservir à son ministre, pour le rendre également absolu dans l'Eglise et dans l'état.

Peu content d'avoir défendu au maréchal d'Estrées de se présenter à l'audience du pape, il interdit la sienne au nonce extraordinaire qu'Urbain VIII avait envoyé en France, et défendit à tous les évêques du royaume de rendre visite à ce ministre, jusqu'à ce que le pontife eût donné toutes les satisfactions qu'il en exigeait (1639). Ce qui était encore plus dur, ces ordres furent indécemment signifiés au nonce par un huissier : mais il ne voulut, ni recevoir l'exploit, ni en écouter la lecture. Quatre jours après, l'ambitieux cardinal fit rendre par le parlement un arrêt portant défense de faire désormais devant le nonce les informations accoutumées et passées en lois, pour les sujets nommés aux bénéfices consistoriaux. De plus, le parlement de Bourgogne ayant dans ces conjonctures ordonné, sans lettres-patentes, l'enregistrement de quelques brefs, le roi déclara cet enregistrement nul. Tant de mortifications données, coup sur coup et comme à plaisir, à la cour romaine, ne lui firent pas faire une fausse démarche. Les écarts de Richelieu n'ôtèrent rien au pape de sa modération et de son sang-froid : plus le cardinal employa de manœuvres pour l'induire à rompre avec la France, plus il se tint sur ses gardes afin de ne rien faire qui pût occasionner la rupture.

Avant ces coups d'éclat, et comme pour y préparer les esprits, les deux frères Dupuy, Pierre et Jacques, mirent au jour, sous la protection du cardinal-ministre, un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Des droits et des libertés de l'Eglise gallicane.* C'était un épouvantail pour les Romains, et les premiers sons du tocsin pour les Français. Les libertés de l'Eglise gallicane, selon les gallicans modérés, consistent dans le droit et la possession respectable où se trouve cette Eglise de s'en tenir aux usages antiques, et de ne rien admettre qui leur donne atteinte. En posant ce principe général comme à l'abri de tout reproche, ils conviennent que la difficulté gît dans les détails et dans les conséquences pratiques tirées du principe; points sur lesquels les opinions ont varié à l'infini. Pierre et Jacques Dupuy, d'ailleurs très-savans, n'étaient pas théologiens; aussi fallut-il dans la suite recourir à d'autres plumes

pour retoucher leur ouvrage, et corriger les endroits où ils s'écartaient trop visiblement de la doctrine catholique. Le livre, tel qu'il parut d'abord, c'est-à-dire, plus fourni de compilations que de raisons, était le recueil de toutes les entreprises que la puissance séculière avait jamais faites contre l'Église. Le nonce en porta ses plaintes à la cour; et il fallait qu'elles fussent bien fondées, puisque, malgré la situation où étaient les esprits, l'ouvrage fut supprimé par un arrêt du conseil d'état. La puissance, à peu près souveraine, du cardinal de Richelieu n'empêcha pas non plus qu'il ne fût condamné par vingt-deux prélats français, cardinaux, archevêques ou évêques (1639); le clergé de France ne connaissant point de droits qui tendissent à rompre son union avec l'Eglise romaine.

Cet ouvrage fut encore attaqué par le docteur Charles Hersent, dans un petit livre latin qui avait pour titre : *Optati Galli de cavendo schismate liber paræneticus.* Après avoir établi la nécessité d'être uni à un seul chef, qui est le souverain Pontife, l'auteur dit que tout se prépare à s'en séparer; que l'affection des Français, qui a été inaltérable envers le saint Siége dans les temps les plus difficiles, va être anéantie; en sorte que, si le clergé ne remédie à un si grand mal, l'Eglise gallicane ressemblera bientôt à celle d'Angleterre. Il fonde ses craintes et ses appréhensions, 1° sur l'édition des deux volumes des Libertés de l'Eglise gallicane, lesquels se débitaient, nonobstant l'arrêt du conseil, qui en avait ordonné la suppression, et la censure des évêques qui les avaient flétris; 2° sur la proposition que quelques prélats, mis en mouvement par le cardinal de Richelieu, avaient faite touchant les annates; 3° sur la déclaration que le roi avait donnée touchant les mariages, pour la validité desquels il exigeait des conditions que l'Eglise ne demandait point. Mais Hersent, tout en publiant *l'Optat français,* garda soigneusement l'anonyme, sans lequel il sentait parfaitement qu'il était perdu. Le redoutable ministre se livra en vain aux plus rigoureuses perquisitions. Ne pouvant découvrir l'auteur, il fit condamner l'ouvrage par le parlement à être lacéré et brûlé par la main du bourreau. Cinq jours après, l'archevêque de Paris et ses suffragans le censurèrent comme faux, scandaleux, injurieux, propre à troubler la paix publique, à inspirer de l'aversion pour le roi et ses ministres, sous le prétexte d'un schisme imaginé par une malice insigne. Cette censure fut signée le même jour par seize autres évêques ou archevêques, qui se trouvaient dans la capitale (1640). L'auteur, violent et déclamateur de son naturel, qui l'avait réduit à sortir de la congrégation de l'Oratoire, pouvait avoir des torts de forme; mais ses

alarmes à l'égard du schisme n'étaient pas tout-à-fait imaginaires. Le prince de Condé, qui n'avait assurément pas l'imagination visionnaire, était de ce schisme redouté, comme d'un malheur presque inévitable dans la situation où se trouvaient les choses et les esprits.

Le cardinal de Richelieu chargea quatre écrivains de réfuter les principes de l'*Optat français*. On ne vit pas sans étonnement dans ce nombre, un des religieux qui faisaient une profession particulière de dévouement à l'égard du saint Siége. La réplique du père Rabardeau, jésuite, fut même celle des quatre qui plut davantage au cardinal. Il avançait que la création d'un patriarche en France n'avait rien de schismatique, et que le consentement de Rome n'était pas plus nécessaire pour cela qu'il ne l'avait été pour établir les patriarches de Jérusalem et de Constantinople. Ce dernier article en particulier montre combien l'auteur avait peu réfléchi. Les termes seuls de sa comparaison auraient dû lui ouvrir les yeux. Le pape, successeur du prince des Apôtres, et chef de l'Eglise universelle, est en même temps patriarche de l'Occident; mais il ne l'est pas de l'Orient. Ainsi l'érection des patriarcats de Jérusalem et de Constantinople, en admettant qu'elle n'eût pas eu lieu avec son aveu formel ou tacite, et par la concession de celui qui est la source de tous les droits, n'avait rien pris sur sa juridiction patriarcale; au lieu que la création d'un patriarche en France lui en ravissait une partie des plus considérables. Elle ne pouvait donc par ce nouveau motif se faire malgré lui, sans une injustice palpable.

Le souverain Pontife, et avec raison, se montra extrêmement offensé de l'ouvrage de Rabardeau. L'inquisition de Rome le condamna, comme renfermant des maximes pernicieuses contre l'ordre hiérarchique et la juridiction de l'Eglise, et comme plus propre à fomenter le schisme qu'à l'éteindre. Cette dernière clause fait allusion au titre de l'ouvrage, qui était conçu en ces termes : *Optatus Gallus de cavendo schismate benignâ manu sectus*. Le décret de l'Inquisition, tribunal qu'on s'obstinait à ne pas reconnaître en France, fut reçu néanmoins par l'assemblée du clergé, et enregistré dans son procès-verbal, sans avoir passé au parlement de Paris, et sans être revêtu des autres formalités ordinaires. Mais, quel que fût le zèle de nos prélats pour détourner le schisme, peut-être eût-il été inefficace, si le cardinal-ministre ne fût mort dans ces conjonctures, le 4 décembre 1642. Le patriarcat français descendit avec lui dans le tombeau, ou plutôt rentra dans le néant, d'où lui seul avait pu se flatter de le tirer.

Pour juger Richelieu, nous dirons qu'il fit de grandes choses en France : il soumit les protestans, humilia les grands, et releva

l'autorité du roi ; mais on ne saurait pardonner à un prince de l'Eglise d'avoir prêté son appui à ces mêmes protestans au dehors, et d'être le créateur de cette politique anti-chrétienne, par laquelle on oppose des raisons, que l'on appelle *coups d'état*, aux dangers qui menacent la religion. Richelieu mourut âgé de 58 ans au Palais-Cardinal, aujourd'hui Palais-Royal, qu'il avait fait bâtir. Quand on annonça qu'il venait d'expirer, Louis XIII dit simplement : *Voilà un grand politique mort :* courte oraison funèbre, qui renferme tout ce qu'on peut dire de ce ministre. Son corps fut inhumé dans l'église de la Sorbonne, dont il avait relevé les édifices (1635) avec une magnificence vraiment royale. Son mausolée, qu'on y voit encore, est un chef-d'œuvre de Girardon.

L'Église de France n'était pas délivrée de ces alarmes, qu'elle en essuya, avec l'Église universelle, de bien plus fondées et de plus funestes. A peine Jansénius fut-il enterré, que les docteurs Libert Fromond et Jean Calenus, dépositaires de son livre, s'empressèrent de le faire imprimer. Avant toute chose, ils devaient consulter le saint Siége, comme le prélat l'avait ordonné par son testament, en soumettant toute sa doctrine à ce tribunal : mais les exécuteurs testamentaires, qui connaissaient trop l'ouvrage, et sa conformité avec ceux de Baïus dont il n'était que l'apologie, pour attendre une approbation de Rome, ne pensèrent qu'à gagner de vitesse. L'université de Louvain prit l'*Augustinus* sous sa protection. Pontanus ou Dupont, et Henri Calenus, tous deux censeurs apostoliques et royaux, lui donnèrent une approbation pompeuse. Ils se rétractèrent dans la suite, sans toutefois regagner la confiance des orthodoxes, ni rien perdre de celle du parti[1]. L'appât d'une chaire théologique détacha Dupont; et Calenus se laissa éblouir par l'éclat de la mitre. Il fut en effet nommé à l'évêché de Ruremonde; mais le saint Siége lui refusa des bulles, et le postulant, suspect aussi à Madrid, n'eut point l'évêché. Dupont, de son côté, fut privé honteusement de sa qualité de censeur.

Muni cependant des priviléges du roi d'Espagne, du conseil de Brabant, et même de l'Empereur, le manuscrit de Jansénius fut confié à un imprimeur de Louvain, sous le sceau du secret et du serment; mais ce mystère avait trop d'adeptes, pour qu'il ne transpirât point. Ils ne parlaient dans Louvain que d'un phénomène qui allait exciter l'admiration de tout le monde, ainsi que de la mortifiante surprise qu'on allait donner à la Compagnie prétendue de Jésus, dans l'année séculaire de son établissement. Les Jésuites, persuadés, avec S. Jérôme[2], qu'on ne doit point tolérer l'accusa-

[1] Hist. gén. du jans. t. 1, p. 59 et 60. — [2] Hier. ad Pammach.

tion d'hérésie, et que l'indifférence à cet égard est déjà un scandale, employèrent toute leur activité à éclairer cette intrigue, et trouvèrent le secret d'obtenir les feuilles de l'Augustin d'Ypres à mesure qu'elles sortaient de la presse, sans que les éditeurs en eussent le moindre soupçon. Ils firent part de leur découverte à l'internonce de Bruxelles, en lui représentant que le plus sûr moyen de prévenir les troubles qu'il prévoyait assez, consistait à supprimer les feuilles qu'on avait déjà tirées, et à empêcher que le reste ne s'imprimât.

C'était assurément l'avis le plus sage et le meilleur, car il vaut infiniment mieux prévenir avec sollicitude un grand mal, que d'attendre qu'il se soit enraciné et développé pour tenter ensuite de le guérir. Les impressions du mal sont si profondes, que les remèdes ne les combattent jamais sans peine, et d'ailleurs, dans l'intervalle du mal accompli à l'application tardive du remède, combien d'âmes dont le salut est mis en péril, dont la ruine même est peut-être consommée!

Sur l'avis des Jésuites, l'internonce ordonna au doyen de la faculté de faire surseoir à l'impression, suspecte jusqu'à nouvel ordre : en même temps il informa de ce qui se passait le cardinal neveu, François Barberin, qui remplissait à Rome les fonctions de premier ministre. Le cardinal patron, c'est le titre qui désignait son office, dépêcha, de la part de Sa Sainteté, des ordres pressans de supprimer le livre. L'internonce les intima sans délai, tant au recteur de l'université qu'au doyen de la faculté de théologie; et ceux-ci les communiquèrent à toute l'université, qu'on assembla. La conclusion fut, qu'il serait fait sur-le-champ défense à l'imprimeur de passer outre. Ainsi le parti de l'obéissance l'emporta, lorsque les novateurs, pris au dépourvu, n'avaient pas encore eu le temps de combiner leurs démarches. Mais comme ils dominaient parmi les docteurs en théologie, et que le recteur de l'université, Gérard Van-Vern, ainsi que le chancelier Fromond, étaient dans les mêmes intérêts, l'affaire, au moyen de la ruse et de quelques mensonges hardis, prit en peu de temps un pli tout contraire. L'imprimeur demanda par forme de requête et obtint de l'université main-levée de la défense. La faculté de théologie écrivit à l'internonce, qu'elle n'avait eu aucune connaissance de l'impression de l'Augustin, et n'y prenait aucune part; qu'au reste elle n'avait point d'autorité sur les imprimeurs, qui dépendaient du recteur personnellement [1]; qu'elle prierait néanmoins celui qui était revêtu de cet office, de faire en sorte que les ordres du souverain pontife fussent exécutés ponctuelle-

[1] Hist. gen. du Jansén. t. I, sous l'an 1640.

ment. La faculté gagnait ainsi du temps sur l'internonce et l'imprimeur ne perdait pas un moment. Enfin, l'Augustin parut au grand jour en 1640, muni d'une multitude d'approbations, et dédié au cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas. Le recteur, qui feignit d'en être fort irrité, menaça l'imprimeur de la saisie de tous les exemplaires; celui-ci, alarmé en apparence, présenta requête à l'université, pour empêcher la saisie; et l'université, corrompue en grande partie, envoya des députés à l'internonce pour lui exposer quelques raisons captieuses, d'où l'on concluait à l'injustice de la suppression, en ajoutant néanmoins, avec une grande affectation de respect, que, si Sa Sainteté l'ordonnait définitivement, l'université était prête à supprimer, non-seulement le livre en question, mais tous ceux qui avaient été publiés sur ces matières. On voulait jouer l'internonce pour le débit du livre, comme on l'avait fait pour l'impression, et l'on y réussit. Ce prélat, qui ne douta point qu'un dernier ordre du pape ne fût décisif, promit aux députés d'écrire à Rome, et leur accorda ainsi tout ce qu'ils prétendaient, c'est-à-dire le temps nécessaire, tant à l'imprimeur pour débiter ses exemplaires sous le manteau, qu'aux éditeurs pour en procurer une nouvelle édition hors des Pays-Bas.

Le pape répondit, comme on s'y attendait bien, qu'il voulait et entendait que le livre de Jansénius fût supprimé, ajoutant néanmoins quelque éloge, pour la soumission de l'université, qu'il croyait sincère. Il disait encore, que son intention n'était pas de noter personnellement Jansénius, mais d'empêcher, pour maintenir la paix de l'Église, la publication de tous les livres où il serait traité de la grâce, et qui auraient été imprimés sans la permission du saint Siége depuis les défenses contraires [1]. Ce bref servit au moins à gêner les manœuvres des théologiens lovanistes. Le délai ne fut pas assez long, pour donner à l'Augustin toute la célébrité qu'ils se proposaient; mais après l'expédition du bref, ils cherchèrent, comme auparavant, à jouer l'internonce, par des remontrances et par des promesses réitérées, dont quelque incident, ménagé avec artifice, empêchait toujours l'exécution. On parvint ainsi à l'année 1641, où le mal ne fut plus susceptible de préservatif. La plupart des exemplaires de Louvain étaient débités, et il s'était fait à Paris une édition nouvelle, qui, soutenue de l'approbation de six docteurs très-vantés dans cette université célèbre, avait acquis à l'Augustin un haut degré de considération. La suppression fut dès-lors impraticable; et l'internonce étant revenu à la charge, les Lovanistes ne manquèrent pas de lui objecter, que ce

[1] Hist. du Jansén. t. 1, an 1640.

livre ayant été réimprimé à Paris, il n'était plus possible d'en arrêter le cours. Ils le prièrent encore de faire agréer leurs excuses au saint Père, et osèrent même lui demander, au nom de leur université, qu'il la fît dispenser à Rome, tant de condamner que de supprimer cet ouvrage. Il comprit alors, mais un peu tard, à quel point il avait été la dupe de leur candeur simulée.

Comme il n'était plus question de supprimer un livre répandu de toute part, et d'autant plus recherché que sa publication avait rencontré plus d'obstacles, on ne pensa qu'à le combattre, à en relever les erreurs, et à y montrer aux simples le venin caché sous le langage de la dévotion. Toutes les Eglises catholiques y étaient accusées d'ignorance, et la plupart de pélagianisme : toutes s'élevèrent contre le contempteur superbe d'une tradition de cinq cents ans. Ses sectateurs répliquèrent d'un ton plus amer encore, et en peu de mois, la discorde, le schisme et le scandale affligèrent l'Eglise. On n'entendait plus parler que de grâce efficace et de grâce suffisante. Les noms de Jansénistes et de Molinistes devinrent aussi fameux que l'avaient été autrefois en Italie ceux des Guelfes et des Gibelins, ou que le furent depuis les Frondeurs et les Mazarins en France. En vain les nouveaux sectaires se nommèrent Augustiniens : le public s'obstina à les appeler Jansénistes; nom peu convenable, il est vrai, puisqu'il est juste que les disciples portent le nom, non pas d'un disciple même distingué, mais de leur maître commun, et de leur premier auteur, qui ne fut autre pour ceux-ci que Luther ou Calvin, comme on aura bientôt lieu de s'en convaincre. Ils eurent néanmoins l'adresse de faire donner, par le vulgaire ignorant, le nom de Molinistes à tous ceux qui étaient contraires à l'Augustin d'Ypres, c'est-à-dire à tous les docteurs et à tous les pasteurs qui défendaient l'enseignement commun de l'Eglise, et par conséquent à tous les catholiques : langage frauduleux, dont il est à propos de faire en deux mots connaître l'abus. Les Molinistes ne sont membres que d'une école particulière, qui tient, comme bien d'autres, à des opinions que l'Eglise n'a ni adoptées ni réprouvées; au lieu que les Jansénistes soutiennent opiniâtrément des erreurs reconnues pour telles par l'Eglise, et frappées de tous ses anathèmes : et il y a dès-lors autant de différence entre les Jansénistes et les Molinistes, qu'entre la controverse permise et l'hérésie foudroyée.

Le pape ne manqua pas d'être informé de l'audace avec laquelle on répandait, malgré ses défenses, l'ouvrage de Jansénius, dont on lui fit en même temps connaître à fond la doctrine pernicieuse. Compassant néanmoins sa marche avec beaucoup de circonspection, il se contenta d'interdire aux fidèles la lecture de ce livre,

par un décret du Saint-Office, que l'internonce signifia d'abord à l'université de Louvain (1641). Les quatre facultés conclurent qu'il fallait obéir aux décrets du souverain pontife, ajoutant néanmoins qu'elles ne pouvaient recevoir celui-ci, sans en avoir conféré avec l'archevêque de Malines, ainsi qu'avec le conseil privé, et le grand conseil de Brabant. Or, Jacques Boonen, archevêque de Malines, aussi difficile à détromper que facile à surprendre, était bien éloigné d'applaudir à un décret prononcé contre le chef-d'œuvre de Jansénius, dont il avait été constamment le protecteur et l'ami. Le conseil de Brabant, où dominait le président Rose, non moins prévenu que l'archevêque en faveur de Jansénius, ne se trouvait pas mieux disposé à l'égard du décret; et il était plus que vraisemblable que le conseil privé ne passerait point par dessus de pareilles oppositions, et userait moins encore des voies de contrainte. L'internonce, pénétrant la fraude, crut la déconcerter en donnant sans délai son mandement pour faire publier le décret. Mais le procureur-général du conseil de Brabant rendit plainte contre un ordre intimé à cette province sans le concours du roi catholique, requit et obtint la suppression du mandement.

A la vue de ces manœuvres, quelques docteurs de Louvain, qui n'avaient point abandonné l'ancienne doctrine, envoyèrent à Rome une relation fort ample de tout ce qui s'était passé dans leur école, avec une quantité de propositions extraites du livre de Jansénius, toutes conformes à celles qui avaient été proscrites, non-seulement par les bulles fulminées contre Baïus, mais par le saint concile de Trente. Ils ajoutèrent que, si l'on ne se pressait d'étouffer cet incendie à sa naissance, il embraserait en peu de temps la Belgique entière, et produirait un schisme funeste à toute l'Eglise. Le reste de l'université osa tenter de justifier sa propre conduite, et envoya au pape une apologie signée dans laquelle elle ne daigna pas même se donner la peine de désavouer les erreurs de Baïus. Mais elle ne négligea rien pour gagner des approbateurs à Jansénius dans les universités et les diocèses divers, spécialement dans le malheureux clergé de Hollande, parmi tous les religieux, Bénédictins, Dominicains, Franciscains même, Augustins, Prémontrés, Carmes, Minimes, et de préférence parmi les Oratoriens. Selon Du Pin [1], peu suspect en cette matière, on alla mendier une approbation jusque dans la cellule d'un bon Chartreux; et par une manœuvre de faussaire, suivant un témoignage également sûr [2], on supposa les approbations de quelques docteurs de Douai qui détestaient l'Augustin janséniste, et on menaça de

[1] Hist. génér. de l'Eglise. part. 2, p. 34. — [2] Rondour. Epist. ad Fromon.

les perdre s'ils s'inscrivaient en faux. On s'efforçait donc, non pas d'excuser Jansénius des erreurs de Baïus, mais de faire triompher les erreurs de Baïus par le moyen de Jansénius, c'est-à-dire de faire prévaloir, dès le premier assaut, les portes de l'enfer contre la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise. Le chancelier Fromond, loin de mettre le parti à couvert du reproche de baïanisme, affecta d'en reproduire les erreurs les plus sensibles, dans le livre bizarre qu'il intitula l'*Anatomie de l'homme.* Il y donnait, pour la doctrine de S. Augustin et de l'Eglise catholique, non-seulement que Dieu n'a pu créer l'homme sujet aux misères que nous éprouvons, et sans la justice originelle; mais que tout ce qui est volontaire est libre. Il osa encore dédier son ouvrage au cardinal Barberin, neveu du pape, dont il connaissait toute l'aversion pour ces erreurs. Le public fut en même temps inondé d'une foule d'ouvrages qui appuyaient celui-ci, et qui en supposaient la doctrine adoptée par quantité d'ecclésiastiques, et surtout par une infinité de religieux. Cependant les écrivains catholiques, obéissant à la défense d'agiter ces questions, demeuraient dans le silence et l'inaction.

Le pape, informé de ces nouveaux désordres, adressa un bref à l'université, pour lui faire sentir le scandale qu'avait causé sa désobéissance au décret du Saint-Office. Elle répondit avec assurance qu'elle n'avait mis aucun obstacle à la publication du décret; qu'elle ne demandait pas mieux que d'y obéir, pourvu que les évêques et les conseils de l'état y consentissent; niant qu'elle eût sollicité la puissance politique de s'y opposer. Ce mensonge parut si odieux à la faculté de droit, qu'elle refusa invinciblement de signer la réponse. Elle écrivit séparément au saint Père, et protesta qu'elle n'avait aucune part à la lettre de l'université, où l'on n'avait pas rougi de se disculper par la fausseté la plus palpable [1]. Quelque usage que le pontife pût faire de cet aveu, quelques efforts qu'il tentât, tant par lui-même ou ses lettres, que par son internonce, il ne put fléchir ni l'université, ni les conseils prévenus, ni les prélats dominés par l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand. Cessant donc de poursuivre en vain l'acceptation d'un simple décret, il résolut de prononcer, par une bulle en forme, un jugement solennel et décisif. On remit aux examinateurs du Saint-Office le livre de Jansénius, avec les écrits composés tant pour l'accuser que pour le défendre, afin de tout examiner avec la plus grande maturité et la plus sérieuse attention. Sur le rapport des consulteurs, ainsi que d'après son propre examen, le pontife

[1] Specimen doctrinæ Lovan. p. 80.

jugea l'Augustin condamnable, non-seulement parce qu'il traitait des matières de la grâce, contre les défenses pontificales, mais parce qu'il renouvelait, presque à chaque page, les erreurs déjà condamnées dans les écrits de Baïus.

L'historien des Jansénistes ne laisse pas que d'avancer qu'Urbain VIII ne trouva aucune erreur dans le livre de Jansénius; qu'il fut d'avis que, pour étouffer les troubles, il suffisait de confirmer les bulles portées contre les propositions de Baïus; mais que le rédacteur de la bulle, François Albizzi, alors assesseur du Saint-Office et depuis cardinal, y inséra de son chef, et contre l'intention du pape, le nom de Jansénius. Assertion extravagante, puisqu'elle suppose qu'Urbain VIII, pontife également exact et savant, n'aurait vu dans cette bulle ni le nom de Jansénius, qui s'y trouve au moins six fois, ni le reproche qu'on y fait à cet évêque de soutenir, dans son Augustin, au grand scandale des catholiques, et au mépris de l'autorité du saint Siége, plusieurs propositions déjà condamnées par ce tribunal. C'est-à-dire, ou qu'Urbain VIII n'aurait pas lu sa bulle, ou qu'il n'aurait pas eu le courage de la réformer. D'ailleurs, comment accorder ce paradoxe, et avec les brefs que le même pape écrivit l'année suivante au gouverneur, aux évêques, aux universités de Flandre, nommant Jansénius dans toutes ces pièces; et avec la confirmation qu'il ordonna de cette bulle, après que les députés de Louvain lui eurent fait des remontrances à ce sujet; et avec l'ardeur qu'il avait montrée pour l'exécution du décret qui interdisait la lecture du livre de Jansénius? Comment, sans nommer ni Jansénius ni son livre, ce pape aurait-il prétendu apaiser les nouveaux troubles de la Flandre excités par ce livre seul? En un mot, cet ouvrage renouvelait-il ou ne renouvelait-il pas les erreurs de Baïus? Voilà sur quoi il s'agissait de prononcer, pour couper cours aux disputes : il fallait donc juger cet ouvrage, et non pas ceux de Baïus, qui n'étaient plus en question.

Le vigilant et laborieux Urbain VIII, après avoir lu avec la plus grande attention, non pas seulement la bulle projetée, mais tout l'ouvrage de Jansénius, fit expédier cette bulle, nommée de ses premiers mots *In eminenti*, le 6 de mars 1642. On la data néanmoins de l'année précédente, suivant l'usage romain, qui commençait l'année au jour de l'incarnation du Verbe, c'est-à-dire à la fête de l'Annonciation, 25 de mars. Cette observation, bien minutieuse en apparence, mérite attention comme on le reconnaîtra bientôt. Déjà les sectaires avaient incidenté jusque sur le frontispice des bulles de Pie V et de Grégoire XIII, où se trouvent ces mots : *ad futuram rei memoriam;* d'où ils prétendaient conclure

que ces censures du baïanisme ne devaient avoir lieu que pour un temps. C'est pourquoi Urbain VIII mit à la tête de sa constitution, *ad perpetuam rei memoriam;* et dans le texte, *perpetuo confirmamus et approbamus;* déclarant par là, sans nulle ombre d'ambiguité, qu'il approuvait et confirmait à perpétuité les bulles de ses prédécesseurs contre la doctrine de Baïus. La bulle d'Urbain VIII commence donc, après quelques mots de préambule, par confirmer à jamais celles de Pie et de Grégoire. Le pape rappelle ensuite la défense faite par Paul V de rien imprimer sans la permission formelle du saint Siége, touchant les matières agitées autrefois dans les congrégations *de Auxiliis*; ainsi que le décret par lequel il avait confirmé lui-même celui de Paul, afin d'étouffer absolument tous ces germes de désordre et de scandale. De là, il tire un premier moyen de condamnation contre l'Augustin, imprimé sans permission par les exécuteurs testamentaires de son auteur; et il range en même temps au nombre des livres défendus différens ouvrages catholiques imprimés de même sans permission, en particulier quelques thèses soutenues chez les Jésuites, pour combattre la doctrine de l'Augustin, et depuis imprimées à Anvers. Mais sans laisser au même niveau l'erreur et la vérité : « Comme dans la suite, reprend le pontife, en lisant soigneusement et à loisir le livre susdit, intitulé *Augustinus*, on a reconnu qu'il contient, d'une manière évidente, plusieurs des propositions déjà condamnées par nos prédécesseurs, et qu'il les soutient, au grand scandale des catholiques, sans aucun respect pour l'autorité du saint Siége, contre les susdites défenses et condamnations : nous, dans le dessein d'apporter un remède convenable à ce mal qui scandalise toute la société chrétienne, et qui tend à la ruine de la foi catholique, de notre propre mouvement, de notre science certaine, et de la plénitude de la puissance apostolique, nous confirmons et approuvons, en tout et pour toujours, par la présente constitution qui aura force à perpétuité, les susdites constitutions des papes Pie et Grégoire, nos prédécesseurs. Et de la même autorité, nous défendons absolument par les présentes, et voulons qu'on tienne pour défendu le livre intitulé *Augustinus*, comme contenant et renouvelant, ainsi que nous l'avons reconnu, les articles, les opinions et les sentimens réprouvés et condamnés par les constitutions susdites; et tout ensemble nous condamnons les ouvrages mentionnés à la fin de ces présentes lettres. De plus nous ordonnons, sous toutes les peines et les censures contenues dans la constitution de Pie notre prédécesseur, dont aucune autre personne que le souverain pontife ne pourra absoudre les contrevenans, sinon à l'article de la mort, qu'aucun des fidèles de quelque condition et qualité qu'il

soit, même ceux qui doivent être spécifiés plus particulièrement, ose parler, écrire, disputer, touchant les articles condamnés et contenus dans le susdit livre, ni touchant les autres articles, opinions, libelles, discours, épîtres, écrits et thèses marqués ci-dessous, et ne présume de garder ou de lire, soit ce livre, soit ces autres ouvrages. » Il s'agit ici de quatre livres composés en faveur de Jansénius. Ainsi, toute cette clause, suivant l'explication du cardinal de Lugo, autorisé à cet effet par le saint Siége, n'est qu'une défense d'écrire ou de parler en faveur de la doctrine réprouvée. « Que personne, conclut enfin le pontife, n'entreprenne d'enfreindre cette constitution; et si quelqu'un ose l'attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Tout-Puissant, etc. »

Il est temps enfin de donner une idée juste de cet ouvrage fameux, et de faire voir tout à la fois, que la qualification de semi-calviniste, attribuée aux partisans du faux Augustin, n'est rien moins qu'une injurieuse hyperbole. C'est le but de l'analyse que nous allons présenter, et que nous avons cru devoir placer à la fin de ce livre, où elle n'a pas l'inconvénient de couper le fil de la narration; de sorte que le lecteur pourra la parcourir ou l'omettre suivant le degré d'intérêt qu'il attache à cette question.

Le titre aussi court que fastueux du livre de Jansénius, est simplement *Augustinus;* il fut le fruit de la réflexion qui fit substituer le nom du plus imposant des saints docteurs au nom flétri de Baïus. La division de l'ouvrage, combiné dans son ensemble avec beaucoup de méthode, n'est pas moins favorable que son titre aux vues de l'auteur. Il comprend trois tomes ou parties dans le même volume. La première partie, intitulée *de l'Hérésie pélagienne*, contient huit livres, dont le premier, en forme de préambule, est une histoire générale de cette hérésie. Les livres suivans roulent sur différentes erreurs, tant réelles que supposées, des Pélagiens et des Semi-Pélagiens, et sur les différentes nuances de leur doctrine, variée selon les temps et les conjonctures.

La seconde partie, en huit livres également, traite de l'intégrité de la nature humaine, de sa maladie et de sa guérison, contre les Pélagiens et les dogmatiseurs de Marseille. Le premier de ces livres traite des bornes de la raison humaine dans les choses théologiques, et de l'autorité de S. Augustin dans les matières de la grâce et de la prédestination; le second, de la grâce des anges et du premier homme, ou de l'état d'innocence; les trois suivans, des peines du péché originel, et des forces du libre arbitre depuis le péché. Les trois derniers combattent la possibilité de l'état de pure nature, tant pour ce qui regarde l'âme que pour ce qui est des misères corporelles.

Dans le troisième tome enfin, ou dans la troisième partie de tout l'ouvrage, on explique en dix livres la grâce du Rédempteur. Le 1er ne comprend que des observations générales; le 2e traite de la vraie grâce de volonté relativement à l'action; le 3e, de la grâce suffisante; le 4e, de la grâce de Jésus-Christ quant à son essence et à ses espèces; le 5e, des effets de la grâce de Jésus-Christ; le 6e et le 7e, du libre arbitre; le 8e, de l'accord de la grâce avec le libre arbitre; le 9e, de la prédestination des hommes et des anges; le 10e, de leur réprobation.

Jansénius finit son ouvrage par un parallèle en cinq livres des erreurs des Marseillais et de certains docteurs modernes; mais il saute aux yeux, malgré cette apparente restriction à quelques modernes, qu'on en veut au torrent des docteurs catholiques des quatre ou cinq derniers siècles qui avaient précédé l'évêque d'Ypres.

Nous avons exposé le plan et les divisions de l'ouvrage, l'ordre et la disposition des matières, afin d'épargner de longues recherches à ceux qui voudront s'assurer par eux-mêmes de la fidélité avec laquelle nous allons réduire tout l'Augustin d'Ypres à quelques points de doctrine. C'est en effet le résultat des observations de l'esprit le plus juste et le plus profond tout ensemble, que, si l'on mettait l'*Augustinus* à la presse, on n'en exprimerait que les cinq propositions condamnées dans le sens de son auteur. Or, s'il en est ainsi, on ne saurait mieux analyser cet ouvrage, qu'en y faisant remarquer d'une manière sensible ces propositions telles qu'elles ont été dénoncées et condamnées ensuite par l'Eglise : toutes s'y trouvent, ou en termes exprès, ou en termes équivalens sous tous les aspects, ou en termes plus durs encore et plus scandaleux.

Que la première s'y trouve en termes exprès, c'est ce que ne nie pas la secte, parce qu'il ne faudrait que savoir lire pour la confondre. Mais comme elle ne prétend pas moins se dérober aux foudres de l'Eglise, au moyen des sens divers qu'elle feint d'attacher à cette proposition, nous rapporterons quelques-uns des passages où celle-ci se rencontre, afin d'ôter encore ce misérable subterfuge aux Jansénistes. «Il n'est rien de plus certain ni de mieux établi dans la doctrine de S. Augustin, dit expressément Jansénius [1], qui donne la prétendue doctrine de ce Père pour la foi de l'Eglise, sinon qu'il est des préceptes dont l'observation est impossible, non-seulement aux infidèles et aux endurcis, mais encore aux fidèles et aux justes qui veulent les observer, et qui font pour cela tous les efforts qui sont actuellement en leur pouvoir; et il

[1] De Gratia Christi, l. 11, c. 13, edit. Paris, an 1641, p. 138, 139 et 140.

est également certain qu'ils manquent de la grâce qui leur rende cette observation possible. Ce qui est évident, poursuit-il, par l'exemple de S. Pierre et de beaucoup d'autres, qui éprouvent des tentations auxquelles ils ne peuvent résister. » Ainsi on met S. Augustin et la foi catholique en opposition formelle avec S. Paul, qui enseigne si clairement que Dieu ne permet pas que nous soyons tentés au-delà de nos forces. Cette impossibilité, selon son auteur, provient de ce que les forces de la volonté sont affaiblies par la concupiscence, qui l'éloigne du bien, la tire en sens contraire, et en distrait les forces par cette espèce de lutte; d'où il arrive que l'homme ne veut pas absolument, ne veut pas pleinement, ne veut pas de toute l'étendue de sa volonté. Or, par une volonté pareille, incapable d'en vaincre une autre qui s'est fortifiée de longue main, l'homme ne saurait vouloir autant qu'il est nécessaire pour agir : il le pourra bien, quand il en aura une volonté pleine et ferme, mais il n'est pas en son pouvoir de se la donner, cela n'appartient qu'à la grâce de Dieu. « C'est pourquoi nous l'implorons assidûment, continue Jansénius; et ces prières sont une confession bien claire, que nous manquons d'une grâce qui suffise pour observer les préceptes. » Quant à cette possibilité de les observer qu'on obtient par la prière, Jansénius ne permet pas même de douter que quantité de fidèles et de justes n'en soient dépourvus. La raison qu'il en donne, n'est pas seulement que plusieurs d'entre eux n'ont pas recours à ce moyen de salut, mais qu'entre ceux mêmes qui demandent à Dieu la force nécessaire pour obéir à la loi, et surmonter la concupiscence, tous n'obtiennent pas ce qu'ils demandent. « Dieu, dit-il, leur retire assez souvent son secours, afin qu'en péchant, ils sentent mieux leur propre faiblesse; et cependant il les laisse assez long-temps tomber et se relever tour-à-tour. Car c'est une grande bévue que d'imaginer, poursuit-il, que l'homme ait toujours la grâce, à l'effet de prier, et de prier avec assez d'ardeur pour obtenir ce qu'il demande. Comme donc, conclut-il, un très-grand nombre de fidèles, même justes, ou ne demandent point la grâce qui donne un pouvoir suffisant pour observer les préceptes, ou ne la demandent pas comme il est nécessaire pour l'obtenir, et que Dieu ne donne point à tous la grâce, soit de prier avec ferveur, soit de prier d'aucune manière, il est évident que beaucoup de fidèles manquent de cette grâce suffisante, et par conséquent de ce pouvoir habituel que leur supposent quelques docteurs pour l'observation des préceptes. »

Il suffirait d'avoir montré, dans l'ouvrage de Jansénius, cette première des cinq propositions, si manifestement condamnable

dans le sens que les paroles présentent naturellement à l'esprit, pour conclure que les quatre autres y sont contenues de la même manière; puisqu'on n'en peut soutenir une seule, sans les soutenir toutes, et que les plus zélés partisans de Jansénius déclarent formellement qu'elles ont une liaison essentielle et réciproque entre elles, aussi bien qu'avec le principe qui, sans exception aucune, leur sert de fondement [1]. Quel est donc ce principe fondamental? C'est que, dans l'état de la nature dégradée par le péché du premier homme, il n'est point d'autre grâce intérieure et actuelle que la grâce efficace de sa nature, laquelle fait consentir à l'inspiration du bien, ou résister à la tentation du mal, d'une manière si absolue, qu'on peut dire de chaque homme, par une conséquence infaillible et nécessaire : Il a eu la grâce, donc il a fait le bien; il n'a pas fait le bien, donc il n'a pas eu la grâce. Arnaud lui-même reconnaît et fait remarquer la liaison nécessaire des cinq propositions avec ce principe [2]. Sur la première, par exemple, « il s'ensuit, dit-il, plus clair que le jour, que si la grâce de Jésus-Christ est toujours efficace, tous les justes n'ont pas toujours la grâce nécessaire pour accomplir les préceptes, puisque, si cela était, ils les accompliraient infailliblement. » Faisons voir maintenant la connexion nécessaire de chacune des cinq propositions avec leur fécond et funeste principe. Rien n'est plus démonstratif, ou du moins plus satisfaisant, que l'énumération dans ce genre de preuves. De ce qu'il n'est point de grâce intérieure actuelle, qui ne soit essentiellement efficace, ou suivie nécessairement de son effet, il résulte évidemment, 1° Que dans l'état de la nature corrompue, on ne manque jamais de consentir, ou qu'on ne résiste jamais à la grâce intérieure; c'est la seconde des cinq propositions : 2° Que la volonté de l'homme n'a pas même le pouvoir d'y résister; c'est la quatrième : 3° Que quiconque, soit juste, soit pécheur, viole un précepte, manque alors de la grâce qui lui en rende l'observation possible; puisque, la grâce étant toujours suivie de son effet, s'il avait la grâce d'observer le précepte, il l'observerait; c'est la première : 4° Que Jésus-Christ n'est mort que pour le salut des prédestinés; ce qui forme la cinquième. Il est évident qu'il n'est mort que pour le salut de ceux à qui sa mort a procuré la grâce nécessaire pour pouvoir se sauver. Or, suivant le principe janséniste, cette grâce n'est donnée qu'à ceux qui se sauvent en effet, c'est-à-dire aux seuls prédestinés. Car, si cette grâce est toujours efficace, ou n'est jamais privée de son effet, tous ceux à qui elle est donnée se sauvent infailliblement. Ainsi, nul réprouvé ne l'a reçue, parmi

[1] Apolog. des SS. PP. Préf. p. 17. — [2] Apolog. pour Jansénius, l. III, p. 9.

les chrétiens mêmes. 5° Il s'ensuit enfin, ce qui forme la troisième proposition, qu'aucune nécessité, hors celle de contrainte et de violence, n'empêche nos actions d'être méritoires ni déméritoires. Car, d'un côté, selon l'inépuisable principe, on consent toujours nécessairement à la grâce efficace, puisqu'on n'a pas le pouvoir de la priver de son effet; et d'un autre côté, toutes les fois qu'on n'a pas cette grâce, c'est-à-dire autant de fois qu'on pèche, on le fait nécessairement, parce qu'alors il est impossible de ne pas pécher.

Reprenons à présent la suite des cinq propositions, pour établir qu'elles se trouvent toutes dans l'ouvrage de Jansénius, sinon aussi grammaticalement qu'y est la première, au moins d'une manière aussi énergique.

Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure : voilà les termes de la seconde proposition; et voici comment Jansénius exprime la même chose [1] : « Il n'est absolument aucune grâce médicinale de Jésus-Christ, qui n'ait son effet; on ne peut dire sans absurdité, que la grâce manque d'avoir son effet; S. Augustin n'a point enseigné d'autre grâce, que celle qui, dès là qu'elle est donnée à l'homme, lui donne en même temps son effet. » Mais à quoi bon entasser les textes, puisque le chapitre où l'on se flatte de mieux établir cette étrange doctrine est intitulé [2] : *Comment aucune grâce de Jésus-Christ ne manque de son effet?* Mais l'effet de la grâce est le consentement de la volonté, le consentement de la volonté est sa non-résistance, si l'on peut au besoin s'exprimer ainsi : il est donc évident que, si la grâce a toujours son effet, la volonté consent toujours à la grâce, et ce qui est la même chose, *qu'on ne résiste jamais à la grâce intérieure.* Sans le secours d'aucun raisonnement, voici quelque chose de plus pressant encore, ou de plus précis : « S. Augustin, dit Jansénius [3] en adoptant le sentiment qu'il impute à ce Père, S. Augustin établit tellement l'empire de la grâce sur le pouvoir de la volonté, qu'il dit souvent que l'homme ne peut résister à l'opération divine qui se fait par la grâce, *hominem operanti Deo per gratiam, non posse resistere.* » S'il y a quelque différence entre cette assertion et la seconde proposition condamnée, c'est qu'elle est plus dure et plus condamnable, puisqu'elle porte, non-seulement qu'on ne résiste jamais à la grâce, mais encore qu'on n'y peut résister.

Poursuivons, pour donner au lecteur la satisfaction de voir, par lui-même, que le grand principe des Jansénistes, savoir qu'il n'y a

[1] De Gratiâ Christi, l. 11, c. 25, p. 83, 84, 85. — [2] Ibid. c. 27. — [3] Ibid. c. 24, p. 82, col. 2, B.

point d'autre grâce actuelle que la grâce efficace, est véritablement l'ouvrage de Jansénius. La grâce a toujours son effet ; on ne résiste jamais à la grâce; il n'y a point de grâce suffisante : ces trois propositions signifient une seule et même chose, de l'aveu des Jansénistes et de tous les partis. On ne peut donc soutenir qu'il n'y a point de grâce purement suffisante, sans soutenir en même temps que toute grâce est efficace, et qu'on ne résiste jamais à la grâce. Or le troisième livre de Jansénius, *de Gratiâ Christi Salvatoris*, intitulé *de Gratia sufficiente*, n'est employé qu'à combattre cette grâce suffisante. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la table des chapitres. En voici quelques articles: Chap. Ier. On fait voir que, depuis la chute de l'homme, il ne lui est donné aucun secours suffisant, qui ne soit en même temps efficace. — II. Le secours purement suffisant, c'est-à-dire la grâce suffisante, inutile pour la réparation de l'homme tombé, et même pernicieuse. (Aussi les prétendus Augustiniens, empruntant le style de Luther et ses blasphèmes bouffons, disaient-ils en forme de litanies : *De la grâce suffisante, délivrez-nous, Seigneur.*) — III. Combien la grâce suffisante est monstrueuse, dans les explications qu'en donnent les théologiens les plus modernes! (Il ne faut point oublier que Jansénius, d'après son ami du Verger, entend par ces modernes, si restreints en apparence, tous les théologiens catholiques depuis cinq cents ans.) — IV. Par la nature de la grâce de Jésus-Christ, on montre que personne ne reçoit de grâce suffisante, prise au sens des modernes.— V. La loi fut imposée aux Juifs, et beaucoup de préceptes sont imposés aux chrétiens, sans aucune grâce suffisante, ou *aidante*. Les autres titres annoncent, au sujet des infidèles, des Juifs principalement, une doctrine qui ne peut inspirer que le désespoir et le blasphème; par exemple, que les hommes sous la loi n'avaient de grâce suffisante pour observer aucun de ses préceptes; que l'état du Vieux-Testament ne comportait pas une grâce suffisante, mais plutôt une grâce empêchante; que ce n'était pas un état de justice et de salut, mais de péché et de mort; que les infidèles enfin manquent, pour le salut, de la grâce suffisante, tant éloignée que prochaine, et de tout ce qui peut en être le principe.

La troisième des propositions condamnées est énoncée comme il suit : *Pour mériter et démériter dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir; mais il suffit d'une liberté exempte de la contrainte.* « S. Augustin nous enseigne, dit Jansénius [1], que la nécessité, qui

[1] De Gratiâ Christi, l. 4, c. 6, p 266, col. 1.

n'est rien autre chose à l'égard de la volonté qu'une certaine force, ou violence, ou coaction, laquelle opère ce qu'elle peut, malgré la volonté même; que cette nécessité seule répugne essentiellement à la liberté et la renverse de fond en comble, et non pas la nécessité qui est en même temps volontaire, c'est-à-dire par laquelle il est simplement nécessaire que quelque chose se fasse, sans répugnance de la part de la volonté qui au contraire veut la chose d'une manière immuable : *quâ simpliciter necesse est aliquid fieri, non repugnante, sed immutabiliter volente voluntate.* » Tout le venin de la proposition condamnée, savoir l'alliage de la liberté avec une vraie nécessité d'agir, car il n'est question de rien autre chose, n'est-il pas renfermé clairement dans ce qu'on vient de lire, avec quelque chose de plus dur encore? « Cette doctrine, ajoute l'auteur, paraîtra surprenante aux scolastiques, qu'il interpelle enfin généralement, sans se borner à certains modernes; et cependant, reprend-il, elle est indubitable dans les principes de S. Augustin. » Voilà donc l'enseignement dogmatique de S. Augustin, et l'ancienne foi de l'Église, mis en opposition avec l'enseignement commun et la croyance catholique des quatre ou cinq derniers siècles antérieurs à Jansénius.

Suivons plus loin cet étrange interprète. « Il est aisé, dit-il[1], de prouver jusqu'à la démonstration, par S. Augustin, que la seule nécessité coactive détruit la liberté, et non pas la simple nécessité, par laquelle, sans coaction, l'acte de la volonté est simplement nécessaire. Je ne sais (c'est toujours Jansénius qui parle), je ne sais si l'on peut rien dire de plus clair et de plus pressant, que ce qui établit la liberté de chacun de ces actes, sans excepter celui qu'il est nécessaire que nous produisions. Car on ne saurait nier que ce ne soit là le principal et le plus puissant exercice de notre volonté, et qu'il ne soit principalement en sa puissance, puisqu'il se fait le plus absolument quand nous voulons; et par conséquent il est le plus libre. » Jansénius s'associant S. Prosper et S. Fulgence, aussi bien que S. Augustin : « Selon les principes de ces Pères, dit-il, nulle efficacité de la grâce, nulle nécessité n'est à craindre pour les actes libres de la volonté; mais la seule violence, la seule coaction, et la nécessité de coaction, qui produit son effet malgré nous, tandis que nous ne voulons pas, tandis que nous résistons, telle qu'est la nécessité de la mort. Pour les autres, quelles qu'elles soient, et quelque grandes qu'elles soient, je ne sais d'où l'on peut craindre qu'elles n'ôtent la liberté à notre volonté; puisque, sous telle ou telle nécessité, tel ou tel

[1] De Gratiâ Christi, lib. 4, cap. 6, p. 267.

vouloir est toujours *en notre puissance*. Car, si nous voulons, ce vouloir a lieu; si nous ne voulons pas, il ne l'a point; puisqu'il serait faux de dire que nous voulons, si nous ne voulions pas. » On n'ignore pas que le terme de *puissance*, dans la bouche de Jansénius, ne signifie que la faculté naturelle de vouloir.

Pour s'en convaincre pleinement, qu'on écoute encore ce corrupteur de S. Augustin. « Comme ce Père, dit-il [1], ne connaît rien de libre que ce qui est en notre puissance; rien en effet ne peut être plus en notre puissance, que ce qui se fait dès là que nous le voulons, et conséquemment rien n'est plus libre. D'où nous inférons que toute détermination réfléchie de la volonté, dès là qu'elle ne se fait pas malgré nous, mais de notre plein gré, est libre, et ne peut point ne pas l'être : vérité qui se démontre par l'amour divin, dont la vision béatifique est le principe. Quoique la volonté des anges et des démons soit tenue captive sous l'empire l'une du bien, l'autre du mal, ils conservent une liberté suffisante, de quelque côté qu'ils se tournent alors, pour être censés s'y tourner librement [2]. En général, le libre arbitre est aussi étendu que la détermination de la volonté, parce que le libre arbitre, et la détermination de la volonté, selon S. Augustin, sont la même chose [3]. » Ainsi, qu'il y ait un libre arbitre, et qu'il y ait dans l'homme et dans l'ange quelque volonté ou *volition*, ce n'est qu'une même chose pour Jansénius; et cela parce que la volonté ou *volition*, et la libre volonté, c'est-à-dire vouloir, ou vouloir librement, sont la même chose; et parce qu'il est impossible que le vouloir ne soit pas libre.

Nous ne finirions pas si nous essayions de rapporter tous les passages de l'*Augustinus* qui confondent absolument tout ce qui est volontaire, ou spontané, avec ce qui est libre. Si l'on veut quelque chose de plus, qu'on lise le sixième chapitre du livre sixième de la grâce de Jésus-Christ, qui a pour titre : *La double nécessité, celle de la coaction, et la nécessité simple, ou volontaire; celle-là, et non pas celle-ci, répugne à la liberté.* Tout le chapitre ne tend qu'à prouver cette seconde assertion. Qu'on rapproche à présent les divers passages qu'on vient de lire, ou du moins leur résultat, de la troisième des cinq fameuses propositions, et de sa censure : on verra que ce que l'Église y a condamné dans le sens de Jansénius, est précisément ce qu'expriment ces passages, savoir que la seule nécessité de contrainte, telle, selon Jansénius, que la nécessité de mourir, est incompatible avec la liberté, et non pas

[1] De Statu natur. laps. l. 4, c. 24, pag. 271. — [2] Ibid. p. 270. — [3] De Grat. Chr. l. 7, c. 10, p. 326. Ibid. l. 6, c. 5, p. 2.

toute autre espèce de nécessité, quelle qu'elle soit, et quelque grande qu'elle soit, dans les démons même par rapport au mal, dans les anges par rapport au bien, et dans les bienheureux, quant à l'amour divin qu'inspire la vision béatifique. Or, si la seule nécessité de contrainte, et non pas la nécessité volontaire, empêche la liberté, il est incontestable, dans les principes de tous les partis, que pour mériter et démériter on n'a pas besoin d'être exempt de la nécessité d'agir, mais qu'il suffit d'être exempt de contrainte; puisque tous les partis, et les Jansénistes plus rigoureusement qu'aucun autre, tiennent que, pour le mérite et le démérite, il suffit d'une vraie liberté.

Les Semi-Pélagiens, porte la quatrième de ces propositions, *admettaient la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi; et ils étaient hérétiques, en ce qu'ils prétendaient que cette grâce était de telle nature, que la volonté de l'homme avait le pouvoir d'y résister ou d'y obéir.* « L'erreur des Marseillais ou Semi-Pélagiens, dit Jansénius, consiste en ce qu'ils pensent qu'il reste quelque chose de la liberté primitive, au moyen de quoi, comme Adam eût pu, s'il eût voulu, opérer le bien avec persévérance, ainsi l'homme tombé le pourrait s'il voulait; ni l'un ni l'autre cependant, sans le secours de la grâce intérieure, dont le bon usage, ou l'abus aurait été laissé au pouvoir et au franc arbitre d'un chacun. La première erreur des Semi-Pélagiens, dit-il encore [1], consistait à croire que le commencement de la foi, l'oraison, les gémissemens, les désirs et les autres choses pareilles provenaient de nous, c'est-à-dire du libre arbitre, et néanmoins qu'il était nécessaire d'avoir pour ces actes le secours de la grâce, même actuelle, dont l'influence était laissée à leur libre arbitre : or, qu'ils aient enseigné très-clairement cette doctrine, c'est ce que nous avons déjà montré fort au long plus haut. »

Outre l'endroit de l'*Augustinus* indiqué ici par son propre auteur, qu'on ouvre au hasard la première partie, *de l'Hérésie pélagienne*, et l'on sera convaincu, à n'en pouvoir douter, de la conformité de sa doctrine avec celle qui a été condamnée dans la quatrième des cinq propositions [2]. Si l'on recule devant cette fastidieuse lecture, qu'on se borne à lire le vingtième chapitre du livre troisième *de la Grâce de Jésus-Christ*, et l'on y trouvera plus de moyens qu'il n'en faut pour se convaincre. L'explication qu'on y donne de ce texte de S. Paul, *Dieu veut que les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vé-*

[1] De Hæres. Pelag. l. 8, c. 6, p. 88. — [2] De Gratiâ Christi, l. 2, p. 62.

rité, ne tend qu'à soutenir la partie la plus condamnable et formellement hérétique de la quatrième proposition, savoir que la grâce intérieure et prévenante n'est pas de telle nature que la volonté de l'homme ait le pouvoir d'y résister ou d'y obéir. On ne prétendra point sans doute mettre de différence entre pouvoir résister ou obéir à la grâce, et pouvoir y consentir ou n'y pas consentir; c'est-à-dire, dans l'opinion même de Jansénius, conserver, sous l'impression de la grâce, la liberté d'y donner son consentement, ou de le lui refuser, ce qui ne peut se faire qu'en voulant ou en ne voulant pas suivre cette impression. Or Jansénius, dans tout le chapitre en question, soutient que l'homme ne conserve pas la liberté de suivre ou de ne pas suivre l'impression de la grâce, de ne pas consentir à la grâce, de faire et de vouloir autre chose que ce à quoi l'incline la grâce; en conséquence, il qualifie de sémi-pélagienne la proposition suivante de S. Augustin, qu'il feint ne s'y exprimer qu'en forme de dispute et par objection : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, et parviennent à la connaissance de la vérité, non pas cependant de telle manière qu'elle détruise en eux le libre arbitre;* « ce qui ne signifie rien autre chose, ajoute Jansénius, que s'il disait : Il veut que tous soient sauvés, si toutefois ils le veulent eux-mêmes par leur libre arbitre. » Peut-on attaquer la liberté à face plus découverte? Il ose encore traiter de semi-pélagienne cette proposition de Vital de Carthage : *Dieu fait, autant qu'il est en lui, que nous voulions le bien, lorsqu'il nous fait entendre sa voix*, qui ne peut signifier ici que la voix de la grâce : *mais si nous ne voulions pas y acquiescer, nous faisons en sorte que son opération ne nous profite en rien.*

La dernière proposition condamnée est conçue en ces termes : *C'est une erreur de dire que Jésus-Christ soit mort ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes, sans exception.* Elle est déclarée fausse, téméraire et scandaleuse, contre ceux qui se borneraient à soutenir précisément ce que signifieraient ces paroles isolées. Mais comme elles sont déterminées par le contexte de l'*Augustinus* à un sens plus mauvais encore, la proposition est déclarée, non-seulement hérétique, mais impie et blasphématoire, *si on l'entend en ce sens, que Jésus-Christ soit mort pour les seuls prédestinés.* Autrement, il eût fallu suivre dans un labyrinthe de subterfuges ce dogmatiseur artificieux, qui semble en quelque endroit contredire le sens littéral de la proposition condamnée.

En effet, il dit formellement que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes; mais en quel sens? Voici sa propre explica-

tion[1] : « C'est qu'il est mort pour toute son Eglise, qui est répandue dans tout l'univers, et conséquemment pour tous les genres d'hommes; pour les rois, pour les nobles, pour les simples citoyens et le reste; c'est qu'il est encore mort pour des hommes de toutes les nations, de toutes les langues et de toutes les tribus, savoir des Juifs et des Gentils, dont se forma l'universalité du peuple de Dieu; c'est qu'il a été crucifié pour tous ceux à qui sa mort a été fructueuse, lesquels forment une multitude et une sorte d'universalité même; c'est que le prix de sa mort est suffisant pour racheter tous les hommes, et que l'on pourrait dire, ajoute-t-il en termes exprès, que Jésus-Christ s'est immolé pour les démons mêmes, à la rédemption desquels le prix de son sang suffit indubitablement : *Etiam pro dæmonibus Christum se dedisse redemptionem dici posset, quibus redimendis sine dubio pretium sanguinis ejus est sufficiens.* »

Certes il est difficile de donner en apparence plus d'étendue à la divine miséricorde. Mais que signifient au fond toutes ces multitudes et ces universalités de créatures, pour qui Jansénius est si libéral? Il se fait lui-même une question équivalente. « Comment, se demande-t-il[2], Jésus-Christ est-il le rédempteur de tous les hommes, comme s'expriment quelques-uns, s'il n'a pas obtenu à tous un secours par lequel ils puissent être sauvés? C'est que Jésus-Christ, répond-il, les a tous rachetés suffisamment, mais non pas effectivement : solution, ajoute-t-il en s'applaudissant, d'où il ne suit en aucune manière qu'une telle rédemption ait procuré à tous un secours suffisant, » c'est-à-dire (comme il est clair par la teneur même de l'interrogation), des grâces suffisantes pour se sauver. On voit ici que dans son opinon, aussi bien que dans la persuasion des catholiques, c'est la même chose, ce sont des expressions parfaitement synonymes, que Jésus-Christ soit mort pour tous les hommes, ou qu'il leur ait obtenu par sa mort des grâces suffisantes pour se sauver. Cela posé, qu'on entende Jansénius. Voici comment il s'explique[3] : selon la doctrine des anciens, Jésus-Christ n'a pas souffert, ou n'est pas mort pour tous les hommes sans exception, *nec enim juxta doctrinam antiquorum, pro omnibus omnino Christus passus aut mortuus est.* Quelle différence, même grammaticale, assignera-t-on entre cette doctrine avouée par Jansénius, et la cinquième proposition condamnée? Il est donc vrai qu'au moins quelque autre proposition que la première des cinq propositions condamnées, se trouve à la lettre dans l'*Augustinus.*

Suivons l'auteur, pour nous assurer encore qu'elle y a été con-

[1] De Grat. Chr. l. 3, p 162, 163. — [2] Ibid p. 162. — [3] Ibid. p. 164, col. 2, A et seq.

damnée dans le sens de l'auteur même. « Le Sauveur, dit-il un peu plus bas, le Seigneur par ses jugemens, très-secrètement justes et très-justement secrets, a résolu dans sa prescience de donner la foi, la charité et la persévérance finale dans cette charité, . un certain nombre d'hommes que nous nommons absolument élus et prédestinés; et à d'autres, la charité sans la persévérance; à d'autres encore, la foi sans la charité. Il s'est livré pour les premiers, comme pour ses vraies ouailles, comme pour son vrai peuple, qui devait être absolument sauvé: il est victime de propitiation pour effacer tous leurs péchés, et les ensevelir dans un oubli éternel; il est mort, pour les faire vivre éternellement; il a prié son Père, afin de les délivrer de tout mal : et non pas pour les autres, qui, se départant de la foi et de la charité, meurent dans le péché; car il n'est mort et n'a prié son Père pour ceux-ci, qu'autant qu'ils devaient être gratifiés de quelques effets passagers de la grâce. Car, comme l'oblation, la propitiation et l'oraison du Sauveur ne peuvent être vaines; il ne peut se faire non plus que ceux pour qui il aurait répandu son sang, serait mort et aurait prié son Père afin que son sang servît de propitiation pour leurs péchés, n'obtinssent pas l'effet de cette mort, de cette propitiation et de cette prière : mais ils n'en obtiennent pas d'autre effet, que celui d'une foi, ou d'une charité, ou d'une persévérance de quelque temps. Ainsi, et non pas autrement, Jésus-Christ est mort, a répandu son sang, est victime de propitiation et a prié son Père; c'est-à-dire, afin qu'ils obtinssent ces effets passagers de sa propitiation, ou de sa mort, de son sang et de sa prière. » En voilà bien assez pour convaincre les esprits droits.

Voici de quoi confondre les plus rebelles. « Il n'est aucunement conforme aux principes de S. Augustin, dit l'Augustin d'Ypres, toujours identifié dans son opinion avec celui d'Hyppone, que Jésus-Christ Notre-Seigneur soit réputé avoir répandu son sang, s'être livré en sacrifice, avoir prié son Père pour le salut éternel des infidèles qui meurent dans l'infidélité, ou pour celui des justes qui ne persévèrent pas. » Voici qui est encore, sinon plus hérétique, au moins plus malsonnant et tout-à-fait révoltant. Selon ce saint docteur, travesti en blasphémateur par son interprète[1], Jésus-Christ n'est pas mort et n'a pas prié son Père pour la délivrance éternelle de ceux qui ne sont pas prédestinés, non plus que pour celle du diable : *Non magis Patrem pro æternâ liberatione ipsorum* (*reprobatorum*) *quam pro diaboli, deprecatus est.* Cette affreuse proposition diffère-t-elle de ce qu'on a noté

[1] De Gratiâ Christi, l. 6, p. 166, col. 1.

d'hérésie, de blasphème et d'impiété, dans la dernière des cinq propositions? Oui, sans doute, puisqu'elle y est rendue en des termes plus réservés et moins offensans pour les oreilles pieuses. Mais depuis quand les ménagemens observés à l'égard d'un auteur scandaleux, ou plutôt des fidèles à qui l'on épargne tout ce qu'il est possible du scandale qu'il leur donne, le mettent-ils en droit de crier à la falsification et à la calomnie?

« Si Jésus-Christ, continue Jansénius, a demandé quelque chose à son Père pour les réprouvés, il lui a demandé certains fruits momentanés de sa justice; et, pour les obtenir, il a offert et répandu son sang : prix et oblation qui sont fort restreints, qui servent peu aux réprouvés, et considérablement aux prédestinés; ce qui fait que S. Augustin, en tant d'endroits de ses écrits, a coutume de restreindre presque aux seuls élus l'oblation du sang, de la mort et des prières de Jésus-Christ. Quant à cette vague extension du sens des paroles de l'Apôtre, *Dieu veut le salut de tous les hommes;* elle provient, poursuit-il, de cette grâce suffisante préparée en faveur de tous les hommes, laquelle a été rejetée par S. Augustin, S. Prosper, S. Fulgence, et *par l'ancienne Eglise*, comme une machine mise en œuvre par les Semi-Pélagiens. » Ce ne sont plus précisément, comme on le voit, les théologiens de l'antiquité que Jansénius met en opposition avec les théologiens modernes, ou les scolastiques; mais il ose opposer l'Eglise à l'Eglise, l'Eglise ancienne à l'Eglise d'aujourd'hui, c'est-à-dire à ce que l'Eglise a enseigné durant les cinq siècles qui ont précédé l'évêque d'Ypres.

On a vu que les cinq propositions se lisent dans l'*Augustin*, ou en termes formels, ou en termes plus durs et plus scandaleux, ou en termes du moins équivalens. Il ne nous resterait que peu d'observations à faire sur le titre même de ce livre, pour en rendre un compte aussi complet qu'on peut l'attendre de l'histoire. La conformité de sa doctrine avec la doctrine condamnée dans les cinq propositions par le chef et tous les pasteurs de l'Eglise, suffirait même, en général, pour faire sentir l'indignité de la profanation commise par son auteur, en lui donnant le nom sacré d'Augustin. Car la foi de l'Eglise, ancienne et moderne, étant toujours la même, et S. Augustin ayant incontestablement soutenu la foi de l'Eglise, il s'ensuit évidemment que ce profond et saint docteur a été aussi contraire à la doctrine du faux *Augustin* qu'aux cinq propositions. Mais comme rien n'est plus propre à venger ce Père, que d'opposer sa doctrine à celle que lui attribue Jansénius, et de montrer la source où celui-ci a puisé : c'est encore une tâche qu'il nous faut remplir.

Bornons-nous, pour abréger, à la question de la grâce efficace : on y entreverra au moins les autres articles. Cette question, dans Jansénius, a deux parties, savoir : qu'il n'est point d'autre grâce que la grâce efficace, et que cette grâce emporte nécessairement le consentement de la volonté. La première partie tombe à plomb sur la grâce suffisante, anéantie par là; et la seconde, sur le libre arbitre, à qui elle n'en laisse plus que le nom. Or, le libre arbitre une fois détruit, toute la doctrine des cinq propositions de l'*Augustinus* est victorieuse. Mais toute cette doctrine est réprouvée, si les novateurs, qui ne retiennent que le nom de libre arbitre, sont frappés des plus terribles censures de l'Eglise. Il ne s'agit donc plus que d'examiner à qui l'Augustin d'Ypres est conforme; s'il a puisé dans l'Augustin d'Hyppone, dans la tradition des Pères avoués par l'Eglise, ou dans les dogmes de secte et de ténèbres, frappés de ses anathèmes.

Tous les hérétiques, à l'exemple des Prédestinatiens, Félix d'Urgel, Claude de Turin, Bérenger, Jean Wiclef, Jean Hus, Luther et Calvin avec leurs disciples, se sont couverts du nom de S. Augustin, comme d'un bouclier à l'épreuve des foudres même de l'Eglise. « Le scandale qu'on nous impute, disait Bérenger, est tout entier de S. Augustin. » « J'avoue sans peine, disait Wiclef[1], que je diffère des théologiens modernes, mais je suis d'accord avec S. Augustin; » et il se glorifiait tellement de cet accord, que ses disciples ne l'appelaient pas autrement que Jean de Saint-Augustin[2]. Luther et Calvin, en mille endroits, disent et répètent sans cesse : Augustin est à nous. Dans l'*Antidote* opposé par Calvin au concile de Trente, dans les invectives de son second livre des *Institutions* contre la Sorbonne, à peine est-il une page où le nom de S. Augustin ne soit invoqué. Partout il fait retentir le nom d'Augustin; partout il en appelle à la foi d'Augustin; partout il entasse les passages de S. Augustin en si grand nombre, et d'une manière si imposante, qu'il semblerait choisi par l'oracle d'Hyppone pour lui servir d'organe. « Augustin, dit-il[3], est tellement à nous que, si l'on me demande une confession de foi, il me suffit de présenter celle que forment ses écrits. »

Voilà le premier trait de ressemblance entre Jansénius et les novateurs qui l'ont précédé. Dès le premier livre qui sert d'introduction à son ouvrage entier, il exalte l'autorité de S. Augustin, avec une affectation si semblable à celle que Robert de Salisbury, calviniste fameux, déploie dans sa préface de la Défense de Calvin,

[1] Apud Guitm. l. 2, de Ver. Euch. Bibl. PP. t. VI, p. 234. — [2] Wald. t. I, l. 1, art. 2, c. 34. — [3] L. de Ætern. Præd. p. 693.

que, si cette préface n'avait pas été composée long-temps avant le livre préliminaire de Jansénius, on la prendrait pour un abrégé fait exprès de ce livre. Mais de ce qu'elle a été composée la première avec une conformité qu'on ne peut, sans s'aveugler soi-même, attribuer au hasard, il suit incontestablement que Jansénius, dès son premier pas, est le plagiaire de ce Calviniste. Jansénius nomme avec emphase les papes Innocent, Zozyme, Célestin, Léon, Hormisdas, Félix, qui ont approuvé, consacré la doctrine de S. Augustin. Robert de Salisbury a invoqué de même Innocent, Zozime, Boniface, Sixte, Célestin, Félix et Gélase. Jansénius accuse de témérité et d'insolence certains modernes qui ne tiennent pas en toute manière les sentimens de S. Augustin. Robert de Salisbury taxe d'opiniâtreté perverse tous ceux qui ne se regardent pas comme obligés rigoureusement à suivre toutes les opinions de S. Augustin. Jansénius s'irrite contre ceux qui tiennent que S. Augustin a laissé plusieurs questions indécises, ou dans un état de simple probabilité, et qui allèguent en leur faveur ces paroles du pape Célestin : *Quant aux points ultérieurs et plus difficiles de ces sortes de questions, comme nous n'osons les mépriser, nous ne jugeons pas non plus nécessaire de les confirmer.* Au sujet de ces mêmes paroles, Robert de Salisbury s'écrie : « Qui peut croire de Célestin, rendant à Augustin le plus honorable des témoignages, que, tiré tout-à-coup hors de sens, et se démentant lui-même, il en ait vilipendé la personne et diffamé les écrits? » Jansénius dit enfin que celui qui connaîtra les livres de S. Augustin contre l'hérésie de Pélage, y trouvera sans peine la solution des difficultés et des sophismes qui mettent à la torture les plus habiles maîtres des écoles modornes. « Celui-là, dit Robert de Salisbury, mettra facilement en poudre ces mêmes sophismes, qui feuilletera les écrits d'Augustin contre les Pélagiens, et qui s'attachera plus aux monumens de l'antiquité qu'à des chiffons modernes. » Est-il une conformité mieux soutenue entre deux écrits? Peut-elle être un effet du hasard? Et le Janséniste, puisqu'il est venu le dernier, n'a-t-il pas copié le Calviniste?

Jansénius dit encore, non pas une fois, mais jusqu'à satiété, qu'il a passé toute sa vie dans la méditation des écrits de S. Augustin; qu'il a consommé vingt-deux années entières à la lecture assidue et souvent répétée de ses œuvres; qu'il les a toutes lues plus de dix fois, avec la plus grande attention; et qu'il a parcouru au moins trente fois, de la première page à la dernière, tous les livres qui combattent les Pélagiens[1]. Avant Jansénius, Luther et Calvin se vantaient, avec la même ostentation, d'avoir passé une grande

[1] Lib. Præmiali, cap. 10.

partie de leur vie à étudier S. Augustin; d'en avoir lu et relu avec attention toutes les œuvres, et de les avoir gravées à jamais dans leur mémoire; d'avoir approfondi tous les points de sa doctrine, et de les avoir tirés des ténèbres épaisses où l'ignorance et l'incurie des scolastiques les avaient plongés : en sorte qu'ils pouvaient se qualifier de restaurateurs de la doctrine augustinienne, et faire gloire d'avoir donné comme une seconde naissance à Augustin[1].

Calvin porte plus loin son estime pour le docteur de la grâce, qu'il ne préfère pas seulement à l'un ou l'autre des Pères en particulier, mais à tous les Pères réunis ensemble; et il en donne cette raison systématique[2]. « Tous les écrivains ecclésiastiques, à la seule exception d'Augustin, ont parlé d'une manière si ambiguë et si versatile touchant le libre arbitre, qu'on ne peut se former une opinion certaine d'après leurs écrits. Mais qu'est-il besoin, poursuit-il, de se fatiguer à rechercher ce qu'ont pensé à ce sujet les anciens, puisqu'Augustin seul peut nous suffire? » Quoi de plus conforme à ce que Jansénius avait coutume de dire, comme les défenseurs hérétiques de ses sentimens le rapportent dans sa Vie écrite, savoir que les autres Pères étaient utiles, mais que S. Augustin était nécessaire; bien plus, que seul il suffisait pour toutes les matières de théologie? S'il faisait si peu de cas des Pères même de l'Eglise latine en comparaison de S. Augustin, il en fait beaucoup moins encore des plus saints docteurs de l'Eglise orientale, c'est-à-dire, de la moitié de l'Eglise universelle, ou de la tradition catholique. Jansénius et ses disciples frondent ouvertement ceux-ci; foulent aux pieds toute leur autorité, quant aux matières de la grâce; les accusent généralement d'être entachés des erreurs semi-pélagiennes.

L'autorité de S. Augustin est à la vérité d'un poids tout particulier dans ces matières, parce que le saint Siége apostolique en a consacré la doctrine par ses décisions sur ce sujet. Mais quels sont les articles précis de ces décisions? Ceux-là sans doute, et ceux-là seulement, qui, formulés contre les Pélagiens par les conciles de Carthage et de Milève, ont été confirmés par les papes Innocent et Zozyme, et ceux qu'ont définis contre les semi-pélagiens le pape S. Célestin et le concile d'Orange. Mais à quoi se réduisent toutes ces définitions? à la réalité du péché originel, et à la nécessité de la grâce, tant pour l'observation des préceptes, que pour les commencemens du salut et de la persévérance finale, comme cela est certain par les monumens originaux. Voilà préci-

[1] Calv. lib. 5, de Libr. Arb. p. 199. Horant. contra Calv. l. 1, c. 32. Melancht. in Decl. de S. Aug. Id. in Apol. Luther. sub fin. — [2] Lib. 3, de Liber. Arb. c. 3, et l. 3, in Pigh. p. 161.

sément ce qu'ont proposé, pour articles de foi dans la doctrine de S. Augustin, et le pape Célestin, et le pape Innocent, et le pape Hormisdas, et le pape Jean II [1]. Du reste, ils ont approuvé les écrits de ce Père en général; et S. Célestin spécialement rend un témoignage aussi honorable à sa foi qu'à son savoir. « Mais avec Augustin, disent ce pontife et le cinquième concile œcuménique [2], nous recevons les saints docteurs Athanase, Hilaire, Basile, Grégoire, Ambroise, Chrysostôme, Cyrille et les autres saints Pères, qui dans le sein de l'Eglise de Dieu ont annoncé la vraie foi d'une manière irrépréhensible, jusqu'à la fin de leur vie. » S. Thomas d'Aquin a été approuvé en termes plus honorables encore, par les papes Jean XXII, Innocent VI, Clément VI, Urbain VI, Pie IV et Clément VIII, égaux en autorité au pape Célestin. « Les écrits de ce docteur, dit en particulier Innocent VI, ont par-dessus tous les autres, à l'exception des livres canoniques, la propriété des termes, le tour des choses, la vérité des assertions; de telle manière que personne, en tenant cette doctrine, n'a jamais donné dans l'erreur. Conclura-t-on de ce témoignage, aussi général que pompeux, qu'il n'est rien dans la vaste Somme de S. Thomas qu'on ne doive tenir pour article de foi? Tout ce qu'on doit conclure de ces sortes d'approbations, c'est que l'Eglise permet expressément aux fidèles la lecture des livres approuvés ainsi, et qu'elle les juge propres à l'édification de la foi et des mœurs.

Mais qu'elle prétende par là faire regarder toutes les assertions qu'ils contiennent, comme autant de décisions qu'elle aurait faites, c'est lui imputer une absurdité aussi contraire aux règles de la foi qu'aux premières impressions du bon sens. Elle aurait donc prétendu conférer aux écrits de ces docteurs autant d'autorité qu'aux divines Ecritures, puisque tout serait également de foi dans les uns et dans les autres? Elle tiendrait donc les mêmes assertions pour des articles de foi et pour des erreurs, puisque, dans plusieurs de ces Pères qu'elle approuve, il se rencontre des propositions erronées? Elle érigerait donc en même temps les deux contradictoires en articles de foi, puisqu'elle a donné son approbation aux œuvres de S. Jérôme comme à celles de S. Augustin, et que ces deux Pères se contredisent formellement sur quelques points? Il faut revenir à la maxime fondamentale qu'opposait autrefois Vincent de Lérins aux paralogismes des hérétiques, et qui a été admise de tout temps par les catholiques sincères. « On doit, dit-

[1] Epist. Synod. Conc. apud Aug. 91. Cœlestin. ep. Carth. apud Aug. 90. Inn. ep. ad episc. Gall. — [2] Synod. collat. 3.

il, [1], tenir pour indubitable et pour immuable, ce que tous les Pères, ou le grand nombre des Pères, ont enseigné clairement, constamment, uniformément : mais ce qu'un Père isolé, quoique docte et saint, quoique confesseur et martyr, aurait pensé d'ultérieur ou de contraire, doit se classer parmi ces opinions particulières qui ne font point autorité. »

Que servent donc, soit à Jansénius, soit à Calvin, les protestations affectées d'une estime exclusive pour S. Augustin? S'il était aussi vrai qu'il est faux, que ce Père fût contraire à tous ceux de l'Orient; par une conséquence aussi nécessaire que l'unité de la foi est essentielle à l'Eglise entière de Jésus-Christ, il serait également contraire aux Pères latins, et par conséquent encore à tout l'ensemble de la tradition catholique. Dès-lors, il faudrait sans balancer abandonner un docteur qui abandonnerait tous les autres, sans nul égard à l'autorité des papes, lesquels n'auraient pu que prévariquer en autorisant sa doctrine. Ainsi Jansénius, en relevant en apparence l'autorité de S. Augustin, l'anéantit en effet. Mais que lui importe au fond l'autorité de ce Père, prévalût-elle seule sur toutes les autres, puisqu'elle ne lui est pas moins contraire que le reste des saints docteurs; puisqu'il n'a pas tiré ses malheureux dogmes de ce Père, le plus illustre de tous et le plus cher à l'Eglise, mais du répertoire des derniers hérésiarques?

C'est là manifestement, et non pas dans S. Augustin, que fut trouvé le dogme janséniste qui renferme tous les autres, cette chimérique liberté que ne gêne point la nécessité, et à qui ne répugne que la contrainte absolue; en sorte que tout ce qui est volontaire soit libre, et que tout ce qui est libre ne soit que volontaire : liberté qui n'est plus qu'un mot, et qu'on prétend néanmoins suffire pour mériter et démériter aux yeux du juste Juge. Quelle est donc la liberté reconnue par S. Augustin, comme requise pour mériter l'éloge ou le blâme, la peine ou la récompense? C'est celle qui a le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, de faire une chose ou de ne pas la faire, de consentir à la grâce ou d'y résister. Pour établir contre les Manichéens le dogme de notre liberté, le saint docteur dit [2] qu'il est au pouvoir de notre âme d'être une substance mauvaise, ou de ne l'être pas; de choisir ce qui est bon et d'être le bon arbre, ou de choisir ce qui est mal et d'être l'arbre mauvais; ce qu'il confirme dans ses Rétractations en cette manière [3] : « Il est en notre pouvoir, ou d'être enté sur l'oli-» vier franc par la bonté de Dieu, ou d'en être retranché par sa

[1] Vinc. Lir. contra Hæres. c. 39. — [2] Lib. contra Secondin. c. 3; contra Felic. c. 4. — [3] Lib. I Retr. c. 22.

» sévérité. » Et dans la quinzième des cinquante Homélies : « Il est » en notre puissance de consentir ou de ne pas consentir, soit à la » tentation, soit à la grâce. Il n'est au pouvoir de personne, dit-il » encore [2], qu'il lui vienne à l'esprit telle ou telle pensée; mais il » est de la volonté propre de chacun, d'y consentir, ou de n'y pas » consentir. »

Tous les partis avouent, que ce qu'il est également en notre pouvoir de faire ou de ne pas faire, se fait sans nécessité. Or que toute l'efficacité de la grâce n'impose point de nécessité à notre libre arbitre, c'est ce que signifient manifestement ces paroles de S. Augustin à Pétilien, évêque des Donatistes [3] : « Si je vous demande comment Dieu le Père attire à son Fils les hommes qu'il laisse user de leur libre arbitre, vous aurez peine sans doute à résoudre cette question. Comment en effet les attire-t-il, s'il laisse à chacun tout pouvoir de faire ce qu'il voudra? Cependant l'une et l'autre de ces deux choses sont vraies; mais peu de personnes sont capables de pénétrer ce mystère. » Au sujet de ces derniers mots du saint docteur, on peut rappeler cet argument aussi fort que simple, auquel jamais calviniste ni janséniste n'a osé répondre : Il serait faux, et ridicule même, de représenter comme si difficile l'accord de la grâce avec la liberté, s'il s'agissait d'une liberté qui exclût simplement la coaction, et non pas la nécessité; car alors quoi de plus facile à comprendre? Voilà un point que n'ont jamais abordé les orgueilleux novateurs, qui se piquent de répondre si universellement à toutes les objections des catholiques. Depuis si long-temps que le savant Tapper leur a proposé celle-ci, il ne s'est pas trouvé un sectaire qui entreprît de la réfuter.

L'idée que S. Augustin donne ici de la liberté est parfaitement conforme à ce que dit S. Jérôme, avec le torrent des Pères [3] : « Nous ne sommes entraînés par la nécessité, ni aux vertus, ni aux vices; puisque là où est la nécessité, il n'y a lieu ni au châtiment ni à la récompense. » Mais tenons-nous-en à S. Augustin, qui d'ailleurs ne peut qu'être d'accord avec les autres Pères sur ce point de dogme. Et pour abréger, bornons-nous à établir, sur la doctrine de ce Père, que la volonté excitée par la grâce conserve un plein pouvoir d'y consentir ou de n'y pas consentir, d'en suivre les mouvemens ou d'y résister. Quoi de plus clair à cet égard que ce passage, qu'on peut regarder comme l'abrégé de tous les écrits de S. Augustin contre les ennemis, tant de la grâce que du libre ar-

[1] Lib. de Spirit. et Litt. c. 34. — [2] Lib. 2 de Lib. Arbit. cap. 1. — [3] Lib. 2 contra Jovin. cap. 2.

bitre[1] : « Il faut attribuer à Dieu nos bonnes volontés; non pas seulement parce qu'elles proviennent du libre arbitre, mais parce que Dieu agit surnaturellement en nous, afin que nous voulions et que nous croyions, soit au dehors par la parole évangélique, soit au dedans où il n'est au pouvoir de personne qu'il lui vienne telle ou telle chose à l'esprit : *mais il est au pouvoir de la propre volonté, de consentir, ou de ne pas consentir.* Lors donc que Dieu agit ainsi avec l'âme raisonnable, afin qu'elle croie en lui (car elle ne saurait croire par tout son libre arbitre, s'il n'est point de voix ou d'inspiration à laquelle elle croie), Dieu opère dans l'homme le bon vouloir même : et en toutes choses sa miséricorde nous prévient; mais comme je l'ai déjà dit, *il appartient à la propre volonté de donner son consentement à l'inspiration de Dieu, ou de le lui refuser.* » On sait que Jansénius ne laisse pas que de répondre à cette objection sans réplique, en empruntant sa réponse à Martin Chemnitz, blasphémateur protestant du saint concile de Trente, qui, d'après le passage en question, définit que l'homme peut résister à la grâce prévenante. « Tout ce que ce Père nous apprend par ce passage, disent[2] en commun le Janséniste et le Luthérien, c'est que consentir et refuser son consentement, croire et ne pas croire, vouloir et ne vouloir pas, sont des fonctions de la volonté; au lieu que la perception appartient à l'entendement : » comme si l'on pouvait imaginer que quelqu'un, à moins qu'il ne fût hors de sens, rapportât le vouloir à l'entendement, et la perception à la volonté!

Jansénius tronque tous les passages de S. Augustin : il supprime ce qui précède ou ce qui suit un texte, lequel ne pouvait être entendu qu'au moyen de ces accessoires, et qui, par leur suppression, prend un sens tout contraire à celui de l'auteur. Il donne quelquefois les objections pour les réponses, et les assertions pour les objections. Il porte la fourbe, ou la bévue, jusqu'à donner pour appui à ses opinions les passages mêmes qui les battent en ruine. Ainsi il choisit, pour le premier fondement de son système, le trait du troisième livre du libre arbitre, où S. Augustin prononce expressément que notre liberté, par la prescience divine, est plutôt établie que détruite[3]. La raison du saint docteur, dans le style de son temps, est que la prescience n'empêche pas que la volonté ne soit volonté, c'est-à-dire, que la liberté ne soit liberté, ou que la volonté ne soit une puissance libre de toute nécessité. Jansénius convient lui-même que le saint l'entend d'ordinaire ainsi, contre

[1] De Spirit. et Litt. cap. 33. — [2] Chemnitz, ap. Staplet. t. 2, l. 4. Jans lib. 2, de Grat. Christi, c. 34. — [3] Aug. lib. 3 de Lib. Arb. c. 2, 3, 4.

les Manichéens. Le terme de *volonté* se prend même ici, dans un sens plus étroit encore, pour un acte libre de toute nécessité; puisqu'il s'agit, comme cela résulte du contexte, de la volonté telle qu'elle était dans le premier homme, qui, de l'aveu de Jansénius[1], n'a pu se rendre coupable sans être exempt de nécessite. Mais sur la simple équivoque du mot *volonté*, qui peut se prendre, ou pour la faculté de vouloir, ou pour les actes particuliers de cette faculté, le novateur mêle tout; et dans cette confusion, il établit son système, à la faveur de dix parenthèses, qui, dans le passage cité du saint docteur, confondent autant de fois l'acte particulier de la volonté avec la faculté de vouloir. Du reste, Jansénius multiplie les citations, s'inquiétant plus du nombre des textes que de leur poids et de leur convenance; il entasse avec les citations qui paraissent le servir, celles qui lui sont parfaitement inutiles, et répète un même passage cent soixante-dix fois bien comptées : mais ce manége trahit l'embarras d'un général qui, n'étant pas en force, fait prendre les armes aux valets de l'armée, ordonne des évolutions fréquentes, et, avec peu de monde, présente une troupe formidable en apparence, pour faire prendre la fuite aux ennemis qu'il ne se croit point en état de combattre. Si toutefois ceux-ci en viennent aux mains, il s'échappe par mille faux-fuyans, avec menace de revenir à la charge, sans jamais tenir parole. Ainsi Jansénius, pressé par un argument vigoureux, rompt tout-à-coup la discussion, met une autre matière en avant, et ajourne, à un autre endroit de son ouvrage la solution qu'il promet, sans jamais songer à réaliser sa promesse. Sont-ce là les procédés d'un interprète sincère et religieux des Pères de l'Eglise?

Non, l'Augustin d'Ypres ne fut point calqué sur celui d'Hyppone, mais sur le *Serf arbitre* de Luther, et sur la diatribe sacrilége de Calvin contre le saint concile de Trente. Jansénius, en mille endroits, et spécialement dans le chapitre sixième de son sixième livre sur la grâce de Jésus-Christ, pose pour son dogme capital, d'où dérivent en effet tous les autres, que la liberté requise par les divines Ecritures pour les actions, soit bonnes, soit mauvaises, et contre laquelle il s'est élevé tant d'hérétiques dans l'Eglise, n'est rien autre que ce qui est vraiment volontaire; d'où il conclut qu'elle subsiste avec la nécessité qui porte la volonté à une seule chose, et qu'elle n'est détruite que par la coaction, ou la violence faite à la volonté même et aux actes qu'elle produit. Et comme ce genre de contrainte est impossible, il soutient qu'il n'est aucun acte de la volonté qui ne soit libre; que l'amour qu'ont pour Dieu

[1] Jans. l. 4, de Statu nat. Laps. c. 21, et l. 6, de Grat. Christi, cap. 5.

les saints dans le ciel, et celui que Dieu a pour lui-même, sont compatibles avec cette liberté. Quoi de plus clair et de plus formel? Cependant, pour faire évanouir jusqu'à l'ombre du doute, au sujet du sens d'expressions si dures et si étranges, nous ajouterons que les plus sûrs interprètes du novateur Arnaud, dans son Apologie des SS. Pères, comme dans son Augustin victorieux[1], et la foule de ses compilateurs soutiennent, en mille écrits et de mille manières, que tout ce qui est volontaire est libre; que la nécessité d'inclination naturelle, ou qui provient de la concupiscence dominante, ne détruit point la liberté; qu'il suffit de l'exemption de contrainte, pour la liberté véritable, pour mériter le châtiment ou la récompense; que ce n'est pas la nécessité simple ou volontaire, mais uniquement la nécessité de coaction, de contrainte et de violence qui blesse la liberté; que le péché proprement dit est vraiment punissable dans l'homme qui le commet, et nécessaire d'une nécessité propre, effective et inévitable; que Dieu le punit justement, quoique l'homme soit obligé à le commettre par la tyrannie de sa convoitise, et que, sous cette tyrannie, il soit dans une impossibilité absolue de l'éviter.

Or, voyons si Luther et Calvin se sont exprimés d'une autre manière : c'est les calomnier, que de donner à croire qu'ils imposent à la volonté du pécheur une nécessité de contrainte et de violence proprement dite. Qu'on écoute Luther lui-même dans son ouvrage favori, et le plus analogue à la violence de son naturel. Voici les propres termes de son livre, intitulé *le Serf arbitre*[2] : « Nous agissons nécessairement, oui, dis-je, nécessairement, mais non pas forcément; c'est-à-dire que l'homme dépourvu de l'esprit de Dieu fait le mal, non pas contre son vouloir et par violence, comme s'il y était entraîné par une corde qu'on lui aurait mise au cou, mais de son gré et de sa pleine volonté : ce que nous appelons nécessité immuable, parce que sa volonté ne peut se changer et se tourner d'un autre côté. D'autre part, si Dieu opère en nous, notre volonté, changée alors et doucement inclinée par la volonté de Dieu, veut et agit de son gré, et non par une contrainte qui est incompatible avec sa nature; car si elle était contrainte, elle ne serait plus une volonté, mais plutôt une *nolonté*, si l'on peut s'exprimer ainsi. » Calvin ne s'explique pas autrement. « Si l'on oppose, dit-il[3], la liberté à la coaction, je confesse et soutiens invinciblement que nous avons le libre arbitre, et je tiens pour hérétique quiconque pense autrement; si, dis-je, on le nomme libre, en ce

[1] Arn. Apol. des SS. PP. 2 part. p. 18, 20, 24. S. Aug. Vict. 2. Conf. pag. 141, 174, 204, 222. — [2] Luther, de Serv. Arbitr. fol. 468. — [3] Calv. de Lib. Arb. l. 2, p. 153.

sens qu'il ne soit pas contraint, ou tiré violemment par une force extrinsèque, mais parce qu'il agit de son gré. On ne conclut pas que nous avons le libre arbitre, dit-il encore dans le plus réfléchi de ses ouvrages, de ce que nous ayons un pouvoir égal pour faire et vouloir le mal ou le bien; mais seulement de ce que nous sommes libres de coaction : liberté qui subsiste, quoique nous soyons dépravés, asservis au péché, et que nous ne puissions que pécher[1]. L'homme est donc réputé jouir ainsi du libre arbitre, non pas de ce qu'il ait le pouvoir de se déterminer avec une égale liberté au bien et au mal, mais de ce qu'il fait le mal volontairement, et non forcément. »

Les disciples de Luther et de Calvin, comme ceux de Jansénius, tiennent unanimement cette même doctrine. « La paix est faite entre les catholiques et les Luthériens, dit Bucer[2], si la seule coaction est incompatible avec la liberté. Car ce que disent les catholiques, que l'homme a le libre arbitre, doit s'entendre d'une liberté exempte de coaction, et non pas de nécessité; ce que disent au contraire les Luthériens, que l'homme n'a point de libre arbitre, doit s'entendre d'une liberté exempte de nécessité, et non pas de coaction. » Ne pouvons-nous pas dire à notre tour : La paix est donc faite entre les Jansénistes et les Luthériens? Il suffit en effet, pour justifier cette conséquence, de la seule annonce mise en ces termes à la tête d'un chapitre de Jansénius : *Nécessité de coaction, et nécessité simple ou volontaire; celle-là, et non pas celle-ci, est incompatible avec la liberté*[3].

Parmi les autres disciples des deux hérésiarques[4], l'un définit le libre arbitre, la faculté ou la puissance de vouloir sans coaction; et il accorde encore la paix à ceux qui conviennent que la nécessité, ou l'immutabilité qui ne provient pas de la coaction, mais de la nature et de la volonté, ne nuit en rien à la liberté. Un autre dit[5], que le libre arbitre de l'homme corrompu n'est que la puissance naturelle de choisir, sans être contrainte, et que tout ce qui est exempt de coaction est libre. Théodore de Bèze, dans une sorte de catéchisme[6], se fait gloire d'enseigner clairement que la liberté n'est pas détruite par la nécessité, mais uniquement par la coaction. Pour établir que la nécessité même de pécher n'ôte pas la liberté, Du Moulin cite les démons, qui sont nécessairement mauvais[7], et qui pèchent très-librement, comme n'y étant pas contraints; il cite Dieu nécessairement bon et souverainement li-

[1] Institut. l. 2, c. 2 et 6. — [2] Lib. de Concord. Doct. — [3] Cap. 6, lib. 6, de Grat. Christi. — [4] Zachar. Ursin. quæst. 1, de Lib. Arb. — [5] Arnaud. Polan, edit. Genev. 1612, p. 33. — [6] Libell. Quæst. et Resp. Chr. pag. 680. — [7] Clyp. fidei, art. 9.

bre. Mais pourquoi invoquer ces témoignages privés, puisque le calvinisme en corps a rendu synodiquement à Dordrecht le décret suivant[1] : « La volonté de l'homme, par son essence, demeure toujours libre, lors même qu'elle est déterminée à une seule chose; car la liberté n'est pas incompatible avec toute nécessité et tout genre de détermination. Elle est incompatible, à la vérité, avec la détermination de violence, c'est-à-dire, avec la nécessité de coaction : mais elle s'accorde parfaitement avec la nécessité d'infaillibilité; puisque Dieu hait nécessairement le péché, savoir par la nécessité de sa nature, ou de son immutabilité, et qu'il le hait néanmoins librement. »

On nous saura gré de signaler encore les différens traits de ressemblance ou plutôt d'identité qui se rencontrent, sur ce point, entre l'Augustin de Jansénius et les productions calvinistes de Jean Scharp, de Jérôme Zanch et de Pierre Du Moulin, répertoires principaux dans lesquels l'évêque d'Ypres a puisé sa doctrine. Scharp, dans un traité assez court, intitulé, *De l'état misérable de l'homme dans l'esclavage du péché*, présente si complètement et si ponctuellement les opinions de Jansénius, ainsi que les passages de S. Augustin contournés pour leur servir d'appui, que, si l'on ne savait pas que ce traité a été mis au jour trente ans avant l'*Augustinus*, on croirait qu'il en est l'abrégé. Le nouvel Augustin suit encore plus servilement le calviniste Zanch, qui semble avoir fixé sa prédilection entre tous ces docteurs de l'hérésie. Jansénius le suit pas à pas, s'approprie toutes ses découvertes, lui emprunte, ou dérobe, non pas seulement ses opinions, mais ses tours de phrase, et le plus souvent ses expressions mêmes. Que ceux qui en douteraient, confrontent le sixième chapitre du premier livre des Traités théologiques de Zanch, avec les chapitres cinquième, sixième et dix-septième, du sixième livre de Jansénius sur la grâce de Jésus-Christ; et qu'ils disent ensuite s'ils n'ont pas presque toujours trouvé, dans l'un et l'autre indistinctement, les mêmes choses revêtues des mêmes expressions? Le livre de Du Moulin sur la grâce et le libre arbitre, mis au jour assez peu d'années avant le jansénisme, ne parut pas seulement un abrégé de l'*Augustinus*, mais fut pris en effet pour tel par quelques partisans, non pas les moins habiles, de Jansénius. Et qui ne s'y fût mépris? La liberté compatible avec la nécessité simple, la nécessité de pécher sans excuse pour le pécheur, l'impossibilité de remplir les préceptes, le ridicule jeté sur la grâce suffisante, l'efficacité de toute grâce médicinale, la restriction mise à la charité du Rédempteur et à la volonté de

[1] Synod. Dordrecht. edit. Hanovr. 1620, p. 706 et 707.

Dieu pour le salut des hommes, le parallèle de la doctrine commune avec le semi-pélagianisme; tous ces points enfin, ainsi que les raisonnemens et les autorités sur lesquels on les appuie, paraîtront si semblables dans les deux ouvrages, qu'on jugera forcément que l'un est un pur plagiat de l'autre; et comme le calviniste est venu le premier, on conclura sans hésiter que le janséniste est le plagiaire.

Ce n'est point assez pour Jansénius de puiser le fond de sa doctrine dans la source infecte des hérésiarques : il leur dérobe de même les raisons, ou les raisonnemens, et les citations par lesquels il s'efforce de lui donner une apparence de vérité. Par exemple, il prouve que la seule coaction détruit le libre arbitre, par le motif que la nécessité simple est jointe à la liberté en Dieu, dans les anges et les bienheureux, et dans les démons mêmes [1]. Chamier, avant Jansénius, avait raisonné ainsi [2] : « Le libre arbitre de Dieu, des anges, des diables, des bienheureux et des damnés, est véritablement libre : or, il n'est pas exempt de la nécessité intérieure : donc le libre arbitre n'est pas toujours exempt de cette nécessité. » Calvin, avant Chamier, avait dit [3] : « Si la nécessité où est Dieu de faire le bien, n'empêche pas que sa volonté ne soit libre dans ses opérations; si le diable, qui ne peut que faire le mal, pèche néanmoins librement; qui est-ce qui dira que l'homme n'est pas libre, parce qu'il est dans la nécessité de pécher? » Wiclef, avant Jansénius, Chamier et Calvin, avait soutenu que les anges ont la liberté, quoiqu'ils soient entraînés par une nécessité invincible à faire ce qu'ils font; et que Dieu est libre dans tout ce qu'il fait, jusque dans la production du Verbe et du Saint-Esprit, quoiqu'il les produise par une absolue nécessité [4].

D'une pareille notion de la liberté, il suit clairement que l'homme ne peut accomplir les préceptes et s'abstenir du péché; que Dieu lui commande des choses impossibles, ou le réduit à la nécessité de pécher; que Dieu, par conséquent, ne donne pas à tous les hommes les grâces nécessaires pour éviter le péché et l'enfer; qu'il ne veut pas le salut de tous les hommes; qu'il n'est pas mort pour tous les hommes, mais seulement pour ceux qui se sauvent en effet, ou pour les seuls prédestinés : et par une dernière conséquence liée aux précédentes, comme un anneau à la chaîne dont il fait partie, il s'ensuivrait que Dieu, par une conduite barbare, n'aurait créé le très-grand nombre des hommes que pour les perdre à jamais d'une manière inévitable. Blasphème dont l'horreur s'est fait sentir à Jansénius et à Calvin, qui, tou-

[1] Jans. l. 6, de Gratiâ Christi, c. 6 et 8. — [2] Cham. t. III, l. 2, c. 4. — [3] Institut. l. 2, c. 3, n. 5. — [4] Wiclef. apud Vald. l. 1, c. 22.

jours unis d'intérêts, cherchent en commun à le pallier. Calvin dit sans façon, que le péché, pour être nécessaire, n'en est pas moins punissable; parce que l'impuissance où sont aujourd'hui les hommes de rien vouloir que le mal, ne provient pas de la création, mais de la corruption de notre nature, ou de ce qu'Adam s'est rangé de son plein gré sous la tyrannie de Satan [1]. Et Chamier, interprète de Calvin, soutient qu'on ne saurait conclure, de ce que le péché est nécessaire, qu'il ne soit plus péché; parce que nos péchés ne proviennent pas de la création, mais de la corruption causée par notre premier père [2]. Le calviniste Zacharie des Ursins, en particulier, nous initie au secret, tant de Jansénius que de Calvin. « Ceux qui pèchent nécessairement, dit-il [3], seraient, à la vérité, punis injustement, si cette nécessité de pécher n'avait pas été contractée volontairement : mais les hommes ont contracté volontairement cette nécessité dans leurs premiers parens. » Qu'on lise après cela les endroits où Jansénius répète, en vingt manières, que la nécessité de pécher ne provient que de la détermination libre de la volonté d'Adam, et n'est rien autre chose en effet que la perpétuité et l'immutabilité de cette volonté première [4]. Qu'on les rapproche encore des conceptions désespérantes de Calvin [5], trop diffuses pour trouver place ici, et l'on trouvera un accord parfait entre leurs idées, si éloignées du tour ordinaire de l'esprit humain, qu'on ne se persuadera jamais qu'elles soient venues à deux hommes, sans que l'un ait consulté ou copié l'autre.

Il en est des citations dans le nouvel Augustin, comme de ses principes et de ses raisonnemens : tout sort de l'atelier luthéro-calvinien. Le fameux texte de S. Augustin, pris du cinquième livre de la Cité de Dieu, chapitre dixième, est également employé par Jansénius et par les disciples de Calvin, pour accréditer la célèbre distinction des deux nécessités, et l'accord luthérien de la nécessité simple avec la liberté [6]. Jansénius et le calviniste Parée [7], emploient encore de concert, tant le vingt-deuxième chapitre de la Cité de Dieu, que le cent cinquième de l'Enchiridion du même Père, afin de persuader que notre liberté, comme celle des bienheureux, peut subsister avec la nécessité. On pourrait montrer la même conformité dans les citations de S. Bernard principalement, de S. Hilaire, de S. Prosper, de S. Anselme, du Maître des sen-

[1] Instit. l. 2, c. 5. — [2] Tom. III, l. 1, c. 2. — [3] Zach. Urs. in Explic. Cat. édit. l. 2, 156. — [4] Jans. de Statu nat. laps. c. 24 et 26. — [5] De Lib. Arb. l. 4, p. 173. — [6] Lambert. Danæus Isag. Christi, part. v, c. 35. David. Paræus, lib. 3, de Grat. De Lib. Arb. c. 3. — [7] Paræus, ibid. p. 423.

tences, ainsi que de S. Thomas et de S. Bonaventure. Car de quoi ne se prévalent point les novateurs, malgré le mépris qu'ils témoignent pour tout ce qui ressent l'école? Et comment oser, disons-le en passant, invoquer S. Thomas en particulier, lui qui dit en termes exprès, du libre arbitre supposé déterminé dans son choix par la nécessité, quoique sans violence : « Cette opinion est hérétique, et non-seulement contraire à la foi, mais à tous les principes de la philosophie morale [1]? »

Nous pourrions encore mettre en parallèle les réponses de Jansénius aux objections des catholiques, avec celles de Luther et de Calvin. Mais, quoiqu'elles se réduisent à peu près les unes et les autres à donner pour le libre arbitre la faculté même de notre âme qu'on nomme volonté, laquelle, n'étant point détruite par le péché, et conservant sa flexibilité naturelle, peut toujours changer, et pourra s'incliner au bien quand elle sera pourvue des secours qui lui sont nécessaires pour le vouloir; cependant nous ne relèverons que ce que dit Luther. « Quoique cette espèce de libre arbitre, dit-il [2], dût être plutôt nommée variable, ou versatile, que libre; accordons par abus que cette instabilité fasse la liberté. Cela étant, la volonté de l'homme ne fait plus que les fonctions d'une bête de charge : si Dieu la monte, elle veut et va où Dieu veut; et si c'est Satan, elle va où veut Satan. » On voit que Jansénius et Luther se rencontrent jusque dans l'allégorie. Le mulet de Luther, et la balance de Jansénius, avec ses poids numérotés de grâce et de concupiscence, sont des emblèmes différens; mais le sens en est le même.

Il resterait encore à montrer, dans les monumens hérétiques les sarcasmes et les injures que Jansénius se permet dans chacun de ses livres contre les théologiens et les philosophes catholiques, contre la théologie même et la philosophie. Mais chacun peut satisfaire sa curiosité à ce sujet, en ouvrant au hasard les libelles innombrables et parfaitement semblables des deux partis. L'injure même que Jansénius reproduit avec le plus de complaisance, la note qu'il s'efforce le plus d'imprimer à la notion commune du libre arbitre, qu'il nomme *aristotélique et profane*, se retrouvera dans la plupart des écrits de Luther, de Mélanchton, de Calvin et de leurs nombreux copistes. La qualification de profane ne le satisfaisant point encore, il la qualifie de pélagienne, et la dit même plus pernicieuse en différens points que le pélagianisme. C'est ainsi que le synode calvinien de Dordrecht avait prononcé que les papistes tenaient les erreurs de Pélage, quoiqu'ils les rejetassent

[1] S. Thom. Quæstion 6, de Malo, art. unic. — [2] Luth. de Serv. Arb.

de bouche [1]; et Mélancthon, après Calvin, avait écrit que la théologie des scholastiques était en cela plus impure que celle des Pélagiens [2]. Jansénius a inséré, dans ses livres de l'hérésie pélagienne, un parallèle de l'opinion des théologiens modernes avec celle des Semi-Pélagiens; et dans le troisième livre de Calvin sur le libre arbitre, on trouve le parallèle de la doctrine de Trente avec celle de Pélage. Pierre Martyr a fait le parallèle des Pélagiens et des papistes, sous le titre de *Confrontation de nos adversaires avec les Pélagiens* [3]; et le parallèle dont Jansénius se prétend l'auteur, est tellement tissu de phrases et de traits entiers de Martyr, de Calvin, de tous ces hérétiques, que, si l'on y remettait les noms de papistes, de trentains, de sorbonistes et de quelques autres catholiques, à la place des noms de scholastiques et de théologiens modernes, il n'y resterait plus rien qui fût à lui.

Que penser enfin du génie créateur de Jansénius, si la découverte dont il s'enorgueillissait le plus, si le grand pivot sur lequel porte son système, c'est-à-dire, la distinction, prétendue nouvelle, entre la grâce de la nature saine et la grâce de la nature corrompue; et pour employer les mots sacramentaux, si la reproduction tant vantée de l'*adjutorium quo* et de l'*adjutorium sine quo non*, que le nouvel Augustin répète jusqu'à soixante-dix fois (on a eu la patience de les compter), n'est cependant, comme tout ce qu'on a déjà vu de ses productions, qu'un épouvantail usé, qu'une vieille et gothique machine de la fabrique des derniers hérésiarques? L'oracle de Genève, avant celui d'Ypres, avait consigné dans ses écrits, que les pères de Trente s'égarent d'une manière incroyable, en n'observant aucune différence entre la grâce de la régénération qui subvient présentement à notre misère, et la première grâce qui avait été donnée à Adam; le vice de cet écart, suivant lui, comme selon Jansénius, consistait à croire que la volonté, sous l'impression de la grâce du second état, peut à son choix, ou obéir à cette grâce, ou y résister [4]. Jansénius est pourtant si jaloux de la gloire de l'invention, que le chapitre où il est question de sa prétendue découverte est intitulé : *Différence entre la grâce de la nature saine et de la nature médicinale, absolument inconnue aux modernes.* A la bonne heure, que Calvin ait écrit que de son temps cette opinion était nouvelle, ou qu'elle était inconnue depuis plusieurs siècles : il le pouvait sans ridicule, parce qu'on n'avait point encore approfondi cette matière. Mais quand Jansénius écrivait, cette opinion avait cours, applaudie par tous les Calvinistes et les Luthériens, baffouée au contraire par tous les catholiques.

[1] Syn. Dordrecht. pag. 728. — [2] Mélancht. Apol. Luth. Calv. de Lib. Arb. lib. 3, p. 188. — [3] Petr. Mart. loc. comm. tit. de Lib. Arbit. — [4] Calvin. Antidot. Conc. Trid. p. 278. Calv. Institut. l. 2, c. 3, n. 10.

La rare découverte de l'*adjutorium quo* et de l'*adjutorium sine quo non*, se trouve encore employée, pour le même usage et de la même manière, dans les écrits de Calvin, et dans les productions plus récentes de Jansénius. « Il est dans Augustin, dit l'hérésiarque [1], une distinction qui sert merveilleusement à expliquer la chose, c'est-à-dire, la différence de la grâce du premier état d'avec la grâce du second. La voici : Autre est le secours sans lequel la chose ne se fait point, et autre le secours par lequel se fait la chose : *Aliud est adjutorium sine quo aliquid non fit, et aliud adjutorium quo aliquid fit.* » Autre manœuvre, commune à Jansénius et à Calvin : ce que Jansénius répète cent soixante-dix fois, et Calvin vingt fois seulement, tous les deux comme d'après S. Augustin, qui cependant n'a mis qu'une seule fois en œuvre l'*adjutorium quo* et l'*adjutorium sine quo non*, savoir dans le douzième chapitre de son livre *de la Correction et de la Grâce;* l'hérésiarque et son copiste en font un usage et lui donnent un sens tout contraire à celui du saint docteur. Ils soutiennent que le secours *sine quo non*, c'est-à-dire, la grâce sans laquelle on ne peut rien faire, ne diffère point de la grâce pélagienne; et que le secours *quo*, ou la grâce par laquelle se fait le bien, est la grâce catholique, qui, suivant eux, fait nécessairement le bien dans nous. S. Augustin, tout au contraire, dit que la grâce, dans la bouche de Pélage, n'était qu'un secours pour faire plus facilement ce qu'on pouvait absolument faire par le libre arbitre; et tout au plus une lumière, qui montrait la route où nous pouvions marcher par les forces du libre arbitre [2]. Quant au secours par lequel se fait la chose, *quo aliquid fit*, il suffira, pour faire disparaître toute la difficulté, de lire le chapitre entier, que ces frauduleux interprètes n'ont pas tronqué sans dessein [3]. On y verra qu'il s'agit uniquement et précisément de la persévérance finale, non pas même de la cause qui opère en nous la persévérance, mais de la persévérance en soi, ou de la persévérance formelle, pour nous servir du langage précis de l'école. La comparaison de la béatitude qui, étant communiquée à l'homme, le constitue par là même heureux, comparaison que le saint docteur applique à ce sujet, ne laisse point de doute que ce ne soit là sa pensée. S. Augustin s'interprète encore plus clairement lui-même, en répondant aux prêtres de Marseille, qui entendaient, ou feignaient d'entendre, comme les Jansénistes, les paroles du saint docteur, d'une grâce actuelle qui rendît le consentement nécessaire. « Ils pensent bien peu, dit-il [4], à ce qu'ils nous objectent, puisque nous

[1] Calv. de Lib. Arb. sub. fin. p. 203 et 204. — [2] Aug. de Hæres. hær. 88; de Grat. Christi, c. 29. — [3] Libri de Corrept. et Grat. cap. 12. — [4] L. de Dono Persev. c. 6.

parlons de cette persévérance par laquelle on persévère jusqu'à la fin, et que n'a aucun autre que celui qui a persévéré jusqu'à la fin, en sorte que, si elle a été donnée, on a persévéré jusqu'à la fin, et que, si l'on n'a pas persévéré jusqu'à la fin, elle n'a pas été donnée : » passage qui a tant contrarié le système de l'usurpateur du nom de S. Augustin, qu'il n'en a pas cité une syllabe. Et la prudence, si l'on peut louer celle des enfans de ténèbres, ne fut jamais plus louable : car si l'on insérait ce texte dans les centaines de pages, où Jansénius dissèque le trait fameux du livre *de la Correction et de la Grâce*, il ne resterait plus rien de l'obscurité qu'il prend à tâche d'accumuler sur les principes constans de S. Augustin.

Mais, comme Jansénius cherchait moins à expliquer le sentiment de ce docteur lumineux, qu'à faire passer à la faveur de ce nom vénéré ses propres erreurs, il a choisi pour leur servir de base un passage conçu en termes extraordinaires, comptant que par ce moyen il persuaderait facilement aux simples qu'il s'y agissait de la grâce actuelle, et ce point une fois admis, qu'on ne pourrait plus nier que la grâce actuelle n'opérât nécessairement son effet. Fourberie palpable, puisque, dans la distinction qu'exprime ce passage, il ne s'agit nullement de la grâce que niaient les Pélagiens, et que Jansénius assure lui-même n'avoir été enseignée clairement par S. Augustin que sur la fin de sa vie [1]. Contradiction non moins évidente, puisque cette seule distinction, selon le même Jansénius, est le fil qui peut seul guider dans le labyrinthe des écrits de S. Augustin; et que le saint docteur, selon Jansénius encore, l'a néanmoins tenue cachée durant les vingt années entières qu'il a combattu les Pélagiens.

Le novateur plagiaire des hérésiarques est donc aussi maladroit qu'ardent à compiler sans discernement leurs productions empoisonnées. Tout ce qui, dans son livre où il fait gloire surtout d'être neuf, s'éloigne du sentiment commun des théologiens; tout ce que ce livre a d'attrayant pour les esprits légers, et de rebutant pour les esprits solides et sains; tout ce qu'y admirent ses schismatiques prôneurs, et y anathématisent ses censeurs catholiques; tout cela n'est qu'un fonds d'emprunt. Que Jansénius se vante, après cela, d'avoir lu dix fois S. Augustin, et trente fois les ouvrages de ce Père contre l'hérésie de Pélage; nous ne le contredirons pas : il peut les avoir lus plus souvent encore, mais par pièces et par lambeaux, déchiquetés, torturés, défigurés, absolument dénaturés, comme ils le sont dans les commentaires de Wiclef, de Jean Hus, de Luther et de Calvin.

[1] Jans. de Grat. prim. Hom. c. 17.

Quel que soit le relevé que nous venons de faire des emprunts du faux Augustin, qu'on n'imagine pas qu'il n'y en ait point d'autres à lui reprocher : car nous ne l'avons recherché, comme nous l'avions promis, que sur un seul point de sa doctrine, laquelle repose, à la vérité, tout entière sur ce point fondamental. Mais même sur ce point seul nous n'avons signalé que les principaux plagiats; par où l'on peut juger de ceux qui se trouvent dans l'ouvrage entier : plagiats honteux, non-seulement par la nature de ces emprunts, qui annoncent une incapacité superbe, ou du moins un orgueil plus grand que la capacité, mais beaucoup plus encore par la nature des choses qui en font l'objet. Quoi de plus honteux en effet, pour un écrivain qui se prétend catholique, que de tirer toutes ses opinions, et presque toutes ses pensées, du magasin général de l'hérésie? Il est vrai que, tout ce que les hérétiques écrivent n'étant pas toujours hérétique, le livre de Jansénius ne serait pas convaincu d'hérésie, précisément pour avoir été puisé dans ceux de Luther et de Calvin : il faut encore, pour cela, que les erreurs et la substance même de l'hérésie des uns aient éte transportées dans l'autre. Mais pour se convaincre qu'il en est ainsi, est-il besoin d'autre chose que du témoignage des sectaires, qui ont tant de fois offert la paix aux catholiques, à la seule condition qu'on leur passât le principe fondamental du système de Jansénius; qui réduisent à cela tout l'objet de leur différend avec nous, touchant la grâce et la liberté; qui reconnaissent que tous les anathèmes de Trente tombent à plomb sur ce pivot du jansénisme et du calvinisme? On pourrait alléguer encore les réclamations des écoles catholiques, des conciles postérieurs à celui de Trente, des souverains pontifes, des évêques et du corps épiscopal, ainsi que le suffrage unanime des pasteurs et des docteurs, qui, à la naissance des nouvelles opinions, y ont reconnu, avec la doctrine renouvelée des derniers hérétiques, les erreurs foudroyées par le dernier concile œcuménique. Mais tenons-nous-en à des autorités d'un tout autre poids, pour ceux que nous avons à convaincre ou à confondre.

Qu'ils écoutent donc le ministre calviniste, Samuel Desmarais, dans sa préface du Catéchisme des Jansénistes [1], qu'il a goûté au point d'en faire une traduction latine. Il assure en premier lieu, que Jansénius a fortement vengé la cause de Baïus, autrefois très-savant professeur de théologie à Louvain, et peu éloigné du royaume des cieux. Il dit ensuite que ces controverses touchant la grâce importent souverainement au triomphe de la vérité, et à la ruine prochaine du siége de l'antechrist. « Car l'autorité du pape même, ajoute-t-il, est insensiblement affaiblie, non-seulement

[1] Catech. Jansenianorum Groning. edit. 1651.

par tout ce qu'ont écrit et fait le docteur Arnaud de Sorbonne et ses partisans, mais par les controverses mêmes sur la grâce, où les partisans de Paul et d'Augustin défendent et soutiennent plusieurs propositions qu'ont censurées Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII. L'autorité même du conciliabule de Trente, poursuit-il, est fort chancelante chez ces défenseurs de la grâce, non moins doctes qu'importuns aux Jésuites. Car quoiqu'ils n'osent pas le contredire manifestement, et qu'ils tâchent même d'amollir ses canons, comme le nez d'une figure de cire, et d'en adoucir le sens; sitôt néanmoins qu'ils interrogent leurs consciences, elles attestent assez que cette doctrine de Paul et d'Augustin, qu'ils défendent, ne peut sans la force du fer et des machines se plier aux décisions de ce concile, principalement à celles de la cinquième et de la sixième session. *Et dans ce point capital de la controverse*, dit-il encore, les jansénistes tiennent véritablement ce qui s'enseigne dans les Eglises de Calvin, et ce qui a été défini dans le synode national de Dordrecht. » D'où Desmarais conclut que les sectateurs de Calvin doivent des félicitations aux Jansénistes, pour leurs généreux efforts dans la cause de la grâce; mais qu'ils doivent en même temps les inviter à pousser plus loin, à joindre apparemment le dogme des Sacramentaires à celui de la grâce nécessitante. « C'est pour tant de justes raisons, dit-il en finissant, que j'ai traduit, en faveur des peuples divers, ce sommaire de la doctrine de la grâce et des dogmes adjoints, avec la brièveté et la simplicité de l'original. » Que peut-on dire de plus clair, sur l'accord parfait du jansénisme et du calvinisme en ce point? Or la persuasion de Samuel Desmarais, est la persuasion générale des Calvinistes qui crient par toute l'Europe, que les opinions condamnées dans leurs écrits par le concile de Trente, sont précisément celles que les Jansénistes se sont appropriées, et n'ont que faiblement déguisées. C'est donc avec justice que nous qualifions le jansénisme, de semi-calvinisme, ou même de calvinisme mutilé plutôt que mitigé, puisqu'il en conserve toute la dureté dans le dogme de la grâce et du libre arbitre, et que l'impiété sacramentaire en est uniquement retranchée.

Si jamais il fut une chose qu'il fallut appeler par son nom, n'est-ce pas la secte qui voulut, malgré l'Eglise, faire partie de l'Eglise; qui, par ses déguisemens et ses manœuvres, sut toujours prévenir la séparation extérieure et visible, et qui, toujours confondue parmi les fidèles, ne laissa point de préservatifs aux simples contre la séduction?

LIVRE SOIXANTE-QUINZIÈME.

DEPUIS LA BULLE DRESSÉE PAR URBAIN VIII EN 1642, JUSQU'AU TRAITÉ DE WESTPHALIE EN 1648.

Urbain VIII, comme autrefois Pie V, ne fit d'abord ni publier ni afficher sa bulle; mais, comme son prédécesseur, il eut bientôt sujet de se repentir de ce ménagement. Dès l'année suivante 1643, il en fallut venir à la publication solennelle de cette constitution, qui la première condamna le livre de Jansénius, et fit présager les excès auxquels se porteraient les partisans de ce novateur contre le saint Siége apostolique. Avant même cette publication, ce fut parmi eux un déchaînement universel. Les uns écrivaient que la bulle était obreptice, ou supposée; et l'on allait jusqu'à montrer des lettres datées de Rome, qui accusaient un Jésuite anglais d'y avoir acheté d'un secrétaire du Saint-Office, et répandu en Flandre, comme une bulle en règle, une ébauche informe et rejetée par le pape. Mais leur grande preuve pour la supposition, consistait en ce que dans l'exemplaire de Rome la bulle était datée de l'an 1641, et que, dans celui que le nonce de Cologne avait été chargé de faire imprimer pour les Pays-Bas, elle était datée de 1642 : diversité qui ne provenait, comme on l'a vu, que de celle des calendriers pour le commencement de l'année. Les autres réfractaires disaient la bulle subreptice, ou pleine de fausse-tés, et publièrent contre elle des notes qui formaient le digne pendant des apostilles de Luther sur la bulle de Léon X. La plupart dirent enfin que, si la doctrine de l'évêque d'Ypres était condamnée par S. Pierre, elle était approuvée par S. Paul; que ce qu'on regardait à Rome comme un livre scandaleux, était la quintessence de la doctrine, tant de l'Apôtre que du Docteur de la grâce; et que vingt-deux années de travail assidu n'avaient pas été employées vainement à faire passer dans l'Augustin d'Ypres le suc et la plus pure substance de l'Augustin d'Hyppone. Le schisme et la révolte ne pouvaient guère se déclarer d'une manière plus insolente. On se flattait qu'à force de clameurs on ferait tomber la bulle, comme on avait éludé le décret qui l'avait précédée; ou du moins que les défauts de forme, si hardiment articulés, emporteraient le fond.

Cependant le parti députa vers le souverain pontife, pour lui exposer les raisons qu'on opposait à la publication de la bulle. Il se flattait donc encore de la faire révoquer; et par conséquent il ne la croyait pas obreptice. On cacha soigneusement l'objet de la députation, et on la couvrit du prétexte de travailler à la conservation des priviléges de l'université. Par ce moyen, on surprit au gouverneur et au conseil de Flandre, aussi bien qu'aux évêques, des lettres de créance, et des recommandations conçues dans les termes les plus honorables pour les députés. On fit même, en faveur de Jansénius et de son livre, une addition furtive à ces lettres, au moment d'y apposer le sceau des armes du Brabant, afin que les députés parussent avoués du gouvernement pour agir contre la bulle, tandis qu'ils ne l'étaient que pour traiter des priviléges de l'université: ce qui attira de Rome à ce conseil, des reproches auxquels il fut très-sensible [1]. Aussi fit-il une verte réprimande au secrétaire qui avait signé les lettres avec l'addition, et qui répondit n'avoir agi que par les ordres de l'archevêque de Malines. Le ressentiment de ce tribunal s'accrut par les reproches que lui adressa le roi d'Espagne, et par l'injonction que ce monarque intima au gouverneur d'informer contre les auteurs du faux. L'archevêque de Malines était un des plus répréhensibles, et il eut de vives inquiétudes; mais il n'est rien que le zèle de secte ne trouve moyen de justifier [2]. Tout se calma insensiblement, grâce au gouverneur, ami de l'archevêque, et favorable au parti. Le docteur Du Pin, aussi bien que l'historien des Jansénistes, ignorait, ou affectait d'ignorer cette intrigue, lorsqu'il avança que Sinnick et Paëpe furent députés à Rome par les états de Brabant, au sujet de la condamnation de Jansénius. Il est clair, par ce qu'on vient de lire, que l'université seule et quelques prélats eurent part à cette manœuvre.

Munis de leurs patentes furtives, les députés Jean Sinnick, docteur en thélogie, irlandais de naissance, et Corneille de Paëpe, docteur en droit canon, partirent pour la France, où toutes leurs démarches furent également clandestines. Ils entrèrent à Paris dans un carrosse fermé; et afin de donner le change sur le vrai motif de ce manége, feignirent qu'on voulait attenter à la vie de Sinnick. Le père Gerberon, dans l'Histoire du parti, dit qu'aussitôt que les ennemis de S. Augustin eurent appris cette députation, ils firent tirer le portrait du député irlandais, et l'envoyèrent de toutes parts sur la route qu'il devait tenir. On ne parle point de son collègue Paëpe, apparemment parce qu'étant mort dans le

[1] Specimen Doctrin. Lov. cap. 1, pag. 86 — [2] Ibid.

cours de cette négociation, il échappa au souvenir de l'historien quand il fabriqua son Histoire. Tout ce qu'il y a de réel dans cette fiction, c'est que le nonce de France, instruit des vues d'intrigue que les députés avaient sur Paris, les faisait surveiller pour qu'ils ne se concertassent point avec les gens de leur parti. Ils couvrirent néanmoins leur marche avec tant d'adresse, qu'ils échappèrent à toute la vigilance du nonce, et passèrent plusieurs jours avec leurs amis à Paris. Ils en partirent ensuite, dans un carrosse encore fermé, mais qui ne le fut que jusqu'à trois lieues de cette ville. Ils arrivèrent, comme on le croit aisément, sans aucun péril à Rome, et leur piété reconnaissante résolut de consacrer à la défense de Jansénius des jours que Sinnick protestait devoir à l'intercession de ce saint, injustement décrié.

Les circonstances n'étaient pas favorables aux députés. Le pape venait d'expédier plusieurs brefs pour les Pays-Bas, afin d'y presser l'acceptation de sa bulle. Offensé des chicanes qui la suspendaient, il avait exprimé son indignation dans les termes les plus énergiques au gouverneur, aux archevêques de Malines et de Cambrai, à l'évêque d'Anvers, et aux deux universités de la Belgique. Il s'élevait contre la témérité, l'opiniâtreté, la contumace et l'impudence des réfractaires qui, sur des raisons fausses et misérables, publiaient que la constitution était supposée. Il leur signifiait qu'ils eussent enfin à la regarder comme un jugement authentique du saint Siége contre une doctrine déjà proscrite par ses prédécesseurs Pie et Grégoire. Et leur attribuant dès-lors le titre de sectaires ou de jansénistes, *janseniani*, il leur fait sentir le danger de se raidir plus long-temps contre l'autorité apostolique. Il terminait tous ces brefs, en exhortant le gouverneur et les prélats à publier la bulle sans délai, et à contraindre par tous les moyens de droit l'arrogance insupportable des opposans (ce sont ses termes) de plier sous la puissance divine du prince des Apôtres.

Sinnick ne laissa pas que de parler au secrétaire Albizi, au cardinal patron, au pape lui-même, avec l'assurance d'un confesseur de la foi, soutenant que la doctrine de Jansénius était celle de S. Augustin et de l'Eglise catholique. Le pontife écouta tout avec patience; mais sa réponse fut qu'il voulait qu'on se soumît pleinement à sa bulle. Néanmoins, on entendit encore les députés dans une congrégation du Saint-Office, afin de ne rien omettre pour les convaincre que tout était dans les règles. Nonobstant les instances itératives qu'ils firent de vive voix et par écrit, le résultat fut qu'eux et tous les fidèles devaient obéir à la bulle, sous les censures et toutes les peines qu'elle ordonnait.

Seulement, afin de couper cours aux chicanes, particulièrement sur la ponctuation de la bulle de Pie V contre Baïus, on accorda une copie authentique des bulles de Pie et d'Urbain dressées sur les originaux qui se déposent dans les archives du Vatican, et qu'on y confronta sous leurs yeux.

Il était bien avéré que la bulle n'était, ni obreptice, ni subreptice. L'omission même de la virgule dans la bulle de Pie V. ainsi que toutes les fautes d'impression, se trouvait pleinement rectifiée. Pourtant les députés, ou du moins Sinnick, n'en fut pas plus traitable. Quant à Paëpe, comme il mourut sur ces entrefaites, on ne peut rien dire de ses dispositions. Mais Sinnick, aussi faux qu'opiniâtre, envoya en Flandre une relation pleine d'impostures, où il assurait que, ni le pape, ni la cour romaine, n'avaient jamais entendu examiner dans les règles le livre de Jansénius; qu'ils n'avaient prétendu que confirmer les bulles publiées autrefois contre la doctrine de Baïus; qu'on attachait si peu d'importance à Rome à la prétendue Bulle *In eminenti*, qu'elle n'avait pas été relatée dans le bullaire, ou du moins qu'on l'y avait cherchée inutilement. Heureusement la probité de Sinnick avait été appréciée à la cour pontificale, et la congrégation du Saint-Office avait annoncé d'avance tout ce qui s'était passé, tant aux nonces de France et de Cologne, qu'à l'internonce de Bruxelles.

La constitution d'Urbain VIII éprouva les mêmes contradictions en France qu'en Flandre. Aussitôt après sa publication, on en avait envoyé un exemplaire au cardinal de Grimaldi, nonce en ce royaume; mais, soit qu'il eût été perdu ou intercepté, il ne lui était point parvenu. Les partisans français des nouveautés publièrent en même temps des libelles, en forme d'observations, contre la bulle. Cependant le nonce, qui s'était plaint à Rome de n'en avoir point encore reçu de copie, fut si bien servi pour la seconde fois, qu'il lui en parvint une alors, sans contre-temps ni retard. Il alla aussitôt la présenter au roi; on assembla le conseil des affaires ecclésiastiques, et il fut résolu d'une voix unanime qu'on la recevrait avec respect. S. Vincent de Paul, qui était de ce conseil, atteste en termes formels, dans une lettre adressée à d'Origny, l'un des prêtres de sa congrégation [1], que la reine, le cardinal Mazarin, le chancelier, le pénitencier, que tout le conseil en un mot se déclara contre le livre de Jansénius. Il ajoute qu'une des fortes raisons qui avaient dirigé son propre suffrage, c'était la connaissance particulière qu'il avait du dessein de l'auteur des nouvelles

[1] Lettre du 25 juin 1648, insérée dans les Mémoires de Trévoux, mois d'avril 1726, art. 27.

opinions, qui était de renverser l'état présent de l'Eglise. « Un autre motif, poursuit-il, c'est que j'ai vu que les opinions de Baïus, que Jansénius soutient, avaient été condamnées par trois ou quatre papes, comme aussi par la Sorbonne en 1560; et que présentement encore la plus saine partie de cette faculté, qui sont tous les anciens, se déclare contre ces opinions nouvelles. »

L'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, avait, avant la décision du saint Siége, imposé silence aux deux partis, par un mandement, afin d'arrêter l'aigreur et les troubles. Mais sitôt que la bulle eut paru, il donna un second mandement [1], par lequel il la recevait lui-même, et ordonnait à ses diocésains de la recevoir avec une soumission religieuse. Le prélat n'avait pas eu besoin d'attendre que cette bulle eût été reçue et agréée par le conseil du roi, attendu qu'alors nos évêques étaient encore en possession de faire recevoir par eux-mêmes les bulles et les décisions dogmatiques venant de Rome. On envoya ce mandement à la Sorbonne, avec la bulle et une lettre de cachet obtenue par le nonce, à l'effet de procéder à la soumission que demandaient tant d'autorités respectables. La faculté, répondant à ce qu'on attendait d'elle, opina qu'on devait recevoir la bulle pleinement et avec beaucoup de respect quant à la doctrine, et qu'il serait défendu à tous docteurs et bacheliers d'entreprendre de soutenir ou défendre aucune des propositions censurées et prohibées par cette décision; quant aux autres difficultés, qu'il fallait suspendre la conclusion jusqu'à ce qu'on fût amplement informé de l'intention de Sa Sainteté au sujet des disputes sur les matières de la grâce, et des censures sous lesquelles ces disputes étaient défendues. Telle est la version qui mérite le plus de confiance, au moins pour sa clarté et sa précision. Sa fidélité était si notoire dans le temps que la conclusion fut rendue, qu'ayant été imprimée et publiée alors par le docteur Isaac Habert, dans son livre de la Défense de la foi, avec approbation des docteurs ses confrères, et permission du roi, elle ne rencontra aucun contradicteur. Quoique la conclusion, telle qu'elle se lit dans les registres de la faculté, ne soit pas au fond contraire à celle-ci, on y trouve un embarras de style qui la rend suspecte, à raison de l'éclipse que souffrit par la suite la société lumineuse dont elle était émanée.

Pour ce qui est des difficultés qui faisaient suspendre en partie l'exécution de la bulle, elles concernaient uniquement la défense de disputer et d'imprimer sur les matières de la grâce. Les docteurs Charton, grand-pénitencier, Habert, théologal, Duval et Hallier,

[1] Mandat. Archiep. Paris. 11 decemb. 1653.

quoique soumis au saint Siége, trouvaient néanmoins de grands inconvéniens à supprimer ces questions dans l'école, alors qu'on était obligé de réfuter les erreurs des Luthériens et des Calvinistes, aussi bien que de Baïus et de Jansénius qui les renouvelaient. Ils furent d'avis qu'il suffisait d'insérer dans les registres de la faculté les propositions condamnées par la bulle, avec défense aux licenciés et autres étudians de les mettre dans leurs thèses et d'en disputer, et avec injonction tant aux docteurs qu'au syndic, de ne les point passer dans ces thèses, ni approuver dans les réponses non plus que dans les livres, les sermons, les leçons, sous peine de privation de leur état. Ces quatre docteurs, accompagnés de plusieurs autres, allèrent ensuite rendre compte au nonce de leur résolution, et lui proposèrent les difficultés qui la leur avaient fait prendre. Le nonce répondit que les défenses portées dans la bulle ne tombaient que sur les propositions condamnées, qu'elle prétendait uniquement empêcher d'enseigner ou de soutenir. « Réponse que nous rapportons, ajoute le docteur Habert, afin qu'il ne reste aucun scrupule aux défenseurs de l'ancienne doctrine, touchant la vraie grâce de Jésus-Christ. » Cette déclaration satisfit pareillement tout le corps de la faculté, qui persista jusque là dans la censure qu'elle avait prononcée autrefois contre les erreurs de Baïus. La contagion du jansénisme ne l'avait point encore assez gangrenée, pour qu'elle méconnût sa propre doctrine dans celle de la bulle.

Les partisans de la nouveauté, voyant la bulle d'Urbain VIII citée dans les leçons et dans les chaires, comme une loi dogmatique et une règle de foi, en conçurent un dépit furieux. L'un d'eux, nommé Théophile Béguin, s'y laissa tellement emporter, que, démentant le Sauveur qui a promis de présider à l'enseignement de son Eglise, sans aucune interruption jusqu'à la consommation des siècles, il avança que l'infaillibilité de l'Eglise n'est assurée qu'aux conciles œcuméniques, c'est-à-dire que l'Eglise n'enseigne sûrement la vérité que dans les circonstances peu fréquentes où elle se trouve assemblée en concile. Voilà où, dès son origine, conduisit le jansénisme, toujours si fidèle depuis à ce principe universel de schisme et de subversion. Les propositions inouïes de Béguin étonnèrent, scandalisèrent, indignèrent tous les fidèles. La faculté de théologie de Paris s'assembla aussitôt, les examina soigneusement; et prononçant avec précision sur ce qu'elles concentraient l'infaillibilité de l'Eglise universelle dans les seuls conciles généraux, les censura comme téméraires, inouïes, injurieuses à l'Eglise, comme strictement hérétiques [1].

[1] Conc. Fac. Theol. Paris. an. 1644.

La bulle d'Urbain VIII fut envoyée en Espagne, comme en France, et dans toutes les Eglises catholiques. L'usage, qui varie selon les nations, était, par rapport à l'Espagne, d'y adresser les constitutions dogmatiques au grand-inquisiteur, qui, après en avoir pris connaissance avec son tribunal, ordonnait qu'elles fussent publiées et affichées aux portes de toutes les églises cathédrales : telle était pour ce royaume la forme de promulgation de tous les décrets apostoliques. Les évêques de ces Eglises, à qui l'on en avait délivré une copie afin qu'ils en pussent juger, étaient présens à cette promulgation. C'est dans cette forme qu'en Espagne, où l'on n'en connaissait point d'autres, la bulle *In eminenti* fut publiée solennellement, et reçue partout avec respect. Elle le fut aussi dans la suite en Pologne, où l'activité des nouveaux sectaires avait répandu le livre de Jansénius[1]. En Allemagne, elle fut si religieusement observée, qu'un religieux ayant osé soutenir quelques-uns des articles qu'elle condamnait, sa thèse fut supprimée et le président ainsi que le répondant se virent contraints de la lacérer eux-mêmes, et de la brûler[2].

La bulle ayant été reçue et publiée en Espagne, le roi Catholique envoya son agrément en forme à ses sujets des Pays-Bas, pour qu'ils en usassent de la même manière. On reconnut alors bien sensiblement, que le zèle qu'avaient montré les opposans pour ce qu'ils nommaient les libertés de l'Eglise de la Belgique, n'était qu'un masque sous lequel ils cachaient un vrai libertinage de croyance. L'agrément du roi, dès qu'il fut accordé, ne leur suffit plus. Il survint un ordre : ils mirent tout en œuvre pour le faire révoquer. Ils tentèrent de séduire l'université de Paris, et plus encore celle de Douay, qui sous le même gouvernement que Louvain, s'était montrée bien différemment disposée à l'égard de la première décision du saint Siége, qu'elle avait reçue purement et simplement, avec les témoignages les moins équivoques d'une soumission religieuse. En un mot, les défaites et les chicanes furent si multipliées et si prolongées dans l'université de Louvain, même alors qu'il n'y avait plus que trois Jansénistes déclarés dans la faculté de théologie, que la mort prévint le pape Urbain VIII, le 29 juillet 1644, sans qu'il eût la consolation de finir les troubles. Mais le cardinal Pamphile, qui lui succéda le 15 de septembre de la même année, sous le nom d'Innocent X, et qui possédait parfaitement cette affaire, comme ayant été l'un des trois commissaires établis pour l'instruire, la suivit avec autant de zèle et plus de succès que son prédécesseur.

[1] Bull. Clem. VIII, edit. varsov. ad 1650, p. 1. — [2] Append. triumphi Cath. verit. d. 412.

Le gouverneur don François de Mello, prévenu en faveur du parti, ayant été rappelé en Espagne, et le marquis de Castel-Rodrigue, tout autrement disposé, lui ayant succédé dans les Pays-Bas, le pape Innocent adressa un bref à celui-ci, aussi bien qu'aux évêques de ces provinces et à l'université de Louvain, pour faire publier et mettre à exécution la bulle d'Urbain VIII. Il assurait avoir reconnu lui-même que la doctrine de Baïus était expressément renouvelée dans le livre de Jansénius condamné par le saint Siége. Ces brefs furent appuyés d'un ordre absolu de Sa Majesté catholique, adressé au nouveau gouverneur, pour procurer la publication, avec défense à quiconque de s'y opposer. Le gouverneur intima cet ordre aux conseils du roi; et le conseil privé donna un arrêt contre ceux qui formeraient encore des oppositions, avec menace de les traiter en perturbateurs du repos public. En conséquence, la bulle fut enfin proclamée publiquement, et affichée à Bruxelles. Tous les évêques, à l'exception de celui de Gand et de l'archevêque de Malines, l'avaient déjà reçue avec respect. A la première nouvelle du concours de l'empire avec le sacerdoce, ils n'avaient rien eu de plus pressé, que de la publier avec toutes les solennités requises, chacun dans son diocèse.

Il n'en fut pas encore ainsi de l'université de Louvain, aussi féconde en chicanes et en faux-fuyans que l'évêque de Gand et l'archevêque de Malines, ses fauteurs. Quand la bulle avait paru, elle l'avait rejetée, sous prétexte d'obreption et de subreption. Les vices d'obreption et de subreption ayant été démontrés imaginaires, elle avait requis le *placet*, ou l'agrément du roi. Ce *placet* arrivé et dûment notifié, ce ne fut plus une permission, mais une jussion expresse qu'elle demanda, par une supposition scandaleuse; comme s'il eût appartenu à la puissance politique, et non pas à l'autorité apostolique, d'ordonner en matière de foi. L'ordre du prince ayant néanmoins été rendu par surabondance de droit, elle revint à son premier principe, ou à son premier écart, protestant de nouveau qu'elle ne pouvait, sans condamner S. Augustin, recevoir la bulle qui condamnait Jansénius. Et comme elle était de concert avec l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand, ces deux prélats présentèrent au conseil privé une espèce de manifeste contre la bulle, contenant les raisons qui les empêchaient de la publier.

Il fallut quelque chose de plus que des ordres et des paroles, pour ramener l'université à son devoir. Le marquis de Castel-Rodrigue ébaucha l'affaire; mais il était besoin pour la consommer, du nerf et de l'auguste ascendant de l'archiduc Léopold, qui lui succéda dans le gouvernement de la Belgique. Ce prince joignait à un grand courage une piété rare dans les personnes de son

rang, une pureté de mœurs que l'air contagieux de la cour n'avait jamais altérée, un attachement inébranlable au saint Siége apostolique, et à la croyance universelle de l'Eglise. Il n'eut rien plus à cœur que de faire exécuter ponctuellement la bulle d'Urbain VIII. S'étant concerté à cet effet avec l'internonce, ils convinrent d'un formulaire qui fut dressé par ce prélat, et arrêtèrent qu'aucun bénéfice ne serait conféré qu'à ceux qui auraient souscrit cette confession de foi. L'archiduc fit approuver ce projet à Rome et à Madrid, puis donna une déclaration par laquelle il défendait d'admettre à aucune charge, aussi bien qu'à aucun bénéfice, à aucun office ecclésiastique ni civil, quiconque n'aurait pas signé ce formulaire. Rien n'irrite plus les sectaires que ces voies de contrainte, assorties à une opiniâtreté qu'on ne peut dompter que par là. Aussi, pour décrier ce formulaire, l'historien du parti avance-t-il qu'on ne sait point qu'aucun évêque des Pays-Bas l'ait autorisé. Il suffirait de lui répondre qu'il était autorisé par le pape; qu'il n'exigeait que l'acceptation de la bulle *In eminenti*, et que cette bulle avait été acceptée et publiée par tous ces évêques, à l'exception de deux seulement : mais ce mensonge appelle une réplique plus précise. L'ouvrage de l'université de Douay, intitulé, *La vérité et l'équité de la censure pontificale de Pie V*, n'était pas inconnu à cet historien, puisqu'il en fait souvent mention dans son Histoire. Or voici comment s'explique cet ouvrage célèbre, et mis au jour sous les auspices les plus augustes[1] : « Nous disons que ce formulaire, émané de l'internonce apostolique, avec la participation et par l'ordre du saint Siége, est accepté par tous les évêques de la province Gallo-Belgique, par l'évêque d'Anvers, et la plupart des autres qui le déclarent publiquement. »

Par une autre imposture, les réfractaires, honteux de leur petit nombre, osèrent publier que l'université de Douay partageait leurs sentimens, et portèrent l'audace jusqu'à le certifier à l'archiduc dans une lettre authentique. Ce mensonge remplit de la plus vive indignation l'université de Douay, qui, peu contente d'en confondre les auteurs par une protestation publique adressée à l'archiduc, exhorta ce prince à continuer d'extirper avec une infatigable vigueur la doctrine janséniste, qui ne contient rien moins, lui disait-elle, que les sentimens de S. Augustin. Le prince, charmé de ces assurances, témoigna sa satisfaction par une prompte réponse aux docteurs qui les lui donnaient. Il les consultait en même temps sur la nature du remède qu'il était à propos d'appliquer à un mal qui gagnait, comme une peste, dans la Belgique,

[1] Veritas et Æquitas etc. p. 29 et 159.

et de là menaçait toute l'Eglise. Les docteurs furent d'avis qu'il fallait sans retard purger l'école de Louvain, en exigeant de tous les professeurs en théologie une soumission pure et simple à la bulle d'Urbain VIII; et qu'il était à propos de composer un ouvrage clair et solide, qui rendît sensible la vérité et l'équité des décrets apostoliques portés contre les nouvelles doctrines.

L'université de Louvain, apprenant que celle de Douay avait dévoilé ses impostures, parut d'abord très-sensible à ce déshonneur. Cependant les sectaires dissimulèrent leur ressentiment, et députèrent à Douay pour en regagner les docteurs, et les inviter à s'unir avec eux contre les Jésuites, comme s'il n'eût été question que de combattre les opinions d'une école particulière. Le grand artifice des novateurs consista dans tous les temps à proposer d'abord leurs nouveautés comme de simples opinions plus exactes que celles des autres théologiens, et surtout de ceux qui leur étaient particulièrement opposés : mais on peut dire qu'aucune secte n'a fait plus soigneusement ni plus heureusement usage de ce stratagème, que les Semi-Calvinistes déguisés, tantôt sous le nom d'Augustiniens, tantôt sous le nom de Thomistes. Ces supercheries ne firent point prendre le change à la faculté de Douay. Elle répondit avec la plus grande fermeté au docteur Rech, chargé de la députation de Louvain, qu'elle tenait la doctrine de Jansénius pour scandaleuse et pour pernicieuse; qu'après un mûr examen de l'*Augustinus*, elle avait reconnu qu'il contenait plusieurs propositions condamnées par les bulles dogmatiques des souverains pontifes, et qu'il tendait à les réhabiliter, au grand scandale des fidèles, aussi bien qu'au mépris du saint Siége apostolique; que tel était le sentiment unanime et immuable de la faculté, où la bulle d'Urbain VIII avait été publiée et affichée, sans trouver un seul opposant. Le deputé se réduisit à demander une conférence entre les docteurs de Douay et ceux de Louvain, sous l'arbitrage de juges non suspects, à l'exclusion du pape, comme mal informé. « Et qui sera donc l'arbitre de nos différends? reprit la faculté avec chaleur et indignation. A quel juge vous en rapporterez-vous, si vous récusez le successeur du prince des Apôtres, juge naturel de toutes les controverses? Vous le dites mal informé; et comment vos délégués, qui ont été si long-temps à Rome, ne l'ont-ils pas mis au fait de tout ce qui vous importait? Mais le jugement du saint Siége était indépendant de vos allégations, et son infaillibilité ne repose que sur l'assistance du Saint-Esprit. » Rech osa dire que ses collègues n'avaient levé l'étendard que pour la défense de S. Augustin. A ces mots, le docte Sylvius, dont les lumières et les vertus faisaient le principal ornement de l'école de Douay, se

leva, et fit cette réponse bien digne de sa renommée : « C'est pour la défense de l'Augustin de Hollande que vous avez levé l'étendard; et nous, c'est en faveur du grand Augustin d'Afrique, parce que c'est la doctrine des souverains pontifes pour laquelle nous sommes prêts à combattre jusqu'au dernier soupir. La doctrine de votre Augustin, ajouta le doyen de la faculté, doctrine que nous avons en horreur, est scandaleuse, offensive pour les oreilles pieuses, hétérodoxe, hérétique dans toute la rigueur du terme, et même au jugement de vos trois premiers docteurs, qui l'ont examinée soigneusement. »

Les Lovanistes, ainsi repoussés, firent une guerre ouverte aux docteurs de Douay. Ceux-ci mirent alors au jour l'ouvrage qu'ils avaient proposé à l'archiduc, pour la justification pleine et démonstrative des censures pontificales, contre les nouvelles erreurs. Le champion des Lovanistes, Fromond, y répondit par deux écrits intitulés : *la Lanterne* et *les Mouchettes*, que trois Lettres d'un style énergique et concis, écrites par le docteur Randour, théologien de Douay, mirent en pièces. Nous n'en rapporterons que le morceau qui confond la mauvaise foi avec laquelle Fromond et son parti, pour leurrer les simples, s'efforçaient de restreindre aux seuls Jésuites la querelle qu'ils avaient avec l'Eglise entière. « Rien de plus merveilleux que votre langage, dit le docteur de Douay : vous soutenez que les Jésuites sont les uniques auteurs de tout ce qui s'est fait contre le livre de Jansénius; et vous convenez que vos trois premiers docteurs, Schinkelius, Busecum et Des Anges, ont mandé à Rome que ce livre contenait des hérésies, et mettait l'Eglise dans un péril prochain de schisme. Le pape Urbain, pressé par les sollicitations de ces docteurs, donne une bulle; et, selon vous, ce sont les Jésuites qui l'ont fabriquée. Le roi ordonne de la publier, et cet ordre vient des Jésuites. L'archiduc en presse l'exécution; il n'est que l'instrument des Jésuites. Nos docteurs, sur les erremens d'Estius et de Sylvius, composent *la Vérité et l'Equité des censures pontificales;* c'est la plume des Jésuites qui enfante cet ouvrage. Nous vous représentons le corps de doctrine que votre propre faculté a dressé par ordre du nonce apostolique; c'est encore l'ouvrage des Jésuites. Nous sommes donc, vous et nous, des docteurs dépourvus d'intelligence et de toute capacité; et la Société, avec laquelle nous n'avons aucun rapport, réunit tous les genres de mérite. Mais n'avez-vous pas reconnu par des pièces authentiques, aussi bien que Baïus, que les pères franciscains ont été les premiers mobiles et les vrais promoteurs de la bulle de Pie V, que vous attribuez encore aux Jésuites. Que prétendez-vous donc? Vous voulez persuader aux simples que vous

n'avez affaire qu'aux Jésuites; tandis que vous levez l'étendard du schisme et de la révolte contre l'Eglise romaine, votre mère, contre le roi, contre l'archiduc, contre le conseil d'état, contre l'internonce, le clergé de la Gallo-Belgique, les ordres religieux et notre faculté, en un mot contre le sacerdoce et l'empire. Mais sachez que les Franciscains, les Dominicains et tous les théologiens de notre faculté, comme une armée en bon ordre, et prêts à braver tous les périls, ne cesseront jamais de poursuivre la doctrine de Jansénius, depuis long-temps réprouvée dans Baïus. Et si les forces de la Belgique ne vous imposent pas, apprenez qu'il est encore à Paris quatre-vingt-dix docteurs, les plus respectables de cette illustre école, confédérés avec nous pour la défense de la vérité et de l'équité de la bulle. »

La crainte et l'intérêt temporel ouvrirent enfin les yeux qui demeuraient fermés à toutes les raisons de conscience. Le roi Catholique, instruit des scandales que donnaient ses sujets schismatiques de Flandre, ordonna de nouveau la pleine exécution de la bulle : et à l'exclusion des bénéfices, déjà prononcée contre les réfractaires, il joignit une amende de cinq cents florins pour la première désobéissance; et pour la seconde, six ans d'exil. A l'arrivée de cet édit (1650), la bulle fut derechef publiée en Flandre, dans tous les diocèses sans aucune exception, et dans les deux universités, sans la moindre contradiction. Cependant l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand ne se soumirent qu'avec des clauses artificieuses, qui ne mettaient pas seulement le livre de Jansénius à couvert des censures, mais qui lui étaient aussi honorables qu'injurieuses au saint Siége. Rome en fut vivement offensée, et, sur quelques autres actes de schisme que firent encore ces prélats, le pape prononça contre eux un décret d'interdit et de suspense, qui fut affiché aux portes de la principale église de Bruxelles. Le conseil de Brabant défendit d'y avoir égard; mais l'archiduc cassa dès le lendemain l'arrêt du conseil, et ordonna que le jugement pontifical aurait son plein effet. Quelques semaines après, les chapitres de Gand et de Malines furent autorisés par un bref, à ne pas souffrir que les évêques interdits fissent aucune fonction dans leurs églises, ni qu'ils pussent même y mettre le pied. Ainsi les deux prélats se trouvèrent avec un surcroît de honte réduits à garder la censure. Cette humiliation fut salutaire, au moins à leurs ouailles, pour qui le scandale cessa par l'acceptation pure et simple qu'ils firent alors de la bulle; ce qui fut suivi de l'absolution des censures. On a même tout sujet de croire que cette grâce fut un coup de salut pour eux-mêmes, puisqu'ils persévérèrent invariablement dans l'obéissance jusqu'à leur

mort, qui fut également édifiante. Nous ne le disons qu'en anticipant sur le cours des années; mais il nous a paru convenable de présenter dans un seul tableau ce qui s'est passé en Flandre à la naissance du jansénisme; afin de ne pas revenir sur l'écart momentané d'un peuple foncièrement religieux, et si ferme dans le bien, qu'une fois rentré dans la bonne route, il ne sut plus ce que c'était que de varier, au moins quant à la partie du système de Baïus qui avait été formellement réprouvée par la bulle d'Urbain VIII, comme par celles de Pie V et de Grégoire XIII. Que n'en fut-il de même pour la nation qui se passionna d'une manière si étonnante pour ces nouveautés étrangères, qu'elle en devint comme la mère adoptive! Sans la France, le jansénisme, enfanté dans la Flandre, eût bientôt cessé d'exister.

A mesure que les Flamands rentrèrent en eux-mêmes et reprirent leurs premiers sentimens de respect et de soumission pour l'autorité du chef de l'Eglise, l'esprit de schisme et de révolte s'accrut parmi les Français, et en souleva quelques-uns d'une manière scandaleuse contre les décisions apostoliques. L'abbé de Saint-Cyran avait trouvé des dispositions si favorables à son parti dans le jeune docteur Arnaud, et les avait si bien cultivées avant de mourir, qu'aussitôt après sa mort on regarda celui-ci comme la plus ferme colonne des Jansénistes, et comme un chef qui tarderait peu à effacer celui qu'il remplaçait. Génie vaste, travailleur infatigable, d'une érudition profonde, habile écrivain, orateur éloquent, plein de force, de feu, de fermeté et d'un caractère roide, incapable de s'arrêter dans la lice où il se serait une fois engagé, Antoine Arnaud était singulièrement propre à faire dans sa patrie la fortune de l'Augustin flamand. Il en composa aussitôt l'apologie sans aucun égard pour la bulle qui venait de le flétrir. Le théologal Habert répondit à cet ouvrage, et le jeune docteur répliqua par une seconde apologie, plus violente que la première.

L'archevêque de Paris avait condamné auparavant un petit livre qui avait pour titre : *Théologie familière, ou brève explication des mystères de la foi.* Il fut encore proscrit à Rome quelques années après. C'était le sort ordinaire des productions originales de l'abbé de Saint-Cyran. Cet esprit hétéroclite, qui se piquait même de ne pas penser comme les autres, s'expliquait dans cet ouvrage d'une manière étrange sur le grand mystère de la Trinité. « Dieu, disait-il en mettant une distinction réelle entre la divinité et les personnes divines, Dieu n'était pas seul avant la création du monde; car il vivait dans la sacrée compagnie des trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit[1]. » En parlant de l'Eglise, il

[1] Pag. 5.

en excluait tous les pécheurs, sans excepter ceux qui devaient dans la suite recouvrer la grâce; puisqu'il la définit, *la compagnie de ceux qui servent Dieu dans la profession de la vraie foi, et dans l'union de la charité*[1]. Quant aux préparations requises pour communier, confondant celles qui sont essentiellement nécessaires pour ne pas commettre de sacrilége, avec celles qui attirent une plus grande abondance de grâces, il enseigne généralement que, pour recevoir l'eucharistie, il faut, outre l'état de grâce, avoir fait pénitence de ses péchés, et n'être attaché, ni par volonté, ni par négligence, à aucune chose qui puisse déplaire à Dieu. Il veut même qu'on chasse du sacrifice et du lieu saint, tous ceux qui ne sont pas encore parfaitement unis à Dieu seul, tous ceux qui ne sont pas entièrement irréprochables et parfaits[2]. On reconnaîtra sans peine, dans le maître, les principes que le disciple exposa ensuite avec plus d'étendue, dans le livre qui porte le titre, manifestement faux, *De la fréquente communion.* Il n'est donc pas étonnant qu'on ait jugé leur parti coupable du dessein prémédité d'anéantir les sacremens, par une voie tout opposée néanmoins à celle des sacramentaires, c'est-à-dire par l'affectation d'un respect outré, qui n'en éloigne pas moins que les blasphèmes de Zuingle et de Calvin.

L'Eglise veille à la fois sur toutes les parties du sacré dépôt, et le défend contre toutes les attaques, sans nulle acception d'état, ni de personne. La conservation des mœurs ne lui important pas moins que la pureté de la foi, elle mit à *l'index* l'ouvrage suspect du père Bauny, jésuite, intitulé, *la Somme des péchés*, dont l'université de Paris avait déjà censuré quelques propositions (1642). Il n'est point de matière plus épineuse, et sur laquelle aussi on ait plus écrit, que les cas de conscience : car plus un sujet est grave, plus il exerce les auteurs. Beaucoup ont voulu courir cette mer orageuse, et plusieurs ont donné contre les écueils. Dans toutes les nations, dans toutes les universités, dans tous les ordres religieux, et dans toutes les compagnies ecclésiastiques, il s'est trouvé des moralistes inexacts, et même capitalement répréhensibles. Telles sont, et les bornes de l'esprit humain, et l'obscurité de la matière. C'est tout ce qu'on peut dire équitablement du jésuite Bauny, comme des casuistes de bien d'autres ordres. Nous ajouterons, à l'honneur de la Compagnie de Jésus, qu'on ne citerait pas un de ses membres, approuvé par les supérieurs, qui ait jamais soutenu ou reproduit une proposition déjà

[1] Page 23.
[2] Pag. 102.

condamnée [1]; et à l'honneur des casuistes en général, que de saint Antonin à saint Alphonse de Liguori, la liste des casuistes aussi vertueux que savans serait fort longue.

Les nouveaux sectaires, enhardis par cette censure qui ne tombait que sur la faute d'un particulier, entreprirent de diffamer toute la Compagnie dont il était membre. Dans ce dessein, ils répandirent de toutes parts un libelle, où la théologie morale des Jésuites était mise généralement en opposition avec la vraie morale du christianisme. On n'assure pas quel en était l'auteur : mais si le nouveau chef de la secte ne l'avait pas enfanté, il y applaudissait au moins. Il l'avait lu et relu, et le possédait parfaitement, puisqu'il en a renfermé toute la quintessence dans un seul passage de l'épître dédicatoire qu'on voit à la tête de sa *Tradition de l'Eglise, sur le sujet de la pénitence et de la communion.* Quoi qu'il en soit, les hommes équitables, laïques aussi bien qu'ecclésiastiques, en furent indignés, et le parlement de Guienne, où cet ouvrage était fort répandu, le condamna, la grande chambre et la tournelle assemblées (1644), à être lacéré dans l'audience de la cour, comme un libelle scandaleux, plein d'impostures, de fourberies, d'impiétés, de propositions dangereuses et détestables, d'injures les plus atroces, et d'horribles calomnies. L'auteur de la *Théologie morale* en avait tiré la matière du *Catalogue des traditions romaines*, publié autrefois par le ministre du Moulin; et en avait pris la forme, aussi bien que le titre de la *Théologie morale des papistes*, composée par Calvin dans le premier emportement de sa fureur contre l'Eglise, qui venait de le frapper de ses anathèmes. Le mauvais succès de la *Théologie morale* n'empêcha point le même atelier de produire encore l'*Anti-Coton*, libelle pour le moins aussi sanglant, dont la fausseté, selon Bayle [2], témoin très-recevable en cette matière, a été démontrée d'une manière à ne laisser aucun doute à tout homme qui n'a pas abjuré le bon sens.

On chercha dans le même temps à diffamer jusqu'à la précieuse portion de la Compagnie de Jésus, qui arborait l'étendard de ce divin maître aux extrémités de l'Orient, sur les ruines de la superstition et de l'idolâtrie. Il fallait que les Semi-Calvinistes eussent encore ce trait de ressemblance avec les disciples rigides de Calvin et de Luther, ainsi qu'avec les hérétiques de tous les temps, pour qui la propagation de l'Évangile et la conversion des infidèles, entre les œuvres propres à la véritable Eglise, furent toujours l'une des plus inimitables. Des missionnaires de différens ordres

[1] Voyez, à ce sujet, les Documens de M. de S.-Victor. — [2] Dict. hist. et crit. au mot LOYOLA.

ayant pénétré à la Chine, cinquante ans après les Jésuites, qui avaient défriché ce champ semé d'épines, la division, ou du moins la diversité d'opinions et de méthode ne tarda point à s'y introduire. Les missionnaires jésuites, à l'exemple du P. Ricci leur précurseur, avaient cru devoir tolérer, dans une nation prodigieusement attachée à ses usages, les honneurs qu'elle rendait à son philosophe Confucius et à ses ancêtres défunts, et qu'ils regardaient comme des cérémonies purement civiles, après une étude profonde de la langue, de l'histoire et des mœurs chinoises. C'est ainsi que le pape S. Grégoire, au rapport de Bède [1], avait permis aux Anglais convertis nouvellement, de célébrer des fêtes, en dressant des loges de feuillage autour des églises, et d'y égorger des animaux, non pas en sacrifice comme auparavant, mais pour en faire des festins de joie. Sans user de ces distinctions, le P. Moralès, missionnaire dominicain, réputa les coutumes chinoises idolâtriques, et les dénonça comme telles à Rome. En prenant son exposé pour point de départ, il ne fallait, ni infaillibilité, ni théologie même, pour prononcer une décision sûre. Les Chinois, selon lui, avaient des temples érigés en l'honneur de Confucius et de leurs ancêtres, et deux fois l'année ils leur offraient des sacrifices solennels, où les gouverneurs faisaient l'office de prêtres. Il était assez clair, sans que Rome prononçât, qu'il n'est pas permis aux chrétiens de sacrifier à des morts; mais le point de la question consistait à savoir si ces pratiques étaient en effet des sacrifices religieux, ou simplement des usages civils, et s'il y avait pour cela des temples et des prêtres. Le P. Moralès donna pour incontestable ce qui était en question; et la congrégation de la Propagation de la foi (1645), prenant le parti le plus sûr dans une matière si délicate, défendit ces observances jusqu'à ce que le saint Siége en ordonnât autrement. Bientôt le bruit de ce décret se répandit jusqu'en France, où les aigres panégyristes de la grâce et de la charité publièrent qu'on avait défendu aux Jésuites de permettre davantage l'adoration des idoles, sous aucun prétexte. Ainsi la défense, suivant eux, était personnelle aux missionnaires de cette Compagnie. Néanmoins elle s'adressait à tous les missionnaires en général, de quelque ordre et de quelque institut qu'ils fussent : ce sont les propres termes du décret. Si la Compagnie de Jésus y est expressément nommée, c'est que, n'étant comprise sous aucune des règles anciennes, il est de style à Rome de la spécifier ainsi entre les ordres divers, comme on peut s'en convaincre à la première inspection du Bullaire.

[1] Hist. Angl. l. 1, c 30.

Cependant, l'Evangile, par les travaux des différens missionnaires, et particulièrement des Jésuites, prit racine dans l'empire chinois, et produisit jusque dans la capitale des fruits de bénédiction en abondance. Au moyen des sciences de l'Europe, ils avaient tellement gagné l'estime et les bonnes grâces de l'empereur, qu'ils se crurent au moment de faire autoriser le christianisme dans tout l'empire. Mais comme ils commençaient à pousser l'affaire avec beaucoup de succès, une révolution des plus étonnantes renversa tout à la fois, et le trône, et de si douces espérances. Ce grand empire, que sa propre masse semblait rendre inébranlable, succombant au plus faible choc, fit convenir les païens mêmes qu'il n'est rien de stable sur la terre.

Un des petits rois de la Tartarie orientale s'étant plaint, sans obtenir satisfaction, de quelque injustice faite à ses sujets par des marchands chinois, entra pour se venger dans la province de Léauton avec une armée. Cette irruption occasiona des révoltes et un brigandage affreux. Quelques voleurs attroupés formèrent en peu de temps des armées considérables, par la foule des vagabonds et des mécontens qui se joignirent à eux. Ils brûlèrent plusieurs villes, et dévastèrent horriblement des provinces entières. Il s'éleva bientôt un chef de rebelles, nommé Ly, aussi féroce qu'eux, mais plus systématique, plus habile, et qui souleva les provinces les plus éloignées. Il parcourut l'empire, le fer et le feu à la main, immolant à sa fureur tout ce qui ne se joignait point à lui. Jamais on ne vit en Chine autant de meurtres et d'atrocités. Après avoir écrasé tout ce qui se rencontra sur sa route, Ly s'empressa d'attaquer Pékin, dont il savait que les plus grandes forces étaient allées sur la frontière s'opposer aux Tartares. L'empereur y avait encore soixante-dix mille hommes, mais presque tous corrompus par des émissaires du rebelle, à qui l'on ouvrit les portes. Son premier acte d'autorité dans cette capitale, fut d'y mettre tout à feu et à sang. L'empereur trahi, sans rien perdre encore de sa grandeur d'âme, voulut sortir à la tête de six cents gardes qui lui restaient, pour se faire jour au travers des troupes rebelles, ou du moins pour mourir glorieusement les armes à la main : mais pas un d'eux ne le voulut suivre. Succombant au désespoir, il se retira dans un jardin, avec la princesse sa fille, et écrivit de son sang ces paroles sur le bord de sa veste : *Les miens m'ont abandonné; fais de mon corps tout ce qu'il te plaira, mais épargne mon peuple;* tirant son sabre, il fit d'un seul coup tomber morte à ses pieds la jeune princesse, puis se pendit à un arbre[1] (1644).

[1] Mém. du P. Lecomte, lettre 2.

Après sa mort, tout plia sous la puissance de l'usurpateur, excepté le général chinois qui commandait dans les provinces du Nord contre les Tartares. Il fut réduit par ce tyran à soutenir un siége, dans lequel l'on ne put jamais le forcer; et jamais il ne voulut se soumettre, quoiqu'on lui fît voir son père chargé de chaînes, avec menace de l'égorger à ses yeux, s'il différait de se rendre. Ce généreux citoyen fit céder au devoir toute la sensibilité de la nature; et le sang paternel qu'on fit en effet ruisseler sous ses yeux, ne servit qu'à lui inspirer plus d'ardeur, et des vues plus heureuses pour le salut de la patrie. Il fit la paix avec les Tartares, et s'unit d'intérêt avec leur roi. Tous deux marchèrent ensuite droit au tyran, qui n'osa les attendre, et qui ne regagna Pékin que pour en combler la calamité. Après en avoir brûlé le palais, et tout ce qui avait échappé à sa première fureur, il s'enfuit chargé des dépouilles et des malédictions de tout l'empire, et se cacha si bien, qu'on ne put jamais le joindre, ni même savoir ce qu'il était devenu. Les Tartares entrèrent après lui dans Pékin, et ménagèrent si habilement les esprits, qu'on les pria de prendre soin de l'empire; mais bientôt ils s'en rendirent les maîtres absolus. Les princes du sang qui, en différens endroits, s'étaient fait proclamer empereurs, ou périrent en défendant leurs droits, ou furent réduits à plier sous le vainqueur. Alors tous les mandarins se déclarèrent, les uns pour le conquérant, les autres pour la liberté de la nation; plusieurs, à la tête de factions armées, cherchèrent à tirer parti de la confusion générale, pour leur élévation particulière : mais tout fut obligé de céder enfin à la valeur et à la bonne conduite des Tartares, qui parurent n'avoir rien de barbare que le nom. Leur roi, nommé Cumti, n'eut pas le temps de jouir de sa conquête : il mourut presque en montant sur le trône de la Chine, et commit à son frère Amavan la régence de l'état, avec l'éducation de son fils qui n'avait que six ans. Amavan acheva d'éteindre les factions et de rétablir le calme dans les provinces : prince véritablement grand par son courage, par sa prudence, par l'éclat de ses exploits et de ses succès; mais infiniment plus grand encore par la générosité de son désintéressement. Pouvant retenir pour lui le plus grand empire de l'univers, il le remit entre les mains de son neveu Xunchi, dès que ce jeune prince eut atteint l'âge de gouverner.

C'est de la première année du règne de Xunchi, fils de Cumti, roi des Tartares Manchoux, conquérans de la Chine, ou de l'année 1645, que l'on commence à compter, sous le nom de Tsing, la vingt-deuxième dynastie de l'empire chinois, le plus ancien du monde, quoique son antiquité ne soit pas telle, à beaucoup près-

que le prétend cette nation, dont la vanité se perd évidemment en des espaces imaginaires. On ne doit guère ajouter plus de foi aux faits consignés dans son Histoire, qui, à la réserve des derniers temps, est presque toute incertaine, ne reposant sur aucun monument à l'épreuve d'une sage critique. Une autre particularité digne de remarque dans la longue durée, et dans les fréquentes révolutions de cet empire, c'est qu'il a toujours conservé sa langue, ses lois, ses usages; et que, vainqueur de ses propres et nombreux vainqueurs, il eut toujours l'art de les y assujettir eux-mêmes : la fougue et la force ne purent jamais rien contre la froide constance, qui caractérise les Chinois.

Au milieu de ces révolutions et de ces bouleversemens épouvantables, les ministres évangéliques crurent tout perdu pour la religion : mais le Ciel se plaît à faire prospérer son ouvrage, quand les espérances sont évanouies et les ressources humaines épuisées. Il inspira tout-à-coup à l'empereur tartare plus d'affection pour le christianisme qu'on n'en pouvait espérer d'aucun empereur chinois. Xunchi ne donna pas seulement au père Schall la direction des mathématiques, dont les mahométans étaient en possession depuis trois siècles; mais, par un privilége des plus extraordinaires, il lui accorda le recours direct au souverain, pour tout ce qui regardait les missions, sans être assujetti aux formalités des tribunaux qui étaient peu favorables. Cette insigne faveur, qui fut suivie d'une infinité d'autres, affermit les nouveaux chrétiens, et engagea une multitude d'infidèles à demander le baptême. Plusieurs personnes du premier rang embrassèrent la foi à Pékin. Pendant les désordres même de la guerre, une impératrice, femme de l'un de ces empereurs éphémères qui s'opposèrent sans succès à l'invasion des Tartares, avait été baptisée avec son fils. Les provinces suivirent l'exemple de la cour; et la moisson devint si abondante qu'elle n'avait aucune proportion avec le nombre des ouvriers: mais leur courage, leur prudence, leur rare capacité et leur activité infatigable suppléèrent si bien à leur petit nombre, qu'ils répandirent la lumière évangélique jusque dans les parties les plus reculées de ce vaste empire. Les signes mêmes et les miracles, préordonnés spécialement pour la conversion des infidèles, ne manquèrent point dans une circonstance si particulièrement assortie à leur destination.

Le père Faber, jésuite français, sans avoir le même genre de mérite que les Schall et les Verbiest ses confrères, n'est pas moins digne de figurer avec eux parmi les premières colonnes de l'Eglise de Chine. Les Chinois chrétiens racontent encore à leurs enfans les prodiges qu'il a opérés pour établir et confirmer leurs

aïeux dans la foi. La manière dont il fonda la belle mission du Chen-si, province éloignée de la capitale de dix à douze journées de chemin, doit paraître au moins fort extraordinaire, si on ne la juge pas miraculeuse. Comme la réputation de sa haute vertu y était répandue de tous côtés, sans qu'on allât encore au-delà d'une admiration stérile; un de ces gros bourgs chinois qui valent nos grandes villes, se trouva infecté par des nuées de sauterelles qui mangeaient toutes les feuilles des arbres en quelques jours, et rongeaient les herbes jusqu'à la racine. Les habitans, après avoir employé sans aucun succès tous les expédiens imaginables contre ce fléau, eurent recours à l'homme de Dieu. Il en prit occasion de leur expliquer les mystères de la foi, et dit que, s'ils voulaient s'y soumettre, le Dieu des chrétiens et de tout l'univers, outre la délivrance qu'ils désiraient, leur accorderait une éternité de bonheur sans mélange d'aucun mal. Ils le promirent, et le missionnaire, armé de cette foi qui transporte les montagnes, parcourut les champs en habits sacerdotaux, et les aspergea d'eau bénite, en récitant les prières de l'Eglise. Dès le lendemain, les voraces insectes disparurent; mais la parole donnée s'envola avec eux. Les ingrats furent punis sur-le-champ, et le fléau devint beaucoup plus désolant qu'il n'avait encore été. Alors ils s'accusèrent mutuellement, se reprochèrent les uns aux autres leur mauvaise foi, coururent de nouveau en foule à la maison du missionnaire, confessant leurs fautes, et, prosternés à ses pieds, protestèrent que pour cette fois, s'il les délivrait, tout le bourg à l'instant reconnaîtrait le Dieu qui pouvait seul opérer de si grandes merveilles. Le père, après s'être laissé prier assez long-temps, afin d'augmenter leur foi, alla de nouveau bénir les campagnes, qui dès le lendemain se trouvèrent sans insectes. Persuadés alors d'une manière inébranlable, ils obéirent à la grâce, se firent tous instruire, et fondèrent une Eglise, qui passa toujours depuis pour la plus fervente de la Chine.

On raconte du même missionnaire, qu'on le voyait souvent élevé de terre en priant; que dans ses courses apostoliques il fut transporté par une puissance invisible au-delà des rivières, et qu'il reçut d'en haut une infinité de faveurs également merveilleuses. Mais la plus précieuse de toutes et la plus incontestable, ce fut l'exercice constant de toutes les vertus de son état; une patience à l'épreuve de tous les travaux et de toutes les injures; un courage qui ne connaissait point de périls; une austérité à peine croyable, accompagnée d'une douceur angélique; une humilité qui lui persuadait véritablement qu'il n'était qu'un serviteur inutile, tandis que tout le monde le préconisait comme un apôtre et comme un thaumaturge; et surtout une charité qui lui faisait regarder le gain d'une seule

âme, comme un prix surabondant de toutes ses souffrances et de sa vie même.

Tandis que sous la main de pareils ouvriers la semence évangélique jetait de profondes racines dans les provinces, elle produisait tous les jours des fruits éclatans à Pékin. L'empereur, parvenu à l'âge de régner (1649), parut lui-même peu éloigné de la foi. Il allait souvent à l'église des missionnaires, et y adorait la majesté divine avec un respect qu'on eût loué dans un chrétien. Il composa des écrits qu'on voit encore, et qui rendent un glorieux témoignage à la beauté et à la sainteté de la foi chrétienne. Mais le cœur asservi aux plaisirs des sens l'emportait sur les lumières de l'esprit; et quand le père Schall, avec tout l'ascendant du génie, l'exhortait à la pratique de l'Evangile : « Vous avez raison, lui » disait-il; mais comment voulez-vous que je suive certaines de vos » maximes? Retranchez-les, et nous pourrons nous accommoder » du reste. » En vain le père lui représenta qu'il n'était que le ministre, et non pas l'arbitre de la loi; que ce n'est pas sur nos forces naturelles que nous devons compter, mais sur un Dieu qui peut fortifier la nature la plus faible, et dont la bonté n'est pas moindre que la puissance. Jamais il ne put l'engager à combattre des penchans que ce prince regardait comme insurmontables. Xunchi ne perdit rien cependant de son affection pour le père Schall. Il avait mis en lui toute sa confiance; ne l'appelait pas autrement que son père; lui rendit en deux ans jusqu'à vingt visites d'appareil; lui permit de bâtir deux églises à Pékin; en un mot, ne lui refusait rien de tout ce qui pouvait contribuer au progrès de l'Evangile, et le prévenait le plus souvent à cet égard, persuadé que rien ne pouvait lui faire plus de plaisir. Il persévéra néanmoins toute sa vie dans l'infidélité. Enfin, victime aussi bien qu'esclave de ses honteuses passions, il mourut de chagrin, pour avoir perdu une concubine qu'il avait enlevée à son mari. Le père Schall, qu'il voulut encore voir dans ce dernier moment, et qu'il combla de ses témoignages accoutumés de confiance et de bienveillance, ne rapporta de cette visite d'autres fruits que la douleur de n'avoir pu lui inspirer un repentir efficace.

Cette mort mit la religion à deux doigts de sa perte (1661). L'empire retombait dans les embarras d'une minorité, et d'une régence partagée entre quatre mandarins, tous ennemis déclarés du christianisme. Il s'éleva une des plus violentes persécutions que l'Eglise de Chine ait jamais souffertes. Le père Schall en fut le premier objet. On l'arrêta, on l'emprisonna de la manière la plus ignominieuse, avec trois de ses compagnons. Tous les autres prédicateurs de l'Evangile furent cités à Pékin, et traités aussi indi-

gnement, c'est-à-dire, chargés chacun de neuf chaînes. On brûla leurs livres, leurs chapelets, et tout ce qui portait quelque caractère de religion. On épargna cependant leurs églises, à l'exception de celles qui étaient bâties sur les côtes maritimes; mais celles-ci furent toutes renversées, en vertu d'un édit qui ordonnait à tout le monde de se retirer à trois ou quatre lieues de la mer, et de ruiner par-delà toutes les habitations, parce qu'un fameux corsaire en profitait pour exercer ses pirateries, a la faveur de la minorité. On maltraita aussi les simples fidèles, avec moins de rigueur toutefois que les missionnaires.

Pour ces illustres confesseurs, ils eurent la gloire d'être traînés à tous les tribunaux, où ils portèrent un courage qui fit l'admiration de leurs plus grands ennemis. Ces infidèles étaient attendris, comme forcément, en considérant le revers affreux qu'éprouvait le père Schall en particulier. Ce vénérable vieillard, peu auparavant l'oracle de l'Empire et l'ami de l'Empereur, paraissait, comme le plus criminel des esclaves, accablé de chaînes, abattu sous le poids de ses années et de ses infirmités; et, pour comble de disgrâce, réduit, par un catharre qui l'étouffait, à ne pouvoir parler pour sa défense. Le père Verbiest, au risque d'attirer tout l'orage sur sa propre tête, répondit pour son confrère, et d'une manière si généreuse, que les juges ne purent s'empêcher d'applaudir à son héroïque charité. Schall fut néanmoins condamné à perdre la vie, mais par le supplice de la corde, qui est honorable en Chine. Bientôt l'animosité étouffant jusqu'à la compassion, il fut condamné par un nouvel arrêt à être coupé vif et en mille morceaux, et l'on envoya la sentence aux régens et aux princes du sang, pour être confirmée. Voilà les fruits temporels qu'on recueillait de la faveur même la plus éclatante, dans une mission si fort en butte à l'envie des ennemis de l'ancien évangile et de ses propagateurs

Jusque là Dieu semblait avoir abandonné ses serviteurs; mais il ne tarda point à prendre leur défense. Un horrible tremblement de terre jeta tout Pékin dans la consternation, et fut pris par les infidèles mêmes pour un effet de la vengeance divine. On criait de toute part, que le Ciel voulait punir l'injustice et l'impiété. Les juges iniques tenaient encore ferme, quand un feu dont on ignorait la cause prit au palais, et en quelques momens en consuma une grande partie. Alors ils ne purent plus résister : on relâcha le père Schall, et on lui permit de retourner dans sa maison, sans révoquer toutefois la sentence ignominieuse qui avait été prononcée contre lui. Dans cet état de flétrissure qu'il regarda comme son plus beau titre de gloire, il mourut peu après, plus usé par les traitemens barbares qu'il avait soufferts, que par les longs travaux

d'une vie tout apostolique. Les missionnaires des provinces, au nombre de vingt-cinq, trois dominicains, un père de Saint-François, sans en compter un autre du même ordre qui était encore dans les fers, et vingt-un jésuites, furent exilés à Canton : mais on en retint quatre à la cour, par une disposition sensible de la Providence, qui voulait s'en servir pour rendre à la religion son premier éclat.

Les mandarins ingens et persécuteurs essuyèrent à leur tour, non pas seulement des revers, mais d'irrémédiables catastrophes. Le premier d'entre eux, ennemi le plus forcené des missionnaires, mourut presque aussitôt qu'il eut donné carrière à sa haine impie. Le second fut dans la suite condamné à une mort cruelle, et supplicié avec ses enfans au nombre de sept. Le troisième, revêtu des dépouilles du père Schall, c'est-à-dire, de la présidence du tribunal des mathématiques, dignité des plus éminentes à la Chine, fut de même condamné à mort pour ses crimes, après avoir été honteusement destitué de sa charge pour son ignorance. Le jeune empereur, qui prenait le timon du gouvernement, suspendit l'exécution du coupable, à cause de son extrême vieillesse ; mais le vengeur suprême, se faisant lui-même l'exécuteur de l'arrêt, le frappa d'un ulcère horrible, qui ne rendit sa mort que plus épouvantable.

Le père Verbiest, aussi grand mathématicien que son confrère Adam Schall, et qui avait été employé à confondre l'ignorance du présomptueux mandarin, fut mis avec de grands honneurs à la tête du tribunal des mathématiques. Les anciens missionnaires furent rappelés dans leurs églises. Le père Schall fut justifié publiquement; on réhabilita sa mémoire, on anoblit ses ancêtres, on lui éleva un superbe mausolée, par ordre et aux dépens de l'empereur. Pour comble de bénédictions, plusieurs pères de Saint-François et de Saint-Augustin vinrent renforcer les missionnaires jésuites, et les aider à réparer les dommages que l'enfer avait causés à la vigne du Seigneur. Ainsi le Tout-Puissant, par une vicissitude perpétuelle de revers et de succès, ou exerçait la constance, ou relevait le courage des fidèles. Il s'établit partout de nouvelles missions, et les païens se convertirent en foule, quoiqu'il fût toujours défendu de travailler à la conversion des Chinois. Mais le jeune empereur, le grand Cangi, qui aimait naturellement les étrangers, et qui avait conçu une estime à toute épreuve pour les missionnaires, après avoir appris par des espions jusqu'au détail de leurs observances domestiques et de leurs pénitences corporelles, n'était pas d'humeur à les chagriner. Le père Verbiest, en particulier, jouissait d'une si grande réputation de capacité en toutes

sortes de sciences, que ses sentimens sur la religion, s'ils n'entraînaient pas les lettrés infidèles, les tenaient au moins en suspens. Quelques mandarins raisonnant un jour sur le mystère de la Trinité, et trouvant la croyance des chrétiens absurde : *Je n'y vois pas plus clair que vous*, dit l'un d'entre eux ; *mais Verbiest le croit : se peut-il faire qu'il se trompe?* Tous les autres se turent, et parurent au moins demeurer dans le doute.

Une révolte qui survint, et dont le génie du père Verbiest fit triompher l'empereur, mit le sceau, tant à la tranquillité des missionnaires, qu'à la prospérité de la religion. Le général chinois qui avait introduit les Tartares dans l'empire, afin de le mieux défendre, et non de les en rendre maîtres, se tourna contre eux, en même temps que les petits rois du Quantoum et du Fokien, ainsi qu'un pirate devenu assez puissant pour s'emparer en quelques jours de l'île de Formose. Le Chinois, au moyen de ces diversions, envahit d'abord trois grandes provinces, sans compter son gouvernement du Chensi, habité par les peuples les plus belliqueux de la Chine. Par ses succès, il inspira aux troupes nombreuses qu'il avait rassemblées, une confiance capable de tout entreprendre, et amassa des trésors considérables. La politique tartare trouva moyen de lui enlever ses alliés, en leur faisant un meilleur parti : mais il restait maître de toutes les provinces occidentales, c'est-à-dire de la troisième partie de l'empire, la plus féconde en guerriers, et la moins accessible, à raison de ses montagnes escarpées et de ses fréquens défilés. Il était impossible d'y traîner l'artillerie toute de fer, et d'une pesanteur énorme telle que l'avait l'empereur. Il proposa au père Verbiest de lui fondre du canon, selon la forme et la méthode européennes. Le père, qui ne savait de ce mécanisme que ce qu'il en avait vu depuis long-temps en Europe sans aucun dessein d'en faire jamais usage, s'excusa sur l'ignorance où il était d'un art absolument étranger, et même peu convenable à sa profession. Mais l'empereur, qui lui croyait tout possible, le pressa d'une manière à rendre une plus longue résistance suspecte de peu d'affection pour les Tartares, ou même d'intelligence avec les révoltés, comme les ennemis du père l'en accusaient déjà. Il fallut donc obéir; et son rare génie, aiguillonné par le zèle, ou par la nécessité, le servit de la manière la plus heureuse. Il fit fondre des pièces d'airain fort minces, qu'on rempara de madriers, avec des cercles de fer d'espace en espace; et l'ouvrage fut trouvé si merveilleux dans les épreuves réitérées qu'on en fit sous les yeux du prince, que, transporté de joie, il se dépouilla de sa veste en présence de toute sa cour et la donna au père comme une marque de son estime. Cet expédient eut tout l'effet

qu'on s'en était promis : les ennemis, qui n'avaient pas le même avantage, et qu'on détruisait sans en venir aux mains, furent obligés à fuir en désordre de poste en poste, et bientôt après à faire une capitulation, qui rendit les Tartares maîtres paisibles de tout l'empire.

Le champ du Seigneur devint alors parfaitement libre, non-seulement dans les provinces chinoises, mais dans la Tartarie, dans le royaume de Corée; et la moisson déjà blanchie manqua moins aux ouvriers que les ouvriers ne lui manquaient. Mais les anciens missionnaires attirèrent de toutes parts des coopérateurs qui s'empressèrent de venir partager ces fruits de salut. Le saint Père envoya des évêques, avec la qualité de vicaires apostoliques; et la chrétienté de la Chine, prenant forme d'Eglise, figura dès-lors avec honneur dans la hiérarchie. Bientôt après elle fournit de son propre fonds un de ses plus dignes prélats, dans l'évêque titulaire de Basilée, vicaire apostolique en Chine, premier prêtre, premier religieux, savoir de l'ordre de Saint-Dominique, premier évêque de sang chinois; et, ce qui surpasse infiniment tous ces titres, l'un des premiers de cette nation qui soit mort, comme il avait constamment vécu, en odeur de sainteté et en véritable apôtre.

Rome, tout attentive qu'elle était à faire ainsi fleurir l'Eglise de Chine, avait cependant ses embarras domestiques, et éprouvait d'ailleurs quelques désagrémens assez sensibles. La France était vraisemblablement l'objet qu'avait principalement en vue Innocent X, dans une bulle qu'il venait de donner de son propre et seul mouvement, et à laquelle il attribuait la même force que si elle avait été rendue par le conseil du sacré collége [1]. Il y était enjoint aux cardinaux de résider dans l'état ecclésiastique, ou plutôt de ne pas sortir de Rome sans la permission du pape, sous peine de confiscation de leurs biens, et de privation de voix active et passive dans les conclaves, s'ils n'obéissaient dans le délai de six mois. Cette bulle, qui n'avait pour but que de maintenir les cardinaux dans une juste subordination, fut publiée à l'occasion des Barberin, recherchés à Rome pour leur conduite particulière, au sujet de malversations durant le pontificat du dernier pape leur oncle, et réfugiés en France, où ils s'étaient mis sous la protection du roi. Mazarin, qui les avait reçus, n'avait pas craint de fournir à Innocent un grave sujet de plainte, en procurant à l'aîné l'archevêché de Rheims et la charge de grand-aumônier de France. Plusieurs relations portent qu'Innocent cherchait à se venger de ce que ces deux cardinaux lui avaient donné l'exclusion dans

[1] Bullar. ad 4 dec. 1645.

le conclave : d'autres au contraire prétendent que ce fut à ces mêmes prélats qu'il devait la tiare. Quoi qu'il en soit, la bulle fut d'autant plus mal accueillie en France, qu'elle comprenait les cardinaux mêmes que les souverains employaient aux affaires d'état.

Le cardinal Mazarin n'était rien moins que disposé à quitter le gouvernement d'un grand royaume, pour aller vivre confondu parmi la foule des prélats romains. Le procureur-général du parlement de Paris appela donc de la bulle comme d'abus, soutenant qu'elle était contraire à l'esprit des canons, aux libertés de l'Eglise gallicane et à la dignité du roi. Mais le cardinal-ministre n'avait-il pas promis comme les autres soumission et fidélité au pape? D'ailleurs, la dignité royale était-elle compromise, puisque le roi, pour garder Mazarin, n'avait qu'un mot à dire? Enfin, plutôt que de se croire blessée dans la personne même des Barberin qu'elle avait pris sous sa protection, la France ne devait-elle pas reconnaître que c'était elle qui avait outragé le pontife et nié ses droits, en ouvrant un asile et en prodigant ses faveurs à des hommes qui n'étaient pas français, et qui, comme sujets du pape, se trouvaient ses justiciables? Ce différend néanmoins n'eut point de suites fâcheuses. Mazarin, temporiseur habile, attaché d'ailleurs par reconnaissance à la maison des Barberin, ménagea si bien cette affaire, et avec le temps procura une réconciliation si parfaite, qu'Innocent X maria sa petite nièce à Maffée Barberin, prince de Palestrine.

Cette altercation passagère n'empêcha point qu'on ne reçût peu après en France, avec le respect convenable, un décret d'Innocent X qui condamnait quelques livres français, où il était dit que la grandeur de l'Eglise romaine est également fondée sur l'autorité de S. Pierre et de S. Paul. Le pape y déclarait hérétique la proposition suivante : « S. Pierre et S. Paul sont deux chefs de l'Eglise, qui n'en font qu'un; en sorte que S. Paul est égal, et sujet à S. Pierre, dans le régime et la primauté de l'Eglise universelle. » Cette assertion, visiblement schismatique, se trouve en termes équivalens dans la préface de la *Fréquente communion* d'Arnaud; et Du Pin[1] reconnaît, de bonne foi, que Rome dans sa censure avait cette préface en vue. Il nous apprend en même temps que la proposition y avait été insérée par Barcos, neveu de l'abbé de Saint-Cyran. Il ajoute, et l'on peut s'en convaincre du premier coup-d'œil, qu'elle n'y venait nullement à propos; ce qui indiquait dans l'imposteur, et un dessein formel d'attaquer la primauté de Pierre, et une incapacité qui trahissait jusqu'au nom dont il voulait couvrir l'obscurité du sien. Dès que le décret aposto-

[1] Hist. eccl. du XVIIe siècle, t. II, p. 146.

lique parut en France, les évêques, ainsi qu'ils s'en expliquèrent par la suite, au nombre de quatre-vingt-cinq, le regardèrent comme la juste proscription d'une erreur monstrueuse qui donnait deux chefs à l'Eglise. Les partisans des nouvelles doctrines ne laissèrent pas que de l'attaquer par un écrit qu'ils répandirent de toute part : mais en vertu d'une sentence rendue par ordre du roi, le livre qu'ils prétendaient justifier fut lacéré publiquement, et brûlé par la main du bourreau. Si le parlement supprima presque aussitôt les exemplaires du décret que le nonce du pape avait fait imprimer, ce fut uniquement parce qu'on avait la prétention en France de ne pas souffrir que les nonces y publiassent des bulles, et à plus forte raison de simples décrets (1647), le pouvoir temporel y enchaînant le pouvoir spirituel, sous le prétexte d'assurer les libertés de notre Eglise.

Malgré le mauvais accueil fait à l'étrange système d'un double chef dans l'Eglise, cette doctrine se maintint toujours dans la nouvelle secte, qui fit comprendre par-là qu'il y avait dans sa fiction quelque chose de plus que de la singularité, et qu'elle manquait véritablement par les principes fondamentaux de l'unité catholique. Barcos, après avoir semé dans le champ d'autrui, mit lui-même au jour deux traités, qu'on peut juger d'après leurs titres. Le premier était *de l'Autorité de S. Pierre et de S. Paul, qui réside dans le pape, successeur des deux Apôtres ;* et l'autre, *de la Grandeur de l'Eglise romaine, établie sur l'autorité de S. Pierre et de S. Paul.* Quant au contenu, c'étaient les mêmes raisonnemens, les mêmes preuves, les mêmes citations que dans l'ouvrage depuis long-temps réprouvé de Marc-Antoine de Dominis, où Barcos paraît, d'un bout à l'autre, avoir puisé. La condamnation qui fut encore faite à Rome de ces deux traités, n'empêcha point que la doctrine qu'ils contiennent ne persévérât dans une école d'accord en trop d'articles avec celle de Luther et de Calvin, pour qu'elles ne s'accordassent point aussi dans le projet d'anéantir la prééminence de l'Eglise romaine. Car enfin le dogme du double chef ne fait plus du pape que ce qu'en faisait l'auteur du schisme d'Angleterre, l'impudique Henri VIII, c'est-à-dire un évêque qui n'a rien au-dessus des autres, et qu'il faut réduire au gouvernement de son Eglise particulière. A quel titre en effet les défenseurs de cette bizarre doctrine font-ils partager à S. Paul, plutôt qu'à S. Jean, qu'à S. Jacques, ou qu'à tout autre des douze Apôtres, la principauté du sacerdoce, la chaire et l'autorité de S. Pierre? Or, si tous les douze y ont un droit égal, tous les évêques du monde, qui sont leurs successeurs, ont également hérité de ce droit, et sont égaux en tout au pasteur romain, qui n'aura

plus qu'un vain nom de chef de l'Eglise. C'est où l'on en voulait venir; et il n'y a rien d'étonnant dans ce dessein. De tout temps l'hérésie n'a pu supporter le pouvoir apostolique. On va se convaincre qu'elle ne s'accommode pas mieux de la puissance politique.

Nous avons laissé le roi d'Angleterre, Charles Ier, aux prises avec ses sujets hérétiques, quoiqu'il professât, au fond, la même croyance qu'eux [1]. Mais il avait encouru la haine de ceux qui étaient le plus à craindre, par son zèle pour la liturgie anglicane, et pour le régime épiscopal, abhorré des Presbytériens qui formaient alors dans ses états la secte dominante, ou la plus turbulente. Il n'entre pas dans notre objet d'exposer en détail les combats qu'il eut à livrer et à soutenir, ses victoires et ses défaites, toutes également dommageables à sa couronne. Jamais les terres britanniques ne furent si largement abreuvées du sang breton. Ce peuple fougueux fit cette guerre intestine toute à sa façon, donnant peu à l'art et rien à l'humanité, ne voulant que des batailles furieuses où la ruine entière d'un parti vidât tout d'un coup la querelle. S'il arriva que les Anglais suspendirent quelquefois leur fougue, ce ne fut que pour réduire le monarque à des traités plus humilians avec des sujets armés, qui lui enlevaient, l'une après l'autre, les plus belles prérogatives de sa couronne, et qui le forcèrent à décrier son propre service, en lui faisant abandonner à leur ressentiment, sous prétexte de la paix, ceux même de ses premiers officiers qui lui étaient le plus attachés et les plus utiles.

Ainsi on le fit souscrire à la proscription du brave comte de Stafford, vice-roi d'Irlande, dont tout le crime consistait dans son inviolable fidélité pour son roi, jointe à l'envie de se tirer d'une prison qui l'empêchait de le servir (1641). On n'omit rien pour lui en trouver d'autres; mais tout l'artifice de la faction, déterminée à le rendre coupable, n'y put réussir. Aucune des accusations formées contre lui ne se trouva suffisante, ou assez prouvée, pour le condamner à la mort. Toutefois, par une procédure inouïe, dont les auteurs sentirent si bien l'iniquité, qu'ils déclarèrent eux-mêmes qu'elle ne devait tirer à conséquence pour aucun autre jugement, ils prononcèrent son arrêt capital en se fondant sur la multiplicité seule des accusations, quoique dénuées de preuves. Le roi se défendit long-temps de signer la sentence, bien que les magistrats, les évêques même, à la réserve de Juxon, évêque de Londres, le lui conseillassent, et que le peuple, excité par la

[1] Révol. d'Anglet. t. III, l. 9.

chambre des Communes, se montrât disposé aux derniers excès, s'il ne signait. Les conseils de quelques traîtres déguisés en amis, lui firent plus d'impression. Le généreux Stafford, se dévouant lui-même au salut de son maître, ne consentit pas seulement à ce qu'il signât, mais l'en sollicita fortement et à plusieurs reprises. En cela ce sujet fidèle, imbu malheureusement des dogmes et des maximes de la réforme protestante, au point d'avoir été le persécuteur des Irlandais catholiques, ne réfléchit pas qu'il conseillait une infamie à son prince. Aussi Charles, qui céda enfin, se la reprocha-t-il jusqu'à la mort et ne cessa-t-il d'attribuer à cette iniquité toute la suite de ses infortunes. On peut dire, indépendamment de la vengeance d'en-haut, que cette faute portait sa peine avec elle. La faiblesse du roi augmenta prodigieusement l'audace de ses ennemis, et ne refroidit pas moins le zèle de ses partisans.

Il fallait à la faction hérétique des victimes illustres dans tous les ordres de l'état. On n'échappait point à sa fureur en abjurant la religion catholique en général, si l'on n'applaudissait encore aux attentats du presbytéranisme, qui anéantissait jusqu'aux apparences et à la forme extérieure de la religion. Au vice-roi d'Irlande on joignit le primat d'Angleterre, Guillaume Law, archevêque de Cantorbéry, protestant ainsi que Stafford, mais comme lui fidèle à son roi, et d'autant plus zélé pour la conservation de l'épiscopat anglican qu'il en était le chef. Après avoir langui assez long-temps dans les prisons, comme en ôtage, pour les circonstances où l'on en pourrait tirer parti, il eut enfin la tête tranchée. Le garde du grand sceau et le secrétaire d'état, menacés d'un pareil traitement, se réfugièrent, le premier en Flandre, et le second en France.

On eut à peine la modération de ne pas procéder contre la reine, pour avoir prêté la main au roi son époux, et sollicité les catholiques à contribuer de leur bourse à la réduction des révoltés. On intercepta ses lettres, on les lut en plein parlement, et il fallut qu'elle s'excusât. Déjà l'on cherchait dans les registres s'il n'y avait pas quelque exemple d'une reine à qui l'on eût fait son procès; et il y a toute apparence qu'on aurait dès-lors préludé dans sa personne à la catastrophe de son mari, si elle n'avait pas été de la famille royale de France, pour laquelle on eut d'autant plus d'égards, que le roi avait des liaisons tout opposées avec la cour d'Espagne. Le contre-coup du ressentiment retomba sur les catholiques, comme sur les victimes qu'on immolait toujours avec le plus de complaisance au zèle simulé du repos de l'Etat. Ce fut un attentat irrémissible pour les Anglais de la communion romaine, d'avoir fourni quelque argent au roi d'Angleterre contre

les rebelles d'Ecosse. Et comme les ordonnances du parlement d'Angleterre n'ont de vertu que par l'approbation et la signature du prince, il fallut que Charles devînt lui-même, et l'instrument de l'oppression contre ses meilleurs sujets, et la cause première de sa propre perte.

Dans ce même parlement, on le contraignit de se priver de ses biens, ainsi que de ses fidèles serviteurs, de ses droits et de son autorité. On le fit consentir à céder tous les tributs que ses prédécesseurs étaient en possession de lever sans le concours des parlemens, et à supprimer les tribunaux qui avaient des rapports plus intimes avec lui. Pour abréger, ce parlement, acharné à sa ruine, lui extorqua le privilége de ne pouvoir être séparé que du consentement des deux chambres, qui demeureraient assemblées autant qu'elles le jugeraient convenable au bien public. C'était à peu près renoncer à la souveraineté pour le reste de ses jours, puisqu'il ne put jamais dissoudre cette assemblée d'arbitres impérieux de tous les droits du diadème. S'il eut uniquement en vue, comme il l'assura par un écrit authentique, d'acheter la paix à force de grâces et de marques de confiance; bientôt il reconnut que sa condescendance n'avait qu'aiguillonné l'insolence, et qu'ayant épuisé les concessions et les grâces, il ne lui restait aucun moyen pour la contenir.

Excédé enfin de tant d'indignités, il voulut y mettre un terme. La plupart des membres de la chambre haute lui étaient encore sincèrement attachés, et plusieurs personnes équitables, dans la chambre même des Communes, s'indignaient secrètement de le voir outragé à ce point. Mais la cabale presbytérienne avait tant fait par ses intrigues, qu'elle ordonnait enfin de toutes les résolutions du parlement. La populace était à la dévotion de ces puritains altiers, sortis de son sein; et quand ceux-ci voulaient faire passer en loi quelques-uns de leurs projets, ils se servaient de cette classe abjecte, et toujours prête à la sédition, pour extorquer les uffrages des membres qui ne partageaient pas leur sentiment. Ces nsultes, qui allaient jusqu'à mettre les plus gens de bien en danger de leur vie, firent abandonner les assemblées à une grande partie des vrais citoyens, et à presque tous les évêques, à qui l'on en voulait principalement. Charles comprit alors que les vues de la cabale tendaient à le réduire à un état d'impuissance, dans lequel il s'estimât heureux de conserver le seul nom de roi. En effet, un des factieux ayant demandé à un autre ce qu'on pouvait encore exiger d'un prince qui avait tout accordé : *Qu'il se dépouille*, dit ouvertement celui-ci, *de l'autorité dont il use mal, et qu'il s'abandonne à notre merci.* La secte effrénée, se représentant le

destin de l'Eglise anglicane comme inséparablement uni avec celui de la royauté, voulait anéantir la puissance royale, afin d'entraîner dans sa ruine celle de la hiérarchie; et, pour couvrir son dessein, ses émissaires répandaient de toutes parts que le roi se préparait, avec les papistes, à exterminer tous les Protestans. Ces nouvelles absurdes se disaient le jour dans toutes les maisons de Londres, se criaient la nuit par les rues, et, toutes dépourvues qu'elles étaient de vraisemblance, produisaient le même effet sur la multitude, que si elles eussent été incontestables. La ville était dans l'effroi et dans la plus étrange confusion. On ne voyait, dans les places et les rues, que des gens en armes, des corps de garde, des retranchemens, des barricades, et des chaînes tendues pour s'opposer aux entreprises du roi.

Charles crut qu'il était temps de soustraire la majesté royale à la fougue d'une populace mue au gré de ses ennemis. Il se retira de Londres avec la reine, le prince de Galles, et les seigneurs de sa maison qui n'étaient pas du parlement; puis, sous prétexte de conduire au prince d'Orange la princesse royale son épouse, il fit passer la reine en Hollande, afin d'y ménager des secours pour une guerre qu'il voyait inévitable (1642). Le parlement pénétra sans peine les desseins de la cour : il n'était pas moins disposé qu'elle à une guerre ouverte; mais ni l'un ni l'autre parti ne voulait que le public lui reprochât de l'avoir commencée. Ainsi chacun s'y prépara selon ses vues et son génie : le roi, comme un maître indulgent, prêt à s'apaiser dès qu'on cesserait de le pousser à bout, et tout prêt encore à faire de nouveaux sacrifices au bien de la paix; le parlement, comme une puissance tyrannique résolue à tirer du roi, et de son penchant pour la paix, tout ce qu'on pourrait acquérir par une guerre hasardeuse, mais à tenter plutôt le sort de la guerre que de rien relâcher en faveur de la paix. En conséquence de ces dispositions respectives et si peu semblables, il y eut des négociations non moins différemment conduites; c'est-à-dire que les deux partis continuèrent à montrer, l'un sa condescendance excessive, et l'autre sa résolution déterminée à ne faire de Charles qu'un fantôme de roi. Plus le monarque se relâchait plus le factieux parlement enflait ses prétentions. Qu'on juge à quel point l'insolence fut poussée, par l'un des neuf articles de concession qu'on exigea de ce prince, comme il était à Yorck. On ne voulut pas seulement que tous les grands officiers de la couronne et tous les gouverneurs ne fussent institues qu'avec l'attache du parlement, mais que celui-ci disposât de la milice, des places de guerre, des ports et des arsenaux.

Le roi ne fut pas seul indigné de ces propositions. Plusieurs

membres du parlement même, ayant horreur de faire plus long-temps partie d'une assemblée où l'on attentait d'une manière si criante contre le souverain légitime, la désertèrent et vinrent se joindre à lui. La cour fut grossie par là d'environ quarante seigneurs, ducs, marquis, comtes ou barons : plusieurs membres de la Chambre basse suivirent l'exemple de ces pairs. La cour de France, qui, par l'œil d'un ministre politique et dur, avait jusque là regardé avec complaisance et fomenté même ces troubles, parce qu'ils empêchaient Charles Ier de suivre son penchant pour l'Espagne, frémit à la vue du but où tendait si manifestement la fureur des Anglais. Elle donna ordre à son ambassadeur de mettre tout en œuvre pour pacifier un différend qui ne pouvait plus être que funeste à une tête auguste, qu'elle voulait au moins soustraire au dernier attentat. Mais que pouvait la médiation des puissances étrangères sur des fanatiques armés contre leur propre souverain! On arrêta court cet ambassadeur, en lui faisant entendre que la seule proposition d'un accommodement rendrait la France elle-même suspecte.

Tout le monde sentit qu'il ne restait que la guerre pour vider cette querelle fatale. On ne laissa point que d'employer quelque temps en procédure, en manifestes, et même en négociations de paix. Mais tandis que Charles, par son indécision pusillanime, ses ménagemens déplacés, sa confiance et sa générosité romaine, ou plutôt romanesque, perdait des momens inappréciables; ses ennemis, allant droit à leur but, se saisirent de Hull, forteresse importante par sa situation et son arsenal, se rendirent maîtres de la flotte, et enlevèrent un argent considérable. Le roi néanmoins leva des troupes, pour l'équipement desquelles il reçut fort à propos des armes et de l'argent que la reine lui envoyait de Hollande. Le parlement arma de son côté avec une activité beaucoup plus grande; et sitôt qu'on put tenir la campagne, l'Angleterre, en 1643, préluda au plus horrible spectacle peut-être qu'elle eût jamais donné, quelqu'accoutumé qu'on fût à la voir abreuvée de son propre sang. Tous les citoyens avaient pris parti, chacun selon son penchant ou son intérêt, et en bien des endroits, le frère contre le frère et le père contre une partie de ses enfans. A peine y avait-il une province où l'on ne vît une moitié des villes et des familles armée contre l'autre. Trois grosses armées occupaient le milieu et les deux extrémités du royaume.

Le roi, qui commandait dans le milieu, et les officiers qui commandaient pour lui aux deux extrémités, remportèrent d'abord et assez long-temps des avantages, qui, sous tout autre prince ou dans toute autre nation, auraient été décisifs : mais des proposi-

tions d'accommodement, dont il avait cent fois senti l'illusion, arrêtaient à chaque instant le cours de ses succès, sans que l'expérience du passé pût jamais l'instruire; sans même que les outrages, de jour en jour plus sanglans, le corrigeassent jamais de son imprudente douceur. La brutalité inouïe qui fit canonner par un vaisseau parlementaire la maison où logeait la reine, arrivée de Hollande, ne produisit sur ce prince qu'une impression momentanée. Il est vrai qu'il était souvent contrarié par les personnes mêmes qui avaient sa confiance, et qui, sans vouloir sa perte, ne le voulaient pas non plus trop puissant. Selon le génie de cette nation, qui regarde le parlement comme la sauve-garde de la liberté dont elle est idolâtre, ces faux amis n'entendaient pas que cette compagnie fût écrasée; ils craignaient encore que le roi, victorieux dans les provinces, et rentrant de vive force dans sa capitale, ne prétendît exercer un droit de conquête sur le royaume.

On perdit par là plusieurs occasions de soumettre Londres. Cependant les parlementaires, qui savaient parfaitement l'art de tirer parti de ces occasions perdues, intriguaient en Ecosse avec le plus grand succès. Quoique Charles fût à peine sorti de ce royaume, où, jugeant de ce qu'on ferait par ce qu'on devait faire, il était persuadé que la profusion de ses grâces et de ses témoignages de confiance lui avaient attaché inviolablement cet ancien héritage de ses pères; les agens de la cabale anglicane réussirent à le soulever contre lui. La reconnaissance, la justice, la foi des promesses à peine jurées, la perspective d'une infamie éternelle, tout céda aux intérêts du vil puritanisme qui dominait en Ecosse, et à qui l'on voulait assurer la même prééminence dans tous les états britanniques. Les seigneurs convoquèrent audacieusement l'assemblée qu'on nommait *Convention*, et qui tenait lieu de parlement en Ecosse. Les Anglais en adoptèrent le fameux *convenant*, c'est-à-dire l'arrêté funeste, qui devint ainsi commun aux deux nations liguées par là contre leur souverain. On s'y engageait de part et d'autre à travailler, tous en général, et chacun en particulier, à conserver la religion, tant en Irlande qu'en Ecosse et en Angleterre, selon la pure parole de Dieu, et l'exemple des Eglises les plus réformées; à n'être jamais neutres ni indifférens dans une cause qui importait si fort à la gloire de Dieu; à s'efforcer, sans nul égard pour personne, d'exterminer le papisme et l'épiscopat; à exposer vie et fortune pour maintenir les libertés des trois royaumes; enfin (ces derniers mots sont remarquables) à défendre la personne et l'autorité du roi, autant qu'il concourrait avec les sectaires, tant à conserver la religion qu'à maintenir leurs privilé-

ges. Le sens qu'ils attachaient à cet article fut aussitôt expliqué par les œuvres.

Leslé, créé général des Ecossais, marcha, suivi de vingt mille hommes, contre l'armée qu'avait le roi dans les provinces du Nord, tandis que le comte d'Essex, général en chef des rebelles bloquait Oxfort, où l'on croyait tenir ce prince enfermé. Mai Charles, sorti à propos, s'était mis à la tête de son armée, et poussa du côté de Vorcester. Le comte d'Essex, qui répugnait peut-être à combattre en face contre son souverain, donna ordre à Waller, un de ses officiers généraux, de suivre et d'observer ce prince, et se dirigea d'un autre côté, sous prétexte de réduire les provinces armées pour le roi. Waller avait des troupes remplies d'ardeur, levées la plupart aux frais des bourgeois de Londres, au moyen des épargnes faites sur leurs propres tables; tant ils étaient possédés de l'esprit de rébellion. Il grossit et fortifia, des garnisons de plusieurs places, cette milice nouvelle, déjà éprouvée néanmoins par différens exploits, qui avaient extrêmement enflé son courage. Peu content d'observer le monarque, il s'empressa de l'attaquer avec toute la chaleur d'un subalterne ambitieux, enivré prématurément de la gloire de vider lui seul la querelle publique. Il fut si malmené, que les royalistes, sans perdre plus de vingt hommes, lui en tuèrent où prirent plus de mille, avec son canon: il n'évita que par une fuite honteuse une défaite entière.

La joie de ce succès fut bientôt mêlée de la plus grande amertume. Le prince Robert, frère de l'électeur Palatin, et parent du roi, commandait les royalistes au nord du royaume. Y ayant soumis quatre villes, et dégagé celle de Newarck, après en avoir battu les assiégeans, il ne vit plus rien au-dessus de ses forces, et marcha contre les armées réunies des rebelles d'Angleterre et d'Ecosse, beaucoup plus fortes que la sienne. Les confédérés, qui étaient retranchés avantageusement, mais qui n'avaient garde de manquer une occasion si précieuse, sortirent de leurs lignes, et lui épargnèrent une partie du chemin. Il les rencontra prêts à combattre, dans la plaine de Morstonmoor, fameuse par cette bataille, la plus fournie de monde, la plus sanglante, et l'une des plus décisives de cette guerre (1644). La victoire sembla d'abord se déclarer de son propre mouvement pour le parti le plus juste, les généraux parlementaires pliant tous à la fois, et les troupes fuyant en déroute. Mais un si plein triomphe, en étouffant la révolte, eût mis fin sur-le-champ aux calamités de l'Angleterre; et cette nation n'avait pas encore épuisé la coupe des vengeances ordonnées contre son apostasie : l'apostasie, d'un autre côté, n'avait pas encore porté cette nation au comble de la forfaiture.

Le moment était arrivé où le Seigneur voulait instruire les rois à ne point faire de fond sur les sectes, et montrer, par un exemple terrible, à quel point l'hérésie porte la haine contre la royauté. Il suscita un de ces hommes funestes qu'il constitue ministres de ses vengeances. Et comme tout doit plier sous l'instrument de sa colère, il lui donna le pouvoir de dompter, de fasciner, de subjuguer les villes et les esprits, de prévaloir sur les rois, les lois et les empires. Cromwel, né avec des talens qui en auraient fait le premier homme de son siècle, si sa scélératesse ne l'en avait rendu le plus abominable; doué d'une étendue et d'une souplesse de génie propres à tout; sage capitaine, soldat intrépide, politique profond et raffiné; capable de tout entreprendre, de tout conduire, de tout consommer et de tout cacher; infatigable en campagne et dans le cabinet; d'une prévoyance qui ne laissait rien à la fortune de tout ce que peut lui ravir la prudence; si vigilant et si actif, qu'il ne manqua jamais une occasion favorable; et ce qui seul valait toutes ces qualités ensemble, et qui du moins en tirait tout l'avantage possible, doué d'une éloquence brûlante, éblouissante et néanmoins sans apprêt, qui faisait passer dans tous ceux qui l'écoutaient, ses idées, ses passions, et bien souvent la persuasion qu'il n'avait pas; Cromwel, disons-nous, était un de ces génies pourvus de l'ascendant naturel, auquel tous les autres se soumettent d'eux-mêmes : homme audacieux autant qu'impérieux dominateur, fait pour opérer les révolutions, et renverser la constitution des empires.

A la bataille de Morstonmoor, il se trouvait en second dans l'aile gauche, que commandait le comte de Manchester. Blessé des premiers, il sortit de la mêlée pour se faire panser. Retournant plein d'ardeur aussitôt après, il trouva toutes les troupes et les généraux de son parti en fuite. Loin de chercher lui-même son salut dans la retraite, il cherche des ressources, observe, voit que ceux qui poursuivent ne gardent pas mieux leur rang que ceux qui fuient, aperçoit un désordre égal parmi les vainqueurs et les vaincus, et avec une fermeté de courage égale à sa présence d'esprit, recueille une brigade, l'entraîne à sa suite, donne avec tant de furie, et néanmoins avec tant d'ordre sur les royalistes, qu'il les met en déroute à leur tour, prend leur canon avec leur bagage, et reste maître du champ de bataille. Le premier vainqueur, l'imprudent Palatin, emporté selon sa coutume à la poursuite des fuyards, et comptant ensuite revenir au sein de la victoire, eut la douleur de la voir passée chez l'ennemi. Par cette bataille, tout le nord de l'Angleterre tomba au pouvoir des rebelles.

Le roi ne laissa pas que de remporter encore plusieurs avanta

ges, et même de si considérables, qu'ils paraissaient naturellement devoir rétablir ses affaires, ou du moins contrebalancer toutes ses pertes. En poursuivant le comte d'Essex dans les provinces du midi, il le poussa jusque dans la pointe de Cornouailles, et le serra de si près, qu'il le réduisit à se sauver par mer avec quelques-uns de ses officiers, et à abandonner son armée à la discrétion de l'ennemi. Il ne s'en évada qu'environ deux mille chevaux : le reste se rendit, avec quarante pièces de canon, deux cents tonnes de poudre et tout le bagage. Charles, en bon roi, accorda la vie à tous; et en très-mauvais politique, laissa la permission de se retirer à ceux qui le voudraient : ce fut le plus grand nombre. Il leur fit, à la vérité, prêter serment de ne plus servir contre lui; mais ces fanatiques, révoltés par conscience et par les principes de leur religion séditieuse, ne se souvinrent de leurs sermens, qu'autant qu'ils ne revirent point flotter l'étendard de la rébellion. On fait observer même, que depuis ils combattirent avec plus d'animosité qu'aucune autre troupe. Cependant le fidèle Montrose entra presque seul en Écosse; et par sa valeur, par son habileté, par son génie fécond en ressources, il eut des succès qui, joints à ceux du roi, pouvaient compenser la perte de Morstonmoor. Mais l'arrêt suprême était prononcé, et ses coupables exécuteurs se multiplièrent par leurs revers même.

Du sein du puritanisme, dans le temps même de la plus grande prospérité du monarque, il était né une secte ennemie non pas seulement du roi, mais de la royauté, qu'elle résolut d'anéantir, pour y substituer une démocratie, dans laquelle cette lie de la nation pût s'arroger toute autorité. Les nouveaux sectaires donnaient à la liberté évangélique une étendue toute autre encore que les puritains. C'était peu pour eux de rejeter les évêques et les synodes, avec toutes les formes et les observances de la hiérarchie protestante. Ils n'admettaient pour liberté des enfans de Dieu, qu'une indépendance absolue et une indocilité si universelle, qu'ils donnèrent des ombrages à la secte même qui les avait enfantés, et ils eurent quelquefois de violens démêlés avec elle. C'est de là que leur vint le nom d'Indépendans : fanatiques abandonnés à la manie d'innover sans fin, à une haine mortelle de tout maître et de toute autorité. Divisés entre eux-mêmes, les uns, sous le nom de Trembleurs, prenaient tous leurs rêves pour des inspirations, et leurs transports convulsifs pour les opérations de l'esprit de Dieu; les autres, nommés Chercheurs, seize cents ans après Jésus-Christ, cherchaient sa religion, sans en observer aucune; d'autres encore, attachés chacun à sa croyance arbitraire, formaient dans une religion autant de religions diffé-

rentes qu'on y comptait de personnes. C'est ainsi qu'extravaguait l'une des plus sages nations, pour avoir méprisé la voix de l'Église, et ne vouloir plus d'autre guide que son intempérante et superbe sagesse. Dans ce mélange confus de sectes et de religions antipathiques, Cromwel, avec sa pénétration infernale, aperçut un point de ralliement. Comme elles n'avaient plus de règles fixes, le plaisir de dogmatiser, sans être gêné par aucune puissance ecclésiastique ni séculière, était devenu le prestige de tous les esprits : le suborneur sut si bien les prendre par là, que de cet assemblage monstrueux il forma un corps redoutable et suffisamment uni pour le conduire à ses fins. Il se déclara néanmoins pour la secte particulière des Indépendans, la plus favorable à ses vues. Né sans penchant au crime ni à la vertu, et avec une égale facilité pour pratiquer l'une ou l'autre, l'ambition, qui absorbait toutes ses facultés, l'amena sans peine à se partager entre la pratique réelle, mais déguisée du crime, et l'appareil hypocrite de la vertu. Son talent pour la guerre, signalé avec tant d'éclat contre la majesté royale, lui avait sans doute concilié un très-grand crédit parmi les Indépendans; mais la modestie et la dévotion, qui, de toutes les vertus dont il portait le masque, étaient celles qu'il savait le mieux contrefaire, lui acquirent une autorité sans bornes, et d'autant plus stable, qu'il paraissait moins jaloux de la conserver, qu'il semblait au contraire ne rechercher en tout que le bien de la religion et de la patrie. Il sut tirer parti de la médiocrité même de sa naissance, assez honnête pour ne point lui attirer le mépris, et trop commune pour qu'on le soupçonnât d'aspirer à la domination.

Sous un pareil chef, la secte des Indépendans fut bientôt maîtresse, d'abord sourdement et par intrigues, des résolutions parlementaires. Dès-lors, sous des prétextes détournés, elle fit changer tous les hauts officiers des troupes, et mettre en leur place des gens dévoués à son intérêt particulier : Cromwel, de peur d'aliéner les grands, qui n'auraient pas vu sans peine un homme nouveau à leur tête, ne jugea point encore à propos d'occuper le rang de général en chef. Il le fit donner au baron de Fairfax, qui avait de la naissance, des services, de la valeur, de l'activité, et le genre d'habileté qui convient aux armes; en un mot, le génie de la guerre, mais point d'autre : héros de pur instinct, si l'on peut s'exprimer ainsi, uniquement propre à rompre des bataillons et à forcer des murailles; hors de là, simple automate, qui n'avait d'autres mouvemens que ceux qu'on jugeait à propos de lui imprimer : du reste, hypocondriaque, sombre, susceptible, en matière de religion, de toutes les impressions de l'imposture, et jouet facile de

l'enthousiasme. On lui donna Cromwel pour lieutenant, c'est-à-dire que Fairfax fut l'instrument de la cabale dont Cromwel était l'âme.

Dans ce nouvel état des choses et des personnes, la guerre se fit avec une tout autre vigueur qu'auparavant. Jusque là on n'avait prétendu qu'affaiblir le roi sans le détruire. On voulait un roi réduit à tout céder, à partager son autorité entre ses sujets, à leur obéir en quelque sorte; mais on voulait toujours un roi, ou du moins un représentant de la royauté : ce qui avait rendu les combats moins vifs, les fruits de la victoire moins abondans, et fait manquer quelques occasions [illegible]. Mais depuis que la nouvelle secte domina dans le parl[illegible] on ne voulut plus ni roi, ni royauté; et comme on av[illegible] de dessein, on changea de méthode. D'où il arriva que la [illegible] livrée depuis au monarque près le bourg de Naesby (1645) [illegible] être aussi meurtrière que celle de Morstonmoor, eut des suites beaucoup plus terribles. Les trois chefs de l'armée rebelle, Fairfax, Cromwel, et son gendre Ireton, étaient tous hommes à ne rien ménager. On chargea de part et d'autre avec toute la fureur d'une guerre de religion. Le prince Robert fondit sur l'aile gauche que commandait Ireton, avec une impétuosité que nul effort ne put soutenir : en quelques momens on la vit rompue, en désordre, en déroute. Ireton fut blessé de deux coups, et fait prisonnier. Mais l'ardeur incorrigible de Robert l'ayant emporté de rechef à la poursuite des fuyards, Cromwel, qui, à l'aile opposée, avait eu le même avantage que le Palatin, laissa fuir ceux des royalistes qu'il avait enfoncés, et se replia vers le centre que le roi attaquait en personne, et qui commençait à s'ébranler, malgré toute la valeur de Fairfax. Quelque effort que fît ce prince pour inspirer son courage aux siens, le génie de Cromwel l'emporta. Tout plia sous ce fléau de Dieu; Charles abandonné n'évita la captivité que par la fuite, et ceux qui échappèrent à la mort se sauvèrent épars, sans conserver aucune forme d'armée. Ireton fut délivré. Le bagage, le canon, les drapeaux, près de cinq mille prisonniers, furent le moindre gain du vainqueur. La victoire était la plus complète que de mémoire d'homme on eût remportée, à la réserve néanmoins du nombre des morts, assez médiocre de part et d'autre, et presque double parmi les vainqueurs de ce qu'il était parmi les vaincus, qui n'en comptèrent pas plus de six cents : trait nouveau de la colère du Ciel contre le roi et le royaume de l'infidèle Angleterre.

Le but du vainqueur étant d'éteindre la royauté, il ne connut aucun des tempéramens qu'on avait précédemment employés à l'égard du roi. Il usa en toute rigueur de l'avantage

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

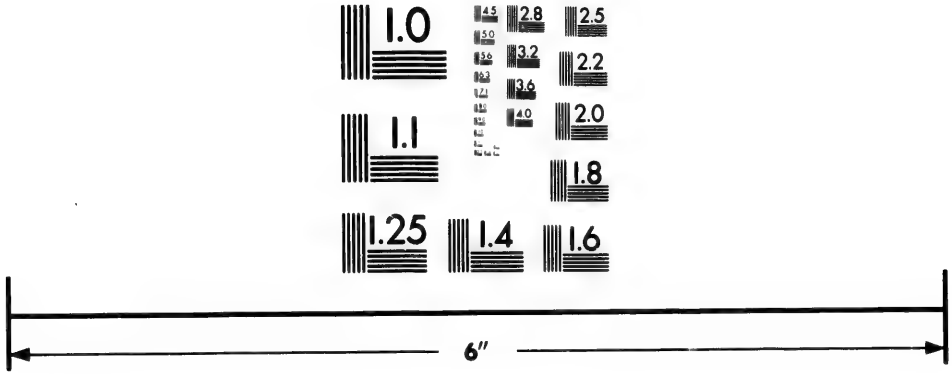

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
2.0
1.8
1.0

qu'il venait de remporter sur ce prince, et agit de concert avec tous les autres chefs de la rébellion pour le pousser, pour l'accabler, pour le prendre. Ils étaient presque tous de son choix; lui qui de tous les hommes savait le mieux choisir ses gens, il savait également les mettre en œuvre. Tous poursuivirent cette victoire, chacun du côté qu'on lui assigna, avec tant d'ordre et de vigueur, qu'on eût dit que Cromwel se trouvait partout en personne. La ville de Taunton, assiégée par le général Goring, au profit du roi qu'elle eût rendu maître de tout l'occident de l'Angleterre, fut délivrée par Fairfax, et Goring battu à plate couture. Bridwater, place du premier ordre, Sherbune et Berthe furent emportées de vive force; Bristol fut rendu par le prince Robert, dont la prudence hors de saison ternit cette intrépidite qui lui avait si souvent fait oublier la prudence. Opton, qui tentait de secourir Excester avec des troupes encore assez considérables, fut forcé dans ses retranchemens; et toute l'infanterie royaliste fut sabrée, prise ou dissipée dans cette rencontre. Chester, long-temps et vigoureusement défendu, fut réduit enfin. Hereford, que le roi avait choisi pour le lieu de sa retraite, fut surpris. En un mot, ce malheureux prince, en moins de six mois, n'eut plus en Angleterre ni places ni troupes capables de tenir devant les rebelles. Cependant le brave Montrose faisait des prodiges en Ecosse. Il pénétra jusqu'à Edimbourg, où, tout se déclarant pour le roi, on comptait déjà que le royaume avait échappé à la ligue fatale. Trompé enfin par ses coureurs, il fut défait à Selkirk. Avec son génie transcendant et vraiment inépuisable en ressources, il pouvait réparer ce désavantage, et déjà il l'avait presque entièrement réparé, quand le roi se trouva réduit à une extrémité telle que toutes ces ressources et ces avantages ne pouvaient plus lui servir.

Charles n'était point encore abattu; mais le découragement et le désespoir gagnèrent ses meilleurs généraux. Le prince Robert lui écrivit, que ce n'était plus le temps d'écouter le point d'honneur, et moins encore les scrupules de sa conscience; qu'il fallait céder à son parlement, et se soumettre à sa destinée. Goring, après avoir inutilement tenté la paix auprès de Fairfax, qui lui répondit qu'il était chargé de combattre et non pas de négocier, quitta la partie, et passa la mer. Opton, avec un nombre assez considérable de braves gens qui le suivaient, et qu'il ne voulait pas sacrifier en pure perte, capitula sous la condition que chacun s'en retournerait chez soi, ou se retirerait chez les étrangers. Le comte de Bristol, après avoir défendu Excester, prit le parti de se retirer en France. Enfin, le prince de Galles même s'embarqua pour passer aux îles Sorlingues (1646).

Le roi, réfugié d'Hereford à Oxford, était entouré d'un reste pitoyable de cour, d'officiers abattus, incertains, souvent en dissension par suite du partage des avis, et plus encore de l'aigreur que produit naturellement le chagrin. Il fallait néanmoins prendre une résolution prompte. Les vainqueurs s'empressaient de marcher à Oxford, où le monarque une fois assiégé aurait bien pu tenir quelque temps; mais n'ayant aucun espoir de secours, il ne pouvait éviter de subir à la fin le joug de la tyrannie. Dans cette extrémité, il rechercha le parlement, et offrit de s'y rendre en personne, avec promesse de signer tout ce que les gens de bien croiraient nécessaire pour une paix solide. On dit même qu'il fit proposer à l'armée d'aller se jeter entre ses bras, et l'on ajoute que ses parricides ennemis s'y opposèrent, parce qu'ils voulaient le prendre les armes à la main, afin de le rendre plus odieux à son peuple, et de colorer en quelque sorte l'exécution de leur affreux projet. Au moins est-il constant que Cromwel fit exprès le voyage de Londres, pour empêcher que le roi n'y fût reçu. Rebuté de toute part, l'infortuné monarque se vit réduit à se précipiter lui-même, et sans avoir le choix du précipice : s'il se jeta dans le plus profond, c'est que tous les autres lui étaient fermés.

Il se déguisa, sortit nuitamment d'Oxford; et à l'insu de tous ses gens, excepté le ministre Hudson et un domestique dévoué qui l'accompagnèrent, alla se remettre entre les mains des Ecossais (1646), qui à la vérité l'avaient recherché les premiers. Ils lui firent la plus flatteuse réception; et ces témoignages, pour le moment, étaient sincères. Depuis quelque temps, les deux nations n'étaient pas trop bien ensemble. Les Anglais se plaignaient assez haut de ce que l'armée d'Ecosse leur vendait chèrement des services dont ils n'avaient plus besoin, et principalement de ce qu'elle se rendait maîtresse absolue des places qu'elle prenait en Angleterre. Ils changèrent de langage, quand ils la virent plus nécessaire que jamais; ils lui adressèrent des remontrances et des sollicitations. On protesta de part et d'autre qu'on voulait s'en tenir aux termes de la ligue et du *Convenant*, on noua des négociations; et le roi, tant à la persuasion des Ecossais, que pour détromper les peuples à qui on le représentait comme l'ennemi de la patrie, obligea les troupes qui tenaient encore pour lui à mettre bas les armes, et les villes qui lui restaient à se rendre aux parlementaires. Montrose, qui, avec les fidèles montagnards d'Ecosse, formait encore un parti considérable, fut alors contraint de lâcher pied. Il abandonna sa patrie à son malheureux sort, pour passer en Hongrie. Charles ordonna même de pousser vivement la guerre contre les catholiques d'Irlande, ses plus constans défenseurs, et sa ressource la

plus assurée. Ainsi disparurent jusqu'aux vestiges et à l'espoir du bon parti dans les trois royaumes.

La vertu néanmoins ne les abandonna pas si universellement, qu'il ne s'y trouvât encore des âmes équitables, ou du moins révoltées contre la scélératesse. Le parti de l'indépendance ayant proposé au parlement de tirer le roi d'entre les mains des Ecossais, pour le renfermer à Warwick, le comte d'Essex, quoiqu'ancien généralissime de la faction, et actuellement à la tête des Presbytériens, se récria plein d'horreur, et fut suivi des grands avec un concours qui fit sentir à l'atroce cabale que le parricide n'était pas encore à sa maturité. Le comte, pour le malheur du roi, mourut quelque temps après. Les Presbytériens en général, et presque tous les Ecossais, parmi lesquels cette secte était depuis long-temps dominante, voulaient conserver le roi, mais dépouillé de la meilleure partie de son pouvoir, et détaché surtout du corps épiscopal, dont ils avaient irrévocablement résolu l'extinction. On peut même assurer que, si Charles avait accordé franchement ce dernier article, on se serait relâché, et qu'avec le temps on aurait fermé les yeux sur beaucoup d'autres. Ce fut donc son bizarre scrupule qui décida de son dernier malheur. La comtesse de Carlisle l'écrivit dans le temps à la reine, au moins en termes équivalens; et ce fut l'opinion commune, fondée sur ce que les puritains des deux royaumes, obtenant du roi ce point capital de leurs communes prétentions, auraient uni leurs efforts contre les Indépendans qui étaient ses véritables oppresseurs. Son refus au contraire laissait subsister entre les deux sectes un lien qui les tenait unies par un intérêt commun.

Le président de Bellièvre, envoyé par la cour de France en qualité d'ambassadeur, pour soutenir le roi d'Angleterre, autant que des conjonctures si critiques le permettaient, sentit, comme tout le monde, que le point capital était celui de l'épiscopat. Et ce ministre éclairé, qui comprenait parfaitement que l'épiscopat, détaché de la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise, n'était plus qu'un simulacre vain qui ne méritait pas le sacrifice d'une couronne, usa de toute son éloquence pour persuader à Charles d'en accorder au plus tôt la suppression, et de donner satisfaction par une voie si courte à son parlement. Mais tel fut le jugement de Dieu sur ce prince, infatué d'erreurs au milieu des lumières qu'une épouse pieuse et chérie faisait continuellement luire à ses yeux, que rien ne put lever le bandeau qui les couvrait. En même temps qu'il tenait banni de ses états l'épiscopat véritable de l'Eglise, il se rendait martyr de l'épiscopat fantastique de la reine Elisabeth.

Tandis que le temps se perdait ainsi en sollicitations et en pourparlers, la cabale tyrannique, qui ne laissait pas que d'en appréhender les suites, y opposa des moyens expéditifs. Déjà le parlement d'Angleterre avait fait sonner l'or aux oreilles de la soldatesque écossaise, sous prétexte de payer ses services. Pour premier paiement, la cabale s'empressa de faire lever cent mille livres sterling; et pour accélérer la consommation de son trafic infâme, c'est-à-dire, pour se faire livrer le monarque vendu, elle fit marcher ses troupes vers l'Ecosse, sous la conduite du servile Fairfax. Les Ecossais se persuadèrent aisément qu'il fallait terminer à tout prix; et comme le roi persistait à refuser l'abolition de l'épiscopat, ils conclurent leur exécrable marché. Ils remirent le roi aux députés du parlement, qui le menèrent à Holmby, l'une de ses maisons de campagne (1647). Ils avaient stipulé pour condition qu'on ne le ferait point périr, qu'on le traiterait au contraire avec respect, et qu'on chercherait incessamment tous les moyens de rétablir la concorde entre lui et ses sujets. Précaution qui les couvrait eux-mêmes de l'infamie dont ils prétendaient se garantir, puisqu'ils témoignaient par là pressentir le dernier péril auquel ils exposaient leur roi.

Cependant la plupart des Anglais voulaient qu'on tînt parole à l'armée d'Ecosse; et si le parlement eût été libre dans ses délibérations, Charles avec le temps se fût encore relevé. Mais l'armée, qui avait ruiné les affaires de ce prince, était entièrement à la dévotion de Cromwel et des Indépendans. Ils avaient eu l'adresse de faire congédier successivement, sous prétexte d'économie, les différens corps de troupes qui se trouvaient dans le reste du royaume, et surtout celles qui étaient commandées par des chefs d'une autre secte. Le parlement, pénétrant enfin ces manœuvres, et les imitant pour les déconcerter, prit à son tour le parti de dissoudre l'armée des Indépendans, d'en licencier une partie, d'en éloigner d'autres sous prétexte de contenir les provinces, et de n'en réserver, auprès de la capitale, que ce qu'on en pouvait tenir aisément dans la soumission. Ce décret, qui semblait devoir éprouver la plus grande opposition, passa d'une voix unanime. Cromwel, loin de s'y opposer, y applaudit le premier. Il lui tardait de soumettre à la tyrannie la nation aussi bien que le roi; et sa malignité profonde aperçut dans le décret une heureuse occasion de lever l'étendard contre le parlement, de révolter en même temps l'armée, sans même qu'il parût avoir part à la révolte. Peu content d'applaudir au décret, il répondit sur sa tête de l'obéissance de l'armée, et joua si bien le personnage de zélé patriote, qu'il fut nommé commissaire pour l'exécution. On reconnut bientôt qu'on avait allumé l'incendie qu'on

voulait prévenir. A la première lecture du décret, ce fut un soulèvement général parmi les soldats, qui au lieu des récompenses dont on les avait flattés, se voyaient, pour la plupart, réduits à la misère, ou du moins à une inutilité honteuse. Animés sous main par leurs chefs, qui en public affectaient de les contenir, ils formèrent des plus hardis d'entre eux, pour la défense de tous les autres, une espèce de tribunal qu'ils nommèrent le conseil des agitateurs. Cromwel, par ce moyen, arrêtait toutes les résolutions du parlement qui ne cadraient point avec ses vues. Mais ayant reconnu ensuite que cette usurpation artificieuse de l'autorité était sujette à des lenteurs qui faisaient souvent manquer des occasions importantes, il voulut dominer d'une manière plus directe et plus efficace.

Il commença par se rendre maître de la personne du roi, qu'il trouva moyen d'enlever d'Holmby, tout étroitement gardé qu'il y était; il le fit conduire à l'armée, où Fairfax et lui le reçurent avec un respect capable d'en imposer aux plus défians. Il s'appliqua même à le consoler, lui donna de grandes espérances, et n'épargna rien pour l'engager à s'applaudir de son changement de captivité. Le nouvel asservissement du roi fraya la route à celui du parlement. Cette compagnie, vivement offensée de l'enlèvement du prince, fit publier une ordonnance portant qu'il serait remis à Richemond, entre les mains des mêmes officiers qu'il avait auparavant, à l'exception de leur chef, à qui elle en substitua un plus fidèle. Rien ne favorisait mieux que ce coup d'autorité le dessein qu'avaient les tyrans de brouiller le parlement avec l'armée, et d'abattre ce tribunal pour en ériger un autre sur ses ruines. Fairfax, général en titre, dissimulant encore, s'excusa de ce qui s'était passé, et le rejeta sur le conseil des agitateurs. Mais en même temps il accusa de crime d'état onze membres des communes, presbytériens, les plus contraires aux Indépendans, accusa le parlement même de malversation, demanda qu'il fût cassé, et qu'on en convoquât un autre, en vertu de la loi qui n'en souffrait point de perpétuel. Ces propositions jetèrent l'alarme et l'incertitude dans le parlement, où les Indépendans avaient toujours un parti. Les onze membres nommément offrirent d'eux-mêmes de s'abstenir des assemblées pendant six mois. La ville de Londres, jalouse de sa liberté et des priviléges de sa propre milice, montrant plus de vigueur, les fauteurs de la tyrannie engagèrent le parlement à se déclarer pour leur armée, et à changer la milice de Londres. Alors les officiers de la ville, ne gardant plus de mesure, allèrent en tumulte à Westminster, et contraignirent le parlement de rétablir à l'heure même la première milice : les

chambres s'étant levées, l'orateur des pairs, et celui des communes, suivis de cinquante autres parlementaires, sortirent brusquement, et se retirèrent à l'armée séditieuse, en criant que la liberté du parlement était violée. A l'instant, ce qui restait de l'assemblée à Westminster nomma d'autres orateurs, et s'unissant au corps de ville, fit un décret par lequel il était ordonné que les onze membres interdits seraient rétablis dans leurs fonctions, que le roi serait amené à Londres, et que la milice de la ville choisirait un chef pour la commander, avec les levées nouvelles qu'on y ajouterait.

On arma en effet; mais cette vigueur ne se soutint que jusqu'à ce que Fairfax et Cromwel parurent à la vue de Londres, avec leur armée de déterminés. Alors on eût dit qu'on s'était moins occupé de leur faire résistance, que de leur préparer un triomphe. Les portes s'ouvrirent devant eux; ils entrèrent en maîtres, et ne tardèrent pas à faire sentir qu'ils l'étaient. Ils avaient amené les transfuges du parlement, qui s'étaient retirés sous leurs drapeaux. Ils les conduisirent avec pompe dans les salles de Westminster, et chassant de là tous ceux qui leur étaient suspects, formèrent un parlement tout à leur dévotion. S'étant fait rendre la tour ensuite, ils y mirent un gouverneur et une garnison de leur parti. Ils mirent de même les autres fortifications, aussi bien que les milices, hors d'état de leur donner d'inquiétude. Le commandement de la marine fut commis à des factieux qui leur étaient dévoués. Ainsi tout plia sous le joug du tyran, à qui, pour dominer sans retour, il ne resta plus que d'immoler le dominateur légitime.

Quelque avancé que fût cet attentat, la consommation en était encore difficile et très-périlleuse. Les malheurs du roi, toutes les indignités qu'on lui faisait souffrir, avaient réveillé l'amour et le respect dans le cœur des peuples, qui commençaient d'ailleurs à regarder son rétablissement comme le plus sûr moyen de finir les troubles et les calamités publiques. Quel que fût l'effroi qu'imprimait la tyrannie, cette nation ne murmurait point si bas que ses plaintes ne parvinssent aux oreilles des tyrans. Les Ecossais, dont on avait acheté le roi, touchés d'un repentir accueilli comme le fut autrefois la confession de celui qui avait livré le Juste, prenaient un ton menaçant, et taxaient hautement de crime d'état le refus qu'on faisait à ce prince de l'admettre, comme il ne cessait de le demander, à traiter en personne avec le parlement, qui était le premier conseil du monarque et de la nation. Les Presbytériens d'Angleterre, qui y formaient toujours le plus grand nombre, ne témoignaient pas moins de mécontentement, et l'on remuait déjà

en plusieurs provinces. Il n'y avait pas jusqu'à l'armée, vouée aux tyrans, dans laquelle ils n'aperçussent un retour d'affection pour le souverain malheureux, et même un penchant décidé pour lui de la part d'une grande partie des soldats et des officiers. Les agitateurs eux-mêmes, contraires à la monarchie, mais républicains de bonne foi, s'apercevaient que Cromwel feignait seulement de l'être, afin de se rendre maître absolu des affaires, et de leur ravir le pouvoir dont il les avait flattés.

L'embarras était grand, et le péril prochain pour le chef de la tyrannie, qui pouvait d'un moment à l'autre être substitué à la victime dont il méditait le sacrifice. Mais cette politique infernale, à qui tout expédient est bon, et tout forfait indifférent, ne rencontre point d'obstacles qu'elle ne sache aplanir. Cromwel ouvrit une nouvelle scène, et y joua si bien son rôle, que toute l'Europe y fut trompée et crut au rétablissement prochain du roi. Charles fut conduit avec honneur dans la maison royale d'Hamptoncourt. Ce n'était plus un prisonnier, mais un monarque dans l'éclat de sa gloire, environné d'une cour nombreuse et brillante. Il vit ses enfans, entretint ses amis, écrivit librement à la reine et en reçut des réponses. Chacun s'empressait de lui rendre ses hommages; et Cromwel surpassait tout le monde en témoignages de respect, d'attachement et de fidélité: il se montrait ardent à renverser tout ce qui formait obstacle à son contentement parfait. Mais tandis que le scélérat éblouissait ainsi le public et le roi, il intriguait dans le parlement pour faire proposer au prince les conditions les plus contraires à son honneur et à sa conscience, insistant surtout pour l'abolition de l'épiscopat anglican, que Charles, dans les bizarreries de sa foi chimérique, croyait d'institution divine. Et alors qu'il lui faisait porter ces propositions de Westminster, il le détournait à Hamptoncourt de les accepter, en lui persuadant que l'armée, qui lui en avait déjà fait de plus raisonnables, lui en ferait enfin de conformes à la délicatesse de sa conscience. Ce manége, sans doute, ne pouvait durer longtemps sans être découvert; mais la longue tragédie, si habilement conduite par Cromwel, touchait au dénoûment.

On avait fait jurer au roi qu'il ne sortirait point d'Hamptoncourt sans le consentement de l'armée. Mais, soit que Cromwel, afin d'irriter l'armée contre un prince sans parole, l'eût induit à fuir, ainsi que le rapportent les historiens royalistes, en lui faisant peur sous main d'un assassinat projeté; soit que la difficulté de faire condamner le roi par la voix publique eût, comme on le dit encore, déterminé le parricide à le faire périr secrètement, et que cette résolution fût parvenue à la connaissance du prince; ce-

lui-ci crut devoir mettre sa tête à couvert par la fuite, et trouvant toute autre retraite fermée, se jeta dans l'île de Wight. En tout cas, Wight était le piége où Cromwel voulait sa proie. Le perfide Hammond, qu'il y avait établi gouverneur, et qui fut l'un des principaux acteurs dans la catastrophe de cette horrible pièce, arrêta le monarque, et en avertit le parlement. Mais Charles, avant de sortir d'Hamptoncourt, avait laissé sur la table un billet signé de sa main, par lequel il protestait qu'il n'avait pris la fuite que pour se soustraire aux attentats de ses ennemis; qu'il persévérait inviolablement à vouloir la paix; et qu'il ne demandait que d'être ouï dans son parlement, pour en dissiper toutes les appréhensions. Ce billet, joint à une lettre qu'il écrivait encore de Wight, renouvela les murmures du peuple à tel point que les tyrans, au lieu de voies de fait et de violence, crurent devoir user de négociations et d'intrigue. Cependant ils ordonnèrent à Hammond de resserrer le roi à Carisbrock, château-fort de l'île, et d'éloigner de lui ses amis et ses serviteurs; ils envoyèrent une escadre croiser dans ces parages, et firent garder l'île avec le plus grand soin.

Ils se rendirent à Londres, et firent assembler le parlement, après en avoir éloigné, par différentes commissions, cinquante membres dont ils n'étaient pas fort sûrs. Le fougueux Ireton parlant le premier, et levant tout-à-coup le masque dans la chambre des communes : « Il y a trop long-temps, dit-il, qu'on abuse de la patience du tribunal suprême de l'Angleterre. Le roi nous fait assez voir qu'il n'a rien moins que le cœur d'un roi pour ses sujets. En pareil cas, le droit des gens, le droit naturel nous apprend nos droits. Les contrats des rois et des peuples imposent à chacun des obligations réciproques; aux peuples, celle d'obéir à leurs rois; et aux rois, celle de protéger leurs peuples. Mais notre roi, loin de nous protéger, nous tient éternellement en butte aux fureurs de la guerre et de la discorde : dès-lors nous sommes dispensés des hommages et des services auxquels nous étions engagés par le contrat mutuel que nos pères ont fait avec ses ancêtres. Au reste, prenez sans crainte la résolution qui convient à votre dignité et à votre zèle pour le bien public. Vous avez, sous la conduite de chefs sûrs, une armée courageuse, dont les services passés vous répondent de tout ce que vous pouvez désirer pour l'avenir. »

Cromwel ajouta au discours de son gendre, qu'il ne fallait plus rien attendre d'un prince que Dieu avait endurci; que le parlement avait toute l'autorité nécessaire pour l'administration de l'état; que, pour soutenir la forme de gouvernement qu'il jugerait à propos, on pouvait compter autant sur la fidélité que sur l'heureuse valeur d'une armée tant de fois victorieuse, pourvu qu'on

ne lui donnât point lieu de soupçonner qu'on pensât désormais a des accommodemens, en consequence desquels elle ne pourrait qu'être abandonnée à la vengeance de l'ennemi public. « Car par-là, poursuivit-il, on lui ôterait le scrupule de manquer à des lâches qui lui auraient manqué les premiers, et qui se manqueraient follement à eux-mêmes. »

La conclusion naturelle de ces discours était la déposition du roi, et on la mit sur-le-champ en délibération. Or, une question de cette nature, une fois proposée, est déjà décidée. Elle fut néanmoins long-temps sans trouver le nombre de voix nécessaire. Il fallut que la faction garantît qu'on n'ordonnerait rien de plus que la déposition contre le prince. Sous cette promesse, la chose passa enfin dans la chambre basse. Elle éprouva des difficultés infiniment plus grandes dans la chambre des pairs, qui sentaient parfaitement que la ruine de la monarchie entraînerait la leur, et que, dès qu'il n'y aurait plus de roi, il n'y aurait plus de pairs du royaume. L'opposition fut telle, que le décret de la déposition n'eût jamais été confirmé, si les tyrans n'eussent fait avancer leurs troupes sous les murs de Londres. Alors une quantité de seigneurs se retirèrent en protestant contre le décret, mais il fut signé par ceux qui restaient.

Pour rendre le prince odieux à ses peuples, les tyrans firent imprimer, en forme de déclaration légale, tout ce que la calomnie avait pu controuver de noirceurs, jusqu'à le rendre suspect d'avoir donné la mort au roi son père. Cromwel, se réservant le rôle d'hypocrisie, qu'aucun homme ne remplit avec le même talent, ou du moins avec le même avantage, contrefaisait le prophète, et donnait pour l'exécution des ordres du Ciel les attentats qui faisaient le scandale et l'horreur de toutes les nations. Il disait d'un air inspiré que, porté naturellement à rétablir le roi, il avait imploré les lumières célestes pour une affaire si difficile; mais qu'ayant voulu parler ensuite, la voix lui avait manqué : Dieu lui marquant par là qu'il avait réprouvé Charles Ier, et ne voulait plus qu'il régnât. Il suscitait pour la même fin des essaims de prédicans et de fanatiques, parmi lesquels se signalait surtout le ministre Péters. C'est ainsi que les sectes procèdent au bouleversement des états, par le renversement de la vraie religion et de tous ses principes.

On a vu, il n'est que trop vrai, des soulèvemens et des révoltes dans toutes les communions, et jusque chez les nations les plus catholiques : mais il y a une différence trop essentielle et trop visible entre les principes des uns et des autres, pour en tirer la même conséquence. C'est une chose avouée de tous les partis, que

les catholiques ne peuvent secouer le joug du prince légitime, quelque insupportable qu'ils se le figurent, et qu'il soit en effet, sans trahir en même temps leur religion, qui, depuis S. Paul, confirmé par la tradition de tous les siècles, leur enjoint d'obéir à leurs maîtres, oppresseurs même et persécuteurs. Le sujet catholique peut, comme un autre, devenir un mauvais sujet, ou s'écarter des règles que lui prescrit sa religion; mais la règle demeure toujours la même, et condamne toujours ses écarts. Si l'on compare ces principes, base unique de toute société bien ordonnée et de tout ordre public, aux maximes religieuses et séditieuses tout ensemble des sectaires animés à la révolte par une conscience parfaitement d'accord avec leur croyance; quelle différence ne trouvera-t-on point, relativement au repos des empires, entre la religion des uns et des autres? Quelle différence au moins entre les principes catholiques et ceux des Indépendans! Cette secte rangeait dans la classe des contrats les plus profanes les obligations mutuelles, et entendues à sa façon, des souverains et des sujets, sans nul égard au caractère sacré d'oints du Seigneur, sans admettre aucune autre sanction que la persévérance, ou plutôt l'instabilité des volontés humaines : c'est-à-dire que les Indépendans n'admettaient qu'un roi amovible à volonté, un roi soumis au jugement et au caprice de ses sujets, ou, pour mieux dire, un roi qui ne le fût point; puisqu'un prince dont les sujets deviennent les juges, est dès-lors un prince degradé.

Cependant la dégradation du roi d'Angleterre ne devait pas se consommer si vite. La nation n'avait pas encore subi toute la rigueur de l'arrêt prononcé en ces termes prophétiques qui lui conviennent si bien : *Que ce qui doit mourir aille à la mort, et que ceux qui resteront se détruisent les uns les autres*[1]. Un petit écrit, donné par le roi en réponse à la déclaration diffamatoire de la tyrannie, dans lequel il présentait d'une manière pathétique à ses peuples la profondeur de l'infortune où il était abîmé, excita une indignation et bientôt un soulèvement presque général contre les tyrans.

D'abord le bas peuple cria *vive le roi*, au milieu de Londres, avec tant d'animosité et de résolution, que le maire fut réduit à se retirer dans la tour. Les habitans du comté de Surray s'attroupèrent ensuite, coururent en tumulte à Westminster, et présentèrent au parlement une adresse, portant qu'on eût à rétablir le roi, et à licencier l'armée des Indépendans. En même temps il se forma des partis et des corps de troupes, plus ou moins considé-

[1] Zachar. c. 11, v. 9.

rables, dans le comté de Suffolk, dans celui de Cornouailles, dans la principauté de Galles et dans le comté de Kent. Différens capitaines, bien accompagnés, se montraient de tous côtés en campagne, ou se renfermaient, sous l'étendard du roi captif, dans les places qu'ils avaient surprises ou forcées. Ils furent imités jusqu'au centre du royaume, par des seigneurs du premier rang, tels que le jeune duc de Buckingham, et le comte Holland, frère du duc de Warwick, autrefois l'un des plus zélés partisans de la faction parlementaire. En un mot, toute l'Angleterre, en moins de trois mois, fut armée pour la bonne cause. On vit conspirer au même dessein les serviteurs du roi, les presbytériens, la plus grande partie des pairs, quantité de membres des communes qui ne tenaient point à la secte des Indépendans, et la ville même de Londres, lassée enfin de l'insolence de l'armée rebelle. D'un autre côté, l'armée d'Ecosse se mit en marche, sous la conduite du duc d'Hamilton, et pénétra en Angleterre. Huit vaisseaux anglais abandonnèrent encore le parti de l'indépendance, et allèrent se rendre au duc d'Yorck, qui s'était sauvé en Hollande, déguisé en femme, et qui, joignant d'autres navires à ceux-ci, forma une flotte de vingt bâtimens, avec lesquels il fit voile vers la Tamise.

A la vue d'une conspiration si générale, on crut de nouveau la faction parricide que dirigeait Cromwel près d'être écrasée. Mais tout plie sous la main suscitée pour l'exécution des arrêts du ciel. Revêtu de cette force plus qu'humaine, dont le Tout-Puissant investit ceux qu'il nomme serviteurs au même titre que les exécuteurs infernaux de ses vengeances, Cromwel, Fairfax, Lambert, tous les chefs de la faction, semblables à ces tourbillons qui renversent, qui arrachent, qui emportent, et ne laissent qu'une image de l'anéantissement dans toute la longueur de leur cours; Cromwel dans les provinces de l'occident, Fairfax dans celle du midi, et Lambert au nord, forcèrent et franchirent toutes les barrières qu'on leur opposa. Cromwel, appelant encore l'artifice au secours de la valeur, pour faire manquer la réconciliation que le parlement négociait toujours avec le roi, fit proposer à ce prince les conditions les plus dures qu'on lui eût jamais faites, et toujours l'abolition de l'épiscopat. La malignité sauta aux yeux de tout le monde; mais tout ce qui en arriva, c'est que les médiateurs de la réconciliation perdirent courage et espoir. Charles enfin, dompté par l'excès de l'infortune, accorda presque tout, pour l'épiscopat même; il consentit qu'on supprimât les archevêques, et que les évêques n'eussent de juridiction que pour conférer les ordres. Encore se relâcha-t-il sur ce dernier article jusqu'à s'en rapporter à la décision d'un synode qui serait convoqué par le

parlement : fatale et pitoyable délicatesse de conscience ! Mais que peut-on faire de mieux, quand on a rompu avec le centre de l'unité et de la vérité catholique ?

On perdit à l'aplanissement de ce reste misérable de difficulté, un temps dont les factieux sentirent tout le prix. Un seul été leur suffit pour terminer la guerre qu'ils avaient de tous côtés sur les bras. Les places qui tenaient encore pour le bon parti, furent toutes réduites. Les vaisseaux restés au pouvoir de la faction rendirent inutiles toutes les tentatives du fils du roi. Cromwel, après avoir rempli sa tâche, vola au secours de Lambert, qui, outre un corps nombreux d'Anglais royalistes, avait en tête le duc d'Hamilton, avec plus de vingt mille Écossais. Cromwel et Lambert n'avaient ensemble que dix mille hommes : mais l'habileté des chefs, et la valeur éprouvée de leurs troupes suppléèrent au nombre. Sans compter les morts dont le sang inonda le champ de bataille, ils firent presque autant de prisonniers qu'ils étaient de vainqueurs. Plusieurs relations en portent le nombre à neuf mille, parmi lesquels on compte, avec Hamilton, une multitude de personnes de distinction. Poussant ensuite jusqu'à Édimbourg, Cromwel y fut reçu, par les uns en ami, par les autres en tyran ; mais tous, par inclination ou par crainte, se soumirent, renouvelèrent de gré ou de force la ligue entre les deux royaumes, et lui donnèrent le titre de conservateur de l'Écosse.

Après tant de triomphes, l'heureux scélérat ne garda de mesures qu'autant qu'il en fallait pour entretenir ses dupes, et principalement pour retenir sous sa main Fairfax, instrument si propre à ses fins. Il fit demander coup sur coup au parlement, tantôt par un régiment de son armée, tantôt par une assemblée d'officiers, qu'on punît, sans nulle exception, tous ceux qui se trouveraient coupables des troubles passés. Le parlement, qui n'apercevait que trop la tête auguste qu'on avait en vue dans cette réquisition vague, temporisait et payait de défaites ; quand, mettant bas le masque, le tyran fit publier, sous le titre de Remontrances adressées aux deux chambres par l'armée et le peuple anglais, la plus sanglante de toutes les invectives contre l'infortuné roi : il concluait à le punir comme coupable de tout le sang versé dans les dernières guerres, à procéder juridiquement contre certains parlementaires que l'on désignait, à casser le parlement actuel, et à établir une forme de puissance qui représentât le peuple, et regît l'état en son nom. Ces propositions excitèrent tant d'horreur, que le parlement montra une fermeté qu'on n'en attendait plus.

Alors Fairfax, mu par Cromwel, entra dans Londres avec un corps de dix mille hommes, pendant qu'un autre corps de troupes

enlevait le roi pour le transporter à Windsor (1648). Charles conférait avec quelques députés du parlement, quand on vint lui annoncer qu'il fallait partir. Il en parut moins attristé qu'eux, et leur dit adieu avec une fermeté d'âme qui les remplit autant d'admiration que de compassion. « Je crois fort, leur dit-il, que nous ne nous reverrons plus. Que la volonté de Dieu s'accomplisse! j'attends avec résignation tout ce qui peut m'arriver de la part des hommes, et je vous souhaite un meilleur sort que le mien; mais vous devez sentir à présent que ma ruine entraîne la vôtre. Je n'ignore rien de ce qu'on machine contre moi et ma famille : tout cela néanmoins ne me touche pas à l'égal des maux qui menacent mon peuple. » Sentimens bien dignes d'un autre destin et surtout d'une autre religion! Les trois royaumes britanniques, toutes les cours étrangères, surtout celle de France, particulièrement intéressée à la défense d'un roi époux d'une fille de Henri-le-Grand, et qui regardait cet enlèvement comme le prélude immédiat du dernier forfait, toute l'Europe frémit d'horreur et d'indignation, mais d'une indignation stérile.

La France, avec la guerre intestine, ou ces tracasseries domestiques qu'on nomma la Fronde, sans compter les embarras d'une minorité orageuse, avait sur les bras toutes les forces de la maison d'Autriche, et ne pouvait que succomber en s'attirant encore les Anglais, vivement sollicités par l'Espagne. L'Espagne elle-même, tous les états d'Allemagne, l'Italie, la Hollande, les royaumes du Nord, accablés du faix d'une guerre à toute outrance qui les désolait depuis trente ans, loin de penser à prendre part à des querelles étrangères, ne formaient plus de vœux que pour la paix, qui se négociait enfin, mais qui souffrait d'étranges difficultés dans le conflit des intérêts et des prétentions d'une multitude presque infinie de partis contraires. L'épuisement auquel tous se trouvaient réduits semblait devoir faciliter la conciliation; mais cet épuisement même, à peu près égal dans tous les partis, ne rendait l'accord que plus difficile, parce qu'il ne restait personne en état de faire la loi, et personne d'humeur à la subir sans contrainte. Le caractère aigri par la contradiction et par la longue habitude de l'animosité, on éclatait en insultes au milieu des conférences, et on les rompait souvent quand on se croyait au moment de conclure. Ainsi l'on vit bien des fois tenter d'avancer par la force ce que l'art de la persuasion et toute la souplesse de la politique ne pouvaient obtenir. Mais la supériorité à laquelle chacun des partis aspira si opiniâtrément sur les autres, ne se réalisa jamais au profit d'aucun.

Les forces de la Suède, presque anéanties à la journée de Nord-

lingue (1634), se rétablirent par le courage et l'habileté de Bannier, de Torstenson, de Wrangel, et du formidable Bernard, duc de Saxe-Weimar, généraux formés ou perfectionnés à l'école de Gustave. Bannier, après avoir mis en déroute, à Wistock en Saxe, les Saxons et les impériaux tout ensemble, par une fermeté de courage qui lui fit ramener dix fois sa cavalerie à la charge, prit la forte place de Torgaw, avec toute sa garnison, qui s'enrôla parmi les vainqueurs. Il fit également admirer, et sa constance à braver les élémens, et ses marches savantes, passa et repassa les fleuves à la vue de l'ennemi, parcourut tout le pays en vainqueur, au fort d'un hiver rigoureux, sur les bords de l'Elbe et de la mer Baltique. L'avénement de Ferdinand III à l'Empire ne changea rien à la nouvelle fortune de la Suède. Cet illustre vainqueur de Nordlingue ne put conserver aux armes impériales l'ascendant qu'il leur avait procuré autrefois par cette victoire inestimable. Au pays du Rhin, le duc de Weimar, bravant à son tour les rigueurs de l'hiver, forma le dessein de s'emparer des quatre villes forestières. Il prit d'emblée Lauffembourg et Seckingen, tandis qu'une autre partie de ses troupes emporta Waldshut presque sans résistance. Rhinfeld, plus important et beaucoup plus fort, était presque réduit, malgré les eaux et les neiges qui remplissaient la tranchée; quand les ennemis commandés par quatre généraux, le fameux Jean de Werth à leur tête, arrivèrent au secours de la place. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'y jeter trois cents hommes, après un choc extrêmement rude, que le duc Bernard soutint avec la moindre partie de son armée, dont il n'avait pu réunir à temps les quartiers. Encore le rendit-il assez désavantageux aux impériaux, pour qu'ils lui abandonnassent le champ de bataille. Mais, peu content d'une victoire imparfaite, ce lion, irrité de voir échapper sa proie, vole à sa poursuite. De Werth concevait si peu la rapidité de ce foudre de guerre, qu'à l'approche de l'avant-garde ennemie, il imagina que c'était un parti qui allait à la découverte. Bientôt il fut détrompé. Il mit à la hâte ses gens en bataille; sa mousqueterie fit une décharge furieuse, à travers laquelle les troupes du duc, avançant tête baissée, firent à leur tour, mais à bout portant, une décharge qui tua ou rompit tout ce qu'elles avaient en face. La peur et la déroute passèrent de là dans toute l'armée, et jusque dans la cavalerie, qui prit la fuite sans que la plupart des cavaliers eussent tiré un seul coup. Jean de Werth, abandonné et démonté, fut d'abord fait prisonnier; et en peu de momens tous les généraux sans exception eurent le même sort, avec une multitude innombrable d'autres officiers. Plusieurs villes de la Souabe furent, aussi bien que Rhinfeld, le prix de cette victoire.

Le vainqueur, peu satisfait encore, porta ses vues sur Brisack, place de la plus grande importance pour l'un et l'autre parti, comme étant la clef de leurs domaines respectifs, c'est-à-dire, de la France pour les Impériaux, et de l'Empire pour les Français. Il fallut d'abord enlever une quantité de places qui couvraient celle-ci, et en particulier Fribourg, capable seule de consumer une armée nombreuse. Il fallut gagner presque autant de batailles rangées. Le général Gœutz fut le premier défait près le village de Witemveir, par la moitié d'une armée qui, avec l'autre moitié occupée à garder les lignes, eût encore été plus faible que la sienne. Le duc de Lorraine n'entra peu après dans la lice, que pour être mis en déroute. Au bout de quelques jours, il revint à la charge avec ce qu'il avait pu rallier de ses gens : son obstination ne servit qu'à combler son infortune. Le général Gœutz, avec de nouvelles troupes amenées par Lamboi, revint de même, irrité de sa propre défaite, et brûlant de prendre sa revanche. Il foudroya les lignes des assiégeans avec une artillerie nombreuse; attaqua, força quelques-uns de leurs postes, qui furent aussitôt repris; les harcela la nuit et le jour, chercha de toute part à les entamer, et à cent reprises différentes, en sorte que les vainqueurs, épuisés de lassitude par la continuité de leurs victoires, furent quelquefois au moment de succomber sous le poids de leurs lauriers. Ce ne fut que par une force d'âme et de courage qui faisait, pour ainsi dire, changer de nature aux corps qu'elle animait, qu'ils dissipèrent enfin leurs opiniâtres rivaux. Le général Goltz, substitué à Gœutz, dont l'Empereur au désespoir avait condamné la valeur malheureuse à une injuste prison, bien loin de mieux faire, prit la fuite à la seule nouvelle que le duc, tant de fois triomphant, s'avançait à sa rencontre. Brisack fut enfin réduit, sans avoir tiré de ces funestes secours d'autre fruit qu'une résistance désespérée, et une famine si affreuse, qu'on allait dans les cimetières déterrer les morts, et en dévorer jusqu'aux ossemens.

Le général Torstenson, dans la Bohême où était accouru l'Empereur, et par sa présence, communiquait à ses troupes une activité qui fatiguait prodigieusement les Suédois; Torstenson, par un dépit soudain, les attaqua brusquement près Thabor, culbuta la cavalerie du premier choc, et fit un assez grand carnage de l'infanterie : après quoi l'on combattit de part et d'autre, pour tout emporter ou tout perdre. En vain la nuit arrêta l'acharnement : il recommença le lendemain. Vainement encore les impériaux combattirent alors avec une opiniâtreté plus grande que jamais : ils ne procurèrent aux Suédois qu'une victoire plus complète, à la vue de l'Empereur, qui se retira consterné jusqu'à Vienne. La

terreur fut si grande dans les pays héréditaires de la maison d'Autriche, tous ouverts à l'ennemi par cette seule victoire, que les habitans s'en allèrent en troupes chercher un asile jusqu'en Italie. L'Empereur, pour arrêter la désertion, fut obligé de la défendre sous les peines les plus rigoureuses. Cependant, trait bien mémorable de la religion de ce prince! il tint la main à l'exécution de l'édit qu'il avait rendu au commencement de cette année 1645, pour bannir de ses domaines tout exercice de la religion protestante, sans craindre le ressentiment des Suédois, non moins ardens pour l'erreur que pour les conquêtes.

Le général Merci releva peu après les espérances de Ferdinand, en battant à Mariendal le plus renommé des généraux français, Turenne, réputé jusqu'alors invincible. Mais ce héros eut sa revanche dans la même campagne, et précisément sur le théâtre de l'ancienne gloire de Ferdinand. Turenne et Condé, réunis dans les champs de Nordlingue, si funeste autrefois à la Suède, lavèrent l'affront de leurs alliés dans le sang de l'ennemi commun, et changèrent ce monument de deuil en un monument plus durable de triomphe. Turenne et Wrangel, général suédois, remportèrent encore à Sommerhausen, près Augsbourg, une victoire qui acheva de rétablir au moins l'équilibre entre les parties.

Que d'obstacles cependant restaient encore à la paix des nations, à la conciliation de tant d'intérêts contraires, et surtout à la réunion des esprits! La religion seule, à laquelle nos vues doivent se restreindre, ou du moins se rapporter principalement, formait un obstacle effrayant pour la politique la plus consommée, depuis que les ligues et les armes protestantes contre-balançaient dans l'Empire le reste de ses forces. Le luthéranisme, à sa naissance, loin de porter son ambition sur les titres et les domaines de l'Eglise, bornait ses prétentions à être simplement toléré. Il regarda comme une grande fortune, d'avoir obtenu à Augsbourg le fameux *Interim*, qui suspendait l'arrêt de sa proscription; et plus encore la transaction de Passau (1552), avec la paix de religion, qui permettait à ses sectateurs l'exercice de leur nouveau culte, suivant la confession d'Augsbourg. Mais tel est le caractère des sectes : timides et rampantes dans leur enfance, à peine ont-elles pris quelque accroissement, qu'elles lèvent audacieusement la tête, et n'ont pas d'autre mesure pour leurs prétentions, que celle de leurs forces.

Les novateurs d'Allemagne étaient convenus, par les traités les plus solennels, que les prélats et tous les bénéficiers catholiques, qui abandonneraient la religion romaine pour embrasser la leur, seraient dès-lors obligés de quitter leurs bénéfices. Sitôt qu'ils cru-

rent pouvoir enfreindre les traités et les lois, les biens et les dignités ecclésiastiques devinrent l'objet de leur avidité. Foulant aux pieds le droit des gens qu'ils avaient tant réclamé, on les vit, le fer à la main, envahir les plus anciennes possessions de l'Eglise, et tourner contre elle ses propres biens. Ferdinand II avait entrepris avec justice de réprimer ce brigandage sacrilége, par son fameux édit de restitution : mais au milieu de la confusion et des guerres qui mirent l'Empire à deux doigts de sa perte, les sectaires, peu contens de reprendre les biens ecclésiastiques qu'on les avait contraints de restituer, usurpèrent une infinité d'autres droits et d'autres biens qui n'avaient jamais été qu'entre les mains du clergé catholique; et les regardant désormais comme leurs conquêtes, comme un patrimoine inaliénable, ils traitaient de vexation et de tyrannie les efforts que faisaient les catholiques pour rentrer dans leurs propriétés, ou pour donner seulement quelques bornes aux usurpations. De là ces plaintes et ces clameurs dont ils étourdissaient toute l'Allemagne; de là ces griefs, comme ils les appelaient, qu'ils s'empressèrent de présenter, en dix chefs, aux plénipotentiaires de Westphalie, trois ans avant qu'on y pût rien conclure.

Ils demandaient en substance, nonobstant les édits et les traités contraires, que les prélats et autres bénéficiers qui passeraient de la foi catholique au luthéranisme, ne fussent point privés de leurs bénéfices; que les biens de l'Eglise situés dans le territoire des Luthériens, fussent soumis à la juridiction de ceux-ci; que tous les états évangéliques eussent un droit illimité d'ordonner et de réformer la religion, dans toute l'étendue de leurs territoires; que les évangéliques perçussent librement les revenus, dîmes, pensions et aumônes, fondés dans les états catholiques pour des cures, des monastères, ou des hôpitaux que possédaient les protestans; que le pape et tous les prélats de la communion romaine n'eussent aucune sorte de juridiction sur aucune personne, dans le territoire des états évangeliques; que dans les assemblées de l'Empire, on n'eût point égard à la pluralité des suffrages, quand il s'agirait des affaires de la religion; mais que le parti des évangéliques, quoique le moins nombreux, eût une autorité toujours égale à celle des catholiques; enfin que, dans les députations ordinaires de l'Empire, quand bien même il ne s'agirait pas de religion, les députés des deux partis fussent en nombre parfaitement égal. On voit que ces ambitieux sectaires voulaient enfin une égalité parfaite entre eux et les catholiques, qu'ils dépouillaient ainsi de tout ce qu'ils s'arrogeaient à eux-mêmes. Bien plus, voulant qu'on n'eût point égard à la pluralité des suffrages dans les assem-

blées de l'Empire, ils n'y voulaient evidemment que trouble et confusion.

Peu contens même de l'égalité, ils tendaient à ruiner insensiblement l'ancienne religion, par leurs supercheries et leurs parjures : dissimulant leur croyance jusqu'à recevoir les saints ordres, pour s'ouvrir l'entrée aux prébendes et aux prélatures; puis levant le masque, ils retournaient avec elles à leur secte, qui proposait de nouvelles conditions et de nouvelles formules de serment, pour en priver à jamais les catholiques. Ils s'arrogeaient de même une supériorité manisfeste sur les ecclésiastiques de l'ancienne religion, qui, venant à se marier, étaient obligés de quitter leurs bénéfices; au lieu que leur propre mariage, ou pour mieux dire, leur concubinage, loin de les rendre inhabiles aux bénéfices, les en rendait plus dignes d'après les maximes de leur impure réforme. D'ailleurs, tandis qu'ils ne voulaient pas que les états catholiques, même ecclésiastiques, eussent l'exercice de leur juridiction, quant au spirituel, sur tous les sujets de leur propre territoire, ils s'attribuaient le droit d'obliger tous leurs sujets indistinctement à embrasser et à professer leurs erreurs. Ils refusaient encore aux catholiques les revenus qui leur appartenaient dans un territoire protestant, tandis qu'ils prétendaient percevoir le produit de ceux de leurs bénéfices qui étaient situés dans un territoire catholique. Ils poussèrent leurs prétentions jusqu'à demander qu'on supprimât la chambre impériale, avec toutes les cours de justice de l'Empire, et qu'on établît à leur place quatre chambres nouvelles, et souveraines chacune dans son district, composées d'un égal nombre de catholiques et de protestans.

Les Suédois, pour le moins aussi vifs sur l'article de la religion que les princes protestans d'Allemagne, disaient hautement que l'équilibre des deux religions dans l'Empire pouvait seul rendre la paix sûre et durable : d'où ils concluaient à introduire l'égalité, tant dans le collége électoral, que dans la chambre impériale et le conseil aulique. Zèle de secte, sans doute peu sincère au fond; mais qui colorait avantageusement le dessein de cette nation de se faire en Allemagne un établissement qui lui donnât plus de considération en Europe; c'est à quoi la servait essentiellement la chaleur qu'elle montrait pour la défense de la religion protestante et de la liberté germanique Outre la belle province de Poméranie, les Suédois voulaient qu'on leur cédât les diocèses de Brême, de Verden, d'Halberstat, d'Osnabruck, de Minden; et ils insistaient d'autant plus sur cet article, qu'il attaquait directement l'Eglise, et trouvait plus de faveur auprès des princes protestans de l'Empire. La France, quoiqu'alliée fidèle des Suédois, ne pouvait appuyer ces proposi-

tions sans trahir la foi qu'elle professait, et se décrier parmi tous les catholiques. Ses ministres représentèrent à ceux de Suède, qu'ils savaient parfaitement que la religion n'avait aucune part à l'alliance des deux couronnes, et qu'on ne s'était jamais proposé d'autre fin que de relever les états de l'Empire dominés par la maison d'Autriche, en y laissant la religion dans l'état où on l'aurait trouvée; qu'il était à craindre que bien des princes catholiques, ayant regardé, sur la parole du roi Très-Chrétien, la guerre d'Allemagne comme une pure guerre d'état, ne prissent plus conseil que de leur indignation, quand ils verraient la religion romaine si manifestement lésée; qu'en tout cas, la réputation de ce monarque en souffrirait toujours infiniment; que déjà les Espagnols le décriaient à Rome à cause de son alliance avec une puissance protestante, et se vantaient de toute part que le pape leur était entièrement dévoué.

Ces ministres vraiment religieux, Claude de Mesme, comte d'Avaux, et Abel Servien, comte de la Roche-Desaubiers, d'après les instructions de leur cour pour assurer la paix, s'efforcèrent d'engager les plénipotentiaires de Suède à faire entrer dans leur commune alliance tous les princes d'Allemagne, catholiques aussi bien que protestans : mais les dispositions de ces deux couronnes n'étaient pas à beaucoup près les mêmes. Les Suédois avaient toujours en tête d'entretenir en Allemagne une ligue permanente et purement protestante, afin de contrebalancer, et d'anéantir s'il était possible, le parti catholique, sans voir qu'ils mettaient par là obstacle à leur propre agrandissement. Par cette partialité, ils forçaient les puissances catholiques de se tenir aussi liguées dans l'Empire, et leur imposaient la nécessité de s'attacher à la maison d'Autriche, qui, sûre d'un secours prompt, épierait sans cesse, et trouverait tôt ou tard le moment d'écraser le parti contraire. Egarés dans les conceptions chimériques de leur faux zèle, ils se proposaient même de former une ligue universelle entre tous les protestans de l'Europe; et déjà ils négociaient avec le parlement d'Angleterre, afin d'établir dans toutes les nations le *Convenant* d'Ecosse, c'est-à-dire, afin d'exterminer en tous lieux la religion catholique.

Cependant la France, aussi bien que la maison d'Autriche, voulait avoir le pape pour médiateur de la paix universelle, et il le fut en effet avec la république de Venise : mais combien de temps, et à combien de reprises n'eurent-elles pas à lutter avec ces altiers sectaires, avant de les amener à y consentir? Telle fut invinciblement leur aversion pour le pasteur ou le nom romain, qu'il fallut partager le congrès en deux villes, Munster, où se fixa

le représentant du pape, Fabio Chigi, qui dans la suite fut pape lui-même sous le nom d'Alexandre VII, et Osnabruck, où se retirèrent les plénipotentiaires de Suède. Ceux de France firent néanmoins comprendre, qu'à raison de la délicatesse extrême des matières de religion, il fallait attribuer à chacune de ces deux assemblées un nombre à peu près égal de députés des deux croyances; et pour l'expédition plus uniforme des affaires, il y eut des rapports assidus et de fréquens voyages d'une ville à l'autre. Voilà quelle fut la forme du fameux congrès de Westphalie, et voici les articles principaux qu'on y arrêta touchant la religion, seul objet qui nous regarde (1648).

On commença par confirmer le traité de Passau fait en 1552, entre Charles V et les princes luthériens d'Allemagne. Cet accord fatal, qui avait donné au parti protestant une existence légale dans l'Empire, avec le libre exercice du luthéranisme professé suivant la Confession d'Augsbourg, eut ainsi tout son effet. On confirma pareillement ce qu'on appelait la paix de religion, c'est-à-dire, les réglemens de l'assemblée qui se tint à Augsbourg en 1555, pour l'explication des statuts précédens; ce qui avait donné un nouveau degré de consistance à l'état des protestans, et au libre exercice du luthéranisme. On y avait, à la vérité, fait un réglement fort avantageux à la foi catholique; savoir, que tout prélat et tout bénéficier qui renoncerait dans la suite à l'ancienne religion, serait privé de ses bénéfices : mais, sous prétexte d'ambiguité et d'obvier aux intrigues, on dérogea par le traité de Westphalie, non-seulement à cet article, mais à tous ceux qui paraissaient laisser quelque avantage aux anciens fidèles sur les novateurs. En un mot, on remit les deux partis, le protestant et le catholique, précisément sur le pied où ils étaient en 1642, c'est-à-dire, avant que la maison d'Autriche eût repris, par les victoires de Tilly et de Valstein, l'ascendant qui l'avait mise en état d'ordonner en 1630 la restitution des biens ecclésiastiques envahis par les sectaires. Par là on anéantissait encore les conventions faites en 1634 à l'avantage de la vraie religion, par le traité ou la paix de Prague, lorsqu'après la mort du roi Gustave, et l'humiliation du parti suédois à Nordlingue, les princes de l'union évangélique abandonnèrent pour un temps ce malheureux parti.

Ainsi on assura dans les divers états de l'Empire, soit catholiques, soit luthériens, tous les évêchés, archevêchés, abbayes et monastères, hôpitaux, colléges, prélatures, commendes, cures, chapelles, avec leurs droits fructueux et honorifiques, à ceux qui les possédaient le premier jour de janvier 1624, nonobstant tous les décrets, litiges pendans, sentences rendues, transactions, ac-

cords ou capitulations, exécutions même, qui demeurèrent pour toujours annulés. Et pour l'avenir, on ordonna que, si un évêque, ou tout autre bénéficier, soit de la communion romaine, soit de la confession d'Augsbourg, venait à changer de religion, il serait déchu de tous ses droits, viderait incessamment ses mains des fruits et revenus courans, et qu'on lui donnerait un successeur de la religion à laquelle le bénéfice était annexé par le traité susdit, sans toutefois lui faire restituer les fruits qu'il aurait perçus avant son changement de religion. Il en fut ordonné de la même manière, pour tous les fonds ecclésiastiques passés d'un parti à l'autre depuis l'an 1624, et dont les possesseurs, évincés en vertu de ces dernières conventions, furent dispensés de restituer les fruits, ainsi que les dépens, dommages et intérêts qu'une partie pourrait prétendre contre l'autre. On statua aussi qu'à l'avenir les bénéfices, dignités, principautés ecclésiastiques, ne se transmettraient pas comme des héritages, et qu'on ne ferait plus rien qui pût les rendre héréditaires. Mais que pouvait-on se promettre d'un pareil statut, contre la rapacité de l'hérésie amorcée en tant d'autres manières!

Pour les Eglises et les chapitres mixtes, c'est-à-dire partie catholiques et partie protestans, on arrêta qu'il y aurait à perpétuité autant de capitulaires ou chanoines, qu'il y en avait à l'époque fixée de 1624, et qu'à ceux qui viendraient à décéder, on n'en substituerait que de la même religion : que, si en quelque lieu il s'en trouvait un plus grand nombre, de l'une ou l'autre croyance, qu'à cette époque, ces surnuméraires jouiraient de leurs prébendes leur vie durant; mais qu'ils seraient ensuite remplacés par des sujets de l'autre parti jusqu'à la concurrence d'une égalité parfaite; qu'il ne serait rien ajouté cependant aux statuts anciens, qui pût blesser la conscience, ou diminuer les droits des uns ni des autres.

On établit la même égalité dans les compagnies civiles et politiques, dans le conseil aulique, dans les chambres impériales, dans le sénat et tous les tribunaux des villes libres de l'Empire; en sorte qu'il y eut pour chaque religion un nombre égal de juges et de magistrats dans les états mixtes. Pour ceux qui ne professaient qu'une seule des deux religions en 1624, et généralement pour tous les princes et seigneurs qui auraient des sujets d'une autre religion que celle du territoire, on ordonna qu'ils laissassent la liberté de conscience, de manière à ce que ces sujets pussent vaquer paisiblement dans leurs maisons à leurs dévotions particulières, assister même dans le voisinage à l'exercice public de leur religion, envoyer leurs enfans hors du pays à des écoles de leur croyance, ou les faire instruire chez eux par des instituteurs de

même communion. Et par l'intérêt que les sectes les plus inconciliables ont à s'accorder ensemble contre l'Eglise, la liberté de conscience, et les autres avantages stipulés en faveur de la confession d'Augsbourg, furent étendus aux sectateurs de Zuingle et de Calvin, si odieux sous le nom de Sacramentaires aux Luthériens même. Pour comble d'aveuglement, la Germanie protestante, mettant pour ainsi dire le dernier sceau à sa réprobation, et se prémunissant contre les moyens de conversion, avec une prévoyance qui tenait moins de l'homme et de la politique, que de l'esprit infernal, fit régler qu'un prince qui viendrait à changer de croyance ne pourrait rien changer, dans ses états, à l'exercice de la religion, ni aux lois ou constitutions ecclésiastiques reçues auparavant.

Dans la pacification de tous les litiges, l'article des frais et des indemnités est communément celui qui éprouve le plus d'obstacles : ici la cupidité de l'hérésie trouva pleinement à se satisfaire aux dépens du sanctuaire et du patrimoine des pauvres. On fit scandaleusement main-basse sur les plus riches propriétés de l'Eglise germanique, la plus richement dotée de toutes les Eglises. Quelques détails donneront une idée de cette énorme déprédation. On abandonna et l'on transmit à perpétuité aux rois de Suède, l'archevêché de Brême et l'évêché de Verden, érigés en duchés profanes et en fiefs immédiats de l'Empire; à la maison de Brandeboug, l'archevêché de Magdebourg et les évêchés d'Halberstad, de Minden, de Camin, avec pouvoir d'éteindre à Camin tous les canonicats après la mort des chanoines, pour en incorporer les biens au reste de l'usurpation; aux ducs de Meckelbourg, les évêchés de Strasbourg et de Schwerin, avec la même faculté d'éteindre à leur profit les canonicats de ces deux chapitres; aux ducs de Brunswick, la succession alternative avec les catholiques à l'évêché d'Osnabruck, et les riches monastères de Walckeried et de Groemingen; aux landgraves de Hesse, l'abbaye de Hirsfeld, avec une somme de six cent mille richsdales, à payer tant par les archevêques de Mayence et de Cologne que par les évêques de Paderborn et Munster, et par l'abbé de Fulde.

Ainsi la paix fatale de Munster multiplia en Allemagne les chances de durée du luthéranisme, autant et plus encore par ces invasions sacriléges, que toutes les réclamations du chef de l'Eglise ne purent empêcher, que par l'égalité qu'elle établit entre l'erreur ou l'impiété et la vraie foi. Ainsi encore la plus monstrueuse et la plus absurde des hérésies, à la considérer au moins en sa qualité de réforme, obtint sur la plupart des autres le malheureux avantage de l'étendue et de la durée. Mais, si c'est un

avantage à son sens, il est au moins une secte d'infidèles, le mahométisme, qui peut le lui disputer.

Et quel triste avantage que celui qui, après trois siècles, tient toujours ceux qui s'en prévalent endormis dans les ombres mortelles de l'erreur, sans qu'on puisse désormais se promettre leur réveil, à moins de la pleine effusion de ces grâces miraculeuses que le Ciel, avare de miracles, ne départ qu'avec poids et mesure!

DISSERTATION

D'APRÈS

L'ABBÉ DE CAVEIRAC,

Sur la journée de la Saint-Barthélemy.

Les Calvinistes remplirent l'Europe de leurs malheurs; et personne n'osa répondre en détail à leurs déclamations, parce que tout le monde craignait de passer pour l'apologiste d'une action que chacun avait en exécration : ainsi l'erreur s'accrut d'âge en âge, faute d'avoir été réfutée à sa naissance. C'est aujourd'hui, plus que jamais, le moment de la détruire Eloignés de trois siècles de cet affreux événement, avons-nous dit dans le cours de cette *Histoire*, nos âmes sont assez rassises pour le contempler, non sans horreur, mais sans partialité; et il n'est pas à craindre que le nuage des passions vienne obscurcir la lumière. On peut répandre des clartés sur les motifs et les effets de cette scène tragique, sans être l'approbateur tacite des uns, ou le contemplateur insensible des autres; et quand on enlèverait à la journée de la Saint-Barthélemy les trois quarts des horribles excès qui l'ont accompagnée, elle serait encore assez affreuse pour être détestée de ceux en qui tout sentiment d'humanité n'est pas entièrement éteint. C'est dans cette confiance que nous oserons avancer :

1° Que la religion n'y a eu aucune part;
2° Que ce fut une affaire de proscription;
3° Qu'elle n'a jamais dû regarder que Paris;
4° Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on ne l'a dit.

§ 1er. *La religion n'a eu aucune part à la journée de la Saint-Barthélemy.*

Il faut avoir dépouillé toute justice, pour accuser la religion catholique des maux que nos pères ont soufferts pendant les malheureuses guerres qui désolèrent la France sous les règnes des trois frères, et encore plus pour lui attribuer la fatale résolution de Charles IX : elle n'y a participé ni comme motif, ni comme conseil, ni comme agent. On trouve la preuve de la première branche de notre thèse dans les procédés des Calvinistes, dans les aveux de Charles IX, dans la conduite des parlemens. L'entreprise d'enlever deux rois, plusieurs villes soustraites à leur obéissance, des siéges soutenus, des troupes étrangères introduites dans le royaume, quatre batailles rangées livrées au souverain, étaient des motifs de mécontentement assez puissans pour irriter le monarque et rendre les sujets odieux; aussi écrivait-il à Schomberg : *Je n'ai pu les supporter plus long-temps*[1].

La religion y avait si peu de part, que le martyrographe des Calvinistes[2] rapporte que les meurtriers disaient aux passans, en leur montrant les cadavres : *Ce sont ceux qui ont voulu nous forcer, afin de tuer le roi.* Il rapporte aussi[3] : *Les courtisans riaient à gorge déployée, disant que la guerre était vraiment finie, et qu'ils vivraient en paix à l'avenir; qu'il fallait faire ainsi les édits de pacification, non pas avec du papier et des députés.* Le même auteur nous fournit encore une preuve que la religion ne fut pas le motif de cette terrible exécution, quand il dit que *le parlement de Toulouse fit publier quelque forme de volonté du*

[1] Lettre de Charles IX. — [2] Hist. des Mart. pers. et mis à mort pour la vérité de l'Evang. depuis le temps des Apôtres jusqu'en 1574, p. 713, impr. en 1582, fol. recto. — [3] Ibid. fol. verso.

roi, par laquelle défenses étaient faites de ne molester en rien ceux de la religion, ains de les favoriser[1]. Pareil édit avait été publié à Paris, dès le 26 août. L'auteur des Hommes illustres n'est nullement persuadé de la sincérité de cette déclaration : mais les raisons qu'il apporte contre elle ne sont pas concluantes, et il faut s'être nourri de l'esprit de l'historien de Thou, pour voir partout, comme lui, dans cette affaire la religion et jamais la rébellion. Eh! qu'avait-on besoin d'un motif religieux, là où l'intérêt personnel, la jalousie, la haine, la vengeance, peut-être même la sûreté du prince, ou du moins le repos commun, s'unissaient pour conseiller la perte des rebelles? C'est donc faire injure au bon sens autant qu'à la religion, que d'attribuer à une sorte d'enthousiasme une résolution prise par des gens qui connaissaient à peine le nom de zèle.

Mais si la religion n'eut aucune part au massacre comme motif, elle y est bien moins entrée comme conseil. On ne voit en effet ni cardinaux, ni évêques, ni prêtres admis dans ce funeste divan ; le duc de Guise lui-même en fut exclu ; et il y aurait autant d'injustice à rejeter sur les catholiques l'odieux de cet événement, que d'attribuer l'assassinat du cardinal de Lorraine et de son frère à l'instigation des Calvinistes. Si, à la nouvelle de cette terrible expédition, on rendit de solennelles actions de grâce à Rome, si Grégoire XIII alla processionnellement de l'église de Saint-Marc à celle de Saint-Louis, s'il indiqua un jubilé[2], s'il fit frapper une médaille; toutes ces démonstrations de reconnaissance, plutôt que de satisfaction, eurent pour véritable et unique principe, non le massacre des Huguenots, mais la découverte de la conspiration qu'ils avaient tramée, ou du moins dont le roi eut grand soin de les accuser dans toutes les cours de la chrétienté. Si Charles IX, après avoir conservé un sang précieux dès-lors à la France, et qui devait l'être un jour davantage, voulut forcer le roi de Navarre et le prince de Condé à aller à la messe, c'était moins pour les attacher à la foi catholique, que pour les détacher du parti huguenot. Aussi ne le vit-on irrité de leur refus que dans les premiers momens de la résistance : après quoi il ne se mit pas fort en peine de leur conversion; en cela il se montra plus mauvais politique que bon missionnaire. En effet, si, après avoir amené[3] ces princes à une abjuration, on avait employé tous les moyens honnêtes pour les retenir dans la religion catholique, les Calvinistes, à qui on venait d'enlever leur chef, n'auraient plus eu personne à mettre à leur tête, et les guerres civiles auraient pris fin. Moins on les employa, ces moyens, plus on donna lieu à la postérité d'être persuadée qu'on ne consulta pas la religion catholique. Elle n'entra donc pour rien dans la journée de la Saint-Barthélemy, comme conseil, quoi qu'en dise l'auteur des Hommes illustres et son inscription imaginée à plaisir. J'ignore sur quels Mémoires cet écrivain a travaillé, mais son affectation à nous les cacher rend ses anecdotes très-suspectes; heureux si la suspicion ne s'étend pas plus loin! Les Essais sur l'histoire générale ne sont ni plus favorables à la religion, ni plus conformes à la vérité, lorsqu'ils hasardent que l'horrible résolution du massacre avait été préparée et méditée par les cardinaux de Birague et de Retz, sans faire attention que ces deux hommes ne furent revêtus de la pourpre[4] que long-temps après cette triste époque; mais qu'importe un anachronisme de plus ou de moins, quand il peut servir à noircir l'Eglise et ses ministres? Je ne m'arrêterai pas à réfuter ces faits; ils coulent d'une plume qui, Dieu merci, nous a accoutumés à ne pas la croire : ce ne sera pas sur son témoignage décrié qu'on se déterminera à regarder la catholicité comme la conseillère [illegible] de meurtres qu'elle abhorre.

Mais pourrait-on l'accuser de lui avoir entrée comme agent, elle qui ouvrit partout ses portes à ces infortunés que la fureur du peuple poursuivait encore quand la colère du prince était assouvie? Charles IX, ne voulant pas et n'ayant jamais voulu que la proscription s'étendît au-delà de Paris, dépêcha des courriers, dès le 24 vers six heures du soir, à tous les gouverneurs des provinces et des villes, afin qu'ils prissent des mesures pour qu'il n'arrivât rien de semblable à ce qui

[1] Hist. des Mart. p. 730, fol. recto.

[2] Indicto jubilæo christiani orbis populos provocavit ad Galliæ religionem et regem supremo Numini commendandos. Bonnumis, Rom. pontif. t. 1, p. 336.

[3] Par les soins et les instructions du P. Maldonat, jésuite. — [4] Birague, par Grég. XIII, en 1578; Retz, par Sixte V, en 1587.

s'était passé dans la capitale; et sur ces ordres, les gouverneurs pourvurent, chacun à sa manière, à la sûreté des Calvinistes : ainsi à Lyon on en envoya beaucoup aux prisons de l'archevêché, aux Célestins et aux Cordeliers. Si on doutait que ce fût dans la vue de les sauver, qu'on lise le martyrologe des Calvinistes : il y est dit qu'on en envoya une fois trente et une autre fois vingt aux Célestins dans cette intention. Et si les prisons de l'archevêché ne les préservèrent pas de la fureur de quelques scélérats, on voit dans ce même registre que les meurtres furent commis à l'insu et pendant l'absence du gouverneur, qui les fit cesser à son retour, et voulut en faire rechercher et punir les auteurs. *Il fut dressé procès-verbal par la justice*[1], *comme les prisons avaient été brisées par émotion populaire; et on fit crier à son de trompe que ceux qui en déclareraient les auteurs auraient cent écus. Les couvens servirent d'asile aux Calvinistes de* Toulouse. A Bourges, *quelques paisibles catholiques en retirèrent aucuns.* A Lisieux, l'évêque[2] s'opposa, non à l'exécution cruelle des ordres du roi, car il est faux qu'il y en ait eu aucun d'envoyé dans les provinces, mais à la fureur de quelques hommes que le gouverneur ne pouvait contenir, tant ils étaient excités au meurtre par l'exemple, par l'avarice, ou même par le ressentiment[3]. A Romans, *les catholiques les plus paisibles désirant sauver plusieurs de leurs amis, de soixante qu'on avait arrêtés, ils en délivrèrent quarante; à quoi M. de Gordes, gouverneur de la province, qui n'était pas cruel, contribua; et des vingt restans on en sauva encore treize : il n'en périt que sept pour avoir beaucoup d'ennemis et porté les armes*[4]. A Troyes, *un catholique voulut sauver Etienne Marguien.* A Bordeaux, *il y en eut plusieurs sauvés par des prêtres et autres personnes desquelles on n'eût jamais espéré tel secours*[5]. A Nîmes, les catholiques, oubliant que leurs concitoyens les Huguenots les avaient massacrés à deux reprises, de sang-froid, se réunirent à eux pour les sauver d'un carnage trop autorisé par l'exemple, assez excusé par le ressentiment, nullement permis par la religion. La plaie que les Calvinistes avaient faite à presque toutes les familles catholiques de cette ville[6] saignait encore; on se souvenait de ces nuits fatales où ils avaient égorgé leurs frères aux flambeaux, processionnellement, et avec le cruel appareil des sacrifices de la Taurique : c'est, je crois, la seule procession[7] que les Calvinistes aient faite. Si les catholiques se sont montrés plus humains qu'eux, c'est parce qu'ils étaient meilleurs chrétiens; un tel acte d'humanité, sorti du sein du trouble, n'a pu prendre son principe que dans la charité. Mais pourquoi chercher hors de Paris des exemples de compassion? Cette capitale nous en a fournis, un historien calviniste[8] nous les a conservés. *Entre les seigneurs français qui furent remarqués avoir garanti la vie à plus de confédérés, les ducs de Guise, d'Aumale, Biron, Bellièvre, et Walsingham, ambassadeur anglais, les obligèrent plus..... Après même qu'on eut fait entendre au peuple que les Huguenots, pour tuer le roi, avaient voulu forcer les corps-de-garde, et que jà ils avaient tué plus de vingt soldats catholiques, alors ce peuple, guidé d'un désir de religion, joint à l'affection qu'il porte à son prince, en eût montré beaucoup davantage, si quelques seigneurs, contens de la mort des chefs, ne l'eussent souvent détourné : plusieurs Italiens même, courant montés et armés par les rues, tant de la ville que des faubourgs, avaient ouvert leurs maisons à la seule retraite des plus heureux.*

Les catholiques ont donc sauvé ce qu'ils ont pu de la colère du prince, et de la fureur du peuple. Il n'y eut aucune des villes infortunées qui ne leur fût redevable de la conservation de quelques citoyens calvinistes; toutes se sont ressenties, dans ce fatal moment, de cet esprit de charité qui caractérise la vraie religion, qui distingue ses ministres, qui abhorre le meurtre et le sang : Genève même serait ingrate si elle ne s'en louait. C'est à un prêtre de Troyes qu'elle doit l'avantage de compter parmi ses hommes illustres un des plus célèbres médecins de l'Europe : si ce prêtre n'eût sauvé le père de Théodore Tronchin, il manquerait une célébrité à cette ville.

[1] Hist. des Mart. p. 716, fol. recto. — [2] Hennuyer. — [3] Hist. des Mart. p. 728, fol. recto. — [4] Ibid. p. 728, fol. recto. — [5] Ibid. p. 730, fol. verso. — [6] En 1567 et en 1569. Voy. l'Hist. de Nîmes, t. v, p. 9 et suiv. et p. 50.

[7] On en verra l'ordre et la marche dans l'Hist. de cette ville, par Menard, t. v, an 1597. — [8] La Popelin. Hist. de France, édit. de 1581, l. 29 p. 67.

Si ces actes d'humanité ne lavaient pas assez la religion des reproches qu'on lui fait encore tous les jours, peut-être le sang de plusieurs catholiques mêlé à celui de leurs malheureux frères, et versé par la haine ou par l'avarice, efface rait-il jusqu'au moindre soupçon. La licence, inséparable du tumulte, fit périr beaucoup de catholiques[1]. *C'était être huguenot,* dit Mézeray, *que d'avoir de l'argent, ou des charges enviées, ou des héritiers affamés.* Si on nous avait conservé les noms des nôtres qui furent immolés à la vengeance ou à la cupidité, on serait surpris du nombre de cette espèce de martyrs[2]. Le gouverneur de Bordeaux rançonnait les catholiques comme les protestans, et faisait perdre la vie à ceux qui avaient le moyen de la racheter, s'ils n'en avaient la volonté[3]. A Bourges, un prêtre détenu en prison y reçut la mort. A La Charité, la femme catholique d'un capitaine[4] fut poignardée. A Vic, dans le pays Messin, le gouverneur[5] fut assassiné. A Paris, un maître des requêtes[6], et un chanoine de Notre-Dame[7], conseiller au parlement, eurent le même sort. Eh! combien d'autres catholiques ont été enveloppés par la seule confusion dans cette affreuse proscription!

J'espère qu'après ce que je viens de dire, on ne verra dans les ministres de la vengeance de Charles IX, ni *fureur religieuse,* ni mains *armées* tout à la fois *de crucifix et de poignards;* et s'il est venu dans l'esprit d'un auteur de nous les représenter sous cette image, c'est sans doute parce que l'idée d'un Dieu vengeur suit toujours celui qui l'outrage, *furiis agitatus Orestes :* puisse cette poursuite être un heureux augure pour son salut!

§ 2. — *La journée de la Saint-Barthélemy fut une affaire de proscription.*

Si on n'avait pas fait des éloges singuliers de l'amiral de Coligny; si la plupart des Français ne le regardaient pas encore, sur la foi d'un apologiste ou d'un poète, comme un modèle de probité, quand ils ne devraient voir en lui qu'un chef de rebelles; si, à la faveur de ses vertus guerrières, on ne lui supposait pas gratuitement toutes celles qui constituent le bon Français et le bon serviteur du roi, il serait inutile de mettre en problème le motif qui détermina Charles IX et son conseil à l'horrible extrémité à laquelle l'on se porta. Mais puisqu'il plaît à beaucoup de monde de douter des torts réels, ou plutôt des crimes de ceux qui prirent les armes contre leur souverain, et lui aliénèrent, en les soulevant, une partie de ses sujets; il est indispensable de rechercher leur conduite : on y trouvera la malheureuse cause de leur proscription.

Du moment que les Huguenots prirent les armes, ils devinrent criminels de lèze-majesté. C'est en vain qu'ils disaient alors, et qu'ils disent encore, que c'était pour le service du roi, et contre les entreprises des princes de Guise : ces entreprises n'auraient jamais existé sans la jalousie des Coligny; c'est elle qui donna naissance aux troubles du royaume et aux inquiétudes de Catherine de Médicis. Le crime de l'Amiral, et des seigneurs ses complices, était donc aussi ancien que la première prise d'armes, sans que les édits de pacification en aient interrompu la continuité, bien qu'ils en eussent assuré le pardon.

La preuve de cette rébellion non interrompue se trouve, quant à l'Amiral, dans le Journal de sa recette et de sa dépense produit au conseil du roi et au parlement; on y voit que, sous prétexte de lever de l'argent pour le paiement des Reitres, et au préjudice des défenses portées par les édits de pacification, *il levait et exigeait sur les sujets du roi, qui étaient de la religion, une si grande et si énorme somme de deniers, que les pauvres gens en étaient du tout spoliés de leurs facultés* 8. Ses papiers, dont on se saisit après sa mort, contenaient des arrangemens et des projets qui eussent suffi pour le faire périr sur un échafaud, si la preuve en eût été acquise. Mais ce qu'on ne pouvait prouver juridiquement, on le soupçonnait avec raison d'après la seule contenance de ces gentilshommes qui l'environnaient sans cesse, qui lui offraient leurs bras, qui voulurent s'ar-

[1] Hist. des Mart. p. 731, fol. rect. — [2] Ibid. p. 724, fol. vers. — [3] Ibid. — [4] Landas. — [5] Salude. — [6] Guilh. Bertrand de Villemont. — [7] Jean Rouillard. — [8] Harang. de Bellièvre, pron. à Baden en Ergone le 18 décemb. 1572.

mer pour venger sur-le-champ sa blessure. Bellièvre disait aux députés des Treize-Cantons, en parlant de ses papiers : « Je sais où ils sont : le roi les a vus, tout » son conseil semblablement, comme aussi sa cour de parlement; que peut-on » dire d'un ordre politique qui a été trouvé parmi leurs papiers? par lesquels il » a apparu au roi que ledit Amiral avait établi, ez seize provinces de son royaume, » des gouverneurs, des chefs de guerre, avec certain nombre de conseillers qui » avaient charge de tenir le peuple armé, le mettre ensemble et en armes aux pre- » miers mandemens de sa part; auxquels était donné pouvoir de lever annuelle- » ment, sur les sujets de Sa Majesté, notable somme de deniers. »

Pour sentir à quel point l'Amiral était devenu odieux à Charles IX, il faut lire ce que ce roi écrivait à de Schomberg, son ambassadeur auprès des princes d'Allemagne[1] : « Il avait plus de puissance, et était mieux obéi de ceux de la nouvelle » religion, que je n'étais; ayant moyen, par la grande autorité usurpée sur eux, » de me les soulever, et de leur faire prendre les armes contre moi, toutes et » quantes fois que bon lui semblerait, ainsi que plusieurs fois il l'a assez mon- » tré : et récemment il avait déjà envoyé ses mandemens à tous ceux de ladite » religion, pour se trouver tous ensemble en équipages d'armes, le troisième du » mois, à Melun, bien proche de Fontainebleau où en même temps je devais être; » de sorte que, s'étant arrogé une telle puissance sur mesdits sujets, je ne me » pouvais dire roi absolu, mais commandant seulement une des parts de mon » royaume : donc, s'il a plu à Dieu de m'en délivrer, j'ai bien occasion de l'en » louer, et bénir le juste châtiment qu'il a fait dudit Amiral et de ses complices. » Il ne m'a pas été possible, ajoute le roi, de le supporter plus longuement, et » me suis résolu de laisser tirer le cours d'une justice, à la vérité extraordinaire, » et autre que je n'eusse voulu, mais telle qu'en semblable personne il était né- » cessaire de pratiquer. »

Il est certain que ce sujet rebelle entretenait continuellement un parti redoutable à l'autorité royale, et creusait sous le trône des mines prêtes à éclater au premier moment favorable : il était donc constamment criminel de lèse-majesté, et en conséquence il dut devenir odieux à Charles IX et à son conseil. Il menaçait à tout propos le roi et la reine d'une nouvelle guerre civile, « pour peu que Sa » Majesté se rendît difficile à lui accorder ses demandes, tout injustes et déraisonnables qu'elles fussent, dit Bellièvre. Lorsque le roi ne voulut à son appétit » rompre la paix au roi d'Espagne pour lui faire la guerre en Flandre, il n'eut » point honte de lui dire en plein conseil, et avec une incroyable arrogance, » que, si Sa Majesté ne voulait consentir à faire la guerre en Flandre, elle se » pouvait assurer de l'avoir bientôt en France entre ses sujets. Il n'y a pas deux » mois que, se ressouvenant, Sa Majesté, d'une telle arrogance, disait à aucuns » siens serviteurs entre lesquels j'étais, que quand il se voyait ainsi menacé, les » cheveux lui dressaient sur la tête. »

Il ne faut pas croire que de Bellièvre soit le seul qui ait parlé de la sorte; les Mémoires de Brantôme, de Tavannes, de Montluc, et la Harangue de l'évêque de Valence aux Polonais, sont pleins de ces reproches fondés sur les faits. *Les Huguenots ne peuvent oublier le mot qui leur coûta si cher le 24 août* 1572, dit Tavannes : FAITES LA GUERRE AUX ESPAGNOLS, SIRE, OU NOUS SERONS CONTRAINTS DE VOUS LA FAIRE[2]. C'est ce projet de guerre qui acheva de perdre l'ambitieux Amiral. Charles IX en goûta trop le plan, pour le malheur de celui qui l'avait formé, puisque ce sujet entreprenant devint par là assez hardi pour essayer de détruire Catherine de Médicis dans l'esprit et dans le cœur de son fils. Enivré d'un commencement de faveur, il oublia la faiblesse du roi pour sa mère; la peignit aux yeux de ce prince avec des couleurs trop fortes pour être pardonnées; la lui représenta maniant à son gré les rênes de l'empire, retenant toute l'autorité, préférant la réputation du duc d'Anjou à la gloire du roi et aux véritables intérêts de l'Etat. Il conseilla à Charles IX de secouer ce joug; le rendit inquiet sur une puissance dont lui-même était jaloux, qu'il eût voulu abattre pour élever la sienne; il avança ainsi son infortune, parce qu'il ne put consommer celle

[1] Cette lettre est du 13 sept. 1572, Mém. de Villeroy, t. IV. — [2] Mém. p. 407.

de Catherine et de son conseil; et en cela se montra tout à la fois mauvais connaisseur, mauvais politique, mauvais serviteur et mauvais citoyen. Avec quelle témérité, ou plutôt quelle audace, offrit-il à Charles IX dix mille hommes de troupes pour porter la guerre dans les Pays-Bas? Ce roi, entretenant Tavannes des moyens d'entreprendre cette guerre, n'oublia pas l'offre de Coligny, qu'il ne nomma pas à Tavannes; mais ce serviteur zélé et bouillant, qui savait bien que l'Amiral seul pouvait faire de telles offres, répondit à son maître: « Celui de vos » sujets qui vous porte telles paroles, vous lui devez faire trancher la tête. Com- » ment vous offre-t-il ce qui est à vous? c'est signe qu'il les a gagnés et corrompus, » et qu'il est chef de parti à votre préjudice; il a rendu ces dix mille vos sujets à » lui pour s'en aider à un besoin contre vous. » Réflexion judicieuse dont le résultat sur l'esprit du prince fut fatal à l'Amiral. Si on ajoute à ces griefs du moment les torts passés qu'un édit n'efface jamais assez bien pour qu'il n'en reste pas toujours quelque impression fâcheuse; si on se rappelle les motifs qui avaient déterminé la cour à faire arrêter le prince de Condé et l'Amiral à Noyers, l'arrêt du parlement de Paris[1] qui avait condamné ce dernier à perdre la tête, les cinquante mille écus d'or promis[2] à quiconque, français ou étranger, l'apporterait, et surtout, comme dit Montluc, *la traite qu'il fit faire au roi, de Meaux à Paris, plus vite que le pas*[3], on se persuadera sans peine que ce sujet était devenu insupportable au fils comme à la mère et à leur conseil intime: et dès-lors qui pourra douter que la Saint-Barthélemy ne fût une vraie proscription, dont les différens motifs, réunis et semblables à des nuages, s'étaient rassemblés sur la tête de Coligny et de son parti, pour former enfin l'orage d'où partit la foudre qui l'écrasa? Si j'en disais davantage, je pourrais passer pour l'apologiste de cette affreuse résolution, quand je n'en suis que l'historien exact; il est donc à propos de s'arrêter ici. Qu'il me soit permis cependant de faire observer, comme critique, la propension énorme de l'historien De Thou pour les Calvinistes, et surtout pour Coligny; on ne saurait trop faire remarquer cet esprit de partialité dans un auteur que la nation s'est accoutumée à regarder comme la fidélité même. De tous les préjugés, en fait d'histoire, le plus dangereux est celui d'une vénération mal entendue pour les écrivains; et certainement l'historien De Thou n'en est pas toujours digne. Qu'on en juge par son affectation à rapporter et à faire valoir deux articles du Journal de l'Amiral. L'un est l'avis donné au roi *de prendre garde, en assignant l'apanage de ses frères, de ne pas leur donner trop d'autorité;* l'autre est un Mémoire qui ne devait être communiqué qu'au roi, où il *représentait que, si on n'acceptait pas les conditions proposées par les Flamands révoltés contre l'Espagne, ils ne manqueraient pas de se livrer aux Anglais, qui deviendraient les ennemis de la France, dès qu'ils auraient mis le pied dans les Pays-Bas.* Voilà de belles preuves de zèle! Quand de Thou les ramassait avec soin, et les rapportait avec complaisance, il croyait sans doute que, sur sa parole, la postérité n'y verrait qu'attachement et fidélité; il croyait qu'elle oublierait combien l'Amiral avait intérêt à voir le roi brouillé avec ses frères et avec l'Espagne. Si Charles IX eût demandé à Coligny son sentiment sur la manière de régler l'apanage des princes, on pourrait croire que la sincérité de celui-ci était l'effet du zèle, et il faudrait lui en savoir gré: mais c'était un avis donné à quelqu'un qui n'en demandait pas, avis qui devait mettre dans la famille royale une division dont le parti de l'Amiral eût profité. On sait qu'il détestait le duc d'Anjou: c'était donc pour se venger de lui, ou pour se mettre mieux à l'abri de ses atteintes, qu'il voulait que son autorité fût diminuée. On sait que le duc d'Alençon penchait pour ce chef des Huguenots: or c'était se l'attacher davantage, que de lui fournir des sujets de mécontentement capables d'achever de le détacher des intérêts du roi; c'était le faire pousser, par la main même de Charles IX, dans les bras des rebelles; il n'y a donc rien dans ce premier avis qui mérite des éloges. L'autre est encore plus marqué au coin de l'intérêt. La rébellion des Pays-Bas était l'ouvrage de la Réforme; l'étendue et l'affermissement de la secte en dépendaient. Aider aux Calvinistes de Flandre à secouer le joug, c'était en imposer aux catholiques de

[1] Du 13 sept. 1569. — [2] Promis par arrêt du 28 du même mois. — [3] Comment. l. 7.

France; c'était augmenter les forces du parti. Les révoltés pouvaient échouer dans leur entreprise, parce qu'Elisabeth ne voulait pas favoriser leur rébellion. L'Amiral devait jouer un rôle dans cette guerre; il avait affaire à un prince dont il fallait réveiller l'ardeur par la jalousie, et qu'il fallait déterminer en le piquant: il lui fit craindre que les Anglais ne s'emparassent de ce pays, et il savait au contraire que leur reine n'en voulait pas. Il y avait donc intérêt particulier, injustice générale et mauvaise foi dans ce beau Mémoire, qui n'était au fond que le précis de ce que l'Amiral avait dit à Charles IX pour l'engager à porter la guerre dans les Pays-Bas. Qu'on regarde sous ce point de vue les deux articles recueillis et relevés par l'historien de Thou, et loin d'y voir rien qui mérite le moindre éloge, on y apprendra à lire cet historien avec une sage méfiance qui peut seule empêcher qu'une telle lecture ne devienne très-dangereuse. C'est dans cette source suspecte que l'auteur des Vies des hommes illustres a puisé tout ce qu'il nous dit de beau de l'amiral de Coligny; c'est là qu'il a pris que la recherche faite dans les papiers de ce rebelle[1] *ne put rien fournir qui pût faire naître le soupçon le plus léger* contre lui. Ce n'était donc rien, à son avis, que d'avoir *des gouverneurs dans des provinces, des chefs de guerre avec certain nombre de conseillers, qui avaient charge de tenir le peuple armé;* ce n'était rien que de *lever des sommes d'argent et de s'en appliquer une partie;* ce n'était rien que d'avoir *envoyé ses mandemens à ceux de la religion pour se trouver en armes le trois de septembre à Melun, près Fontainebleau où le roi devait être.* Si toutes ces choses ne caractérisent pas le sujet rebelle, à quoi reconnaîtra-t-on désormais la rébellion? Voilà pourtant cette probité tant vantée par nos historiens anciens et modernes, tant célébrée par un de nos plus fameux poètes, tant accréditée parmi ceux d'entre nous qui sont toujours portés à croire tout ce qui tend à augmenter les torts d'un gouvernement. L'excès est condamnable dans le blâme comme dans les éloges. Coligny avait des vertus guerrières; mais il manquait de celles qui caractérisent le vrai serviteur du roi: sa probité n'était pas tellement épurée qu'il n'y eût dans ses actions un mélange de jalousie contre les Guise, et un degré d'ambition désordonné qui le rendront toujours criminel aux yeux des juges désintéressés. Ceux qui ont entrepris de faire l'apologie de Coligny auraient dû, avant tout, le justifier du soupçon trop bien fondé d'avoir conduit la main de Poltrot. Ce n'est pas la déposition de ce scélérat qui me fait regarder l'Amiral comme son complice, ou plutôt comme son instigateur; ce sont les défenses, les propres aveux de Coligny. Convenir dans une lettre à la reine, que *depuis cinq ou six mois en-ça il n'a pas fort contesté contre ceux qui montrèrent avoir telle volonté*[2]; donner pour raison de sa non-opposition à une action si détestable, qu'il avait eu avis que *des personnes avaient été pratiquées pour le venir tuer*[3], ne point nommer ces personnes dans le cours de sa justification, quoiqu'il eût dit qu'*il les nommerait quand il serait temps*[4]; avouer dans ses réponses que *Poltrot s'avança jusqu'à lui dire qu'il serait aisé de tuer le duc de Guise, mais que lui Amiral n'insista jamais sur ce propos, d'autant qu'il l'estimait pour chose du tout frivole;* avoir donné à Poltrot cent écus pour acheter un cheval qui fût un excellent coureur; convenir dans un second mémoire que, *quand Poltrot lui avait tenu propos qu'il serait aisé de tuer le seigneur de Guise, il ne lui répondit rien pour lui dire que ce fût bien ou mal fait;* déclarer dans une lettre à la reine qu'il estimait que la mort du duc de Guise fût *le plus grand bien qui pouvait advenir au royaume et à l'Eglise de Dieu, et personnellement au roi et à toute la maison des Coligny;* récuser tous les parlemens qui existaient alors en France[5], et même le grand conseil, disant que *son fait ne devait être examiné que par gens faisant profession des armes, et non par la chicanerie, mal séante à personnes de cette qualité;* réclamer enfin, pour dernière ressource, le privilége de l'abolition porté par l'édit de pacification, ce qui n'est pas, pour un criminel, une décharge plus honorable que la voie de prescription ne l'est pour un débiteur: toutes ces choses impriment sur la vie de l'Amiral une tache que le coloris des poètes et le vernis des historiens ne sauraient effacer, non plus que le récit

[1] T. xv, p. 649. — [2] Mém. de Condé. t. iv, p. 303 et 304. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Celui de Paris, de Toulouse, de Bordeaux, de Dijon et de Rouen.

de la constance et de la résignation qu'il montra après sa blessure. Lorsque l'auteur des Hommes illustres copiait[1], peut-être un peu trop servilement, ce que les protestans ont écrit là-dessus en faveur de ce chef de parti, il ne faisait pas sans doute attention que la seule nature de la blessure et le courage du blessé démentaient tous ces récits. En effet, pour un doigt perdu et une balle retrouvée dans les chairs d'un bras, il ne fallait pas montrer tant d'héroïsme, ni adresser à Dieu des prières si ardentes, ni demander celles des ministres; c'est ainsi qu'en prouvant trop on prouve moins. Qu'on réfléchisse sur la vie de l'Amiral, sur les troubles qu'il a excités, sur les projets qu'il roulait encore dans sa tête, et on verra que ce chef de parti et les principaux qui commandaient sous ses ordres étaient, aux yeux de Charles IX et de sa mère, des hommes aussi dignes de proscription que le furent les six mille Romains massacrés en un jour par les ordres de Scylla; et on ne mit ni plus de préparation ni moins de violence dans l'une de ces deux journées que dans l'autre.

§ 3. — *La proscription n'a jamais regardé que Paris.*

Aucune autorité certaine n'établit que la résolution de faire périr l'Amiral et ses complices fut préméditée. Quelques écrits et plusieurs conjectures font croire, au contraire, que ce parti extrême fut pris peu d'heures avant d'être exécuté. Les protestans sont les seuls qui aient écrit que cette affreuse tragédie avait été concertée au voyage de Bayonne. De Thou lui-même n'a pas osé adopter cette fable; mais il n'a pas entrepris de la réfuter, et afin de tenir, dans cette occasion, une sorte de milieu entre son penchant pour les Calvinistes et la force de la vérité qui le retenait, il s'est contenté de dire que les uns ont donné à la résolution du massacre une date fort antérieure à son exécution, et que les autres n'ont mis qu'un court intervalle entre le projet et l'entreprise : cet auteur a même assez de bonne foi dans ce moment, pour dire[2], à propos de la mort de Lignerolles, que plusieurs Protestans lui avaient paru persuadés qu'il n'était pas encore question du massacre de la Saint-Barthélemy. Cet aveu de la part des Protestans est à remarquer; il confond leurs écrivains, qui ont affecté de faire remonter jusqu'au voyage de Bayonne la résolution d'anéantir leur parti, en faisant main-basse sur leurs chefs et sur la noblesse : c'est à l'aide de cette supposition, qu'ils justifient, tant bien que mal, le projet d'enlever Charles IX à Meaux, et toutes les suites criminelles de cette entreprise. D'ailleurs, quelque odieuse que soit une action telle que celle d'un massacre, l'idée d'un projet médité pendant six années y ajoute beaucoup. On trouve quelque excuse dans une sorte de premier mouvement; il n'y en a point dans la réflexion, surtout quand elle est si longue : les Calvinistes avaient donc intérêt à publier que la Saint-Barthélemy était l'ouvrage et le concert de plusieurs années; aussi est-il sage d'être en défiance contre ce qu'ils ont écrit là-dessus.

D'autres ont parlé bien différemment. Ils veulent que la résolution ait été subite, qu'elle soit née des circonstances, et qu'elle n'ait précédé l'exécution que d'une après-midi : avant de nous déterminer à les croire, voyons s'ils ont intérêt à nous tromper.

L'un est la reine Marguerite. Elle assure que la résolution ne fut que l'effet des menaces des seigneurs calvinistes résolus à se faire justice de la blessure de l'Amiral; cette princesse ajoute que le roi Charles IX son frère lui a dit qu'il eut beaucoup de peine à y consentir, et que, *si on ne lui avait fait entendre qu'il y allait de sa vie et de son état, il ne l'eût jamais fait.* Ce récit écarte toute idée de préméditation, et on ne peut guères en soupçonner la sincérité. La princesse ajoutant que la reine-mère eut toutes les peines du monde à déterminer son fils, qu'il fallut le secours du maréchal de Retz, que ce ne fut qu'à dix heures du soir qu'on vint à bout de sa résistance, il est clair qu'elle n'a pas cherché à justifier son frère, puisque dès-lors elle accablait sa mère; et c'est une raison pour prendre confiance dans son assertion.

[1] Dans les Mémoires de l'état de la France sous Charles IX. — [2] L. 50.

L'autre est le maréchal de Tavannes : son fils, qui n'a écrit, sans doute, ses Mémoires que d'après ce qu'il lui avait oui-dire, ne veut pas permettre qu'on doute que la Saint-Barthélemy ait pu être concertée de longue main. Il traite d'ignorans ceux qui ont cru que le massacre était résolu avant les noces du roi de Navarre ; il assure qu'il était question sérieusement de la guerre de Flandre proposée par l'Amiral. Selon lui, la reine craignait que son fils, se livrant aux conseils de Coligny, ne lui ôtât sa confiance, pour la donner à ce chef de parti : appréhension d'autant plus fondée, que Catherine trouvait déjà du changement dans la conduite du roi à son égard. Suivant ces Mémoires, l'assassinat de l'Amiral fut proposé par la reine, arrêté par son conseil, approuvé par Tavannes, exécuté par Maurevert. Enfin les menaces des seigneurs protestans après la blessure de l'Amiral, déterminèrent la cour à les faire massacrer, la fureur du peuple ayant fait le reste, *au grand regret des conseillers, n'ayant été résolu que la mort des chefs et factieux* [1]. Ces Mémoires, ou plutôt ces aveux, semblent porter avec eux un caractère de franchise auquel on ne saurait méconnaître la vérité. La maxime de Cassius, *cui bono*, est un grand motif de crédibilité. Quel intérêt avait le fils du maréchal de Tavannes de donner cette tournure au massacre ? Son père en était-il moins chargé d'une partie de l'odieux retombé sur ceux qui y ont eu part ? Au contraire, il eût pu lui épargner ce blâme, en le rejetant sur l'entrevue de Bayonne. Eh ! que pouvait-il arriver de pis à sa mémoire, que de passer pour un homme qui donna son approbation à l'assassinat de l'Amiral, après avoir blâmé hautement celui de Mouï, ainsi que son fils en fait la remarque ? Si on veut bien faire réflexion que Tavannes ne gagnait rien à parler comme il l'a fait ; qu'au contraire, en laissant les choses dans une certaine obscurité, il eût pu se cacher derrière les nuages, on se persuadera qu'il a écrit conformément à la vérité, et son témoignage deviendra d'autant plus fort qu'il porte contre lui.

Le troisième, est celui du duc d'Anjou : il ne faut que le lire, pour être convaincu de la sincérité de ce récit. Ce prince, élu roi de Pologne, traversa l'Allemagne pour se rendre à Cracovie, et reçut des marques singulières de distinction de tous les Souverains chez lesquels il passa : on allait partout au devant de lui, on lui fit des réceptions, on lui donna des fêtes ; mais ces plaisirs n'étaient pas exempts d'amertume. Beaucoup de Calvinistes français, qui avaient pris la fuite au temps du massacre, étaient répandus dans plusieurs lieux où le duc d'Anjou passa, et ces hommes, mécontens à bon droit, mêlaient leurs imprécations aux acclamations des Allemands. Ces injures bien méritées firent une cruelle impression sur l'esprit du duc d'Anjou ; elles troublaient souvent sa sérénité dans le jour, et son repos pendant la nuit. Il avait auprès de lui un médecin nommé *Miron*, homme de mérite et de confiance que Catherine de Médicis lui avait donné ; c'était par conséquent un des Français de sa suite à qui il pouvait s'ouvrir avec le plus de liberté. Il le fit appeler une de ces nuits cruelles où l'image des horreurs de la Saint-Barthélemy se retraçait plus vivement à sa mémoire, et il lui dit [2] : « Je vous fais venir ici pour vous faire part de mes inquiétudes et agitations de cette nuit qui ont troublé mon repos, en repensant à l'exécution de la » Saint-Barthélemy, dont possible vous n'avez jamais su la vérité, telle que pré» sentement je veux vous la dire. » Après ce début, il lui raconta que la reine et lui s'apercevaient d'un grand changement à leur égard dans Charles IX ; que c'était l'effet des impressions désavantageuses dont l'Amiral avait soin de remplir l'esprit du roi contre eux ; que s'ils l'abordaient, après un de ces entretiens fréquens et secrets, *pour lui parler d'affaires, même de celles qui ne regardaient que son plaisir, ils le trouvaient merveilleusement fougueux et refrogné, avec un visage et des contenances rudes ;* que *ses réponses n'étaient pas comme autrefois accompagnées d'honneur et de respect pour la reine, et de faveur et bienveillance pour lui ;* que peu de temps avant la Saint-Barthélemy, étant entré chez le roi, au moment où l'Amiral en sortait, Charles IX, au lieu de lui parler, se promenait *furieusement et à grands pas, le regardant souvent de travers et de mauvais œil, mettant parfois la main sur sa dague avec tant d'émotion, qu'il n'attendait*

[1] **Mém. de Tavannes.** — [2] Man. de la Bibl. du roi, t. III.

sinon qu'il le vînt colleter pour le poignarder; qu'il en fut tellement effrayé, qu'il prit le parti de se sauver *dextrement avec une révérence plus courte que celle de l'entrée, que le roi lui jeta de fâcheuses œillades qu'il fit bien son compte,* comme on dit, *de l'avoir échappée belle;* qu'au sortir de là, il fut trouver la reine sa mère; qu'ils joignirent ensemble tous les *rapports, avis et suspicions,* desquels ils conclurent que c'était l'ouvrage de l'Amiral, et ils *résolurent de s'en défaire;* qu'ils mirent madame de Nemours dans la confidence *pour la haine mortelle qu'elle portait à l'Amiral;* qu'ils envoyèrent chercher *incontinent* un capitaine gascon, dont ils ne voulurent se servir, parce qu'il les avait *trop brusquement* assurés de sa bonne volonté, *sans réservation d'aucune personne;* qu'ils jetèrent les yeux sur Maurevert *expérimenté à l'assassinat que peu devant il avait commis en la personne de Mouï;* qu'il fallut *débattre quelque temps;* qu'on le mena au point où on voulait, en lui représentant que l'Amiral *lui ferait mauvais parti pour le meurtre de son favori ami Mouï;* que madame de Nemours procura la maison de Vilaine, *l'un des siens; que le coup manqué les fit bien rêver et penser à leurs affaires jusqu'à l'après-dinée;* que le roi voulant aller voir l'Amiral, la reine et lui *délibérèrent d'être de la partie;* que le blessé demanda à parler au roi en secret, ce qu'il lui accorda, *leur faisant signe de se retirer; qu'ils resterent debout au milieu de la chambre pendant ce colloque privé qui leur donna un grand soupçon, mais encore plus, lorsqu'ils se virent entourés de plus de deux cents gentilshommes et capitaines du parti de l'Amiral qui étaient dans la chambre, dans la pièce d'à côté et dans la salle basse.* Lesquels, dit le duc d'Anjou, « avec des faces tristes, gestes et contenances de gens mal-contens, » parlementaient aux oreilles les uns des autres, passant et repassant devant et » derrière nous, et non avec tant d'honneur et de respect qu'ils devaient.... nous » fûmes donc surpris de crainte de nous voir là renfermés, comme depuis me l'a » avoué la reine ma mère, et qu'elle n'était oncques entrée en lieu où il y eût » plus d'occasion de peur, et d'où elle fût sortie avec plus de plaisir. » Ce prince, continuant son récit, dit à *Miron,* que la reine effrayée mit fin à l'entretien secret, sous le prétexte de la santé du blessé, et non sans fâcher le roi, *qui voulait bien ouir le reste de ce qu'avait à lui dire l'Amiral;* que retirés elle le pressa de leur faire part de ce qui lui avait été dit; que *le roi le refusa par plusieurs fois; mais qu'enfin, importuné et par trop pressé, il leur dit brusquement et avec déplaisir jurant par la mort.....* que « ce que lui disait l'Amiral était vrai; que les » rois ne se reconnaissaient en France, qu'autant qu'ils ont de puissance de » bien ou de mal faire à leurs sujets et serviteurs; que cette puissance et manie- » ment d'affaires de tout l'état s'était finement écoulée entre nos mains; mais » que cette supérintendance et autorité lui pouvaient être un jour grandement » préjudiciables et à tout son royaume, et qu'il la devait tenir pour suspecte et y » prendre garde; dont il l'avait bien voulu avertir comme un de ses meilleurs et » plus fidèles sujets et serviteurs avant de mourir. Eh bien! mort.... continua le » roi, puisque vous l'avez voulu savoir; c'est ce que me disait l'Amiral. » Le duc d'Anjou, continuant, dit à *Miron,* que ce discours *les toucha grandement au cœur;* qu'ils dissimulèrent, et firent leurs efforts pour dissuader le roi; que la reine *fut piquée et offensée au possible de ce langage de l'Amiral, craignant qu'il ne causât quelque changement et altération à leurs affaires et au maniement de l'Etat;* qu'ils furent si étonnés, qu'ils ne purent *rien résoudre pour cette heure-là;* que le lendemain il alla trouver la reine, avec laquelle il délibéra de *faire par quelque moyen que ce fût dépêcher l'Amiral:* que l'après-dîner ils furent ensemble trouver le roi, à qui la reine fit entendre que le parti huguenot s'armait; que les capitaines étaient déjà allés dans les provinces pour faire des levées; que l'Amiral avait ordonné celle de dix mille Reitres en Allemagne, et d'autant de Suisses dans les Cantons; qu'il n'était pas possible de résister à tant de forces; que pour comble de malheur les catholiques, lassés d'une guerre où le roi ne leur servait de rien, allaient s'armer contre les Huguenots sans sa participation; qu'ainsi il *demeurerait seul enveloppé, en grand danger, sans puissance ni autorité; qu'un tel malheur pourrait être détourné par un coup d'épée; qu'il fallait seulement tuer l'Amiral et quelques chefs du parti.* Cela fut appuyé,

dit le duc d'Anjou, par moi et par les autres [1], n'oubliant rien qui y pût servir, *tellement que le roi entra en extrême colère et comme en fureur. Mais ne voulant au commencement aucunement consentir qu'on touchât à l'Amiral;* cependant il était *piqué et grandement touché de la crainte du danger..... et voulant savoir si par un autre moyen on pourrait y remédier,* il souhaita *que chacun en dit son opinion.* Tous furent de l'avis de la reine, *à l'exception du maréchal de Retz, qui trompa bien notre espérance,* dit le prince, disant : « que s'il y avait homme » qui dût haïr l'Amiral et son parti, c'était lui ; qu'il a diffamé toute sa race par » salles impressions qui avaient couru toute la France et aux nations voisines ; » mais qu'il ne voulait pas, aux dépens de son roi et de son maître, se venger de » ses ennemis par un conseil à lui si dommageable et à tout son royaume ; que » nous serions à bon droit taxés de perfidie et de déloyauté. » *Ces raisons nous ôtèrent la parole de la bouche,* dit le Prince, *voire la volonté de l'exécution. Mais n'étant secondé d'aucun, et reprenant tous la parole, nous l'emportâmes et reconnûmes une soudaine mutation au roi, qui nous imposant silence nous dit de fureur et de colère en jurant par la mort.....* « Puisque nous trouvions bon qu'on » tuât l'Amiral, il le voulait, mais aussi tous les Huguenots de France, afin qu'il » n'en demeurât pas un seul qui pût le lui reprocher, et que nous y donnassions » ordre promptement, et sortant tout furieux, nous laissa dans son cabinet. » On avisa le reste du jour et une partie de la nuit aux moyens d'exécuter une telle entreprise. On s'assura du prevôt des marchands, des capitaines des quartiers, et autres personnes qu'on savait être les plus factieuses. Le duc de Guise fut chargé de faire tuer l'Amiral. On reposa deux heures ; le roi, la reine et le duc d'Anjou, allèrent au point du jour à une fenêtre, d'où entendant un coup de pistolet, ils tressaillirent d'effroi et d'horreur. Ils envoyèrent révoquer l'ordre donné au duc de Guise ; mais il n'était plus temps. L'Amiral mort, on exécuta le massacre dans la ville. *Nous retournâmes à notre première délibération,* dit le prince, *et peu à peu nous laissâmes suivre le cours et le fil de l'entreprise et de l'exécution.*

J'ai rapporté un peu au long cet entretien du duc d'Anjou, parce qu'il fournira des lumières aux personnes judicieuses, et m'épargnera de longs raisonnemens. Il n'est pas possible d'y méconnaître la vérité, soit qu'on veuille l'induire de l'accord qui s'y trouve avec le récit de quelques contemporains, soit qu'on veuille faire attention à l'air de franchise qu'il porte avec lui.

Pour s'assurer de la vérité d'un fait historique, et savoir si on doit y ajouter foi, il faut examiner si la personne de qui on le tient a pu être trompée, si elle avait intérêt à nous tromper, si elle raconte des choses à son avantage. Rien de tout cela ne se rencontre dans le duc d'Anjou. 1° Il avait la confiance entière de Catherine de Médicis sa mère, et même toute sa tendresse ; elle l'avait mis à la tête du parti catholique, il commandait les armées contre les Huguenots, il était au conseil du roi ; il a donc pu savoir toute la trame du massacre. 2° Il n'avait aucun intérêt à tromper *Miron,* parce qu'il ne pouvait tirer aucun profit d'une fausse confidence. L'aurait-il faite pour s'attacher davantage cet homme ? c'était au contraire le moyen de lui inspirer de l'éloignement pour sa personne. Voulait-il se servir de lui pour désabuser les Polonais de l'idée où ils pouvaient être que la Saint-Barthélemy était une affaire préparée de longue main ? ce n'était pas à son médecin qu'il devait s'adresser. Plus étranger que lui à Cracovie, serviteur du prince, français de nation, il eût mal persuadé ce qu'il eût publié : c'eût été plutôt à quelque grand du pays que le duc d'Anjou eût dû raconter ces choses. D'ailleurs, l'évêque de Valence n'avait rien laissé à dire ni à faire là-dessus : et il paraît qu'il avait assez bien persuadé les Polonais que le massacre était une affaire momentanée, une proscription, un châtiment violent mais nécessaire, exercé sur des rebelles chargés du crime de conjuration ; puisqu'il parvint malgré l'horreur de l'événement à réunir tous les suffrages en faveur du fils et du frère des véritables auteurs de cette cruelle expédition. 3° Les aveux du duc d'Anjou à *Miron* ne renferment rien qui soit à l'avantage de ce prince : au contraire, il s'y déclare

[1] Le maréchal de Tavannes, le duc de Nevers et le chancelier de Birague.

le complice ou plutôt le premier auteur de la mort de l'Amiral. S'il s'était moins effrayé du silence de son frère, de sa promenade *à grands pas*, de ses *fâcheuses ræillades*, et de sa main mise *parfois sur sa dague*, il ne serait pas allé raconter toutes ces choses à sa mère; ils n'auraient pas *joint ensemble tous les rapports, avis et suspicions, le tems et toutes les circonstances passées*. L'ennemie mortelle de l'Amiral n'aurait pas été appelée; on n'aurait pas mandé Maurevert; Coligny n'aurait pas été blessé; il n'aurait pas joué l'homme mourant, pour donner un air de vérité à ce qu'il dit au roi contre sa mère et son frère; ceux-ci n'auraient pas en conséquence conçu le dessein *de le dépêcher;* on n'aurait pas monté la cervelle à l'infortuné Charles IX, qui n'aurait pas proscrit tous ses sujets huguenots dans un moment de fureur et de colère, et l'Amiral serait mort à la tête des armées en Flandre ou dans son lit à Châtillon-sur-l'Oïn. Il est vrai que ce chef des rebelles eût pû détruire le trône et l'autel, comme il y visait; mais ce n'était pas l'objet des craintes du moment: on voulait l'empêcher de s'attirer toute la confiance du roi, et sans ce motif nous n'aurions pas à rougir des moyens que l'on prit pour détourner l'orage que la malice de ce sujet rassemblait sur la tête de la mère et du fils; et le massacre de quelques factieux ne se serait pas étendu, par la fureur du peuple, sur beaucoup de personnes plus malheureuses que coupables. Ainsi, en réunissant tous les aveux du duc d'Anjou, on n'y trouve rien qui ne soit à son plus grand désavantage : ce n'était donc pas pour se justifier, mais pour se soulager, qu'il racontait ces choses à *Miron;* et dès-lors il faut les regarder comme autant de vérités dans lesquelles il peut se trouver quelques circonstances omises qu'on peut suppléer sans altérer le corps des preuves qui résultent de ce récit.

Comme un point d'histoire ne saurait être trop approfondi par la main critique qui entreprend de le creuser, je ne m'arrêterai pas aux seuls aveux du duc d'Anjou, quoiqu'ils réunissent tous les caractères de la véracité, et je les étayerai de l'autorité de Brantôme, de La Popelinière et de Matthieu.

Le premier dît [1], en parlant des discours de l'Amiral contre la reine : « Voilà » la cause de sa mort et du massacre des siens, ainsi que je l'ai ouï dire à aucuns » qui le savent bien, encore qu'il y en ait plusieurs qu'on ne leur saurait ôter » l'opinion de la tête que cette fusée eût été filée de longue main et cette trame » couvée. »

Le second [2] rapporte toutes les raisons, soit des catholiques, soit des protestans, pour et contre le dessein prémédité, et on le voit clairement pencher pour l'opinion de ceux qui ont cru que la résolution était une suite de la blessure de l'Amiral.

Le troisième [3] tenait d'Henri IV, prince plein de bontés pour lui, que Villeroy, secrétaire d'état et confident de Catherine de Médicis, savait de cette reine, et avait dit à plusieurs personnes, que la Saint-Barthélemy n'était pas une affaire préméditée.

J'ai dit que les Protestans avaient grand intérêt à faire remonter fort haut la résolution de les détruire par un massacre; et l'entrevue de Bayonne [4], concourant par sa date avec l'entreprise de Meaux, était une époque favorable à leurs historiens : toute la catholicité devenait par là complice des meurtres, et les Huguenots excusables de la nouvelle rébellion. Mais pourquoi ceux qui n'ont pas le même intérêt embrassent-ils si étroitement le même système; surtout ces hommes, qui, écrivant sans cesse en faveur de l'humanité, ne s'aperçoivent pas que c'est la rendre odieuse à l'homme même? Supposer qu'une moitié du monde a conspiré contre l'autre, et qu'elle lui a creusé des abîmes pendant sept ans, n'est-ce pas dégrader l'espèce humaine? Et faut-il, pour plaindre des malheureux, nous indisposer contre nous-mêmes? J'aime bien mieux croire que tant d'horreurs n'eussent pu se tenir cachées si long-temps dans le cœur de ceux qui les avaient résolues, sans que quelqu'un les eût révélées, je ne dis pas par indiscrétion ou par conscience, mais par compassion; et je trouve dans cette façon de penser, plus conforme à la religion et à la nature, les moyens d'épargner de plus grands

[1] Eloge de Catherine de Médicis. — [2] La Popel. 29, p. 65 et 72. — [3] Matth. l. 6. — [4] Voy. l'Hist. de Fr. du P. Daniel, t. x, observ. 1.

crimes à ceux qui n'en ont que trop à se reprocher. En croyant que le massacre de la Saint-Barthélemy ne fut résolu que quelques heures avant d'être exécuté, le poison, la trahison, les morts prématurées disparaissent : le maréchal de la Vieilleville n'a plus été empoisonné, parce qu'il était contraire à cette résolution ; Lignerolles n'a pas été assassiné, parce qu'il en savait le secret ; de Tende n'a pas péri par un breuvage, pour s'être refusé à l'exécution ; et l'abcès au côté dont mourut la reine de Navarre, n'est plus chargé en gants empoisonnés par un Milanais. Moins je mets d'intervalle entre la résolution et l'entreprise, et plus je mets en garde l'humanité contre elle-même, et la royauté contre les mauvais conseils, ou les impulsions violentes de la passion ; j'inspire quelque sorte de pitié pour ces esclaves de leur entourage ; et si je n'excuse pas Charles IX, je fais voir qu'il fut de tous les complices le plus malheureux et le moins coupable.

La vérité trouve aussi ses avantages à mon système ; et si toutes les contradictions de l'histoire ne disparaissaient pas à l'approche de la clarté qu'il y répand, il faut convenir qu'il y en a plusieurs qui se concilient avec lui. Alors le mariage du roi de Navarre avec Marguerite de Valois, et les fêtes qui l'accompagnèrent, n'étaient pas un piége tendu aux princes et à la noblesse calvinistes. Alors le régiment des gardes, qu'on avait fait entrer dans Paris, n'y avait été appelé que pour empêcher les entreprises respectives ou le tumulte. Alors Maurevert, ancien serviteur du duc de Guise, a pu être armé par d'autres mains que celles de son maître. Alors ce prince a pu se retirer dans son hôtel, pour y chercher peut-être une sûreté dans le premier moment de l'assassinat, sans en être l'auteur. Alors les portes de Paris, fermées [1] après le coup d'arquebuse, ne l'étaient réellement que dans le but d'arrêter l'assassin. Alors les lettres écrites par les secrétaires d'état aux gouverneurs des provinces pour leur apprendre la blessure de l'Amiral, et les assurer que le roi se promettait d'en faire *bonne, brève et rigoureuse justice,* n'étaient pas une feinte et un jeu, comme le prétend d'Aubigné [2]. Alors Charles IX a pu dire à Coligny, sans jouer la comédie : *Mon père, la blessure est pour vous et la douleur est pour moi.* Alors ce roi qui ignorait d'où partait le coup d'arquebuse pouvait soupçonner le duc de Guise, et n'ayant pas encore les papiers de l'Amiral, rejeter l'excès du massacre sur l'inimitié des deux maisons. Alors les cinquante hommes commandés par le colonel du régiment des gardes et envoyés par Charles IX à l'Amiral [3], étaient destinés à sa sûreté, et non à son supplice. Alors ce n'est plus pour être les plus forts, comme le prétend De Thou, qu'on mit peu de Suisses du roi de Navarre auprès de l'Amiral ; et en effet il est absurde qu'il en ait fait la remarque, quand il ne dépendait que du parti huguenot de remplir la maison de Coligny de gardes dévoués. Alors Charles IX pouvait dire avec vérité à sa sœur Marguerite, que *si on ne lui eût fait entendre qu'il y allait de sa vie et de ses états, il ne l'eût jamais fait.* Alors Tavannes a pu écrire avec la même vérité que la fureur de la populace rendit le massacre de Paris général, *au grand regret des conseillers, n'ayant été résolu que la mort des chefs et factieux.* Alors l'entrevue de Bayonne, le voyage du duc de Savoie en France, les audiences du nonce, et si on veut les conseils du pape, regardaient tout au plus la sûreté des catholiques, et non le massacre des Huguenots. Alors enfin on a pu rendre grâces à Dieu dans Rome de la mort de ces hommes que Charles IX n'avait proscrits que pour prévenir le funeste effet d'une conspiration prête à éclater ; et les reproches pleins d'injustice qu'on a faits à la religion et à ses ministres, retombent sur ceux qui voudraient l'en accabler.

Nous n'avons que deux lettres desquelles on puisse induire qu'il y eut des ordres envoyés dans les provinces pour faire massacrer les Huguenots : l'une est celle du vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne, écrite à Charles IX ; l'autre est celle de Catherine de Médicis à Strozzi qui rôdait autour de La Rochelle. La première n'est rapportée que par d'Aubigné auteur protestant peu véridique, connu, comme dit Sully, pour sa langue médisante, si acharné contre les rois, que le parlement de Paris fit brûler son Histoire : on peut donc s'inscrire en faux contre un acte dont aucun contemporain n'a parlé, qui a échappé aux recherches de

[1] A l'exception de deux. — [2] T. IV, l. I. — [3] Cornaton les demanda au roi de la part de Coligny.

l'historien De Thou, que cet historien n'a pas osé adopter, malgré sa bonne volonté pour les Huguenots, et ses mauvaises intentions contre Charles IX; et il est permis de présumer que s'il eût pu faire fond sur une telle pièce, on la trouverait au moins dans l'édition de Genève de 1620 Mais supposons que cette lettre ait existé : rien ne prouve que ce soit la réponse à un ordre écrit ou signé par le roi; tout au contraire, puisqu'il était question dans cet ordre prétendu de faire exécuter des gens qui avaient cherché un asile dans les prisons et échappé même à la colère du prince par le laps du temps[1]. Ainsi ce commandement, communiqué aux habitans et gens de guerre de la garnison, a pu tout au plus être verbal et de la nature de ceux qui furent portés, par La Mole au comte de Tende gouverneur de Provence; par le courrier d'un procureur du roi à Mandelot gouverneur de Lyon; par Marcuil à Bourges; par un domestique[2] de d'Entragues à ce gouverneur d'Orléans; par Montpezat à celui de Bordeaux. Or tous ces prétendus ordres partaient du cœur de ceux qui les portaient, et non de la volonté du prince qui les ignorait. Ceci demande beaucoup de clarté, et par conséquent un peu de détail.

Catherine de Médicis et ses conseillers, n'ayant *résolu que la mort des chefs et des plus factieux*, y employèrent des gens qui, ayant des haines particulières à venger, s'en acquittèrent trop bien, *au grand regret des conseillers;* et voilà comme *il ne fait pas bon d'acharner un peuple,* dit Brantôme, *car il est assez prêt, plus qu'on ne veut.* Les meurtres étant donc poussés beaucoup plus loin qu'on n'eût voulu, « le roi, vers le soir du dimanche, fit faire défense à son de » trompe que ceux de la garde et des officiers de la ville ne prissent les armes ni » prisonnier sur la vie, ains que tous fussent mis ez mains de justice, et qu'ils se » retirassent en leurs maisons clauses; ce qui devait apaiser la fureur du peu- » ple, et donner loisir à plusieurs de se retirer hors de là[3]. » Mais cette précaution, à peine bonne pour Paris, fut inutile pour les provinces. *Questi ordini non giunsero a tempo in molti luogi per che la fama, que vola per tutto il reame di quanto era avenutto a Parigi, invitò cattolici di molte citta a fare il medesimo*[4]. Cependant le roi, qui l'avait prévu, fit partir des courriers porteurs de lettres datées du 24, adressées aux gouverneurs, pour les avertir de ce qui s'était passé à Paris, le rejetant sur l'inimitié des maisons de Guise et de Chatillon, exhortant les commandans à prendre des mesures pour prévenir de pareils accidens dans leurs départemens. Charles IX, craignant d'abord qu'à la première nouvelle de la blessure de l'Amiral, les Huguenots ne vengeassent, sur les catholiques, le tort causé à la personne de leur chef, avait eu soin de faire écrire aux mêmes gouverneurs, qu'il se proposait d'en tirer *bonne, brève et rigoureuse justice:* ainsi, la crainte de voir égorger les catholiques là où ils ne seraient pas les plus forts, ou bien les Calvinistes là où ils se trouveraient les plus faibles, l'engagea à écrire une lettre circulaire le dimanche au soir, jour du massacre, pour mettre les deux partis en sûreté, et sauver les catholiques de la rage des Huguenots, ou ceux-ci de la licence des autres. Le martyrographe des Protestans nous fournit la preuve de cette conjecture : *A Orléans arriva mandement nouveau*[5], c'est-à-dire, autre que celui par lequel on avait appris la blessure de l'Amiral, *à ceux de la justice, maires et échevins de la ville, par lequel leur était enjoint de prendre les armes, et de faire en sorte qu'ils demeurassent les plus forts dedans la ville.* Pareil ordre expédié le dimanche arriva le mercredi à Lyon; il avertissait les habitans de prendre des mesures pour être les plus forts. Et on peut juger, d'après la conduite du gouverneur de cette ville, que le seul objet de la dépêche était le même que celui du mandement adressé au gouverneur d'Orléans. Le martyrographe dit, qu'après avoir fermé les portes de Lyon, et posé des sentinelles dans les principaux endroits, on sema le bruit que c'était pour la propre sûreté des Huguenots; en effet, quoi qu'en dise cet auteur, il prouve lui-même que le gouverneur n'avait reçu aucun ordre contraire, et qu'il ne serait rien arrivé aux Calvinistes, par les sages précautions qu'il avait prises, sans la haine d'un procureur du roi. Voici la chose en deux mots.

[1] Il est postérieur à la Saint-Barthélemy. — [2] Nommé Petit. — [3] La Popel. l. 29, p. 67. — [4] Hist. di Fran. di Hom. tortola p. 182 in ver. et 1619, in 4°. — [5] P. 720, verso.

Les catholiques, ayant à se plaindre des Huguenots, sans doute depuis le dernier édit de pacification, avaient envoyé des députés[1] à la cour. Ils furent témoins du massacre, crurent que l'heure était venue d'en faire [illegible] partout, et demandèrent à la reine la permission d'expédier un courrier à Lyon. Cette princesse leur répondit qu'il fallait auparavant que ceux du roi fussent expédiés; et, en effet, celui des députés n'arriva que le vendredi, deux jours après que Mandelot avait reçu le sien. Le procureur du roi, l'un des députés, écrivait que Catherine de Médicis leur avait dit : *Vous voyez ce qui est arrivé*, d'où il induisait que son intention était qu'on en fît autant à Lyon; et cette lettre devint un ordre ou un prétexte pour commettre beaucoup de vols et de meurtres, que Mandelot arrêta dès qu'il le put. Mais il est évident que ce procureur du roi avait pris dans son cœur ce qu'il croyait voir dans les paroles de Catherine; en effet, si l'intention de cette reine était qu'on fît à Lyon ce qu'on avait fait à Paris, elle en trouvait un beau moyen dans la bonne volonté de ses députés : il n'y avait qu'à les laisser agir; pourquoi y mettre des obstacles en leur refusant la permission de faire partir un courrier? pourquoi répondre qu'il fallait que ceux de son fils fussent *dépêchés les premiers?* pourquoi en expédier un au gouverneur Mandelot, le dimanche, avec des ordres bien contraires à ce cruel projet, et ne laisser partir celui de *du Rubis* que deux jours après[2], comme si elle eût voulu donner le temps au gouverneur de tout disposer pour la sûreté des Calvinistes?

Les mêmes actes des prétendus martyrs protestans nous fournissent d'autres moyens d'argumenter contre la supposition d'ordres, soit antérieurs, soit subséquens à la Saint-Barthélemy; on y trouve que les meurtriers *d'Orléans résolurent de mettre la main à la besogne, sans que Lapierre, domestique de M. d'Entragues, gouverneur, eût porté lettres ni mémoires de créance*[3]. On y voit que ceux de Bourges *envoyèrent Mareuil en poste à la cour, qu'il en revint sans ordre*[4]. On y lit que *le roi avait fait entendre, par plusieurs lettres* écrites à Bordeaux, *qu'il n'entendait que cette exécution passât outre, et s'étendît plus avant que Paris*[5]. On peut encore tirer une preuve très-forte contre la supposition des ordres, du seul silence de ces mêmes actes si intéressés à en parler. Or, il n'en est question ni pour Meaux, ni pour la Charité, ni pour Romans, Saumur et Angers. Et si le martyrographe a avancé que le gouverneur de Rouen avait reçu des ordres *d'exterminer tous ceux de la religion*, cette annotation est manifestement contredite par la seule inaction de Carouge, et par la malheureuse date des meurtres qui commencèrent dans cette ville près d'un mois après ceux de Paris[6].

Tous ces extraits d'un registre que les Calvinistes ne sauraient récuser, puisque c'est leur *acta sanctorum*, et que les critiques ne peuvent rejeter, attendu que c'est l'écrit le plus contemporain, forment un corps de preuves négatives contre les prétendus ordres du roi, et ne laissent aucun lieu de douter que la lettre du vicomte d'Orthe est faite à plaisir, à-peu-près comme celle de Charles IX au comte de Tende[7]. De Peiresc, curieux de collections, et conséquemment riche en pièces controuvées ou suspectes, nous a conservé la substance de celle-ci, dont la fausseté paraît à la seule inspection; c'était un ordre de faire main-basse sur les Huguenots, au pied duquel il prétend que Charles IX avait mis une apostille toute contraire. Il ne faut pas s'épuiser en raisonnemens, pour faire apercevoir le vice de cette pièce; eh! pourquoi en prendrais-je le soin? tout absurde qu'elle est, elle est favorable à mon système, puisque Charles IX en devient moins coupable, et que le plus odieux du massacre retombe nécessairement sur la reine et son conseil. Je reviens à la lettre du vicomte d'Ortes, que je regarde comme une fable de d'Aubigné; et s'il était encore besoin d'en combattre la chimère, je ne voudrais me servir que d'une simple conjecture. Montluc, gouverneur de Guienne, était le plus proche voisin de d'Ortes, commandant de Bayonne; il était plus avant que lui dans la confidence de Catherine de Médicis, et aussi attaché que personne à la cour et au parti catholique. Or, si l'un avait reçu l'ordre de massacrer les Huguenots d'Ax, est-il croyable que l'autre n'en eût reçu aucun

[1] Claude du Rubis, procureur du roi; Scarron, échevin; de Masso, receveur. — [2] Le mardi. — [3] Fol. recto 121. — [4] Fol. recto 724. — [5] Fol. recto 530. — [6] Le 17 sept. — [7] On la trouvera dans les additions de Castel.

pour infliger le même traitement à ceux de plusieurs villes rebelles de la Guienne? Je ne dis pas que Montluc eût exécuté ces ordres : mais sa franchise ne les aurait pas dissimulés, et nous en trouverions quelques vestiges dans ses Commentaires, où il parle assez librement de cette malheureuse affaire, pour avoir pu y placer un commandement du roi ou de la reine, et un refus d'y obéir qui l'honorait. Il ne faut pas croire qu'il ait voulu biaiser là-dessus; ces sortes de réticences n'étaient ni dans son caractère ni dans sa façon de penser : on le voit au contraire approuver en quelque façon la résolution extrême de la cour, lorsqu'après avoir blâmé l'Amiral, *qui fut si malavisé de s'aller enfourner pour montrer qu'il gouvernait tout*, il ajoute : *Il le paya bien cher, car il lui coûta la vie et à plusieurs autres; aussi il avait mis le royaume en grand trouble* [1]. Et s'il avait eu des ordres de faire massacrer les Huguenots, aurait-il manqué d'en faire mention, pour sa propre gloire, là où il dit : *Tout le monde fut fort étonné d'entendre ce qui était arrivé à Paris, et les Huguenots encore plus, qui ne trouvaient assez terre pour fuir, gagnant la plupart le pays de Bearn..... Je ne leur fis point de mal de mon côté, mais partout on les accoutrait fort mal* [2]. J'ajouterai ici une petite réflexion critique. Si les gouverneurs des provinces ont eu des ordres, Montluc a dû en recevoir; s'ils y ont résisté, il a mieux fait son devoir qu'eux; s'ils ont été loués pour cette résistance, pourquoi ne voyons-nous pas le nom de Montluc parmi les leurs? La raison en est simple : c'est parce que nos historiens modernes sont les copistes serviles de De Thou, et que ce grand apologiste des actes humains, quand ils tournaient à l'avantage des Calvinistes, en voulait à Montluc pour la représaille de Mont-de-Marsan, lorsqu'il n'aurait dû en vouloir qu'à la reine Jeanne et à Montgomery; mais ce brave officier en est assez dédommagé par tout le bien que dit de lui un historien calviniste [3].

La lettre de Catherine de Médicis à Strozzi est bien moins vraie que celle de d'Ortes à Charles IX; celle-ci pouvait être une réponse à un commandement verbal, porté par quelqu'un comme La Mole, Marcuil, ou Perat, au lieu que l'autre n'a pas même pour elle la vraisemblance. Il ne faut pas oublier qu'on a voulu en tirer la preuve de la préméditation du massacre, établir qu'il était résolu depuis long-temps, et qu'il devait être exécuté le même jour dans tout le royaume.

Strozzi rôdait autour de La Rochelle pour tâcher de la surprendre : cette ville était une des quatre [4] accordées aux Calvinistes, et celle de toutes qui donnait le plus d'inquiétude à cause des secours étrangers qu'elle pouvait recevoir par mer; mais plus elle était suspecte à la cour, plus elle suspectait ses intentions et ses démarches; ainsi les Rochelais se gardaient par eux-mêmes, de façon à ne laisser à Strozzi que des espérances fort incertaines de les surprendre. Dans cette situation des choses, que Catherine de Médicis n'ignorait pas, on veut qu'elle ait écrit à cet officier la lettre suivante : « Strozzi, je vous avertis que cejourd'hui 24 » août, l'Amiral et tous les Huguenots qui étaient ici ont été tués; partant, avisez » diligemment à vous rendre maître de La Rochelle, et faites aux Huguenots qui » vous tomberont entre les mains le même que nous avons fait à ceux-ci; gardez-» vous bien d'y faire faute, autant que craignez de déplaire au roi, monsieur mon » fils, et à moi. » Signé, Catherine.

Beaucoup de raisons combattent la réalité de cette lettre; aucun historien français n'en a parlé; Brantôme même, qui était alors à Brouage avec Strozzi, l'a ignorée. Un seul écrivain suspect la rapporte sans preuve, et l'auteur des Hommes illustres, qui s'en sert, semble être honteux de l'avoir puisée dans cette source, puisqu'il n'ose la citer; il s'aperçoit sans doute qu'il a pris confiance dans une pièce que tous les écrivains qui l'ont précédé, soit calvinistes soit catholiques, ont rejetée, quoiqu'ils eussent pu la tirer, comme lui, d'un ouvrage imprimé [5] dès l'an 1576. Mais ces considérations sont les moindres motifs capables de faire regarder cet acte comme apocryphe; il est bien plus suspect aux critiques par l'époque de son envoi, que par sa propre existence. En effet, il serait possible que Catherine de Médicis eût écrit cette lettre à Strozzi dans le moment qu'on massacrait les

[1] Comment. de Montluc, p. 61[illegible], édit. in-12. — [2] Ibid. — [3] La Popel. D. 29, p. 67. — [4] Les autres étaient Nîmes, Montauban et La Charité. — [5] Mém. de l'état de la France sous Charles IX, impr. à Midelb.

Huguenots à Paris ; mais il est inconcevable qu'elle l'ait écrite plusieurs mois auparavant, comme si elle voyait de si loin le succès d'une entreprise que mille circonstances pouvaient déranger. Pour écrire avec ce ton de confiance, et six mois d'avance, que le 24 du mois d'août l'Amiral et tous les Huguenots qui étaient à Paris avaient été tués, il fallait qu'elle fût assurée, 1° que la reine Jeanne donnerait les mains au mariage de son fils avec Marguerite de Valois ; 2° qu'elle viendrait aux noces, malgré sa répugnance pour une ville dont les habitans aimaient les Guise, et détestaient les Huguenots ; 3° que le pape Pie V, qui ne voulut jamais accorder la dispense, mourrait ; 4° que Grégoire XIII se prêterait mieux que son prédécesseur aux bonnes vues de Charles IX ; 5° que Coligny et tous les Huguenots seraient assez fous pour prendre confiance dans les belles démonstrations d'amitié du roi ; 6° que l'Amiral mépriserait tous les avis qui lui venaient de La Rochelle et des autres parties du royaume ; 7° qu'un assassin maladroit et trop pressé ne viendrait pas déranger toutes les mesures, en devançant de lui-même l'heure marquée pour mettre à mort ce chef de parti ; 8° que le coup d'arquebuse, imprévu dans ce système par la reine, et tiré par Maurevert, n'aurait pas fait prendre les armes ou la fuite aux Huguenots ; 9° que les sages conseils du vidame de Chartres et ses funestes pressentimens seraient rejetés avec mépris par Téligny, et qu'il s'opposerait à ce qu'on transportât son beau-père au moins dans le faubourg Saint-Germain, d'où il aurait pu échapper au meurtre ; 10° que la reine elle-même, en écrivant plusieurs mois avant le jour marqué pour le massacre, était sûre que sa lettre ne tomberait pas entre les mains des Huguenots, soit par infidélité, imprudence, cas fortuit, soit même par la mort de Strozzi. Eh ! combien d'autres accidens eussent pu déranger l'exécution d'une entreprise dont on avait pu souhaiter, sans doute, mais non pas préparer et fixer à la minute le moment, de façon que le succès en fût infaillible ? Il est donc absurde de dire que Catherine de Médicis envoya à Strozzi, plusieurs mois avant celui d'août, un paquet contenant deux lettres, dont l'une, cachetée, ne devait être ouverte que le 24, jour du massacre. Et parce que les faits sont aussi indivisibles en histoire que les aveux en justice, dès-lors qu'on affirme que la lettre de la reine a été envoyée à Strozzi quelques mois avant la Saint-Barthélemy, et qu'elle contenait des choses dont l'événement ne pouvait être assuré, disposé, ni prévu définitivement par aucune puissance humaine ; il faut se déterminer à rejeter cet acte comme faux et maladroitement controuvé.

Si, après ce que je viens de dire, il restait encore des personnes attachées à l'opinion de ceux qui ont regardé la journée de la Saint-Barthélemy comme une trame ourdie de longue main, et comme une mine qui devait jouer partout au même instant, une réflexion très-simple achèvera de les désabuser.

Cette sanglante tragédie résolue depuis long-temps, ainsi que quelques-uns le veulent, supposait de la part de Catherine de Médicis et de son conseil, des dispositions certaines et uniformes qui auraient réussi au moins dans quelques villes. Or, il n'y en a pas une où l'action se soit passée le même jour qu'à Paris. Le massacre eut lieu à Meaux le lundi 25 août, à La Charité le 26, à Orléans le 27, à Saumur et Angers le 29, à Lyon le 30, à Troyes le 2 septembre, à Bourges le 11, à Rouen le 17, à Romans le 20, à Toulouse le 23, à Bordeaux le 3 octobre : à la vue de ces différentes dates on ne saurait s'empêcher de convenir que ce n'était pas la peine de prendre des mesures *de si bonne heure*[1] et de risquer d'éventer la mine, ou d'en tourner l'effet contre soi-même en la chargeant plusieurs mois avant qu'elle dût jouer. Eh ! comment croire que les ordres ont été donnés partout le même jour, dès qu'ils n'ont été exécutés en aucun lieu dans le temps fixé pour cette catastrophe ? Il n'y avait pas pour s'y opposer un comte de Tende à Orléans, un comte de Charny à Saumur, Angers et Troyes, un Saint-Herem à Bourges, un Taneguy le Veneur à Rouen, un Gordes à La Charité, un Mandelot à Toulouse, un d'Ortes à Bordeaux. Il faut donc s'aveugler pour ne pas voir que la différence dans les époques du massacre, ruine le système d'une préméditation concertée, et pour ne pas voir, dans l'acharnement des meurtriers, le seul effet de la licence effrénée, au lieu de l'exécution d'un ordre antérieur et général dont on ne trouve aucune

[1] Hom. ill. t. xv, p. 149.

preuve. Qu'on prenne la peine de jeter les yeux une seconde fois sur les dates de ces tristes événemens; qu'on fasse en même temps attention aux différentes distances qu'il y a de la capitale aux lieux où ils se sont passés, et on verra que, semblables aux flots d'un torrent qui déborde, ils se sont étendus successivement de proche en proche, et ont inondé de sang les pays où celui des catholiques criait le plus[1] vengeance, sans qu'il fût besoin pour cela d'ordre supérieur, ou d'impulsion étrangère. La haine qui séparait les deux partis, le tort que les Calvinistes avaient fait aux catholiques, les inimitiés particulières, la cupidité générale, une sorte de fureur que le démon des guerres civiles avait soufflé sur les Français en changeant les mœurs de la nation la plus humaine, suffisaient pour produire ces funestes effets, et Charles IX devait moins s'occuper des moyens d'assurer un grand carnage, que de ceux de le prévenir : aussi le vit-on écrire aux gouverneurs des provinces, dès que l'Amiral fut blessé, qu'il ferait *bonne, briève et rigoureuse justice de cet acte pernicieux*[2], parce qu'il craignait que les Huguenots ne se la fissent. Aussi, dès le jour même de la Saint-Barthélemy, prévint-il ses gouverneurs de ce qui s'était passé à Paris : le rejetant sur l'inimitié des deux maisons, et recommandant à ces officiers de donner ordre à la sûreté respective, parce qu'il avait sujet d'appréhender que ce malheur *ne s'étendît et passât plus avant que Paris;* soit par le mauvais effet de l'exemple qui aurait entraîné les catholiques, soit par l'impression du ressentiment qui pouvait les animer contre les Huguenots, soit par le droit cruel de représailles qui aurait pu faire fondre ceux-ci sur les autres. Le temps nous a conservé si peu de ces monumens que j'ai cru devoir placer ici une lettre de Charles IX[3] à un gouverneur[4]; on ne pourra guère la lire sans se détacher du préjugé dans lequel toute la nation semble s'être nourrie pour accuser ce roi et son conseil d'avoir eu le dessein et formé le plan de faire périr en un jour tous les Huguenots.

« Monsieur de Joyeuse, vous avez entendu ce que vous escripvis avant-hier de » la blessure de l'Admiral, et que j'estois après à faire tout ce qui m'estoit pos- » sible pour la vérification du faist et chastiment des coupables, à quoi il ne s'est » rien oublié. Depuis il est advenu que ceulx de la maison de Guise, et les aultres » seigneurs et gentilshommes qui leur adhèrent, et n'ont pas petite part en cette » ville, comme chacun sçait, ayant sçu certainement que les amis dudict Admiral » vouloient poursuivre sur culx la vengeance de cette blessure pour les soupçon- » ner, à ceste cause et occasion se sont si fort esmus ceste nuit passée, qu'entre les » uns et les aultres a été passée une grande et lamentable sédition, ayant este » forcé le corps-de-garde qui avoit esté ordonné à l'entour de la maison dudict » Admiral, luy tué avec quelques gentils-hommes : comme il a esté aussi massacré » d'aultres en plusieurs endroits de la ville. Ce qui a esté mené avec une telle » furie, qu'il n'a esté possible d'y mettre le remède tel qu'on eust pu désirer, » ayant eu assez à faire à employer mes gardes et aultres forces pour me tenir le » plus fort en ce chasteau du Louvre, pour après faire donner ordre par toute la » ville à l'apaisement de la sédition, qui est à ceste heure amortie, grâces à Dieu : » estant advenue par la querelle particulière qui est, de long-temps y a, entre ces » deux maisons : de laquelle ayant toujours presvu qu'il succéderait quelque » mauvais effect, j'avois fait cy-devant tout ce qui m'estoit possible pour l'apai- » ser ainsi que chacun sçait : n'y ayant en cecy rien de la rompure de l'édict de » pacification, lequel je veux être entretenu autant que jamais. Et d'autant qu'il » est grandement à craindre que telle exécution ne soulève mes sujets les uns » contre les aultres, et ne se fassent de grands massacres par les villes de mon » royaume, en quoy j'aurais un merveilleux regret, je vous prie faire publier et » entendre par tous les lieux et endroits de vostre gouvernement, que chacun aye » à demeurer en repos, et se contenir en sa maison, ne prendre les armes, ni s'of-

[1] On doit faire remarquer qu'à l'exception de Nîmes, presque toutes les villes où les Huguenots avaient commis des meurtres, sont celles où ils ont été le plus maltraités à la Saint-Barthélemy.

[2] D'aubigné, t. II, l. I.

[3] On en trouve deux à peu près pareilles dans les Mémoires de l'état de la France, l'une à Chabot, gouverneur de Bourgogne, l'autre à Montpezat, sénéchal de Poitou.

[4] Cette lettre est extraite des registres du présidial de Nîmes.

» fenser les uns contre les aultres, sur peine de la vie; et faisant garder et soi-
» gneusement observer mon édict de pacification : à ces fins et pour faire punir
» les contrevenans, et courir sur ceulx qui se voudroient émouvoir et contrevenir
» à ma volonté, vous pourrez tant de vos amis de mes ordonnances, qu'aultres,
» qui advertissant les capitaines et gouverneurs des villes et chasteaux de vostre
» gouvernement, prendre garde à la conservation et sûreté de leurs places, de
» telle sorte qu'il n'en advienne faulte, m'advertissant au plus tost de l'ordre que
» vous y aurez donné, et comme toutes choses se passeront en l'étendue de vostre
» gouvernement. Priant le Créateur vous avoir, monsieur de Joyeuse, en sa sainte
» et digne garde. Escript à Paris, le XXIV aoust MVCLXXII. *Signé* CHARLES, *et*
» *au-dessous,* FIZIER [1]. »

On voit par cette lettre que le roi en avait écrit une au même gouverneur le 22 août, à l'occasion de la blessure de l'Amiral; cette attention, qui fut commune pour tous les commandans des provinces [2], a peut-être induit en erreur les historiens contemporains. Trompés par la multitude de courriers dépêchés de tous côtés, la plupart ont cru qu'ils étaient porteurs de mandemens pour exterminer les Huguenots, quand ils ne couraient que pour empêcher qu'on ne massacrât les catholiques : et voilà le fondement le plus apparent sur lequel a pu se former l'opinion commune des ordres de faire périr les Huguenots; mais une conjecture n'est pas une preuve, surtout lorsqu'elle est détruite par les faits. Si la reine n'a pu, sans une révélation, écrire à Strozzi quelques mois avant le massacre : *Je vous avertis que, cejourd'hui 24 août, l'Amiral et tous les Huguenots ont été tués,* et que cette lettre ne soit pas une pièce fabriquée; elle n'a été écrite que le jour même du massacre, et alors il n'y a plus d'arrangement antérieur, elle est l'ouvrage du moment. Catherine de Médicis regardant les Rochellais comme les sujets les plus insolens à cause de leur force, les plus dangereux à cause de leur position, il est possible qu'au moment où tout respirait le meurtre dans Paris, la fureur qui était partie du cabinet de la reine y fût encore, et excitât son conseil contre les Rochellais. Si le gouverneur d'Orléans envoya son domestique à la cour pour en connaître les intentions, il n'en avait donc pas encore reçu l'ordre de faire main-basse sur les Huguenots; si les habitans de Bourges envoyèrent Mareuil qui revint sans ordre, il est évident qu'on ne leur en avait jamais envoyé à cet égard. Si La Mole porta au comte de Tende un ordre verbal et peut-être même fabriqué par ce méchant homme, il était postérieur à des lettres toutes contraires écrites directement par le roi à ce gouverneur; ce qui détruit l'idée d'un commandement antérieur. Si à l'arrivée de Dauxerre [3] porteur d'ordre, et sur ses instances, Mandelot, se lavant les mains des meurtres, lui dit, *Mon ami ce que tu lies soit lié;* c'est une preuve que ce gouverneur n'en avait reçu jusque là, que pour mettre les Huguenots en sûreté, et non à mort.

J'ajouterai, contre l'opinion presque reçue, ou plutôt contre la supposition des ordres, que si Charles IX en avait donné, on ne se serait pas avisé de faire semblant de les désavouer par des lettres, puisque ce roi n'avait pas rougi de convenir de ceux de Paris en plein parlement, et dans les cours étrangères : que si les meurtres commis dans les provinces étaient émanés de la volonté du prince, on n'en aurait pas confié le soin à *quelques écoliers batteurs de pavé et autres garnemens* à Toulouse; on n'en aurait pas recherché les auteurs à Lyon et à Rouen. Concluons donc que la proscription ne regardait que l'Amiral et ceux qui pouvaient le venger, ou perpétuer les troubles, *n'ayant été résolu que la mort des chefs et factieux;* que les horreurs ne devaient pas sortir de l'enceinte de Paris, *le roi ayant fait entendre par plusieurs lettres qu'il n'entendait que cette exécution passât outre et s'étendît plus avant;* et que si, malgré ces précautions, les meurtres se répandirent de la capitale dans plusieurs villes, ce fut *perche la fama che vola per tutto il reame di quanto era avenuto a Parigi, invito cattolici di molti citta a fare il medesimo.*

[1] Au dos est écrit : A M. de Joyeuse, chevalier de mon ordre, conseiller en mon conseil privé, capitaine de cinquante lances, et mon lieutenant-général en Languedoc.

[2] D'Orthe en avait reçu une pareille, en conséquence de laquelle il mit les Calvinistes d'Ax en sûreté : sa lettre n'est donc qu'une réponse à un ordre supposé.

[3] D'Aubigné nomme Dauxerre celui que le Martyrographe appelle Duperrat envoyé par

Je ne ferai pas le procès aux historiens catholiques qui ont pensé ou écrit sur cette matière d'une façon différente ; je ne relèverai pas surtout les contradictions du père Daniel, qui détruit d'une main le système odieux d'un complot médité et préparé de loin, s'appuyant pour cela sur l'autorité de Brantôme, de Tavannes, de Miron et de Mathieu, tandis que, de l'autre, il ramasse des matériaux pour ceux qui voudront bâtir cette calomnie : soit quand il dit[1] que « Charles IX regarda » comme un chef-d'œuvre de sa politique d'avoir attiré dans le piége le plus ha- » bile, le plus éclairé et le plus défiant homme de son royaume, qui disait, lors- » qu'on l'exhortait de venir à la cour, *On me prend pour un autre, je ne suis* » *pas le comte d'Egmont;* » soit lorsqu'il ajoute que le roi joua la comédie pour persuader qu'il était dans l'intention de protéger les Huguenots. Mais je ne puis voir avec la même indifférence l'auteur de l'Histoire de Nîmes[2], dont la plume est ordinairement exacte jusqu'à la minutie, écrire qu'il passa dans cette ville le 29 août un courrier porteur de l'ordre du massacre ; cet auteur devait dire, que le courrier ne fit que répandre la nouvelle des événemens de Paris. En effet, il ne conste par aucun acte, qu'il y ait jamais eu d'ordre porté à Nîmes pour cette horrible exécution. On voit seulement que les habitans catholiques et Huguenots la craignirent, et se précautionnèrent de concert contre ceux qui pourraient venir de dehors pour la commettre, en ne laissant ouverte qu'une porte de la ville, dont la garde fut confiée à des notables des deux religions. Loin que le courrier qui passa le 29 fût un ange exterminateur, c'était un ange de paix : il était chargé de la lettre du roi à M. de Joyeuse : on le voit par celle de ce commandant aux habitans, et par la date de la lecture et de l'enregistrement de celle de Charles IX qui fut fait à Nîmes le 30.

§ 4. — *Il a péri beaucoup moins de monde qu'on ne croit à la Saint-Barthélemy.*

Il n'est pas aisé de déterminer le nombre des personnes qui ont péri le jour de la Saint-Barthélemy, ou à la suite de cette affreuse catastrophe ; mais il est facile de s'apercevoir qu'aucun historien n'a dit vrai, puisqu'il n'y a pas deux récits sur ce fait qui se ressemblent. On doit même faire remarquer, qu'à mesure que ces auteurs ont écrit dans des temps plus éloignés de cet événement, ils en ont grossi les effets, comme s'il n'était pas assez horrible par lui-même. Ainsi Péréfixe a écrit qu'il périt cent mille[3] personnes ; Sully, soixante et dix mille ; De Thou, trente mille, ou même *un peu moins ;* La Popelinière, plus de vingt mille ; le martyrologe des Calvinistes, quinze mille ; Papire Masson, près de dix mille.

De ces différentes opinions, la moindre paraît la plus vraisemblable, parce qu'elle part d'un auteur qui ne cherchait pas à pallier l'action ; il eût voulu, au contraire, qu'elle se fût étendue sur toutes les provinces. Je ne rapporte pas ses paroles ; elles répugnent trop à nos mœurs : mais je m'en sers pour juger de la façon de penser de celui qui les a écrites, et en conclure que, si cet auteur contemporain avait été persuadé qu'il eût péri plus de dix mille personnes, il ne l'aurait pas dissimulé ; et c'est ce qui me détermine, en partie, à préférer son témoignage à celui des autres historiens, qui avaient tous un vif intérêt à grossir le mal. Papire Masson eût voulu qu'il eût été plus grand ; il ne craignait donc pas de le faire passer à la postérité tel qu'il était. Le martyrographe des Protestans, La Popelinière auteur calviniste, De Thou l'apologiste des Huguenots, Sully attaché à leurs erreurs, Péréfixe précepteur d'un roi à qui il voulait inspirer des sentimens humains, cherchaient à faire détester les acteurs de cette tragédie ; ils devaient donc en exagérer les effets, et c'est une raison pour faire suspecter leur récit.

A cette conjecture, je joindrai des preuves littérales qui, si elles ne sont pas décisives, pourront au moins faire douter même de ce qu'a écrit là-dessus celui qui avait le plus de moyens d'être bien instruit, le plus grand intérêt à ne rien

[1] Hist. de France, t. x, p. 486 et 487, an. 1570 et 1571. — [2] T. v, p. 71.
[3] *N. B.* Bayle, critique générale de l'histoire du Calvinisme, prend ce nombre pour sa règle : quelle mauvaise foi !

omettre, et la plus violente propension à exagérer. Je parle du martyrographe des Calvinistes, dans lequel j'observe plusieurs contradictions. S'il parle en général du nombre des personnes qui périrent à la Saint-Barthélemy, il en suppose trente mille; s'il entre dans le plus grand détail, il n'en trouve que quinze mille cent trente-huit; s'il les désigne, il n'en nomme que sept cent quatre-vingt-six. Conclure de ce petit nombre de dénommés, qu'il n'a péri en tout que huit cents personnes, serait peut-être une conséquence hasardée : dire qu'il en a péri beaucoup moins de quinze mille cent trente-huit, puisque tous les soins du martyrographe n'ont pu aboutir qu'à recouvrer les noms de sept cent quatre-vingt-six martyrs, c'est une conjecture qui équivaut à une démonstration. En effet, quel était l'objet de ce compilateur d'extraits mortuaires? C'était de conserver la mémoire de ceux qui avaient péri pour leur religion; le seul titre de son volume *in-folio* annonce cette intention. Il faut donc supposer que l'auteur a recherché et conservé avec soin ces noms précieux à la secte, et les moyens ne durent pas lui manquer : le zèle des uns, la vanité des autres, l'intérêt particulier et commun devaient faire arriver jusqu'à lui des pièces justificatives sans nombre, surtout dans les premiers momens de l'action, temps auquel l'impression était plus vive, et les idées plus fraîches; et c'est alors qu'il a écrit. Cependant il n'a pu conserver que sept cent quatre-vingt-six noms, parmi lesquels on le voit en recueillir de si mince importance, tels que celui de maître *Poëlon, chaudronnier à Bourges,* qu'il semble permis d'en induire qu'on n'oubliait rien, qu'on ramassait tout pour grossir le nombre des martyrs et le volume du martyrologe.

Les moindres choses sont intéressantes dans une discussion critique, soit pour fortifier les conjectures, soit pour en faire naître, dans l'esprit du lecteur, d'autres d'après lesquelles, si on ne peut arriver à la vérité, on en approche. C'est par ces considérations, que je me suis déterminé à placer ici le tableau des *mis à mort* de la secte; j'y joindrai quelques réflexions.

Nombre des Calvinistes qui ont péri à la Saint-Barthélemy, extrait du matyrologe des Calvinistes imprimé en 1582

Noms des villes où ils ont été tués.	Nombre de ceux qui ne sont que désignés.	Nombre de ceux qui sont nommés.
à Paris,	en bloc, 10,000, en détail 468;	152
à Meaux,	225	30
à Troyes,	37	37
à Orléans,	1,850	156
à Bourges,	23	23
à La Charité,	20	10
à Lyon,	1,800	144
à Saumur et Angers,	26	8
à Romans,	7	7
à Rouen,	600	212
à Toulouse,	306	000
à Bordeaux,	274	7
	15,168	786

Si, après avoir jeté les yeux sur ce tableau de proscription, on lit l'ouvrage d'où il est extrait, on y apercevra des contradictions qui vont jusqu'à l'absurdité. L'auteur suppose en gros dix mille de ces martyrs à Paris; puis entrant dans le détail, il n'en compte que quatre cent soixante et huit : encore faut-il que, pour trouver ce nombre, il dise qu'il en périt vingt-cinq ou trente dans le quartier de la croix du Trahoir, trente dans la rue Béthizy, seize aux prisons, vingt dans deux maisons entières, tous ceux qui étaient logés sur le pont Notre-Dame, et ainsi du reste; et de tous ces infortunés, il n'en nomme que cent cinquante-deux : il faudrait donc croire qu'il y a erreur d'un zéro dans son total, et réduire le nombre des *mis à mort dans Paris* à mille. C'est l'opinion de La

Popelinière; elle est d'autant plus probable, qu'on peut l'appuyer d'un compte[1] de l'hôtel-de-ville de Paris, par lequel on voit que les prévôt des marchands et échevins avaient fait enterrer les cadavres aux environs de Saint-Cloud, Auteuil et Chaillot, au nombre de onze cents. Il est constant qu'à l'exception de l'Amiral, qui fut exposé aux fourches patibulaires de Montfaucon, et d'Oudin Petit, libraire, qu'on enterra dans sa cave, tous les cadavres furent jetés dans la Seine. *Les charrettes, chargées de corps morts de damoiselles, femmes, filles, hommes, enfans,* dit le martyrographe[2], *étaient menées et déchargées à la rivière.* Les cadavres s'arrêtèrent partie à une petite île qui était alors vis-à-vis du Louvre, partie à celle qu'on appela l'île des Cygnes : il fallut donc pourvoir à leur enterrement, de peur qu'ils n'infectassent l'air et l'eau, et on y commit pendant huit jours huit fossoyeurs, qui, autant qu'on peut s'en rapporter à ces sortes de gens, enterrèrent onze cents cadavres. S'il était bien essentiel de débattre ce compte, on trouverait de fortes présomptions contre sa fidélité. Il n'est presque pas possible que huit fossoyeurs aient pu enterrer en huit jours onze cents cadavres : il fallait les tirer de l'eau, ou du moins du bas de la rivière; il fallait creuser des fosses un peu profondes, pour éviter la corruption; le terrein où elles furent faites est très-ferme, souvent pierreux : comment chacun de ces huit hommes aurait-il pu enterrer pour sa part cent trente-sept corps morts en huit jours? chose difficile à faire et à croire. On doit même présumer que ces hommes, peu délicats par état et par nature, ne se sont pas fait scrupule de grossir le nombre des enterrés, pour augmenter leur salaire; et vraisemblablement ils n'avaient personne qui les contrôlât : ainsi c'est par concession que je supposerai mille personnes massacrées dans Paris, conformément à ce que La Popelinière a écrit.

D'autres raisons me persuadent qu'il y a erreur dans le nombre des morts d'Orléans; celui qui les a recueillis n'en désigne que cent cinquante-six : ne trouvant pas sans doute que ce fût assez, ni qu'il lui fût aisé d'en établir davantage, il dit que les meurtriers se sont vantés d'en avoir fait mourir jusqu'au nombre de dix-huit cents; voilà une preuve peu juridique. Elle me rappelle le subterfuge de l'historien De Thou, qui, ne pouvant avec pudeur faire monter le nombre des massacrés à Paris au-delà du double de ce que La Popelinière avait écrit trente ans avant lui, et voulant induire la postérité à suppléer, par l'effet de l'imagination, ce qu'il retranche à regret de sa narration, nous rapporte l'anecdote d'un certain *Crucé* qu'il dit avoir *vu bien des fois se vanter, en montrant insolemment son bras nud, que ce bras avait égorgé ce jour-là plus de quatre cens personnes.* Et pour rendre la chose plus croyable, cet historien a soin de donner à cet homme *une phisionomie vraiment patibulaire.* Mais comment n'a-t-il pas fait réflexion que, malgré ce bras nu et cette figure affreuse, *Crucé* n'a pu en tuer quatre cents pour sa part, quand, de l'aveu de l'historien De Thou, il n'en a péri que deux mille? il n'aurait rien laissé à faire aux autres. La vérité se rencontre rarement là où la vraisemblance ne saurait se trouver; telle est la faute que le martyrographe commet, quand il exagère le nombre des massacrés de Lyon : il dit d'abord, qu'on en tua environ trois cent cinquante, puis qu'il en périt de quinze à dix-huit cents, et sur le refus des bourreaux et soldats, il n'emploie que six personnes à ce grand massacre. Telle est encore son inconséquence à l'occasion des personnes qui périrent à Toulouse : il en fait tuer trois cent six, dont il ne nomme pas une seule; et ces meurtres, ordonnés par la cour, sont commis par *sept ou huit écoliers batteurs de pavé et autres garnemens*[3].

On peut, d'après ce que je viens de dire, se former une idée du nombre des malheureux qui ont péri à la Saint-Barthélemy, et le réduire beaucoup au-dessous de ce que les historiens les plus modérés ont écrit sur cette matière. Je laisse ce soin au lecteur; chacun formera son jugement selon qu'il aura été plus ou moins affecté de ce que j'ai mis sous ses yeux. Mais si l'on veut une règle qui puisse servir à établir un compte approximatif, qu'on se souvienne que le martyrographe n'a pu, dans le détail, porter au-delà de quatre cent soixante-huit le nombre des massacrés à Paris, au lieu de dix mille qu'il a hasardés *in globo;* qu'il

[1] On le trouvera à la fin de la Dissertation. — [2] Pag. 713, fol. verso. — [3] Pag. 730, fol. verso.

n'en désigne que cent cinquante-six à Orléans, au lieu de dix-huit cent cinquante; qu'il n'en a supposé d'abord que trois cent cinquante à Lyon, au lieu de quinze à dix-huit cents; qu'il en compte six cents à Rouen, quoiqu'il n'en nomme que deux cent douze; qu'il en suppose trois cent six à Toulouse, quoiqu'il n'en nomme pas un seul, et deux cent soixante-quatorze à Bordeaux, dont il ne nomme que sept. Alors, retranchant de ce catalogue neuf mille pour Paris, seize cent quatre-vingt-quatorze pour Orléans, quatorze cent cinquante pour Lyon, et deux cents à Rouen, qui en aura encore près du double de ceux qu'il a nommés, plus de deux cents pour Toulouse, et deux cents au moins à Bordeaux, dont le massacre n'a commencé que long-temps après que tout fut apaisé dans le royaume, il ne restera pas deux mille personnes; et c'est tout au plus ce qui a péri dans ces malheureux jours d'horreur et de deuil.

Qu'on examine, qu'on suppute, qu'on exagère tant qu'on voudra : s'il n'a péri que mille personnes à Paris, comme l'a écrit La Popelinière, historien calviniste et le plus contemporain de l'événement, il est bien difficile de se persuader que les autres villes en aient vu massacrer en tout un pareil nombre; à plus forte raison, si le massacre de la capitale fut moindre, comme je l'ai prouvé par le témoignage de celui qui était le plus à même d'en savoir jusqu'aux plus petites circonstances. Eh! quel fond peut-on faire sur tout ce qui a été écrit là-dessus, quand on voit des contradictions manifestes dans les historiens sur les faits les plus simples; quand ils ne s'accordent ni sur la blessure de l'Amiral, ni sur l'attitude dans laquelle il était lorsqu'il reçut la mort? D'Aubigné dit qu'une balle lui cassa le grand doigt; De Thou veut que ce soit l'index de la main droite; une autre balle lui entra dans le bras gauche, suivant ces deux auteurs; et Villeroy dit[1] que ce fut dans le bras droit. Selon d'Aubigné, il était à genoux, appuyé contre son lit, quand les assassins entrèrent; selon De Thou, il était debout derrière la porte; l'auteur des Hommes illustres veut qu'il fût assis dans son fauteuil, en robe de chambre, attendant tranquillement le coup de la mort; le P. Daniel le suppose dans son lit, d'où il le fait parler avec beaucoup de douceur à Besme. On n'est pas plus d'accord sur sa tête : les uns lui font passer les Alpes, les autres les Pyrénées; et moi je dis qu'à Chatillon-sur-Loire, le coffre qui renfermait les froides reliques de ce chaleureux protestant contenait des ossemens qui appartenaient à la tête.

Que croirons-nous après cela de la carabine de Charles IX? Brantôme est le seul qui en ait parlé. D'Aubigné en a dit un mot, mais avec tant de discrétion, contre son ordinaire, qu'il semble craindre de rapporter cette fable; De Thou n'en a pas parlé, et certainement ce n'est pas pour ménager Charles IX qu'il appelle *enragé*. Brantôme même a soin de dire que la carabine ne pouvait porter si loin. Mais je demande où cet historien a pu prendre ce fait? il était absent. *Alors j'étais*, dit-il, *à notre embarquement de Brouage*[2]. Ce n'est donc qu'un oui-dire, que personne n'a osé répéter dans le temps et que le duc d'Anjou n'aurait pas omis dans son récit à *Miron*, attendu qu'il parle de cette même fenêtre[3] d'où on prétend que Charles IX tirait sur ses sujets. *Le roi, la reine ma mère et moi*, dit ce prince, *allâmes au portail du Louvre joignant le jeu de paulme, en une chambre qui regarde sur la place de la basse-cour, pour voir le commencement de l'exécution*[4]. Si Charles IX eût tiré sur ses sujets, c'était bien une circonstance à ne pas omettre, c'était même la seule qui pût faire tomber presque tout l'odieux du massacre sur ce roi; et il est vraisemblable que le duc d'Anjou n'en eût pas laissé échapper l'occasion : c'est donc une allégation d'autant plus dépourvue d'apparence, que la rivière était moins couverte de fuyards que de Suisses qui passaient l'eau pour aller achever cette affreuse besogne dans le faubourg Saint-Germain: le roi aurait donc tiré sur ses troupes, et non sur ses sujets. Et comment accorder cette inhumanité réfléchie avec ce mouvement d'horreur qui le saisit ainsi que sa mère et son frère au premier coup de pistolet qu'ils entendirent? *Nous entendîmes à l'instant tirer un coup de pistolet, et ne saurais dire en quel endroit, ni s'il offensa quelqu'un; bien sais-je que le son seulement nous blessa*

[1] Mém. de Villeroy, tom. IV. — [2] Eloge de Catherine de Médicis. — [3] C'est le balcon du Garde-Meuble. — [4] Man. de la Bibl. du Roi, t. III.

tous trois si avant dans l'esprit qu'il offensa nos sens et notre jugement. Cet aveu, dénué d'artifice, fera sans doute plus d'impression sur les esprits, que l'assertion d'un poète qui, pour avoir l'air de tout savoir, et ajouter une espèce de témoin *de visu* à un ouï-dire de Brantôme, a prétendu que le maréchal de France le plus sage et le plus discret lui avait dit tenir le fait de la carabine du page même qui la chargeait.

J'ajouterai comme réflexion critique, et pour servir de supplément à l'article *Genève* de l'Encyclopédie, que l'auteur de ce morceau, trop éclairé pour n'avoir pas démêlé les vrais motifs de la résolution extrême de Charles IX, aurait pu se servir de ses connaissances pour fermer la bouche à MM. de Genève, quand, dans l'impossibilité d'excuser la cruauté de Calvin, et de justifier la rigoureuse sentence portée contre Servet, ils ont eu recours à la récrimination, dernier retranchement de ceux que les bonnes raisons assiégent. Qu'aurait pu, en effet, lui répondre l'Académie entière de cette république, s'il lui avait dit : Il n'y a point de parité entre un acte purement fait sous prétexte de servir la religion, et une exécution résolue dans l'unique vue de sauver l'état et son roi ? N'importe que cette vue fût saine ou non, et les moyens permis ou illégitimes. Mais c'est assez s'entretenir de ces horreurs :

> Excidat illa dies ævo, nec postera credant
> Sæcula, nos certe taceamus.

Ce sont les vers que le premier président De Thou avait ordinairement à la bouche, quand il parlait de ces malheurs. Les Essais sur l'histoire générale les mettent sans fondement dans celle du chancelier de L'Hôpital.

Extrait d'un livre des comptes de l'hôtel-de-ville de Paris.

« Aux fossoyeurs des Saints-Innocens, vingt livres à eux ordonnées par les Pré-
» vôt des marchands et Echevins, par leur mandement du 13 septembre 1572,
» pour avoir enterré, depuis huit jours, onze cents corps morts ez environs de
» Saint-Cloud, Auteuil et Challuau. »

Nota. Il y avait eu pareil mandement du 9 septembre, pour quinze livres données à compte aux mêmes fossoyeurs.

SOMMAIRES.

LIVRE SOIXANTE-SEPTIÈME.

Pages.

Deuxième guerre civile des Calvinistes en France. Les Suisses ramènent la cour de Meaux à Paris. 1
Bataille de Saint-Denis. Mort du connétable de Montmorenci. 2
Paix fourrée. 3
Troisième guerre de religion. Révocation de l'édit de Janvier. Mesures prises en France contre l'hérésie. 4
La cour tente en vain d'enlever les chefs des Huguenots. 5
Bataille de Jarnac. 6
La reine de Navarre met son fils à la tête des Calvinistes. Combat de la Roche-Abeille. 7
Bataille de Moncontour. 8
Conditions de la paix qui termina la troisième guerre de religion. Zèle de Pie V pour la foi. 10
Abjuration du roi Jean de Suède.
Bulle *In cœna Domini*. 11
Travaux de S. Charles pour la conservation de la foi. 12
Sa visite épiscopale en Suisse. 13
Rétablissement spirituel et temporel de l'Église de Milan. 14
Réforme des Chanoines de la Scala. 16
Conjuration des Frères Humiliés contre S. Charles. 17
Ste Thérèse entreprend la réforme des Carmes. Premier monastère des Carmes réformés. 18
Vertus de la Sœur Béatrix d'Ognez. 20
Conduite de Dieu sur Ste Thérèse depuis son enfance. 22
Connaissance que Dieu lui donne de l'enfer. Autres faveurs extraordinaires. 23
Vertus les plus remarquables de Ste Thérèse. La bienheureuse Catherine de Cardone. 24

Pages.

Vie angélique de S. Stanislas Kostka. 26 *et suiv.*
Commencement des Puritains. 30
Baïanisme extirpé de l'ordre de S. François. 32
Opiniâtreté et mauvaise foi de Baïus. 33
Il écrit contre la bulle. 34
Pie V confirme sa bulle contre le Baïanisme. Origine du silence respectueux des Novateurs. Baïus donne une adhésion verbale à la bulle. 37
Ses réclamations scandaleuses. 39
Concile national des Pays-Bas. Deuxième concile de Milan. 40
Procédés de S. Charles dans les six conciles. Le concile de Malines députe deux évêques pour engager Baïus à la soumission. 41
Baïus et toute l'université de Louvain souscrivent la bulle de Pie V. 42
Emprisonnement de la reine Marie d'Ecosse. 44
Sélim II enlève aux Vénitiens l'île de Chypre. Martyrs de Famagouste. 47
Bataille de Lépante. 49
Réduction des Maures révoltés en Espagne. 52
Bonnes œuvres de Pie V. 53
Grégoire XIII succède à Pie V. 55
Mort de la reine Jeanne de Navarre. Henri IV épouse Marguerite de Valois. 56
L'amiral de Coligny blessé d'un coup d'arquebuse au sortir du Louvre. 57
Le massacre de la Saint-Barthélemy résolu. Son exécution. 60 *et suiv.*
Quelques seigneurs refusent de se prêter aux réactions populaires. Horreur qu'en témoigne le clergé. 67

LIVRE SOIXANTE-HUITIÈME.

Mort de S. François de Borgia. Son abnégation extrême. 70
Commencement des missions du Brésil. 71

Martyre du P. Azévédo et de ses trente-neuf compagnons. 72
La Noue donné par le roi pour commandant aux Rochelois révoltés. 77
Levée honteuse du siége de La Rochelle. 78
Saccagement de Sancerre. Le duc d'Anjou devient roi de Pologne. 79
Triste situation et mort du roi Charles IX. Henri III quitte la Pologne. 80
Caractère de ce prince. Mœurs de sa cour. 81
Indolence de l'empereur Rodolphe II. 82
Mort du cardinal de Lorraine. Etablissement des Pénitens en France. 83 *et suiv.*
Propositions des Luthériens rejetées par le patriarche de Constantinople. 84
Apostasie de Truschsès, archevêque de Cologne. 85
Fondation de l'université protestante de Leyde. Jubilé. 86
Peste de Milan. 88
Conduite de Henri III. 92
Faction des Mécontens ou Politiques. Cinquième édit de pacification en faveur des Huguenots. 94
Origine de la Ligue. 95
Engagement des Ligueurs. Henri, duc de Guise, chef de la Ligue. 100
Etats de Blois. Henri III se déclare chef de la Ligue. 101
Institution de l'ordre du Saint-Esprit. 102
Rétablissement de l'ordre de Saint-Basile. 103
Gueux de mer. Origine de la république de Hollande. Le duc d'Albe quitte les Pays-Bas. 104
Les Flamands divisés en cinq factions. 105
Correspondance de Baïus avec Marnix de Sainte-Aldegonde. Baïus devient chancelier de l'université de Louvain, et la soulève contre la bulle de Pie V. 106
Constitution de Grégoire XIII contre le baïanisme. Le pape envoie Tolet à Louvain. 107
Tolet engage Baïus à une pleine soumission. 108, 109
Vive persécution en Angleterre. Cuthbert Maine, Edmond Campien et autres martyrs célèbres. Conjuration de Guillaume Parr. 110, 111
Soulèvement des hérétiques à Anvers. 112
Guillaume de Ruremonde relève la secte des Anabaptistes. Le roi Sébastien de Portugal périt en Afrique, et les Espagnols envahissent son royaume. 113
Les Provinces-Unies secouent hautement le joug de l'Espagne. 114
Mort de Ste Thérèse. 115
Réforme du calendrier. 116
Esprit et vertus solides de Ste Thérèse. 117
Ordonnance de Blois. Conciles de Rouen, de Reims, de Bordeaux, de Tours et de Bourges, pour l'exécution des décrets de discipline de Trente. 118
Concile de Lima. Fanatique condamné et puni au Perou. Concile catholique du Caire. 119
Mort de S. Charles-Borromée. 120
Ses écrits. 121
Progrès de l'Evangile dans le Japon. Fermeté des chrétiens de Vosuqui. 122
Première couronne du martyre au Japon, remportée par une femme. Vertus éminentes des néophytes japonais. 123
Ambassade envoyée du Japon au pape. 125
Mort de Grégoire XIII. 127

LIVRE SOIXANTE-NEUVIÈME.

Élection de Sixte V. 128
Caractère de son gouvernement. Départ des ambassadeurs japonais. 129
Brigandage réprimé dans l'état ecclésiastique. Punition du comte de Pépoli. Bulle fulminée contre le roi de Navarre et le prince de Condé. 130
Henri III exhorte le roi de Navarre à rentrer dans le sein de l'Eglise. 131
Protestation du roi de Navarre contre la bulle de Sixte V. La mort du duc d'Alençon rend le roi de Navarre héritier présomptif de la couronne de France. 132
Les Ligueurs se déclarent pour le cardinal de Bourbon. 133
Traité de Nemours. Guerre des trois Henri. Concile d'Aix. 134
Concile du Mexique. Obélisques rétablis à Rome. Edifices et fondations de Sixte V. 135

Bulles nombreuses publiées par ce pape. 136
Il donne le chapeau à Guillaume Alain. 138
Mort tragique de la reine Marie d'Ecosse. 138-142
Flotte de Philippe II, dite l'Invincible. S. Félix de Cantalice. 143
Soulèvement de Baïus contre Lessius. 144
Le pape termine cette dispute. 145
Mort de Baïus. 148
Etablissement de diverses congrégations de cardinaux. S. Bonaventure mis, comme S. Thomas, au nombre des docteurs de l'Eglise. Institution des clercs réguliers mineurs. 149
Eclat de la Ligue. 150
Arrivée du duc de Guise à Paris. 151
Royalistes accablés dans Paris. 152
Fuite de Henri III. 153
Députation processionnelle pour rappeler le roi. Autres députations. 154
Derniers états de Blois. Mort violente du duc de Guise et du cardinal son frère. 155
Irritation des Ligueurs. Henri III s'unit avec le roi de Navarre. Parricide de Jacques Clément. 156, 157
Henri IV reconnu roi de France. 158
Les Ligueurs reconnaissent pour roi le cardinal de Bourbon. 160
Succès des armes de Henri IV. Siége de Paris. Le cardinal Gaëtan, légat en France. 161
Procession de la Ligue. Mort de Sixte V. 162
Election et mort d'Urbain VII. Grégoire XIV, pape. Réclamation du parlement de Paris et du clergé de France contre la bulle de Grégoire XIV. 163
S. Louis de Gonzague. 164 *et suiv.*
Mort de S. Jean de la Croix. 167
Martyrs en Angleterre. Soulèvement des catholiques de Cracovie contre les sectaires. Le roi Sigismond de Pologne couronné roi de Suède. 168
Division des Luthériens et des Calvinistes en Allemagne. 169
Succession de papes. Election de Clément VIII. 170
Le duc de Parme vient en Normandie, avec une armée espagnole, au secours des Ligueurs. Le frère Ange de Joyeuse tiré de l'ordre des Capucins. 171
S. Pascal Baylon. 172
César de Bus institue la congrégation de la Doctrine-Chrétienne. Négociation à Rome pour l'absolution de Henri IV. 173
Etats généraux assemblés à Paris. Conférence de Surène. 174
Abjuration de Henri IV. 176
Le roi envoie le duc de Nevers en ambassade à Rome. 177
Reddition de Paris. 178
Attentat de Jean Chatel. 179
Expulsion des Jésuites. 180
Lettre de la reine Elisabeth à Henri IV converti. 181
Conspiration dans les îles Britaniques, et redoublement de persécution. 182
Mort du cardinal Alain. Mort de S. Philippe Néri. Statuts de l'Oratoire. 183
Suite des négociations pour l'absolution de Henri IV. 184
Conditions et cérémonies de cette absolution. 187
Décadence de la Ligue. 188

LIVRE SOIXANTE-DIXIÈME.

Précis des disputes touchant l'accord de la grâce et de la liberté, entre les Thomistes et les Molinistes. Congrégations *de Auxiliis*. 190
Règlement du pape au sujet de ce différend. 199
Célèbre conversion d'un savant japonais. Conversion de la reine de Tango. 200
Fin tragique de cette princesse. 202
Courage étonnant d'une Japonaise chrétienne. L'empereur Nobunanga massacré. 203
Palais merveilleux d'Anzuquiama. 204
Commencemens de Taïcosama. Etat du christianisme parmi les grands du Japon. Motif de Taïcosama pour persécuter les Chrétiens. 205
Exil du généralissime Ucondono. 206
Malheureuse forfanterie d'un corsaire espagnol. Missionnaires arrêtés à Méaco et à Osaca. 207
Généreuse fermeté des grands et des princes chrétiens. Retour des ambassadeurs qui étaient allés à Rome. 208
Ardeur des grands pour le martyre. 209
Intrépidité des dames chrétiennes. Esclaves chrétiennes martyrisées par leurs maîtres. 210
Martyre de Japonais qui ont été

mis au nombre des saints. 211
Courage admirable de quelques enfans. 212, 213
Mort de Taicosama. Persécution du Fingo. 216 *et suiv.*
Martyre éclatant de Jean Minami et de Simon Taquenda, avec leurs familles. 217
Conversion du bourreau de Simon Taquenda. 218
Commencemens de S. François de Sales. 220
Ses Missions dans le Chablais. 222
Fruits de son zèle et de ses bons exemples. 226
Ministre converti et condamné injustement à mort par les hérétiques. Conversion du baron d'Awli. 229
Progrès de la foi catholique dans le Chablais. Conférence de S. François de Sales avec Théodore de Bèze. 230
Mort de Bèze. Rétablissement solennel du culte catholique dans le Chablais et dans le pays de Gex. 232
Réunion du duché de Ferrare à l'Etat ecclésiastique. 233
Paix de Vervins. 234
Publication de l'édit de Nantes. 235
Mort de Philippe II. 237
Henri IV se sépare de Marguerite de Valois, et épouse Marie de Médicis. Le maréchal de Joyeuse rentre dans l'ordre des Capucins. 238
Madame de Longueville embrasse la vie religieuse. Réforme des Trinitaires en Espagne. 239
Etablissement des religieux du tiers-ordre de Saint-François. Concours prodigieux au Jubilé de 1600. 240
Hérétiques et infidèles convertis à cette occasion. 241
Conversion d'Etienne Calvin. 242
Conférence de Fontainebleau entre Mornay et Du Perron. 243
S. François de Sales est fait coadjuteur de Genève. 245
L'Anglais Sirley conduit vers les princes chrétiens un ambassadeur du roi de Perse. 247
Confession par lettres condamnée. 248
Mort de la reine Elisabeth d'Angleterre. Jacques VI, roi de la Grande-Bretagne. 249
Conventicule de Gap. 250
Mort de Fauste Socin. Frères Polonais. Le roi de Suède déposé par ses sujets hérétiques. Henri IV rétablit les Jésuites dans ses états. 251
Mort du pape Clément VIII. 254

LIVRE SOIXANTE-ONZIÈME.

Court pontificat de Léon VI. Election de Paul V. 255
Interdit de Venise. Bannissement des Jésuites. Conduite de Fra-Paolo et de Fra-Fulgentio. 256, 257
Médiation de Henri IV entre le pape et les Vénitiens. 258
Conspiration des poudres en Angleterre. 259
Serment d'allégeance. 260
Etablissement de la congrégation de Notre-Dame. 261
Le bienheureux P. Fourrier. Mort du vénérable César de Bus. Mort de Ste Madeleine de Pazzi. 263
Révolte des sectaires en Hongrie et en Transylvanie. 264
Guerre pour la succession de Clèves et de Juliers. Union évangélique et Ligue catholique. 265
Abjuration du duc de Neubourg. Indépendance des Provinces-Unies. 266
Guerre de religion en Bohême. 267
Mathias succède à l'empereur Rodolphe. 268
Henri IV se dispose à humilier la maison d'Autriche. 269
Parricide de Ravaillac. 270
Condamnation d'un ouvrage de Bellarmin. 273
Conduite et travaux de S. François de Sales sur le siége de Genève. 274
Abrégé de la vie de la baronne de Chantal. 278
Elle quitte sa famille pour se faire religieuse. 281
Commencement de la Visitation. 282
Cette institution est érigée en ordre religieux. 283
Fondation des Annonciades célestes. 285
Etablissement des Carmélites et des Ursulines en France. 286
Mission du Canada. 287
Concile catholique de Mésopotamie. Richérisme condamné par les conciles de Sens et d'Aix. 289
Le Mystère d'iniquité de Mornai, condamné par les docteurs de Paris. 291
De Bérulle établit en France la con-

grégation de l'Oratoire. 292
Missionnaires de différens ordres au Japon. 294
Ardeur de deux enfans pour le martyre. 295
Conversion et constance admirable d'un enfant. 296
Les Hollandais donnent lieu à la persécution générale du Japon. 297
Le roi apostat d'Arima persécute les fidèles à toute outrance. Martyre éclatant de toute une illustre famille. 298
Huit martyrs brûlés à petit feu. 301
Dix mille hommes armés massacrent et tourmentent horriblement les chrétiens du royaume d'Arima. 302
Atrocités exercées à Cochinotzu. 303
Courage des chrétiens de tout âge et de tout sexe. 304
Lettre du prince Thomas de Tomba aux confesseurs de la foi. 305
Mort de Cubosama. Férocité de Xogun-Sama. 306
Différens missionnaires mis à mort. Un armateur protestant dénonce deux missionnaires espagnols. 307
Progrès de la foi jusque dans la terre d'Yesso. 308
Prisons de Nangazaqui. 309
Le grand martyre. Religieux renégats. 310
Le petit Ignace, martyr. 311
Autres exécutions. 312
Témoignage des Hollandais sur la rigueur de ces persécutions. Etats généraux assemblés à Paris. 313
Le clergé ne souffre pas que les laïques prononcent en matière de religion. 314
Il ne peut obtenir qu'on publie le concile de Trente. 315
Les synodes de Bordeaux et de Senlis reçoivent formellement ce concile. Missions de Turquie. 316
Persécution excitée contre les missionnaires par le baile de Venise. 317 *et suiv.*
Mission de Mingrélie. Constitution de Paul V en faveur de l'Immaculée conception. 318 *et suiv.*
Condamnation de Marc-Antoine de Dominis. 319
Congrégation des Ecoles pieuses. 320
Congrégation de Saint-Maur. Dominicains et Prémontrés réformés. Les cinq articles du synode de Perth. 321
Affaires des Gomaristes et des Arminiens. 322
Synode de Dordrecht. 323
Barneveldt arrêté et condamné à la mort. Grotius s'échappe de prison. 324
Synode de Delpht. Vanini brûlé à Toulouse. 325
Mort de l'empereur Mathias. Le comte de La Tour se met à la tête des hérétiques révoltés en Bohême. 326
Embarras extrême de Ferdinand II à l'entrée de son règne. 327
L'électeur Palatin usurpe la couronne de Bohême. Bataille décisive de Prague. 328
L'ancienne religion est rétablie en Béarn. 329
Protestans chassés de tous les états du duc de Savoie. Mort de Paul V. 330

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÈME

Grégoire XV pape. Il approuve la congrégation du Calvaire. Le célèbre père Joseph. Vie sainte de madame de Longueville. 332
Règlement pour l'élection des papes. Commencement du scrutin. Défense de prêcher et de confesser sans l'approbation de l'ordinaire. 333
Erection du siége de Paris en métropole. 334
Conversion du duc de Lesdiguières. S. François de Sales prend son frère pour coadjuteur. 335
Caractères différens de ces deux prélats. Douceur compatissante de S. François de Sales. 336
Regrets de ses diocésains à son dernier départ d'Annecy. 337
Vénération des peuples et des princes pour ce saint prélat. 338
Sa mort. Sa canonisation. 342
Ses écrits. Frères illuminés en Espagne et en France. 343
Jésuites chassés de Hollande. 344
Ministres protestans chassés de Bohême et de Moravie. Ordres religieux réformés en France. 345
Election d'Urbain VIII. 34
Règlemens divers concernant les religieux. Autres bulles concernant les rites. 348
Canonisation de Ste Elisabeth de Portugal. S. André d'Avellino. Commencemens de S. Vincent de Paul. 349
Fondation des prêtres de la Mission. Condamnation de Santarelli. 350
Condamnations des écrits de Bécan

et de Suarez sur le temporel des princes. 351
Le père Joseph est nommé supérieur des missions de Turquie. Violences du vice-roi du Mexique contre son archevêque. 352
Effroyable persécution du Japon sous les empereurs Xogun-Sama II et To-Xogun-Sama. Conversion merveilleuse d'un Coréen. 353
Tortures affreuses. 354
Constance d'une femme chrétienne. Soixante fidèles martyrisés avec le P. Carvalho. 355
Autre troupe de cinquante martyrs. Supplice du mont Ungen. 356
Martyre de Jean Naysen et de Monique sa femme. 357
Punition exemplaire du prince de Ximabara. Mort de Xogun-Sama II. Cruauté de To-Xogun-Sama. 358
Torture de l'eau. Tourment de la fosse. Multitude de missionnaires martyrisés. 359
Ambassadeurs mis à mort en haine de la foi. Mesures prises pour exterminer le christianisme du Japon. 360
Etat du parti calviniste en France sous Louis XIII. 361
Réduction du château de Bonnac. Attaques des îles de Rhé et d'Oléron. 362
Siége et prise de La Rochelle. 363
Vengeance du roi d'Angleterre sur ses sujets catholiques. Les Huguenots réduits de toute part à la soumission. Traité d'Alais. 365
Succès de l'empereur Ferdinand contre les Luthériens. Exploits du baron de Valstein et du comte de Tjilly. Edit de restitution. 366

LIVRE SOIXANTE-TREIZIÈME.

Origine du jansénisme. 395
Commencemens de Jansenius. Liaison de Jansénius avec Jean Du Verger. 396
Correspondance de ces deux amis. Jansénius prend soin des neveux de Du Verger. 397
Conspiration contre le cardinal de Richelieu. Premier titre de l'*Augustinus*. 398
Soulèvement du parti contre l'enseignement connu. 399
Langage et noms bizarres des novateurs. Janson séduit l'université de Louvain. 40
Jansénius recherché en Espagne par l'Inquisition. 402
Prétendu projet de Bourg-Fontaines. 403
Propos impies de Du Verger à S. Vincent de Paul. 406
Traité de la Virginité par le père Seguenot. Question royale de l'abbé de Saint-Cyran. 408
Son livre intitulé *Petrus Aurelius*. 411
L'Irlandais Courius gagné par Jansénius. 412
Le clergé hollandais séduit. 413
Jansénius s'applique à séduire les Oratoriens. 414
Du Verger s'attache aux communautés de religieuses. 415
Gustave-Adolphe relève en Allemagne la confédération luthérienne. 417
Grands exploits de Gustave. 418
Résistance de Tilly. 419, 420
Gustave périt dans le sein de la victoire. 422
Mort honteuse de Valstein. 423
Le père Ricci porte l'Evangile en Chine. Anciens vestiges du christianisme dans cet empire. Progrès de l'Evangile. 424-426
Arrivée des missionnaires dominicains à la Chine. Institution des Sœurs de la Charité. 427
Les filles de la Providence, et celles de la Croix. 430
Etablissement de l'Hôpital-Général et des Enfans-Trouvés. 430, 431
Conversion du père Bernard. 433
Sa charité pour les pauvres malades et pour les prisonniers. 434
Conversions merveilleuses. 434
Humble pauvreté du père Bernard. 436 *et suiv.*
Fondation du collége des Trente-Trois. 439
Mort du père Bernard. 440, 441
Son testament. Institution des religieuses du Refuge. 442
Affaire de Galilée avec l'Inquisition. 445
Possessions de Loudun. 447
Commencement des revers du roi Charles Ier d'Angleterre. 450
Louis XIII met son royaume sous la protection de la Sainte-Vierge. 452
La séduction introduite à Port-Royal. 453
Jansénius parvient à l'évêché d'Ypres. Son livre intitulé *Mars Gallicus*. Il meurt de la peste. 455
Sa soumission à l'égard du saint Siége. 456

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIÈME.

Emprisonnement de l'abbé de Saint-Cyran. 461
Son procès. 462
Ses aveux. Ses lettres. 463
Charités prodigieuses de S. Vincent de Paul en plusieurs provinces. 464 *et suiv.*
Ses aumônes à Paris. 469
Sa générosité et sa foi en la Providence. 471
Son zèle pour le salut des malheureux. 472
Condamnation de Cyrille-Lucar. 474
Danger de schisme en France. 475
Traité des libertés de l'Eglise gallicane par les frères Dupuy. 477
L'Optat Français du docteur Hersent. 478
Sa réfutation par le père Rabardeau. 479
Publication de l'*Augustinus*. 480
Troubles excités par cet ouvrage. 483
Le Saint-Office en défend la lecture. Manœuvres du parti contre le décret du Saint-Office. 484
Livre du chancelier Fromond, intitulé l'*Anatomie de l'homme*. 485
Bulle *In eminenti*, donnée par Urbain VIII, contre l'ouvrage de Jansénius. 486
Analyse de cet ouvrage considéré par rapport aux cinq propositions. 488
Toutes ces propositions se trouvent dans l'Augustinus, les unes en termes parfaitement équivalens, les autres en termes exprès, ou plus durs. 489
Jansénius n'a pas tiré sa doctrine de S. Augustin. 505
Il l'a tirée de Luther et de Calvin. 508
Jansénius, plagiaire de ces hérésiarques et de leurs disciples, dans les choses même où il se glorifie le plus d'être inventeur. 515
Il a pris des hérétiques ce que l'Eglise y a condamné. 513
Témoignage du ministre Samuel Desmarais. 519

LIVRE SOIXANTE-QUINZIÈME.

Publication de la Bulle *In eminenti*. 520
Le parti députe à Rome Sinnick et Paëpe. 521
Brefs envoyés dans les Pays-Bas, pour confondre les réfractaires. 522
La Bulle *In eminenti* reçue en France avec soumission. 524
Ouvrage de Théophile Béguin contre l'infaillibilité de l'Eglise dispersée, censuré par la Sorbonne. 525
La Bulle d'Urbain VIII est reçue en Espagne, et dans toutes les Eglises catholiques. Chicanes des réfractaires flamands. 526
Innocent X succède à Urbain VIII, et fait publier la Bulle *In eminenti* à Bruxelles. Résistance et conduite fausse de l'université de Louvain. Zèle de l'archiduc Léopold. 526, 527
Déclaration exemplaire de l'université de Douay. 528
Belle réponse du docteur Sylvius. Livre de Fromond, intitulé *la Lanterne et les Mouchettes*. Sa réfutation par le docteur Randour. 530
Soumission de l'université de Louvain, de l'archevêque de Malines et de l'évêque de Gand. 531
Caractère du jeune docteur Antoine Arnaud, qui fait l'apologie de l'*Augustinus*. Condamnation de la *Théologie familière* de l'abbé de Saint-Cyran. 532
Condamnation de la Somme du jésuite Bauny. 533
Libelle intitulé : Théologie Morale des Jésuites. L'Anti-Coton. 534
Le père Moralès, dominicain, obtient la condamnation des cérémonies chinoises. 535
Progrès de l'Evangile à la Chine. Révolution de cet empire. 536
Le père Schall engage l'empereur Xunchi à protéger le christianisme. 538
Fondation de la mission de Chensi par le père Faber. 539
Mort de Xunchi. Violente persécution. 540
Punition des persécuteurs. 541
Estime du jeune empereur Can-gi pour le père Verbiest. 542
Etat florissant du christianisme à la Chine. L'évêque de Basilée, chinois de nation. 543 *et suiv.*
Différend entre la cour romaine et celle de France. 545 *et suiv.*
Supplice du comte de Stafford et de l'archevêque de Cantorbéry. 548
Extrémités auxquelles le roi d'An-

gleterre est réduit par ses sujets. 549
Guerre civile en Angleterre. 551
Caractère de Cromwel. Il gagne la bataille de Morstonmoor. 554
Secte des Indépendans, gagnée par Cromwel. Étranges qualités de Fairfax. 556
Bataille de Naesby et ses suites. 557
Le roi d'Angleterre se jette entre les bras des Écossais. 559
L'attachement de Charles Ier à ses préventions hérétiques, vraie cause de sa perte. 560
Il est livré par les Ecossais au parlement d'Angleterre. 561
Cromwel soulève l'armée contre le parlement. 562
Il se rend maître de Londres. 563
Fourberies de Cromwel. 564
Le roi prend la fuite, est arrêté et emprisonné. Hypocrisie de Cromwel. 565
On se soulève de toute part contre lui. 566
Il triomphe partout. 568
Fairfax remet le roi entre les mains de Cromwel. Toutes les couronnes de l'Europe occupées par la guerre d'Allemagne. 570
Exploits du duc de Saxe-Weimar. 571
Obstacles mis par les sectaires à la paix de l'Europe. 573
Traité de Westphalie. 577

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

DEPUIS L'AN 1567 JUSQU'A L'AN 1648.

PAPES.

224. Pie V, mort le 1er *mai*	1572
225. Grégoire XIII, élu le 13 *mai*	1572
10 *avril*	1585
226. Sixte V, 24 *avril*	1585
27 *août*	1590
227. Urbain VII, 15 *septembre*	1590
27 *septembre*	1590
228. Grégoire XIV, 5 *décembre*	1590
15 *octobre*	1591
229. Innocent IX, 29 *octobre*	1591
30 *décembre*	1591
230. Clément VIII, 30 *janvier*	1592
3 *mars*	1605
231. Léon XI, 1er *avril*	1605
27 *avril*	1605
232. Paul V, 16 *mai*	1605
28 *janvier*	1621
233. Grégoire XV, 9 *février*	1621
8 *juillet*	1623
234. Urbain VIII, 6 *août*	1623
29 *juillet*	1644
235. Innocent X, 15 *septembre*	1644

SOUVERAINS.

EMPEREURS.

Maximilien II,	1576
Rodolphe II,	1612
Mathias,	1519
Ferdinand II,	1637
Ferdinand III.	

ROIS DE FRANCE.

Charles IX,	1573
Henri III,	1589
Henri IV,	1610
Louis XIII,	1643
Louis XIV.	

ROIS D'ESPAGNE.

NAVARRE :

Jeanne d'Albret,	1572
Henri III, qui fut Henri IV pour la France,	1610

CASTILLE ET ARAGON.

Philippe II,	1598
Philippe III,	1621
Philippe IV.	

PORTUGAL.

Sébastien,	1578
Henri I,	1580
Antoine,	1580
Philippe I (2e du nom en Espagne)	1598
Philippe II,	162
Philippe III jusqu'en	1640
Jean IV.	

ROIS D'ANGLETERRE.

Elisabeth,	1603
Jacques I,	1625
Charles I.	

NAPLES ET SICILE.

Philippe II, 1598
Philippe III, 1621
Philippe IV. . . . . .

ROIS DE DANEMARK.

Frédéric II, 1588
Christiern IV, 1648
Frédéric III. . . . . .

ROIS DE SUÈDE.

Eric XIV, 1568
Jean III, 1592
Sigismond, 1604
Charles IX, 1611
Gustave-Adolphe, 1632
Christine. . . . . .

ROIS DE POLOGNE.

Sigismond Auguste, 1572
Interrègne jusqu'en 1574
Henri de Valois, 1575
Etienne Batthori, 1587
Sigismond III, 1632
Uladislas VII, 1648
Jean-Casimir V. . . . . .

RUSSIE.

Ivan IV, 1584
Fédor I, 1598
Boris, 1605
Le faux Dmitri, 1606
Vassili Chouiski, 1610
Interrègne jusqu'à 1613
Michel Romanof, 1645
Alexis-Mikailowitch. . . . . .

SECTAIRES.

Secte des Puritains, ou Calvinistes rigoureux en Angleterre, 1568
Guillaume de Ruremonde, nouveau chef d'Anabaptistes, 1580
Luthériens Concordistes, ainsi appelés du nom d'un livre contredit parmi eux, et intitulé, *la Concorde de Bergue*, 1580
Robert Brown, auteur des Puritains Brownistes, 1585
Fanatique péruvien, qui tendait à renverser la papauté, la royauté et les premiers principes des mœurs, 1585
Michel Baïus, auteur du Baïanisme, avec Jean Hessels ou Jean de Louvain, 1589
Arminius, chef des Calvinistes mitigés, dits Arminiens et Remontrans, 1603
Gomar, chef des Calvinistes rigoureux, appelés Gomaristes et Contre-Remontrans, 1603
Vorstius accusé de mêler le Socinianisme avec l'Arminianisme, 1611
Secte des Presbytériens en Ecosse, 1618
Secte des Illuminés en Espagne, puis en France, 1623
Cyrille Lucar. Il avait tenté d'enseigner chez les Grecs les erreurs des Calvinistes, 1638
Mémonites, secte répandue en Hollande, et dont le chef fut *Mémo-Simonis*. Il rejetait l'Ancien-Testament, le nom de Trinité, et disait qu'il est défendu de porter les armes et de donner le baptême aux enfans, 1646

PERSÉCUTIONS.

Continuation des ravages et des cruautés des Huguenots dans toutes les rencontres où ils se trouvaient en force contre leurs compatriotes catholiques, particulièrement après leur victoire de la Roche-Abeille, et après l'avantage remporté par leur corsaire Sourie sur une flotte portugaise, où il fit égorger de sang-froid quarante missionnaires embarqués pour le Brésil.
Cruautés exercées par les Turcs, contre la foi des traités, sur les chrétiens de Scio et de Chypre qui ne voulaient point renoncer leur religion, et en 1616, sur les missionnaires à Constantinople.
Persécution exercée avec autant de violence que de perfidie par la reine Elisabeth d'Angleterre, sur des soupçons ou des prétexts de conspiration, sans égard au rang même de la reine Marie d'Ecosse, qu'elle fit périr sur un échafaud.
Commencement des longues et cruelles persécutions du Japon vers l'an 1594, sous l'empereur Taïcosama.
Persécution générale des fidèles du Japon, d'abord sous l'empire de Taïcosama, qui fit en un jour vingt-six martyrs; bien plus rigoureuse ensuite sous Xogun-Sama, et enfin d'une in-

humanité à peine imaginable sous To-Xogun-Sama, qui ne cessa de se baigner dans le sang chrétien, que quand il n'y en eut plus à verser. Ces persécutions générales, jointes à celles qu'exercèrent en différens temps plusieurs petits rois du même empire, firent périr plus de douze cent mille fidèles, le plus grand nombre par des tourmens si affreux, que celui du feu pouvait passer pour une grâce.

Excès commis sur les catholiques, spécialement sur les prêtres et les religieux, par les Protestans révoltés en Bohême.

Missionnaires persécutés en Turquie, par le ressentiment et les malignes intrigues d'un baile de Venise.

Le roi Jacques Ier d'Angleterre, en dépit de la réduction des Rochelais hérétiques et révoltés, renouvela contre ses sujets catholiques et paisibles les anciens édits de persécution et ordonna d'arrêter tous les prêtres et les religieux.

Il n'y eut guère dans les temps qui suivirent de près, d'autres persécutions que celle du Japon, dont nous avons parlé, et celle de la Chine durant la minorité de l'empereur Can-gi.

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

Onuphre Panvini, 1568, continuateur des Vies des papes de Platine; auteur d'un traité de la primauté de S. Pierre, et de plusieurs autres ouvrages.

Claude d'Espence, 1571, célèbre docteur de Paris, l'un des plus profonds et des plus judicieux théologiens de son temps. On a de lui des Commentaires sur les Epîtres de S. Paul à Timothée et à Tite, un Traité des mariages clandestins, avec plusieurs autres ouvrages sur le dogme et la morale, tous écrits avec beaucoup de jugement et de dignité.

Corneille Jansénius, évêque de Gand, 1576. Il a laissé une concorde des évangélistes, des Commentaires sur plusieurs livres de l'Ecriture sainte, et d'autres ouvrages estimés.

Diégue Covarruvias, 1577, surnommé le Barthole d'Espagne, ne fut pas seulement habile jurisconsulte, mais très-versé dans la connaissance de la théologie, des langues savantes, des belles-lettres, et l'un des hommes les plus érudits de son siècle. Il assista au concile de Trente comme évêque de Ciudad-Rodrigo, fut un des sujets choisis pour dresser les décrets de réformation, et devint évêque de Ségovie. Ses ouvrages, en deux volumes *in-folio*, sont remplis de choses excellentes.

Nicolas Sandar, 1583, savant théologien anglais, quitta sa patrie quand il en vit bannir la religion catholique, pour se retirer à Rome. Ses principaux ouvrages ont pour titre : Du schisme d'Angleterre, de l'Eglise de Jésus-Christ et de la monarchie visible de l'Eglise.

S. Charles Borromée, en 1584. Outre ses Lettres, les actes de ses conciles, et les Instructions à son clergé, qui ont été adoptés par le clergé de France, il a laissé un grand nombre d'autres pieux écrits, dont la partie la plus considérable a été imprimée, et remplit cinq volumes *in-folio*, nonobstant son application à tant d'autres fonctions importantes.

Antoine Augustin, 1586. Il parut avec éclat au concile de Trente en qualité d'évêque de Lérida, et fut fait par la suite archevêque de Tarragone. Il se rendit très-habile dans le droit civil et canonique, l'antiquité sacrée et profane, les belles-lettres, les langues savantes, et l'histoire ecclésiastique. On a de lui quantité d'ouvrages, la plupart estimés. Le plus important est la correction de Gratien.

Martin Azpilcueta, surnommé Navarre, du pays de sa naissance, 1586. Il était consulté de toute part, comme l'oracle du droit canonique et civil. Prêtre et chanoine régulier de Saint-Augustin, il fut fait pénitencier à Rome. Il est peu de cas de conscience, en matière de droit, dont on ne trouve d'excellentes solutions dans ses œuvres, qui forment six volumes *in-folio*. Sa charité, entre autres vertus, était si remarquable, que sa mule s'arrêtait, dit-on, à chaque pauvre qu'elle rencontrait, tant son maître était accoutumé à n'en passer aucun sans lui faire l'aumône.

Louis de Grenade, dominicain, 1588. Ce fut un des excellens maîtres de la vie spirituelle : ses ouvrages, pieux, solides, éloquens et naturels, sont du petit nombre de ces livres de dévotion qu'on lit toujours avec un goût et un fruit nouveaux.

Jean-Etienne Durant, premier président du parlement de Toulouse, 1589. Il s'est rendu recommandable par son excellent livre latin des Rites de l'Eglise.

Laurence Strozzi, religieuse de l'ordre de

Saint-Dominique, 1591. Elle a composé un livre d'odes et d'hymnes en latin, pour toutes les fêtes de l'année.

Auger (Edmond), jésuite, 1591. Henri IV l'honora de son estime et de son amitié. L'historien Matthieu lui-même l'appelle le Chrysostôme de la France. On a de ce savant et zélé missionnaire plusieurs ouvrages de controverse, entre autres un Catéchisme très-estimé dont on a donné des éditions en latin et en grec.

Le cardinal François Tolet, jésuite, 1593. Le savant Dominique Soto, qui avait été son maître, l'appelait ordinairement le prodige de l'esprit humain. Tolet fut en particulier un des plus grands théologiens du seizième siècle, où ils abondaient. Ses principaux ouvrages sont des Commentaires sur S. Jean, et sur différens autres livres de l'Ecriture sainte, et une Somme de théologie morale, intitulée l'Instruction des prêtres.

Pierre Pithou, 1596, calviniste converti, auteur d'un Traité sur les libertés de l'Eglise gallicane. C'est le fondement de tout ce que les autres ont écrit là-dessus. Cet ouvrage a quelquefois besoin de commentaire et suscita des contradictions à son auteur : on prétendit y trouver plus d'un reste de la religion que l'auteur avait abandonnée ; on ne se trompait point.

Génébrard, bénédictin, docteur de Paris, 1597. Il avait publié un traité *des Elections*, où il soutenait que c'était au clergé et au peuple à élire les évêques, et non au roi. Ce fut un des plus savans hommes de son siècle, et S. François de Sales s'honorait d'avoir été son disciple. On a de lui une *Chronologie sacrée*, où il y a bien des choses remarquables qu'on chercherait vainement ailleurs ; des Commentaires sur les Psaumes, encore estimés, et beaucoup d'autres ouvrages.

Alphonse Ciaconius, ou Chacon, 1599, dominicain espagnol, qui devint patriarche titulaire d'Alexandrie. Il nous a laissé les Vies des papes et des cardinaux. Il ne faut pas le confondre avec Pierre Ciaconius, prêtre espagnol, qui fut employé avec Clavius à la réforme du calendrier, et qui publia des notes excellentes sur Arnobe, sur Tertullien, sur le décret de Gratien, et sur un grand nombre d'autres auteurs.

Louis de Molina, 1600, jésuite fameux par son traité de la Concorde de la grâce et du libre arbitre, enseigna vingt ans la théologie dans l'université d'Evora, avec grand succès. Outre son traité de la *Concorde*, on lui, également en latin, des *Commentaires* sur la première partie de la Somme de S. Thomas, et un grand et savant traité *de la Justice et du droit*.

Guillaume Estius, ou d'Est, 1613. On a de lui un Commentaire sur les Epitres de S. Paul, qui passe justement pour un des meilleurs ouvrages touchant cette matière. Son Commentaire sur le Maître des sentences, c'est-à-dire sa Théologie, jouit aussi de la plus grande estime.

Jacques Davy du Perron, 1618, cardinal archevêque de Sens, et l'un des plus savans hommes de son siècle. Il a laissé un Traité de controverse sur l'Eucharistie, et plusieurs autres traités contre les hérétiques, avec différentes pièces en prose et en vers. Mais il ne faut pas regarder comme de lui, ce qui a paru depuis sa mort sous le titre de *Peroniana*. Il est contre toute vraisemblance que ce grand homme ait dit toutes les puérilités qu'on lui prête dans cet ouvrage.

Le cardinal Baronius, de l'Oratoire, 1619, célèbre par ses Annales ecclésiastiques depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'année 1119. Elles sont claires, méthodiques, judicieuses et intéressantes, quoique le style n'en soit pas élégant. Il n'est pas étonnant qu'il se soit glissé bien des fautes dans un ouvrage de cette étendue. Elles ont été corrigées par le P. Pagi, le cardinal Noris, Tillemont et d'autres savans. Ces corrections se trouvent rassemblées dans l'édition précieuse de Venturini, imprimeur de Lucques.

Le cardinal Bellarmin, jésuite, 1621. On fait un cas particulier de sa Traduction des Psaumes, et plus encore de ses Controverses que les Protestans, par la multiplicité de leurs attaques, ont fait reconnaître pour l'ouvrage qui leur était le plus redoutable.

S. François de Sales, 1622, auteur de plusieurs ouvrages qui ont inspiré la pratique de la piété aux conditions à qui elle paraissait le plus étrangère, et l'ont rendue aimable à tout le monde.

Pierre-Paul Sarpi, dit Fra-Paolo, religieux servite, 1623, fameux par son Histoire du concile de Trente, écrite avec le style d'un vrai Protestant, ou d'un renégat artificieux vendu sous main aux Protestans. Sarpi est aussi auteur d'une Histoire de l'inquisition et d'un Traité des bénéfices, que d'autres attribuent à un de ses confrères, Fra-Paolo-Fulgentio.

Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille, 1623. Sa réponse à Marc-Antoine de Dominis, intitulée de la

Monarchie de l'Eglise, est le principal de ses ouvrages ecclésiastiques, où l'on trouve, outre la solidité, toute la dignité qui convient aux matières de religion, beaucoup de clarté, et une pureté de diction rare pour son temps.

Jean Mariana, 1624. Ce jésuite a donné une *Histoire d'Espagne* fort estimée; *des Scholies* ou notes sur la Bible, dans lesquelles on trouve une dissertation très-savante sur la Vulgate, et d'autres ouvrages. Mais il est surtout fameux par son Traité latin *du Roi et de l'institution du Roi*, dans lequel il enseigne sur le tyrannicide une doctrine qui, à cette époque, était enseignée par beaucoup d'autres graves auteurs étrangers à sa société.

Martin Bécan, 1624. Cet autre jésuite, qui fut confesseur de Ferdinand II, a laissé une *Somme de théologie* in-fol.; des Traités de controverse estimés; une solide Réfutation de l'ouvrage de Marc-Antoine de Dominis, et l'*Analogia Veteris et Novi Testamenti*, où il montre admirablement bien les rapports de l'Evangile avec l'ancienne loi.

Marc-Antoine de Dominis, archevêque de Spalatro, 1625, acquit de la célébrité, dans le même genre que Fra-Paolo, par son ouvrage *de Republica ecclesiastica*, rempli de principes schismatiques.

Le cardinal de Bérulle, 1629. On a de lui divers ouvrages de controverse et de spiritualité, qui ne font pas moins d'honneur à sa piété qu'à sa doctrine.

Laurent Bouchel, 1629. Son Manuel du jurisconsulte chrétien, et surtout son recueil des Décrets de l'Eglise gallicane, sont généralement estimés.

Thomas de Lemos, dominicain espagnol, 1629. Il a beaucoup écrit et disputé sur les matières de la grâce; et il a composé un journal des Congrégations *de Auxiliis*, auxquelles il assista comme principal champion des Dominicains.

Edmond Richer, docteur de Paris, mort en 1631. Auteur du Richérisme, ou du schismatique système qui renverse l'ordre divin de la hiérarchie, en ôtant la juridiction à ses chefs, pour la donner à la troupe confuse de ses sujets; ce qui tend au moins à introduire le presbytéranisme dans l'Eglise. Cette doctrine est clairement enseignée dans son Traité latin de la Puissance ecclésiastique et politique, qui fut condamné par le concile provincial de Sens, par celui d'Aix, et par le S. Siége Apostolique. Il n'était pas moins contraire à l'autorité royale qu'à celle de l'Eglise. Il confirma tout ce qu'il avait dit pendant la Ligue, savoir, qu'il ne trouvait qu'un acte de justice dans le massacre de Henri III. Il eut le bonheur de se rétracter deux ans avant sa mort; ce qui n'a point empêché Du Pin de le louer par la suite, pour avoir établi, disait-il, dans son livre, des principes solides, et en avoir tiré de justes conséquences.

Claude Robert, archidiacre de Châlons-sur-Saône, 1636. Ce savant était honoré de l'estime des cardinaux Baronins, d'Ossat et Bellarmin. C'est lui qui a donné le premier volume du grand recueil intitulé *Gallia christiana*. Les œuvres de Ste Marthe augmentèrent dans la suite cet ouvrage utile, dont les Bénédictins donnèrent une nouvelle édition en 12 vol., mais qui n'est pas achevée.

Corneille Jansen ou Jansénius, évêque d'Ypres, mort de la peste en 1638. Tout son livre, intitulé *Augustinus*, a été condamné en substance par le chef de l'Eglise et le concours du corps épiscopal, avec les cinq Propositions fameuses auxquelles se réduit toute la doctrine de ce vaste ouvrage.

Cyrille-Lucar, patriarche de Constantinople, étranglé par ordre du Grand-Seigneur en 1638. Il avait mis le trouble parmi les schismatiques même, en voulant introduire en Grèce les erreurs des Protestans de l'Allemagne, où il avait voyagé et s'était laissé séduire. Il a été condamné par quatre conciles de sa propre communion.

Le cardinal de Richelieu, mort en 1642. On a de lui plusieurs Traités de controverse et des livres de piété, qui montrent au moins qu'il avait conservé un grand fonds de religion, dans un rang où tant de génies médiocres la comptent pour si peu de chose.

Jean du Verger de Haurane, abbé de Saint-Cyran, mort en 1643. On le traita moins en sectaire qu'en cerveau blessé. On prétend néanmoins qu'il est le véritable père du jansénisme, et qu'il avait suggéré à Jansénius tout son système. Au moins est-il constant qu'il fut en France le vrai patron et l'appui constant du jansénisme. Avec un esprit fort éloigné du sens commun, et approchant du délire, il avait au degré suprême le génie de l'intrigue et de la séduction. Telle fut la raison pour laquelle le cardinal de Richelieu le fit confiner dans une prison où il demeura jusqu'à la mort de ce ministre. Son principal ouvrage est un gros *in-folio*, intitulé *Petrus Aurelius*, et qu'on réduirait au plus petit livre, si l'on en retranchait toutes les injures

qu'il y adresse aux Jésuites. Il eut assez d'intrigue pour le faire imprimer aux dépens du clergé de France, mais trop peu pour empêcher la Cour de le supprimer. Sa *Question Royale*, apologie formelle du suicide, et de l'homicide en bien des cas, mérite à peine attention sous ce point de vue, tant il a su rassembler de principes encore plus répréhensibles, de maximes et de dogmes païens, d'extravagances en tout genre. Son *Apologie* pour le Chapelet du Saint-Sacrement, sa *Théologie familière*, et plusieurs de ses *Lettres*, qui sont en très-grand nombre, portent également la marque d'une suffisance inepte, à part le fond corrompu des choses. Mais le ridicule y est si frappant, qu'il peut tout seul en faire l'antidote. Si les puissances ecclésiastiques, en méprisant la plupart de ces absurdes productions, en condamnèrent quelques-unes, ce fut moins pour prévenir les simples mêmes contre ce dogmatiseur, que pour les tenir en garde contre l'admiration feinte de ses artificieux panégyristes.

Henri de Sponde, évêque de Pamiers, 1643. Ce savant prélat, élevé d'abord dans le calvinisme, fut éclairé par les écrits de Bellarmin et de Du Perron, abjura lorsqu'il était maître des requêtes, et embrassa l'état ecclésiastique. Il continua les Annales de Baronius depuis 1197 jusqu'à l'an 1640, 3 vol. in-folio. On lui doit aussi les Annales abrégées de Baronius, 2 vol. in-folio, et les Annales sacrées de l'Ancien-Testament; mais ce dernier ouvrage n'est proprement qu'un abrégé de celui de Torniel sur le même sujet.

Siméon de Muis, 1644. Il professa l'hébreu pendant 30 ans à Paris. On lui doit des Commentaires sur les Psaumes, en latin, 2 vol. in-4°. C'est un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur ce sujet.

Ménard, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, 1644, l'un des premiers qui embrassa cette réforme et qui se livra avec le plus d'ardeur au travail. On a de lui une édition du Martyrologe des saints de son ordre; une autre du Sacramentaire de S. Grégoire le Grand, avec des notes savantes et bien faites; la Concorde des règles de S. Benoît d'Aniane; et quelques autres ouvrages.

Diègue Alvarès, dominicain espagnol, archevêque de Trani, 1645. Il a donné des Commentaires sur l'Ecriture, et quelques Traités excellens sur la grâce. Ce qu'il a écrit sur la prédestination, pour appuyer son confrère Lemos, avec lequel il avait assisté aux congrégations *de Auxiliis*, est d'autant plus inutile qu'il est plus approfondi.

PRINCIPAUX CONCILES.

Concile de Milan (2e provincial), 1569, sur la discipline, l'administration des sacremens et les devoirs des ecclésiastiques. On y renouvelle la défense de S. Pie V, faite aux médecins, de visiter un malade après trois jours de maladie, s'il ne s'est pas confessé. Les actes de ce concile, divisés en trois chapitres qui comprennent chacun un grand nombre de décrets, sont des monumens précieux du zèle et de la piété de S. Charles Borromée

Concile national des Pays-Bas, tenu à Malines, 1570. On y fit un décret formel pour adopter à la lettre la profession de foi du concile de Trente, et pour en recevoir uniformément la discipline. Il y fut aussi résolu qu'on ferait souscrire à Baïus, ainsi qu'aux autres docteurs de Louvain, la bulle qui condamnait ses erreurs.

Concile de Milan (3e provincial), 1573. S. Charles y fit dresser plusieurs réglemens sur la sanctification des fêtes, l'établissement des écoles, la célébration de l'office divin, les devoirs des curés, des chanoines, des religieuses, et autres points de discipline.

Concile de Tortose en Catalogne, 1575. On y fit des règlemens sur la discipline.

Concile de Milan, 1576. Il s'y trouva onze évêques avec le visiteur général apostolique. On y fit un grand nombre de réglemens, dont quelques-uns concernent les évêques et les clercs, leurs études et la vie édifiante qu'ils doivent mener; les religieuses, et les devoirs qu'elles ont à remplir.

Concile de Milan, 1579. Tous les états de la province s'y trouvèrent comme dans les précédens, et S. Charles en fit encore l'ouverture. On y traita de ce qui regarde la prédication et la doctrine chrétienne; du soin des malades en temps de peste, et des devoirs que les pasteurs ont alors à remplir; des séminaires, du devoir des examinateurs, de la vie des clercs... Quinze évêques en souscrivirent les actes.

VIe Concile provincial de Milan, 1582. S. Charles, assisté de neuf évêques, en

fit encore l'ouverture par un discours où il exhorte les prélats à mener une vie vraiment apostolique. On y traita de ce qui nuit à la conservation de la foi, comme la lecture des mauvais livres et le commerce des hérétiques; de ce qui concerne l'office divin, les indulgences de quarante heures, les processions, les funérailles, l'instruction qu'on doit aux soldats, les synodes, etc. Ce concile fut le dernier tenu par le saint archevêque, modèle des pasteurs, et surtout des prélats.

Conciles tenus à Rouen en 1581, à Reims, à Bordeaux et à Tours en 1583, à Bourges en 1584, à Aix en 1585, et à Toulouse en 1590. Dans tous ces conciles, les évêques français, ne se contentant pas de recevoir les décisions dogmatiques de Trente, en firent passer dans leurs Eglises, au moins indirectement, les règles de mœurs et de discipline.

Conciles de Mexico en 1585, et de Lima vers le même temps. On y fit, pour les Américains convertis à la foi, un grand nombre de réglemens, tirés du concile de Trente, ou de ses principes.

Concile de Toulouse, 1590, par le cardinal de Joyeuse. On y fit des règlemens très-utiles sur les devoirs des évêques; des chapitres, des curés, des prêtres et des clercs, des prédicateurs, des vicaires forains et des *moniales* ou religieuses.

Concile d'Avignon en 1594, pour réformer les mœurs et la discipline d'une manière parfaitement conforme à celle de Trente.

Concile d'Aquilée, 1596. On y fit dix-neuf chapitres de règlement, en conformité et en exécution des décrets de discipline du concile de Trente.

Concile de Diamper, aux Indes orientales sur la côte de Coromandel, 1599. Il fut célébré par l'archevêque de Goa contre les Nestoriens et autres hérétiques.

Conciles d'Avignon en 1609, de Malines en 1607, de Narbonne en 1609, et de Grasse ou d'Embrun en 1610, pour mettre en pratique, ou tenir en vigueur la discipline de Trente.

Conciles des provinces de Sens et d'Aix, tenus en 1612, pour la condamnation du richérisme, ou de certains principes de rébellion contre les deux puissances.

Concile de Mésopotamie en 1612, par Elie patriarche de Babylone, pour y recevoir ou publier la profession de foi de Paul V.

Assemblée des états de 1614 et 1615, où la chambre du clergé, n'ayant pu obtenir la publication royale du concile de Trente, prit le seul parti honorable qui lui restât. Les prélats s'y engagèrent par serment à garder les ordonnances du concile. Ils réglèrent en même temps qu'afin d'en rendre la réception plus solennelle, on tiendrait dans six mois des conciles provinciaux; et que, pour cet effet, les archevêques et évêques absens seraient suppliés de tenir lesdits conciles et ensuite leurs synodes. Ce décret fut signé par le cardinal de La Rochefoucault, par sept archevêques, quarante-cinq évêques, trente ecclésiastiques, et ensuite par les cardinaux de Gondi et Du Perron.

Synode célèbre de Senlis, 1620, par le cardinal de La Rochefoucault. Il y fut déclaré qu'on recevait le concile de Trente, et que désormais on serait obligé en conscience de l'observer en tout, à la réserve des droits et des usages légitimes du royaume.

Concile de Bordeaux, 1624, par le cardinal de Sourdis, avec ses suffragans. On y publia, en vingt-deux chapitres, une suite de canons de discipline conformes à ceux de Trente. Plusieurs évêques en firent aussi de semblables.

Assemblée du clergé de France, 1635, qui déclare nuls les mariages des princes du sang, surtout des plus proches héritiers de la couronne, contractés contre la volonté du roi ou même sans son consentement; le parlement ayant déjà déclaré nuls ces mariages, par arrêt du 15 septembre 1634, sur la demande du roi qui s'élevait contre le mariage de son frère Gaston avec Marguerite de Lorraine. Mais le pape désapprouva ce décret de l'Assemblée, comme contraire à la doctrine du concile de Trente; et la faculté de Louvain, consultée en même temps, se prononça dans le même sens que le pape.

Concile de Constantinople, 1638, par Cyrille de Bérée, patriarche schismatique de cette ville. On y proscrivit la profession de foi calviniste que Cyrille Lucar avait publiée, et on y frappa ce dernier d'anathème : ce qui montre que les Grecs rejetaient hautement les doctrines protestantes.

Concile de Constantinople, 1642, sur le même sujet et pour la même fin que le précédent, par le patriarche Parthénius, successeur de Cyrille de Bérée.

Concile de Gias ou Jassy en Moldavie, 1643, par le même Parthénius, pour confirmer les décisions du concile de Constantinople, et proscrire de nouveau les articles calvinistes; bien que Parthénius, tout attaché qu'il était à la vraie foi sur l'eucharistie, demeurât l'ennemi de l'Eglise latine.

FIN DU TOME HUITIÈME.